TUFTS COLLEGE LIBRARY.
GIFT OF
JAMES D. PERKINS,
~~JUNE, 1899.~~
Oct. 1901
41167

# REVUE

DES

# DEUX MONDES

XXXVIII^e ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
LABOR
PARIS

TUFTS COLLEGE
LIBRARY.

# REVUE

DES

# DEUX MONDES

XXXVIII^e ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME SOIXANTE-QUINZIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE BONAPARTE, 17

1868

TUFTS COLLEGE
LIBRARY.
41167

LES

# MARIAGES DE PROVINCE

## L'ALBUM DU RÉGIMENT.

### I.

Une femme de quarante-cinq ans, grande, svelte et belle encore, arpentait la rue Saint-Dizier, à Nancy. Elle allait d'un tel pas que son guide, un garçon de l'hôtel d'Europe, s'essoufflait à la suivre. Le soleil d'août lui tombait droit sur la tête, et elle ne songeait pas même à ouvrir son ombrelle, qu'elle brandissait comme un javelot. C'était évidemment une bourgeoise des champs : le visage bronzé, la robe de soie trop forte et trop lourde pour la saison, le crêpe de Chine bariolé de broderies féeriques, le chapeau très orné, mais en retard d'un an sur la mode, des bijoux étonnés de se voir dehors en plein midi, tout trahissait une de ces honnêtes propriétaires qui ont appris le meilleur français sans oublier le patois natal. — Madame! madame Humblot! cria le domestique haletant. Une minute, s'il vous plaît, vous passez la porte.

Elle se retourna tout d'une pièce, et cette héroïne qui marchait au pas de charge devint en un moment plus hésitante et plus timide qu'un premier communiant. — Déjà, dit-elle; mais où donc?

— A la guérite, pardi! Quand vous voyez un voltigeur debout et un sapeur assis devant la même porte, vous n'avez pas besoin

de demander s'il y a un colonel dans la maison. La sentinelle et le planton, madame Humblot, c'est l'enseigne de la boutique.

— Ah! vraiment? Je m'en souviendrai. C'est bien simple. Et comment m'avez-vous dit qu'il s'appelle?

— M. Vautrin; un bel homme, dans votre genre, madame Humblot, et un brave homme, qui donne un fameux dîner tous les dimanches, et bal jusqu'à six heures du matin avec les glaces, le thé, le punch et le reste.

— Bien, bien. Et sa femme?... car il est marié, n'est-ce pas?

— Formellement, ah mais! La dame du colonel? Une crème,... qui n'a rien inventé, sauf le respect qu'un chacun lui rend. Tant qu'à leur demoiselle...

— C'est bon. Seulement j'ai grand'peur que Mme Vautrin ne soit sortie.

— Je vais le demander à la *bonne d'enfant*.

Le Lorrain familier et goguenard traversa la rue, échangea quelques mots avec le sapeur et revint dire à Mme Humblot : — Cette petite friponne m'a juré sur sa barbe que tout le monde était à la maison. Ainsi, quand il vous plaira...

— Mais à quoi donc pensais-je de venir si matin? Je les trouverai tous à table.

— Ça non, foi d'homme! Il est trois quarts pour midi; voilà donc quarante-cinq minutes que tout le militaire de France et d'Afrique a déjeuné.

— Allons, tant mieux! soupira Mme Humblot.

Au fond du cœur, elle était plus résignée que contente. Il fallait qu'elle parlât à la femme du colonel : pour arriver jusqu'à Mme Vautrin, elle aurait franchi des montagnes, traversé des mers, couru sur des charbons ardens; mais devant cette route unie et cette porte ouverte son courage tombait à plat. Pour un rien, elle eût tourné casaque et regagné son hôtel. Le *cicerone* joufflu lui coupa la retraite en disant : — Eh bien! madame Humblot? Dieu me pardonne! j'ai l'air de vous mener chez le dentiste!

A ce mot, elle releva la tête, haussa les épaules, et donna tête baissée sous la porte cochère, entraînant le sapeur dans sa jupe à larges plis.

L'homme à barbe la remit aux mains d'une cuisinière, qui la transmit à la femme de chambre, et en moins de quatre minutes Mme Humblot tombait tout étourdie au milieu d'un salon assez imposant.

A son entrée et à son nom, une grosse dame se leva en poussant un petit cri d'effroi, et une adolescente ébouriffée accourut d'un air martial. Mme Vautrin était prodigieusement timide et sa fille ne

l'était pas du tout. Ce fut l'enfant qui rassura les deux matrones, offrit un siége à Mme Humblot, et la pria de développer à loisir les motifs de son « aimable visite. »

Mme Humblot sentit qu'il n'y avait plus à s'en dédire, et après quelques mots d'excuse elle exposa en bons termes qu'elle était veuve depuis longues années, qu'elle avait une fille de dix-neuf ans, et qu'elle faisait valoir elle-même un patrimoine considérable à Marans, Charente-Inférieure. Un concours d'événemens imprévus, pour ne pas dire singuliers, l'entraînait à marier sa chère Antoinette avec un officier de la garnison de Nancy. Ce jeune homme semblait fort bien à première vue; mais on n'était pas suffisamment renseigné sur son caractère, ses habitudes et ses principes, et une mère invoquait l'antique franc-maçonnerie des mères pour obtenir de Mme Vautrin, dans un moment si capital, la vérité décisive.

Ce préambule honnête intéressa la femme du colonel et parut la mettre à son aise. Mme Vautrin répondit qu'elle était bien sensible à l'honneur qu'on lui faisait, et promit de s'éclairer en conscience. Malheureusement elle ne connaissait tous ces messieurs que par l'échange des politesses indispensables; elle était femme d'intérieur, l'éducation de son petit diable et la sainte tapisserie remplissaient toutes ses journées, elle n'avait formé aucune liaison particulière avec les autres femmes de la garnison; mais, dès qu'un intérêt si grave entrait en jeu, elle se ferait un devoir de frapper à toutes les portes. D'ailleurs, si le jeune homme appartenait au régiment, M. Vautrin connaissait tout son monde à fond, comme César. — Un coup d'œil d'aigle, madame, et un cœur de père.

— Je ne sais pas, répondit Mme Humblot, si ce monsieur a l'honneur de servir sous les ordres du colonel Vautrin.

— Du moment qu'il est dans l'infanterie!... Il n'y a que notre régiment à Nancy...

— Mais peut-être est-il cavalier. Nous ne l'avons pas vu en uniforme.

— Vous m'étonnez. Son grade?

— Capitaine, je pense, ou lieutenant pour le moins. Il ne s'est pas expliqué là-dessus.

— C'est donc un original? Comment s'appelle-t-il, ma chère madame?

— Hélas! je compte sur vous pour nous aider à savoir son nom.

A ce coup, Mme Vautrin ouvrit des yeux énormes, et la jeune fille pouffa de rire. L'étrangère comprit que son bon sens était mis en doute; aussi reprit-elle vivement : — Je vous expliquerai en peu de mots ce qui vous étonne, madame, et vous reconnaîtrez que, s'il y a quelque excentricité dans mon fait, le hasard ou la Providence en

est plus responsable que moi; mais cette charmante enfant est peut-être bien jeune pour subir le récit d'un mariage si... compliqué.

La rieuse se cabra fièrement et dit : — J'ai quatorze ans passés, madame, et ma mère m'estime assez pour traiter devant moi les questions les plus graves. Désires-tu que je te laisse, maman?

M^me^ Vautrin rougit comme ces gros nuages qui s'allument au soleil couchant. Elle balbutia : — Blanche, Blanchette, mon trésor, ne t'éloigne pas, mais occupe-toi. Ton piano... là-bas... Sois gentille!

— Je ne le suis donc pas toujours?

— Oh! si.

L'enfant gâté se mit au piano, et attaqua résolûment un exercice. Elle frappa d'abord avec tant de furie qu'on ne s'entendait plus dans le salon; mais petit à petit elle se modéra si bien que sa musique ne fut qu'un accompagnement discret de la conversation. Si M^lle^ Blanche ne suivit pas de bout en bout le récit de M^me^ Humblot, du moins elle en saisit les points saillans, et elle profita autant, sinon mieux, que sa bonne femme de mère.

— Madame, dit la veuve Humblot, je ne crains plus de vous scandaliser en avouant que je suis l'esclave d'Antoinette. Les trois quarts et demi des mères sont comme nous par le temps qui court, personne n'y peut rien, c'est comme qui dirait une épidémie de faiblesse. Nous avons été aimées, nous aussi, mais pas de cette façon. On me donnait le fouet quand je n'étais pas sage, à vous aussi peut-être, et nous mourrons l'une et l'autre sans l'avoir rendu à nos filles, qui ne sont pourtant pas plus sages que nous. Nos parens nous établissaient à leur convenance et non à notre fantaisie. Quelques-unes pleuraient, les plus fortes criaient au despotisme et parlaient de se jeter dans un couvent; mais on finissait par céder et l'on ne s'en trouvait pas plus mal : il est de fait que les pères et mères se connaissent mieux en hommes qu'une jeunesse de vingt ans. Moi qui vous parle, j'ai cru mourir de désespoir parce qu'on me sacrifiait à un demi-paysan, un bonhomme tout rond; je ne voulais que le maître clerc de l'étude Niquet, sa figure de papier mâché m'avait fanatisée. Bénis soient les braves parens qui m'ont mariée malgré mes larmes, car ce pauvre Humblot m'a rendue parfaitement heureuse, et le joli maître clerc rame à Toulon pour le restant de ses jours. Antoinette est une bonne petite fille, qui m'aime bien et qui pense tout haut avec moi. Je me suis appliquée à obtenir sa confiance, et je peux me vanter de l'avoir tout entière; elle n'a d'idées que les miennes et ne voit que par mes yeux. Si quelque surprise du cœur lui avait fait choisir un mauvais sujet, je n'aurais qu'un mot à lui dire; mais enfin supposez que ce jeune officier soit un brave garçon, et il en a tout l'air, de quel droit le

refuserais-je à ma fille? Les partis qu'on nous a proposés à Marans, quoique fort acceptables, n'étaient pas de son goût. Elle les a tous éliminés par des objections sans réplique. Pouvais-je la contraindre et faire violence à ses penchans? Je me disais toujours : Elle est jeune, nous avons du temps devant nous. Le mois dernier, considérant que nous avions passé en revue tous les petits messieurs des environs, je me suis avisée qu'il n'y aurait pas de mal à voyager un peu. Les journaux nous parlaient des bords du Rhin, de Bade, de Wiesbaden, etc., comme d'un rendez-vous européen très propice à l'assortiment des mariages; pourquoi pas? Justement ma pauvre enfant avait besoin de distractions; depuis le printemps, je la voyais rêveuse. Il faut vous dire que notre vie est occupée, mais pourtant un peu monotone là-bas. Je confie le domaine au régisseur, qui est un brave homme, façonné de ma main, et nous voilà sur les chemins de fer. Nous traversons Paris sans débrider, la ville étant vide de monde, pleine de poussière et plus d'à moitié démolie, et nous nous dirigeons sur Bade en train direct. Tout marcha bien jusqu'à Commercy, mais c'était là probablement que le destin nous couchait en joue. Il ne restait qu'une place dans notre wagon, devant moi; j'y avais mis nos couvertures et nos châles, et je comptais bien les y laisser jusqu'au bout. Au dernier moment, entre le coup de sonnette et le coup de sifflet, le terre-plein de la gare est envahi par une bande joyeuse : douze ou quinze officiers en uniforme, tant cavaliers que fantassins, faisaient escorte à un officier en habit bourgeois. Toute cette jeunesse menait grand bruit et parlait haut, comme au sortir de table. La portière de notre voiture s'ouvrit, je vis une embrassade générale et précipitée, j'entendis un chœur d'adieu, mon cher, — adieu, mon bon, — adieu, mon vieux, — et un jeune homme de vingt-cinq à trente ans, beau comme le jour, tomba littéralement du ciel sur mes pauvres couvertures.

Il s'excusa le plus gentiment du monde, et jeta son cigare avec horreur dès qu'il se vit en notre compagnie. C'était bien malgré lui qu'il venait combler l'étouffement d'un wagon où l'on ne respirait déjà pas trop à l'aise; mais il était forcé de rallier son corps à tout prix, trop heureux si son escapade avait passé inaperçue. Du reste, il nous promit de chercher une autre place à Toul, et au pis aller le terme de son voyage était Nancy. Le pauvre enfant ne descendit pas à Toul, et pour cause, nous étions en conversation réglée, et croyez que personne n'avait pu se défendre contre le charme de son esprit. J'en suis encore à me demander si cette gaîté pétulante était puisée dans l'eau de la Meuse, cependant il ne dit pas un seul mot où la critique la plus sévère pût trouver prise. Son langage est original et d'une couleur franchement militaire;

mais, s'il avait senti la caserne, il n'eût séduit ni ma fille ni moi. C'est véritablement un jeune homme accompli, beau sans fatuité, brave sans forfanterie, spirituel sans méchanceté, fou sans écart. Vous devez le reconnaître à ce portrait.

— J'en reconnais plus d'un, chère madame; mais nous trouverons celui qui vous tient au cœur.

— Moi, je le distinguerais entre mille. Dans le principe, il partageait ses attentions entre toutes ses compagnes de voyage, et nous étions quatre; mais insensiblement il les concentra sur ma fille et sur moi, et Antoinette parut l'écouter avec une curiosité sympathique. Vous jureriez que le bon Dieu les a créés l'un pour l'autre, et peut-être cette idée leur est-elle venue en même temps qu'à moi. Il est de haute taille, elle est grande; il est brun, elle est blonde; ils ont un peu le même genre de beauté. Je me disais, chemin faisant, que, si l'amour tombe quelquefois sur deux cœurs, comme un coup de foudre, il serait bien maladroit de manquer cette occasion-là. Vous devinez que, moi aussi, j'étais ensorcelée, car une mère est toujours avare de son bien, et notre premier mouvement est de traiter en larron l'homme qui plaît à nos filles.

Celui-là s'avançait tambour battant dans l'intimité d'Antoinette; il galopait en pays conquis. Ma fille n'est pas seulement élevée dans les meilleurs principes, elle est timide par sa nature, par son éducation solitaire et par l'embarras de sa taille un peu plus haute que la moyenne. Croiriez-vous qu'elle se mit bientôt à bavarder avec ce jeune homme comme avec un ami de dix ans? Je ne la reconnaissais plus, et je m'ébaudissais de la voir miraculeusement dégourdie. Ce qu'ils disaient entre eux, les anges auraient pu l'entendre; mais on sentait courir sous les paroles cette fourmilière de bonnes et de jolies petites choses qui sont les malices de l'amour naissant. Ils furent bien surpris de se trouver à la gare de Nancy, preuve qu'ils n'avaient pas compté les kilomètres. L'officier prit congé de nous en honnête garçon, par quelques mots où il y avait de tout, du cœur, de la bonhomie, de la discrétion. Je ne me rappelle pas le texte, mais cela voulait dire que le voyage est un drôle d'élément, où l'on s'accroche par mille atomes comme si l'on ne devait pas se quitter, et à la première station, bonsoir la compagnie! Chacun s'en va de son côté avec un petit souvenir en poche, et l'on ne se reverra jamais!

Je fus d'avis qu'il avait bien raison, quand je repensai froidement à l'affaire; car enfin, lorsqu'on n'a qu'une enfant, on rêve de la marier auprès de soi, et le plus brave, le plus charmant des officiers m'apparaissait comme le ravisseur d'Antoinette. Tout compte fait, j'aimais autant qu'elle oubliât cette rencontre, et je constatai avec plaisir qu'elle n'en parlait plus. Nous avions rendez-vous à

Bade avec plusieurs familles de notre connaissance; on s'amusa beaucoup et l'on fit de belles parties. Les jeunes gens à la mode ne se faisaient pas prier pour en être : non-seulement ma fille est agréable de sa personne, mais on lui connaît soixante mille francs de rente en bonnes terres, et les écus sont le vrai miroir aux alouettes là-bas comme ici. Vous pouvez croire que les épouseurs n'ont pas manqué; il en restait même pour moi, bonté divine! Bref, on nous fit toutes les honnêtetés imaginables, mais mademoiselle acceptait cela comme un dû et ne savait gré de rien à personne. Je lui tâtais le pouls de temps à autre; je lui disais : — Que penses-tu de celui-ci? Comment trouves-tu celui-là? — Elle me répondait invariablement : — Ni bien, ni mal. — Pas d'hésitation, jamais la moindre apparence de trouble, une vraie cuirasse d'indifférence. Les choses allaient ainsi depuis un mois, lorsqu'un soir, ayant marché sur une épingle de filigrane qui valait bien trente sous, elle se mit à pleurer tant et tant que ses yeux avaient l'air de fondre. Une mère ne se trompe pas sur ces douleurs disproportionnées; aux grands effets il faut trouver de grandes causes. J'interroge, je prie, je pleure aussi, je fais ce que vous auriez fait à ma place, madame, car tous les cœurs de mères sont coulés dans le même moule, et enfin la pauvre chérie me livre son secret. Moi, je n'y pensais plus, à ce jeune homme, et pendant trente jours Antoinette n'avait rêvé qu'à lui. L'amour avait poussé tout doucement, sans bruit, dans cette âme innocente, qui était un terrain admirablement préparé. Ah! maintenant on n'aura plus besoin de m'expliquer comment un petit grain peut devenir un grand arbre! L'enfant me déclara qu'elle aimait pour la vie, qu'elle avait rencontré son idéal, qu'elle n'épouserait jamais un autre homme, et que, si j'avais la barbarie de lui refuser son inconnu, je lui porterais le coup de la mort. Hélas! il n'en fallait pas tant pour me persuader. Ces êtres-là tiennent notre âme au bout d'un fil et la mènent où bon leur semble. J'ai fait toutes mes réflexions, madame, et je commence à croire que ma petite Antoinette a choisi pour le mieux. L'épaulette n'est qu'une passementerie aux yeux des badauds; pour les parens qui savent raisonner, c'est une garantie. Elle indique un certain degré d'instruction solide, de bonne éducation, de courtoisie, de chevalerie, de courage, de désintéressement, et un absolu de loyauté, car on sait qu'un officier de demi-délicatesse ne serait pas souffert dans l'armée. Le terrible, c'est qu'ils traînent nos filles avec eux, de ville en ville; mais, en y pensant bien, je me dis qu'ils ne peuvent les emmener à la guerre, que je reprendrais mes droits toutes les fois qu'il ferait campagne, qu'à tout le moins on me laisserait les enfans, car ces pauvres petits êtres ne sont pas des colis à promener partout. Qui sait d'ailleurs s'il ne donnera pas sa

démission quand il aura de la famille? A tout événement, ma résolution est arrêtée; ce jeune homme sera mon gendre, fût-il de la naissance la plus modeste et de la dernière pauvreté. Nous sommes riches pour lui et pour nous, et je n'ai jamais souhaité que ma fille devînt marquise; c'est déjà une jolie noblesse que d'être la femme d'un officier. Reste à savoir si le bel inconnu n'est pas coureur, ou joueur, ou buveur d'absinthe. Si le malheur voulait qu'il eût un seul de ces trois vices!... Non, je m'en tiens aux deux derniers; c'est à la femme de fixer le cœur de son mari. — S'il jouait, dis-je, ou s'il avait la malheureuse habitude de boire, je romprais tout, au risque de désespérer Antoinette : j'aime mieux la tuer d'un coup que de la voir mourir à petit feu.

Sur cette péroraison, qui n'avait pas coulé sans quelques larmes, Mlle Blanche Vautrin plaqua de formidables accords.

La femme du colonel était un esprit paresseux doublé d'un cœur tendre. L'effort qu'elle avait fait pour suivre le récit de Mme Humblot et la sympathie qui s'était éveillée en elle remuaient violemment cette honnête masse de chair et la faisaient suer à grosses gouttes. Elle se recueillit un moment, épongea son visage et le dos de ses mains, et s'écria : — S'il était marié?

— S'il est marié, ma fille est sauvée. Il y a un proverbe qui dit : L'impossible arrange tout.

— Et si c'était un de ces fils de famille qui... que... dont les prétentions sont énormes? Nous en avons quelques-uns, de ceux-là.

— Comme argent, je ne peux donner que ce que j'ai, c'est certain; mais trouve-t-on beaucoup de dots comme la nôtre? Quant au nom, nous portons un nom d'honnêtes gens. Il n'y a jamais eu ni traîtres, ni pillards, ni conspirateurs, ni concussionnaires, ni favorites dans la famille Humblot; connaissez-vous dix maisons de première noblesse qui puissent en dire autant? Et qu'importe le nom de la fille, puisqu'il s'éclipse à tout jamais devant le nom du mari?

— C'est parfaitement raisonné, madame; il ne nous reste plus qu'à trouver le jeune homme en question. Puisque vous êtes sûre de le reconnaître au premier coup d'œil...

— Oui! cent fois oui!

— La recherche ne sera ni longue, ni difficile. La garnison de Nancy se compose de notre régiment, de deux escadrons de cavalerie, de quelques officiers d'artillerie et du genie et du grand quartier-général. Comme je vous l'ai dit, je connais peu les officiers de M. Vautrin; mais ma fille les a tous réunis dans un album de photographies. Nous allons commencer notre enquête par là. Si votre gendre n'est pas chez nous, nous ferons une croix sur le régiment et nous verrons ailleurs. Il est fâcheux que ce monsieur

n'ait pas été en permission régulière le jour où vous l'avez rencontré : rien qu'avec la date du voyage, nous mettrions la main sur lui; mais c'est une question de temps.

— Nous avons le moyen d'attendre. Je croyais, et ma fille aussi, que Nancy était une petite ville. Voilà trois jours que nous y sommes; nous avons parcouru les rues, les promenades, les environs; nous avons écouté la musique à la Pépinière et dévisagé les jeunes officiers, qui nous le rendaient bien, mais tout cela, chère madame, en pure perte. C'est ce matin qu'une inspiration du ciel m'a poussée vers vous. Merci de votre aimable accueil et de vos bonnes promesses! Que Dieu rende à votre chère enfant le bonheur que vous allez donner à la mienne!

Les deux bonnes femmes s'embrassèrent en larmoyant, et Mme Vautrin dit à sa fille :

— Blanchette!... mon cher baby!... mon amour!... Eh! Blanchette!

Plus la mère élevait la voix, plus la chère petite Blanche frappait fort. Vous auriez dit que son piano avait commis un crime et qu'elle l'assommait sur place. Lorsqu'elle daigna prêter l'oreille, Mme Vautrin poursuivit :

— Pardonne-moi de te déranger, ma chérie, et va nous chercher, s'il te plaît, l'album du régiment.

— Mon album?

— Oui, ton album du régiment.

— J'y vole.

Elle sortit en traînant les pieds, s'arrêta devant une glace et se tira la langue à elle-même. Sa chambre était au bout d'une enfilade assez longue; à peine entrée, elle poussa le verrou, prit un album de chagrin rouge à filets d'ivoire, l'ouvrit par le milieu, et chercha les lieutenans du 2e bataillon. Un, deux, trois, quatre, cinq. Au-dessous du portrait, on lisait Astier (Paul), en belle écriture de sergent-major. — C'est lui! dit-elle en faisant la grimace, cela ne peut être que lui! Elle fit glisser la photographie hors de son cadre, la déchira menu et mit les morceaux dans sa poche; puis elle réfléchit que ce vide pourrait prêter au commentaire. Elle détacha donc le cadre lui-même, qui formait une page montée sur onglet. Lorsqu'elle en eut caché les débris, son petit visage chiffonné s'illumina d'une joie satanique, et elle murmura entre ses dents : — Maintenant, je me suis vengée d'un insolent : je suis femme!

Et elle courut porter l'album aux deux mamans.

Mme Vautrin la baisa au front et lui dit : — Tu peux rester avec nous, ma gentille, nous n'avons plus de secrets à conter.

Si le cœur de Mme Humblot battait violemment, on l'imagine. Elle ne regarda que par politesse le colonel et les gros bonnets du

régiment; mais lorsque les capitaines commencèrent à défiler, elle ouvrit l'œil. Ce ne fut pas sans un certain orgueil qu'elle trouva ces messieurs moins beaux, moins grands, moins sveltes, moins distingués que son gendre futur. Le régiment ne manquait pourtant pas de jolis garçons ni de beaux hommes; mais le précieux inconnu était toujours mieux fait que celui-ci et plus élégant que celui-là.

Blanchette ricanait en écoutant ces commentaires et disait à la veuve Humblot : — Si ces messieurs vous entendaient, madame, ils chercheraient querelle au prince qui les éclipse tous.

Lorsqu'on fut aux dernières pages de l'album, la gamine devint plus mauvaise et plus harcelante que jamais. — Nous n'en avons plus que quatre, disait-elle. L'espérance est au fond de la boîte. Tout vient à point à qui sait attendre. J'ai dans l'idée que voici le héros du roman!... Quoi! vous ne voulez pas du lieutenant Bouleau? C'est pourtant un rude guerrier. Fils de ses œuvres, vingt-sept ans de service, dix-huit campagnes, la médaille militaire et la croix! Tout le monde n'a pas la croix. Voyez donc la jolie balafre entre les sourcils!

— C'en est fait! dit M^me^ Humblot. Il n'est pas du régiment, et je suis la plus malheureuse des mères!

La femme du colonel répondit : — Pourquoi donc? S'il n'est pas du régiment, cela prouve qu'il est dans la cavalerie, ou dans l'artillerie, ou dans le génie, ou dans l'état-major du maréchal. Êtes-vous bien pressée d'en avoir le cœur net?

— Ah! dame, oui. Pensez donc! il y a un pauvre ange qui compte les minutes à l'hôtel.

— Eh bien! je prends mon châle et mon chapeau. Blanchette gardera la maison, et elle sera sage.

Quand les deux mères furent dehors, M^lle^ Blanche Vautrin croisa ses deux grands bras maigres comme une héroïne de drame, et se promena de long en large dans le salon paternel.

Le théâtre représentait une grande salle meublée vers la fin du XVIII^e^ siècle et passablement flétrie par les hommes du XIX^e^. Depuis cinquante ou soixante ans, les colonels de la garnison de Nancy s'étaient transmis de main en main cette tenture de soie à médaillons décolorés et les rideaux assortis. Plusieurs générations de guerriers s'étaient carrées dans les fauteuils; quelques milliers de verres, vides de punch ou de sirop, avaient dessiné des ronds sur le marbre de la cheminée et sur deux vastes consoles d'un style riche, noble et lourd. Le militaire a cet ennui de retrouver dans tous ses gîtes la trace de cent autres militaires. Les quelques meubles qu'il transporte avec lui se noient fatalement dans la banalité du fonds. M^me^ Vautrin était femme d'intérieur; comme telle, elle brodait à la tâche des tapisseries dont Pénélope eût été jalouse,

mais ses poufs, ses écrans, ses divans, ses ouvrages de longue haleine, étaient perdus dans le vieux mobilier banal, comme l'opposition pensante dans une majorité sans caractère et sans couleur.

Au milieu du décor tel que vous le voyez, Blanche, Blanchette, se démenait comme une petite panthère en cage. Elle était laide sans avoir rien de laid : on trouve également des créatures qui semblent belles, quoique leurs traits, pris un à un, soient à peine passables. Cette jeune fille portait à l'exagération, si j'ose le dire, les caractères physiques et moraux de l'âge ingrat. Ses jambes et ses bras étaient modelés dans le même style que les baguettes de tambour; elle avait de longs pieds, assez bien faits, et des mains interminables; elle se tenait mal, et son teint rappelait l'Afrique aux Africains du régiment. Le nez, les yeux, le front, s'adaptaient à la diable et n'allaient pas ensemble, quoique le nez fût droit, le front bien modelé et les yeux d'une couleur et d'un dessin corrects. Tout cela ne manquait peut-être que d'harmonie, mais l'harmonie est tout dans la femme. Le passant qui la rencontrait à la promenade ne gardait que l'idée d'un livide gamin.

Il n'y a pas une bambine de dix ans qui ne se soit dit en admirant une belle personne : voilà comme je voudrais être, ou même : voilà comme je serai quand je serai grande; mais la nature, cette mère implacable, prend plaisir à déjouer de telles ambitions. Elle relève d'un coup de pouce brutal un pauvre petit nez qui comptait être grec; elle fend jusqu'aux oreilles une bouche innocente qui ne demandait pas à grandir; des cheveux de couleur indécise, qui promettaient de tourner au blond doré, noircissent un beau jour, ou se décolorent en filasse. On ne peut rien contre cela, mais on enrage de bon cœur et quelquefois on devient méchante. Blanche Vautrin n'avait pas besoin de beauté pour attirer les hommages ou conquérir un mari. La fille d'un colonel ne manque pas de flatteurs, et il y a toujours des maris pour une laide bien dotée; mais n'importe, elle se dépitait à casser les miroirs, elle aurait voulu être jolie pour elle-même.

Presque tous les officiers de son père la traitaient en jeune fille et lui rendaient les mêmes hommages que si elle eût été Vénus en personne. Elle recevait mal les fadeurs, et répondait neuf fois sur dix par des boutades; mais malheur à celui qui ne la prenait pas au sérieux! Elle n'entendait point qu'on la traitât en fillette; elle voulait être quelqu'un et faire respecter sa petite personne. Ce jeune esprit chagrin avait des subtilités despotiques qui semblaient renouvelées de Caligula. Son plaisir favori, dans le salon maternel, était de pêcher les flatteries comme à la ligne. Les pauvres officiers qui la servaient à souhait étaient cotés plats courtisans; ceux qui refusaient le tribut étaient notés comme rebelles.

Le plus exécré des rebelles s'appelait Paul Astier. C'était un beau, brave et honnête garçon qui ne devait rien qu'à lui-même. Lorsqu'on est le septième fils d'un garde forestier des Ardennes, vous pensez bien qu'on porte son patrimoine au bout des bras. L'enfant n'était ni sot ni fainéant; il suivit l'école du village voisin, s'y distingua bientôt et entra comme externe boursier au collége de la ville. Il faisait deux lieues et demie tous les matins et autant tous les soirs avec ses livres dans une main, ses souliers dans l'autre, et un morceau de pain noir en poche. A dix-huit ans, il s'engagea, partit pour la Crimée et fit toute la campagne sans attraper un rhume de cerveau. Une mine éclata sous lui à l'attaque de Malakof; il retomba sur ses pieds en riant comme un fou. Lorsqu'il revint en 1856, il avait trois citations et l'épaulette. En 1859, au début de la guerre d'Italie, son régiment n'était pas désigné pour faire campagne, mais il obtint de permuter avec un sous-lieutenant maladif, et c'est ainsi qu'il passa sous les ordres du colonel Vautrin. Il retrouva dans la compagnie un camarade de son âge et de son pays qu'il avait connu dès l'enfance et tutoyé de tout temps. Ce soldat, nommé Bodin, s'attacha aussitôt à lui comme ordonnance et le servit avec une véritable amitié : il ne savait ni lire ni écrire, mais il aurait su se faire tuer pour le supérieur qui le traitait en camarade. La campagne de 1859 fut écourtée, comme chacun sait, toutefois Astier trouva le temps d'y gagner un grade, et le fidèle Bodin, qui avait pris le quart d'un drapeau, rapporta la médaille militaire. La paix signée, le régiment fut dirigé sur Nancy; c'est là que Paul Astier fit connaissance avec la femme et la fille de son colonel.

D'entrée de jeu, Blanchette lui déplut, et comme il n'était diplomate ni peu ni prou, il n'eut garde de se mettre en frais de galanterie pour elle. La petite fut d'autant plus choquée de sa froideur qu'elle le trouvait plus agréable à voir que le commun des hommes. Elle fit violence à son attention et l'agaça tant qu'elle put, mais maladroitement : la coquetterie est un art qui ne s'acquiert pas sans étude. Plus elle le piquait, plus il s'accoutumait à la regarder comme un taon, un moustique ou toute autre mouche importune. Le jeune homme avait trop de sang dans les veines pour tenir une heure durant les écheveaux d'un petit laideron. Lorsque Blanche l'appelait à haute voix devant cinquante personnes sans avoir rien à lui dire, il ne répondait pas toujours patiemment à ses questions saugrenues. Plus elle se sentait sotte avec lui, plus elle revenait à la charge, comme un joueur qui lutte contre la veine sans se dissimuler qu'il y perdra son dernier sou. L'affaire, étant mal engagée, alla tout naturellement de mal en pis; les taquineries s'aggravèrent.

Un jour Blanche avait dit au lieutenant : — Monsieur Astier, ces messieurs prétendent que vous dessinez gentiment; envoyez-moi donc quelques images!

Astier s'en fut tout droit chez le papetier à la mode et rapporta plusieurs douzaines de niaiseries enluminées. — La plaisanterie est de bien mauvais goût, dit-elle.

— Mademoiselle, j'ai choisi celles qu'on donne dans les couvens aux petites filles bien sages. Si vous ne vous en trouvez pas digne, je pourrai les rendre au marchand.

Une autre fois elle l'attaqua ainsi devant plus de quinze témoins : — Monsieur Astier, quand vous étiez soldat,... car vous avez porté le sac, n'est-il pas vrai?

— Comment donc! je l'ai même porté très loin.

— Eh bien! quand vous étiez un simple troubadour, couchant à la chambrée et mangeant à la gamelle, dans quel monde alliez-vous, s'il vous plaît?

— Dans le monde des bonnes gens, mademoiselle; mais vous avez trop d'esprit pour comprendre jamais ça.

Lorsqu'elle croyait tenir un fait à la charge de son ennemi, elle en faisait l'objet d'une interpellation publique : — Monsieur Astier, avez-vous encore vos parens?

— Grâce à Dieu, oui, mademoiselle.

— Et que fait monsieur votre père?

— Il garde les fagots du gouvernement.

— Ah! ah! Et M^me^ Astier, votre mère?

— Elle fait la soupe au père Astier.

— Mais c'est patriarcal! Dites donc, ces honnêtes forestiers seront joliment fiers de vous quand vous aurez la croix!

— Ils n'ont pas attendu si longtemps, mademoiselle.

Les paroles de ces dialogues sont peu de chose sans la musique. Il aurait fallu voir les adversaires en présence, entendre la voix grêle et traînante de M^lle^ Vautrin, le timbre mâle du lieutenant et son ton bref. L'avantage ne restait pas souvent à Blanchette, et, comme il n'y a rien de plus cruel que la faiblesse, elle en vint aux dernières atrocités.

— Monsieur Astier, est-ce que vous avez fait des campagnes?

— Autant qu'il y en a eu de mon temps, mademoiselle.

— Et sous quels cieux avez-vous guerroyé, je vous prie?

— En Crimée, en Afrique, en Italie.

— Mais avez-vous rencontré des ennemis sur votre route?

— Quelques-uns.

— Qu'est-ce qu'il vous ont fait, ces méchans-là?

— Ils ont fait mon avancement.

— Ils ne vous ont jamais blessé?

— Ni tué, non. Pardonnez-leur : ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

— Comment s'y prend-on à la guerre pour éviter les mauvais coups?

— C'est bien simple, on est heureux.

— Ou prudent.

— Je suis sensible à cet éloge, mademoiselle, car monsieur votre père me l'avait toujours refusé.

— Il me semble qu'on devrait se faire blesser par simple coquetterie. Un officier intact me fait l'effet d'un être inachevé.

— A la première occasion, mademoiselle, je me mettrai en mesure de vous envoyer un de mes bras ou une de mes jambes.

— Des jambes et des bras? que voulez-vous que j'en fasse? j'en ai.

— Oh! si peu!

Les moindres allusions à sa maigreur la mettaient hors d'elle. Sur ce chapitre et sur celui du teint, elle était d'une susceptibilité farouche. Aussi prit-elle en haine l'ordonnance de Paul Astier, le fidèle Bodin, qui avait mis en circulation un mot populaire.

Bodin taquinait souvent le sapeur Schumacker, qui avait pour ainsi dire allaité M^lle^ Vautrin : — Dites donc voir un peu, l'ancien; quand ils ont baptisé votre petite, ils ne savaient approximativement pas de quelle couleur elle se proposait d'être. M^lle^ Blanche, elle n'est pas blanche du tout.

— Ça, c'est *frai*.

— Comment, c'est frais?

— *Che tis :* c'est *frai*; *Planche* est *prune*.

— Planche et prune! Ah! joli. C'est toi qui l'as nommée, vieillard à tous crins, et le nom lui restera! Planche et prune! Mais que c'est un coup de pinceau qui vous la peinturlure en deux temps depuis la guêtre jusqu'au plumet! Planche et prune! J'en ferai confidence à tout le régiment; merci, mon vieux!

## II.

La haine a des intuitions qui tiennent du miracle. Dès que M^me^ Humblot s'était mise à raconter son aventure, Blanche Vautrin avait pensé au lieutenant Astier. Elle ne savait pourtant pas qu'il eût fait le mois précédent une fugue de vingt-quatre heures; elle n'avait jamais entendu dire qu'il fût lié particulièrement avec les officiers de Commercy. Par quelle contradiction reconnut-elle aussitôt dans un portrait tout en rose un homme que depuis deux ans elle voyait tout en noir? L'esprit avait pensé si vite, la main

avait agi si lestement, que son petit mauvais coup s'était fait pour ainsi dire tout seul, et qu'elle-même en fut surprise.

L'ivresse du premier moment fit place à la réflexion, quand les deux mères furent sorties. Elle se demanda ce qui arriverait si ces dames, en mettant le pied dans la rue, se rencontraient face à face avec Astier. Reconnaissance, attendrissement, stupéfaction; Mme Humblot, évanouie, tombait dans les bras du lieutenant; on s'expliquait, on s'entendait; Mlle Antoinette entrait en scène, et bientôt... Blanche ne se sentait aucune sympathie pour cette grande Antoinette.

Rien au monde ne pouvait empêcher ou retarder le dénoûment dès que la rencontre avait lieu. La réputation du lieutenant était bonne, ses chefs le signalaient comme un officier d'avenir. Son origine modeste et sa pauvreté semblaient admises d'avance par les Humblot. Quant à lui, nul doute qu'il n'acceptât l'aubaine avec enthousiasme. Il avait le cœur libre de tout engagement; on ne lui savait point de parti-pris contre le mariage en général, il aimait ses parens, il regrettait de ne pouvoir les aider, c'était un homme de famille. Sa fierté bien connue et son désintéressement avéré l'auraient porté sans doute à refuser une fille riche, si elle était laide, ou compromise, ou de naissance inavouable; mais ces Humblot, en somme, avaient l'air de braves gens, et la sensible Antoinette ne devait pas être mal, pour peu qu'elle tînt de sa mère.

Il l'épouserait donc; mais après ou même avant la cérémonie il s'expliquerait avec elle sur toutes les circonstances du roman. Mme Humblot ne manquerait pas de dire qu'elle avait feuilleté l'album sans y trouver son gendre; on voudrait savoir le pourquoi de ce petit mécompte, et alors que penserait-on? Que dirait Mme Vautrin? Blanche tenait infiniment à l'estime de sa mère, qui était une bonne femme sans énergie, mais de sens juste et de cœur droit. Elle avait presque peur de son père; il n'entendait point raillerie en matière de conscience et d'honneur, et ce qu'elle redoutait pardessus tout, c'était le jugement du monde. La suppression de ce portrait ne semblerait pas seulement odieuse; le petit crime devenait ridicule, puisqu'il n'avait rien empêché. Si la malice des Nancéiens ne voyait en tout cela qu'un coup de main maladroit, l'effort d'une haine impuissante, passe encore, ce n'était que demi-mal; mais si l'on se permettait d'y chercher autre chose, par exemple le contraire de la haine! Ah! plutôt les derniers supplices que la honte d'avoir distingué avant l'âge un homme qui aime ailleurs!

Or il semblait à peu près impossible de soustraire le lieutenant aux recherches de Mme Humblot. La chère dame avait de bons yeux; sa fille, à coup sûr, les avait meilleurs encore, et si l'amour est aveugle, comme on dit, c'est lorsqu'il trouve son compte à se tromper

lui-même. Nancy est grand, mais un homme ne s'y perd pas dans la foule, comme à Paris, un officier surtout, — et l'uniforme est de rigueur dans les garnisons de province. Les lieux de réunion sont connus, le nombre des promenades est limité, toutes les personnes d'un certain monde sont sûres de se rencontrer une ou deux fois au moins par semaine. Le théâtre était fermé par bonheur, mais dans une ville si vivante et si alerte au plaisir on se voit ailleurs qu'au théâtre. Le maréchal recevait quelquefois, le général et le colonel avaient chacun leur jour. La préfecture, la recette générale et plusieurs autres maisons pouvaient offrir à M^me^ Humblot la collection complète du corps d'officiers. En ce moment, les deux mères étaient en visite chez les femmes les plus répandues et les plus spirituelles de la garnison. On allait éveiller leur curiosité, les intéresser toutes au succès de cette chasse à l'homme. Elles raconteraient l'histoire à leurs maris; les soixante mille francs de rente offerts en dot à un bel inconnu feraient le tour de la ville en vingt-quatre heures; il en serait parlé dans toutes les pensions et dans tous les cafés militaires : si Paul Astier n'était pas reconnu par ses camarades, il saurait bel et bien se dénoncer lui-même.

« Allons, pensa le jeune diable, il faut que M. Paul Astier disparaisse. » C'était, en petit, le raisonnement des voleurs qui tuent pour plus de sûreté les témoins de leur crime; mais on n'escamote pas un grand gaillard de lieutenant comme une simple muscade. Blanchette tint conseil avec elle-même, et discuta cinq ou six combinaisons insensées avant de s'arrêter à la bonne.

Elle s'était procuré, non sans peine, un dessin du lieutenant. C'était une caricature assez plaisante de M. Moinot, commandant du 2^e^ bataillon. Paul avait dessiné un moineau becquetant une cerise, et le tout, vu à quelque distance, représentait admirablement le chef de bataillon et son nez. Ce pauvre commandant, vieil africain et bon soldat, s'était fait un nez flamboyant par sa faute. A part ce ridicule et ce défaut, il était très considéré et dans les meilleurs termes avec tout le monde. Il prisait fort Astier, qui le lui rendait bien, et qui pour rien au monde n'eût voulu lui causer de l'ennui; mais on est jeune, on aime à rire, on se laisse aller aux entraînemens de la malice, et, lorsqu'on croit tenir une bonne plaisanterie, on n'a pas la sagesse de la garder pour soi. Ce dessin, rehaussé de quelques touches à l'aquarelle, fut porté à la pension des lieutenans un soir qu'on recevait des officiers de passage. Tout le monde s'en amusa; quelques jeunes gens en gaîté y mirent un mot de commentaire. Après ces jeux innocens, on parla d'autre chose, puis on alla au café, et la charge du commandant Moinot, un peu froissée, un peu tachée, resta sur un coin de la table. Un camarade de Paul Astier, le lieutenant Foucault, plia la feuille en quatre et la porta,

sans penser à mal, à M^lle^ Vautrin. Huit jours après, la jeune fille dit fièrement à son ennemi : J'ai un dessin de vous malgré vous; mais elle ne dit pas lequel. A ses yeux, le choix du sujet n'avait alors aucune importance.

Aujourd'hui c'est une autre affaire. Elle retourne à sa chambre, ouvre un carton, prend la caricature, la signe du nom de Paul Astier en majuscules, la met sous enveloppe, écrit l'adresse du commandant, toujours en majuscules, et appelle le planton :

— Mon vieux Schumacker, lui dit-elle, va jeter cette lettre à la poste, et ne laisse voir l'adresse à personne. Quant à toi, je sais que tu ne la liras point, et pour cause.

Ce second trait chargea peu sa petite conscience. D'abord elle se croyait excusée par la nécessité, ensuite elle savait qu'une querelle est impossible de lieutenant à chef de bataillon. — Tout compte fait, pensa-t-elle, maître Astier en sera quitte pour quelques jours d'arrêts forcés, huit au moins, quinze au plus; cela n'est pas la mort d'un homme. Dans huit jours, la veuve Humblot et sa fille seront lasses d'user leurs bottines sur le pavé pointu de Nancy. On leur prouvera qu'elles ont rêvé, et elles retourneront à leurs récoltes. Pourvu qu'elles ne s'avisent pas d'attendre l'inspection générale! non, elles comprendront sous peu que l'insistance serait ridicule, et le général-inspecteur n'arrive que dans trois semaines : tout est sauvé!

Elle se remit à son piano et s'étourdit de musique en attendant le retour des deux mères. M^me^ Vautrin entra seule, fort lasse et visiblement dépitée.

— Eh bien! maman?

— J'en perds la tête. Nous avons feuilleté la cavalerie, dévisagé l'artillerie, interrogé le génie et passé en revue le grand quartier-général. Toutes ces dames ont été d'une complaisance! Elles se sont mises à notre disposition; la maréchale elle-même s'intéresse à cette pauvre M^me^ Humblot. Et rien! rien! rien! J'en ai la tête fendue. Tu n'as pas une idée, toi?

— Si, maman.

— Dis donc vite!

— J'imagine que les deux innocentes se sont laissé duper par un aimable petit plaisant qui n'est pas plus militaire que moi.

— Enfant! crois-tu possible qu'un homme ose se dire officier sans l'être?

— Pourquoi pas? Je lis tous les jours des procès où l'on prend non-seulement le titre d'officier, mais l'uniforme, la croix et les médailles pour escroquer les gens.

— Mais on ne trompe ainsi que les badauds, jamais les militaires! Figure-toi qu'à Commercy...

— Je sais. Cependant un civil peut fort bien avoir déjeuné par hasard avec les officiers de Commercy. C'était un honnête garçon, soit; il avait la tête un peu montée, et il aura trouvé charmant de berner Mme Humblot.

— A quel propos?

— Parce qu'il y a des physionomies qui appellent la mystification, comme il y a des arbres qui attirent la foudre. Si tu ne veux absolument pas que ces dames aient été dupes d'un commis-voyageur en goguette, j'admets que le garçon soit militaire à la rigueur. C'est peut-être un sous-officier de cavalerie, étonnamment bien né, un vrai fils de famille emprisonné pour dettes dans l'uniforme des guerriers français. Cherchez-le, vous avez le temps; mais, maman, si tu veux m'en croire, tu n'engageras pas tes amies à mettre leur bonheur et leurs économies entre les mains d'un monsieur qui s'est surfait lui-même pour commencer.

— Pourtant, s'il était officier, ce jeune homme?

— Comment veux-tu? Au fait, c'est peut-être un capitaine *in partibus*, qui commande incognito une compagnie de routiers sans uniforme. C'est Fra Diavolo, tiens! Es-tu contente? La légende le peint sous des traits agréables, et peut-être cette demoiselle de la Charente-Inférieure n'en ferait-elle pas fi.

— Méchante!

— Ange!

— Ces dames viendront ce soir prendre le thé; ne les décourage pas au moins.

— A Dieu ne plaise! mais si Mme Humblot a seulement un atome d'esprit, elle a dû laisser l'espérance à la porte de son hôtel.

A dîner, Mme Vautrin conta le gros de l'affaire à son mari. — Ma chère amie, dit le colonel, je regrette que ce bon numéro ne soit pas échu à un de nos jeunes officiers. Les lieutenans seraient plus à l'aise, s'ils pouvaient ajouter soixante mille livres de rente aux cent soixante-cinq francs qu'ils touchent le premier du mois.

— Mais papa, demanda Blanchette, admets-tu qu'un officier coure les champs pendant vingt-quatre heures sans que son colonel ait vent de l'escapade?

— Cela peut arriver dans certaines garnisons par la négligence des chefs de corps. Dans mon régiment, pareille chose ne s'est jamais vue et ne se verra jamais, j'ose le dire.

— Oh! papa, tu peux être tranquille. Cet officier, s'il existe, n'appartient pas au régiment.

Mme Humblot et sa fille n'eurent garde de manquer au rendez-vous. Lorsque Blanche Vautrin vit entrer Antoinette, elle reçut comme un coup de poignard dans le cœur. Figurez-vous la rage d'une enfant qui se sait laide, qui a passionnément souhaité d'être

belle, qui s'est proposé à elle-même un idéal de noblesse et de beauté. Tout à coup, sans préparation, elle se voit entrer dans un salon, telle qu'elle a toujours rêvé d'être! Et cette taille majestueuse, cette souplesse de corps, cette plénitude de formes, cette pureté des lignes, cette blancheur de teint, ce rayonnement de santé, cette grâce sereine et douce que la nature lui a refusée, elle voit tout cela au pouvoir d'une autre! Il semble qu'on lui ait volé sa personne entière, et qu'on lui ait jeté par miséricorde une guenille de rebut!

La petite avait une certaine force d'âme. Elle sut réprimer son premier mouvement, qui était d'arracher les yeux à M^lle^ Antoinette. On se serra les mains, on sourit, on échangea sans effort apparent les petites banalités d'usage. Les confidences, dûment provoquées, ne se firent pas attendre. Rien n'égalait la candeur et l'expansion de la victime. Elle ne doutait pas de la sincérité de ce jeune homme, elle ne voulut pas admettre un seul moment qu'il eût usurpé la moindre chose. Son sentiment était que les deux mères avaient vu les albums trop vite, ou qu'un des portraits n'était qu'à moitié ressemblant : le soleil est un astre capricieux, pourquoi donc serait-il un artiste infaillible?

Blanche feignit de donner dans cette illusion. Elle entraîna la belle étrangère hors du salon, comme pour la mettre à l'abri des curiosités indiscrètes, et dans un petit coin, en tête-à-tête, elle lui mit le régiment entre les mains, sous les yeux, pour l'étudier tout à l'aise. Quand l'examen fut achevé, la perverse embrassa M^lle^ Humblot et lui dit : — Ne vous affectez point, il n'y a pas un officier digne de vous dans le régiment de mon père; je le savais, nous verrons ailleurs; on se charge de tout : c'est dans l'état-major que nous trouverons l'heureux jeune homme. Dès demain je me mets en campagne avec vous. En attendant, retournons là-bas; maman a fait savoir qu'elle restait chez elle, la réunion sera nombreuse, votre arrivée est un événement, tout le monde veut vous connaître : qui sait s'*il* n'est pas là et si vous n'allez pas le rencontrer face à face?

Il y avait foule au salon quand elles y rentrèrent. Tous les femmes de la garnison étaient venues pour voir, et la plupart des célibataires pour se montrer. Plus d'un gaillard s'était dit en donnant le fin coup de brosse aux paremens de sa tunique : Si le ciel a permis qu'une brillante héritière jetât son dévolu sur la garnison de Nancy, il poussera peut-être l'originalité jusqu'à me recommander personnellement aux yeux de la belle. Dans cet espoir, chacun mettait en relief ses petits avantages; on posait pour le pied, pour le torse, pour la tête; l'un relevait sa moustache, l'autre pirouettait sur les talons pour montrer la rondeur et la finesse de sa taille. Entre tant de jolis garçons, Paul Astier ne brillait que par son absence. De-

puis qu'il était mal reçu dans la maison du colonel, il n'y venait que sur invitation directe ou en visite de stricte obligation.

Si Mlle Humblot n'aperçut point celui qu'elle cherchait, Blanche eut la satisfaction de voir le commandant Moinot causer à part avec M. Vautrin en gesticulant à force. Voici ce qui s'était passé vers la fin de la journée.

Comme Astier dépliait sa serviette à la pension, il fut mandé d'urgence chez son chef de bataillon. Il y courut gaîment, dans l'espoir que le papa Moinot avait besoin de quelque service, et charmé de se rendre utile à un bonhomme qu'il aimait.

Dès qu'il fut en présence du vieil officier, il s'aperçut que le baromètre marquait tempête. Au milieu d'un visage singulièrement pâle, le nez rouge flamboyait.

— Lieutenant, dit M. Moinot, avez-vous jamais eu à vous plaindre de moi dans le service?

— Jamais, mon commandant.

— Et hors du service?

— Pas davantage.

— Est-il à votre connaissance que j'aie cessé de mériter l'estime des hommes et le respect des jeunes gens?

— Tout le monde vous estime, vous respecte et vous aime, mon commandant.

— Vous n'auriez pas perdu la tête par hasard?

— Pas que je sache.

— Vous ne vous êtes pas grisé aujourd'hui?

— Ça, non.

— Alors pourquoi m'insultez-vous, sacrebleu?

— Moi, commandant!

— Qui donc? C'est moi peut-être qui me suis adressé cette turpitude à moi-même? La reconnaissez-vous?

Paul reconnut son vieux dessin, qu'il croyait anéanti depuis longtemps et qu'il avait oublié.

— Mon commandant, dit-il, en dessinant cette mauvaise charge, l'an dernier, j'ai fait une sottise et une inconvenance; mais celui qui l'a volée, conservée, signée de mon nom et mise à la poste a fait une infamie. Je vous demande pardon d'une légèreté qui serait vénielle, si vous n'en aviez pas eu connaissance. Quant au drôle qui a pris soin de tourner la plaisanterie en affront, je me charge de le retrouver et de le punir.

— En attendant, monsieur, comme on n'aurait pas pu m'envoyer cette œuvre d'art, si vous ne l'aviez pas commise, faites-moi le plaisir de rentrer chez vous et de garder les arrêts forcés jusqu'à nouvel ordre.

Le lieutenant s'inclina sans répondre et obéit.

Pour un simple citoyen, rester chez soi, et même y rester seul, fût-ce durant une semaine ou deux, ne serait pas une peine; pour le jeune officier, c'est un supplice. Le logement garni n'est pas un domicile; on y est chez son propriétaire, chez ses prédécesseurs, chez tout le monde hormis chez soi. Non-seulement le cœur ne s'attache à rien dans ces gîtes, mais l'esprit y est inquiet, voletant, suspendu sans savoir où se poser. De là vient cette impatience des étrangers dans la plus comfortable et la plus riche auberge et ce besoin d'en sortir, vraie nostalgie qui chasse les habitans du Grand-Hôtel et de l'hôtel Meurice vers les théâtres et les lieux publics. Le malaise est mille fois plus intolérable dans ces appartemens meublés sans meubles, dans ces garnis dégarnis que l'officier loue en moyenne vingt francs par mois. Le logeur ne peut pas donner mieux à ce prix-là, et les logés ne sauraient guère y mettre davantage. Paul Astier, comme tous les lieutenans d'infanterie, payait vingt francs de chambre, soixante-cinq francs de pension et quinze d'extra pour les réceptions obligées; son ordonnance lui coûtait douze francs, plus cinq à l'ordinaire du corps pour dispense de service. Il donnait quinze francs par mois au tailleur, cinq au bottier pour l'entretien et le renouvellement de sa garde-robe, douze à la blanchisseuse, cinq à la cantinière pour la nourriture de son chien. Le total de ces dépenses, dont une seule, le chien, n'était pas indispensable, s'élevait à cent cinquante-quatre francs par mois. Il restait onze francs pour l'imprévu, le café, les cigares, l'achat et la location des livres, les fournitures de bureau, le permis et les munitions de chasse, les déplacemens, les caprices et les munificences. Le café seul, aux officiers les plus sobres, coûte environ trente francs par mois; mais pourquoi vont-ils au café? D'abord parce que c'est l'usage, et que dans l'armée plus qu'ailleurs chacun doit vivre comme tout le monde. Ajoutez que l'état n'a jamais voulu leur donner un lieu de réunion où l'on pût s'asseoir et causer sans obligation de boire.

Paul occupait une chambrette des plus modestes dans le vieux quartier de Nancy, rue du Maure-qui-trompe. Une couchette de fer, une commode, une table, une malle et trois chaises, voilà l'inventaire au complet. Un fusil Lefaucheux, gagné au tir, et une demi-douzaine de pipes décoraient la paroi principale. Dans ce réduit, le jeune homme dormait depuis deux ans, et il y avait fait les plus beaux rêves du monde. La vie lui souriait, il aimait son métier; ses chefs, ses camarades, ses soldats, l'estimaient à qui mieux mieux. Simple engagé volontaire, il se trouvait aussi avancé à vingt-six ans que les élèves de Saint-Cyr. Depuis trois ans, à chaque inspection générale, il était porté pour la croix, on parlait de le présenter au choix pour le grade de capitaine. Si les affaires

marchaient toujours du même train, il était presque sûr d'arriver général avant la retraite. En attendant, il portait légèrement sa pauvreté, qui, pour le fils d'un simple garde, était une opulence relative. Sa chambre lui paraissait luxueuse et les *beefsteaks* ratatinés de la pension très succulens. Quoiqu'il se refusât toute dépense inutile, on peut dire que jamais il n'avait chômé de plaisir. On le mettait de toutes les parties; il montait à cheval avec les officiers de dragons; il chassait en hiver chez les jeunes gens riches, il conduisait le cotillon au bal de la préfecture. Les grisettes le voyaient d'un œil favorable; bref, en langage militaire, il était des bons, c'est-à-dire des heureux.

Le soir où il rentra chez lui par ordre du commandant Moinot, il lui sembla que son étoile s'était éclipsée tout à coup, et la petite chambre prit un aspect sinistre. Le fidèle Bodin lui apporta son dîner parfaitement froid; il y toucha du bout des dents et se plongea dans une méditation décourageante. Il était mécontent de lui-même et des autres; il venait d'offenser sans le vouloir un excellent homme, presque un vieillard; ce petit événement ne manquerait pas de se résoudre en mauvaises notes; l'inspection générale approchait, pour une faute dont en somme il n'était qu'à moitié coupable il risquait de manquer la croix. C'était sa troisième proposition. La première, faite au lendemain de Solferino, avait échoué parce qu'en guerre les blessés passent avant tout. La deuxième datait d'un an; elle fut biffée par l'inspecteur lui-même, qui ajouta aux notes d'Astier : « trop familier avec les inférieurs; manque de tenue. » C'était Blanche Vautrin qui le soir, dans un salon, avait dit au général : « Voyez-vous ce grand officier, là-bas, qui a la tournure d'un prince? Il se fait tutoyer par son ordonnance, sous prétexte qu'ils ont gardé les animaux ensemble dans leur pays. » Le général avait vérifié le fait et lavé la tête au bon Astier. Pour cette fois, l'affaire semblait autrement grave, mais Paul était peut-être moins sensible au dépit de perdre son dû qu'à la honte d'accuser un camarade. Il flairait une basse trahison, et il ne pouvait se faire à l'idée qu'un officier français en fût l'auteur. La première sensation du mal physique fait pousser les hauts cris à l'enfant nouveau-né; le jeune homme ressent quelque chose de semblable lorsqu'il naît à l'expérience en découvrant que le mal moral existe, et que tout le monde n'est pas honnête et bon comme lui. Paul se jeta tout habillé sur sa couchette et pleura.

## III.

Il resta quinze jours à se ronger les poings, dans une solitude absolue, sans visites, sans nouvelles, sans autres distraction que le

spectacle de la rue, le service de Bodin et les romans crasseux d'un mauvais cabinet de lecture. Cinq ou six fois la honte le prit; il voulut secouer sa torpeur et commencer un livre sur l'avenir de l'art militaire. L'occasion semblait bonne pour mettre au jour les idées neuves qui fermentaient en lui depuis longtemps; mais il vit avec douleur que son cerveau refusait le service; la pensée se brisait les ailes contre les murs de cette chambre. Il comprit que la liberté d'aller et de venir est indispensable aux enfantemens de l'esprit, et que les jours de captivité, comme les jours de navigation, sont à retrancher de la vie.

Tandis qu'il sommeillait à demi, tristement replié sur lui-même, Mme Humblot et sa fille reprirent le chemin de Marans. La bonne dame était vexée comme un chasseur bredouille, qui tuerait des pigeons et des poules plutôt que de rapporter son carnier vide au logis. Sur la fin du séjour, elle signalait tantôt un officier, tantôt un autre à sa fille, et elle semblait lui dire : Puisque le vrai phénix est envolé, accepte celui-ci ou celui-là, tandis que nous y sommes.

Mais Antoinette avait le cœur bien pris. Cette course haletante à travers un monde nouveau pour elle, ces consolations, ces respects, cette curiosité, ces hommages, un fonds de superstition qui reparaît chez la femme dans les gros momens de la vie, tout contribuait à l'exalter. — Si Dieu veut que je me marie, disait-elle, il me fera retrouver celui qu'il avait jeté sur ma route. S'il me refuse ce bonheur, eh bien! je comprendrai qu'il préfère m'avoir à lui.

Blanche Vautrin jouissait de ce désespoir comme un vrai petit diable. Elle ne quittait point sa martyre, elle la promenait, elle l'avait parquée comme les fourmis âcres parquent les pucerons qui sont tout miel. Elle s'abreuvait froidement de larmes innocentes, elle les dégustait goutte à goutte, en gourmet féroce; puis tout à coup, sans motif apparent, elle éclatait en sanglots, se prenait aux cheveux et se frappait la tête, embrassant la pauvre Antoinette avec rage et la repoussant à tour de bras, ensuite se jetant à ses pieds pour lui demander grâce. L'autre admirait de bonne foi ces élans généreux, et ne savait plus comment exprimer sa reconnaissance. — Que je vous aime et que vous êtes bonne!

— Détestez-moi plutôt, j'ai l'âme noire! Je suis un monstre dans la nature!

Par trois ou quatre fois, elle eut la bouche ouverte pour tout dire et réparer le mal qu'elle avait fait. Quelque chose la retint. Ce n'était ni la jalousie, ni la crainte du blâme, ni le remords d'avoir menti; c'était une sorte de fierté pudique. — J'avouerais, si j'avais seize ans, par malheur je n'en ai pas quinze! — Le monde est stupide et méchant. Il confesse par-ci par-là que le cœur n'a pas d'âge, mais

ce principe est monopolisé au profit des vieilles folles de quarante ans.

Le jour où Mlle Humblot prit congé d'elle avec mille protestations, elle lui répondit : — Je me recommande non à votre amitié, mais à vos prières. La plus malade de nous deux, quoi que vous en pensiez, c'est moi. Ma conscience est comme un champ de bataille couvert de morts et de blessés. J'ai fait pour vous servir tout ce qui était humainement possible; si vous ne vous en allez pas contente, il y en a d'autres qui sont plus à plaindre que vous.

Personne ne chercha le fin mot de ces incohérences. Les propos les plus insensés, les exagérations les plus inexplicables n'étonnent pas dans la bouche d'une fille de quatorze ou quinze ans.

Les dames de Marans avaient quitté Nancy depuis quarante-huit heures quand Paul Astier reparut à la pension des lieutenans. Ses camarades lui firent fête, quelques-uns lui sautèrent au cou. L'autorité n'avait pas jugé convenable de publier les motifs de sa punition; on savait en tout et pour tout qu'il avait manqué gravement au chef de bataillon. Son nom était rayé de la liste des propositions; le lieutenant Foucault, de la 3e du 2e, était mis à sa place, et le brave garçon s'en excusait le plus cordialement du monde. Astier reçut très poliment les condoléances de ses amis, mais sans abandon et sans grâce : son cœur ne s'ouvrait plus qu'à moitié. Lorsqu'au dessert on déboucha le vin de Champagne en son honneur, il prévint le toast en disant :

— Un instant, messieurs. Vous souvient-il que l'an dernier, autour de cette table, un jour de réception, j'ai fait passer certaine charge du commandant Moinot?

Les convives, debout, le verre en main, se regardaient sans comprendre. Il n'attendit pas leur réponse et poursuivit d'un ton bref :

— Le dîner s'acheva si gaîment que je ne songeai pas à reprendre ce chiffon de papier. Quelqu'un de vous l'a-t-il recueilli par hasard?

— Moi, dit Foucault.

— Ah! c'est vous? La coïncidence est fâcheuse.

— Comment?

— Avez-vous conservé l'objet en question?

— Non; je n'y attachais pas d'importance, et je l'ai donné à quelqu'un.

— Donné ou envoyé?

— Donné de la main à la main.

— Foucault, je vous ordonne de me dire sur l'heure à qui vous l'avez donné.

— Astier, je ne reçois d'ordres que de mes chefs.

— Si vous ne recevez pas mes ordres, vous recevrez toujours bien mon verre au visage!

Le geste suivit la menace; les camarades s'interposèrent pour empêcher une rixe, et rendez-vous fut pris. Le colonel ne put défendre la rencontre, il y avait eu voies de fait. Le lendemain matin à six heures, on se battit au sabre d'ordonnance, et Paul Astier reçut un coup droit en pleine poitrine. Il fut deux mois à l'hôpital entre la vie et la mort.

Blanche Vautrin fit à la même époque une de ces maladies qu'on explique par la croissance. Elle eut la fièvre, le délire, des suffocations, des spasmes et quelque peu de catalepsie. On la crut morte plusieurs fois, elle perdit ses cheveux, fit peau neuve, et guérit enfin; mais sa convalescence fut celle d'une ombre. Ses meilleures amies, si tant est qu'elle en eût, ne reconnaissaient pas la petite Vautrin dans cette grande jeune fille transparente et penchée, le front ceint d'un bandeau blanc, comme une carmélite. Ses parens la promenaient en calèche aux rayons du soleil d'automne, qui est souvent admirable à Nancy. Elle avait de grands yeux noirs qui menaçaient d'envahir toute la figure, un nez droit, effilé, de forme antique; ses lèvres pâles dessinaient un petit arc très pur et très correct. L'ensemble de ses traits n'offrait plus rien de heurté; vous auriez dit que la douleur avait tout remanié, tout pétri à nouveau dans ses mains terribles.

Le fond même semblait amendé; la voix avait acquis certaines inflexions d'une douceur suave; l'esprit, moins vif et moins caustique, jugeait plus humainement de toutes choses; le cœur s'attendrissait pour un rien, prêt à fondre. Elle éprouvait des admirations extatiques et des langueurs pâmées à la vue d'un insecte dans l'herbe, au parfum d'une violette de l'arrière-saison. Tout est neuf aux convalescens, ils s'imaginent qu'on vient de recommencer à leur profit la nature entière.

Elle reprit lentement ses forces, et la gaîté ne lui revenait pas. Le médecin jugea que l'hiver de Lorraine était trop rude pour elle; il l'envoya se rétablir à Palerme; M^me^ Vautrin l'y conduisit. Le jour de leur départ, à la fin de novembre, elles rencontrèrent devant la gare un grand officier pâle qui marchait lentement, appuyé d'une main sur sa canne et de l'autre sur le bras du fusilier Bodin. Il salua militairement son colonel, qui était aussi dans la voiture, puis il tourna sur ses talons avec une indéfinissable expression de mépris. Blanche comprit sans autre commentaire qu'il s'était expliqué après coup avec M. Foucault, et qu'il connaissait maintenant l'auteur de ses disgrâces.

Mme Vautrin, toujours bonne et sans malice, dit à sa fille : — Voilà un pauvre garçon qui aurait grand besoin de venir en Sicile avec nous.

— Par malheur, répondit le colonel, il n'a que sa solde.

Blanche ne put se défendre de penser que sans elle le jeune homme serait riche, heureux et bien portant.

Ce remords la suivit jusqu'au pays des oranges. Pour une âme qui n'est pas absolument perdue, c'est un rude fardeau qu'une mauvaise action. Il se passa peu de journées sans que Blanche se souvînt de Paul Astier, sans qu'elle se demandât : où est-il? que devient-il? Il doit sentir cruellement le froid, tandis que j'ouvre mon ombrelle au soleil. S'il avait éprouvé une rechute? s'il mourait? Je n'en saurais rien, personne n'aurait l'idée de m'en écrire. Et moi, malheureuse, je n'ai pas même le droit de m'en informer!

Elle avait un petit commerce de lettres avec Mlle Humblot, et les nouvelles qui lui arrivaient de Marans n'étaient pas faites pour rassurer sa conscience. Antoinette lui annonça qu'elle allait tâter du couvent comme pensionnaire, sans engager sa liberté. Une espérance absurde, mais obstinée, soutenait la pauvre fille. — Encore un brave cœur qui souffre par moi, disait Blanche, et pour qui? Quel fruit me revient-il de ses tortures? Je fais des malheureux, et il n'y a pas sur la terre un être plus misérable que moi!

Pendant qu'elle passait la vie à s'accuser et se lamenter tour à tour, le climat, le grand air, l'exercice, la jeunesse surtout, poursuivaient leur tâche et métamorphosaient à qui mieux mieux sa petite personne. Sa figure maigrelette se remplit, son corps se développa, sa taille s'arrondit, ses corsages devinrent trop étroits, les os saillans de ses bras disparurent comme les rochers à la marée montante; quelques fossettes se dessinèrent çà et là. Son teint avait passé du brun sale au blanc fade de la cire. Il se réchauffa peu à peu et s'arrêta décidément à cette demi-blancheur, rose au fond et bronzée à la surface, que l'on admire chez les créoles. Le monde de Palerme et des environs la trouvait belle; quant à la pauvre Mme Vautrin, elle vivait à genoux, en contemplation devant la merveille. Il est certain que le plomb vil s'était changé en bon argent, et que la femme du colonel, après six mois d'absence, ramena en Lorraine une Blanchette très appétissante. Sa beauté n'était pas absolument régulière; de la laideur effacée il restait je ne sais quoi d'étrange; mais l'étrange n'est pas à dédaigner; et je sais des femmes superbes qui le paieraient cher, s'il se vendait en boutique.

— Mon lieutenant, dit un jour le fidèle Bodin, j'ai une nouvelle à t'a... à vous annoncer. C'est que la demoiselle du colonel a fini son

semestre aux pays chauds, et que c'est comme si maman l'avait bourrée de mie de pain et trempée dans du lait. Autrement dit, qu'elle n'est plus ni *planche* ni *prune*.

— Tant mieux pour elle! Quand tu n'auras rien de plus intéressant à me dire, tu n'auras pas besoin de te déranger.

— Suffit.

Paul Astier était rétabli. Non-seulement il avait repris son service, mais depuis près de deux mois il travaillait chez lui sans relâche. Il n'aurait pas pris une heure de repos par semaine sans l'obligation de paraître aux lundis du général.

Cette nécessité le mit cinq ou six fois en présence de M^lle^ Vautrin; il affecta obstinément de ne la point reconnaître. Belle ou laide, elle n'était ni plus ni moins monstrueuse à ses yeux. Toutefois en bonne justice il s'avoua qu'elle était belle.

Un soir qu'il approchait du buffet, elle le devina, quoiqu'elle eût le dos tourné, et, faisant volte-face, elle lui dit : — Je suis donc bien changée, monsieur Astier, que vous ne me reconnaissez pas?

Il répondit froidement : — En tout temps, en tout lieu, mademoiselle, et quelque changement que la nature opère en vous, soyez sûre de ma... reconnaissance.

— Sans jouer sur les mots, pourquoi ne me saluez-vous jamais?

— Parce que j'ai mauvaise opinion de vous, mademoiselle.

— Je suis une honnête fille pourtant.

— Je l'espère pour vos parens, mais vous ne serez jamais un honnête homme.

Cela dit, il tourna le dos, gagna le vestibule, alluma un cigare et retourna en fredonnant à la petite chambre où son cher travail l'attendait.

Il avait fait un raisonnement qui semble juste à première vue et qui l'est dans tous les pays moins routiniers que le nôtre. « Si ma bonne conduite, mes campagnes et quelques actions d'éclat n'ont pas suffi à mériter ce scélérat de ruban rouge; si l'on fait passer sur mon corps toutes les médiocrités de l'armée tantôt par un motif et tantôt par un autre, le seul parti qui me reste à prendre est de frapper un grand coup. Je veux prouver à nos mamamouchis que je ne suis pas un officier à la douzaine et que je raisonne mon affaire un peu mieux que Dupont, Lombard ou Foucault... A ce livre! et du nerf! »

En ce temps-là, les vices et les absurdités de notre organisation militaire commençaient à frapper les meilleurs esprits de l'armée. Il n'y avait pas un régiment qui ne comptât parmi ses jeunes officiers quelque réformateur obscur, modeste et convaincu. Ces rêveurs sensés et pratiques ne s'étaient pas donné le mot, aucun fil ne les reliait, ils ne conspiraient pas ensemble à la refonte d'une

institution vieillie; ce qu'ils avaient de commun, c'est que la même évidence les avait tous frappés en même temps. Ils condamnaient l'exonération par voie administrative comme une fabrique de vieux prétoriens calculateurs et viveurs; ils disaient tout haut que la garde, outre qu'elle pèse lourdement sur le budget, blesse le sentiment d'égalité, qui est le fond de l'armée française, en créant une aristocratie de faveur et de hasard. Ils souhaitaient que l'avancement sur l'arme remplaçât partout l'avancement au corps, que l'intrigue des protecteurs, si forte et si funeste sous un gouvernement personnel, fût détrônée par un système d'épreuves orales et écrites constatant les aptitudes et les études de chaque sujet, que l'âge de la retraite fût avancé d'au moins dix ans pour l'officier sans avenir, et qu'on le replaçât, jeune encore, vers quarante ans, dans les emplois civils. Cette méthode, disaient-ils, aurait le double avantage de prévenir l'envieillissement de l'armée et de chasser des ministères une multitude de jeunes gens qui se vouent dès l'adolescence au désœuvrement des bureaux. Le zèle de nos jeunes censeurs touchait à tout; il supprimait certains emplois indispensables avant 1789 et parfaitement inutiles aujourd'hui; il augmentait la solde de quelques grades, qui est restée au même chiffre depuis la révolution, quoique le prix de toutes choses ait doublé; il renvoyait impitoyablement tout un olympe de généraux inutiles, souvent incapables, toujours routiniers, qui sont plutôt les éteignoirs que les lumières de l'armée. L'armement de notre infanterie était mis au rebut; on prônait hardiment le fusil à tir rapide et répété, se chargeant par la culasse; on réfutait les sempiternelles objections du comité des armes portatives; on se colletait moralement avec ces estimables sourds qui nous ménageaient le plaisir d'assister en spectateurs désintéressés au drame de Sadowa. Paul Astier avait pris sous son patronage un système de transformation très simple et très économique inventé par un contrôleur d'armes de l'arsenal de Metz. Il ne proposait pas d'innovations déterminées dans l'uniforme du soldat, mais il le déclarait aussi détestable en campagne qu'agréable à contempler aux revues du Champ de Mars.

Il demandait pourquoi le gouvernement, qui met la construction des opéras au concours, n'en fait pas autant pour l'uniforme des soldats, et il n'avait pas de peine à prouver qu'un prix de cent mille francs donné à l'inventeur d'un uniforme définitif épargnerait plus de cent millions aux contribuables. Il serait long de résumer ici le volume in-octavo qu'il écrivit tout d'une haleine sur ces questions et cent autres, son projet de bataillons à sept compagnies dont une de tirailleurs, la réduction des divers corps de cavalerie en deux spécialités, cavalerie légère et grosse cavalerie, hussards pour éclairer et ramasser, dragons pour charger l'ennemi. L'auteur

voyait éclore dans un avenir prochain un art nouveau, la guerre des grandes armées, procédant par masses énormes, évitant les siéges, laissant les places de côté et marchant droit aux capitales. En conséquence il conseillait le désarmement de nos forteresses, désormais inutiles et de plus en plus ruineuses; il reportait toute la défense sur les lignes de fer, désignant vingt-deux points où il jugeait à propos d'établir des camps retranchés.

Ce livre assurément n'était pas un chef-d'œuvre indiscutable, on pouvait le critiquer par-ci, le corriger par-là; mais c'était l'ouvrage d'un bon citoyen et d'un officier hors ligne. Toute la partie historique témoignait d'une érudition laborieuse et forte, les chapitres utopiques fourmillaient d'idées saines que les faits ont vérifiées depuis, et qui n'ont pas été perdues pour tout le monde; mais Paul Astier avait raison trop tôt, sa montre avançait de quelques années sur les horloges officielles. Parmi les camarades auxquels il lut son manuscrit par fragmens, quelques-uns firent cause commune avec lui et embrassèrent passionnément ses rêveries; d'autres, moins imprudens, l'avertirent que cette dépense de talent lui serait plus nuisible qu'utile en haut lieu. Malheureusement la fièvre d'invention, ce mal étrange qui s'appelle génie ou folie, suivant le jour et l'heure, lui avait tourné la tête. Il se sentait tellement sûr d'avoir raison qu'il porta son manuscrit à l'imprimerie Vincent, avant de solliciter l'autorisation du ministre. Le livre, tiré à quinze cents exemplaires, avec une carte, trois plans et vingt-deux tableaux d'une mise en pages compliquée, coûta six mille francs, dont il n'avait pas le premier sou. Toutefois il ne doutait pas du succès; il envoya dix exemplaires aux bureaux de la rue Saint-Dominique, persuadé que non-seulement on permettrait la publication, mais qu'on achèterait la première édition pour la répandre dans l'armée.

Neuf exemplaires sur les dix furent jetés au rebut avant lecture; le dixième tomba sur un vieil automate de bureau qui l'ouvrit pour tuer le temps et bondit d'indignation aux premiers mots de la première page. Bouleverser l'ordre établi! Porter la main sur une institution si belle, si parfaite qu'elle allait nous donner, en moins de vingt-cinq ans, le quatrième rang en Europe! Dans quel cerveau malade une idée si révolutionnaire avait-elle germé? On aurait pu la pardonner à un général de division; elle eût été blâmée poliment chez un colonel. Chez un simple lieutenant, le cas parut damnable. Sur un rapport sévère du vieux monsieur, le ministre fit écrire à Paul Astier une lettre foudroyante qui l'invitait à effacer dans le plus bref délai les moindres traces de cette incartade, s'il ne voulait pas se heurter jusqu'à la fin de sa carrière à l'épithète de frondeur.

Dans cette étrange nation qui s'appelle l'armée, entendre et obéir ne font qu'un. Nul n'a raison contre ses chefs; le bon sens et le bon droit sont des questions de simple hiérarchie. Lorsque deux hommes de ce pays-là ne sont pas du même avis, il serait ridicule de peser leurs argumens respectifs; il suffit de compter les galons de leur casquette. Le lieutenant fut régulièrement informé qu'il avait tort, et il se le tint pour dit, en homme qui sait la vie. Il distribua son livre à vingt camarades et à trois ou quatre amis; le grenier de l'imprimerie demeura dépositaire du reste.

Ce n'était que demi-mal, si l'affaire avait pu s'arrêter là; mais il fallut payer l'impression et le papier de ce livre inutile. L'imprimeur prenait patience, il connaissait Astier, et partant s'intéressait à lui; mais le marchand de papier logeait à cent cinquante lieues de Nancy, il exigea rigoureusement son dû, et comme le débiteur ne dissimulait point sa misère, cet homme, qui n'était pas riche, fut obligé d'écrire au colonel. Si l'imprimeur l'avait laissé réclamer seul, il aurait vu sa créance primée par une autre; il se mit donc de la partie, à contre-cœur. Le lieutenant avait d'ailleurs quelques dettes courantes, comme tous les lieutenans sans fortune; il est entendu que l'officier le plus raisonnable doit recourir au crédit tant qu'il n'est pas au moins capitaine. Toutes ces réclamations, provoquées l'une par l'autre, formèrent un bloc de huit mille francs. A supposer qu'on retînt chaque mois un cinquième de la solde pour désintéresser les créanciers, le règlement de ce petit compte se serait fait en dix-neuf ans et quelques jours. En pareille occasion, l'autorité militaire prend un biais qu'on ne saurait trop admirer. Elle met le débiteur en retrait d'emploi, c'est-à-dire qu'elle le réduit à la demi-solde. Paul Astier s'éveilla un beau matin sous le coup d'une demi-destitution qui lui laissait environ quatre-vingts francs par mois. Son colonel le prit à part et lui dit avec toute la courtoisie et toute la bienveillance imaginables : Mon pauvre enfant, je n'y peux rien ; nous sommes tous esclaves de la loi. Le régiment vous regrettera; vous avez non-seulement des aptitudes remarquables, mais toute sorte de qualités excellentes. Comptez sur moi pour vous recommander à l'autorité supérieure, et soyez sûr que nous vous replacerons dès que vos dettes seront payées. Choisissez la résidence qu'il vous plaira.

Paul répondit qu'il resterait à Nancy, mais qu'il n'espérait pas arriver à payer ses dettes. — Eh! que diable! pourquoi vous avisez-vous d'écrire et d'imprimer? Vous aviez si bien commencé, mon pauvre ami! Voilà deux ans, oui, ma foi! que vous avez empaumé la déveine. Cela date de votre affaire avec Moinot. Je ne suis pas superstitieux, Dieu merci, mais je me suis demandé quelquefois si l'on ne vous avait pas jeté un sort.

— Il se pourrait, mon colonel.

Le lendemain, il quitta son service et se mit à chercher des leçons par la ville. Comme il avait de bons amis et de belles connaissances, les élèves lui vinrent de tous côtés. Il enseignait le dessin aux uns, et aux autres les mathématiques. On ne le vit plus au café; il fit des prodiges d'économie, réduisit ses dépenses à cent francs par mois et se mit à payer des à-compte. On vint lui demander un matin s'il pouvait enseigner l'aquarelle à une jeune fille.

— Pourquoi pas?

— Mais prenez garde de tomber amoureux de votre élève! c'est M^lle^ Vautrin.

— Ah!... vous avez raison; elle est beaucoup trop jolie. Du reste tout mon temps est pris.

Blanche était informée de ses moindres actions. Elle faisait causer Schumacker, qui faisait boire Bodin, qui servait son ancien lieutenant gratis. La jeune fille éprouvait une sincère admiration pour ce jeune homme si naturel dans la mauvaise fortune; elle le voyait lutter contre l'impossible sans la moindre affectation d'héroïsme et pousser son petit rocher de Sisyphe aussi naïvement qu'un terrassier pousse la brouette. Pour la première fois de sa vie, elle eut la conscience de la vraie grandeur, qui ne va point sans la simplicité; mais à mesure qu'elle rendait justice à l'ennemi, elle se condamnait rigoureusement elle-même. Par une triste journée d'octobre, elle aperçut de sa fenêtre un grand garçon qui courait sous une pluie battante, abritant de son mieux quelques livres et quelques papiers. C'était lui. — Le voilà donc, pensa-t-elle, celui qui éclipsait tous les officiers du régiment par sa gaîté, son esprit et sa bonne mine! Et c'est moi seule qui l'ai mis en si piteux état! — Elle pleura toute la journée, et quand sa mère lui demanda ce qui la rendait si nerveuse, elle répondit : — C'est l'effet du temps!

Six longs mois s'écoulèrent, longs pour Astier, qui travaillait dur, plus longs pour elle, qui se consumait dans le vide. Un matin, elle reçut une lettre timbrée de Marans. Elle n'osa pas l'ouvrir et courut chez sa mère en criant : — Lis, j'ai trop peur! Je suis sûre qu'Antoinette Humblot se marie!

Son instinct ne l'avait pas trompée. Antoinette lui annonçait tristement son prochain mariage. Après avoir essayé deux fois du couvent sans s'y faire, la pauvre fille se dévouait au bonheur de M^me^ Humblot. Elle épousait un voisin de campagne, veuf, encore assez jeune, et qu'elle estimait sans l'aimer. Les noces se célébraient dans quinze jours, sauf miracle; on espérait que M^me^ et M^lle^ Vautrin ne refuseraient pas de les animer de leur présence, mais on ne promettait pas de leur montrer des visages très gais. Le *post-scriptum* était

d'une sincérité charmante. « Ma chère Blanche, je sens encore au plus profond de mon cœur un souvenir qui n'y peut pas rester sans crime. Je l'arrache et je vous l'envoie; quand vous aurez brûlé ma lettre, il n'en existera plus rien. C'est fait; pleurez pour moi. »

Blanche fit mieux que pleurer; elle cria, elle pria, elle demanda pardon à Dieu, à sa mère, à la pauvre Antoinette sacrifiée. — Non! dit-elle, je ne brûlerai pas un souvenir si touchant et si pur. Bonne, brave, honnête fille, c'est pour lui qu'elle était créée; ils sont dignes l'un de l'autre. Ah çà! mais tout le monde vaut donc quelque chose ici-bas excepté moi? Je deviendrai comme eux, coûte que coûte! Je déferai mon détestable ouvrage, et tout le mal sera réparé. « Sauf miracle, » dis-tu, pauvre ange. Eh bien! le miracle se fera; je le veux!

M^me^ Vautrin demeurait stupéfaite devant cette explosion, et sanglotait sans savoir pourquoi. — Mais explique-toi donc, disait-elle; où as-tu mal? qu'est-ce qui arrive? Mon Dieu! mon Dieu! ma fille a donc perdu l'esprit?

— Non, maman, je serai calme, je serai forte, tu sauras tout; mais d'abord fais chercher papa, je veux qu'il y soit.

Lorsqu'elle fut en présence de ses juges, elle dressa son réquisitoire contre elle-même, et ne se ménagea point. L'histoire de l'album épouvanta M^me^ Vautrin, qui ne pouvait croire à tant de dissimulation chez sa fille; le colonel n'en fut point particulièrement affecté, peut-être ne comprit-il la chose qu'à demi. Cependant, lorsqu'il sut que Blanche avait mis la signature d'Astier et l'adresse du commandant sur cette fatale caricature, il pâlit et se dressa en pied, la main levée :

— Malheureuse! cria-t-il, je t'écraserais là, si tu étais un homme; mais tu n'es qu'une fille, grâce à Dieu! tu ne vivras pas sous mon nom...

Elle ne plia point sous ce blâme terrible, au contraire. Elle marcha sur son père et lui dit : — Tue-moi, papa; tu me rendras service, car je suis bien malheureuse, va!

Lorsqu'elle eut tout avoué, le colonel lui dit : — Tu sais ce qui nous reste à faire? Astier va venir, je lui raconterai devant toi toutes tes infamies, je le remettrai sur la voie de la fortune et du bonheur dont ta scélératesse l'avait écarté, et comme tu n'es qu'un être inférieur, irresponsable, c'est moi qui lui demanderai pardon du mal que tu lui as fait.

Il envoya chercher le malheureux Paul, qui par hasard était au logis. Lorsqu'il se vit en présence des deux femmes, il comprit qu'il ne s'agissait pas du service; mais c'est tout ce qu'il devina. M^me^ Vautrin s'essuyait les yeux, Blanche se cramponnait aux bras de son fauteuil comme s'il y avait un abîme devant elle; le colonel

était rouge, il desserrait son col, tordait sa moustache et lançait un peu partout des regards furieux.

— Mon cher Astier, dit-il, vous serez père un jour,... bientôt, j'espère. Que le ciel vous préserve de connaître la honte qui m'étrangle dans ce moment-ci! Vous rappelez-vous qu'il y a six mois je vous ai demandé si l'on ne vous avait pas jeté un sort? Mon ami, voici la sorcière!

— Colonel, je vous en prie, ménagez mademoiselle; elle n'était qu'une enfant lorsqu'elle a fait les... niches que vous lui reprochez.

— Comment! vous savez donc...

— L'histoire de M. Moinot? Depuis longtemps.

— Et vous n'avez rien dit? et vous vous êtes laissé faire? et vous avez failli mourir sur le terrain?... S'il était mort, vois-tu, je t'aurais tuée!

Blanche haussa les épaules et son visage sembla dire : — Il est convenu que cela m'aurait été bien égal.

— Mais si vous savez tout, reprit le colonel, pourquoi n'avez-vous pas épousé M^lle^ Humblot?

A ce nom, la stupéfaction de Paul montra clairement qu'il ne savait pas tout. Le colonel lui conta l'affaire *ab ovo*, comme il venait de l'apprendre. Il fit sonner bien haut la beauté, la fortune et les nombreux mérites d'Antoinette; mais le lieutenant avait l'air d'un homme moins ébloui qu'intrigué. Il cherchait sur le visage de Blanche un commentaire explicatif du récit paternel. Blanche, se sentant observée, tremblait sous ce regard sérieux, scrutateur et doux. Les yeux clémens de Paul Astier la troublaient plus que les éclats de son père. Jamais le lieutenant n'avait laissé paraître tant de bonté devant elle, et jamais, non jamais, dans cette longue guerre, elle n'avait eu si grand'peur de lui.

Le colonel acheva son discours en disant : — Mon ami, je vais vous faire délivrer une feuille de route pour Marans. Comme il ne convient pas que vous laissiez des dettes à Nancy, j'espère que vous me ferez le plaisir et l'honneur de puiser dans ma bourse. Cette lettre de votre future (prenez, prenez!) vous prouve que, sans être attendu ni même espéré, vous serez le bienvenu là-bas. Je m'invite au mariage. D'ici là, je me fais fort de vous réconcilier avec le ministère et de vous ménager une rentrée triomphale dans mon régiment. La distinction qui vous était due, et que mademoiselle vous a confisquée par un trait diabolique, ne vous manquera pas longtemps, je le jure. Je ne promets pas de vous la porter en présent de noces, mais je dirai à M^lle^ Humblot quel homme vous êtes, ce que vous valez, de quel train je vous ai vu courir au feu, et, ce

qui est peut-être plus rare et plus beau, avec quelle grandeur vous avez porté la misère. Je lui dirai que tout père de famille, si haut que la fortune l'ait placé, serait fier de vous nommer son gendre.

Cette éloquence aurait sans doute transporté un autre homme que Paul. Il en parut à peine effleuré et laissa tomber négligemment la précieuse lettre. Son attention se partageait entre les trois visages de la famille Vautrin; il avait l'air de chercher un sens caché sous les paroles du colonel; il interrogeait d'un œil pensif et inquiet la physionomie des deux femmes.

Il se résolut à la fin et dit : — Monsieur Vautrin, voulez-vous sortir un instant avec moi? j'aurais encore trois mots à vous confier.

Lorsqu'ils furent dans le salon d'attente, il poursuivit : — Mon colonel, il n'y a pas au monde un meilleur homme que vous; vous n'avez fait de mal qu'aux ennemis de la France; encore est-il certain que vous auriez ménagé leur peau, si l'affaire avait pu s'arranger autrement. M^me^ Vautrin est votre digne femme; la doublure vaut l'étoffe en qualité. A mon sens, il est moralement impossible que l'association de deux biens produise un mal; je nie donc *a priori* que M^lle^ Vautrin m'ait fait du tort pour le plaisir de nuire.

— Par quel motif alors?

— Dame! je ne prévoyais pas en commençant que parler fût si difficile. Il faut pourtant que tout s'explique. Vous avez eu le temps de m'étudier; vous savez donc que je ne suis ni un fat, ni un coureur de dots; vous comprendrez aussi que je ne suis pas homme à chagriner les gens que je connais pour me jeter à la tête des inconnus. Ce qui me reste à dire a l'air d'être d'un fou; vous penserez ce qu'il vous plaira, mais tant pis! Mon colonel, j'ai l'honneur de vous demander la main de mademoiselle votre fille, et je me sauve pour que vous ne me chassiez pas de la maison comme autrefois du régiment!

Cela dit, il entr'ouvrit la porte de l'antichambre, se glissa dehors comme une anguille et laissa le colonel abasourdi.

— Blanche! Augustine! ma fille! ma femme! nous avons fait un malheur, mes chers enfans! Ce pauvre diable a la tête fêlée. Croiriez-vous qu'en réponse à tout ce que j'ai dit, il me demande la main de Blanchette?

La jeune fille, à son tour, poussa un grand cri, mais un cri de joie :

— Moi qui ai tant mérité d'être punie! Ah! maman, le bon Dieu est cent fois meilleur qu'on ne le dit!

EDMOND ABOUT.

# L'ÉGLISE ROMAINE

ET

# LE PREMIER EMPIRE

— 1800 — 1814 —

## XIII.

### L'EXCOMMUNICATION ET LE SECOND MARIAGE DE L'EMPEREUR.

DEUXIÈME PARTIE.

I. Mémoires du cardinal Consalvi. — II. Œuvres complètes du cardinal Pacca. — III. Correspondance du cardinal Caprara. — IV. Correspondance de Napoléon Ier. — V. Dépêches diplomatiques et documens inédits français et étrangers, etc.

### I.

Du jour où l'empereur, ainsi que nous l'avons raconté dans notre précédente étude, s'était résolu au mariage autrichien, il n'avait pas cessé de s'occuper de ce qu'il y aurait à faire pour obtenir le plus vite possible la dissolution canonique du lien religieux qui l'avait précédemment uni à l'impératrice Joséphine (1). Il fut tout d'abord un peu surpris et très blessé de rencontrer de la part de son oncle le cardinal Fesch, non pas des objections positives, mais certaines réserves pour ce qui le concernait personnellement, et l'avertissement sérieusement donné que la chose n'allait pas de soi,

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril 1868.

et qu'il y aurait, au point de vue ecclésiastique, des difficultés réelles à vaincre ou plutôt à tourner. En pareille occurrence, quand il s'agissait de têtes couronnées et qu'on n'avait à faire valoir que la raison d'état, le recours naturel était au pape. L'empereur lui-même l'avait bien senti quand, à propos du mariage contracté par son frère Jérôme, il s'était d'abord adressé à Pie VII. Les traitemens dont il avait usé envers le saint-père et la captivité du souverain pontife à Savone lui fermaient cette voie, si clairement indiquée. Toutes les autres, au dire du cardinal Fesch, étaient incertaines et peut-être dangereuses. Napoléon imputa les observations de son oncle à sa partialité maintenant avérée pour le saint-siége, et, comme il lui arrivait d'ordinaire dans les cas qui requéraient beaucoup de savoir-faire, il chargea son habile archi-chancelier de découvrir, en gardant toutes les mesures possibles, les moyens de le tirer d'embarras. C'est à quoi excellait toujours Cambacérès, qui, bien qu'il eût conseillé un autre mariage, prit volontiers en main la direction de cette procédure. A vrai dire, il avait été de tout temps admis dans les pays catholiques que les causes matrimoniales entre souverains appartenaient exclusivement aux papes, qui tantôt avaient prononcé par eux-mêmes à Rome même, et tantôt avaient constitué leurs légats juges immédiats et présidens des conciles chargés d'instruire hors de Rome ces importantes affaires. Ce droit du saint-siége avait été non-seulement reconnu par l'église de France, mais en fait pratiqué dans les derniers siècles par plusieurs des chefs de la monarchie capétienne. Louis XII avait fait dissoudre son mariage avec Jeanne de France par Alexandre VI (Borgia). Henri IV s'était adressé à Clément VIII (Aldobrandini) pour se séparer canoniquement de Marguerite de Valois. Il est vrai que, pour affaiblir l'autorité de ces exemples, M. Bigot de Préameneu avait pris soin d'établir dans un long mémoire que ces deux princes n'avaient eu recours au saint-siége que par ce motif qu'ils le savaient à l'avance favorablement disposé, Clément VIII ayant conçu l'espérance qu'Henri IV épouserait l'une de ses parentes, et Alexandre VI ayant obtenu de Louis XII de considérables avantages pour son fils César Borgia; mais le ministre de Napoléon faisait à tout le moins une chose singulière lorsque, sautant par-dessus ces antécédens relativement de fraîche date, il essayait de prouver par force citations historiques que Louis VII, Louis VI et Charlemagne (celui-là du moins était un exemple à citer à propos de l'empereur) s'étaient parfaitement passés de l'autorisation du saint-siége (1).

(1) Lettre de M. Bigot de Préameneu à l'empereur.

Cambacérès était plus dans la vérité des choses quand il se bornait à établir que, suivant la théorie du droit moderne, un souverain pouvait en appeler à la même juridiction qui avait qualité pour décider dans les cas analogues sur les réclamations de ses sujets; mais un pareil tribunal, s'il était en effet compétent, était-il aussi doué d'une suffisante indépendance? Cela était une tout autre question, que l'archi-chancelier se garda bien de soulever. La vérité est que ce tribunal n'existait même pas; on le créa pour la circonstance, et du même coup on organisa à la fois trois officialités différentes, l'une diocésaine, l'autre métropolitaine et la troisième primatiale. Cette dernière était ainsi appelée à cause du titre de primat des Gaules que le cardinal archevêque de Lyon venait alors de reprendre (1). L'établissement de ce triple degré de juridiction était un fait entièrement nouveau, que ne justifiait aucun principe du droit ecclésiastique, mais qui avait paru utile à l'archi-chancelier pour donner à la décision plus de poids aux yeux du public (2). Quelle liberté allait être laissée aux membres du clergé appelés à composer ces trois tribunaux différens? On va le voir.

Le 22 décembre 1809, les deux officiaux de Paris, MM. Lejeas et Boislesve, et les deux promoteurs, MM. Corpet et Rudemare, furent invités à se rendre le jour même chez l'archi-chancelier, qui avait auprès de lui le ministre des cultes. « Par un article inséré au sénatus-consulte du 16 de ce mois, dit Cambacérès, je suis mis en demeure de poursuivre devant qui de droit l'effet des volontés de sa majesté. L'empereur ne peut espérer d'enfans de l'impératrice Joséphine; cependant il ne saurait, en fondant une nouvelle dynastie, renoncer à l'espoir de laisser un héritier direct qui assure l'intégrité, la tranquillité et la gloire de l'empire. Il est dans l'intention de se marier et d'épouser une catholique; mais son mariage avec l'impératrice Joséphine doit être auparavant annulé, et son intention est de le soumettre à l'examen et à la décision de l'officialité. » Il était impossible d'être plus humblement soumis et plus sincèrement dévoués à l'empereur que ne l'étaient les membres du clergé de Paris auxquels s'adressait en ce moment la harangue du prince archi-chancelier, et peut-être n'avait-il pas lui-même oublié les paroles pleines de déférence et d'admiration laudative que le plus considérable d'entre ces messieurs, l'abbé Lejeas, premier vicaire de l'archevêché de Paris, vacant depuis la mort de M. de Belloy, avait tout récemment adressées à l'empereur au nom du chapitre métropolitain. Ce fut toutefois l'expression d'une vive surprise, puis

(1) *Vie de M. l'abbé Émery*, t. II, p. 245.
(2) *Ibid.*, p. 246.

celle d'une craintive terreur que Cambacérès put d'abord lire sur le visage de ses interlocuteurs. « Cette cause, dirent-ils tout d'une voix, est de celles qui sont réservées, sinon de droit, au moins de fait, au souverain pontife. — Je ne suis pas, répondit l'archi-chancelier, autorisé à recourir à Rome. — Mais, objecta l'un d'eux, il n'est pas besoin de recourir à Rome pour avoir la décision du pape, puisqu'il est à Savone. — A la bonne heure, mais je ne suis pas chargé de traiter avec lui, et dans les circonstances actuelles c'est impossible (1). » Le désir qu'avaient les malheureux ecclésiastiques du chapitre métropolitain d'être déchargés d'une si incommode commission était manifeste.

« Ils ouvrirent l'avis qu'on pouvait soumettre l'affaire aux cardinaux qui étaient présentement en si grand nombre à Paris. — Ils n'ont pas de juridiction ici, répliqua Cambacérès. — Mais, monseigneur, il existe précisément une commission de cardinaux, d'archevêques et d'évêques assemblés pour délibérer sur les affaires de l'église. — Ils ne forment pas un tribunal, et l'officialité est le tribunal établi pour connaître de ces causes. — Oui, prince, entre particuliers; mais dans cette occasion la dignité éminente des personnes en cause ne permet pas à l'officialité de se regarder comme le tribunal compétent. — Pourquoi donc? Est-ce qu'il n'est pas libre à sa majesté de se présenter, si bon lui semble, devant un tribunal établi pour ses sujets et composé de ses sujets? Qui peut lui contester ce droit? — En effet, reprit le promoteur, M. Rudemare, sa majesté en est le maître; mais cela est tellement nouveau et tellement contre l'usage, que nous ne pouvons prendre sur nous de nous regarder comme compétens, à moins que le comité ne décide sur notre compétence. Disposés à faire tout ce qui dépend de nous pour prouver notre dévouement à sa majesté, nous ne pouvons cependant nous dispenser de recourir à tous les moyens qui peuvent mettre notre responsabilité à couvert et notre conscience en repos (2). »

A des gens aussi troublés, il était nécessaire de concéder quelque chose. Cambacérès le sentit. « Nous ne voulons à aucun prix que cette affaire devienne publique et que les journaux anglais s'en emparent. Toutes les pièces en seront déposées dans la cassette de sa majesté, et nous vous demandons le plus profond secret. Le ministre des cultes vous fera cependant passer la décision que vous

(1) Narration par l'abbé Rudemare de la procédure suivie à l'occasion de la demande en nullité du mariage de l'empereur Napoléon et de l'impératrice Joséphine. — *Pièces justificatives de la vie du cardinal Fesch,* par l'abbé Lyonnet, présentement évêque d'Albi, t. II, p. 740.

(2) Relation de l'abbé Rudemare.

demandez (1). » Le comité ecclésiastique indiqué par les membres de l'officialité, et dont nous aurons plus tard à nous occuper, siégeait alors effectivement à Paris. Il était composé de son éminence le cardinal Fesch, président, du cardinal Maury, de l'archevêque de Tours, des évêques de Nantes, de Trèves, d'Évreux, de Verceil, et de l'abbé Émery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Conformément à la promesse faite par l'archi-chancelier, la question de la compétence de l'officialité diocésaine lui fut soumise, et le 2 janvier 1810 il décida qu'elle était en effet compétente. Cependant ni le cardinal Fesch ni l'abbé Émery ne donnèrent leur signature. Le premier avait cru ne pas devoir assister aux séances tenues à ce sujet par le comité, en raison sans doute de la bénédiction nuptiale qu'il avait donnée aux époux en 1804, ce qui le mettait personnellement en cause. Quant à l'abbé Émery, il n'y avait point paru non plus, soit qu'il n'eût pas été convoqué, soit plutôt qu'il eût pris sur lui de s'absenter pour demeurer étranger à la décision de cette délicate affaire. Muni de la déclaration de compétence qu'il avait exigée, et que lui avait apportée un sieur Guyeu, secrétaire de l'impératrice-mère, à qui Cambacérès avait donné mission de suivre et de presser l'expédition de la sentence diocésaine, l'officialité dut se mettre à l'œuvre; mais beaucoup de documens essentiels lui manquaient encore. Dans l'entrevue dont nous avons déjà rendu compte, Cambacérès avait raconté aux membres de l'officialité comment le mariage avait eu lieu, à la veille du sacre, au milieu de la nuit, sans curé, sans témoin, dans la chambre même de l'impératrice. Ils avaient alors réclamé l'acte de célébration. — Il n'y en a point, avait répondu le chancelier, ce qui était faux, car cet acte avait été dressé et délivré par le cardinal Fesch à Joséphine, qui l'avait depuis ce temps gardé précieusement dans sa cassette, et ne l'avait remis qu'après beaucoup d'hésitations et de larmes à ses enfans, le prince Eugène et la reine Hortense, chargés par l'empereur de le lui redemander et probablement de le détruire (2). Ils avaient insisté pour avoir au moins l'acte de baptême de l'empereur. L'archi-chancelier ne l'avait pas davantage. « C'est pourtant une pièce qu'il nous est prescrit de nous procurer. — Je ne puis vous la procurer; mais je l'ai vue, et il me semble que la parole d'un prince doit vous suffire; » puis il avait ajouté : « Nous désirons que cette affaire se termine promptement, et avoir le plus tôt possible la décision du tribunal. — Monseigneur, lui avait-il été répondu, cette affaire doit pourtant être instruite et jugée comme

(1) Voyez les *Pièces justificatives* publiées à la suite de la *Vie du cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet.

(2) Voyez M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XI, p. 353.

celle de tous les sujets de sa majesté. — Quoi! dit Cambacérès, vous voulez suivre les formes! Tout cela va traîner en longueur; j'ai été jurisconsulte : les formes tuent le fond. » Les formes, contre lesquelles l'archi-chancelier avait tant d'objections, ne furent pas en effet bien rigoureusement observées, ou du moins elles furent singulièrement abrégées. Le jour même où le comité ecclésiastique avait rendu sa décision, c'est-à-dire le 2 janvier, M. Guyeu apporta à l'officialité la requête de l'archi-chancelier, sans lui remettre aucune des pièces officielles qu'elle avait précédemment réclamées. La requête portait que la bénédiction nuptiale donnée aux époux dans la nuit du 2 décembre 1804 n'avait pas été précédée, accompagnée ni suivie des formalités prescrites par les lois canoniques, c'est-à-dire qu'il y avait eu défaut de présence du propre prêtre et absence de témoins. Après ces deux premiers moyens d'annulation, elle en produisait un troisième entièrement nouveau et qui surprit beaucoup les membres de l'officialité : c'était *le défaut de consentement de l'empereur*. L'archi-chancelier terminait sa requête en demandant *qu'il fût dit et déclaré par l'officialité que le mariage de leurs majestés avait été non valablement contracté, et qu'il fût comme tel réputé nul et de nul effet*, QUOAD FOEDUS. Le lendemain 3 janvier, M. Guyeu apportait à l'archi-chancelier la déclaration de compétence émise par le comité ecclésiastique. Cette déclaration établissait les trois degrés de juridiction diocésaine, métropolitaine et primatiale; puis elle statuait sur un point qui n'avait pourtant pas été soumis au comité, à savoir *qu'à moins que le consentement ne fût bien prouvé, le mariage était nul de plein droit;* il n'était rien dit quant aux formes de la procédure à suivre. Sur les observations faites par les membres de l'officialité, que la requête était entortillée et presque inintelligible, M. Guyeu répondit que les dépositions des témoins mettraient le tribunal au fait de tout, et sans désemparer il se mit en devoir d'exposer l'affaire à peu près comme avait fait le prince archi-chancelier, avec cette différence cependant que, laissant presque de côté le défaut de présence de témoins et du propre curé, il insista beaucoup sur le défaut de consentement de l'empereur, consentement qu'il représenta comme contraint, simulé, et donné seulement pour contenter l'impératrice. Il indiqua comme témoins qu'il voulait faire entendre M. Duroc, duc de Frioul, M. Berthier, prince de Neufchâtel, M. de Talleyrand, vice-grand-électeur, et le cardinal Fesch.

Les témoins désignés étaient de trop grands personnages pour comparaître devant l'officialité. Il fut convenu qu'elle se transporterait elle-même chez eux pour recevoir leurs déclarations. On y procéda dans la journée du 6 janvier. Le procès-verbal de leurs décla-

rations fut remis le lendemain à midi au promoteur de l'officialité, M. Rudemare, et presque en même en temps il reçut une lettre de M. Guyeu, qui le prévenait que ses conclusions étaient attendues pour le jour suivant à onze heures, le menaçant de toute la colère de sa majesté, si la sentence n'était pas rendue à l'instant indiqué. Cependant, sans que M. Guyeu en eût donné le motif, la séance fut remise au lendemain 9 janvier à midi au prétoire de l'officialité, alors établi dans l'ancienne chapelle haute de l'archevêché. « Là M. Guyeu, après avoir extravagué pendant une demi-heure et plus sur le non-consentement de l'empereur, termina sa plaidoirie en déclarant que sa majesté n'avait jamais voulu contracter mariage avec l'impératrice Joséphine, et fit valoir, dit M. Rudemare, en faveur de l'homme qui nous faisait tous trembler un moyen de nullité qui ne fut jamais utilement invoqué que par un mineur surpris et violenté. » Le moment était venu pour le promoteur de l'officialité de donner son avis. Sa tâche était difficile, car les dépositions des témoins, malgré ce qu'avait annoncé M. Guyeu, avaient plutôt embrouillé qu'éclairci l'affaire. Elles étaient d'ailleurs parfaitement contradictoires. Trois des témoins, Duroc, Berthier et Talleyrand, s'accordaient à dire, sur les deux premiers chefs, qu'il était à leur connaissance que, si la bénédiction nuptiale avait été donnée, elle avait effectivement eu lieu sans consentement véritable de la part de l'empereur, sans propre prêtre, sans témoins, sans pièce authentique en constatant l'existence. « Or, remarquait fort justement le promoteur, un acte dont il n'y a ni titres ni témoins est sans réalité aux yeux du juge; il n'y a pas lieu à le déclarer valablement ou non valablement contracté, avec ou sans consentement suffisant; c'était comme une chose non avenue. Ce qui se passe dans le secret d'un appartement entre deux personnes sans laisser aucune trace est devant la loi comme ce qui se passe dans l'intérieur de l'âme et qui n'a que Dieu pour juge. » Mais arrivait la déposition du cardinal Fesch, qui démentait le dire de l'archi-chancelier et les dépositions des trois premiers témoins. L'aumônier de l'empereur affirmait qu'il avait dressé l'acte régulier de la bénédiction nuptiale, et qu'il en avait délivré lui-même le certificat à l'impératrice (1). Certes l'embarras était grand pour le pauvre promoteur, mais plus forte encore était sa crainte de déplaire et de compromettre avec lui le chapitre de Paris et l'église de France tout entière. Arguant, comme il était vrai, de l'absence des deux témoins qu'exigeait le concile de Trente, et qui devaient même être au nombre de quatre suivant l'ordon-

(1) Narration de M. l'abbé Rudemare.

nance de Blois, constatant également que le mariage n'avait pas été consacré par le propre prêtre, et repoussant d'ailleurs le moyen qui résultait du défaut de consentement de l'empereur, l'abbé Rudemare conclut en déclarant « que le mariage entre l'empereur et roi Napoléon et Joséphine de Beauharnais devait être considéré comme nul et non valablement contracté, et que les parties devaient cesser de se regarder comme époux. » Le tribunal diocésain adopta sur l'heure les conclusions de son promoteur. C'était maintenant le tour du tribunal métropolitain de donner son approbation confirmative à la sentence de l'officialité diocésaine. Il ne la fit pas longtemps attendre; elle fut libellée dès le surlendemain. Devant cette juridiction supérieure, il arriva que l'archi-chancelier Cambacérès, M. Guyeu, son mandataire, ou plutôt leur redoutable client à tous deux, l'empereur Napoléon, se trouva avoir encore plus raison que devant le tribunal du premier degré. Non content d'admettre les deux premiers moyens de cassation, l'official métropolitain fonda principalement son jugement sur le non-consentement de l'empereur, et, les premiers juges ayant déclaré qu'en réparation de l'atteinte portée aux lois de l'église les parties seraient tenues de faire aux pauvres de la paroisse de Notre-Dame une aumône dont elles fixeraient elles-mêmes le montant, le second tribunal réforma, probablement comme irrévérencieuse, cette dernière partie de la sentence diocésaine, et prononça qu'elle serait annulée, regardée comme non avenue et n'ayant jamais été écrite (1). Il était impossible d'avoir plus complétement gain de cause.

Ainsi que nous l'avons établi, du jour où il avait résolu de s'allier à la maison impériale d'Autriche, qu'il connaissait pour si fortement attachée à la religion catholique et quelque peu pointilleuse en matière d'orthodoxie, Napoléon avait tenu à ce qu'il fût procédé à la cassation de son premier mariage suivant toutes les formalités canoniques en vigueur dans l'église romaine. Il ne se faisait pas l'illusion de croire que les deux premiers cas de cassation invoqués par son archi-chancelier, l'absence du propre prêtre et le défaut de témoins, fussent en eux-mêmes des moyens bien valables. Au moment où il destinait son grand-aumônier, le cardinal Fesch, à bénir sa prochaine union avec Marie-Louise, il était à tout le moins bizarre, sinon dangereux, de le dénoncer comme n'ayant pas eu qualité pour consacrer celle qu'il avait précédemment contractée avec Joséphine. Quant à l'absence des témoins, c'était une inobservation des règles ordinaires, mais qui

(1) Narration de l'abbé Rudemare. Voir les *Pièces justificatives* de l'*Histoire du cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet.

pouvait être considérée comme couverte par les pouvoirs généraux de dispense que Pie VII, à la veille du sacre, avait donnés à l'archevêque de Lyon, précisément pour qu'il pût, en dehors des conditions canoniques habituelles, marier religieusement Napoléon et Joséphine (1). Quant au défaut de consentement de l'un des époux, cela était autre chose, et l'empereur, qui savait très bien et très vite apprendre tout ce qu'il avait intérêt à connaître, n'ignorait pas que partout et toujours aux yeux de l'église romaine il y avait dans l'absence de consentement une cause dirimante de nullité. Suivant la doctrine ultramontaine, qui n'est pas différente, si nous ne nous trompons, de celle qui est professée de ce côté des Alpes, car au fond le droit canon est tout romain, le mariage catholique ne résulte pas intrinsèquement de la bénédiction religieuse; elle en est la consécration, elle n'en forme pas l'essence. Aux yeux de l'église, un homme et une femme sont valablement unis lorsqu'ils ont juré conjointement devant Dieu de se prendre réciproquement pour époux. Le prêtre n'est que le témoin qui assiste à cet échange de la foi donnée et reçue. Il n'est pas nécessaire qu'il bénisse l'union contractée, ou seulement qu'il en prenne acte, il n'est même pas indispensable qu'il soit témoin consentant; il suffit qu'il soit présent de sa personne, fût-ce involontairement, et des mariages ainsi contractés, quoique l'église les blâme, n'en restent pas moins valables à ses yeux quand d'autres motifs n'en réclament pas la nullité. Par contre, l'absence du consentement, quand il n'a pas été virtuellement donné ou suffisamment établi, réduit tout le reste à néant. Voilà ce que l'empereur savait parfaitement, voilà la thèse qu'il avait invoquée dans l'affaire du prince Jérôme et de M^lle^ Patterson, et dont il voulait actuellement s'appliquer à lui-même le bénéfice. A coup sûr, en ce qui le regardait, elle était étrange, on peut même dire qu'elle choquait non pas seulement la délicatesse, mais les maximes de la plus simple droiture et de la plus banale honnêteté. On a peine à comprendre, en laissant de côté le sentiment religieux de la sainteté du mariage, qu'un tel homme ait consenti à se représenter comme ayant voulu, à la veille de cette grande cérémonie du sacre, tromper à la fois son oncle, qui le mariait, sa femme, qu'il semblait associer avec joie à sa gloire, et le pontife vénérable qui, malgré son âge et ses infirmités, était accouru de si

(1) Le cardinal della Somaglia a toujours dit et répété à qui a voulu l'entendre « qu'au moment de réhabiliter le mariage de Napoléon avec Joséphine M^gr^ Fesch, chargé de faire la cérémonie, alla voir le pape, qui était en ce moment à Paris. « Très saint père, lui dit-il, je puis me trouver dans tel cas que j'aie besoin de tous les pouvoirs de votre sainteté. — Eh bien ! répondit le pape, je vous les donne tous. » — *Défense de la vérité sur le cardinal Fesch,* par un ancien vicaire de M^gr^ d'Amasie; Lyon 1842, p. 187.

loin pour appeler sur lui les bénédictions du Très-Haut. Tel était cependant le rôle où l'empereur s'abaissait alors volontairement, sans qu'aucune nécessité l'y contraignît, et sans qu'il dût en résulter pour lui le moindre bénéfice; mais l'habitude était prise chez lui d'une politique raffinée, pleine de ruses. Il la pratiquait avec une complète insouciance du bien et du mal, alors même que l'immensité de ses triomphes et la complaisance universelle la rendaient si parfaitement inutile au point de vue du succès, si gratuitement dégradante sous le rapport moral (1).

(1) Napoléon a presque toujours racheté par un certain éclat dans la forme, à tout le moins par une certaine dignité extérieure d'attitude et de ton ce que le fond même de ses actions laissait parfois à désirer. Il ne paraît point que, pendant l'instruction du procès suivi devant l'officialité de Paris, l'empereur ait eu occasion de s'exprimer personnellement sur les circonstances de son mariage religieux de 1804. On conserve pourtant au dépôt des archives impériales des papiers où se trouve officiellement consignée par les dépositions des témoins qui ont parlé en son nom et sous son évidente inspiration la version qu'il désirait accréditer au sujet de son non-consentement au mariage contracté avec l'impératrice la veille du sacre. Nous aurions aimé à les consulter. Dans ces pièces, mises autrefois sous les yeux de M. Thiers, peut-être aurions-nous rencontré quelques détails qui nous auraient servi à atténuer dans une certaine mesure aux yeux de nos lecteurs l'étrange attitude prise en cette circonstance par le chef du premier empire. Cela ne nous a malheureusement pas été possible, les ordres les plus formels ayant été récemment donnés pour qu'on ne nous communiquât aucun des documens des archives impériales. Même chose nous était déjà advenue l'année dernière quand, à propos des relations entre l'empereur et le saint-siége, nous avons témoigné le désir de consulter les archives du ministère des affaires étrangères. De ces refus successifs, contre lesquels nous n'avons pas d'ailleurs la moindre réclamation à élever, il résulte que, possesseur de nombreux documens, de beaucoup de manuscrits et de mémoires provenant de source nationale ou étrangère, mais dont la teneur n'est pas systématiquement favorable au premier empire, nous n'avons pas pu les contrôler aussi rigoureusement que nous l'aurions désiré avec les pièces gardées soit aux archives impériales, soit au département des affaires étrangères. Nous le regrettons d'autant plus que les bienveillantes et sagaces communications qui nous ont été faites avec une si parfaite obligeance dans d'autres départemens ministériels nous ont mis souvent à même de découvrir la fausseté de beaucoup de sottes imputations qui, de 1814 à 1816, ont été méchamment dirigées contre la mémoire de l'empereur Napoléon Ier. Encore une fois, nous espérons bien ne jamais nous tromper sur rien d'essentiel, ni même sur des détails relativement importans, car notre circonspection est extrême, et nous travaillons sur un fonds de documens authentiques presque quotidiens et parfaitement irrécusables. Cependant, s'il arrivait que, par suite de l'ignorance involontaire où nous avons été laissé des motifs qui, en telle ou telle occasion, ont pu déterminer les actes de Napoléon Ier, nous ayons bien malgré nous laissé subsister un peu plus d'ombre et de taches que nous n'aurions souhaité autour de cette grande figure, il est bon que nos lecteurs sachent d'où cela provient, et que cela ne serait pas tout à fait notre faute.

## II.

Il est nécessaire d'avoir à la fois sous les yeux *le Moniteur* du temps, les dépêches du duc de Bassano et de M. de Caulaincourt, les mémoires imprimés et manuscrits des contemporains, et surtout, pour se guider à travers un pareil dédale, le fil conducteur de son inappréciable correspondance, si l'on veut se faire une idée encore bien incomplète de la prodigieuse activité déployée par l'empereur à ce moment de sa carrière. Il semble s'être comme à dessein multiplié pour mener à la fois avec une inconcevable intensité les existences les plus diverses, il faudrait peut-être dire les plus opposées. Le départ de Joséphine des Tuileries avait pendant les premiers jours jeté une teinte de tristesse sur toute la cour : on avait cru voir se répandre une sorte de mélancolie sur la physionomie de Napoléon; mais cela n'avait guère duré, car tout le monde s'était vite donné le mot pour tâcher de distraire le maître de la France, et ses sœurs s'en étaient particulièrement chargées. La maison de la princesse Pauline ne lui laissait pas, en ce genre de besoin, le temps même de désirer, et l'on parla beaucoup à cette époque de l'emploi de quelques soirées où rien ne fut négligé pour l'entourer des distractions les plus capables de lui faire prendre son parti de l'isolement qui lui pesait. Chose singulière, au milieu des soins que sa famille et tant de femmes séduisantes voulaient bien prendre pour lui en faire perdre le souvenir, l'empereur n'oubliait pas entièrement Joséphine. Il lui écrivait à la Malmaison, où elle vivait tristement reléguée, des lettres où régnait, avec un véritable accent de tendresse, ce ton de commandement absolu et, pour ainsi dire, de consigne militaire qu'involontairement il transportait partout. « Si tu m'es attachée, si tu m'aimes, lui mandait-il dans le premier billet qu'elle reçut de lui après leur séparation, tu dois te comporter avec force, et te placer (*sic*) heureuse... Dors bien; songe que je le veux (1). » Les témoignages d'affection qu'il faisait parvenir à l'épouse abandonnée ne l'empêchaient pas toutefois d'être fort préoccupé des agrémens qu'il espérait bien rencontrer chez celle qui allait lui arriver de la capitale de l'Autriche. Napoléon s'était fait envoyer beaucoup de portraits de Marie-Louise. Il questionnait curieusement sur son compte les étrangers qui l'avaient vue à la cour de son père, l'empereur François. M. de Laborde avait été naturellement envoyé l'un des premiers à Vienne pour porter à la future

(1) L'empereur Napoléon à l'impératrice Joséphine à la Malmaison. Trianon, 17 décembre 1809. (Date présumée.)

impératrice les complimens de son époux, mais surtout pour juger de sa personne et de son esprit; l'empereur était d'autant plus disposé à s'en rapporter à lui qu'il le savait fin connaisseur. Avide d'apprendre quelle impression son messager lui rapportait de son voyage, Napoléon ne l'eut pas plus tôt aperçu qu'il s'écria tout d'abord : « Eh bien! décidément, comment est-elle? — Sire, répliqua M. de Laborde, sauvez-vous le premier coup d'œil, et, comme mari, votre majesté aura lieu d'être contente. » Cette adroite réponse parut satisfaire celui qui avait fait à son jeune maître des requêtes une si embarrassante question (1).

Aussi bien l'empereur, outre les préparatifs de son mariage, qu'il voulait entourer de la plus grande magnificence, ne manquait pas en ce moment d'occupations. C'était vers l'arrangement laborieux des affaires de l'église de France qu'était principalement tourné l'effort de son intelligence, restée toujours si puissante, mais où la fantaisie prenait de plus en plus le pas sur la raison. La guerre avait cessé; il entrevoyait devant lui des années de repos. « C'était, pensait-il, le moment de finir les affaires de Rome (2). » Mais comment les finir? Cela lui paraissait très simple. « Les affaires temporelles seront terminées, dit une note de lui insérée dans sa correspondance à la date du 1er janvier 1810 et dont la minute est gardée, à ce qu'il paraît, aux archives impériales, les affaires temporelles seront terminées aussitôt que le sénatus-consulte sera publié. Il peut l'être très promptement, et cela peut être fait dans le cours de la semaine prochaine. Le conseil privé se réunirait mardi, le sénat se rassemblerait jeudi, et le sénatus-consulte se rendrait lundi... » Suivait le plan du sénatus-consulte. « Un sénatus-consulte de cette nature, continuait l'empereur, dès qu'il aura été rendu, fera voir au pape que tout est terminé (3). » Après le projet de sénatus-consulte, rendu effectivement le 17 février 1810, vient le projet d'une lettre au pape dont nous citerons quelques passages, parce qu'elle peint au vif les sentimens impétueux et comme désordonnés auxquels l'empereur était alors en proie.

« Très saint père,... votre sainteté a oublié les principes de la justice et de la charité lorsqu'elle a publié une bulle qui excommunie une partie de mes sujets. C'est pour bénir et pour affermir les trônes et non pour

(1) M. de Laborde avait le don des heureuses reparties. A quelques années de distance, l'empereur, qui ne faisait plus guère attention à lui, et l'avait à peu près oublié, lui dit un jour en passant : « Eh bien! monsieur de Laborde, vous voilà maintenant l'aîné de mes maîtres des requêtes. — Oui, sire, et toujours le cadet de vos soucis! »

(2) Note insérée dans la *Correspondance de l'empereur*, t. XX, p. 169.

(3) *Ibid.*

les détruire que Jésus-Christ est venu faire le sacrifice de sa vie sur cette terre; mais cette excommunication a été surprise à votre sainteté par des hommes profondément méchans. J'en appelle à l'église et à votre sainteté elle-même mieux informée... La triple tiare est une monstrueuse production de l'orgueil et de l'ambition, entièrement contraire à l'humilité d'un vicaire de Jésus-Christ. Les principes irascibles de ceux qui environnent votre sainteté auraient fait beaucoup de mal, si Dieu ne m'avait donné le calme et la véritable connaissance des principes sublimes de notre religion... J'ai en exécration les principes des Jules, des Boniface et des Grégoire. Ils ont fait que la moitié du monde chrétien s'est séparée de la religion catholique, et ils rendent aujourd'hui compte à Dieu de ce que leur folle ambition leur a fait faire et de la damnation de tant d'âmes que cette ambition a perdues. C'est à votre sainteté de choisir. Moi et la France nous avons choisi... Nous ne parlons pas à votre sainteté un langage douteux et insidieux. La religion est une chose claire. Jésus-Christ et ses apôtres l'ont prêchée sur les toits afin qu'elle fût connue de tous. Voulez-vous être pape, le vicaire de Jésus-Christ et le successeur de saint Pierre, nous vous recevrons en triomphe et nous vous serrerons dans nos bras. Mais êtes-vous dominé par l'orgueil et le faste du monde, pensez-vous que notre trône doive vous servir de marchepied, nous ne vous considérerons que comme l'œuvre du démon et comme l'ennemi de la religion, de notre trône et de nos peuples... Maintenant Rome fait irrévocablement partie de mon empire, qui forme les cinq sixièmes de la chrétienté. Vous aurez assez de soins et d'occupations quand vous voudrez vous borner aux affaires spirituelles et à la direction des âmes. J'ai la mission de gouverner l'Occident, ne vous en mêlez pas. Si votre sainteté se fût uniquement occupée du salut des âmes, l'église d'Allemagne ne serait pas dans l'état de désordre et de désorganisation où elle se trouve actuellement. C'est depuis bien du temps que les pontifes de Rome se sont mêlés de ce qui ne les regardait pas en négligeant les vrais intérêts de l'église. Je vous reconnais pour mon chef spirituel, mais je suis votre empereur (1). »

Les évêques que Napoléon méditait alors d'envoyer auprès du saint-père à Savone afin de lui remettre cette lettre devaient emporter avec eux les instructions suivantes :

« Tout le sénatus-consulte et rien que le sénatus-consulte. A l'avenir, les papes devront me prêter serment comme ils le prêtaient à Charlemagne et à ses prédécesseurs. Ils ne seront installés qu'après mon approbation, ainsi qu'ils étaient confirmés par les empereurs de Constan-

(1) Note insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 69.

tinople; mais je n'exige rien du pape actuel, je ne veux même pas qu'il reconnaisse la réunion de Rome à la France : je n'en ai pas besoin. Une donation faite en un temps de barbarie et soutenue par l'ignorance est subreptice. Si cependant le pape veut aller à Rome, il faut qu'il reconnaisse la réunion; mais, s'il ne veut point y aller, je ne lui parlerai pas de cette réunion. Le principal but de la négociation doit être de l'engager à choisir son domicile en France. Aussi bien j'ai seul les richesses et le pouvoir nécessaires pour subvenir aux besoins de l'église. Mon intention est, dans le cas où l'on réussirait à l'engager à venir en France, de le placer à Reims (1). »

Le croirait-on? pendant qu'il était animé à l'égard du saint-père de tels sentimens, pendant qu'il n'hésitait pas à lui adresser un pareil langage et à lui faire porter de tels messages, l'empereur, à qui ne manquait certainement pas la connaissance des hommes, qui avait pratiqué intimement Pie VII, ne désespérait pas de l'amener à ses desseins, qui sait? de lui faire peut-être accepter un rôle dans la prochaine cérémonie de son mariage! Par précaution en tout cas et à tout hasard, il mandait à son ministre des cultes « de faire venir à Paris non-seulement les ornemens pontificaux, mais encore la tiare et les autres joyaux servant dans les cérémonies du pape. Il y a entre autres une tiare que j'ai donnée au pape et qu'il ne faut point laisser à Rome (2). »

Ces projets passablement inconsistans et tout à fait chimériques de l'empereur n'avaient pas longtemps tenu devant la réalité des choses. Ses rapports avec la commission des ecclésiastiques qu'il avait choisis et désignés lui-même pour s'occuper des affaires de l'église l'avaient peu à peu ramené, sinon à des sentimens plus raisonnables, du moins à une plus froide appréciation de ce qui était présentement possible. Nous aurons à parler avec détails dans une prochaine étude des affaires portées devant cette commission; il nous suffit aujourd'hui de dire un mot de l'impression produite sur l'empereur par les différens membres du clergé dont elle était composée. Le cardinal Fesch, qui en était président, et contre lequel il était en ce moment animé d'une mauvaise humeur très marquée à cause de la partialité qu'il lui supposait pour la cause du saint-père, était celui qu'il traitait avec le moins de faveur, quelquefois avec une rudesse et un mépris qui ne laissaient pas d'em-

(1) Note insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 169, d'après la minute conservée aux archives de l'empire.

(2) Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu. Paris, 2 février 1810. — *Correspondance de l'empereur Napoléon Ier*, t. XX, p. 173.

barrasser quelque peu les membres du comité, si portés à la déférence envers l'oncle du chef de l'état. Quand le cardinal prenait la parole pour soutenir, en matière ecclésiastique, des opinions qui contrecarraient les siennes : « Où avez-vous appris cela? reprenait aigrement Napoléon en l'interrompant. Est-ce en Italie, pendant que vous spéculiez sur le pain de mes soldats? Laissez donc parler ceux qui sont experts sur des sujets auxquels vous n'avez jamais rien entendu. Je ne me soucie point de ce que vous pensez, je veux avoir l'avis de M. Duvoisin et de M. Émery; à la bonne heure, voilà des gens qui connaissent les affaires dont ils raisonnent. »

M. Duvoisin, l'évêque de Nantes, était très versé en effet dans la science théologique; prêtre convaincu, agréable causeur, insinuant et fort habile à plaire, il soutenait de la façon la plus persuasive au milieu de ses collègues les thèses favorites de l'empereur, et s'était ainsi attiré toute sa confiance. M. l'abbé Émery, s'il ne possédait pas à beaucoup près au même degré la faveur personnelle de l'empereur, était de sa part l'objet d'une considération très évidente. Elle remontait déjà loin. Napoléon se souvenait qu'au temps de la négociation du concordat tous les ecclésiastiques avec lesquels il avait causé de cette grande affaire, l'abbé Bernier entre autres, avaient toujours cité le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice comme un oracle de l'église, et n'avaient jamais manqué de s'étayer de son avis dans les controverses qu'ils avaient parfois soutenues contre lui. Napoléon l'avait à cette époque désigné pour un siége épiscopal, mais l'abbé Émery avait refusé, ce qui avait profondément blessé l'empereur; il était revenu vite sur son compte quand il avait clairement discerné que c'était affaire de conscience de sa part et nullement d'opposition. Son estime pour lui s'en était même augmentée. « Est-ce que vous avez dans tout le clergé de Paris un homme comme l'abbé Émery? » s'était-il écrié un jour en rencontrant l'abbé Malaret, l'un des grands vicaires du chapitre métropolitain. Il n'avait pas oublié que son oncle, le cardinal Fesch, était allé faire une longue retraite sous la direction du supérieur de Saint-Sulpice avant de reprendre ses fonctions ecclésiastiques. Il se sentait une naturelle admiration pour ce prêtre modeste qui semblait avoir le don de commander à ses supérieurs. Quand il avait nommé quelque évêque ayant besoin de se retremper dans l'esprit de son état, « il faudrait, disait-il, l'envoyer à l'abbé Émery (1). » L'ancien oratorien Fouché, qui était très mal disposé pour l'abbé Émery, l'avait plusieurs fois dénoncé à Napoléon à cause de ses opinions, qu'il ne

(1) Récit de l'abbé de Bauzan, récit de M. de Janson, évêque de Nancy. — Papiers conservés au séminaire de Saint-Sulpice pour écrire la vie de l'abbé Émery.

trouvait pas suffisamment gallicanes. L'empereur, très chatouilleux sur cet article, l'avait mandé à Fontainebleau, puis l'avait renvoyé très satisfait de sa conversation, quoique l'intrépide abbé l'eût plus d'une fois contredit, et cela dans des termes auxquels l'empereur n'était guère habitué. « Vous avez, dit-il au marquis de Villette, un parent bien sévère dans la personne de M. Émery; mais on ne peut s'empêcher de l'admirer. » — « C'est un homme, ajoutait-il, qui me ferait faire tout ce qu'il voudrait et peut-être plus que je ne devrais... » — « M. Émery, avait-il dit une autre fois, est le seul homme qui me fasse peur (1). » — « Napoléon, a raconté M. Molé dans son discours de réception à l'Académie française, ne pouvait se lasser d'admirer dans ce saint prêtre je ne sais quel mélange de simplicité presque primitive et de sagacité pénétrante, de sérénité et de force, j'ai presque dit de grâce et d'austère ascendant. Voilà, me dit-il un jour, la première fois que je rencontre un homme doué d'un véritable pouvoir sur les hommes, et auquel je ne demande aucun compte de l'usage qu'il en fera. Loin de là, je voudrais qu'il me fût possible de lui confier toute notre jeunesse; je mourrais plus rassuré sur l'avenir. »

L'abbé Émery avait été nommé malgré lui de la commission ecclésiastique. Il avait fait tout au monde pour être dispensé d'y prendre part. Le plus souvent il y combattit les opinions de ses collègues les mieux disposés pour les projets du gouvernement. L'empereur lui savait gré de ce que, dans l'affaire de l'annulation de son mariage, l'abbé Émery avait été d'avis que l'officialité diocésaine de Paris était compétente. Pour le quart d'heure, il ne lui en fallait pas davantage. C'est pourquoi, connaissant si bien la juste considération attachée dans le clergé au caractère du digne supérieur de Saint-Sulpice, il s'était empressé de faire mettre dans le *Journal des Curés* une note d'où il résultait que la commission ecclésiastique dont il faisait partie avait approuvé non-seulement la compétence, mais encore les conclusions de l'officialité. Il n'en était rien. C'était une singulière manière de reconnaître la sagesse de la conduite de l'abbé Émery que de le compromettre ainsi dans une affaire à laquelle il n'avait voulu prendre aucune part, sinon par l'opinion qu'il avait personnellement émise en dehors de la commission, et qui avait été, comme nous l'avons dit, favorable à la compétence de l'officialité. Cette supercherie, pour employer les termes les plus doux, servait les desseins de Napoléon, il se la permit sans scrupule. Réclamer par la voie des journaux n'eût pas

(1) Récit du marquis de Villette, récit de M. Garnier. Papiers conservés au séminaire de Saint-Sulpice pour écrire la vie de l'abbé Émery.

été chose prudente ni même possible. L'abbé Émery se contenta de dire de vive voix et par écrit comment les choses s'étaient passées (1).

## III.

Pendant que s'agitaient ces difficultés, l'affaire du mariage autrichien avait rapidement marché et les clauses du contrat matrimonial avaient été signées à Vienne. Peut-être l'empereur pensa-t-il que le moment était opportun, avant l'arrivée en France de la fille du très catholique empereur François, de lancer le sénatus-consulte dont nous avons parlé tout à l'heure, et qui devait officiellement réunir Rome à ses états. Les articles de ce sénatus-consulte avaient été délibérés dans le conseil privé. Napoléon avait revu et corrigé lui-même l'exposé des motifs que M. Regnault de Saint-Jean d'Angely devait lire au sénat. Il contenait comme d'habitude (dans quels termes et avec quelle exactitude, on va le voir) le résumé des griefs du gouvernement français contre le saint-siége. Voici un échantillon du langage que dans cette solennelle circonstance l'empereur trouvait bon de faire tenir au premier corps de l'état par l'orateur de son gouvernement :

(1) Voici un extrait de la note officiellement communiquée par le gouvernement au *Journal des Curés* et reproduite le 16 janvier 1810 dans le *Journal de l'Empire* : « ..... Dans une question si importante, l'officialité de Paris a consulté les cardinaux Fesch, Maury et Caselli, l'archevêque de Tours, les évêques de Nantes, d'Evreux, de Trèves et de Verceil, *et l'abbé Émery*, conseiller de l'Université, composant le comité qui s'assemble tous les jours pour s'occuper des affaires importantes de la religion.

« Ce comité, après avoir examiné les informations et les dépositions des témoins qui ont été entendus dans cette affaire, a été *unanimement d'avis des motifs et des conclusions de la sentence de l'officialité*, qu'il a trouvés conformes aux coutumes de l'église gallicane et aux différens canons et décrets des conciles.

« Nous sommes bien aises de pouvoir donner ces détails, qui sont faits *pour satisfaire les fidèles*, soit par l'importance qui a été mise à se conformer aux lois de l'église, soit par le poids, le caractère et la science des hommes qui ont été consultés et qui en ont décidé. »

A cette date du 16 janvier 1810, il s'agissait beaucoup moins, quoi qu'en disent le *Journal de l'Empire* et le *Journal des Curés*, de *satisfaire les fidèles* que d'agir utilement sur la cour impériale de Vienne en vue du prochain mariage avec Marie-Louise. Quant aux détails officiellement fournis par le gouvernement à ces deux feuilles, ils étaient tout à fait contraires à la vérité, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante de M. l'abbé Émery : « Vous avez vu mon nom au bas d'une pièce à laquelle je n'ai eu aucune part. L'affaire a été discutée en mon absence, et il n'a été question dans la commission que de la compétence. Ces messieurs disent que la sentence et les motifs n'ont point été soumis à leur délibération. J'incline cependant à croire que, du côté du tribunal ecclésiastique, tout a été régulier. » — Lettre de M. l'abbé Émery à son parent M. Girod (de l'Ain), du 14 février 1810. — Papiers conservés au séminaire de Saint-Sulpice pour écrire la vie de l'abbé Émery.

« ... Et Rome, quand une branche de la dynastie de Napoléon eut reçu des mains de la victoire le sceptre de Naples et des Deux-Siciles, affecta de ne voir dans cet événement qu'une occasion de renouveler au XIXe siècle sur ces états les prétentions des Grégoire, des Léon, et d'oser parler encore de son droit sur des couronnes; mais cet absurde et imprudent langage, le pape ne l'adressait pas comme Grégoire VII aux enfans dégénérés et avilis de Charlemagne, mais à son successeur puissant et glorieux. Napoléon fit parler par ses ministres le langage de la modération méconnue, de la justice blessée, de la dignité offensée, de la puissance outragée. Il demanda au pape une garantie contre l'abus de sa neutralité par les ennemis du continent. A ce prix, il offrait avec une sincère bienveillance et l'oubli du passé et la sécurité de l'avenir. A ce langage ferme et juste, le cabinet de Rome s'alarma, députa, négocia, trompa, puis, rappelant son légat, lassa la patience, éveilla l'indignation, amena enfin le tour de la justice. Le gouvernement s'éteignait cependant au sein du désordre dont il était lui-même l'artisan. A défaut de soldats, il armait le fanatisme, et distribuait des scapulaires au lieu de fusils, des libelles au lieu de manifestes. Il s'anéantissait au sein de l'anarchie, il abdiquait par son abandon. Le ministre français dut s'éloigner. Le temps était venu. Les aigles impériales reprirent possession de leur antique territoire. Le domaine de Charlemagne rentra dans les mains d'un plus digne héritier. Rome appartint à l'empereur... »

Chose à peine concevable, de l'arrestation du pape, de sa venue en France, de sa réclusion à Savone, pas un mot dans ce document! Où était le pape, qu'était-il devenu au milieu des événemens dont l'empereur présentait une si étrange relation? Il n'appartenait pas aux sénateurs d'en rien savoir de plus que les très humbles journalistes de l'empire, auxquels, après six mois, il était encore interdit, comme au premier jour, de prononcer le nom même de Pie VII. Il ne suffisait pas à Napoléon d'accabler publiquement son faible adversaire sous des accusations auxquelles il lui était impossible de répondre, ce n'était pas assez de lui prodiguer des injures dans des documens officiels; il fallait autant que possible laisser le pays dans la plus complète ignorance sur le sort qui lui avait été réservé. Le pape, prisonnier dans une petite ville du littoral de la Méditerranée pendant que l'empereur s'enivrait de la pompe des fêtes qui préludaient à son prochain mariage, cela pouvait être d'un mauvais effet sur l'imagination du peuple français. Plus d'une fois, depuis le temps du sacre, le peuple avait associé ensemble ces deux noms du pape et de l'empereur. L'empereur en avait alors tiré gloire et profit, et les orateurs du gouvernement avaient dû leurs plus beaux effets d'éloquence aux

idées que leur avait inspirées l'accord heureux, mais trop passagèrement établi, entre ces deux puissances. Aujourd'hui, malgré l'habileté de sa prose, M. Regnault de Saint-Jean d'Angely aurait eu tort de hasarder la moindre allusion à l'état présent de Pie VII : le silence valait mieux; mais ce silence combien n'était-il pas lui-même significatif! Il prouvait qu'en dépit de tant de phrases sonores l'empereur avait, mieux que les gens qu'il faisait agir et parler, le juste sentiment de sa véritable situation devant l'opinion publique. Plus sagace qu'eux tous, il avait vaguement deviné qu'entre l'empereur triomphant et le pontife prisonnier, entre ces alliés d'un jour maintenant brouillés, les sympathies des âmes élevées, et, ne craignons point de le dire, celles du bon, du simple, de l'honnête vulgaire, n'étaient plus de son côté, qu'elles étaient entièrement passées de l'oppresseur à la victime. En vain la plupart des rois de l'Europe se pressaient à sa cour pour solliciter l'honneur de ses précieuses bonnes grâces; en vain il lisait sur les visages de tous ceux qui l'entouraient une soumission sans borne et sur les traits radieux de ses plus dévoués serviteurs un redoublement de zèle et d'admiration; en vain il s'efforçait lui-même d'être tout entier à la joie de ce prochain mariage, qui était en même temps pour lui le plus éclatant des triomphes, car il avait conquis sa jeune fiancée à la pointe de son épée, comme ses plus belles provinces. Si son orgueil était satisfait, sa conscience n'était pas tranquille. A défaut de remords, qu'il n'était pas dans sa nature d'éprouver, il sentait un certain malaise toujours prêt à se trahir, une sorte d'irritation dont il n'était pas toujours le maître, chaque fois que des circonstances imprévues (et nous allons voir qu'elles ne firent point défaut) le forçaient à faire lui-même le rapprochement qu'il avait interdit à ses sujets, et lui rappelaient l'inoffensif vieillard qu'il avait fait enlever de son palais par des gendarmes, qu'il avait traîné de ville en ville, et qu'il détenait maintenant dans une petite bourgade de son empire, non-seulement séparé de tous ses conseillers naturels, mais privé, lui chef de l'église, de toutes relations spirituelles avec les catholiques du monde entier.

L'occasion de reporter sa pensée sur ses anciens rapports avec le saint-siége fut d'abord fournie à l'empereur par l'arrivée successive des cardinaux romains, qu'il avait eu hâte de faire venir à Paris. C'était un dessein politique qui lui avait dicté cette mesure. Napoléon avait craint, si Pie VII venait à mourir, que les membres du sacré-collége, réunis tout à coup sur quelque point du continent où sa domination n'était pas reconnue, ne songeassent à élire un pape qui lui fût contraire. Il s'était donc proposé de les tenir tous sous sa main, au centre même de son empire, afin de pouvoir peser

davantage sur leur choix. Les ordres qu'il avait transmis à cet égard au général Miollis avaient été précis, et furent ponctuellement exécutés. A l'exception de quelques vieillards infirmes, tout à fait incapables de supporter le voyage et qu'on avait dû laisser s'éteindre doucement en Italie, tous les cardinaux avaient été, de gré ou de force, acheminés vers Paris. Consalvi était, avec le cardinal di Pietro, celui de tous qui avait fait la plus vive résistance à ce départ. Depuis sa sortie du ministère, l'ancien secrétaire d'état de Pie VII était volontairement resté étranger aux affaires, gardant d'ailleurs une attitude pleine de calme et de dignité. L'enlèvement du pape l'avait navré de douleur. Il avait depuis ce jour mis son étude principale à ne rien faire, à ne rien dire qui pût donner à croire qu'il reconnût la légitimité du gouvernement substitué à celui du saint-père; mais, avec sa prudence ordinaire et ce tact merveilleux dont il avait déjà donné tant de preuves, il s'était également appliqué à ne pas pousser les choses trop loin. Il lui aurait été particulièrement désagréable de répondre par une attitude trop cassante ou par des procédés discourtois aux attentions de toute sorte que lui témoignait le gouverneur-général de Rome, avec lequel il était lié par d'anciennes relations d'une très étroite amitié. Cependant, lorsque Miollis lui avait signifié, comme aux autres cardinaux, le 21 novembre 1809, l'ordre de se rendre à Paris, Consalvi avait répondu qu'il ne pouvait, en sa qualité de membre du sacré-collége, quitter sa résidence sans la permission du saint-père, auquel il allait aussitôt en référer. Miollis, très affecté de ce refus, aurait bien voulu se dispenser de le transmettre à son gouvernement; il prévoyait qu'il indisposerait inutilement l'empereur. Vingt jours plus tard, il recevait en effet l'ordre de faire partir dans les vingt-quatre heures et par la force, si c'était nécessaire, les cardinaux Consalvi et di Pietro. Une escouade de soldats français s'abattit pendant la nuit du 9 décembre dans la demeure des deux amis, et, les obligeant à monter immédiatement en voiture, les accompagna jusqu'à cinq ou six lieues hors de Rome. Tout ce qu'avait voulu Consalvi était de bien démontrer qu'il n'avait cédé qu'à la violence. Poursuivant alors sa route le plus doucement possible, il était arrivé à Paris le 10 février 1810.

La rentrée en scène de l'habile et aimable ministre qui avait négocié, il y avait près de dix ans, la grande affaire du concordat, ne pouvait manquer d'exciter une certaine sensation, même au milieu d'une cour alors fort distraite par les plaisirs et du public parisien, plus absorbé que jamais par le spectacle des événemens extraordinaires qui se déroulaient devant lui. Consalvi prévoyait bien que les yeux seraient naturellement fixés sur lui, et par avance il se sentait as-

sez embarrassé de la contenance qu'il aurait à garder. Le saint-père avait ordonné à Rome aux cardinaux de ne prendre part à aucun dîner, à aucune réception, à aucune fête, dans un temps de si grand deuil pour le saint-siége. « Sans avoir besoin de la prohibition du pape, mon seul titre de cardinal et d'ancien membre du gouvernement pontifical, nous dit Consalvi dans ses mémoires, me faisait regarder comme une chose très indécente et très indigne qu'au moment où notre chef était prisonnier, le saint-siége plongé dans le malheur, l'église privée de sa liberté et de ses domaines, la religion au milieu des périls, de la ruine et de la tristesse, un cardinal pût parader dans les assemblées, dans les conversations, assister aux banquets et faire bonne mine aux représentans de ce gouvernement qui avait renversé le sien (1). » La gêne qu'éprouvait Consalvi était d'autant plus grande qu'il était plus particulièrement connu, et l'on peut dire aimé de presque tous les personnages considérables dont le nom s'est rencontré sous notre plume. Il avait été en rapports intimes durant son premier séjour à Paris avec l'archi-chancelier Cambacérès, avec l'archi-trésorier Lebrun, le vice-grand-électeur Talleyrand, le ministre de la police Fouché, et le nouveau ministre des cultes, le comte Bigot de Préameneu, était lié avec lui par d'anciennes relations. Tous les membres de la famille impériale, la mère de Napoléon, ses frères, ses sœurs et ses beaux-frères, les nouveaux rois et les nouvelles reines, auxquels il avait rendu service à Rome pendant son ministère, n'avaient pas cessé de témoigner pour lui beaucoup d'estime et d'affection. Ce qui rendait à ses yeux sa position plus difficile encore, c'est que les cardinaux arrivés avant lui à Paris y avaient adopté une conduite toute différente de celle qu'il se croyait en conscience obligé de tenir. Non-seulement ils avaient tous accepté la pension de 30,000 fr. que l'empereur leur avait allouée, mais ils couraient à toutes les soirées, dans les maisons des grands fonctionnaires et des ministres de l'empire, où leur présence assidue n'était pas une des moindres singularités de cette époque fertile en surprenans contrastes.

Consalvi commença par refuser la pension de 30,000 francs, ne donnant d'abord pour motif de son refus que la vague assurance qu'il pouvait s'en passer; mais les insistances réitérées du ministre des cultes l'avaient obligé de convenir qu'il ne consentait pas à l'accepter parce qu'elle répugnait à sa conscience. Une autre épreuve à subir le préoccupait davantage : c'était la réception qu'il rencontrerait de la part de l'empereur. Il avait le pressentiment que, malgré son ancien mauvais vouloir, puisqu'il l'avait fait sortir du

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 166.

ministère, Napoléon lui ferait très bon accueil. Cette pensée, qui le tourmentait beaucoup, était pour lui, nous assure-t-il, comme une épine dans le cœur. Il était vivement frappé du préjudice que pourraient porter à sa considération les gracieusetés publiques de celui « qui jouissait, dit-il en ses mémoires, de tout autre chose que de l'amour et de l'estime du monde (1). » Il n'ignorait pas que l'empereur, au jour même où il s'était plaint de lui avec le plus d'amertume, n'avait pas cessé de parler avec goût de sa personne et de son esprit. Il croyait même savoir que Napoléon se plaisait à le représenter comme ayant au fond modifié beaucoup ses opinions, et n'étant plus, naturellement ou par principes, hostile à sa manière de voir. Souvent on avait répété autour de l'empereur que la retraite de cet ancien secrétaire d'état, l'ami particulier de Pie VII, avait été un très fatal incident. « S'il avait refusé parfois ce qu'il ne s'était point cru le droit d'accorder, celui-là du moins n'était pas un fanatique, et jamais il n'avait repoussé les arrangemens possibles; la jalousie du cardinal Fesch, qui avait seule préparé et causé sa chute, avait fait le plus grand tort aux affaires publiques. » C'était la terreur de Consalvi qu'en s'exprimant ainsi en public Napoléon ne voulût donner à penser que l'ancien ministre de Pie VII blâmait secrètement la conduite tenue par la cour de Rome depuis qu'il était sorti du ministère. La seule idée que l'adversaire de son bien-aimé souverain songerait peut-être à se servir de lui pour ajouter aux chagrins du prisonnier de Savone le faisait frémir d'indignation.

Consalvi ne fut pas admis seul à l'audience impériale; il fut présenté en même temps que quatre autres cardinaux arrivés dans la semaine à Paris. C'étaient, outre le cardinal di Pietro, venu de Rome avec lui, les cardinaux Pignatelli, Saluzzo et Despuig. Le cardinal Fesch les avait placés à part en demi-cercle et du même côté, tandis que tous les autres cardinaux, résidant depuis longtemps à Paris, se tenaient de l'autre. La cour était au grand complet. Arrive l'empereur avec son accompagnement ordinaire de rois, de reines, de princes, de princesses du sang et de tous les grands dignitaires de l'état. Le cardinal Fesch se détache, et commence à lui présenter les nouveau-venus par ordre de prééminence de cardinalat. Il lui nomme le premier « le cardinal Pignatelli. » Napoléon, qui était probablement dans un de ces jours de superbe dont parlait naguère Cambacérès, répond : « Napolitain, » et passe outre. Le cardinal Fesch présente le second : « le cardinal di Pietro. » L'empereur s'arrête un peu : « Vous êtes engraissé; je me rappelle vous avoir

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 174.

vu ici avec le pape lors de mon couronnement, » et il passe. Le cardinal présente le troisième : « le cardinal Despuig. » — « Espagnol, répond l'empereur. — De Mayorque, sire, » ajoute le cardinal, plein de frayeur, et comme s'il voulait renier sa patrie. L'empereur, continuant sa tournée, arrive enfin à Consalvi, et avant que Fesch ne l'eût nommé : « Oh! cardinal Consalvi, comme vous êtes maigri! Je ne vous aurais pas reconnu. — Sire, les années s'accumulent. En voici dix écoulées depuis que j'ai eu l'honneur de saluer votre majesté. — C'est vrai, voilà bientôt dix ans que vous êtes venu pour le concordat, nous l'avons signé dans cette même salle; mais à quoi a-t-il servi? Tout s'en est allé en fumée. Rome a voulu tout perdre, et elle a tout perdu. Il faut l'avouer, j'ai eu tort de vous renverser du ministère. Si vous aviez continué à occuper ce poste, les choses n'auraient pas été poussées aussi loin (1). »

C'étaient justement là les paroles que Consalvi avait tant redouté d'entendre. Son trouble était si grand, dit-il, qu'il n'y voyait presque plus. Cependant, ne consultant que son honneur et que la vérité : « Sire, répondit le cardinal, si je fusse resté dans ce poste, j'y aurais fait mon devoir. » A ces mots, Napoléon le regarda fixement, puis, s'éloignant de lui et se promenant de droite à gauche dans le demi-cercle formé par les cinq cardinaux, il commença un long monologue, dans lequel il se mit à énumérer toute la suite de ses griefs sur la conduite du pape dans ces affaires de Rome et les dommages que Pie VII s'était causés à lui-même en refusant d'entrer dans son système. Après beaucoup d'allées et de venues, se trouvant à la fin de son discours en face du cardinal Consalvi, Napoléon s'arrêta derechef devant lui, puis répéta une seconde fois : « Non, si vous étiez resté à votre poste, les choses ne seraient pas allées aussi loin. » A cette nouvelle assertion, Consalvi, toujours animé du même sentiment, répondit encore : « Que votre majesté croie bien que j'aurais fait mon devoir! » Un regard plus sévère que le premier lui fut jeté par l'empereur, qui sans lui répondre recommença ses allées et venues, répétant toujours les mêmes plaintes sur la conduite du saint-siége, qui ne possédait plus aucun de ces grands hommes qui l'avaient jadis tant illustré; puis, s'adressant au cardinal di Pietro, placé à l'autre extrémité du cercle, et toujours sur le même ton, il dit une troisième fois : « Si le cardinal Consalvi fût resté secrétaire d'état, les choses ne seraient pas allées si loin. » Déjà l'ancien ministre de Pie VII avait à deux reprises contredit les assertions du tout-puissant souverain. Peut-être pouvait-il maintenant garder le silence. A cette répétition des

1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 175.

mêmes paroles, un zèle excessif de son honneur lui fit, dit-il en ses mémoires, outre-passer toutes les bornes. « Napoléon était assez éloigné de moi; je sortis de ma place, puis, m'avançant jusqu'auprès de lui, à l'autre extrémité du cercle, et le saisissant par le bras, je m'écriai : Sire, j'ai déjà affirmé à votre majesté que, si j'étais resté à mon poste, j'aurais assurément fait mon devoir. » A ce coup, les cardinaux durent être fort étonnés de l'audace de leur collègue; nous doutons même très fort que dans toute la cour impériale présente à cette entrevue il y ait eu beaucoup de personnes capables de se compromettre à ce point. Napoléon parut surpris autant qu'offensé. « Oui, monsieur, s'écria-t-il, je le répète, votre devoir ne vous aurait pas permis de sacrifier le spirituel au temporel. » Et cela dit, il tourna définitivement le dos au cardinal Consalvi (1).

Cette scène, dont le retentissement fut considérable et qui défraya toutes les conversations de la soirée, n'était point faite pour rendre facile la position de Consalvi. Elle fut encore empirée par la tentative que fit alors Napoléon pour tâcher de tirer des cardinaux qu'il avait fait venir en France une déclaration quelconque qui pût lui servir dans sa querelle pendante avec le saint-père. Il avait trouvé les cardinaux italiens arrivés les premiers à Paris de si commode composition qu'il n'avait pas désespéré de se servir d'eux pour élever une sorte de contre-autel (*contro altare*) qu'il aurait pu opposer au souverain pontife. Ce but caché du chef de l'empire français avait été deviné par les membres du sacré-collége. Ils ne voulaient pas s'y prêter; ils craignaient encore plus de s'y opposer trop ouvertement. Consalvi rendu auprès d'eux, ils avaient rejeté sur lui, comme sur le plus capable, le soin de donner suite à cette embarrassante ouverture et de libeller une réponse écrite qu'ils savaient bien devoir paraître malsonnante aux oreilles de l'empereur. L'ancien secrétaire d'état s'en était chargé de peur que, cette affaire venant à tomber dans des mains moins fermes que les siennes, les intérêts du saint-siége et l'honneur même du pape ne s'y trouvassent déplorablement compromis. La lettre convenue entre les cardinaux, rédigée par Consalvi et remise à Napoléon par l'intermédiaire de son oncle le cardinal Fesch, portait en substance que les cardinaux, séparés de leur chef, ne pouvaient et ne devaient tracer aucun plan, ni rédiger aucune proposition, notamment dans des questions sur lesquelles le saint-père avait prononcé un jugement définitif. Il ne restait donc plus aux cardinaux autre chose à faire que d'unir leurs vœux à ceux de sa sainteté et de prier sa

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 176.

majesté de les exaucer (1). Ce n'était point sans peine que Consalvi avait amené ses collègues à signer cette réponse, qui déjouait tout le plan de l'empereur. « Il était ivre de colère en sentant ses volontés ainsi dédaignées, raconte Consalvi, » et, déchirant la lettre des cardinaux en mille morceaux, il les jeta au feu pendant que son oncle le mettait verbalement au fait de ce qui s'était passé.

Telle était aux approches de son union avec l'archiduchesse Marie-Louise la disposition déjà passablement irritée où se trouvait Napoléon tant à l'égard du cardinal Consalvi que des membres italiens du sacré-collége. Cependant il s'en fallait de beaucoup, ainsi que déjà nous l'avons indiqué, qu'il régnât parmi ces cardinaux un accord parfait, et les cérémonies du prochain mariage allaient, en les divisant en deux camps opposés, donner à Napoléon l'occasion de reconnaître quels étaient ceux sur lesquels il pouvait absolument compter et de faire sentir aux autres tout le poids de son redoutable ressentiment. Quatorze des cardinaux italiens avaient trouvé régulière et suffisante la sentence de l'officialité de Paris sur la non-validité du mariage religieux de Napoléon avec Joséphine. Treize autres pensaient au contraire, et Consalvi était du nombre, qu'il n'appartenait qu'au pape de se prononcer dans une si grave affaire. Jamais les deux partis opposés, malgré les pourparlers qu'ils avaient eus entre eux, n'avaient pu se mettre d'accord pour tenir une conduite commune. Les opposans, par l'intermédiaire de leur doyen, le cardinal Mattei, avaient fait expliquer leur façon de penser au cardinal Fesch. Ils lui firent savoir qu'ayant, en leur qualité de cardinaux, juré de maintenir dans leur intégrité les droits du saint-siége et les jugeant lésés par l'annulation du mariage de l'empereur prononcée sans la participation de Pie VII, ils ne croyaient point pouvoir assister à la bénédiction nuptiale qui serait donnée aux époux. S'ils avertissaient l'oncle de l'empereur de leur détermination, c'était surtout pour qu'il fît en sorte que la chose ne devînt pas publique. Le cardinal Consalvi eut soin de faire remarquer que, leurs objections n'ayant trait qu'à la cérémonie religieuse, rien ne les empêcherait de se faire présenter à la future impératrice, ni de paraître après le mariage à la réception des grands corps de l'état. Il suffirait donc de ne pas les inviter tous et en corps, d'inviter une portion d'entre eux seulement, sous prétexte de l'insuffisance de la salle, comme on faisait d'ailleurs pour le sénat et pour le corps législatif; de cette façon l'absence des opposans passerait inaperçue du public, et l'on éviterait toute fâcheuse interprétation. Il était difficile de montrer plus de franchise, mais aussi plus de mesure et

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 188.

de tact dans une affaire dont la gravité apparaissait tout entière à la clairvoyance habituelle de Consalvi, car il s'agissait, ce sont ses expressions, de blesser l'empereur à la prunelle même des yeux. Le moyen terme proposé par le conciliant cardinal était d'ailleurs parfaitement acceptable; mais il y avait longtemps que Napoléon ne voulait plus transiger sur rien. La simple annonce d'une pareille proposition le fit bondir de fureur. « Bah! s'écria-t-il, ils n'oseront jamais. »

Telle fut la seule réponse à l'ouverture de Consalvi. L'ancien ministre d'état et ses collègues étaient cependant résolus à remplir à tout prix ce qu'ils considéraient comme leur devoir. Plusieurs moyens furent, avant le jour de la cérémonie, inutilement employés pour tâcher de les intimider. L'empereur lui-même ne s'y épargna point. Il lui était impossible d'imaginer qu'au degré de fortune et de grandeur où il était maintenant arrivé personne se risquât désormais à lui résister, fût-ce pour des motifs de conscience. Jadis il s'était donné parfois un peu de peine afin de convaincre les dissidens et les amener à ses desseins; combien avait été persuasive alors la séduction de sa brillante parole! mais ces temps étaient passés. Maintenant il ne songeait plus qu'à effrayer. Pour cela, il n'avait même plus besoin de parler, un regard devait suffire. A la réception du dimanche qui précéda de huit jours la célébration du mariage impérial, Consalvi était aux Tuileries aux côtés du cardinal Doria, évêque de Gênes, l'un des partisans les plus dévoués du gouvernement français. L'empereur, à peine entré dans la salle, vint à dessein entretenir le cardinal Doria, et, sans dire un mot à Consalvi, il lui lança un regard terrible avec des yeux vraiment foudroyans. Deux fois de suite il recommença cette scène, tantôt adressant à Doria des paroles pleines d'amabilité et de gaîté, tantôt plaisantant gracieusement avec les cardinaux qui étaient présens, puis retournant se planter devant Consalvi et le regardant, dit ce dernier, de la façon la plus féroce, *ferocissimamente* (1). Cela n'ayant pas réussi, ce fut le tour du ministre de la police de tâcher d'agir sur Consalvi; mais il s'y prit d'une manière toute différente. Avant la fin de la réception, Fouché s'approcha du cardinal Consalvi. « Serait-il vrai, lui dit-il avec un intérêt qui n'avait probablement rien de simulé, serait-il vrai que plusieurs cardinaux pensent à faire la folie ou plutôt à commettre l'énorme attentat de ne point paraître au mariage de l'empereur? » Après quelque hésitation, Consalvi répondit qu'il ne pouvait lui dire ni le nombre ni les noms de ces cardinaux, mais qu'il parlait à l'un d'eux. Fouché se récria. L'empe-

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 195.

reur le lui avait bien dit, mais il l'avait nié, et même en ce moment il ne pouvait le croire encore. — « Quoi! un homme doué de son intelligence et qui n'était pas imbu des préjugés de ses collègues! » — Et tout aussitôt il se mit à énumérer les conséquences d'une pareille démarche : c'était se rendre coupable envers l'état de la façon la plus grave parce que cette affaire touchait à la légitimité du mariage, et intéressait la succession au trône des enfans qui en naîtraient. Consalvi eut réponse à tout; Fouché ne se lassa point. « Si les autres cardinaux ne venaient pas, le mal ne serait pas irréparable; mais si lui, qui avait été premier ministre, qui avait fait le concordat, sur qui les yeux de chacun étaient fixés, n'assistait pas à la cérémonie, ce serait une chose terrible, l'empereur en serait furieux. Cela ne se pouvait, ce serait un trop grand malheur. Il viendrait plutôt, lui, Fouché, le prendre dans sa voiture. » Ainsi finit un colloque qui, au dire de Consalvi, lui avait donné une sueur mortelle (1).

## IV.

Cependant le moment décisif approchait, la future impératrice était arrivée à Paris. A la réception des grands corps de l'état, l'empereur, lui présentant le sacré-collége, nomma gracieusement Consalvi en disant à l'impératrice, qu'il tenait par la main : « C'est celui qui a fait le concordat. » Cela se passait le samedi au soir 31 mars. Le mariage religieux était fixé pour le surlendemain lundi. On avait à cet effet disposé en chapelle le grand salon du Louvre qui fait suite à la galerie des tableaux. Rien n'avait été épargné pour ajouter le plus magnifique éclat à cette cérémonie. Si vaste que fût la salle où la bénédiction devait être donnée aux époux, elle ne l'était pas encore assez pour contenir tous ceux qui, avec quelque apparence de droit, avaient aspiré à s'y faire placer. Toute la grande galerie des tableaux était remplie d'une foule de spectateurs choisis parmi ce que la France avait de plus distingué, et qui, rangés de chaque côté sur trois ou quatre rangs, jouissaient au moins du privilége fort envié de voir défiler devant eux le cortége impérial. Lorsque l'empereur, conduisant Marie-Louise par la main, traversa lentement l'interminable galerie, chacun fut frappé de l'air de triomphe qui éclatait dans toute sa personne. Sa physionomie, naturellement sérieuse, était resplendissante de bonheur et de joie. Comment en aurait-il été autrement? et pour cet enfant de ses œuvres, pour ce soldat de for-

(1) *Mémoires de Consalvi*, t. II, p. 198 et suiv.

tunc épris avant tout des jouissances de l'orgueil, quelle immense satisfaction de mener ainsi à l'autel, au milieu de tant de têtes inclinées, la fille même des césars, enlevée comme un dernier trophée de victoire à la plus vieille race de souverains qui fût en Europe! Cependant la minute d'après, à peine entré dans la chapelle improvisée, les traits de l'empereur changèrent tout à coup d'expression. Son front s'était ridé. « Où sont les cardinaux? dit-il du ton le plus irrité à son maître de chapelle, l'abbé de Pradt. Je ne les vois point. » Il les voyait parfaitement, mais ils n'étaient que quatorze, son compte n'y était pas. « Un grand nombre s'y trouvent, lui fit remarquer l'abbé de Pradt. D'ailleurs il y a bien des infirmes et des vieillards parmi eux, et le temps est si mauvais! — Ah! les sots! » Puis, reportant ses regards sur quelques banquettes vides: « Mais non, ils n'y sont point. Ah! les sots! les sots! » répéta-t-il encore d'une voix courroucée en lançant de ce côté un regard foudroyant accompagné d'un mouvement de tête où se peignait l'annonce de la vengeance, et l'abbé de Pradt comprit qu'il se formait un gros orage. Durant la cérémonie, l'empereur resta tout absorbé, comme s'il avait peine à se distraire de son mécontentement. Cependant, en revenant de l'autel, après avoir mis l'anneau nuptial au doigt de Marie-Louise, lorsqu'il fut assis de nouveau dans son fauteuil, s'adressant à M. de Pradt, il lui dit : « Je viens de donner un anneau à ma femme; elle ne m'en a pas donné. Pourquoi cela? » M. de Pradt lui fournit une explication quelconque. Napoléon demeura un instant dans une sorte de rêverie qui lui était familière quand il avait reçu une réponse qui ne le satisfaisait point. Au bout d'une minute, il reprit : « J'ai donné un anneau à l'impératrice parce que la femme est l'esclave de l'homme. Regardez chez les Romains : les esclaves portent tous un anneau (1).» Au retour de la cérémonie, les spectateurs de la galerie ne furent pas médiocrement surpris de voir cette physionomie du maître, tout à l'heure si radieuse, devenue en si peu de temps sombre et menaçante. Que s'était-il passé? Bientôt l'on connut l'absence des treize cardinaux, qui seule avait causé cette colère de l'empereur. Les effets en furent terribles et immédiats. Quoi! ils avaient osé persister dans une résolution qu'il les avait défiés d'accomplir! Quoi! ils avaient eu la hardiesse de le braver et de lui faire un affront public! Ils en subiraient un à leur tour. Ils n'avaient pas voulu assister aujourd'hui à son mariage, eh bien! demain il les chasserait honteusement de sa cour. Le lendemain était en effet le jour où devait se faire aux Tuileries la présentation de tous les grands corps de l'état aux deux souverains assis sur leur trône. Les treize cardi-

(1) M. de Pradt, les *Quatre Concordats*, t. II, p. 446.

naux s'y rendirent avec leurs collègues, ainsi qu'il avait été convenu. Rien de moins assuré que leur contenance. « On peut facilement imaginer, dit le plus brave d'entre eux, le cardinal Consalvi, de quel cœur nous attendions, dans la grande salle où se trouvaient réunis cardinaux, ministres, évêques, le sénat, le corps législatif, les magistrats, les dames de la cour et tous les fonctionnaires de l'empire, le moment de voir l'empereur et d'en être vus. » Tout à coup, après trois heures d'antichambre, une porte s'ouvre, et paraît un aide-de-camp apportant l'ordre aux cardinaux qui n'avaient pas assisté au mariage religieux de partir sur-le-champ, parce que sa majesté ne voulait pas les recevoir. Qu'on juge de l'effet et de l'étonnement de toutes les personnes présentes! Les unes entendirent l'ordre lui-même, les autres virent avec non moins de surprise ces graves personnages, que leur costume rouge désignait à tous les yeux, se retirer avec un manifeste embarras et traverser non sans peine les salons encombrés pour aller regagner leurs voitures. Cependant les cardinaux qui avaient assisté au mariage religieux étaient restés. Quand ils défilèrent un à un, l'empereur, debout devant son trône, lança les apostrophes les plus terribles contre les cardinaux expulsés. Ses invectives tombèrent principalement sur les cardinaux Oppizzoni et Consalvi. Il reprochait au premier son ingratitude, parce qu'il lui avait donné l'évêché de Bologne et le chapeau de cardinal; mais c'était surtout contre l'ancien secrétaire d'état de Pie VII que s'exhala son courroux. « Il était plus coupable que tous ses collègues. Les autres sont peut-être excusables, disait avec colère Napoléon, à cause de leurs préjugés théologiques. Il m'a offensé, lui, par principes politiques. Il est mon ennemi. Il veut se venger de ce que je l'ai renversé du ministère. Pour cela, il a osé me tendre un piége profondément médité en présentant contre ma dynastie un prétexte d'illégitimité, prétexte dont mes ennemis ne manqueront pas de se servir quand ma mort aura dissipé la crainte qui les comprime aujourd'hui. » Nous croyons que Consalvi se trompe quand il ajoute que ce fut un miracle, s'il ne fut pas alors fusillé ainsi qu'Oppizzoni et un troisième cardinal, probablement di Pietro, car dans sa première fureur l'empereur en aurait donné l'ordre, et peut-être s'exagère-t-il la bienveillance de son singulier ami, le ministre de la police, lorsqu'il suppose que dans cette circonstance la suprême adresse de Fouché lui sauva la vie. Napoléon, fort capable d'avoir articulé de semblables menaces, ne songea certainement pas à les exécuter. La scène étrange qu'il s'était donné le plaisir d'arranger avec tant d'éclat devant toute sa cour n'était d'ailleurs que le premier acte de sa vengeance, très froidement et très mûrement calculée. Dès le jour même, il écrivait en effet à son ministre des cultes : « Plusieurs

cardinaux ne sont pas venus hier, quoique invités, à la cérémonie de mon mariage. Ils m'ont par là essentiellement manqué. Je désire connaître les noms de ces cardinaux et savoir quels sont ceux qui ont des évêchés en France, dans mon royaume d'Italie ou dans le royaume de Naples. Mon intention est *de donner à ces individus leur démission*, et de suspendre le paiement de leurs pensions, en ne les considérant plus comme cardinaux. Vous me ferez un rapport là-dessus pour que je prenne un décret authentique (1). »

Cette façon *de donner leur démission* aux évêques qui lui avaient manqué, mesure à laquelle l'empereur revint depuis si souvent, était encore loin de lui suffire. A peine eut-il reçu le rapport de M. Bigot de Préameneu, rapport fait avec modération et qui chargeait aussi peu que possible les cardinaux contre lesquels il était dirigé, que Napoléon donna l'ordre à son ministre de la police de mettre en détention et de faire conduire dans une maison d'arrêt celui d'entre eux qui se permettrait de porter les insignes du cardinalat. Sa majesté était inébranlable. Elle ne voulait recevoir aucune excuse. Elle considérait comme factieux et comme conspirateurs contre l'état les cardinaux qui avaient émis la doctrine que le pape devait nécessairement intervenir dans la dissolution de son premier mariage. Elle était résolue à les envoyer devant une cour spéciale, afin de faire un exemple et d'intimider tous ceux qui, étant dans l'impuissance de troubler aujourd'hui l'état, voudraient semer pour l'avenir des germes de discordes civiles (2); mais l'idée de faire comparaître des cardinaux devant une commission spéciale avait paru un peu forte à Fouché lui-même. L'empereur, se ravisant alors, dicta à M. de Bassano une note ainsi conçue :

« Le ministre des cultes enverra chercher et réunira ensemble dans son hôtel les treize cardinaux qui, sans empêchement résultant de cause de santé, ne se sont pas rendus à la cérémonie du mariage religieux. Le ministre leur dira... que sans le pape ils ne sont rien, et que, dans le cas où ils auraient une juridiction, la minorité aurait dû obéir à la majorité, que sa majesté a vu dans leur conduite le même esprit de rébellion qu'ils ont manifesté depuis dix ans, et qui a obligé sa majesté à s'emparer de Rome, et qui les a induits à porter le pape à fulminer contre lui une excommunication qui est la risée des contemporains et ne le sera pas moins de la postérité. Sa majesté avait méprisé leurs démarches et les avait interprétées dans un esprit de charité, voulant ainsi se dissimuler leurs mauvaises intentions; mais ils ont présentement comblé la mesure par les discours tenus dans leurs conciliabules... Il était

(1) Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 5 avril 1810. Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(2) Lettre de Fouché au ministre des cultes, 5 avril 1810.

donc temps qu'ils se souvinssent que sa majesté tenait le glaive de la loi pour frapper les mauvais prêtres et les traîtres à l'état. En général, poursuivait la note, il faut laisser entrevoir dans le discours que, si on leur fait leur procès, comme on ne connaît pas de juridiction ecclésiastique en France, il n'y a rien qui empêche qu'ils ne soient condamnés... Ils doivent apercevoir aussi que c'est parce qu'on les considère déjà comme condamnés qu'on ne veut plus qu'ils portent les distinctions ecclésiastiques ni le costume des cardinaux (1). »

« Les ordres que votre majesté a donnés mercredi ont été ponctuellement exécutés, répond aussitôt le comte Bigot de Préameneu. Les treize cardinaux ont été réunis chez moi dans la même journée. Je leur ai parlé avec toute l'énergie dont je suis capable, et ils sont restés dans un état de confusion et de stupeur (2). » Ce que le comte Bigot de Préameneu ne dit pas, c'est que Fouché avait assisté à l'entrevue, et qu'il avait paru, aussi bien que lui-même, assez touché de la réponse des cardinaux. Ils avaient en effet très doucement représenté que, s'ils avaient tenu la conduite qui leur était reprochée, c'était par devoir et non à coup sûr pour leur plaisir, qu'ils ne s'étaient point cachés de leur intention, puisqu'ils l'avaient annoncée au cardinal Fesch, à l'oncle même de l'empereur, comme étant leur collègue, et pour donner, en se servant de son intermédiaire, le moins de publicité possible à la chose, que c'était en vérité une manière toute nouvelle de conspirer que d'avertir celui contre lequel le complot était dirigé. Consalvi n'oublia pas de rappeler qu'il avait proposé un *mezzo termine* qui, s'il avait été adopté, aurait évité tout esclandre. L'accusation flétrissante de rébellion qu'on voulait faire tomber sur leur tête était donc aussi mal fondée qu'injurieuse à leur caractère et à leur dignité; c'était là surtout ce qu'ils priaient le ministre des cultes de faire connaître à sa majesté, car c'était la seule chose qui leur tînt au cœur, étant préparés à tout le reste (3). L'idée d'une lettre à écrire à sa majesté fut alors mise sur le tapis par les deux ministres, évidemment très contrariés de la mission qu'ils avaient à remplir, et qui redoutaient ouvertement un éclat, « non pas seulement, disaient-ils, par intérêt pour les cardinaux, mais aussi pour le bien de l'empire, ne sachant pas trop comment tout cela allait finir (4). » On se mit à discuter devant eux les termes de la lettre; mais parmi les cardinaux, tous

(1) Note en date du 5 avril 1810 écrite tout entière de la main du duc de Bassano. Cette note n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(2) Lettre du comte Bigot de Préameneu à l'empereur. 6 avril 1810.

(3) *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 208.

(4) *Ibid.*

également épouvantés, il y en avait plusieurs qui, n'entendant pas le français et ne comprenant pas bien ce qu'on exigeait d'eux, se laissaient aller à prononcer des paroles assez maladroites parce qu'elles étaient ou trop humbles ou trop compromettantes. L'habile Consalvi, toujours de sang-froid, coupa court à cette confusion en promettant que le lendemain de très bonne heure le ministre des cultes recevrait la lettre qu'il avait désirée. Quand on relit les termes de cette lettre si parfaitement convenable, d'un ton si sage, si mesuré, si modeste, on se demande avec étonnement comment elle n'a pas réussi à désarmer la colère de l'empereur (1). Il n'en fut rien cependant. Napoléon ne se relâcha pas d'une seule des mesures de rigueur qu'il avait arrêtées dans les premiers accès de son ressentiment. Les malheureux condamnés, puisqu'il les considérait comme tels, furent obligés de se dépouiller le jour même des insignes cardinalices, et de revêtir le costume des simples ecclésiastiques, ce qui donna lieu à la dénomination de *cardinaux rouges* et de *cardinaux noirs*, par laquelle on désigna désormais les deux partis du sacré-collége. Ils furent en outre privés de leurs biens tant ecclésiastiques que patrimoniaux, qui furent mis sous le sequestre. On ne saisit pas seulement leurs revenus, on les versa au trésor, en même temps qu'on faisait mettre le scellé sur leurs meubles; de façon que, pour vivre, la plupart se virent réduits à puiser dans la bourse de leurs amis, ou bien à recourir aux subsides charitables de quelques personnes pieuses dont l'assistance ne leur fit jamais défaut, mais ne manqua point, comme nous le verrons plus tard, d'exciter derechef contre eux toute la colère de l'empereur. Quant à ce qui regardait leurs personnes, le traitement ne fut pas moins sévère. L'empereur les exila deux par deux à Reims, à Rethel, à Mézières, à Saint-Quentin, à Sedan, à Charleville; trois d'entre eux furent internés à Sémur. Partout ils furent placés sous la surveillance de la police. Pour ajouter au désagrément de cette dispersion, on avait pris soin de mettre ensemble ceux des cardinaux qui se convenaient le moins; chacun d'eux dut rester dans la résidence qui lui avait été ainsi assignée jusqu'au moment de la signature du concordat de Fontainebleau.

Les réflexions se pressent dans l'esprit, et l'on se sent pénible-

(1) « Dichiarano inoltre che non hanno mai voluto in animo ne di farsi guidici, ne dispargere dubbii sulla validita dello sciogliamento del primo matrimonio, ne intorno alla legitimità del secundo, ne produre incertezza circa la successione al trono dei figlii che ne nascerono. Supplicano finalmente V. M. di accettare queste loro umili e sincere dichiarazioni unite ai sentimenti di quel profundo rispetto, e di quella dovuta obbedienza e sommissione che hanno l'onore di professarle. » — Lettre signée par les treize cardinaux italiens, 6 avril 1810.

ment affecté quand on voit, dans toutes les affaires où la religion se trouve incidemment mêlée, l'empereur en venir si vite aux mesures de rigueur, et recourir si résolûment à la persécution comme à son arme naturelle. Dans son différend avec les cardinaux italiens à propos de l'annulation de son premier mariage religieux, il n'y avait pas, comme dans sa querelle avec le pape, de question de souveraineté territoriale engagée. Ce n'était point là affaire de prince à prince; mais il s'agissait d'un intérêt politique très considérable et de l'avenir même de sa dynastie. Dès lors, toute autre considération mise de côté, les sévices commencent de sa part, et rien ne l'arrêtera plus. Comme naguère il faisait un pape prisonnier, il donne maintenant leur démission à des évêques et dépouille des cardinaux de leur pourpre; il fera plus : il frappera également les simples prêtres et parmi eux, dans son œuvre la plus chère, le plus vénérable d'eux tous, celui-là même que tout à l'heure il exaltait si fort, l'abbé Émery, à qui, suivant ses confidences au comte Molé, il aurait été peu de temps auparavant si heureux de confier le sort des générations à venir. Qu'avait donc fait l'abbé Émery, et quel était son crime? Il n'en avait commis aucun; mais son malheur avait voulu que le cardinal della Somaglia l'eût consulté pour savoir s'il devait assister au mariage religieux de l'empereur. « Je n'aurais point d'objection à m'y rendre, si mon rang m'y appelait, avait répondu le sage et consciencieux théologien, puisque je crois valable l'annulation du premier mariage; mais, si dans le for de votre conscience vous avez une opinion contraire, peut-être ferez-vous mieux de n'y aller pas, car la conscience oblige. » Voilà dans toute sa noirceur la faute de l'abbé Émery, et le cardinal della Somaglia, sommé par lui, attesta par écrit qu'il ne lui avait pas donné un autre conseil, ni prononcé une parole de plus; mais cela était trop encore. Il fallait punir l'abbé Émery. Après avoir détruit toutes les congrégations d'oratoriens, de lazaristes, de pères de la doctrine, l'empereur était maintenant résolu à dissoudre les sulpiciens (1). « Ce sont des gens qui s'attachent à des minuties, » s'était écrié l'empereur (2), et l'ordre fut donné à M. l'abbé Émery de quitter son séminaire, de n'avoir plus de rapports avec les membres de son ordre. Défense même lui fut faite de paraître désormais au

(1) « Il convient que le séminaire de Saint-Sulpice change tout à fait de main et de nature à dater d'après-demain... Le ministre des cultes fera connaître dans la journée de demain les intentions de l'empereur aux grands vicaires de Paris et à M. Émery. (Palais de Saint-Cloud, 13 juin 1810.) » — Cette note, dont copie est déposée au secrétariat de l'archevêché de Paris, n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(2) *Vie de l'abbé Émery*, t. II, p. 257.

milieu de ses anciens élèves (1); c'était blesser au plus profond de son cœur, c'était presque tuer de sa main le malheureux vieillard, déjà presque octogénaire.

Quel fut toutefois l'effet produit dans le moment par les violences de Napoléon sur ce digne ecclésiastique, si modéré dans ses doctrines, si sage dans sa conduite, si conciliant, si porté à user d'égards et peut-être faudrait-il dire d'une certaine complaisance envers les pouvoirs établis? Ainsi que Pie VII l'avait fait en 1800, alors qu'en parlant à M. Cacault des exigences du premier consul relativement au concordat il vantait au ministre de France la manière paisible et régulière dont les affaires religieuses se traitaient dans les pays de liberté, même hérétiques, comme Pie VII devait le faire plus tard encore à Savone pendant les terribles orages du concile de 1811, l'abbé Émery tourna alors ses regards désolés du côté des États-Unis. « Hélas! écrivait-il à son plus intime ami, le directeur du séminaire des sulpiciens à Baltimore, il faut regarder comme possible, d'après les bouleversemens qui se sont déjà faits et qui se préparent, qu'il ne puisse plus y avoir bientôt de sociétés de sulpiciens en France, et que la chose et le nom ne subsistent plus qu'en Amérique... Il ne peut être question pour moi de m'y transporter, mon âge ne me le permet pas; mais je vous préviens que, dans le cas où ce que je crains arriverait, plusieurs des nôtres se transporteraient où vous êtes, et je prendrais des mesures pour que tout notre avoir et tout ce que nous possédons de plus précieux puisse les y suivre (2). »

Ainsi de 1800 à 1810, pendant cette période de dix années que nous avons déjà fait passer presque entière sous les yeux de nos lecteurs, les choses avaient été conduites de telle façon par l'empereur, qu'un prêtre, qui avait applaudi de tout son cœur à l'œuvre du concordat, un savant théologien tout gallican dans ses tendances, le directeur spirituel du cardinal Fesch, l'oracle modeste, mais pendant toute sa vie religieusement écouté de l'église entière de France, qui d'ailleurs n'avait jamais prêché que la prudence, la conciliation et toute la déférence possible à l'égard du souverain maître de la France, n'entrevoyait plus de refuge contre son pouvoir de plus en plus exorbitant et ses violences toujours croissantes que de l'autre côté des profondeurs de l'Atlantique.

D'HAUSSONVILLE.

(1) Lettre de M. l'abbé Émery à M. l'abbé Nageot. — Matériaux manuscrits pour écrire la vie de l'abbé Émery.

(2) *Ibid.*, 12 mars 1810. — Matériaux manuscrits pour la vie de l'abbé Émery.

LE

# CHRISTIANISME UNITAIRE

## AU TROISIÈME SIÈCLE

### PAUL DE SAMOSATE ET ZÉNOBIE.

Les études historiques et les grands voyages aboutissent au même résultat moral, à l'appréciation impartiale des croyances et des principes qui se partagent l'humanité. Chez les esprits faibles, il est vrai, cette impartialité peut se résoudre en indifférence; mais lorsque ces comparaisons de temps et de lieux sont vivifiées par la critique, la compréhension s'élargit à la faveur de ces expériences multipliées sans faire tort à l'équité des jugemens. On répudie ces arrêts absolus, ces condamnations sans appel et ces approbations sans réserve qui dénotent toujours une certaine étroitesse de vues. Si l'on n'en vient pas avec l'optimisme vulgaire à dire que tout est parfait, ou bien avec le pessimisme hypocondre à tout haïr, on arrive à distribuer le blâme et l'éloge avec mesure, avec discernement, et à donner souvent raison à cette parole du livre saint que les derniers sont les premiers. Cette observation générale se vérifie sur le terrain de l'histoire du dogme chrétien aussi bien que dans l'histoire comparée des religions. Quand celle-ci est bien faite, elle sait graduer son estime des divers types de croyance sans prononcer sur aucun d'eux un verdict de condamnation pure et simple. Souvent même elle élève très haut telle conception, telle

forme religieuse que des traditions acceptées de confiance rabaissaient jusqu'au fond des enfers. Parfois elle ressuscite des morts, ou plutôt elle montre comment la postérité se rattache à travers les siècles à des fils rompus sous le poids des intérêts et des tendances d'une époque à peu près oubliée. Par exemple, le temps n'est pas encore loin où l'unitarisme, c'est-à-dire cette doctrine chrétienne qui rejette le dogme orthodoxe de la trinité et nie la divinité absolue du Christ, passait pour une excentricité indigne de l'intérêt des sages, quand elle n'était pas abominée des âmes religieuses comme une monstrueuse impiété. Aujourd'hui la position que l'unitarisme s'est faite en Angleterre et en Amérique, la puissance croissante qu'il prend au sein des églises protestantes du continent européen, où presque partout il a désormais conquis droit de cité, le nombre considérable de catholiques éclairés qui, sans se détacher formellement de l'église de leur enfance, aiment et professent ostensiblement les principes unitaires, les noms de premier ordre que l'unitarisme peut réclamer comme siens, tout a cassé ces jugemens sommaires, tout réclame une appréciation plus équitable d'une des formes les plus épurées, les plus libérales et les plus rationnelles de la religion chrétienne. L'histoire du dogme, qui pourtant n'a pas été faite par des unitaires, justifie ce changement survenu dans l'opinion contemporaine. Elle nous montre qu'en fait l'unitarisme, écrasé au v^e siècle de notre ère sous la prédominance accablante du point de vue et des intérêts catholiques, en état de renaissance lente, mais continue depuis le XVI^e siècle, a été à l'origine du christianisme une puissance sérieuse, le plus ancien facteur et l'un des plus importans de la vie de l'église. De tous les reproches qu'on peut lui faire, le plus injuste serait de l'accuser d'être sans antécédens au sein de l'antiquité chrétienne. Nous voudrions en fournir la preuve en nous attachant spécialement à la personne, peu connue et pourtant si intéressante par ce que l'on en sait, de Paul de Samosate, évêque d'Antioche au III^e siècle, une des premières victimes de l'intolérance cléricale, et dont le nom a été longtemps voué aux gémonies par des historiens qui s'en rapportaient aveuglément aux dénonciations de ses adversaires. Pour bien comprendre la place qu'il occupe dans l'histoire du dogme christologique, il nous faut en premier lieu donner un aperçu rapide de cette histoire depuis les premiers jours de l'église jusqu'à cette seconde moitié du III^e siècle qui fut signalée par les succès temporaires et la condamnation finale de l'évêque unitaire. Arrivés à sa personne, nous devrons tenir compte de l'état politique de l'Orient, rangé pendant quelques années sous le sceptre d'une femme de génie, Zénobie, l'impératrice de Palmyre, amie et protectrice de Paul. Il y a là tout

un mouvement politique et religieux qui ne nous est malheureusement décrit que dans des documens rares, fragmentaires et hostiles, mais qui, tel qu'on peut le reconstituer par les procédés de la critique historique, mérite certainement notre attention.

## I.

L'histoire du dogme de la divinité de Jésus-Christ est des plus simples, à la seule condition que l'on ne regarde pas le quatrième évangile comme authentique. Si le quatrième évangile est l'œuvre d'un apôtre immédiat de Jésus-Christ, rapportant exactement les paroles de son maître, alors il faut penser que Jésus lui-même a revendiqué la dignité divine, qu'il s'est posé en être surnaturel, venu du ciel où il existait avant d'apparaître sur la terre, n'ayant dressé que momentanément sa tente au sein de l'humanité, à laquelle il est supérieur, antérieur, et, pour tout dire, étranger; mais de graves et nombreuses raisons, que nous avons déroulées ici même (1), doivent au moins ébranler la tradition qui attribue cet évangile à l'apôtre Jean. Fût-on résolu à ne pas tenir compte de ces objections, il resterait toujours l'inextricable énigme que voici : comment la chrétienté, après avoir d'abord adoré dans son chef le Verbe personnel de Dieu, en serait-elle venue à ne plus voir en lui qu'un homme né miraculeusement ou même né, comme nous tous, d'un père et d'une mère terrestres? Les religions historiques, dans la période de formation première, vont toujours en rehaussant la dignité de leurs fondateurs. L'enthousiasme peut bien faire d'un homme un dieu, il ne fera jamais l'inverse. Si au contraire on se décide à reporter la composition du quatrième évangile à la date approximative que lui assignent sa métaphysique et l'application qui en est faite à la personne de Jésus, c'est-à-dire vers le milieu du IIe siècle, tout se succède régulièrement, logiquement et suivant une loi constante qui peut se formuler ainsi : dans son amour passionné pour Jésus, la chrétienté primitive l'a toujours rapproché de Dieu autant qu'elle a cru pouvoir le faire, et l'histoire du dogme de sa divinité est une apothéose. Hâtée par le sentiment, retardée par la réflexion, cette apothéose progressive ne s'arrêtera que le jour où Jésus sera Dieu au sens absolu de ce mot; mais, comme on peut le penser, la distance qui sépare le prophète de Nazareth de la seconde personne de la trinité n'a pas été franchie en un jour.

A l'origine de toute cette histoire se trouve donc un sentiment

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai 1866.

d'une incalculable puissance, d'une légitimité évidente, et que nous sommes heureux de partager avec tous ceux qui ont porté le nom chrétien, le sentiment de l'ineffable beauté de l'idéal religieux et moral dont Jésus a été l'incarnation. Voilà la vertu qui, partie de Jérusalem, a fait pâlir toutes les divinités antérieures; elle a communiqué au monde un élan qui n'est pas près de finir ou, pour mieux dire, qui ne finira point, car il se confond avec l'amour de la perfection infinie. L'adhésion chaleureuse à un tel idéal ne peut que grandir celui qui le révèle dans sa personne. De là vient que le Jésus de la première tradition, le Jésus réel, n'a jamais réclamé les honneurs divins, et que cependant l'histoire de sa divinisation commence sous ses yeux. Tant qu'il est là, il va sans dire que nul ne songe, surtout au sein du rigide monothéisme d'Israël, à faire de lui un dieu, ni même un demi-dieu; mais on le met déjà aussi haut qu'on peut le mettre sans le détacher de l'humanité. Il s'appelait lui-même le Fils de l'homme; ce titre modeste ne suffit pas longtemps à l'enthousiasme de ses disciples. Ce n'est pas même assez qu'il soit un prophète, il faut lui décerner le titre humain le plus auguste qu'un Juif puisse connaître sous les cieux, un titre incomparable et que nul ne puisse partager avec lui, il faut l'appeler le Christ, le Messie. Jésus, il est vrai, accepta ce titre et mourut pour l'avoir accepté; mais il est bien prouvé qu'il ne le prit pas de lui-même. La foi en sa résurrection corporelle naquit aussi de ce sentiment. Celui qui a vécu d'une vie si divine doit nécessairement avoir triomphé de la mort. Le crucifié règne maintenant au ciel, assis à la droite de Dieu, qui lui a décerné la couronne méritée par sa sainteté immaculée, et aucune expression ne sera trop forte pour décrire l'état de gloire auquel le Fils de l'homme est parvenu. Sans doute ses disciples, qui l'ont suivi, qui l'ont vu manger et boire, dormir et souffrir, n'oublient pas encore qu'il est un homme; mais ils aiment mieux penser à Jésus le roi de gloire qu'au pauvre martyr de Jérusalem. Depuis sa mort, il est donc pour eux l'*homme devenu céleste*.

Ici s'opère une modification des plus graves dans la conception chrétienne. L'Évangile, surtout dans les premiers temps, est plutôt la foi de Jésus que la foi en Jésus, et plusieurs passages formels attestent que Jésus lui-même, tout en désirant qu'on se rattachât à sa personne, distinguait nettement entre la vérité qu'il prêchait, vérité nécessaire pour « entrer dans la vie, » et la soumission à son autorité personnelle. La fameuse déclaration concernant ceux qui parlent contre le Fils de l'homme sans parler contre le Saint-Esprit ne peut avoir d'autre sens; mais à partir du moment où l'attachement mystique à sa personne fut devenu le grand ressort de la

vie religieuse de ses partisans, l'adoption de la foi de Jésus ne fut possible à leurs yeux que sous la forme de la foi en Jésus. On ne crut pouvoir s'approprier l'idéal divin qui rayonnait dans sa vie qu'à la condition de concentrer sur sa personne toute l'admiration, tout l'amour, toute la confiance que cet idéal inspire. Cette évolution du sentiment chrétien ne put que hâter l'apothéose du Christ. Du moment en effet qu'il n'était plus seulement l'initiateur et le modèle de la foi, qu'il en devenait l'objet, celle-ci devait lui attribuer aussitôt que possible toutes les perfections de la Divinité. C'est ce qui arriva. Dans l'*Apocalypse*, en récompense de son sacrifice, Jésus reçoit autant d'attributs divins qu'un homme peut en réunir sans cesser d'être homme. Bientôt se forme le mythe de sa conception miraculeuse dans le sein d'une vierge. Jusqu'alors on disait, pour expliquer sa supériorité spirituelle : « Il était rempli du Saint-Esprit. » Désormais on dira que le Saint-Esprit est l'auteur même de son être. Dans la chrétienté qui parle hébreu, l'esprit de Dieu, désigné par un mot féminin, est la *mère* de Jésus; dans la chrétienté qui parle grec, il devient son *père*. On n'a pas encore l'intention de le séparer de l'humanité; c'est presque à leur insu que les naïfs générateurs de cette légende poétique commencent à le détacher partiellement de notre race. Chez l'apôtre Paul, qui n'a pas suivi Jésus, qui introduit la spéculation rabbinique dans la doctrine chrétienne et qui donne à la « foi en Christ » une prépondérance absorbante parmi les mobiles de la vie religieuse, ce mouvement du dogme est encore plus marqué. Ce n'est pas que cet apôtre enseigne la naissance miraculeuse de Jésus, du moins il n'en parle nulle part; mais chez lui l'*homme devenu céleste* des premiers croyans est proposé comme l'*homme du ciel*. Le Christ dans les épîtres de Paul est tout à la fois principe et personne, et, s'il est encore positivement homme, il est déjà d'une humanité transcendante, supérieure à l'humanité empirique et confinée sur la terre. En qualité d'*homme du ciel*, il peut avoir existé avant de venir sur la terre, et dans les dernières épîtres pauliniennes, qui accusent un développement plus complet des doctrines énoncées dans les premières, il devient le principe métaphysique de conciliation par lequel Dieu résout les antinomies de l'univers. Ces évolutions de la croyance relative à la personne de Jésus nous mènent jusqu'au-delà du premier siècle. Il n'y a encore aucune doctrine officiellement arrêtée. Les divers points de vue professés dans la période antérieure continuent de vivre côte à côte sans que l'harmonie en soit troublée. D'autres sujets de dispute détournent l'attention. Les descendans des Juifs convertis restent fidèles à leurs opinions des premiers jours. Pour eux, Jésus est toujours un homme

plein du Saint-Esprit; la seule différence entre eux, c'est que les uns font dater cette inspiration plénière du moment de son baptême, et que les autres ont admis le dogme de sa conception miraculeuse. A Rome, l'auteur du curieux livre intitulé *le Pasteur d'Hermas* ne va pas plus loin non plus dans l'idée qu'il se fait de la personne de Jésus, tandis que son concitoyen Clément Romain s'attache à reproduire les idées et les termes de la théologie paulinienne. Cependant il est visible que les préférences de la majorité, surtout chez les païens convertis, sont pour les théories qui élèvent le Christ le plus haut possible. Déjà, dans un sens, il est vrai, un peu païen, il n'est pas inoui qu'on lui applique le nom de dieu. Il semble que, plus on exaltera sa dignité, meilleur chrétien l'on sera.

On se demandera peut-être ce qui retardait si longtemps l'heure où le sentiment chrétien pourrait se donner satisfaction complète en assimilant de tous points Jésus à Dieu. Il y avait à ce retard deux causes principales. La première était l'histoire évangélique elle-même, qui ne s'accommodait pas facilement d'une divinisation aussi complète. Après tout, elle perpétuait la mémoire du doux et humble Fils de l'homme, priant, luttant, souffrant, pleurant, mourant, bref dans des situations qui ne sauraient convenir à la perfection absolue. Si l'église avait pu, comme la gnose, se débarrasser de ces réalités gênantes en n'y voyant que des apparences trompeuses, uniquement destinées à faciliter les relations terrestres d'un esprit rédempteur, elle ne se serait pas longtemps arrêtée devant cette difficulté historique; mais heureusement pour elle son bon sens la sauva de cette fantastique explication qui n'aboutissait à rien moins qu'à reléguer la personne tout entière du Christ dans la catégorie des spectres. On voulait donc exhausser autant que possible cette personne adorée, mais on ne pouvait oublier ce qui, en comparaison de l'Être absolu, devait s'appeler imperfection. L'autre cause était l'intérêt du monothéisme, toujours éveillé par la lutte à mort engagée avec le vieux polythéisme. Au moment où les polémistes chrétiens dirigeaient contre la pluralité des dieux tous les argumens de la philosophie et tous les sarcasmes de leur ironie, allaient-ils s'exposer au reproche d'avoir aussi deux dieux, le père et le fils, tous deux absolus, tous deux parfaits? C'était impossible, et pourtant on devait sentir plus ou moins clairement que, dans la voie où elle s'était engagée, la pensée chrétienne se trouvait dans une impasse.

C'est alors qu'apparut sous forme chrétienne une idée éclose un siècle auparavant dans cet ardent foyer moitié juif, moitié platonicien d'Alexandrie, où s'opéra la fusion religieuse de l'Orient et de

l'Occident. Ce fut l'idée du *Logos* ou du *Verbe* divin. Sans doute on peut remonter plus haut encore pour en décrire la genèse. La *sagesse* des Juifs et la *philosophie* des Grecs en contenaient déjà les élémens; mais elle n'apparaît pourtant armée de toutes pièces que dans les écrits de Philon, contemporain de Jésus et qui ne pensait guère au prophète de Nazareth quand il déroulait ses spéculations sur l'être divin. Sa grande ambition était d'expliquer la coexistence de l'infini et du fini, du créateur parfait et de la créature imparfaite, en stipulant l'existence d'un être intermédiaire, issu de Dieu au moment de la création, porteur ou plutôt condensateur des idées divines et chargé de les appliquer au monde, qui lui doit ainsi l'ordre, la vie, le développement, tout ce qu'il possède de beauté, de lumière, de raison et de bien. Ce Logos ou Verbe (ainsi appelé parce qu'il représente la raison divine et cette raison *exprimée*, *proférée*, devenue extérieure à Dieu) était donc de l'essence même de Dieu, tout en lui étant inférieur; c'était, selon les expressions mêmes de Philon, un dieu de second ordre, un serviteur du seul vrai Dieu, d'un côté communiquant au monde l'essence divine qui constituait son être, de l'autre ne faisant aucun tort, du moins dans l'intention du système, au monothéisme. Il rentrait à la fois dans la catégorie de l'imperfection et dans celle de la divinité.

Nous n'avons pas à discuter la valeur de cette théorie, nous nous bornons à en indiquer l'existence et à constater l'accueil favorable qu'elle reçut chez nombre d'esprits façonnés par le platonisme, par conséquent facilement portés à n'attacher qu'une rigueur médiocre à l'idée de personnalité. Ce qui de plus ne peut nous surprendre au point où nous avons laissé la christologie, c'est que, dans son ascension vers la Divinité, la personne de Jésus se rencontra avec celle du Verbe, qui en descendait, et s'identifia longtemps avec elle. Cette identification s'opéra, pour ainsi dire, tacitement, en ce sens qu'aucune délibération, aucun décret novateur, aucun conciliabule de théologiens ne la promulgua. Elle était dans l'air, elle se superposa aux doctrines déjà populaires, et devint peu à peu la doctrine orthodoxe. Deux chrétiens contemporains qui ne se sont pas connus, Justin Martyr et l'auteur du quatrième évangile, la préconisèrent au milieu du IIe siècle comme la doctrine chrétienne par excellence. Celui-ci écrivit son livre pour refondre l'histoire évangélique au point de vue des exigences de la nouvelle doctrine, lesquelles ne s'accordaient pas très bien avec le type historique auquel les trois premiers évangiles étaient restés fidèles. Que l'on examine l'une après l'autre toutes les différences qui distinguent cet évangile des autres, et l'on verra qu'il a systématiquement obéi à ce besoin de sa foi philosophique. Du reste le succès et la prompte adoption de son évangile n'ont rien qui doive nous étonner. On n'était pas difficile

à persuader dans ce temps-là en matière d'authenticité, et le contenu du livre nouveau plaisait aux lecteurs. Tout favorisa cette formule philonienne du christianisme : Jésus est le Verbe incarné. Les platoniciens, qui entraient en grand nombre dans l'église, la saluèrent comme une admirable conciliation de la raison et de la foi. La piété populaire fut heureuse de se représenter l'objet de son amour ardent sous des traits si augustes, qui pourtant ne semblaient pas faire brèche à la grande idée monothéiste. Le Christ-Verbe, dépositaire par essence de la sagesse éternelle, était par conséquent le révélateur absolument digne de foi de la vérité parfaite, et c'était surtout comme révélation surnaturelle de vérités inconnues que l'on comprenait l'Évangile. L'épiscopat, qui depuis le milieu du IIe siècle s'élevait au-dessus du presbytérat primitif et arrivait rapidement, malgré quelques résistances locales, à l'omnipotence ecclésiastique, se prononça généralement en sa faveur. Chaque évêque était dans sa communauté l'organe local du Verbe de Dieu. En un mot, quand le IIIe siècle commence, la doctrine du Verbe appliquée à Jésus-Christ a pour elle les meilleures forces du présent et toutes les promesses de l'avenir. Sa victoire, encore fortement contestée par les contemporains, ne peut plus faire doute aux yeux de l'historien. Avant la fin du IIIe siècle, elle sera la doctrine orthodoxe et catholique.

Théophile d'Antioche, Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, qui fleurissent à la fin du IIe siècle et au commencement du IIIe, Cyprien, Origène, Denys d'Alexandrie, Denys de Rome, qui leur succèdent, nous en fournissent les traits généraux. D'après cette doctrine, le Christ était essentiellement autre chose et bien plus qu'un homme : c'était cette personne d'essence divine, sortie du sein de Dieu pour créer, organiser, diriger le monde, et qui, après avoir inspiré Moïse et les prophètes, — les plus larges ajoutaient : et les sages de l'antiquité païenne, — avait enfin revêtu la chair humaine pour donner à l'humanité mûrie la vérité définitive et complète. Jésus était donc un dieu; mais, — et que l'on veuille bien s'en souvenir, car c'est ce qui distingue cette orthodoxie du IIIe siècle de l'orthodoxie ultérieure, c'est ce qui explique les violens et longs débats de l'arianisme, c'est enfin le reflet encore immédiat du philonisme, dont ce mouvement d'idées est parti, — Jésus ou le Fils n'était pas égal au Père : il lui était subordonné, non pas seulement comme le serviteur l'est à celui qui lui commande, mais aussi comme l'être dérivé, qui ne possède pas en lui-même la raison suffisante de sa vie, l'est à celui-là seul qui possède l'existence absolue. Maintenant, selon les inclinations individuelles des docteurs chrétiens, cette infériorité du Fils était plus ou moins accentuée. Par exemple, les uns, comme Tertullien, insis-

taient sur le fait que le Fils n'est pas éternel comme le Père, puisque son existence distincte et personnelle n'avait commencé qu'avec le moment précédant immédiatement la création; Denys d'Alexandrie allait même jusqu'à le ranger parmi les êtres créés. D'autres au contraire, et ceux-là étaient dans le courant ascensionnel de la croyance populaire, tels qu'Irénée, Clément d'Alexandrie, Denys de Rome, voilaient plutôt, sans cesser toutefois de la reconnaître, cette subordination du Fils, au point d'effacer presque toute distinction réelle entre le Père et lui. Nous ne parlons pas en détail d'Origène; son système, le plus profond, le plus original de tous, aboutit nettement à l'unitarisme, bien qu'ostensiblement il ne s'écarte pas du thème généralement admis. Ce qui suffit à notre exposé sommaire, c'est d'indiquer la facilité avec laquelle la doctrine du Verbe se concilia les sympathies des pères de la tradition ecclésiastique, c'est-à-dire de ceux qui, malgré tout ce qui les distingue de l'orthodoxie fixée après eux, n'en ont pas moins posé les jalons de la route suivie par la croyance catholique dans sa période de formation.

A mesure que la doctrine du Verbe avait pris pied, des protestations s'étaient fait entendre. Nous ne parlons pas seulement des Juifs chrétiens, dits ébionites et nazaréens, qui, concentrés dans la région du Jourdain, s'opiniâtraient dans leur croyance primitive. Même au sein de la grande église disséminée dans tout l'empire, des communautés entières protestaient au nom du monothéisme, qu'elles croyaient menacé par cette innovation doctrinale qui, de quelque manière qu'on s'y prît, aboutissait nécessairement à stipuler l'existence de deux dieux. Il y eut en Asie-Mineure un parti obscur, dont pourtant l'existence est attestée par les pères, et qui, sous le nom d'*aloges*, combattit longtemps la doctrine du Logos ainsi que l'authenticité des écrits johanniques. Cet unitarisme des IIe et IIIe siècles en appelait à la vieille tradition sur la personne de Jésus et à la nécessité de maintenir rigoureusement la *monarchie* divine, d'où le nom de *monarchique* alors donné au parti unitaire. Il paraît qu'à Rome surtout sa puissance fut grande et prolongée. Praxéas, unitaire d'Asie-Mineure, fut parfaitement accueilli par l'évêque romain, au grand scandale de Tertullien, et sans doute avec l'approbation de l'église de la ville impériale. Théodote et Artémon enseignèrent au sein de cette communauté l'humanité pure et simple du Christ, et tout ce que nous savons du régime intérieur de cette importante église par le livre des *Philosophoumena*, dont nous avons parlé ici même (1), confirme ce que l'on

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin 1865.

pouvait déjà soupçonner de la grande influence de l'unitarisme à Rome pendant le IIe siècle. Théodote, il est vrai, fut excommunié par l'évêque Victor (190-200); mais il semble que ce fut à cause de sa faiblesse en temps de persécution et nullement à cause de ses opinions théologiques. Du moins quand les amis d'Artémon furent excommuniés à leur tour au IIIe siècle, ils se plaignirent d'être chassés de l'église pour le crime de prêcher la doctrine traditionnelle de la communauté romaine, laquelle, disaient-ils, n'avait été altérée qu'à partir de l'évêque Zéphyrin (201-218). Déjà les historiettes cléricales commençaient à circuler, comme on peut le voir par celle que voici. Ce parti d'unitaires, banni de la communion catholique, était assez nombreux pour ériger une église à part et se donner un évêque qu'il payait bien. Cet évêque, nommé Natalis, avait bravé la persécution et souffert pour le nom chrétien; son renom de fidélité ajoutait au lustre de la communauté qu'il dirigeait. Cependant, depuis qu'il avait revêtu cette fonction, le pauvre évêque unitaire était hanté de rêves effrayans. Le Seigneur en personne lui apparaissait chaque nuit pour lui reprocher sa conduite et ses erreurs. Au réveil, la vanité, l'amour du gain, l'empêchaient d'obtempérer à ces objurgations nocturnes. D'ailleurs les révélations faites sous le voile du rêve ont toujours quelque chose de vague; il fallut donc employer des moyens plus efficaces de persuasion. Par une belle nuit, à la place du Seigneur, ce furent de saints anges qui vinrent le visiter et qui le fouettèrent sans miséricorde jusqu'au matin. Il n'y avait rien à répondre à un pareil argument, et Natalis courut se jeter aux pieds de l'évêque légitime, montrant les marques encore fraîches des coups qu'il avait reçus et implorant sa réintégration. Ce conte se lit tout au long dans Eusèbe, qui le rapporte gravement au cinquième livre de son *Histoire ecclésiastique*.

Ce qui est à noter soigneusement, c'est que cet unitarisme radical était excommunié, non par les partisans de la doctrine proprement dite du Verbe, mais dans l'intérêt d'un autre unitarisme qui, n'acceptant pas encore cette doctrine, cherchait à maintenir d'une autre manière la stricte unité de Dieu. Dans le travail que nous venons de rappeler, nous avons parlé assez au long de cet unitarisme dit *sabellien*, du nom de Sabellius, son plus éminent représentant, mais qui existait bien avant Sabellius, et qui consistait essentiellement dans l'idée que le Père, le Fils et l'Esprit sont, non pas trois personnes distinctes, mais trois noms, trois modes de manifestation dans l'histoire du Dieu unique. Sur cette base, on pouvait aller jusqu'à annihiler la personne humaine de Jésus au point de ne plus voir en elle que l'instrument impersonnel, inconscient, de l'esprit divin, ce qui amenait à des conséquences peu respectueuses

pour lui et peu dignes de la perfection de Dieu, — ou bien parler philosophiquement de la manifestation de Dieu dans la vie humaine du Christ, comme nous parlons aujourd'hui de sa révélation dans la nature et dans l'histoire. En d'autres termes, cet unitarisme sabellien était ou trop grossier pour durer longtemps, ou trop subtil pour faire de grandes conquêtes. Sous Calliste, successeur de Zéphyrin et unitaire comme lui, nous le voyons perdre du terrain à Rome. En Orient, il a la vie plus tenace; Sabellius le professe avec éclat de 250 à 260, et cependant il recule aussi devant les progrès de la théorie dithéiste.

Du reste gardons-nous de croire que, si l'unitarisme raffiné a le dessous dans les synodes et perd peu à peu les positions officielles, il disparaisse pour cela de l'intérieur de l'église. Religion de gens instruits, dont l'esprit est formé par la philosophie, l'étude des sciences et la littérature, il s'accommode assez bien d'une vie latente et paisible, et laisse volontiers les grosses croyances au peuple et au clergé. Leurs adversaires reprochaient aux amis de Théodote et d'Artémon de s'occuper trop de mathématiques, de dialectique, de critique, d'Aristote, de Théophraste, et de prendre des libertés excessives avec le texte des livres saints. Cela veut dire qu'ils n'en adoraient pas la lettre et leur appliquaient les mêmes règles d'interprétation qu'aux autres documens historiques. Plus tard on fera des reproches analogues aux ariens. Tout cela continue encore sous nos yeux. Platon et la spéculation mystique font des trinitaires; Aristote, le syllogisme et la critique engendrent l'unitarisme. Seulement de nos jours les chances de succès sont inverses. Même dans les premiers temps, la défaite de l'unitarisme fut lente. Au IIIe siècle, il était encore un levain d'une puissance réelle, et réagissait d'une manière sourde ou avouée contre le cléricalisme et le dogmatisme envahissant. Quand le milieu était favorable, il pouvait encore ressaisir sa puissance ecclésiastique, trôner en pleine église avec l'adhésion du peuple chrétien, et un moment l'orthodoxie faillit voir sa croissance brusquement arrêtée par le puissant mouvement unitaire qui se rattache au nom de Paul de Samosate, évêque d'Antioche de 260 à 272.

## II.

L'empire romain, bien que très centralisé par le régime impérial, était trop étendu pour qu'il n'y eût pas des capitales régionales ou centres secondaires dont la vie propre ne pouvait être entièrement absorbée. Ce que Lyon était pour les Gaules, Carthage rebâtie pour l'Afrique, Alexandrie pour l'Égypte, Éphèse pour l'Asie-Mineure, Antioche le fut pour cette vaste région syrienne dont

la Méditerranée baigne les côtes depuis l'isthme de Suez jusqu'aux monts Amanus et dont les limites orientales longent la vallée de l'Euphrate. Cette contrée a même été celle qui conserva peut-être le plus de vie locale au sein de l'effrayante unité de l'*orbis romanus*. Là se trouvaient encore des colonies et même de petits états qui n'étaient pas complétement annexés, qui conservaient cette demi-autonomie dont le régime appliqué au peuple juif sous les Hérodes peut nous donner une idée assez nette. Ces franchises étaient resserrées dans d'étroites limites, mais on était bien loin du grand centre. Plus on s'écartait des côtes, plus l'esprit oriental et le désert conspiraient ensemble contre la centralisation impériale. La politique enfin conseillait de ne pas trop contrarier des populations où les Parthes et après eux l'empire perse ressuscité pouvaient trouver de dangereuses sympathies. Sans doute Antioche même, siége du proconsul romain de Syrie, ne pouvait à aucun titre passer pour une ville indépendante; mais elle abritait dans ses vastes murs plus d'un élément non assimilé, des Juifs par exemple, des enfans du désert, des marchands venus de la Mésopotamie, de la Palmyrène, de la Comagène, et si l'esprit grec dominait par la langue, les monumens, les arts, en un mot par toute la civilisation extérieure, il pouvait mieux qu'ailleurs servir d'organe et prêter ses formes exquises à des mouvemens de provenance originale et de tendance autonome.

Antioche, aux premiers siècles de notre ère, était une très grande ville de sept ou huit cent mille âmes et passait pour la troisième de l'empire (1). Fondée par Séleucus Nicator sur l'emplacement d'une petite bourgade, elle échangea son nom d'Épidaphné, dû au voisinage d'un beau bois de lauriers, contre celui du père de son fondateur. La ville, couronnée de verdure, descendait en triangle évasé du mont Silpius jusque sur les bords de l'Oronte. Des torrens et des cascades tombaient à travers ses massifs d'architecture. Sa vaste enceinte murée, escaladant des pentes souvent abruptes, aboutissait des deux côtés à une acropole dominant de haut le paysage. La fraîcheur des eaux, la richesse de la végétation au dedans comme au dehors des murailles, les parfums des jacinthes et des œillets sauvages, les grottes, les ravins, les précipices, toute cette puissante nature devait faire un délicieux contraste avec les merveilles accumulées par les Séleucides dans leur séjour de prédilection. C'est par là surtout que la ville était grecque. La vieille religion syriaque était oubliée ou du moins fondue dans la mythologie plus riante apportée par les compagnons d'Alexandre. Les temples et les basiliques, les théâtres et les aqueducs, les rues pavées de marbre,

(1) La seconde était Alexandrie.

bordées de colonnes, les carrefours ornés de statues admirables, tout attestait la triomphante suprématie du goût hellénique. Les arts et les lettres étaient cultivés dans des écoles assidûment fréquentées. La seule chose qui fît ombre à ce tableau, c'était l'immoralité des habitans. Assurément nos grandes villes modernes ne doivent afficher aucune espèce de prétention à la pureté des mœurs; elles paraîtront cependant presque austères en comparaison de « ce songe de Sardanapale où roulaient pêle-mêle toutes les voluptés et toutes les débauches (1). » Pourtant le christianisme fit dès les premiers jours de rapides conquêtes au sein de ce réceptacle d'impuretés païennes. L'excès du plaisir engendre le dégoût, et le raffinement de l'art, même quand toute intention morale est absente, a du moins cela de bon qu'il maintient l'esprit humain à une certaine hauteur. On ne peut douter qu'en se propageant dans la population d'Antioche le christianisme n'opérât une lente réforme des mœurs, qui, sans épurer complétement l'atmosphère, devait déplaire à ceux qui en aimaient les fumées enivrantes; du moins nous voyons sous Maximin une députation d'habitans païens d'Antioche venir supplier l'empereur de bannir tous les chrétiens de la ville. L'existence, paraît-il, devenait morose à côté d'eux.

Cette charitable requête n'eut pas de suites. Les chrétiens étaient déjà trop nombreux, et Antioche resta l'un des foyers les plus intenses de la religion nouvelle. On peut même dire que c'est Antioche bien plus que Jérusalem qui fit les grandes conquêtes chrétiennes. Dès les premiers jours, au lendemain du martyre d'Étienne, des amis du diacre lapidé se réfugièrent dans la métropole syrienne pour se mettre à l'abri des mesures intolérantes décrétées par le sanhédrin juif. Ils appartenaient à cette fraction libérale de la chrétienté primitive qui voulait continuer l'œuvre de Jésus par une application de plus en plus large des principes qu'il avait proclamés, et qui, particulièrement en butte au mauvais vouloir des bigots du judaïsme, étaient à peine mieux vus d'un grand nombre de leurs propres coreligionnaires, à qui déplaisait la hardiesse de leurs idées. Une fois à Antioche, ils se remirent à prêcher, firent des prosélytes parmi les Juifs et parmi les païens, et ainsi se forma une communauté mixte, libérale par ses conditions d'origine et par l'esprit qui présidait à sa constitution. C'est là que la religion de Jésus se détacha pour tout de bon du judaïsme et reçut son nom distinct de christianisme. C'est là que furent proclamées la déchéance de la loi juive et l'égalité de toutes les nations et de toutes les races. C'est de là que partirent les premières grandes missions

(1) Voyez dans le livre sur *les Apôtres*, de M. Renan, la description si remarquable d'Antioche.

destinées au monde païen, qu'inaugurèrent Paul et Barnabas. C'est là que Pierre, dont l'autorité était si grande parmi les chrétiens de Palestine, eut la mortification de s'entendre accuser publiquement d'inconséquence et de lâcheté. En un mot, l'église primitive d'Antioche est le berceau du libéralisme chrétien.

L'extrême rareté des documens sûrs qui puissent nous renseigner sur l'histoire locale de cette importante église pendant le IIe siècle et la première moitié du IIIe ne nous permet pas de dire jusqu'à quel point cet esprit libéral se maintint dans son sein après la disparition de la première génération chrétienne; nous voyons seulement que, parmi ses directeurs au IIe siècle, on doit compter Ignace le martyr, dont nous savons très peu de choses certaines, si ce n'est qu'il fut un partisan zélé de Paul. Théophile d'Antioche, évêque de cette ville vers l'an 180, auteur d'une apologie médiocre du christianisme, est un admirateur du quatrième évangile, le premier écrivain chrétien de nom connu qui le cite formellement, par conséquent un partisan de la théorie du Verbe. Cela ne nous dit rien quant à son libéralisme, qui ne doit pas avoir été grand, s'il faut en juger par l'injustice avec laquelle il parle de l'antiquité païenne. En 252, un évêque d'Antioche, du nom de Fabien, se montre assez disposé à prendre le parti de Novatien contre l'évêque de Rome, Corneille. En somme, tout cela est bien peu concluant. La seule chose que nous puissions affirmer, c'est qu'au IVe siècle l'église d'Antioche ne mentit pas à ses origines libérales, et que, dans la seconde moitié du IIIe, son attachement à son évêque, Paul de Samosate, condamné, calomnié et excommunié par de nombreux évêques, ne peut pas être attribué à un caprice momentané. Il est donc permis de présumer que, plus ou moins vivante, plus ou moins contrariée peut-être par les événemens et les influences du dehors, la tradition libérale des premiers jours se perpétua jusqu'au moment où les unitaires y levèrent la tête assez haut pour inquiéter sérieusement l'épiscopat, emporté dans une tout autre direction.

Cet évêque Paul était originaire de Samosate, localité située près de l'Euphrate. Il demeurait toutefois depuis nombre d'années à Antioche, où il était arrivé pauvre, mais où il avait atteint une assez haute position. Il était *ducenarius procurator*, c'est-à-dire receveur d'un rang élevé et de ceux à qui un rescrit de l'empereur Claude avait accordé les insignes consulaires. Que, revêtu d'une telle charge, il ait été élu évêque par le presbytérat et le peuple chrétien d'Antioche, cela prouve en faveur de son caractère et de son intégrité, car à cette époque l'élection des évêques par leurs diocésains était encore chose très sérieuse. Son élection eut lieu en 260, la dernière année du règne de Valérien. Sa popularité ne fit

que s'accroître depuis son élévation à l'épiscopat. Il était, paraît-il, fort éloquent dans sa cathèdre épiscopale, et attirait une grande affluence d'auditeurs. Les évêques des localités voisines recherchaient son amitié et se rangeaient volontiers à ses avis. Les femmes chrétiennes d'Antioche s'étaient organisées sous sa direction en chœur religieux, et il avait tâché de réformer le chant sacré. L'enthousiasme pour sa personne alla parfois jusqu'à le désigner comme un ange descendu du ciel. Il n'avait pas voulu renoncer à ses fonctions de *procurator* en devenant évêque. Non-seulement son autorité comme arbitre était plus grande lors des cas fréquens où les chrétiens divisés d'intérêts réclamaient le jugement de l'évêque de préférence à celui des tribunaux païens, mais de plus ce genre de fonctions, fort bien rétribué, en augmentant les ressources dont il pouvait disposer pour les pauvres, lui permettait en temps de persécution de rendre les plus éminens services à ses coreligionnaires. Nous savons en effet que c'était souvent au *ducenarius procurator* qu'on amenait les chrétiens soupçonnés de lèse-majesté parce qu'ils refusaient de sacrifier pour l'empereur. Ce qu'il faut surtout relever chez lui, c'est une tendance laïque très opposée à l'esprit clérical qui envahissait de plus en plus l'épiscopat. Il voulait vivre de la vie commune, en public et en particulier, et cela semble avoir été au moins autant que sa hardiesse dogmatique la cause des haines furieuses qui ne tardèrent pas à s'élever contre lui. Il entendait que le presbytre et l'évêque restassent des citoyens. Il avait peu de goût pour l'ascétisme. Très estimé de Zénobie, l'impératrice de Palmyre, allant parfois à sa cour, où il se rencontrait avec Longin, le rhéteur appelé d'Athènes par cette femme remarquable, il paraît avoir partagé ses vues politiques, vues d'une grande portée, et dont la réussite, un moment presque assurée, eût changé complétement les destinées ultérieures de l'Orient. De même sa tendance théologique, si elle avait pu s'implanter victorieusement, eût singulièrement changé l'histoire de l'église.

Il se peut sans doute que Paul de Samosate ait eu parfois les défauts de ses qualités. La popularité est un fardeau qu'il n'est pas toujours facile de bien porter. Peut-être fut-il enclin à en tirer parfois vanité, peut-être n'eut-il pas toujours la prudence de repousser la louange excessive, peut-être son désir de rapprocher la vie du clergé chrétien de la vie commune l'entraîna-t-il à des actes peu conformes à la gravité de ses fonctions épiscopales; peut-être enfin lui fut-il parfois malaisé de concilier les exigences de sa charge civile avec ses devoirs d'évêque. Tout cela peut avoir fourni quelque prétexte et quelque apparence aux accusations indignes dont il a été l'objet; mais encore une fois il est inadmissible que la population chrétienne d'Antioche l'eût si longtemps entouré de

ses sympathies chaleureuses, si la dixième partie de ce qu'on a allégué contre lui était vraie. Nous verrons plus loin quelles furent ces allégations, et avec quelle âpreté la passion théologique a transformé en griefs énormes des choses toutes simples et tout au moins très excusables.

Pour la postérité, Paul de Samosate est surtout connu comme le plus habile et le plus illustre des unitaires qui, malgré les progrès accomplis par la doctrine du Verbe, persistèrent à soutenir que Jésus était un homme, et qui, non contens de l'affirmer au nom des traditions les plus anciennes, cherchèrent à édifier sur cette base une théologie destinée à satisfaire la piété tout en respectant la raison. Un peu avant lui, un autre évêque, Bérylle, de Bostra en Arabie, avait développé un système analogue et avait été entraîné de ce chef à de longues discussions avec Origène. Le point en litige était que, d'après Bérylle et d'après Paul, la personne même de Jésus n'est point le Verbe de Dieu, et qu'elle n'a point existé, en tant que personne distincte, avant la naissance de l'homme Jésus. Ce n'est pas que Paul de Samosate refusât de reconnaître la valeur philosophique et religieuse de la théorie du Verbe ou de la raison divine. — Sans doute, disait-il, Dieu ou le Père possède en lui-même la raison suprême dont le monde est la manifestation; mais cette raison ou ce Verbe divin n'est pas une personne, c'est une perfection divine. Il y a rapport de nature entre l'esprit humain et l'esprit divin. Toute proportion gardée, la raison est dans l'esprit divin ce qu'elle est dans l'esprit humain, et, comme on n'a pas le droit de détacher la raison humaine de l'esprit humain pour en faire un être personnel à part, on n'a pas non plus celui de stipuler l'existence d'une personne divine en dehors et à côté du seul vrai Dieu, laquelle personne ne serait autre que la raison de Dieu détachée de Dieu! Peut-on admettre que Dieu reste dépourvu de sa raison après la génération du Verbe personnel? Et si Dieu reste en possession de sa raison interne, tout en projetant hors de lui cette raison sous forme personnelle, faudra-t-il dire qu'il y a deux Verbes, deux raisons divines? Non, le Verbe est la raison divine en acte dans le monde et en particulier dans l'homme. Ce n'est pas seulement en Jésus qu'il a agi, ou, si l'on veut, parlé : il a inspiré aussi Moïse et les prophètes; mais c'est en Jésus que son action révélatrice s'est déployée avec le rayonnement le plus intense. C'est pour cela que Jésus est le révélateur par excellence. Le Christ ne vient pas *d'en haut*, du ciel; il vient *d'en bas*, de la terre; il sort de l'humanité. En vertu de cette action continue du Verbe divin qui se manifeste, entre autres marques de sa présence, dans sa grâce et sa sainteté incomparables, Jésus est l'homme s'élevant vers la divinité (ἐξ ἀνθρώπου γέγονε θεός) et nous

invitant à le suivre pour être divinisés avec lui en vertu du même progrès spirituel (ἐκ προκοπῆς τεθεοποιῆσθαι). On voit combien tout cet ensemble de vues se rapproche de l'unitarisme moderne. On ne sait trop ce que Paul disait de la naissance miraculeuse de Jésus. S'il l'admettait, c'était une inconséquence; du reste le débat ne paraît pas avoir porté sur ce point.

Plus Paul de Samosate devenait populaire et gagnait d'adhérens à son unitarisme rationnel, plus l'épiscopat de Palestine, d'Égypte et d'Asie-Mineure s'effrayait. La chère doctrine du Verbe personnel incarné était compromise. La personne du Christ semblait rabaissée. Un esprit de critique et d'examen, dont l'autorité épiscopale elle-même aurait un jour à souffrir, commençait à se répandre dans l'église. La piété cléricale, ascétique, en rupture chagrine avec le monde, ne comprenait rien à ce christianisme laïque cherchant à purifier le monde plutôt qu'à le détruire. Les antipathies affluaient donc de toutes parts. Cependant les docteurs illustres, les grands noms influens, faisaient pour le moment défaut à l'église. Cyprien, Origène, étaient morts; Denys d'Alexandrie se faisait très vieux, et d'ailleurs il était lui-même quelque peu suspect. Denys de Rome était bien loin, et n'avait pas d'autorité directe en Orient. La lutte contre Paul devait donc être soutenue par des hommes d'une valeur secondaire.

## III.

Ce sont en effet des noms bien peu connus que ceux des principaux évêques et presbytres qui s'acharnèrent contre Paul de Samosate. Leurs intentions furent probablement très pieuses; mais on ne peut contester que la passion, la haine théologique, n'aient joué là un grand et triste rôle. Qui connaît aujourd'hui les noms d'Hélénus de Tarse, de Nicomas d'Iconium, de Théotecnos de Césarée, des deux frères Grégoire et Athénodore, évêques de la région du Pont? Pourtant, au rapport d'Eusèbe, tels furent ceux qui brillèrent au premier rang des adversaires de Paul. Le vieux Denys allégua son grand âge et ne vint pas aux conciliabules qui à plusieurs reprises se tinrent à Antioche même, afin de détacher du pasteur qu'il aimait le peuple de cette ville. Il se contenta, dans une lettre aux chrétiens d'Antioche, d'exposer ses vues sur la personne de Jésus et de faire ressortir les différences qui le séparaient de Paul. Or ses vues étaient fort semblables à celles qui, une quarantaine d'années plus tard, s'appelèrent l'arianisme. Pour lui, le Christ n'était, en fait, ni vrai homme ni vrai Dieu; c'était un Dieu créé. Denys avec l'âge était devenu pacifique et prudent à l'extrême. Depuis que ses hardiesses théologiques lui avaient valu les

véhémentes semonces de son collègue et homonyme de Rome, il s'efforçait de mitiger ses expressions de manière à serrer au plus près les opinions dominantes. Il est donc à présumer que, si sa lettre était pacifique de tendance, elle ne se prononçait pas en faveur de Paul. Dans le même esprit de prudence, il avait omis d'envoyer à son confrère d'Antioche la salutation fraternelle usitée entre évêques. C'est ce que les adversaires de Paul firent valoir avec insistance, mais c'est ce qui permet aussi de supposer que là dut à peu près se borner le parti qu'ils purent tirer de cette lettre. Denys, héritier direct de la science des Clément et des Origène, était une grande autorité en Orient, et ils n'eussent pas manqué de citer les passages formels contre Paul, si la lettre en eût contenu. Une autorité moindre, mais réelle, c'était l'évêque Firmilien de Cappadoce, qui vint deux fois à Antioche pour conférer avec Paul. Lui aussi penchait évidemment pour une solution pacifique et tolérante. Deux fois il s'entremit comme conciliateur. Il semble avoir eu de l'estime pour la personne de Paul. Les ennemis de celui-ci disent que Paul lui promit de changer d'opinions, et qu'à cette condition l'évêque cappadocien détourna de lui l'excommunication menaçante. C'est une allégation gratuite et démentie par ce qui s'est passé depuis. Le malheur voulut que Denys mourût en 265, au moment où le conflit s'envenimait, et que Firmilien mourût cinq ans plus tard à Tarse; il était en chemin pour se rendre une troisième fois à Antioche, où le parti des évêques belliqueux voulait frapper un coup décisif. Les chefs de la tendance tolérante manquèrent donc à la dernière réunion synodale projetée. De plus, à partir de la fin de l'an 269, les circonstances politiques, jusqu'alors très favorables à Paul, changèrent d'aspect.

Arrivés à ce point de notre récit, nous devons quitter quelqu temps Antioche et regarder au-delà même de la Syrie proprement dite pour nous rendre compte du singulier état politique de l'Orient à cette époque. L'une des voies commerciales les plus intéressantes qui aient servi dans l'antiquité de débouché aux marchandises de la Haute-Asie en destination des grands ports de la côte syrienne est celle qui, partant de Sidon, s'enfonce dans le Liban, descend dans la Célésyrie, s'arrête à Balbeck, la cité du soleil, la Baalath du roi Salomon, dont les admirables ruines ont depuis longtemps une réputation si méritée, puis remonte les gorges de l'Anti-Liban et redescend dans ce paradis terrestre où Damas, comme une sultane indolente, étale sa riche parure d'orangers, de pêchers, de citronniers et de cédrats. De là et par un chemin moins pittoresque, mais toujours riant et vert, on arrive à Hems ou Homs, l'ancienne Émèse, la ville de Julia Domna et d'Héliogabale. Tout à coup, à partir de cette ville, le pays change d'aspect. Le désert s'étend à

perte de vue. Huit ou neuf jours de marche séparent le voyageur de la vallée de l'Euphrate, où recommencent la végétation touffue et l'abondance. Toutefois un dédommagement lui est réservé. A peu près au milieu de cette mer de sable se trouve une île de verdure, une oasis, qui semble un coin de la Célésyrie transporté en plein désert tout exprès pour faciliter la traversée. De belles eaux, de l'herbe, des vergers, surtout de nombreux et magnifiques palmiers, attirent ou plutôt attiraient (car aujourd'hui l'oasis est bien diminuée) les caravanes marchandes. Au centre se trouvait une grande et belle ville qui devait son nom de Thadmor à sa ceinture de palmiers, et que pour cette raison les Grecs appelaient Palmyre. Comme on a dit de Venise qu'elle est un songe de la mer, on eût dit de Palmyre au temps de sa splendeur qu'elle était un rêve du désert. Le désert a rêvé qu'il était grec. Comme tous les beaux rêves, celui-ci a été court. Depuis plus de douze cents années, la cité des palmiers était profondément oubliée, lorsqu'au siècle dernier quelques Anglais attachés à la factorerie d'Alep, séduits par les descriptions des gens de la contrée, s'aventurèrent dans les sables à la recherche de l'antique Thadmor. Quel ne fut pas leur étonnement de découvrir, au centre de l'oasis qu'on leur avait indiquée, des ruines de temples, de portiques, de théâtres, d'aqueducs, d'une grandeur et d'une magnificence à confondre l'imagination! Des avenues de superbes colonnes se dessinaient en files symétriques sur l'horizon bleu du désert. La terre était jonchée, aussi loin que portait le regard, de corniches, d'entablemens, de pilastres, de chapiteaux de marbre blanc. Ceux qui ont lu *les Ruines* de Volney se rappellent sans doute l'effet que produisit ce tableau sur l'âme médiocrement poétique du voyageur français, et probablement ne se rappellent que ce beau passage d'un livre bien ennuyeux aujourd'hui.

Par quel concours de circonstances le « rêve du désert » fut-il mêlé aux prosaïques débats de l'épiscopat du IIIe siècle? Voilà ce qu'il nous faut maintenant expliquer. Thadmor ou Palmyre fut fondée, dit-on, par le roi Salomon. Il est plus vraisemblable que, fidèle à sa constante politique, ce roi d'Israël fit occuper cette localité, qui devait avoir déjà de l'importance au point de vue commercial et dont la possession forçait ses bons amis les Tyriens à rechercher avidement son alliance. Protégée par l'océan sablonneux qui ceignait de toutes parts sa verte oasis et qui s'opposait au passage des grandes armées, Palmyre doit avoir moins souffert que d'autres anciennes villes de l'Orient des dévastations qui furent ordinairement la suite des expéditions des conquérans venus de la Haute-Asie. Il est d'ailleurs à croire que les habitans se soumirent volontiers à payer les tributs exigés à la condition que la route de transit

resterait libre. Sous les Séleucides et à mesure que les relations commerciales s'accrurent entre les bassins de l'Euphrate et de l'Indus et celui de la Méditerranée, elle atteignit un très haut degré d'opulence. Station centrale des grandes caravanes qui convergeaient vers ses murs et en divergeaient dans une foule de directions, elle devint un entrepôt colossal et un grand marché. Ses habitans contractèrent le goût de la spéculation mercantile et allèrent gagner de grandes fortunes dans les pays de consommation. Par suite de ce vif désir de rapatriement que l'on peut constater chez les commerçans originaires des petits pays, tels que la Hollande et la Suisse, il semble que les Palmyréniens établis au loin aient aimé à revenir passer leurs derniers jours dans l'oasis natale. Il est rare en effet de rencontrer ailleurs tant et de si grands monumens érigés par des particuliers, comme l'indiquent beaucoup d'inscriptions. Ils se plaisaient sans doute à consacrer leur opulence à l'embellissement de leur ville, en reproduisant en plein désert les merveilles architecturales des villes grecques. De là ces portiques corinthiens, ces colonnades hardies qui font un effet si étrange au sein d'une région on l'on s'attendrait à voir se dresser la tente d'Ismaël plutôt que l'imitation des Propylées. La constitution du petit état était celle de nos villes de commerce au moyen âge, la république aristocratique. On était nominalement sous le sceptre du roi de Syrie; mais comme celui-ci respectait, et pour cause, les franchises municipales de Palmyre, on ne s'inquiétait guère d'une suzeraineté qui avait aussi ses avantages, puisqu'il était le maître des ports de mer. Les Romains consacrèrent cet état de choses. Palmyre fut considérée comme une colonie avec des libertés locales très étendues et la mission de servir de poste avancé à l'empire contre les incursions des Arabes et les invasions des Parthes ou des Perses. La prospérité de l'heureuse ville ne fit donc que s'accroître, et le moment arriva enfin où l'ambition politique s'empara de ses habitans.

Ce moment doit avoir coïncidé avec l'élévation au trône impérial de ces femmes de la race sacerdotale d'Émèse qui, de Septime à Alexandre Sévère, exercèrent une action si marquée sur la politique de l'empire et même sur la direction des idées philosophiques et religieuses (1). Le Syrien, l'Oriental, acquit depuis lors une importance auparavant inconnue, et put se croire appelé à de hautes destinées. L'amie de Paul de Samosate, Zénobie, est une Julia Domna plus entreprenante et plus illustre encore que son impériale devancière.

L'époux de Julia, Septime Sévère, voulant fortifier la frontière

(1) Nous avons tâché de décrire cette influence dans l'étude sur *Apollonius de Thyane;* voyez la *Revue* du 1er octobre 1865.

orientale de l'empire, avait rattaché aux intérêts romains une famille notable de la Palmyrène dont nous voyons presque tous les membres ajouter par reconnaissance le nom de Septime à leur nom indigène. Le chef de cette famille, subsidiée par le trésor impérial, était sénateur à Palmyre, phylarque des tribus arabes du voisinage, et ne tarda point à devenir le personnage le plus important de l'Orient. Bientôt, c'est-à-dire après la chute de la dynastie des Sévères, il se refroidit dans son zèle romain. Lorsque Philippe l'Arabe fut élevé à l'empire (244), Septimius Aïranès, fils du protégé de Septime Sévère, se joignit aux Syriens révoltés contre le frère de Philippe et proclama l'indépendance de Palmyre. Son fils Odenath, qui avait épousé Zaïnab ou Zénobie, princesse arabe renommée pour sa beauté et son savoir, suivit la même politique, et se fit même l'allié de Sapor, roi de Perse, quand celui-ci vint envahir la Syrie et s'emparer d'Antioche. Valérien marcha contre l'envahisseur, et les Perses, battus par les Romains sous les murs d'Émèse, durent repasser l'Euphrate, ce qu'ils ne purent faire sans laisser une grande partie de leur butin entre les mains d'Odenath, qui jugeait le moment propice pour renouer l'ancienne alliance avec l'empire. On sait que Valérien, en poursuivant les Perses, tomba dans un piége stratégique et paya son imprudence de sa liberté. Aussitôt Odenath envoie à Sapor l'offre de renouveler l'alliance. Sapor, furieux, le somma de se constituer prisonnier, ce qui le rejeta dans le parti romain, auquel il rendit les plus éminens services. Il réorganisa l'armée romaine démoralisée, lui adjoignit ses Arabes, et, toujours accompagné de Zénobie, qui partageait tous ses dangers, contraignit Sapor à évacuer Antioche, le battit sur les bords de l'Euphrate et l'assiégea dans Ctésiphon, sa capitale; puis il se décerna le titre de roi, avec l'approbation de l'empereur Gallien, qui n'osait rien lui refuser. L'empire était en proie à l'anarchie. Odenath, débarrassant la Syrie des prétendans qui s'y faisaient la guerre, refoule les Goths, qui avaient envahi l'Asie-Mineure, dirige une nouvelle expédition victorieuse contre les Perses, envoie à Gallien des satrapes et des généraux prisonniers (ce qui lui permet, quoiqu'il n'ait pas bougé de Rome, de s'accorder les honneurs du triomphe); puis, non content du titre de *dux Orientis*, qu'il tient de l'empereur, il se déclare lui-même *auguste* et force Gallien à le reconnaître en cette qualité. Il y avait donc par le fait un empire d'Orient dont Palmyre était la capitale et Odenath le souverain. C'est au moment où celui-ci atteignait ainsi le comble de la prospérité qu'il fut assassiné, ainsi que son fils aîné, par son neveu, que les soldats indignés massacrèrent sur l'ordre de Zénobie. Ce dernier fait contredit les soupçons, en eux-mêmes bien invraisemblables, mais parfois émis, qui font de Zénobie l'instigatrice de ce meurtre.

De 267 à 272, Zénobie, que les amis de son mari secondèrent de tout leur pouvoir, fut une véritable impératrice. Elle battit les troupes que Gallien avait envoyées contre elle et revêtit ses deux fils de la pourpre. Palmyre dominait alors sur la vaste région qui va de l'Euphrate à la Méditerranée, et des déserts arabes au centre de l'Asie-Mineure. Les temps fabuleux de Sémiramis semblaient revenus. Une femme gouvernait l'Orient, et au souffle de son génie une vie nouvelle se répandait sur cette vieille terre. Non-seulement Zénobie dirigeait les affaires militaires avec une audace et une habileté prodigieuses, commandant elle-même ses troupes en campagne, les haranguant le casque en tête et le bras nu; mais encore elle s'appliquait à organiser les élémens hétérogènes dont se composait son empire, de manière à les rattacher à sa personne et à la dynastie qu'elle espérait fonder. La grande difficulté intérieure était l'antagonisme de l'élément arabe et de l'élément grec. Le premier donnait la force militaire, le second était la civilisation, que Zénobie tenait beaucoup à développer. Ses fils Ouaballath et Athénodore recevaient l'éducation romaine. Elle-même parlait le grec, le syriaque et l'égyptien. Elle avait, dit-on, rédigé une histoire abrégée de l'Égypte et de l'Orient, dans laquelle elle prétendait établir un rapport de filiation entre sa famille et celle des Lagides. Avare et sobre, d'une justice expéditive avec les Arabes, elle éblouissait les Perses avec des festins splendides et ne craignait pas de leur tenir tête le verre à la main. Quant aux Grecs, elle gagnait leurs sympathies par son goût pour les lettres et les arts. Non-seulement elle continuait d'embellir sa capitale, mais elle voulait faire de Palmyre un centre de lumières. Elle avait appelé d'Athènes le rhéteur Longin, l'une des grandes réputations du temps, et, lui allouant un traitement princier, elle l'avait préposé à une école philosophique et littéraire. Il semble qu'elle réussit parfaitement avec les populations grecques ou grécisées. On n'entend point parler de révoltes contre son autorité dans les pays soumis à son sceptre. Au contraire, en Asie-Mineure et en Égypte, un nombreux parti sollicitait l'annexion à son empire. On doit même se demander si l'Égypte ne lui fut pas soumise. Que serait-il arrivé, si Zénobie eût eu le temps de consolider son œuvre, si un véritable empire d'Orient, imposant sa supériorité aux tribus arabes, se fût constitué trois siècles avant la naissance de Mahomet, si le grand héritage de la civilisation antique eût été conservé dans les vallées du Liban et sur les bords de l'Euphrate? Peut-être l'espoir d'une pareille consolidation était-il bien chimérique chez la Sémiramis de Palmyre. En tout cas, ses vues étaient grandes, et son génie à la hauteur de ses vues.

Ce qui prouve que nous n'exagérons rien en parlant de la sorte,

c'est ce que l'on peut appeler la politique religieuse de Zénobie. Une certaine obscurité règne sur le fond de ses propres croyances. Les historiens veulent souvent qu'elle ait été juive de religion; mais cette allégation ne repose que sur une ligne d'Athanase : or celui-ci a été induit en erreur par les dires des ennemis de Paul de Samosate, qui reprochaient à cet évêque de retomber dans le judaïsme en enseignant que Jésus avait été essentiellement homme. De là à dire que son admiratrice Zénobie était juive elle-même, il n'y avait qu'un pas. Les historiens talmudistes démentent formellement cette tradition. Il paraît même que, tout en accordant aux Juifs une grande tolérance, la reine s'attira l'animadversion du parti rabbinique en encourageant les mariages mixtes entre Juifs et Syriens, ce qui, au point de vue du vrai judaïsme, était une abomination. Cette tolérance, cet encouragement, les avances faites à Longin pour l'attirer à sa cour, la sympathie montrée à Paul de Samosate, nous indiquent bien clairement la véritable direction de sa politique en matière de religion. Comme Julia Domna et Julia Mammæa, elle eût aimé à faire vivre en paix les diverses croyances qui se partageaient son empire, tout en montrant une certaine prédilection pour les païens qui, comme Longin, savaient goûter les sublimités de la Bible, et pour les chrétiens qui, comme Paul, maintenaient le dogme dans un esprit rationnel. Cette tendance qui dans le christianisme aime surtout la morale et dans le Christ la perfection humaine pouvait plus que toute autre concilier à l'Évangile les sympathies du païen éclairé et même du Juif quelque peu supérieur aux préjugés rabbiniques. Ainsi s'expliquent tout naturellement les rapports d'amitié qui s'établirent entre l'évêque d'Antioche et Zénobie. Ce fut aussi, comme on va le voir, ce qui compromit le plus Paul de Samosate au moment décisif.

Les ennemis de Paul étaient découragés. Il leur avait résisté dans les conférences tenues à Antioche en les mettant au défi de le condamner sans tomber soit dans le dithéisme, soit dans le sabellianisme, c'est-à-dire sans admettre l'existence de deux dieux, l'un suprême, l'autre inférieur, ou sans nier l'existence personnelle du Verbe, ce qui était une autre manière de lui donner raison. La population d'Antioche persistait à donner à Paul les marques d'un attachement inviolable. La protection de Zénobie achevait d'affermir sa position. L'empire romain, sous Valérien, Gallien, Claude II le Gothique, était la proie de l'anarchie et des invasions germaines, et ne brillait guère à côté de l'empire tranquille et prospère de Zénobie. La fortune de Rome voulut qu'un grand capitaine, Aurélien, prît en main le pouvoir. Fort de la confiance des légions, il rétablit l'ordre en Occident, battit coup sur coup les barbares, et se hâta de marcher sur l'Orient pour détruire l'état récemment fondé

qui menaçait l'*orbis romanus* d'une scission irrévocable. Sans doute, à l'approche d'Aurélien, le parti romain reprit de la force à Antioche. A dater de ce moment, Paul compta un ennemi subtil et ardent au sein du presbytérat de cette ville, le sophiste Malcion, qui enseignait les lettres à la jeunesse syrienne, et qu'il avait probablement fait admettre parmi les presbytres malgré les scrupules que sa profession eût pu inspirer à une piété étroite, en vertu du principe de tolérance qui caractérise tous les actes connus de son épiscopat. Malcion ne se donna pas de repos qu'il n'eût fait tomber l'évêque libéral du piédestal que son éloquence et ses qualités lui avaient élevé. En 270, un concile se réunit encore une fois dans Antioche, et enfin la condamnation si longtemps poursuivie fut obtenue. Malcion avait dressé un acte d'accusation formel contre Paul, le taxant de cupidité, d'orgueil, de relâchement moral, ce qui permettait de le déposer non-seulement comme faux docteur, mais encore comme indigne. Il ne manqua pas non plus de proclamer hautement la théorie du Verbe, à laquelle la majorité épiscopale tenait tant, et de forcer Paul à dérouler pour les besoins de sa défense tout ce que renfermaient ses doctrines. Il arrive souvent dans l'histoire des controverses qu'on obtient ainsi gain de cause devant des esprits qui ne condamneraient pas volontiers le principe. Il suffit de faire ressortir des conséquences auxquelles ces esprits ne sont pas encore préparés. Une chose très curieuse, c'est que le concile qui condamna Paul de Samosate proscrivit précisément la fameuse expression qui, pendant tant de siècles, devait servir d'étendard à l'orthodoxie et écraser l'arianisme, l'expression d'*homoousie* ou de consubstantialité. Paul, nous l'avons dit, se défendait en répliquant à ses adversaires que, pour être logiques, ils devaient aboutir au sabellianisme, c'est-à-dire nier la personnalité distincte du Fils et ne plus voir en lui qu'un mode, une manière d'être du même Dieu qu'on appelait Père ou Esprit dans d'autres relations. Par conséquent, en condamnant Paul et sa doctrine, il fallait bien marquer en même temps son opposition au sabellianisme. Or Paul et Sabellius étaient d'accord sur ce point, que le Verbe divin n'est pas une personne distincte, ayant conscience et volonté à part. Le Verbe, disaient-ils tous les deux, fait partie de l'essence ou de la substance même de Dieu, il n'en peut pas plus être séparé pour former un être à part que la raison humaine ne peut être séparée l'esprit humain. De là le décret du concile : « le Fils n'est pas consubstantiel ou coessentiel au Père (1), » qui donna par la suite bien des embarras aux défenseurs du dogme de Nicée. Les ariens ne cessèrent de leur reprocher d'avoir, sous ombre de maintenir le dogme traditionnel,

(1) Μὴ εἶναι ὁμοούσιον τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ τῷ Πατρὶ.

infligé un démenti formel aux pères du IIIe siècle qui avaient condamné Paul de Samosate et Sabellius.

Les adversaires de Paul ne se contentèrent pas de le déclarer déchu de l'épiscopat. Sans consulter le peuple chrétien d'Antioche, ils nommèrent à sa place un certain Domnus dont il n'y a pas autre chose à dire; puis ils envoyèrent à Alexandrie et à Rome, avec prière de la transmettre aux églises d'Égypte et d'Occident, une lettre circulaire où la réputation du pauvre Paul était plus maltraitée encore que sa doctrine. Ils avaient compté sans le peuple chrétien d'Antioche, qui aimait son évêque malgré tout et qui ne voulut pas entendre parler du successeur qu'on prétendait lui imposer. Fort des sympathies de son troupeau, l'évêque déposé déclara qu'il ne céderait pas et qu'il continuerait de présider l'église d'Antioche. L'autorité des conciles n'était pas alors reconnue comme elle le fut depuis, et quand Domnus vint pour prendre possession de la maison épiscopale, Paul lui signifia qu'il était chez lui et qu'il entendait y rester. Il n'y avait pas encore de bras séculier pour prêter main-forte aux décrets du concile; pendant plus de deux ans, l'évêque condamné demeura paisiblement sur son siége pastoral et continua ses fonctions.

## IV.

La lettre circulaire des évêques réunis à Antioche en 270 est un des plus curieux monumens de l'histoire ecclésiastique. En même temps qu'elle jette une vive lumière sur ce que pouvait être à cette époque la vie d'un évêque au sein d'une des plus grandes cités du monde, elle laisse percer clairement les vues et les tendances de Paul de Samosate, et nous montre avec quelle effrayante complaisance l'*odium theologicum* pouvait déjà travestir les intentions et les actes les plus louables de ceux dont les croyances déplaisaient. Nous en reproduisons les principaux fragmens d'après Eusèbe, qui les a transcrits dans son *Histoire ecclésiastique*.

« ... Nous avions écrit à beaucoup d'évêques éloignés en les exhortant à se joindre à nous contre la doctrine meurtrière de l'homme que nous vous dénonçons, et notamment aux bienheureux Denys d'Alexandrie et Firmilien de Cappadoce. Le premier a écrit aux chrétiens d'Antioche une lettre dont nous vous envoyons copie, sans honorer même d'un salut le chef de l'erreur et sans lui écrire à lui-même (1). Firmilien était venu déjà deux fois à Antioche et s'était enquis des doctrines novatrices que nous

(1) Cette lettre de Denys d'Alexandrie n'a pas été conservée. Ce que l'on a publié sous ce nom est apocryphe.

vous dévoilons, nous, présens ici, et avec nous bien d'autres qui les connaissent également, et il l'avait convaincu d'erreur; mais comme cet homme promettait de changer d'opinion, Firmilien le crut, et, dans l'espoir que l'affaire pourrait s'arranger pacifiquement, il ajourna la décision à prendre. Cet homme le trompait; il reniait son Dieu et ne tenait pas la parole donnée. Firmilien, comprenant enfin la perversité de cet athée, allait donc revenir à Antioche, et il venait d'atteindre la ville de Tarse; mais au moment où, déjà réunis, nous n'attendions plus que sa présence, il est mort...

« Cet homme, s'étant écarté du canon de la foi et ayant embrassé des doctrines adultères et perverses, il est inutile de juger sa conduite, car il n'est plus des nôtres. Nous ne raconterons pas que, venu pauvre et dénué, sans aucune fortune patrimoniale, ne possédant ni art ni métier, il est arrivé à l'opulence moyennant le crime et le sacrilége, tendant la main aux frères ou bien leur extorquant des sommes considérables, abusant de la confiance de ceux à qui l'on avait fait tort en leur promettant de les aider s'ils payaient bien ses peines, leur mentant et spéculant sur la disposition des gens engagés dans les procès à donner beaucoup pour être délivrés de leurs embarras, faisant ainsi de la religion un trafic lucratif. Inutile aussi de décrire l'orgueil dont il est gonflé, l'arrogance avec laquelle il porte les dignités mondaines, comment il aime mieux son titre de *ducenarius* que son titre d'évêque, comment il se pavane sur les places publiques, lisant et dictant des lettres, comment il s'avance précédé et suivi de gardes nombreux, sans s'inquiéter de savoir si, par tant de faste et de morgue, il ne tue pas la foi et ne la rend pas odieuse. Inutile encore d'énumérer ses jongleries dans les assemblées ecclésiastiques, jongleries auxquelles son amour de la vaine gloire et de l'effet prestigieux le font recourir, afin d'en imposer aux âmes simples; inutile de dire comment il s'est fait dresser une estrade et un trône élevé qui ne conviennent guère à un disciple du Christ, comment il s'est réservé un cabinet particulier (σὴκρητον) à l'imitation des princes de ce monde et sous la même dénomination, comment il se frappe la cuisse de la main et bat du pied l'estrade, comment enfin, si on ne le loue pas, si l'on n'agite pas les mouchoirs comme au théâtre, si l'on ne s'écrie pas et si l'on ne se trémousse pas d'aise comme les écervelés et les femmelettes réunis autour de lui, si on ne l'écoute pas avec ces transports indécens, mais qu'on l'écoute gravement et posément, comme il convient dans la maison de Dieu, il faut s'attendre à des réprimandes et à des insultes. Ne disons pas non plus comment il déchire en public les anciens interprètes de la parole, tout en parlant haut de lui-même à la manière d'un sophiste et d'un poète et non d'un évêque. N'a-t-il pas supprimé les hymnes adressées à notre Seigneur Jésus-Christ, sous prétexte qu'elles sont de composition récente, et que leurs auteurs sont des

hommes nouveaux! Et cela pour qu'en pleine église, au jour solennel de Pâques, un chœur de femmes organisé par lui chante des hymnes composées en son honneur à lui-même, chose aussi horrible à entendre que ce qu'il fait dire dans les discours adressés au peuple par ses partisans, par les évêques et presbytres des villes et des campagnes voisines! Donc, d'une part, il ne veut pas reconnaître que le Fils de Dieu nous est venu du ciel (nous abordons ici un sujet sur lequel nous reviendrons, et ce n'est pas seulement nous qui l'affirmons, cela ressort d'une foule d'endroits de ses mémoires, là surtout où il dit que Jésus-Christ vient *d'en bas,* κάτωθεν), et de l'autre ses partisans lui chantent des cantiques, font son éloge devant le peuple, disent que leur maître impie est un ange descendu du ciel; lui, bien loin d'empêcher ces impiétés, les autorise par sa présence orgueilleuse! Pourquoi décririons-nous comment il est complice de ses *subintroductæ* (1) (c'est le nom qu'on leur donne à Antioche) et de celles de ses presbytres et de ses diacres en dissimulant ces impiétés chantées par elles et leurs autres péchés incurables?... De plus, il les a enrichies, et voilà pourquoi il est aimé et admiré par ceux qui s'attachent à la richesse. Nous savons pourtant, bien-aimés, que l'évêque et le clergé doivent être des modèles de toute bonne œuvre, et nous n'ignorons pas combien sont tombés ou encourent des soupçons graves en suite de cette *introduction* de femmes. Par conséquent, lors même qu'on ne commettrait par là rien d'illicite, encore faudrait-il éviter les soupçons que cette méthode fait naître pour ne scandaliser personne et pouvoir exhorter les autres à suivre son exemple. Comment cet homme pourrait-il reprendre ou corriger un autre homme de ce qu'il fréquente trop intimement les femmes, *de peur qu'il ne tombe,* comme il est écrit, lui qui, ayant renvoyé une de ces *sœurs,* en a toujours deux avec lui, brillantes de jeunesse et de beauté, qu'il mène partout où il se rend et qu'il fait participer aux délicatesses et aux plaisirs dont il se gorge? A la vue de tous ces scandales, tous se lamentent et soupirent en secret; mais ils ont peur de sa tyrannie et de son despotisme au point de n'oser

(1) Συνείσακται, c'est-à-dire ces femmes qu'on appelait plus souvent *les sœurs,* et qui, d'après une coutume remontant très haut, car il en est déjà question dans le *Pasteur d'Hermas,* écrit à Rome dans la première moitié du IIe siècle, vivaient sous la direction d'un titulaire ecclésiastique et se vouaient sous ses ordres aux œuvres de bienfaisance et aux pratiques pieuses. Cette coutume, née d'une intention excellente et dont, sous des formes moins compromettantes, l'analogue se retrouve dans toutes les communions chrétiennes, entraînait facilement de graves abus. Au IIIe siècle, elle était très répandue, et elle se maintint fort longtemps malgré les restrictions et même les prohibitions des conciles. De là sortit à la fin ce concubinat avoué des clercs, qui passa presque au moyen âge pour une institution. Le concile de Trente (Sess. XXV, cap. 14, *De reform.*) dut le condamner par un décret formel. Cependant aujourd'hui encore là où la discipline ecclésiastique est relâchée, au Mexique par exemple, il est des usages cléricaux fort peu édifiants, et dont l'origine remonte à l'ancienne institution des *subintroductæ.*

l'accuser. Mais enfin, nous l'avons dit, tout cela serait à redresser chez un homme d'opinion catholique et qu'on devrait compter dans nos rangs; au sujet d'un homme qui a abjuré la vérité divine (μυστήριον) et qui a embrassé la criminelle hérésie d'Artémon (pourquoi ne pas nommer son père spirituel?), nous avons pensé qu'il était inutile de faire une enquête circonstanciée... Nous avons donc été forcés de le déclarer ennemi de Dieu et insoumis, et d'établir à sa place dans l'église un autre évêque. Pour cela, nous avons élu, d'accord, croyons-nous, avec la divine Providence, Domnus, orné de tous les dons qui conviennent à un évêque et fils du bienheureux Démétrianus, qui avant celui-ci s'est distingué comme chef de la communauté d'Antioche, et nous vous l'avons annoncé pour que vous lui écriviez et receviez ses lettres (1). Que l'autre écrive à Artémon, et que les partisans d'Artémon communiquent avec lui! »

La perfidie naïve dont ce factum est tout confit n'aura échappé à personne. Il y a du sophiste Malcion là-dessous, il y a du professeur de rhétorique usant et abusant des prétéritions qui ne font que mieux ressortir la gravité de ce que l'on dit tout au long. Les signataires de la lettre commencent par déclarer que, Paul de Samosate étant convaincu d'erreur doctrinale, sa conduite morale n'importe pas, ce qui n'empêche pas que cette lettre est pleine d'accusations contre le caractère de l'évêque détesté. On avait besoin, cela est visible, de le discréditer moralement auprès de lecteurs qui n'eussent probablement pas trouvé l'erreur suffisante pour motiver une déposition. De quel droit en effet supprimait-on en lui une liberté qui n'avait pas encore été restreinte? Paul ne pouvait-il alléguer pour sa défense les noms vénérés de ces anciens unitaires morts paisiblement, même en odeur de sainteté dans l'église, sans que nul encore eût songé à les excommunier à cause de leurs opinions sur les origines métaphysiques du Christ? Nous lisons à travers les lignes de la lettre que Paul n'a été accusé devant le concile que par Malcion, le sophiste presbytre, qui paraît en avoir beaucoup voulu à l'estrade de son évêque, à son manque de décorum dans l'église (il se frappait la cuisse!) et au cortége dont il était entouré dans la rue (il avait des gardes!). Paul sans doute eût pu répondre que dans l'église, avec ses amis et en bon évêque, il ne tenait guère à l'étiquette, et que dans la rue, *ducenarius procurator*, il devait, selon les prescriptions impériales, marcher avec les insignes consulaires, par conséquent avec des lic-

(1) Dans la théorie catholique du temps, un nouvel évêque était légitimé par le fait qu'il était reconnu en sa qualité par le corps entier de l'épiscopat, et cette reconnaissance s'effectuait par l'échange de *lettres de communion*.

teurs portant leurs faisceaux. Il aurait pu ajouter que ce n'était pas lui qui avait créé l'usage des *sœurs introduites*, que ce n'était pas sa faute si les Syriennes sont généralement fort belles, et qu'il défiait sur ce point les investigations des plus rigoureux. Il aurait pu dire encore que si de pauvre il était devenu riche, c'était antérieurement à son épiscopat, et que la confiance unanime du peuple prouvait à tout juge impartial que ce n'était point à d'odieuses prévarications qu'il devait sa fortune, qu'un évêque d'Antioche intelligent et connaissant son monde ne pouvait être blâmé de répandre le goût du chant religieux dans une population féminine fréquemment sollicitée par les sons d'une tout autre musique, ni de préférer des hymnes reflétant ses propres opinions à des cantiques destinés à populariser des idées qu'il croyait fausses. L'évêque accusé n'aurait-il pu répondre aussi qu'il était monstrueux de prétendre que, dans une ville comme Antioche, en présence du concile assemblé tout exprès pour le juger, on avait trop peur de lui et de son entourage pour oser préciser les griefs que pouvait avoir fait naître son ministère épiscopal? Il eût pu dire tout cela, mais cela n'eût servi de rien, car on ne voulait pas même se livrer à une enquête contradictoire dès qu'il s'agissait d'un hérétique aussi désespéré. Ce n'était pas assez que l'hérétique se trompât, il était de plus nécessairement criminel et pervers. Du moment qu'il ne croyait pas en Dieu tout à fait comme la majorité épiscopale y croyait elle-même, il était athée, et c'est avec la plus effrayante bonne foi que les membres du concile signèrent un exposé de griefs peut-être tous imaginaires, mais qui dans leur pensée étaient certainement moins graves que la réalité, quelle qu'elle fût.

Ceux qui avaient excommunié Paul de Samosate n'étaient pas moins dans un piteux embarras. Leurs dénonciations passionnées avaient trouvé de l'écho partout, excepté dans la région même où il eût été le plus nécessaire à la dignité du concile qu'elles en trouvassent. Antioche demeurait opiniâtrément fidèle à son évêque. On avait dit aux chrétiens de cette ville qu'ils étaient tyrannisés odieusement, qu'on venait briser leurs fers, et les chrétiens d'Antioche se voyaient dans la position singulière de ceux qui se trouvent très bien comme ils sont, de ceux qu'on veut à tout prix sauver d'un mal imaginaire. Ce n'était pas chose mince que l'exemple donné par une église aussi nombreuse, aussi influente, surtout quand on pense que l'unitarisme comptait encore dans le reste de l'empire de nombreux partisans et menaçait de reconquérir le terrain perdu. On ne pouvait pas même expliquer l'opiniâtreté des chrétiens d'Antioche par l'appui que Paul trouvait dans la faveur de Zénobie. L'astre de la seconde Sémiramis avait pâli. Son pouvoir dans An-

tioche même n'était plus rien. Aurélien l'avait battue sous les murs de la cité syrienne et l'avait réduite à se renfermer dans Palmyre. La veuve d'Odenath comptait sur les ressources naturelles de sa capitale. Il était inoui qu'on eût pu entretenir une armée nombreuse au milieu des sables dont elle était entourée. Un siége prolongé passait pour une entreprise désespérée, surtout à cause de la difficulté de protéger les convois contre les bandes arabes qui vaguaient dans le désert, et que l'amour du pillage, l'horreur de l'asservissement à l'empire, devaient lancer de toutes parts contre les envahisseurs. C'est aussi ce que comprit Aurélien, qui ne voyait pas sans inquiétude ses troupes arrêtées si longtemps devant Palmyre, et qui pourtant voulait absolument revenir vainqueur.

En conséquence il s'appliqua surtout à neutraliser l'hostilité des Arabes. Quelques bandes furent exterminées; les autres, le plus grand nombre, furent gagnées à prix d'or. D'ailleurs il est bien probable que Zénobie, avec ses entreprises civilisatrices et sa prédilection pour l'hellénisme, s'était aliéné plus d'un cœur arabe. Les enfans du désert avaient dû se dire que, suzeraineté pour suzeraineté, autant valait celle de l'empereur de Rome, qui était bien loin, que celle de l'impératrice de Palmyre, qui était tout près. En un mot, les Arabes ne donnèrent pas, ou même vinrent grossir les rangs de l'armée romaine. Les Palmyréniens trop confians avaient négligé de se munir de vivres en quantité suffisante; la famine sévissait dans leurs murs. Aurélien demanda la reddition de la place et de toutes ses richesses, en promettant à Zénobie la vie sauve et aux habitans le maintien de leurs franchises. La fière princesse répondit avec hauteur dans une lettre rédigée, dit-on, par Longin. Cependant la situation ne fut bientôt plus tenable, et elle conçut le hardi projet de s'enfuir pendant la nuit à travers le désert et de gagner la région de l'Euphrate, d'où elle pourrait revenir avec des forces nouvelles et dégager sa capitale. Elle faillit réussir. Elle parvint à franchir les lignes romaines à la faveur des ténèbres; mais elle fut poursuivie et rejointe au moment où elle allait monter dans une petite barque pour traverser le fleuve. Les Palmyréniens découragés se rendirent. Zénobie, amenée devant son vainqueur, eut un moment de faiblesse, et chargea le rhéteur Longin en l'accusant de lui avoir conseillé cette résistance désespérée. Ce fut lui en effet qu'Aurélien, le regardant comme un traître à l'empire, envoya au supplice. Il mourut avec courage. Les versions varient sur ce que devint Zénobie. Toutes néanmoins sont d'accord pour dire qu'Aurélien lui laissa la vie, ainsi qu'à ses enfans. « Ceux qui me blâment d'avoir triomphé d'une femme, écrivait-il au sénat, ne savent point quelle femme est Zénobie. » Selon les uns, elle se serait

laissée mourir de faim; selon d'autres, elle serait morte d'une maladie violente aussitôt après son arrivée en Italie. La version la plus accréditée et la plus vraisemblable est qu'elle figura dans le cortége triomphal d'Aurélien, et qu'elle vécut plusieurs années encore dans une villa de Tibur que l'empereur lui avait assignée pour retraite. Un de ses fils fut chargé de gouverner une petite principauté au fond de l'Asie-Mineure. Ses autres enfans furent sans doute fort bien accueillis par l'aristocratie romaine, à laquelle ils s'allièrent par des mariages. Si cette dernière tradition est fondée, il faut croire que Zénobie se consola en pensant tout à la fois à la grandeur de ses rêves et à l'impossibilité de les réaliser.

Elle était à peine arrivée en Occident que les Palmyréniens se révoltèrent contre Rome, et même élurent un empereur pris dans leur sein. Des troupes romaines furent de nouveau dirigées contre la ville indocile, et cette fois avec des instructions inexorables. Presque tous les habitans furent massacrés, un grand nombre de monumens détruits, et l'on a pu remarquer de nos jours que la fureur des soldats romains s'en prit surtout aux édifices qui portaient sur leurs inscriptions le nom de Zénobie. Palmyre ne se releva jamais de ce coup terrible. Aurélien regretta qu'on eût exécuté si ponctuellement ses ordres. Il tâcha de ramener des habitans et la prospérité dans la ville saccagée; il fit réparer ce fameux temple du soleil dont les ruines devaient un jour inspirer à Volney, avec tant de mélancolie, si peu de philosophie sérieuse, et dont les parvis servent aujourd'hui de tanières à quelques paysans arabes, seuls habitans de ces décombres. Les efforts du gouvernement romain furent inutiles. Ni la population ni la richesse ne revinrent. Palmyre disparaît depuis lors de l'histoire. On sait seulement que vers l'an 400 elle était encore désignée comme le quartier de la *legio prima Illyrica*, et que les Arabes et les Turcs ont brisé à qui mieux mieux tout ce qui était statue ou y ressemblait; mais ce ne fut pas seulement la cité du désert qui périt étouffée sous la lourde main de l'empire.

La révolte des Palmyréniens et le mauvais vouloir assez naturel d'Aurélien contre tous ceux qui à un titre quelconque avaient montré des sympathies pour l'empire schismatique inspirèrent aux adversaires de Paul une idée dont aucune assemblée chrétienne ne s'était encore avisée, et qui devait inaugurer une bien triste série d'abus de tout genre. Pour la première fois des évêques chrétiens appelèrent le bras séculier à prêter main-forte à un décret synodal, et demandèrent tout simplement à Aurélien d'expulser l'évêque insoumis du poste où le retenaient sa conscience et l'affection de sa communauté. L'église chrétienne était déjà une très

grande puissance. Persécutée sous Valérien, elle avait acquis sous l'indolent Gallien une importance officielle : elle avait pris rang parmi les *corporationes licitæ* ou associations reconnues. C'était un pas immense, et en dehors comme en dedans de la chrétienté les esprits perspicaces pouvaient déjà prévoir le moment où l'église épiscopale et l'empire s'apercevraient enfin qu'ils étaient faits l'un pour l'autre. Seuls, quelques opiniâtres, dans les rangs militaires surtout, persistaient à croire que le salut de l'empire exigeait qu'on déclarât une guerre à mort à la religion nouvelle. L'esprit militaire, quand il se mêle de religion, est volontiers très conservateur, et Aurélien était avant tout un militaire. D'assez basse extraction, venu d'une de ces provinces arriérées où les vieilles croyances avaient encore tout leur prestige, il fut scandalisé en voyant l'incrédulité qui régnait au sein des hautes classes païennes de Rome. Un jour, il se fâcha sérieusement contre le sénat, qui, à la veille d'une campagne en Germanie, n'avait pas cru nécessaire de déférer à la coutume antique en consultant les livres sibyllins. Il paraît même qu'il méditait une persécution générale des chrétiens, lorsque la mort (275) l'empêcha de donner suite à ce projet; mais en 272 son plan n'était pas encore mûr, d'autres intérêts pressans réclamaient tous ses soins, et son unique désir fut de comprimer tous les fermens d'agitation. Avec ses sentimens de vieux païen, il ne se souciait guère d'intervenir dans le débat théologique dont Antioche était le théâtre; aussi ne s'en mêla-t-il point. La sentence qu'il prononça fut toute politique. Paul de Samosate avait été l'ami de Zénobie, cela suffisait pour qu'il déplût à l'empereur. Il était prudent de le remplacer par un homme plus dévoué aux intérêts romains, et, sans se douter bien certainement de la grandeur future de l'édifice dont il posait une des premières pierres, il déclara qu'il ne souffrirait d'autre évêque chrétien à Antioche que celui qui serait d'accord avec les évêques de Rome et d'Italie; ceux-là ne songeraient jamais à se détacher du vieux giron romain, et l'empereur au surplus les avait toujours sous la main.

Paul de Samosate dut céder à la force et se retirer dans l'obscurité. On ne sait où ni quand il mourut. Les passions personnelles que son ministère avait mises en jeu s'éteignirent. Les causes générales qui favorisaient les progrès de la doctrine opposée à la sienne continuèrent d'exercer leur action. Le grand duel entre l'église et l'état sous Dioclétien, si promptement suivi de leurs fiançailles et bientôt de leur mariage sous Constantin, absorba tous les esprits. La population syrienne, bien qu'améliorée par l'influence chrétienne, était trop molle pour résister avec énergie à la double pression de l'autorité impériale et de l'épiscopat. Paul fut donc

définitivement classé parmi les hérésiarques, et quelques faibles communautés de *samosaténiens* perpétuèrent seules jusqu'à la fin du ve siècle le nom et la doctrine de l'évêque unitaire.

Cependant on se tromperait fort, si l'on pensait que l'esprit à la fois religieux et libéral qu'il avait communiqué à la chrétienté de Syrie fut complétement étouffé. Antioche ne tarda pas à redevenir la capitale du libéralisme chrétien, revêtu d'autres noms et d'autres formes. Tandis qu'Alexandrie s'adonnait de plus en plus à une métaphysique subtile et creuse qui devait un jour la mener au schisme et à l'hérésie, tandis qu'à Rome le principe de l'obéissance passive à la tradition devenait toujours plus absolu, Antioche voyait fleurir dans ses murs une école de théologie qui jeta le plus vif éclat sur le IVe et le ve siècle de l'église. Cette école, par opposition à la spéculation à outrance d'Alexandrie et au traditionalisme de l'Occident, doit être désignée comme essentiellement historique et critique. Là seulement on fit pendant deux siècles de l'exégèse sérieuse, fondée sur la grammaire et sur l'histoire. Cette école fut fondée à la fin du IIIe siècle par les deux presbytres Dorothée et Lucien, connus, le dernier surtout, par leurs études bibliques et souvent accusés de sympathiser avec Paul de Samosate. Il sortit de cette école une élite d'écrivains et de prédicateurs d'opinions dogmatiques très différentes, mais tous reconnaissables à un certain air de famille. Les trois Eusèbe, celui de Césarée, celui de Nicomédie et celui d'Émèse, Cyrille de Jérusalem, Apollinaire, Éphrem, Diodore de Tarse, Jean Chrysostome, Théodore de Mopsueste, sont élèves de l'école d'Antioche. Au IVe siècle, l'unitarisme releva la tête et livra son combat suprême sous une forme logiquement très médiocre, l'arianisme, qui, malgré ses défauts, fut un moment tout près de triompher dans l'église entière. S'il eût décidément vaincu, il eût opéré certainement un retour vers un christianisme moins dogmatique et moins clérical que l'orthodoxie sanctionnée définitivement en 381. Eh bien! l'arianisme est sorti de l'école d'Antioche. Arius, Eunomius, Aétius, les coryphées de l'arianisme, Nestorius, qui revient à l'unitarisme par un chemin détourné, ont reçu là leur éducation théologique. Antioche et la Syrie furent, pendant tout le temps que dura la lutte, le quartier-général de l'arianisme, et quand on se demande pourquoi le mythe syrien du monstre marin vaincu par un héros céleste, ce mythe déjà transformé par les Grecs en celui de Persée et d'Andromède, est devenu chez les chrétiens le combat de saint George et du dragon, il est bien difficile de ne pas voir dans le nom du saint un écho de l'admiration que le peuple chrétien de Syrie avait vouée à certain évêque arien du nom de George, compétiteur violent d'Atha-

nase au siége d'Alexandrie et grand pourfendeur du paganisme. Les croisés le trouvèrent canonisé là-bas et rapportèrent pieusement sa légende en Occident, où il eut l'honneur de devenir le patron de l'Angleterre; mais ne le dites pas aux puséistes de la haute église, ils ne vous le pardonneraient jamais. Avoir un arien pour patron, est-il rien de plus choquant au monde?

L'arianisme périt à son tour par les mêmes raisons qui expliquent la défaite des doctrines unitaires antérieures. Le courant des idées chrétiennes était contre lui, et, si l'unitarisme est redevenu fort depuis bientôt trois siècles, c'est que la chrétienté, prise dans son ensemble, suit depuis trois siècles une direction opposée à celle qu'elle suivit dans sa première période d'existence. Sans discuter la valeur dogmatique des systèmes, nous pouvons résumer en deux mots cette lente évolution : la chrétienté depuis trois siècles, chez les catholiques et chez les protestans, bien que d'un pas inégal, devient de plus en plus laïque; pendant les premiers siècles, elle se fit de plus en plus cléricale. Or l'unitarisme est laïque. Il cadre mal avec le mysticisme ardent, les langueurs spirituelles, les désespérances morales, qui fournissent toujours aux sacerdoces leur meilleur point d'appui dans la conscience des masses. Il part du principe que ce n'est pas Dieu qui s'abaisse, que c'est l'homme qui s'élève. C'est une religion de foi profonde dans la nature de l'homme et sa destinée. Aussi n'a-t-il de nos jours fructifié nulle part aussi bien que dans la république américaine. Son écueil, c'est la sécheresse; ses qualités sont le sérieux moral, un caractère social, philanthropique, rationnel, et l'amour de la lumière. Si le christianisme de Paul de Samosate eût triomphé au IIIe siècle, ni l'ascétisme, ni par conséquent le monachisme, n'eussent fleuri dans la chrétienté. Il n'y eût pas eu de différence essentielle entre le clerc et le laïque, et les devoirs du citoyen eussent été comptés parmi les premiers devoirs du chrétien. Cela eût amené, je pense, quelques changemens dans l'histoire. Il est vrai, l'historien, malgré ses regrets ou ses préférences, doit dire avec le poète :

Puisque ces choses sont, c'est qu'il faut qu'elles soient.

Mais, comme à Zénobie dans sa retraite de Tibur, il doit lui être permis de se consoler des réalités en refaisant parfois les beaux rêves du passé.

ALBERT RÉVILLE.

LA

# THÉORIE DE LA CHALEUR

ET

# LE PRINCIPE DE CARNOT

I. *Rapport sur les Progrès de la thermodynamique en France*, par M. Bertin, 1867. — II. *Exposé de la situation de la mécanique appliquée*, par MM. Combes, Philipps et Collignon, 1867. — III. *Exposé des principes de la théorie mécanique de la chaleur et de ses applications principales*, par M. Ch. Combes, 1867.

Nous avons encore à dire un mot à propos de la théorie mécanique de la chaleur. Le principe fondamental de cette théorie est connu des lecteurs de la *Revue;* nous l'avons exposé, il y a plusieurs années, avec quelques développemens (1). Plus récemment, nous avons montré comment la conception nouvelle qui prévaut désormais dans le monde scientifique au sujet de la chaleur réagit sur toute la physique et illumine de clartés inattendues la science entière (2). La théorie mécanique de la chaleur est en train de faire son chemin dans les esprits; elle se propage, se vulgarise; on lui a tiré du grec un nom tout neuf, celui de thermodynamique; elle fait maintenant partie du fonds commun de toutes les personnes qui suivent le mouvement général des idées. On peut même à cet égard

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai 1863.

(2) Voyez la *Revue* des 1er novembre, 15 novembre et 15 décembre 1866.

formuler une remarque qui s'appliquerait facilement à beaucoup de théories nouvelles, c'est que le public l'embrasse peut-être avec plus d'ardeur encore que les savans. Comme on lui présente la théorie réduite à ce qu'elle a de tout à fait essentiel, comme on ne lui montre que ce qui est clair en ayant soin de laisser dans l'ombre les difficultés et les incertitudes, il l'adopte avec une foi absolue, il ne conserve aucun doute alors que parmi les gens spéciaux plusieurs en sont encore à faire des restrictions. Quoi qu'il en soit, le premier principe de la thermodynamique, celui qui proclame l'équivalence de la chaleur et du travail mécanique, est désormais au-dessus de toute controverse. Tout le monde sait, tout le monde admet qu'une unité de chaleur, une calorie, équivaut à un nombre déterminé d'unités de travail ou de kilogrammètres. Il y a bien encore une légère incertitude au sujet du nombre précis qu'il convient d'adopter pour valeur numérique du rapport d'équivalence; toutefois le nombre 425, qui est le résultat moyen d'un grand nombre de recherches, semble prévaloir dans l'usage général. Les divergences qui se produisent encore çà et là dans quelques déterminations expérimentales sont de peu d'importance et n'infirment en rien la valeur du résultat théorique.

Le principe fondamental de la théorie, disons-nous, est inattaquable, et cependant, depuis qu'il jouit d'une véritable autorité dans la science, des bruits singuliers se sont répandus sur la portée qu'il faut lui donner. On a entendu dire que ce premier principe n'allait pas sans un second qui en modifiait profondément le sens. S'il fallait en croire ces rumeurs, le second principe de la thermodynamique ne serait pas seulement le complément du premier, il en serait le correctif, et il le corrigerait de telle façon qu'il n'en laisserait subsister que peu de chose. Après avoir fait un pas en avant, il faudrait immédiatement faire un pas en arrière. La thermodynamique, réduite à ses deux principes essentiels, ressemblerait alors à ces œuvres hybrides dont la fin contredit le commencement. Chacun se rappelle cet énoncé de loi en deux articles que formulait il y a vingt ans un esprit satirique. « Article premier : — la propriété est abolie; article second : — la propriété est rétablie. » On a pu craindre un instant qu'il ne fallût recourir à un énoncé de cette sorte pour exprimer dans leur ensemble les deux principes de la thermodynamique. Hâtons-nous de dire qu'il n'en est rien. Oui, il y a dans la théorie mécanique de la chaleur un second principe qui a son importance, sa signification spéciale, mais qui peut très bien vivre avec le premier. Que l'un et l'autre puissent être ramenés à une loi supérieure qui les embrasse tous deux, on le conçoit, on le pressent du moins, et nous aurons sans doute occasion

de le montrer, quand cette science générale qu'on pourrait appeler la mécanique moléculaire sera un peu plus avancée. Aujourd'hui nous voulons nous occuper seulement du second principe. Nous essaierons de l'exposer nettement, et, si nous réussissons à le mettre suffisamment en lumière, on trouvera sans doute qu'il ouvre, non-seulement dans les questions pratiques de la mécanique, mais aussi dans les idées relatives à la constitution de l'univers, des perspectives nouvelles.

## I.

On ne verra pas avec trop de surprise que la seconde loi de la thermodynamique ait donné lieu à quelques malentendus, si l'on se rappelle avec quelle difficulté le premier principe lui-même est arrivé à se préciser et à prendre la forme si nette sous laquelle nous le présentions tout à l'heure. C'est entre les années 1842 et 1845 qu'un médecin d'Heilbronn, Jules-Robert Mayer, et un physicien de Manchester, M. Joule, avaient jeté chacun de leur côté les bases de la théorie nouvelle. Plus de dix ans après, il y avait encore d'étranges incertitudes parmi ceux même qui suivaient les traces de ces novateurs. En 1855, M. Hirn, un de ceux dont les travaux ont le plus marqué en France, présentait un mémoire à la Société de physique de Berlin, qui avait mis au concours la détermination de l'équivalence entre la chaleur et le travail mécanique. Le mémoire de M. Hirn contenait la relation d'expériences faites avec un soin scrupuleux, et dont l'examen méritait une sérieuse attention. L'auteur avait fait ses essais sur une très grande échelle et les avait poursuivis pendant plusieurs années; il avait opéré sur de puissantes machines pendant leur marche industrielle; ses travaux paraissaient donc à l'abri des causes d'erreur qui entachent souvent les expériences de laboratoire exécutées avec des ressources trop restreintes. Or ce mémoire, rempli de faits intéressans, arrivait à une conclusion singulière : M. Hirn cherchait à démontrer que le rapport d'équivalence entre la chaleur et le travail variait avec les circonstances. Ce n'était rien moins que la négation du principe de Mayer. C'est ce que signalait avec étonnement M. Clausius, célèbre professeur allemand, chargé par la Société de physique de Berlin de rédiger un rapport au sujet du concours qu'elle avait ouvert. M. Clausius faisait finement remarquer à M. Hirn qu'il avait agi à peu près comme Jean-Jacques Rousseau, qui, lorsque l'académie de Dijon demandait un éloge des lettres et des arts, avait répondu à ce programme par une diatribe contre la civilisation. « La Société de physique, disait M. Clausius, demande la détermination exacte

de l'équivalent mécanique de la chaleur. Vous vous êtes efforcé de démontrer qu'un pareil équivalent n'existe pas. » Le rapporteur ajoutait d'ailleurs : « Un examen approfondi de vos expériences a cependant amené la commission à penser que, loin de confirmer votre opinion, ces expériences, discutées d'une certaine manière, tendraient bien plutôt à prouver l'existence d'un équivalent fixe, et même fourniraient des chiffres assez concordans avec ceux qu'ont déjà donnés d'autres expérimentateurs. » Ce fut l'origine d'une longue controverse entre M. Hirn et M. Clausius et d'une série de travaux auxquels d'autres savans prirent part. Il fallut plusieurs années d'efforts pour que la lumière se fît dans cette discussion. En 1863 seulement, M. Hirn reconnut que ses expériences mêmes, sainement interprétées, servaient à établir la fixité du rapport d'équivalence.

On le voit par cet épisode, l'établissement du premier principe de la thermodynamique éprouvait encore, il y a bien peu d'années, de sérieuses vicissitudes. Comment en aurait-il été autrement de la seconde loi qui nous occupe spécialement aujourd'hui? Cette seconde loi d'ailleurs, — nous ne pouvons tarder plus longtemps à le dire, — ne se présente pas de façon à être tout d'abord énoncée facilement en langage ordinaire. Il faut quelques précautions pour voir, sous la formule analytique qui l'enveloppe, les faits qu'elle représente. Disons seulement dès maintenant que cette loi peut être donnée comme une découverte de Carnot, qui en est le véritable initiateur. Indiquons-en même l'idée directrice, afin de mettre aux mains du lecteur un fil qui puisse le guider. Cette idée directrice est que la chaleur ne produit d'effets mécaniques qu'en passant d'un corps chaud à un corps froid; mais, cette indication générale une fois donnée, on nous permettra de tourner un obstacle qu'il serait difficile d'aborder de front. Au lieu de débuter par un énoncé précis de la loi à laquelle nous voulons arriver, nous commencerons par montrer l'ordre d'idées où il faut se placer pour la saisir; nous lui donnerons alors, dès que ce sera possible, une première forme qui fournira un corps à notre exposition; une fois placé sur un terrain connu, nous chercherons à serrer le principe de plus près pour arriver à un énoncé plus complet. C'est ainsi par étapes que nous parviendrons à le formuler définitivement et à le considérer dans ses conséquences les plus importantes.

Lorsque la conversion de la chaleur en travail est devenue pour notre esprit une notion familière, il se trouve en présence de nouveaux problèmes. Toute chaleur peut-elle, en toute occasion, se convertir en travail? Y a-t-il au contraire des circonstances qui facilitent ou qui entravent cette conversion? S'il en est ainsi, quelles

sont ces circonstances? Notons que ce ne sont point là des préoccupations spéculatives, c'est un ordre de pensées tout à fait usuel, nous pourrions dire industriel. Tout le monde sait que nos machines n'utilisent qu'une faible portion de la chaleur produite par leur foyer. Pourquoi? D'où viennent les obstacles? Sont-ils tous d'ordre pratique, ou bien est-il théoriquement démontré qu'une portion seulement de la chaleur empruntée au foyer peut se convertir en travail?

Avant de répondre à ces questions, reportons-nous à l'année 1824, où Sadi Carnot publiait ses *Réflexions sur la puissance motrice du feu et sur les machines propres à déterminer cette puissance*. C'était le moment où l'usage des machines à vapeur se répandait dans l'industrie, et les ingénieurs s'attachaient à en étudier de près les effets. Sadi Carnot adopte sur le calorique les idées de son temps, celles que Laplace avait défendues dans ses mémoires et appliquées dans ses calculs; il admet que le calorique est une substance matérielle, c'est un fluide qui tend naturellement à passer des corps chauds sur les corps froids et qui dans ce passage peut produire un travail, absolument comme une masse d'eau, en se rendant d'un réservoir supérieur à un réservoir inférieur, peut faire tourner une roue. Dans les idées de Carnot, l'assimilation est complète entre les deux phénomènes. La température est la cote de nivellement propre au fluide calorifique. Ce fluide descend d'un corps supérieur (en température) dans un corps inférieur, et cette *chute* produit un travail. Quand le travail est produit, toute la chaleur qui y a concouru se retrouve, absolument comme l'eau qui a fait marcher une roue hydraulique se retrouve tout entière dans le bief d'aval. C'est ainsi que Carnot expliquait le travail des machines. Sur cette base, il édifia toute une théorie qui fit sensation quand elle parut et qui a conservé dans la science une importance capitale. Nous n'avons plus besoin de montrer en quoi cette théorie est erronée. Pour Carnot, qui regardait le calorique comme un corps matériel, la chute de chaleur pouvait produire un effet mécanique; pour nous, elle n'est plus qu'une métaphore et ne peut pas être la cause efficiente d'un travail. Si toute la chaleur qui est sortie d'un foyer se retrouvait dans le condenseur de la machine, le travail aurait été produit de rien, ce que nous ne pouvons admettre. Nous savons clairement aujourd'hui qu'un certain nombre de calories sorties du foyer ne se retrouvent plus nulle part, et qu'on les chercherait vainement sous forme de calorique, puisqu'elles ont pris la forme de travail produit.

Regardons-y pourtant de près. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à prendre dans le raisonnement de Carnot? Faut-il rejeter en bloc sa

conception? Et d'abord prenons-lui son terme de *chute de chaleur*, qui est commode et expressif; nous n'avons pas à craindre qu'il nous induise en erreur, puisqu'il ne représente plus pour nous que l'échauffement d'un corps froid aux dépens d'un corps plus chaud. Ce n'est pas tout. Cette chute de chaleur, dans le jeu de la machine, est un phénomène incontestable, nécessaire. Avant d'entrer dans aucune considération technique et en nous laissant conduire par notre seul instinct, nous sentons très bien que, si notre foyer n'était pas plus chaud que notre condenseur, notre machine ne marcherait pas. Ainsi nous pouvons bien dire que la chute de chaleur n'est pas la cause efficiente du travail en ce sens que le travail produit ne peut être considéré que comme la représentation d'un certain nombre de calories évanouies; cependant cette chute est indispensable à la production du travail. Elle constitue un phénomène latéral, mais nécessairement concomitant. Sur vingt calories, par exemple, que fournira le foyer, deux se convertiront en travail et dix-huit subiront une chute.

Ces indications sommaires suffisent pour que nous puissions dès maintenant énoncer sous une forme grossière le second principe de la thermodynamique; ce sera une première approximation dont nous nous contenterons jusqu'à ce que nous puissions être plus précis. Nous dirons qu'*il n'y a pas de travail sans chute de chaleur*. L'exposé qui précède montre bien aussi que nous sommes autorisé à donner à cette loi le nom de *principe de Carnot*. Nous y trouverons l'avantage d'introduire un nom français dans l'histoire d'une découverte dont l'honneur a été surtout revendiqué par les Anglais et les Allemands (1). Les faits mêmes que nous venons de rapporter servent d'ailleurs à expliquer en partie les incertitudes qui ont longtemps obscurci le second principe. En le faisant remonter jusqu'à Carnot, on voit que son origine était entachée d'une grave erreur. On voit aussi que le second principe, en toute rigueur, était né avant le premier. Carnot, par un trait de génie scientifique, avait inauguré les formes de raisonnement qui n'ont porté que longtemps après leurs fruits définitifs. Le principe de Carnot a dû céder le terrain à celui de Mayer, avec lequel, en raison du malentendu que nous avons signalé, il s'est trouvé momentanément en contradiction. Ce n'est que depuis peu de temps qu'amendé et expliqué convenablement il a pu prendre à son tour une place incontestée dans la science.

(1) Il est d'ailleurs nécessaire d'adjoindre au nom de Carnot celui de Clapeyron, son savant commentateur. C'est Clapeyron qui a éclairci les travaux de Carnot et qui les a fécondés en y introduisant les formules analytiques dont on fait encore usage aujourd'hui.

Quant à l'importance du principe de Carnot, elle résulte surtout de ce fait, que les calories qui ont subi une chute ont par cela même perdu en partie leur aptitude à se convertir en travail. Sans doute, si elles se convertissent en travail à quelque température que ce soit, elles le font d'après la loi connue de l'équivalence et suivant le rapport que nous avons si souvent mentionné; mais elles se prêtent avec moins de facilité à cette conversion quand elles ont été portées sur un corps plus froid, et, comme il faudrait une nouvelle chute pour un nouveau travail, il y a plus de chance pour qu'elles demeurent à l'état de calories. C'est ce qui résultera sans doute avec quelque précision de la suite de notre exposé; mais on peut dès maintenant voir dans ce fait une vérité de sens commun, car nous sentons bien qu'une source de chaleur dont nous voulons tirer un travail sera d'autant plus difficile à exploiter que la température en sera moins élevée.

## II.

Il nous faut maintenant avancer d'un pas et nous rapprocher d'une définition plus complète du second principe. Nous pourrons le faire en suivant la marche même qu'a suivie la théorie, en considérant successivement le jeu des machines à vapeur, puis celui des machines à air chaud, qui ont excité un instant l'engouement public. Demandons-nous quel est le rendement de ces machines, non point le rendement pratique qui résulte d'une exécution plus ou moins parfaite, mais le rendement théorique, qui résulte du principe même sur lequel elles sont basées (1).

Prenons d'abord les machines à vapeur. Il y a une vingtaine d'années, quand on a commencé à examiner ce genre de machines en leur appliquant les nouvelles idées qui venaient de se produire au sujet de la chaleur, les ingénieurs ont été comme stupéfaits du faible rendement que la théorie assignait à ces moteurs. Il y eut alors une sorte de réaction contre l'enthousiasme que les machines à vapeur avaient d'abord excité. On en vint à craindre pour un moment que ces machines si admirées ne dussent être reléguées au rang des engins les plus grossiers. Elles n'utilisaient, et cela, nous le répétons, en les supposant construites d'une façon parfaite, qu'une portion vraiment misérable de la chaleur produite. Un illustre phy-

(1) On ne perdra pas de vue dans tout ce qui suit qu'il s'agit toujours du rendement théorique. Les pertes de chaleur qui ont lieu par le rayonnement du foyer, par l'échauffement des organes de la machine, par d'autres causes accidentelles, ne sont point considérées. La machine est toujours supposée parfaite dans son genre.

sicien, M. Victor Regnault, avait accrédité cette opinion défavorable aux machines à vapeur. M. Regnault s'appuyait sur les grands travaux qu'il venait d'achever au sujet des chaleurs latentes de vaporisation de l'eau à différentes températures, travaux de grande portée qui avaient élevé au plus haut point sa réputation d'habileté et de persévérance. Sa critique se présentait sous une forme dont nous pourrons donner une idée en prenant quelques exemples. Supposons une machine marchant à cinq atmosphères et dépourvue de condenseur, comme la plupart des machines à haute pression. Dans une pareille machine, la vapeur se forme à 152 degrés de température, et chaque kilogramme de vapeur, l'eau d'alimentation étant à 10 degrés par exemple, absorbe, pour se produire, 643 calories. Quand ce même kilogramme de vapeur, après avoir travaillé sur le piston, sort du tuyau de la machine et se répand dans l'atmosphère, il est à 100 degrés, et, pour revenir à l'état d'eau à 10 degrés, il dégage 627 calories. Sur les 643 calories qu'a fournies le foyer, il n'y en a donc que 16 qui puissent être, pendant leur passage à travers la machine, converties en travail. Le reste est forcément perdu, dissipé dans l'atmosphère. Voilà une machine qui, dans les conditions les plus favorables, ne peut utiliser que la quarantième partie de la chaleur que la vapeur reçoit de la chaudière. Est-ce au manque de condenseur qu'il faut attribuer ce fâcheux état de choses? Voyons une machine munie d'un condenseur. Ce condenseur aura, par exemple, une température de 40 degrés, et notre kilogramme de vapeur, en supposant qu'il puisse se détendre autant que possible, viendra y verser 579 calories. Il est juste de dire que cette eau du condenseur à 40 degrés sert à alimenter la chaudière, et qu'ainsi le kilogramme de vapeur demande pour se former non plus 643 calories, comme tout à l'heure, mais seulement 613. Sur ce nombre, il y en a, comme on voit, 34 qui peuvent se convertir en travail. C'est la dix-huitième partie de la quantité totale. Le condenseur augmente donc ce qu'on appelle d'ordinaire le *coefficient économique* de la machine, mais en le laissant toujours fort petit.

Tel est le raisonnement par lequel M. Victor Regnault et avec lui beaucoup d'ingénieurs déprécièrent la machine à vapeur. Il fallut cependant reconnaître que la pratique ne confirmait pas entièrement cette manière de voir. Des expériences précises mirent ce raisonnement en défaut. M. Hirn notamment, dans les essais dont nous avons déjà parlé, montra que des machines pouvaient dépenser utilement un dixième, un huitième et jusqu'à un sixième de la chaleur qu'elles recevaient. Les expériences de M. Hirn étaient tout à fait dignes de foi. Il les faisait sur des machines industrielles dont la construction était loin sans doute d'être parfaite, et qui cependant

donnaient des résultats supérieurs à ceux que la théorie permettait de prévoir. C'est donc que la théorie était vicieuse en quelque point, et qu'il fallait la soumettre à un examen plus rigoureux.

C'est ce qu'on fit, et on découvrit alors plusieurs causes d'erreur dans le raisonnement de M. Regnault. On avait fait par mégarde, comme il arrive souvent, des hypothèses tout à fait arbitraires, et l'on raisonnait très juste sur des bases fausses. Nous ne signalerons ici qu'une de ces causes d'erreur. Les valeurs fondamentales assignées par M. Regnault aux chaleurs de vaporisation s'appliquent à des vapeurs saturées. Se servir de ces nombres comme le faisait M. Regnault et comme nous le faisions tout à l'heure avec lui, c'est donc admettre implicitement que la vapeur d'eau, en travaillant dans le corps de pompe, reste constamment saturée. Or c'est là une supposition qu'on avait faite sans aucune preuve et dont il a fallu reconnaître la fausseté. La vapeur, pendant qu'elle travaille dans le corps de pompe et par cela même qu'elle s'y détend en produisant un effort, subit une condensation partielle. Cette particularité a d'abord été signalée par M. Macquorn Rankine, un des principaux ingénieurs de la Grande-Bretagne. Elle a été prouvée depuis par une série d'expériences directes qui l'ont mise au rang des faits élémentaires (1). Or on voit sans peine comment cette circonstance, négligée dans le raisonnement primitif, en faussait la teneur. La portion de vapeur qui se condense dans le corps de pompe y laisse toute sa chaleur de vaporisation, et on supposait à tort que cette chaleur était versée dans l'atmosphère ou dans le condenseur. En réalité, nous n'avons plus au sortir du corps de pompe une vapeur saturée, nous avons un mélange de vapeur et d'eau liquide, et c'est là une considération qui est de nature à faire estimer plus haut le travail théorique de la machine. Il y aurait encore d'autres considérations au moins aussi importantes à faire valoir dans le même sens. Sans en faire le détail, disons seulement que, si l'on a égard aux données rectificatives de cet ordre, on trouve que le rendement des machines à vapeur (nous parlons toujours du rendement théorique) s'élève,

(1) M. Hirn a attaché son nom à une expérience par laquelle on montre facilement cette condensation partielle que subit la vapeur quand elle se détend en produisant un travail. M. Hirn prend un cylindre de cuivre fermé à ses deux extrémités par deux plaques de verre épaisses, mais très transparentes. Il remplit ce cylindre de vapeur saturée. Si l'on regarde alors à travers les deux plaques, le tube paraît aussi transparent que s'il était rempli d'air ordinaire. On ouvre ensuite un robinet par lequel la vapeur s'échappe en partie dans l'atmosphère. Aussitôt un nuage se forme dans le cylindre, et l'opacité succède à la transparence. La condensation partielle qui accompagne la détente est ainsi rendue visible à l'observateur.

dans les conditions moyennes où elles fonctionnent, à 12 ou 13 pour 100 de la chaleur empruntée par la vapeur au foyer (1). Ce résultat, donné par le calcul, concorde avec celui des expériences faites par M. Hirn et que nous avons mentionnées.

Mais d'où vient donc, — et nous nous retrouvons ici au vif de la question, — d'où vient cette limite de 12 ou 13 pour 100 assignée à la puissance productive des machines à vapeur? Y a-t-il quelque loi qui leur assigne ce terme? Leur est-il vraiment interdit de le dépasser? Oui, leur puissance est limitée, elle l'est précisément par le principe de Carnot, et l'on verra mieux comment il faut comprendre cette restriction quand un examen sommaire des machines à air chaud nous aura permis de donner à ce principe une forme mieux définie. Les machines à air chaud ne sont pas d'invention récente. La première fut construite en 1816 par Robert Stirling; beaucoup de modèles différens ont été essayés depuis cette époque. L'emploi de l'air chaud comme moteur a surtout été l'objet d'une forte vogue il y a une vingtaine d'années, au moment même où les machines à vapeur éprouvaient de leur côté une espèce de discrédit. On a pu croire un instant, comme nous l'avons dit, que la pratique industrielle allait être entièrement renouvelée, qu'on était sur le point de brûler ce qu'on avait adoré et d'adorer ce qu'on avait brûlé. La faveur s'attachait surtout à une machine construite par un ingénieur américain, M. Ericson. Cet appareil a été pendant quelque temps fort usité aux États-Unis. Peu à peu les espérances qu'on avait conçues se sont affaiblies. Des difficultés d'ordre tout pratique sont venues entraver l'essor des moteurs à air chaud; on a reconnu que les cylindres, les conduits métalliques dans lesquels il faut faire circuler de l'air à une température très élevée, s'oxydent et se détruisent rapidement; bref, on n'est pas sorti de la période des essais. Les modèles que l'on construit encore çà et là en France et en Angleterre ne sont établis qu'à titre d'expérience; quant à la fameuse machine d'Ericson, elle paraît elle-même abandonnée en Amérique. Ce n'est pas à dire que les moteurs à air chaud doivent être considérés comme définitivement condamnés. Les obstacles qu'a rencontrés l'emploi de ces engins sont de ceux que la pratique peut vaincre. N'eussent-ils d'ailleurs pour eux que les études théoriques auxquelles ils ont donné lieu, on pourrait dire encore qu'ils ont rendu à la science un service de premier ordre.

Le jeu d'un moteur à air chaud, si nous laissons de côté les par-

(1) Il s'agit ici, bien entendu, de la chaleur qui est réellement communiquée à l'eau de la chaudière, et non pas de celle qui est produite dans le foyer. Cette remarque s'applique à tous les cas que nous examinons dans la présente étude.

ticularités qui spécifient les différens modèles, peut se réduire au principe suivant. Une masse d'air enfermée dans un espace clos est chauffée par un foyer jusqu'à 250 degrés par exemple, puis on lui permet de se détendre à cette température en agissant sur un piston. Voilà la première partie de l'opération. Quand l'air a ainsi travaillé, on le refroidit par un procédé quelconque jusqu'à 50 degrés, puis on le comprime de manière à le ramener à son volume primitif et à le faire rentrer dans l'espace qu'il occupait d'abord. Voilà la seconde partie de l'opération. Après avoir passé par ces deux phases, l'air se retrouve comme il était au début de la période, tout prêt à la recommencer. Notons qu'il s'agit de l'air, c'est-à-dire d'un gaz permanent, qui obéit aux lois de Mariotte et de Gay-Lussac, dont la dilatation comme la compression se font sans travail interne, ne sont au contraire l'objet que d'un travail externe (1). Voyons dès lors ce qui s'est passé dans la période entière que nous venons de considérer. D'abord l'air, étant à 250 degrés, a produit un travail; puis, quand il a été à 50 degrés, on l'a comprimé à l'aide d'un travail qui, nous n'avons pas eu besoin de le dire, a été pris sur la machine elle-même. Ainsi dilatation d'abord, puis compression corrélative; mais pour une température moindre la pression est moindre, c'est la loi de Gay-Lussac : la compression est donc loin de dépenser tout ce qu'a donné la dilatation. En somme, il reste un excédant de travail qui constitue le rendement de la machine. Que s'est-il encore passé pendant que l'air parcourait le cercle fermé que nous avons décrit? L'air est parti à une température de 250 degrés, emportant un certain nombre de calories. Il en a converti un certain nombre en travail. Quant aux autres, il les a transmises aux corps dont on s'est servi pour le refroidir. Ces calories-là sont donc passées d'un corps à 250 degrés sur un corps à 50 degrés, et il n'y a plus aucun moyen de les utiliser pour le jeu même de la machine. Elles ont subi, pour nous servir des termes que nous avons déjà employés, une chute irréparable et définitive. Ce corps à 50 degrés sur lequel nos calories ont passé ne peut plus absolument nous servir à réchauffer notre masse

(1) Quand un corps solide, liquide ou gazeux se dilate sous l'action de la chaleur, la chaleur qu'il reçoit doit produire deux effets. Elle doit triompher des forces intérieures qui empêchent les molécules de s'écarter les unes des autres, c'est le travail interne. Elle doit triompher de la pression extérieure qui s'oppose à l'augmentation de volume, c'est le travail externe. Dans les gaz permanens, c'est-à-dire dans les gaz que nous ne pouvons pas liquéfier, il est reconnu que le premier effet est nul ou du moins si petit qu'il peut être négligé. Il suffit donc de considérer le second. En raison de cette particularité, l'étude des gaz permanens offre des facilités spéciales dans la théorie de la chaleur. On y voit nettement des phénomènes qui sont masqués par la cohésion moléculaire dans les corps solides et liquides ou même dans les vapeurs.

d'air; il nous faudrait préalablement faire une dépense pour le réchauffer lui-même.

Serrons maintenant le phénomène d'un peu plus près pour en faire sortir l'enseignement qu'il peut nous donner. Et d'abord la dilatation de l'air qui a lieu au début de la période donne un travail d'autant plus considérable que la température initiale est plus élevée; au contraire la compression qui se produit ensuite exige un travail d'autant plus faible qu'elle a lieu à une température plus basse. Nous voyons donc que le rendement de la machine est proportionnel à la différence des températures extrêmes entre lesquelles elle travaille. Ce n'est pas tout. Nous touchons à une expression plus précise de ce rendement. Considérons l'air qui, chauffé à 250 degrés dans l'exemple que nous avons pris, commence à se dilater. Cet air travaille aussi longtemps qu'il se dilate. Dans la pratique, il arrive une limite où nous sommes obligés d'arrêter ce mouvement : c'est alors que nous refroidissons le gaz pour nous préparer à le comprimer; mais faisons pour un instant une supposition tout à fait utopique, imaginons que cette limite soit indéfiniment reculée, supposons que nous puissions atteindre le point où le gaz perdrait toute sa force élastique. Les physiciens se sont habitués depuis quelque temps à considérer cet état d'un gaz, état dont on ne peut pas même approcher dans la pratique, mais qui constitue une sorte de situation idéale dont la théorie tire grand parti. Voilà donc notre gaz parvenu à cette pression nulle. Nous supposerons alors que la température est abaissée à ce point que les physiciens appellent aussi le *zéro absolu*, c'est-à-dire à 273 degrés au-dessous du zéro de notre thermomètre centigrade. Dans cette position, les molécules du gaz étant absolument privées de toute force intérieure, le gaz étant comme mort, l'on peut le ramener à son volume initial sans dépenser aucun travail. Dans la période idéale que nous pouvons ainsi imaginer, toute la chaleur que l'air contiendrait au départ se convertirait en travail. On peut donc dire, en sachant bien qu'il s'agit là d'une conception utopique, qu'une machine dont le jeu s'étendrait jusqu'au zéro absolu de température, utiliserait la totalité de la chaleur du gaz, laquelle d'ailleurs est proportionnelle à la température *absolue* de la source la plus élevée. Dans une machine réelle, l'air ne descend pas au-dessous d'une certaine température, celle de la source froide, et cette source reçoit alors une quantité de chaleur proportionnelle à sa température *absolue*. La chaleur puisée à la source supérieure et la chaleur versée dans la source inférieure sont donc respectivement représentées par les températures absolues de ces deux sources. C'est la différence de ces deux quantités de chaleur qui

représente la chaleur *utile*, et nous arrivons ainsi à exprimer le rendement théorique de la machine à l'aide seulement de ses températures extrêmes (1).

Sans doute les considérations que nous venons d'exposer ne constituent pas une démonstration rigoureuse. Les théoriciens y signaleront trop facilement des lacunes que nous ne pourrions combler sans entrer dans des détails arides; nous n'avons pu donner qu'un aperçu général des phénomènes. Cette vue nous suffira cependant pour les conséquences que nous avons à en tirer. En premier lieu, ne sommes-nous pas frappés de ce fait, que le rendement de la machine dépend uniquement des températures absolues de la source froide et de la source chaude? Regarderons-nous ce résultat remarquable comme une particularité propre aux machines à air chaud? Et ne serons-nous pas tout de suite conduits à soupçonner que nous nous trouvons en face d'une loi générale de la nature? Il en est ainsi en effet. Les physiciens n'ont pas de peine à démontrer que les résultats qui viennent d'être énoncés s'appliquent à toutes les machines dont le jeu est basé sur l'emploi de la chaleur. Ils établissent facilement qu'entre les mêmes températures toutes les machines thermiques ont le même rendement théorique. Admettre le contraire serait faire une hypothèse qui se trouverait en opposition avec les notions élémentaires de la physique et de la mécanique (2).

Ainsi, pour en finir d'abord avec cette question, voilà le litige terminé entre la machine à vapeur et la machine à air chaud. Nous sommes en possession d'un principe qui nous permet de les juger. Si une machine est supérieure à une autre, ce n'est point parce que la vapeur ou l'air ou tel autre corps qu'on emploiera jouira de propriétés qui lui permettent de convertir plus ou moins de chaleur

(1) Ce résultat apparaîtra plus nettement, si nous avons recours à une notation algébrique. Soit $T_1$ la température *absolue* de la source chaude, $T_0$ celle de la source froide, le rendement théorique de la machine sera exprimé par la fraction $\frac{T_1 - T_0}{T_1^2}$.

(2) Supposons un instant que le rendement théorique des machines fonctionnant entre les mêmes températures ne soit pas constant, et que nous puissions par conséquent disposer de deux machines à rendement inégal. Nous pourrions alors employer celle qui a le rendement le moins avantageux à faire travailler la seconde dans le sens opposé à sa fonction normale, c'est-à-dire de telle sorte qu'elle convertit en chaleur le travail dépensé. Dans un pareil système, le travail et la chaleur de *transformation* se trouveraient mutuellement compensés dans les deux organes; mais le second organe ferait *remonter* plus de chaleur que le premier n'en ferait *descendre*. Somme toute, on arriverait ainsi à faire passer de la chaleur d'un corps froid à un corps chaud sans dépense d'aucune sorte, à réchauffer directement un corps à l'aide d'un corps plus froid. Un pareil résultat est inadmissible, et condamne l'hypothèse de l'inégalité de rendement.

en travail ; l'avantage appartiendra à la machine qui opérera entre les limites de température les plus écartées. A ce titre, les machines à gaz ont une incontestable supériorité. On ne peut guère élever la vapeur d'une chaudière à plus de 170 ou 180 degrés (1), parce qu'au-delà de ces limites la vapeur acquiert une énorme pression qui nécessite des générateurs d'une résistance considérable. Au contraire l'air chauffé à 273 degrés n'a encore qu'une pression de 2 atmosphères. L'emploi d'un pareil moteur étend donc l'échelle des températures. Il est vrai qu'il se présente ici, comme nous l'avons déjà indiqué, un inconvénient d'un autre ordre : les appareils métalliques qui se trouvent en contact permanent avec de l'air à température très élevée s'oxydent, se détruisent rapidement, et cet obstacle a arrêté le développement des moteurs à air chaud. En remplaçant l'air par de la vapeur surchauffée, on fait disparaître cette influence nuisible, et on jouit en partie des avantages des machines à gaz, car la vapeur surchauffée, à mesure que la température s'élève, se comporte de plus en plus comme un gaz permanent. Il y a donc beaucoup à attendre de la vapeur surchauffée, et un certain nombre d'ingénieurs dirigent maintenant leurs recherches dans ce sens (2). Il y a quelques années, on avait fait des machines à vapeur à deux liquides : la vapeur d'eau, rendue dans le condenseur, échauffait un liquide volatil, comme l'éther ou le chloroforme, qui, réduit lui-même en vapeur, allait fonctionner dans un second corps de pompe ; il y avait alors un dernier condenseur qui pouvait être à une température plus basse que celui d'une machine à vapeur d'eau. C'est à cette classe qu'appartient la machine du Tremblay, qu'on a installée sur plusieurs navires de la marine française. On paraît d'ailleurs avoir renoncé à ces moteurs, où l'emploi de matières inflammables créait des dangers d'explosion.

C'est donc à étendre l'échelle des températures que s'appliquent ou que doivent s'appliquer ceux qui cherchent à perfectionner les machines à vapeur. On peut abaisser la limite inférieure, on peut surtout élever la limite supérieure, ce dernier procédé étant celui qui donne les plus puissans effets. Sans parler de la vapeur surchauffée, qui constitue une question spéciale, on cherche mille artifices pour augmenter la proportion de la chaleur du foyer qui passe dans la vapeur, c'est-à-dire pour élever la température initiale du moteur. Chaudières à surface de chauffe très développée, foyers à

(1) On a maintenant des machines locomotives marchant à dix atmosphères, ce qui comporte une température d'un peu plus de 180 degrés.

(2) La surchauffe de la vapeur est d'ailleurs un progrès réel pour des causes toutes pratiques. On l'obtient en utilisant la chaleur des gaz de combustion, qui autrement serait perdue.

courant d'air forcé, envoi des gaz brûlés eux-mêmes dans les cylindres, voilà des perfectionnemens qui se rapportent à cet ordre d'idées. En tout cas, il ne faut jamais perdre de vue qu'un progrès, — nous entendons un progrès théorique, — ne peut résulter que d'une augmentation d'écart dans les températures extrêmes. « Que ceux, dit M. Combes, qui cherchent à perfectionner les machines à feu aient ce principe présent à l'esprit. Qu'ils se rappellent que la nature du corps employé comme intermédiaire entre deux sources de chaleur, quand les organes de la machine sur lesquels il agit sont convenablement appropriés à ses variations de volume et de pression avec la température, n'a pas plus d'influence sur la quantité de chaleur convertissable en travail mécanique que n'en a, dans les machines mises en jeu par l'action de la gravité, la nature des corps qui tombent ou la figure de la trajectoire qu'ils décrivent dans leur chute. Ils s'éviteront ainsi des tentatives dont l'insuccès peut être prévu d'avance, ils économiseront leur temps et leur argent. »

Si l'on nous a suivi dans l'examen qui vient d'être fait des moteurs à vapeur et des moteurs à gaz, on aura vu se formuler d'une façon de plus en plus arrêtée le principe dont nous poursuivons l'exposition. Non-seulement nous savons, comme nous l'avons dit dès le début, qu'il n'y a pas de travail produit sans chute de chaleur; mais, en examinant nos machines telles qu'elles fonctionnent, c'est-à-dire dans les conditions de continuité et de réversibilité qu'elles présentent, nous avons fait un pas nouveau; nous avons reconnu que, dans tous les moteurs opérant entre les mêmes limites de température, le rapport de la chaleur utilisable à la chaleur qui se perd par la chute est constant; nous avons même appris à déterminer ces quantités en fonction des températures extrêmes. On peut donc maintenant se représenter le second principe de la théorie mécanique de la chaleur, soit sous la forme première que nous lui avions d'abord donnée, soit sous la forme plus compliquée à laquelle nous venons de parvenir. Il nous reste à en chercher la signification intime et à en spécifier la portée. C'est le caractère de la thermodynamique de renouveler peu à peu toutes nos connaissances. Chaque vérité qu'elle établit a un immense retentissement et dépasse tout de suite les confins de la science particulière où elle est née. Déjà le principe de Mayer a été l'objet de généralisations audacieuses, prématurées peut-être, mais dignes à coup sûr d'éveiller l'attention de tous les esprits. Le principe de Carnot a, lui aussi, sa généralité, et nous allons pouvoir le présenter sous un aspect qui intéresse le jeu même de l'univers.

## III.

Les indications qui vont suivre sont empruntées en grande partie à M. Clausius. Parmi les savans qui ont perfectionné la théorie mécanique de la chaleur, qui l'ont à la fois précisée et développée, M. Clausius occupe incontestablement le premier rang. Nous avons déjà indiqué en passant comment il a contribué à fixer définitivement le rapport d'équivalence entre la chaleur et le travail. En ce qui concerne le second principe, M. Clausius a joué un rôle plus décisif encore. Nous avons la bonne fortune de trouver à cet égard une sorte de résumé de ses vues dans une leçon qu'il a faite, vers les derniers jours de l'année 1867, aux physiologistes et médecins allemands réunis en congrès à Francfort-sur-le-Mein.

M. Clausius appelait naturellement leur attention sur l'importance spéciale qui s'attache à la seconde loi de la thermodynamique. « Le premier principe, disait-il, le principe de Mayer, s'est répandu très vite dès qu'il a été énoncé et sanctionné par l'expérience, et il arrive souvent qu'il est regardé comme l'unique base de la théorie mécanique de la chaleur par des personnes qui ne se sont occupées de cette théorie que d'une manière superficielle... Cela a lieu notamment en France... Et pourtant il y a un deuxième principe qui n'est nullement compris dans le premier, mais qui doit être démontré à part. Il est même aussi important que l'autre, et les deux principes réunis constituent comme les deux colonnes de la théorie mécanique de la chaleur. Si le deuxième principe est moins connu que le premier et quelquefois même est complétement passé sous silence dans les exposés élémentaires, cela dépend principalement de ce qu'il est beaucoup plus difficile à saisir... La démonstration en comporte des notions toutes nouvelles, qui ne se sont introduites dans la science qu'à cette occasion. L'on a même à comparer les unes aux autres des grandeurs que jusqu'ici on n'avait pas considérées comme des grandeurs mathématiques. » Et il ajoute ailleurs : « On peut arriver cependant à représenter mathématiquement le second principe par une équation aussi simple que le premier, et l'on a ainsi les deux équations fondamentales d'où découlent toutes celles que peut fournir la théorie mécanique de la chaleur... Si l'équation qui exprime le premier principe peut donner à elle seule l'explication d'une série nombreuse de conséquences importantes, l'adjonction du second principe augmente dans une proportion considérable la fécondité de la théorie. Ce second principe en effet, pris isolément, peut mener à des faits nouveaux comme le premier, et de plus de la combinaison des deux équa-

tions fondamentales il résulte encore des équations d'une autre forme qu'on peut mettre à profit pour vérifier de nouvelles conséquences (1)... Je ne crains même pas d'ajouter que les deux principes fondamentaux sont si fréquemment et si étroitement liés l'un à l'autre dans les recherches exécutées à l'aide de la théorie mécanique de la chaleur, qu'il n'y a que fort peu de ces recherches qui puissent être bien conduites, si l'on ne connaît pas le second principe. »

Portons nos yeux, avec M. Clausius, sur l'ensemble des phénomènes naturels. Nous pourrons les réduire à trois principaux. Si même nous avons égard aux idées que les physiciens semblent généralement admettre, nous pourrons dire que ces trois phénomènes embrassent l'universalité des actions physiques. En premier lieu, les molécules des corps sont écartées les unes des autres; elles sont, pour employer un terme emprunté à M. Clausius, dans un état de *disgrégation* qui augmente ou diminue suivant les circonstances. L'accroissement ou la diminution de disgrégation, voilà ce que nous pouvons appeler un premier ordre de phénomènes. La conversion de la chaleur en travail ou du travail en chaleur, voilà un second ordre de phénomènes avec lequel nous sommes désormais familiarisés. Enfin le transport de la chaleur d'une source chaude à une source froide ou le transport inverse d'une source froide à une source chaude, voilà un troisième ordre de phénomènes que nous avons appris tout à l'heure à considérer. Toute action physique, pour nous, peut être rapportée à ces trois faits, se résoudre en ces trois élémens. Nous objectera-t-on que cette division ternaire est faite arbitrairement, qu'une autre division pourrait être préférée? Qu'importe? Ne nous est-il pas loisible de faire dans notre esprit telle division qui nous paraîtra opportune, si nous croyons pouvoir tirer de ce procédé quelque utile conséquence?

Remarquons d'ailleurs que chacune des divisions que nous venons d'établir embrasse à la fois le phénomène direct et le phénomène inverse. Nous pouvons, suivant une des habitudes de l'analyse mathématique, considérer l'un comme positif, l'autre comme négatif. L'accroissement de disgrégation, la conversion du travail en chaleur, le transport de chaleur d'une source chaude à une source froide, seront les phénomènes positifs. La diminution de disgréga-

(1) C'est ainsi qu'en utilisant le second principe on trouve une formule pour déterminer la densité des vapeurs saturées. On trouve de même l'expression générale de la quantité de vapeur qui se condense dans le travail de la détente. Le calcul donne ainsi pour ces quantités des valeurs théoriques dont l'exactitude a été reconnue par l'observation chaque fois que l'expérience a pu être faite. On a donc là un moyen de suppléer à l'expérimentation directe.

tion, la conversion de la chaleur en travail, le transport de chaleur d'une source froide à une source chaude, seront les phénomènes négatifs. Sans doute ce n'est point au hasard que nous choisissons l'un des effets pour lui donner le sens positif, l'effet inverse ayant dès lors le sens contraire. On verra bientôt les motifs de notre détermination; mais rien n'empêche qu'on ne se contente, jusqu'à plus ample informé, d'y voir une convention arbitraire. Positif ou négatif, chacun de nos trois phénomènes fondamentaux est pour nous bien distinct des deux autres; toutefois nous pouvons, pour les considérer dans leurs rapports mutuels, leur donner une appellation commune. Sans discuter sur le terme qu'il conviendrait de choisir à cet effet, nous prendrons celui même que M. Clausius a adopté, celui de *transformation*. Nos trois phénomènes seront donc pour nous des transformations positives ou négatives, suivant que la disgrégation subira un accroissement ou une diminution, que le travail se convertira en chaleur ou celle-ci en travail, que la chaleur passera d'un corps chaud à un corps froid ou d'un corps froid à un corps chaud.

Voilà nos données établies. Il y faut ajouter encore une considération capitale. Nous supposerons d'abord provisoirement que tous les changemens dont nous nous occupons ont lieu de telle façon que les changemens inverses pourraient avoir lieu précisément, si les mêmes circonstances se reproduisaient en sens inverse. L'étude de la machine à air a fait comprendre ce qu'il faut entendre par ces termes. Il s'agit donc en premier lieu de changemens réversibles. On peut soupçonner dès maintenant combien cette restriction est importante; on le verra mieux quand nous en viendrons à la faire disparaître. Ces préliminaires posés, cherchons quels rapports existent entre les trois espèces de transformations. Nous nous trouvons là en face d'un problème aussi original que transcendant; nous en venons à considérer des données qu'on peut dire toutes nouvelles dans la science. Ces transformations n'étaient point jusqu'ici regardées comme des grandeurs mathématiques, ainsi que le disait justement M. Clausius dans le passage que nous avons cité plus haut. Cependant il s'agit maintenant non-seulement de les apprécier, mais d'en mesurer les rapports.

La disgrégation d'un corps augmente, un gaz par exemple se dilate peu à peu. A mesure qu'il augmente de volume, il triomphe d'une pression extérieure; il y a donc là un travail produit et par conséquent de la chaleur consommée. L'accroissement de disgrégation (transformation positive) correspond à une conversion de chaleur en travail (transformation négative). Est-ce tout? Non, il y a plus. En rapportant les deux phénomènes à des unités convenable-

ment choisies, on trouvera qu'ils sont égaux en valeur absolue et par conséquent qu'ils se compensent. Comment faudra-t-il choisir, pour arriver à ce résultat, le rapport d'équivalence? Si le gaz prend un volume double alors qu'il est à 250 degrés par exemple, il y a une certaine quantité de travail produit; si au contraire le gaz est à 50 degrés quand son volume double, la quantité de travail est moindre. Pour un même accroissement de disgrégation, les quantités de chaleur converties en travail varient avec la température. Il faudra donc, pour établir le rapport d'équivalence des deux transformations, y faire entrer les quantités de chaleur divisées par la température absolue. A cette condition, le rapport pourra être déterminé, et la corrélation des deux phénomènes établie. Poursuivons cet examen. Considérons un gaz qui parcourt un cycle fermé, comme la machine à air nous en a montré un exemple; il se retrouve à la fin de la période dans le même état de disgrégation qu'au commencement. La transformation de cet ordre est donc nulle. En revanche, il y a, comme nous le savons, conversion de chaleur en travail et transport de chaleur d'une source chaude à une source froide. Il en est ainsi, disons-nous, dans le cas ordinaire où le gaz se dilate à chaud et se contracte à froid. Si le cycle était dirigé en sens contraire, si le gaz se dilatait à froid et se contractait à chaud, il y aurait conversion de travail en chaleur et transport de chaleur d'un corps froid à un corps chaud, ce qui veut dire en langage ordinaire qu'il faut absolument dépenser du travail pour obliger de la chaleur à remonter d'une source froide à une source chaude. En résumé, nous voyons que le transport de chaleur (positif ou négatif) correspond à une conversion en travail (négative ou positive). Ajoutons tout de suite qu'on détermine facilement le rapport d'équivalence entre les deux transformations, de telle sorte qu'elles se compensent.

Sans entrer dans plus de détails, on voit la loi à laquelle nous arrivons. Elle ne s'applique pas seulement à un corps évoluant dans un cercle fermé; elle peut être, on le conçoit facilement, étendue à une série quelconque de modifications qui s'effectuent dans un ensemble de corps. Nous pouvons énoncer cette loi en disant que dans tous les cas, quelque compliqués qu'ils soient, où plusieurs corps éprouvent des changemens réversibles, *les transformations se compensent de telle sorte que leur somme soit nulle*. Si l'on n'a pas perdu de vue le principe de Carnot précédemment énoncé, on e retrouvera aisément sous la forme nouvelle que nous venons de lui donner. Il n'y a pas de travail produit sans chute de chaleur, disions-nous naguère avec Carnot; nous pouvons dire maintenant avec M. Clausius : La production du travail et la chute de la chaleur sont deux de ces phénomènes que nous avons spécialisés sous le

nom de transformations, et l'un appelle l'autre dans une proportion déterminée. Les indications qui précèdent nous permettent d'ailleurs de présenter le second principe de la thermodynamique sous une apparence tout à fait semblable à celle qu'affecte d'ordinaire le premier principe. Ce premier principe, c'est l'*équivalence de la chaleur et du travail;* le second s'appellera *équivalence des transformations.* On aura ainsi sous une forme symétrique les deux colonnes sur lesquelles peut s'édifier la théorie mécanique de la chaleur.

## IV.

Mais, dira-t-on, si dans l'ensemble de l'univers les transformations s'équivalent, c'est donc que tout revient au même. Des changemens ont lieu tantôt dans un sens, tantôt dans le sens contraire; ils se compensent en somme, et l'état général demeure immuable. Est-ce là l'idée que nous devons nous faire de l'univers? Ici vient se placer une réserve importante que nous avons plusieurs fois formulée, et qui se trouvait d'ailleurs implicitement contenue dans les raisonnemens par lesquels nous avons établi la loi de l'équivalence des transformations. Nous n'avons considéré que des phénomènes réversibles, c'est-à-dire des phénomènes déterminés par une variation graduelle dans de telles conditions que, si la variation se reproduit en sens inverse, le phénomène lui-même se reproduit inversement. Voilà la convention que nous avons faite, et qui, proclamée ou non, a dominé nos recherches. Il faut maintenant nous affranchir de cette convention, si nous voulons arriver à une vérité qui embrasse l'ensemble des phénomènes naturels. En effet, tout n'est pas réversible dans la nature, comme on peut se l'imaginer et comme on va le voir d'ailleurs par quelques faits particuliers.

Reprenons l'exemple d'un gaz parfait qui change de volume, dont la disgrégation augmente. Il peut se faire que ce gaz se dilate en triomphant à chaque instant d'une pression extérieure assez forte pour qu'il puisse tout juste en triompher. Les deux forces qui agissent en sens contraire sont ainsi à chaque instant égales l'une à l'autre, ou du moins l'excès de l'une sur l'autre est si faible qu'il peut être négligé. Dans un pareil état de choses, en vertu de l'espèce d'équilibre qui résulte de cette circonstance, on conçoit que l'action inverse se produise tout comme l'action directe; le gaz pourra être comprimé à chaque instant sous l'action de cette même force extérieure dont il a triomphé en se dilatant. Ce mode de dilatation du gaz est réversible; mais le gaz peut se dilater autrement. Supposons qu'il soit enfermé dans un vase clos, et que

tout à coup, en ouvrant un robinet, on le mette en communication avec un autre vase dans lequel on a fait le vide; c'est là, comme on sait, le principe d'une expérience célèbre de M. Joule. Le gaz va remplir le second vase jusqu'à ce que la pression y soit la même que dans le premier. Il y arrive sans avoir eu à vaincre aucune pression, et pourtant, quand nous voudrons le comprimer de manière à le ramener entièrement dans le récipient primitif, il nous faudra nécessairement faire usage d'une pression extérieure. Voilà un second mode de dilatation qui n'est pas réversible. Comparons maintenant ces deux modes de dilatation. Dans un cas comme dans l'autre, le volume du gaz augmente; il y a donc, dans le langage que nous avons précédemment institué, accroissement de disgrégation ou transformation positive. Dans le premier cas, l'augmentation de volume est accompagnée d'un travail (d'une consommation de chaleur par conséquent) qui est une transformation négative; nous sommes bien là dans les conditions de l'équivalence. Dans le second cas au contraire, le volume augmente; il y a une transformation positive sans qu'une transformation négative l'accompagne. Que se passe-t-il d'ailleurs, aussi bien dans le premier cas que dans le second, au moment où l'on comprime le gaz? Le gaz diminue de volume (phénomène négatif); mais alors le travail correspondant à la compression se retrouve en chaleur (phénomène positif). Si nous rapprochons dans une vue d'ensemble les diverses circonstances qui viennent d'être examinées successivement, nous arriverons à formuler cette loi, qu'une transformation négative ne peut pas avoir lieu sans une transformation positive simultanée, mais qu'au contraire une transformation positive peut se produire toute seule.

Ce principe que nous venons d'établir en nous bornant à un ordre spécial de phénomènes se vérifie, si nous examinons les autre modes de transformation. La conversion de la chaleur en travail, phénomène négatif, ne s'obtient, nous l'avons vu dans les machines, qu'à l'aide d'une transformation positive, d'une chute de chaleur. On conçoit au contraire des cas où le travail se convertit en chaleur sans qu'on aperçoive une transformation négative comme compensation : c'est ce qui arrive par exemple quand une force est employée à vaincre un frottement; on voit la chaleur produite aux dépens du travail, et rien d'autre. Enfin nous avons à peine besoin de terminer cet examen en parlant de notre troisième ordre de transformations, du transport de chaleur. Faire remonter de la chaleur d'une source froide à une source chaude, c'est un phénomène négatif; vous ne pouvez le produire que si vous dépensez du travail, si vous convertissez du travail en chaleur, si vous faites par conséquent une transformation positive. Au contraire la chaleur passe d'elle-même d'un corps chaud à un corps froid; c'est là un

résultat incontestable de l'expérience; par conductibilité, par rayonnement, les corps tendent à se mettre en équilibre de température. Ici encore nous trouvons une transformation positive sans compensation. Le résultat nouveau qui ressort de ces recherches est donc celui-ci : les transformations négatives sont nécessairement compensées par des transformations de sens contraire, mais les transformations positives peuvent ne pas être compensées. Nous pourrons l'énoncer sous cette forme plus brève : *les transformations non compensées ne peuvent être que positives.*

Arrêtons-nous sur ce fait fondamental. Et d'abord on voit sans doute maintenant par quelle considération nous avons été guidé quand nous avons stipulé que nous regarderions telle transformation, la chute de chaleur par exemple, comme positive et la transformation inverse comme négative. Nous aurions pu faire la convention contraire; mais dans chaque cas nous avons regardé comme positive celle des deux actions que nous voyons se produire directement par le jeu spontané des forces naturelles. Nous avons pu ainsi mettre tout de suite en lumière cette conséquence à laquelle nous aboutissons, et dont on ne songera pas à contester la valeur : c'est que l'univers marche dans un certain sens; à travers l'infinie variété des phénomènes naturels, on peut distinguer un sens déterminé dans lequel les transformations tendent à se produire. Il se fait sans doute un grand nombre de transformations qui sont contraires à l'ordre normal : celles-là sont détruites par une compensation; il s'en fait suivant l'ordre normal, et celles-là demeurent pour ainsi dire irrévocables.

Voilà ce que nous apprend le second principe de la thermodynamique, si nous lui donnons une extension convenable. Ce résultat vient de lui-même se placer en regard de celui que l'on a tiré du premier principe, et que nous avons appelé en d'autres occasions la *conservation de l'énergie*. Les deux résultats s'éclairent alors et se complètent l'un l'autre. On sait dans quel ordre d'idées les physiciens sont entrés depuis que le principe de Mayer a renouvelé la science. Ils en sont venus à considérer tous les phénomènes naturels comme des effets de mouvement. Ils se représentent dans l'univers une quantité immuable d'atomes matériels animés de vitesse et qui se groupent en systèmes pour former des molécules et des corps. Chacun de ces atomes et de ces systèmes, en raison de sa masse et de sa vitesse, possède ce que la langue technique appelle une force vive ou une énergie. Cette énergie se déplace, c'est-à-dire que les masses agissent les unes sur les autres en modifiant réciproquement leur vitesse. L'énergie passe ainsi indéfiniment d'un système à l'autre. Elle peut à certains momens croître en certaines régions de l'espace et décroître en des régions différentes;

elle peut se prêter à des échanges entre notre globe terrestre et le milieu sidéral, entre notre système solaire et les autres mondes; mais ces échanges ne peuvent avoir lieu qu'à la condition que la somme de l'énergie totale demeure constante. Telle est la loi qu'on désigne sous le nom de *conservation de l'énergie*. Si l'on arrête sa pensée sur cette loi en écartant toute autre considération, on prend de l'univers une idée qui est nécessairement juste par un certain côté, mais qui peut être fausse à d'autres égards. C'est ce qui arrive en général en toute question quand on se place trop exclusivement à un point de vue spécial. C'est ce qui est arrivé sans doute pour beaucoup d'esprits depuis qu'on a vulgarisé le principe de Mayer et ses conséquences. L'univers, a-t-on pu se dire, ne subit, en raison de la constance de l'énergie, que des modifications temporaires qui s'effacent les unes les autres; il reste donc dans une sorte d'état stationnaire au milieu d'une agitation qui le ramène sans cesse au même point, de telle façon que nous pouvons regarder avec quelque indifférence cette fluctuation stérile des phénomènes, cette mobilité sur place.

Un pareil aperçu de l'univers est faux à force d'être incomplet. Sans doute l'énergie est constante, et il y a là par conséquent quelque chose qui ne change pas; mais si nous cessons de réduire l'univers à ce phénomène tout à fait abstrait de l'énergie, si nous y considérons ces phénomènes réels que nous avons précisés dans cette étude en leur donnant le nom de transformations, nous trouvons non plus un état stationnaire, mais bien une marche dans un sens déterminé. Les transformations qui se font contrairement à cette marche sont transitoires et périssables, les autres subsistent et vont en s'accumulant. Il faut donc faire une distinction entre ce que nous pourrions appeler le fond et la forme de l'univers. Le fond demeure invariable en ce sens que les quantités de matière et d'énergie ne changent pas. La forme subit une variation incessante qui la rapproche d'un état que nous pouvons définir. Voilà une vérité nouvelle qu'il faut placer en regard du principe de la conservation de l'énergie. C'est ce qu'a fait M. Clausius en cherchant à introduire une certaine symétrie dans l'expression des deux lois. De même qu'un corps ou un système de corps se trouve spécialisé au point de vue mécanique par l'énergie qu'il contient, M. Clausius imagine une quantité qui représente chaque corps ou système de corps au point de vue des transformations produites. Il appelle *entropie* la somme des transformations effectuées pour amener le corps ou le système à son état actuel. Il peut dire dès lors que l'*entropie de l'univers tend vers un maximum*.

Comment définirons-nous cette espèce d'état-limite vers lequel

s'achemine l'univers? Pouvons-nous nous flatter d'avoir à notre disposition tous les élémens nécessaires pour le concevoir? Nous pouvons bien dire, en nous reportant à nos trois ordres de transformations, que le travail effectué par les corps en mouvement tend de plus en plus à se convertir en chaleur, c'est-à-dire à passer des masses visibles aux masses invisibles; nous pouvons bien dire que la chaleur tendant constamment à passer des corps plus chauds sur les corps plus froids, et par conséquent à rendre les températures égales de part et d'autre, il s'établira un équilibre déterminé entre la chaleur rayonnant dans l'éther et la chaleur qui se trouve dans les corps; nous pouvons bien dire enfin que les molécules des corps tendront à prendre une disposition telle que, eu égard à la température régnante, la disgrégation totale soit aussi grande que possible. Tout cela ne définit pas complétement l'état dont nous parlons, parce que nous ne connaissons pas les lois mêmes de la constitution moléculaire. Qu'est-ce qui fait qu'un corps passe, dans certaines conditions fixes, de l'état gazeux à l'état liquide, de l'état liquide à l'état solide? Qu'est-ce qui maintient la cohésion d'un corps? Qu'est-ce qui détermine les différentes combinaisons chimiques? On soupçonne bien qu'il y a une formule générale qui, appliquée à l'atome élémentaire, pourrait le suivre dans les systèmes variés où il s'engage et expliquer les principales propriétés des molécules et des corps : la gravité, la cohésion, l'affinité chimique, ressortiraient, comme des termes distincts, de cette formule générale; mais une pareille formule, quoique cherchée et même entrevue par de hardis géomètres, n'est point encore en notre possession. Or il faudrait l'avoir et l'introduire dans nos données, si nous voulions essayer de nous représenter avec quelque précision la forme que pourrait affecter l'univers parvenu à son maximum d'entropie. Nous voyons seulement que les changemens qui s'accumulent autour de nous acheminent le monde vers un état définitif. Ce qu'il faudrait de temps pour marquer les étapes du chemin parcouru peut à peine s'exprimer à l'aide des termes dont nous disposons. Dans une pareille étape, un changement léger de l'orbite des planètes serait un point imperceptible, et le plus léger changement des orbites planétaires demande lui-même des périodes dans lesquelles la durée des temps historiques est, pour ainsi dire, comme si elle n'était pas. Ce n'en est pas moins une conception de haute conséquence que celle qui nous montre le sens déterminé dans lequel s'accomplissent les changemens de l'univers. L'esprit se trouve ainsi reporté vers les éternels problèmes qu'agitent les philosophies humaines. Quelle est cette fin que nous apercevons à la limite des temps? Quelle corrélation a-t-elle avec l'origine du monde?

Quand nous voyons la science jeter quelque lueur sur de pareilles questions, notre imagination est sollicitée tout de suite à se donner carrière. Que penser de ce repos relatif où l'univers s'enfoncera quand, toute occasion de changement ayant disparu, le cours des mouvemens matériels sera comme endigué dans des formes immuables? Que seront devenues à cette époque les manifestations de la vie? L'univers ne sera-t-il plus alors qu'une immense nécropole, ou se prêtera-t-il encore au développement des organismes vivans? Quels seront les êtres qui pourront vivre dans de semblables conditions? Et nous-mêmes que faisons-nous actuellement? Quel rôle jouons-nous au milieu des transformations dont l'univers est le théâtre? Comment à ce point de vue le monde agit-il sur nous et comment agissons-nous sur le monde? Notre libre activité a-t-elle prise sur le cours des choses? De même que nous pouvons précipiter ou retenir un corps sollicité par la pesanteur, pouvons-nous accélérer en quelque sorte la marche de l'univers en suscitant des transformations normales, et la retarder en déterminant des transformations contraires à l'ordre régulier? Enfin, en nous reportant à cet état extrême où nous voyons la conséquence dernière et comme l'accomplissement des lois que la physique nous a révélées, notre esprit s'arrêtera-t-il à cette conception suprême, et regardera-t-il la série des âges comme indéfiniment close? Ou bien nous élèverons-nous à la notion d'une période de temps dans laquelle serait enfermé tout ce que nous pouvons imaginer à l'aide des connaissances que nous avons acquises sur la nature, mais au terme de laquelle de nouvelles lois pourraient surgir pour changer la face du monde et l'entraîner à de nouveaux destins? Ainsi les problèmes se pressent; mais on n'espère pas sans doute que nous essayions de les résoudre. Aussi bien nous avons atteint la frontière où la physique cesse, où la métaphysique commence. Chacune d'elles a son œuvre à part dans les temps de division du travail où nous vivons. Le physicien scrute patiemment les faits; il les mesure, les compare, les classe, les réduit en formules générales, et les porte ainsi jusqu'aux confins de son domaine. Alors le métaphysicien s'avance; de sa main délicate, que les épreuves du laboratoire n'ont point alourdie, il prend le fil qu'on lui tend, et d'un jet le rattache à la trame sublime et ininterrompue des causes premières. Pour aujourd'hui, nous avons rempli notre office; nous venons de livrer aux métaphysiciens ce que nous pourrions appeler le dernier perfectionnement de la science contemporaine. Puissent-ils n'en tirer que ce qu'il renferme!

EDGAR SAVENEY.

# JOINVILLE

## SAINT LOUIS ET LE XIII^E SIÈCLE

I. *Œuvres de Jean, sire de Joinville,* avec un texte rapproché du français moderne mis en regard du texte original, par M. Natalis de Wailly; 1 vol., Paris 1867. — II. *Histoire de saint Louis,* par M. Félix Faure; 2 vol. Paris 1866.

Parmi les monumens que nous a laissés le XIII^e siècle, et qui, comme on sait, se distinguent entre tous ceux du moyen âge par certains caractères de noble simplicité et de naïve grandeur, il en est deux qui ne seront pas les moins durables, qui ne le cèdent à aucun autre en originalité, et qui, quoique célèbres et cités souvent sur parole, ne sont, à vrai dire, connus que de bien peu de gens. Ce ne sont point des œuvres d'architecte, ni cathédrales ni donjons, encore moins d'élégantes merveilles de ciseleur ou d'*ymagier,* des chefs-d'œuvre d'ivoire, d'or, d'émail ou d'argent; ce sont des œuvres littéraires, mais de la plus rare espèce, écrites ou plutôt dictées par des hommes de guerre, plus ambitieux de bien remplir leur charge et de manier la lance que d'acquérir le gai savoir et les talens de l'écrivain. L'une est l'histoire sommaire et taillée à grands traits, le récit presque épique de l'un des plus étranges épisodes de nos saintes guerres d'Orient, la conquête de Constantinople, par Joffroy de Villehardouin; l'autre, la seule dont nous voulions nous occuper ici, une image parlante, le portrait d'un homme et d'une époque pris sur le vif, la première page, en notre langue, d'histoire intime et personnelle, le premier essai de mémoires politiques, une création sans modèle, une vraie nouveauté s'il en fut, l'histoire de saint Louis, l'œuvre de Jean, sire de Joinville.

Que tous les écrits de ce temps, toute la littérature du siècle, prose et vers, chroniques et romans, homélies, fabliaux, controverses, soient inférieurs, et de beaucoup, aux produits de l'art figuré, de l'art proprement dit; qu'un intervalle immense sépare chez nous à cette époque ces deux formes de la pensée, rien de plus vrai; vous diriez d'un côté de simples écoliers, pleins de verve et d'inexpérience, mêlant à tout propos le pédantisme, la recherche, l'affectation, l'obscurité, aux saillies les plus naturelles, aux traits d'esprit les plus heureux, et de l'autre au contraire de véritables maîtres, au coup d'œil sûr, au franc savoir, de vrais artistes, gouvernant leurs caprices et s'imposant des lois, féconds sans redondance, sobres sans pauvreté; c'est là le fait constant, la règle générale; nous en tombons d'accord, pourvu qu'on nous concède que Joinville fait exception.

Est-il donc plus habile, plus lettré que les clercs de son temps, que les auteurs du roman de la *Rose?* Tant s'en faut. Il a moins d'art encore, pas plus d'esprit, mais plus de vérité. Il sait ce qu'il veut dire, il le dit simplement, vivement et sans phrases, ne professe jamais, raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a fait : vous y croyez être vous-même. Qu'importe si ses phrases sont parfois négligées et chevauchent à travers champs? Le mouvement en est toujours vrai. Jamais de jeux de mots, ni bel esprit ni scolastique ; tout dans ce style est franc, vif et va droit au but comme les piliers et les nervures de la nef de Reims, comme les verrières et les ogives de la Sainte-Chapelle. Ce n'est donc pas un livre, c'est bien un monument, un monument de plus à mettre au compte de ce glorieux siècle; seulement voici l'embarras : pour connaître aujourd'hui les conceptions de Robert de Luzarche, de Pierre de Montereau et de tant d'anonymes non moins illustres, à en juger par leurs œuvres, il suffit de se placer en face des édifices qu'ils ont construits, devant les fragmens qui nous en restent, et là, sans secours étranger, sans traduction ni commentaire, chacun, avec ses propres yeux, comprend, admire tant qu'il lui plaît. Pour Joinville, ce n'est pas la même chose. Il ne suffit pas de le lire : si l'on veut le comprendre, il faut savoir sa langue, et cette langue, qui n'est pourtant que le français, combien de gens en France en ont la clé et la possèdent? Ceux-là seuls qui en font l'objet d'une constante étude, pas un sur mille par conséquent. On peut dire hardiment que, si Joinville, au lieu d'user de son idiome national, avait écrit en italien ou en anglais, il trouverait chez ses compatriotes dix fois plus de lecteurs en état de l'entendre. Ce n'est pas que notre langue du XIII^e siècle diffère essentiellement de celle de nos jours : c'est bien le même fonds, le même esprit, et la plupart des mots étaient il y a six siècles ce qu'ils sont aujourd'hui; mais combien d'autres,

tombés en désuétude ou détournés de leur sens primitif, sont vraiment inintelligibles! combien ne portent plus cette empreinte de latinité encore fraîche et vivante qui autorisait ces tours étranges, ces suppressions d'articles devant les noms, ces inversions hardies qui nous déroutent aujourd'hui! Tout lettré que vous puissiez être, si la paléographie ne vous est pas familière, vous lirez de Joinville deux ou trois pages tout au plus, à force d'attention, phrase par phrase, devinant plutôt que lisant; mais la fatigue interrompra bientôt cet exercice, et le livre vous tombera des mains. Ainsi ce trésor, cette perle, ce monument exquis n'appartient, à vrai dire, qu'au domaine de l'érudition, et le public, même aujourd'hui, avide comme il l'est de ces sortes de confidences, de ces véridiques témoignages, ne le connaît encore que par ouï-dire.

Nos érudits pourtant se sont toujours prêtés de bonne grâce à faire cesser cet interdit. Ne parlons pas des premiers éditeurs, ils n'ont que trop cherché à rendre intelligible le texte de Joinville. Le premier de tous, de Rieux, a commis en 1547 ce méfait de rajeunir et d'altérer de fond en comble le manuscrit qu'il possédait; il faut en dire autant de Claude Ménard, publiant en 1617 un autre manuscrit, et Ducange lui-même, en 1668, n'ayant pu découvrir les monumens originaux dont avaient si mal usé ses deux prédécesseurs, fut réduit, lui aussi, à ne donner qu'un texte de fantaisie, tout en l'enrichissant d'un cortége d'observations et de dissertations vraiment savantes et du meilleur aloi. C'est seulement vers le milieu du dernier siècle que fut découverte et acquise par la Bibliothèque du roi la version qui jusqu'à ces derniers temps avait passé pour le texte même, pour le manuscrit original de Joinville, et aussitôt une édition entreprise par Melot et Sallier, puis interrompue à leur mort et terminée par Capperonier, fut mise au jour en 1761. Des notes marginales donnaient sur les mots obscurs d'amples éclaircissemens; mais sans compter que ce n'est jamais le mot vraiment obscur, celui dont le sens nous échappe, que ces sortes de commentaires signalent de préférence, la gêne est encore grande de promener ainsi les yeux vingt fois par phrase du texte aux notes et des notes au texte. Cette gêne, les savans l'acceptent volontiers, les amateurs ne sauraient s'y astreindre. Ce n'était donc pas, comme on le crut d'abord, la grandeur du format qui avait effrayé les lecteurs. Le format fut réduit, et les lecteurs ne vinrent point. Pas plus l'*in-douze* que l'*in-folio* ne fit cesser l'indifférence. Ce qu'il fallait au public, ce n'était pas que le livre fût portatif plus ou moins, c'était d'en pouvoir faire couramment la lecture.

Or si les notes marginales sont d'un secours insuffisant, que faire? Il n'y a plus qu'un moyen de mettre Joinville à la portée de tous, c'est de traduire son œuvre comme s'il l'avait écrite dans une

langue étrangère, et de l'interpréter en un français que tout le monde entendra. Ce moyen paraît simple, mais qui oserait le conseiller? Vis-à-vis d'un auteur étranger, la traduction a son excuse, c'est un pis aller nécessaire. Il n'est question d'emprunter, on ne cherche à s'approprier que des pensées, pas autre chose : la forme qui les revêt devant nécessairement périr en passant d'une langue dans l'autre, on ne fait à l'œuvre aucun tort en l'habillant à notre mode; que les pensées soient clairement rendues, il n'y a rien de plus à prétendre, tandis qu'ici c'est la forme elle-même qu'il importe de conserver; cette forme est française, elle n'est obscure qu'à moitié, et la moitié qu'on peut comprendre a de tels agrémens, un tel charme, qu'on ne doit à aucun prix en faire le sacrifice. Or votre traduction n'en conservera rien. Vous voulez qu'elle soit française dans la moderne acception du mot, dès lors elle sera correcte, conforme aux règles qu'on observe aujourd'hui. Ces phrases si naïves dans leur aimable gaucherie, elle les redressera, les mettra, comme on dit, sur leurs pieds. L'ordre, la construction, l'orthographe des mots, tout forcément va disparaître. C'est un texte nouveau que vous allez créer, ou, pour mieux dire, un texte travesti, une profanation, une vraie barbarie : d'où il suit que Joinville n'est pas seulement inaccessible aux gens du monde, mais que de plus il est intraduisible.

Ne pourrait-on tenter en sa faveur une sorte de compromis? abandonner toute traduction proprement dite, toute translation correcte et homogène, se borner au strict nécessaire, et rendre seulement ce texte intelligible sans en détruire le vénérable aspect, n'en changeant que le moins possible la forme et la couleur? On ne rajeunirait que certains mots, les mots tout à fait surannés et tombés en oubli, ceux dont le sens a complétement changé; on ne modifierait que les constructions par trop embarrassantes et les inversions vraiment inacceptables. A cela près, tout serait conservé. Ce travail exigerait sans doute quelque patience, quelque résignation, sans compter le savoir le plus rare, une main délicate, une dose peu commune de tact et de discernement. L'idée n'est pas nouvelle; ce qui serait nouveau, ce serait d'en tirer parti. Plusieurs l'ont essayé : ainsi M. Génin, voulant avec raison que le public pût lire la *Chanson de Roland* et s'associer au très juste enthousiasme que lui inspirait un tel chef-d'œuvre, avait pensé que ce français encore plus vieux que celui de Joinville ne pouvait être interprété sans de choquantes disparates par le français de nos jours : seulement, en cherchant un idiome intermédiaire, il voulut faire œuvre d'érudit et traduire les vers de Théroulde comme l'eût fait Amyot ou quelque autre écrivain même encore moins moderne, c'est-à-dire n'employer que des mots et des phrases dont on aurait usé au

commencement du XVI^e siècle. Or que résulta-t-il de ce savant labeur? Que, la traduction luttant d'obscurité avec le texte qu'elle devait éclaircir, le public n'en fit aucun usage. Il eût fallu qu'un nouvel interprète prît à son tour la peine de lui traduire la traduction.

Heureusement pour Joinville, un érudit mieux avisé et d'un sens plus pratique s'est chargé de ses intérêts. Ce simple remaniement de phrases et de mots qui, sans presque toucher à la physionomie d'un écrivain du XIII^e siècle, suffit à le rendre clair, M. Natalis de Wailly l'a entrepris et s'en est acquitté avec un art discret, mesuré, respectueux, dont on ne peut assez lui savoir gré. Ce n'est ni une traduction, ni un commentaire, et c'est pourtant la clarté même. Dans ce texte rajeuni et d'un aspect encore si vieux, pas une aspérité, tout est courant, tout est facile. Nous défions la syntaxe moderne, avec ses précautions logiques si habiles et si multipliées, de mieux garantir le lecteur contre l'incertitude et l'amphibologie, et cependant le texte est serré de si près, vous le côtoyez si bien, vous en suivez si constamment les mouvemens et les contours, qu'au bout de quelques pages l'illusion vous gagne; vous oubliez qu'un guide vous conduit, que vous êtes en terrain neutre : c'est Joinville que vous croyez suivre, c'est lui-même que vous lisez.

Le problème est donc résolu : voilà cette œuvre impénétrable qui devient accessible à tous, et ce n'est pas aux gens du monde seulement que l'éditeur nouveau prétend avoir affaire : il s'adresse avant tout à ses confrères, les érudits, leur met en main les pièces du procès, et joue avec eux cartes sur table. Dans une édition précédente, sa version était isolée, et semblait ainsi se soustraire à un contrôle sérieux, ou du moins le rendre difficile, puisqu'il fallait, pour entreprendre un examen comparatif, se procurer comme on pouvait un des termes de comparaison, le texte original, et consulter, chose incommode, deux volumes simultanément. Cette fois les deux textes sont en regard l'un de l'autre, dans le même volume, page pour page, ainsi qu'on a coutume d'en user pour quelques traductions d'auteurs grecs ou latins. Ce procédé a l'avantage d'être à la fois loyal et rassurant. Le lecteur même hors d'état de lire à lui seul couramment le texte original peut, en suivant la version rajeunie, s'édifier, chemin faisant, et, grâce aux clartés qu'elle lui donne, en reconnaître la valeur et la fidélité. Quelques coups d'œil jetés de temps en temps sur la page opposée lui font constater par lui-même si tous les élémens de ces phrases qui d'abord lui semblaient lettres closes sont conservés et mis en place avec exactitude et bonheur. Quant aux habiles, nous croyons pouvoir dire qu'aucun d'eux ne saurait méconnaître à quel point l'au-

teur a rempli au-delà de toute espérance la tâche ingrate qu'il s'était proposée, et ce n'est pas le seul succès dont il y ait à lui tenir compte. Du moment que M. de Wailly se regardait, non sans raison, comme obligé de placer son essai en regard du texte de Joinville, il fallait que ce texte devînt pour lui l'objet de la plus sérieuse étude, et qu'il en donnât l'édition la plus complète, la plus irréprochable qui eût encore vu le jour. Sa modestie n'a pas à en souffrir : il ne fait pas la guerre à ses prédécesseurs; par cela seul qu'il est venu plus tard, de précieux documens que ceux-ci avaient ignorés lui imposaient le devoir de mieux faire.

Il y a réussi. Dire comment et pourquoi, ce n'est point ici le lieu. Sans imposer à nos lecteurs des détails trop arides et sans nous écarter nous-même de notre but, nous ne saurions donner sur le côté technique du travail de M. de Wailly les éclaircissemens qu'il mérite. Nous devons pourtant dire, car ce n'est pas un aride détail, quand il s'agit d'un monument qu'on affectionne, que de savoir d'où il nous vient, nous devons dire quelles découvertes ont été faites depuis 1761 et comment aujourd'hui on peut juger presque à coup sûr si nous possédons bien le texte original de Joinville. D'abord, indépendamment du manuscrit publié par Capperonier et conservé à la Bibliothèque impériale (1), il en existe un autre plus récent d'environ deux siècles, que Sainte-Palaye a découvert en Italie, dans la ville de Lucques, et que pour cette raison on désigne sous le nom de manuscrit de Lucques. Ce second manuscrit, comme le premier, appartient à la Bibliothèque impériale (2); puis maintenant on en connaît un troisième entre les mains d'un particulier (M. Brissart-Binet, de Reims), copie de même époque à peu près que celle de Lucques, c'est-à-dire du XVIe siècle seulement, moins précieuse peut-être en ce sens que d'illustres armoiries, les armes de la maison de Guise, ne la décorent pas, qu'elle est moins riche, moins ornée de miniatures, et à certains égards d'une moins bonne conservation; mais le très rare mérite de ce troisième manuscrit est de combler la plupart des lacunes qui déparent les deux autres, et notamment de nous donner jusqu'à trente-six pages omises dans le manuscrit de Lucques. C'était donc pour M. de Wailly un avantage assuré sur ses prédécesseurs que d'avoir à sa disposition ce document dont, il y a peu d'années, on ne soupçonnait pas même l'existence; mais indépendamment de cette heureuse chance, ce qui lui appartient en propre, ce qui n'est pas seulement du bonheur, c'est le choix de ses leçons, c'est-à-dire les raisons qui le déterminent à obéir à l'un plutôt qu'à l'autre de ces trois manuscrits

(1) Sous le n° 2016. (Supplément.)
(2) Sous le n° 206. (Supplément.)

quand ils se contredisent, ce qui ne laisse pas que d'arriver quelquefois.

Ici nous aimerions à ne pas glisser trop vite, à suivre la série de ces explications ou plutôt à nous pénétrer de l'intéressante notice qui, placée en tête du volume, met dès l'abord en évidence les principes et les données d'après lesquels l'éditeur a établi son texte. Pour justifier ses préférences, il nous donne, à propos de ces trois manuscrits, tout un traité de philologie du moyen âge ou, pour mieux dire, tout un ensemble d'observations aussi neuves que lumineuses sur une certaine phase de l'histoire de notre langue (1).

(1) Ce qui rend cette notice non moins piquante qu'instructive, c'est qu'elle démontre par preuves victorieuses et avec une clarté parfaite que, de ces trois manuscrits, le plus utile à consulter, le plus fécond en bonnes leçons, le plus voisin du texte original dans les passages où tous les trois l'ont plus ou moins altéré, ce n'est pas celui qu'on pense, celui que naguère encore de très habiles gens donnaient pour le texte même écrit sous les yeux de Joinville, s'autorisant de l'écriture, qui est bien du XIVe siècle, et de l'année 1309 inscrite au dernier feuillet, année où Joinville en effet termina son travail et en fit publiquement hommage à l'arrière-petit-fils de son maître, au jeune prince qui devait bientôt régner sous le nom de Louis le Hutin. Assurément ce manuscrit est d'une ancienneté qui le rend respectable, sans compter qu'il a d'autres mérites; mais on aura beau faire, ce n'est pas là le texte de Joinville. L'écriture, vue de près, et surtout l'orthographe, indice encore plus sûr, ne peuvent être antérieures au milieu du XIVe siècle, à l'année 1350 environ; ce n'est donc pas même une copie contemporaine de l'original; quarante ans au moins l'en séparent, intervalle suffisant pour qu'il s'y soit glissé d'assez nombreuses altérations. Ce qui mérite attention, ce qui est vraiment extraordinaire, c'est que les deux autres manuscrits, plus modernes de deux cents ans au moins, et qui par conséquent devraient être encore plus infidèles, fournissent au contraire dans de nombreux passages des variantes moins défectueuses que la copie du XIVe siècle, des variantes à travers lesquelles on voit plus aisément quelles étaient les versions primitives. D'où vient ce fait étrange? De cette circonstance parfaitement observée par M. de Wailly qu'au XIVe siècle et particulièrement à l'époque où ce manuscrit paraît avoir dû être écrit, vers 1350, notre langue était en état de crise et subissait une vraie révolution dans l'orthographe d'un grand nombre de mots et dans certaines règles grammaticales qui jusqu'alors avaient régné. On achevait de s'affranchir d'une habitude toute latine, et cependant encore vivace au XIIe et même au XIIIe siècle, l'habitude des déclinaisons.

Il eût semblé qu'après l'innovation d'origine barbare qui avait donné comme acolyte à chaque substantif un article indiquant clairement et sans équivoque le rôle qu'il jouait dans la phrase, l'usage des déclinaisons, n'étant plus qu'une sorte de pléonasme, aurait dû promptement disparaître, et néanmoins il avait persisté. Ainsi le mot *peuple*, par exemple, quand il était sujet du verbe, c'est-à-dire au nominatif, s'écrivait au singulier avec une *s*, *peuples*, en souvenir du latin *populus*, et quand il était régime, à cause du latin *populum*, l'*s* était supprimée : le même mot, au pluriel, à cause de *populi*, s'écrivait sans *s* au nominatif, et à l'accusatif au contraire avec un *s* pour rappeler *populos*. La même règle s'appliquait aux adjectifs, aux pronoms et à beaucoup de substantifs qui n'avaient pas comme le mot peuple une ressemblance exacte et directe avec les noms latins correspondans. Ainsi *roi*, au nominatif singulier, prenait un *s*, n'en prenait pas à l'accusatif, tandis qu'au pluriel il s'écrivait sans *s* comme sujet du verbe, avec un *s* comme régime. Enfin la différence entre les deux cas de la déclinaison ne consistait pas toujours seulement à mettre ou à ne pas mettre un *s*; la

Ce genre d'étude, comme on sait, a fait depuis trente ans de véritables conquêtes, et personne à coup sûr n'en a mieux servi les progrès que le nouvel éditeur de Joinville; mais encore une fois ce n'est pas là ce qui nous importe ici. Que M. de Wailly s'arrête avec prédilection sur cette partie de son travail, sur les difficultés qu'il a vaincues, sur les moyens de révision et de contrôle qu'il a su se créer, rien de plus juste; nous au contraire, nous devons n'en parler qu'en passant et garder même le silence sur bien d'autres mérites qui recommandent aux connaisseurs cette publication, depuis le luxe typographique et le bon goût qui la décorent jusqu'aux ad-

forme du mot variait complètement quelquefois. Ainsi le mot *sire* et le mot *seigneur* étaient un seul et même mot, à deux cas différens, le premier au nominatif, le second à l'accusatif, et, comme le pronom personnel *mon* était un accusatif tandis que *mes* par analogie avec *meus* était un nominatif singulier, on ne pouvait pas indifféremment et *ad libitum* user de ces deux mots *messire* et *monseigneur*, l'un devait nécessairement figurer dans la phrase à titre de sujet, et l'autre comme régime.

Eh bien! ce sont toutes ces habitudes, toutes ces règles des déclinaisons latines, que la révolution du XIV^e siècle avait fait disparaître comme un mécanisme inutile dans une langue où l'emploi fréquent et continuel des articles rendait l'amphibologie presque toujours impossible. Or l'usage nouveau était déjà partout accepté, consacré, et avait force de loi vers 1350, époque où doit avoir été écrite la plus ancienne de nos trois copies du texte original de Joinville. Qu'a donc fait le copiste? L'idée tout archéologique de reproduire religieusement une orthographe surannée, comme on le fait aujourd'hui en copiant un ancien manuscrit, ne pouvait venir alors à l'esprit de personne. Notre copiste a donc naturellement, involontairement en quelque sorte, rajeuni l'orthographe de Joinville; nous en avons plus d'une preuve.

D'abord, Joinville étant donné, lui, l'homme du XIII^e siècle par excellence, l'admirateur passionné du roi son maître et de son temps, pouvait-il, même en 1309, avoir abandonné sa vieille façon d'écrire? Pas plus qu'en 1809 M. de Chateaubriand ne s'était résigné à l'orthographe de Voltaire, puisqu'il la combattait encore vingt ans plus tard, rompant des lances devant l'Académie, pendant que se préparait la dernière édition du dictionnaire, pour qu'elle ne renonçât pas à écrire français par un *o*. Ainsi, à défaut d'autres preuves, les opinions, le caractère de notre historien établiraient de la façon la plus indubitable que l'orthographe rajeunie du manuscrit dont nous parlons ne peut lui appartenir; mais nous avons des preuves encore plus péremptoires, nous avons des écrits de Joinville, même postérieurs à 1309, et par exemple une lettre à Louis le Hutin datée de 1315. Or chaque mot dans cette lettre est sévèrement conforme aux usages du XIII^e siècle. Point de doute par conséquent : bien que postérieur seulement de quarante ans au texte original de Joinville, ce manuscrit n'en est pas l'exacte reproduction. Dès la première ligne, M. de Wailly le prend en flagrant délit. Joinville dédie son livre au jeune prince Louis, et, s'adressant à lui, s'intitule *son seneschal de Champaigne;* or *son seneschal* au XIII^e siècle était un accusatif. Joinville évidemment n'avait pas fait ce quiproquo de donner pour sujet à sa phrase un régime : il n'avait pu parler de lui qu'au nominatif singulier, et dire par conséquent, non pas *son seneschal,* mais *ses seneschaus.*

Ce n'est là ni une théorie, ni une conjecture. Prenez la lettre à Louis le Hutin, elle commence ainsi : « A son bon seigneur Looys... Iehans sires de Joinville, ses seneschaix de Champaigne... » Il y a donc certitude qu'en 1309, aussi bien qu'en 1315, cette manière de dire était la sienne. Seulement le copiste n'en a pas tenu compte, et dans tout autre cas aussi bien que dans celui-ci, à toute expression entachée d'archaïsme il a

ditions qui la complètent. Ainsi c'est une heureuse idée que d'avoir ajouté à l'histoire de saint Louis cette pièce curieuse et rare intitulée le *Credo* de Joinville et la lettre adressée par le vieux chevalier, alors presque centenaire, au roi Louis le Hutin, qui le convoquait à la guerre de Flandre; mais tout cela, pour nous, n'est ici qu'accessoire, ce qui nous touche, ce que nous avons vraiment à cœur dans ce volume, c'est le texte nouveau, le texte intelligible, ce moyen tout pratique d'établir entre Joinville et le public français des relations que depuis si longtemps on pouvait croire impos-

substitué sans scrupule le mot alors en usage, le mot que tout le monde comprenait. Par bonheur il s'en est tenu là : il n'a touché qu'à l'orthographe sans altérer l'ordre des mots, et respectant ainsi le mouvement des phrases de Joinville, l'allure de sa pensée. Aussi qu'arrive-t-il? Dans ce texte à moitié rajeuni, nous rencontrons à chaque pas des inversions toutes latines, qui font l'effet le plus étrange et qui, pour être vraiment intelligibles, auraient besoin que les signes des déclinaisons, les variétés de désinence n'eussent pas disparu. L'obscurité qui en résulte n'est pas du fait de Joinville, et devient pour M. de Wailly une preuve de plus de l'infidélité du manuscrit de 1350, au moins quant à l'orthographe.

Mais il possède un autre témoignage encore plus convaincant, et ceci nous ramène à ces deux autres manuscrits qui, bien que tard venus, peuvent être, comme on va le voir, consultés avec tant de profit. Le manuscrit de Lucques et celui de Reims, écrits tous deux au XVI^e siècle, et sans nul doute d'après l'original même de Joinville, ou d'après une copie contemporaine et identique, ont cela de particulier que les copistes dont ils sont l'œuvre devaient ignorer absolument et ne pas même soupçonner qu'il eût jamais existé des déclinaisons dans notre langue. L'orthographe et la grammaire des XII^e et XIII^e siècles leur étaient à coup sûr aussi parfaitement inconnues que peut l'être aujourd'hui pour la plupart de nos lettrés le français de la chanson de Roland. Aussi qu'ont-ils fait? Tantôt ils ont conservé les formes primitives et notamment les *s* du nominatif singulier, parce qu'en dépit du sens ils les ont pris pour des pluriels; tantôt ils se sont forgé un sens quelconque pour motiver ces prétendus pluriels, et les altérations qu'ils ont ainsi commises laissent voir clairement ce qu'ils ont altéré. Ainsi, pour en revenir à notre phrase de dédicace, que lit-on à la première ligne du manuscrit de Lucques? « Jehan, seigneur de Joinville, *des seneschaulx* de Champaigne... » Leçon fautive évidemment, et qui n'a aucun sens, mais qui prouve que le copiste ayant sous les yeux ces deux mots : *ses seneschaus,* et n'y pouvant rien comprendre, a cherché une variante qui justifiât tant bien que mal cet inexplicable pluriel. Peut-être a-t-il pensé que Joinville était *un* des seneschaux de Champagne. Peu importe ce qu'il a cru : il a conservé le mot *seneschaulx,* et par là il autorise à affirmer que son confrère du XIV^e siècle, en écrivant *son seneschal,* n'a pas fidèlement reproduit le texte de Joinville.

On comprend dès lors que celui qui veut faire de ce texte une savante et consciencieuse restitution a des trésors à demander à l'œuvre de ces deux copistes, dont les fautes sont des traits de lumière et l'ignorance une garantie de sincérité. Nous pardonnera-t-on d'avoir fait prendre à cette note des proportions vraiment démesurées? Il fallait bien quelques détails pour donner une idée, même sommaire et très incomplète encore, d'une question philologique qui n'est certainement pas dépourvue d'intérêt, et que M. de Wailly a éclaircie mieux que personne. Nous voulions surtout indiquer quelles voies nouvelles il avait su s'ouvrir, quelles ressources il s'était créées après Ducange, après M. Daunou, après tant d'autres savans illustres, et par quels laborieux efforts il avait fait de cette édition et un digne hommage à Joinville, et pour l'érudition française un titre d'honneur de plus.

sibles. Nous ne saurions dire de quel prix est pour nous ce service rendu à l'histoire et à la vérité. Ressusciter un tel témoin, le faire parler, le faire entendre aux esprits de nos jours, c'est jeter tout un flot de lumières sur cette grande époque et sur l'admirable figure qui la domine et la personnifie. M. de Wailly fait aujourd'hui, par amour pour le XIIIe siècle, ce qu'entreprit, pour l'honneur de la maison où elle était entrée, la petite bru du saint roi : il rend la vie à ce qu'elle a créé, il perpétue son œuvre en ranimant ce témoignage dont elle avait prévu l'incomparable autorité.

## I.

Ce n'est pas en effet de son propre mouvement que l'historien de saint Louis se résolut à raconter sa vie. Il céda aux prières d'une femme, sa souveraine, l'épouse de son roi, reine elle-même de son chef, cette Jeanne de Champagne qui avait apporté en dot à Philippe le Bel la couronne de Navarre. Plus de trente ans s'étaient déjà passés depuis que le roi Louis avait quitté ce monde. Proclamé saint de son vivant par tous ceux qui l'avaient connu, y compris ceux qu'il avait combattus, et par les infidèles eux-mêmes, depuis sa mort, au bout de vingt-sept ans, il l'était devenu légalement de par l'église. La procédure et les enquêtes pour sa canonisation s'étaient prolongées tout ce temps avec les précautions et les délais d'usage; mais enfin depuis 1297, l'arrêt étant rendu, on avait déjà vu plus d'une fois, en bien des églises de France, des autels nouvellement dressés ou consacrés à nouveau se parer de fleurs le vingt-cinquième jour d'août, et les populations reconnaissantes s'agenouiller avec bonheur devant ce nouveau patron. Malgré ces pompes et ces respects, malgré cette gloire religieuse, la reine de Navarre ne pensait pas que tout fût dit, et que la dette de la France envers cette sainte mémoire fût encore acquittée. Elle voulait qu'indépendamment de ces honneurs publics des confidences plus intimes éclairassent la postérité, que le regard pût pénétrer jusqu'au fond de cette vertu, et que des miracles d'abnégation, de fermeté, d'héroïsme, qui semblent dépasser les forces de la nature humaine fussent attestés et certifiés par un témoin irrécusable, poussant jusqu'à la rudesse la franchise et l'intégrité. A qui pouvait-elle s'adresser, si ce n'est au conseiller, à l'ami, au fidèle compagnon qui pendant vingt-deux années n'avait quitté son roi ni dans les bons ni dans les mauvais jours, partageant ses périls à la guerre, ses chaînes dans la captivité? Était-ce sans dessein que la Providence le faisait vivre au-delà du terme ordinaire? Ne voulait-elle pas que cette voix se fît entendre à ce XIVe siècle qui venait de commencer,

et que les générations nouvelles apprissent de sa bouche tant de grands et utiles souvenirs qui déjà s'effaçaient?

On sait gré à cette reine Jeanne d'avoir été chercher loin de sa cour ce serviteur d'un autre temps pour lui confier cette pieuse mission. Il est vrai qu'elle était Champenoise et que Joinville, à titre de compatriote et comme sénéchal de Champagne, ne pouvait lui être étranger; mais il y avait plus de trente ans qu'il prolongeait son exil volontaire. Il avait vu le fils et surtout le petit-fils de son maître se conformer si peu aux exemples qu'ils en avaient reçus, qu'il n'était guère sorti de son château de Joinville. Trois fois pourtant il en franchit les portes. En 1282, les commissaires de l'enquête ouverte sur les œuvres et la vie du saint roi l'avaient mandé à Saint-Denis pour faire sa déposition, et lui-même nous apprend qu'ils le retinrent deux jours; puis en 1298, le 25 août, jour choisi pour la levée du saint corps, il assistait à la cérémonie; enfin en 1309 nous le voyons offrir le manuscrit de son histoire non pas à celle qui l'avait commandé, la reine Jeanne était depuis quatre ans descendue dans la tombe, mais à son fils, au prince Louis, héritier présomptif du royaume de France et du chef de sa mère déjà roi de Navarre. « Cher sire, je vous fais savoir que madame la reine, votre mère, qui m'aimait beaucoup (à qui Dieu fasse bien merci!), me pria, aussi instamment qu'elle put, que je lui fisse faire un livre des saintes paroles et des bons faits de notre roi saint Louis; je lui en fis la promesse, et avec l'aide de Dieu le livre est achevé. » Je vous l'envoie, ajoute-t-il plus loin, parlant toujours au prince, « parce que je ne vois nul qui doive aussi bien l'avoir que vous qui êtes son héritier; je vous l'envoie pour que vous et vos frères et les autres qui l'entendront y puissent prendre bon exemple et mettre les exemples en œuvre, pour que Dieu leur en sache gré. » Tel est le touchant début de ce livre. Ne sent-on pas dès ces premières paroles comme un parfum d'honneur, de dévouement, de bonne foi? Cette impression ne fera que s'accroître de page en page jusqu'au bout du volume. Ce que Joinville a promis à la reine, ce n'est pas un panégyrique, un éloge oratoire; ce sont ses souvenirs, c'est la pure vérité. Il ne loue que ce qu'il admire. Ce qu'il n'approuve qu'à moitié, ce qu'il blâme, il le dit. Ce n'est pas l'ami, ce n'est pas le commensal, c'est le témoin qui parle, le témoin scrupuleux qui comprend et garde son serment : il est, il se croit toujours à Saint-Denis, en 1282. Aussi comme il évite d'affirmer ce qu'il sait seulement par ouï-dire! comme il s'abstient de s'en porter garant! Et d'un autre côté quelle assurance, quelle certitude et quelle sécurité pour le lecteur quand il dit : J'étais là, j'ai ouï de mes oreilles et j'ai vu de mes yeux!

Cette vie commune en quelque sorte entre le roi de France et son

sénéchal de Champagne, cet intime et libre commerce qui honore le monarque au moins autant que le sujet, quelle en fut l'origine? Avant d'aller à la croisade, Joinville n'avait dû voir le roi que rarement. Il était plus jeune que lui; une différence de neuf années est à peine sensible dans l'âge mûr; au début de la vie, elle fait obstacle à toute relation. Joinville d'ailleurs, malgré sa haute naissance, n'avait pu être admis à aucun de ces emplois de noble domesticité qui de bonne heure l'aurait introduit dans les palais royaux. En langage féodal, il n'était pas l'homme du roi de France; ses terres ne relevaient pas directement de la couronne, son suzerain était le comte de Champagne, et c'est seulement comme écuyer tranchant de ce prince qu'il put avoir dans sa jeunesse certaines occasions de voir de près le roi Louis. Ainsi lui-même nous raconte qu'en 1241, quand il n'avait encore que dix-sept ans, il assista dans les grandes halles de Saumur à un banquet donné par le roi en l'honneur du comte de Poitiers, son frère, qu'il venait d'armer chevalier, fête splendide, nous dit-il, et la mieux ordonnée qu'il ait jamais vue. Il *tranchait du couteau* pour le comte Thibaut, son seigneur, lequel mangeait non loin du roi, servi lui-même par le comte de Soissons et entouré d'une foule de barons qui, eux aussi, avaient pour officiers de bouche les fils des plus nobles maisons. Voilà comment à cette époque Joinville approchait le roi; il ne le suivait pas à la guerre; il ne fit pas la campagne de Poitou, ne combattit ni à Taillebourg ni à Saintes, car alors, nous dit-il, je n'avais pas encore vêtu le haubert (1).

Deux ans plus tard, lorsque le roi, gravement malade et tenu déjà pour mort, ne recouvra ses sens et la parole que pour demander la croix et faire vœu d'aller en terre sainte, Joinville n'était pas encore chevalier; mais les préparatifs de la croisade durèrent près de quatre ans, et dans cet intervalle que de choses ne fit pas notre futur historien! Il hérita de la charge de son père, devint sénéchal de Champagne, se maria et eut des enfans, ce qui n'empêcha pas qu'il prît la croix comme tant d'autres qu'entraînait l'exemple du roi. Il s'en fallait que la foi fût éteinte; malgré tant de mécomptes, tant d'infructueuses tentatives, tant de revers essuyés depuis un siècle et demi, la délivrance des saints lieux était toujours le rêve, la passion de la chrétienté; seulement l'enthousiasme était moins confiant, plus réfléchi, plus mélangé de point d'honneur et plus empreint de sacrifice. L'expérience était faite : on savait ce que le mot croisade voulait dire, ce qu'on risquait à un tel jeu. Aussi la joie fut courte pour Blanche de Castille lorsqu'elle sut que son fils

(1) Cotte d'armes réservée aux chevaliers. On ne pouvait être reçu chevalier qu'à vingt et un ans.

recouvrait la santé : elle apprenait en même temps qu'il avait pris la croix, qu'il l'annonçait à tout le monde; dès lors, nous dit Joinville, « elle mena aussi grand deuil que si elle l'eût vu mort. »

Rien d'aussi solennel, d'aussi tristement poétique que les préparatifs de cette expédition. Personne n'en augurait bien, et tout le monde voulait en faire partie. C'était chez la noblesse de France une émulation de courage et un effort suprême pour obéir à Dieu. Joinville, toujours si sobre de détails quand il s'agit de lui, ne dit qu'un mot de son départ; mais que de choses dans ce peu de paroles! quel tableau saisissant! Malgré ses vingt-quatre ans qui le poussaient à guerroyer et à courir les aventures, il ne pouvait se défendre d'un sentiment très combattu, tant étaient forts les liens qui l'attachaient à la patrie. Il n'acceptait le sacrifice qu'à force de piété. « Alors, dit-il, je partis de Joinville sans rentrer au château, à pied, sans chausses et en chemise, et j'allai ainsi à Blecourt et à Saint-Urbain, et à d'autres reliques qui sont là. Et pendant que j'allais à Blecourt et à Saint-Urbain, je ne voulus jamais retourner mes yeux vers Joinville, de peur que le cœur ne m'attendrît du beau château que je laissais et de mes deux enfans. »

Peu de jours avant ce départ, il avait convoqué à Joinville, pour recevoir ses adieux, tous ses hommes, tous ses fieffés, tous les habitans de sa terre, et c'est pendant que son château était plein de ce monde, la veille de Pâques, dans l'année 1248, qu'il était devenu père pour la seconde fois. Le fils qui lui était né prit nom de Jean, sire d'Ancerville. « Nous fûmes, dit-il, en fêtes et en danses toute cette semaine. Mon frère, le sire de Vaucouleurs, et les riches hommes qui étaient là donnèrent à manger chacun l'un après l'autre le lundi, le mardi, le mercredi et le jeudi. » Mais le vendredi on fait trêve aux festins. Joinville les assemble tous et leur dit : « Seigneurs, je m'en vais outre-mer, et je ne sais si je reviendrai. Or avancez : si je vous ai fait tort de rien, je vous le réparerai l'un après l'autre. » Sur ce mot, il se lève et s'éloigne, les laissant s'expliquer entre eux sans les gêner par sa présence, et quand il rentre, il maintient sans débat tout ce qu'ils ont décidé; puis il s'en va à Metz en Lorraine et il y met en gage une grande partie de sa terre, afin d'être en mesure d'abord de payer ses dettes, « ne voulant emporter nuls deniers à tort, » et en outre de pourvoir aux frais de son voyage. Ce n'était pas une petite affaire que de transporter dans ces contrées lointaines tous les hommes qui l'accompagnaient, savoir neuf chevaliers, dont deux portant bannières comme lui. Or ces neuf chevaliers avaient chacun près de quinze hommes de service, tant écuyers et sergens que valets, sans compter les chevaux et tout l'attirail de bataille. Un cousin de Joinville, le sire d'Apremont, comte de Sarrebruck, qui lui aussi allait à la croisade avec

neuf chevaliers, lui offrit de s'entendre pour louer à frais communs un navire à Marseille. Joinville accepta, et ils convinrent qu'ils feraient transporter par charrettes le bagage encombrant, le *harnais*, jusqu'à Auxonne, où ils le mettraient en bateaux sur la Saône pour descendre jusqu'à Lyon, puis sur le Rhône jusqu'à Arles.

Pendant que Joinville combinait ces apprêts du départ, le roi avait convoqué à Paris tous les barons du royaume pour leur demander sous serment de garder foi et loyauté à ses enfans, si quelque chose lui arrivait dans le voyage. Joinville s'était rendu à cet appel du roi, et celui-ci lui demanda de s'engager comme les autres. « Mais je ne voulus point faire de serment, dit-il, car je n'étais pas son homme. » Aurait-on pu prévoir, après un tel début, que ce jeune sénéchal de Champagne serait bientôt pour le roi de France plus qu'un vassal et plus qu'un serviteur?

Il ne partit pas avec lui : il retourna près de ses gens, rejoignit son cousin, se mit en route, et ce fut seulement au mois d'août qu'ils achevèrent de traverser la France, moitié par terre, moitié par eau jusqu'à la Roche-de-Marseille, où ils entrèrent dans leur vaisseau. Nous ne résistons pas à citer comme exemple de la couleur de ce récit le peu de mots qui peignent le moment du départ. Il avait fallu embarquer non-seulement le harnais et les hommes, mais les chevaux, « ces grands destriers » qu'on avait menés par terre à côté des bateaux. Ils étaient entrés par une porte ouverte au flanc du navire, puis on ferma la porte et « on la boucha bien, nous dit Joinville, comme quand on noie un tonneau, parce que quand le vaisseau est en mer toute la porte est dans l'eau. Quand les chevaux furent dedans, notre maître nautonier cria à ses nautoniers qui étaient à la proue du vaisseau et leur dit : « Votre besogne est-elle prête? » Et ils répondirent : « Oui, sire, que les clercs et les prêtres s'avancent. » Aussitôt qu'ils furent venus, il leur cria : « Chantez, de par Dieu! » Et ils s'écrièrent tout d'une voix : *Veni, creator spiritus.* Et le maître cria à ses nautoniers : « Faites voile, de par Dieu! » Et ainsi firent-ils. Et en peu de temps le vent frappa sur les voiles et nous eut enlevé la vue de terre, tellement que nous ne vîmes que le ciel et l'eau, et chaque jour le vent nous éloigna des pays où nous étions nés. Et par là je vous montre que celui-là est un fou bien hardi qui s'ose mettre en tel péril avec le bien d'autrui ou en péché mortel, car l'on s'endort le soir là où on ne sait si l'on se trouvera au fond de la mer au matin. »

Après la navigation la plus lente et la plus difficile, ils touchèrent enfin l'île de Chypre, qui depuis le dernier siècle appartenait aux Lusignan. C'était le rendez-vous de la flotte. Le roi les avait précédés : il était descendu à terre et attendait pour continuer sa

route que tout son monde l'eût rallié. Ce retard lui coûtait : il eût voulu reprendre aussitôt la mer et marcher droit à son but, mais ses barons s'y opposèrent. Les mauvais vents commençaient à régner, il fallait accepter l'hivernage, et ce ne fut qu'au printemps de 1249, aux approches de la Pentecôte, qu'on mit enfin à la voile.

Pendant ce long séjour en Chypre, l'armée n'avait manqué de rien, grâce à la prévoyante sollicitude du roi, qui ne cessait depuis deux ans de faire acheter dans l'île des vins et des grains en telle quantité qu'il y en avait sur le rivage des amas prodigieux; mais au milieu de cette abondance certains croisés commençaient à gémir d'une inaction prolongée qui épuisait sans profit leurs ressources. Joinville était du nombre : il avait dans sa jeune ardeur pris une charge trop lourde et s'était engagé au-delà de ses forces, car il n'avait alors que la moitié du revenu de ses terres, sa mère vivant encore et jouissant de l'autre moitié. Ses prévisions d'ailleurs avaient été de beaucoup dépassées, si bien que, son vaisseau payé, il ne lui restait plus à son entrée dans l'île que deux cent quarante livres tournois. Ses chevaliers en avaient pris l'éveil, et commençaient à lui dire sans façon qu'il cessât de compter sur eux, s'il ne se pourvoyait pas de deniers. Le roi fut averti des embarras du sénéchal, il l'envoya chercher, le fit venir à Nicosie, la capitale de l'île, où il était établi avec la reine Marguerite, qui, comme tant d'autres jeunes femmes de croisés, avait bravé la mer pour suivre son époux. « Dieu, qui jamais ne me faillit, dit Joinville, me pourvut en telle manière que le roi me retint à ses gages et me mit huit cents livres dans mes coffres, et alors j'eus plus de deniers qu'il ne m'en fallait. » En d'autres termes, le roi avait constitué au profit de Joinville une rente perpétuelle à titre de fief et à charge d'homme lige. C'est là ce qu'on entendait par ces mots : retenir à ses gages. C'était un des moyens dont la royauté féodale avait le droit d'user pour étendre le cercle de sa suzeraineté. De ce moment Joinville, par son acceptation, était vassal de la couronne; un lien indissoluble l'attachait à la personne du roi, il devenait *son homme*. Jamais libéralité fut-elle plus opportune et mieux placée? De ce jour évidemment dut naître chez Joinville une autre sorte de vasselage plus précieux et plus rare, ce culte reconnaissant envers son bienfaiteur, cette fidélité sincère et clairvoyante qui ne devait s'éteindre qu'avec sa vie.

Ce ne fut pourtant pas dès les premiers momens et aussitôt après cet entretien de Nicosie que le nouveau vassal fut admis aux honneurs de la royale intimité. La confiance et l'affection se développèrent chez le roi à mesure qu'il put mieux connaître ce mâle et simple courage, ne marchandant jamais avec aucun devoir, si périlleux qu'il fût, cet esprit prompt et alerte, piquant parfois, tou-

jours dispos, toujours ferme et sensé, ce cœur compatissant et vraiment généreux. On assiste dans le récit de Joinville aux progrès de cette amitié : chaque jour deviennent plus fréquentes les occasions où le roi lui demande conseil, et fait appel à son sang-froid en lui confiant des missions difficiles; mais il ressort en même temps de ce récit que, vivant alors sous la tente, presque toujours avec ses chevaliers, Joinville ne voyait encore le roi que rarement et souvent même en était séparé. Ce ne fut vraiment qu'après la captivité, après la sortie d'Égypte, sur le sol de la Palestine, que le monarque contracta l'habitude d'avoir le sénéchal constamment près de lui.

Déjà pendant la traversée, qui dura six jours, il lui avait donné les soins les plus particuliers. Joinville était malade; le roi le prit sur son vaisseau, le fit asseoir à son côté et ne cessa de l'entretenir ou de l'interroger sur leurs communes infortunes. « Alors il me conta, dit Joinville, comment il avait été pris, et comment il avait négocié sa rançon et la nôtre avec l'aide de Dieu, et il me fit conter comment j'avais été pris moi-même. » Dans ces conversations, le roi, à cœur ouvert, lui parle de ses frères et des chagrins qu'ils lui causent, combien il pleure le comte d'Artois, qui venait de mourir si follement, mais si bravement à Mansoura. Ce n'est pas lui qui, comme le comte de Poitiers, se serait abstenu de venir l'embrasser après sa délivrance, ou qui, comme le comte d'Anjou, à deux pas de lui, sur son propre navire, passerait tout son temps à jouer aux dés. Pendant qu'ils devisent ainsi, on est en vue de Saint-Jean d'Acre, on aborde, on descend à terre, et Joinville, dans un état complet de dénûment, les infidèles lui ayant tout dérobé pendant qu'il était prisonnier, reste d'abord en ville pour aviser au moyen de se vêtir et de s'équiper. « Quand je me fus arrangé, dit-il, j'allai voir le roi, et il me gronda, et me dit que je n'avais pas bien fait quand j'avais tant tardé à le voir, et il me commanda, tout autant que son amour m'était cher, de manger avec lui tous les jours, et le soir et le matin. » L'affection du roi, comme on voit, ne laissait pas déjà que d'être vive, mais elle fut portée au comble dans une circonstance que Joinville nous rapporte, et dont à son insu il compose un délicieux tableau.

Il s'agissait d'une grave question. Le roi, rendu à la liberté, que devait-il faire? S'en retourner en France, ou demeurer en Palestine? Avant de se résoudre, il voulut consulter les nobles compagnons qui lui restaient encore. Un dimanche (19 juin 1251), il envoya chercher ses frères, le comte de Flandre, le légat, tous les barons venus avec lui de France et ceux dont les pères, au temps des premières croisades, avaient fondé des châteaux et des fiefs en Syrie, puis il leur dit que la reine, sa mère, lui demandait avec

prière de revenir en France, que son royaume avait besoin de lui, qu'il était en péril faute de trêve avec le roi d'Angleterre; que d'un autre côté, s'il s'en allait, les chrétiens de la terre sainte la tenaient pour perdue; que nul n'y voudrait rester après lui, et que les places où flottait encore l'étendard de la croix et qui pouvaient servir à reconquérir Jérusalem seraient aussitôt abandonnées. « Pensez-y, ajouta-t-il en terminant, et, parce que c'est une grosse affaire, je vous donne répit pour me répondre jusques à aujourd'hui en huit jours. » — Les huit jours expirés, on se réunit chez le roi, et Guy de Mauvoisin, prenant la parole au nom de tous, insiste fortement pour le retour en France. Le roi, voulant s'assurer que telle est bien l'opinion de chacun, s'adresse d'abord à ses frères, puis au comte de Flandre et à ceux qui viennent après lui : tous ils confirment ce que Guy de Mauvoisin vient de dire en leur nom. Devant cet avis unanime, le comte de Jaffa demande à s'abstenir, « parce que, fit-il, mon château est à la frontière, et si je conseillais au roi de demeurer, on croirait que ce serait pour mon profit. » N'importe, dit le roi, parlez toujours. Sur son commandement, le comte lui déclare « que, s'il pouvait rester seulement une année, il se ferait grand honneur. » Là-dessus le légat, pour effacer sans doute l'effet de ces paroles, car il était de ceux qui s'étaient prononcés le plus ardemment pour le départ, continue l'interrogatoire commencé par le roi. Tous ceux qui venaient après le comte de Jaffa se rangent à l'avis de Guy de Mauvoisin. Joinville seul, jusque-là, se tenait bouche close. « J'étais bien, nous dit-il, le quatorzième assis, en face du légat. Il me demanda ce qu'il m'en semblait, et je lui répondis que j'étais bien d'accord avec le comte de Jaffa. »

A ces mots, grand émoi. Le légat, tout fâché, demande à Joinville comment il veut que le roi tienne la campagne avec le peu de monde qui lui reste. « Je vous le dirai, puisqu'il vous plaît, reprend Joinville, aussi d'un air fâché : le roi (je ne sais si c'est vrai) n'a, dit-on, encore rien dépensé de ses deniers, mais seulement des deniers du clergé. Donc que le roi dépense ses deniers, et que le roi envoie querir des chevaliers en Morée et outre-mer, et quand on entendra dire que le roi donne bien et largement, les chevaliers lui viendront de toutes parts, et par là il pourra tenir la campagne pendant un an, s'il plaît à Dieu. Et en demeurant il fera délivrer les pauvres prisonniers qui ont été pris au service de Dieu et au sien, et qui jamais ne sortiront si le roi s'en va. » Or il n'y avait là personne qui n'eût dans les prisons d'Égypte quelque ami ou quelque parent : aussi ne dirent-ils mot, et la plupart se prirent à pleurer; mais malgré cet attendrissement, comme ils se mouraient tous d'envie de retourner en France, ils firent à Joinville le plus mauvais visage. Guillaume de Beaumont, alors maréchal de France,

s'étant permis de lui venir en aide et d'approuver ce qu'il avait dit, fut injurié, apostrophé, et les gros mots commençaient à voler, lorsque le roi leva la séance en disant : « Seigneurs, je vous ai bien ouïs, et je vous répondrai sur ce qu'il me plaira de faire d'aujourd'hui en huit jours. »

« Quand nous fûmes dehors, dit Joinville, l'assaut commença contre moi. » Ces colères cependant ne lui faisaient pas peur, et il en aurait ri, s'il n'avait eu secrètement la crainte d'avoir blessé le roi en parlant, comme il l'avait fait, « de ses deniers. » Bientôt cette appréhension se changea presque en certitude, car l'heure du repas était venue, les tables étaient mises, et, bien que le roi eût fait asseoir le sénéchal à côté de lui, comme il en avait l'habitude quand ses frères n'étaient pas là, il ne lui parla pas du tout tant que le repas dura, « ce qu'il n'avait pas coutume de faire, dit Joinville, car il ne restait pas sans prendre toujours garde à moi en mangeant. » Aussi le pauvre sénéchal se leva de table le cœur gros, et pendant que le roi entendait réciter ses grâces, « j'allai, dit-il, à une fenêtre grillée qui était en un renfoncement vers le chevet du lit du roi; je tenais mes bras passés parmi les barreaux de la fenêtre, et je pensais que, si le roi s'en venait en France, je m'en irais vers le prince d'Antioche jusques à tant qu'une autre croisade vînt au pays, par quoi les prisonniers fussent délivrés.

« Au moment où j'étais là, le roi se vint appuyer sur mes épaules, et me tint ses deux mains sur la tête. Et je crus que c'était monseigneur Philippe de Nemours, » — un de ceux qui lui avaient causé le plus d'ennui le matin à propos de l'avis par lui donné au roi. — « Et je dis ainsi : « Laissez-moi en paix, monseigneur Philippe! » Par aventure, en faisant tourner ma tête, la main du roi me tomba au milieu du visage, et je reconnus que c'était le roi à une émeraude qu'il avait au doigt. Et il me dit : « Tenez-vous tout coi, car je vous veux demander comment vous, qui êtes un jeune homme, vous fûtes si hardi que vous m'osâtes conseiller de demeurer, contre tous les grands hommes et les sages de France, qui me conseillaient de m'en aller. Dites-vous donc que je ferais une mauvaise action si je m'en allais? — Oui, sire, fis-je, ainsi Dieu me soit en aide! — Et il me dit : Si je demeure, demeurerez-vous? — Et je lui dis : Oui, si je puis, ou à mes frais, ou aux frais d'autrui. — Or soyez tout aise, me dit-il, car je vous sais bien bon gré de ce que vous m'avez conseillé; mais ne le dites à personne toute cette semaine. » Joinville fut-il discret? Nous le pensons, bien qu'il convienne que, se sentant le cœur léger et tout à l'aise, il ne put s'empêcher de repousser plus hardiment les railleries qui l'assaillaient.

Tout est charmant dans cette scène, et rien de plus exquis que

la douce malice de ce roi qui fait attendre son approbation pour l'exprimer ensuite d'une façon si aimable; mais ne sent-on pas aussi quels liens profonds et tout nouveaux allaient attacher l'un à l'autre ces deux cœurs qui venaient de s'entendre? Joinville seul avait compris le roi. C'était bien le même sentiment, le même scrupule charitable, le même amour des captifs, la même inspiration chrétienne qui avait suggéré et la résolution du maître et le conseil du serviteur.

Deux ans auparavant, au moment où le jeune sénéchal allait quitter son château de Joinville, un de ses voisins, un de ses parens, le sire de Bourlemont, lui avait dit adieu en ces termes : « Vous vous en allez outre-mer; or prenez garde au retour, car nul chevalier, ni pauvre, ni riche, ne peut revenir qu'il ne soit honni, s'il laisse aux mains des Sarrasins le menu peuple de notre Seigneur en compagnie duquel il est allé. » Ces graves et belles paroles, Joinville les entendait toujours à son oreille, et quand après de premiers succès presque miraculeux, après la prise de Damiette sans coup férir, il vit ses frères les croisés payer de revers inouis leur imprudent courage, leur relâchement et leur indiscipline, puis la fièvre et la peste abattre peu à peu ceux que le fer épargnait, et l'armée presque entière, son roi, ses principaux chefs, tomber aux mains des infidèles, les paroles du sire de Bourlemont se gravèrent encore plus avant dans son cœur, et il se fit serment de demeurer en Palestine et de servir au besoin quelque baron chrétien comme le prince d'Antioche plutôt que d'être *honni au retour* pour avoir, sans pitié, laissé aux bords du Nil dans un dur esclavage *le menu peuple du Seigneur avec lequel il s'en était allé*. Quant au roi, il n'avait eu besoin ni de conseils ni d'avertissemens pour se préoccuper des malheureux demeurés en Égypte. S'ils étaient encore prisonniers, ce n'était pas faute que, prisonnier lui-même, il n'eût obstinément stipulé leur retour. Avec quel héroïsme n'avait-il pas rejeté tout projet de rançon personnelle, tout traité séparé qui n'aurait profité qu'aux riches! Il ne voulut entendre à rien qu'à un traité comprenant tout le monde, et vingt fois il risqua de tout rompre, au grand effroi de ceux qui l'entouraient, plutôt que de permettre, pour sauver plus sûrement sa personne, qu'un seul captif fût oublié. Mais parvenu à Saint-Jean d'Acre, il eut la douleur d'apprendre que les vaisseaux destinés aux captifs revenaient vides, que les émirs, soit impuissance, soit mauvaise foi, manquaient à leur parole, et que douze mille chrétiens peut-être restaient exposés aux tortures, à la mort ou à l'apostasie, cet autre genre de mort qui le désespérait le plus.

De là le parti aussitôt pris avec lui-même de travailler à leur délivrance et de rester en Orient jusqu'à ce qu'il les eût sauvés.

C'était presque tout pauvres gens, menu peuple, soldats ou pèlerins, et quelques-uns languissaient là depuis plus de vingt ans, depuis la trêve de 1228. Si tous ces malheureux lui avaient été rendus, il n'eût pas fait difficulté de retourner en France. Son cœur aurait souffert de laisser à l'abandon et presque démantelées les places fortes de la terre sainte, de ne rien tenter pour rétablir dans ces parages l'autorité du nom chrétien; mais les devoirs du roi auraient fait taire les regrets du croisé, tandis qu'un devoir nouveau, plus saint, supérieur à tout, venait de lui apparaître. Du moment qu'il ne pouvait partir qu'en laissant des milliers d'âmes chrétiennes exposées à l'apostasie, le départ lui semblait impossible. Ces âmes, n'était-ce pas lui qui en répondait à Dieu? N'était-ce pas à sa voix, sous sa bannière, que ces captifs avaient quitté leur toit et leur famille? Et on voulait qu'avant d'avoir tout essayé, tout entrepris pour briser leurs fers, il s'en allât tranquillement dans son palais, à Vincennes ou dans la Cité, reprendre son ancienne vie et ses royales habitudes! Passe encore pour un conquérant qui n'enrôle et n'arme ses semblables qu'au profit de son ambition! Celui-là se dérobe au plus vite quand la bataille est perdue, s'épargnant le spectacle des malheurs qu'il a faits, laissant là les blessés, les mourans, échappant à leurs cris, à leurs malédictions, et s'écriant bien haut dans son naïf orgueil : Tout est sauvé, je suis vivant, je suis dans mon palais! Un chrétien, un héros, un chef d'armée chrétienne, comprend autrement le devoir et l'honneur.

Aussi le roi à aucun prix ne voulut quitter la Palestine. Il laissa tous ses compagnons libres de l'abandonner, et la plupart ne s'en firent pas scrupule, à commencer par ses deux frères. Peut-être les avait-il lui-même encouragés à suivre leur penchant. Ces jeunes princes pouvaient aider leur mère à défendre la France, s'il survenait quelque agression; mieux valait que le roi les laissât partir, bien que, à voir froidement les choses et l'état du royaume vis-à-vis de l'Europe, il n'y eût alors aucun sujet de sérieuse inquiétude. Le roi savait que chez sa mère l'extrême envie de déposer le fardeau de la régence la poussait à grossir les périls; il savait que le roi d'Angleterre, harcelé comme il l'était alors par ses barons et par son parlement, ne serait pas de longtemps en mesure de guerroyer sur le continent; il pouvait donc sans trouble, sans manquer à son métier de roi, suivre la voix de sa conscience, obéir à sa charité et se montrer dans toute sa grandeur, car pour lui la gloire venait de commencer en même temps que les revers, et la fortune, en trahissant ses armes, lui avait fait cette insigne faveur d'apprendre au monde les beautés sans pareilles de son héroïque nature.

Ce n'en était pas moins, même au XIII^e siècle, en ce temps de chevalerie et de spiritualisme exalté, quelque chose d'extraordi-

naire, de presque étrange aux yeux de bien des gens que l'obstination du roi à demeurer en Palestine. Sans le blâmer ouvertement, ceux qui, profitant du congé qu'il leur avait donné, se hâtaient de mettre à la voile, avaient grand soin de rappeler que les chefs des croisades précédentes n'avaient jamais donné de tels exemples et ne s'étaient pas fait de ces points d'honneur exagérés. Quant à ceux qui restaient avec lui par attachement à sa personne, par fidélité féodale, quelques-uns même par intérêt, ils n'en gémissaient pas moins de son entêtement, et ne se cachaient pas de dire que cette résolution n'était qu'un coup de tête et presque une folie. Ainsi, même par ses plus fidèles, le roi n'était pas compris. Qu'on juge donc quelle fut sa joie de se voir deviné, approuvé sans réserve, et par qui? Celui qui avait osé rompre en visière à tous ses conseillers, se faire son champion, soutenir non-seulement qu'il valait mieux rester en Palestine, mais que partir serait une honte, était-ce un fou? était-ce un courtisan? était-ce même un dévot? Non, malgré sa jeunesse, le sénéchal était déjà en grand renom de prud'homie; sa parole était écoutée, on le citait dans l'armée comme un modèle de loyauté et de bon sens non moins que de bravoure; le soupçonner de complaisance, personne ne l'eût osé; on le tenait plutôt pour quelque peu frondeur, car il n'aimait guère à se taire sur les choses qu'il n'approuvait pas; enfin il était chrétien, très bon chrétien, profondément religieux, naïf dans ses croyances à l'égal d'un enfant et scrupuleux observateur des moindres commandemens de l'église, mais il n'avait pas le goût et prenait rarement sa part de ces pieux exercices si longtemps prolongés, de ces pratiques à demi monacales, où le saint roi trouvait tant de douceurs, les douceurs d'une vie presque contemplative. La dévotion de Joinville, à en juger par maint passage de son livre, n'excluait pas en lui, sur les matières de foi, un certain tour d'esprit facile et enjoué. Les exemples en sont bien connus.

Ainsi le roi l'aborde un jour et le prie de lui dire ce qu'il aimerait mieux d'être lépreux ou d'avoir fait un péché mortel? — « Moi, qui jamais ne lui mentis, dit Joinville, je lui répondis que j'aimerais mieux en avoir fait trente que d'être lépreux. » Comme il y avait là du monde, le roi se tut, ne voulant pas faire en public la leçon au sénéchal, mais le lendemain il l'appelle à huis clos, le fait asseoir à ses pieds et lui dit : « Comment hier me dites-vous cela? — Sire, je le dis encore, reprend Joinville. — Vous parlâtes en étourdi et en fou, car il n'y a pas lèpre si laide que d'être en péché mortel... Aussi je vous prie, pour l'amour de Dieu et de moi, d'habituer votre cœur à mieux aimer que tout mal advienne à votre corps par lèpre ou autre maladie que si le péché mortel venait dans votre âme. » — « Une autre fois le roi, dit-il, me demanda si je lavais les pieds

des pauvres le jour du jeudi saint. — Sire, dis-je, quel malheur! les pieds de ces vilains, je ne les laverai pas. » Là-dessus nouvelle et douce réprimande, le roi le suppliant de ne pas tenir en tel dédain ce que, pour notre enseignement, Dieu lui-même avait daigné faire.

On le voit donc, entre ces deux chrétiens la différence est grande : l'un est un maître qui voit et comprend de haut les beautés de la foi, l'autre un novice, un écolier plein de naïves irrévérences. D'où vient alors qu'ils s'entendaient si bien et comme à demi-mot? D'où vient qu'à Saint-Jean d'Acre Joinville s'était levé seul contre tous et avait parlé comme eût parlé le roi? Un lien secret, une invisible chaîne, un même esprit les unissait, l'esprit chevaleresque, cette autre religion où Joinville n'était pas novice. En ces temps de violences, au milieu des ténèbres d'une société encore à demi barbare, l'esprit chevaleresque faisait luire par momens les clartés consolantes de la plus pure civilisation. Tout ce que nos penseurs modernes, nos moralistes, nos réformateurs, croient avoir inventé en fait d'amour des hommes, de protection des faibles et de respect du droit, toutes ces théories humanitaires qu'ils professent en paroles, dans leurs leçons, dans leurs écrits, le moyen âge, il y a six siècles, les a vu professer en action. Il a senti, sous d'épaisses armures, dans de rudes poitrines, battre des cœurs uniquement occupés d'apaiser les souffrances, de venger les injures, de soulager les maux de leurs semblables. Le dévouement, l'abnégation, le sacrifice, sont devenus le but, la constante pensée, la profession de certains hommes, et non pas de moines ou de prêtres, non, de soldats, la plupart incultes et grossiers, mais adoucis, attendris, transformés par cette flamme chevaleresque, ce spiritualisme pratique tombé du ciel sur terre on ne sait pas comment. Vous niez les miracles, vous défiez le christianisme de vous en faire voir, et la chevalerie est là, issue du christianisme, attestée, certifiée par des milliers de faits, d'écrits, de témoignages, elle est là hors de doute; que voulez-vous de mieux, de plus surnaturel, de plus miraculeux, de plus impossible à croire, et cependant de plus vrai? Eh bien! l'esprit chevaleresque dont ils étaient pénétrés l'un et l'autre, voilà par où saint Louis et Joinville s'étaient si vite et si bien entendus. De ce côté, l'harmonie est complète entre l'historien et son héros : même cœur et mêmes entrailles, même enthousiasme du bien, même culte de l'honneur, même sincérité, même horreur des blasphèmes, des juremens et des mensonges. Et maintenant si quelques dissidences se trahissent parfois, si la piquante bonhomie, l'esprit gaulois du sénéchal, se laissent entrevoir, si son ardeur pour la première croisade ne se réveille pas à la seconde, s'il en prévoit les désastres et refuse d'y participer, s'il garde un respectueux silence devant cer-

tains excès sublimes d'austérité et de piété, tant mieux! Ces légers désaccords servent d'épreuve et de contrôle à sa constante admiration.

Supposez que la vie du saint roi ne soit aujourd'hui connue que par le témoignage de quelque adulateur béat, à genoux devant le moindre mot, le moindre geste du monarque, admirant tout, glorifiant tout, quelle confiance auriez-vous en ce Dangeau du moyen âge? Et si la voix chagrine de quelque Saint-Simon venait troubler ce plat concert, ne risqueriez-vous pas d'accepter sans réserve et sans choix de mordantes sentences et de prendre à la lettre de trop cruelles sévérités? C'est là le juste châtiment des rois qui ont le malheur d'inspirer des Dangeau; Dieu leur inflige des Saint-Simon. Tandis que les monarques vraiment selon son cœur, ces rois si rares dont le peuple conserve la mémoire, il les traite avec plus d'égards, leur ménageant du premier coup l'historien qu'il leur faut, un compagnon, un témoin de leur vie, intègre, intelligent et véritable ami, sachant les admirer sans leur nuire, parce qu'ils ne craignent pas de dire sur eux la vérité. Joinville fait penser à Sully. Juste à trois siècles d'intervalle et dans des circonstances à peine différentes, n'ont-ils pas tous deux rempli même devoir? Un grand roi, moins saint que son aïeul, mais par le cœur et par l'esprit marchant de pair avec lui dans l'histoire, meurt en laissant aussi un serviteur fidèle, un conseiller ferme et sévère qui, lui aussi, s'exile d'une cour où tout le blesse et qui le méconnaît, pour dresser au fond de sa retraite un loyal monument au maître qu'il a servi et à l'ami qu'il pleure. Les *Économies royales* sont une œuvre de plus longue haleine, plus politique et à certains égards plus instructive que l'*Histoire de saint Louis;* mais, sous d'autres aspects, comment ne pas donner toutes nos préférences à notre sénéchal? D'abord il est de sa personne bien autrement aimable. S'il lui arrive de fronder, c'est avec bonne grâce, sans morgue ni raideur; puis son œuvre, à ne parler que d'elle, est d'un ordre tout différent et joue un tout autre rôle dans l'histoire de la langue et de la pensée françaises. Si Joinville n'a pas écrit lui-même son récit, le clerc auquel il l'a dicté n'était qu'un instrument docile aux mouvemens tout personnels de sa pensée; entre le lecteur et lui, on ne sent pas d'intermédiaire, tandis qu'en donnant la parole à ses respectueux secrétaires au lieu de la prendre lui-même, Sully s'est imposé une forme guindée où sa pensée s'embarrasse, et qui lui interdit toute liberté d'allure, toute originalité de style. Aussi les *Économies* n'ont d'autre mérite littéraire que de parler pertinemment des choses dont elles traitent et d'offrir sur les affaires du temps de précieuses indications, tandis qu'il y a tout autre chose dans l'œuvre de Joinville. Elle est aussi, elle est, même avant tout,

un document utile sans lequel on connaîtrait à peine la vraie personne de saint Louis; mais de plus, aux yeux de la critique, elle est d'un prix inestimable aussi bien par sa date, par sa valeur archéologique, que par sa valeur propre, comme jet spontané d'un esprit qui s'ignore, d'un écrivain sans art, habile à force de naturel et d'autant plus piquant qu'il est plus négligé.

## II.

Il faut pourtant tout dire : cette histoire, quel qu'en soit le charme, ne suffit pas tout à fait à sa tâche; elle est vivante, mais dans un cadre circonscrit. Joinville, à proprement parler, n'est pas l'historien du règne de saint Louis; il n'en a pris qu'un épisode, le plus grand, il est vrai. C'est la descente et le séjour en Égypte, les prouesses de ses frères d'armes, les travaux, les misères, les désastres de l'expédition, les horreurs de la captivité, les péripéties du rachat, et par-dessus tout l'héroïsme et la magnanimité du roi qu'il s'est attaché à décrire et qu'il a peint d'après nature. Ces pages-là sont complètes; vous n'avez rien à y souhaiter. Rien ne manque non plus à ces précieuses confidences, où nous sont révélés les sentimens, les habitudes, les paroles même du roi; mais vous contentez-vous de ces scènes intimes et de ce grand drame sous le ciel égyptien? Avant et après la croisade, avant et après Damiette et Saint-Jean-d'Acre, n'y a-t-il pas tout un règne dont les événemens, la conduite, les résultats, éveillent votre curiosité? N'y a-t-il pas des règlemens, des lois, tout un ensemble d'institutions qu'il vous importe de connaître, puisque des millions d'hommes en ce pays en ont ressenti les bienfaits? Joinville indique bien d'une façon sommaire et les principaux faits du règne et les points essentiels de ces institutions, mais sans ordre chronologique et sans clarté suffisante. Comme il ne sait vraiment parler des choses que quand il les a vues, il y a pour lui dans ce règne deux lacunes forcées, le commencement et la fin. Ni les glorieux débuts du prince ni la touchante mort du chrétien ne l'ont eu pour témoin, et plus il est dans ses récits fécond et attachant, plus ses lacunes semblent vides, plus on aspire à les combler.

Ce qui résulte donc de la lecture de Joinville, c'est un très vif désir de savoir ce qu'il ne dit pas, de compléter son œuvre. Heureusement il n'est pas le seul dans le XIII^e siècle qui ait parlé des choses de son temps. Le bénédictin Guillaume de Nangis, le moine anglais Mathieu Paris, le moine de Cîteaux Albéric des Trois-Fontaines, le chroniqueur belge Philippe Mouskès, les chroniqueurs arabes Aboul-Mahassen et Gemal-Eddin, bien d'autres encore ont raconté, chacun à sa manière, dans un esprit et à des points de vue

tout à fait différens les faits du règne de saint Louis. Ces témoignages, pris à part, sont tous insuffisans; mis en regard les uns des autres, ils se complètent, ils sont la véritable histoire du règne, et, ce qui n'en est pas la moindre gloire, tous, amis et ennemis, Français, Anglais ou musulmans, parlent en mêmes termes du saint roi, avec le même accent de respect et d'admiration.

Mais ici nous tombons dans le même embarras qui nous menaçait tout à l'heure, lorsqu'il était question de faire lire à notre public oinville dans l'original. Comment demander aux gens du monde, même aux esprits studieux et lettrés, de s'attaquer à tous ces chroniqueurs, de les lire et, qui plus est, de les collationner, d'en comparer, d'en relever les différences et d'en tirer des vues d'ensemble? Si ceux-là seuls ont chance de connaître en entier le règne de saint Louis qui par eux-mêmes se livreront à ce genre d'exercice, résignons-nous, ils seront peu nombreux et réduits tout au plus aux érudits de profession; mais non, le bonheur veut que tant d'effort et d'étude ne soit pas nécessaire, le travail est tout fait, et fait de main de maître. Un des hommes à qui l'érudition rançaise du XVII^e siècle doit le plus de reconnaissance, l'auteur de deux histoires critiques, en grande et juste estime, l'*Histoire des empereurs* et l'*Histoire ecclésiastique des six premiers siècles de l'église*, Lenain de Tillemont, s'était épris du règne de saint Louis. Pour se préparer à en écrire l'histoire, il avait procédé, comme il savait le faire, au dépouillement complet, à l'examen comparatif et raisonné de tous les chroniqueurs contemporains. Cet immense travail, en partie perdu aujourd'hui, se résumait en six volumes, restés près de deux siècles en manuscrit et mis au jour, voilà vingt ans, par le choix judicieux de la Société de l'histoire de France. C'est un de ces services que, sans bruit et modestement, cette association a le secret de rendre aux sérieuses et nobles études qu'elle patronne. En imprimant ces six volumes, elle a donné un vrai modèle, un chef-d'œuvre en son genre, l'exemple le plus précoce de cette façon vraiment critique d'écrire l'histoire, qui ne puise qu'aux sources, n'accepte que les récits franchement originaux, rejette toute entremise de l'imagination et s'abstient de toute parure. On ne peut pas pousser la conscience érudite plus loin que ne l'a fait l'auteur de ces six volumes; mais, il faut bien le dire, l'érudition si sévèrement comprise et mise en œuvre, l'érudition du XVII^e siècle, est un genre d'aliment presque aussi mal approprié aux esprits d'aujourd'hui que les documens originaux des chroniqueurs eux-mêmes. Cette investigation, qui veut tout éclaircir et qui s'oublie quelquefois en chemin par amour de l'éclaircissement, n'est pas un guide toujours commode. Puis les chapitres dans cette histoire sont bien multipliés et tournent souvent en dissertations; souvent aussi

le lien qui les unit paraît se rompre, enfin le style, quoique non dépourvu de grandes qualités, n'a ni les agrémens, ni l'exacte propriété, ni la clarté limpide qui aujourd'hui séduisent un lecteur. Bref, tout en admirant, tout en prisant aussi haut qu'il soit possible cette excellente histoire, nous n'oserions en conseiller la lecture à tout le monde.

Ce n'est donc pas encore là ce complément aux mémoires de Joinville qu'on cherche après les avoir lus. Il faudrait le même fond sous une forme plus engageante, moins de développemens, plus d'unité de composition, quelque chose en un mot de plus facile à lire et qui fît à peu près pour Lenain de Tillemont ce que M. de Wailly vient de faire pour le sire de Joinville. Eh bien! ce livre existe : une histoire de saint Louis a paru récemment en deux volumes au lieu de six, sans obscurités ni longueurs, empreinte de l'esprit et des principes critiques de Lenain de Tillemont, puisée comme la sienne directement aux sources et remarquablement complète malgré sa concision. Devant de tels mérites, l'Académie française ne pouvait guère rester indifférente, et l'auteur, M. Félix Faure, est devenu l'an passé un de ses lauréats dans un de ses plus sérieux concours. Si tout ce qu'il y a dans cet ouvrage d'exactitude et de méthode, de judicieux esprit et de savoir, d'intelligence des faits, des passions et des caractères, de vrai sens historique en un mot, était mis en valeur par un style non pas plus éclatant, plus à effet, — luxe inutile, — mais moins égal, moins tempéré, plus nerveux, plus original, le livre serait de premier ordre. Tel qu'il est, il n'en répond pas moins de la façon la plus heureuse, et comme à point nommé, à l'appel que provoque la lecture de Joinville. Pénétrez-vous de ces deux volumes, et tous les événemens du règne de saint Louis, y compris ceux dont la conduite et l'honneur appartiennent à sa mère, vont se ranger devant vous; vous les verrez, vous en suivrez la chaîne. Tous les points obscurs et douteux qui vous troublaient en écoutant le sénéchal sont éclaircis ou dissipés; vous connaissez l'époque, vous y vivez vous-même.

## III.

Et maintenant ne vous en tenez pas là, retournez à Joinville, ne craignez pas de le relire; vous trouverez à ses paroles un sens et un charme nouveaux. L'intelligence d'un auteur ne s'acquiert pas seulement par l'étude de son vocabulaire, elle s'obtient aussi par l'étude de son temps. C'est la mémoire encore toute fraîche de cette histoire de M. Félix Faure que nous vous demandons de reprendre Joinville. Si perspicace que vous soyez, sans ce commentaire préa-

lable, sans cette préparation, vous ne sentez qu'à moitié, vous comprenez à peine, aussi bien l'homme que son temps.

Et c'est dommage en vérité. Le temps qui a produit de tels hommes, les saint Louis et même les Joinville, est entre tous les siècles grand pour la France et pour l'humanité. Nous n'entendons par là rabaisser aucune autre époque et ne voulons troubler aucune admiration; mais, tout en respectant les renommées justement établies et sans nous engager dans de vains parallèles, n'y a-t-il pas lieu de soutenir certaines préséances et de mettre chacun à son rang? Quel est dans la série des siècles déjà parcourus par la France le temps de sa plus vraie grandeur? À ces mots, la grandeur de la France, tous les regards, nous le savons, se tournent comme d'eux-mêmes vers le XVII^e siècle. L'éclat de cette illustre époque, cette suite de succès si longtemps prolongés, interrompus si tard, cette gloire persévérante célébrée en si noble langage, ces mœurs polies, cette culture exquise, cette suprématie exercée sur l'Europe entière par l'empire de l'esprit plus encore que par les armes, tout cela, c'est de la grandeur sans doute. Bien des misères, bien des frivolités, de petites raisons, de petits intérêts, des passions mesquines, alors comme toujours, se mêlent aux plus belles choses; mais, à tout prendre, ce sont les idées nobles, les intérêts sérieux, les hautes vues qui prévalent. La France peut dire que ses affaires sont grandement conduites, et dans le champ de la pensée, dans les lettres surtout, jamais tant d'esprits hors de pair n'avaient à la fois brillé et enfanté des œuvres si bien construites pour braver les ravages du temps. Il n'y a donc rien d'étonnant que tout le monde se soit dit : Voilà le grand siècle par excellence! Mais dans cette grandeur tout est-il donc de bon aloi? Avant même que le majestueux monarque qui devait promulguer comme un dogme l'identité de sa personne et de l'état en fût venu à ces extrêmes conséquences du pouvoir absolu et les eût pratiquées au mépris de toute dignité humaine et au scandale de la raison, dans cette première moitié du siècle où toute indépendance n'est pas encore détruite, où quelque vie subsiste encore, époque agitée, remuante, presque libre, qui voit s'établir pied à pied, contre l'Europe conjurée, contre l'aveugle rage des discordes civiles, l'affranchissement, l'agrandissement, l'unité de la France, quel est au fond le but et le principe de tant d'efforts? Chez les meilleurs, l'ambition, la gloire, l'honneur purement humain; chez la plupart, l'esprit d'intrigue et de cour, les plus vulgaires convoitises; chez tous, de médiocres scrupules sur le choix des moyens. Les idées de justice et de droit, d'amour et de respect des hommes, ces conditions suprêmes de la vraie civilisation, ces dons sublimes du christianisme, en quelle estime les tient-

on? On les honore plus qu'on ne s'y soumet. Comparé aux deux siècles qui l'avoisinent, au XVI^e et au XVIII^e, le XVII^e est sans doute chrétien, il ne l'est guère dans le vrai sens du mot. L'exemple du monarque énerve le ressort du frein religieux. Si dans le fond des cœurs dorment encore les semences chrétiennes, elles ne germent qu'au déclin de l'âge, non sous le feu des passions. Pour ceux-là seuls qui sont près de mourir, le christianisme reste vivant. Il enseigne le repentir aux âmes qu'il n'a pas gouvernées et qui lui rendent un tardif hommage sans avoir accepté son joug. Ce qui est en progrès au contraire, à mesure que le siècle vieillit, c'est la misère du peuple, l'appauvrissement du sol, l'expatriement de l'industrie, l'épuisement des finances, et, par un enchaînement fatal, la désaffection des sujets, l'affaiblissement de l'autorité royale, l'ébranlement du trône. Un reste de grandeur survit encore et couvre ces ruines, mais l'édifice est vermoulu. Regardez bien : plus de jeunesse, plus d'avenir; le système est à bout, et le prestige a fait son temps.

Telle n'est pas, il s'en faut, la France de saint Louis. Les caractères sont encore rudes, presqu'à demi barbares; la société, qui vient de naître, n'est pas encore élégante et polie, bien qu'à certains égards déjà subtile et raffinée; elle n'a pas le crédit d'extirper d'un seul coup les habitudes guerroyantes et brutales que lui lègue la féodalité; dans son sein, même aux rangs les plus hauts et les plus choisis, chacun de temps en temps se croit encore le maître d'attaquer son voisin, de ne compter que sur soi-même pour se défendre, se protéger et se faire justice; mais une idée commence à naître, une idée qui domine et soutient les esprits, l'idée d'un pouvoir protecteur, ennemi de la violence, défenseur né de la faiblesse, tenant la balance égale entre les grands et les petits. Au siècle précédent, cette force médiatrice n'était encore qu'un rêve, le rêve des opprimés; la voilà qui devient, sous les traits de Philippe-Auguste, de Blanche de Castille et de saint Louis une réalité consolante. La royauté existe, elle est à l'œuvre, sa mission s'accomplit : elle punit et protége, elle ordonne et régularise; ce n'est pas un vain nom, un pouvoir vieillissant, une ombre qui décline : c'est la jeunesse, l'avenir, l'espérance. Aussi quel mouvement dans cette société qu'elle couvre de son aile, qu'elle anime de ses promesses! Quel travail de rénovation! quelle lutte incessante du bien contre le mal! L'état des mœurs sans doute est loin d'être édifiant, témoin tous ces milliers d'écrits en prose comme en vers d'une morale plus qu'étrange et d'un ton presque obscène; mais, à côté de ce cynisme, quels élans de vertu! quelle ardeur pour le bien! quelle pureté, quelle candeur, quelle sainteté chez certains hommes! quels traits sublimes de dévouement et de sacrifice! et comme ces exemples, de quelque

part qu'ils viennent, élèvent le niveau moral dans la société tout entière! La condition du peuple est encore malheureuse, mais chaque jour tout s'adoucit, aussi bien les impôts que les mœurs. Les tailles sont établies avec plus d'équité, perçues avec moins de rigueur; les corvées sont moins lourdes, les monnaies plus loyalement frappées; l'industrie dans les villes se développe et prospère; les campagnes sont calmes, les moissons respectées; on n'entend plus aux champs, surtout vers la fin du règne, ni colères ni murmures; chacun bénit l'auteur de cette paix profonde qui depuis trente ans se prolonge, vrai miracle en ces temps de luttes et d'oppression; la croisade elle-même, si mal qu'elle ait tourné et quelque deuil qu'elle ait jeté dans nombre de familles, n'est qu'un lointain désastre dont le pays lui-même n'est vraiment pas atteint : les trésors du clergé et l'épargne royale en ont seuls fait les frais; en un mot, tout respire l'espérance et la vie, tout est plein de promesses. Encore vingt ans de paix, c'est-à-dire vingt ans de vie du roi, et les progrès acquis allaient s'accroître encore dans de telles proportions que l'avenir du monde et la marche de notre histoire en pouvaient être entièrement transformés.

Le roi mort, le miracle cessait. Cette paix, son ouvrage, ne pouvait durer que par lui. C'est lui que ses voisins acceptaient comme arbitre pour éteindre leurs différends. Plus de conflits, il les étouffait tous. On peut dire qu'il supprimait la guerre par l'ascendant de sa vertu, et l'honneur de la France, loin d'en souffrir, n'avait jamais été commis à des mains plus jalouses. Autant ce cœur chrétien semblait humble, soumis et prêt à tout céder quand son propre intérêt était seul en question, autant il devenait fier et presque exigeant dès qu'il voyait en jeu ou l'intérêt de sa couronne ou son devoir de roi. Il avait foi en sa mission royale presque autant qu'aux saintes vérités, et se tenait pour obligé devant Dieu même à rendre son pays plus puissant et plus grand qu'il ne l'avait reçu. Non qu'il eût l'orgueilleuse passion d'élargir ses frontières, il songeait à les affermir. Ses conquêtes à lui étaient plus difficiles que les heureux envahissemens de son illustre aïeul : il voulait confirmer, consolider à force de sagesse et de modération ce qui avait été gagné par force et par adresse. De ces provinces confisquées, de ces acquisitions subites et par là même un peu précaires, il fit de solides possessions, de vraies provinces, nous dirions volontiers le cœur même de la France. Qu'il lui en ait coûté quelque chose, cela va sans dire; s'il n'eût rien concédé à son frère d'Angleterre dans le traité de 1258, il n'aurait pas scellé la paix qu'il convoitait, la paix selon son cœur, une paix franche et durable, une de ces paix qui n'humilient personne, les seules qui ne soient pas menteuses. C'était, quoi qu'on

en dise, par politique, non par scrupules chrétiens, qu'il avait conclu ce traité. Il savait qu'avec ses voisins le grand art est de ne pas tout prendre, de restituer parfois, de donner peu, pour recevoir beaucoup. Et non-seulement il s'assurait ainsi la possession incontestée, la pleine propriété de la Normandie, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et du Poitou, l'hommage direct du Berri, de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Marche et de l'Angoumois, mais il acquérait en outre pour lui et pour son peuple, en Europe et dans le monde, un renom de loyauté, une autorité décisive et suprême dont jamais la simple adjonction d'un territoire, si grand qu'il fût, ne l'aurait investi.

Ce qu'était au XIII^e siècle le nom de la France chez les nations étrangères, dans toute la chrétienté, ce que ce nom inspirait de confiance et de souverain respect, bien peu de gens s'en doutent aujourd'hui. On oublie que cette suprématie, dont il y a deux cents ans nos pères se glorifiaient et qu'ils croyaient nouvelle, n'était qu'une réminiscence. Richelieu, Louis XIV, n'avaient fait que reconquérir ce qui nous avait appartenu, ce que durant quatre siècles, de faute en faute, de hasard en hasard, nous avions peu à peu compromis et perdu. Cet ascendant dominateur, cet empire de la mode non moins que de la puissance, déjà nous l'avions exercé. Nous avions vu l'Europe s'inspirer de nos mœurs, copier nos manières, cultiver notre langue, imiter nos poètes, se façonner sur nos artistes. Ainsi les deux époques, à n'en considérer que les dehors, se valent pour le moins, toutes proportions gardées, et, quand vous allez au fond, quand vous sondez le cœur, l'âme de ces deux époques, quand d'un côté vous voyez une politique plus humaine, plus franche, plus vraiment habile, un peuple moins pressuré, l'Évangile moins méconnu, les grands principes plus respectés, les grands devoirs mieux accomplis, comment ne pas franchement reconnaître que la vraie grandeur est de ce côté?

Reste de l'autre, il est vrai, un avantage inestimable, la gloire des lettres; nous nous gardons d'en rabaisser le prix. Seulement n'oubliez pas que, si nos grands écrivains du XVII^e siècle sont d'incomparables modèles, il s'en faut que les arts à cette même époque vous puissent inspirer même culte et même admiration. Les arts, à peu d'exceptions près, sont alors aussi froids et aussi solennels qu'au temps de saint Louis ils furent touchans et animés. Nous ne prétendons pas que le sentiment du beau, le goût des arts plastiques, soient en ce monde la principale affaire, et que la valeur d'un règne ou d'une époque se mesure à l'habileté des architectes et des sculpteurs; mais ce n'est pourtant pas un signe à dédaigner, quand on compare entre eux des hommes ou des siècles, que la ma-

nière dont ils sentirent le beau. Sous Louis XIV, à mesure que le pays se soumet et s'abaisse, le goût en matière d'art s'épaissit, s'alourdit; on sent qu'il porte la livrée du pouvoir absolu. Lesueur, Poussin, au milieu de ce temps, sont des voyageurs égarés; ils marchent contre le courant, au rebours de la foule, cherchant le simple quand le faste triomphe. Sous saint Louis au contraire, c'est le courant qui porte au simple, au grand, au noble, au délicat, au faire exquis et distingué; c'est en suivant la foule, en lui obéissant, qu'on est fécond et créateur. Affranchi de ses liens hiératiques, l'art respire, prend une libre allure, un essor tout nouveau, et s'épanouit avec audace, non sans règles, mais sans servilité. Que ne pouvons-nous ici faire apparaître les merveilles de cet art du XIII^e siècle, ou tout au moins en faire comprendre la profonde originalité et l'honneur qui en rejaillit sur la France, son premier, son principal berceau! Pour mettre à leur rang véritable nos artistes français de ce temps, c'est en regard de l'Italie qu'il faut les voir et les juger. Pendant qu'au-delà des monts rien de neuf n'apparaît encore, pendant que sur ce sol où germeront un jour tant de chefs-d'œuvre et où nous-mêmes nous ne prendrons que trop d'exemples, l'art se réveille à peine, timide et encore enfant, imitant avec hésitation les antiques modèles qui l'entourent, chez nous il a déjà pris fièrement son parti, il est alerte, dégagé, svelte, brillant, diaphane, n'imite rien, n'emprunte rien, se suffit à lui-même. Qu'importe si la forme qu'il adopte ne lui permettra pas de survivre longtemps aux mœurs qui l'ont vu naître et dont il est la trop fidèle image? qu'importe s'il y a chez lui certains germes cachés de complications et de raffinemens qui hâteront sa fin? Il n'en a pas moins eu son âge d'or, son heure de gloire, son siècle de grandeur; ses œuvres nous l'attestent; tout n'en est pas perdu; nous en pouvons non sans orgueil contempler encore aujourd'hui d'éblouissans vestiges.

La Sainte-Chapelle du Palais, l'œuvre favorite du saint roi, la création par excellence de cet art intelligent et inspiré, la Sainte-Chapelle existe encore, privée d'air, de jour et d'espace, emprisonnée dans d'odieuses constructions qui l'étouffent, mais enfin saine et sauve; elle est debout, grâce au secours qu'elle reçut, il y a trente ans, de cette restauration d'abord si prompte, si vivement conduite, puis presque interrompue, et continuée péniblement comme toute entreprise utile née à certaine époque, et dont le temps présent n'a pas seul tout l'honneur! La voilà pourtant qui s'achève : l'édifice, affermi sur sa base, assuré contre l'injure du temps, rendu à sa splendeur première, restera, et, nous l'espérons, pour une nouvelle série de siècles, l'honneur, la vraie parure de notre vieux Paris et la consolation de ceux qui, comme nous, ont

aujourd'hui le goût assez pervers pour ne pas admirer, et pour trouver parfois barbare, non moins que ruineuse, la façon dont on l'embellit. C'est là, sous le hardi réseau de ces souples nervures, sous l'éclat coloré de ces verrières étincelantes, dans ce tabernacle aérien, qu'il faut évoquer Joinville et l'appeler en témoignage. Lui seul nous force à croire aux vertus surhumaines de son royal ami. Quelles que soient les témérités de cette architecture en quelque sorte immatérielle, un bien plus étonnant miracle est l'âme de ce roi. Foyer d'amour, de charité, de compassion, de dévouement, ce n'est là rien encore. D'autres ont eu de telles âmes; le surhumain est de n'avoir jamais succombé à aucune faiblesse, cédé à aucun entraînement, d'avoir su résister toujours, même à sa dévotion, même au clergé, même à Rome, aussi bien qu'à l'Europe, aux musulmans et aux menaces de torture! On comprend que la royauté, n'eût-elle apparu qu'un seul jour sous les traits d'un tel homme, ait pris, et pour si longtemps, dans ce pays de France, un caractère mystérieux et divin. Le souvenir de saint Louis a protégé et fait aimer, presque adorer par habitude, même ses plus faibles et ses moins dignes successeurs.

Quel est donc le secret de cet héroïsme qu'a respecté Voltaire lui-même, dont il n'a jamais pu parler que sérieusement, et qui lui a fait trouver pour le peindre les plus admirables paroles? Le secret de cet héroïsme est le mépris absolu de la mort. Le jour où le saint roi fit voir aux émissaires du Vieux de la Montagne que leurs poignards ne le faisaient ni trembler ni pâlir, il fut maître en Europe, maître de tous comme de lui-même. On ne fait de vraiment grandes choses, on n'est digne de commander aux hommes qu'à ce prix. Ne demandons pourtant pas aux puissans de la terre qui, sous un nom ou sous un autre, sont appelés au dangereux honneur de gouverner leurs semblables, ne leur demandons pas d'être des saints, ni même des héros! Mais si, renonçant à la pratique encore plus inhabile qu'immorale de traditions surannées, ils empruntaient enfin au bienheureux monarque la plus facile de ses vertus, le fond de sa politique, sa sainte horreur du mensonge, s'ils s'habituaient à dire assez souvent la vérité pour qu'on pût croire qu'ils la disent toujours, quelle transformation de ce monde, quel gage de sécurité pour les peuples, et pour les rois, quelle facile assurance d'être bénis et respectés!

L. VITET.

# ÉTUDES ET PORTRAITS

DU

# SIÈCLE D'AUGUSTE

## I.

### GERMANICUS.

Les époques de décadence sont voilées d'une teinte sombre : elles laissent au moraliste une tristesse mêlée d'amertume; mais elles sont traversées par de douces et belles figures qui réconcilient avec l'humanité et qu'il est consolant de contempler. Au milieu des désordres et des crimes, on a besoin de vivre quelques heures avec d'honnêtes gens. Germanicus est un de ces types, consacré par une immense popularité, immortalisé par un grand historien. Tacite est un partisan posthume de Germanicus : il l'adore et le fait aimer. Y toucher après lui est téméraire; mais il est possible d'ajouter au portrait idéal de Tacite quelques traits de réalité empruntés aux monumens que l'antiquité nous a légués; il est permis surtout d'expliquer le rôle de Germanicus avec une liberté que n'avait pas Tacite, consul sous les empereurs et grave observateur de toutes les convenances.

Un proverbe grec dit que le plus heureux de tous les hommes est celui qui n'est pas encore né; on pourrait assurer de même que le meilleur des princes est celui qui n'a jamais régné. Germanicus n'a pas été mis à l'épreuve, comme les braves qui n'ont jamais été au combat, comme les santés qui n'ont jamais reçu d'at-

teinte. Il y a deux secours merveilleux pour ceux qui se trouvent ainsi à côté de la toute-puissance sans espoir vraisemblable et permis de l'obtenir. D'abord, sous les mauvais princes, le peuple a besoin de se créer une chimère; il cherche des consolations, se leurre d'espérances, caresse une idole; comme les natures romanesques, froissées, souffrantes, il revêt cette idole de toutes les perfections. Ensuite ce souffle populaire soutient une âme douée de qualités brillantes, qui a de l'honneur, sinon de l'ambition; il lui donne des ailes et une sorte de virginité jalouse. Le sentiment de la conquête, une ardeur qui ressemble à celle de l'amoureux, l'auréole qui ajoute au front la légèreté et l'allégresse, tout en un mot rend l'homme meilleur, les intentions plus pures, la vertu plus facile. Telle a été la condition, non-seulement de Germanicus, mais de son père Drusus, qu'on appelait Drusus l'ancien, et qui a exercé sur les destinées de son fils une influence plus considérable que les historiens ne le disent. J'essaierai de le prouver sans exagérer rien et en laissant à Germanicus le rang principal. Le père et le fils appartiennent à cette famille universelle de princes qui promettent beaucoup avant de régner, qui tiennent moins qu'ils n'ont promis quand ils règnent, et qui ne conservent le cœur de leurs contemporains qu'à la condition de ne point être placés devant la brèche et de s'en tenir à un amour platonique pour la liberté.

## I.

Néro Claudius Drusus était né en 714; il était frère cadet de Tibère. Je ne retrace point sa biographie, elle tient étroitement à l'histoire du règne d'Auguste. On a prétendu qu'il était fils de l'empereur, parce que Livie était enceinte de six mois quand Auguste l'épousa : quelques courtisans distinguaient même sur leurs traits une certaine ressemblance; mais cette opinion n'est pas soutenable. Il est évident qu'Auguste, si Drusus avait été son fils, l'aurait gardé dans sa maison du Palatin au lieu de le renvoyer à Tibérius Néro, et qu'il l'aurait adopté de préférence à Tibère, qui ne lui était rien, qui ne lui inspirait que de l'aversion. Tout jeune, Drusus était agréable à Auguste, moins à Livie, à qui il rappelait des circonstances pénibles. Il est dur pour une femme altière d'arriver grosse dans la maison d'un nouvel époux et de renvoyer trois mois après comme une honte l'enfant à qui elle donne la vie; Drusus toutefois gagnait l'affection par sa grâce naïve et ses reparties enfantines. Il était le favori du Palatin, tandis que Tibère n'y était que toléré. L'un montrait les qualités les plus aimables, l'autre le caractère le plus sombre et une tristesse pleine de raideur. Machiavel, l'auteur de

la comédie de *la Mandragore*, oserait seul expliquer comment deux frères sont si différens et comment, l'aîné ayant essuyé toute l'âcreté du moule maternel, le cadet n'y puise que charme et que douceur.

Aimé de tout le monde, du peuple comme de la cour, Drusus fut poussé par un mouvement unanime vers la carrière des honneurs. A vingt-trois ans, il fait déjà la guerre aux Germains, bientôt il commande en chef sur le Rhin; c'est alors qu'il creuse le canal qui mettait et met encore le Rhin en communication avec la mer (*fossa Drusiana*, canal de l'Yssel). Après cinq années de luttes et de victoires stériles sur les frontières de la Germanie, il revient à Rome pour inaugurer le consulat, qui lui est décerné par Auguste. S'enfonçant de nouveau dans les forêts de la Germanie, il pousse jusqu'à l'Elbe et jusqu'à l'Océan; mais il est arrêté par une apparition semblable à celle qui devait troubler un jour la raison de Charles VI. Une femme gigantesque se précipite au-devant de son cheval, lui parle en latin, lui défend d'aller plus loin, et lui annonce que sa vie touche à son terme; en même temps le cheval de Drusus se cabre, renverse son cavalier, lui brise la cuisse; après trente jours de maladie, Drusus meurt.

Ses funérailles, où Tibère fit étalage de sa piété, furent magnifiques. Un cortége triomphal l'accompagna depuis les bords du Rhin jusqu'à Rome, Auguste vint au-devant du corps à Pavie, le sénat vota l'érection de plusieurs statues dans le forum et de l'arc de triomphe qui existe encore en avant de la porte Saint-Sébastien, mais qui est resté inachevé. Tibère, pendant un règne de vingt-trois ans, n'a trouvé le temps de terminer ni le temple qu'il s'était chargé d'élever à Auguste, ni l'arc de son frère Drusus, ni le monument commémoratif qu'il s'était réservé par une promesse publique de consacrer à sa mère Livie. Sa piété apparente pour sa famille n'était qu'un moyen de ralentir l'affection des autres et de détourner des honneurs qui lui portaient ombrage. Enfin le sénat avait décerné à Drusus le surnom de *Germanicus* à la condition qu'il fût héréditaire et devînt pour sa race un titre perpétuel.

Le prince qu'on honorait ainsi avait trente et un ans. Il était l'objet de regrets universels. La douceur de son caractère, sa bonté, sa modestie, son attachement à ses amis, la gravité de ses mœurs, chose déjà rare à la cour impériale, la faveur d'Auguste, l'adoration du peuple, l'amitié même de Tibère, tout prouvait que cette nature ouverte, généreuse, avait su se concilier les esprits les plus opposés. Cela ne suffirait pas pour expliquer sa prodigieuse popularité. Drusus avait une qualité de plus, pour laquelle il est difficile de trouver un mot qui n'éveille pas tout un ordre d'idées modernes : il était profondément libéral. On savait à Rome, et Auguste commençait à s'en alarmer, qu'il aimait les anciennes insti-

tutions de sa patrie, qu'il regrettait la république et qu'il souhaitait la restauration de la liberté. On savait par une indiscrétion posthume qu'il avait écrit une lettre à Tibère pendant qu'ils commandaient, l'un l'armée de Germanie, l'autre l'armée de Pannonie. Dans cette lettre, il lui proposait de s'entendre « pour forcer Auguste à rendre aux Romains la liberté; » c'est l'expression dont se sert Tacite : *de cogendo ad restituendam libertatem Augusto.* Il est certain que, si les deux frères avaient marché sur Rome avec leurs légions, Auguste était à leur merci. On ignore ce que Tibère répondit à cette hardie proposition, ou plutôt il ne dut jamais y répondre. Sa prudence, d'accord avec son ambition, lui dictait le silence. Plus tard cependant, après la mort de Drusus, Tibère, fatigué de l'entendre louer sans cesse par Auguste, montra un jour les fameuses tablettes, qu'il avait conservées, bien sûr qu'on cesserait, dès qu'elles seraient connues au Palatin, de lui jeter au visage le souvenir importun des vertus de son frère. Il parvint à son but, mais le résultat qu'il avait moins prévu fut un redoublement d'amour et de regrets parmi les Romains. La mémoire de Drusus resta comme sacrée depuis cette époque. On ne doutait point d'une sincérité que la mort avait scellée. On répétait sans cesse dans Rome : « S'il avait eu le pouvoir, Drusus aurait rendu au peuple ses droits et sa liberté! » Cet espoir fut reporté sur son fils Germanicus, il explique la faveur qui l'entourait dès ses premiers pas, il lui traçait son rôle. Les paroles adressées par Drusus à ses amis, ses intentions déclarées, ses engagemens, sa lettre à son frère, démarche si décisive et si courageuse, assuraient à sa famille l'amour des citoyens et la haine des empereurs.

Nous connaissons Drusus. Le musée du Louvre possède un buste qui le représente et qui est assurément un des chefs-d'œuvre du siècle d'Auguste; ce buste était depuis la renaissance au palais de Fontainebleau et avait été envoyé de Rome. Ce qui frappe d'abord, c'est la forme de la tête, qui est ronde, bien pleine, d'une heureuse proportion. Toutes les facultés y sont en équilibre, tout est à sa place, tout est sensé, raisonnable, expliqué à l'extérieur; c'est ce qu'on appelle une tête admirablement faite. Le front a quelque ressemblance avec le front de Tibère. Presque tous les princes de la famille de Tibère et d'Auguste, même les meilleurs, ont le front développé non en hauteur, mais en largeur. Cette particularité ne se retrouve plus sous les successeurs de Néron. Il faut aller jusqu'à l'époque de Constantin pour retrouver une conformation aussi caractéristique, qui semble annoncer la prédominance des appétits sensuels. Hâtons-nous d'ajouter que chez Drusus la proportion est encore heureuse; la ressemblance avec son frère se fait sentir sans être exagérée, et, s'il y a quelques pronostics qui trahissent la race, ils ont

été démentis par des qualités éminentes. Les cheveux sont coupés carrément sur le front à la mode du temps : aucun des membres de la famille d'Auguste ne fait exception à cette mode. Le nez est droit, avec une narine bien ouverte, sincère, qui semble ne respirer que ce qui est honnête. Les joues sont douces, avec des plans tranquilles. Il n'y a point de ces saillies inquiètes, travaillées, qu'on observe chez Caligula, ou de ces cavités impénétrables qui appartiennent à Tibère. La bouche est franche, pleine de bonté et d'expression. Le menton est rond, net, bien défini, tandis que celui de Tibère est, comme son front, tiré en largeur et a l'étoffe de deux mentons. Enfin tout est droiture, honnêteté, mansuétude, dans cette figure privilégiée, et l'intelligence paraît égale à la beauté.

On peut vérifier du reste l'exactitude du sculpteur en comparant au buste du Louvre un camée du cabinet des médailles (1) qui représente Drusus la tête nue, avec le vêtement militaire qu'on appelait *paludamentum;* c'est un magnifique portrait qui respire, comme le marbre du Louvre, la douceur, la grâce et un charme presque féminin. Enfin nous avons des monumens officiels, des monnaies frappées sous Claude en souvenir de Drusus. Les monnaies d'or portent l'inscription suivante : *Nero Claudius Drusus Germanicus imperator,* et au revers un trophée avec l'inscription *De Germanis,* pour rappeler ses victoires sur les Germains. Les monnaies de bronze, d'un grand module, portent la même légende. Le revers nous montre une figure assise, vêtue de la toge, tenant un rameau d'olivier à la main, entourée d'armes et d'armures. C'est l'image d'un triomphateur, et ce triomphateur est Drusus.

A côté de cette aimable figure, dont le passage parmi les hommes fut si court et la mémoire si durable, il convient de placer sa femme, Romaine des anciens jours, digne de lui donner un fils et de l'élever après lui, puisque la mort devait le frapper dans la fleur de l'âge. Cette femme s'appelait Antonia. Elle était fille du triumvir Marc-Antoine et de cette douce Octavie, sœur d'Auguste, qui lui avait elle-même donné l'exemple de toutes les vertus. Antonia est représentée sur des monnaies qui datent du règne de Claude, son fils. L'empereur Claude ayant voué à sa mère un culte particulier, plusieurs villes firent graver son effigie sur leurs monnaies, notamment Alexandrie, Amphipolis, Clazomène et Thessalonique. Antonia y est assimilée à Cérès, et porte sur sa tête les attributs de la déesse. On lui donne encore le titre d'*Antonia Augusta,* parce qu'elle a reçu sous Caligula, son petit-fils, les mêmes honneurs que Livie, qui s'appelait aussi Augusta.

Les monnaies ne font point saisir le caractère personnel de sa

(1) N° 213.

beauté. Frappées dans des villes lointaines, qui n'avaient point de modèle peut-être, elles offrent plutôt le type régulier et irréprochable des Grecs qu'un portrait exact. Les camées ont plus de vraisemblance, et l'on s'attachera surtout au camée de notre cabinet des médailles qui porte le numéro 206. C'est une agate-onyx d'une grande beauté : le buste est vu de face; la couronne de lauriers qui ceint le front est le symbole des prêtresses d'Auguste. Cette figure unit l'harmonie du type grec à la fermeté du type romain. La joue saillante avec les pommettes hautes rappelle les joues des femmes de Raphaël; les yeux ont un encadrement noble, le visage a une expression charmante, reflet d'une âme plus charmante encore. Cette chaste créature connut à peine le bonheur, et sa vie, après la mort de Drusus, devint un long martyre. Veuve, elle se retire auprès de Livie, sur le Palatin, cachée, vertueuse, filant la laine, tout entière à la mémoire de son époux. Malgré cette solitude, des chagrins viennent sans cesse l'assaillir. Elle a trois enfans, Germanicus, Livilla et Claude. Germanicus mourra jeune comme son père; Livilla empoisonnera le fils de Tibère, son mari, et Antonia obtiendra comme une grâce de la faire mourir elle-même de faim dans le palais pour lui épargner la honte du supplice; Claude, cerveau affaibli, sera pour tous un objet de mépris. Les enfans de Germanicus feront à leur tour couler ses larmes. C'est d'abord Agrippine, sa veuve, persécutée, exilée, expirant dans une île déserte; puis Néron, exilé également et forcé de se laisser mourir; ensuite Drusus, le second de ses petits-fils, qu'on accable de mauvais traitemens à côté d'elle, dont elle entend les cris dans les caves du Palatin, dont elle ne peut empêcher le meurtre; enfin Caligula, le troisième, qu'elle parvient à sauver, mais pour le surprendre, tout jeune encore, commettant un inceste avec sa sœur, et pour se voir infliger par lui, quand il est sur le trône, de telles amertumes et de telles menaces qu'elle préfère se donner la mort. Tel était sous l'empire le sort réservé à une honnête femme : victime de ses propres vertus, dédaignée par des ambitions criminelles qu'elle ne pouvait comprendre, rejetée par l'égoïsme, menacée par la violence, elle semblait avoir prolongé sa vie jusqu'à soixante-quinze ans uniquement afin qu'aucune douleur ne lui fût épargnée, pas même le suicide.

Né d'un père si glorieux et d'une telle mère, Germanicus grandit au milieu des souvenirs les plus purs et des bons exemples. Il était soutenu surtout par l'amour des Romains, dont les regards attendris couvaient le seul rejeton de leurs espérances et un favori choisi dès le berceau. Leur affection avait quelque chose de si familier, que, par une exception unique dans l'histoire romaine, ils ne l'ont jamais appelé ni par son nom ni par son prénom. On ne le

désignait que par le surnom de Germanicus, qui rappelait son père. Cela étonne peu les modernes, accoutumés à ne donner à la plupart des personnages romains que leur surnom. A Rome, les convenances s'y opposaient. On appelait un citoyen par son nom et par son prénom; il n'était pas autrement désigné dans les actes officiels, sur les monnaies, sur les inscriptions; le surnom ne venait que le dernier, et parfois il était omis. Caligula, par exemple, que les soldats avaient ainsi surnommé parce qu'il portait des petites bottes qui le faisaient ressembler à un légionnaire, Caligula, à peine sur le trône, punit sévèrement un centurion qui l'avait appelé par son surnom. Les historiens et les documens du temps le nomment toujours *Caïus Cæsar*. Germanicus au contraire se laissait saluer avec plaisir par un surnom qui faisait image, qui rappelait les triomphes de Drusus, qui était consacré par l'attachement populaire. L'histoire a perdu ses véritables noms : l'archéologie les cherche en vain dans les documens sans nombre qu'elle tire du sol de l'Italie; nous les ignorons et peut-être doit-on les ignorer toujours. Rien ne prouve mieux cet amour tendre, cette familiarité en quelque sorte paternelle d'un peuple entier pour l'héritier du libéral Drusus.

Germanicus était né l'an 15 avant Jésus-Christ. Adopté par Tibère en même temps que Tibère était adopté par Auguste, il apprit l'art de la guerre avec son oncle sur les bords du Rhin. Nommé consul à vingt-sept ans, il revint à Rome prendre possession de son consulat. Il l'exerça avec tant de modération, il montra un tel respect de la justice, une telle humanité, que la tendresse du peuple redoubla. Il prenait les intérêts des accusés, les accueillait avec impartialité, mais une impartialité pleine de faveur pour ceux qu'il supposait innocens, pleine de ménagemens pour ceux qu'il croyait coupables. Soignait-il sa popularité? Était-il entraîné par elle, semblable au nageur qui descend un fleuve, et dont il est difficile de dire s'il devance le courant ou s'il est porté par lui? Les jeux qu'il donna, les combats de gladiateurs, deux cents lions qu'il jeta dans l'arène, n'étaient point faits pour refroidir l'enthousiasme. Son consulat expiré, il retourna en Germanie pour commander en chef les légions; c'est là que le surprit la mort d'Auguste.

## II.

Avant de rappeler ce qu'il fit à cette époque, quelles tentations vinrent l'assaillir, il est utile de retracer son portrait et de puiser aux sources. Les écrivains sont unanimes et ne contredisent point Tacite, qui est si bien acquis à Germanicus et à sa cause. Il est évident que ce grave historien ne dit que la vérité quand il loue en toute occasion le bon cœur de Germanicus, son humanité, ses ver-

tus civiles, sa douceur merveilleuse, sa clémence envers les ennemis vaincus. « En lui, dit-il, tout ce qu'on voyait et tout ce qu'on entendait inspirait un égal respect. Ses manières étaient affables, son esprit populaire, » ce qui veut dire qu'il avait la passion de plaire, l'art d'exciter et de mériter l'amour des hommes. En un mot, il était exactement l'opposé de Tibère. Si Tacite est suspect de partialité, Dion ne le sera pas, Dion, qui n'avait rien de commun avec le parti libéral de l'ancienne Rome, et qui vécut beaucoup plus tard. Voici le portrait qu'il trace de Germanicus dans le cinquante-huitième livre de son *Histoire*. « Son corps était beau, son âme admirable; son instruction égalait sa force physique. Très vaillant contre l'ennemi, très doux envers les siens (1), il unissait à la puissance d'un césar la modération qui convient aux citoyens les plus faibles. Il évitait tout ce qui pouvait faire de la peine à ceux qu'il gouvernait, ou mériter les soupçons de Tibère, ou exciter l'envie de son fils. Il a été du très petit nombre de ceux qui ne furent point au-dessous de leur fortune et ne se laissèrent point corrompre par elle. Plusieurs fois il aurait pu s'emparer de l'empire du consentement non-seulement du sénat, mais du peuple et des soldats : il ne le voulut point. »

Dion fait allusion à l'instruction de Germanicus; je puis ajouter quelques détails. D'abord Germanicus était orateur, on le sait moins par les discours que lui prête Tacite et qui sont de Tacite que par un vote solennel du sénat. Après sa mort, les sénateurs voulaient que son image, sculptée sur un grand médaillon, fût placée parmi les images des orateurs célèbres. Le secrétaire de l'empereur Hadrien vante en effet son éloquence remarquable, et rappelle qu'il a continué de plaider même après avoir obtenu le triomphe. Ensuite il était poète; il a traduit en vers ou plutôt il a paraphrasé les *Phénomènes* d'Aratus. Les vers de cette paraphrase sont bons, élégans, assez peu concis; ce n'est pas une traduction fidèle, c'est plutôt un commentaire rhythmé qui suit idée par idée le poème grec. Germanicus a composé d'autres vers qui ne sont pas tous perdus : on en trouvera quelques fragmens dans le recueil intitulé *Carmina familiæ cæsareæ*. Suétone assure en outre qu'il avait fait des comédies grecques. Enfin Ovide lui dédie ses *Fastes* en louant son éloquence et son talent de poète.

Ce jeune homme si complet, d'une culture égale à sa beauté, n'est-il pas naturel de désirer le connaître? Or il a été représenté souvent par les artistes de Rome. Le Louvre possède une statue qui est célèbre et qui a été trouvée en 1792 dans la basilique de Gabies

(1) « Il avait, dit également Suétone, toutes les qualités du corps et de l'esprit, la beauté et la valeur... »

par le prince Borghèse. D'autres statues moins belles sont au musée de Saint-Jean-de-Latran. La bibliothèque de Munich montre un buste, le musée de Dresde une tête de bronze, qui rappellent également Germanicus. La statue du Louvre est l'œuvre la plus remarquable, c'est à elle qu'il faut s'attacher. Elle fait voir Germanicus dans le costume héroïque, c'est-à-dire le torse nu, le bas du corps drapé, l'extrémité du manteau rejetée sur le bras gauche. Il est debout et tient l'épée militaire (1) (*parazonium*). Le bras droit est étendu avec un geste de commandement contenu et très doux. Le visage n'exprime pas seulement la bonté, on y sent une certaine mollesse affectueuse. On y découvrira peut-être quelques traits de Livie, son aïeule, mais non sa fermeté, sa pénétration, son énergie. La bouche est un peu affaissée vers les coins, ce qui donne l'impression de la mansuétude et surtout trahit la faiblesse du caractère. L'œil est bon et ouvert, le front tranquille, plein d'aménité, moins large que celui de Tibère, comme si le triomphe des nobles instincts et des qualités morales était absolu. Le nez est légèrement aquilin, sans que la courbe en soit nette et accentuée. Le cou est gras et fait penser aux statues d'Antinoüs. Quant aux épaules, elles sont très caractéristiques, parce qu'elles sont hautes, larges, un peu fléchissantes. On trouve une ressemblance entre la partie supérieure de cette statue et celle du Mercure qui est à la villa Ludovisi : les épaules, l'agencement avec le cou, le sentiment plastique, sont presque identiques. Je n'en tire aucune conséquence, c'est un simple rapprochement qu'il est bon de signaler. Enfin, ce qui est exceptionnel, tout à fait nouveau dans l'art romain, la tête est inclinée avec une expression de tristesse. Dans l'antiquité, les divinités inclinent la tête par bonté, comme pour accorder aux mortels ce qu'ils demandent dans leurs prières; mais la tête inclinée de Germanicus offre une expression de mélancolie que l'artiste a cherchée, qui lui a peut-être été suggérée par l'original.

Ainsi nous apparaît sans interprétation forcée ce portrait si conforme au témoignage des anciens. L'art ne dément point l'histoire, lorsqu'à côté des sentimens et des actes les plus nobles il nous fait comprendre la faiblesse de notre héros, et nous montre l'attitude triste, les épaules fléchissantes, la bouche inclinée vers les coins. Les monnaies qui sont frappées à Rome avec les initiales S. C. (*senatus-consulto*) portent un profil semblable et nous font voir des cheveux qui descendent assez bas sur le cou, mode du temps ou peut-être marque traditionnelle de la race d'Auguste.

(1) C'est une restauration justifiée par l'épée que tient une statue de Claude qui été trouvée dans le même lieu, qui porte le même costume, et qui faisait pendant à la statue de Germanicus dans la basilique ancienne.

On remarquera au cabinet des médailles de Paris deux camées qui représentent Germanicus : d'abord un petit camée (1) où la tête, qui n'a que 2 centimètres de hauteur, est d'une grande finesse, pleine de douceur, d'une expression calme, ensuite un autre plus grand et justement célèbre (2). Rapporté de Constantinople par le cardinal Humbert, il a appartenu pendant plusieurs siècles à l'abbaye de Saint-Èvre, à Toul. Au temps de Louis XIV, on l'a entouré de roses et d'une monture émaillée qui en rehausse la beauté. Ce camée représente Germanicus la tête nue, la poitrine couverte de l'égide; de la main droite il tient le bâton augural, à la crosse recourbée, de la main gauche une corne d'abondance, symbole des bienfaits qu'on attendait de lui. Il est assis sur un aigle immense dont les ailes sont dressées vers le ciel, dont les pattes posent encore sur la terre et étreignent une palme, signe de victoire. Ces ailes sont grandioses et d'un jet hardi : les trois couches de l'onyx, savamment dégradées par le graveur, leur donnent de la couleur et des plans divers; elles cachent une partie du corps de Germanicus, prêt à se laisser emporter vers l'olympe, tandis qu'une Victoire ailée s'approche pour lui ceindre une couronne. Le sentiment général indique énergiquement le sujet, qui est l'apothéose. La composition est pleine d'une noblesse vraiment sculpturale, c'est un des plus magnifiques camées qu'aient produits les graveurs de l'antiquité; il frappe par sa grandeur tout à fait idéale, car il est évident que Germanicus doit à l'artiste une beauté que ni Auguste ni Tibère n'ont reçue de leurs plus célèbres graveurs. On dirait que l'âme de tout un peuple a passé dans ce monument, ou du moins que le souffle de tout un parti et l'ardeur des honnêtes gens qui le composaient ont échauffé l'artiste et lui ont imprimé un élan supérieur à celui qu'il avait trouvé jusque-là en lui-même, tant il est vrai que, dans les arts, l'amour fait plus que la faveur et la conviction plus que l'intérêt.

Telle est l'image exacte et idéale tour à tour de celui qu'on peut appeler les délices du peuple romain. Le peuple romain était destiné à des amours courtes et malheureuses, selon l'expression touchante de Tacite : *breves et infaustos populi romani amores*. Aussi ce portrait serait-il incomplet, si nous n'ajoutions dans l'ombre, comme fond du tableau, la haine de Tibère, qui grandit avec la popularité de Germanicus, la haine de Livie, qui n'avait jamais aimé Drusus, et qui détestait surtout Agrippine, femme de Germanicus, enfin la violence d'Agrippine elle-même, petite-fille d'Auguste, fille du farouche Agrippa et de cette Julie, si passionnée et si in-

(1) N° 207.
(2) N° 209.

telligente, dont elle avait pris tout l'orgueil. Cette violence, soutenue par une énergie trop virile, et sa soif de domination accumulaient les dangers en paraissant les braver. Agrippine rendait son mari plus timide en voulant le rendre plus hardi, parce qu'elle lui créait des embarras sans lui communiquer la force de les trancher. Enfin Germanicus avait conscience de la haine injuste de son oncle et de son aïeule : son âme douce en était remplie d'anxiété (1). Ce portrait nous aidera à mieux comprendre la conduite de Germanicus après la mort d'Auguste. C'est le moment où son sort va se décider, et du même coup le sort du peuple romain.

Les légions du Rhin étaient travaillées par un esprit nouveau. Après le désastre de Varus, il avait fallu remplir les cadres : on avait fait des levées à la hâte, on avait ramassé dans Rome les plus jeunes et les plus vigoureux parmi cette multitude accoutumée à la paresse. C'étaient d'assez bons soldats, mais que la discipline n'avait pas réussi à dompter complétement. Ces récentes recrues, dès qu'elles apprirent la mort d'Auguste, excitaient les vieux soldats à la révolte. Le contre-coup de l'opinion publique de Rome se faisait sentir dans l'armée. A Rome, on désirait Germanicus pour empereur; sur le Rhin, on prit les armes et on voulut proclamer Germanicus.

Germanicus était une âme honnête que révoltait l'idée d'une trahison, quoiqu'il fût difficile d'appliquer ce mot à des revendications légitimes contre un usurpateur qui se targuait du choix d'un autre usurpateur. Tibère avait donné le mot d'ordre aux légions; Livie s'était emparée des affaires à Nola; ils régnaient par la force et non par le droit : or l'on ne trahit qu'un gouvernement régulier, légal, institué par le consentement de la nation. Mais Germanicus était lié par une étroite parenté, par l'adoption de Tibère, par sa propre conscience. La seule pensée de se déclarer l'ennemi de son oncle le faisait frémir. Aussi les soldats, en le proclamant, le poussent-ils au désespoir. Quand il les entend lui décerner le titre d'*imperator*, il se précipite du tribunal où il siége et prend la fuite. On le ramène, on veut le forcer à y remonter en l'acclamant; c'est alors qu'il tire son épée et déclare qu'il préfère la mort au déshonneur. La foule est cruelle quelquefois, ou plutôt elle est sceptique. Les recrues arrivées fraîchement de la capitale n'étaient point touchées par ces sortes de démonstrations, et l'on cite un certain Calusidius qui présenta tranquillement à Germanicus son épée en lui disant : « Elle coupe mieux. » Il est certain que Germanicus ne se tua point. Il eut recours à un subterfuge, on pourrait dire à un mensonge. D'ac-

(1) « Anxius occultis in se patrui aviæque odiis, quorum causæ acriores quia iniquæ. »

cord avec les principaux chefs, il inventa une lettre de Tibère où le nouvel empereur promettait aux soldats tout ce qu'ils pouvaient souhaiter, des congés au bout de vingt ans de service, la pension de vétéran au bout de seize ans, les legs d'Auguste doublés. Les légionnaires avaient tué les centurions qui leur déplaisaient, on leur sacrifia les autres. Une révolte apaisée de la sorte ne sert qu'à en préparer une seconde; elle éclata dans le camp d'hiver, situé à l'*Ara Ubïana*, entre Bonn et Cologne. La vue d'Agrippine partant enceinte avec ses petits enfans pour se réfugier à Trèves put seule faire rentrer en eux-mêmes les rebelles, qui l'estimaient plus que Germanicus. Une troisième révolte éclate à *Castra Vetera* (Xanten), où campaient la cinquième et la vingt-unième légion. Le vieux Cécina, lieutenant de Germanicus, ramena quelques cohortes par ses promesses et les jeta pendant la nuit sur les tentes des soldats insurgés. Une horrible mêlée, que les ténèbres rendaient plus sanglante, couvrit le camp de cadavres. « Ceci n'est point un remède, c'est un bain de sang, » dit le lendemain Germanicus en versant des larmes. Ce sang, il eût peut-être dépendu de lui qu'il ne coulât jamais.

Tacite peint admirablement ces scènes lugubres; cependant il évite de dégager nettement l'esprit révolutionnaire qui travaille l'armée et qui souffle de Rome. Germanicus n'est l'objet de tant d'espérances que parce qu'on croit que les vieilles institutions républicaines et la liberté reconquise doivent triompher avec lui et par lui. Germanicus se dérobe à ce rôle avec une constance dont Tibère n'était guère digne; il met tout son héroïsme à obéir; il développe, pour ne pas se trouver en face de cet adversaire redouté, une énergie qui l'expose à de plus grands dangers; il lui coûte plus d'efforts et plus de sang pour refuser l'empire qu'il n'en aurait coûté peut-être pour l'acquérir ou l'affranchir. Est-ce respect, est-ce terreur devant la sombre figure de Tibère? C'est du moins faiblesse d'un cœur pusillanime qui préfère son devoir de prince à son devoir de citoyen et son repos au bonheur de sa patrie. Ne pas se compromettre est le mobile suprême des êtres inoffensifs, qui finissent par ne pratiquer d'autre vertu politique que l'abstention.

Si, au lieu d'une âme noble et timide, Germanicus avait eu l'âme ambitieuse et hardie de Vespasien ou de tout autre général qui a tiré le glaive en s'écriant : Marchons sur Rome! que fût-il arrivé? C'est un problème qu'il est permis de se poser et qui nous aide du même coup à pénétrer ce qu'avait de solide ou de frivole, de juste ou d'immérité, la popularité incroyable de Germanicus. Il est inutile de rappeler que la tendresse des Romains pour lui vient surtout du souvenir paternel, que la lettre de Drusus est sans cesse présente à tous les yeux, qu'il semble que l'exécution d'un si gé-

néreux projet soit un héritage sacré, une dette imprescriptible. Ce n'est pas un chef débonnaire qu'on attend, c'est un sauveur. Ce ne sont pas les campagnes entreprises pour recouvrer les ossemens blanchis de Varus, ce ne sont pas les ravages commis dans les forêts de la Germanie, propres surtout à exaspérer les Germains, qui attirent les cœurs vers Germanicus; c'est une espérance secrète chez les uns, avouée chez les autres, vivace chez tous, qui tourne les regards des meilleurs citoyens vers le Rhin. Dès qu'Auguste est mort, on attend chaque jour la nouvelle, non pas que Tibère est revenu d'Illyrie pour prendre l'empire, mais que l'armée du Rhin s'est mise en marche pour apporter la liberté. Que fût-il arrivé, si Germanicus, avec autant de désintéressement et plus de courage civique, eût accepté hautement le legs de Drusus, s'il eût déclaré que les promesses du père seraient religieusement exécutées par le fils, s'il fût parti à la tête de toutes ses légions, qui brûlaient de le conduire à Rome, s'il fût descendu vers l'Italie en annonçant la restauration du sénat et du tribunat, des assemblées et des magistratures, des lois et des institutions, avec les améliorations conseillées par l'expérience et un demi-siècle de servitude, s'il eût consenti enfin à devenir, non pas le second des empereurs, mais le premier des citoyens?

Il est certain, et Tibère l'a prouvé par toute sa conduite, que le retour de Germanicus, avec de telles promesses attachées à ses aigles, n'eût été qu'une marche triomphale, pacifique, sans effusion d'une seule goutte de sang. Il traversait les Gaules et le nord de l'Italie en purifiant les traces de César, en effaçant le souvenir de sa marche parricide, en réhabilitant le Rubicon, franchi enfin honnêtement, triste cours d'eau qui reste noté d'infamie dans l'histoire pour n'avoir pas arrêté et submergé l'ambitieux qui allait commettre le plus coupable des attentats. Il arrivait à Rome escorté par toutes les populations de l'Italie, comme elles avaient escorté et porté pieusement sur leurs épaules le cadavre de son père Drusus. Dion le dit lui-même, Dion, personnage consulaire, fonctionnaire et ami des empereurs. « Plusieurs fois Germanicus aurait pu s'emparer de l'empire du consentement non-seulement des soldats, mais du sénat et du peuple. » Tibère le savait si bien qu'il attendait toujours les nouvelles de Germanie. Ses tergiversations, ses refus, ses ruses pour décliner le pouvoir, on n'y a vu qu'une puérile hypocrisie et du machiavélisme, il faut y voir l'expression des craintes les plus sincères et les plus sérieuses. Il s'attendait à tout moment à apprendre que Germanicus et ses légions descendaient des Alpes, il se tenait prêt à fuir; il aurait fui devant Germanicus comme il a fui devant Auguste, devant Livie, devant Séjan, comme il fuyait devant le spectre de Rome, quand il n'osait, à la fin de son règne, ap-

procher à plus de sept milles de ces murs qu'il remplissait de larmes et d'imprécations. C'est pour cela qu'il ne voulait commettre rien d'irréparable, ne s'engager par aucun acte, afin de ne s'exposer à aucunes représailles et de pouvoir dire au libérateur : « Mais Rome est libre, je n'ai rien usurpé. » Avec cette pensée, on peut relire Tacite : dès lors les incertitudes de Tibère, sa politique au début, son attitude honteuse, ses faux-fuyans, ses mensonges, ses habiles refus, son dégoût du pouvoir, s'expliquent par la terreur que lui inspire Germanicus. Séparé par de si grandes distances, il ignore longtemps ce que son neveu a décidé, et de sa décision dépend sa propre destinée aussi bien que celle du peuple romain.

Or Germanicus n'a rien résolu; il a pris le parti le plus commode, il reste sur la frontière, il y reste fidèle. Il ne privera point le monde du bonheur d'obéir à Tibère, puis à Caligula, puis à Néron. Il n'essaiera ni de rendre la liberté à sa patrie ni de restaurer la grandeur romaine. Quel est donc l'historien qui prétendait que le fils de Drusus n'avait jamais été inférieur à sa fortune? On doit affirmer au contraire qu'il a été au-dessous de sa fortune, qu'il n'a pas eu l'audace honnête, salutaire, patriotique, qui fait qu'on remplit le plus difficile des devoirs. Il a préféré ce devoir inerte qui s'appelle l'obéissance; il n'a songé qu'à sa propre sécurité et a laissé retomber à terre la cause si belle que l'humanité remettait entre ses mains. L'étendue de sa faute peut se mesurer à la joie immense que Tibère et Livie témoignèrent en apprenant que Germanicus faisait prêter serment au nouvel empereur. Alors seulement Tibère agit en maître et Livie se crut toute-puissante, alors seulement l'empire fut consacré par des formules décisives. On rit d'abord à la cour de ce candide et vertueux Germanicus; on le laissa pendant trois ans guerroyer sur le Rhin, se perdre dans les forêts, pénétrer jusqu'à l'Océan, occuper l'activité de ses soldats par des marches et des contre-marches, s'exposer à des dangers sérieux, car c'était un bon et courageux général qu'Agrippine soutenait et secondait merveilleusement. On le laissa libre et heureux, pendant que le pouvoir de Tibère et de Livie s'affermissait à Rome, jusqu'au jour où l'éclat de ses victoires et l'amour de ses légions réveillèrent les craintes assoupies de Tibère. On ne pouvait souffrir qu'une gloire si pure resplendît plus longtemps; on le rappela : grande imprudence, car ce retour était pour Germanicus une seconde occasion d'accomplir les promesses de Drusus et de disposer d'un peuple qui s'était depuis longtemps donné à lui.

De peur de mécontenter son neveu, Tibère l'avait désigné pour être consul et lui avait accordé le triomphe. D'ordinaire les triomphateurs campaient hors des murs avec l'élite de leurs troupes, et,

le jour de la cérémonie, entraient par la porte triomphale, où le sénat les attendait assis autour de l'empereur. Pour Germanicus, soit qu'un mot d'ordre eût été donné, soit qu'un mouvement spontané entraînât le peuple, comme il arrive dans de pareilles circonstances, Rome entière s'élança au-delà du Tibre; tous se précipitèrent sur la route, hommes, femmes, enfans, vieillards; la ville devint déserte. Qui ne sait avec quel enthousiasme et quel art le génie italien organise les manifestations? On alla au-devant du libérateur jusqu'au vingtième mille, c'est-à-dire jusqu'à sept lieues de Rome. Était-ce pour voir des Germains à la longue chevelure et leurs dépouilles? Était-ce pour insulter quelque chef enchaîné derrière le char? Non, c'était pour recevoir cette liberté tant promise que Germanicus rapportait, croyait-on, dans ses deux mains, c'était pour contempler ce héros bienfaisant dont le retour devait suffire pour faire disparaître Tibère. Tibère connaissait si bien les dispositions des Romains qu'il n'envoya sur la route que deux cohortes prétoriennes et garda toutes les autres auprès de lui; il est vrai que les soldats s'échappèrent et coururent mêler leurs joyeuses clameurs à celles de la foule. Que Germanicus fît un geste, qu'il dît une parole, qu'il donnât un signal, et cette multitude immense, qui lui appartenait, prenait feu. Toujours scrupuleux, toujours fidèle à Tibère, il observa la plus grande réserve; il avait placé autour de lui, sur son grand char, ses cinq petits enfans, afin de n'offrir aux yeux qu'un spectacle doux et souriant, afin de ne toucher les cœurs que par les émotions de la paternité et le souvenir des vertus domestiques. On l'accueillit avec ivresse, et l'on fut déçu; on le suivit en espérant encore, et toutes les espérances furent trahies.

Quelle que soit la valeur d'un homme, il ne vaut en politique qu'autant qu'il représente une idée et qu'il saisit l'occasion de la faire triompher. L'idée qui faisait la force de Germanicus, c'est qu'il était l'incarnation de la liberté romaine ou du moins des derniers soupirs vers la liberté. Il n'a rien fait pour cette idée, il a été un honnête serviteur, un timide citoyen, un impuissant ami, un chef involontaire ou volontairement paralysé; il s'est contenté des brises folles d'une popularité stérile, et, quand l'occasion s'est offerte par deux fois, il l'a repoussée. Dès ce moment, Germanicus ne comptait plus, il avait abdiqué. Il pouvait rester l'amour du peuple romain, mais dans la vie de l'humanité et dans le jeu de ses destinées Germanicus était rayé. Qu'il vécût à Rome ou loin de Rome, général ou fonctionnaire civil, heureux ou persécuté, applaudi ou délaissé, il avait trahi l'idée dont son père lui avait transmis le fardeau, il avait failli au plus beau rôle que l'histoire pût offrir à un homme; il était jugé, il n'était plus rien qu'une victime marquée par le ressentiment de Livie et de Tibère.

Une phrase de Tacite laisse deviner les regrets et les alarmes des contemporains de Germanicus; or l'on sait combien Tacite est sobre dans ses réflexions et combien lui-même enveloppe sa pensée (1). Les politiques qui voyaient ce pompeux, mais infructueux triomphe de Germanicus ne pouvaient cacher leur tristesse, sentant qu'une occasion suprême était perdue et qu'une idée était à jamais trahie. Les âmes tendres et prévoyantes n'étaient pas moins affligées, parce qu'elles pressentaient que, dans les temps difficiles, celui qui manque à sa fortune est perdu; sa faiblesse excite le mépris de ses ennemis; être populaire et cesser de se faire craindre, c'est marcher à la mort.

Du reste la vie de Germanicus n'a plus d'objet. Que fait-il à Rome? Il plaide pour les accusés, il sourit à ses partisans, il manque d'être étouffé chaque fois qu'il se montre en public, tant la foule se précipitait sur lui comme pour saisir enfin le mot du sphinx et le signal toujours attendu. Germanicus se contente de rebâtir à ses frais le temple de l'Espérance qui vient de brûler, restauration qu'on pourrait prendre pour une ironie et qui semble dire aux Romains : « Germanicus n'est plus pour vous qu'une espérance vaine. » Qu'importent des intrigues de cour, l'ambition d'Agrippine, la jalousie du fils de Tibère, la malveillance de Séjan? Qu'importe même la succession de Tibère, qui se ferait attendre dix-huit ans et qui ne donnerait sans doute au monde qu'un maître impuissant, abusé, jouet des autres et de sa propre faiblesse? L'exemple de Tibère nous apprend comment d'un bon citoyen de mauvaises institutions font un mauvais prince. Ce fut un bien pour Germanicus d'être éloigné de Rome, ce fut une faveur nouvelle de la fortune de l'enlever à la terre jeune et dans toute sa gloire.

Lui-même ne sait plus comment remplir des jours vides et inutiles. Nommé au gouvernement de l'Asie, il s'y rend à petites journées, il fait un voyage de plaisir, il visite successivement l'Illyrie, Nicopolis, fondée par Auguste, le champ de bataille d'Actium, Athènes, où il entre pieusement avec un seul licteur, les côtes de la Thrace et de l'Asie-Mineure, toutes les villes célèbres; il fait même un pèlerinage à Rhodes pour flatter Tibère, et, comme si le sort prodiguait l'ironie à ses favoris impuissans après leur avoir prodigué les occasions, c'est à Rhodes que Germanicus sauve lui-même du naufrage Pison, poussé par la tempête, Pison son ennemi, Pison l'affidé de Tibère qui doit le combattre, le désespérer et peut-être l'empoisonner. Le goût des voyages ou l'ennui l'entraîne; dès qu'il a réglé les affaires de Syrie, il prend le pallium grec et les sandales,

(1) « Suberat occulta formido reputantibus haud prosperum in patre ejus favorem vulgi; avunculum ejusdem Marcellum flagrantibus plebis studiis intra juventam ereptum; breves et infaustos populi romani amores. » (II, 41.)

s'enfonce en Égypte comme un simple particulier, va jusqu'à Syènes et jusqu'à Éléphantine. Il revient épuisé, est abreuvé de dégoûts par les agens de Tibère, tombe malade et meurt. Cette mort est le texte d'une tragédie véritable, si admirablement composée par Tacite qu'il est défendu à jamais d'en refaire le récit; le procès de Pison à Rome est un autre chef-d'œuvre qu'on ne peut lire que dans ce grand historien. Je ne poserai même pas le problème insoluble de l'empoisonnement de Germanicus. S'il n'a pas été empoisonné, il a cru l'être, il l'a dit, l'univers l'a répété. Il n'est point de condamnation plus grave pour un souverain et pour un siècle.

C'est surtout dans les temps de décadence politique qu'on voit triompher une sorte de loi envieuse et fatale. Tout ce qui est beau, bon, généreux, succombe devant l'audace et l'impudence. De même, dans les champs incultes, le bon grain est étouffé par les herbes voraces. La vitalité violente absorbe la vitalité honnête; l'égoïsme et les appétits effrénés de ceux qui n'ont pas de scrupules coudoient, écartent, rejettent les âmes candides et retenues; le crime étant une force, la vertu devient une faiblesse. Germanicus a été parfait jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la faiblesse et jusqu'au martyre; il a rempli sa destinée, mais il a trahi la destinée du peuple romain. Il y a dans cette histoire une moralité qu'il faut avoir le courage de proclamer, c'est que le peuple romain n'était plus digne que Germanicus ou tout autre héros fît pour lui cet effort. Le rôle des princes n'est pas d'offrir la liberté, le rôle des peuples au contraire est de la réclamer : les souverains trouvent qu'il est temps de l'accorder quand les peuples ont su la conquérir. Le peuple romain se vendait tous les jours afin de vivre dans l'oisiveté et dans les plaisirs; il croyait ensuite qu'un amour platonique pour l'ancienne constitution suffirait pour être affranchi. Il choisissait ou plutôt il acceptait un héros idéal, et attendait sans rien faire que ce tout-puissant sauveur ouvrît sa main, qui devait contenir le bonheur et la liberté de tout un peuple. C'est pourquoi l'image de Germanicus est restée dans l'histoire pure, charmante, idéale, presque abstraite, tant l'action lui a manqué. Il n'est qu'une personnification : il résume l'espérance inerte d'une nation, ses aspirations impuissantes, ses regrets sans courage, ses vœux sans énergie; c'est la chimère des paralytiques qui ne veulent plus marcher, c'est l'agitation de ceux qui rêvent et demeurent plongés dans le sommeil. Germanicus du moins eût dû essayer de secouer cette léthargie; il ne l'a point fait, et le martyre l'a purifié de toute faiblesse. Sa douce et belle figure restera une consolation pour les honnêtes gens de tous les temps, mais il ne faudra jamais consentir à ce qu'elle devienne une justification ou un exemple.

BEULÉ.

LA

# VIE AMÉRICAINE

*New America*, by Hepworth Dixon; 2 vol. Londres 1867.

## I.

Voici un des livres les plus intéressans que nous ayons lus depuis bien longtemps sur l'Amérique, et tel qu'il serait désirable qu'il en parût de loin en loin sur toutes les grandes nations de ce monde, et particulièrement sur celles qui sont en voie de formation ou de croissance. Qui ne serait heureux en effet, parmi ceux qui s'intéressent aux destinées morales de notre espèce, qu'un observateur sagace et subtil se chargeât pour lui de deviner l'heure qu'il est réellement à l'horloge invisible qui marque la vie de telle ou telle nation, et de la lui sonner en jolies notes, d'un timbre musical et clair, précédées et accompagnées de fantasques carillons pendant lesquelles défileraient, comme dans les anciennes horloges gothiques, toute sorte de figurines amusantes? Tels sont l'utilité et l'attrait du livre de l'ingénieux M. Hepworth Dixon, *New America*. Pour qui sait lire, il dit en termes suffisamment clairs : L'heure suprême de l'ancienne constitution des États-Unis a sonné; l'œuvre que nous pouvions considérer comme l'élixir le plus pur de la sagesse et de la raison humaines ne pourra pas tenir longtemps contre la nécessité des faits. L'imprévu est venu déconcerter la logique, et l'accident est en train d'avoir raison de la sagesse.

L'auteur de ce livre est un esprit d'une curiosité morale aussi excessive que pleine d'impartialité. Tout fait l'attire, de quelque nature qu'il soit, et il n'est content que lorsqu'il a pénétré jusqu'à

sa cause la plus secrète, jusqu'au mobile caché qui lui a donné naissance. Il sait à merveille, et même il sait un peu trop, à notre avis, que les causes réelles des faits sont rarement celles qui sont apparentes et qui tombent sous la prise du sens commun. Pour emprunter au langage de notre époque un mot qui sent son Bobèche, mais qui est singulièrement pittoresque et expressif, il aime en toutes choses à chercher *la petite bête*. Avant d'appliquer aux phénomènes de la vie contemporaine ses facultés d'investigation curieuse et subtile, il les avait appliquées au passé et s'était fait réviseur d'opinions accréditées. Il y a bien des années déjà que paraissait son premier essai en ce genre, un livre sur William Penn, dans lequel il défendait l'illustre chef des quakers contre les attaques acerbes et sans merci de Macaulay, et prouvait à l'éloquent historien qu'un chef de secte placé, comme l'était William Penn, en dehors de tous les partis en lutte et professant les doctrines de paix qui ont rendu son nom célèbre, pouvait, sans être un courtisan, profiter de la bienveillance de Jacques II pour servir les intérêts de ses coreligionnaires. Depuis, il a continué ce travail d'investigation sur John Howard, sur Robert Blake, et surtout sur lord Bacon. De même qu'il avait défendu William Penn contre Macaulay, il a défendu le grand philosophe contre lord Campbell, et son plaidoyer, surtout en ce qui concerne les relations de Bacon avec Essex et le procès de cet ingrat factieux, est vraiment digne d'être pris en considération. Puis il a exécuté un voyage en terre sainte, où il a suivi pas à pas, dans son court pèlerinage à travers ce monde, les traces saintes de Jésus.

Comme tous ceux qui ont pour principal mobile la curiosité, il ne laisse pas apercevoir d'opinions nettement tranchées; il prend trop de plaisir à la variété des spectacles que présente le combat des doctrines pour décider entre elles avec cette brutalité et cette justice sensées qui sont le privilége plus lucratif que glorieux de l'homme de parti. Il fraternise volontiers avec les hommes de toute secte et de toute école, car il ne voit en eux qu'une matière d'instruction et d'expérience. Il a vécu dans l'intimité des sérails de Brigham Young et de ses coreligionnaires, et au sortir de cette atmosphère de polygamie il est allé respirer l'atmosphère de célibat des bons et inoffensifs *shakers*, étudier sur place les mystères de cette singulière communauté d'Oneida Creek, où le mariage est aboli. Pour dire le vrai, il résulte bien quelque incertitude de pensée de cette impartialité si grande, et cette curiosité finit par dégénérer en quelque chose qui ressemble singulièrement au dilettantisme. On me disait récemment que les Orientaux ont l'oreille tellement fine qu'ils peuvent percevoir sans la moindre difficulté des douzièmes de ton en musique; il en est un peu ainsi de M. Dixon,

il saisit en politique et en philosophie des douzièmes de ton. De là beaucoup de finesse d'ordinaire, et fréquemment un certain vague. Aussi n'oserais-je pas nommer les doctrines auxquelles il se rattache réellement. Il a de la tendresse pour l'Amérique même dans ses plus grandes erreurs : nous ne pouvons donc que lui supposer des tendances radicales assez prononcées; mais quelle est la forme de ce radicalisme? C'est ici qu'il est permis d'hésiter. Un de nos amis, avec lequel nous échangions tout récemment quelques mots à son sujet, le trouve très mormon; il nous semble au contraire que, s'il a un penchant quelque peu décidé, c'est pour les *perfectionnistes* et leur établissement communiste d'Oneida Creek. Peut-être avons-nous raison tous les deux, et la cause de notre dissidence tient-elle simplement à une tendresse assez visible de l'auteur pour le mariage spirituel, qu'il a retrouvé également, quoique sous des formes diverses, et chez les mormons et chez les perfectionnistes, et auquel il a consacré récemment, sous le nom de *Spiritual wives*, deux volumes considérables. Quoi qu'il en soit, les doctrines qu'il remue et commente suffisent pour former autour du lecteur une atmosphère radicale des plus prononcées, et l'on ne peut que conseiller à quiconque l'ouvrira, whig ou tory, conservateur ou libéral à l'ancienne mode, d'oublier un instant ses opinions, s'il ne veut pas imiter la conduite de ce roi de Pégu dont parle Chamfort, lequel roi faillit crever de rire lorsqu'on lui apprit que les Vénitiens étaient un si singulier peuple qu'ils vivaient en république.

Avant de nous engager avec le voyageur dans les dangereuses solitudes du *far west* et dans les méandres des nouvelles doctrines américaines, nous voudrions montrer par quelques exemples comment fonctionnent les facultés de notre auteur, comment son œil sait regarder et son oreille écouter. Pour cela, nous choisissons un des derniers et des plus courts chapitres du livre, celui qui est intitulé *Manières*. Les mauvaises manières américaines sont célèbres dans notre Europe, et il n'est presque pas un voyageur qui n'ait contribué à faire aux citoyens de la grande république une réputation de sans-gêne et de familiarité excentrique. Que de fois n'a-t-on pas décrit ce type d'Américain qui crache sur les tapis, étend ses bottes boueuses sur les canapés de soie, met ses pieds plus haut que sa tête, vous aborde sans vous connaître, et vous demande à brûle-pourpoint quel est le chiffre de votre revenu, votre condition sociale, si vous êtes marié ou célibataire. M. Hepworth Dixon, malgré son indulgence pour les mœurs américaines, raconte lui-même quelques anecdotes qui sont de la plus amusante espèce. Cette dame qu'il surprit à une station de chemin de fer fouillant sans façon dans son sac de voyage et croquant à belles dents les pommes qu'elle en avait tirées est un assez bel exemple de cette familiarité démocra-

tique. La dame, il est vrai, avait une excuse, c'est qu'elle-même possédait des pommes et qu'elle avait voulu faire la comparaison. « Je voulais savoir si vos pommes étaient meilleures que les miennes, » dit-elle à M. Dixon, lorsqu'elle vit qu'il la regardait avec quelque surprise. Cependant, malgré beaucoup d'aventures de ce genre, M. Dixon n'hésite pas à déclarer que cet Américain légendaire de nos romans et de nos farces est encore pour lui un être de raison, et que, bien qu'il ait soupiré plus d'une fois après lui pour tromper l'ennui inséparable des longs voyages, il ne l'a pas plus rencontré que nous ne rencontrons à Dublin le spirituel cocher, à Damas le pacha grotesque, et à Madrid l'hidalgo susceptible, rêves de notre imagination qui ne se présentent jamais dans la vie réelle.

S'ensuit-il que l'accusation portée contre les manières américaines soit dépourvue de fondement? Non, répond M. Dixon, seulement elles n'ont ni la cause ni le caractère qu'on leur attribue. Ce qu'on peut dire de plus vrai, c'est que ces manières, sans aisance et sans grâce, ne sont au fond que l'expression la plus crue des manières propres à tous les peuples germaniques. C'est un fait non d'éducation, mais de nature et de tempérament. « Tous les hommes de race teutonique, dit M. Dixon en termes excellens, sont portés instinctivement à faire les gros yeux aux étrangers qu'ils rencontrent par hasard. Les dieux norses avaient cette particularité, et nous qui sommes leurs héritiers, c'est à peine si nous pouvons voir une figure inconnue, un costume qui ne nous est pas familier, sans sentir au fond de nos cœurs le désir de siffler et de lapider. En présence d'un étranger, un *gentleman* se rêvet d'une armure de froid dédain, un mal-appris cherche des yeux autour de lui s'il ne trouverait pas quelque pierre à sa portée. » Et maintenant des manières déplaisantes sont-elles un signe d'infériorité? Les manières anglaises sont au moins aussi déplaisantes pour un Français que les manières américaines le sont pour un Anglais, et cependant il ne viendra à l'idée de personne qu'un gentleman anglais, avec sa taciturnité offensante, soit un être inférieur à un paysan des pays du midi. Avant de nous railler de la grossièreté américaine, nous ferions bien de jeter un regard sur nous-mêmes et de songer que nous, Européens, nous pourrions prendre des leçons de savoir-vivre et de politesse des bateliers de Stamboul et des portefaix du Caire. Tous les voyageurs savent que la perfection des manières doit être cherchée non dans nos palais et nos hôtels, mais sous les tentes des Bédouins. Dans l'état actuel du monde, cette question est affaire de longitude et de latitude. Un paysan italien a souvent de meilleures façons qu'un comte anglais. L'Italien, quelle que soit l'élégance de son maintien, ne peut soutenir la comparaison avec le Grec, plus souple que lui, et ce dernier doit à son tour céder la palme à l'Arabe,

« un homme dont chaque geste est une leçon dans ce plus haut des arts sociaux. » — « Lorsque nous sommes dans une cité orientale, dit M. Dixon, même dans un désert d'Orient, cette question se présente perpétuellement sur nos lèvres : qui a appris à ce muletier là-bas à s'incliner et à sourire? qui a donné avec une pareille plénitude cette grâce à ce cheik à la peau tannée? Une dame qui entre dans un camp arabe pour y passer la nuit ne ressentira aucune crainte, à moins qu'elle ne soit avertie par quelque expérience antérieure, car le cheik sous la tente duquel elle se trouve possède dans une perfection rarement rencontrée ce don de la démarche et du discours que dans notre Occident nous cherchons seulement, sans l'y trouver toujours, parmi les hommes du plus haut rang. Comment le Bédouin acquiert-il ce don princier? Il ne le tire pas de sa richesse et de sa puissance, une bande de chèvres, un troupeau de moutons, sont ses seuls biens; il ne le tire pas de ses efforts d'esprit, il peut à peine lire et écrire. Le cheik qui inspire cette confiance, loin d'être un prince, un prêtre, obligé par nature et par condition à agir droitement, peut être un voleur, un proscrit, un assassin, et porter les traces du feu et la tache du sang sur cette main qu'il agite avec une grâce enchanteresse. Cependant il a l'air d'un prince. Tous les Orientaux ont ce charme sans nom. Un paysan syrien vous reçoit dans sa hutte de pierre, fait son signe de croix et émet le souhait que la paix soit avec vous avec des formes auxquelles un calife n'aurait rien à ajouter. » A ce singulier phénomène, M. Dixon donne la singulière explication que voici. En tout pays du monde, le degré de liberté peut être mesuré par le degré d'imperfection des manières. De mauvaises manières sont une conséquence nécessaire de la liberté. Là où fleurit le despotisme fleurit aussi la politesse, là où fleurit la liberté foisonnent l'insolence, l'arrogance et la brutalité. Voyez les hommes de très grand génie ou de très grand caractère, ils se distinguent rarement par ces dons de la politesse et de la grâce. Il en est des peuples comme des individus, ils sont polis tant qu'ils sont esclaves; faites qu'ils se redressent, et du jour au lendemain ils vont oublier leurs manières. La France depuis la révolution a perdu sa réputation pour les saluts et les sourires. « Un Souabe est moins poli à Omaha qu'à Augsbourg, un homme du Munster à Baltimore qu'à Cork. Fritz ne vous dira pas bonsoir sur les bords du lac Érié, Pat ne vous tirera pas son chapeau à New-York. » Est-ce un bien? est-ce un mal? M. Dixon conclut que c'est un petit mal pour un grand bien.

J'ai choisi cet exemple tout exprès parce qu'il montre fort bien ce qu'il y a de subtil et en même temps d'incomplet dans la manière de raisonner qui est propre à M. Dixon. Aussi vraie que soit son explication, elle ne saisit cependant qu'une des causes du

phénomène et n'atteint pas les principales. Au lieu de dire que le degré d'excellence des manières peut se mesurer sur le degré d'obéissance d'un peuple, il serait plus juste de dire que la politesse d'une nation est toujours en rapport avec l'ancienneté de sa civilisation. Tout le secret de la politesse orientale consiste dans ce fait que la civilisation des peuples de l'Orient a son origine dans la nuit des temps. L'ancienneté de l'action règle le geste de la main, la démarche du corps, l'intonation de la voix. En outre la politesse des manières est et sera partout un signe infaillible qu'une société est non plus à l'état fluide et de formation, mais à l'état concret et de fixité, qu'elle a trouvé ses lois et son code moral, que les droits réciproques de chacun sont définitivement arrêtés et reconnus. La déférence arrive dans une société lorsque les divers groupes de citoyens qui la composent ont cessé de chicaner sur les limites de leurs droits réciproques, de même que les propriétaires voisins vivent en bonne intelligence lorsque les limites de leurs champs sont nettement tracées. Enfin elle est une preuve que l'individu est arrivé à cet état de perfection difficile qui consiste à mettre sa volonté propre d'accord avec les volontés des autres, qu'il a pris l'habitude de la contrainte morale, source de la sociabilité, qu'il est parvenu à faire de cette contrainte, qui d'abord fut un effort douloureux, une grâce et un plaisir. Si les manières sont moins parfaites en Occident qu'en Orient, c'est que les sociétés européennes sont moins anciennes que les sociétés asiatiques; si les manières américaines ont moins de grâce que les manières européennes, c'est que la société est d'un côté de l'Océan en voie de formation, tandis que de l'autre elle a depuis longtemps atteint sa croissance définitive; si dans quelques-unes de nos sociétés européennes enfin la politesse est moins grande qu'autrefois, c'est que ces sociétés ont changé de formes, que dans ce nouvel état les droits et les devoirs nouveaux des citoyens sont encore mal arrêtés, et que l'individu n'a pas eu encore le temps d'apprendre cette contrainte morale qui est la racine de toute politesse.

Tout doit se mesurer sur la plus vaste échelle dans cette république aux proportions gigantesques, et qui présente la vivante image du fabuleux pays de Brobdingnac. Une incroyable variété de races existe sur l'immense surface de son territoire. Dans notre Europe, les contrastes les plus tranchés des races ne sont que des nuances d'un même sang; leurs mélanges les plus violens ne sont que des affinités récalcitrantes qui ont été contraintes, leurs différences ne sont que des différences d'âme et de caractère; leurs dissemblances, en un mot, de quelque nature qu'elles soient, sont historiques et non physiologiques. Aux États-Unis, ce sont les quatre grandes races entre lesquelles se partage physiologique-

ment, anatomiquement l'humanité, qui se trouvent en présence, la race blanche, la race noire, la race jaune et la race rouge, dans des proportions inégales sans doute, mais qui sont telles cependant qu'elles donnent sérieusement à réfléchir. Un fait fort curieux ressort en effet des observations de M. Dixon, c'est que les deux races, noire et jaune, compensent jusqu'à un certain point leur infériorité de nombre par la force qu'elles tirent de leur localisation dans une région particulière, force qui, s'accroissant en progression normale, doit finir un jour ou l'autre, si aucun obstacle ne vient à la traverse, par les rendre maîtresses de ces régions. L'homme blanc n'a pas de région préférée, il est partout chez lui, de la frontière la plus septentrionale du Maine au dernier district de la Californie. Il n'en est pas ainsi de la race noire et de la race jaune. Il y a quatre millions de nègres aux États-Unis qui presque tous habitent ces régions du sud où leur esclavage vient de se briser, et qui semblent éprouver une répugnance insurmontable à en habiter d'autres. Le nègre est un être moins libre que les hommes des autres races des conditions du climat. Pareil à ces plantes qui ne croissent fertiles qu'arrosées de ses sueurs et qui se montrent ingrates envers le travail de l'homme blanc, il lui faut les pays du sud, avec lesquels il s'harmonise si heureusement, et dont il est un élément pittoresque presque nécessaire. Pas plus que le riz, le coton et le tabac, le nègre n'aime les régions du nord, où il a cependant toujours eu ses plus chauds avocats, et d'où est parti le signal de son émancipation. « Même aujourd'hui, où le Massachusetts et le Connecticut l'amorcent par l'offre de bons gages, d'un travail aisé et d'un peuple sympathique, il refuse d'aller s'y établir. Il endure tout juste New-York; les plus intrépides de sa race consentent à peine à rester à Saratoga et à Niagara après les mois de l'été. Depuis que Sam a pu vivre libre dans le sud, il a tourné le dos au froid et amical nord pour aller chercher un lieu de séjour où il y eût plus de soleil. » Le nègre est un fait tout local aux États-Unis, dit M. Dixon; mais ce caractère ne le rend que plus considérable. N'est-il pas inévitable en effet que ces quatre millions de nègres aujourd'hui affranchis deviennent, par l'effet même de la liberté, les maîtres du pays qu'ils chérissent? Quatre millions de nègres libres s'employant à une culture qui réclame de préférence leur travail ne peuvent manquer de devenir propriétaires de terres qu'eux seuls s'entendent à rendre fertiles. Ils ont acquis les droits du citoyen, ils voteront, et comme ils seront les plus nombreux, c'est leur esprit qui dictera les lois. Quelle résistance alors pourront leur opposer les anciens propriétaires, déjà dépouillés et ruinés? Quelle résistance pourront leur opposer les travailleurs de race blanche, qui se trouveront vis-à-vis d'eux dans une réelle infériorité? Ces conditions nouvelles étant

données, serait-il bien étonnant que nos descendans, à une date plus rapprochée qu'on ne pense, eussent le spectacle d'une république ou d'un empire nègre dans les états du sud?

Quant à l'invasion des hommes de race jaune, c'est un fait tout récent et qui ne remonte pas plus haut que les années qui ont suivi la découverte de l'or en Californie. Ils sont là soixante mille, Chinois ou Malais, qui, renouvelant les anciennes migrations, ont abordé en Amérique par les mêmes points où leurs ancêtres pénétrèrent autrefois, et ont fixé en Californie et dans les districts de l'ouest leur séjour temporaire, séjour temporaire dans leur intention, mais qui pour la plupart devient définitif. Poussés par le besoin hors de leur pays, engagés comme *coulies* et travailleurs libres, ils étaient d'abord venus dans l'intention d'amasser un petit pécule et puis de s'en retourner en Orient. Les circonstances, plus fortes, les ont retenus, et le nombre de ceux qui restent ou viennent excède le nombre de ceux qui partent. Dans ces régions des mines, ils ont, comme les nègres dans le sud, une supériorité réelle sur les hommes de race blanche, c'est qu'ils sont propres à tous les genres de travaux. « Depuis le travail des mines jusqu'à la confection d'une omelette ou le repassage d'une chemise, ils sont bons pour tout travail par lequel les dollars peuvent être gagnés. Hop-chang tient une buanderie, Chi-hi sert comme cuisinier, Cum-thing est une servante pour tout faire. Souples et patiens, ces hommes jaunes, quoiqu'ils soient loin d'être robustes, recherchent âprement tout genre de travail; mais ils préfèrent les emplois des femmes à ceux des hommes, ils sont surtout heureux quand ils sont engagés pour laver le linge, soigner les enfans, servir à table. Ils font de bons sommeliers et de bonnes femmes de chambre. Loo-sing, un joyeux vieux Chinois qui a l'air d'une vieille femme à longue queue, blanchit vos chemises, les empèse et les repasse en perfection, à ce détail près que vous ne pouvez le persuader qu'il doit se dispenser de cracher sur les poignets et les devans. A ses yeux, cracher sur le linge équivaut à y semer des gouttes d'eau, et ses habitudes à cet égard sont telles que vous auriez beau le tirer par sa queue ou lui brûler avec son fer le bout de son petit nez camus, vous ne le convaincriez pas que ce n'est pas pour vous la même chose. » Ces milliers d'hommes jaunes habitent tous, disons-nous, les mêmes régions, celles de la Californie, en sorte que, l'émigration continuant, on peut prévoir le moment où une société asiatique sera formée sur les rivages de l'Océan-Pacifique. Un seul fait peut mettre obstacle à cet événement, c'est l'absence de femmes de race jaune. Ces travailleurs asiatiques partent seuls, et rarement, quand ils s'établissent, ils font venir leurs compagnes, en sorte que l'écart entre les deux sexes est dans la proportion de 1 à 18. Ainsi, sur deux points de ce vaste

territoire, l'empire de l'homme de race blanche est disputé ou menacé, fait considérable et que n'avait pas prévu la constitution républicaine, qui ne fut jamais faite ni pour des hommes de race noire ni pour des hommes de race jaune.

Il est d'autres régions où cet empire de la race blanche est disputé avec un acharnement héroïque souvent, cruel plus souvent encore : ce sont les vastes solitudes à l'ouest du Mississipi et du Missouri, aujourd'hui suprême asile de ces hommes de race rouge autrefois maîtres de tout le pays. Les Indiens occupent une grande place dans le livre de M. Dixon, qui donne à leur égard les détails les plus intéressans. Comme les nègres et les hommes de race jaune, ils sont localisés; mais cette localisation, loin d'être pour eux un principe de force comme pour les deux autres races, est au contraire un principe de faiblesse, car elle est le fait de la fatalité des circonstances et non du libre choix. On a souvent blâmé la politique que les Américains ont tenue à l'égard des Indiens; à mon avis, les explications fournies par le livre de M. Dixon la justifient pleinement. Dans le *Comme il vous plaira* de Shakspeare, un misanthrope excentrique qui ne peut souffrir que les amoureux gravent leurs noms sur l'écorce des chênes s'indigne contre la férocité de l'homme qui vient poursuivre sur leur propre domaine les fauves citoyens des forêts. Il n'est personne d'entre nous qui prenne plus au sérieux qu'elle ne le mérite cette boutade du misanthrope Jacques; les accusations qui ont été élevées contre la conduite des Américains dans leurs rapports avec les Peaux-Rouges ne sont cependant pas beaucoup plus sérieuses. Pour que le Peau-Rouge puisse vivre selon ses lois de sauvage, il faudrait non-seulement que l'œuvre de la civilisation se ralentît, mais qu'elle disparût. Peu à peu les Peaux-Rouges ont été relégués dans les territoires à l'ouest du Mississipi et du Missouri; or dans ces solitudes même la civilisation les trouble sans le vouloir, et restreint leurs droits, quelques ménagemens qu'elle y mette. Voici un exemple entre beaucoup d'autres. Il s'agit d'ouvrir une route allant de Saint-Louis au Lac-Salé, route indispensable et dont l'homme rouge, s'il lui plaît, pourra profiter comme l'homme blanc. Vous nous la donnez belle, répondent Nez-Romain, Faucon-Noir, Chien-Tacheté et autres chefs avec lesquels il faut traiter; qu'est-ce que cela nous fait que cette route soit libre pour l'homme rouge comme pour l'homme blanc? Vous violez notre territoire et vous restreignez nos terrains de chasse. Est-ce qu'un Indien aurait le droit d'aller chasser dans vos champs de l'Ohio? C'est cependant un dégât bien plus considérable que vous commettez en ouvrant une route sur notre territoire. Vos malles-poste et vos chariots font fuir le buffle, animal indépendant qui déteste le voisinage de l'homme blanc. Le dommage que ces routes causent à l'homme rouge, Faucon-Noir l'a résumé par cet axiome d'une

concision pittoresque : « lorsque l'homme blanc arrive, le buffle s'en va ; lorsque le buffle s'en va, la femme et l'enfant meurent. » — « Si les Indiens connaissaient nos cris de partis, dit ingénieusement M. Dixon, nul doute qu'ils n'adoptassent ce cri de guerre : *les terrains de chasse pour les chasseurs!* » Les Indiens vivent exclusivement de la chasse ; or le terrain qui est nécessaire à un tel genre d'existence serait suffisant pour nourrir une population vingt fois, cent fois plus considérable, composée de pasteurs et d'agriculteurs. Vous pouvez comprendre maintenant comment les Américains, par le fait seul de leur présence, nuisent aux Peaux-Rouges et les déciment, sans avoir besoin de recourir à aucune de ces pratiques machiavéliques dont on les a trop libéralement accusés.

Mais, objectent quelques sentimentalistes qui nous paraissent ici mauvais logiciens, le pays appartenait primitivement aux Indiens, et ils en ont été dépouillés par les blancs. En principe, la terre n'appartient, après Dieu, qu'au premier qui la cultive. Or les Peaux-Rouges l'ont-ils jamais cultivée, la cultivent-ils aujourd'hui? L'ont-ils jamais par le travail fait passer des mains de Dieu dans les leurs? Non, ils ont vécu sur le sol de l'Amérique comme un produit naturel, au même titre que les buffles et les antilopes, et il n'est pas plus raisonnable de les considérer comme les premiers propriétaires du pays que les buffles et les antilopes. Tel est le raisonnement de M. Dixon, et, pour notre part, nous le déclarons irréfutable. Cela dit, reste cependant une question de justice et d'humanité qui désarme toute logique, et qui est faite pour troubler le cœur le plus ferme. Une compensation est pourtant due à ces hommes que la civilisation dépouille fatalement. Laquelle? une compensation en argent, en rentes pour les terrains de chasses dont ils se trouvent frustrés? Elle a été accordée dès les jours de Washington, et elle n'a jamais paru suffisante à la conscience de ceux qui la donnaient. Une telle compensation ne peut empêcher de mourir de faim une population qui ne vit et ne veut vivre que de la chasse. Que faire alors? Essayer de les initier à la civilisation, de faire naître en eux goût et estime pour les arts de l'agriculture, qu'ils ont toujours fait profession de mépriser? Toutes les tentatives que des philanthropes malavisés ont essayées pour civiliser les Indiens ont pitoyablement échoué. « Une tribu de Senecas fut établie dans un bel emplacement près du fleuve Alleghany, une tribu d'Oneidas fut établie sur un terrain de réserve, au centre de l'état de New-York, à Oneida Creek. Argent et soins furent prodigués en faveur de ces restes des nations rouges; on leur défricha des fermes, on leur bâtit des maisons, mais ils ne voulurent jamais se résoudre à travailler de leurs mains avec la prudence et la continuité qui sont nécessaires au succès dans la production des céréales

et du bétail. Une bonne moisson les rendait paresseux et imprévoyans; une mauvaise moisson les décimait par la disette et la maladie. Une ou deux familles dans lesquelles il y avait une teinture de sang blanc donnèrent de très bons agriculteurs, les autres vécurent sur leurs terres tant qu'il leur fut possible de vendre le bois et le gibier. Lorsque le bois devint rare et que le gibier disparut, ils commencèrent à vendre la terre et à émigrer dans la contrée sauvage de Green-Bay. La plus grande partie de la tribu a maintenant quitté Oneida; à l'exception peut-être des Walkers, tous laisseront leur ancienne crique dans un temps donné. Bill Beechtree (*Guillaume Arbre de Hêtre*), un de ceux qui restent, me tailla quelques cannes en bois d'*hickory* et me montra des arcs et des flèches qu'il façonne pour les vendre. Il ne peut et ne veut faire rien autre chose. Quoiqu'il n'ait jamais bandé un arc contre un ennemi dans sa vie et qu'il ait une voix agréable pour chanter des psaumes, il considère toute autre occupation que celle de tailler des cannes et d'embarber des flèches comme indigne du fils d'un brave. » Ainsi toute compensation semble inutile, et la population civilisée se trouve à l'égard des Indiens dans cette situation, la plus douloureuse qui puisse éprouver la conscience, de commettre l'iniquité fatalement, en sentant qu'elle la commet, et de n'avoir aucune ressource sérieuse pour réparer le mal qu'elle fait involontairement à la race rouge par le seul fait de son existence et de son activité nécessaire.

L'Indien de l'Amérique du Nord semble donc condamné par son incapacité de se transformer et de changer d'état. Il y a cependant des exceptions à cette règle et même en assez grand nombre. Les Delawares, qui sont établis près de Leavenworth, dans le Kansas, et surtout les Pottowatomis de la mission catholique de Sainte-Marie se sont adonnés à l'agriculture, à l'élève du bétail, et vivent familièrement au milieu des blancs. « Les Pottowatomis ont eu le bonheur d'attirer sur leur établissement du Kansas la sage attention d'un évêque catholique. A la mission de Sainte-Marie, une demi-douzaine de prêtres ont fondé des écoles et des chapelles; ils ont enseigné à ce peuple la religion et l'ont dressé aux habitudes de la vie domestique. Deux mille enfans reçoivent des leçons de ces prêtres. Les huttes sont mieux bâties, les bestiaux mieux soignés, et la terre mieux cultivée à Sainte-Marie que dans aucune autre colonie d'Indiens que j'aie vue, à l'exception d'une seule. » Cette exception, c'est l'existence de quelques familles Shawnees à Wyandote, sur le Missouri, qui se sont parfaitement acclimatées à la civilisation et ont mêlé leur sang à celui de la race blanche. Ces faits méritent qu'on s'y arrête, car ils proclament l'unique accusation que l'on puisse porter contre les hommes de race saxonne dans leurs rela-

tions avec les Indiens, accusation que M. Dixon, qui l'omet, a cependant indirectement formulée lorsqu'il a reconnu tout ce que la froide réserve et l'orgueil saxon avaient d'intolérable pour les autres peuples. Le sang indien, mêlé au sang noir et au sang blanc, domine au Mexique malgré les effroyables cruautés de la conquête et les dures exactions de la domination espagnole, et les Indiens de l'Amérique du Nord ne peuvent résister à une politique qui, de quelque manière qu'on la juge, n'a jamais eu rien de la cruauté espagnole. Les débris des Indiens du Canada ont été réduits à l'état le plus pitoyable sous la domination anglaise; mais, à voir la facilité avec laquelle nos Français avaient pris leurs habitudes et étaient entrés dans leur familiarité, il est permis de supposer qu'ils ne seraient point tombés aussi bas, si le Canada avait continué à rester nôtre. Peut-être est-ce simplement cette froideur d'orgueil naturelle au Saxon qu'il faut accuser. Il y a un certain pédantisme dans la conduite que la fierté de la race inspire au Saxon dans ses rapports avec les autres peuples, surtout avec les peuples barbares; or fiez-vous au pédantisme pour stériliser la vie là où il passe, il s'y entend comme ne s'y entendront jamais les passions les plus féroces. Et puis il y a de singuliers mystères dans la sympathie et l'antipathie. Nous avons tous pu remarquer, par exemple, qu'un homme frêle et maigre se fera toujours obéir moins facilement du vulgaire qu'un homme replet et puissant; le géant Goliath sera toujours le roi des Philistins. Il y a dans le type physique du Saxon, dans ses traits nets et anguleux, dans sa tenue rigide et automatique, dans son accent guttural et ses paroles hachées, quelque chose qui éloigne les hommes de race inférieure. Nous le voyons sur notre continent, où l'éternelle caricature de l'Anglais n'a pas d'autre origine que cette impuissance du vulgaire à pénétrer plus avant que les particularités extérieures du type physique. Que sera-ce alors pour le sauvage et l'homme tout à fait naïf? Je me souviens d'avoir été très frappé, il y a quelques années, d'une observation rapportée de Californie par un voyageur fort peu lettré, mais dont le témoignage naïf n'en était que plus précieux. Souvent, dans les premiers temps de la découverte de l'or, les Indiens s'avançaient par troupes vers les travailleurs. Or, s'il arrivait qu'un Anglais leur adressât la parole dans sa langue, c'étaient des rires, des pantomimes grotesques, des grimaces, des imitations burlesques du geste et de l'accent à n'en plus finir; mais entendaient-ils le son de la langue française ou de la langue espagnole, soudain toute parodie cessait. Nous n'attribuons pas à ce fait plus d'importance qu'il n'en mérite; toutefois nous nous permettrons de remarquer que des causes aussi légères en apparence ont déterminé les plus grands événemens, et que, si la longueur du nez de Cléopâtre a décidé des destinées du monde,

il n'est pas impossible que les Indiens se fussent acclimatés plus facilement à la civilisation, si l'accent anglais avait été moins guttural et le type anglais moins raide.

De même que les nègres avant la guerre d'émancipation, les Indiens ont aux États-Unis de puissans amis, et ces amis, comme ceux des nègres, sont dans les états du nord; mais M. Dixon fait très judicieusement remarquer que cette sympathie du nord est singulièrement inefficace, étant pur dilettantisme. Depuis un demi-siècle, les hommes du nord n'ont plus rien à démêler avec les Indiens, qui sont devenus pour eux ce qu'ils étaient pour nous au temps du Huron de Voltaire, des êtres poétiques, des héros de romans et de romances, une manière d'idéal de la vie libre au sein de la nature. Les gens de l'ouest, qui les voient de plus près et qui chaque jour ont affaire avec eux, les jugent un peu différemment, et les appellent sans façons voleurs, brigands et assassins. C'est qu'ils ont eu leurs fermes incendiées, leurs frères scalpés, leurs femmes et leurs filles violées par eux avec des circonstances révoltantes. Bref, il règne sur ce sujet des Indiens entre le nord et l'ouest de l'Amérique à peu près la différence qui règne parmi nous sur le sujet des Arabes entre les philanthropes de nos salons parisiens et les officiers qui ont fait la guerre d'Afrique. Vous vous rappelez ces Arabes enfumés par le colonel Pélissier qui firent jeter des cris d'humanité si sincères à notre opposition, alors que Louis-Philippe était roi; pareille chose arrive fréquemment dans le nord lorsque l'autorité militaire chargée de la garde des territoires de l'ouest se voit contrainte à quelque acte de vigueur. Il n'y eut pas assez de clameurs d'indignation, il y a deux ans, lorsqu'on connut le massacre qu'un corps de cavalerie commandé par le colonel Shevington avait fait d'une troupe de Cheyennes dans le territoire du Colorado, exterminant à l'aveugle guerriers, femmes et enfans. « Antilope Blanche tomba comme le héros d'un poème, car, voyant que la défense était inutile, l'évasion impossible, il monta sur un monticule de sable, et, ouvrant sa jaquette brodée, ordonna aux faces pâles de faire feu. Il roula à terre avec vingt balles dans le corps. » Mais ce que le nord ne disait pas ou ne savait pas, c'est que cette terrible exécution était une représaille des atrocités commises par ces mêmes Indiens. Près de Denver, à Running-Creek, vivait un laborieux cultivateur nommé Hungate. Un beau jour, les Peaux-Rouges se jettent sur sa ferme, enlèvent ses bestiaux, brûlent sa maison et ses granges, violent sa femme, massacrent ses enfans et le fusillent lui-même. « Les têtes de toutes les personnes de la famille d'Hungate furent scalpées, leurs corps hachés et mutilés. Lorsqu'ils furent découverts dans cet état, ils furent portés

dans la ville de Denver, où l'on en fit une exhibition publique comme celle des blessés de Paris en 1848, ce qui exaspéra jusqu'à la fureur le sang chaud des hommes du Colorado. » Ainsi ce qui est poésie dans le nord est brutale et sanglante réalité dans l'ouest. Ce fait prouve une fois de plus combien les hommes supportent patiemment les coups que d'autres reçoivent et combien ils sont tolérans envers les offenseurs d'autrui.

Ainsi, jusqu'à présent, la civilisation n'a pu mordre sur la vie sauvage, et toutes les leçons que les hommes de race saxonne ont été capables de donner aux Indiens ont consisté à leur apprendre à boire du whisky et autres variétés de l'eau de feu, leçons qui étaient plus que compensées par celles que les Peaux-Rouges ont données à l'univers entier sur l'art de se détruire le corps et l'âme en fumant l'herbe indienne. Les deux bienfaits se valent, les sauvages se trouvent donc en compte exact avec la civilisation; mais la balance du compte de la civilisation avec les Indiens est loin d'être si bien équilibrée. Un des plus curieux et des plus ingénieux chapitres du livre de M. Dixon est celui qu'il consacre à l'influence exercée par les Peaux-Rouges sur les mœurs et les croyances américaines. Il y a dans ce chapitre quelque paradoxe et infiniment de finesse. Tous les peuples vaincus ont pris à la longue leur revanche en conquérant leurs vainqueurs à leurs mœurs et à leur esprit. Les Tartares mantchoux sont devenus Chinois; les Normands sont devenus Anglais; les Israélites finirent par subir l'influence des tribus idolâtres qu'ils avaient vaincues, etc. De même les Peaux-Rouges, chassés, traqués, massacrés, se sont vengés en insufflant leur âme sauvage et païenne à leurs dominateurs chrétiens. Par exemple, le spectacle de leurs mœurs et de leur vie de famille a conduit insensiblement les Américains à penser librement sur le sujet du mariage et de la pluralité des femmes. A l'heure qu'il est, la polygamie est une institution américaine en fait et en droit, en droit dans l'état d'Utah, en fait dans les districts barbares de l'ouest. Ils leur ont infusé leur férocité et leurs méthodes particulières de vengeance; ils ont dénaturé leurs croyances religieuses et introduit parmi eux les superstitions propres aux enfans des prairies et des lacs. Les tables tournantes, les esprits frappeurs, surtout la croyance à l'incessante communication des morts avec les vivans, — croyance essentiellement américaine et que l'on rencontre dans les sectes les plus dissemblables, chez les *spiritualistes*, chez les mormons, chez les *shakers*, — l'idée de la pluralité des dieux, qui forme l'un des dogmes de la religion mormonne, tout cela est d'origine indienne. C'est à se demander si ce brave Joseph Smith n'a pas eu une inspiration de génie lorsqu'il a prétendu que les Indiens avaient été les dépositaires d'une révélation destinée à changer les croyances de

l'Amérique; mais laissons M. Dixon raconter lui-même les singuliers effets de cette influence.

« Presque tous les vieux *trappers* et conducteurs de chariots qui ont vécu parmi les Indiens sont polygames : Jean Baker, de Clear Creek, a deux femmes; Mageary, de South Platte, en a trois; Bent, de Smoky Hill, en a, paraît-il, épousé six. Comme le disait un chef indien au colonel Marcy, la première chose qu'un *Yengee* demande dans les plaines, c'est abondance de femmes. Si Petit-Ours boit et bat à mort sa *squaw*, Jean Smithers a appris à se faire un jeu d'enlever les chevelures. J'entends raconter dans les plaines des aventures qui glacent le cœur. Jack Dunkier, de Central City, scalpa cinq Sioux en présence d'un de ses camarades, blanc comme lui. Ce même enfant du Colorado entra, dit-on, à Denver, avec la cuisse d'un guerrier indien pendue à sa selle, cuisse qu'il avait coupée du tronc, et dont il se vanta d'avoir vécu pendant deux jours. Personne ne crut l'histoire, mais une vanterie est un fait dans son genre, et il n'est pas douteux qu'à Denver un homme blanc s'est glorifié d'avoir fait bouillir et d'avoir mangé des tranches de chair humaine. Un Pawnee serait fier d'un tel acte et s'en vanterait lorsqu'il serait revenu auprès de sa tribu. Le *Yengee* apprend vite à imiter les crimes de l'homme rouge. Un des volontaires de Sand Creek revint à Denver avec le cœur d'une femme piqué au bout d'un pieu; après avoir tué la femme indienne, il lui avait ouvert la poitrine et en avait tiré le cœur. Personne ne le blâma, et son trophée fut reçu avec des acclamations par la canaille dans les rues. Je suis heureux de dire que l'opinion des blancs subit un changement à l'égard de l'acte de cet homme, même dans les barbares districts des mineurs, non que personne songeât jamais à l'arrêter pour ses crimes, ou que ses camarades pensassent plus mal de lui pour sa brochette, mais les plaisanteries du cabaret, du tripot, de l'estaminet, se mirent à pleuvoir sur cet exploit, et ce garçon, manquant d'esprit et de patience, s'enfuit de la ville et ne revint plus. Chez les Cheyennes, un tel crime aurait élevé un guerrier au rang de chef. Un outrage qui me parut plus révoltant même que le meurtre d'une *squaw* indienne en temps de guerre, quoique cet outrage n'implique pas perte de vie, c'est la violation des tombeaux indiens par les *Yengees*. Un convoi du gouvernement, passant à travers le territoire indien, arriva près d'un entassement de pierres et de quartiers de rocher que le *trapper* expérimenté qui accompagnait le convoi désigna comme le tombeau de quelque grand chef; alors les gars de l'ouest découvrirent le sépulcre, jetèrent dehors les os du guerrier mort, et enlevèrent l'arc et les flèches, la cuiller de corne de buffle (un officier de l'armée des États-Unis me donna cette corne comme souvenir), les colliers, les ornemens et les restes d'une robe de buffle dans laquelle le chef avait été enveloppé pour son dernier repos. »

Un point plus contestable, c'est la prétendue influence que M. Dixon attribue aux sauvages sur les institutions et les principes politiques de l'Amérique. Selon lui, la constitution des États-Unis serait fondée sur la philosophie politique des sauvages, et les théories des droits des états et de l'extension, non par la conquête, mais par l'annexion des populations, seraient d'origine iroquoise. Il y a dans cette allégation quelque chose de très vrai pour ce qui concerne la méthode d'annexion propre aux États-Unis; mais, pour ce qui est de la théorie des droits des états, vrai fondement de la république, théorie bien malade, hélas! aujourd'hui, si même elle n'est défunte, il me paraît plus sage de continuer à croire qu'elle a sa source dans les habitudes anglaises de liberté municipale, dans les tendances germaniques à la décentralisation, dans les principes religieux du protestantisme, dans la différence d'origine des divers états. La théorie des droits des états, c'est la dernière et très pure incarnation de la liberté féodale, qui, après bien des *avatars* successifs, est arrivée, en se perfectionnant toujours, à se mettre en harmonie avec la raison et la justice.

Les Peaux-Rouges ayant si heureusement réussi à faire des blancs leurs imitateurs en férocité, le lecteur ne sera point surpris d'apprendre que la ville de Denver, dans le district du Colorado, peut être décrite comme une véritable cité de démons, — de démons mâles s'entend, car, jusqu'à ces derniers temps, Denver, la cité des plaines, était habitée exclusivement par des mineurs et des pionniers célibataires, dont les plus riches faisaient leurs délices des Indiennes et des négresses. La nécessité crée les mœurs; on peut juger de celles de Denver par la petite statistique que voici : la ville a quatre mille habitans, une demi-douzaine de chapelles, *cinquante* maisons de jeu et *cent* cabarets.

« Une maison sur cinq paraît être un cabaret, une maison sur dix paraît être un lieu de prostitution ou un tripot; elle est souvent les deux. Dans ces horribles bouges, la vie d'un homme ne compte pas plus que celle d'un chien. Jusqu'à ces deux dernières années, où les choses commencèrent à changer en mieux, il était presque immanquable que les honnêtes gens fussent chaque nuit réveillés de leur sommeil par l'explosion d'une arme à feu; lorsque venait le jour, on découvrait qu'un cadavre avait été lancé d'une fenêtre dans la rue. Jamais on ne faisait d'enquête sur les causes de ces morts. Les honnêtes gens disaient simplement : « Bon, il y a un pécheur de moins dans Denver, et puisse son meurtrier subir aujourd'hui le même sort!... » Une dame que je trouvai à Denver, femme d'un ex-maire de cette ville, me dit que lorsqu'elle arriva, il y a cinq ou six ans, il y avait, en outre des criminels, soixante personnes couchées dans le petit cimetière dont aucune n'était morte de

mort naturelle. Une exacte enquête me montra que ce chiffre était quelque peu exagéré, mais qu'il était de bien peu au-dessus de la vérité... Une nuit, pendant que j'écrivais dans ma chambre, un coup de pistolet retentit près de ma fenêtre, je l'ouvris, et je vis un homme qui se tordait à terre. Au bout de quelques minutes, il fut emporté par ses camarades; personne ne suivit son assaillant, et j'appris le jour suivant que l'assassin n'était pas sous garde, que personne ne savait au juste où il était. En face de ma fenêtre, il y avait un puits où deux soldats étaient venus boire; un *gentleman* anglais qui se trouvait sur le balcon de *Planter's House* entendit un des soldats dire à l'autre : « Regarde, voilà un savetier, tire sur lui. » A ces mots, son camarade leva son arme et fit feu. Le pauvre crépin rentra précipitamment dans sa boutique et ferma la porte. Il l'avait échappé belle, car la balle avait traversé la façade de sa maison et s'était logée dans le mur en face. On ne fit rien à ces deux soldats, et tous ceux à qui j'exprimai mon indignation d'une telle négligence de la part des officiers s'étonnèrent de ma surprise... Un meurtrier notoire vivait près de Central City; il était connu qu'il avait tué six ou sept hommes, mais nul ne pensa à intervenir jusqu'à ce qu'il fût pris sur le fait même. Quelques personnes s'imaginèrent qu'il était sincèrement contrit de ce qu'il avait fait, et lui-même, lorsqu'il buvait ses *cocktails* avec ses brutaux compagnons, avait coutume de dire qu'il était las de verser le sang. Un jour, traversant à cheval Central City, il rencontra un ami qu'il invita à boire. L'ami, qui ne désirait pas être vu plus longtemps en si mauvaise compagnie, déclina l'invitation, sur quoi le gredin tira son pistolet, et dit avec une comique pantomime de répugnance : « Bon Dieu! ne pourrai-je jamais venir dans la ville sans tuer quelqu'un? » et il envoya à son ami une balle dans le cœur. Saisi par la foule indignée, le gredin endurci fit un aveu sommaire, reçut un jugement sans appel, et subit un *exhaussement* nocturne au fameux cotonnier du fossé de la ville. »

Depuis deux ans néanmoins les choses ont changé en mieux, et une faible aurore de justice et d'ordre moral a commencé à luire. Deux hommes remarquables et un tout petit fait très puissant ont contribué à amener ce changement. Les deux hommes remarquables sont William Gilpin, gouverneur du Colorado, et le shérif Robert Wilson; le petit fait puissant, c'est la présence d'une douzaine de dames américaines et anglaises parmi ces brutes énergiques. William Gilpin, Pensylvanien d'antique famille, est le descendant de ce Gilpin qui fut le compagnon de William Penn. Le gouverneur du plus barbare district des États-Unis représente donc ce qu'il y a de plus pur dans la civilisation morale du passé de son pays, difficile situation, mais qui n'est pas plus singulière que celle des clercs et des administrateurs de la civilisation romaine en face des barbares.

Comme tous les hommes des vieilles races qui se sont trouvés en face d'une vie nouvelle et qui ont fait effort pour en comprendre les nécessités et les exigences, William Gilpin abonde en apparentes contradictions; c'est un quaker et c'est un soldat, il a fait autrefois la guerre du Mexique et s'est élevé au grade de lieutenant-colonel. « Il se décrit à moi comme étant par sympathie un quaker-catholique, c'est-à-dire un homme qui embrasse dans sa personne les extrêmes de la pensée religieuse, le sentiment de la personnalité avec le dogme de l'autorité, les formes les plus larges de la liberté avec les plus étroits canons de l'ordre; alliance inaccoutumée de sentimens et de sympathies qui ne s'est pas faite en un jour et qui ne sort pas d'une fantaisie individuelle, mais qui est le résultat d'une longue histoire, d'une longue tradition de famille, et qu'on ne pourrait trouver nulle part peut-être aujourd'hui dans cette génération, excepté sur la frontière qui unit la Pensylvanie quakeresse avec le catholique Delaware. » La plus grande contradiction qui existe chez de tels hommes, c'est la différence qu'ils établissent sans effort aucun entre leurs principes moraux et leur conduite pratique. William Gilpin n'accepte certainement pas en principe les moyens arbitraires de la justice sommaire, et cependant il se fait sans répugnance aucune aider dans sa tâche par un comité de surveillance qui est aussi mystérieux que l'ancien conseil des dix de Venise. Quels sont les membres de ce comité? où tient-il ses séances? On n'en sait rien; mais ce qui est sûr, c'est que nul fait ne semble échapper à sa connaissance, et que sa justice est aussi mystérieuse que son existence. Tout à coup un homme disparaît de la ville; nul ne s'inquiète de sa disparition, car tous devinent ce qu'il est devenu. — *Il est allé en haut*, se dit-on. — *Aller en haut*, dans l'argot de l'ouest, signifie être accroché à la plus haute branche d'un arbre, en termes vulgaires, être pendu. Quoique ce tribunal soit mystérieux, on pourrait jurer cependant que le shérif Robert Wilson, connu familièrement dans l'ouest sous le nom de Bob Wilson, en fait partie, si même il n'en est pas le président. Ce shérif Robert Wilson mérite vraiment d'être présenté aux gens de bien comme un exemple de l'énergie qui leur est nécessaire en tous temps et en tous lieux, et à laquelle ils répugnent trop souvent. Jugez de lui par le petit fait que voici. Un jour trois chevaux furent volés à Denver. Après enquête, les soupçons du shérif tombèrent sur trois drôles nommés Brownlee, Carter et Smith, qui étaient récemment venus des mines dans la ville, et qui avaient disparu subitement. Bob Wilson s'arma, monta à cheval, et se mit seul à la poursuite des fugitifs, dont la capture aurait logiquement exigé le dévouement d'une brigade de gendarmes triés pour leur courage; mais les brigades de gendarmerie n'abondent pas dans l'ouest, et les honnêtes gens sont obligés d'y

renouveler les exploits des chevaliers errans sur les malandrins de grandes routes.

« Le jour était venu quand il les attrapa, et comme ils ne le connaissaient point de vue, il entra en conversation avec eux, particulièrement avec Brownlee, en se faisant passer pour un mineur ruiné qui retournait chez lui, dans les états, et il voyagea avec eux depuis huit heures jusqu'à midi, dans l'espérance de rencontrer soit la voiture publique, soit quelque bande de marchands qui pourraient lui prêter main-forte; mais il attendit en vain. A midi, il vit qu'il ne fallait espérer pour la journée aucune assistance, et, sentant qu'il lui fallait seul accomplir sa périlleuse besogne, il changea soudainement d'air et de voix, arrêta son cheval, et dit : « Messieurs, nous sommes allés assez loin, il nous faut rebrousser chemin.

« — Qui diable êtes-vous? hurla Brownlee en tirant son arme.

« — Bob Wilson, dit le shérif tranquillement, et je suis venu pour vous ramener à Denver. Vous êtes accusés d'avoir volé trois chevaux. Rendez vos armes, et vous serez jugés en bonne forme.

« — Allez au diable! rugit Brownlee en levant son pistolet. Avant qu'il eût pu en armer le chien, il avait une balle dans la tête, et il tomba à terre avec l'imprécation toute chaude sur ses lèvres. Smith et Carter, en entendant cette dispute derrière eux suivie de l'explosion d'un pistolet, se retournèrent soudainement et s'apprêtèrent à faire feu; mais, dans sa précipitation, Smith laissa tomber son arme, et en un clin d'œil Carter gisait à terre mort. Smith, qui avait sauté à bas de son cheval pour ramasser son pistolet, joignit alors les mains.

« — Venez ici, cria Wilson au voleur survivant, tenez mon cheval; si vous remuez, je fais feu, et vous voyez que je ne suis pas homme à manquer mon coup.

« — Vous tirez très bien, monsieur, répondit le voleur tremblant.

« — Maintenant, dit le shérif, je vais vous ramener à Denver avec les trois chevaux. Si vous les avez volés, tant pis pour vous; sinon, vous n'avez rien à craindre; en tout cas, vous serez jugé avec équité. »

## II.

« Lorsque je suis venu ici, il y a quelques années, j'aurais donné je ne sais combien pour apercevoir à une distance d'un mille le cotillon d'une servante, » disait un colon de Denver. Il n'y a pas de femmes à Denver, mais cette ville n'est pas une exception, et l'une des causes qui retiendront longtemps dans un état de barbare anarchie ces nouveaux états et territoires, c'est l'absence du sexe féminin. Ce fait malheureusement ne s'arrête pas seulement à l'ouest, il étend sa désastreuse influence sur les États-Unis entiers. L'inéga-

lité entre les deux sexes est moins grande dans le nord que dans le sud, dans le sud que dans l'ouest, mais elle existe également dans les trois régions. Lors du recensement de 1860, le nombre des hommes excédait celui des femmes de 730,000 âmes. La guerre civile, si meurtrière, aurait dû rétablir l'équilibre; mais l'émigration, qui est incessante et qui se recrute pour plus des trois quarts dans la population mâle des divers pays, a eu bientôt compensé les pertes de la guerre, et l'inégalité subsiste aussi forte qu'auparavant. Sur les quarante-six états ou territoires qui composent les États-Unis, huit seulement présentent entre les deux sexes l'équilibre de notre Europe : le Maryland, le Massachusetts, le New-Hampshire, le New-Jersey, le New-York, la Caroline du nord, le Rhode-Island, la Colombie. Dans l'ouest, cette disproportion atteint à un point qui fait frémir. « En Californie, il y a trois hommes contre une femme, à Washington quatre hommes contre une femme, dans la Nevada huit hommes contre une femme, dans le Colorado vingt hommes contre une femme. » Voilà donc une armée de 730,000 célibataires forcés, moines par fatalité, dont aucun n'a fait le vœu de chasteté. Il y a là de quoi faire réfléchir. Barbarie prolongée de l'ouest, habitude des vices virils et énergiques, corruption des grands centres de population, de New-York, par exemple, qui dépasse, dit-on, sur ce point les capitales les plus renommées, Londres et Paris, Naples et Munich, se justifient et s'expliquent facilement par ce fait qui a d'autres conséquences encore et autrement importantes que celles-là.

Cette disproportion si marquée assure à la femme une véritable domination dans tous les sens. Étant un objet rare, elle y a plus de prix que dans aucun autre pays. L'acquisition d'une femme devient ainsi le principal effort, la principale conquête de l'homme. Cette situation exceptionnelle assure à la femme américaine des priviléges que les plus chevaleresques des nations n'ont pu jamais lui accorder. Et d'abord, réel bienfait et réel progrès, elle dispense la femme dans les conditions inférieures de tous ces travaux dégradans ou trop lourds pour son sexe qui atteignent sa beauté physique et sa dignité morale, et dont notre civilisation européenne n'a pu encore parvenir à la débarrasser parmi nous. Il y a loin du portrait que trace M. Dixon d'Annie Smith, la femme du *squatter* Cyrus Smith d'Omaha, véritable reine d'un cottage tout reluisant de propreté, et qui porte des habits neufs sept jours par semaine, à la paysanne française courbée sur le sillon, suant sous le soleil et la pluie à manier la bêche et le râteau, et qui ne dépose ses haillons que le dimanche. Il me souvient de certaine correspondance d'un journal américain où l'écrivain retraçait avec la plus naïve sincérité l'étonnement mêlé d'indignation qu'avaient éprouvé les Américains de Californie à la vue d'une courageuse Française travaillant aux *pla-*

*cers* avec son mari, triant, criblant, lavant l'or. Ce résultat, dis-je, est un progrès réel; mais d'autres sont des progrès plus contestables, quoiqu'ils aient en eux un germe important d'avenir. Si dans les classes inférieures la femme est exempte des durs travaux, dans les classes supérieures elle est exempte de toute dépendance morale, si ce n'est volontaire et dictée par le sentiment et la raison. Les lois américaines, œuvre d'une autre époque et reflet d'une autre civilisation, ont beau la proclamer soumise à l'homme; les mœurs nées de cette situation, plus forte que les lois, établissent entre les deux sexes une égalité de fait qui ne pourra manquer de devenir quelque jour une égalité de droit. Les questions si débattues des droits de la femme, de l'égalité des sexes, qui n'ont jamais pu chez nous sortir du domaine des théories et des chimères, prennent en Amérique possession de la réalité. Cette prise de possession n'est pas toujours silencieuse et exempte d'excentricité, mais elle est curieuse et vaut la peine qu'on en regarde le spectacle.

Quiconque est beaucoup recherché doit arriver infailliblement à s'estimer beaucoup, puisque les autres se chargent obligeamment de l'avertir de ce qu'il vaut à leurs yeux. De là à se considérer comme égal ou même supérieur à ceux qui vous recherchent, il n'y a qu'un pas. Cette assurance, cet aplomb, cette témérité de *flirtation*, cette franchise nette, cassante, cruelle, des jeunes Américaines, qui ont fait le scandale de tant de pharisiens des deux sexes en Europe, n'ont pas d'autre cause. Voici une jeune fille que les circonstances sociales de son pays arment du privilége d'exercer à son aise ce pouvoir du dédain si cher à son sexe, qui est sûre d'attirer et de retenir auprès d'elle dix, vingt, cent adorateurs, qui est ainsi libre de trier, de choisir qui lui plaît davantage et de congédier qui lui plaît moins; pensez-vous qu'elle sera très portée à tourner sur sa personne un œil d'humilité, qu'elle sera très convaincue qu'elle est inférieure à ceux dont elle peut disposer et dispose comme de ses animaux favoris? Évidemment non. Si elle est bonne et modeste, elle consentira à se considérer simplement comme leur égale; si elle a une tendance à l'orgueil, elle n'hésitera pas à se regarder comme leur supérieure. Que signifie alors cette suprématie que l'homme continue à s'arroger de par des lois iniques? Il ne faut donc pas s'étonner si les appels à l'indépendance féminine, si les discussions sur le mariage, le divorce, l'amour, ont acquis en Amérique dans ces vingt dernières années une importance particulière. Des congrès féminins ont été tenus dans l'Ohio et le Massachusetts pour rédiger et proclamer la charte de l'égalité entre les deux sexes, et nombre de membres de ces congrès, devançant l'acceptation de cette charte, en ont commencé pour leur compte l'application. Élisabeth Stanton s'est présentée comme *candidate* à la re-

présentation de New-York. Olympia Brown a été régulièrement ordonnée ministre du saint Évangile. Hélène-Marie Weber, simple fermière, s'est montrée sur les marchés, où elle vient vendre ses produits revêtue du costume masculin. Toutes ces dames cependant se contentent de l'égalité; Élisa Farnham, plus hardie, a résumé peut-être le vrai sens de cette situation toute nouvelle que les circonstances ont faite à la femme en Amérique en proclamant nettement la supériorité de la femme sur l'homme. Ce n'est pas un partage, dit cette dame, qu'il faut à la femme, c'est la domination. Jamais on n'a encore malmené notre sexe avec une pareille verdeur. Selon cette prophétesse, les jours sont venus où les hommes, race grossière et brutale d'usurpateurs, doivent céder cette domination, qu'ils ont exercée jusqu'ici au grand détriment de l'humanité, aux femmes, qui sont plus parfaites qu'eux, étant de trempe plus délicate et plus sensible. Les facultés de l'homme sont rudimentaires, comparées à celles de la femme; ce que l'homme est au gorille, la femme l'est à l'homme. L'homme, il est vrai, se vante de son intelligence; mais dans cette faculté Élisa Farnham ne peut voir qu'une sorte de main spirituelle qui, à l'instar de la main matérielle, a besoin d'être dressée à saisir, et qui, même lorsqu'elle est dressée, ne parvient qu'à saisir lourdement les idées les plus communes et les plus rapprochées d'elle; mais la faculté de la femme, l'intuition, partage la nature de l'œil et voit ce que l'intelligence ne peut atteindre. En outre un être n'est-il pas d'autant plus parfait qu'il est plus complexe, et l'organisme féminin n'est-il pas plus complexe que l'organisme masculin? Tout cela est dit sérieusement, avec autorité et conviction, car Élisa Farnham a passé l'âge des excentricités, et, loin d'avoir connu les folies brillantes, elle a mené une existence pleine de deuils et de fatigues. C'est en 1842, juste la même année où Joseph Smith reçut du ciel l'ordre de rétablir la pluralité des femmes, que l'idée première de cette supériorité du sexe féminin germa dans l'esprit d'Élisa Farnham; il y a donc vingt-cinq ans qu'elle est occupée à *matagroboliser* ces belles théories, comme dit Rabelais, théories plus excentriques que neuves, car au fond elles reposent sur l'ancien antagonisme de l'intelligence et de l'instinct et sur la vieille querelle de la logique et de l'intuition.

Est-ce à cette situation particulière des femmes en Amérique ou à une décadence des croyances religieuses qu'il faut attribuer un sentiment qui s'est manifesté, je le crains, ailleurs encore qu'aux États-Unis, sentiment sur lequel il est délicat de se prononcer, mais qui ne peut manquer d'être un des plus puissans comme il est un des plus subtils agens de dissolution du lien social que l'esprit d'anarchie ait pu inventer? Nous laisserons M. Dixon expliquer en quoi ce sentiment consiste :

« A Providence, la capitale du Rhode-Island, cité modèle à bien des points de vue, belle et propre, centre de mille nobles activités, je tins une conversation sur ce sujet avec une dame qui prenait simplement les faits tels qu'ils étaient, me dit-elle, à sa connaissance, dans Worcester, dans Springfield, dans New-Haven et dans cent autres des plus pures cités américaines, et voici l'explication qu'elle en donnait. « Le premier devoir d'une femme est de paraître belle aux yeux des hommes, afin qu'elle puisse les attirer à elle et exercer sur eux une influence pour le bien, et non pas d'être une serve domestique, une esclave de la chambre des enfans, de la cuisine et de la chambre d'école. Tout ce qui nuit à une femme à cet égard est contre son légitime intérêt, et elle a le droit de le repousser, comme un homme repousserait un impôt qui serait injustement mis sur ses gains. La première pensée d'une femme doit être pour son mari et pour elle-même comme sa compagne en ce monde. On ne devrait permettre à rien de s'interposer entre ces deux êtres. » Je me hasardai à demander à cette dame, dont le mari était juste à côté de moi, si elle considérait que les enfans fussent une barrière entre le père et la mère, disant que j'avais pour mon compte deux garçons et trois filles, et que je n'avais jamais soupçonné rien de pareil. — « Ils sont une barrière, me répondit-elle hardiment, ils prennent le temps de la mère, ils flétrissent sa beauté, ils ruinent sa vie. Si vous vous promenez dans les rues, vous remarquerez cent filles délicates qui viennent d'arriver à l'âge de femmes; dans un an, elles peuvent être mariées; dans dix ans, elles seront des sorcières et de vieilles femmes. Pas un homme ne fera attention à elles, leur beauté n'existant plus. Leurs maris ne trouveront plus de lustre dans leurs yeux, d'éclat sur leurs joues; elles auront donné leur vie à leurs enfans. »

Pour exprimer les choses en termes tout à fait clairs, les Américaines, s'il fallait en croire cette dame de Providence, considéreraient leurs devoirs d'épouse comme incompatibles avec tout autre devoir; elles résisteraient à être mères pour mieux être épouses. Est-il besoin de faire remarquer tout ce qu'il y a de grave dans un tel sentiment qui réduit le mariage à la simple union de l'homme et de la femme, et qui lui donne pour fin ce qui en a toujours été considéré comme le commencement. Vouloir aimer son mari le plus fortement possible est un sentiment bien naturel, n'est-il pas vrai? Cependant si pour l'aimer *mieux* il faut aimer *moins* ses enfans, un tel sentiment aboutit à la dissolution du mariage chrétien et par suite à celle du lien social qui nous unit depuis des siècles. C'est l'avénement de la personnalité dans ce qu'elle a de plus excessif et de plus contraire à la solidarité humaine, non de cette solidarité bâtarde et malfaisante qu'on prêche de nos jours, et qui consiste simplement dans l'union des hommes de telle secte, de telle caste,

et, à prendre les choses sous leur plus large aspect, de telle génération, mais de cette solidarité autrement grande et belle qui fait dépendre les générations vivantes de celles qui les ont précédées et les oblige envers celles qui les suivront. Si chaque génération devait vivre pour elle-même, la chaîne morale qui unit l'humanité serait à chaque instant brisée. Vouloir conserver sa beauté est un désir bien légitime; mais il y a quelque chose d'enfantin à se soustraire à d'austères devoirs pour prolonger de quelques minutes ces dons qu'on ne peut faire éternels, ce qui serait la seule excuse de l'égoïsme. Si tel est vraiment l'état des choses, nous souhaitons que quelque austère ministre de la Nouvelle-Angleterre écrive et répande à profusion un petit *tract* sur ce sujet, avec ces paroles de l'*Hotspur* de Shakspeare à l'heure de sa mort : « mais la pensée est l'esclave de la vie, et la vie est le fou du temps, et le temps qui promène son regard sur le monde entier s'arrêtera lui-même un jour. » C'en est assez sur ce scabreux sujet. S'il faut en croire M. Dixon, les conséquences de ce sentiment de personnalité, si bien d'accord d'ailleurs, envisagé à un autre point de vue, avec les principes sur lesquels repose la société américaine, seraient déjà des plus graves dans les états de la Nouvelle-Angleterre, c'est-à-dire parmi la plus pure race indigène. Une chose curieuse, c'est que les états où l'on se marie le plus sont ceux où les naissances sont le moins nombreuses. Les jeunes filles de la Nouvelle-Angleterre se marient, mais ne deviennent pas souvent mères. Les gens de l'ouest restent fréquemment célibataires, mais ceux qui se marient ont des régimens d'enfans. Il en résulte une décroissance marquée de l'ancienne race anglaise, en qui réside la tradition nationale, et par suite, dans un temps donné, il en résultera le transfert de la puissance sociale d'une race à une autre, à la race irlandaise ou allemande par exemple. « Sous la constitution des États-Unis, le nombre est la force, c'est le nombre qui fait les lois, le nombre qui paie les taxes, le nombre qui par ses votes dispose de la terre. La puissance est avec la majorité, et la majorité au Massachusetts passe aux pauvres irlandais, aux cercles *fenians* et aux *Molly Maguires*. A présent la proportion des étrangers n'est que de un sur cinq; mais les enfans de cette minorité étrangère dépassant ceux de la majorité native, ces proportions sont en train de changer chaque année. Dans vingt ans, ces enfans étrangers seront la majorité au Massachusetts. »

## III.

Cette question des rapports et des droits réciproques des sexes est peut-être la plus importante qui s'agite aux États-Unis, et l'on ne

s'en étonnera point, si l'on considère que dans nos sociétés européennes, où la femme est depuis des siècles régie par des principes monarchiques, nous avons été forcés de l'examiner dès que ces sociétés ont glissé dans la démocratie : les discussions de nos écoles socialistes et les métamorphoses si rapides accomplies dans nos mœurs, sinon dans nos lois, sont là pour en témoigner. Avec quelle force cette question n'a-t-elle donc pas dû se présenter dans une société libre de précédens monarchiques, et qui avait son origine dans la démocratie pure, sans mélange d'autres institutions et d'autres traditions! Liberté, égalité, sont-ce là des biens appartenant à un seul sexe, ou sont-ils communs aux deux sexes? La différence des fonctions constitue-t-elle une inégalité, et la disparité de devoirs qu'elle entraîne entraîne-t-elle aussi une disparité de droits? Si les devoirs sont différens, faut-il croire que la nature veut que deux ordres de société coexistent côte à côte, et que, tandis que l'un des sexes vivra selon les lois de l'indépendance démocratique, l'autre doit continuer à vivre selon les lois de la soumission monarchique, ou bien ne faut-il pas croire plutôt que l'esprit humain n'a pas encore trouvé la forme d'institution par laquelle ces différences de fonctions et de devoirs seront réconciliées dans une unité harmonique où ces inégalités apparentes disparaîtront? C'est à trouver cette unité harmonique que se sont appliqués des sectes et des rêveurs à l'infini, et parmi ces rêveurs John Noyes, fondateur de la communauté d'Oneida Creek, qui mérite une mention très particulière.

John Noyes, un de ces théologiens aventureux qui abondent aux États-Unis, est parvenu, après bien des luttes intéressantes et des expériences renouvelées, à fonder une secte communiste connue sous le nom de *perfectionnistes* ou *communistes selon la Bible*, dont le siége principal, la Jérusalem ou l'Antioche, est à Oneida Creek, sur le chemin de fer central de l'état de New-York, dans cette même localité que l'on avait donnée aux Indiens Oneidas pour les acclimater aux arts de l'agriculture. Cette singulière société a réussi à établir deux choses que l'expérience des siècles a jusqu'à présent considérées comme impossibles, surtout la seconde, la communauté des biens et la communauté des femmes. Fait curieux, la société prospère, s'enrichit, vit sans querelles et sans troubles, tandis qu'il est bien connu que toutes les utopies du même genre qui ont essayé de s'établir, Harmonia, New-Lanark, Brook-Farm, Nauvoo, ont été rapidement dissoutes, soit par impuissance à couvrir leurs frais, soit par des querelles intestines. « Vous verrez, dit le directeur du *New-York Tribune*, Horace Greeley, à M. Dixon, qu'Oneida Creek est un succès commercial. » Par quels moyens, quelles pré-

cautions, quelles applications de principes John Noyes est-il parvenu à faire prospérer sa communauté?

John Noyes n'est pas un grand penseur, comme M. Dixon semble avoir une tendance à le croire; mais c'est à coup sûr un homme ingénieux et prudent. Ce rêveur est bien de son pays, c'est-à-dire qu'il a le génie des combinaisons pratiques et le sentiment de l'importance des détails. En premier lieu, il a prudemment restreint l'application de son système à un très petit nombre de personnes. Oneida Creek, qui est le plus important des quatre établissemens fondés par lui, ne compte pas plus de trois cents membres. « Des demandes d'admission, nous dit M. Dixon, sont refusées chaque jour. Trois ou quatre sollicitations furent refusées pendant que je logeais à Oneida Creek, le système de vie qui y est pratiqué étant simplement expérimental. » Nous avons tous l'expérience de la vie conventuelle, et je crois qu'il est peu d'utopies qui ne puissent être absolument réalisées lorsque le nombre des adhérens est soigneusement limité. Cependant ce n'est là qu'une des causes secondaires du succès de cette expérience, dont le secret veut être cherché plus haut. Ce secret, c'est que John Noyes a eu le bon esprit, au contraire de tous les utopistes, de ne pas rompre avec la tradition du passé et de donner à son rêve non la forme d'un système personnel, mais celle d'une hérésie, c'est-à-dire d'une interprétation particulière d'une croyance commune à tous. « Je dois vous l'apprendre, me disait le père Noyes ce matin, ils ont tous échoué parce qu'ils ne fondaient pas leur doctrine sur la vérité biblique. La religion est la racine de la vie, et une saine théorie sociale doit toujours exprimer une vérité religieuse. Il y a quatre degrés dans la véritable organisation d'une famille : 1° la réconciliation avec Dieu, 2° le rachat du péché, 3° la fraternité de l'homme et de la femme, 4° la communauté du travail et de ses fruits. Owen, Ripley, Fourier, Cabet, commencèrent par les troisième et quatrième degrés. Ils laissèrent Dieu hors de leur système, et ils n'arrivèrent à rien. » Cet utopiste a touché à la vraie racine des choses, à celle qui peut donner vie et vigueur à la branche la plus parasite, si elle croît sur le passage de sa séve. Ce libre amour, que d'autres utopistes ont présenté comme un droit naturel de l'homme, John Noyes a eu le très bon esprit de voir qu'il n'était possible, supportable et conforme à la morale et à la dignité humaines que dans la vie chrétienne, parce que l'homme a dans la vie chrétienne une garantie contre lui-même qu'il n'a pas dans l'état païen de nature. Le perfectionniste s'appuie simplement sur une exagération de cette parole de Jésus : « je suis venu pour vous délivrer de la loi. » Celui qui croit en Jésus de toute la force de son âme est donc libre de toute loi et peut faire

tout ce qui lui plaît, car il est en même temps délivré du péché. Il ne peut mal faire, puisqu'il est uni à celui qui est le type de toute perfection. Quiconque est arrivé à cet état peut, selon une parole assez remarquable de Noyes, se confier à Dieu pour la moralité. Il a raconté lui-même que, lorsque cette pensée lui fut venue et qu'il se crut arrivé à cet état de réconciliation, il essaya de se livrer aux tentations de la sensualité pour éprouver le degré de confiance qu'il pouvait avoir en Dieu, et que l'expérience lui démontra que cette confiance devait être entière. Puisque dans l'état de perfection le chrétien ne peut pécher, il n'a donc rien à redouter des mouvemens de sa volonté et des sollicitations de son cœur, et, lorsqu'il se sent entraîné vers une autre créature, il doit tenir pour certain que sa passion est autorisée par Dieu.

La conséquence de cette théorie, c'est que la communauté des femmes et le libre amour ne sont possibles et légitimes que dans une société dont les membres se sont élevés au-dessus de la tentation et du désir d'y céder. Voilà donc une première et très forte garantie contre la promiscuité, qui semblerait devoir être le fruit de cette doctrine; mais il y en a bien d'autres, et le libre amour est entouré de tant de précautions que l'amour esclave de nos sociétés est indépendant en comparaison. Chacun des membres de la société est soumis au contrôle de tous ses frères. Ses actes doivent être d'accord avec le vœu général de la communauté. Si les frères décident que le mouvement passionné qui entraîne l'individu n'est pas autorisé par l'état de grâce, il est obligé de se soumettre au vœu général, sagace précaution et qui doit certainement prévenir tout désordre, car on peut se fier sans crainte à la malveillance instinctive même des saints pour empêcher que leurs frères ne soient heureux plus que de raison. En second lieu, la personne sollicitée est toujours libre de refuser, et elle peut le faire d'autant plus aisément que la sollicitation a lieu par-devant témoins. Tout est public dans cette singulière société, et la conduite de chacun est soumise à une enquête sévère qui se fait dans des réunions générales. « J'étais présent à une de ces réunions, dit M. Dixon, lorsque Sidney Joslyn, fils de la poétesse d'Oneida Creek, fut soumis à une enquête publique. Le frère Pitt ouvrit la marche, décrivit le jeune homme intellectuellement et moralement, notant avec une bienveillance apparente, mais aussi avec une franchise étonnante, toutes les mauvaises choses qu'il avait remarquées en Sidney, sa paresse, sa sensualité, son amour de la toilette et du *paraître*, son impertinence de discours, son manque de révérence. Le père Noyes, le père Hamilton et le frère Bolles succédèrent à Pitt avec des observations presque aussi sévères; vint ensuite sœur Joslyn, la mère du coupable, qui n'épargna pas les verges, puis se levèrent la mère Dunn et une nuée de

témoins. La plupart de ces personnes parlèrent de ses bonnes actions, deux ou trois insinuèrent que, malgré tous ses défauts, Sidney était un homme de génie, un vrai saint, un honneur pour Oneida; mais la balance des témoignages fut décidément contre l'accusé. » L'accusé n'a jamais le droit de réplique. Lorsqu'il a été soumis à cette enquête, il doit se retirer dans sa chambre, passer son examen de conscience, et s'il a quelque chose à dire pour sa défense, ou s'il reconnaît qu'il doit faire acte d'humilité, il écrit une lettre adressée à la communauté entière, qui est lue publiquement. Voilà bien des précautions; mais il en est une dernière plus efficace que toutes les autres. M. Dixon remarqua que, dans l'enquête faite sur la conduite de Sidney Joslyn, les femmes qui l'avaient accusé étaient toutes d'un âge respectable, mais que nulle jeune femme n'avait porté témoignage contre lui. Était-ce par hasard qu'il était aimé de toutes les jeunes femmes? Eh non! c'est qu'en vertu des coutumes de la communauté elles ne pouvaient rien savoir de lui. Les unions entre personnes du même âge sont rarement autorisées, étant considérées comme trop sensuelles. Dans un résumé de sa doctrine écrit pour M. Dixon, Noyes s'exprime ainsi : « On regarde comme meilleur pour les jeunes gens des deux sexes de s'associer en amour avec des personnes plus âgées, et, si c'est possible, avec celles qui sont arrivées à la vie spirituelle et qui ont été quelque temps à l'école de la contrainte personnelle. » On évite les passions trop charnelles, on évite aussi celles qui menaceraient d'être trop profondes, de dévouer trop exclusivement deux êtres humains l'un à l'autre, cet amour idolâtre ayant pour résultat de détourner les pensées des amans des intérêts généraux de la communauté. Ce sont donc les vieilles dames à qui revient l'amour des jeunes gens, et les hommes d'un âge mûr qui ont commerce avec les jeunes femmes. Voilà le mystère de cette discipline expliqué. Il est clair que, si les jeunes femmes n'ont le choix qu'entre les hommes mûrs, elles doivent éprouver difficilement la tentation de changer, et que, si les jeunes gens sont dévolus aux vieilles dames, ils doivent être sérieusement tenus en bride. La meilleure définition du genre de passion qui doit régner à Oneida Creek se trouve dans ces paroles que l'*elder* Frederick (le supérieur de la communauté des *shakers* de Mount-Lebanon) adressait à M. Dixon, car, pour percer les mystères d'une secte ou d'une communauté, il n'est personne de comparable aux chefs d'une secte ou d'une communauté rivale. « Il faut vous attendre à voir ces familles bibliques s'accroître rapidement : elles satisfaisent les désirs de beaucoup d'hommes et de femmes de ce pays, d'*hommes qui sont fatigués*, de femmes qui sont fantasques; elles donnent, sous le nom de religion, *une libre rêne aux passions avec un profond sentiment de repos*. Les femmes y trouvent un

large champ pour leur besoin d'affection. Les communistes selon la Bible donnent une charte pieuse au libre amour, et le sentiment du libre amour est profondément enraciné dans le cœur du New-York. » Il est évident en effet qu'avec une telle discipline ce que Properce appelle quelque part *le dur travail de l'amour* doit être épargné aux membres d'Oneida Creek, et que le sentiment dominant d'une telle communauté doit être cette affection tranquille, sans profondeur ni exigences, qui est recherchée de ceux qui, sans renoncer à la liberté et à l'amour, sont dominés cependant par le besoin de repos.

Malgré cette prudente discipline, il est cependant douteux pour nous que l'établissement d'Oneida Creek se fût assis solidement, si la bénédiction des biens de la terre ne lui avait pas été apportée par un *trapper* canadien, Sewell Newhouse, homme pratique qui enrichit la communauté par le petit moyen que voici. L'article des trappes est un des plus demandés des articles de commerce sur le marché américain; or, fait bizarre, cet article est presque tout entier fourni par l'importation allemande et se fabrique au-delà du Rhin. « Si on pouvait enlever le commerce des trappes au marché allemand! » se dit l'ingénieux Newhouse, et il produisit un nouveau système de trappes qui eut un succès complet. En une seule année, la communauté en retira un bénéfice de 80,000 dollars (400,000 fr.), qui lui fournit le capital nécessaire pour durer. Depuis lors la concurrence s'en est mêlée et les profits ont diminué, mais les trappes rendent encore aux *perfectionnistes* d'Oneida un bénéfice annuel de 75,000 francs. Ajoutez à cette somme le profit qu'ils retirent de leurs conserves de fruits, dont ils vendent pour 25,000 dollars (125,000 francs). Voilà certes un beau revenu pour une communauté peu nombreuse et dont les membres vivent dans le repos du Seigneur! A quoi tiennent cependant les choses de ce monde, et comme le sort des institutions les plus solides ou des idées les plus impraticables en apparence dépend d'un accident imprévu! Un *trapper* canadien, qui pouvait apparaître ou ne pas apparaître, invente un modèle de trappes, et voilà le mariage aboli, au moins à Oneida, et pour trois cents personnes.

« Le sentiment du libre amour est profondément enraciné dans l'état de New-York, » avait dit l'*elder* Frédéric à M. Dixon. Oneida Creek en effet n'est une exception aux États-Unis que par les principes chrétiens sur lesquels s'appuie la communauté; mais il y a beaucoup d'autres sociétés qui pratiquent le *free love* en vertu de principes plus profanes. Une de ces sociétés, établie près de New-York il y a quelques années, était le fruit des prédications d'un de nos compatriotes, Albert Brisbane, disciple de Fourier. La secte

des *spiritualistes*, qui reconnaît pour son prophète le cordonnier Andrew Jackson Davis, de Poughkeepsie, a toujours eu une tendance à l'abolition du mariage. Dans son livre des *Spiritual wives*, M. Dixon nous apprend qu'il s'est formé près de New-York, à Long-Island, une société qui prétend reposer sur des principes positivistes, et qui s'intitule société des *temps modernes*, comme qui dirait du nouveau genre par opposition aux vieilles mœurs. Ce que nous voyons de plus clair, d'après le rapport de M. Dixon, c'est que cette société refuse à autrui le droit de regarder dans les affaires de l'individu. Chacun est maître chez soi; s'il me plaît d'avoir douze femmes, qu'avez-vous à y voir? M. Dixon nous apprend encore que les unions fondées sur le principe du *free love* sont devenues si communes, que dans plusieurs cas les tribunaux américains ont été obligés, assure-t-il, de les reconnaître indirectement et d'attribuer la fortune des parens aux enfans non légitimés issus de ces mariages mobiles.

Un fait fort singulier et qui ne peut s'expliquer que par l'étonnante plasticité de la nature féminine, c'est qu'il se soit trouvé des femmes pour se prêter à l'expérience de la polygamie dans un pays où elles sont reines. En admettant que le mariage soit un joug, ce n'est au moins pour la femme qu'un servage, tandis que la polygamie est l'esclavage sous sa forme la plus antique et la plus méprisante. Je dis à dessein méprisante, car là où la polygamie est établie, il est inévitable qu'il ne s'ensuive en peu de temps une médiocre estime pour la nature féminine, même lorsque cette institution a été d'abord fondée avec de tout autres sentimens. Sous ce rapport, les mormons n'ont pas échappé à la loi commune. « Les femmes, disait Brigham Young à M. Dixon, seront sauvées plus aisément que les hommes, elles n'ont pas assez de bon sens pour aller loin dans le mal. Les hommes ont plus d'intelligence et de caractère, c'est pourquoi ils peuvent aller plus vite et plus sûrement en enfer. — La croyance mormonne, à ce qu'il semble, ne juge pas les femmes dignes de la damnation. » Il est vrai que la théologie mormonne leur offre une consolation : les femmes, quelles que soient leurs fautes, seront toutes les femmes des dieux (les mormons divisent en trois ordres tous les esprits existans, les hommes, les anges, les dieux), tandis que les hommes, en expiation de leurs péchés, s'arrêteront souvent à l'état d'anges. Cette riante perspective compense-t-elle pour les femmes les tristesses de la vie de harem sur cette terre? Il est permis d'en douter, car les impressions rapportées d'Utah par M. Dixon concordent parfaitement avec ce que l'expérience de tous les siècles a recueilli.

Nulle part, nous dit-il, il n'a trouvé chez les femmes cette gaîté, cet éclat, cette curiosité brillante qui les caractérisent dans nos so-

ciétés. Une taciturnité morose s'étend sur leur beauté comme sur leur esprit. « Elles savent peu et prennent intérêt à peu de choses. J'affirme qu'elles sont toutes d'excellentes nourrices, et je sais que beaucoup d'entre elles sont très habiles dans l'art de sécher et de conserver les fruits... Dans quelques maisons, les femmes de nos hôtes, des enfans sur les bras, couraient à travers les chambres, portant et débouchant les bouteilles de vin de Champagne, déposant les gâteaux et les fruits, allumant les allumettes, glaçant l'eau, tandis que les hommes étaient à se dandiner dans leurs fauteuils, les pieds hors de la fenêtre, fumant leurs cigares et lampant leurs coupes de vin. Les dames sont en général simplement, pour ne pas dire pauvrement vêtues, sans couleurs brillantes, sans gais ornemens. »

L'attention, la courtoisie, le respect, sont choses inconnues à Utah. Lorsqu'un homme veut se marier, il ne s'inquiète pas de s'assurer du cœur de la jeune femme; il cherche à s'assurer de deux choses : d'abord de la volonté du ciel, en second lieu de la volonté de son représentant, Brigham Young. S'il veut prendre une troisième ou quatrième femme, il consulte la première comme étant la plus âgée, et se dispense de prendre l'avis des autres. Les femmes en titre, il est permis de le croire, regardent souvent les nouvelles venues avec les yeux dont Sara regarda la servante Agar; aussi les mieux avisés des mormons me paraissent-ils ceux qui, comme l'apôtre Taylor, qui est possesseur de sept femmes, les logent dans des cottages séparés. De cette façon, on évite les querelles, et puis, si les logemens sont ingénieusement espacés, on est toujours chez soi, dans quelque quartier de la ville que l'on se trouve. Tout ce que la croyance religieuse, qui a tant de prise sur la nature féminine, semble avoir pu faire, c'est d'amener les femmes à accepter avec une sombre résignation une institution contre laquelle protestent les instincts de leur sexe. Aussi beaucoup se repentent-elles de l'expérience à laquelle elles se sont prêtées, s'il faut en croire les confidences de M. Dixon.

« J'ai causé seul et librement avec huit ou neuf différentes jeunes filles qui toutes ont vécu au Lac-Salé deux ou trois ans. Elles sont incontestablement mormonnes, elles ont fait de grands sacrifices pour leur religion, mais après avoir vu la vie de famille de leurs frères les saints elles sont toutes devenues fermement hostiles à la polygamie. Deux ou trois de ces filles sont jolies, et auraient pu être mariées au bout d'un mois. Elles ont été beaucoup courtisées, et une d'elles n'a pas reçu moins de sept offres. Quelques-uns de ses amoureux sont vieux et riches, quelques-uns jeunes et pauvres, ayant leur fortune encore à trouver. Les vieux ont déjà leurs maisons pleines de femmes, et elle n'a pas voulu

entrer dans le troupeau comme cinquième ou quinzième épouse; les jeunes, étant de vrais saints, n'ont pas voulu promettre de s'en tenir à leurs premiers vœux, et en conséquence elle a refusé les uns et les autres. Toutes ces filles aiment mieux rester seules, mener une vie de travail et de dépendance, comme servantes, femmes de chambre, couturières, femmes de ménage, que de mener une vie d'aisance et de loisir relatifs dans un harem mormon..... Je ne puis m'étonner que des filles qui se rappellent leurs foyers anglais reculent devant le mariage dans cette étrange société, même quand elles ont accepté la doctrine de Young, que la pluralité des femmes est la loi de Dieu et du ciel. « Je crois que c'est vrai, me disait une demoiselle anglaise toute rose qui est depuis trois ans à Utah, et je crois que c'est bon pour celles qui l'aiment; mais ce n'est pas bon pour moi, et je m'y refuse. — Mais si Young vous commandait? — Il ne le peut pas, dit la jeune fille en secouant ses boucles dorées, et, s'il le faisait, je n'obéirais pas. Une fille a le droit de se marier ou non, selon qu'il lui plaît, et moi, pour ma part, je n'entrerai jamais dans une maison où il y aura une autre femme. — Est-ce que les femmes ont de la répugnance à cela? — Quelques-unes, non, la plupart, oui. Elles acceptent la chose comme faisant partie de leur religion, mais je ne puis dire que cela plaise à aucune. Quelques femmes vivent en très bonne intelligence, pas beaucoup; la plupart ont leurs *piques* et leurs querelles, quoique leurs maris n'en sachent rien. Nulle femme n'aime à voir une nouvelle épouse entrer dans la maison. »

Une publication bien connue d'un des membres féminins de la société mormonne, Belinda Pratt, avait fait croire que les épouses d'Utah avaient accepté avec la meilleure grâce du monde le rôle de Sara à l'égard d'Abraham et de Lia à l'égard de Jacob; M. Dixon dément formellement cette assertion. « Je n'ai jamais trouvé une seule femme qui consentît à avouer pareille chose, même en présence de son mari, nous dit-il. Faire la cour à une nouvelle femme pour lui, me disait une dame, pas une femme ne ferait cela, et pas une femme ne consentirait à être courtisée par une autre femme. »

Mais que l'expérience plaise ou non à celles qui s'y sont soumises, il est trop tard maintenant, et la polygamie règne à Utah sur la plus vaste échelle. Par leur opinion sur ce sujet du mariage, les mormons se distinguent radicalement non-seulement de toutes les églises chrétiennes, mais encore de toutes les religions présentes et passées, même de celles qui admettent la polygamie. La virginité et le célibat ont été honorés dans toutes les religions; en tout cas, il n'en est aucune qui ait considéré le mariage comme nécessaire à la perfection; pour le mormon au contraire, un homme n'atteint que par le mariage à la perfection. Rester célibataire est le signe d'un cœur non régénéré, une disgrâce. Conséquence iné-

vitable, plus on est marié, plus on est saint. Ajoutez qu'un grand nombre de femmes ne confère pas seulement la sainteté, il donne l'influence sociale. « Je me marierai prochainement de nouveau, disait un *elder* à M. Dixon; je veux m'élever dans l'église, et vous en avez vu assez pour savoir qu'un homme n'a de chances dans notre société qu'à la condition d'avoir une vaste famille. Pour avoir quelque poids ici, il faut être connu comme le mari de trois femmes. » Trois femmes, c'est le moins; aussi les apôtres dépassent-ils ce chiffre pour la plupart. Le tableau suivant, qui nous est donné par M. Dixon, a quelque chose de vraiment comique pour un Européen, surtout s'il appartient comme nous à cette nation qui, malgré tout ce qu'elle a vu depuis l'Usbek de Montesquieu, a toujours une inclination à demander comment on peut être Persan.

« Orson Hyde, premier apôtre, a quatre femmes;
« Orson Pratt, second apôtre, a quatre femmes;
« John Taylor, troisième apôtre, a sept femmes;
« Wilford Woodruff, quatrième apôtre, a trois femmes;
« George Smith, cinquième apôtre, a cinq femmes;
« Amasa Lyman, sixième apôtre, a cinq femmes;
« Ezra Benson, septième apôtre, a quatre femmes;
« Charles Rich, huitième apôtre, a sept femmes;
« Lorenzo Snow, neuvième apôtre, a quatre femmes;
« Erastus Snow, dixième apôtre, a trois femmes;
« Franklin Richards, onzième apôtre, a quatre femmes;
« George Cannon, douzième apôtre, a trois femmes. »

Quant au président et pape de cette société patriarcale, Brigham Young, il a douze femmes en titre, et il est *scellé* à une infinité d'autres. L'une d'elles, qui semble être simplement sa femme *spirituelle* et son Égérie, est une personne distinguée, Eliza Snow, poétesse d'une certaine réputation. Ces douze femmes ont conféré à Young la bénédiction de quarante-huit enfans. Si chacun de ses enfans s'acquitte des devoirs de la procréation avec autant de conscience que lui, il est clair qu'en peu de temps sa postérité sera nombreuse, sinon comme les sables de la mer, au moins comme les étoiles du ciel.

Aux faits déjà connus sur la polygamie à Utah, M. Dixon ajoute certains détails qui peuvent causer un tressaillement, même à ceux que l'étude de l'histoire a blasés sur les erreurs et les folies de l'esprit humain. Les mormons ont fait revivre la polygamie sous sa forme la plus ancienne, c'est-à-dire sous la forme incestueuse, sous ce prétexte qu'elle est la plus respectable, ayant été pratiquée par les patriarches. Un mormon peut épouser non-seulement toutes les filles nées d'une même mère, mais la mère et les filles en même

temps. Ce n'est pas que ces mariages soient formellement autorisés, mais la loi est muette à cet égard, et on connaît l'axiome, ce que la loi ne défend pas est permis. Lorsque Brigham Young fut interrogé à ce sujet par M. Dixon, il commença par nier que de pareilles unions existassent; alors M. Dixon lui cita un cas à sa connaissance que le chef du mormonisme n'aurait pas dû ignorer. Un *elder* avait épousé une femme, mère d'une jeune fille de douze ans; de cette femme il eut quatre enfans, et lorsque la jeune fille fut arrivée à l'âge nubile, il l'épousa. « Young me répondit que ce n'était pas une chose commune au Lac-Salé. — Mais cela arrive-t-il? — Oui, me répondit Young, cela arrive quelquefois. — Par quelles raisons votre église justifie-t-elle cette pratique? — Après une courte pause, il me répondit avec un sourire plein de câlinerie : Cela fait partie de la question de l'inceste. Nous n'avons encore aucune lumière certaine sur ce sujet. Je puis vous donner mon opinion personnelle, mais vous ne la publierez ni ne la révélerez, de crainte que je ne sois mal compris et blâmé. — Il me fit alors une communication sur la nature de l'inceste; mais ce qu'il m'a dit, je ne suis pas libre de l'imprimer. » Je ne sais pas ce que Brigham Young peut avoir dit à M. Dixon; mais vraiment ce qu'il ne répète pas ne peut pas être beaucoup plus grave que le petit bout de conversation suivante. Un saint nommé Wall avait épousé sa demi-sœur. M. Dixon demanda alors au président si l'inceste véritable, c'est-à-dire le mariage du frère et de la sœur, était légitime dans son opinion. « Parlant en son propre nom et non plus au nom de l'église, il me dit qu'il n'y voyait aucune objection. — Ce genre de mariage s'accomplit-il quelquefois? — Jamais. — Est-il défendu par l'église? — *Non, il est défendu par le préjugé.* — L'opinion publique ne le souffrirait pas? — Je ne contracterais pas moi-même une telle union, et je ne permettrai pareille chose à personne tant que je pourrai m'y opposer. — Alors vous ne le défendez pas et vous ne le pratiquez pas? — *Mes préjugés s'y opposent.* »

Qui croirait qu'au milieu de ces horreurs polygamiques il se rencontre une conception d'une réelle beauté et telle qu'elle ferait honneur à la religion la plus pure? Nous savons depuis longtemps ce qu'on entend chez les mormons par la femme spirituelle. Outre le mariage charnel, on peut en contracter un autre qui, selon les circonstances, peut être moins important ou plus important que le premier; ce mariage spirituel s'appelle le *sealing*. Si deux êtres ont reconnu que leurs âmes sont faites l'une pour l'autre, ils se font sceller l'un à l'autre pour la vie et pour l'éternité. Dans la pratique, il résulte de cette coutume des singularités fort plaisantes, car il paraît qu'on peut se faire sceller soit pour le temps seulement, soit pour l'éternité seulement, et qu'une femme qui est

scellée à un homme pour la vie peut être scellée à un autre pour l'éternité. Tout cela est puéril et équivoque; mais voici qui est beau et qui nous enlève de cette atmosphère vulgaire pour nous replacer dans l'autre humanité, celle qui vit de principes et d'idées nobles. Une personne vivante peut être scellée à une personne morte et déclarer qu'elle lui appartient pour le temps et l'éternité. Voilà la perle que peuvent avouer également la religion, la morale et la poésie, puissances délicates qui ont horreur de tout ce qui est impur. C'est le fameux mariage mystique étendu aux âmes qui ont eu chair. Un être vivant s'éprend d'un amour rétrospectif pour une âme illustre de sa communion, dans laquelle il voit un type de sainteté, de perfection ou d'héroïsme, et il s'engage publiquement à lui appartenir, c'est-à-dire à agir comme si cette âme était présente et conformément aux vertus dont elle a laissé le souvenir. Supposez que l'élite de plusieurs générations successives, philosophes, théologiens, poètes surtout, s'emparent de cette conception, l'épurant, l'ennoblissant toujours davantage, et voyez à quel degré de beauté elle peut arriver. La meilleure baguette divinatoire pour découvrir si une doctrine est aride ou féconde, c'est la poésie. Or cette doctrine, passée à l'état de croyance traditionnelle, enfanterait infailliblement les légendes les plus merveilleuses, et serait une source d'inspiration digne des plus grands poètes, car elle reporte la pensée vers les plus belles histoires du moyen âge, celle de Geoffroy Rudel et de Mélisande de Tripoli par exemple, vers les plus beaux épisodes des poèmes de la Table-Ronde, mieux encore vers quelques-unes des histoires authentiques de nos saints. Et tenez, voici la matière du plus délicat poème. « L'*elder* Stenhouse me dit qu'il a une femme morte qui lui fut scellée après sa mort sur sa demande. Il avait connu cette jeune dame, il la décrit comme belle et charmante; elle avait captivé son imagination, et, si elle eût vécu, il l'eût épousée en temps opportun. Pendant qu'il était absent du Lac-Salé pour devoir de missionnaire, elle tomba malade et mourut; sur son lit de mort, elle exprima un ardent désir d'être scellée à lui pour l'éternité, afin qu'elle pût partager les gloires de son trône céleste. Young ne fit pas d'objection à sa demande, et au retour d'Europe de Stenhouse le rite fut accompli en présence de Brigham et autres, sa première femme tenant lieu de la fille morte, à l'autel et par la suite. Il regarde cette beauté morte comme une de ses femmes et croit qu'elle régnera avec lui dans le ciel. » Malheureusement les mormons, avec leur matérialisme invétéré, ont trouvé moyen de gâter cette délicate et noble conception par la substitution d'une personne vivante comme tenant lieu de la personne morte. On est scellé à une âme, mais c'est un corps vivant qui la représente et remplit son office d'amour, et par ce malheu-

reux détail les mormons ont tari d'avance toute la fécondité de cette doctrine.

Cependant quelque audacieuse et fatale qu'ait été l'entreprise, nous n'hésitons point à déclarer que, dans les circonstances particulières du mormonisme, l'établissement de la polygamie a été un coup de génie politique. La lecture du livre de M. Dixon nous a causé une véritable joie, car elle nous a montré que nous ne nous étions point trompé lorsque, il y a déjà bien longtemps, nous cherchions ici même à comprendre le véritable caractère de cette secte (1). Nous avions deviné juste : c'est bien à Brigham Young que revient le triste honneur de ce coup de génie, digne d'un homme sans scrupules, mais certainement né pour commander. Il est douteux que jamais Joseph Smith, le fondateur de la secte, y ait songé sérieusement, et le seul témoignage sur ce sujet est un papier produit longtemps après sa mort, et qui n'est même pas de la main du prophète. Emma, la femme encore vivante de Joseph Smith, et les quatre fils du prophète n'ont jamais voulu reconnaître la valeur de ce témoignage, ni admettre que la polygamie fût comprise dans la doctrine primitive, et ont fait schisme ouvertement. Plus d'ailleurs nous lisons de détails sur Brigham Young, plus nous restons convaincu qu'il n'est pas un homme ordinaire. Ce qu'il est comme vigueur de caractère, son attitude vis-à-vis du gouvernement de Washington dans ces dernières années l'a suffisamment montré. Une anecdote racontée par M. Dixon nous le fait connaître à merveille à cet égard. Lors de l'exode, les provisions d'alcool que les mormons avaient emportées avec eux pour corriger l'eau malfaisante du désert avaient été successivement saisies par les agens de l'état, sous prétexte qu'elles étaient destinées aux Indiens, auxquels il est défendu d'en vendre. Quatre petits barils restaient seuls, et lorsqu'il fallut franchir le Missouri, un agent des douanes se mit en devoir de les briser. « De ce reste d'alcool dépendait la vie de son peuple, et lorsqu'il vit l'homme lever son maillet, Brigham leva son pistolet, le dirigea vers sa tête et cria : « Arrêtez! Si vous touchez ce baril, par le Dieu vivant vous êtes mort. » L'homme se tint pour averti, et le peuple des saints fut sauvé; mais vraiment Olivier Cromwell, d'énergique mémoire, ne fit pas beaucoup mieux le jour où voyant ce soldat niveleur qui sortait des rangs pour lui adresser quelques remontrances anarchiques, il l'abattit à ses pieds d'un coup de pistolet avant qu'il eût pu dire une seule parole. Ses facultés de gouvernement sont attestées par la stricte police de l'Utah et par les merveilles d'agriculture opérées par les mormons. Rien n'échappe à la surveillance de l'autorité; si à une heure quelconque du jour

(1) Voyez la *Revue* du 15 février 1856.

ou de la nuit vous parlez dans la rue à une femme mormonne, vous recevez le lendemain la visite d'un saint qui vous avertit que de telles libertés de gentils ne sont pas permises au Lac-Salé. Même en tenant compte du surcroît d'énergie que le sentiment religieux donne au croyant sur l'infidèle, il est douteux que les mormons eussent réussi, sans l'active direction de Brigham Young, à rendre fertile un terrain où les plus laborieux de nos agriculteurs ne pourraient vivre. Ce ne sont là cependant que des preuves d'intelligence et de caractère, mais Brigham Young a donné dans sa vie deux preuves décisives de génie politique. C'est lui qui a décidé l'exode et l'établissement au Lac-Salé. Il vit clairement que dans l'état d'antagonisme où la secte était placée vis-à-vis des États-Unis, elle ne serait jamais prospère et formidable qu'à la condition d'en être séparée. Il fallait que son peuple renouvelât l'exemple du peuple d'Israël dont il se flattait d'avoir recueilli la vraie tradition, qu'il sortît d'Égypte comme lui et qu'il allât vivre au désert. Pour séjour de ce peuple, il choisit non une terre promise de Chanaan, mais une localité aride, ingrate, pleine de puits saumâtres, où un lac salé, digne rival de la Mer-Morte, offrait ironiquement aux altérés ses eaux malfaisantes; il choisit cette localité avec une perspicacité admirable, moins par imitation biblique que pour prouver la vérité pratique de ses doctrines, et montrer que sous la bénédiction du travail, rachat de l'homme, ce désert maudit fleurirait comme la rose. Certes cela a sa grandeur. En outre, pour que la secte se sauvât, il fallait qu'elle pût croître rapidement. Or quoi qu'on pense de la valeur morale de la polygamie, il faut bien reconnaître que pour une nation à ses débuts elle est le moyen le plus rapide d'accroissement. Lorsqu'une société est arrivée à sa croissance normale et que les deux sexes se font équilibre par le nombre, la polygamie perd sa vertu de fécondité, car si un homme a dix femmes, il faudra nécessairement qu'il y en ait neuf qui n'en possèdent pas; mais supposons qu'une secte désirant se détacher de la société générale se forme parmi nous : si elle a recours à la polygamie, il est clair qu'elle croîtra rapidement, puisque chacun de ses membres aura le pouvoir d'engendrer dix, vingt fois autant d'enfans que dix ou vingt membres de la société régulière. Cette conséquence immédiate de la polygamie est mise par M. Dixon en pleine lumière, mais il y en a une autre plus lointaine et autrement importante qu'il ne dit pas. La polygamie est une amorce pour les pauvres diables sensuels, mais, quand il s'agit de réaliser leur rêve, une insurmontable difficulté se présente. Pour avoir un harem, il faut l'entretenir, si pauvrement qu'on l'entretienne. La polygamie, recommandée ou non comme l'état de perfection, n'est donc réellement à la portée que des riches et des dépositaires du

pouvoir, qui sont ici les chefs de l'église. Le gouvernement mormon étant une très stricte théocratie, il en résulte qu'au bout de quelques générations le peuple proprement dit aura crû en simple proportion normale, tandis que les enfans des *elders*, évêques, apôtres, formeront une véritable tribu de Juda, puissante par le nombre, puissante par la tradition de famille, qui étendra sur ce peuple la verge de l'autorité, et pourra le gouverner sans déviation ni hérésie selon l'esprit de la secte, c'est-à-dire selon les principes combinés de la démocratie et de la théocratie.

Il nous semble qu'un Américain, lorsqu'il arrive à l'âge de réflexion, doit être parfois fort embarrassé de décider où est la vérité, non-seulement sur les choses métaphysiques, mais sur les choses les plus élémentaires de la vie sociale. Quelle est la vérité sur le mariage par exemple, ou, pour mieux parler, sur les relations des sexes? Des sectes sans nombre lui présentent leurs théories qui sont radicalement opposées. S'il doit en croire les perfectionnistes, le mariage est un état contraire à la perfection, et les unions libres sont les seules qui sont vues par Dieu d'un œil de satisfaction. Selon les mormons, le mariage est une chose si sainte que plus on épouse de femmes, plus on approche de la perfection. Selon les *shakers* enfin et d'autres sectes encore (les *tunkers* par exemple, une variété des baptistes), le célibat est la seule voie qui conduise à la sainteté. Cette communauté vraiment respectable des *shakers* mérite une mention toute particulière, car elle prouve qu'il n'est pas de doctrine, si absurde qu'elle soit, qui ne puisse porter des fruits bénis lorsqu'elle a été dictée par un cœur pur. La fondatrice de la secte, Anne Lee, loin d'être une grande intelligence, était une pauvre folle pleine de visions cornues qui avait été initiée à la vérité par les prédications d'une autre folle, Jane Wardlaw, femme d'un tailleur. Nous sommes là dans un tout petit monde bien obscur, bien fanatique, bien ignorant, — les derniers des misérables selon le monde, — mais pieux, sincère et droit de cœur. Ces pauvres gens ne savaient certes ce qu'étaient le beau et le vrai, mais leurs âmes étaient unies à l'âme du bien, et tout fut gagné par là pour eux. Jane Wardlaw, qui vivait dans le Lancashire, il y a quelque cent ans, annonça que le Christ allait faire son second avénement, et que cette fois il apparaîtrait sous la forme d'une femme. Cette idée baroque n'était cependant pas sans une certaine portée, et l'ignorante ne faisait que devancer de plus d'un siècle la femme-messie de nos beaux esprits saint-simoniens et d'autres doctrines modernes. Anne Lee, fille et femme de forgerons de Manchester, personne hystérique et portée aux visions, qui avait été ouvrière dans une de ces filatures de coton qui étaient alors à leur aurore, puis servante de gargote, se figura naïvement qu'elle était ce messie

féminin annoncé par Jane Wardlaw, et déclara le fait à ses voisins, amis et parens. Quelques-uns la crurent; il n'y eut que son mari qui semble avoir été récalcitrant jusqu'à la fin, bien qu'il l'ait accompagnée tendrement dans ses épreuves et son grand voyage. C'est dans la prison d'Old-Bailey, où elle avait été fourrée par un prosaïque constable pour fait de prédication illégale, qu'elle reçut la visite du Christ et qu'elle devint une avec lui de corps comme d'esprit. Quand on a reçu une telle visite, le résultat infaillible, fût-on le plus borné des mortels, est qu'on acquiert subitement des dons d'intelligence qu'on n'avait pas auparavant. « En Amérique! dit-elle à ses *sept* croyans, c'est là que doit s'établir l'église de Dieu. » Cette décision fut chez cette pauvre fanatique un véritable trait de lumière. Sa patrie véritable était bien cette Amérique où les disciples de ce George Fox, aussi obscur et aussi méprisé qu'elle, avaient fondé un peuple, cette Amérique où retentissaient encore les échos des prédications de Whitefield, source de ce qu'il y a de sentiment religieux populaire aux États-Unis même aujourd'hui. La bande s'y installa dans le New-York, près d'Albany, et y vécut pauvrement, obscurément, courageusement; mais les idées, aussi bizarres qu'elles fussent, que prêchait Anne Lee étaient de celles qui auront toujours prise sur le peuple, lequel est *millénaire* de sa nature et écoutera toujours infailliblement celui qui lui annoncera l'avénement prochain du règne de Dieu ou du règne de la justice, ce qui est la même chose sous des noms différens. Aussi la secte recruta-t-elle sûrement des adhérens, et aujourd'hui on compte aux États-Unis six mille *shakers*, divisés en dix-huit communautés, dont la plus célèbre est celle de Mount-Lebanon, dans l'état de New-York.

Plusieurs des idées des *shakers* leur sont communes avec les autres sectes américaines, par exemple celle-ci, qui se rencontre dans presque toutes, et qui est bien américaine et démocratique: le travail a cessé d'être maudit; mais ici cette idée se présente comme la conséquence de cette croyance : le Christ a fait sa seconde apparition, et le règne de Dieu a déjà commencé. Selon les *shakers*, le monde ne se doute pas de cet avénement, que connaissent seuls les vrais croyans, lesquels doivent vivre en vertu de cette lumière, non comme vivent les hommes charnels sur la terre, mais comme vivent les âmes dans le ciel, car en fait le ciel et la terre sont maintenant confondus. Il s'ensuit que l'ordre de croître et de multiplier a pris fin, et que le célibat est l'état naturel de ceux qui ont reçu la nouvelle révélation. Toutes les sectes qui regardent le célibat comme l'état de perfection ont une tendance à la vie monastique; les *shakers* ne font pas exception sous ce rapport. Leurs communautés sont de vrais couvens; leurs mœurs et leurs habitudes sont conventuelles. Ils ont un régime pythagorique et vivent de laitages, de gâteaux et de

légumes. Leurs chambres, soigneusement ventilées (ils ont, paraît-il, une habileté particulière dans les arts de la ventilation), sont parfumées de ces bonnes odeurs que la pureté répand derrière elle. « Tout dans le petit village embaume comme des objets qui ont été longtemps en contact avec la lavande et les feuilles de roses. » Grâce à leur vie simple, ils ne connaissent pas les maladies dont nos mauvaises habitudes nous gratifient. « Nous avons eu un cas de fièvre en trente-six ans, me dit Antoinette (l'*elderess* ou supérieure de la communauté), et nous en fûmes très honteux; c'était entièrement notre faute. » Ils ont un goût particulier pour l'agriculture et le jardinage, et ils s'y appliquent avec la tendresse que l'on apporte à l'éducation des enfans. M. Dixon a noté quelques traits de caractère où la débonnaireté monastique se mêle à la finesse pratique de l'Américain et qui arrachent un léger sourire. Une superbe rangée de pommiers s'élève au-dessus du mur d'enceinte de leur communauté. « Comment faites-vous pour empêcher les passans de vous dépouiller de vos fruits? » demanda le voyageur à l'*elder* Frédéric. Alors l'*elder* lui montra un des pommiers qui sortait un peu de la ligne et qui étendait ses rameaux en dehors du mur. « Ceux qui ont envie d'une pomme cueillent à cet arbre, dit-il, et laissent les autres tranquilles. » — « Est-il toujours vrai, remarque M. Dixon, que les enfans du monde soient plus avisés que les enfans de la lumière? »

Ce serait ici le cas de faire remarquer combien la vie monastique est naturelle à l'âme humaine, puisque, même au sein du protestantisme, il s'est produit sous les formes de la secte des *shakers*, de celle des frères moraves et d'autres encore; mais un pareil examen nous mènerait beaucoup trop loin, et je préfère signaler encore une croyance des *shakers*, qui leur est commune avec une foule de sectes de leur pays. Cette croyance, foncièrement américaine et grosse d'avenir religieux pour la grande république, est celle que nous avons déjà rencontrée chez les mormons, la croyance aux communications incessantes des morts avec les vivans. Les morts sont autour de nous, ils nous parlent non-seulement dans le rêve, mais dans la veille. Les *shakers* n'admettent pas la résurrection générale, qui serait en contradiction avec leur croyance à l'existence actuelle du règne du Christ. Les morts n'ont plus à ressusciter, puisque le Christ est définitivement venu. Pour le *shaker*, ce mot de mort est donc une fausse expression : ce que nous appelons mourir n'est que dépouiller un vêtement; mais celui que nous croyons parti est toujours avec nous. « Antoinette m'affirme qu'elle parle avec les esprits plus librement qu'elle ne me parle; cependant je ne vois pas qu'elle ait le cerveau dérangé sur aucun autre point, car à coup sûr ses discours sont fort nets et fort sensés. La chambre

des hôtes dans laquelle j'écris, qui me semble vide et silencieuse, est pour elle pleine d'esprits qui chantent et haranguent tout le long du jour. La mère Anne est ici présente, Lucy et Joseph (deux des premiers adeptes de la secte) sont présens, tous les frères qui ont passé hors des yeux humains sont présens... pour elle. Vous n'avez qu'à observer Antoinette un moment, lorsque vous n'engagez pas son attention, pour distinguer à sa face recueillie, à son œil ravi, à sa contenance, qui est celle d'une personne absente d'elle-même, qu'elle se croit devant une autre présence plus respectée, plus auguste qu'aucune de celles de la terre. »

Au moment de fermer ce livre ingénieux et amusant, je me sens hésiter. L'impression dernière qui m'en reste, — est-ce l'effet d'une illusion nerveuse? — est triste, et me laisse sous un pressentiment de crainte. Qu'ai-je donc lu cependant dans ce livre qui fût nouveau pour moi? La plupart des faits qu'il contient, je les connaissais déjà, je les avais appris par mes lectures de journaux ou de livres successivement, un à un; mais autre chose est de les voir isolément ou de les voir rapprochés; l'ensemble présente un caractère presque alarmant. Involontairement on se demande : dans cet émiettement indéfini des doctrines et des sectes, où est la boussole morale commune à tout ce peuple? En présence de ces phénomènes inattendus qui sont venus fondre sur la république, de ce déplacement des populations de l'Europe et du monde entier, de cette inondation humaine incessante qui ne s'était pas vue depuis l'invasion des barbares, et qui, pour être plus pacifique en apparence, n'en est pas moins redoutable, où est la garantie de durée pour l'ordre social fondé, voilà quatre-vingts ans, avec tant de sagesse par les plus prudens et les plus sensés des hommes?

Il y a quelque vingt ans, il m'en souvient parfaitement, tout esprit clairvoyant pouvait prévoir la grande lutte qui a déchiré l'Union, cependant nul n'aurait osé prédire l'époque précise où cet événement se passerait. De même aujourd'hui on peut prévoir l'époque indéterminée, mais certaine, si les circonstances ne changent pas, où la constitution américaine, l'œuvre sinon la plus hardie, au moins la plus sage du génie humain, celle dont les auteurs peuvent être donnés comme les hommes qui ont le mieux connu les conditions auxquelles les peuples peuvent être heureux, deviendra insuffisante, impuissante à gouverner des populations pour lesquelles elle ne fut jamais faite, et à maîtriser des phénomènes qu'elle n'avait pas prévus. La constitution américaine n'avait pas prévu que 4 millions d'hommes de race noire deviendraient citoyens américains, que 60,000 hommes de race jaune, précurseurs de milliers d'autres, viendraient disputer aux hommes de race blanche le travail et le salaire, que le lien moral des di-

verses communions protestantes se relâcherait par la division à l'infini et l'émiettement des doctrines, qu'une sorte de mahométisme américain déclarerait la guerre aux doctrines de liberté démocratique, fonderait une société sur le principe de l'autorité théocratique et installerait la polygamie en plein pays chrétien; qu'une guerre déplorable enfin, de quelque manière qu'on la juge, viendrait ébranler la doctrine des droits des états, vrai fondement de la république. La constitution américaine fut faite par des hommes d'une certaine race pour une race déterminée, par des hommes héritiers de la discipline morale individuelle établie par le protestantisme et possesseurs des lumières de la philosophie pour des hommes de race anglaise, graves, obstinés, patiens, — pour des marchands de caractère rigide, des classes rurales de mœurs sévères et des planteurs de tradition aristocratique. Si Washington, Franklin, Jefferson, avaient cru faire leur constitution pour des Irlandais ou des Allemands, il est probable qu'ils l'auraient faite tout autrement. La liberté est un bien qui est cher à tous les hommes, dont le nom est sur les lèvres de tous les hommes; mais ils ont des manières singulièrement différentes de comprendre ce bien, et ce qui est pour l'un la liberté paraît à l'autre un insupportable esclavage. A coup sûr, ce qui est liberté pour un Anglais taciturne, silencieux et régulier ne l'est point pour un Irlandais vif, pétulant et gai. Un homme fait se sent libre dans l'immobilité : c'est l'image de l'homme pour lequel fut faite la constitution américaine; un enfant se sent esclave, s'il ne peut s'agiter et crier : c'est beaucoup l'image des nouvelles populations que la constitution américaine doit conquérir à son esprit, conquête qui fut facile tant que l'émigration européenne n'envoya que de faibles contingens pris dans des races sœurs de la race saxonne, mais qui est devenue singulièrement laborieuse depuis que, les flots succédant aux flots, la république s'est vue inondée de populations de toute origine et de toute provenance, souvent d'esprit et de traditions hostiles à celles des natifs. En face de ces conditions nouvelles, la république résistera sans doute et restera le gouvernement de l'Amérique, mais à coup sûr sous une autre forme que la forme où nous l'avons connue et avec une autre constitution que l'œuvre glorieuse du XVIII^e siècle, blessée à mort par la fatale guerre civile. Puissent les dieux éloigner pour longtemps l'heure néfaste où périront, avec le plus ingénieux mécanisme que les hommes aient inventé pour vivre heureux en société, les meilleures espérances de l'humanité !

ÉMILE MONTÉGUT.

# REVUE DRAMATIQUE

## *LE ROI LEAR* A L'ODÉON.

Le mot d'*Hamlet* est retardement, celui du *Roi Lear* est précipitation. L'aveugle passion déborde tout, une force inconsidérée circule dans les veines de l'œuvre, en dévore la chair et le sang, paralyse, étouffe, réduit à néant toutes ces volontés. Nulle présence d'esprit, nulle clarté chez tous ces personnages, les méchans comme les meilleurs. Kent est poussé à sa propre ruine par sa loyauté, son courage, non moins que Glocester par sa défiance irrationnelle et ses intempestives colères, et Lear lui-même, vers quels abîmes ne se rue-t-il point par cette suite d'actes étourdis, frénétiques, donnant à supposer dans le passé mille autres aberrations semblables qui expliquent sans l'excuser l'horrible dépravation du caractère de ses deux filles aînées! « Dans la vie publique aussi bien que dans la vie privée, écrit Jean-Paul, une chose est surtout nécessaire : rester calme, voir juste et clair, se poser, s'affermir en soi, et de là, comme du sommet d'une montagne, contempler le jeu des passions. » En un certain sens, *le Roi Lear* peut passer pour la contre-partie d'*Hamlet*. D'un côté, tout retarde, l'action à chaque scène est résolûment détournée de son but; de l'autre, tout avance, pousse aux catastrophes : *in furias ignemque ruunt.*

Ce mythe du roi Lear et de ses filles eut pour premier rhapsode Godfried de Monmouth, qui place la mort de ce prince huit cents ans avant la naissance du Christ. Holinshed, d'après Monmouth, rédigea sa chronique, laquelle ne devait même pas attendre Shakspeare pour prendre forme dramatique. *The true Chronicle History of king Leir and his three daughters,* ainsi s'intitule un ouvrage imprimé dans les six *old plays* de Steevens, et qui remonte plus haut que *le Roi Lear*. Dans cette espèce de légende dramatique dont Shakspeare a pu naturellement faire usage, un vieux roi pose également la question paternelle à ses filles, et, la

plus jeune ayant trompé son attente, il la déshérite, la chasse. Le roi de France, rôdant par là sous les habits d'un pèlerin, la rencontre et l'épouse. A son tour, Goneril commence par jeter hors du château le faible vieillard, puis, conjurée avec sa sœur, organise un guet-apens auquel échappent pourtant le pauvre roi et son fidèle Périllus (le Kent de Shakspeare). Tous les deux, déguisés en matelots, gagnent la France, trouvent asile et protection près du souverain et de Cordélia, qui les ramènent victorieusement dans leur patrie. Leir remonte sur son trône, et ses méchantes filles vont en exil, ainsi que leurs époux. La chose, on le voit, tient plutôt du roman d'aventure, et n'a rien des profonds et sinistres horizons de l'histoire. Cela se passe en dehors des temps barbares, en pleine renaissance; les griefs de Goneril contre le bon vieux roi sont si simples qu'ils en sont comiques. L'honnête homme de père trouve à redire aux folles dépenses de sa fille; ses ruineux galas, ses toilettes extravagantes, attirent à Goneril les réprimandes de l'économe et débile monarque. C'en est assez pour qu'elle se décide à chasser son père. Il s'en va trouver Régane, un autre digne objet de sa tendresse, qui le reçoit baisant ses mains, s'agenouillant, et se demandant à part elle, au milieu de ces affectueuses démonstrations, comment elle pourrait bien faire pour se débarrasser au plus tôt par le crime d'un hôte si incommode. Du reste, en dépit de ses velléités tragiques, la pièce porte un caractère de sentimentalité bourgeoise et demi-plaisante. Leir est un larmoyeur débonnaire, ses filles aînées ressemblent à deux méchantes commères d'une petite ville de province. Shakspeare, s'emparant de l'étoffe, l'agrandit, y met du sien, — la force d'abord, l'élévation, le mouvement de son génie, puis ce flot d'amertume qui déborde de son grand cœur.

Si impersonnelle que soit la création, au vaste souffle de mélancolie qui la traverse, on reconnaît l'auteur. Là, comme dans la plupart de ses autres drames, Shakspeare a beau se soustraire à l'action, s'en désintéresser, quoi qu'il fasse, un coin de son visage perce toujours. Nous l'avons vu dans *Hamlet,* la plus *subjective* de ses figures, déverser avec son ironie les troubles de son âme, ses subtilités métaphysiques; pourquoi *le Roi Lear,* qui prend date tout de suite après, ne nous livrerait-il pas certains cris douloureux arrachés par l'ingratitude humaine à la conscience du comédien, au cœur même du père? Shakspeare, qui eut deux filles, ne cessa de marquer sa prédilection à Suzanne, l'aînée, à laquelle, mourant, il laissa le meilleur de sa fortune, tandis que l'autre, Judith, obtint à peine un souvenir. Cette préférence, nous le savons, ne prouve rien, on pourrait même la retourner au besoin contre le père, et le mieux est, quand l'histoire se tait, de n'accuser personne. N'importe, ici la conjecture doit être permise, et quand je vois cette majesté dépouiller son costume préhistorique pour m'apparaître sous les traits d'un père de famille du XVI^e siècle luttant contre l'égarement, je me demande si tout est fiction dans ce tableau sublime, et si quelque chose de cette douleur si humaine, si

vraie, n'a pas été éprouvé par le poète. Quoi qu'il en soit, quiconque aura ressenti l'ingratitude sera tout préparé pour comprendre cette immense tragédie et la pénétrer à fond sans s'arrêter aux nombreuses critiques de détail qu'on en peut faire. Les défaillances de l'être, ses troubles, ses misères, tous ces courans humains qui traversent *Hamlet*, reparaissent en se disputant de nouveau l'atmosphère que le souffle horrible de l'ingratitude empoisonne cette fois.

A la légende de Holinshed fièrement élargie, assombrie, ravinée, Shakspeare a joint l'épisode de Glocester, emprunté à l'*Arcadie* de Sidney. A l'infortune du roi Lear, coupable envers l'une de ses filles et flagellé de si atroce façon par les deux autres, Shakspeare oppose en manière de pendant le sort non moins tragique de cet autre père qu'un bâtard pervers ensorcelle et trahit. Cette action double s'enchaîne, se déploie, mêlée en une seule avec un redoublement d'horreur. L'association du bâtard de Glocester et des deux sœurs dénaturées, cette rencontre dans la haine, puis dans l'amour, de trois monstres pareils amènera l'empoisonnement de Régane par Goneril, le supplice de Cordélia et finalement la mort du père : catastrophes de famille auxquelles la politique fournit ses prétextes et sert de théâtre. Pour sauver l'intégrité de ce royaume tronçonné, les deux sinistres mégères s'escriment d'un commun effort. A la tête des armées de la France marche Cordélia, forte de son droit filial et de sa secrète intelligence avec les grands de l'empire, dont quelques-uns vont payer cher leur défection, Glocester tout le premier, à qui on arrache les yeux en plein théâtre, mutilation horrible et révoltante dont la mort de Cornouailles est le contre-coup. S'il n'existe point dans Shakspeare d'ouvrage plus fécond en atrocités de tout genre, on chercherait en vain une autre pièce, — je n'excepte même pas *Titus et Andronicus*, — où l'horrible soit présenté sous une forme plus repoussante. Frères contre frères, sœurs contre sœurs, pères contre leurs enfans, enfans contre leurs pères, époux contre époux, c'est la sauvagerie, l'animalité humaine dans sa plus étonnante furie ; le brutal effarement de ces familles se ruant à leur propre destruction vous saisit, vous épouvante. Vous y voyez d'abord tout le sujet, toute la tragédie, et cependant l'idée est bien autrement grande. Consommés en dehors des liens du sang et par des ennemis ordinaires, tous ces attentats seraient moins hideux. « C'est cet étroit cercle de la parenté où ces actes se pressent, s'entassent, qui fait, dit Schlegel, qu'on se les représente comme d'effroyables cataclysmes du monde moral. Le tableau grandit, gigantesque, et vous en éprouvez ce sentiment d'horreur que vous inspirerait la pensée de voir les corps célestes sortir de leurs orbites. »

Nul ouvrage de Shakspeare n'a plus que celui-ci fourni matière aux opinions extrêmes. Les Anglais veulent que *le Roi Lear* soit le point culminant du grand art tragique. Les critiques allemands du XVIII^e siècle

sont du même avis. Herder n'en parle que sur le ton du dithyrambe. « Tout y est beau, sublime, complet; pas un mot à changer, à déplacer. » Et cet enthousiasme intolérant vient juste à point pour sceller l'alliance du Herder de cette période (1773) avec les meneurs du mouvement romantique. Tieck pense là-dessus comme les autres. « C'est un monde de notions et de découvertes historiques, un drame grand, profond comme la nature. » M. Ulrici, M. Gervinus, les plus autorisés parmi les nouveaux, montrent également une admiration sans réserve. D'autre part, les dissidens ne manquent pas : M. Kreyssig, M. Rümelin, M. Schwert; c'est entre eux un véritable concours de désapprobation furibonde. Critiquer ne suffit point, on s'indigne, on se détourne de tant de crimes. Shakspeare n'a su tirer de son sujet qu'une ignoble et grotesque ébauche, ennuyeuse surtout au possible. La raison s'égare au milieu de ce labyrinthe; les femmes quittent la place de dégoût, les hommes eux-mêmes, en dépit d'un système nerveux plus robuste, n'y résistent pas. « A cet excès d'atrocités, d'absurdités, écrit M. Kreyssig, l'Angleterre, patrie du poète, n'a pu tenir; l'ouvrage ne subsiste au théâtre qu'à l'aide de modifications radicales. Le mouvement du drame est complétement transformé, et cette transformation va même fort au-delà du besoin, en se couronnant par un dénoûment heureux où Cordélia épouse Edgar. » Le fait est que Coleridge, si loyal, si convaincu dans ses appréciations apologétiques de Shakspeare, trouve à redire à mainte scène. Ce Glocester auquel publiquement on crève les yeux lui semble un spectacle inadmissible; le supplice de Cordélia le dérange aussi quelque peu. Il accepterait la mort, mais non ce genre de mort (la strangulation), qu'il juge une horreur inutile. Une ballade anglaise, inspirée par ce sujet et postérieure à la pièce, fait mourir Cordélia sur le champ de bataille, en héroïne. C'est déjà plus humain, mais au temps de la restauration ce dénoûment n'eût contenté personne. On avait assez vu de ces royales catastrophes pour n'en plus vouloir, même en fiction; le drame fut remanié, et de cette aventure naquit l'amour d'Edgar pour Cordélia avec l'heureuse conclusion de l'histoire, qui dès lors finit en comédie. Johnson et ceux de son époque opinèrent naturellement en faveur de cette mirifique invention, et longtemps encore *le Roi Lear* fut représenté sous cette forme, indubitablement plus galante. D'ailleurs ce dénoûment, en s'éloignant de Shakspeare, se rapprochait de la chronique d'Holinshed, où, comme dit Goethe, « se prononce en douceur tout ce que le génie du grand Will a si furieusement, si tragiquement exaspéré. » Le roi Leir de la chronique finit par triompher; avec l'aide de la troisième de ses filles, il reconquiert ses droits, remonte sur son trône, d'où ses deux mauvais gendres sont renversés par le roi de France, époux de Cordélia. Ce Leir légendaire règne deux ans encore après sa restauration, puis meurt à Carlear, aujourd'hui Leicester (Leircester). Cordélia, cinquante ans avant la fondation de Rome, lui succède, règne cinq ans

avec honneur, jusqu'à la mort d'Aganipus, son mari; alors ses neveux Margan et Cundag lui déclarent la guerre et la jettent en prison, où de désespoir elle se tue.

Shakspeare, rembrunissant le tableau, poussant les choses à l'extrême, a, comme toujours, son intention. Peindre l'ingratitude dans son plus odieux appareil, la montrer acharnée à l'œuvre, tel est son plan. Pour cela, rien ne coûte à son effort. A l'action principale, il en associe une autre de même nature, traite les semblables par les semblables, et le drame, naïf au début comme un conte de nourrice, devient, à mesure qu'il se complique de ses propres élémens, la plus sanglante des créations du poète. Dans *Hamlet,* l'intelligence recule devant l'action; ici, c'est la perversité sthénique, l'instinct bestial sans-arrière pensée qui se donne toute carrière. Quel mouvement, quelle furie dans ces peintures! Cette humanité-là vit en dehors de toute idée religieuse, de toute notion de droit et de morale. Il n'y a ni trace d'éducation, ni sens du devoir; le paganisme même n'a point encore éclairé l'horreur de cette nuit cimmérienne où l'être s'agite à l'état de nature, couvert de peaux de bêtes et livré à ses passions aveugles. Les anciens placent ainsi leurs fables tragiques en-deçà de toute civilisation. D'où sortent ces Laïus, ces Tantale? Où chercher la trace de ces maisons, sinon vers ces époques indéterminées qui précèdent le mythe troyen? Vus à pareille distance, ces demi-dieux, ces Titans, prennent à nos yeux des proportions surhumaines; les actes barbares qu'ils commettent, les crimes horribles dont ils se souillent, nous révoltent moins par l'idée que nous nous faisons involontairement des conditions et du tempérament de ces rudes époques. Sans aller si loin, sans remonter jusqu'aux sources titaniques de la tragédie grecque, les chroniques des rois burgondes et mérovingiens n'offrent-elles donc pas, dans une période déjà historique et toute chrétienne, des conflits domestiques qui pour l'atrocité défieraient la fable? C'est vers un pareil âge que Shakspeare dans la plus tragique de ses pièces nous ramène; nulle part mieux qu'en cette entreprise, la plus hardie de toutes, ne s'est peut-être montrée la grandeur instinctive, la sûreté de son génie. Hamlet, Macbeth, touchent à une période de ce genre, mais par des confins extrêmes l'auteur n'y introduit pas encore en plein son public, comme s'il voulait auparavant l'habituer, l'endurcir. Hamlet déjà échappe à l'influence de ces temps barbares, tandis que Macbeth refuse de s'en laisser arracher, plonge en arrière et réagit avec une implacable ténacité contre l'avénement d'une ère moins farouche. Cette ère en quelque sorte primordiale, *le Roi Lear* nous la représente au plus fort, au plus beau de son activité; une race entière nous apparaît là, mue par la seule brutalité de ses passions, obéissant presque sans exception aux fureurs du sang, aux abruptes convoitises d'un naturel dont ni la raison ni la conscience ne modèrent les élancemens. « Les hommes, dit Edmond, le plus sinistre acteur du drame, une

ébauche faite à l'image de Iago et de Richard III, — les hommes sont ce qu'est leur temps. Il ne sied point au glaive de s'émouvoir! » Pas plus, ajouterions-nous, il ne convient au poète de trop s'humaniser lorsqu'il s'agit de peindre ces époques d'airain où la force éclate en férocités. Tieck prétend qu'en un pareil drame le costume importe peu. Rien de plus faux. Mettez-y de la chevalerie, de l'élégance, adieu l'illusion, et M. Gervinus a bien raison quand il conseille au contraire une âpre architecture, lourde, rudimentaire, des sites déserts, arides, la sauvagerie du Hun et par momens sa pompe orientale. Ces effets, Shakspeare n'a pu les employer, puisqu'à son époque on ignorait l'art de la mise en scène; mais il supplée à cet appareil décoratif qui lui manque en faisant dès l'entrée esquisser à larges touches par ses personnages les mœurs et la nature du moment : « émeutes dans les cités, discordes dans les campagnes, dans les palais trahisons, rupture de tout lien entre le père et le fils, machinations, perfidie, guet-apens, tous les plus affreux désordres! » Paganisme et fatalité, la prédominance des astres explique, justifie tout. Le mensonge, l'adultère, l'ivrognerie, le meurtre, tirent leur excuse d'une influence planétaire. Ces filles du roi, cet Edmond, ce Cornouailles, cet Oswald, plongent tête baissée dans leur destin, dans leur mort, sans un soupçon de repentir. Les bons eux-mêmes, les meilleurs, n'échappent pas à cette barbarie climatérique. Étrangers à toute idée de volonté morale, ils n'ont contre leur propre frénésie aucun tempérament. Lear, quand le malheur le visite, ne sait que devenir fou; Glocester remarque ironiquement que nous sommes aux mains des dieux comme des mouches aux mains des enfans : « ils nous tuent pour s'amuser. »

Pascal disait avec un grand accent de vérité que l'âme a des profondeurs dont la raison ne se doute pas. Il convient cependant, lorsque le cœur doit prendre un parti, que la raison ne soit point absente, comme il arrive dans ce que fait le roi Lear au début. Goethe déclare très carrément la scène absurde. Un homme qui, divisant une pomme ou un gâteau, en promettrait la plus grosse part à celui de ses enfans qui la lui demanderait dans les termes les plus câlins, passerait déjà pour un assez jovial compagnon; mais que penser de ce monarque glorieux qui, las de régner, se sert d'un pareil moyen pour distribuer son royaume à ses filles, dont il a dès longtemps dû apprécier à leur valeur le caractère et l'affection, et déshérite, chasse, met hors la loi celle que jusqu'alors il avait préférée, uniquement parce qu'elle n'a trouvé que des paroles simples pour exprimer son sentiment et que la langue lui a fourché devant les redondantes périodes de ses sœurs? Un souverain qui, non content d'abdiquer le pouvoir, se démet de tout ce qu'il possède et ne se réserve au monde d'autre droit que celui d'aller, avec une escorte de cent chevaliers, se faire alternativement héberger par ses filles, un roi capable d'agir ainsi est certes plus qu'à moitié fou, et quand il vient à perdre le peu de raison qui lui reste, notre compassion, pour

s'exercer tout entière, a besoin de se dire que depuis longtemps le pauvre homme n'était plus responsable. Ainsi parle la critique, et non toutefois sans motif plausible. J'estime cependant qu'un tel acte, si bizarre qu'il soit, n'a rien que le caractère de Lear contredise, et l'épithète d'absurde, appliquée à cette exposition, même venant de Goethe, est de trop. Lear a de sa nature des instincts de gaîté; ce roi dont les malheurs vont tantôt prendre des proportions bibliques fut d'abord un bon vivant, un humoriste; cela se voit par ses rapports avec son fou, qu'il aime presque autant qu'il en est aimé. C'est dans cette liberté d'esprit, dans cette heureuse insouciance, qu'il se décharge du fardeau des affaires. Cet acte, gros de périls, de catastrophes, il l'aborde avec une certaine gaillardise, résolu d'ancienne date à renoncer à la couronne et à partager le royaume entre ses filles. Le fait éclate en pleine évidence dès les premiers mots par lesquels s'ouvre la pièce, et que Shakspeare n'a probablement point mis sans intention à cette place très significative. « Je croyais, dit Kent, le roi plus favorable au duc d'Albany qu'au duc de Cornouailles, » et Glocester lui répond : « C'est ce qui m'avait toujours semblé; mais à présent, dans le partage du royaume, rien n'indique lequel des ducs il apprécie le plus, car les portions se balancent si également que l'examen le plus scrupuleux ne saurait faire un choix entre l'une et l'autre: » d'où il résulte clair comme le jour que la chose était d'avance absolument déterminée et qu'un arrêt avait dès longtemps fixé la moyenne de territoire qui devait échoir à chacune des trois sœurs. Les premières paroles du roi confirment cette disposition, lorsqu'en entrant il se fait donner la carte du pays, sur laquelle sont indiquées les frontières des différens domaines assignés à chacune de ses filles. « Sachez que nous avons divisé notre royaume en trois parties; » puis il ajoute : *We have this hour a constant will to publish, our daughters' several dowers.* La division était donc une affaire connue, réglée, et quand il emploie ces termes de « constant dessein, » c'est pour bien montrer qu'il y a persisté imperturbablement malgré les remontrances des politiques de son conseil et malgré ses propres réflexions. Il ne s'agit plus à cette heure que d'exécuter une résolution prise. La question est en ce moment de transmettre à ses filles et à ses gendres les parties du royaume déjà reconnues pour devoir leur appartenir, et nullement de mesurer la proportion de ces dons sur l'étendue plus ou moins grande de l'amour de ses filles et d'après les démonstrations qu'elles en sauront faire.

Cette intention effectivement très puérile qu'on prête au roi n'apparaît guère qu'à un instant, celui où, se retournant tout à coup, il s'écrie : « Parlez, mes filles, faites-nous savoir qui de vous nous aime le plus. » Mais il ne faudrait pas s'exagérer l'importance de cette sorte d'apostrophe humoristique, et surtout trop prendre au sérieux les mots qui la terminent. Outre que ces paroles sont en pleine contradiction avec ce que nous savons du passé du roi Lear, sa conduite les réfute immédiatement.

Dès la fin du discours de Goneril, avant que Régane et Cordélia aient eu le temps de peindre à leur tour la forme de cette affection sur laquelle il semblerait que doivent être mesurées les donations, le roi, répondant à l'aînée de ses filles, lui désigne sa part, qu'il a faite d'avance. « Tu vois de cette ligne à celle-ci tout ce domaine couvert de forêts ombreuses et de riches campagnes, de rivières plantureuses et de vastes prairies; nous t'en faisons la dame... » Ainsi agit-il vis-à-vis de Régane, laquelle reçoit également son contingent sans que l'emphase de son éloquence, de beaucoup supérieure à celle de sa sœur, influe le moins du monde sur le mode de sa dotation. C'est qu'en vérité toute cette provocation n'est qu'un impromptu fantasque du vieux Lear, en attendant le roi de France et le duc de Bourgogne, vers lesquels il a dépêché Glocester. Sans nul doute, un motif grave, intime, se dérobe sous ce badinage : il veut se rendre compte du cœur de ses filles, avoir une publique assurance de leur amour, de leur piété, et se bien confirmer dans cette idée que l'acte d'abdication qu'il accomplit n'offre aucun péril. Persuadé que chacune de ses trois filles l'environne du même amour, du même respect, quand il prononce ces paroles : « afin que notre libéralité s'exerce le plus largement là où le mérite l'aura le mieux provoquée, » c'est avec cette ironie des gens heureux qui se trahit par un sourire.

Les rigoureux se récrient, disant : Cela commence comme un conte de fées. Qu'importe après tout, si de ce conte sort la tragédie, si cet embryon fabuleux se développe ensuite humainement dans le drame psychologique le plus vrai, le plus beau? Lear fait mieux qu'appartenir aux âges héroïques, c'est un roi de ces époques, « roi de la tête aux pieds. » Vieilli sous le harnais, vaincu par les années, il n'a qu'à regarder derrière lui pour se voir en ses jours de force et de vaillance où son épée terrifiait les ennemis, où « sous la fixité de son regard tremblait le sujet. » Un pareil homme, on le suppose, n'était point fait pour supporter la contradiction; la violence de son tempérament l'en a rendu incapable, sans compter que son rang le mettait hors de portée. Ses filles le jugent bien. « Les actes de sa vie les meilleurs, les plus sains, s'écrient-elles, se ressentirent toujours de cet emportement. » Excentrique, impétueux, la longue habitude du pouvoir absolu n'a fait que l'endurcir dans les défauts de sa nature. Il ignore l'infortune et les privations, n'y a jamais pensé. Fatigué, délabré, rassasié de grandeurs et d'ennuis, il veut se dessaisir en faveur de ses filles, et s'attend, — chose d'ailleurs fort ordinaire chez un personnage en qui le sentiment de la domination est à ce point enraciné, — à se voir récompensé du sacrifice par un élan vigoureux et spontané de reconnaissance. Son espoir est trompé, « le baume de sa vie perdu; » l'enfant de sa prédilection, sur la tendresse duquel il avait toujours compté, reste froid, muet devant lui, et, solennellement interrogé, ne sait que répondre, ou plutôt ne sait répondre que par ce mot : rien! De tels affronts ne se dévorent pas. Cet homme, qui jamais

un seul instant ne fut maître des orages de son sang, tourne à la frénésie, donne aux deux aînées son royaume en partage, proscrit Kent, le plus fidèle de ses serviteurs, qui s'efforce vainement à le ramener, et sur cette fille, naguère objet de ses plus chères préférences, fait soudainement peser tout le poids de sa haine. Le duc de Bourgogne, qui recherchait la main de Cordélia, se retire, épouvanté de tant de colère; plus loyal, plus chevaleresque, le roi de France n'en persiste que mieux dans sa brigue, obtient de s'unir avec la fille dépossédée et l'emmène chargée d'une malédiction que Lear profère en furieux : « Puisse la tombe me refuser sa paix, si je ne lui retire mon cœur de père! » et dont plus tard lui-même révoquera le sens. Affreuse imprécation que celle de ce vieillard dès ce moment voué aux Euménides, mais qui certes ne saurait faire de cette exposition une scène « absurde! » — « Va, tue ton médecin, nourris de son salaire le mal qui te ronge, » s'écrie en s'éloignant le brave Kent dans un mouvement de juste et clairvoyante indignation que Shakspeare oppose à la démoniaque insanité du roi.

Goneril et Régane, les deux sinistres sœurs, sont des figures qu'on dirait emprutées à l'*Edda*. Irrévocablement pourvues, elles se redressent de leur hypocrite soumission envers le pauvre vieillard et mettent à nu leur effroyable perversité. Naguère on le flattait, on disait oui, on disait non au gré de sa fantaisie; maintenant les fronts se rembrunissent, on lui reproche sa vieillesse, son imbécillité. Aux cyniques apostrophes se mêlent les actes de scélératesse, et le misérable père, insulté, dégradé, reconnaît trop tard ce que valent les anciennes caresses de ses filles, et que « ce n'était point là une bonne théologie. » Au premier aspect, les deux sœurs ont le même air. « Elles se ressemblent comme deux pommes, » remarque le fou. En y regardant de plus près, vous saisissez la différence, le trait typique de chacune, partout accusé. L'aînée, Goneril, est toute virile, elle a la force d'initiative, tandis que Régane, plus passive, plus dépendante, tient davantage de la femme. Goneril est la voix, Régane l'écho. La pire de ces deux créatures a épousé un honnête homme qu'elle traite de fou vertueux, et dont la clémence ne cesse d'être pour elle un sujet d'émerveillement. L'autre, la moins inhumaine, a dans le duc de Cornouailles un époux plus méchant qu'elle, sombre, féroce, laconique, qui la rudoie. Le vieux Lear, outragé, jeté dehors par la nuit et la tempête, prononce avant de s'éloigner cette malédiction sublime qu'il faut mettre à côté, sinon au-dessus de ce que l'antique a produit de plus grand. Goneril, silencieuse et froide comme le marbre, reçoit le coup sans sourciller, tandis que Régane frissonne à part elle et craint un éclat de cette foudre. Pour se montrer au plein de sa barbare ingratitude, Régane a besoin de la présence de sa sœur. Elle n'a ni l'impudence de Goneril quand elle parle, ni la sauvage effronterie de son regard torve qui vous tue; mais, soutenue, stimulée, elle sera capable de dépasser même sa sœur dans ses cruautés envers son père,

de la vaincre dans le mal comme elle l'a vaincue au premier acte par l'emphase de ses paroles. N'est-ce pas elle, la douce et sensible Régane, qui expulse de sa propre autorité la suite du vieux roi et ne consent qu'à le garder seul? Race de dragons et de vipères qui, une fois débarrassée du lion caduc, va retourner contre elle-même ses dards empoisonnés! Tant d'outrages abominables infligés au roi Lear n'étaient que le prologue de la fête. Goneril veut s'emparer du royaume, l'avoir en entière et unique possession; elle se lie d'adultère à l'infâme Edmond, voit avec une indicible joie mourir Cornouailles, empoisonne Régane. C'est elle encore qui, de concert avec son amant, trame le martyre de Cordélia, tend des piéges contre l'existence de son mari, qu'elle redoute désormais et qu'elle hait comme tous les êtres pervers haïssent l'homme de bien qui les a démasqués. Quant à Régane, son caractère de passivité ne se dément pas, elle garde jusque dans l'amour et dans la mort sa subordination à sa sœur, à sa rivale dans le cœur d'Edmond, à « cette implacable et inassouvie Goneril, dont les désirs ne connaissent pas de bornes! »

Vis-à-vis des deux démons féminins, Shakspeare a mis un ange, Cordélia. « Belle âme voilée! » dit M. Vischer, parlant d'Ophélie; le mot vous revient en mémoire au sujet de cette création, une des plus adorables du poète, et dont on se rendra toujours mieux compte par le sentiment; nature toute d'élection, plus riche de cœur que de paroles, elle ignore cet art « glissant et huileux » de suppléer par de beaux discours aux actes qu'elle ne veut point faire. Sa timidité, une certaine lenteur de nature, comme le remarque très bien son futur époux, lui lient la langue dans la scène du premier acte; c'en est assez pour décider de son destin. Sa pudeur, mal à l'aise devant une grande assemblée, la loyauté de son âme, qui prétend se garder aussi pour son mari, et plus encore l'insurmontable dégoût qu'elle ressent de l'attitude de ses sœurs, font la brièveté surprenante de sa réponse. Ajoutons que la noble enfant est bien la fille de son père. Au lait pur, une goutte du fiel héréditaire s'est mêlée; par ce trait, Shakspeare la rattache au temps, au caractère de sa famille. L'opiniâtreté, l'irréflexion, se laissent voir, même alors que les plus louables mobiles sont en jeu. A mesure que l'ouvrage avance, le caractère de plus en plus s'affirme dans le bien, toujours raide pourtant, et conservant même dans sa grâce la plus féminine l'originaire inflexibilité du sang. « Faire sans dire! » forte devise applicable à cette nature douce et fière. La foi jurée à son père aura son accomplissement, toute dette d'amour filial, de devoir, sera payée à son heure. Mariée au roi de France, elle lie partie avec Kent, entretient des intelligences à la cour de ses sœurs. A la nouvelle des indignes traitemens infligés au roi, de sa fuite égarée par l'orage et le vent, le cœur de Cordélia se révolte. « Par une nuit semblable, s'écrie-t-elle, on ouvrirait son foyer au chien même d'un ennemi, ce chien vous eût-il mordu. » Quel tableau de désolation éperdue, de sublime horreur, cette nuit sillonnée d'éclairs, battue

de l'ouragan, où le vieillard, chassé par ses filles, sans asile, sans nourriture, de roi devenu mendiant, erre à travers les solitudes, en proie aux plus navrantes privations, en butte à toutes les colères des élémens! Ces scènes où Lear, déjà sur le seuil de l'aliénation mentale, se montre nu, dégradé, désespéré, terrible, entre son bouffon de cour et Edgar simulant la folie, n'ont certainement pas leurs pareilles au théâtre. Point de ces idées fixes qui chez les natures calmes, contemplatives, dénotent le dérangement d'esprit, mais le désordre des irascibles, des emportés, quelque chose comme une force démoniaque lâchée de plus dans la tempête et faisant chorus avec les élémens! Il voyage d'un motif à l'autre, va de l'ingratitude de ses enfans au sentiment de sa détresse actuelle, se reproche d'avoir jadis, au faîte de la prospérité, trop peu songé aux indigens qui, sans toit, sans ressources, enduraient les mêmes maux sous lesquels il ploie aujourd'hui. Il arrache ses vêtemens, et la fureur de vengeance le saisit. « Avoir un millier de gentilshommes avec des lances rougies à blanc et qui fondraient sur *elles* en rugissant! » Accroupi sur la bruyère ruisselante, son bouffon à droite, Edgar à gauche, il tient son lit de justice, cite les accusées à la barre de ce tribunal fantastique. « Produisez celle-ci d'abord, c'est Goneril; je jure devant cette honorable assemblée qu'elle a chassé du pied le pauvre roi son père!.. Maintenant qu'on dissèque Régane et qu'on voie ce qu'elle a du côté du cœur! Y a-t-il quelque cause naturelle qui produise des cœurs si durs? »

On comprend ce qu'au récit d'une si tragique infortune l'âme d'une Cordélia doit éprouver; ses beaux yeux ne lisent qu'à travers les larmes les lettres que ses amis d'Angleterre lui font tenir. « Mes sœurs! mes sœurs, opprobre des femmes! mes sœurs! Quoi! pendant l'orage, pendant la nuit! Qu'on ne croie plus à la pitié! » Un seul dessein désormais la possède, venger son père. Sa piété filiale, maintenant qu'il faut agir, va se donner carrière aussi résolûment qu'elle se réservait alors qu'il ne s'agissait que de parler, et, toujours inconsidérée, victime une première fois de son amour pour la vérité, elle va cette fois tomber martyre de son dévouement. Elle obtient l'intervention de son époux le roi de France, arme sa flotte, débarque sur le sol anglais, et cette entreprise lui coûte la vie. Steevens, Tieck et bien d'autres se sont mis martel en tête pour creuser au sujet de cette mort les arcanes de l'éternelle justice. Nous n'aurons point cette naïveté, attendu que l'éternelle justice n'a rien à voir en cette affaire. Si Cordélia meurt au dénoûment, c'est tout simplement pour avoir amené l'étranger sur le territoire britannique, crime énorme que la sainteté du but ne saurait excuser, et dont le patriotisme d'un Shakspeare devait nécessairement la rendre responsable. Elle succombe, mais les circonstances qui accompagnent son immolation sont toutes à sa gloire. Vaincue par les armes, elle a relevé son père de sa déchéance physique et morale, refait son corps, guéri son âme. Lorsque Lear apprend le débarquement de sa fille, la honte le prend, il n'ose la voir.

Elle alors attend qu'il repose, s'agenouille à son chevet, épanche à flot tous les parfums de sa tendresse. Il se réveille toujours égaré, la contemple. « Vous avez tort de me retirer ainsi de la tombe... Tu es une âme bienheureuse, mais moi je suis lié sur une roue de feu, en sorte que mes propres larmes me brûlent comme du plomb fondu. » Enfin il redevient maître de sa raison, reconnaît Cordélia, tombe à ses pieds. « Je crois que cette dame est mon enfant. » Et l'émotion de ce royal vieillard, cette absolue détente d'une nature sans cesse en révolte et prête à maudire, cet échange de larmes, d'excuses, de consolations, entre deux êtres que le malheur rend à jamais l'un à l'autre, offrent un de ces spectacles devant lesquels l'admiration ne peut que se taire. On ne loue pas de telles choses, on les signale à l'étude, à la méditation des intelligences élevées, et ceux que le beau passionne encore trouvent au fond de leur âme l'expression intraduisible. Cordélia demande à Lear, quand ils sont tous deux prisonniers, s'il ne serait pas bien de revoir « ces filles et ces sœurs. » Une telle démarche les sauverait peut-être, le roi s'y oppose. Dans son ivresse d'avoir reconquis l'enfant bien-aimé, il n'aspire qu'à la solitude, la prison avec elle lui semble un paradis. « Tous deux ensemble, nous chanterons en prison comme des oiseaux en cage. Quand tu me demanderas ma bénédiction, je me mettrai à genoux et te demanderai pardon. Ainsi nous passerons notre vie à prier, à chanter. » Chez cet homme des temps barbares, la transformation morale s'est accomplie, la vie de l'âme a remplacé la vie physique, il est un être « envers qui on a plus péché qu'il n'a péché lui-même; » sa défaite, l'écroulement de sa dynastie, ne le touchent plus. « T'ai-je donc retrouvée? Sur de tels sacrifices, les dieux eux-mêmes jettent l'encens! » Il aperçoit le signe rédempteur, salue en Cordélia la martyre, la messagère d'un meilleur temps. « Tu as une fille, dit Kent, qui rachètera le monde des malédictions que ses deux sœurs ont attirées sur lui. »

Cordélia rappelle en effet les types les plus beaux, les plus purs d'idéal féminin. Des profondeurs des âges préhistoriques du romantisme, sa figure évangélisante se détache comme apparaissent sur le seuil de la mythologie grecque, au sortir de l'ère des Tantale, les Iphigénie, les Pénélope, les Antigone. Antigone et Cordélia, deux sœurs qui se donnent la main à deux mille ans de distance! *Hamlet* vous remet l'*Orestie* en mémoire, *le Roi Lear* fait qu'on relit *Œdipe à Colone*. Le fils de Laïus s'ôte la vue, mais Sophocle épargne les nerfs du spectateur : l'affreuse opération n'a lieu ni sur la scène ni même derrière la coulisse. On se contente d'en parler comme d'un acte dès longtemps accompli. Œdipe aussi maudit ses fils comme Lear maudit Goneril, et Cordélia, semblable en tout par la piété, l'immolation, à sa sœur Antigone, ne diffère de son aînée que par le moment du trépas. Antigone survit à son père, Lear meurt après sa fille, et c'est lui qui dans le drame de Shakspeare exprime cette joie calme et divine d'aller rejoindre dans la mort l'être

cher sur le sort duquel on est désormais rassuré. En expirant, il se réconcilie avec cet esprit de la famille qu'il avait étourdiment offensé. Toutes ces morts violentes du cinquième acte du *Roi Lear* donnent à la pièce un caractère de majesté prophétique. Ici, comme dans *Hamlet,* le poète se pose en juge suprême; il règle le cours des choses, et, prononçant irrévocablement sur une race finie, il passe le sceptre à d'autres générations plus dignes. Edgar, comme Fortinbras, sera le roi de l'avenir. Le drame de Shakspeare n'a, pour ainsi dire, point d'avant-scène; la porte s'ouvre sur les événemens. Les caractères eux-mêmes ne se modifient guère par les circonstances; ils sont dès le début presque ce qu'ils seront pendant tout le cours de l'ouvrage. Vous n'assistez pas à leur développement. C'est de la force aveugle des étoiles et non de l'éducation que viennent les mauvais instincts. *Œdipe à Colone* a sur *le Roi Lear* cet avantage de se rattacher à de grands événemens connus de tous. La tragédie de Sophocle plonge dans le passé, il faut que l'oracle soit accompli; Œdipe n'est donc point libre de ne pas commettre son forfait. Inférieur dans le prologue, Shakspeare se dédommage au dénoûment par la perspective qu'il laisse entrevoir d'un temps nouveau meilleur. Sophocle essaie bien aussi une allusion du même genre lorsqu'il présente le tombeau d'Œdipe comme devant porter bonheur aux Athéniens; mais pour le pathétique du tableau final, l'intention humaine, Shakspeare l'emporte.

Un physiologiste, un esthéticien dont toute l'Europe savante et littéraire connaît le nom, le docteur Carus, récapitulant dans une lettre ses impressions après une de ces séances mémorables où Tieck lisait Shakspeare, écrivait jadis (28 octobre 1827) : « Je sors de chez Tieck et je rentre chez moi par la nuit, la pluie et le vent. Vous voyez que le ciel a voulu que l'illusion cette fois fût complète, puisqu'il s'agissait ce soir du *Roi Lear.* Jamais je n'avais plongé si à fond dans l'ensemble de ce magnifique ouvrage; rien ne m'échappait, j'en saisissais tous les détails, j'en embrassais l'harmonie splendide. On eût dit un immense papyrus qui se déroulait sous mes yeux. Au dedans, une assistance peu nombreuse, recueillie, quelques lampes jetant une clarté discrète; au dehors, la tempête se déchaînant comme dans la pièce elle-même; de loin en loin, le roulement d'une voiture et le bruit de l'averse venant fouetter les vitres! » De pareilles lectures, si chez nous elles étaient possibles, seraient le véritable idéal de la manière de fréquenter Shakspeare, de goûter, de pratiquer certains de ses chefs-d'œuvre qui, comme *le Roi Lear,* malgré leurs beautés ou plutôt à cause de leurs beautés, ne se prêtent point aux conditions de notre scène. La pure et simple traduction ne se pouvant faire admettre, nous en sommes revenus au système des adaptations imaginé par le bon Ducis. Même honnêtement dirigé, ce système est encore une chose fort triste; il suffirait, pour s'en convaincre, d'aller entendre l'imitation du *Roi Lear* qui se joue en ce moment à l'Odéon. Homme de bonne volonté plus encore que de talent, ouvrier toujours prêt à marte-

ler l'alexandrin sur sa rude enclume, l'auteur ne s'épargne ni soin ni peine. Il supprime, ajoute, souligne, paraphrase, déclame et *corrige*. Adaptation est un mot qui ne dit point assez, c'est bel et bien tout un remaniement. Prendre ainsi Shakspeare corps à corps, lui dire avec ce sans-façon : « Mon cher, vous vous trompez, ce n'est point cela, et je vais vous montrer comment il fallait faire, » quel courage! Encore si l'on réussissait en se donnant tant de tablature! mais non, l'ingrat public se montre inamusable. Je veux bien croire qu'il eût sifflé l'original, puisque vous me le dites; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il déserte la copie. On éprouve toujours quelque embarras à parler de l'interprétation de ces sortes d'ouvrages. A qui le comédien a-t-il affaire? Entre le texte primordial et la version, la réduction, quel parti prendre? Rendre le type diminué, tronqué, n'est point une besogne digne de grands efforts, et par contre s'entêter à chercher, à vouloir Shakspeare quand même, n'est-ce pas outre-passer l'intention de l'arrangeur, fausser l'esprit d'ordre et de modération qui l'a gouverné dans son entreprise? On conçoit donc que la critique hésite, et ce qu'elle a peut-être de mieux à faire est de supposer un type intermédiaire et d'applaudir, pourvu que l'acteur s'y conforme, ce qui encore n'arrive pas toujours. Ainsi le roi Lear qu'on nous représente manque absolument de pathétique. Il crie, s'emporte, voilà tout. L'irascibilité cependant n'est qu'une partie du caractère, et débuter par la violence, c'est renoncer à toute force de progression. Une douleur qui se concentre, un sourd déchirement intérieur, agiraient bien autrement que ces gestes, cette voix qui nous montrent le spectacle anticipé d'une caducité à laquelle il sera toujours assez temps d'assister. Lear est un roi; sa démence n'est point un accès de fièvre chaude, c'est le brisement de tout son être à bout de tension, de surexcitation morale et physique. Son délire nous le traduit tel qu'il fut jadis au plein de sa grandeur et de sa puissance. Nous le voyons en justicier, en chef guerrier. Nous voulons la tragique agonie d'une grande nature qui s'effondre et non pas les grimaces d'un fou de Bedlam ou de Charenton. Quant à Cordélia, c'est autre chose. L'art, le métier, n'ont ici que faire; il faut simplement être jeune, être belle, avoir du cœur. Volontiers j'eusse dit à l'actrice qui joue ce rôle à l'Odéon : « Commencez d'abord par désapprendre ce que vous savez, nous verrons après! » Mistress Barry fut, à ce qu'on raconte, l'idéal du personnage au temps de Garrick : elle avait la beauté d'une sainte, un charme céleste d'innocence, de douceur, ne déclamant, ne frondant pas, rien de l'héroïne de théâtre. Ce geste appris, ce débit cadencé, oratoire, tout ce maniérisme, tout ce fard qu'on prend trop aisément pour du talent, ne sauraient en un tel rôle avoir d'emploi, et ce n'est point ainsi que s'exprime cette adorable nature dont Lear a si bien dit : « Elle avait la voix toujours affable, tendre et basse, chose excellente chez une femme! »

HENRI BLAZE DE BURY.

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 avril 1868.

Puisque le sénat est si peu pressé d'aborder les lois nouvelles soumises à ses délibérations prudentes, et que le corps législatif lui-même se hâte lentement dans cette seconde partie de la session; puisque le prince de Prusse, au lieu d'être à Berlin cherchant avec le comte de Moltke les moyens de conduire une armée prussienne à Paris, est tout simplement à Turin assistant au mariage du prince Humbert, et que de son côté le maréchal Niel, tranquille à Paris, n'en est point encore à préparer la marche de notre armée sur Berlin; puisque la paix s'est faite subitement entre tous les hommes de bonne volonté de l'Europe, et que M. Baroche, inaugurant une église à Rambouillet, nous a recommandé de croire à cette paix si désirée; puisque enfin la politique, prolongeant ses vacances de Pâques, n'est plus depuis quelques semaines là où on a l'habitude de la chercher, dans les discussions des parlemens et dans les incidens diplomatiques, où donc s'est-elle réfugiée pour le moment? Elle était l'autre jour à l'Académie française, dans cette brillante et retentissante séance où on a parlé de tant de choses, du passé, du présent, de la révolution, de la liberté de conscience, du spiritualisme, du matérialisme, et même un peu de littérature.

La politique s'introduit quelquefois furtivement et fait des apparitions inattendues à l'Académie; elle y était cette fois bien naturellement dans la personne de ce sincère et viril représentant de la démocratie, M. Jules Favre, conduit par ces deux athlètes des vieilles libertés parlementaires, M. Thiers et M. Berryer,— reçu par cet autre esprit d'une si ferme et si ingénieuse modération dans son incorrigible libéralisme, M. de Rémusat, et venant remplacer le métaphysicien de cette génération qui s'en va, le *leader,* on a dit l'administrateur de la philosophie contemporaine, M. Cousin. Une coïncidence bizarre avait rassemblé tout exprès ces noms si divers, faits pour représenter toutes les nuances de la vie parlemen-

taire, toutes les formes de l'éloquence. Lorsque M. Thiers, M. Berryer, M. de Rémusat, M. Jules Favre, se rencontraient pour la première fois, il y a vingt ans et plus, dans les assemblées de la monarchie constitutionnelle ou de la république, marchant sous des drapeaux différens, qui leur aurait dit que le temps et les révolutions se chargeraient de les mettre d'accord, au moins sur un point, sur la nécessité de revendiquer en commun les franchises essentielles, la liberté du contrôle et des délibérations, le droit pour le pays de participer sérieusement, efficacement, à la direction de ses affaires? Qui aurait dit surtout à M. Jules Favre qu'il briguerait un jour l'Académie, et à l'Académie qu'elle recevrait M. Jules Favre? Les épreuves de la vie publique ont cette vertu de conciliation qui atténue les dissentimens, efface les aspérités et rapproche les hommes sans leur ôter l'indépendance de leurs opinions. Si l'Académie avait souvent de ces bonnes fortunes, elle resterait encore une institution féconde, elle jouerait encore son rôle dans la vie de notre société française, elle pourrait accepter bravement d'être traitée comme un refuge des *vieux partis,* de ces partis dont le rapporteur de la loi sur la presse au sénat, M. le président Devienne, pouvait dire hier qu'ils « ne vieillissent pas si vite, » non pas seulement parce que « le pouvoir perdu, c'est la patrie absente, » et que « l'exil n'admet pas la résignation, » mais parce que les convictions qui ont été la passion de la jeunesse, la force et l'honneur de l'âge mûr, ne se laissent pas déraciner si vite d'une âme bien faite par le premier coup de vent de la mauvaise fortune.

Ce qui a fait le charme de cette séance académique et ce qui lui a donné cet air de bonne grâce sérieuse et virile, c'est justement cette séve généreuse qui passe dans les discours, c'est qu'après tout on se sent pour un moment dans une température morale supérieure à la température du dehors, c'est qu'enfin on se dit que de toute façon, pour une raison ou pour l'autre, il n'y a pas beaucoup de lieux en France où on puisse parler ce langage, et sous ce rapport la réception de M. Jules Favre a eu vraiment un mérite, une originalité : elle a été très vivante, elle a ressemblé à un dialogue d'honnêtes gens libres de cœur et d'esprit, maîtres de leur pensée, s'entretenant devant un public d'élite de toutes les choses qui passionnent leur temps. Est-ce l'avocat éprouvé dans les luttes du barreau, est-ce le député au corps législatif que l'Académie a recherché en nommant M. Jules Favre? Ce n'est ni l'un ni l'autre, et c'est l'un et l'autre peut-être. Sans trop examiner, sans analyser trop minutieusement les raisons de son choix, l'Académie a surtout voulu probablement fêter un de ces hommes nos contemporains qui ont fait de la parole une puissance, l'orateur qui a mis son éloquence au service des bonnes causes et de la liberté publique quand la liberté était encore plus éprouvée qu'aujourd'hui, — celui qui avec quatre autres a marché le premier au feu et ne s'est pas senti découragé quand la lutte

était presque impopulaire et sans retentissement. Et l'Académie, en personne clairvoyante et discrète, n'a pas été non plus insensible peut-être à la séduction de cet esprit qui sait se contenir et même rester ou redevenir modéré jusque dans ses mouvemens les plus impétueux.

M. Jules Favre passe pour un tribun, il l'a été peut-être quelquefois dans sa vie; il l'est encore par certains côtés de son talent, par tous les dons d'improvisation véhémente, par les saillies passionnées et audacieuses d'une parole qui ne se défend pas toujours de l'âpreté dans l'attaque. Au fond, ce n'est pas une nature de tribun dans la libre et populaire acception du mot. Dans cet improvisateur du barreau et des assemblées, il y a un lettré qui surveille l'avocat et encore plus l'orateur politique. M. Jules Favre, depuis quelque temps surtout, a visiblement de plus en plus la préoccupation de la forme; il a le goût et le respect de la culture intellectuelle. Orateur de la démocratie, s'inspirant de ses idées et même de ses passions, selon le mot de M. de Rémusat, « il ne consent pas à les satisfaire sans les ennoblir, » sans leur proposer un idéal de vérité, de droiture et de justice qu'il nourrit en lui-même. Il ne sépare pas la démocratie du spiritualisme. C'est ce qui l'a rendu possible à l'Académie. Ce que M. Jules Favre est habituellement dans son éloquence, il l'a été l'autre jour, abondant et substantiel dans ses développemens, nerveux et coloré, procédant quelquefois par à peu près, comme beaucoup d'improvisateurs qui improvisent encore même quand ils soignent le plus ce qu'ils font. Est-ce bien M. Cousin qui revit dans son discours? avait-il réellement cette *onction*, ce *geste sobre et contenu?* M. Jules Favre ne connaissait peut-être pas assez ou il ne connaissait que par ses œuvres cet homme d'un esprit supérieur et charmant, d'une intelligence si lucide, d'une imagination si vive, qui en était venu à aimer le XVII^e siècle comme une maîtresse, passionnément, — son époque comme une femme légitime, raisonnablement, et la philosophie comme son affaire personnelle, comme son domaine propre et inaliénable; mais ce que M. Jules Favre a peint merveilleusement, avec l'émotion d'un souvenir, c'est l'influence que M. Cousin a eue à un certain moment sur la génération qui grandissait autour de lui. Les idées et le système du philosophe passent, l'homme reste avec le prestige de l'action qu'il a exercée un jour et qu'il méritait d'exercer, parce que ce n'était pas seulement un professeur éloquent; c'était « le champion de la vérité, qu'une administration pusillanime avait essayé d'étouffer, » le défenseur de la dignité de l'esprit, de la liberté philosophique, cette sœur inséparable de la liberté politique. De ces temps fabuleux que dépeint M. Jules Favre, que reste-t-il en vérité? M. Cousin s'en est allé; M. Jules Favre, qui écoutait jadis le professeur enthousiaste « avec une foi respectueuse et naïve, » le remplace à l'Académie; bien d'autres ont oublié les émotions de leur adolescence pour traiter l'indépendance de la pensée en ennemie publique. Où est l'homme aujourd'hui capable de

fasciner la jeunesse en lui parlant de droit, de justice idéale, de liberté, et où est même la jeunesse disposée à se laisser fasciner par les grands mots qui ont eu le pouvoir d'échauffer et d'élever les âmes en les tenant prêtes à toutes les revendications généreuses?

Nul assurément n'était plus propre que M. de Rémusat à recevoir M. Jules Favre, à parler après lui de ces temps d'autrefois, sans amertume d'ailleurs et sans vaines récriminations contre le temps présent. Contemporain de M. Cousin, il le connaissait bien, et il l'a peint avec une fidélité de souvenir, une justesse de trait, une ingénieuse liberté, qui ont rétabli le ton là où il avait été légèrement altéré par M. Jules Favre. Il a décrit la physionomie de l'homme en peintre qui n'a qu'à puiser dans sa mémoire, et les idées du philosophe avec l'aisance supérieure d'une intelligence depuis longtemps maîtresse de ces difficiles problèmes. D'un autre côté, dans cette génération à laquelle appartenait M. Cousin, qui a eu certes un grand rôle politique, qui a fait l'éclat de l'époque constitutionnelle, M. de Rémusat est resté toujours un des esprits les plus vifs, les plus ouverts, les plus sincères, un de ceux que les nouveautés effraient le moins, qui sont le moins insensibles au mouvement des choses. Il s'efforce de tout comprendre, mais non pour se résigner à tout, comme il en fait spirituellement le reproche à ceux qui se préparent par la curiosité critique à un scepticisme découragé, par le scepticisme moral à toutes les défaillances de la vie publique. Il n'y a pas d'esprit plus libre, plus tolérant, plus raffiné, et il n'y a pas de conscience mieux affermie sur certains points essentiels. De là le charme de ce discours, un des plus heureux que l'Académie ait entendus, où la philosophie et la politique se combinent dans une si naturelle alliance, où s'enchaînent les souvenirs, les peintures de l'éloquence, les analyses lumineuses, et où l'homme revit tout entier, honnête, éclairé, facilement indulgent, mêlant comme une ardeur de jeunesse à une expérience sans amertume. C'est un des types les plus séduisans de vrai et juste libéralisme survivant à toutes les épreuves. M. de Rémusat est en effet un de ceux que les malheurs publics peuvent affliger sans les décourager, sans altérer surtout leur fidélité à des convictions généreuses, sans affaiblir leur culte pour « la philosophie et l'éloquence, ces deux vaillantes gardiennes de la dignité humaine, » et ce n'est pas lui qu'il serait facile de convertir à ces maximes de sagesse politique qui voudraient faire une nation de Chrysales « vivant de bonne soupe et non de beau langage. » Au fond, ces deux discours, celui de M. de Rémusat et celui de M. Jules Favre, sous des formes et avec des talens si différens, à quoi tendent-ils l'un et l'autre, si ce n'est à remettre une fois de plus en honneur ce qu'un peuple n'oublie pas sans en porter la peine, à raviver ces notions de loyale et saine liberté qui sont la force d'une société éclairée? Ils procèdent donc, ces deux discours, de la même inspiration, et ils se rencontrent au terme dans la même conclusion fortifiante.

N'y eût-il que cela, cette séance académique aurait certainement une valeur politique. Elle a eu peut-être encore un intérêt plus actuel, un lien plus intime et plus direct avec des questions qui s'agitent bruyamment aujourd'hui, puisque le matérialisme se trouve mis en cause, puisque M. Jules Favre s'est cru obligé de faire avec une certaine solennité une profession de foi toute spiritualiste. Serait-il vrai que cette profession de foi n'ait été qu'une réponse à quelque défi, à quelque vaine sommation des démocrates matérialistes et révolutionnaires? Pour des philosophes qui ont plus d'un combat à livrer avant d'avoir la victoire, qui n'ont rien à attendre que de la liberté, voilà de bien singuliers zélateurs de l'indépendance de la pensée. Ce qui est étrange en vérité, c'est l'invasion et le retentissement de telles questions dans la politique, et sous ce rapport on pourrait dire que la maussade importance prise récemment par ces doctrines est peut-être en partie l'œuvre de ceux qui, au nom de la religion, se jettent avec plus de passion que de clairvoyance dans ces polémiques.

Ce n'est point que les chefs de l'église n'aient le droit de surveiller le degré de santé morale de la société, les influences qui la pénètrent, les idées qui l'envahissent. Encore serait-il juste et prévoyant de ne pas excéder ce droit, de ne point s'exposer, dans un sentiment d'inquiétude effarée, à aiguiser des armes dont on peut soi-même recevoir les atteintes, à grossir l'importance des choses qu'on veut combattre. M. l'évêque d'Orléans est assurément un des prélats qui portent dans ces luttes le plus d'ardeur, le plus de zèle, le plus de verve agitatrice. De jour en jour, il devient l'éclaireur, le moniteur, le primat de l'église française, il donne le mot d'ordre; il a l'œil sur tout, sur la politique, sur la diplomatie, sur l'enseignement, sur les propagandes les plus obscures. Si la société doit périr, ce ne sera pas faute d'être informée des catastrophes prochaines qui la menacent. M. Dupanloup l'a déjà bien des fois avertie; il l'avertit encore sous la forme d'une lettre qui a pour titre *les Alarmes de l'épiscopat justifiées par les faits*. Les brochures s'accumulent, et, à mesure qu'elles se succèdent, les réquisitoires deviennent plus âpres, plus impérieux; ils prennent le caractère d'une démonstration collective, puisque M. Dupanloup a le soin de compléter sa lettre par les adhésions d'un grand nombre de ses collègues de l'épiscopat qui ont vraiment un peu l'air d'être menés par lui au combat. Il ne s'agit plus cette fois de quelques écrivains creusant les problèmes philosophiques, il s'agit un peu de tout et de tout le monde, des cours publics, de la franc-maçonnerie, de la ligue de l'enseignement, des bibliothèques populaires, des écoles professionnelles, des conférences, de la liberté scientifique, et surtout de M. le ministre de l'instruction publique, qui est le grand ennemi, qu'il s'agit de renverser, dût-on offrir en échange au gouvernement l'appui du clergé dans les élections prochaines. M. Duruy se trouve en vérité

investi d'un grand rôle par les alarmes de M. Dupanloup. Malheureusement il y a un certain nombre de choses dont M. l'évêque d'Orléans paraît ne pas s'apercevoir. Ses brochures n'ont point de sens, ou elles provoquent l'état à prendre une attitude répressive, à exercer tout au moins une police sévère, car, pour recourir à la vraie solution, la liberté, M. Dupanloup ne semble pas y songer. Fort bien : que l'état dans sa toute-puissance disperse les francs-maçons, qu'il cesse d'autoriser les écoles professionnelles, les bibliothèques populaires, qu'il mesure aux professeurs le droit de penser, M. l'évêque d'Orléans le trouvera bon; mais si, après avoir réprimé les manifestations des libres-penseurs, l'état en vient aussi à réprimer les manifestations catholiques le jour où il les considérera comme gênantes, M. l'évêque d'Orléans le trouvera-t-il également bon? Et cependant n'aura-t-il pas contribué à forger les armes qui se tourneront contre ses croyances? De quel droit pourra-t-il se plaindre qu'on lui applique la loi qu'il invoque contre les autres? M. Dupanloup ne voit pas de plus que, si ces doctrines matérialistes qu'il combat, qui n'ont en effet rien de séduisant, ont pris depuis quelque temps une certaine importance, elles le doivent assurément en partie à cette sorte de guerre dont elles sont l'objet. A l'excès des prétentions dans l'ordre religieux répond l'excès des idées et des tendances contraires. Si ces questions restaient dans la sphère de la discussion purement philosophique, ce ne serait rien; mais derrière ces agitations, qu'on ne peut s'empêcher de trouver assez artificielles, il y a quelque chose de plus grave, il y a la révélation d'un fait qui s'accentue de plus en plus : c'est la lutte engagée entre des tendances extrêmes, d'un côté les idées de conservation poussées à outrance, concentrées dans une réaction semi-politique, semi-religieuse, de l'autre le matérialisme révolutionnaire. La situation se simplifie, nous en convenons. Malheureusement sous ces vaines agitations c'est le sol même qui est miné. Pendant qu'on se débat dans les nuages, c'est la réalité qui souffre, c'est la vie publique qui s'altère dans son essence, dans ses conditions premières, dans tout ce qui fait sa sûreté pratique et sa force.

Une des choses les plus sensibles en effet, c'est le dépérissement de ces notions pratiques et simples qui sont le ressort de toute vie publique sainement organisée, et c'est là peut-être ce qui devrait le plus attirer l'attention de tous les hommes engagés dans le courant de la politique active. Le corps législatif en est encore aujourd'hui à se reposer des travaux de la première partie de la session, où il a dépensé beaucoup d'ardeur pour faire des lois qui ne prouvent qu'une chose, la peine qu'a toujours un pays à rentrer dans les conditions d'une liberté à demi régulière, quand il en est sorti. Aujourd'hui ces lois sont livrées aux délibérations du sénat, et les velléités d'opposition qu'elles avaient rencontrées au premier moment semblent s'être quelque peu amorties. Le corps législatif va sans doute se remettre sérieusement à l'œuvre; il a devant lui

une campagne nouvelle qui peut devenir laborieuse, qui sera probablement avant tout financière, et l'une des questions les plus étranges qui l'attendent est assurément la liquidation des affaires de la ville de Paris. Cette liquidation se solde par une somme de 398 millions que la ville de Paris a reçue du Crédit foncier, qu'elle doit par conséquent, et qu'elle ne peut plus payer sans y être autorisée par une loi. Et voilà comment le corps législatif se trouve saisi d'une affaire sur laquelle il aurait dû avoir à se prononcer avant que de si formidables dépenses n'eussent été engagées! On ne peut plus s'y méprendre aujourd'hui; le rapport présenté au corps législatif par le conseil d'état à l'appui du projet autorisant l'emprunt de la ville de Paris, ou ce qu'on appelle par euphémisme le remboursement des sommes reçues par elle, ce rapport est l'exposé naïf de la situation qui a été créée par M. Haussmann. Franchement il faut que la cause ne soit pas des plus faciles à défendre pour que le conseiller d'état chargé de cette œuvre justificative, M. Genteur, ait cru devoir appeler au secours de M. le préfet de la Seine Voltaire lui-même, qui avait visiblement annoncé les travaux du Trocadéro et la percée du cimetière Montmartre. Ainsi voilà M. Haussmann transformé en exécuteur testamentaire de Voltaire et marchant dans sa voie triomphale, escorté des grandes ombres de Sully, d'Henri IV, de Louis XIV, de Colbert, de Napoléon Ier, qui ont joint leurs encouragemens à ceux de l'auteur de *Candide!*

M. le préfet de la Seine est trop modeste de partager ainsi la gloire de ses entreprises gigantesques. Il est bien certainement le seul inventeur du Paris nouveau, que personne n'avait rêvé, et devant lequel les visiteurs de l'exposition sont restés émerveillés, à ce qu'il paraît. Que M. Haussmann ait beaucoup fait, et que, parmi les travaux qu'il a entrepris, un certain nombre aient eu un véritable caractère d'utilité ou aient été simplement dignes d'une grande capitale, ce n'est point ce qui est à contester; nul n'a mis en doute la vigoureuse aptitude de M. Haussmann, et d'un autre côté il serait par trop étrange que les sommes colossales qu'il a dépensées ne fussent pas représentées par des travaux d'une certaine importance. Toute la question est de savoir s'il pouvait aller aussi loin qu'il est allé, s'il avait le droit de procéder comme il a procédé, et s'il n'y a pas une mesure même à l'autocratie la plus prodigue. Tout compte fait, voilà en chiffres aussi brefs qu'éloquens le bilan de la ville de Paris au point où M. Haussmann l'a conduite, toujours pour réaliser les prédictions de Voltaire! Les travaux de ces vingt ans se composent de trois réseaux, de trois systèmes de voies publiques nouvelles, de promenades, d'embellissemens. Le premier de ces réseaux est complétement achevé et a coûté 278 millions, qui sont payés. Le second, autorisé par une loi de 1858, devait coûter 180 millions, et il coûtera 410 millions. Le troisième réseau n'a point été autorisé, et coûtera 300 millions. En somme, la ville de Paris se trouve avoir

dépassé tout simplement de 530 millions les calculs de 1858, et sur ce chiffre 398 millions sont à rembourser au Crédit foncier, qui les a fournis en se contentant de cet ingénieux mécanisme des bons de délégation imaginé pour se dispenser d'un emprunt régulier. On s'est dispensé effectivement de se faire autoriser avant l'opération. On ne le peut plus aujourd'hui, et voilà le secret de la loi nouvelle présentée au corps législatif. C'est ce qu'on peut appeler un emprunt après coup, ou, en d'autres termes, une carte à payer présentée sans trop de façon à un pouvoir qui n'a pas été consulté avant la consommation. Que reste-t-il à faire? Matériellement il n'y a plus sans doute qu'à liquider, à régulariser une situation où toutes les responsabilités deviennent illusoires en présence des sommes colossales qui ont été jetées dans ces travaux; mais politiquement il se dégage à coup sûr de tous ces faits une lumière saisissante. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que depuis dix ans un homme, si haut placé qu'il soit, si capable même qu'on le reconnaisse, ait pu accomplir ainsi tout ce qu'il a voulu, dépenser 410 millions quand on lui en donnait 180, accumuler des irrégularités que la Cour des comptes signale vainement aujourd'hui, bouleverser de son autorité privée toutes les conditions économiques d'une ville, déterminer des crises dans toutes les situations individuelles, dans tous les intérêts; ce qui n'est pas moins singulier, c'est qu'un grand établissement financier placé sous le contrôle de l'état ait pu prêter 398 millions à une ville sans s'assurer si cette ville était régulièrement autorisée à affronter un tel fardeau. Ce qu'il y a de caractéristique enfin, c'est cette invasion de l'arbitraire dans toute une administration. Cela prouve une fois de plus ce qu'il y a de fatalement dangereux pour le gouvernement comme pour le pays dans cette habitude d'omnipotence personnelle. Les abus engendrent les abus, et le jour vient où on se trouve en face d'un vide gigantesque à combler, exactement comme on s'est trouvé, au point de vue extérieur, en face des résultats désastreux de l'expédition du Mexique. C'est la moralité des événemens.

Certes chaque pays a ses embarras et ses peines, et plus que jamais aujourd'hui la vie devient laborieuse en Europe, dans cette Europe travaillée, où les peuples sont réduits à se débattre entre les soucis de leurs crises intérieures et des menaces de guerre qui ne se sont dissipées en ce moment que pour renaître demain peut-être. Qu'on observe cependant, qu'on prenne en quelque sorte sur le fait la différence des régimes : en France, un contrôle insuffisant laisse passer l'expédition du Mexique, et nous conduit à une déception assurément préférable encore à une guerre avec les États-Unis; en Angleterre, sous l'œil toujours ouvert du parlement, au milieu des libres débats de la presse, le gouvernement vient de conduire à la plus heureuse fin une expédition qui courait, elle aussi, le risque d'aller donner dans l'inconnu. Ce n'était point sans inquiétude que beaucoup d'Anglais voyaient commencer cette ex-

pédition d'Abyssinie, tentée contre un petit potentat nègre pour aller délivrer des prisonniers. Les plus avisés disaient tout bas qu'une fois établie dans le pays l'Angleterre n'en sortirait pas. Craintes et calculs ont été également trompés. L'armée anglaise, conduite par un général prudent, sir Robert Napier, est allée étreindre dans son dernier refuge, dans sa forteresse de Magdala, ce petit roi barbare, ce Théodoros, qui a eu l'énergie de se faire sauter la cervelle après s'être battu comme un lion, et, la victoire une fois connue, le cabinet de Londres s'est hâté d'annoncer le retour des forces anglaises; il a mis même une sorte d'affectation à ne laisser aucun doute, comme s'il eût craint qu'on lui attribuât une autre intention. Ainsi en quelques mois l'Angleterre, en vrai grand peuple, a touché le but. Elle a maintenu l'ascendant de son nom sans pousser plus loin cette aventure, où elle n'aurait plus trouvé probablement que des ennuis et des piéges.

Cette victoire d'Abyssinie est venue sans doute à propos pour le cabinet anglais, toujours placé en face de cette agitation suscitée par la question de l'église d'Irlande. Que l'opinion anglaise en principe soit de plus en plus prononcée en faveur de l'abolition de toute église d'état en Irlande, c'est ce dont on ne peut douter après toutes les manifestations qui se sont succédé, et dont la plus significative est ce *meeting* de Saint-James' Hall, où lord John Russell lui-même est venu se ranger sous le drapeau de M. Gladstone. On peut donc dire que la cause est moralement gagnée, et qu'elle a trouvé son homme, son champion, en M. Gladstone, comme on le disait récemment. Maintenant il s'élève peut-être une autre question. Il reste à savoir si le ministère n'est pas défendu par quelques circonstances qui se sont produites récemment. D'abord cette expédition d'Abyssinie, si habilement conduite et si heureusement terminée, peut bien lui rendre quelque prestige dans l'opinion et atténuer l'effet de son échec parlementaire. En outre une tentative d'assassinat dirigée en Australie contre un des fils de la reine, le duc d'Édimbourg, et attribuée à un *fenian,* n'a pas laissé d'émouvoir bien des esprits et de produire une certaine hésitation. Enfin le voyage que le prince et la princesse de Galles viennent de faire en Irlande pourrait aussi lui donner quelque répit. Ce n'est pas que ce voyage ait eu le succès étourdissant de cette visite de George IV qui appelait sur l'Irlande la célèbre invective poétique de lord Byron. Les sentimens irlandais ont éclaté sous plus d'une forme. Au fond, la réception a été suffisamment convenable. Le peuple irlandais s'est montré poli envers le prince royal et surtout envers la princesse de Galles, dont les grâces ont obtenu une sorte de popularité. Ce voyage princier avait été précédé, il est vrai, par le vote du parlement en faveur de l'abolition des priviléges de l'église protestante d'Irlande, et par contre il peut être aujourd'hui une de ces circonstances faites pour laisser au ministère le temps de respirer.

N'est-ce point en vérité le moment des fêtes princières? Pendant que le prince de Galles était à se faire recevoir chevalier de Saint-Patrick et à gagner les bonnes grâces de l'Irlande, toute la politique de l'Italie se concentrait un instant dans les fêtes de Turin, dans le mariage du prince Humbert. C'est un mariage tout national entre l'héritier de la couronne d'Italie et la jeune princesse Marguerite, fille du populaire duc de Gênes, ce frère du roi, mort prématurément, il y a bien des années déjà. Turin, la ville délaissée, a eu le dédommagement d'être la première à célébrer cette union, et malgré tous ses griefs la cité piémontaise garde toujours un faible pour sa maison de Savoie. Elle a retrouvé pour quelques jours l'éclat d'une capitale. Elle a vu affluer les princes étrangers, et celui qui a été le lion de ces fêtes turinoises, c'est le prince royal de Prusse. On l'a entouré d'ovations, on lui a crié : Sadowa! Sadowa! Les Italiens n'ont pas tort de saluer de leurs acclamations le prince qui a si brillamment fait les affaires de la Prusse en faisant celles de l'Italie; mais ils auront raison aussi de se souvenir, et leurs hommes d'état pourraient au besoin leur rappeler, que l'alliance prussienne est venue après d'autres, qu'elle n'est pas toujours bien sûre ni bien désintéressée. Il est vrai qu'ils peuvent nous dire d'un autre côté que nous leur faisons payer notre assistance d'autrefois par notre présence prolongée à Rome, et rien n'indique encore que cette occupation soit sur le point de cesser, de même que, malgré tout ce qui a été dit des présens envoyés par le pape à la princesse Marguerite, rien n'indique un adoucissement sensible dans les rapports entre Rome et Florence.

L'Italie, dans sa vie hasardeuse et difficile, a du moins la liberté. L'Espagne a bien certainement autant d'embarras, elle n'a point la liberté; mais elle avait un dictateur qu'elle vient de perdre à l'improviste. Le général Narvaez est mort à soixante-huit ans, après une vie accidentée qui l'avait conduit au sommet du pouvoir et qui avait fait de lui un des premiers personnages publics. Peu d'hommes ont eu un plus grand rôle et une action plus décisive au-delà des Pyrénées. Soldat et brillant soldat pendant la guerre civile, homme d'état par circonstance, par cette fatalité des prépondérances militaires qui gouverne les affaires d'Espagne, Narvaez s'est trouvé premier ministre aux heures les plus difficiles, en 1845, en 1848, après la révolution de 1855 et dans ces dernières années. Il portait assurément au pouvoir des qualités éminentes, plus militaires que politiques toutefois, le coup d'œil prompt, la vivacité et la sûreté de décision, une rapidité foudroyante d'exécution; malheureusement à ces qualités se joignaient des défauts plus graves encore; il avait tous les besoins d'une nature dévorante, l'impatience de toute contradiction, une absence à peu près complète de scrupule, une violence qui n'était pas toujours sans calcul, mais qui se donnait toute carrière, et c'est ainsi que dans ces dernières années, sous prétexte de maintenir l'ordre,

il avait conduit l'Espagne à ce point où il n'y a plus peut-être de choix qu'entre une réaction outrée et une révolution nouvelle. La mort de Narvaez, survenant dans ces circonstances et suivant de près la mort d'O'Donnell, n'est pas sans gravité, car elle laisse plus que jamais l'Espagne dans cette redoutable alternative de réaction et de révolution où elle vit depuis quelques années. Son successeur à la présidence du conseil, M. Gonzalez Bravo, est-il homme à conjurer cette fatalité? Il l'essaie, à ce qu'il paraît. La question est de savoir s'il sera emporté lui-même, ou s'il s'associera plus intimement à l'absolutisme néo-catholique, qui jusqu'ici s'est borné à exercer une influence indirecte, quoique très puissante, sur le gouvernement actuel de l'Espagne.

Les révolutions ne sont jamais ce qui manque dans le monde : quand il n'y en a pas en Europe, il y en a en Amérique, il y en a dans quelque contrée de l'Orient, et c'est ainsi que viennent d'éclater, ou, pour mieux dire, de se dénouer en plein Japon des événemens où a disparu tout à coup un prince avec lequel nous avions traité, que nous avons pris pour le véritable souverain, et qui ne l'était pas, à ce qu'il semble, autant que nous l'avions pensé. Une révolution au Japon n'est pas tout à fait sans importance pour les intérêts européens depuis que des relations ont été ouvertes avec ce mystérieux empire; mais que peut bien être une révolution japonaise? Qu'est-ce que ce taïcoun à qui nous avons fait les honneurs de la souveraineté, que nous avons pris pour le représentant officiel d'un pays qui n'était guère connu il y a vingt ans? Le taïcoun n'est pas visiblement le vrai souverain, puisque au-dessus de lui il y a l'empereur, le mikado, dont pendant longtemps nous avons fait ingénieusement un prince spirituel, un pape placé à côté du prince temporel. Ce n'est pas non plus un prince ordinaire, puisqu'il a quelques-unes des prérogatives de la souveraineté, puisqu'il a son gouvernement, sa capitale autre que celle de l'empereur, qui réside à Kioto, tandis que le taïcoun est à Yeddo. C'est, à tout prendre, un pouvoir assez moderne, qui a essayé de se former, qui joue le rôle d'une sorte d'intermédiaire entre le mikado et la féodalité japonaise. Cette féodalité, on le sait, se compose d'un certain nombre de grands vassaux qui, sous le nom de daïmios, règnent sur leurs provinces, sur leurs domaines, en princes presque indépendans, qui reconnaissent l'empereur pour suzerain, et en même temps sont tenus envers le taïcoun à certaines sujétions féodales, telles par exemple que celle de résider pendant quelques mois de l'année à Yeddo. De là des rivalités sans fin, des luttes alimentées, aggravées surtout par l'apparition des étrangers au Japon. Dans ces rapports nouveaux avec le commerce européen, les daïmios voyaient principalement pour le taïcoun un moyen d'accroître son influence et son autorité en accroissant ses richesses. La guerre ne pouvait manquer d'éclater; elle était poussée si loin que bientôt, il y a de cela quelques années, vers 1862, les daï-

mios, inquiets de voir le taïcoun augmenter sans cesse ses forces militaires, se décidaient à l'abandonner entièrement pour aller s'établir presque à demeure à Kioto, autour du mikado, qu'ils excitaient contre l'ennemi commun. Ce fut un coup grave pour le taïcounat, laissé dans l'isolement, et réduit bientôt à aller lui-même abaisser son prestige devant celui du mikado.

C'est dans ces conditions qu'un nouveau taïcoun, celui justement qui vient de disparaître, Stotsbachi, prince de Mito, prenait un pouvoir qu'il avait contribué lui-même à affaiblir par son hostilité contre son prédécesseur. Les sentimens peu favorables que Stotsbachi avait manifestés à l'égard des étrangers, lorsqu'il n'était que prétendant, se changeaient immédiatement en sympathie lorsqu'il fut taïcoun. Il prodiguait aux ministres européens des témoignages d'amitié d'autant plus vifs qu'il se sentait plus faible. Malheureusement pour lui, ces manifestations, coïncidant avec l'achat d'armes et de bâtimens à vapeur, avec la création d'un arsenal, avec un commencement d'organisation militaire à l'européenne, ne pouvaient que redoubler les défiances des daïmios et exciter en eux un sentiment plus passionné d'hostilité. Par son âge d'ailleurs, par son expérience, par son caractère énergique, le nouveau taïcoun apparaissait comme un adversaire bien plus dangereux que son prédécesseur. Au fond, les daïmios ne s'entendaient guère peut-être sur ce qu'ils feraient de la victoire; mais ils pouvaient du moins s'entendre d'abord sur la nécessité d'abattre l'ennemi commun. Le taïcoun se trouvait dans une situation difficile. Tenu en échec dans les conseils du mikado, sentant chaque jour son pouvoir et son prestige lui échapper, il était réellement poussé à bout, lorsque tout d'un coup il se décidait à abdiquer et à s'en remettre à l'assemblée générale des daïmios du soin de reconstituer un gouvernement.

Espérait-il ainsi désarmer momentanément ses ennemis et provoquer quelque révolution en sa faveur? Toujours est-il que cette abdication même n'était que le prélude d'événemens plus graves. Le taïcoun prenait bientôt le parti d'en appeler aux armes contre ses ennemis, et il n'a pas été heureux. Battu entre Osaka et Kioto, il ne cherchait même plus à se défendre, et il s'embarquait de nuit pour Yeddo. En un instant, tout disparaissait de son administration et de son armée. Les ordres de déchéance lancés contre lui rencontraient partout une obéissance passive. Ses villes étaient occupées par les confédérés, qui en prenaient possession au nom du mikado. Celui-ci en même temps faisait assurer aux ministres européens qu'il désirait continuer les relations commerciales nouées par le taïcoun, et les prévenait qu'il était désormais le seul représentant politique du Japon. Les ministres étrangers de leur côté se sont mis immédiatement en rapport avec les agens du mikado. La révolution semble donc terminée. Il reste maintenant à savoir si le taïcoun,

rentré dans la province de Yeddo, et redevenu très fort sur ce terrain, ne songera point à recommencer la lutte. Il a sur ses adversaires l'avantage d'être dans une position où il est difficile de l'atteindre, et de posséder seul une marine de guerre qui, bien conduite, pourrait lui rendre la victoire. D'un autre côté, il est vrai, la défection universelle qui s'est déclarée autour de lui montre ce qu'il y avait d'artificiel ou de réellement subordonné dans ce pouvoir, et ce que garde de prestige le nom du mikado. Quoi qu'il en soit, le programme du parti qui vient de triompher au Japon n'aurait rien d'alarmant pour les intérêts commerciaux de l'Europe, s'il n'y avait toujours à craindre les incidens nés du déchaînement des passions populaires et peut-être encouragés par les secrètes excitations d'une politique ombrageuse. Déjà en effet des violences ont été commises contre nos marins. Le gouvernement du mikado, seul reconnu désormais, aura-t-il la force de réprimer ces excès, d'ouvrir le pays aux étrangers? C'est le point intéressant pour l'Europe dans cette révolution japonaise, qui n'a eu jusqu'ici d'autre effet que de nous donner une leçon d'histoire contemporaine, en nous révélant plus distinctement l'existence d'un souverain que nous avons manqué d'inviter l'an dernier à l'exposition universelle. CH. DE MAZADE.

---

## ESSAIS ET NOTICES.

### GÉOLOGIE DU MASSIF DU MONT-BLANC (1).

La géologie est née dans les montagnes. En étudiant ces déchiremens de l'écorce terrestre, les premiers géologues espéraient découvrir les secrets de la structure et pénétrer le mystère de l'origine de notre globe. Scheuchzer et de Saussure dans les Alpes, Werner dans l'Erzgebirge, Pallas dans l'Oural et dans l'Altaï, Palassou et Ramond dans les Pyrénées, Desmarest et Faujas de Saint-Fond dans les puys de l'Auvergne, Hutton et Playfair dans les fiords de l'Écosse, Léopold de Buch sur les plateaux de la Norvége, de Humboldt dans les Cordillières, essayèrent de distinguer les roches ignées de celles d'origine aqueuse. Leurs travaux ont inauguré la science, mais ils n'eurent pas les résultats féconds qu'on était en droit d'attendre du talent et du dévouement de ces grands observateurs. La raison en est simple : ils s'attaquaient sans préparation aux problèmes les plus difficiles de la géologie. Dans les montagnes en effet, les couches du globe sont déchirées, contournées, renversées les

(1) *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc*, par M. Alphonse Favre; 3 vol. in-8°, avec une carte générale et un atlas de 32 planches; Victor Masson.

unes sur les autres, pauvres en restes organiques. Les montagnes sont le désordre, les plaines l'état régulier. Dans celles-ci, les différentes couches se sont déposées lentement, selon l'ordre de la formation, au fond de mers tranquilles, ensevelissant et conservant les parties dures des animaux et des végétaux. Aucun bouleversement, aucune éruption de roches volcaniques n'a dérangé cet ordre chronologique. En marchant dans une direction déterminée, le géologue voit successivement affleurer ces terrains à la surface du sol : ils se superposent régulièrement comme les gradins d'un grand amphithéâtre. Si donc la géologie est née dans les montagnes, on peut dire qu'elle a grandi dans les plaines. C'est dans les bassins réguliers de Vérone, de Paris, de Vienne et de Londres que la science s'est constituée; c'est l'étude de ces couches normales, remplies de débris animaux et de plantes fossiles, qui a permis de fonder la paléontologie stratigraphique, base de la géologie chronologique. La structure du sol dans les parties plates de la surface terrestre apprit à débrouiller le chaos des montagnes. On reconnut que les sommets sourcilleux n'ont point une architecture différente en réalité de celle des plus modestes collines; mais que d'ascensions pénibles, que d'observations incessamment répétées, que de sagacité pour restaurer ces ruines imposantes et reconstruire sur le papier l'édifice, jadis régulier, que les agens physiques et chimiques, l'atmosphère, l'eau et la glace démolissent et dégradent sans relâche depuis un nombre de siècles devant lequel l'imagination même recule épouvantée! Aussi l'apparition d'un ouvrage qui est le fruit de vingt-cinq ans de recherches faites par un observateur vivant sur le théâtre même de ses études sera-t-elle bien accueillie par tous les amis des sciences naturelles; c'était une belle tâche de reprendre l'œuvre de Saussure en s'appuyant sur l'expérience et sur les progrès d'un siècle tout entier. M. Favre l'a fait; mais, loin de dédaigner les tâtonnemens de ses prédécesseurs, il en a recueilli pieusement les moindres traces. Pour chaque groupe de montagnes, pour chaque sommet remarquable, il nous fait assister aux assauts qui leur ont été livrés par les savans. On suit le travail et le développement de la pensée géologique, et l'on voit les progrès généraux de la science se refléter nettement dans la connaissance toujours progressive d'une localité restreinte.

Après un coup d'œil général sur le lac Léman, l'auteur s'occupe des dépôts modernes du lac et des terrasses qui accusent un niveau plus élevé que celui de la surface actuelle. Les dénudations et les atterrissemens des affluens ont, près de Nyon, enfoui des colonnes romaines datant de l'époque de Marc-Aurèle. Les terrasses de la plaine sont plus anciennes, car elles contiennent quelques débris de mammouth et de renne, animaux dont l'existence remonte bien au-delà de la période historique. Au-dessous des terrasses et des alluvions modernes, on trouve dans tout le bassin du Léman le terrain glaciaire, c'est-à-dire un mélange confus de sables, de graviers, de cailloux, supportant des blocs erratiques volumineux. Ces matériaux proviennent tous des Alpes, et ont été déposés par les glaciers dans le bassin qu'ils remplissaient autrefois.

Le terrain le plus récent que l'on trouve au-dessous des dépôts glaciaires, c'est la molasse, grès tendre, ordinairement de couleur verte, employé à la construction des maisons de Genève. La molasse des environs de cette ville n'est point d'origine marine, elle s'est déposée au sein des eaux douces. Cette molasse forme le fond du bassin et les petites collines qui s'élèvent dans la plaine.

Pour étudier la partie montagneuse, l'auteur l'a divisée en quinze districts géologiques dont un atlas présente le tableau d'assemblage. Les Salèves forment le second de ces districts. Tous les voyageurs ont remarqué cette montagne qui s'élève à l'occident de la ville et dont Voltaire a dit :

> Au pied d'un mont que les ans ont pelé,
> Sur le rivage où, roulant sa belle onde,
> Le Rhône échappe à sa prison profonde
> Et court au loin par la Saône appelé,
> On voit briller la cité genevoise (1).

S'élevant brusquement au milieu du bassin du Léman, intermédiaire entre les Alpes et le Jura, participant de l'une et de l'autre chaîne, le Salève a exercé la sagacité d'un grand nombre de géologues. L'escarpement du Salève est tourné vers le Jura, la pente douce regarde les Alpes. Couverte de blocs erratiques provenant du Mont-Blanc, cette chaîne présente des coupures profondes dont les deux principales correspondent aux villages de Monetier et de la Croisette. Des couches de molasse et de grès marin sont relevées à sa base, et la montagne elle-même se compose de couches appartenant à la partie supérieure des terrains jurassiques et à la partie inférieure des terrains crétacés, caractérisés par de nombreux fossiles dont M. Favre donne la description d'après les travaux de M. de Loriol. La façade abrupte de la montagne, qui regarde Genève, comparée aux pentes douces du versant oriental, avait frappé les géologues. La plupart sont d'accord pour considérer le Salève comme une moitié de montagne : l'autre moitié se retrouve dans les éboulemens du pied occidental, ou a disparu sous l'influence des agens destructeurs; mais quelques couches des deux versans se correspondent exactement et permettent de reconstruire l'édifice, dont la partie orientale n'existe plus.

Les voyageurs qui habitent les hôtels des quais du Rhône et du lac remarquent aussi une autre montagne, située vers le nord-est, dont l'aspect attire leur attention. C'est celle des Voirons. Terminée en forme de dos d'âne, couverte de bois, dirigée exactement du nord au sud, elle contraste par sa forme allongée avec la pyramide du Môle. Cette montagne des Voirons est un problème géologique plus difficile encore à résoudre que celui du Salève : elle se compose de couches jurassiques, crétacées et tertiaires qui se correspondent alternativement, et dont la tranche aboutit à la crête horizontale. Une disposition pareille s'explique en supposant des

(1) *La Guerre civile de Genève*, chant premier.

couches plissées et contournées comme le serait un assemblage de feuilles de papier placées horizontalement sur une table, puis poussées latéralement par une main contre un obtsacle immobile. Ces feuilles formeront des voûtes ou arceaux successifs. Les clés de ces voûtes ont disparu sur la crête des Voirons, tandis que les parties verticales sont restées. Telle est l'hypothèse qui rend le mieux compte de la structure de cette montagne; mais quelle est la force, quels sont les agens qui ont rasé ces voûtes en épargnant les pieds-droits? A cette question, la science répond en invoquant des pressions latérales dues au surgissement des Alpes, qui se sont fait place en sortant des profondeurs du sol, et ont refoulé les terrains déposés avant leur apparition; le temps, représenté par des millions d'années, a fait le reste.

Le groupe limité par le lac d'Annecy et le cours de l'Arve, compris entre Cluse et Bonneville, est l'un des plus intéressans et des plus instructifs de la Savoie; il se compose de trois chaînons principaux courbés en arc de cercle, mais parallèles entre eux et connus sous le nom de chaîne des Aravis, du Vergy et du Brezon. La ville de Thones est placée à peu près au centre de ce district montagneux. La structure de ces chaînes offre une analogie remarquable avec celle du Jura. Les chaînes sont des voûtes entières ou rompues, et laissent voir dans l'intérieur de la rupture deux ou trois terrains superposés entre eux : elles sont coupées par des *cluses* ou défilés étroits traversés par trois cours d'eau principaux : la Borne, la Filière et le Fier. Tous les voyageurs qui se rendent de Genève à Chamonix sont frappés à la vue des grands escarpemens qui se dressent sur la rive gauche de l'Arve, en face de Bonneville : ce sont les bases du mont Brezon, qui forme l'extrémité de la première des chaînes parallèles dont nous avons parlé. Près du sommet de la montagne, à 1,665 mètres au-dessus de la mer et à 1,215 mètres au-dessus de l'Arve, M. Favre a trouvé deux blocs erratiques de protogine du Mont-Blanc; ces blocs prouvent qu'à l'époque de sa plus grande puissance le glacier de l'Arve s'élevait à cette hauteur. Cette donnée est confirmée par l'existence, de l'autre côté de la vallée, sur le Môle, d'un bloc semblable, à l'altitude de 1,527 mètres et par conséquent à 1,077 mètres au-dessus de l'Arve.

Les différens terrains que le géologue peut observer dans ces chaînes sont le terrain néocomien et surtout les étages urgonien et aptien, le gault ou grès vert, la craie, signalée pour la première fois près de Thones par sir Roderick Murchison en 1848, enfin le terrain nummilitique et sa partie supérieure que les géologues suisses désignent sous le nom de *macigno alpin*. On y remarque plusieurs exemples de ces renversemens dans lesquels un terrain plus moderne se trouve placé au-dessous d'un terrain plus ancien, phénomène assez commun sur la lisière des Alpes et causé, nous l'avons dit, par les pressions latérales que celles-ci ont dû exercer autour d'elles. Ainsi au col du Grand-Bornand le calcaire nummulitique est recouvert par des couches liasiques noires très plissées; or l'étage nummulitique fait partie des terrains tertiaires, tandis que le lias est à la base des terrains secondaires. La Dent du Midi, au-dessus

de Bex, offre un exemple de renversement encore plus évident. Dans une coupe verticale naturelle, la craie repose sur le terrain nummulitique, le néocomien sur la craie, et le jurassique sur le néocomien. A la Tour Sallière, voisine de la Dent du Midi, les couches reprennent leur position normale et l'inspection des lieux montre que les couches, au sommet de la Dent du Midi, sont réellement recourbées en forme de C. Sur ce C, dont la concavité regarde les Alpes, les couches les plus modernes sont placées à l'extérieur, les couches anciennes à l'intérieur, dans la concavité. C'est la loi géologique formulée par M. Bernhard Studer.

Au-dessus de Servoz s'élève une montagne pointue célèbre par ses éboulemens sous le nom de montagne des Fis, et qui a joué un grand rôle dans l'histoire de la géologie. A. de Luc savait déjà en 1815 qu'elle était riche en fossiles, et il avait été frappé de la ressemblance qu'ils offraient avec ceux de la perte du Rhône, de Folkestone et de la côte du comté de Kent, à l'ouest de Douvres (1); il se borna à cette observation. Plus tard Alexandre Brongniart, muni de ces renseignemens, visita cette localité, et, dans un mémoire publié en 1821 (2), il affirma d'après l'identité des fossiles la contemporanéité des couches de gault des Fis, de la perte du Rhône, de la Normandie et du sud de l'Angleterre. C'était à cette époque une grande hardiesse; mais l'affirmation du rôle prédominant des restes organiques végétaux ou animaux pour fixer l'âge relatif des terrains les plus distans les uns des autres, qu'ils soient au sommet d'une montagne ou au niveau de la mer, a eu la plus heureuse influence sur la marche de la géologie stratigraphique. L'existence de ces terrains récens à une hauteur qui dépasse 3,000 mètres présente encore un autre genre d'intérêt : les massifs situés en face, tels que la montagne de Pormenaz, le Brévent et les Aiguilles-Rouges, sont formés par les terrains les plus anciens, savoir le terrain houiller et les schistes cristallins; mais il est probable que dans le principe elles étaient recouvertes par les couches modernes qui forment les points culminans du groupe des Fis, dont ils sont séparés par la vallée de Dioza. M. Favre eut la confirmation de cette hypothèse lorsqu'il reconnut au sommet de la plus haute des Aiguilles-Rouges des couches de calcaire jurassique et de schistes triasiques. Ce lambeau, situé à 2,944 mètres au-dessus de la mer, est un témoin des énormes dénudations qui ont enlevé les terrains sédimentaires et mis à nu les schistes cristallins qui leur servaient de support. Les terrains sédimentaires formaient une voûte dont les jambages étaient le Buet à l'ouest et à l'est les calcaires du pied de la Flégère, dans la vallée de Chamonix. L'exhaussement des Aiguilles-Rouges a brisé la voûte, les fragmens se sont éboulés ou ont été emportés au loin par les anciens glaciers et les eaux torrentielles. Les agens atmosphériques ont détruit le reste, et la clé de la voûte est seule restée sur la plus haute des Aiguilles-Rouges comme un témoin irrécusable de cette grande dénudation.

L'ouvrage que nous analysons contient les détails les plus intéressans

(1) *Bibliothèque universelle de Genève. Sciences et Arts*, 1825, t. XXVIII, p. 116.

(2) Sur les caractères zoologiques des formations. (*Annales des Mines*, t. VI, p. 537.)

sur la vallée de Chamonix, celle de toutes les Alpes où afflue le plus grand nombre de visiteurs. A Servoz, on rencontre le terrain houiller, caractérisé par les fougères arborescentes qui lui appartiennent exclusivement; il forme les montagnes de Coupeau et de Pormenaz, et en face du village des Ouches on exploite une mine de houille sèche ou anthracite. Toutes les roches de la gorge des Montées sont arrondies, polies, striées et couvertes de blocs erratiques jusqu'à la hauteur de 760 mètres au-dessus du pont Pélissier, et près du pont sur l'Arve, en face des Ouches, on peut étudier comparativement les effets si différens de l'eau et de la glace sur les roches. Au pied de la Flégère, au lieu dit les Raffors, on observe les couches calcaires correspondant à celles du revers occidental des Aiguilles-Rouges. A l'extrémité du glacier des Bois se trouve une colline calcaire entourée par la moraine du glacier, c'est la côte du Piget, déjà signalée par de Saussure : elle se compose de couches de cargneule appartenant aux terrains du trias et de calcaire noir jurassique. Les couches plongent sous les schistes cristallins de l'aiguille de Bochard, nouvel exemple de ces renversemens si communs dans les Alpes. Ici c'est le Mont-Blanc qui a percé la voûte des terrains sédimentaires. Le colosse lui-même se compose de feuillets disposés en éventail, c'est-à-dire plongeant vers le sud dans la vallée de Chamonix et vers le nord dans le Val-Veni. Ce n'est donc point une force agissant de bas en haut suivant la verticale qui a soulevé le Mont-Blanc, ce sont au contraire des pressions latérales agissant dans les profondeurs de la croûte terrestre et comprimant les couches comme le lien qui serre les chaumes d'une gerbe. Cette structure en éventail est le grand trait orographique de la chaîne des Hautes-Alpes; elle a été reconnue et figurée pour le Mont-Blanc par Gimbernat en 1806, étendue depuis à toutes les Alpes suisses par MM. Studer et Escher de la Linth; elle est évidente au Saint-Gothard, et M. Lory l'a retrouvée dans les Alpes dauphinoises. M. Rogers l'avait observée dans les Alleghanys, aux États-Unis.

Nous avons déjà parlé de la présence du terrain houiller dans la vallée de Chamonix et dans les vallées voisines. Les anciens géologues ne pensaient pas que ce terrain existât dans ces vallées, et M. Élie de Beaumont persiste à soutenir cette opinion. La localité de Petit-Cœur, en Tarentaise, est, pour ainsi dire, le champ de bataille sur lequel les géologues ont lutté, et où MM. Élie de Beaumont et Sismonda restent seuls aujourd'hui à contester la présence de ce terrain dans les Alpes, soutenant, malgré les résultats constatés et affirmés par une foule d'observateurs, qu'il ne peut théoriquement s'y trouver. Or pourquoi les couches houillères n'auraient-elles pas été déposées sur les terrains cristallisés des Alpes comme elles le sont sur ceux de Vienne et de Rive-de-Gier en Dauphiné? En 1828, M. Élie de Beaumont publia un mémoire sur cette localité. On y voit une argile schisteuse noire contenant des empreintes végétales identiques à celles du terrain houiller. Cette argile est comprise entre deux couches de schiste argilo-calcaire renfermant des bélemnites et appartenant aux terrains jurassiques. M. Adolphe Brongniart reconnut que les empreintes végétales étaient celles de vingt-quatre espèces de plantes, dont vingt-

deux sont des plantes houillères. Deux explications se présentaient : la première, c'est qu'en vertu d'un de ces renversemens si communs dans les Alpes des couches de terrain houiller étaient venues se loger entre deux couches jurassiques; c'était la plus naturelle. Dans l'autre, on affirmait que quelques-unes des plantes qui ont formé la houille avaient continué à vivre dans les terrains des Alpes jusqu'au commencement de l'époque jurassique, accompagnées d'un grand nombre d'espèces végétales et animales nouvelles; c'était prétendre que les restes organiques n'ont pas une grande valeur pour la chronologie des terrains. Or, comme ces restes sont à la géologie ce que les médailles sont à l'histoire, c'était dire que sous le règne de Louis XVIII on avait continué à frapper des monnaies à l'effigie de François Ier. C'était admettre pour la localité de Petit-Cœur un fait exceptionnel, unique et en contradiction flagrante avec ce que l'on constate et vérifie sur toute la surface de la terre. De nouvelles déterminations dues à M. Heer portèrent à trente-sept le nombre des plantes de Petit-Cœur identiques à celles du terrain houiller dans les autres pays. Enfin, après des discussions auxquelles ont pris part tous les géologues connus de la France, de la Suisse, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie, la couche à plantes houillères de Petit-Cœur a été déclarée carbonifère; les deux terrains méconnus dans les Alpes par les anciens géologues, le terrain houiller et le trias, y ont été signalés, et les contours en ont été tracés sur toutes les cartes modernes de la Suisse et de la Savoie.

Nous ne pousserons pas cette analyse plus loin, espérant qu'elle donnera une idée suffisante de l'intérêt et de l'importance de l'ouvrage de M. Favre. Les monographies d'une contrée faites avec conscience et talent sont les élémens des cartes générales embrassant un pays tout entier. La carte de M. Favre est un des élémens de la carte de France. Terminée en 1840, cette dernière, œuvre de MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont, excita, quand elle parut, une admiration légitime; ce travail immense avait été mené à bonne fin par deux hommes seuls après de nombreux voyages et des recherches multipliées. C'était une magnifique esquisse que le temps devait convertir en un tableau de plus en plus parfait; malheureusement le tableau est resté à l'état d'ébauche, les nombreuses cartes partielles ou départementales publiées depuis n'ont pas été utilisées. Les couleurs qui distinguent les terrains, les limites qui les séparent, sont restées les mêmes. Vainement M. Graves publiait la carte de l'Oise, MM. Royer et Barotte celle de la Haute-Marne, M. Émilien Dumas celle du Gard, M. d'Archiac celle des Corbières, M. Lory celles de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, MM. Kœchlin-Schlumberger et Delbos celle du Haut-Rhin, M. Delesse celle de la Seine, M. E. Collomb celle des environs de Paris, M. de Rouville celle des environs de Montpellier; malgré ces excellentes monographies et beaucoup d'autres que je pourrais nommer, la carte générale qui devrait les résumer à mesure qu'elles paraissent reste immuable depuis vingt-sept ans. Souhaitons, sans l'espérer, que la nouvelle récompense qui lui a été accordée après la dernière exposition universelle engagera l'auteur survivant

à améliorer l'œuvre principale de sa vie, et à la mettre au niveau des autres cartes géologiques de l'Europe. En effet, la science marche vite; qui s'arrête est bientôt distancé. Nos voisins nous ont dépassés; la carte géologique de l'Angleterre, par MM. Murchison, Ramsay, Geikie et les autres membres du *Geological Survey*, est un chef-d'œuvre d'exactitude, et compte déjà trois cents feuilles environ; celles de la province de Victoria, en Australie, et de l'Inde anglaise s'avancent rapidement. Nous devons à M. de Dechen une très belle carte de la Prusse, à M. Gumpert celle de la Bavière; mais celle qui me paraît réunir toutes les conditions imaginables, c'est la carte géologique de la Suisse, qui s'exécute sous la direction de MM. Studer, Pierre Merian, A. Escher de la Linth, Desor, de Loriol et A. Favre. Autour d'eux se sont groupés des collaborateurs zélés et capables, professeurs, ingénieurs, agriculteurs et même simples amateurs. Depuis 1860, on a vu paraître successivement cinq grandes feuilles, quinze plus petites et quatre volumes in-4° de texte. Je ne serai démenti par aucun connaisseur quand je dirai que la carte géologique du canton des Grisons, par M. Théobald, est, comme fidélité et comme exécution, ce qui a paru de plus remarquable en ce genre. La magnifique carte du général Dufour, tant admirée à l'exposition universelle, est la base topographique du travail. Sur une des feuilles des Grisons, il n'y a pas moins de trente-huit teintes si habilement choisies que les terrains se distinguent nettement sans que l'ensemble paraisse bariolé. Quiconque a visité les hautes montagnes de ce canton peut se faire une idée du dévouement, de la persévérance et de la sagacité qu'il a fallu pour débrouiller ce chaos de terrains bouleversés. Aucun des travaux de cabinet exécutés soit par les membres de la commission soit par les géologues qui opèrent sur le terrain n'est rémunéré. La satisfaction d'avoir servi la science, la reconnaissance de leurs compatriotes, l'approbation du conseil fédéral, sont leur seule récompense; aussi jamais dans aucun pays un pareil monument n'a-t-il été édifié à moins de frais. Les cinq grandes feuilles, les quinze plus petites et les quatre volumes in-4° ont coûté 50,000 francs! Voilà l'exemple que la Suisse donne au monde scientifique. Pour ce travail, elle n'a eu besoin de recourir à aucun secours étranger. Dans ses étroites frontières, elle a tout trouvé, organisateurs, topographes, géologues, imprimeurs, graveurs, coloristes, et tout dans cette œuvre porte l'empreinte de la perfection. Faisons des vœux pour que la France, qui a donné l'exemple et la première impulsion, rentre dans la lice et reprenne le rang qui lui appartient.

CHARLES MARTINS.

---

L. BULOZ.

LA

# GRÈVE DU MILLIARD

Il y a quatre ans, lorsque nous défendions la Banque de France contre les attaques injustes dont elle était l'objet (1), l'escompte était à 7 et 8 pour 100, le niveau de l'encaisse était descendu au-dessous de 200 millions, et les billets au porteur atteignaient le chiffre de 800 millions. A ce moment, on se plaignait de la rareté du numéraire, on accusait la Banque de France de la produire ou tout au moins de ne pas l'empêcher par les moyens qu'on supposait être à sa disposition. On disait tout haut qu'elle abusait de son monopole, qu'elle avait intérêt à ce que l'argent fût cher, et que, tant que ce monopole subsisterait, on ne verrait plus jamais l'argent à bon marché. On faisait des tableaux charmans de ce que serait la prospérité publique, si l'argent revenait par exemple au taux normal de 4 pour 100, on ne demandait pas davantage. Nous n'avons plus besoin de démontrer aujourd'hui, après les faits qui se sont accomplis, que ces reproches étaient aussi peu fondés que peu désintéressés. Si, pour remédier à la cherté de l'argent, on avait adopté notamment le moyen que l'on proposait, la création d'une seconde banque d'émission aux mains du Crédit mobilier, nous aurions à déplorer d'autres désastres que ceux éprouvés par cette dernière société.

Il y a une chose certaine au moins, c'est que le monopole de la Banque de France n'était pas un obstacle absolu au bon marché de l'argent, puisque depuis plus d'un an l'escompte est à 2 1/2 pour 100 après avoir été longtemps à 3, et que la Banque ne trouve pas

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier 1864.

à placer à ce prix tous les capitaux dont elle pourrait disposer. Il est démontré en outre que le bon marché du capital, dont on se promettait tant de merveilles, n'a pas sur la prospérité publique et le développement de la richesse une influence aussi efficace qu'on se plaisait à le dire. En effet, depuis plus d'un an le taux de l'escompte est à 2 1/2 pour 100, et cependant nous sommes loin d'être dans une ère de prospérité. D'où cela vient-il? D'où vient surtout que nous ayons vu s'accomplir un changement aussi complet dans l'état du capital disponible? Au mois de novembre 1864, l'argent était à 7 et 8 pour 100 avec un encaisse de moins de 200 millions; au mois de mars suivant, il n'était plus qu'à 3 1/2 pour 100, et l'encaisse était déjà remonté à plus de 400 millions. Depuis lors, les deux tendances, l'une à la baisse du taux de l'intérêt, l'autre à l'augmentation de l'encaisse, n'ont fait que s'accuser davantage. En 1866, l'encaisse atteignait 700 millions, et l'escompte était à 3 pour 100; en 1867, le premier arrivait à 1 milliard, et l'autre descendait encore; aujourd'hui l'encaisse atteint 1,150 millions, l'escompte est à 2 1/2 pour 100. C'est le fait le plus extraordinaire qui se soit produit jusqu'à ce jour dans l'histoire de la Banque de France. Jamais on n'avait vu l'encaisse monter si haut, et jamais deux situations aussi opposées que celle du mois de novembre 1864 et celle du mois d'avril 1868 ne s'étaient produites à si peu d'intervalle l'une de l'autre.

Les cas de révolution politique mis à part, ce qui, dans le courant ordinaire des choses, modifie d'une manière sensible le chiffre du capital disponible, ce qui le rend tout à coup abondant, de rare qu'il était la veille, ce sont les crises commerciales ou financières et la liquidation qui en résulte. Les capitaux, éprouvés par des pertes plus ou moins considérables, se retirent momentanément des affaires, et ils attendent que les circonstances leur paraissent plus favorables pour s'y engager de nouveau; mais il est rare que cet effet persiste toute une année. Bientôt le souvenir du passé s'efface, la confiance revient et les affaires reprennent. C'est ce qui est arrivé après l'avant-dernière crise, celle de 1857. Dès 1859, malgré la guerre d'Italie et les alarmes qu'elle avait fait naître, tous les capitaux cherchaient et trouvaient à s'employer. Depuis la liquidation de la crise de 1863 et 1864, les choses ont complétement changé de face. Il y a bien eu encore une certaine activité de transactions en 1865 et surtout en 1866 malgré la guerre d'Allemagne; toutefois ce mouvement favorable n'a pas été de longue durée. Il n'a pas eu non plus l'importance qu'il aurait dû avoir, étant données l'abondance des ressources dont on disposait et la vigueur qu'on met d'ordinaire à ces reprises d'affaires, lorsqu'une crise est

tout à fait liquidée. Les sociétés, au lendemain de ces fléaux qui les atteignent de temps à autre, presque périodiquement, sont comme des convalescens qui reviennent à la santé, elles ont besoin de réparer le temps perdu et de ranimer leurs forces épuisées; alors elles se mettent à produire et à consommer d'autant plus qu'il y a eu un temps d'arrêt plus long. Rien de semblable ne s'est produit depuis 1864; il y a même eu ceci de particulier, qu'après les premiers momens de reprise, en 1865 et en 1866, les affaires se sont ralenties tout à coup en 1867, comme si la nation était épuisée de l'effort qu'elle avait dû faire, et qu'elle eût besoin de s'en remettre.

Pour trouver un point de comparaison avec la situation présente, il faudrait remonter jusqu'à la période révolutionnaire de 1848 à 1851, non pas que tous les élémens soient les mêmes : il est évident que la richesse est aujourd'hui beaucoup plus grande qu'elle ne l'était alors, et que la production et la consommation se sont énormément développées. Ce qui a été acquis reste acquis et continue à produire ses effets. Nous avons maintenant plus de chemins de fer que nous n'en avions, les mines d'or nous ont versé des milliards qui augmentent d'autant l'actif national, enfin la science a fait des progrès de toute nature qui ont contribué aussi à élever le niveau de la richesse sociale à un degré qui ne permet aucune comparaison avec la période de 1848 à 1851; mais là où l'analogie existe, c'est dans la stagnation des affaires. De 1848 à 1851, le fait qui a dominé constamment, ç'a été l'abondance du capital disponible par rapport aux besoins. Il y avait à la Banque un encaisse à peu près égal à la circulation fiduciaire, il lui a même été un moment supérieur (1). Les dépôts affluaient, et on ne savait que faire de son argent. En même temps les affaires chômaient : il y aurait eu mille moyens d'employer le capital, s'il avait voulu s'engager; mais il ne le voulait pas, il était dominé par un seul sentiment, celui de la crainte, et il préférait rester inactif plutôt que de circuler. C'est la même situation aujourd'hui; nous n'osons plus agir, et nous restons là, inertes, avec d'immenses capitaux, avec des élémens de production comme il ne s'en était jamais amassé dans aucun pays, et qui pourraient imprimer à la richesse publique un essor inusité.

En présence de ce fait, qui a déjà plus d'un an de durée, il se produit dans les esprits une impression toute contraire à celle qui

(1) Au mois de janvier 1850, la circulation fiduciaire ne surpassait les encaisses que de la différence de 430 à 450 millions, c'est-à-dire de 20 millions. Au mois de mars 1851, les encaisses étaient à 625 millions et la circulation à 515.

existait en 1863 et en 1864. A cette époque, on était frappé outre mesure de la cherté de l'argent; depuis plusieurs années, l'escompte était à 5 et 6 pour 100, et on ne voyait pas comment les choses pourraient jamais changer. Aujourd'hui nous avons pléthore de numéraire; le capital est à 2 1/2 pour 100, et on est disposé à croire qu'il en sera toujours ainsi désormais, que le capital disponible dépassera toujours la demande, qu'il n'y a plus qu'une chose à faire, se mettre à l'abri de l'invasion des métaux précieux, qui finiraient par troubler les rapports économiques... On prétend que nous sommes le pays le plus novateur qui existe, celui qui aime le plus à regarder en avant et à y chercher des changemens, des révolutions même. C'est une bien grosse erreur. Nous avons l'air mobiles en effet; mais personne ne s'habitue plus que nous aux faits accomplis, et n'est plus disposé à les prendre pour la règle de l'éternité. Sans sortir du domaine économique, que d'incidens nous avons déjà traversés, que nous avons pris volontiers pour une loi du progrès! En 1848, on parlait de l'organisation du travail, et, sans la rêver précisément telle que la demandait M. Louis Blanc et telle qu'elle était débattue dans les conférences du Luxembourg, beaucoup de gens inclinaient à croire qu'il y avait en effet quelque chose à tenter dans cet ordre d'idées, et que les anciens rapports du capital et du travail devaient être modifiés. On ne tarda pas à revenir à un jugement meilleur; aujourd'hui c'est le tour des sociétés dites coopératives. Sous l'influence de la vogue qu'ont obtenue tout à coup ces sociétés, après l'attention qu'on leur a prêtée dans les conseils du gouvernement et les encouragemens dont elles ont été l'objet, beaucoup de personnes s'imaginent qu'il y a là un fonds des plus sérieux, et que c'est le germe d'une grande révolution économique. Nous ajournons cet optimisme après l'expérience de quelques années. Il en est de même des changemens qui s'opèrent dans les lois qui régissent le capital et la circulation. Quand le capital est cher, nous ne concevons pas comment il pourra redevenir à bon marché, et comment il pourra redevenir cher quand il est à bon marché. Défions-nous de ces impressions du moment, et sachons envisager les choses avec plus de calme. Nous sommes assez vieux dans le monde, je ne dirai pas pour avoir l'expérience de toutes choses, mais au moins pour ne pas être surpris dans l'ordre économique et politique par des faits qui resteraient sans explication. Il y a une explication à ce qu'on a appelé la grève du milliard, c'est cette explication que nous allons chercher à donner.

## I.

Le milliard de la Banque de France a, suivant nous, plusieurs causes : d'abord une singulière inquiétude politique qui paralyse toutes les affaires en France et en Europe, puis les tarifs élevés des États-Unis, qui nous ferment un débouché des plus importans, enfin le cours forcé des billets de banque qui existe dans plusieurs états en Amérique et en Europe, et fait refluer vers nous tous les métaux précieux. A ces causes, on peut ajouter encore le développement des moyens de crédit et notamment l'usage plus répandu des billets au porteur. Il ne viendra sans doute à personne la pensée que, si nous avons à la Banque de France plus de capitaux que nous n'en avons jamais eu à aucune époque, c'est au progrès de la richesse publique que nous le devons, et que nos épargnes ont été plus considérables. Ce serait une grave erreur, la richesse publique ne se mesure pas à l'encaisse des banques. A ce compte, la Banque d'Angleterre, qui n'a jamais en moyenne un niveau d'encaisse aussi élevé que celui de la Banque de France, accuserait un pays moins riche que le nôtre, et c'est le contraire qui est vrai. Quant aux épargnes, on les a vues se produire en plus grande quantité les années même où le capital a été le plus cher. La raison en est bien simple : l'épargne est fille du travail; or plus le travail est actif, plus les épargnes se produisent, et plus le travail est actif, plus le capital est demandé et par conséquent cher. Il n'y a donc pas de corrélation nécessaire entre l'accroissement des encaisses dans les banques et le développement de la richesse publique. Cette corrélation a pu exister autrefois, lorsqu'il n'y avait pas autant de moyens qu'aujourd'hui d'utiliser le capital. Au dernier siècle, la Hollande avait plus de capitaux qu'il ne lui en fallait pour ses besoins, elle n'avait pas régulièrement l'emploi de toutes ses épargnes, et l'argent était à bas prix. Il en était de même encore, il n'y a pas plus de quarante ans, en Angleterre, avant l'expansion qu'a prise son commerce depuis l'inauguration de la liberté des échanges. Cette situation ne se trouve plus nulle part maintenant. Les relations commerciales se sont tellement étendues, l'industrie a pris de tels développemens, qu'on a l'emploi de tous les capitaux, et quand par hasard on les voit s'accumuler dans les caisses des banques, c'est qu'il y a quelque part des raisons tout accidentelles qui amènent ce fait.

Pour être bien convaincu qu'il y a un temps d'arrêt dans l'activité sociale, on n'a qu'à interroger les divers symptômes par lesquels il se manifeste. L'année dernière, le commerce extérieur, importa-

tion et exportation réunies, a donné en apparence 154 millions de plus qu'en 1866; mais, si on tient compte de l'augmentation de l'importation des céréales par suite de la disette, — 235 millions contre 49, ce qui n'est pas un indice de prospérité, — on trouve que les chiffres significatifs de la balance du commerce extérieur en 1867 se traduisent par une différence en moins de plus de 50 millions sur 1866. Cette même année 1866 avait fourni une augmentation de 230 millions sur la précédente. En 1867, les revenus indirects sont également restés au-dessous de ceux de l'année précédente d'environ 2 millions (1). Quant au portefeuille de la Banque de France, qui est bien le symptôme le plus caractéristique de l'activité du pays, ce portefeuille n'a fait que baisser de mois en mois, et la totalité des opérations d'escompte de l'année 1867 a été de 5 milliards 733 millions contre 6 milliards 574 millions en 1866. Les faits sont donc certains, il y a eu un temps d'arrêt bien réel dans le mouvement des affaires en 1867; mais, dira-t-on, comment ce temps d'arrêt, qui ne se manifeste après tout que par une diminution de 52 millions dans le chiffre du commerce extérieur, qui laisse encore les revenus indirects à peu près au chiffre de ceux de 1866, peut-il se traduire par une accumulation de capital disponible aussi considérable que celle qui existe aujourd'hui? Comment peut-il faire que l'intérêt soit descendu à 2 1/2 pour 100 et même au-dessous, et qu'il s'y maintienne depuis si longtemps?

Pour se rendre compte de l'influence que peut exercer un temps d'arrêt dans les affaires sur l'accumulation du capital disponible, il faut considérer quel est l'élément sur lequel on opère. Il y a dans la société une masse de capitaux qui restent toujours à l'état flottant : c'est la partie disponible de la richesse publique, celle qui est destinée à nous faire vivre pendant que nous produisons les choses qui doivent la remplacer; ce sont, par exemple, le blé et le vin que nous consommons avant que les récoltes de l'année soient mises en vente, les étoffes que nous portons jusqu'à ce qu'on en ait fabriqué d'autres. Dans les jours de grande activité, lorsque rien ne chôme, cette partie flottante de la richesse est toujours employée, elle est même quelquefois insuffisante, ce qui fait qu'elle augmente de prix. Que faut-il pour que d'insuffisante elle soit tout à coup abondante? Il suffit qu'il y ait un ralentissement dans l'emploi. Supposons que cette partie disponible de la richesse soit de 50 mil-

(1) Il est juste de faire remarquer que certains impôts, tels qu'une portion du second décime de l'enregistrement et les droits de douane, de navigation, ont été supprimés à dater de 1867, et on suppose que sans cela l'augmentation aurait pu être de 20 millions; mais, même avec cette supposition, les revenus indirects n'en restent pas moins de 20 millions inférieurs aux prévisions du budget.

liards, et ce chiffre n'a certainement rien d'exagéré, puisqu'il embrasse toutes les avances du pays, toutes les affaires qui sont engagées à la fois : s'il y a seulement un ralentissement d'un vingtième, proportion qui est inférieure à ce qui ressortirait de la comparaison des opérations de la Banque en 1867 et en 1866, immédiatement nous avons la complète disponibilité de 2 milliards 1/2 de capitaux. Or on comprend que 2 milliards 1/2 de capitaux disponibles, venant peser tout à coup sur le marché, lui impriment une tendance à la baisse très caractérisée. Le fait qui produit le plus généralement ce temps d'arrêt dans les affaires et cette affluence de capitaux, c'est, avons-nous dit plus haut, la liquidation d'une crise commerciale ou financière. Cette fois la cause est tout autre et agit avec plus d'énergie encore. Il est rare que toutes les industries soient atteintes par les effets d'une crise ordinaire, qui frappe surtout celles où la spéculation s'est portée avec exagération. Un jour ce seront les industries du fer ou celles dont le coton sert de matière première, une autre fois ce seront les prêts à l'étranger, les intérêts pris dans les compagnies industrielles ou financières qui se trouveront compromis. Il en résultera bien, par la loi de solidarité qui unit toutes les affaires, un certain contre-coup sur celles mêmes qui ne seront pas atteintes directement; mais ce contre-coup sera très léger, et dans tous les cas il ira s'affaiblissant à mesure que les rapports s'éloigneront. Il n'en est pas de même lorsque la cause du ralentissement vient de l'inquiétude politique, qui paralyse tout à la fois, et on pourrait presque dire de la même manière. Personne n'ose plus s'engager de peur d'être surpris par des événemens d'une gravité extrême; le crédit, qui est l'âme de l'activité sociale, le principal élément du progrès, se trouve suspendu; on ne se hasarde pas dans les spéculations à long terme, l'avenir est fermé, on ne fait que des affaires courantes et des affaires au comptant, basées sur les besoins immédiats de la consommation. Les capitaux se retirent et se tiennent à l'abri, comme s'ils étaient à la veille d'une tempête. C'est notre situation depuis le grand changement qui s'est opéré en Europe en 1866 par suite de la bataille de Sadowa. A partir de ce moment, l'esprit n'a plus été aux affaires, il a été aux préparatifs militaires. C'est à peine si l'année dernière l'exposition universelle a fait une diversion. On est venu la visiter, on a admiré les prodiges de toute nature qu'elle renfermait; mais les préoccupations sont restées les mêmes. C'est en vain que les gouvernemens parlent de paix : on n'y croit pas; on reste persuadé qu'il y a une force des choses qui tôt ou tard amènera fatalement la guerre, et qu'il faut s'y préparer.

On comprend que dans une situation semblable l'inquiétude

règne en France et partout en Europe, que l'Angleterre même n'y échappe pas malgré sa position insulaire. Si sa politique n'en subit pas les influences, son commerce les subit. En Angleterre comme en France, l'année 1867 a été mauvaise; elle a donné pour le commerce extérieur une diminution assez forte sur l'année précédente, et les revenus des impôts sont restés sensiblement au-dessous de ce qu'on espérait. Du reste cette solidarité de tous les peuples en présence des fléaux qu'amène la guerre a cela d'heureux qu'elle appelle les efforts de tous pour les conjurer, et c'est la meilleure garantie de la paix. C'est lord Stanley qui l'année dernière est parvenu à écarter le conflit qui pouvait naître de l'incident du grand-duché de Luxembourg; peut-on croire qu'il aurait été aussi zélé dans sa négociation, s'il n'avait pas songé à la prospérité industrielle de son pays. L'Angleterre n'ambitionne plus de conquêtes, au moins en Europe, mais elle recherche de plus en plus des débouchés commerciaux, et, pour les trouver, il lui faut autour d'elle des peuples pacifiques qui emploient leurs ressources à autre chose qu'à faire des armemens. Le jour où l'Europe est troublée sur un point quelconque de son territoire, ce sont les marteaux de Sheffield qui s'arrêtent, ce sont des ateliers qui se ferment à Manchester, à Birmingham; seulement, et c'est là le malheur particulier de notre pays, nous nous ressentons plus qu'aucun autre de tout ce qui agite l'Europe; d'abord parce que notre politique n'y peut pas rester aussi étrangère que celle de l'Angleterre, ensuite parce que chez nous, à cause de nos antécédens révolutionnaires, les difficultés extérieures se compliquent immédiatement de difficultés intérieures. Nous sommes toujours portés à croire que les destinées du gouvernement peuvent être mises en jeu, si les différends tournent mal. C'est là ce qui a imprimé à la crise actuelle en France un caractère de gravité exceptionnelle.

En dehors de la politique, la seconde raison qui a contribué pour une grande part au ralentissement de nos affaires et de celles de l'Angleterre, ce sont les tarifs de douane des États-Unis. Depuis la fin de la guerre de sécession, les Américains n'ont plus eu qu'une pensée, ranimer leur industrie, qui avait fort souffert des ravages de la guerre, et se procurer les ressources nécessaires pour payer les intérêts de la dette énorme qu'ils ont contractée. Pour cela, ils ont imaginé, indépendamment des taxes intérieures qui atteignent presque tous les objets de consommation, des droits de douane excessifs qui touchent à la prohibition. *Le Moniteur* constatait dernièrement d'après un journal de New-York que, du 1er octobre 1866 au 30 novembre 1867, il était entré dans cette ville pour 268 millions 1/2 de dollars de marchandises étrangères ayant ac-

quitté 117 millions de droits, c'est-à-dire environ 43 pour 100. L'expérience apprendra sans doute aux Américains comme aux autres peuples qu'on ne gagne jamais rien à se retrancher aussi absolument dans ses frontières et à s'isoler du reste du monde. Il y a des produits de l'Europe dont les Américains ne peuvent se passer. Que gagnent-ils à les faire payer beaucoup plus cher par leurs tarifs de douane si élevés? L'argent qu'on met à se les procurer manque pour d'autres besoins, et en définitive c'est la fabrication intérieure qui fait les frais de ce qu'on paie en plus pour acheter les objets venant du dehors. En attendant que cette expérience se fasse, la politique commerciale des États-Unis nous est pour le moment très défavorable; elle limite considérablement les débouchés que nous trouvons dans ce pays pour nos produits de toute nature, pour nos vins, nos tissus de soie, pour nos articles de modes, et, comme on ne remplace pas aisément un peuple de consommateurs aussi riche, tant que ce marché ne nous sera pas rendu, il faut s'attendre à un certain déficit dans notre commerce extérieur.

Nous arrivons à la troisième cause qui a eu de l'influence sur notre encaisse métallique; celle-là est d'une nature toute particulière. Il s'agit du cours forcé des billets au porteur. Ce cours forcé existe aux États-Unis, au Brésil et dans d'autres parties de l'Amérique du Sud; il existe aussi en Europe dans plusieurs pays très importans, en Russie, en Autriche, en Italie, en Turquie. Si nous en croyons un journal anglais fort accrédité sur ces matières, la masse du papier-monnaie qui circule tant au nouveau monde qu'en Europe s'élève à près de 15 milliards. Ce chiffre est sans doute exagéré; diminuons-le d'un tiers, il reste encore à 10 milliards; c'est énorme, et la part de l'Europe peut être de 4 milliards 1/2 : 2 milliards 1/2 pour la Russie, 6 ou 700 millions pour l'Autriche, autant pour l'Italie et pour la Turquie. On calcule que les États-Unis doivent en avoir à eux seuls pour près de 4 milliards. Avant la guerre de sécession, lorsque la circulation dans ce pays était métallique, tout l'or qui provenait des mines de Californie et d'ailleurs s'y répandait d'abord, et la plus grande partie y restait par suite de l'expansion du commerce et de l'industrie; le trop-plein seulement se déversait sur l'Europe. Aujourd'hui que le papier-monnaie a remplacé les métaux précieux, l'or des mines fait à peine escale à New-York, et de là il nous arrive directement. Si les États-Unis en retenaient autrefois la moitié, soit environ 3 ou 400 millions sur les 6 ou 700 que produisent les mines, ils en gardent aujourd'hui à peine le cinquième. On comprend qu'une telle situation, qui dure déjà depuis plusieurs années, a dû exercer une influence considérable sur les marchés monétaires de l'Europe, d'autant plus que

toute l'Europe n'est pas ouverte à l'invasion des métaux précieux. Le papier-monnaie, qui chasse le métal, l'empêche aussi de venir. L'Autriche, l'Italie, la Russie, la Turquie, ne reçoivent rien ou presque rien des métaux précieux de l'Amérique. Les autres pays, comme la Hollande, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, en reçoivent très peu aussi, leur étalon monétaire étant l'argent. Il n'y a donc que l'Angleterre et la France qui servent de débouché à la production des mines d'or. Cet or arrive d'abord à l'Angleterre, qui est le marché le plus important du monde pour toutes choses. Les Anglais en gardent ce qu'ils peuvent en garder, ce qu'ils sont obligés d'en garder, et ils nous envoient le reste soit en échange de notre monnaie d'argent qu'ils prennent pour l'exporter aux Indes et dans l'extrême Orient, soit en échange d'autres marchandises. C'est pour nous et les Anglais que travaillent les mineurs de la Californie, de l'Australie et du centre de l'Amérique.

Nous disions tout à l'heure que les pays qui ont le cours forcé ne pouvaient rien recevoir des métaux précieux de l'Amérique : non-seulement ils n'en reçoivent rien, mais leur propre circulation métallique s'en va et nous arrive encore. L'or qui se produit dans l'Oural ne fait que passer à Saint-Pétersbourg, et il n'y reste pas. Il va chercher d'autres pays où il séjourne. De même pour l'Autriche; ce malheureux état, depuis tantôt vingt ans qu'il est livré au cours forcé, n'a plus de monnaie métallique. La circulation du papier y descend jusqu'au florin. Quant à l'Italie, nous pouvons nous apercevoir par la circulation en France des pièces d'argent et d'or à l'effigie de Victor-Emmanuel que nous servons aussi de débouché à sa monnaie. D'abord nous sommes le pays avec lequel elle a le plus de relations commerciales, et, comme la balance du commerce lui est rarement favorable, elle a des remises à nous faire en numéraire pour solder la différence entre ses importations et ses exportations. De plus elle est notre débitrice pour les gros emprunts qu'elle a contractés en France. C'est encore en numéraire que tous les six mois elle doit en payer les arrérages. Sa monnaie nous arrive donc de deux façons : d'abord par la voie des échanges commerciaux, ensuite par celle du règlement de sa dette à l'extérieur, et comme depuis la convention de 1865 elle a le même type monétaire que nous, tant en or qu'en argent, cette monnaie nous vient directement sans transformation aucune, et elle entre dans notre circulation propre. La preuve que l'invasion de la monnaie italienne est bien le résultat de la situation qui lui est faite par le cours forcé, c'est que nous avons la même convention avec la Belgique, la Suisse, la Grèce, et que cependant la monnaie de ces états ne nous arrive pas. On ne la voit figurer qu'accidentelle-

ment dans notre circulation, comme la nôtre peut figurer chez eux. Nous ne pouvons pas constater aussi facilement l'influence du cours forcé en ce qui concerne l'immigration de la monnaie russe, de la monnaie autrichienne, du dollar américain, parce que ces monnaies, n'étant pas identiques à la nôtre, ne peuvent nous venir qu'après avoir subi une transformation et sous forme de lingots; mais cette influence n'en existe pas moins, et on en trouve la preuve dans la différence entre l'importation et l'exportation des métaux précieux en France. Depuis deux ans, cette différence se solde par 1,312 millions en faveur de l'importation. Pendant les trois premiers mois de l'année courante, la balance en faveur de l'importation est déjà de 195 millions, et cela malgré les acquisitions de céréales que nous avons dû faire au dehors, malgré les envois de métaux précieux que ces achats nécessitent. Autrefois une disette comme celle que nous subissons depuis l'année dernière entraînait une exportation de numéraire de 300 ou 400 millions, et faisait baisser sensiblement l'encaisse de la Banque de France. Cette année, nous avons acheté et payé toutes les céréales qui nous manquaient, et l'encaisse n'a point cessé d'augmenter. Les états de douanes indiquent qu'en 1867 nous en avons acheté pour 375 millions. Ce n'est pas le plus grand développement de notre commerce au dehors qui nous a fourni les moyens d'acheter et de payer nos céréales sans bourse délier, puisque au contraire il a été en diminution sur l'année dernière; non, c'est tout simplement l'influence du cours forcé. Dans les pays où il règne, la monnaie métallique s'en va. Elle s'en va d'abord parce qu'elle n'a plus dans la circulation sa valeur réelle, qu'elle est en concurrence avec un signe monétaire qui, en la remplaçant, la déprécie. Elle s'en va encore parce que dans ces pays on est toujours débiteur de l'étranger, et qu'à tout moment on a des remises à lui faire; mais voyons comment on arrive au cours forcé.

Les états qui en viennent au cours forcé y sont presque tous amenés par les fautes de leurs gouvernemens. Les nations n'achètent généralement au dehors que ce qu'elles peuvent payer par l'échange ordinaire de leurs produits, autrement elles ne tarderaient pas à s'apercevoir qu'elles courent à leur ruine. Il leur faudrait solder la différence en métaux précieux, et, si elles n'en produisent pas elles-mêmes, elles seraient obligées d'entamer leur réserve métallique, ce qui est toujours préjudiciable. On a beau dire qu'après tout les métaux précieux sont une marchandise comme une autre, qu'on ne peut que gagner à l'échanger contre d'autres produits; c'est là de la théorie superficielle. Quand on va au fond des choses, on reconnaît bien vite que la monnaie est une marchandise

d'une espèce particulière, qu'on a besoin d'en posséder une certaine quantité, la quantité nécessaire au jeu des transactions, et que, quand cette réserve indispensable est entamée, ce ne sont pas seulement quelques millions de numéraire qui manquent, c'est la base sur laquelle repose tout l'édifice commercial qui se trouve ébranlée. Il arrive bien quelquefois que les nations, entraînées par un mouvement commercial exagéré, ne se trouvent plus avoir le numéraire suffisant, qu'elles ont trop fait appel au crédit : ce sont les époques de crise; mais elles ne tardent pas à se corriger elles-mêmes de leurs propres excès, et jamais elles n'établiraient le cours forcé pour étendre leur consommation au-delà de la mesure de leurs facultés. Si elles y arrivent, c'est parce que leurs gouvernemens, dépensant bien au-delà de leurs ressources, commencent par emprunter pour combler les déficits, empruntent au dedans, empruntent au dehors, et, quand le crédit devient difficile, et qu'il leur faut cependant, en vue de besoins urgens, se procurer des ressources extraordinaires, songent enfin au cours forcé; alors ils prennent l'argent des banques, se rendent responsables de la circulation fiduciaire de ces établissemens, et finissent par émettre directement du papier eux-mêmes. C'est l'histoire des États-Unis pendant la guerre de sécession, c'est celle de la Russie depuis la guerre de Crimée et même auparavant, c'est celle de l'Autriche depuis les agitations de 1848 et 1849, c'est enfin celle de l'Italie depuis 1866. Quant à la Turquie, c'est une situation normale qui a pour cause permanente le gaspillage financier de ce pays.

Une fois le cours forcé établi, il n'est point très facile d'en sortir. C'est un mal qui en entraîne immédiatement un autre plus considérable. Par suite du cours forcé, toutes les relations commerciales se trouvent compromises. On produit moins, on échange moins par la raison toute simple qu'on n'a plus d'instrument d'échange d'une valeur à peu près fixe sur lequel on puisse compter. Rien n'est soumis à plus de variation que la monnaie de papier, même lorsqu'elle est limitée et qu'elle a des garanties, par la raison toute simple que, n'ayant pas de valeur propre, elle dépend de l'idée que chacun se fait de ces garanties. Je vends aujourd'hui avec une dépréciation de 10 pour 100 de cette monnaie, et j'établis mon prix en conséquence; si j'accorde un délai pour payer, il se peut que, lorsqu'il expirera, la dépréciation soit de 15 ou 20 pour 100; alors je reçois 5 ou 10 pour 100 de moins que je n'entendais recevoir. De même, si je suis acheteur et que l'effet inverse se produise, c'est-à-dire que la monnaie de papier revienne au pair, je paie 10 pour 100 de plus que je ne voulais. On comprend que dans cette situation les relations commerciales soient très difficiles et très li-

mitées. Le fabricant ou le marchand étranger pourrait bien à la rigueur échapper à l'influence des variations du papier-monnaie dans ses rapports avec les pays où le cours forcé existe : il n'aurait qu'à stipuler pour ses ventes comme pour ses achats que tout sera réglé en monnaie métallique avec un change fixe; mais cela ne se fait guère dans la pratique, et d'ailleurs cela ne trancherait pas la difficulté. L'acheteur ou le vendeur des pays où existerait le cours forcé, ne pouvant pas se soustraire aux variations du change, s'enquerra toujours, avant d'entamer une opération au dehors ou au dedans, des risques qu'il peut courir pendant la durée de son opération, et, si ces risques sont grands, il s'en abstiendra. C'est ainsi que, par le fait du cours forcé, le commerce extérieur se trouve paralysé comme le commerce intérieur, et cependant il n'y aurait que l'activité industrielle et commerciale qui pourrait fournir aux gouvernemens obérés les ressources nécessaires pour rembourser leur papier-monnaie et le retirer de la circulation. Ils tournent dans un cercle vicieux. A mesure que la situation se prolonge, l'abîme se creuse davantage, les difficultés sont plus grandes pour en sortir. Aussi voit-on ces gouvernemens dans un déficit permanent et sans cesse en quête de nouveaux emprunts pour solder les intérêts des anciens. On se demande ce qu'ils feront le jour où le crédit leur manquera tout à fait, et cela pourrait bien ne pas tarder, car déjà on met moins d'empressement à leur prêter, et ils empruntent à des taux de plus en plus usuraires. Ce jour-là, il leur faudra faire résolûment ce par quoi ils auraient dû commencer, s'ils avaient eu le sentiment des difficultés de l'avenir, c'est-à-dire recourir à l'impôt. Ce moyen sans doute est pénible, il est héroïque, il appelle plus qu'aucun autre l'attention du pays sur ses affaires; mais quel mal y a-t-il, si l'on ne veut faire que des choses utiles? Le procédé des emprunts et du cours forcé, c'est le procédé des mauvais gouvernemens, de ceux qui ont quelque chose à cacher, et dont la politique ne s'inspire pas toujours des véritables intérêts de la nation. Qu'on interroge le pays par excellence de la liberté, celui où toutes les affaires se font au grand jour, où rien ne s'engage sans que la nation n'ait été préalablement consultée sous toutes les formes, l'Angleterre. Dans ce pays, quand une mesure d'intérêt général est décrétée, quand il faut faire la guerre pour sauvegarder l'honneur ou l'influence nationale, on ne craint pas de s'imposer extraordinairement pour les sommes nécessaires. Aussi les finances sont-elles admirablement réglées, on n'y connaît pas le déficit; il y a chaque année des excédans de recette qu'on applique à réduire les impôts ou à diminuer la dette publique. Les états besoigneux croient avoir tout sauvé lorsqu'ils ont réussi à contracter un emprunt au dehors.

Ils ne réfléchissent pas que c'est un moyen de s'obérer davantage, que c'est le pire de ceux auxquels ils devraient avoir recours. Il faudra payer les arrérages de ces emprunts, et le préjudice qui en résultera peut être comparé aux effets de l'absentéisme en Irlande. Les capitaux seront produits en Russie, en Italie, en Autriche, et ils iront se dépenser en France, en Angleterre, en Hollande, comme ceux de l'Irlande se dépensent en Angleterre.

Nous ne sommes pas de ceux qui croient que l'emprunt d'un état n'appauvrit pas le pays où il se contracte du moment qu'il y est dépensé; nous laissons cette théorie aux inventeurs de l'économie politique moderne. Nous faisons une très grande différence entre le rentier qui reçoit les arrérages et le contribuable qui les paie; mais, emprunt pour emprunt, nous aimerions mieux le voir réalisé dans notre propre pays avec un intérêt plus élevé qu'au dehors avec un intérêt moindre. Les arrérages au moins ne sortent pas de chez nous. Il est vrai que, si ce n'est dans le cas d'interdiction absolue, les étrangers ont toujours la faculté d'acheter le fonds de cet emprunt; néanmoins il y a une grande différence entre les facilités qui sont accordées dans l'une ou dans l'autre circonstance. Lorsque l'emprunt est contracté au dehors, il est stipulé payable sur tous les principaux marchés en monnaie métallique et au change fixe, tandis que, s'il est fait à l'intérieur, on ne donne pas les mêmes avantages; l'étranger reste exposé aux difficultés de la négociation et aux variations du change, et il n'est guère disposé alors à y risquer ses économies.

Tels sont les causes et les inconvéniens du cours forcé, qui a contribué plus que toute autre chose à accroître démesurément notre encaisse métallique. Passons à une dernière considération. Il semble bizarre de déclarer que notre réserve métallique s'est accrue en raison même du développement de la circulation fiduciaire. Ordinairement c'est le contraire qui a lieu; cependant le fait est exact. A mesure qu'on voyait les espèces affluer à la Banque, comme elles avaient pour effet d'augmenter la garantie sur laquelle repose la circulation fiduciaire, on était d'autant plus empressé de prendre des billets, monnaie plus commode et d'un transport plus facile que le numéraire, et on en arrivait ainsi à faire de la Banque de France une véritable banque de dépôt, comme celles d'Amsterdam et de Hambourg, se bornant à échanger des billets contre des espèces. Il y a des gens qui, en présence de cet encaisse de 1,150 millions, voient là les plus magnifiques perspectives pour développer un jour la circulation fiduciaire. Ils rêvent déjà qu'en gardant les proportions ordinaires on pourra arriver à 2 milliards 1/2 de billets au porteur. C'est encore une erreur. La circulation fiduciaire n'est à

1,250 millions que parce que la circulation métallique est trop abondante pour les besoins actuels, que le pays en est saturé, que le trop-plein s'en déverse à la Banque de France; mais c'est là un état tout à fait transitoire. L'encaisse ne peut rester à 1,150 millions, il est appelé à baisser sensiblement un jour ou l'autre, et, le jour où il baissera, il faudra que la circulation baisse avec lui ou au moins qu'elle n'augmente pas. Au chiffre où elle est, elle satisfait largement tous les besoins, et, si elle se développait davantage, ce serait pour nous exposer, à un moment donné, à une contraction d'autant plus forte et qui ne serait pas sans danger. Ainsi l'inquiétude politique répandue en Europe, les tarifs élevés des États-Unis, qui nous ferment un grand débouché commercial, le cours forcé des billets de banque dans différens pays, enfin le développement de la circulation fiduciaire elle-même par la substitution des billets aux espèces, telles sont les causes, et il n'y en a pas d'autres, qui ont amené cet encaisse métallique prodigieux. Il nous reste à rechercher maintenant jusqu'à quel point ce milliard dont on parle est disponible et ce qu'on peut en attendre pour l'avenir.

## II.

Dernièrement, dans un document officiel, M. le ministre des finances disait qu'il ne fallait « point considérer le numéraire qui compose l'encaisse de la Banque de France comme résultant de 1 milliard sans emploi. » Il avait sans doute raison : l'encaisse doit répondre d'abord de la circulation fiduciaire, et, comme cette circulation atteint aujourd'hui 1,250 millions, il est bien évident qu'il lui faut une réserve beaucoup plus forte que lorsqu'elle n'était que de 7 ou 800 millions; mais il aurait pu ajouter que, si ce milliard entier n'est pas disponible, une partie au moins l'est, et que sur 1,150 millions d'espèces garantissant 1,250 millions de billets on pourrait largement en retrancher 600 et peut-être 700 sans aucune espèce de péril et sans faire monter l'escompte à un taux très élevé. Et puis ce qui se passe à la Banque de France n'est qu'un symptôme de la situation. S'imagine-t-on qu'il n'y a de capitaux disponibles que ceux qui sommeillent à la Banque? Partout ailleurs ils abondent. Le Crédit foncier et d'autres établissemens de crédit en regorgent à 1 pour 100 d'intérêt (1). Le trésor place à courte échéance des bons à 2 pour 100, et la stagnation des capitaux se fait sentir

(1) Le dernier rapport à l'assemblée générale des actionnaires du Crédit foncier constate qu'au 31 décembre dernier il y avait pour 169 millions de dépôts en comptes courans

dans d'autres grandes villes aussi bien que dans la capitale. En temps de pénurie du capital comme en temps d'abondance, la Banque de France n'est qu'un thermomètre : si son encaisse vient à diminuer de 2 ou 300 millions, cela n'indique pas qu'il ne manque que cette somme à la nation pour être en équilibre avec ses besoins, cela indique seulement qu'il y a des besoins dont on n'a pas la notion exacte, et qui dépassent dans une mesure plus ou moins forte les ressources disponibles. De même ces 6 ou 700 millions que la Banque possède aujourd'hui en trop ne sont qu'un symptôme de l'état du pays; ils prouvent que les ressources disponibles dépassent les besoins actuels dans une proportion dont l'excédant d'encaisse de la Banque n'est qu'un appoint. Voilà ce qu'il faut considérer quand on veut juger sainement la situation et se rendre un compte exact de la signification du milliard de la Banque de France. Le fait est plus grave encore qu'il n'en a l'air, précisément parce qu'il n'est qu'un symptôme.

Que faut-il entendre maintenant par la disponibilité de ces ressources et par le taux de l'escompte à 2 1/2 pour 100? Cela veut-il dire qu'on est prêt à les engager à ce prix, et qu'il n'y a pas de preneur? Non assurément; les 6 ou 700 millions qui sont en trop dans les caisses de la Banque, le milliard et plus qui existe ailleurs, ne sont pas disponibles à 2 1/2 pour 100. S'il ne s'agissait que de trouver des preneurs pour cette masse de capitaux qu'on dit disponibles parce qu'ils sont inactifs, on n'en manquerait pas. Il y a toujours des gens en quête de capitaux pour les aventurer dans des affaires plus ou moins douteuses. Ce sont précisément ces aventures que les capitaux fuient aujourd'hui. Ils les ont, hélas! trop caressées, et ce qu'ils veulent, c'est moins le profit que la sécurité. On ne se figurera jamais le mal qu'ont fait à l'esprit d'entreprise toutes les affaires déplorables, tant étrangères que françaises, qui ont absorbé des sommes énormes. On a quelquefois rendu hommage à l'initiative des hommes qui s'étaient mis à la tête de ces affaires, on les a félicités de l'impulsion qu'ils avaient donnée à l'activité industrielle et commerciale, du progrès qui en était la conséquence. Cela était juste, si l'on ne considère qu'un côté de la question. Il n'y a jamais, sauf des cas très rares, de capital employé d'une façon complétement inutile. M. Haussmann dépense aujourd'hui centaines de millions sur centaines de millions pour rebâtir Paris à sa fantaisie. Il est évident qu'il arrivera à nous faire ainsi une capitale superbe avec de magnifiques artères et des *squares* très agréables; mais il y a le revers de la médaille, et ce revers, c'est que, pour opérer cette transformation, il aura détruit des valeurs considérables, poussé à l'excès les taxes d'octroi, créé une main-d'œuvre

artificielle et engagé les revenus de la ville pour plusieurs années. La balance entre le côté utile et le côté fâcheux est-elle en faveur de l'utile? Nous nous permettons d'en douter. Déjà on sent les embarras extrêmes de cette situation, et il est à craindre que l'avenir ne les révèle encore davantage; mais ce qu'a fait le préfet de la Seine avec une imprudence inouie n'est rien à côté de l'argent dépensé dans les folles entreprises du dedans et du dehors. Qui pourrait dire ce qu'ont rapporté à la France les spéculations du Crédit mobilier et de ses annexes à l'étranger, organisées presque toutes avec des capitaux français? ce qu'ont rapporté les chemins de fer espagnols, portugais, les entreprises immobilières et autres? Le gouverneur de la Banque de France, dans sa déposition à l'enquête sur la circulation fiduciaire, établissait d'après des données statistiques que 1 milliard et plus avait été perdu dans toutes ces spéculations, et il ne connaissait pas alors toute l'étendue des ruines.

Ce n'est certainement pas trop de dire que 1 milliard 1/2 de capital a été ainsi complétement anéanti. Ce chiffre est gros assurément, il est de nature à faire impression sur l'esprit; cependant il n'est rien à côté du préjudice moral qui en est résulté. Aujourd'hui les affaires sont mauvaises et difficiles. La politique y a une très grande part, comme nous l'avons démontré, et cette part s'aggrave sans cesse par toutes les rumeurs qui circulent; mais elle n'est pourtant pas seule responsable, et la déconfiture des grandes entreprises qui avaient excité si follement l'engouement du public y est bien pour quelque chose. Chat échaudé craint l'eau froide, dit le proverbe. Les capitaux, effrayés des pertes qu'ils ont subies, n'osent plus s'aventurer nulle part. Ils préfèrent rester inactifs, et cette immobilité prolongée est plus préjudiciable que la perte elle-même. En définitive, dans un pays qui, comme le nôtre en temps normal, peut faire 1 milliard 1/2 d'épargnes par an, la perte d'une année d'économies n'est pas irréparable, s'il n'y a rien de compromis en dehors de cela; mais, si à ce milliard et demi perdu il faut encore ajouter la confiance publique ébranlée pour un temps plus ou moins long, alors le mal prend des proportions incalculables. Nous ne savons pas quelle sera vis-à-vis de leurs actionnaires la responsabilité des hommes qui ont dirigé les entreprises qui ont abouti à une fin si déplorable; celle qu'ils ont encourue devant le pays est grande, et on peut dire, en dehors de toute considération morale, et au seul point de vue des intérêts matériels, qu'ils ont fait plus de mal aux affaires par la défiance qu'ils ont excitée qu'ils ne leur ont jamais fait de bien par l'impulsion momentanée qu'ils ont pu leur donner.

Un recueil anglais constatait dernièrement que de l'autre côté du détroit l'abondance des capitaux disponibles et l'escompte à 2 pour 100 coïncidaient avec la baisse d'un grand nombre de valeurs publiques. Il en est de même chez nous; si l'on parcourt la cote des valeurs de la Bourse, on constate que beaucoup sont en baisse sur les cours qu'elles ont eus, lorsque l'argent était plus rare et plus cher. Prenons la rente pour exemple. Peut-on dire qu'il n'y a pas une contradiction manifeste à trouver d'un côté 1 milliard d'encaisse à la Banque de France et à voir de l'autre la rente, cotée à 69, rapporter près de 4 1/2 pour 100, alors qu'elle a été à 84, et que sous l'empire même, à la veille de la guerre d'Italie, elle était encore à 75. Les obligations de chemins de fer garanties par l'état et par les revenus des compagnies, ayant une prime de remboursement considérable, se placent encore à près de 5 pour 100; d'autres valeurs parfaitement assurées rapportent 5 1/2 et 6 pour 100, et, quant à celles qui sont douteuses, on n'en veut, pour ainsi dire, à aucun prix. Ce sont là des symptômes significatifs de la défiance des capitaux. On a dit que le capital était en grève; cela est vrai, mais c'est une grève d'une espèce particulière. Elle n'a pas pour but, comme dans les autres cas, de rechercher une rémunération plus large. Au contraire, ce que le capital fuit en ce moment, ce sont les gros profits. Il ne recherche qu'une chose, la sécurité, et jusqu'à ce qu'il l'ait, ou qu'il croie l'avoir, il préfère rester inactif absolument et se contenter d'un intérêt minime de 2 pour 100 pour un engagement très court. En attendant, les épargnes ne se produisent plus, et nous sommes comme un propriétaire qui vit sur son capital.

M. le ministre des finances, dans le document dont nous parlions tout à l'heure, disait qu'on pouvait reconnaître à d'autres indices (que ceux de l'encaisse de la Banque) que l'épargne disponible était considérable. Nous ne savons pas où il prenait ces indices, car le commerce extérieur reste inactif, et les revenus indirects du premier semestre de 1868 ne produisent même pas ce qu'ils ont produit l'année dernière, qui était déjà une mauvaise année; nous ajouterons quelque chose de plus : nous savons de bonne source que les versemens aux caisses d'épargne, qui pendant le cours de 1867 étaient encore en progrès, sont depuis le commencement de cette année en diminution, les retraits dominent les dépôts. C'est là un symptôme grave et qui doit appeler l'attention sérieuse du gouvernement. On peut bien rester indifférent dans une certaine mesure aux pertes qu'ont subies à la Bourse les spéculateurs, au milliard et demi qui est allé s'engloutir dans des affaires désastreuses : ces désastres, quelque grands qu'ils soient, ne pénètrent

pas toutes les couches de la société, et la masse de la nation, grâce à Dieu, y est encore étrangère; mais l'inactivité des bras, le chômage prolongé en présence de la cherté des denrées alimentaires, c'est une calamité qui atteint la vie des peuples à sa source. Le gouvernement est assurément plein de sollicitude pour les classes ouvrières, il s'occupe d'améliorer leur situation, il comprend qu'un pays où les classes ouvrières souffrent, où elles n'ont pas le bien-être qui doit résulter pour tous de la richesse publique, est un pays qui manque d'équilibre dans son existence sociale, et cependant, par une contradiction singulière, il se laisse aller à tout ce qui peut entraver le développement de ce bien-être. Il fait des armemens qui sèment l'inquiétude, arrêtent le travail et épuisent les finances; il oublie que la plus grande force d'un pays est celle qui réside dans la satisfaction de toutes les classes, dans le sentiment qui les attache aux institutions qui les régissent. Si, sous prétexte de les protéger contre des dangers plus ou moins imaginaires, on commence par les ruiner, on s'expose aux plus graves mécomptes. Avec des hallebardes, disait-on au docteur Quesnay dans les antichambres de la cour de Louis XV, on a raison de toutes les oppositions. « Oui, répondait-il, mais qui porte la hallebarde? » Il faut que celui qui porte la hallebarde soit content de sa position, qu'il n'ait aucun grief légitime; alors il la tient résolûment et avec une vigueur qui défie toutes les attaques. On dira peut-être que notre gouvernement n'est pas maître de calmer les inquiétudes, que ce n'est pas lui qui a posé les questions plus ou moins irritantes qui tiennent l'Europe en suspens, et qu'il n'est pas en son pouvoir de les écarter, qu'il ne peut répondre que de sa bonne volonté en faveur de la paix, mais qu'il doit être prêt à toutes les éventualités.

Cela est malheureusement vrai, et c'est la triste conséquence de ce qu'on a laissé faire dans le passé. Cependant, il faut en convenir, l'agitation de l'Europe aujourd'hui repose sur l'idée que la France n'est pas contente, qu'elle n'adhère pas aux changemens de 1866, aux agrandissemens de la Prusse, et qu'elle se prépare une revanche. Alors toutes les convoitises sont excitées : la Russie se dit qu'elle pourrait bien profiter du nouvel ébranlement de l'Europe pour mettre à exécution sa politique séculaire en Orient, la Prusse que ce sera une occasion pour elle de surexciter le patriotisme allemand et de fonder l'unité germanique; les Polonais rêvent à leur nationalité perdue, et l'Autriche au retour de son influence en Allemagne. Tout cela s'agite autour de la pensée qu'on prête à la France de défaire ce qui a été fait en 1866. Le mot de paix, pour trouver de l'écho aujourd'hui, doit donc partir de la France, mais de la

France donnant à sa parole les garanties de la liberté politique.

Il y a une chose certaine, c'est que la nation consultée, tout en regrettant les événemens de 1866, ne voudrait pas les changer au prix d'une guerre. Elle attache trop de prix au maintien de la paix, et d'ailleurs elle ne se sent pas atteinte au fond dans sa dignité ni dans sa force. Si cette voix de la nation pouvait se manifester librement et intervenir plus qu'elle ne le fait dans les actes du gouvernement, alors la question changerait de face, et l'attitude de l'Europe serait tout autre. — Pourquoi l'Europe reste-t-elle défiante malgré tout? pourquoi la circulaire de M. de Lavalette en 1866, après Sadowa, ne l'a-t-elle pas rassurée? pourquoi les déclarations pacifiques du chef de l'état, maintes fois répétées, pourquoi celles des ministres ne la rassurent-elles pas davantage? Parce que l'on sent qu'il n'y a pas un contre-poids suffisant aux inspirations qui peuvent tout à coup entraîner le gouvernement. L'avenir des affaires est aujourd'hui lié à l'avenir de la liberté. Il y a eu une époque après 1852 où ces deux choses suivaient une voie entièrement divergente. Les affaires se faisaient avec d'autant plus de confiance que la liberté était écartée. Cette situation étrange a duré jusqu'à la guerre d'Italie. Après cette guerre, après l'ébranlement qu'elle a causé en Europe, on a vu tout à coup les dangers du pouvoir personnel, et alors les deux voies divergentes se sont rapprochées : elles se touchent maintenant, et il fallait bien qu'il en fût ainsi, car la liberté politique ne serait pas ce qu'elle est, elle n'aurait qu'une valeur métaphysique, si elle n'était pas la première garantie de la tranquillité et de la prospérité des états. Que l'Europe soit rassurée, qu'elle voie clair dans les destinées de l'avenir, et immédiatement le milliard de la Banque de France trouvera son emploi et cessera d'être un embarras.

En parcourant dernièrement les procès-verbaux de la conférence internationale monétaire qui a eu lieu l'année dernière à propos de l'exposition universelle, nous lisions une note curieuse remise par le délégué américain. Il résultait de cette note que depuis le commencement de ce siècle jusqu'à la fin de 1865 à peu près il avait été frappé aux États-Unis, en France, en Angleterre, pour 15 milliards 465 millions de monnaie d'or, dont près des trois quarts, soit 11 milliards 15 millions ont été frappés depuis la découverte des mines d'or de la Californie et de l'Australie, c'est-à-dire depuis 1851. Ces chiffres au premier abord paraissent effrayans, et on se demande comment le monde a pu absorber une aussi grande quantité de métaux précieux sans qu'il y ait eu trouble dans les rapports commerciaux, sans que l'étalon monétaire ou le signe de la valeur ait été sensiblement déprécié; cependant, pour peu qu'on

y réfléchisse, on ne tarde pas à reconnaître que ce supplément de métaux précieux est loin d'avoir correspondu au développement des affaires. On suppose généralement qu'il y avait en Europe et en Amérique avant la découverte des mines pour environ 30 milliards de métaux précieux, tant en or qu'en argent. Ces 11 milliards nouveaux, que nous porterons à 14 ou 15, si l'on veut, en tenant compte de ce qui a pu être frappé ailleurs que dans les trois états ndiqués, du produit des mines d'or de la Russie et du monnayage en argent, qui a été du reste fort peu important, les 15 milliards nouveaux n'ont élevé en somme que d'un tiers environ la circulation métallique antérieure. Pendant ce temps, quel a été le progrès des affaires? Elles ont plus que quadruplé; elles ont passé chez nous, pour le commerce extérieur, de moins de 2 milliards à 7, et pour les opérations de la Banque de 1 milliard 1/2 à 8 en 1866. Il a donc fallu qu'avec un tiers de numéraire en plus on fît face à quatre fois autant de transactions. C'est ce qui explique comment à diverses reprises depuis douze ou quinze ans, et malgré l'abondance des mines, nous avons vu les métaux si rares et si recherchés. En 1863 et 1864 encore, les mines avaient certes déjà bien versé dans le monde 8 ou 9 milliards, et cependant jamais l'encaisse de la Banque d'Angleterre et de la Banque de France n'était descendu aussi bas. On inventait toute sorte d'expédiens pour en atténuer l'insuffisance, et on demandait notamment qu'on fît un plus large appel au crédit en augmentant les billets au porteur. Ce ne sont pas les 2 ou 3 milliards versés depuis dans la circulation qui ont pu changer beaucoup l'état des choses; ce n'est pas non plus le perfectionnement des moyens de crédit. Ce perfectionnement existe sans aucun doute, mais il existait déjà dans le passé, et il a coïncidé avec une cherté et une pénurie relatives du numéraire. Ce qui a modifié la situation, c'est, il faut le répèter, que le capital, beaucoup demandé alors, ne l'est plus aujourd'hui, par les raisons que nous avons indiquées, et que le papier-monnaie a pris dans la circulation de certains pays plus de place qu'il n'en avait auparavant.

Que faut-il pour que cela change? Il faut que la confiance renaisse, et que les affaires reprennent avec vigueur. Le jour où l'Europe ne s'épuisera plus dans des armemens et des préparatifs de guerre, où elle emploiera son temps et son argent à faire des choses utiles et productives, à payer régulièrement ses dettes sans être obligée d'emprunter à nouveau, ce jour-là le cours forcé ne sera plus aussi nécessaire qu'il l'est aujourd'hui, et il cédera un peu la place à la circulation métallique. Quand on pense qu'il y a pour dix ou douze milliards de ce papier-monnaie dans le monde avec lequel nous sommes en rapport, on voit quelle marge cela

présente pour l'écoulement des métaux précieux. Je veux croire à tout le perfectionnement du crédit, à de plus grands moyens d'économiser les métaux précieux, à l'établissement en France des *clearing house* de l'Angleterre et des États-Unis; néanmoins tous ces moyens-là n'empêcheront pas une plus grande absorption du numéraire par le seul fait du développement des affaires. L'accroissement annuel du chiffre d'affaires chez nous a été en moyenne, depuis dix-sept ans, de 15 pour 100 et celui du stock métallique de 1 1/2 à 2 pour 100 seulement. Que les choses continuent à se développer de la même manière, que le progrès soit même moindre, qu'il ne soit que de 8 à 10 pour 100, tandis que l'addition au stock métallique sera toujours de 1 1/2 à 2 pour 100, et nous sommes à l'abri de toute dépréciation monétaire tout en faisant un plus large appel aux moyens de crédit.

Ainsi donc, tranquillisons-nous; nous ne sommes menacés à bref délai ni d'une dépréciation des métaux précieux, ni d'une abondance trop grande du capital dont nous n'aurions pas l'emploi. Ce qui menace les sociétés modernes, c'est plutôt l'insuffisance du capital par rapport aux besoins. Le domaine de la production est immense, illimité. Chaque année, il s'agrandit, grâce aux applications de la science, et il absorbe plus de capitaux; mais il faut qu'on ait la tranquillité, la foi dans l'avenir, et cette foi, le monde industriel et commercial ne l'aura plus que lorsqu'il sera bien sûr que dans l'ordre politique on ne peut rien tenter qui ne soit conforme aux intérêts et aux vœux du pays, rien qui puisse le surprendre à l'improviste. On voit des gens qui, en présence de cette fatalité qui semble conduire à la guerre, s'écrient : Eh bien ! ayons-la le plus tôt possible, et qu'elle tranche toutes les difficultés pendantes; nous aurons peut-être ensuite une paix assurée. — Ils oublient que la guerre ne décide jamais rien, qu'elle pose plus de questions qu'elle n'en résout. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux souvenirs du passé, aux expériences les plus récentes. Qu'est-ce qui a été réglé par la guerre de Crimée, par celle d'Italie, par celle de l'Allemagne? Les difficultés au contraire sont nées et se sont accrues après chacune d'elles. Il n'y a plus aujourd'hui que la liberté politique qui puisse résoudre les questions.

VICTOR BONNET.

# L'ALIMENTATION DE PARIS

## I.

### LE PAIN, LA VIANDE ET LE VIN.

L'histoire de l'alimentation de la France sous l'ancienne monarchie serait l'histoire d'une série de disettes touchant parfois à la famine. On peut dire avec certitude que notre pays a souffert de la faim jusqu'aux premiers jours du XIXe siècle. Faute de savoir que la marchandise est attirée et trouve son débouché là même où elle est nécessaire, les gouvernemens, pour subvenir aux besoins de la nation et satisfaire aux exigences essentielles de la nature humaine, avaient recours à des mesures empreintes d'empirisme qui, ne s'appuyant sur aucun principe économique, augmentaient le mal, au lieu d'y porter remède. Lorsqu'en 1709 les soldats, à jeun depuis deux jours, disaient au maréchal de Villars : « Notre père, donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, » ils répétaient l'humble prière que la France adressait incessamment à ses rois. Assurément ceux-ci ne restaient point sourds à ces plaintes; toutefois la constitution de l'état était si enchevêtrée d'inextricables priviléges, qu'ils pouvaient, comme Louis XIV, être réduits à manger du *pain de disette*, mais qu'ils étaient impuissans à nourrir leurs sujets affamés. Le blé, immobilisé par des édits, des arrêts, des déclarations, des ordonnances contradictoires, ne pouvait arriver jusqu'aux lieux de consommation, pourrissait sur place, et le paysan, ce grand pro-

ducteur de l'alimentation publique, écrasé par des charges énormes, ne trouvant plus nulle rémunération à son travail, laissait ses champs en friche, et abandonnait une culture qui ne lui amenait plus que la ruine et les avanies. Parfois, las de tant de misères, il prenait sa cognée ou sa faux, et demandait à la violence une justice que la loi lui refusait. Il s'appelait alors les Jacques, les pieds-nus, les Guillerys, les croquans, les Gauthiers ; mais on en avait vite raison avec quelques arquebusades. Le pauvre homme, rentré au logis, reprenait le hoyau et se remettait à fouir la terre, car il lui fallait payer les droits innombrables dont il était accablé. Qu'un peuple pressuré comme l'était le peuple français avant 89 ne soit point mort d'inanition, c'est là le miracle. Avant d'être au marché, le sac de blé, le bœuf, avaient souvent payé plus que la valeur qu'ils représentaient. Ces droits, dont Bouteillier appelle l'ensemble *le droit haineux*, avaient une formule sinistre : « le seigneur renferme les manans sous portes et gonds, du ciel à la terre; il est seigneur dans tout le ressort, sur tête et sur cou, vent et prairie; tout est à lui : forêt chenue, oiseau dans l'air, poisson dans l'eau, bête au buisson, cloche qui roule, onde qui coule (1). »

Le droit de chasse était un des plus durs, car il contraignait le paysan à faire certaines cultures préférées par le gibier, à laisser les récoltes sur pied, à supporter un parcours violent qui souvent les détruisait. Il n'était point prudent de se plaindre, et à la veille même de la révolution le parlement de Paris, dans un arrêt de 1779, punit comme rebelles les habitans d'une paroisse qui avaient réclamé judiciairement des indemnités pour des délits de chasse. La noblesse et le clergé ne payaient point d'impôts; tout retombait sur le laboureur, qui mourait à la peine. Une caricature qui fut rendue publique vers 1788 peint la situation au vif, et fait voir que les temps sont proches. Un paysan vieux et dépenaillé est penché en avant, appuyé sur sa houe; il ressemble ainsi à une sorte d'animal à trois pattes. Son dos courbé supporte un évêque béat et un noble empanaché qui ne se préoccupent guère du poids dont ils l'accablent. Des lapins, des lièvres, des pigeons, dévorent la récolte mûre. Jacques Bonhomme est pensif, mais ses traits, fortement accentués, expriment tout autre chose que la résignation, et il dit dans un mauvais patois : « A faut espérer qu'eu jeu-là finira tôt! » Ce jeu est fini et pour toujours; l'égale répartition de l'impôt et la liberté du commerce ont sauvé la France au moment où la monarchie la laissait périr entre la famine et la banqueroute. Les lois de 1791, reprenant et appliquant les idées de Turgot, ont assuré

(1) Michelet, *Origines du Droit*.

désormais la libre circulation des subsistances. Nous avons subi et nous pouvons subir encore un renchérissement accidentel des denrées alimentaires; mais l'approvisionnement de nos marchés sera désormais en rapport avec les besoins de la consommation. C'est par la liberté des transactions qu'on devait arriver sans secousses à ce résultat. Pour y parvenir, il a fallu traverser des crises, des tâtonnemens, des révolutions, qu'il n'est point inutile d'indiquer rapidement.

### I. — LA LÉGISLATION.

Tous les journaux que l'histoire a recueillis, celui que le *bourgeois de Paris* écrivit sous Charles VI, celui de Pierre de l'Estoile, celui de Buvat, celui de l'avocat Barbier, sont unanimes sur ce point : la vie matérielle devient de plus en plus pénible à Paris. La ville ne saurait subvenir à elle-même; pour se nourrir, elle fait appel à la province, à l'étranger, qui le plus souvent ne peuvent faire arriver les provisions jusqu'à elle, empêchés qu'ils sont par la guerre civile, par le brigandage, par le mauvais état des routes et surtout par une législation tracassière, qui met des frontières partout, de province à province, de ville à ville, exige des péages sous tous les prétextes, ruine, décourage, repousse les marchands forains. Le *Journal du bourgeois de Paris* n'est rempli que de lamentations sur le prix exorbitant des vivres. « Lors fut la chair si chère, que un bœuf qu'on avoit vu donner maintes fois pour huict francs ou pour dix tout au plus coustoit cinquante francs, un veau quatre ou cinq francs, un mouton soixante sols. » Pour remédier à ces maux, que faisait-on? Le blé valait 8 francs le setier (1 hect. 59); on défendit de le vendre plus de 4 francs, et on ordonna aux boulangers de fabriquer « pain bourgeois et pain festis » à un prix en rapport avec celui qu'on imposait au blé. Le résultat fut immédiat; les marchands cessèrent de vendre, les meuniers de moudre, les boulangers de cuire, et la ville tomba dans une misère sans nom.

Cette époque du reste est la plus triste de notre histoire; jamais peuple ne fut si près de sa fin. On pourrait croire qu'en cet état de souffrance et d'étisie la nation, parvenue au dernier degré de prostration, va se coucher et mourir. C'est alors que les paysans, réduits à des extrémités que, malgré l'unanimité des mémoires contemporains, on a peine à se figurer, font entendre une sorte de chant suprême de prières et de menaces que Monstrelet nous a conservé, et qui éclaire d'un jour profond l'abîme de misères où ce peuple se débattait en vain. C'est la *Complainte du pauvre commun et des*

*pauvres laboureurs de France.* Ils s'adressent aux trois états qui vivent sur eux et par eux :

Soustenir ne nous povons plus
En nulle manière qui soit :
Car, quand nous allons d'huys en huys,
Chacun nous dit : Dieu vous pourvoye!
Pain, viandes, ne de rien qui soit
Ne nous tendez non plus qu'aux chiens;
Hélas! nous sommes chrétiens.

Elle est longue, cette complainte, et il faudrait la citer tout entière, car elle est, comme un cri involontaire, sortie du cœur même de la nation. Plus et mieux que tout autre document, elle raconte combien la faim était pressante, combien la misère était aiguë, combien la terre et l'homme étaient malades. Pour que la France sortît blessée, mais vivante encore, de ces ténèbres de mort, il fallut un prodige, celui de Jeanne Darc. Et cependant lorsque l'Anglais a enfin évacué une bonne partie du pays, lorsque la querelle d'Armagnac et de Bourgogne s'est assoupie, en 1437, l'année même où Charles VII fait son entrée solennelle dans sa capitale reconquise, la faim, la misère, tuent plus de 20,000 personnes à Paris.

On sait la famine qui accabla Paris sous le règne des Valois et pendant la ligue. Les mères y salaient et mangeaient leurs enfans. Pierre de l'Estoile a raconté tout cela en termes qu'on ne peut oublier. Il fallut Henri IV sur le trône de France et Sully à ses côtés pour que des idées justes parvinssent enfin à se faire jour. Dans les lettres patentes du 12 mars 1595, par lesquelles la circulation des grains est débarrassée de toute entrave, Sully fait dire au roi : « La liberté de trafic est un des principaux moyens de rendre les peuples aisés, riches et opulens. » Si Henri IV reprit momentanément cette liberté pendant sa guerre contre Philippe II, afin que les Espagnols, maîtres de la Picardie, ne pussent s'emparer de nos grains, il la rétablit sans conditions dès 1601. De telles idées, si pratiques et si sages, étaient trop avancées pour l'époque, et elles devaient attendre longtemps avant d'être appliquées d'une façon normale et régulière. Richelieu, dont la théorie de gouvernement était que plus un peuple est malheureux, plus il est facile à conduire, remit en vigueur sous peine de mort les vieux édits de prohibition. Aussi quelle était la condition des agriculteurs? Les doléances du parlement de Normandie en 1633 le disent explicitement. « Nous avons vu les paysans, couplez au joug de la charrue comme les bestes de harnois, labourer la terre, paistre l'herbe et vivre de racines. » Louis XIV ne fut ni plus humain, ni plus intelligent que Richelieu; par son ordre, la libre circulation est aussi punie de mort (1693-

1698), et si pendant le XVII^e siècle il y eut quelques essais de liberté commerciale, ces essais furent exceptionnels et limités à de rares localités sévèrement circonscrites.

Deux grands hommes de bien, sans s'être donné le mot, publient la même année, 1707, chacun un livre qui aurait dû ouvrir les yeux du roi et convertir les ministres de ses volontés. Le *Détail de la France* par Bois-Guilbert et le *Projet de dîme royale* de Vauban sont deux minces volumes où le salut de la monarchie était contenu, et qui sont le point de départ de toute la science économique de notre temps. Tous deux avaient vu la misère de près, ils avaient vécu au milieu de ce doux peuple de France dont ils avaient admiré la résignation, écouté les plaintes et déploré la persistante infortune. Frappés des maux qu'ils avaient contemplés, ils y cherchèrent un remède, le trouvèrent, le mirent au jour, et ne furent écoutés par personne. Saint-Simon a raconté les dédaigneuses colères de Pontchartrain lorsqu'il eut connaissance de ces projets de réforme. La situation de la France y est exposée au vif. « Les peuples, dit Bois-Guilbert, s'estimeraient heureux, s'ils pouvaient avoir du pain et de l'eau à peu près leur nécessaire, ce qu'on ne voit presque jamais. — Les denrées de la Chine et du Japon, en arrivant en France, n'augmentent que de trois fois le prix qu'elles ont coûté sur le lieu; mais les liquides qui viennent d'une province à l'autre de la France, quoique souvent limitrophes, augmentent de dix-neuf parts sur vingt et même davantage, » et il demande pour le peuple la permission de labourer et de faire le commerce. « Les paysans, dit Vauban, arrachent les vignes et les pommiers à cause des aides et des douanes provinciales; — le sel est tellement hors de prix qu'ils ont renoncé à élever des porcs, ne pouvant conserver leur chair. » Chacun d'eux établit d'une façon péremptoire que l'impôt est progressif, mais en sens inverse; moins on possède, plus on paie : une ferme rapportant quatre mille livres est taxée à dix écus; une ferme de quatre cents livres est cotée à cent écus. Quel remède à tant de maux? Un seul, l'égalité devant l'impôt, égalité appuyée sur la liberté des transactions, sur l'abolition de toutes les entraves fiscales apportées à la culture et à la circulation des denrées alimentaires. L'idée n'était point mûre sans doute; Bois-Guilbert, pour prix de ses conseils, fut exilé; quant au *Projet de dîme royale*, condamné par arrêt du conseil en date du 14 février 1707 à être détruit par la main du bourreau, il fut brûlé au pilori de la place de Grève; le coup fut dur pour Vauban, il ne put le supporter, et mourut six semaines après (30 mars).

Ces deux humbles héros qui les premiers avaient osé parler pour le pauvre peuple de France allaient être vengés d'une façon terrible; leurs prévisions furent trop cruellement justifiées par l'hiver

de 1709, qui amena une épouvantable famine. Comme les lois punissaient ceux qui achetaient plus de blé que leur consommation n'en exigeait, il n'y avait de réserve nulle part; comme une récente ordonnance avait doublé les droits de passage pour les céréales, rien n'était arrivé à Paris, qui se trouvait littéralement sans pain. Le 3 mars, les femmes de la halle prirent le chemin de Versailles, pour montrer au roi leurs enfans mourans et demander à manger : coupées au pont de Sèvres, elles furent ramenées à Paris tambour battant; mais la tradition de cette échauffourée resta vivante, on s'en aperçut bien aux journées d'octobre 1789. Quand le dauphin allait courir le loup à Marly ou venait à l'Opéra, il était entouré par des bandes affamées dont il ne se débarrassait qu'en leur faisant jeter de l'argent. On ordonna des perquisitions pour trouver les blés cachés; mais on n'en découvrit pas, la disette était absolue. Les soldats de la garnison même de Versailles sortaient en armes pour mendier et pillaient le pays. Les gens riches faisaient escorter leur pain par la maréchaussée. Le gouvernement, perdu au milieu de ses propres réglementations, ne savait à quoi se résoudre. Les paysans avaient semé de l'orge et de l'avoine, on fit détruire cette récolte, à peine sortie de terre, parce qu'elle poussait sur un sol qui aurait dû être ensemencé de blé. Un ordre si barbare fut heureusement mal exécuté, et les grains que l'on obtint servirent à faire ce *pain de disette* que la cour elle-même fut forcée de ne pas dédaigner. Les accapareurs ont-ils eu part à ces désastres? On peut le croire. Les traitans, comme on disait alors, attachaient un grand prix au renchérissement des denrées; ils étaient maîtres du marché et y faisaient la hausse et la baisse selon leur intérêt. Le prudent Delamarre n'hésite pas à dire que les agioteurs ne s'épargnèrent point pour profiter de ces lamentables circonstances. La princesse palatine va plus loin et frappe plus haut : elle accuse nettement M^me^ de Maintenon.

Par une anomalie étrange, pendant que les blés et la viande ne pouvaient, à cause des impôts excessifs et des ordonnances prohibitives parvenir jusqu'à Paris, on ne reculait devant aucun sacrifice pour y amener le poisson de mer. Ce n'est pas qu'on l'eût dégrevé : il était, comme les autres denrées, soumis à toute sorte de droits; mais du moins des édits en assuraient le libre parcours. Un intérêt religieux influait certainement sur ces mesures relativement libérales. Dans l'année catholique, il y a cent soixante-six jours où les fidèles doivent s'abstenir de viande, et l'église dut insister auprès des gouvernemens pour que l'aliment maigre par excellence arrivât dans Paris en quantité suffisante. La première ordonnance qui concerne les chasse-marée, ainsi qu'on a nommé les mareyeurs jusqu'au commencement de ce siècle, est de saint

Louis et date de 1254. C'est un édit qui enjoint aux habitans riverains des routes suivies par les chasse-marée de toujours tenir le chemin en bon état. Des lettres patentes du 27 février 1556 et du 18 avril 1587 déterminent dans quelle proportion ils doivent être indemnisés de la perte de leurs chevaux ou de leur poisson, lorsque ce dernier s'est gâté en route par suite de causes accidentelles. Sous Louis XIV, on alla plus loin. Les marchands qui, venant de Boulogne, de Calais, de la baie de Somme, se rendaient aux halles de Paris, passaient par le village de Harmes (actuellement Hermes), non loin de Beauvais. Là, le chemin, rongé d'un côté par la rivière de Thérain, côtoyé de l'autre par un cimetière, étant devenu trop étroit, il fallait ralentir la marche des voitures. On ne recula pas devant la nécessité de porter la main sur le séjour des morts. Le grand vicaire de l'évêché de Beauvais rendit le 11 avril 1707 une ordonnance qui autorisait les agens du bailliage à agrandir la route au détriment du cimetière, auquel on enlevait un espace de trente-trois pieds carrés. Le 13 décembre de la même année, les travaux étaient menés à bonne fin, et les chasse-marée pouvaient entrer une heure plus tôt à Paris (1). Ainsi en fait de nourriture tout manquait, excepté le poisson; mais le poisson coûtait cher et ne figurait que pour une bien faible part dans l'alimentation publique.

Une autre cause augmentait encore le renchérissement et par conséquent la rareté des denrées : c'était la quantité inconcevable d'offices que Louis XIV avait créés pendant les années de misère (1689 à 1715). Il y avait par exemple la charge de *toiseur du poisson du roi*, celle de *hâteur des rôtis royaux*. C'était, parmi les vilains enrichis, à qui se jetterait sur ces sinécures honorifiques qu'on payait à beaux deniers comptans et qui flattaient des vanités faciles à satisfaire. Dans les vingt-cinq années qui précédèrent la mort de Louis XIV, il fut créé de cette façon sur les halles et marchés de Paris 2,461 offices qui furent vendus 77,479,526 livres (2). C'étaient autant d'impôts nouveaux et mal déguisés dont on grevait les subsistances. Grâce à tant de mesures vexatoires, les producteurs et les marchands s'abstenaient de vendre, vivaient sur leurs propres récoltes et désertaient les marchés, où la population parisienne ne trouvait plus de quoi s'approvisionner. Cependant Paris était le centre d'une zone dont le rayon, selon les circonstances et les époques, a varié entre dix et vingt lieues, et dans laquelle il était interdit aux paysans de trafiquer de leurs denrées ailleurs que sur les halles publiques de la capitale. On y tenait sévèrement la main; un arrêt de 1661 défendait aux voituriers, sous menace de

(1) Delamarre, *Traité de la Police*, t. III, p. 331-333.
(2) Louandre, *De l'Alimentation publique sous l'ancienne monarchie*, p. 58.

confiscation, de vendre des grains sur les routes ou même de *délier leurs sacs*. C'était un grenier d'abondance qu'on avait eu ainsi la prétention d'établir autour de Paris; mais il était si dénué lui-même, si âprement visité par l'esprit fiscal, que la ville manquait le plus souvent d'une nourriture suffisante pour ses besoins.

Sous la régence, cela ne changea guère. Au moment où le magicien Law transforme le papier en or, les denrées atteignent des prix exorbitans. La viande est si rare que pendant le carême de 1720 l'Hôtel-Dieu, qui seul depuis le XVI^e siècle avait le privilége d'en vendre durant le temps consacré, vit sa boucherie absolument dégarnie, et, comme il faut trouver un motif à une telle disette, Buvat l'attribue au grand nombre de protestans qui, attirés à Paris par l'agiotage, n'observent pas les prescriptions du jeûne catholique. Le 13 avril 1720, le conseil d'état prit un arrêté qui défendait pendant une année de tuer des agneaux, des veaux ou des vaches encore jeunes. C'est toujours le même système de mesures répressives. Quant à la législation qui régissait les grains, on peut sans exagération la résumer ainsi : il était défendu de ne pas vendre, il était défendu d'acheter; si le producteur gardait son blé, si le consommateur achetait une provision supérieure à ses besoins ordinaires, ils étaient l'un et l'autre accusés d'accaparement, et dans ce cas il ne s'agissait de rien moins pour eux que de la corde.

Plus nous approchons de notre temps, plus les documens abondent et se pressent comme pour accabler le misérable système de l'ancien régime. Les témoignages contemporains sont unanimes pour faire voir que le XVIII^e siècle tout entier ne fut qu'une longue disette : 1740, 1741, 1742, 1745, 1767, 1768, 1775, 1776, 1784, 1789, sont des années de famine. Les années précédentes n'avaient guère été meilleures. En 1740, le 22 septembre, la pénurie est telle qu'on ne donne aux prisonniers de Bicêtre qu'une demi-livre de pain par tête; ils tentèrent de se révolter, et l'on en pendit un pour l'exemple. Le lendemain, le cardinal Fleury, passant place Maubert, vit son carrosse entouré par une foule famélique qui criait : du pain! du pain! Il jeta sa bourse et put s'échapper. Quant au parlement, il s'assembla, discuta longuement, interrogea tous les magistrats de police, et après une longue délibération il prit enfin le grand parti (décembre 1740) d'interdire la fabrication des galettes pour le jour des Rois. Cela n'était que puéril, mais voici qui est cruel : il ordonna qu'on fît sortir de force tous les mendians et tous les pauvres de Paris.

En 1745, le duc d'Orléans eut cette hardiesse, entrant au conseil, de jeter sur la table devant le roi un pain de fougère et de dire : « Voilà de quoi vos sujets se nourrissent! » Louis XV le savait bien et n'ignorait pas à quel degré de misère son peuple était descendu.

Un jour qu'il était à la chasse, il avisa un homme qui péniblement portait sur son dos une longue boîte en bois : « Que portes-tu là? — Un mort. — Mort de quoi? — De faim! » Le roi tourna bride et ne dit mot. En dépit des avertissemens, Louis XV restait indifférent et laissait faire. S'il sort de son indolence habituelle, c'est encore à propos du poisson de mer. Les chasse-marée, depuis leur point de départ jusqu'à leur arrivée à Paris, ne pouvaient, sous aucun prétexte, déballer et vendre leurs marchandises. En 1753, un ordre royal leur permit de s'arrêter à Pontoise pour fournir du poisson au parlement, qu'on y avait exilé.

Cependant certains hommes plus clairvoyans que les autres réclamaient la libre circulation des céréales; quelques chambres de commerce, Tours (1761), Montauban (1762), essayaient, par des mémoires, de démontrer l'absurdité coupable du régime prohibitif. Une sorte de lueur fugitive semble éclairer alors l'esprit des ministres. Le 12 janvier 1764, M. de Laverdy, contrôleur-général des finances, expose à la chambre de commerce de Paris « que les laboureurs ne tiraient plus du prix de leurs travaux de quoi payer leurs impositions, leurs baux et leur propre subsistance, que l'effet de l'abondance des dernières récoltes était préjudiciable au royaume, puisque les cultivateurs, surchargés par leurs propres richesses, qu'ils voyaient journellement dépérir sous leurs yeux malgré les soins qu'ils prenaient pour les conserver, et qui dégénéraient pour eux en de nouvelles charges, se voyaient forcés de réduire leur culture au seul nécessaire, et regardaient eux-mêmes la fertilité comme une augmentation de leur misère (1). » M. de Choiseul, mû par un sentiment de justice, poussait aux réformes, et le 19 juillet 1764 un édit fut proclamé qui établissait la liberté du commerce des céréales; seulement l'importation des grains étrangers pouvait être interdite lorsque le blé français serait au-dessous d'une certaine valeur. Ce libre système fonctionna pendant six ans et fut brusquement interrompu par une ordonnance du 23 décembre 1770, qui remettait les choses dans l'ancien état. Ce ne fut qu'au temps de Louis XVI et de Turgot qu'on essaya de faire entrer définitivement la nation dans les voies fécondes de la concurrence. Le blé était captif, Turgot voulut le délivrer à tout prix; mais il eut fort à faire et n'y réussit pas, il ne fut compris par personne. Des habitants d'Auch, voyant l'intendant de la généralité se disposer à ouvrir des routes qui auraient permis le facile transport des céréales, firent une humble supplique où ils disaient : « Ne prétendons pas être plus sages que nos pères; loin de créer pour les denrées de

(1) Collection Fontanière, portefeuille 719, dépôt des manuscrits de la Bibliothèque impériale. — *De l'Alimentation publique sous l'ancienne monarchie*, p. 65.

nouvelles voies de circulation, ils obstruaient fort judicieusement celles qui existaient. » Voilà ce qu'on pensait dans le midi; ailleurs on n'était pas plus sage. Aux efforts de Turgot, on répondit par la guerre des farines. En 1777, il y eut dans la Brie, la Normandie, le Soissonnais, le Vexin, des soulèvemens de peuple pour empêcher les grains de circuler d'une province à l'autre. Ces mouvemens étaient-ils spontanés? Sur beaucoup de points, oui certes, car les préjugés sont tenaces; mais dans bien des endroits ils furent fomentés par des gens intéressés. Les céréales et par conséquent la vie matérielle de la France appartenaient à une compagnie de maltôtiers qui étaient une vraie puissance dans l'état, puissance plus redoutable que celle du roi, car elle déterminait à son gré le prix des grains.

Dans le principe, sous le règne de Charles IX, le droit d'exportation était mis aux enchères; sous Louis XIV, il résultait d'un brevet acheté à prix d'argent. Ce brevet dégénéra bientôt en bail réel, qui, rendu définitif, attribuait en quelque sorte à celui qui le possédait le privilége exorbitant du commerce exclusif du blé. Des baux de cette nature furent passés en 1729 et en 1740. Le dernier, celui que l'histoire a flétri du nom de *pacte de famine*, fut signé à Paris le 12 juillet 1765 en faveur de Malisset, homme intelligent, hardi, fort peu scrupuleux et inventeur d'une prétendue mouture économique. Louis XV était intéressé dans la spéculation pour une somme de 10 millions, qu'il avait versée et qui rapportait d'énormes intérêts. Malisset devait avoir des arrangemens particuliers avec Louis XV, l'article 10 du contrat parle nettement d'un traité séparé avec le roi. Les malheureux du reste n'étaient point oubliés; cet acte, qui allait donner une fortune scandaleuse à Malisset et à MM. de Chaumont, Rousseau et Perruchot, qui lui servaient de caution, contient à l'article 19 une clause dérisoire : « il sera délivré annuellement une somme de 1,200 livres aux pauvres, laquelle sera payée par quart à chaque intéressé, pour en faire la distribution ainsi qu'il jugera convenable. »

Le procédé était d'une simplicité extrême. Grâce aux capitaux dont il disposait, Malisset accaparait les grains sur les marchés de France, puis il les expédiait dans les îles de Jersey et de Guernesey, où l'association avait ses principaux magasins. Lorsque, par suite de ces manœuvres, la disette se faisait sentir en France, on rapportait les blés sur nos marchés, où on les revendait à des prix léonins. Le setier de blé, payé 10 francs en 1767 par la compagnie Malisset, n'était livré par elle l'année suivante qu'au prix de 30 et 35 francs. On voit quels honteux bénéfices produisaient ces opérations. Il n'était pas prudent de regarder de trop près dans ces affaires impures. Un homme de bien, M. Le Prévôt de Beaumont,

ancien secrétaire des assemblées du clergé, s'étant procuré les actes constitutifs de la société Malisset et se disposant à en saisir le parlement de Normandie, fut enlevé et disparut. On ne le retrouva que vingt-deux ans après, le 14 juillet 1789, à la Bastille.

Les premiers personnages de la cour, des princes du sang, des ducs et pairs, étaient secrètement les associés de Malisset. Dans son rapide passage au ministère, Turgot dut renoncer à lutter contre cette puissance, d'autant plus forte qu'elle était occulte. On sent qu'il soupçonne plutôt qu'il ne sait, et qu'il veut aux yeux des sujets dégager la personne du souverain, car l'article 3 de l'arrêt du 13 septembre 1774 spécifie que le roi veut à l'avenir qu'il ne soit fait aucun achat de grains ou de farine pour son compte. Turgot, qui, disait-on, avait non pas l'amour, mais la rage du bien public, ne put résister au flot d'influences qui ébranlaient la volonté de Louis XVI; il quitta son poste le 12 mai 1776. Sa chute produisit des impressions bien diverses qui ont trouvé leur écho dans les correspondances de l'époque. « J'avoue que je ne suis pas fâchée de ce départ, » écrit Marie-Antoinette à sa mère. « Je suis atterré, écrit Voltaire, je ne vois plus que la mort devant moi depuis que M. Turgot est hors de place. Ce coup de foudre m'est tombé sur la cervelle et sur le cœur. »

Après Turgot, les ordonnances gothiques sont invoquées de nouveau, tout système disparaît, on va à l'aventure, et l'on arrive à ce point d'aberration que, par un arrêt en date du 15 janvier 1780, le parlement interdit l'usage de la faux pour couper les blés. Le traité Malisset ayant été renouvelé, Foulon et Berthier avaient été substitués aux anciens signataires de l'acte de 1765; seulement à cette heure on trouvait sans doute Jersey et Guernesey trop proches de la France, car nos blés étaient transportés à Terre-Neuve. Le caissier-général de l'association était un certain Pinet, qui avait succédé à ce Mirlavaud que l'abbé Terray avait nommé en 1773 trésorier des grains pour le compte du roi. Il offrait aux capitaux qu'on lui apportait un intérêt qui variait, selon les années, de 30 à 75 pour 100; on peut croire que l'argent ne lui manquait pas. L'instinct des masses ne s'était pas trompé. Sans rien savoir de ce qui se passait, elles devinaient en eux des accapareurs, et l'on sait comment périrent Foulon et Berthier. C'est le 22 juillet 1789 qu'ils furent mis à mort. Le 29, Pinet se rendit dans la forêt du Vésinet, où il fut retrouvé le lendemain, la tête fracassée, mais encore vivant.

La mort de ces malheureux n'amena point l'abondance, tant s'en faut; leurs agens épouvantés se cachèrent, n'osèrent révéler de quelles ressources l'association disposait, et les grains pourrirent

dans quelques magasins ignorés d'outre-mer. Aussi après le très dur hiver de 1789, la disette s'abattit sur Paris. Le peuple n'y comprenait rien; il s'était figuré que, puisqu'il était libre, il allait enfin avoir du pain à discrétion. Au mois d'octobre, on n'y tenait plus. Les femmes partirent pour Versailles sans autres dessein préconçu que de demander du pain, d'en exiger, d'en obtenir; l'affaire de la cocarde nationale insultée fut bien plus le prétexte que le motif. C'était le moment où la farine était si rare à Paris que les personnes invitées à dîner étaient priées d'apporter leur pain. On connaît ces lugubres journées. Les femme ramenèrent dans Paris « le boulanger, la boulangère, le petit mitron! » Elles s'imaginaient que le roi de France, cette antique idole si souvent invoquée en vain pendant les longs siècles de la monarchie, apportait avec lui, comme un génie tout-puissant, ce pain tant désiré, tant attendu et la fin de la misère. Les premiers instans purent le faire croire; grâce à l'activité extraordinaire du comité des subsistances, l'approvisionnement de Paris fut fait pendant quelque temps avec une certaine régularité. La famine cependant ne va pas tarder à revenir, et elle sera telle que la législation la plus prévoyante comme la plus terrible sera impuissante à la modérer. Sous le rapport de la disette, les mauvais jours de la république n'ont rien à reprocher aux mauvais jours de la monarchie.

Le cri qui si souvent avait frappé les oreilles de Charles VI, de Henri III, de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI : du pain! devait retentir sans relâche autour des hommes de l'assemblée constituante, de l'assemblée législative, de la convention, du directoire. En s'écroulant, le vieux monde léguait à la France l'héritage de la faim, dernier résultat d'une série de lois oppressives, d'ordonnances caduques, dont l'esprit étroit, égoïste et tracassier avait pénétré jusque dans les mœurs et faisait corps avec elles. La manie de la réglementation, qui est une maladie essentiellement française, en était venue au point de paralyser absolument l'initiative individuelle et d'entraver tous les rouages administratifs. Pour lutter contre l'apathie des populations, pour détruire leurs préjugés, pour mettre en mouvement des richesses qu'une longue et traditionnelle habitude rendait immobiles, les hommes nouveaux n'eurent qu'une volonté excellente, et manquèrent de moyens pratiques. A ce moment où l'ère espérée va s'ouvrir, où la législation des subsistances va enfin, après tant de siècles, être débarrassée de ses liens, quelle est la consommation annuelle de Paris et quels besoins doit-on satisfaire? Le rapport de Lavoisier nous l'apprendra. Les 600,000 habitans de Paris consommaient alors annuellement 206 millions de livres de pain, 250,000 muids de vin (mesure de Paris), équivalant à 670,000 hectolitres, 8,000

muids d'eau-de-vie équivalant à 23,440 hectolitres, 5,850 livres de beurre frais, 78 millions d'œufs, des fruits et des légumes pour une valeur de 12,500,000 francs, 90 millions de livres de viande, 1,200,000 francs de poisson d'eau douce, 1,500,000 francs de salines. Dans son tableau, qui comprend la droguerie, l'épicerie, le bois à brûler, Lavoisier ne donne aucun chiffre pour la marée. Un tel approvisionnement serait aujourd'hui si facile, grâce à nos moyens de transport perfectionnés, qu'il ne causerait aucun souci à l'administration; mais en 1789 il n'en était pas ainsi. Il y avait là un problème économique et politique que la perturbation des provinces, l'état déplorable des chemins, les habitudes routinières de la population, joints à une récolte insuffisante, ne permettaient pas de résoudre aisément.

Les différentes assemblées qui se succédèrent n'eurent que trop l'occasion de s'en convaincre. C'est en vain qu'on accumule les lois sur les décrets, les ordonnances de police sur les arrêtés des communes. Les boulangers aux abois, menacés par le pouvoir, menacés par la population, guillotinés par l'un, pendus par l'autre, restaient impuissans en présence des exigences universelles et des greniers dégarnis. On a beau, par le décret du 26 juillet 1793, déclarer que l'accaparement est un crime capital, par un arrêté communal du 3 frimaire an II ordonner de ne faire qu'une seule espèce de pain, *le pain de l'égalité*, promulguer même la fameuse loi du *maximum*; la disette ne fait qu'augmenter, et la famine est, pour ainsi dire, l'état normal de Paris pendant toute l'époque révolutionnaire.

## II. — LE SERVICE GÉNÉRAL DE L'APPROVISIONNEMENT.

Dès qu'on put respirer, on mit fin à toutes les prescriptions exceptionnelles dont on avait cru devoir embarrasser un commerce qui, plus que tout autre peut-être, a besoin de n'être gêné par aucune entrave. La loi du 21 prairial an V rétablit la libre circulation des grains à l'intérieur. Quant à la liberté d'exportation et d'importation, elle ne fut jamais régulièrement appliquée sous le consulat ni sous l'empire. On ne pouvait raisonnablement l'attendre du souverain qui avait rêvé le système du blocus continental. Cependant le régime prohibitif est adouci par la loi du 25 prairial an XII. On autorisa la sortie des blés, mais pour certaines destinations seulement, destinations sévèrement désignées, parfois modifiées, qui restaient toujours soumises à l'appréciation ministérielle. L'*échelle mobile*, qui, avec des variations indépendantes du principe même, a fonctionné jusqu'à l'époque récente où la loi du 15 juin 1861 a établi la liberté du commerce, date en réalité du 6 juillet 1806. Ce système

permettait l'exportation dans certains cas et l'interdisait dans d'autres. L'hectolitre de blé français était frappé à la sortie d'un droit qui variait selon la valeur des grains sur les marchés; à 19 francs, il payait 1 fr. 35 cent., à 20 francs 1 fr. 50 c., à 21 fr. 2 fr., à 22 fr. 3 fr., à 23 fr. 4 fr.; à 24 francs, toute exportation était prohibée. Les mauvaises récoltes de 1810, 1812 et 1813 amenèrent une prohibition absolue.

En 1812, on alla plus loin; par le décret impérial du 4 mai, la loi du 21 prairial an v fut suspendue jusqu'au 1er septembre; les grains ne pouvaient être vendus que sur les marchés publics. On ne s'arrêta point là, et un décret du 8 mai fixa la valeur maximum de l'hectolitre de blé-froment à 33 francs sur les halles des départemens de la Seine, Seine-et-Marne, de l'Aisne, de l'Oise, d'Eure-et-Loir; le résultat ne se fit pas attendre : les marchés furent désertés, et tout commerce disparut. On aurait pu croire que le gouvernement français n'en reviendrait plus à ces extrémités, car toute précaution semblait avoir été prise pour parer à l'éventualité des disettes possibles. En effet, le décret du 9 août 1793 sur les greniers d'abondance (1), décret qui, à l'époque où il fut promulgué, ne produisit qu'une détente très passagère dans la situation, fut repris en l'an VI, et l'on décida qu'une réserve de 30,000 sacs de blé serait établie aux minoteries de Corbeil; le propriétaire de ces moulins passa un traité de deux ans qui ne fut même pas renouvelé. En 1801, la récolte étant insuffisante, le gouvernement fit acheter au dehors 573,000 quintaux métriques de grains, sur lesquels il en restait environ 245,000 en 1803. A cette époque, le premier consul arrêta que, sur cette quantité, 150,000 quintaux, représentant 62,000 sacs de blé, resteraient toujours en réserve dans les magasins de l'état. Ces grains étaient spécialement destinés à l'approvisionnement de Paris, approvisionnement qui, aux yeux de chaque gouvernement, a toujours passé avec raison pour une précaution politique de la plus haute importance. En 1811, la réserve, élevée à 250,000 hectolitres, fut épuisée tout entière, et put atténuer en partie les inconvéniens d'une très mauvaise récolte. Pendant les années qui suivirent, de terribles préoccupations avaient saisi tous les esprits, et l'on ne pensa guère aux greniers d'abondance, qui restèrent vides. Les achats recommencèrent en 1816, et une ordonnance royale du 3 décembre 1817 prescrivit l'éta-

(1) La première idée des greniers d'abondance est fort ancienne en France, et se retrouve dans une ordonnance de Henri III du 27 décembre 1577. Sous Louis XV, l'établissement de Corbeil contenait l'approvisionnement des blés du roi : c'était une régie; mais de 1776 à 1789 l'administration fut confiée à des particuliers, sur bail débattu. La réserve destinée à Paris devait être, vers la fin de la monarchie, de 25,000 sacs de blé.

blissement immédiat d'une réserve de 260,000 quintaux de blé. En 1828, on redouta la disette, le pain valait à Paris 40 centimes le kilogramme, ce qui était fort cher pour l'époque; le conseil municipal, inquiet et craignant les émotions populaires, vota la mise en vente des céréales contenues dans les greniers publics. 25,000 sacs de blé furent écoulés entre les mois d'octobre 1828 et de juillet 1829. On s'occupait à renouveler la réserve de Paris lorsque la révolution de 1830 vint enlever du même coup la monarchie du droit divin et le système des greniers d'abondance. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, nulle prescription importante ne fut ajoutée à celles qui existaient. On continua de s'appuyer sur le système de l'échelle mobile, et à l'intérieur les céréales circulèrent librement.

Le régime actuel paraîtrait à l'abri de tout reproche, si on l'avait débarrassé d'une mesure fiscale qui pèse encore sur les transactions. Le commerce des grains est absolument libre, l'exportation et l'importation ne sont plus soumises à aucun règlement restrictif; seulement les blés importés sont frappés, par hectolitre, d'un droit de 50 centimes, auquel il faut ajouter le décime de guerre imposé par la loi du 6 prairial an VII, décime qui ne devait être que temporaire et qui se perçoit encore aujourd'hui. Les bœufs paient 3 francs et les moutons 25 centimes par tête. A l'intérieur, la circulation, autrefois si redoutée, si difficile, est enfin entrée dans nos mœurs, et l'on est en droit d'espérer que les scènes déplorables qui ensanglantèrent Buzançais en 1847 ne se reproduiront plus. Il faut dire que, s'il était aisé jadis d'arrêter sur une mauvaise route des voitures pesamment chargées et marchant au pas, on ne pourrait guère maintenant faire rebrousser un convoi roulant à toute vitesse sur un chemin de fer. Avec les moyens de communication rapide que la vapeur nous donne sur terre et sur mer, la France est à l'abri des disettes. Ce que nous pouvons craindre, c'est le renchérissement et non plus la famine. Il y a cent ans, l'année que nous traversons eût été comptée parmi les plus mauvaises et les plus redoutables. Grâce à la liberté des transactions, tout se passe sans trouble, sinon sans malaise. La Hongrie, la Russie, l'Amérique, envoient leurs grains sans difficulté, et, si le prix du pain a augmenté, c'est du moins dans des proportions acceptables. Pour que la France fût exposée à traverser encore une de ces crises alimentaires si fréquentes au dernier siècle, il faudrait d'abord que sa récolte fût singulièrement pauvre, ensuite que la disette ravageât le monde entier, ou que nous fussions engagés dans une guerre à la fois continentale et maritime; il faudrait, en un mot, tant de mauvaises conjonctures réunies qu'on peut être certain de les éviter.

Se fiant à l'initiative individuelle conseillée par l'intérêt, aux mul-

tiples moyens de transport dont le commerce dispose aujourd'hui, aux rapports permanens qui existent entre les besoins de consommation et les ressources de la production, le gouvernement ne cherche plus à créer par lui-même une abondance qui presque toujours avait été illusoire et onéreuse. Il s'en rapporte à l'intelligence des négocians, et il fait bien. Tous les ans, les préfets adressent directement au ministre de l'agriculture cinq mémoires sur l'état de la culture des céréales dans leur département : le premier au moment où le blé sort de terre, le second pendant la floraison, le troisième au temps de la moisson, le quatrième après la récolte, le cinquième après le battage. Ces rapports répondent à une mesure d'ordre excellente, mais les renseignemens qu'ils renferment sont connus des négocians intéressés bien avant que le ministre les reçoive. Cependant le gouvernement en tire parti, et lorsqu'il prévoit que la récolte sera mauvaise, il se met en devoir de venir au secours des populations laborieuses. Au lieu d'acheter des blés, ainsi qu'on le faisait autrefois, ou de fixer un maximum arbitraire, il augmente la somme consacrée aux travaux publics, appelle sur les chantiers le plus d'ouvriers possible, et leur offre, en échange d'un labeur utile convenablement rétribué, les moyens d'éviter le froid, la misère et la faim.

La loi des 16-24 août 1790 confie le soin de l'alimentation de Paris à l'autorité municipale; l'arrêté consulaire du 12 messidor an VIII, qui détermine les fonctions du préfet de police, impose à ce dernier, par l'article 29, le devoir « d'assurer la libre circulation des subsistances selon la loi, » et, par l'article 33, la charge spéciale de veiller à l'approvisionnement de la ville. C'est en vertu de cet arrêté, qui est toujours en vigueur, que la préfecture de police a dans ses attributions les « halles et marchés, l'inspection des denrées alimentaires, la vérification des poids et mesures. » C'est elle qui nomme les *facteurs*, sorte de fonctionnaires munis d'une charge, versant un cautionnement, révocables, responsables vis-à-vis des producteurs, des acheteurs et de l'administration, — qui rendent d'innombrables services à la population parisienne en favorisant l'arrivée des denrées nécessaires sur le carreau des halles, en assurant la régularité des ventes, en épargnant à leurs commettans les frais et les ennuis des déplacemens et des recouvremens. Ils sont à peu près aux denrées alimentaires ce que les agens de change sont aux valeurs mobilières, à cette différence près que toute opération se fait au comptant, et qu'ils versent eux-mêmes régulièrement à la caisse municipale les droits d'octroi perçus sur les marchandises vendues par eux. Créés par une série d'ordonnances rendues entre l'an VIII et l'an XII, ils ont non-seulement en province, mais à l'étranger, une clientèle de producteurs avec lesquels ils sont en rap-

port constant, les tenant au courant des prix des marchandises, des besoins exceptionnels, de la probabilité des bénéfices et des pertes. On peut dire que par leur correspondance, par leurs agens, ils rayonnent sur la France entière. Il n'est point indispensable d'être en relations d'affaires avec eux pour avoir recours à leur entremise. Il suffit, par exemple, de jeter dans le premier wagon qui passe un panier de fruits, un morceau de viande, à l'adresse des halles, pour que l'objet y soit apporté, confié à un facteur qui en fera faire la vente, et dans les vingt-quatre heures tiendra compte à l'expéditeur de la somme qu'il aura touchée. On comprend que ceci donne aux transactions une facilité extraordinaire. Tout individu, quel qu'il soit, connu ou inconnu, peut avoir ainsi à des frais singulièrement minimes un représentant de ses intérêts sur l'énorme marché où s'approvisionne la capitale. On a calculé que les halles parisiennes sont alimentées par les envois ou les apports de plus de 6,000 producteurs qui, pour la plupart, sont représentés par les 55 facteurs aujourd'hui en activité. Il y a 12 facteurs aux farines, 12 aux graines et grenailles, 3 aux viandes à la criée, 8 à la volaille et au gibier, 3 aux huîtres, 8 à la marée, 1 au poisson d'eau douce, 1 aux fromages, 5 aux beurres et aux œufs, 2 aux fruits et légumes. Leur droit de commission, qui varie selon la marchandise, est en général de 1 pour 100; le plus élevé est de 2 1/2. La confiance dont jouissent les facteurs sur la place de Paris et dans les provinces est extraordinaire; elle est d'ailleurs amplement justifiée par leur probité et par la sûreté absolue des relations qu'on entretient avec eux. En 1848, au moment où les billets de la Banque de France elle-même ne passaient que difficilement, le *papier* des facteurs de la halle était accepté partout, sans perte, comme espèces métalliques. Il est absolument interdit aux facteurs, sous peine de révocation immédiate, de faire le commerce ou la commission pour leur propre compte. Ils ne sont, ne doivent et ne peuvent être que des intermédiaires. Il était peut-être possible de se passer d'eux autrefois, quand la zone nourricière de Paris s'étendait à vingt lieues au plus; mais maintenant que la Russie nous envoie ses moutons et son gibier, l'Algérie ses légumes, l'Espagne ses oranges, la Hollande, la Suisse, l'Italie, leurs poissons d'eau douce, l'Angleterre sa marée, ils sont indispensables et apportent à l'alimentation publique un secours d'autant plus précieux que les besoins deviennent chaque jour plus nombreux et plus pressans.

C'est un vieil axiome de la police que « tout ce qui entre au corps humain doit être sain et loyal : » aussi le service de l'approvisionnement de Paris comprend-il un certain nombre d'employés spéciaux qui sont chargés d'examiner les denrées mises en vente et offertes au public. La mission de ces agens n'est pas seulement

circonscrite aux halles et marchés : elle s'étend à tout Paris, à chaque boutique où l'on vend des denrées alimentaires, à chaque étal, à chaque cabaret, à chaque charrette à bras qui porte dans les rues des légumes, du poisson ou des fruits. Ils veillent sur la santé publique, et saisissent impitoyablement toute marchandise avariée ou frelatée. A côté de ces agens qui, toujours en mouvement, sont à la recherche des contraventions qu'ils doivent réprimer, se placent les vérificateurs des poids et mesures; armés de l'ordonnance royale du 17 avril 1839, ils sont chargés de constater l'exactitude des poids, des balances, des mesures de capacité, de rappeler au marchand, s'il était tenté de l'oublier, que, d'après l'article 8 de la loi, « tout instrument nouvellement acheté, neuf ou d'occasion, doit être immédiatement présenté au bureau du vérificateur de l'arrondissement pour y être marqué du poinçon de l'année. » Ces deux ordres d'agens assurent, dans la mesure du possible, la sincérité des transactions.

Le service général de l'approvisionnement comporte 8 halles où se fait la vente en gros, 57 marchés de détail, 1 marché central pour les bestiaux, 4 abattoirs. Le personnel qu'occupent ces 70 établissemens est bien plus nombreux qu'on ne l'imagine à première vue, car il se compose environ de 30,000 personnes, qui toutes sont placées sous l'autorité de la préfecture de police en ce qui concerne leur industrie ou leurs fonctions. Ce sont, en dehors du personnel administratif, qui seul comprend 275 employés, les facteurs, les forts, les gardiens, les porteurs, les surveillans des abattoirs, les conducteurs de bestiaux, les titulaires de places sur les marchés, les aides, etc. Tout cela marche régulièrement, activement, comme une troupe rompue à la discipline. Au-dessus de tous les agens dont je viens de parler plane l'inspection : elle se compose d'un inspecteur-général et d'un adjoint. Ce sont ces derniers qui, toujours sur pied, s'assurent que les règlemens sont observés, que tout est en ordre dans ce monde à part des halles, qui signalent immédiatement tout fait accidentel survenu dans l'apport ou la vente des denrées, qui, par leurs employés inférieurs, pénètrent jusque dans les derniers détails du marché, qui contrôlent les opérations des facteurs, qui reçoivent les rapports, les approuvent ou les modifient avant de les envoyer à l'autorité compétente. Enfin ils représentent les organes essentiels du mouvement dont l'impulsion est donnée par la seconde division de la préfecture de police.

Un décret du 10 octobre 1859 a réglé les attributions de la préfecture de police et de la préfecture de la Seine. Cette dernière est chargée de tout ce qui concerne la construction et l'entretien des halles et marchés, de la fixation des tarifs, des services de la voirie et du stationnement des voitures, enfin de la perception des

droits municipaux. Pour favoriser autant que possible un apport abondant de denrées sur les marchés publics, — pour dispenser la population d'avoir recours à des intermédiaires toujours onéreux, on a établi une différence notable entre les droits d'octroi. Ceux que l'on réclame aux barrières sur les objets de consommation directement adressés aux marchands de détail ou aux particuliers sont généralement perçus selon le poids, tandis que ceux qui frappent les denrées vendues à la criée publique varient selon le cours du jour, et sont, pour cela même, appelés droits *ad valorem*. Un exemple fera saisir immédiatement l'avantage de cette combinaison. Un faisan dont la valeur moyenne est de 5 francs, introduit à Paris par un particulier, acquitte un droit fixe de 1 franc 50 centimes; vendu le même prix, à la criée publique des halles, il paie 10 pour 100, c'est-à-dire 50 centimes. C'est un décret du gouvernement provisoire, en date du 24 avril 1848, qui a établi cette disposition, excellente en soi, mais que le renchérissement successif des denrées va peut-être rendre illusoire. Il faudra, pour lui maintenir toute son importance, ou diminuer les droits *ad valorem*, ou augmenter les droits de perception directe. Cette mesure particulière à l'octroi de Paris entraîne une conséquence qu'il n'est pas inutile de faire connaître. Il est sévèrement interdit aux voituriers qui conduisent des objets destinés aux halles de s'arrêter en route une fois qu'ils ont franchi les barrières et de déposer aucune partie de leurs marchandises en chemin. Autrement la loi serait facilement éludée et le fisc lésé, puisque les droits municipaux ne sont perçus qu'après la vente même. Pour couper court à l'envie de frauder, des employés de l'octroi escortent les charrettes et fourgons jusqu'au carreau des halles; là, il les remettent à un de leurs collègues de service, et la vente est surveillée par un agent spécial des perceptions municipales. Toute précaution est donc minutieusement prise pour amener le plus de denrées possible sur nos marchés et pour garantir en même temps la rentrée régulière des droits imposés. Ces droits, qui se nomment « remises sur les ventes en gros dans les halles d'approvisionnement, » ont produit en 1867 la somme de 5,850,700 francs; les droits de location dans les marchés appartenant à la ville se sont élevés à 2,433,110 francs; les marchés dont l'exploitation a été concédée à des compagnies particulières ont rapporté 489,185 francs 71 cent., ce qui donne un total de 8,772,995 francs 71 centimes, total misérable et peu en rapport avec les améliorations importantes que la préfecture de la Seine apporte depuis quelques années dans la construction et l'aménagement de nos marchés publics. Cependant ce produit a presque doublé depuis huit ans.

Ce qui précède montre quelle est dans la question de l'appro-

visionnement l'intervention de l'autorité municipale, représentée par la préfecture de la Seine et par la préfecture de police. C'est à cette dernière administration qu'incombent la tâche la plus lourde et les précautions les plus subtiles, car il est naturel que le magistrat responsable de la tranquillité publique ait la haute main sur tout ce qui touche à la grosse question des subsistances. Grâce à notre législation sur la matière, grâce aux excellentes mesures administratives que nous venons d'indiquer, cette question est devenue de jour en jour moins redoutable; l'impulsion donnée est acquise et ne se ralentira pas. On a profité habilement des fautes du passé pour faire face aux nécessités du présent et assurer l'avenir. Quoique la moins-value des monnaies métalliques et l'agglomération sur un seul point d'une population énorme rendent la vie matérielle de plus en plus chère, celle-ci garde son niveau, elle est en rapport direct avec l'augmentation des salaires et de la fortune générale. L'important, c'est que les denrées ne manquent pas, et tous les moyens sont mis en œuvre pour les attirer en abondance. Les compagnies de chemins de fer ont compris de la façon la plus libérale le rôle bienfaisant qu'elles étaient appelées à remplir dans l'alimentation publique. Successivement et selon les circonstances, elles ont abaissé leurs tarifs jusqu'à les mettre à la portée des plus petites bourses. Dès qu'un colis dépasse un certain poids réglementaire, on obtient pour lui des facilités de transport considérables. La denrée, ne payant que fort peu pour arriver à Paris, se vend naturellement moins cher, et c'est en somme le consommateur qui profite de tous les avantages accordés au commerce. Au fur et à mesure que, continuant la construction de leurs réseaux, les chemins de fer s'éloignent de Paris, ils ouvrent des débouchés nouveaux, pénètrent dans des centres de production fermés jadis, et qui maintenant s'empressent, car leur intérêt les y pousse, d'établir des relations avec Paris. Loin de craindre que les marchés restent parfois dégarnis, on aurait plutôt à redouter un encombrement momentané, si les nations voisines, connaissant nos inépuisables ressources, ne venaient bien souvent s'alimenter à Paris même. On a résolu ce problème difficile : pourvoir à tous les besoins d'une population immense sans qu'elle puisse jamais concevoir un sentiment d'inquiétude, et sans même qu'elle s'aperçoive des précautions prises pour assurer le service de son alimentation. Et cependant l'approvisionnement que nécessitent ces besoins est énorme. Il est curieux d'en étudier le détail et de raconter les différentes opérations à l'aide desquelles nous nous procurons chaque jour le pain, la viande et le vin, qui sont les trois élémens primordiaux de l'alimentation parisienne.

### III. — LE PAIN. — LA HALLE AU BLÉ.

Sur les plans de Quesnel, de Gomboust, de Turgot, on voit très nettement la configuration de l'ancienne halle au blé. Large triangle compris entre les rues de la Fromagerie, de la Cordonnerie, de la Tonnellerie, elle était composée d'une cour fermée par de hautes maisons, et se trouvait située à peu près à l'endroit où la rue des Halles débouche aujourd'hui sur le marché. Serrée entre des voies étroites que l'accroissement de la population rendait de plus en plus incommodes, elle resta là jusqu'en 1767. Par lettres patentes en forme de déclaration datées du 25 novembre 1762, Louis XV avait ordonné que la halle au blé serait reconstruite à l'endroit même où nous la voyons aujourd'hui. Les terrains qu'elle occupe étaient jadis un vignoble où les seigneurs de Nesle firent bâtir dans les premières années du XIII^e siècle une maison de plaisance qu'ils donnèrent à saint Louis par acte authentique en 1232. C'est là que résida Blanche de Castille. L'habitation appartint successivement à Philippe le Bel, au comte Charles de Valois, à Jean de Luxembourg, qu'on appelait le roi de Béhaigne (Bohême), et qui mourut à la bataille de Crécy. Catherine de Médicis racheta en 1572 et 1573 une partie de ces terrains, et y éleva un palais magnifique qu'on nomma l'hôtel de la reine. La tour où elle montait pour étudier les conjonctions astrologiques existe encore, déguisée en fontaine et garnie d'un gnomon. De mains royales en mains royales, l'hôtel de la reine passa, le 21 janvier 1606, entre celles de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et dès lors prit le nom du nouveau possesseur. Entré dans les domaines du prince de Carignan, il fut utilisé par Law pendant la fureur de l'agiotage; le cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale garde une très curieuse gravure qui représente l'hôtel de Soissons et le jardin divisés en logettes, avec ce titre : *Plan de la Bourse de Paris, établie par ordonnance du roy le* 1^er *août* 1720. Le prince de Carignan mourut insolvable; les créanciers firent détruire l'hôtel en 1748 et 1749, à l'exception de la colonne élevée autrefois par Bullant; elle avait été achetée par Bachaumont, qui la céda à la ville sous condition qu'elle ne serait pas renversée. La ville acquit les terrains en 1755, et dès que l'ordonnance royale eut été rendue, sept ans après, on se mit à l'œuvre. La coupole, qui exigea un long et minutieux travail, ne fut terminée qu'en 1783; en 1802, elle s'écroula. Un décret impérial du 4 septembre 1807 en prescrivit la reconstruction. Terminée en décembre 1811, elle n'a plus été modifiée, et nous la voyons aujourd'hui telle qu'elle était alors.

Cette halle est un bâtiment circulaire, lourd, épais, sans grâce

et sans grandeur, qui n'a rien de curieux qu'un écho vertical d'une puissance et d'une rapidité extraordinaires. La colonne de Catherine de Médicis n'offre qu'un médiocre intérêt malgré le très remarquable escalier en vis qui en garnit l'intérieur; elle a été réparée si souvent que la mère des derniers Valois ne la reconnaîtrait plus. L'aspect intérieur de la coupole est désagréable; Victor Hugo l'a définie d'un mot cruel, mais mérité : « le dôme de la halle au blé est une casquette de jockey anglais sur une grande échelle. » Elle est supportée par vingt-quatre arcades plein cintre sans ornemens qui donnent à cette immense salle un aspect singulièrement froid et monotone. Un double escalier conduit au premier étage, où sont situés les bureaux des agens de l'administration, et au second étage, qui sert de halle aux toiles. Autant tous les autres marchés de Paris sont bruyans et animés, autant celui-ci est calme et pour ainsi dire endormi. Des sacs de grains sont empilés çà et là; d'autres sont entr'ouverts pour laisser apercevoir les lentilles, les haricots, les farines, les maïs qu'ils contiennent; un sergent de ville ennuyé se promène les mains derrière le dos; quelques forts causent entre eux, à demi couchés sur des bancs, le grand chapeau à leurs pieds, le bâton à clous de cuivre pendu au poignet; de rares passans traversent, en prenant garde de ne point se blanchir, les ruelles ménagées entre les monceaux de sacs; le long des piliers s'élèvent des baraques en bois louées à raison de 50 centimes par jour, et où des marchandes au détail tricotent en attendant les pratiques; est-ce un marché public, est-ce un magasin insuffisamment garni? On peut s'y tromper.

Malgré les efforts de l'administration, on n'est jamais parvenu à garder dans l'enceinte même de la halle au blé les marchands de grains et de farines, les minotiers et les boulangers. C'est dans la rue de Viarmes, dans les cafés voisins, qu'ils vont débattre leurs intérêts et traiter leurs affaires. Dire le chiffre de ces dernières est impossible, car le grain, comme toute denrée de consommation indispensable que le temps ne détériore pas, est devenu un objet de spéculation au lieu de rester ce qu'il devrait être, un objet de trafic. Les hommes qui se réunissent aux abords de cette vaste rotonde les lundis, mercredis et samedis sont en général des agioteurs bien plus que des commerçans. On achète des farines avec report et fin courant, comme ailleurs on fait des opérations sur des valeurs fictives. Les différences se paient sans que la marchandise ait été livrée ou même entrevue, et il peut se trouver tel négociant en grains qui se soit enrichi ou ruiné sans avoir jamais fait glisser dans ses mains une poignée de seigle ou de froment. Certaines farines dont la provenance est connue sont plus recherchées que les autres et trouvent immédiatement un débit assuré. Ce

sont les farines dites des *quatre marques*, dont chacune représente la marque d'un meunier spécial. On en a, il y a dix ans environ, adopté deux autres, ce qui porte les farines demandées, on peut même dire célèbres, à six marques. Dès qu'une certaine quantité de farine a été déposée dans un magasin, ce dépôt est constaté par un bulletin de récépissé connu sous le nom de *filière*. Ce bulletin devient dès lors l'objet même de la spéculation; selon que les farines sont en hausse ou en baisse, il acquiert ou perd de la valeur; on le transmet par voie d'endossement comme un billet à ordre, et le dernier signataire, celui qui se fait délivrer la marchandise, acquitte seul le prix originel entre les mains du propriétaire qui a opéré le dépôt. Les *filières* des *six marques* portent parfois la signature de plusieurs centaines de personnes qui toutes ont participé à la spéculation avec des chances diverses, mais dont deux seulement ont fait un commerce véritable. On comprend d'après cela combien il est difficile de savoir à la halle aux blés sur quelles quantités de grains les opérations sérieuses ont eu lieu; mais nous avons pour nous renseigner avec certitude les constatations de l'octroi. En 1867, il est entré à Paris 9,398,348 kilogrammes de blé, et 221,508,557 kilogrammes de farines.

Comme on le voit, le chiffre des farines est bien plus élevé que celui des grains; ce fait s'explique de lui-même. Paris n'a que deux ou trois moulins insignifians, tandis que les départemens ont des minoteries considérables. Ce sont ces dernières qui alimentent la capitale. Six cents meuniers environ, répandus dans trente-six départemens concourent en temps régulier à notre approvisionnement. Le département de Seine-et-Oise compte jusqu'à 250 moulins en rapport avec Paris, Seine-et-Marne 80, Eure-et-Loir 66, puis le nombre va en diminuant jusqu'à la Moselle, la Côte-d'Or, les Bouches-du-Rhône, la Dordogne, qui chacune n'en possèdent qu'un seul. Les farines principalement employées à Paris proviennent des blés de Beauce, de Brie et de Picardie. Les qualités nutritives en sont égales, mais les nuances diffèrent; la première est très blanche, la seconde légèrement rousse, la troisième est d'une couleur intermédiaire entre les deux précédentes. Ces trois types de farines mêlés ensemble arrivent à en former un seul qui sert de base à la fabrication de notre pain. Les boulangers font le mélange eux-mêmes, car ils achètent ces diverses farines en sacs séparés à la halle au blé.

Si le commerce des grains jouit depuis longtemps déjà d'une franchise qui lui a permis de prendre enfin tout son essor, il n'en est pas ainsi du commerce de la boulangerie, qui, tenu pendant bien des années sous le régime d'une réglementation des plus sévères, n'en est pas encore arrivé, quoi qu'on puisse croire, à la li-

berté absolue. Un arrêté consulaire du 19 vendémiaire an x en consacrait le monopole, et exigeait de chaque boulanger un approvisionnement de farines proportionné à l'importance du débit, approvisionnement qui devait être déposé en partie dans les magasins de l'état (grenier d'abondance ou de réserve) et en partie gardé au domicile même du boulanger. Les prescriptions auxquelles les boulangers étaient astreints peuvent se résumer ainsi : obligation d'obtenir une permission après justification de bonne vie et mœurs, d'apprentissage suffisant et de connaissance du métier, obligation d'un dépôt d'approvisionnement, obligation d'exercer à l'endroit fixé par l'autorité compétente et d'avoir la boutique toujours garnie de pain, défense d'abandonner sa profession avant d'en avoir donné l'avis six mois d'avance, faculté pour l'autorité municipale d'interdire le boulanger dont l'approvisionnement est incomplet, d'emprisonner administrativement le boulanger dont l'approvisionnement est épuisé jusqu'à ce qu'il l'ait reconstitué ou en ait versé la valeur à la caisse des hospices, défense de faire vendre ailleurs que dans sa boutique, obligation d'accepter la taxe officielle. L'ordonnance qui accordait au préfet ou au maire le droit exorbitant de faire, en dehors de l'action de la justice, incarcérer un boulanger a été rapportée en 1819; mais les autres prescriptions furent maintenues, et étaient encore en vigueur il y a peu d'années. Le nombre des boulangers de Paris était calculé de façon qu'il y en eût 1 pour 1,800 habitans, et l'approvisionnement qu'on exigeait d'eux devait pouvoir subvenir pendant trois mois aux besoins de la consommation parisienne.

On a souvent sans raison comparé la taxation à la loi du maximum; l'une existait avant l'autre, car l'article 30 de la loi des 19-22 juin 1791 reconnaît positivement à l'autorité municipale le droit de fixer le prix du pain. Les différens élémens dont on se servait pour déterminer la taxe étaient le prix du blé d'après les mercuriales, les frais de mouture, le poids du blé, le rendement du blé en farine, le rendement de la farine en pain, et enfin une allocation de 7 francs pour la panification d'un quintal métrique de farine. C'étaient là les bases immuables sur lesquelles on appuyait la taxe depuis 1811, époque à laquelle on commença de faire des calculs proportionnels sérieux pour arriver à satisfaire d'une façon équitable les droits du fabricant et les nécessités du consommateur. Pendant plusieurs années, la taxe ne fut modifiée que rarement, dans certaines circonstances exceptionnelles d'accroissement ou de diminution rapide du prix des céréales : c'est ce que l'on appelait *la taxe instantanée;* mais à partir de 1823 le prix du pain a été fixé par le préfet de police tous les quinze jours, après délibération d'une commission municipale, selon la valeur moyenne des fa-

rines de première et de seconde qualité vendues à la halle pendant les deux dernières semaines. C'est là la *taxe périodique*, que nous nous souvenons tous d'avoir vue fonctionner. Deux décrets du 27 décembre 1853 et du 7 janvier 1854 instituèrent pour la boulangerie une caisse garantie par la ville de Paris et surveillée par le préfet de la Seine. C'est alors que commença le système de compensation. En dehors de diverses opérations qui étaient destinées à faire des avances aux boulangers, à solder leurs achats de farines, la caisse devait percevoir et payer les différences entre la valeur réelle et le prix de vente. Ainsi, lorsqu'une récolte abondante devait faire abaisser d'une façon notable le taux du pain, on le maintenait à une certaine élévation, et l'excédant du prix de vente était versé à la caisse de la boulangerie, qui se constituait ainsi un fonds de réserve ajouté aux 36 millions qu'elle avait été autorisée à emprunter par décrets du 18 janvier 1854, du 20 janvier et du 15 mars 1855; mais par contre, lorsque, les céréales manquant sur le marché, le pain était menacé d'une augmentation trop onéreuse pour la population de Paris, la taxe était fixée au-dessous du cours normal, et le déficit que dans ce cas chaque boulanger avait à supporter était remboursé par la caisse. Ce système, que l'état inquiétant de nos récoltes en 1853 avait fait imaginer, était simple, ingénieux, d'une application facile, et a rendu de sérieux services aux habitans de Paris. On a pu croire qu'on y renonçait définitivement lorsque le décret du 22 juin 1863 proclama la liberté de la boulangerie et que celui du 31 août de la même année modifia l'organisation de la caisse; il n'en fut rien. Ce dernier décret, qui établissait un droit d'octroi supplémentaire de 1 centime par kilogramme de blé et de 13 centimes par kilogramme de farine, disait à l'article 5 : « Toutes les fois que le prix pour le kilogramme de pain de première qualité dépassera 50 centimes *d'après les appréciations de l'administration municipale*, la caisse de la boulangerie supportera l'excédant. » Or le nouvel impôt était destiné à remplacer la surtaxe de compensation. Les mots ont changé, le fait est resté le même. Cette année est, au point de vue du produit des céréales, exceptionnellement mauvaise; dès l'automne dernier, le prix du pain a monté d'une façon inquiétante, bientôt il avait dépassé 1 franc les 2 kilogrammes; le préfet de la Seine est intervenu immédiatement, et le 8 novembre 1867 il a rendu un arrêté par lequel, sous des termes différens, la taxe est rétablie. Le bénéfice de la panification est porté à 9 francs au lieu de 7, le prix du kilogramme de pain est fixé à un maximum de 50 centimes, et la différence est remboursée aux boulangers. Cet arrêté n'avait aucune force obligatoire; mais le commerce de la boulangerie s'y est soumis immédiatement, et c'est grâce à ces prescriptions que nous traversons sans troubles des conjonctures

très pénibles qui, en ce moment même, pèsent d'une façon redoutable sur le nord de l'Europe et sur l'Algérie. Le meilleur moyen de ne jamais manquer de blé est encore de supprimer les droits de douane et d'abaisser jusqu'aux dernières limites les frais du transport des céréales sur les chemins de fer. Malgré le décret du 22 juin 1863, la situation de la boulangerie parisienne n'a donc pas essentiellement varié; elle échappe, il est vrai, à la limitation et à l'approvisionnement forcé, mais elle est restée exposée à l'influence directe de l'autorité dès que le prix du pain dépasse un certain taux. Par là, le gouvernement semble se démentir lui-même. Doit-on l'approuver ou le blâmer? C'est aux économistes à décider la question. Il ne faudrait pas s'étonner cependant, si la récolte des années prochaines n'est pas abondante, qu'on en revînt purement et simplement à la taxe périodique. Si ce système est contraire à la liberté des transactions, il a du moins cet avantage inappréciable de rassurer la population et de lui prouver qu'elle ne paie pas le pain au-dessus de sa valeur réelle.

Il est inutile de dire comment se fait le pain. Tout le monde sait qu'un ferment est nécessaire pour faire lever la pâte, c'est-à-dire pour développer en elle du gaz carbonique qui la gonfle, la perce de cavités nombreuses, la rend légère, nourrissante et digestive. On opère généralement à Paris avec du levain, portion de pâte déjà fermentée et gardée dans une pièce dont la température est invariable, ou avec de la levûre de bière. Ce qui constitue l'infériorité indiscutable du pain parisien par rapport au pain allemand, c'est que ce dernier est toujours fait avec une levûre particulièrement riche, et dont la préparation est l'objet de précautions spéciales, tandis que la levûre sèche dont on se sert pour le nôtre, pour peu qu'elle ne soit pas employée dans des proportions précises, donne à la pâte une saveur désagréable. Un quintal métrique de farine produit 130 kilogrammes de pain; le blé rend poids pour poids : ce sont là du moins les calculs officiels vérifiés par l'expérience et desquels on s'est toujours inspiré pour établir la taxe.

Une cause qui tend à maintenir le pain à un taux élevé, c'est que l'exploitation des boulangeries a augmenté dans des proportions considérables. Au moment de l'extension de Paris, il y avait dans la ville et les communes annexées 920 boulangeries; aujourd'hui on en compte 1201 (1). La clientèle s'est donc répandue et divisée; mais les frais n'ont pas diminué d'une manière sensible, et dès lors le prix n'a pu être abaissé. La préfecture de la Seine, afin d'assurer à la population des subsistances en rapport avec les petites

(1) C'est beaucoup moins qu'au XVII^e siècle. En 1680, il y avait à Paris 650 boulangers fabriquant des petits pains, et dans les faubourgs 950 vendant du gros pain.

bourses, fait vendre sur les halles et les marchés du pain de seconde qualité fabriqué à la boulangerie municipale pour les hospices et les prisons. Ce pain a bonne apparence, quoiqu'il soit opaque et trop chargé de mie. En général, il n'est pas à souhaiter que l'état se fasse commerçant; c'est là un mauvais principe, car les moyens dont il dispose sont tels qu'il peut arriver facilement au monopole. Dans le cas présent, l'intention qui a dirigé la préfecture de la Seine est honorable; mais la population de Paris a une sorte d'aversion instinctive pour le pain de seconde qualité. Un relevé fait en 1859 prouve que la vente du pain de première qualité faite par les boulangers en boutique s'est élevée à 161,751,231 kilogrammes, tandis que celle du pain de seconde qualité n'a atteint que le chiffre de 2,005,918 kilogrammes. On a voulu prouver aux consommateurs que le pain municipal était bon et nutritif; y est-on parvenu? C'est à en douter, car, quoiqu'il coûte 5 centimes de moins par kilo, il n'en a été vendu que 2,085,971 kilogrammes pendant le cours de l'année 1867 (1).

En dehors de leurs 1,201 boutiques munies de fours, les boulangers ont dans différens quartiers 526 dépôts qu'ils alimentent avec les produits de leur fabrication; de plus le décret qui a proclamé la liberté de ce genre de commerce a permis aux boulangers des départemens d'envoyer du pain à Paris, à la condition de payer aux barrières un droit de 1 centime par kilogramme. Certaines espèces de pain de nos environs avaient jadis une grande réputation; on sait que le pain de Gonesse était considéré comme le meilleur de tous ceux qui se fabriquaient en France; cette vieille renommée semble ne plus subsister aujourd'hui, et les arrivages de pain *extérieur* n'apportent qu'un appoint peu considérable aux quantités que Paris absorbe chaque année. En effet, les entrées, pour 1867, ne se sont élevées qu'au chiffre de 2,544,364 kilogr., chiffre très minime par rapport à la consommation de Paris, qui, en 1867, a été de 277,802,879 kilogrammes 25 grammes, ce qui donne par habitant une consommation annuelle de 152 kilogrammes 197 grammes, et une consommation quotidienne de 416 grammes 97 centigrammes. Pour que ce calcul fût rigoureusement exact, il faudrait défalquer du total général les 81,299 kilogrammes de pain qui, selon les documens officiels, ont servi à la nourriture des étrangers attirés par l'exposition universelle.

(1) Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Français se montrent très difficiles sur la qualité du pain; dans sa *Campagne de France*, Goethe s'émerveille de voir de jeunes paysans requis pour conduire sa voiture refuser nettement de manger le pain de munition qu'il leur offrait, et dont il se contentait lui-même.

### IV. — LA VIANDE. — LE MARCHÉ CENTRAL AUX BESTIAUX. — LES ABATTOIRS.

Au XVIe siècle, deux marchés à bestiaux furent établis aux environs de Paris : l'un à Poissy pour les bœufs venus de Normandie, l'autre à Sceaux pour les moutons de Brie et de Champagne. Le marché aux veaux, longtemps situé près de la place du Châtelet, fut, par arrêt du 8 février 1646, transféré sur le quai des Ormes. Ces trois marchés, où affluait à jours désignés toute la viande sur pied destinée à l'alimentation de Paris, fonctionnaient il y a peu de temps encore; celui de Poissy n'a même pas encore perdu toute son importance, et de vieilles habitudes traditionnelles y ramènent encore les marchands. Cependant un décret du 6 avril 1859 déclarait d'utilité publique la construction à Paris d'un marché central aux bestiaux; on trouvait avec raison qu'il était inutile d'aller s'approvisionner au dehors, et qu'il était plus simple d'attirer les animaux sur les lieux mêmes où ils devaient être abattus, dépecés et consommés. A la Villette, nouvellement annexée, vers l'extrémité de la rue d'Allemagne, auprès du canal de l'Ourcq, à deux pas de la porte de Pantin, sur un vaste terrain contenant 23 hectares, on a élevé le nouveau marché aux bestiaux, qui doit, par la seule force des choses et dans un temps très limité, absorber à son profit tout le trafic du bétail. Une convention passée entre le préfet de la Seine et l'un des administrateurs du chemin de fer de ceinture, en date du 26 juillet 1864, approuvée par le conseil municipal le 4 août de la même année, a eu pour résultat la construction d'un embranchement de voie ferrée qui amène les bestiaux dans l'enceinte même du marché. Le prix du transport est fixé par tête et par kilomètre à 10 centimes pour un bœuf, 4 centimes pour un porc ou un veau, 2 centimes pour un mouton; les frais de chargement et de déchargement sont de 5 centimes par mouton, 20 centimes par porc et par veau, 50 centimes par bœuf.

Une régie adjugée aux enchères publiques a été chargée de la construction du chemin de fer, de l'établissement et de l'exploitation pendant cinquante ans du marché. D'après le cahier des charges autorisé par décret du 11 décembre 1864, les régisseurs perçoivent à l'entrée un droit de 2 francs 50 centimes par bœuf, de 1 franc par veau, de 50 centimes par porc, de 25 centimes par mouton; de plus tout animal vendu ou non vendu est soumis à un droit d'abri par chaque nuit qu'il passe dans le marché; ce droit varie de 50 à 10 centimes, selon qu'il s'agit d'un bœuf ou d'un mouton. Le premier marché a été tenu le 21 octobre 1867 sur le nouvel emplacement, qui avait été inauguré deux jours

auparavant. Toutes les constructions ne sont pas encore terminées, certaines parties de terrain ont besoin d'être consolidées, plusieurs étables doivent être ouvertes plus tard; néanmoins la vente fonctionne avec régularité, et l'on peut dès à présent se faire une idée très complète de ce que sera ce vaste établissement lorsque la dernière main y aura été mise, et que le temps l'aura consacré. Derrière des grilles élevées sur la rue d'Allemagne, il s'ouvre par un large préau divisé en barrières assez semblables à celles qu'on met à la porte des théâtres dans les jours d'affluence; c'est par là que les bestiaux doivent passer, afin de pouvoir être plus facilement comptés par les employés de l'octroi. Sur une place actuellement nue, triste et grise, mais qui plus tard sera sans doute gazonnée, s'élève dans toute la laideur de sa simplicité la fontaine qu'on voyait jadis près de la caserne du Prince-Eugène. Deux grands bâtimens en pierre de taille viennent ensuite, et sont destinés à loger les bureaux et les agens de la régie, de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police. Deux abreuvoirs à pente douce précèdent les halles immenses destinées à abriter le bétail pendant la vente. Ces halles parallèles, au nombre de trois, sont divisées par de larges rues qui permettent aux voitures apportant le menu bétail d'aborder contre le quai même du marché. C'est la gare de l'Ouest qui a certainement servi de modèle à cette construction, composée d'un toit vitré supporté par des colonnettes en fonte. Si c'est glacial en hiver, c'est brûlant pendant l'été; mais les animaux n'y font pas un très long séjour, et du moins ils ne sont pas exposés aux intempéries de l'air. La halle du milieu, destinée aux bœufs, aux taureaux et aux vaches, a 216 mètres de longueur sur une largeur de 87$^{m}$, 20. La halle de droite, réservée aux porcs, a 100 mètres de moins en longueur et une largeur égale; elle est en tout semblable à la halle de gauche, où l'on empile les moutons et les veaux dans des parquets trop étroits. Pendant les jours de grande chaleur, les moutons, couverts de laine, forcément pressés les uns contre les autres, seront haletans, promptement épuisés, et l'on en verra plus d'un mourir d'apoplexie foudroyante. Le terrain ne manquait pas cependant, et, quitte à ne pas rester dans une parfaite symétrie de construction, on aurait pu donner aux parcs à brebis une ampleur que comportait l'abondance parfois extraordinaire de ce genre de bétail.

Au-delà des halles, pleines de mugissemens, de bêlemens, de grognemens, s'étendent les bouveries et les bergeries, grandes constructions formant étables, surmontées de greniers et disposées de façon à réserver au centre une cour pourvue d'un abreuvoir. Ces bâtimens sont tous neufs; ils ont été élevés pour un objet déterminé, et, comme tels, devraient remplir certaines conditions in-

dispensables. Il semble cependant qu'ils pourraient être plus complets et mieux aménagés à l'intérieur. Les bouveries, disposées pour recevoir 852 animaux, sont divisées en plusieurs compartimens garnis de mangeoires et de râteliers; à certains momens d'entrée et de sortie, les troupeaux sont exposés à se mêler et à produire un grand désordre, parce que chaque compartiment n'a pas une porte spéciale; c'est là un inconvénient notable et auquel il serait extrêmement facile de remédier, à la grande joie des conducteurs et des gardiens. Ce défaut n'existe pas pour les bergeries, dont chaque parquet a une entrée particulière qui donne des dégagemens commodes, et assure la régularité du service; mais les parcs, contenant 150 animaux, ont des râteliers arrangés de telle sorte que 100 seulement peuvent trouver à manger. Deux râteliers latéraux pour un si grand nombre de bêtes, c'est manifestement trop peu, et l'on devrait établir une mangeoire transversale qui, séparant le parquet en deux parties égales, permettrait à chaque animal d'atteindre aisément sa nourriture. Cette question est grave, car il importe singulièrement que l'animal, déjà fatigué par une longue marche, par un voyage en chemin de fer, par une modification radicale de ses habitudes, puisse se *refaire* convenablement au moment même où il va être abattu et livré à la consommation. La vitellerie paraît à l'abri de toute critique; elle est spacieuse, bien distribuée et alimentée par une énorme chaudière qui permet de donner à boire aux veaux l'eau tiède qui leur est indispensable.

Le marché est quotidien, mais il faut du temps pour déraciner les habitudes prises, et là plus qu'ailleurs il est facile de s'en convaincre. Le jeudi, qui correspond aux anciens marchés de Poissy et de la Chapelle, ce sont les porcs et les bœufs qui abondent; le lundi au contraire voit arriver les moutons, qui ce jour-là affluaient à Sceaux. Les halles peuvent abriter 4,600 bœufs et 22,000 moutons. Quand un conducteur a franchi les grilles avec son troupeau, il fait sa déclaration et reçoit en échange un numéro d'ordre. Avant que la vente ne soit commencée, ces numéros, réunis, sont tirés au sort et désignent les places réservées. De cette façon il n'y a ni passe-droit ni intrigues, et chaque marchand subit les chances du hasard. Les bœufs, les vaches, les taureaux, sont soigneusement séparés les uns des autres. Chaque animal porte une double estampille de reconnaissance qui lui sert de signalement. Les bœufs sont marqués avec des ciseaux, à droite par le marchand, à gauche par l'acquéreur, qui, à côté de son chiffre, a soin de figurer le nombre d'animaux qu'il a achetés, de façon que le conducteur du troupeau puisse toujours s'assurer que ce dernier est au complet. Les moutons sont tachés de bleu ou de rouge; les porcs sont timbrés au fer ardent,

méthode cruelle contre laquelle protestent des grognemens épouvantables. Les ventes sont échelonnées, selon les espèces d'animaux, entre onze heures et deux heures. Les marchands de bestiaux sont très *flâneurs;* ils vont, ils viennent, ils causent d'affaires indifférentes tout en guignant de l'œil les animaux qu'ils convoitent, ils se rendent au café, en sortent, y rentrent, sifflotent entre leurs dents d'un air désintéressé, et laissent croire par leurs allures qu'ils sont peu décidés à traiter. Il se passe ainsi, sans pourparlers actifs, une heure, deux heures et plus; mais le temps marche, la cloche qui donne le signal de la fermeture réglementaire du marché va bientôt sonner, il ne reste plus qu'un quart d'heure. Tout change alors : une sorte de fièvre semble avoir saisi chacun de ces promeneurs si tranquilles il n'y a qu'un instant; en quelques minutes, toutes les transactions sont proposées, acceptées, conclues; on se frappe dans la main, et il n'y a plus à s'en dédire. Les conducteurs arrivent, suivis de leurs grands chiens, si intelligens, si prévoyans, si rapides; les différens lots de bestiaux sont séparés et dirigés vers la bouverie, vers l'abattoir, vers la barrière, selon la destination à laquelle on les réserve. Les chiens les escortent, l'œil au guet, rassemblant le troupeau, se jetant au fanon des bœufs qui vont trop vite, mordant les jambes de ceux qui vont trop lentement, les défendant de tout, même d'un choc de voiture. Le marché se vide peu à peu, devient désert, on n'entend plus que quelques mugissemens lointains qui se confondent avec les bruits de la grande ville; les halles semblent des solitudes mornes et désertes; des hommes viennent alors, on commence le balayage, et l'on recueille le précieux engrais que laissent après elles ces longues troupes d'animaux.

Les bestiaux arrivés en 1867 à destination de Paris, tant sur les anciens marchés qu'au marché central, forment des troupeaux près desquels ceux qu'Ulysse admirait dans l'île de Trinacria méritent à peine d'être mentionnés : — 341,253 bœufs, vaches et taureaux, 219,641 veaux, 209,615 porcs, 1,707,266 moutons. Le total représente 2,477,775 animaux vendus et destinés à notre nourriture. On pourrait croire qu'il y a parfois une abondance extraordinaire de bestiaux, puis un ralentissement successif, par conséquent une sorte de disette, car, si la consommation est incessante, la production est limitée. Par suite d'usages locaux, d'habitudes anciennes dont on retrouve déjà la trace au moyen âge, les provinces nourricières semblent s'être donné le mot pour n'arriver qu'à tour de rôle sur notre marché. La Normandie nous envoie ses bœufs de juin à janvier, le Maine-et-Loire d'octobre à mars, le Nivernais, le Charolais, le Bourbonnais, de mars à juin, le Limousin, la Charente, la Dordogne, de novembre à juin. Il en est de même pour les mou-

tons : ceux de l'Allemagne viennent de septembre à janvier, ceux du midi, c'est-à-dire de la région située au sud d'Orléans, de mai à septembre, de Maine-et-Loire de juillet à novembre, du nord (Aisne, Oise, Somme, etc.) de janvier à mai, du Berri de mai à septembre, du Soissonnais de février à mai, de la Champagne d'août à décembre, des environs de Paris entre l'époque des récoltes et celle des semailles. C'est ainsi que la bonne et maternelle France se divise la lourde tâche d'alimenter sa capitale. Les départemens expéditeurs les plus importans sont au nombre de trente-deux, parmi lesquels ceux du Calvados, de la Nièvre, de la Sarthe, de Seine-et-Oise, de Maine-et-Loire, font les envois les plus réguliers et les plus importans. Cependant, malgré la richesse de notre sol, il est à croire que nous ne suffisons plus aux besoins de notre subsistance, car voilà l'étranger qui pousse ses troupeaux jusque sur notre marché. A l'aide des chemins de fer, ils arrivent sans trop souffrir, et l'on peut, par des chiffres puisés à des documens authentiques, montrer que l'Europe entière concourt à notre approvisionnement. Pendant l'année 1867, l'Allemagne a expédié à Paris 1,651 bœufs et 101,837 moutons, l'Italie 1,361 bœufs, l'Espagne 191 bœufs et 214 moutons, la Hongrie 4,696 moutons, la Russie 2,511 moutons, la Suisse 1,275 veaux. On ne s'arrêtera point là, car cette année des commissionnaires sont partis pour la Roumanie afin d'aviser au moyen d'amener jusqu'à Paris, sans trop de frais ni trop de déchet, les immenses troupeaux qui paissent là-bas dans les steppes.

Les animaux achetés au marché n'y font point un long séjour, et promptement ils sont conduits à l'abattoir, qui s'étend de l'autre côté du canal de l'Ourcq sur une superficie de 211,672 mètres, et s'ouvre sur la rue de Flandres. Les deux établissemens, reconnus nécessaires par le décret du 6 août 1859, ont été construits simultanément; l'abattoir a pu être ouvert le 1er janvier 1867. La dénomination de certaines rues du vieux Paris indique les étapes que les bouchers ont successivement parcourues dans la ville. On retrouve leurs traces dans la Cité par l'église de Saint-Pierre aux Bœufs, qui fut détruite en 1837, puis, près du Châtelet, par Saint-Jacques la Boucherie, par les rues de la Tuerie, de la Tannerie, de la Vieille-Place aux Veaux, surnommée la *place aux Saincts-Yons*, du nom d'une famille de bouchers célèbre, et par le quai de la Mégisserie. Autrefois on tuait partout, à chaque étal était accolé un abattoir. Malgré différentes tentatives pour rejeter hors des murs ces tueries, dangereuses à tous les points de vue, le vieil esprit de routine avait prédominé, et dans les premières années de ce siècle on égorgeait encore les animaux devant les portes mêmes des boutiques où la viande devait être débitée. Il ne fallut rien moins que

trois décrets impériaux (9 février, 19 juillet 1810, 24 février 1811) pour mettre fin à cet ordre de choses intolérable. Ces décrets prescrivaient la construction immédiate de cinq abattoirs situés à proximité des quartiers du Roule, de Montmartre, de Popincourt, d'Ivry et de Vaugirard; mais ils ne furent terminés qu'à la fin de 1818. Ils ont disparu en partie aujourd'hui, et doivent tous être remplacés par le grand établissement de la rue de Flandre.

Ainsi qu'au marché, on compte les animaux lorsqu'ils entrent à l'abattoir, en ayant soin de ne les laisser pénétrer qu'un à un par la grille entr'ouverte. En face de cette grille, au-delà d'une vaste cour pavée, s'étendent trente-deux pavillons séparés en groupes égaux par trois rues perpendiculaires et trois rues transversales qui s'entre-croisent à angle droit; ces pavillons contiennent des bouveries destinées à abriter les animaux et 123 *échaudoirs* où on les dépèce lorsqu'ils ont été abattus dans la cour intérieure qui s'allonge au centre de ces constructions. Ces échaudoirs et ces cours sont dallés avec soin, et le terrain, disposé en pente, aboutit à une rigole qui se dégorge dans une bouche d'égout; partout il y a des fontaines et de l'eau en abondance. Chaque jour, un millier d'ouvriers bouchers, fondeurs, tripiers, fréquentent l'abattoir, et lui donnent une singulière et sinistre animation. Le travail commence, selon les saisons, de quatre à six heures du matin, et se prolonge jusque vers une heure de l'après-midi. A deux heures, les bouchers viennent faire leurs achats aux *chevillards;* on appelle ainsi des hommes dont le commerce consiste à acquérir des bestiaux au marché, à les faire abattre et à les vendre, morts et parés, aux marchands détaillans. Tout animal *habillé* est pendu à une forte cheville en fer, d'où le nom de chevillard. Cent quatre-vingts voitures numérotées, tarées, dont on connaît le poids exact, font le service de l'abattoir aux différens quartiers de la ville. Avant de franchir la grille, elles passent devant le pavillon des employés de l'octroi et s'arrêtent sur une bascule; on pèse ainsi exactement la quantité de viande qu'elles emportent. Les droits, acquittés immédiatement, sont de 011 cent. 0735 par kilogramme; sur cette somme, 2 centimes sont réservés spécialement pour ce que l'on nomme les droits de l'abattoir. Les frais de construction seront ainsi promptement couverts par cette faible surtaxe.

Malgré les anciens abattoirs encore subsistans, c'est celui de la rue de Flandre qui occupe le plus grand nombre d'ouvriers et fournit le plus d'alimens à la consommation de Paris. En 1867, on a abattu 799,448 animaux représentant 49,417,024 kilogrammes de viandes prêtes à être vendues en détail. On travaille tous les jours, mais le vendredi saint, et cela se comprend aisément, amène un surcroît de besogne. Les étaux ne sont plus garnis, puisqu'on fait

maigre depuis plusieurs jours, il faut pourvoir aux besoins de Paris qui vont renaître et l'on se met à l'œuvre; les hécatombes commencent alors dès le milieu de la nuit et souvent ne sont point terminées à cinq heures du soir. Malgré ces grands massacres, tout se passe avec un calme et un ordre parfaits. Dans leurs vêtemens de travail maculés de sang, les garçons bouchers ressemblent aux sacrificateurs antiques. Avec leurs manches retroussées qui laissent voir la vigoureuse musculature de leurs bras, avec leurs cous épais, leurs larges épaules, ils ont une haute tournure qui ferait pâmer d'aise un peintre intelligent. Ils ont de gros sabots; le bas de leur pantalon est retenu par un tortil de paille qui l'empêche de flotter; une longue serpillière les couvre depuis le haut de la poitrine jusqu'au milieu des jambes; une ceinture de cuir fixée par une boucle brillante rattache à leur côté la *boutique*, sorte de trousse triangulaire en bois où sont fixés les six couteaux nécessaires à leurs sanglantes opérations; à côté, au bout d'une lanière, pend le *fusil*, sur lequel les lames, courtes et fortement emmanchées, sont incessamment aiguisées. A les voir occupés à leur rude besogne, il est difficile de ne pas admirer leur adresse.

Le bœuf est amené dans la cour rougie, où plane une vague odeur tiède et fade. Une corde forte et courte enlace ses cornes. Cette corde est passée dans un anneau scellé à une dalle; on fait un nœud solide; l'animal courbe la tête, et tout son corps présente ainsi l'image d'un plan irrégulier incliné. Le boucher saisit un merlin et frappe un coup, un seul, entre les deux cornes. Sans un cri, sans un mugissement, le bœuf tombe sur les genoux et se laisse glisser sur le flanc. Dans son œil, qui roule et semble vouloir sortir de l'orbite, se peint un étonnement sans nom; il pousse un souffle bruyant par ses naseaux dilatés, parfois il cherche à se relever, et tourne avec effort sa pauvre tête alourdie. Trois ou quatre coups de masse donnés sur le frontal le couchent par terre et l'achèvent. On lui coupe la gorge alors, et l'on recueille le sang avec soin dans de larges baquets que l'on appelle des *ronds*, et où on l'agite précipitamment pour l'empêcher de se coaguler. Les moutons sont simplement égorgés; on les amène, on les étend de force sur des claies qui peuvent en contenir dix et on les *saigne* l'un après l'autre, pendant qu'un homme poussant devant lui une auge à roulettes reçoit le jet vermeil qui s'échappe de leur blessure. On ne peut s'imaginer l'agilité de ces égorgeurs, la précision de leurs mouvemens, la rapidité de leurs gestes. Calculant sur une montre à galopeuse, j'ai vu qu'il fallait 48 secondes pour mettre à mort 20 moutons.

Lorsque l'animal assommé et saigné ne donne plus signe de vie, on le souffle, c'est-à-dire qu'à l'aide d'un énorme soufflet dont le tuyau a été introduit dans une incision faite à la peau, on le gonfle

de manière à séparer facilement le cuir de la chair; puis on l'ouvre, on le vide et on le pare. Parer un bœuf, c'est, après l'avoir accroché à une poutre transversale, le dépouiller de sa peau, le débarrasser de tous ses organes intérieurs, détacher les cuisses, enlever la tête, le fendre dans toute sa longueur et lui donner la plus belle apparence possible. Cette minutieuse et fatigante besogne exige une demi-heure de la part d'un ouvrier expérimenté. Jamais à l'abattoir on ne se sert de scie : là les garçons bouchers dédaignent cet instrument, qui facilite singulièrement le travail; ils n'emploient que le couteau et une sorte de hache tout en fer qu'on nomme un *fendoir* et qu'ils manient avec une dextérité merveilleuse. A l'aide de cet outil, qui paraît lourd et incommode, ils divisent d'un bout à l'autre la colonne vertébrale d'un bœuf avec une telle précision que la moelle épinière est séparée en deux parties exactement égales. Les dénominations employées par les gens de l'abattoir semblent appartenir à une langue spéciale : les maxillaires supérieurs d'un bœuf s'appellent le *canard*, la moelle épinière devient l'*amourette*; l'estomac, c'est la *panse*, et ainsi de suite; un professeur d'anatomie ne s'y reconnaîtrait guère.

Parmi ces hommes alertes et solides qui chantent et rient tout en se hâtant, il en est quelques-uns que l'on distingue, car ils ne procèdent point comme les autres. Ce sont les sacrificateurs juifs; il y en a cinq à l'abattoir central. Ils ont été désignés par le grand rabbin après examen préalable. Tout animal destiné à la nourriture des juifs doit être égorgé, et ne peut, sous aucun prétexte, être préalablement assommé. Cette méthode tout hiératique est cruelle, et j'ai vu des bœufs se débattre longtemps avant de mourir. De plus la bête, aussitôt qu'elle est morte, doit être ouverte et examinée avec minutie, car, si elle est impure, elle ne peut être livrée au peuple de Dieu. Le *Lévitique*, chapitre XXII, a énuméré tous les cas qui devaient faire rejeter la viande destinée à la nourriture. L'animal qu'on s'apprête à sacrifier devrait être, selon l'antique usage des juifs, attaché par les quatre pieds réunis, en souvenir d'Isaac, que son père lia ainsi sur le bûcher; aujourd'hui, à Paris du moins, où les minutes valent des heures, on se contente à moins. Lorsque le bœuf est solidement fixé à l'anneau, on lui passe un nœud coulant à chaque jambe de devant; la corde qui le forme est attachée à un câble manœuvré à l'aide d'un treuil; en deux tours de roue, l'animal est par terre, étendu sur le flanc. Un boucher pose un genou sur son épaule, le saisit par les cornes et lui ramène violemment la tête en arrière. Involontairement, lorsqu'on assiste à ce spectacle, on pense aux sculptures commémoratives du culte de Mythra. Pendant ce temps, le *chokhet* (textuellement le

trancheur) est debout; il tient à la main son *damas*, qui est un coutelas emmanché très court, à lame longue, droite, inflexible et arrondie du bout. Il passe deux fois très attentivement l'ongle sur le fil afin de s'assurer qu'il n'est point ébréché, car il est dit au *Lévitique :* « Vous ne mangerez d'aucun sang, » et les juifs croient que, si la lame avait une entaille, si petite qu'elle fût, l'animal pourrait s'effrayer, qu'alors le sang se coagulerait dans le cœur, d'où il ne pourrait s'écouler. Le sacrificateur s'avance; en marchant, il doit dire mentalement : « Béni soit le Seigneur qui nous a jugé digne de ses préceptes et nous a prescrit l'égorgement. » Arrivé près du bœuf, il se baisse, lui saisit le fanon, et d'un seul coup lui tranche la gorge; il se rejette précipitamment en arrière pour éviter le jet de sang, se redresse, et deux fois encore passe l'ongle sur la lame de son couteau pour s'assurer qu'il n'a pas atteint la colonne vertébrale, car dans ce cas la viande serait devenue impure. Je ne sais si c'est un effet du hasard, mais les animaux que j'ai vu sacrifier étaient tous tournés vers l'est, direction idéale vers laquelle tant de religions inclinent à leur insu et sous différens prétextes, comme si elles se souvenaient encore des cultes solaires.

Le bœuf égorgé se débat avec des mouvemens spasmodiques et terribles; je n'affirme pas que, dès que le sacrificateur a le dos tourné, un garçon boucher ne saisisse pas une masse et ne frappe pas la victime pour l'achever et abréger ses angoisses dernières. Il est un fait à noter, c'est que ces hommes qui vivent dans le sang, dont le métier est de tuer, ont horreur de voir souffrir les animaux, et qu'ils procèdent toujours de façon à les anéantir du premier coup. Lorsque le bœuf a enfin poussé le dernier râle, qu'on est certain qu'il est bien mort, on l'ouvre. Le chokhet revient alors, il examine s'il n'y a pas d'adhérence au poumon, si l'estomac ne contient pas un objet qui aurait pu à la longue amener une perforation, si la vésicule du fiel et la rate sont intactes, si nulle fraction, fût-ce celle d'une vertèbre caudale, n'atteint les os (1). Lorsque l'examen est satisfaisant, lorsque nul signe néfaste n'a été remarqué, l'animal est dit *kochèr* (droit), c'est-à-dire permis, et, comme tel, on le marque à différentes places d'une estampille spéciale, sinon il est *treipha* (lacéré), c'est-à-dire interdit, et on le livre immédiatement aux chrétiens. Ces deux mots, qui sont de l'hébreu chaldaïque, ont subi, comme on peut l'imaginer, quelque transformation en passant par la bouche des garçons bouchers; on les a francisés, et à l'abattoir on les prononce invariablement *coche* et *trèfle*. Le sacrificateur

(1) Un animal qui, déjà lié pour le sacrifice, se briserait un membre en tombant deviendrait immédiatement impur.

juif se contente d'égorger et de vérifier si l'animal remplit toutes les conditions exigées; le reste ne le concerne plus et rentre dans les attributions des bouchers ordinaires.

D'un animal mort, rien ne se perd, la sagace industrie sait tirer parti de tout. A l'abattoir même, dans la cour d'entrée, s'élève un pavillon divisé en deux compartimens munis de larges chaudières où l'on prépare les pieds de mouton et les têtes de veau, de façon à les mettre dans l'état où nous les voyons à la porte des boucheries, flottant dans un baquet plein d'eau de puits, car l'eau de rivière les noircit. Les graisses sont gardées avec soin, on a même construit un *fondoir* dans l'enceinte de l'établissement; mais, à ce qu'il paraît, il pèche singulièrement sous le rapport pratique, car on n'est pas encore parvenu à l'utiliser. La graisse de mouton, lorsqu'elle est de bonne qualité, est employée à faire de la stéarine, qui sert à la fabrication des bougies. Le pied de bœuf fournit une huile dont on use en horlogerie. Les gros intestins du bœuf sont achetés par les charcutiers, qui en enveloppent quelques-uns de leurs produits; les intestins grêles sont expédiés en Espagne, où l'on sait en confectionner certains saucissons très recherchés au-delà des Pyrénées; les intestins grêles de mouton deviennent des cordes à violon; les os font du noir animal. Tous les détritus absolument inutiles sont réunis au fumier et forment avec ce dernier un engrais assez recherché, car en 1867 il s'en est vendu à l'abattoir central pour la somme de 16,000 francs.

Les bouchers ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils ont été jadis, une corporation toute-puissante, formée d'un certain nombre de familles privilégiées et imposant souvent leurs volontés à Paris, ainsi qu'ils le firent sous le règne de Charles VI, lorsqu'ils prirent parti pour le duc de Bourgogne contre les Armagnacs. En 1411, les Saint-Yon, les Goys, dirigés par leur chef Caboche, eurent assez d'influence pour forcer le roi à substituer dans ses emblèmes la couleur blanche à la couleur bleue. On peut penser que, lorsque les Armagnacs rentrèrent à Paris, ils ne ménagèrent point de pareils adversaires. On rasa les grandes boucheries du Châtelet et du parvis Notre-Dame, qui étaient devenues des lieux de rassemblemens redoutables. Ce fut là en réalité un coup de mort pour la corporation, qui n'arriva jamais à se reconstituer d'une façon exclusive. Plus tard, en février 1587, Henri III continua l'œuvre de destruction, et ouvrit le commerce de la boucherie à tous ceux qui se montrèrent capables de l'exercer. Néanmoins il en fut des bouchers comme des boulangers, la prétendue liberté dont ils jouissaient n'était qu'illusoire, et la loi du 19-22 juillet 1791 réserva *provisoirement* à l'autorité municipale le droit de fixer la taxe de la viande. On sait ce

que c'est que le provisoire en France. Cette mesure durait encore il y a quelques années, et il fallut le décret du 27 février 1858, qui proclamait la liberté de la boucherie, pour la faire disparaître administrativement; mais légalement ce droit appartient toujours aux municipalités, puisque la loi de 1791 n'a pas été abrogée. Les bouchers ont passé, avant d'en arriver là, par le régime de la taxe et par le système des catégories, système compliqué, malaisé à comprendre pour les acheteurs, et dont l'application créait des difficultés sans nombre. En effet, les bouchers excellaient si bien à mêler les catégories ensemble qu'il n'était point facile de s'y reconnaître, et que les plus habiles s'y laissaient prendre. La quantité des étaux était limitée à 500 autrefois; maintenant il n'en est plus ainsi, la liberté est vraiment complète, rien ne peut plus restreindre le nombre des bouchers, et ils vendent la viande à prix débattu. Il y a aujourd'hui dans Paris 1,574 boutiques de bouchers, auxquelles il faut ajouter 268 étaux dans les halles et marchés.

Pour encourager les bouchers de province à profiter des chemins de fer et à envoyer de la viande à Paris, on a ouvert, par ordonnance de police du 3 mai et du 24 août 1849, une vente à la criée pour les viandes directement expédiées par les départemens. Ce marché, qui se tenait d'abord rue des Prouvaires, est devenu assez considérable pour occuper aux halles centrales le pavillon n° 3, qui est divisé en deux parties distinctes, l'une réservée à la vente en gros, et l'autre à la vente au détail. Quoique d'institution fort récente, cette *criée* a déjà produit des résultats excellens, et elle augmente d'importance tous les jours: en 1858, les transactions s'opéraient sur 10 millions de kilogrammes de viande, et en 1867 ce chiffre avait plus que doublé, puisqu'il s'est élevé à celui de 20,310,308 kilogrammes. Le pavillon spécialement réservé à ce genre de commerce est curieux à visiter. Dès une ou deux heures du matin, les viandes parées, venues des abattoirs ou des débarcadères des chemins de fer, sont apportées, mises en place, accrochées à des chevilles et divisées, selon les propriétaires auxquels elles appartiennent, en un certain nombre de *gobets*, c'est-à-dire de lots de vente. Quand ce premier travail est achevé, que chaque morceau est numéroté, les inspecteurs de la boucherie commencent leur tournée, et, à l'aide d'un cachet imbibé d'encre bleue, marquent d'un V majuscule chaque pièce jugée saine. Celles qui ont été reconnues insalubres sont mises à part. Toute viande qui conserve encore, malgré une mauvaise apparence, des qualités nutritives, est expédiée pour la nourriture des animaux féroces au Muséum d'histoire naturelle, qui en 1867 en a reçu 94,362 kilogrammes. Le reste est arrosé d'essence de térébenthine et remis à

des équarrisseurs qui l'utilisent pour des usages industriels. La quantité des viandes saisies en 1867 a été de 111,353 kilogr. (1). Quand les viandes sont estampillées, on en vérifie la marque et on les met sur le plateau, énorme balance spécialement surveillée par les préposés du poids public; une fiche de papier répétant le numéro d'ordre de la pièce sert à inscrire le poids reconnu, et on la fixe par une épingle sur le morceau lui-même. Quand tous ces préliminaires sont terminés, la vente à la criée commence.

Telles sont les opérations diverses, toutes accomplies sous l'œil même des agens de l'autorité compétente, par lesquelles on assure à Paris la viande de boucherie dont il a besoin. La consommation en est très considérable, et se décompose ainsi pour l'année 1867 : viande de boucherie et abats de veau sortant des abattoirs ou venant de l'extérieur, 121,707,599 kilogrammes; viande et abats de porcs sortant des abattoirs ou venant de l'extérieur, 13,646,959 kilogrammes, ce qui donne pour l'année une consommation de plus de 135 millions de kilogrammes. D'après le dernier recensement, la population de Paris, y compris la garnison, est de 1,825,274 habitans; la consommation d'un Parisien est donc, en viande de boucherie, par an, de 69 kilogrammes 966, par jour de 191 grammes 68 centigrammes, en viande de porc de 7 kilogrammes 477 par an, et de 20 grammes 484 centigrammes par jour (2).

Ce genre d'alimentation, qu'il faudrait pouvoir propager sans mesure, coûte malheureusement très cher. On a bien essayé de populariser l'usage de la viande de cheval; mais la tentative a été nulle, et jusqu'à présent l'hippophagie n'a obtenu que des résultats négatifs. Il ne suffit pas à quelques savans animés d'excellentes intentions de se réunir autour d'une table bien servie, de manger des beefsteacks de cheval aux truffes, des rognons de cheval au vin de Champagne, des langues de cheval à la sauce tomate, de boire de bons vins, de prononcer d'élégans discours, pour vaincre des préjugés enracinés et faire accepter un aliment nouveau. Les gens pauvres savent très bien que les chevaux abattus et destinés à servir de nourriture sont de vieux animaux fatigués, épuisés par un long labeur, par l'âge, et que c'est là un objet de

(1) Autrefois on se contentait d'enterrer ou de jeter à la rivière les viandes insalubres; mais un fait inqualifiable qui s'est passé en 1831 a nécessité l'emploi d'une méthode plus sûre et absolument radicale. En effet, on lit dans un rapport de police en date du 1er avril 1831 et relatif à la foire aux jambons : « Les viandes insalubres jetées à l'eau étaient repêchées immédiatement. On les enfouit dans les réservoirs de Montfaucon, d'où les marchands de vins gargotiers les tirent encore pour les livrer à la consommation. Enfin, avant d'enfouir les viandes saisies, on les coupe par morceaux, et on les enduit d'un lait de chaux afin d'ôter toute possibilité de les reporter dans le commerce. »

(2) Les charcutiers de Paris sont au nombre de 849.

subsistance mauvais, peu réparateur, parfois dangereux. Certains esprits forts ont pu faire par curiosité un essai qu'ils n'ont pas renouvelé; la masse ne s'est point laissé entraîner par toutes les belles promesses qu'on lui faisait au nom de l'hippophagie, et franchement on ne peut l'en blâmer. Une ordonnance de police du 6 juin 1866 a réglé les conditions d'existence des boucheries de cheval, qui ont commencé à fonctionner le 9 juillet de la même année; aujourd'hui il en existe 22, qui toutes font d'assez pauvres affaires; il y a trois abattoirs spéciaux à Bicêtre, Gentilly et Pantin. Le nombre des animaux mis à mort jusqu'au mois de mars dernier a été de 3,728 chevaux, 86 ânes et 23 mulets; la moyenne de l'âge est de 14 ans, et le total du poids de la viande qu'on en a retirée est de 76,857 kilogrammes. Ces établissemens sont surveillés aussi par les inspecteurs de la boucherie, qui saisissent tout animal insalubre; dans un seul abattoir, 24 chevaux ont été détruits et livrés aux fabricans d'engrais parce que sur ce nombre 5 étaient atteints de fracture avec fièvre, 10 de morve et de farcin, 7 d'affections chroniques de poitrine, 2 d'ulcères et de maladies cutanées.

La viande des chevaux livrés aux bouchers se décompose vite, car elle est presque toujours frappée d'anémie par suite des longues fatigues que l'animal a supportées et qui ont radicalement affaibli son organisme; il faut s'en défaire cependant, et les acheteurs n'en veulent pas. Alors on en confectionne des saucissons auxquels on donne la forme et l'apparence de ceux qui sont fabriqués à Arles, en Lorraine, en Allemagne, et on les écoule en les faisant vendre par des fruitiers, des épiciers, des marchands de salaisons. Au bout de peu de temps, cette charcuterie d'une nouvelle espèce se désagrége, se décompose et n'est plus mangeable. De plus, pendant la nuit et en grand mystère, car il faut éviter l'œil trop bien ouvert de la police, on porte de la viande de cheval chez les traiteurs infimes, qui en font des entre-côtes et des filets; il n'est pas rare chez ces bouchers de découvrir dans quelque coin retiré une pièce de cheval piquée et prête à devenir du bœuf à la mode; lorsqu'on surprend ces hommes en flagrant délit de colportage prohibé, ils répondent: « Que voulez-vous que nous fassions de notre viande, puisqu'on n'en vend pas à l'étal? » Ce n'est pas par de tels moyens que l'on fera cesser le vieux préjugé qui subsiste malgré tous les efforts faits pour l'ébranler, car bien des malheureux ont refusé des bons de viande de cheval qu'on leur avait gratuitement distribués.

### V. — LE VIN. — L'ENTREPÔT.

Le temps n'est plus où les particuliers et les marchands ne pouvaient vendre leurs vins qu'après qu'on avait crié dans les rues de

Paris « le vin du roi, le vin des seigneurs, le vin des moines; » ce commerce est absolument libre aujourd'hui une fois qu'il s'est mis en règle avec le fisc. Jadis et jusque vers le milieu du XVII^e siècle, le marché aux vins se tenait sur la Seine même, dans les bateaux qui avaient amené les produits de Bourgogne. En 1656, les sieurs de Chamarande et de Baas obtinrent de Louis XIV l'autorisation de construire une halle aux vins, à la condition d'en partager le produit avec l'administration de l'hôpital-général. L'édifice ne fut guère terminé que vers 1664; il s'élevait quai Saint-Bernard, près la porte du même nom, en face du fort de la Tournelle, sur des terrains que la lutte d'Abélard et de Guillaume de Champeaux avait jadis rendus célèbres. Cette halle étant devenue manifestement insuffisante, Napoléon prescrivit, par décret impérial du 20 mars 1808, la création d'un entrepôt général des liquides, destiné à recevoir les vins, alcools, huiles et vinaigres expédiés à Paris par la province. Dans le projet primitif, l'établissement, s'ouvrant quai Saint-Bernard, devait s'étendre sur l'emplacement compris entre la rue de Seine (aujourd'hui Cuvier) et la place Maubert, et devait être traversé par un canal qui aurait permis d'apporter sans transbordement les marchandises au centre même de l'entrepôt. Le 15 août 1811, on posa la première pierre des constructions, qui auraient dû être complétement achevées en 1816; mais le gros œuvre ne fut élevé que vers 1818, et jusqu'en 1845 on travailla encore à mettre la dernière main à l'entrepôt, dans l'enceinte duquel, durant la première année du règne de Louis-Philippe, on avait momentanément installé la prison de la garde nationale. Couvrant aujourd'hui une superficie de 14 hectares, dont 10 sont occupés par des bâtimens, il affecte une forme trapézoïdale, et se trouve bordé par le quai Saint-Bernard, la rue des Fossés-Saint-Bernard, la place Saint-Victor et la rue Cuvier. Bâti en pierres meulières, couvert en tuiles, il est sombre et triste d'aspect.

Il est divisé en trois parties distinctes, l'une réservée aux vins, située sur le quai Saint-Bernard et formée de quatre pavillons; l'autre, presque insignifiante, consacrée aux huiles et adossée à la rue Cuvier; la troisième enfin, exhaussée sur une terrasse et renfermant trois constructions destinées aux alcools et à la cave particulière de l'administration des hospices. Le long des grilles s'étendent les bâtimens qui servent de postes aux agens de l'octroi, aux pompiers, aux employés divers que nécessite le service intérieur. 63 fontaines versent l'eau indispensable à une telle exploitation. Les vastes quadrilatères en pierre, spécialement attribués à l'entrepôt des vins, comportent 158 caves au niveau du sol, 49 caves souterraines, deux magasins partagés en 312 travées et 116 celliers; les constructions isolées, où l'on serre les eaux-de-vie, ont

69 celliers; le terrain superficiel qui peut être couvert par la marchandise a une étendue de 95,742 mètres 35 centimètres. La location de l'emplacement varie selon l'importance de ce dernier; on paie annuellement 8 francs par mètre carré dans les caves et les celliers à eau-de-vie, 3, 4, 5 et 6 francs pour le mètre carré dans les caves et les celliers à vins; d'après le budget de la ville de Paris, l'entrepôt a rapporté 600,000 francs en 1867.

C'est un va-et-vient perpétuel de haquets qui entrent et qui sortent, de futailles qu'on roule, qu'on *rouanne*, qu'on gerbe, qu'on poinçonne, qu'on charge et qu'on décharge. Devant sa cave spéciale, chaque marchand entrepositaire possède une petite cabane en bois qui semble portative, tant elle est grêle et légère; c'est là son bureau, et c'est dans cette sorte de guérite qu'il reçoit les acheteurs. Toute cause d'incendie est sévèrement écartée; chaque soir, après la fermeture, qui a lieu à six heures en été et à cinq en hiver, la moitié des employés passe une inspection minutieuse dans tous les magasins afin de bien s'assurer qu'il n'existe nulle chance de sinistre. Aussi, malgré les avantages tout particuliers qu'elles offrent aux entrepositaires, les compagnies d'assurance ne font là que des affaires très restreintes.

Nulle pièce de liquide ne peut être conduite hors de l'entrepôt sans avoir été visitée par les agens de l'octroi, et il doit en être ainsi, puisque les droits ne s'acquittent qu'à la sortie. Une déclaration signée par le marchand est confiée au voiturier, qui la remet aux préposés de service à la grille désignée pour l'expédition. Si la pièce contient du vin, on la jauge à l'aide d'un bâton gradué qu'on nomme le bâton d'octroi et qui donne une appréciation assez juste; de plus, pour s'assurer que le liquide ne contient pas plus des 18 degrés d'alcool déterminés par les règlemens, on le goûte. C'est là le côté vraiment pénible du métier, et l'on ne comprend pas que ces agens puissent résister à cette perpétuelle et insupportable dégustation. Devant leur corps de garde, à l'endroit où les haquets s'arrêtent, le pavé est violâtre et exhale une insupportable odeur de lie de vin. Si le tonneau renferme de l'alcool, on en prend une certaine quantité qu'on expérimente à l'aide de l'alcoolomètre, qui permet de reconnaître immédiatement quel est le nombre de degrés de la liqueur. Tout liquide qui contient plus de 18 centièmes d'alcool acquitte les droits imposés aux trois-six. Lorsqu'il y a discussion entre les employés de l'octroi et l'entrepositaire expéditeur sur la contenance d'une futaille, on a recours au *dépotoir*, instrument de précision qui prononce en dernier ressort, car il est combiné de façon à être infaillible. C'est une série de vingt et une cuves cylindriques en cuivre étamé; chacune d'elles peut recevoir jusqu'à 8 hectolitres, et est mise en rapport direct avec un tube de

verre gradué qui, opérant comme un niveau d'eau, indique exactement la quantité de liquide versé dans la cuve. Quand il y a contestation entre les marchands, ce qui arrive souvent pour les alcools, c'est encore le dépotoir qu'on fait intervenir. Ce service est dirigé par un employé assermenté du poids public et par quatre ouvriers qui versent un cautionnement, car ils sont responsables des dégâts que peut entraîner la manutention des pièces. Les droits que l'on acquitte pour faire dépoter sont de 5 centimes par 20 litres. En 1867, on a dépoté 20,647 pièces, contenant 117,044 hectolitres 46 litres, qui ont produit 20,647 fr.; les neuf dixièmes des opérations ont porté sur les alcools.

Le commerce qui se fait à l'entrepôt est très actif et très important sur les vins ordinaires, mais ne touche que d'une façon accidentelle et restreinte aux vins fins; c'est là que les détaillans viennent s'approvisionner, que l'industrie achète ses alcools; presque tous les marchés ont lieu en gros, et, sauf quelques rares exceptions, on ne vend qu'à la pièce. Par suite d'habitudes provinciales et aussi, il faut bien le dire, de l'impossibilité presque matérielle pour les tonneliers de faire deux fûts ayant exactement la même dimension, toutes les pièces reçues à l'entrepôt ont des contenances différentes; mais au premier coup d'œil un marchand exercé reconnaît la provenance d'un tonneau et sait par cela même quelle en est la capacité approximative, 212 litres pour le Mâconnais et le Beaujolais, 215 pour Cahors et Marseille, 218 pour l'Anjou et le Bordelais, 230 pour Beaugency, 250 pour la Touraine, 271 pour la Bourgogne.

Dans le principe, l'entrepôt avait été construit pour centraliser et abriter les *liquides* en général qui peuvent se conserver sans avaries; les huiles et vinaigres devaient y tenir une place notable. Les chiffres montrent cependant que ces deux denrées n'arrivent au quai Saint-Bernard qu'en quantités illusoires. En effet, en 1867, le mouvement a été pour les vins, stock de l'année précédente : 425,366 hectolitres 73 litres, entrées 830,015 hectolitres 38 litres, sorties 831,310 hectolitres 88 litres; pour les alcools : entrées 212,575 hectolitres 84 litres, sorties 174,940 hectolitres 46 litres. Ces chiffres-là sont considérables et ont amené un roulement de fonds important; mais les huiles représentent 4,048 hectolitres 97 litres pour les entrées, et 3,363 hectolitres 49 litres pour les sorties; quant aux vinaigres, la proportion est plus faible encore : 3,036 hect. 56 litres à l'entrée, et 2,812 hect. 89 litres à la sortie.

On peut affirmer que les vins sont très rarement frelatés à l'entrepôt, car pendant l'année 1867, sur la grande quantité que nous venons de citer, on n'a saisi que 416 hectolitres 27 litres de vins.

C'étaient plutôt des liquides tournés, entrés en souffrance par suite de voyage ou de mauvaises conditions d'emmagasinement que des vins sophistiqués. On confisque les vins trop faibles en alcool ou déjà aigris; dans ce cas, on les mélange avec du vinaigre et on les rend au propriétaire, qui peut en tirer parti sous cette nouvelle forme. Lorsque le vin est jugé définitivement mauvais et insalubre, on roule la pièce qui le contient jusqu'au port Saint-Bernard, et on la défonce tout simplement dans la Seine. Si les vins ne sont pas falsifiés à l'entrepôt, ce n'est pas cependant une raison pour qu'ils en sortent tels qu'ils y sont entrés. On n'y ajoute pas d'eau, car les pièces paient d'après la jauge; mais on fait le vin, c'est-à-dire qu'on mêle ensemble les produits de différens crus de façon à obtenir un seul *type*, c'est le mot consacré. Cette opération se fait dans de vastes cuves ou dans des foudres gigantesques; on procède avec méthode, sans mystère, aux yeux de tout le monde, c'est un usage reçu et accepté par le commerce. Quand on veut faire du bon vin de Bordeaux ordinaire, on prend deux pièces de vin de Blaye, vin rouge, sain, mais plat, deux pièces de ces petits vins blancs qu'on appelle vins d'entre deux mers et qui sont récoltés aux environs du bec d'Ambez, et une pièce de vin de Roussillon. On verse ces différens vins dans la cuve, on les agite fortement de façon à activer *le mariage*, puis on laisse reposer le liquide, que ne tarde pas à atteindre une légère fermentation; quand cette dernière a produit tout son effet, on met le vin en pièce, et le tour est fait. Les vins de Mâcon s'obtiennent avec un mélange proportionné de vins de Beaujolais, de Tavel et de Bergerac. Cette opération, qui n'est peut-être pas d'une régularité à l'abri de tout reproche, s'appelle le *soutirage*.

Autrefois on donnait de la couleur aux vins trop faibles avec des baies d'hièble ou de sureau, avec des mûres, avec du bois de Campêche; aujourd'hui on a renoncé à tous ces vieux ingrédiens et on les remplace à l'aide d'un vin naturel du Loiret qu'on nomme *vin noir*. Il sert uniquement à colorer les vins trop pâles. Une barrique d'eau, quelques litres de vin noir, un peu d'alcool, forment une boisson qui trouve un débit facile. Il y a dans le midi, à Cette, des fabriques ostensibles de vins. Là, toutes les espèces sont obtenues avec les gros vins du pays, dans lesquels on fait infuser des labiées. Selon la quantité de sucre qu'on y ajoute, les vins sont doux ou secs. La plupart des vins de Xérès, de Lunel, de Frontignan, qu'on boit à Paris n'ont pas d'autre origine. Madère n'exporte pas mille pièces de vins par an; on sait cependant combien il se boit de vin de ce nom : c'est Cette qui en fournit le monde entier. Heureusement que le vin de Zucco, vin sicilien, très franc et

très net, tend à se substituer au vin de Madère, qui, tel qu'il est offert à la consommation, est le plus souvent capiteux et malsain.

L'eau-de-vie, j'entends celle qu'on débite chez les détaillans, ne contient pas un atome d'esprit-de-vin; on la compose avec de l'alcool de fécule à 90 degrés que l'on coupe d'eau de façon à le réduire à 47 ou 49, on la teinte avec du caramel, on la sucre avec de la mélasse, et, ainsi préparée, elle devient ce *casse-poitrine* cher aux ivrognes, et dont l'abus engendre promptement le *delirium tremens*. La bonne eau-de-vie, celle qui est réellement obtenue avec du vin, qui nous est envoyée par le pays de Cognac, n'a que 41 degrés; mais parfois il arrive, à cause d'une fabrication trop rapide ou trop récente, qu'elle reste verte et rêche. On emploie alors pour l'adoucir, la vieillir, lui donner du velouté, un procédé très simple et absolument inoffensif : à un quarteau de 50 litres on ajoute 2 litres d'infusion de thé bouillant dans laquelle on a fait dissoudre avec soin une demi-bouteille de sirop de guimauve. Les plus fins gourmets y sont attrapés, l'eau-de-vie devient *soyeuse* et prend vingt ans en dix minutes.

La falsification des liquides s'opère presque toujours chez le détaillant, qui excelle à faire trois pièces de vin avec deux, grâce à un tiers d'eau. La préfecture de police a dans son service 28 dégustateurs, dirigés par un dégustateur en chef accosté d'un adjoint, dont l'unique mission est de goûter, de contrôler les vins et liqueurs dans tous les établissemens publics, de découvrir les fraudes et de déclarer les contraventions. Ces employés assermentés ne sont admis qu'après examen : douze échantillons de vins leur sont présentés, dont les candidats doivent reconnaître le cru immédiatement; quelques-uns arrivent, à force de finesse et de sensibilité dans les organes du goût, à accomplir de véritables prodiges, et à pouvoir nommer au besoin les sept ou huit sortes de vins qui composent un mélange. Leur métier n'est point une sinécure, car ils ont à Paris, en dehors de Bercy et de l'entrepôt, 23,643 établissemens à visiter, parmi lesquels il faut compter 11,346 marchands de vins au détail (1). Autrefois les vins saisis étaient jetés au ruisseau devant la porte même du délinquant; mais bien des pauvres gens se précipitaient avec des éponges, des casseroles, des cruches, pour recueillir la liqueur bleuâtre et malsaine qu'on poussait vers l'égout; l'impression qu'on voulait obtenir tournait à mal, et produisait précisément l'inconvénient qu'on cherchait à éviter. Aujourd'hui les vins

(1) Le nombre des autres établissemens où l'on débite des liquides se répartit ainsi : marchands de vins en bouteilles et succursales 883, — liquoristes 644, — crèmeries 1,662, — fruitiers et marchands de comestibles 924, — cafés et brasseries 1,631, — traiteurs-restauteurs 2,093, — tables d'hôte 444, — épiciers, débits de tabacs 3,657, — frituriers et regrattiers 256, — débits interlopes 103.

confisqués sont conduits à la Seine et rendus à la rivière, d'où bien souvent ils viennent en grande partie.

Lorsqu'on se mit à construire l'entrepôt, la plupart des vins arrivaient par voie de navigation. Paris ne comptait alors que 622,636 habitans, la plupart des provinces consommaient elles-mêmes leurs propres productions, et les chemins de fer, auxquels on ne pensait guère à cette époque, n'allaient pas chercher, pour nous les apporter, les denrées alimentaires jusque dans les communes les plus retirées; l'entrepôt pourvoyait donc alors amplement aux besoins qu'il était destiné à satisfaire. D'après les calculs de M. A. Husson, passé maître en telles matières, Paris a absorbé annuellement, de 1809 à 1818, en moyenne 752,795 hectolitres de vin (1). Les relevés de l'octroi prouvent qu'en 1867 il est entré dans la capitale 3,575,561 hectolitres de vin (2). L'équilibre est donc absolument rompu aujourd'hui, et cet entrepôt qu'on trouvait si magnifique, si spacieux il y a trente ans, est à cette heure tout à fait insuffisant. Une baguette magique le triplant en une minute lui donnerait à peine les dimensions qui lui sont nécessaires. Les négocians sont prêts à bien des sacrifices pour obtenir l'emplacement qui leur manque, et qui assurerait à leur commerce une amplitude réellement magistrale. On parle de prendre une partie des rues intérieures et d'y établir des celliers, d'élever des constructions sur les caves déjà existantes et d'augmenter ainsi la place qu'on réclame de toutes parts, et que l'administration est impuissante à créer, car non-seulement elle a donné toute celle dont elle pouvait disposer, mais encore elle ferme les yeux sur bien des abus qui se commettent journellement, et que l'état des choses fait naturellement excuser. Ainsi le règlement veut que les voies de communication conduisant d'un pavillon à l'autre, les trottoirs ménagés le long des constructions soient maintenus libres pour assurer une circulation facile; néanmoins ils sont obstrués de pièces, non-seulement de celles qu'on dépose momentanément avant la mise en caves, de celles qu'on roule ou qu'on répare, mais de pièces gerbées, c'est-à-dire placées symétriquement les unes sur les autres, comme dans un cellier. Ceci est une contravention parfaitement définie; que faire cependant? Supporter sans se plaindre un tel inconvénient, puisque le défaut d'espace le rend inévitable. L'entrée même des caves est tellement étroite qu'on ne peut y rouler les fûts de forte jauge; on est obligé de les dresser, opération d'autant plus pénible que le tonneau est d'une contenance plus considérable. Dans de telles

(1) *Les Consommations de Paris*, p. 312.

(2) Ce qui donne en vin naturel et dégagé de toute opération, pour la consommation de chaque habitant, par an 195 litres 89, par jour 5 décilitres 16.

conditions, le travail se fait mal; il faut mettre en magasin des vins qui auraient besoin de rester en cave; les liquides se détériorent faute d'être soignés; les négocians sont forcés de laisser une partie de leurs marchandises chez le producteur, loin de leur surveillance, et par suite exposées à bien des accidens.

La situation de l'entrepôt est pénible aujourd'hui; dans peu de temps, elle sera intolérable. Depuis le décret d'annexion en effet Bercy, profitant de la loi du 16 juin 1859, jouit d'avantages provisoires qui l'assimilent à un véritable entrepôt. Ses immunités cessent le 1er janvier 1870, et Bercy devra supporter toutes les charges communes aux autres arrondissemens de Paris. Les négocians en vins qui vivaient au-delà du quai de la Râpée vont, et c'est leur droit, réclamer leur place à l'entrepôt général. Que fera-t-on alors? Agrandir l'entrepôt est impossible et serait ruineux; on ne peut que surélever les constructions, ce qui ne remédiera pas à grand'chose, ne créera qu'un emplacement sans importance, et amènera, par les pentes à franchir, de singulières complications dans un travail déjà difficile, et qui ne peut être bien exécuté que de plain-pied. N'y aurait-il pas un moyen de donner satisfaction à tout le monde?

Deux grands établissemens d'utilité publique contigus, séparés l'un de l'autre par une rue étroite et presque toujours déserte, étouffent, chacun pour sa part, dans les limites où ils sont enfermés. C'est l'entrepôt des liquides et le muséum d'histoire naturelle, qui tous deux sont bordés par la petite rue Cuvier. Le Jardin des Plantes dépérit et meurt faute d'espace. Les végétaux s'étiolent, les animaux souffrent, les collections, entassées les unes sur les autres, n'offrent plus que des sujets d'études difficiles à démêler; notre admirable et récente collection anthropologique est moins exposée que cachée dans des mansardes; il y a péril en la demeure, et le temps n'est pas éloigné où il faudra prendre un parti radical, si l'on veut sauver une institution et un établissement indispensables à tous les points de vue. Pourquoi ne pas jeter bas la rue Cuvier, qui ne sert à rien, et donner au muséum les terrains occupés par l'entrepôt? Le Jardin des Plantes pourrait s'étendre alors, mettre les animaux dans des conditions qu'ils ne connaissent pas aujourd'hui, augmenter les plantations, faire construire des serres assez vastes pour que les végétaux n'y soient pas en souffrance, étendre les parcs, agrandir les ménageries, se mettre en un mot par son installation au niveau de la science moderne.

D'un autre côté, il serait bon de ne laisser dans la ville que les hôpitaux d'urgence, c'est-à-dire ceux qui jour et nuit doivent s'ouvrir pour recevoir et abriter les habitans pauvres frappés d'accidens ou de maladie. Quant à ceux qui n'offrent point ce caractère, et qui,

de quelque nom qu'on les désigne, ne sont, à proprement parler, que des asiles, il faut les rejeter hors de notre enceinte, à la campagne, au soleil, sur la lisière des bois, dans des conditions extérieures sévèrement choisies. Charenton, Bicêtre, le Vésinet, Vincennes, n'en sont pas moins fréquentés pour être à quelques kilomètres de Paris. Il ne manque pas dans nos environs de larges emplacemens qu'on pourrait acquérir sans dépense excessive pour y établir la Salpêtrière, qui est l'hospice de la vieillesse, et n'est destinée à secourir aucun cas de mal subit. Or les constructions, les cours et les jardins de la Salpêtrière couvrent une étendue de 40 hectares sur lesquels il semble que l'entrepôt trouverait facilement la place qui lui est nécessaire, et que réclament impérieusement les besoins du commerce.

Situé ainsi à proximité de la Seine et pouvant recevoir les apports de la navigation, côtoyant le débarcadère du chemin de fer d'Orléans, par lequel arrivent tous les produits du Bordelais et du midi, relié près du pont Napoléon au chemin de fer de Lyon, qui dessert la Bourgogne, le Bourbonnais, les côtes du Rhône, l'entrepôt futur, réunissant l'entrepôt actuel et les magasins de Bercy, répondrait à toutes les exigences de la production, de la vente et de la consommation des vins. Les transactions, déjà considérables, prendraient une importance plus grande, et la ville de Paris récupérerait promptement par l'accroissement des entrées les sommes qu'entraîneraient un tel déplacement et de semblables modifications. L'emplacement de la Salpêtrière nous semble s'imposer de lui-même par les facilités qu'il offre. Peut-être, se préoccupant de vieilles traditions commerciales, du voisinage direct de la Seine, ira-t-on chercher à Bercy les terrains nécessaires à la construction de l'entrepôt projeté. Ce serait une combinaison qui aurait aussi son avantage. L'important est d'arriver sans délai à une solution décisive donnant des garanties aux intérêts engagés. Plus d'un négociant expédie maintenant ses vins et ses trois-six aux docks Saint-Ouen, où les conditions d'aménagement sont excellentes.

On a pu apprécier le mécanisme à l'aide duquel Paris est toujours suffisamment pourvu de pain, de viande et de vin; mais il est d'autres denrées qui entrent pour une part considérable dans notre consommation quotidienne. Chaque jour les voit arriver et disparaître, car elles sont pour la plupart éminemment périssables. Comme des avalanches, elles se précipitent chaque matin sur nos halles centrales pour être de là enlevées et transportées dans les marchés, dans les boutiques, ou pour être voiturées à travers les rues de Paris par les marchands ambulans. Il y a là encore un curieux sujet d'étude, et nous essaierons bientôt de l'aborder.

MAXIME DU CAMP.

LA

# MORT DE DEADLY DASH

RÉCIT D'UN LENDEMAIN DE COURSES (1).

On peut être grand médecin, — demandez plutôt au vôtre, — et ne pas connaître l'*epsomitis*. C'est une maladie singulière, dont le domaine est restreint, et qui revient chaque année à date fixe. On n'y est guère sujet qu'à Londres même ou dans les environs immédiats de cette immense cité, le lendemain du jour où le grand prix du *derby* a été disputé. Les symptômes de ce mal curieux, d'après une séméiotique familière aux gens du monde, — plus particulièrement aux membres du *Jockey-Club*, — consistent en une sorte de mélancolie douce et résignée qui ne cède qu'à un régime prolongé d'eau de Seltz tempérée d'*amontillado*. En remontant aux causes déterminantes, vous trouvez presque invariablement une perte sèche d'un nombre de livres sterling exprimé par quatre chiffres au minimum, perte qu'on ne pouvait prévoir, paraît-il, et que le malade attribue soit à un refroidissement du cheval favori, soit à un effort durant l'*entraînage*, soit à un faux départ, jamais au mauvais choix de la bête pour laquelle il pariait. Quelques autres accidens peuvent déterminer une attaque du même mal. Au retour des courses, par exemple, vous avez lancé votre *wagonnette* dans les côtes d'un omnibus, et à ce méfait déjà notable vous avez ajouté celui de répondre par un refrain de *l'Africaine* aux malédictions

(1) Encore un récit emprunté au recueil de *Ouïda* (*Cecil Castlemaine's Gage*, etc.) Celui-ci nous montre sous un nouvel aspect le talent de l'ingénieux écrivain que nous avons pris sur nous de recommander à l'attention de nos lecteurs.

de toute une famille d'herboristes terrifiée et glapissante, bel exploit qui vous met sous le coup d'un procès ridicule. Ou bien encore, alors que votre favori, le bai-brun à queue blanche, prenait la tête et franchissait le but, vous avez, dans un imprudent élan d'enthousiasme, promis à Euphrosine Brown de la conduire aux eaux de Baden, ce qui ne laisse pas de vous créer des perspectives compromettantes. De là toute une série de réflexions plus sensées les unes que les autres. Qui vous poussait dans ce demi-monde d'actrices et de bohémiennes? Pourquoi tant de notes acquittées à tort et à travers, gants et parfums, cachemires et point d'Angleterre, bracelets par-ci, bagues par-là, « salaires d'iniquité, » dit votre oncle, rançon d'imbécile, dit votre conscience? Bref, pour une cause ou l'autre, à l'exception des gagnans principaux, presque tous les curieux attirés aux courses d'Epsom en reviennent atteints de l'*epsomitis*. Elle dure ordinairement de vingt-quatre à quarante-huit heures, quand on sait la traiter par un certain régime ci-dessus indiqué.

Ces préliminaires me conduisent naturellement à vous dire qu'un de mes amis, atteint du mal en question, — tristesse somnolente, langueur appesantie, — vint un lendemain de courses chercher auprès de moi remèdes et consolations. Il savait de reste que je ne le harcèlerais pas de vaines remontrances, et que les *je vous l'avais prédit* ne sont point à mon usage. Les femmes seules (les femmes légitimes, s'entend) se permettent cette phrase aussi banale qu'agaçante. Quant à moi, je m'abstins même de rappeler à mon camarade que je l'avais soigneusement et persévéramment prémuni contre son excessive confiance dans les mérites de *Russley*. Je bornai mes conseils à lui prescrire de boire frais et de se rappeler les malheurs d'autrui, excellente recette pour nous faire accepter les nôtres. Aussi, remontant vers le passé, nous évoquâmes toute sorte de vieux souvenirs aux clartés mourantes du crépuscule. L'entretien ne fut pas des plus gais. On ne sait pas ce que recèle de tristesses à échéance du lendemain un excès de vin de champagne frappé commis la veille. L'homme d'ailleurs est porté à regarder comme un désert aride le monde où il est atteint et convaincu d'avoir joué le rôle d'un sot.

Entre autres noms qui défilèrent tour à tour dans l'espèce de chapelet que nous égrenions ainsi se présenta tout à coup le sobriquet de *Deadly Dash*. Ce sobriquet, resté maintenant dans un petit nombre de mémoires, était, il y a une douzaine d'années, bien connu dans l'armée anglaise : il abritait un nom par lui-même honorable, je veux qu'il l'abrite encore. On ne sera pas longtemps à comprendre pourquoi. J'ignorais encore ce qu'était finalement

devenu *Deadly Dash*. Mon ami au contraire, servi par des hasards tout à fait exceptionnels, avait vu se dénouer cette carrière étrange. Il me conta les choses par le menu, et je voudrais les redire comme il me les conta, — moins les *vous comprenez, hein?... vous savez, mon cher*... et autres appels à ma perspicacité naturelle, dont ce récit fut, pour mon goût particulier, trop fréquemment émaillé.

## I.

Quel tireur que ce Deadly Dash! commença mon ami, qui lui-même se pique à bon droit de savoir loger une balle, et dont la carabine est célèbre parmi les habitués de Hornsey-Wood-House (1). Surnom terrible, n'est-il pas vrai? mais qui exerçait une fascination plus terrible encore. Je me souviens de l'effet qu'il produisait sur moi et sur bien d'autres quand, tout novice encore, j'allai rejoindre le vieux 7e de dragons, où vous savez que j'ai débuté. Dans un double sens, ce menaçant sobriquet trouvait, au dire de tous, son application. — Une main du diable, il tue tout ce qu'il touche, disait-on du personnage qu'il désignait. La fatalité l'accompagne. Dans un duel (le duel n'était point encore aussi démodé qu'à présent), vous le voyez armer à loisir, avec une indifférence suprême; à peine se donne-t-il la fatigue de lever son pistolet au niveau de l'œil, et le coup porte en pleine poitrine, en plein front, exactement comme il l'a voulu. — S'agissait-il d'une intrigue, même sang-froid, même indifférence apparente, même invariable succès, accepté avec le même dédain. Je l'ai vu, moi qui vous parle, disputer six mois durant au plus brillant de nos camarades les préférences d'une belle dame. Le jour où il la vit franchement décidée en sa faveur, il exigea d'elle un congé public donné à son rival, et quand elle lui eut fait ce sacrifice éclatant, nous le vîmes avec stupéfaction saisir à l'improviste la main de l'une, la main de l'autre, et les joindre par un geste solennel en leur disant : — Allez, mes enfans, je vous bénis. — Puis il tourna tranquillement sur ses talons, et tout fut dit... Tout fut dit, sauf que le lendemain, appelé par l'officier victime de cette espèce de guet-apens, il le coucha galamment sur le terrain.

— Mort? interrompis-je.

— Aussi mort que Bayard lui-même. Généralement parlant, Deadly Dash ne blessait guère, ayant horreur des coups manqués, et professant au contraire pour la vie humaine un mépris des plus

(1) Tir bien connu des *sportsmen*.

complets. Il riait lui-même de son surnom, et l'accueillait comme une sorte d'hommage. Cette tragique et significative appellation était pour lui la coupe d'or décernée à l'homme qui fait courir, les *Ravensworth stakes* ou le *Puppy cup and goblet* pour celui qui se pique de former des meutes. Il en était fier, tranchons le mot, et déplorait seulement qu'il fallût déjà, pour se battre, passer en terre française. Il ne s'expliquait pas tant de pruderie en matière si peu importante, et il y voyait un signe de décadence nationale. Casse-cou du reste en toute matière, il toucha vingt fois le seuil de cette ruine complète que le prince de Soubise regardait comme un paradis inaccessible; mais quand on le croyait écrasé, perdu pour jamais, le gaillard reparaissait à fleur d'eau, tout à coup sauvé du naufrage, et sans plus d'émotion que s'il n'eût pas couru le moindre danger. J'ai vu d'autres viveurs dépenser autant, s'endetter autant; mais aucun ne montrait cette désinvolture impassible, cette vigueur de résistance. Personne n'avait ses allures princières, personne ne saluait comme lui. De l'esprit toujours, et argent comptant; aussi peu de morale et autant de créanciers qu'un simple mortel en puisse posséder. Les moins scrupuleux de nos *sabreurs*, — qui ne s'effarouchent pourtant pas de bagatelles, — s'étonnaient du sans-façon de ses vices. Du reste on ne parlait jamais de lui que dans les meilleurs termes. Au Curragh, au *Guards' Club*, aux dîners anniversaires de la *Thatched House*, dans les cantonnemens du nord de l'Inde comme dans les *barrack-rooms* de Brighton, jamais le nom de Dash n'était prononcé sans quelque flatteur appendice : — *Pleasant fellow!* — un charmant garçon, plein de ressources, jamais à court, tout ce qu'on peut souhaiter de mieux pour égayer une après-dîner, à la condition toutefois qu'il soit bien disposé; en revanche, s'il l'est mal, vous pourrez bien le lendemain matin lui devoir un passeport pour l'autre monde... Mais ceci est un détail, n'est-il pas vrai?... d'autant qu'il trouvera quelque bon mot pour assaisonner votre oraison funèbre.

Je me souviens encore de la curiosité vraiment émue avec laquelle je me préparai à voir ce grand exterminateur. J'étais jeune alors. Je faisais une épouvantable consommation de romans importés, et justement il réalisait l'idéal de ces *in-octavo* brochés de jaune; il devait donc avoir, pour parler le langage du temps, « ce je ne sais quoi de farouche et de fier qui révèle une âme usée, mais où règnent encore des passions inépuisables. » Bref, j'en avais fait un type d'ordre composite où je devais retrouver à la fois Monte-Cristo, Méphistophélès et Murat. Jugez de ma déconvenue quand je fus présenté à un homme de taille ordinaire, plutôt frêle et délicat, blanc et blond comme une jeune fille, de manières parfaite-

ment calmes, parfaitement courtoises, et dont le rire avait quelque chose de singulièrement harmonieux. Tel était ce personnage dont on racontait tant de sanglantes prouesses, qui avait joué le premier rôle dans un si grand nombre de tragédies, gagné, perdu sans sourciller des sommes à faire pâlir la plus intrépide galerie de l'Europe, dont la langue dorée avait captivé tant de femmes, dont les nerfs d'acier avaient mené à bien tant de *vendette*. Le héros de toutes ces orgies, l'Hercule de toutes ces débauches insensées, comment le reconnaître sous ces dehors si unis et si peu menaçans? « Il est vrai, me disait à ce sujet un misanthrope de caserne (devenu tel faute d'avancement), que Méphistophélès, lorsqu'il se mêle à nos affaires humaines, laisse volontiers au logis ses attributs caractéristiques. Irait-il dans un salon faire montre de sa queue et de ses cornes? Pas si simple, mon bon monsieur! Et Caïn donc! le croyez-vous disposé à promener au grand jour le sceau de malédiction qu'il porte au front? S'il avait à se produire, il ne manquerait pas de le faire disparaître sous une légère couche de *blanc de perle*. Personne de nos jours ne se laisse voir sans quelques précautions de toilette. Quant à Dash en particulier, il ne met pas de rouge, — c'est-à-dire de noir, — pour plusieurs raisons. La meilleure est qu'il n'en a pas besoin, la seconde est qu'il lui est impossible de *poser* pour quoi que ce soit. Sa nature ne se prête à aucune comédie. Sa vie fût-elle en jeu, il ne pourrait, je crois, se mentir à lui-même ni mentir aux autres. Et je ne suis pas étonné de l'attrait qu'il a pour vous, continua mon misanthrope, car moi-même je ne jurais que par lui jusqu'au jour...

« — Jusqu'au jour?... répétai-je, voyant qu'il n'achevait pas sa phrase.

« — Jusqu'au jour où il tua mon pauvre frère Charlie dans les bois de Chantilly, au sortir d'une soirée pendant laquelle une tragédienne célèbre s'était amusée à les exciter l'un contre l'autre en les traitant alternativement avec la même bienveillance. Depuis lors, vous comprenez, nous ne nous adressons plus la parole. Parfois je le regrette, parfois je m'accuse de pousser la susceptibilité un peu loin... Charlie, je ne dis pas, était un excellent garçon, mais personne ne prépare comme Dash un punch au curaçao, et, quand il veut bien vous éclairer sur les chances des chevaux engagés pour le *Granby*, vous pouvez parier presque à coup sûr. Néanmoins, comme il a tué Charlie... Maintenant, mon jeune ami, acceptez un conseil que je vous offre en tout désintéressement. Ne vous familiarisez pas avec ce *tueur*. Il ressemble à la petite panthère qu'élève notre ami Berkeley. Peau soyeuse, patte de velours et mille autres agrémens de même nature; mais le jour peut et doit venir où elle

paiera les caresses par une étreinte finale dont on pourra fort bien ne pas sortir vivant. »

Ce refrain : *prenez garde à vous!* je l'entendais de tous côtés. Il m'était redit par les juifs madrés dont le terrible Dash avait esquivé les filets, par les malheureux créanciers qu'il avait faits au même, un peu moins haut par les beautés dont il s'était amusé à peupler ses souvenirs, par certains maris qui, l'ayant convié à chasser le faisan, l'avaient surpris braconnant un autre gibier, par certaines grandes coquettes dont il déchirait à plaisir le masque, pour lui transparent, bref par tous ceux qui de manière ou d'autre avaient quelque grief contre ce représentant de l'enfer sur terre, cet affreux, ce démoniaque Deadly Dash... si bien que le vice lui-même commençait à prendre des airs vertueux quand on venait à parler de notre cher camarade, — ce qui arrive toujours quand le vice vous croit en voie de perdition définitive. Les officiers de son propre régiment, les membres de son propre club, finirent par éprouver quelque scrupule à lui donner le bras dans Pall-Mall, effrayés de sa constante bonne fortune à toute espèce de jeux.

Ce long défi à tous les hasards ne pouvait aboutir qu'à une crise, et la crise enfin arriva. Le *tueur* tua un homme de trop, — un prince russe, ma foi, — dans le bois de Vincennes, à propos d'une chanteuse de café-concert. Tous les mondes et demi-mondes prirent à cœur cette catastrophe. Le fait en lui-même n'avait rien d'énorme; mais comment tolérer l'audace d'un simple officier de cavalerie qui se permet, sans respect pour l'altesse sérénissime, d'occire ainsi un rejeton de race impériale? On aurait à toute force compris qu'un duc se donnât pareille licence : cette tache rouge se serait perdue parmi les feuilles de fraisier de sa couronne héraldique; mais un Deadly Dash, un simple dragon, — et non pas des mieux famés, — un homme dont la signature se lisait sur bon nombre de menus papiers en circulation chez les banquiers de quatrième catégorie!... Non. La société en pareil cas se montre à bon droit inflexible. — Je ne pardonne pas, dit-elle de sa voix la plus dure,... à moins, ajoute-t-elle en sourdine, à moins que vous n'ayez quelque petite prime à m'offrir. La prime manquait apparemment. Notre duelliste reçut de haut lieu des injonctions secrètes auxquelles il n'eût pas été prudent de désobéir, et mit en vente son brevet de capitaine. Pour la première fois de sa vie, après tant de risques victorieusement affrontés, le plus solide *steeple-chaser* de l'armée fut désarçonné, renversé, couché par terre, sans remède, à tout jamais.

Loin de moi l'idée de protester contre l'arrêt que le Destin rendit ce jour-là. Notre homme en avait mérité bien d'autres, et la cata-

strophe qui venait ainsi l'atteindre au sein de ses odieux, de ses insolens triomphes, ne pouvait soulever aucune objection fondée. Sans ombre de conscience ou de scrupule, n'épargnant personne, inaccessible à la pitié, complétement étranger au remords, il abattait, sans plus s'en inquiéter que des pigeons de Hornsey-House, quiconque sur sa route lui faisait obstacle. Eh bien! malgré tout cela, trois ou quatre nigauds, — dont j'étais, — prirent à cœur sa mésaventure. Que diable voulez-vous? il s'était intéressé à ma jeunesse, et pourquoi? je n'en sais rien. Par momens, ce réprouvé se montrait d'une générosité princière. Pour vous tirer d'embarras, il eût vendu sa dernière chemise, quitte à vous prendre votre maîtresse le lendemain matin et à vous mettre sur la paille le surlendemain dans quelque partie de baccarat, toujours avec le même air de cordiale bonhomie. Je ne pouvais m'empêcher de le plaindre. Songez donc, un si excellent tireur! Qu'on le mît au détour d'une allée où les faisans s'enlevaient par bouquets, — dans un bachot au milieu d'un marais lorsque tourbillonnent, battant des ailes, des nuées de canards sauvages, — dans une sombre forêt de Transylvanie où le sanglier farouche fonce à travers taillis avec des cris de fureur, une écume sanglante aux lèvres, — parmi les jungles indiennes, la nuit venue, n'ayant pour cible qu'une tête brune entrevue çà et là derrière les buissons, à deux ou trois cents *yards*, — son coup était infaillible. Voilà pourtant ce qui aurait dû rendre indulgens ces bureaucrates des *Horse-guards*. Je ne sais comment ils méconnurent le parti qu'on pouvait tirer d'un sabreur pareil. Il était si simple d'utiliser contre les Ghoorkas, les Mahories ou les Cafres cette vaillance dépensée en pure perte. Transformer en héros un chenapan n'est pas après tout une si étrange merveille; cependant il y faut encore quelque clairvoyance et quelque flair, ce dont les bureaux sont généralement dépourvus. C'est pourquoi Deadly Dash, par une belle soirée d'automne, traversa la Manche en bateau à vapeur sous le coup d'une véritable proscription, car il avait des créanciers par myriades, qui se disposaient à le traiter sans merci ni miséricorde. De sa belle vie aventureuse, du monde qui l'accueillait si bien, de ces riches herbages qu'il avait livrés acre par acre aux juifs avides, rien absolument ne lui était laissé. Il en était séparé désormais par d'infranchissables abîmes.

L'oublier, une fois hors du pays, fut l'affaire d'un tour de main. « Loin des yeux, loin du cœur, » le proverbe a raison, et personne n'entonna le moindre *De profundis* en l'honneur de ce mort encore vivant. Je pense même que certains camarades se sentirent soulagés et respirèrent plus à l'aise. Nous ne sommes jamais bien sûrs qu'on nous regrette, mais nous pouvons parier sans risquer

de perdre que notre départ fait plaisir à quelqu'un. Celui du *tueur* mit en liesse assez de monde. Pour deux ou trois bons diables qui avaient à se louer de sa capricieuse générosité, on en comptait par vingtaines dont il avait consommé la ruine. Donc peu de regrets et un prompt oubli. Personne, que je sache, ne s'enquit de ce qu'était devenu Deadly Dash. Ce surnom même disparut de la circulation après les sept ou huit jours pendant lesquels on causa négligemment des raisons qui avaient déterminé le départ de celui qui le portait. Sept ou huit jours, mon Dieu! toutes les amitiés n'ont pas de si longues obsèques. Moi-même, au bout d'un temps assez court, je ne songeai plus qu'incidemment à ce héros de ma jeunesse, par exemple quand mes yeux se portaient au-dessus de ma cheminée vers la tête d'un cerf superbe (un bois à treize pointes, mon bon ami) qu'il avait traqué, tiré, tué de sa main dans les montagnes de l'Ayrshire, et dont ensuite il m'avait fait présent. Je me demandais alors, — mais j'étais seul à me poser ces questions, — si Deadly Dash avait péri dans quelque escarmouche, soit au Chili, soit en Bolivie, ou s'il s'était fait sauter la cervelle à Hombourg; s'il avait embrassé la foi musulmane pour entrer dans l'armée du sultan, s'il faisait la chasse aux Kabyles dans les gorges du Djurjurah, ou s'il marchait pour le compte des Bourbons de Naples à la tête de quelques brigands. — Peut-être aussi, me disais-je, ramené dans la voie où il a trouvé sa perte, il y joue obscurément le rôle d'un aventurier de bas étage. — Bref, nous ne savions rien et ne nous inquiétions guère de rien savoir. Quand une fois le monde a rabattu le drap sur la tête d'un vivant qu'il déclare bel et bien supprimé, peu lui importe en vérité que le pauvre diable trouve ensuite tel ou tel suaire; c'est affaire faite, on n'y revient pas.

## II.

Sept ou huit années après cette crise finale, et lorsque pas un « homme de cheval » ne se rappelait les prouesses passées de Deadly Dash, j'obtins un congé de six mois, et, ne sachant trop que faire de ce loisir, je jugeai bon d'aller voir un peu ce qui se passait dans les états confédérés récemment insurgés sur l'autre bord de l'Atlantique. Ils étaient bloqués, ce qui vous expliquera peut-être ma fantaisie. J'avais entendu dire merveille de ces *clippers* ailés qui déjouaient toutes les mesures prises pour les intercepter au passage. Il y avait là des difficultés séduisantes, des chances à courir, voire quelque péril à braver. Une fois arrivé, — si j'arrivais, — j'entendrais certainement de près ou de loin « parler la poudre, » dont l'éloquence m'a toujours été chère. J'eus le bonheur de percer

le blocus, — *run the blockade*, c'était la locution consacrée, — et un peu après le fameux *raid*, l'étonnante razzia du général Lee sur les frontières du nord, vers le temps où fut livrée la bataille de Gettysburgh, je me trouvai au cœur de la Virginie, en pleine guerre civile, aux premières loges pour suivre de près les péripéties de ce grand drame aujourd'hui terminé. Tout naturellement j'évitais le séjour des villes, préférant de beaucoup celui des camps et des forêts, car je voulais tout voir et juger des coups par moi-même. Maintenant que je puis de sang-froid apprécier ma conduite, je la trouve légèrement absurde et téméraire au premier chef.

Certain jour que j'avais à franchir une trentaine de milles qui me séparaient d'un campement de cavalerie virginienne, je partis sans autres compagnons qu'un maigre coursier gris-de-fer et une paire de *revolvers* en bon état. N'ayant pas de guide, je perdis la piste, et m'enfournai dans une vaste épaisseur de bois marécageux, resplendissant de ces crus verdoiemens jaspés de pourpre qui signalent ce qu'on appelle là-bas l'*indian summer*, l'été de la Saint-Martin, dirait un Français. Par-ci par-là, dans une végétation dense et fourrée, — si dense que le plein midi s'y métamorphose en crépuscule, — de jolis étangs sauvages se trouvent comme enfouis, et des pointes de granit émergent, noires et rugueuses, de la terre humide; telle est la physionomie générale du paysage, qui ne varie guère sur une immense surface de marais boisés. Aucun indice de guerre, si ce n'est quand je traversais quelque clairière aride et noire où les débris charbonnés d'une charpente grossière attestaient qu'on avait brûlé en l'abandonnant une cabane isolée. Parfois aussi mon cheval s'ébrouait, hennissant en face d'un obstacle que ses pieds venaient de heurter : c'était un bloc informe gisant sur le sol; mais en y regardant de plus près on reconnaissait, gonflé, mutilé, décomposé, le cadavre d'un soldat qui était venu mourir dans cette solitude. Une poignée d'herbes entre ses doigts, que la morsure des fourmis avait dénudés, témoignait de ses dernières angoisses, et dans la cavité profonde où les oiseaux de proie étaient venus picorer ses prunelles, on s'imaginait retrouver encore le regard effaré des agonisans. En général, près de ces débris, on en retrouvait une vingtaine d'autres de même nature, les uns à demi embourbés, les autres réduits par le bec des aigles et des faucons à l'état de simples squelettes. Leur histoire n'était pas difficile à restituer. Il y avait eu quelque rencontre de piquets, quelque détachement surpris en reconnaissance. Les pauvres soldats ainsi engagés étaient tombés là parmi ces ténèbres, au sein de cette fange, pour figurer ensuite sur quelque liste de « manquans à l'appel, » sans qu'on s'enquît autrement de leur destinée. Voilà ce qu'on rencontrait çà et là dans ces bois fleuris, aux feuillages de pourpre et d'écarlate, où

plane un bourdonnement continu d'insectes dorés. C'étaient les seuls jalons de ma route indécise.

A la longue et après bien des milles parcourus dans ces conditions, la solitude me pesait de plus en plus; j'avais soif de me retrouver parmi les hommes, de marcher dans une direction connue : aussi jamais le *hallali* d'un sanglier sur ses fins, jamais le palpitant et doux aboiement qui signale le *trouver* d'une meute ardente, n'ont si agréablement caressé mon oreille que ne fit le pétillement lointain d'une fusillade engagée tout à coup à ma gauche, c'est-à-dire vers le couchant. Mon cheval, évidemment accoutumé au feu, dressa l'oreille et prit une plus vive allure. Tout décharné qu'il fût, et bien que sa tête osseuse ressemblât à la boîte d'un violon, il allait assez bon train, et je le poussais vivement à travers la vase des étangs, les épines des taillis, exalté que j'étais par ce tapage de mousqueterie. Les bruits du combat m'arrivaient de plus en plus nets, le vent m'apportait par bouffées de plus en plus fortes les émanations de la poudre; enfin, crevant de l'épaule un réseau de broussailles parasites, ma monture se lança, glissant à chaque pas, sur une pente tapissée d'herbes sèches, après quoi elle prit d'elle-même le galop, et gagna une sorte de plateau gazonné où l'escarmouche marchait vigoureusement.

Au premier coup d'œil, je compris ce qui se passait. Quatre cents cavaliers sudistes se maintenaient à grand'peine contre trois divisions d'infanterie fédérale auxquelles ils s'étaient heurtés par hasard, tandis que ces dernières traversaient le plateau en question avec quelques pièces d'artillerie à pied. Les fédéraux ne pouvaient guère être moins de cinq contre un. Malgré cette énorme disproportion de forces, les cavaliers confédérés, massés en carré, se défendaient vaillamment, comme la garde consulaire à Marengo; mais ils étaient si complétement cernés par les colonnes ennemies qu'ils faisaient de loin l'effet d'un récif battu par des vagues furieuses. Ce tableau d'ensemble que j'avais eu le loisir d'étudier tandis que mon gris-de-fer, les jambes de derrière ramenées sous lui, dévalait lentement sur les pentes glissantes, ce tableau, dis-je, devenait moins distinct à mesure que je m'en rapprochais, la fumée et la poussière le dérobant en partie à mes regards. Cependant on distinguait encore, perdus en cette épaisse buée, l'éclair des sabres, le fier mouvement des chevaux qui se cabrent affolés et couverts d'écume, le feu sombre qui jaillit d'une carabine, et j'aperçus fort bien à certain moment le chef de ces braves insurgés, au centre de son escadron, rivé, pour ainsi dire, en selle, et s'escrimant du sabre dans toutes les directions. Sur le *sombrero* qui couvrait sa tête et me dérobait ses traits se détachait une plume de héron gris.

Pour assister à une scène pareille et ne pas vouloir y jouer son

rôle, il eût fallu être une pierre et non pas un homme, que dis-je un homme? un dragon du vieux septième. Aussi devinez-vous sans doute que je piquai des deux à travers le plateau pour arriver le plus vite possible en pleine mêlée, et que je ne tardai pas à rejoindre la plume de héron, sans trop réfléchir d'ailleurs si j'avais tort ou raison de prendre ainsi en main la cause de l'esclavage. Tout cela fut fait en moins de temps qu'il n'en faut pour chanter un couplet de la chanson de *Dixie*, la *Marseillaise* sudiste. Je devais pourtant me considérer comme un *non-belligérant*, comme un *neutre*, — délicat euphémisme qui, selon moi, signifie lâche, — par conséquent rester impassible sur ma tour du guet, ne me prononcer pour personne, manquer également aux deux parties contendantes. Par malheur, ces belles considérations me sortirent de la tête; je pris ma bride à belles dents et un pistolet dans chaque main je courus sans m'inquiéter du reste au secours du plus faible.

Ah! le beau soldat que cet homme à la plume grise! Comme il tenait en haleine ses gens, toujours groupés autour de lui, bien qu'une selle après l'autre se vidât, bien qu'un cheval après l'autre se dérobât des rangs, veuf de son cavalier! Il avait une manière à lui de brandir son sabre entre deux coups, pour raffermir sa prise et frapper ensuite avec plus de précision, qui lui avait de prime abord valu mes plus chères sympathies. Les balles frisaient la terre autour de lui ou traversaient l'air comme une grêle; vers lui s'élançaient, baïonnette basse, les plus aventureux de ses ennemis, et ce Titan, plus froid que les eaux du Saint-Laurent, frappait à droite, frappait à gauche, couchant autour de lui morts et blessés sur lesquels piétinait avec une rage froide son cheval exaspéré. On se sentait grisé par tant de bravoure, et l'odeur du sang vous montait à la tête comme le plus enivrant des gaz.

Je travaillais de mon mieux, armé d'un sabre que j'avais saisi dans la main d'un mourant; mais les quatre cents hommes du sud étaient déjà réduits à moitié de ce nombre. Il n'y avait guère de salut à espérer, et je faisais mon deuil de ma chère petite personne, satisfait après tout d'une journée qui m'avait fait voir du nouveau. L'homme à la plume grise promenait par momens un regard inquiet sur les débris de son détachement. Pas un soldat n'avait encore lâché pied. On les voyait tous décidés à se faire hacher jusqu'au dernier pour ne point faillir à ce chef indomptable. Ses dents étaient serrées, son regard avait de froids reflets comme ceux de l'acier. — Une charge!... passons-leur sur le corps! s'écria-t-il tout à coup d'une voix qui vibrait comme un clairon. Il faut croire qu'en donnant cet ordre absurde il comptait sur quelque intervention des puissances occultes. Les sudistes parurent cependant trou-

ver tout simple qu'il parlât ainsi, et ne songèrent qu'à lui obéir. Ils serrèrent les rangs comme à la parade, évitant de leur mieux les chevaux blessés qui ruaient à la moindre approche et les tas de cadavres qui embarrassaient la manœuvre; puis, une fois massés, après une courte halte qui attira sur eux une fusillade mieux nourrie que jamais, ces braves chargèrent... La force du choc perça la première ligne, qui s'ouvrit comme le chêne sous le coin une fois entré. La seconde, sans cesser le feu, s'écarta d'elle-même à l'approche de l'avalanche humaine. Bref, la bande héroïque se dégagea miraculeusement de la trappe aux dents de fer, non sans lui laisser quelques lambeaux de sa chair sanglante. Au moment où nous ne vîmes plus devant nous que la rase campagne, l'herbe verte du plateau, un cri de ralliement particulier à la Virginie sortit en même temps de toutes les poitrines. Ce cri, je l'ai encore dans les oreilles au moment où je vous parle.

J'ai assisté dans ma vie à quelques affaires assez chaudes, mais en fait d'inattendu et de surprenant il ne m'a pas été donné de rien voir qui approchât de cette aventure. J'en sortais sans autre dommage qu'une bonne estafilade à l'épaule, et pourtant je n'avais pas quitté le chef d'une semelle. Quand nous fûmes hors de poursuite, ce qui ne tarda guère, — car les fédéraux ne disposaient pas d'un seul escadron de cavalerie, et leurs canons à longue portée faisaient derrière nous plus de bruit que de besogne, — ce démon incarné, sans arrêter sa bête, lancée au galop, se tourna sur sa selle, épaulant un *rifle* qu'il venait de prendre à l'arçon de sa selle: — Il me faut le général, dit-il, l'œil fixé sur un groupe d'officiers d'état-major qui, pour moi, ne représentaient que des taches noires sur un fond brumeux; puis il fit feu. La tache centrale de cette vague pléiade me parut quitter la selle, et un cri de rage qui parvint jusqu'à nous annonça que la balle était arrivée à son adresse. Le chef sudiste se mit à rire d'un petit rire triomphal, métallique et sonore, qu'il me semblait ne pas entendre pour la première fois. Le sauvetage, pour le coup, marchait grand train. Encore quelques minutes, et nous allions plonger sous les voûtes de l'immense forêt qui ouvrait devant nous, comme les grandes cathédrales d'autrefois, ses inviolables asiles. Encore quelques minutes, et derrière les routes de bois profondément ravinées nous trouverions l'ombre protectrice, le silence fidèle, le rempart des lacs, le refuge des taillis impénétrables. Vingt à parier contre un que nous étions hors d'affaire. Un moment de plus accordé à notre fuite nous donnait partie gagnée. Ce moment nous manqua cependant.

Une vallée étroite et profondément encaissée, ouverte à notre gauche, débouchait sur la route où nous étions engagés. De cette

tranchée, que masquaient des masses de feuillages ténébreux, sortit tout à coup, nous barrant le passage, un corps de cavalerie fédérale pourvu de plusieurs pièces de canon attelées, deux mille hommes environ, qui hâtaient leur marche à l'appel lointain de l'artillerie pour aller rejoindre l'autre corps d'armée. En un clin d'œil nous fûmes entourés, en un clin d'œil écrasés par la simple supériorité du nombre. Songez donc : deux cents malheureux à bout de forces, parmi lesquels bon nombre de blessés, des chevaux éreintés qu'il fallait faire avancer à grands coups d'éperon, et de l'autre côté des soldats tout frais, assurés de la victoire, dont les essaims nombreux se succédaient devant nous et sur nos flancs, tandis que derrière, à peu de distance, un autre corps nous fermait toute issue. Cependant même alors nous ne voulûmes pas nous rendre sans avoir combattu. Notre chef, comme un nouveau preux de la Table-Ronde, sabrait d'estoc et de taille. Ainsi faisait à côté de lui un Virginien de haute stature et d'une beauté surprenante, un modèle digne de Velasquez ou de van Dyck. A la fin néanmoins ils tombèrent tous deux, non pas que la mort eût trouvé moyen de les atteindre, mais soulevés de leurs selles par la multitude qui se poussait et se pressait autour d'eux. Ils vidèrent les étriers presque en même temps et roulèrent sur leurs chevaux, dont on avait coupé les jarrets.

Vous comprenez bien que je n'avais pu voir ces abus de la force sans chercher à y mettre mon *veto;* mais à cet instant même un coup de sabre m'arriva sur la tête et m'abattit sur place. Je vis à la fois un soleil tourner devant mes yeux, un tourbillon de couleurs éblouissantes et confuses, des flammes aux jets fourchus, des éclairs sanglans, — bref, pour ne pas tant poétiser, je vis, comme on dit, *trente-six chandelles*, — et perdis absolument toute conscience de mon être jusqu'au moment où je rouvris les yeux dans une grande pièce carrée, grossièrement construite de planches et de madriers, où planait une odeur fade et malsaine. Je n'avais pas les idées fort nettes, et pourtant je sentais en moi cette conviction que j'étais mort, déposé dans notre caveau de famille, sous nos grands ormes du comté de Warwick, et que j'entendais croasser au-dessus de moi les choucas du cimetière. Cependant, à mesure que cette chimère se dissipait et que les brumes de mon cerveau tendaient à se dissoudre, je vis aux lueurs incertaines qui pénétraient dans cette grande étable un visage dont l'aspect ne m'était pas nouveau, et qui me reportait aux souvenirs incohérens d'un « autrefois » très mal défini. Ce visage, sur lequel je ne pouvais mettre un nom, était bronzé à plusieurs couches, encombré de barbe, très fatigué, très flétri, portant les profonds stigmates d'une vieillesse anticipée,

souillé d'ailleurs par la poussière des combats et le sang, non encore étanché, de plus d'une blessure, car nous étions prisonniers, hors d'état de nous procurer les moindres soins, et personne autour de nous ne semblait disposé à nous aider en rien, fût-ce d'un simple verre d'eau. — Cette figure, pensais-je, est plus dure, plus sombre, plus sévère que celle dont elle me rend le souvenir; à tout prendre cependant, elle est plus noble. — Et je la contemplais avec un certain intérêt. C'était celle du chef sudiste à côté de qui j'avais voulu combattre et que j'avais vu porter de si beaux coups de sabre. Il était là maintenant, assis sur un tas de paille, regardant avec une sorte de lassitude le soleil qui baissait à l'horizon, et confondu parmi cette vingtaine d'hommes, tous prisonniers comme moi.

Je remuai quelque peu. Son regard se détourna vers moi. Une certaine surprise s'y peignit. On m'avait jeté de côté comme « un homme flambé; » aussi s'étonnait-on de me voir revenir à la vie. Au moment où nos regards se rencontrèrent : — Tiens, me dis-je, c'est Deadly Dash.

## III.

Il paraît que ce nom s'échappa de mes lèvres pendant qu'il traversait mon esprit avec toute la force que peut conserver un homme à moitié défunt. Il était si étrange après tout de nous retrouver ainsi tous les deux dans les mains des unionistes! Mon exclamation le fit tressaillir. Ce sobriquet le ramenait brusquement au sein de ce monde avec lequel, depuis tant d'années, il avait complétement divorcé. Le sang lui monta aux joues, son regard étincela; puis, franchissant d'une seule enjambée l'espace qui nous séparait, il s'agenouilla sur la paille qui me servait de lit, et prit mes mains entre les siennes, me regardant avec cette expression affectueuse qui, en dépit de tout, m'avait fait aimer le « tueur » dans un temps où il n'était pour tous qu'un objet d'aversion et de crainte. Il m'exprima chaleureusement son regret de me voir en si mauvaise passe, et si cruellement puni de ce sentiment chevaleresque en vertu duquel je m'étais fait spontanément le champion de « la belle Virginie. » — Nous n'avions, disait-il, que des perspectives assez peu souriantes, les prisons du Capitole, les cachots de Carroll, ou peut-être même;.. mais il ne s'arrêtait pas sur cette dernière hypothèse, reléguée à l'arrière plan. — C'est ainsi que me fut révélé par pur accident le sort de ce personnage à part que l'Angleterre avait repoussé comme un misérable vaurien, et en qui le Nouveau-Monde avait découvert un héros.

Lui-même en butte à de cruelles souffrances, il n'en témoignait pas moins une vive sympathie pour celles que j'éprouvais, et, laissant de côté les soucis de sa propre situation, il cherchait avec ardeur à combiner tous les argumens qui pouvaient servir à légitimer mon imprudente conduite. J'étais, selon lui, un simple touriste mêlé à la guerre civile par pur accident, sans préméditation quelconque. En même temps il s'informait de ma carrière, de ses anciens camarades, et ne cessait de se montrer communicatif que lorsque je voulais l'entretenir de lui-même. Il me raconta simplement qu'il était entré au service des confédérés dès le début de la guerre civile, et je crus remarquer qu'il désespérait maintenant de leur cause. Ce découragement, cet abattement profond, cette tristesse poignante, était-ce simplement le résultat de la défaite qu'il venait de subir? Je fus tenté de le croire en songeant à ce que devait être pour un si vaillant soldat la perspective d'une longue captivité. Néanmoins cette mélancolie avait de quoi me surprendre, moi qui connaissais le personnage.

Je remarquai avec non moins d'étonnement que de temps à autre, tandis qu'il se tenait à mes côtés, causant à voix basse, — car on avait posé des sentinelles à l'intérieur comme à l'extérieur de l'espèce de métairie qui nous servait de prison, — ses regards errans se portaient avec une expression toute particulière sur l'intrépide Virginien tombé le jour même à ses côtés, et qui, poudreux et sanglant comme lui, le bras gauche cassé, gisait à l'autre extrémité de la pièce. Sous ses longues moustaches noires, le malheureux jeune homme dissimulait tant bien que mal le frémissement de ses lèvres, crispées par la souffrance. J'ai vu bien souvent, à l'hôpital ou sur le champ de bataille, les affres de l'agonie, jamais une torture comme celle qu'accusait la physionomie de ce pauvre garçon. Les autres prisonniers confédérés, quoique gens du commun, faisaient bonne contenance, et pas un ne laissait échapper des plaintes que personne au surplus n'aurait écoutées; mais ce magnifique Virginien, véritable Antinoüs de sa race, m'inspirait un réel intérêt, et, avec cette inquiète curiosité qui s'attache dans un état d'extrême faiblesse aux circonstances les plus insignifiantes, je demandai son nom au « tueur, » dont le regard, ainsi que je l'ai dit, se dirigeait volontiers vers ce compagnon de notre captivité.

— Stuart Lane, répondit-il laconiquement, et sans ajouter un mot de plus, mais avec quelle expression de haine contenue! avec quel accent de malveillance infernale! Jamais vous n'avez surpris dans une parole aussi simple tant d'animosité concentrée et comme vibrante; jamais non plus vous n'avez vu coup d'œil aussi chargé de malédictions que celui de mon ancien camarade au moment où,

tout en me le nommant, il regardait ce frère d'armes si beau, si brave, et dont mieux que tout autre il avait pu admirer l'indomptable ténacité.

— C'est votre major, n'est-il pas vrai? continuai-je presque malgré moi. Je m'en doutais bien. Il s'est noblement conduit... Mais il a l'air bien malheureux malgré ses efforts pour paraître impassible.

— Il pense à sa femme... Marié depuis trois semaines, c'est assez naturel.

Rien encore de plus simple que cette explication; elle me fut donnée le plus tranquillement du monde. Pourquoi me semblat-elle coûter beaucoup à Deadly Dash? Le talon de sa lourde botte à l'écuyère s'enfonça dans le sol battu qui nous servait de plancher comme pour écraser, broyer quelque odieuse réminiscence. Fallait-il entre ces deux frères de péril et d'infortune supposer quelque rivalité de cœur? avaient-ils aimé par hasard la même femme? Voilà ce que je fus appelé à me demander, tandis que, penché sur moi, Dash inspectait mon genou fracturé par une balle, mon épaule entamée par un coup de sabre, deux blessures sans gravité, mais qui me faisaient cruellement souffrir. En même temps j'étudiais sa physionomie, bien différente de celle que je lui avais connue huit ou dix ans auparavant, — plus marquée, plus austère, plus triste, comme transformée par une douleur profonde dont les flammes purifiantes avaient consumé ce qui lui donnait naguère un caractère de perversité joyeuse, d'endurcissement farouche et définitif.

Peu à peu le silence s'établit dans ce misérable hangar où nous étions entassés pêle-mêle. J'éprouvais ces chaleurs incommodes qui marquent le début de la fièvre, et, mes idées commençant à s'égarer, — sans pourtant m'ôter la conscience de ce que j'avais sous les yeux, — je tenais à mon camarade des propos incohérens. Une ou deux fois je lui parlai comme si nous assistions ensemble à la course du *soldiers' blue riband*. Les minutes d'ailleurs se traînaient plus lentes à mesure que les heures s'accumulaient plus nombreuses et que la nuit se faisait. Rien pour distraire notre ennui que le pas régulier des sentinelles allant et venant, ou bien au dehors le hennissement d'un cheval, un roulement de tambour, un signal de clairon, et le *garde à vous!* des avant-postes, bref ces rumeurs variées qui troublent sans cesse le silence d'un camp.

En effet, la ferme dont une des dépendances nous servait de prison était provisoirement le quartier-général du petit corps d'armée fédéral à qui nous avions dû céder la victoire. Aucun espoir de secours ou de fuite. Outre qu'on nous avait strictement désarmés, ce qui va de soi, la plupart de nos hommes étaient comme moi hors

de combat et réduits à l'inaction la plus complète. On nous gardait à vue. Les sentinelles fourmillaient au dehors, et il fallait bien s'avouer que notre unique chance était d'aller moisir dans les casemates de quelque forteresse du nord. Cependant, quelques officiers de marque étant tombés récemment aux mains des confédérés, on pouvait, avec des dispositions tant soit peu optimistes, compter sur la probabilité d'un échange plus ou moins immédiat; mais d'un autre côté nous avions tout lieu de craindre que notre situation ne fût aggravée, le général à qui nous avions été amenés ayant annoncé, disait-on, qu'en représailles de trois de ses officiers exécutés à la suite d'une des dernières razzias de la cavalerie sécessioniste, il ferait fusiller les trois premiers officiers confédérés sur lesquels il mettrait la main. En pareil cas, nous le savions, menace vaut chose faite, et chacun de nous, en voyant le soleil se perdre derrière les nuages sanglans de l'horizon, pouvait se demander si cet astre se lèverait encore une fois pour lui. Or, je vous le dis par expérience, le même homme s'inquiète médiocrement des balles qui peuvent l'atteindre en plein jour, au moment de la charge, et pourtant digère mal l'idée de se trouver la nuit, une lanterne sur la poitrine, au bord d'une fosse creusée d'avance, devant un peloton d'honnêtes bourreaux qui vont à regret le fusiller comme un chien.

## IV.

Deadly Dash lui-même, le plus froid, le plus endurci, le plus endiablé des soldats et des pécheurs, avait suivi d'un regard suffisamment pathétique la lente décadence du soleil vers l'occident. Quelque douleur intime jetait comme une ombre sur son front, ombre dissipée chaque fois que son regard venait à tomber sur Stuart Lane. Alors un léger frisson le parcourait de la tête aux pieds, frisson dont je ne saurais rendre la secrète horreur. Le Virginien cependant gardait une immobilité presque absolue. Aucun signe extérieur ne révélait ses angoisses, mais elles se lisaient dans ses yeux, que je comparais involontairement à ceux d'un pauvre cerf tué jadis par moi dans une de mes chasses en Valachie, et qui, se débattant contre la mort, me jetait des regards exactement pareils. Ah! sans nul doute ce jeune champion d'une cause perdue songeait alors à la femme qu'il aimait, qu'il avait recherchée, obtenue au milieu de la tempête déchaînée sur leur pays, possédée pendant quelques jours au sein du désastre universel, des dangers imminens, et qu'il allait peut-être abandonner pour jamais; il pensait à cette beauté fleurissante dont les parfums étaient perdus pour lui, à ces tendres

épanchemens du premier et unique amour, à ces baisers dont ses lèvres n'avaient pas oublié la saveur, à cette radieuse existence qui, lui mort, s'éteindrait sans doute dans l'isolement et les regrets.

L'épuisement qu'amène l'hémorragie ne me laissait percevoir les choses extérieures que comme on perçoit les créations du rêve, toutefois avec une netteté singulière. A vrai dire, j'avais conscience de rêver tout éveillé, sans le moindre sentiment de la réalité des objets qui passaient sous mes yeux, et cependant l'empreinte brûlante de ces objets s'incrustait, pour ainsi dire, dans mon cerveau surexcité. C'était la fantasmagorie du délire, insaisissable, puisqu'elle est chimérique, mais d'une vraisemblance cent fois plus intense que les plus palpables, les plus incontestables manifestations de la vie positive. Agir, résister, m'était impossible; en revanche je voyais, j'entendais, je comprenais dix fois mieux que dans mon état normal. Seulement je n'aurais pu, questionné sur ce point, dire si je dormais ou si je veillais. Le crépuscule s'éteignit, la nuit vint, on changea les sentinelles. Un bout de chandelle, fixé dans le goulot d'une bouteille vide, jetait ses faibles et vacillantes lueurs sur l'intérieur du hangar; ces jaunes rayons éclairaient tour à tour, à la manière de Rembrandt ou de Goya, tantôt la figure brune d'un *southron*, tantôt la baïonnette brillante d'une sentinelle au repos. Et je me rappelle à ce sujet un mot du « tueur, » qui s'était laissé tomber à côté de mon tas de paille sur lequel il appuyait sa tête pâlie. Avec un rire argentin, presque insolent, quoique très doux, qui me remémorait le temps de notre première liaison : — Il faut souffrir pour être beau, murmura-t-il à mon oreille. Nous reproduisons ici, par manière de *tableaux vivans*, une toile de Salvator Rosa, et le petit Dickey tirerait bon parti de ces effets de lumière... Vit-il encore à propos?.. Le « petit Dickey » était un jeune peintre que son naturel bohême avait recommandé jadis à notre patronage. Son souvenir, évoqué en pareilles circonstances, ajouta quelque trouble au décousu de mes perceptions; je crois pourtant que je répondis affirmativement à la question qui m'était posée.

A travers cette espèce de brume dont je me sentais enveloppé, j'entendis relever les sentinelles. Peu après, un cri perçant me fit tressaillir : c'était un des nôtres, — un enfant de seize ou dix-sept ans, — qu'un soldat brutal venait de piquer avec sa baïonnette pour le faire s'éloigner plus vite du seuil qu'il obstruait. La porte s'ouvrit ensuite. Plusieurs officiers portant l'uniforme fédéral entrèrent en groupe. Je compris à la longue que c'était le général ennemi escorté de son état-major. Ils venaient inspecter leurs prisonniers et voir ce qu'ils devaient en faire. Pour ce qui me concernait dans

la décision qu'ils allaient prendre, je me trouvais complétement désintéressé. Une forte dose d'opium ne m'aurait pas rendu plus indifférent, plus étranger à mon propre sort. Stuart Lane et Deadly Dash lui-même s'étaient simultanément levés. En face des vainqueurs appelés à décider en dernier ressort ce qui allait advenir d'eux, ils se tenaient debout, avec une insouciance, une sérénité parfaites. Toute trace de souffrance avait pour le moment disparu de leur visage. Ils me rappelaient le fauve aux abois dont le sang s'écoule par vingt blessures ouvertes, et qui porte les souillures d'une longue chasse, mais n'en fait pas moins face aux limiers, et, s'acharnant dans sa résistance désespérée, semble vouloir mourir sans avoir faibli.

La sentence fut bientôt rendue. Sept d'entre nous devaient être ramenés sous pavillon parlementaire au plus prochain quartier confédéré pour être échangés contre pareil nombre d'officiers fédéraux dont on voulait racheter la liberté. Dix autres seraient envoyés dans les prisons du nord; trois enfin, pour satisfaire aux représailles dont j'ai parlé, seraient fusillés au point du jour. Toutes ces chances allaient être immédiatement réglées par voie de tirage au sort. Les Virginiens ne firent pas entendre le moindre murmure. L'Anglais qui les commandait ne laissa pas un muscle de son visage trahir la moindre émotion. Tous écoutèrent avec une altière impassibilité cette sentence qui condamnait quelques-uns d'entre eux à périr, victimes d'un coup de dé, pour un crime dont ils étaient innocens. La vie devenue un enjeu, la mort prise pour croupier, tout cela ne les étonnait pas autrement.

Je m'étonnai, moi, de voir le général et les officiers qui l'accompagnaient assister par curiosité à cette bizarre partie de *rouge ou noire*. Peut-être voulaient-ils s'assurer que tout se passait loyalement, peut-être aussi cherchaient-ils dans ce spectacle, après tout assez exceptionnel, une distraction aux ennuis de la longue soirée qu'ils allaient avoir à passer au milieu de fermes incendiées et de labours dévastés. Vingt petits carrés de papier sur lesquels étaient tracés les mots d'*échange*, de *prison* et de *mort* furent pliés et jetés pêle-mêle dans une cantine vide. Je crois avoir dit que nous étions vingt. Par le fait nous étions vingt et un, mais on m'avait mis à part, comme officier de l'armée anglaise, nonobstant les réclamations que j'essayais de faire entendre, et dont on me parut décidé à ne tenir aucun compte, soit qu'on se réservât d'invoquer ma conduite comme un grief contre le gouvernement de mon pays, soit au contraire qu'on voulût faire montre envers la Grande-Bretagne des ménagemens les plus courtois. Ceci, je n'ai jamais pu le tirer au clair, et j'incline à penser que le général dans les mains

duquel j'étais tombé ne se rendait pas lui-même un compte bien exact des mobiles qui le portaient à m'épargner. Bref, sans prêter attention à mes réclamations incohérentes autrement que pour me prier de me taire, on procéda au tirage. Jamais je n'oublierai les affreux détails de cette scène, l'odeur fétide qui s'exhalait du sol de ce hangar, tout récemment occupé par des bestiaux, les ternes rayons qui nous laissaient entrevoir la charpente noire du toit surbaissé, les canons de fusil çà et là brillant parmi les ténèbres, les tas de paille, les monceaux de foin rougis et détrempés de notre sang, le groupe des officiers fédéraux debout près de l'entrée, les physionomies fatiguées, mais énergiques, des prisonniers sudistes; — au milieu d'eux, la tête blonde, la taille svelte et vraiment élégante de leur capitaine anglais, qui se tenait un peu en avant du reste de sa petite troupe, comme pour garder son rang et appeler sur lui les coups du sort.

A mesure que chacun de nos gens tirait son billet, un soldat fédéral le lui prenait des mains, l'ouvrait, et proclamait à voix haute l'arrêt du hasard. Il n'y avait chez eux ni retard ni hésitation. Chacun prenait son tour, même les plus épuisés, même ceux qui semblaient agoniser, du même pas calme et résolu avec lequel ils eussent défilé pour aller recevoir des mains de Lee ou de Longstreet le fameux drapeau des *stars and bars*. Pas un ne mit une seconde de délai à plonger la main dans l'espèce d'urne où elle allait peut-être chercher une sentence de mort.

Deadly Dash fut appelé le premier. Son attitude était celle de l'indifférence la plus sincère, la plus naturelle, sans ombre de forfanterie. Son billet portait le mot *échange*, et quand brilla ainsi à ses yeux l'espoir d'une délivrance immédiate, un rayon de joie vint animer son regard; mais ce rayon s'éteignit à l'instant même. Trois autres suivirent, qui tous se trouvèrent dévolus à l'emprisonnement. Le cinquième appelé fut Stuart Lane. Si poignantes qu'eussent été ses angoisses, il n'en laissait rien percer pour le moment. La tête haute, le regard assuré, il s'avança de ce pas large et ferme qui est particulier aux gens de cheval, — vrai royaliste en face des Têtes-Rondes, — dédaigneux, muet, bien décidé à ne pas fléchir. Sans que la main lui tremblât le moins du monde, il prit son billet et le remit au soldat chargé d'en déclarer le contenu. Un seul mot sortit des lèvres de cet homme, — un mot qui me fit l'effet d'une balle sifflant à travers les ténèbres : — *mort!*

Le prisonnier inclina légèrement le front comme pour dire : Je m'y attendais; puis il recula de trois pas et reprit sa place dans les rangs, toujours sans le moindre signe de faiblesse. Son capitaine ne lui jeta qu'un regard, un regard d'impitoyable triomphe, de

brutale satisfaction, de sombre haine, un regard meurtrier, digne de Caïn; mais un instant suffit pour éteindre aussi ce regard. La tête de Deadly Dash s'affaissa sur sa poitrine, et je crus discerner sur son visage tourmenté les traces d'une lutte terrible, peut-être même les souffrances d'un amer remords. Il se haïssait sans doute en se voyant à ce point altéré du sang de cet homme; il avait honte de se sentir joyeux en face d'une aussi cruelle péripétie. Lui seul en effet avait pu se soustraire à l'admiration qu'inspirait le jeune et beau Virginien, toujours debout, toujours silencieux, dont l'ardeur martiale, la puissante vitalité, le courage chevaleresque, la tendresse passionnée, allaient dans quelques heures être voués au néant. Sa noble attitude commandait le respect de ses vainqueurs eux-mêmes; son chef, son compagnon d'armes était seul à ne ressentir pour lui ni pitié ni sympathique vénération.

La loterie continua. Le hasard distribua jusqu'au bout ses disgrâces et ses faveurs, également gratuites, parmi cette vingtaine d'êtres humains devenus tout à coup ses jouets. Un silence absolu se maintenait dans le groupe de nos condamnés; pas un ne semblait se féliciter, ni s'attrister, ni jalouser la bonne chance de ceux qui allaient se retrouver libres. Un de ces derniers, Deadly Dash, avait seul la tête basse, l'air pensif et mécontent.

Déjà traités comme des criminels pendant cette courte nuit qui leur restait à vivre, les trois condamnés durent être mis à part dans des chambres séparées. Au moment où on allait l'emmener, Stuart Lane, s'arrêtant un moment, fit signe à son chef qu'il avait à lui parler. Celui-ci s'étant approché, l'autre lui tendit la main, et parlant à voix basse, mais non sans être entendu de moi, qui gisais presque à leurs pieds : — Nous avons été rivaux, lui dit-il; désormais nous pouvons être amis. Puisque vous l'avez aimée, vous saurez sans doute avec quels ménagemens il convient de lui annoncer ma mort... Hélas! peut-être ne sera-t-elle pas de force à supporter cette nouvelle... Vous l'avez aimée, peut-être l'aimez-vous encore; vous lui direz donc mieux que personne avec quel immense regret je quitte la vie et combien il m'en coûte de mourir sans la revoir...

Alors, alors seulement, je vis une pâleur livide sur cette face bronzée, et ce corps robuste ébranlé par un sanglot convulsif. Le soldat qui l'emmenait, ne comprenant rien à ce retard, le poussa légèrement du côté de la porte, et le malheureux disparut sans avoir reçu la moindre promesse ni le moindre adieu de son farouche compagnon, qui même n'avait pas voulu prendre la main tendue vers lui. Deadly Dash avait purement et simplement prêté l'oreille en fronçant les sourcils d'un air sombre et boudeur.

Il fut tiré de l'espèce de rêverie où l'avait laissé cette funèbre adjuration par le général unioniste, qui le somma brusquement de venir s'entendre avec lui sur quelques points à régler entre eux. Au capitaine revenait de droit le commandement des hommes qu'on allait le lendemain conduire à l'échange.

— Je voudrais, général, répondit d'un ton bref Deadly Dash avoir affaire à vous en particulier.

Cette requête inusitée ne laissa pas de causer un certain trouble au chef unioniste, qui jeta un regard soupçonneux sur le redoutable partisan dont il avait entendu parler comme d'un homme « capable de tout. » Peut-être le croyait-il capable d'un assassinat. Avec un de ces rires ironiques et quelque peu méprisans dont il avait contracté l'habitude : — Pensez-y, général, continua le prisonnier, un blessé, privé de ses armes, n'est jamais bien à craindre. Je ne saurais trop comment m'y prendre pour vous tuer... En bonne conscience, vous pourriez donc vous en rapporter à moi;.. mais du reste gardez avec vous autant de vos officiers que vous voudrez, pourvu qu'aucun de mes Virginiens n'assiste à notre conférence...

Les gens du nord s'imaginèrent sans doute qu'il voulait passer du côté des vainqueurs, ou peut-être même trahir, moyennant bonne prime, quelque mouvement stratégique d'une haute importance. On admit donc sa prétention, et Deadly Dash sortit avec les officiers fédéraux. Les condamnés sudistes l'accompagnèrent jusqu'à la porte d'un long regard curieux et pensif, celui du chien captif qui voit s'éloigner son maître. Ils avaient passé avec lui bien des journées de péril, partagé avec lui bien des privations, et la pensée qu'ils ne le reverraient peut-être jamais ne leur était évidemment pas agréable. Quant à lui, l'idée de leur dire adieu ne lui vint même pas. Il en avait tant vu tomber, il en avait tant tué lui-même! Allait-il s'apitoyer sur le sort de ces misérables? Personne ne pouvait s'y attendre.

Une heure s'écoula, au bout de laquelle des gardes vinrent me prendre sur un brancard pour me monter dans une sorte de grenier où un chirurgien pansa fort à la hâte mes blessures les plus sérieuses, après quoi il me laissa sur un méchant grabat en compagnie d'une cruche d'eau posée sur le plancher et d'une sentinelle qui m'enjoignit de dormir. Dormir était bientôt dit, mais, eussé-je ainsi payé ma rançon, je n'aurais pu fermer l'œil. Bien que passablement endurci par les incidens variés de mon existence militante, le souvenir de ceux qui allaient périr au lever du soleil m'était sans cesse présent malgré moi. Plus particulièrement je songeai à ce Virginien, si jeune, si beau, si vaillant, à qui la vie était si précieuse, et qui, le moment venu de la perdre, avait trouvé

en lui-même une si prompte et si complète résignation. Pour que le rival malheureux dont il avait triomphé lui gardât encore une haine si farouche, il fallait que leur antagonisme eût été poussé à de terribles extrémités. Sur le bord de la fosse où va tomber un frère d'armes, quel grief ne doit être mis en oubli?

Ces idées et bien d'autres passaient confusément dans ma cervelle fatiguée, et mes blessures devenaient de plus en plus cuisantes lorsque Deadly Dash, bien escorté, fut introduit auprès de moi. Cette faveur lui avait été accordée, me dit-il, en sa qualité de compatriote. Jamais ce mot n'avait eu pour moi la portée que lui donnait ce moment de suprême angoisse. Jamais je n'avais compris si bien la douceur de voir près du lit où l'on souffre, je ne dis pas un être aimé, mais un visage déjà connu. Deadly Dash ne voulut pas se livrer au repos. Assis auprès de moi, il me prodiguait des soins presque féminins, et cela, bien qu'il n'eût pas traversé les combats de la veille sans recevoir plus d'une rude atteinte. N'importe, pendant cette nuit, qui me sembla interminable, il ne s'éloigna pas un instant. Sans cesse il s'occupait de mon bien-être, et son regard assidu ne me quittait que de temps à autre pour se plonger au dehors, dans les profondeurs du ciel étoilé, par la porte restée ouverte, où se dessinait la silhouette mobile d'une sentinelle qui ne nous perdait pas de vue.

A quoi songeait-il alors? Était-ce au Virginien dont les dernières heures sonnaient l'une après l'autre? Était-ce à la femme dont il n'avait pu conquérir la tendresse, acquise pour jamais à ce pauvre condamné? Se disait-il par hasard que, mort ou vivant, son rival la lui avait définitivement enlevée? Ces questions me passaient par l'esprit, et me harcelaient en quelque sorte, si bien que, dans un moment où la fièvre m'enlevait tout contrôle sur moi-même, j'osai le questionner au sujet de cette femme inconnue. — Vous l'aimiez donc bien? lui demandai-je à brûle-pourpoint.

Je croyais qu'il allait me regarder avec colère, tout au moins avec une profonde surprise; mais il n'en fut rien. Ses yeux, comme égarés sur le paysage lointain où de grands bois ténébreux se profilaient à l'horizon, ne se détournèrent pas de cet imposant spectacle, et, répondant à sa pensée plutôt qu'à mes paroles : — Oh! oui, dit-il, je l'aime bien. Je l'aime comme je n'avais jamais aimé dans cette Angleterre où votre existence et la mienne se sont rencontrées. Je l'aime de cet amour que jamais le même homme n'éprouva deux fois.

— Et... elle?

— Elle?... Je ne lui connais qu'une pensée au monde. Elle ne vit que pour cet homme et par cet homme.

Sa voix, cette voix au timbre sonore, se traînait plaintive sur chacun de ces mots que je répète avec la certitude de n'en omettre, de n'en changer aucun. — Pour vous avoir à ce point subjugué, continuai-je, il faut qu'elle soit admirablement belle.

Ceci lui arracha un sourire, un sourire triste et comme en deuil. — Sans doute, reprit-il, elle est charmante... Si elle n'était que cela!... Mais non, la beauté n'est chez elle qu'un don secondaire, son moindre attrait à mes yeux. D'autres qualités éminentes et rares la rendent digne qu'un homme déjà grand veuille grandir encore pour se mettre à son niveau,... qu'un tel homme veuille lui consacrer sa vie tout entière, — et, ceci lui étant refusé, qu'il veuille du moins mourir pour elle...

Ces paroles, très lentement articulées, me firent l'effet d'une main qu'on aurait posée sur mes lèvres. Je me tus à regret, mais je me tus. Bien évidemment il ne se doutait pas que je fusse là. Un souvenir unique le tenait absorbé. Je le vis bien lorsque, les yeux toujours arrêtés au niveau des horizons lointains, il laissa sortir de ses lèvres frémissantes une espèce d'appel extatique. — *My darling*, murmurait-il, *my darling*, vous saurez cette fois comment je vous aimais!...

Un long silence suivit. Nous ne nous parlions plus, et c'est à peine s'il se leva une ou deux fois pour me rendre quelques soins. Le reste du temps il demeurait assis, presque immobile, regardant toujours au dehors, attentif, aurait-on pu croire, à la course des nuages qui passaient rapidement sur les cieux semés d'étoiles. Ainsi allèrent les choses jusqu'au moment où l'orient revêtit quelques teintes blanches. Ces symptômes précurseurs du jour me donnèrent une espèce de frisson. Je songeai qu'ils allaient donner le signal du meurtre. Deadly Dash alors se leva, et, penché vers moi, me contempla une fois encore avec une sorte d'attendrissement amical, absolument comme dans nos meilleurs jours d'autrefois. — Mon cher garçon, me dit-il, le général m'attend au lever du jour. Je suis donc forcé de vous quitter. C'est un adieu que je vous dis!...

Sa main étreignit la mienne. Il laissa un instant de plus son regard posé sur le mien, et dans ce regard il y avait une certaine nuance de mélancolie; puis il se détourna brusquement, et, suivi de son escorte, il sortit comme s'il marchait au-devant des splendeurs que le jour naissant allait répandre sur ce magnifique paysage.

A la netteté de l'ombre qu'il laissait derrière lui, je vis que le soleil était tout à fait levé. — Allons, me dis-je, le moment est venu pour eux! Pendant quelques instans encore, tout resta fort calme; mais le tambour mêla bientôt ses longs roulemens au chant matinal

des oiseaux, depuis peu réveillés. La marche régulière d'une troupe armée résonna sur le sol, mon cœur suspendit ses battemens, mes lèvres se séchèrent. — Je savais bien où allaient ces soldats, dont le pas bruissait ainsi sur les herbages brûlés. Bientôt je distinguai le grincement des baguettes qu'on retire du fusil et celui des coups assourdis qu'elles frappent sur les cartouches glissées dans le canon. D'un seul bond, comme si les balles m'arrivaient en plein corps, je quittai ma misérable couchette pour me traîner chancelant jusqu'à la porte toujours ouverte, et, une fois là, je m'appuyai à l'un des montans sans pouvoir faire un pas de plus, et frappé du reste par une sorte de fascination. Je voyais l'escouade, formée sur deux rangs, charger méthodiquement ses armes. Je voyais debout trois hommes dont la silhouette se détachait nettement de pied en cap sur le pâle azur du ciel et sur la claire verdure des bois. Deux d'entre eux étaient Virginiens, mais le troisième n'était point Stuart Lane...

Avec un grand cri je m'élançais, mais deux soldats de garde me saisirent chacun par un bras, et, faible comme une femme, je ne pus me dégager. L'homme dont je ne veux pas rappeler ici l'odieux sobriquet entendit cette clameur désespérée. Il se retourna et me sourit. Son visage, en pleine lumière, avait une indicible expression de tranquillité sereine, de repos définitif. Il était en parfaite harmonie avec le caractère de cette pure et paisible matinée. Maintenu par deux mains de fer au moment où j'allais être témoin de ce qui me semblait un horrible assassinat, j'ai connu alors, ce me semble, toutes les tortures de l'impuissance. La manœuvre suivait son cours régulier, les formules se succédaient, les ordres se donnaient avec une effroyable régularité : — apprêtez!... joue!... feu!... Des armes couchées jaillit un jet de flamme et de fumée : les hauteurs voisines nous renvoyèrent en longs échos le bruit d'une double décharge, et, quand on put voir ce qui se passait, pas un des trois hommes n'était sur pied. Mes deux gardiens jugèrent alors inutile de me retenir, et je pus me traîner jusque sur le terrain de l'exécution. Deux des cadavres reposaient déjà dans leurs bières. Le troisième, celui de mon ancien camarade, gisait, les bras étendus comme ceux d'un crucifié. Plusieurs balles lui avaient traversé les poumons. Il avait encore les yeux ouverts. Je crus un moment qu'il venait de me reconnaître et qu'un faible sourire passait sur ses lèvres. Toute réflexion faite, ce devait être là une illusion. Ainsi du moins le pensait un officier qui, me voyant presque évanoui, m'empêcha de tomber à la renverse dans le fossé où ces malheureux restes allaient être déposés.

On m'expliqua plus tard, — avais-je besoin de ces explications?

— que le chef des Virginiens avait offert sa vie pour racheter celle de Stuart Lane. J'ignore par quels argumens le général ennemi fut amené à autoriser cette étrange substitution. Les meilleurs durent être la haine et la crainte attachées au souvenir des exploits par lesquels le redoutable partisan s'était signalé depuis quelques mois. Quoi qu'il en soit, le sacrifice avait été accepté à l'insu de l'homme qu'il sauvait de la mort. En quittant sous bonne garde les lignes fédérales, deux heures avant l'aurore, notre Virginien savait seulement qu'on allait le conduire au camp sudiste, où il lui serait loisible de demeurer, si on consentait à l'échanger contre un officier du nord d'un grade supérieur, et dont la capture lui était précisément due. Trompé par ce concours de circonstances, il nous avait donc quittés sans se douter le moins du monde que son plus cruel ennemi, cet Anglais dont il avait été le rival, le renvoyait ainsi, au prix de sa vie, vers la femme qu'ils avaient aimée tous les deux.

Telle fut la mort de celui que l'on appelait Deadly Dash. Sa sépulture sans nom, à jamais ignorée, personne ne l'ira chercher sous l'ombre des grands bois de la Virginie. Condamné, proscrit, exilé par le monde, qui n'avait jamais pu discerner en lui le moindre mérite expiatoire, il portait certes un lourd fardeau de mauvaises actions, et bien des vices avaient tour à tour laissé leur empreinte sur son âme; cependant, toutes les fois que je songe à ce tombeau lointain, où l'herbe pousse maintenant si touffue, et sur lequel, à part quelques daims sauvages, ne s'arrête jamais un être vivant, je suis tenté de me demander s'il n'y avait pas dans ce réprouvé telle grandeur exceptionnelle qui ferait honte aux meilleurs d'entre nous. Je me demande aussi par quelle fatalité personne n'a pu le connaître, si ce n'est au moment où vingt balles le foudroyèrent sous mes yeux.

Ainsi parla mon ami, qui, son récit achevé, rechargea mélancoliquement sa pipe, et se renferma dans un mutisme solennel. J'estime que tout au fond du cœur il s'étonnait d'avoir été si exceptionnellement sentimental. Aussi me parla-t-il longuement le lendemain de ce maudit *Russley*, sur la tête duquel il avait risqué une somme si ronde. — Je ne m'en cache pas, cette perte me dérange fort, disait-il, et ces déconvenues pécuniaires vous mettent malgré vous du noir dans l'âme. — Ce fut alors que, pour l'aider à rentrer en grâce avec lui-même, je développai ma théorie médicale sur l'*epsomitis*. Il la trouva non-seulement très ingénieuse, mais très raisonnable, — ce qui était tout simple, puisqu'elle lui donnait raison.

E.-D. Forgues.

LE

# SPIRITUALISME FRANÇAIS

## AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

De toutes les doctrines philosophiques qui se partagent les esprits au temps où nous sommes, la moins étudiée est, à mon avis, la doctrine spiritualiste. Je ne crois pas avancer un paradoxe en affirmant qu'elle est à peu près aussi connue que celle de Bouddha ou de Lao-tseu. On n'en connaît ni l'histoire, ni les principes, ni la vraie originalité. On ne cesse de la représenter sous les couleurs les plus fausses, tantôt comme une simple philosophie du sens commun, tantôt comme la restauration surannée de la métaphysique d'un autre siècle, tantôt comme la théologie des séminaires moins les miracles. Quant au caractère original et propre du spiritualisme de notre siècle, il est absolument ignoré. On prononce sans cesse les noms de Kant et de Hegel, mais qui donc sait, si ce n'est parmi les initiés, que la France a eu au commencement de notre siècle un penseur dont le nom doit être mis à côté de ceux-là, et qui depuis Malebranche est le plus grand et peut-être le seul métaphysicien que la France ait possédé? Je veux parler de Maine de Biran. Qui donc sait qu'un physicien illustre, dont le nom est marqué dans la science d'une manière ineffaçable, Ampère, a consacré plus de temps peut-être aux méditations philosophiques qu'à ses études de mathématiques et de physique, et qu'il a travaillé en commun avec Maine de Biran au renouvellement de la métaphysique? Qui donc sait que dans cette entreprise commune de ces deux grands penseurs se rencontrait une vue neuve et profonde, qui, développée avec la patience du génie allemand, eût peut-être donné naissance à un mouvement philosophique aussi considérable

dans l'histoire que l'a été le mouvement kanto-hégélien, si des circonstances favorables se fussent prêtées à un semblable développement?

Ce qui a manqué à la philosophie de Biran et d'Ampère, ce sont les circonstances. Pour ce qui regarde ce dernier par exemple, il y a quelques années à peine que, par la publication du journal de Maine de Biran, nous apprenions qu'Ampère était son collaborateur philosophique et qu'ils avaient une doctrine commune: c'est d'hier seulement et par les soins de M. Barthélemy Saint-Hilaire que nous avons été mis en possession d'une partie de sa correspondance philosophique avec Maine de Biran; encore ne possédons-nous cette correspondance que par fragmens, et toute une moitié précieuse nous fait défaut, à savoir les lettres de Biran lui-même. Ampère avait bien marqué son rang dans la philosophie par son éminent ouvrage sur la *Classification des sciences*, auquel avaient été joints des fragmens de psychologie à la fois fine et confuse; mais la part qu'il pouvait avoir eue à l'établissement du spiritualisme nouveau nous était absolument inconnue.

Quant à Maine de Biran, très peu de ses écrits furent publiés de son vivant. Il avait le goût d'écrire et l'habitude assez étrange de recommencer sans cesse un même ouvrage; mais il n'avait pas le goût de la publication, il la craignait. Sa doctrine ne se faisait jour que dans un cercle assez étroit, dans une petite société philosophique dont il était le président, et dont les habitués n'étaient rien moins que M. Royer-Collard, MM. Cuvier (George et Frédéric), M. Ampère et vers la fin M. Cousin. C'est M. Cousin qui a fait pour Biran ce qu'il a fait pour Schelling et Hegel, ce qu'il a fait pour Abélard, pour Plotin et pour Proclus, c'est-à-dire qui a mis en circulation son nom et ses œuvres, et qui lui a communiqué le premier quelque chose de cet éclat qu'il prêtait à tout ce qu'il touchait; mais la fougue de cette imagination toujours en mouvement la transportait successivement sur trop de choses pour qu'aucune pensée eût le temps de mûrir silencieusement, ce qui est la condition du progrès scientifique. Aujourd'hui il nous transportait en Écosse, puis en Allemagne, puis à Athènes ou à Alexandrie, puis au moyen âge, puis au XVII^e siècle, et toujours la dernière pensée était dominante. Comment l'idée de Maine de Biran aurait-elle pu jeter des racines et se développer dans cette dispersion indéfinie? Lorsqu'en 1840 M. Cousin publia les œuvres de Maine de Biran, il semble que le moment était déjà passé où le germe philosophique déposé dans ces œuvres eût pu fructifier. On savait trop de choses. En philosophie, l'ignorance est très favorable à l'invention. En lisant Kant, on est confondu du peu de lectures qu'il avait fait en philosophie.

Leibniz et Hegel sont les seuls philosophes parmi les modernes qui aient joint une grande érudition à une grande spontanéité. La philosophie de Biran aurait trouvé sans doute dans Jouffroy un disciple et un maître tout prêt à la transformer en la développant, comme a fait Fichte à l'égard de Kant; mais Jouffroy, que je sache, n'a pas connu Biran, et il mourait à peu près vers le temps où les œuvres de celui-ci trouvaient dans M. Cousin leur premier éditeur.

M. Cousin avait publié quatre volumes d'œuvres inédites; ce n'était pas tout. Les œuvres les plus importantes peut-être lui avaient échappé. L'histoire des papiers de Biran est vraiment curieuse. C'est une odyssée parfaitement authentique qui fait pendant à celle des papiers d'Aristote, que nous a racontée Stobée. Suivant celui-ci, les papiers d'Aristote auraient moisi pendant deux siècles dans une cave. Ceux de Biran dormirent je ne sais combien d'années dans un grenier. Les papiers d'Aristote trouvèrent leur éditeur dans Apellicon de Téos. Les papiers de Biran eurent le bonheur de rencontrer également un éditeur dévoué et passionné qui, avec des soins infinis et de sérieux sacrifices, nous a donné tout ce qui restait de lui, à savoir un journal, confession psychologique des plus attachantes, et trois volumes d'écrits philosophiques, parmi lesquels l'œuvre la plus complète et la plus étendue de Maine de Biran : l'*Essai sur les Fondemens de la Psychologie*. Cet éditeur a été M. Naville, de Genève, qui, étant mort avant d'avoir achevé sa tâche, a laissé à son fils, M. Ernest Naville, l'honneur de l'exécuter. C'est en 1859 que parurent par les soins de ce dernier les *Œuvres inédites* de Maine de Biran.

Cette fois encore l'opportunité manquait à cette importante publication. C'était le moment où de toutes parts commençait à éclater un évident besoin d'émancipation à l'égard de la philosophie régnante. On était peu disposé à en remonter le courant jusqu'à sa source, on voulait y échapper absolument. La curiosité était éveillée par une philosophie engageante et hardie, qui promettait beaucoup, comme tout ce qui est nouveau, qui a peu tenu, comme il arrive presque toujours. D'ailleurs, il faut le dire, la lecture de Biran est âpre et ingrate. Sans avoir jamais su l'allemand, il pense et écrit en philosophie comme un Allemand. Il a des profondeurs et des replis où il est difficile de le suivre. Ajoutez que les problèmes philosophiques, toujours identiques dans le fond des choses, se présentent à chaque époque sous des aspects différens. Les écrits posthumes de Biran et d'Ampère ne semblent guère répondre aux interrogations anxieuses du temps présent. Ce monologue ou ce dialogue, ce moi parlant à un autre moi ou se parlant à lui-même dans une sorte de solitude semblable à celle de Fichte, ce monde

de la conscience, si ténébreux pour l'imagination, si fermé à la lumière des sens, cette analyse subjective si subtile et en apparence si arbitraire, toute cette spiritualité abstraite, n'avaient rien qui pût parler à ce temps de réalisme objectif, où l'on veut toucher et compter, et où l'on ne reconnaît de science que dans ce qui est susceptible de poids et mesure. Le spiritualisme lui-même, souvent trop timide et qui craint trop d'ennuyer, plus occupé d'ailleurs de se défendre que de développer ses doctrines, n'a pas rendu jusqu'ici à son vrai maître, Maine de Biran, tout l'honneur qui lui était dû (1). Il n'est pas encore trop tard pour le faire. Au reste notre objet, dans les pages qui suivent, n'est pas tant de faire connaître historiquement et analytiquement la philosophie de Biran que d'exposer nos propres idées philosophiques, telles que nous les avons dégagées par une étude approfondie et une libre interprétation des œuvres de cet éminent philosophe. Peut-être cette exposition fera-t-elle tomber quelques préjugés, peut-être réconciliera-t-elle quelques adversaires, peut-être au moins ceux qu'elle ne persuadera pas reconnaîtront-ils la valeur d'une doctrine dont ils n'ont généralement que les notions les plus vagues.

## I.

Le principe de la philosophie de Biran, celui qu'il est permis d'appeler sa découverte, peut être formulé ainsi : « le point de vue d'un être qui se connaît lui-même ne doit pas être assimilé à celui de l'être connu extérieurement. » Toute la philosophie du XVIII^e^ siècle avait considéré l'homme comme une chose que l'on aperçoit du dehors. Condillac imaginait une statue dont il animait successivement les organes; Hartley et Priestley expliquaient la pensée par les vibrations cérébrales; le pieux Bonnet lui-même, dans son *Essai analytique des facultés de l'âme*, avait également imaginé sa statue et essayait aussi d'expliquer la pensée par la mécanique. L'*homme-machine* de Lamettrie était l'exagération, mais l'exagération très conséquente de la méthode généralement adoptée. La même philosophie confondait encore la pensée avec les signes qui l'expriment, et elle assimilait la psychologie tantôt à la physiologie et tantôt à la grammaire. Elle imaginait en outre les causes intérieures sur le modèle des causes externes, et, appliquant la méthode baconienne à la psychologie, elle ne voyait dans les facultés de l'âme et dans

(1) Je dois cependant rappeler deux travaux publiés ici même : celui de M. F. Ravaisson (*Revue* du 1^er^ novembre 1840), où l'auteur opposait au point de vue sceptique de la philosophie écossaise le point de vue de Maine de Biran, et celui de M. Naville sur *Maine de Biran, sa vie intime et ses écrits* (*Revue* du 15 juillet 1851).

l'esprit lui-même que des noms abstraits représentant des causes inconnues. Ainsi l'extériorité était partout, l'intériorité nulle part. Tel était le point de vue du XVIII^e siècle, tel est celui qui reparaît de nos jours à côté de nous. Si Maine de Biran a combattu partout cette doctrine, on ne peut pas dire que ce soit pour l'avoir ignorée ou méconnue, ou pour en avoir été séparé par des préjugés théologiques. C'est dans cette doctrine précisément qu'il a été élevé et nourri, c'est celle qu'il a professée pendant toute la première période de sa carrière. Bien plus, ce n'est pas par une influence extérieure, par esprit de révolte ou par rupture soudaine qu'il s'est séparé de cette philosophie; c'est par un progrès naturel, c'est en croyant l'approfondir et la développer, c'est en y appliquant une analyse plus exacte et plus rigoureuse; depuis longtemps il l'avait dépassée qu'il croyait y être encore. C'est ainsi que dans son *Mémoire sur l'habitude*, où à chaque page il se donne comme le disciple de Condillac et de Tracy, il n'est pas difficile à celui qui connaît sa philosophie future d'en découvrir non-seulement les germes, mais les principes essentiels sous la terminologie de Condillac, encore conservée. Rien ne prouve mieux l'insuffisance du principe matérialiste et sensualiste que ce progrès spontané et régulier de la pensée qui conduit un Biran et un Cabanis (1) à s'élever d'eux-mêmes au-dessus de leurs propres principes jusqu'à une philosophie plus délicate et plus haute

Ce fut donc par le mouvement régulier de sa pensée et sans savoir même où il serait conduit que Biran fut ramené pas à pas du point de vue objectif au point de vue subjectif, de l'extérieur à l'intérieur. La profonde philosophie chrétienne avait depuis longtemps avec saint Paul distingué l'homme extérieur et l'homme intérieur, le vieil homme et l'homme nouveau, la chair et l'esprit; mais cette distinction mystique et morale n'avait point pénétré en métaphysique. Descartes lui-même, malgré le *cogito*, n'avait guère fait que traverser un instant le point de vue de l'intériorité, et avait immédiatement passé à la chose pensante, à la chose en soi, pour parler le langage de Kant. Leibniz était plus près de ce point de vue; toutefois Biran, dans son écrit admirable sur ce grand philosophe, nous le montre encore plus attaché à l'idée de la substance qu'à celle du sujet pensant. En général, pour les métaphysiciens, l'âme était considérée non comme un sujet, mais comme un objet, objet de raison pure, non des sens, mais toujours conçu et aperçu du dehors, non du dedans.

Les grands métaphysiciens, quel que soit leur langage, ne peu-

(1) On sait que Cabanis, si franchement matérialiste dans les *Rapports du physique et du moral*, est parvenu à une philosophie toute différente dans sa *Lettre à Fauriel sur les causes premières*.

vent jamais s'éloigner beaucoup de la vérité. Cependant leurs idées, lorsqu'elles passent dans le vulgaire, prennent en quelque sorte une forme solide et grossière qui fournit par là même de nouveaux prétextes aux réactions sceptiques et matérialistes. C'est ainsi qu'un spiritualisme de collége se substitue bien vite au spiritualisme vivant, dont on retrouve le sentiment chez tous les grands philosophes. De là, par exemple, cette représentation tout imaginative de l'âme, qui nous la montre dans le corps « comme un pilote dans son navire, » selon l'expression d'Aristote, et en dehors de Dieu comme un homme est en dehors de sa maison; de là cette idée de substance suivant laquelle l'âme serait une espèce de bloc solide, revêtu de ses attributs comme un homme de son manteau. Voilà la doctrine de l'esprit telle que se la représentent le sens commun et l'école : c'est une sorte de matérialisme spiritualiste qui révolte les esprits raffinés et délicats tout autant que l'autre. Ceux qui raillent aujourd'hui le spiritualisme n'ont guère devant les yeux que celui-là. Entre la substance abstraite de l'âme et la substance abstraite du corps, ils ne voient aucune différence, et ils ont raison; mais l'esprit est tout autre chose, et c'est ce qu'ils n'aperçoivent pas.

Il est très remarquable que Biran s'est trouvé placé en philosophie dans une situation tout à fait analogue à celle de Kant, et qu'il a fait et voulu faire une révolution toute semblable. Kant avait cherché un milieu entre ce qu'il appelait le dogmatisme et le scepticisme, entre l'ancienne métaphysique, représentée surtout pour lui par le wolfisme, et la philosophie française et anglaise du XVIII^e siècle. Biran a cherché exactement la même chose. Ne croyez pas que sa réforme soit un pur retour à la métaphysique du XVIII^e siècle, et qu'il n'ait échappé à Hume que pour revenir à Descartes. Nullement, il critique toujours alternativement Hume et Descartes, le point de vue empirique et sceptique et le point de vue ontologique. Comme Kant, il distingue le *noumène* et le *phénomène*, ce qui est en soi et ce qui nous apparaît, et, s'il reproche aux sceptiques de ne voir que des phénomènes, il reproche aux dogmatiques de prétendre connaître les choses en soi dans leur absolu, dans leur essence intime et première. Ainsi le problème était posé tout à fait de la même manière et par Kant et par Biran. Tous deux pensaient qu'il devait y avoir un terme moyen entre la chose en soi, inaccessible à l'expérience, et le phénomène, additionné et juxtaposé dans le temps et dans l'espace; tous deux s'entendirent encore en cherchant dans le sujet pensant ce terme moyen, cette racine d'une métaphysique nouvelle. Jusque-là ils marchent d'accord; c'est ici qu'ils se séparent.

Dans le sujet pensant, ce que Kant a surtout démêlé, ce sont les

lois de la pensée. Entre le noumène et le phénomène, il a trouvé un intermédiaire, à savoir les formes *à priori* de l'intuition, de l'expérience, de la pensée en général, temps, espace, causalité. Pour Biran, ce moyen terme n'est autre chose que le sujet lui-même immédiatement saisi par un acte d'intuition. Pour Kant, le sujet pensant n'est encore qu'une résultante dont la notion se forme par l'application des lois de la pensée à la multitude des phénomènes intérieurs. Pour Biran, le sujet pensant et conscient est au contraire ce qu'il y a de primitif, et les formes *à priori* de Kant ne sont que les différens points de vue dégagés par l'abstraction du point de vue primitif et fondamental du sujet s'apercevant lui-même. En un mot, on peut résumer ainsi les deux doctrines : pour Kant, le moi est un produit de la pensée; pour Biran, la pensée est un produit du moi. Chez l'un, c'est l'esprit logique qui domine; chez l'autre, c'est l'esprit psychologique. Enfin Kant, avec ses formes de la pensée pure, ne trouve aucun moyen de passer du monde sensible au monde intelligible, du monde des phénomènes à celui des noumènes. Biran au contraire, en admettant un sentiment immédiat de l'être, trouve un passage entre les deux mondes et ressaisit l'objet par le moyen du sujet, c'est-à-dire de l'esprit. Pour mieux comprendre ces conséquences, il faut analyser avec plus de précision ce que nous n'avons fait qu'indiquer, à savoir la notion du sujet.

Ce qui est immédiatement présent à soi-même, ce qui existe *pour soi*, comme disent les Allemands, voilà le sujet, voilà l'esprit. Comparons cette notion soit à la notion empirique, celle de Condillac ou de Hume, soit à la notion dogmatique, celle de Descartes et de Leibniz. De l'idée de chose extérieure, il résulte manifestement et immédiatement cette conséquence qu'une telle chose (en supposant qu'il y en ait de semblables) ne peut être connue que par le dehors, c'est-à-dire par ses manifestations. Je ne puis connaître ce qui est en dehors de moi que si cet objet me révèle quelque chose de lui par des signes apparens, qui ne peuvent jamais être la chose elle-même, et en sont en quelque sorte le langage. Je ne peux pas plus percevoir intérieurement la chose extérieure que je ne puis penser la pensée d'un autre. On ne peut donc jamais dire que la perception d'une chose externe soit immédiate, et Ampère, dans ses lettres à Biran, est tellement de cet avis qu'il ne craint point d'appeler ridicule la théorie si vantée de Reid et des Écossais, celle de la perception immédiate et directe des objets extérieurs. Je ne puis percevoir immédiatement que les signes par lesquels la chose me révèle sa présence : pour saisir directement cette chose, il faudrait que je devinsse elle, que j'entrasse dans son inté-

rieur, que j'en eusse conscience, et par conséquent qu'elle cessât de m'être extérieure.

Peut-être Ampère est-il bien sévère pour la théorie de Reid, qui peut s'entendre dans un bon sens. Lorsqu'on discute pour savoir si la perception des sens est immédiate et directe, ou si elle a lieu par des intermédiaires (discussion qui a eu une si grande importance dans l'école de Royer-Collard), on peut bien accorder que nous ne percevons pas la chose en elle-même et intérieurement, tout en soutenant qu'elle n'a pas lieu non plus par intermédiaires ou par images représentatives, ce qui était le principal objet de la polémique de Reid. On peut dire que les phénomènes par lesquels se manifeste la chose externe sont des signes qui nous suggèrent immédiatement l'affirmation de son existence. La perception immédiate des Écossais devrait donc s'entendre dans le sens d'une suggestion immédiate, et il n'y aurait pas alors une très grande différence entre la théorie de Reid et celle d'Ampère lui-même. Quoi qu'il en soit, il suit évidemment de ce qui précède qu'il est de l'essence d'une chose extérieure de n'être connue que par les phénomènes qui la manifestent, et par conséquent de n'être atteinte que par induction, soit immédiate et directe, soit médiate et discursive.

Si nous passons maintenant à l'être qui se connaît lui-même, on peut se demander d'abord s'il existe un tel être; mais la réponse est donnée dans la question même, car celui qui demande cela sait bien qu'il le demande, il sait donc qu'il pense, il sait donc qu'il est. Voilà le principe fondamental de toute philosophie, comme l'a vu si bien Descartes, qui pourtant n'en a pas aperçu toutes les conséquences. Un être qui se connaît soi-même se connaît-il de la même manière que les choses externes, à savoir par des manifestations, par des apparences derrière lesquelles il y aurait une inconnue, un $x$, supposé et conclu par une induction soit directe, soit discursive, comme pour les choses externes? Dans cette hypothèse, le sujet pensant serait à lui-même une chose externe : il se verrait en dehors de soi. Ce serait en quelque sorte le moi de Sosie, un moi objectif, un moi qui ne serait pas moi. Comment, dans une suite de phénomènes, pourrais-je dire que ces phénomènes sont miens, que ma douleur est mienne, que ma passion est mienne, que mon plaisir est mien, si je n'étais pas intérieurement présent à chacun de ces phénomènes, à cette douleur, à cette passion, à ce plaisir? Comment pourrais-je me les attribuer, me les imputer, si je me voyais du dehors au lieu de me voir du dedans, si, en un mot, dans la conscience du phénomène qui m'affecte n'était impliquée d'une manière indissoluble la conscience même de l'être affecté? De plus

comment pourrais-je affirmer, non-seulement de chaque phénomène en particulier, mais de tous ensemble, qu'ils sont miens au même titre, que tous appartiennent au même moi? comment pourrais-je même passer de l'un à l'autre sans interruption, sans solution de continuité, s'il n'y avait pas en moi, outre la conscience de cette pluralité phénoménale, la conscience d'une unité continue, qui est la trame de toute ma vie, et qui en fait même l'intérêt, comme dans un drame l'unité d'action est l'âme et la vie du drame?

Je perçois donc intérieurement quelque chose de plus qu'extérieurement, car je perçois d'abord ce qui fait que je m'attribue chaque phénomène séparément, et de plus ce qui fait que je me les attribue tous ensemble. Ce quelque chose de plus, sans lequel la conscience et par conséquent la connaissance seraient impossibles, je l'appelle être. L'esprit humain ne connaît donc pas seulement des phénomènes, il connaît son propre être : il plonge dans l'être, il en a conscience. Il sent en lui de l'être et du phénomène, du demeurer et du devenir, du continu et du divers, de l'un et du plusieurs. Tous ces termes, — être, permanence, unité, continuité, — s'équivalent; tous les autres, — phénomène, devenir, diversité, pluralité, — s'équivalent également. Ce que l'on appelle le moi, c'est cette union de l'un et du plusieurs rendue intérieure à soi-même par la conscience, et par une conscience continue.

L'expérience interne me donne non-seulement l'être et le phénomène, mais le passage de l'un à l'autre : ce passage est l'activité. Le sentiment de mon être intérieur n'est pas uniquement le sentiment d'une existence nue et inerte, à la surface de laquelle se joueraient, nous ne savons comment, les mille fluctuations de la vie phénoménale. Entre cet être vide et immobile et ce jeu superficiel de phénomènes flottans et fuyans, nul passage, nul moyen terme : comment alors pourrais-je m'attribuer cet être, et encore une fois, si cet être n'est pas le mien, comment ces phénomènes seraient-ils miens? Non, l'être que je sens en moi est un être actif, éternellement tendu, aspirant sans cesse à passer d'un état à l'autre : c'est un effort ou au moins une tendance, à un moindre degré encore une attente, mais toujours quelque chose tourné vers l'avenir, une anticipation perpétuelle d'être, et en quelque sorte une prélibation de l'avenir. Cette appréhension impatiente et avide du futur, si souvent signalée par les moralistes, devient une fatigue quand on en prend conscience; de là il résulte que la vie est douce dans la jeunesse, malgré toutes les douleurs, parce que, la force de vivre étant toute fraîche, la vie ne coûte aucun effort, tandis qu'elle devient lourde au contraire, même au sein du bonheur, à mesure que l'on avance en âge, par la conscience accumulée de la fatigue passée et

la prévision certaine de la fatigue future. Or la fatigue suppose l'action. La vie n'est donc pas seulement une existence, c'est une action, et le sujet pensant n'est pas seulement un être, c'est une force.

Le sujet pensant ne se perçoit donc pas à la manière des choses externes, comme un phénomène ou une collection de phénomènes; ne l'oublions pas, il ne se connaît pas non plus dans son essence, dans son fond absolu. L'âme dans l'absolu, dit Maine de Biran, est un *x*. Sur ce point, je le répète, Biran et Kant sont d'accord. Ceux qui raillent le spiritualisme, et qui parlent de l'âme substance, l'âme absolue, l'âme en soi, parlent de ce qu'ils ignorent parfaitement. Ce qui est l'objet de l'intuition, c'est le sujet pensant lui-même, sujet qui ne se disperse pas et ne s'épuise pas dans les phénomènes, mais dont le fonds substantiel aussi bien que l'origine et la fin échappe à toute intuition. D'abord il est évident que le sujet pensant, l'esprit, ne sait rien par l'intuition directe de son commencement. Rien ne l'autorise à croire qu'il ait toujours existé. En supposant que cela fût, cette existence éternelle n'a laissé aucune trace dans notre souvenir. Les nations de l'Orient croient à la préexistence; mais c'est là une pure croyance. Même le commencement de notre existence phénoménale est pour nous enveloppé de nuages. Nous ne remontons par la mémoire que jusqu'à une certaine période de notre vie, et les intervalles vides de souvenir s'augmentent et grandissent à mesure que nous rétrogradons par la pensée. Au-delà d'un certain temps, nous ne savons plus que par autrui que nous avons vécu et senti. Si nous remontons encore plus loin dans cette vie obscure et parasite qui précède la naissance, ce n'est plus par le témoignage des hommes, c'est par l'induction et l'analogie que nous sommes autorisés à croire que la sensibilité n'a jamais été complétement absente, et que les premiers instincts accompagnés d'une conscience confuse ont dû coïncider avec l'éclosion même de l'être nouveau; mais enfin à ce dernier moment ou plutôt à ce point initial où a dû commencer, s'il a commencé, l'être qui plus tard dira *je* ou *moi*, à ce moment tout fil conducteur nous fait défaut : la conscience, le souvenir, le témoignage, l'induction, l'analogie, tout vient à nous manquer, et l'œil se perd dans un immense inconnu.

L'esprit ne sait rien intuitivement sur son passé, il n'en sait pas davantage sur son avenir. Il sait par l'expérience extérieure que les conditions organiques auxquelles semble attachée la présence de la conscience se dissoudront un jour, et qu'avec elles disparaîtra tout signe extérieur de conscience. Cette disparition est-elle absolue, ou n'est-elle qu'une transition à un autre état de con-

science? C'est ce que l'intuition ne nous apprend pas, c'est ce qu'aucun témoignage humain ne peut nous révéler, c'est ce que nulle seconde vue ne peut pénétrer. La vie future est l'objet de la foi et de l'espérance, non d'une vision directe : de grandes raisons morales, de solides inductions rationnelles, viennent à l'appui des pressentimens naturels de l'âme; mais l'expérience intérieure est muette sur cet anxieux problème, et, si l'induction et l'analogie nous autorisent à affirmer la permanence de notre être, nulle induction, nulle analogie, ne nous permettent de nous représenter sous une forme quelconque cet état futur de notre être dans des conditions d'existence absolument différentes de celles que nous connaissons. De là cette terreur de la mort dont la foi la plus vive ne parvient pas toujours à triompher, car la vie dans des conditions absolument inconnues nous est encore comme une espèce de mort, et le néant lui-même semble moins effrayant pour l'imagination que cette transformation radicale où le moi actuel continuerait à subsister dans un autre moi.

Ce n'est pas tout; non-seulement l'esprit n'a conscience de lui-même que dans une portion limitée du temps, resserrée entre un *avant* et un *après* infinis, mais cette durée même de la conscience n'est pas continue. Elle a ou paraît avoir des intermittences, tout au moins des relâchemens et des rémissions, tantôt d'une manière périodique et normale, comme dans le passage de la veille au sommeil, tantôt d'une manière accidentelle, comme dans l'évanouissement, l'extase, l'imbécillité. Ces différens états, susceptibles d'une infinité de degrés, sont comme des passages de la conscience à l'inconscience, sans qu'on puisse affirmer qu'il y ait jamais un état d'inconscience absolue. L'esprit semble ainsi retourner par degrés vers cet état de végétation obscure d'où il est sorti, et par où il se rattache aux êtres inférieurs. Que devient l'âme dans ces états d'évanouissement, dans cette aliénation de conscience, dans cette perte et cet oubli de soi-même, en supposant qu'il y ait oubli complet? Où est-elle? où rentre-t-elle? Dans quel réservoir vont se cacher ces pensées latentes, ces sentimens endormis, cette volonté suspendue, ce moi enfin qui vivait avant, qui revit après, et dont les tronçons, coupés et séparés, se rejoignent et se retrouvent au moment du réveil, comme si un lien inaperçu n'eût cessé de les rattacher l'un à l'autre dans ce vide apparent?

Ce n'est pas tout. Le sujet pensant, avons-nous dit, est plus qu'un phénomène, plus qu'une collection de phénomènes, c'est un être. Quelle sorte d'être? Un être qui fuit et s'écoule sans cesse, un être toujours en mouvement, un être qui ne peut jamais s'arrêter ni se contenir, et à ce point de vue on peut dire que cet

être lui-même n'est encore qu'un phénomène; mais c'est un phénomène d'un ordre supérieur, puisqu'il est le lien et le centre de tous les autres phénomènes qui composent notre vie. Le sujet ou le moi est donc, à proprement parler, un moyen terme entre le phénomène proprement dit et l'être proprement dit. Par rapport au phénomène, il est comme un tout; par rapport à l'être, il est comme rien; c'est un milieu entre rien et tout, selon la profonde expression de Pascal. C'est là vraiment qu'il faut chercher avec Hegel l'identité de l'être et du non-être, car au moment où je suis, je ne suis déjà plus, et quand je ne suis plus, je suis de nouveau, de telle sorte que, renaissant sans cesse de ma propre mort, je participe à la fois par un mystère incompréhensible à l'être et au néant. On comprend que des métaphysiciens exacts et rigoureux aient craint de donner le nom de substance à cet être fuyant qui peut dire avec Héraclite : « Nous ne repassons jamais deux fois les eaux du même fleuve. » Il semble qu'une substance doive être quelque chose d'absolument fixe, et en ce sens un tel mot paraît ne pouvoir s'appliquer qu'à l'être infini. A proprement parler, le sujet n'est qu'une ombre de substance, l'image mobile de l'être éternellement immobile. C'est à ce titre qu'il est permis de dire avec Pascal que l'homme est à lui-même un monstre, un prodige incompréhensible, car il unit les contradictoires, non-seulement dans sa vie et dans ses attributs, mais dans son fond même, et il peut, selon le côté par lequel il se regarde, se confondre avec l'infini ou se perdre dans la poussière de ses propres phénomènes.

Cette situation mixte du moi fait que nous n'avons aucune notion fixe de notre propre être. Vous pouvez peser l'homme physique et le comparer avec les poids des autres choses matérielles, vous pouvez mesurer l'espace qu'il occupe, vous pouvez mesurer sa durée, vous pouvez sinon mesurer, du moins évaluer le mérite intellectuel ou moral des différens hommes; mais, si vous pénétrez plus avant encore, si vous plongez jusqu'à l'être même, que trouverez-vous? *Quot libras invenies?* Combien d'être y a-t-il dans l'homme? Il sent en lui tantôt plus, tantôt moins de phénomènes. L'intensité de sa vie intérieure semble varier à tous les instans, et son être ne fait que monter ou descendre sans qu'on puisse mesurer ces diverses oscillations. Ainsi le sujet ne sait rien de son propre poids, il ne peut rien fixer de son étendue; de plus il ne sait rien de sa profondeur, son dernier fond est inaccessible. Il a bien conscience que ses phénomènes supposent une activité interne, que cette activité suppose un être : il plonge dans l'être, avons-nous dit, — et c'est par là que la doctrine de Biran se sépare du pur empirisme, — mais jusqu'où y plonge-t-il? Le moi qui pense est-il de roc et d'argile se-

lon l'expression de Descartes? N'est-ce pas, comme nous venons de le voir, quelque chose de mouvant, de flottant, de fluide, quelque chose qui court, et qui se sent en quelque sorte suspendu au-dessus du vide? Le regard intérieur, quand il se replie sur nous-mêmes, redescend des phénomènes à l'activité, de l'activité à l'être; mais au-dessous il plonge dans une nuit sans fond. L'esprit n'a nulle conscience d'être son tout à lui-même; il n'a non plus nulle conscience des attaches par lesquelles il tient à la dernière racine. Il flotte dans un éther immense, sans apercevoir ce qui le soutient.

## II.

On voit par ces développemens comment Maine de Biran a pu dire que l'âme, considérée dans son absolu, c'est-à-dire dans son essence intime, est un $x$, une inconnue, un noumène, tout en soutenant que l'intuition du sujet par lui-même va au-delà du pur phénomène et atteint la force active et continue qui constitue le moi. Mais si l'on dit que l'âme en soi nous est tout à fait inconnue, n'est-ce point par là donner gain de cause au scepticisme, et permettre toute hypothèse, par exemple celle du matérialisme aussi bien que celle du panthéisme? Si l'âme substance m'est entièrement inconnue, qui m'assure que cette substance n'est pas la matière? Qui m'assure que cette substance n'est pas la substance divine? Que puis-je répondre à Locke, lorsqu'il me dit que Dieu a pu donner à la matière la puissance de penser? Que puis-je répondre à Spinoza, lorsqu'il me dit que l'âme est une idée de Dieu?

Sans rien savoir directement de l'essence de l'âme, j'en sais au moins ceci : c'est qu'elle doit être telle qu'elle ne rende pas impossible l'intuition de soi-même, qui est le fait primitif. Ampère, dans ses lettres à Biran, fait ici une comparaison ingénieuse. Nos sens, dit-il, aperçoivent un ciel apparent, un ciel *phénoménal*; les astronomes nous décrivent un ciel réel, un ciel *nouménal* : ces deux ciels ne se ressemblent pas, et cependant on peut conclure de l'un à l'autre. Le ciel phénoménal ne peut être tel qu'à la condition que le vrai ciel, le ciel nouménal, soit tel qu'il est; ainsi de l'apparence on peut conclure rigoureusement à la réalité. De même, dit Ampère, il y a un moi phénoménal, celui qui apparaît immédiatement à la conscience comme sujet pensant, et un moi nouménal, qui est l'âme elle-même. Or cette âme, cette chose en soi, doit être telle qu'elle ne rende pas impossible le moi apparent, le moi phénoménal. Tel est le principe qui permet de passer de la psychologie à l'ontologie, et c'est en partant de ce principe que l'on peut échapper soit au matérialisme, soit au panthéisme.

Supposons qu'il y ait en dehors de nous une certaine chose appelée matière, — ce qui peut être mis en doute; — écartons l'idée de cette chose considérée dans son essence, laquelle nous est aussi inconnue que celle de l'âme; prenons enfin l'idée de la matière telle que l'expérience nous la donne et telle qu'elle est représentée par les sens et par l'imagination, à savoir comme une pluralité de choses coexistant dans l'espace, quelles que soient d'ailleurs ces choses (atomes, phénomènes ou monades); — on peut affirmer qu'une telle pluralité, et en général toute pluralité, est hors d'état de se connaître intérieurement comme être, puisque cette pluralité n'a pas d'intérieur. Sans doute une pluralité de parties peut former une unité au point de vue de celui qui la considère extérieurement : la Grande-Ourse forme une constellation dont l'unité est constituée par l'esprit qui la contemple; mais cette constellation n'est pas une unité pour elle-même. L'unité de conscience veut un centre réel, et la raison humaine sera toujours hors d'état de comprendre que la pluralité puisse se percevoir elle-même comme unité sans l'être effectivement. Telle est la raison permanente et indestructible du spiritualisme, raison que Kant lui-même appelle l'Achille de l'argumentation dialectique. Il réfute à la vérité cet argument et le réfute bien; mais c'est que dès l'origine il s'est placé en dehors de la vraie notion du sujet, telle que Biran l'a déterminée. Si une pluralité de substances coexistantes ne peut arriver à une véritable unité, à une unité intérieure et consciente, une pluralité de substances successives ne peut pas davantage constituer une véritable identité, c'est-à-dire une continuité sentie. Dire avec Kant qu'on peut se représenter une succession de substances se transmettant l'une à l'autre une même conscience comme une succession de billes se transmettent un même mouvement, c'est méconnaître la vraie idée de la conscience, c'est confondre encore le point de vue intérieur avec le point de vue extérieur; la transmission d'une conscience implique contradiction. Il paraît donc démontré, au moins à nos yeux, qu'une pluralité (de succession ou de coexistence) ne peut parvenir à l'unité et à l'identité sentie, en d'autres termes que la matière ne peut devenir esprit. L'âme, considérée en soi, comme chose absolue, n'est donc pas un *nombre*, une *harmonie*, comme le prétendaient les anciens. Là est l'écueil où viendra toujours échouer toute doctrine matérialiste.

Que si on nous dit que la matière prise en soi n'est peut-être pas une pluralité, puisque nous n'en connaissons pas l'essence, nous répondrons que ce n'est plus alors la matière, ou du moins ce qu'on appelle ainsi. Pour nous, qui aimons les idées précises, nous réservons le nom de matérialisme à la doctrine qui, partant de

l'idée de matière telle qu'elle est donnée par les sens et représentée par l'imagination (à savoir une pluralité existant dans l'espace), et donnant à cette pluralité apparente une réalité substantielle, en fait non plus seulement la condition, mais le *substratum* de la pensée. L'atomisme épicurien est le vrai et le seul matérialisme rigoureux, parce qu'il se représente les derniers élémens des corps sur le modèle des corps réels : ce sont pour lui comme de petits cailloux insécables qui composent toutes choses. Aussitôt qu'on nous parle d'une autre matière que celle-là, il n'y a pas plus de raison de l'appeler matière que de quelque autre nom, — la substance, l'idée, l'esprit ou même Dieu, — et le matérialisme se transforme en idéalisme ou en panthéisme. Ici la discussion change d'aspect et un nouveau point de vue se présente à nous.

En même temps que l'expérience intérieure nous donne l'unité du moi, l'expérience externe, aidée de l'induction, nous autorise à affirmer l'existence des autres hommes et par conséquent de consciences semblables à la nôtre. La pluralité des consciences est un postulat que l'on peut considérer comme acquis à la science sans démonstration. Il est très remarquable en effet qu'aucun sceptique n'ait jamais expressément nié l'existence des autres hommes. L'hypothèse qui ferait de l'intelligence de tous les hommes sans exception une sorte de réfraction ou de diffraction de la mienne propre, cette hypothèse suivant laquelle les pensées d'un Newton ou d'un Laplace seraient encore mes propres pensées, même lorsque je suis absolument incapable de les comprendre, une telle hypothèse, si contraire au sens commun, n'a jamais été explicitement, que je sache, soutenue par aucun philosophe. Les sceptiques, en parlant des contradictions humaines, supposent par là même qu'il y a plusieurs esprits différant les uns des autres. Protagoras disait que « l'homme était la mesure de toutes choses; » mais il reconnaissait par-là que chacun était pour soi-même la mesure de la vérité, et par conséquent il entendait bien admettre l'existence des divers individus. Berkeley, qui niait la réalité de la matière, admettait expressément l'existence des esprits. Fichte enfin, qui fait tout sortir du moi, démontre dans son *Traité de droit naturel* la pluralité des *moi* (*die Mehrheit den Ichten*). Il y a donc, à n'en pas douter, des consciences individuelles distinctes.

Or la conscience d'un homme est absolument fermée à celle d'un autre homme. Je ne puis pas avoir conscience du plaisir ou de la douleur d'un autre. Les consciences sont donc nécessairement discontinues. Elles forment des mondes distincts, des *moi* séparés. Il n'y a aucun passage du moi d'un homme au moi d'un autre homme. Le langage sans doute est un intermédiaire; la

sympathie et l'amour sont des liens, une multitude de consciences peuvent vibrer à l'unisson, comme il arrive dans l'enthousiasme et dans l'énergie des passions populaires; enfin il y a entre tous les hommes un lien intime et secret, une essence commune, et, comme on l'a dit, une solidarité qu'il ne faut pas oublier; mais, si intime que soit ce lien, il ne va pas, il ne peut aller jusqu'à effacer la limite qui sépare radicalement les esprits, à savoir ce caractère essentiel d'être présent à soi-même, ce qui implique que l'on ne peut être en autrui comme l'on est en soi.

La pluralité des consciences a donc pour corollaire la discontinuité des consciences : d'où je tire cette conséquence, c'est que, dans l'hypothèse d'une unité primitive, homogène, sans division et absolument continue, la pluralité des consciences est impossible. Cette grande unité, en lui supposant un moi, n'en aurait qu'un seul, et ne se démembrerait pas en consciences diverses et séparées. Supposez l'être infini, un et homogène, supposez-le affecté de phénomènes multiples, supposez enfin qu'il ait conscience de lui-même, je le répète, il y aura en lui une seule conscience, une conscience totale et unique, mais non une pluralité de consciences fermées les unes aux autres, comme le sont les consciences humaines : d'où je conclus qu'entre l'unité primitive, s'il y a une telle unité, et la multitude infinie des phénomènes il doit y avoir des principes d'unité distincts, des points de conscience. Je ne les appellerai pas des substances, puisque la chose en soi m'est inconnue et que le mot substance en dit peut-être trop pour ce mode d'existence qui tient encore tant au phénomène; peut-être enfin l'être est-il substantiellement indivisible. Cependant il doit y avoir au moins des forces individuelles qui à leur base échappent à nos regards, mais qui se manifestent à elles-mêmes leur unité dans le fait de conscience. Ces unités de conscience ne peuvent d'ailleurs s'entendre comme des concentrations successives de la pluralité phénoménale extérieure, car ce serait revenir à l'hypothèse déjà réfutée.

Nous conclurons donc par les deux propositions suivantes : 1° une pluralité quelconque (atomes, forces, phénomènes) ne peut être le principe d'une unité consciente, ce qui se connaît soi-même ne sera jamais une résultante; 2° la pluralité des consciences ne peut s'expliquer dans l'hypothèse d'une unité uniforme et continue sans qu'il y ait quelque intermédiaire entre l'unité primitive et les consciences discontinues. En d'autres termes, la pluralité absolue n'explique point l'unité du moi, — l'unité absolue n'explique pas la pluralité des moi. Entre le matérialisme, qui réduit tout à la pluralité, et le panthéisme, qui réduit tout à l'unité, se place le spi-

ritualisme, qui admet des unités secondaires entre l'unité première et la pluralité infinie. Le spiritualisme n'exclut aucune relation, si intime qu'elle soit, de l'esprit avec la matière. Il n'exclut non plus aucune relation, si intime qu'elle soit, de l'esprit avec Dieu. Le spiritualisme subsiste, pourvu que l'on admette ces deux vérités fondamentales : l'unité de centre pour expliquer la conscience du sujet, — la pluralité des centres pour expliquer la discontinuité des consciences.

Nous avons recueilli et développé librement dans les pages précédentes l'idée-mère du spiritualisme français fondé par Maine de Biran; mais nous n'avons pas fait connaître sa philosophie, qui a des aspects bien plus étendus et une portée beaucoup plus vaste qu'on ne peut l'indiquer dans une esquisse rapide. Pour bien faire comprendre cette philosophie, il faudrait pouvoir exposer avec détail et précision toutes ces belles théories, qui resteront dans la science : la théorie de l'effort volontaire, par laquelle Biran établit contre Kant et contre Hume la vraie origine de l'idée de cause; la théorie de l'obstacle, par laquelle il démontre, d'accord avec Ampère, l'objectivité du monde extérieur; la théorie de l'habitude, dont il a le premier démontré les lois; ses vues, si neuves alors, sur le sommeil, le somnambulisme, l'aliénation mentale, et en général sur les rapports du physique et du moral; la classification des opérations de l'âme en quatre systèmes : affectif, sensitif, perceptif et réflexif; enfin sa théorie de l'origine du langage. Dans cette étude, on aurait à faire la part, en consultant avec soin leur correspondance, de ce qui doit être attribué à Ampère ou à Biran dans cette doctrine commune (1); mais un travail critique d'une telle étendue ne peut pas même être essayé ici.

Maine de Biran a donné à la France une philosophie de l'esprit : il ne lui a donné ni une philosophie de la nature, ni une philosophie religieuse. Ce n'est que vers la fin de sa vie qu'il s'est posé à lui-même le problème de Dieu. Jusque-là, il semblait l'avoir systématiquement écarté. Le moi l'occupait tout entier, et la pensée de l'absolu et du divin semblait dormir dans les profondeurs de sa conscience : une note mystérieuse ajoutée aux *Rapports du physique et du moral* était la seule indication d'une tendance religieuse et déjà mystique qui devait se développer plus tard dans sa dernière phase philosophique. De cette dernière phase, il ne nous reste que des débris, et tout porte à croire qu'elle était plutôt un sentiment de l'âme qu'une doctrine rigoureusement philosophique. C'est donc

(1) Ampère lui-même semble avoir fait ce partage dans la dernière lettre de la correspondance publiée par M. Barthélemy Saint-Hilaire.

en dehors de Maine de Biran que s'est développée la philosophie religieuse du spiritualisme.

Oserai-je dire toute ma pensée? C'est surtout dans cette partie de la philosophie que le spiritualisme a le plus à faire pour se mettre au niveau des recherches scientifiques et philosophiques de notre temps. On a beaucoup insisté, et avec raison, sur la personnalité divine; mais on s'est trop borné à prouver cette vérité par la psychologie, on a trop cru que tout était démontré lorsqu'on avait dit que tout ce qui est dans l'effet doit se retrouver dans la cause, que, l'homme étant un être intelligent et libre, Dieu doit être aussi, mais infiniment, intelligent et libre. Puisqu'on s'appuyait ainsi sur un axiome cartésien, on n'aurait pas dû oublier que, suivant Descartes, ce ne sont pas seulement les attributs humains, c'est en général tout ce qui est doué d'un certain degré de perfection, c'est-à-dire de réalité, qui doit être conçu en Dieu d'une manière absolue. On n'aurait pas dû oublier que, Descartes admettant l'étendue des corps comme une réalité, puisqu'elle en est l'essence même, il est impossible, tant qu'on reste fidèle à cette doctrine, de ne pas attribuer à Dieu l'étendue infinie aussi bien que la pensée infinie, et de ne pas en faire par là même la substance des corps aussi bien que la substance des esprits. Si au contraire on prétend que c'est non pas l'étendue réelle qui est en Dieu, mais ce qu'il y a d'essentiel, d'intelligible, d'idéal dans l'étendue corporelle, on est amené par la même considération à avancer que c'est non pas l'intelligence elle-même qui est en Dieu, mais ce qu'il y a d'essentiel et d'absolu dans l'intelligence. On arrive ainsi à s'écrier avec Fénelon : « Dieu n'est pas plus esprit que corps; il est tout ce qu'il y a de réel et d'effectif dans les corps et dans les esprits. » Dieu ainsi entendu n'est plus que l'être, l'être tout court, dit Malebranche, l'être sans rien ajouter, dit Fénelon. Ce n'est point là une personne. Ainsi la doctrine cartésienne aboutissait de toutes parts à la négation de la personnalité divine.

Si la philosophie cartésienne conduit à nier la personnalité divine, la philosophie allemande au contraire conduit nécessairement à l'affirmer, et j'incline à croire aujourd'hui que cette philosophie si décriée par nous-mêmes peut être, bien comprise, le salut du spiritualisme. Ce que la philosophie allemande a démontré depuis Leibniz jusqu'à Hegel, c'est que la nature et l'esprit ne sont pas opposés l'un à l'autre comme deux choses égales, comme ayant l'un et l'autre en quelque sorte une même solidité, mais qu'ils sont subordonnés. La nature, à proprement parler, n'a pas de réalité propre : elle est pleine d'esprit; elle n'est, elle ne vit, elle ne respire que par l'esprit. « Tout est plein des dieux, » disait Thalès. Ce

qu'il y a d'effectif dans la nature, c'est la force et la loi : l'étendue n'est qu'un *substratum* mort, c'est le vide; la force et la loi, c'est déjà l'esprit, non pas de l'esprit *pour soi*, comme disent les Allemands, mais de l'esprit *en soi*. La matière, dit Schelling, c'est de l'*esprit éteint*. La matière ne vit donc que par l'esprit ou pour l'esprit. L'esprit est la vérité de la matière. Par la même raison, Dieu est la vérité de l'esprit, il est l'esprit en soi, l'esprit absolu. Aussi Hegel est-il plus hardi que Fénelon, et ne craint-il pas de dire que Dieu est esprit, et que c'est là sa vraie définition.

Il est surprenant que la négation de la personnalité divine soit venue de l'école de Hegel; cette école, qui n'admet que le sujet, que la pensée, que l'idée, devait définir Dieu le sujet absolu, ce qui est la plus haute idée que l'on puisse se faire de la personnalité. Même Schelling faisait encore de Dieu un sujet-objet; mais Hegel absorbait entièrement l'objet dans le sujet (1). Toute vérité était donc dans le sujet et dans le sujet absolu. Il est certain que Hegel n'a jamais bien défini ce qu'il entendait par sujet absolu, esprit absolu, et ce n'est pas le lieu ici de controverser sur le sens de sa doctrine. Nous en prenons, quant à nous, ce qui nous convient, et, partant, comme on l'a vu, du sujet relatif ou du moi, nous en sortons par le phénomène de l'obstacle ou de la résistance pour remonter de là au sujet absolu, qui est, si l'on veut, l'identité des deux termes, ou plutôt l'absorption de l'un dans l'autre. Ce sont les deux pôles de Maine de Biran : « la personne-moi, d'où tout part; la personne-Dieu, où tout aboutit. » Entre le sujet relatif et le sujet absolu, entre ces deux personnalités, quels sont les rapports? Est-ce la personne-Dieu qui enveloppe tout au point que la personne-moi n'en serait qu'un mode ou phénomène? Est-ce au contraire la personne-moi qui serait la réalisation effective de la personne-Dieu? Est-ce l'homme qui a conscience en Dieu? Est-ce Dieu qui a conscience en l'homme? Ni l'un ni l'autre. Si l'homme n'est qu'un mode de Dieu, il n'y a plus de personnalité humaine, il n'y a plus de sujet. Tout notre édifice s'écroule. Si c'est Dieu qui se disperse dans la conscience humaine, il n'y a plus d'esprit absolu. Nous maintenons fermement la distinction du sujet absolu et du sujet relatif : c'est ici la limite ferme et fixe par laquelle nous nous séparons du panthéisme.

Pour nous, le panthéisme ne consiste essentiellement ni dans la doctrine de l'unité de substance ni dans la négation de la création *ex nihilo*; ce n'est pas sur ces deux points que nous lui ferons la

(1) En Allemagne, le système de Schelling est appelé *idéalisme objectif*, et celui de Hegel *idéalisme absolu*, ce qui correspond bien à la différence que nous signalons.

guerre. Il consiste exclusivement dans la confusion et l'absorption des deux personnalités. La création *ex nihilo* est un mystère incompréhensible que nous ne voulons ni affirmer, ni nier : elle est en dehors de la science. L'unité de substance est un dogme obscur et vague, aussi vague que l'est elle-même la notion de substance. Cette doctrine répond à un besoin d'imagination, non de raison. On veut savoir de quelle étoffe les choses sont faites, et l'on croit que Dieu les compose avec sa substance, comme un tailleur fait un habit avec du drap, à quoi les théologiens répondent que le drap est tiré du néant; mais pour les uns et les autres il faut du drap. Nous n'affirmons ni ne nions l'unité de substance, nous ne la comprenons pas plus que la doctrine opposée. Que l'on pense là-dessus ce qu'on voudra, ce n'est pas sur ce point que la philosophie spiritualiste veut engager ses destinées.

Je vais plus loin : ce n'est pas tout de distinguer le sujet humain et le sujet divin, le moi absolu et le moi fini; il faut les unir. Ici encore, je ne connais aucune mesure qui permette de fixer le degré d'union en-deçà ou au-delà duquel on sera ou l'on ne sera pas panthéiste. La distinction des deux sujets est le seul point fondamental; quant à la *participation* de l'un et de l'autre (selon l'expression de Platon), vous pouvez la supposer aussi intime qu'il vous plaira, pourvu qu'elle n'aille pas jusqu'à l'absorption. Et comment pourrions-nous savoir, à moins d'être Dieu lui-même, jusqu'à quel point le sujet fini et le sujet infini peuvent se pénétrer sans se confondre? Le faible du déisme philosophique, c'est de concevoir Dieu comme une chose séparée, en dehors du moi, en dehors du monde. Le fort du panthéisme est de concevoir Dieu comme en dedans du monde. *Deus est in nobis; in Deo vivimus.* Dieu est en nous, et nous sommes en Dieu. C'est cette intériorité de Dieu dans le moi qui fait la force du panthéisme, et c'est là l'essence de toute religion. Le rite par excellence, c'est la communion, l'eucharistie; c'est le symbole le plus pur de l'intériorité divine mêlée à l'intériorité de l'esprit. Le dogme chrétien de l'incarnation est encore un admirable symbole de l'union du fini et de l'infini : c'est le divin mariage des deux personnalités. « Le procès de la transcendance et de l'immanence touche à la fin, » dit M. Littré. Il a raison ; l'une et l'autre sont la vérité : Dieu est à la fois et en nous et hors de nous.

Quoi qu'il en soit de ces vues théoriques, revendiquons pour Maine de Biran et pour le spiritualisme français de notre siècle l'honneur d'avoir apporté à la philosophie une idée vivante et nouvelle, l'idée de la personnalité humaine. Cette idée, il faut en convenir, n'était pas une des idées dominantes de la philosophie du XVII^e siècle. Elle est dans Descartes, je le reconnais, mais à quel

faible degré! Comme il oublie vite le sujet pensant pour l'être absolu et la psychologie pour la physique! Combien l'homme occupe peu de place dans sa philosophie! C'est surtout par sa méthode hardie et libre, par son principe de l'examen et du doute, que Descartes a bien mérité de la personne humaine; mais ce n'est là pour lui qu'un moyen de recherche, ce n'est pas sa philosophie même. Il ne voit pas que cette liberté de penser n'est qu'une des formes de la responsabilité personnelle, l'une des preuves les plus évidentes de notre libre individualité. Dans la philosophie de Malebranche et de Spinoza, on sait ce que devient la personnalité; elle y est ou singulièrement déprimée ou tout à fait anéantie. Dans Leibniz, elle se relève; mais, même chez lui, ce qui domine, c'est plutôt l'idée métaphysique de l'individualité des substances que l'idée psychologique de la personnalité humaine.

Pour être vrai, il faut reconnaître que ce n'est point par la métaphysique, c'est par la philosophie sociale et politique que le principe de la personnalité est entré dans la pensée moderne. Ce principe est la gloire du XVIII^e siècle. Ce n'est pas que je veuille dire qu'avant cette grande époque on n'ait eu à aucun degré l'idée de la personne : partout où il y a une législation, on distingue à quelque degré la personne et la chose. D'un autre côté, le christianisme ne doit pas être suspect d'amoindrir la personne humaine, puisqu'il l'a jugée digne d'être rachetée par le sang d'un dieu. Toutefois il est certain qu'avant le XVIII^e siècle ni les jurisconsultes ni les théologiens n'avaient vu clairement tout ce que contenait ce principe de la personnalité : droits de la conscience, droits de la pensée, droits du travail, droits de la propriété, toutes ces formes légitimes de la personne humaine étaient méconnues, altérées ou opprimées. Toutes les inégalités qui pesaient sur les hommes prouvaient bien à quel point il est difficile à l'esprit humain de distinguer la personne de la chose. Cette distinction fut la conquête de la philosophie sociale du XVIII^e siècle, de Locke, de Voltaire, de Montesquieu, de Rousseau et de Turgot. Le spiritualisme français se fait honneur de descendre de la libre philosophie du XVIII^e siècle plus directement encore que de l'idéalisme cartésien.

Il fallait donc trouver un fondement métaphysique à cette personnalité dont on proclamait si éloquemment les titres et les droits. C'est ce que firent à la fois en Allemagne et en France deux grands penseurs, Fichte et Biran, le premier plus porté au spéculatif suivant le goût et le génie de sa nation, le second plus psychologue, plus observateur, — le premier liant la métaphysique à la politique, passionné pour les idées du XVIII^e siècle et de la révolution, le second royaliste dans la pratique, assez indifférent pour ces sortes

de recherches et occupé d'une manière tout abstraite à l'étude de la vie intérieure, — tous deux enfin, par une rencontre singulière et selon toute apparence par des raisons analogues, ayant terminé leur carrière par le mysticisme, mais le premier par un mysticisme inclinant au panthéisme, le second par le mysticisme chrétien.

Le spiritualisme français, sans méconnaître le génie de Fichte et les éclatans services que cet éloquent et profond philosophe a rendus à la cause de la personnalité humaine, se rattache plutôt par un lien historique naturel à Maine de Biran. Avec lui, il enseigne que l'âme est non un *objet*, mais un *sujet*, non un *substratum* mystérieux, mais une force libre, ayant conscience de soi, puisant dans le sentiment intérieur de sa causalité propre la conviction de son individualité, une d'une unité effective et non nominale, identique d'une identité non pas apparente, mais essentielle, inexplicable enfin par toute hypothèse de collection, collection de modes ou de parties. Hors de là, il nous paraît impossible de fonder une vraie morale et une vraie politique, car si la personne n'est, comme la chose elle-même, qu'une collection d'atomes, comment lui attribuez-vous d'autres titres et d'autres droits qu'à la chose? Si l'homme n'est qu'une combinaison chimique, comme la pierre, pourquoi ne pourrions-nous pas le briser comme la pierre elle-même, suivant nos besoins? pourquoi ne peut-il pas être pour nous un moyen, au même titre que les choses extérieures? pourquoi y a-t-il quelque chose en moi d'inviolable et de sacré? pourquoi suis-je tenu à être pour moi-même et pour les autres un objet de respect? On n'a jamais pu tirer du matérialisme d'autre morale ni d'autre droit que la loi du plus fort. Aujourd'hui une jeunesse passionnée et ardente croit trouver la liberté par la voie du matérialisme, comme si l'essence même du despotisme n'était pas de se servir de la matière pour opprimer l'esprit! Ces conséquences irrécusables du matérialisme, la logique de l'histoire les a mille fois démontrées. Un triste aveuglement les méconnaît aujourd'hui et croit travailler à la cause du droit en combattant la cause de l'esprit. Notre philosophie, que l'on essaie de discréditer en la représentant comme liée à l'orthodoxie religieuse du XVII^e siècle, est la vraie fille de la philosophie du XVIII^e. Ni Voltaire, ni Rousseau, ni Montesquieu, ni Turgot en France, ni Locke, ni Adam Smith, ni Ferguson en Angleterre et en Écosse, ni Lessing, ni Kant, ni Jacobi en Allemagne, ni Haller, ni Réaumur, ni Bonnet en Suisse, aucun de ces grands libérateurs de la raison humaine au XVIII^e siècle n'a été matérialiste. Comme eux, nous croyons que le droit est inséparable d'un ordre intelligible et moral dont nous sommes les citoyens, et dont le souverain, c'est-à-dire Dieu, est le type absolu de la sainteté et de la justice.

## III.

Tels sont, sommairement résumés et librement développés, les principaux points de la philosophie spiritualiste, telle du moins que nous l'entendons. Aujourd'hui que les grands fondateurs et organisateurs de cette philosophie ont disparu, que de nombreuses écoles se sont élevées en dehors d'elle, que l'opinion est partagée à son égard, il n'est pas sans opportunité de s'interroger sur son état présent et sa destinée dans l'avenir. On nous permettra à ce sujet quelques considérations en terminant.

Il se passe en ce moment quelque chose d'analogue dans toutes les grandes doctrines : toutes sont partagées et tiraillées, pour ainsi dire, en deux sens opposés, tantôt du côté du dogme, tantôt du côté de la liberté. D'un côté, le besoin de trouver un point fixe dans la fluctuation universelle des croyances et des consciences rattache les esprits droits à une doctrine déterminée et fixe; d'un autre côté, le besoin de voir de plus en plus clair dans ses pensées, la passion du progrès, à laquelle personne de notre temps ne peut échapper absolument, entraîne plus ou moins les hommes sincères hors des voies réglementaires et consacrées. Est-il permis, est-il possible de concilier ces deux tendances contraires? est-il possible de croire à quelque chose sans se refuser à toute objection, à tout examen, à tout progrès? Est-il possible, au contraire, de s'affranchir, de s'émanciper, d'ouvrir son intelligence à de nouvelles lumières, de transformer et de développer ses idées et ses opinions, sans paraître mettre en question le fond des croyances que l'on soumet ainsi à un examen sans cesse renaissant? car, si ce sont des vérités absolues, comment seraient-elles susceptibles d'être modifiées, et, si elles se modifient, comment seraient-elles des vérités absolues?

Ce problème se produit d'une manière différente suivant la nature des doctrines; mais il existe dans toutes sous une forme ou sous une autre. Dans le catholicisme par exemple, il est évident que la discussion ne peut pas porter sur le dogme lui-même, car celui qui mettrait en doute une seule lettre du symbole, qui voudrait modifier le dogme en quoi que ce soit, cesserait par là même d'être catholique. Le dogme paraît donc accepté par tous sans examen et sans discussion; mais le débat s'engage lorsqu'il s'agit d'appliquer le dogme à la société. Il y a des catholiques pour qui toutes les grandes conquêtes modernes, liberté de conscience, liberté de pensée, liberté de la presse, liberté politique, ne sont que de grandes et funestes erreurs : c'est la liberté du mal. Ils n'entendent, ne comprennent et ne veulent appliquer

que la liberté du bien, c'est-à-dire leur propre domination et le gouvernement de la société tout entière par l'église catholique. D'autres, plus éclairés, ayant eux-mêmes reçu plus ou moins le souffle de cet esprit moderne si détesté, voudraient que le catholicisme s'alliât à cet esprit pour le diriger, en adoptât hautement les maximes, et revendiquât pour l'Évangile même l'honneur de ces principes que l'on dirige faussement contre lui. D'un côté est le catholicisme ultramontain, de l'autre le catholicisme libéral. Sans doute cette lutte, si vive et si profonde qu'elle soit dans le fond des consciences, éclate rarement au dehors, car il est de l'essence du catholicisme de couvrir les dissidences réelles par l'apparence de l'unanimité. Cependant tout le monde sait que cette lutte existe : un acte célèbre, publié récemment, en a donné le secret au public indiscret. Les uns ont approuvé avec enthousiasme cet acte de réaction extravagant; les autres l'ont désavoué en l'expliquant, et se sont habilement servis de leur science théologique pour embrouiller la matière.

On pourrait nous dire que cette dissidence, en supposant qu'elle existât (et l'on cherche autant qu'il est possible à nous la dissimuler), ne porte après tout que sur des questions libres, des questions sociales et politiques, mais que l'église catholique nous offre au moins un point fixe et un asile sûr dans un dogme incontesté, formulé par une autorité infaillible. Outre que c'est déjà un problème de savoir quelle est cette autorité infaillible, je fais remarquer que cette autorité suprême, quelle qu'elle soit, ne nous assure la sécurité que dans un domaine qui nous touche de très loin, et nous laisse dans le trouble là où nous aurions le plus besoin de lumières. Je ne suis certainement pas juge de l'importance que peut avoir en théologie dogmatique la croyance à l'immaculée conception, cependant il faut avouer que les hommes de nos jours étaient peu troublés par cette question, et qu'ils eussent volontiers attendu l'autre monde pour savoir à quoi s'en tenir à ce sujet; mais leur conscience d'hommes et de citoyens est tous les jours déchirée par le conflit des anciennes doctrines et des nouvelles, et c'est là-dessus qu'on les laisserait libres, à ce que l'on dit. Au fond, n'en doutons pas, on ne les laisse libres que provisoirement et dans la mesure où l'on a besoin d'eux. Le dogme est impitoyable, et ne permet rien en dehors de lui. On peut donc affirmer qu'en dépit des apparences le conflit est entre le dogme et la liberté.

Dans le protestantisme, la même crise éclate sous une autre forme et dans d'autres conditions. Dans le protestantisme traditionnel en effet, il y a bien un dogme, il n'y a pas d'autorité, ou du moins la seule autorité est l'Écriture sainte; mais comme l'Écriture

a besoin d'être expliquée, et que le dogme n'y a jamais été systématiquement exposé et canoniquement défini, il y a là un champ vaste abandonné à la latitude des interprétations. Comme il n'y a pas de juges, chacun est juge. « Nous sommes tous prêtres, » disait Luther, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'intermédiaires entre l'homme et Dieu pour la distribution des sacremens; de même on peut dire que dans le protestantisme tout fidèle est pape, c'est-à-dire qu'il n'y a point d'intermédiaires entre l'homme et Dieu pour l'interprétation de la doctrine. Bien souvent, dans l'église protestante, on a essayé de constituer une autorité : les synodes ont voulu jouer le rôle des conciles, les confessions de foi ont essayé de se donner pour des *credo;* mais la radicale contradiction qui éclatait dans ces tentatives d'organisation doctrinale devait les faire échouer infailliblement, et malgré les résistances des dogmatiques, malgré les anathèmes de Bossuet, le protestantisme continua de donner l'exemple, si nouveau en Europe, d'une religion mobile et incessamment transformée. Néanmoins, tant que ces variations et oppositions ne se manifestaient que dans les limites du dogme lui-même, c'est-à-dire sans mettre en question le fondement surnaturel du christianisme, il y avait dans l'église protestante un fonds de doctrine commun, une unité de foi et en quelque sorte un point fixe, la divinité du Christ et la croyance à une révélation spéciale de Dieu; mais le moment est arrivé où, la liberté d'examen venant à s'étendre jusqu'à ces bases mêmes de la théologie dogmatique, s'est élevée la question de savoir si le christianisme est absolument lié à tel ou tel dogme, s'il lui est interdit de s'ouvrir aux lumières de la critique et de la philosophie modernes, et si rejeter le surnaturel du dogme, c'est abdiquer l'esprit chrétien. Les uns pensent qu'il n'y a pas de christianisme sans un dogme chrétien, c'est ce qu'on appelle le protestantisme orthodoxe; les autres pensent que le christianisme consiste dans l'esprit et dans le sentiment chrétiens et non dans un dogme déterminé, c'est le protestantisme libéral. Nous n'avons pas à intervenir ici dans la question de l'organisation et du gouvernement de l'église protestante. L'état de la question ne nous est pas assez connu pour que nous prononcions dans ce débat. A notre point de vue, nous comprendrions plutôt la séparation des deux églises qu'un partage en commun, à coups de votes, de l'église officielle. Peut-être toutefois l'état actuel de la législation ne permettrait-il pas cette séparation, et, dans l'impuissance où sont réduits les protestans libéraux par l'intolérance de la loi, je m'explique qu'ils cherchent à se faire leur part dans l'église autorisée; mais encore une fois je ne sais du débat que ce que sait le public, je ne m'intéresse qu'à la question de prin-

cipe : le christianisme peut-il se transformer sans cesser d'être?

Pour nous, nous comprenons difficilement que l'on refuse le titre de chrétien à celui qui revendique ce titre volontairement et sincèrement. Par cela seul que je me dis chrétien, je le suis, à moins que l'on ne suppose que je mente. Dites que mon christianisme est erroné, si vous voulez, c'est précisément ce que les catholiques disent du vôtre; mais ne dites pas que mon christianisme ne mérite pas un tel nom. Par cela seul que je reste attaché à cette forme religieuse, c'est que j'y trouve quelque chose que je ne trouverais ni dans une autre religion ni dans une école de philosophie, par exemple un type vivant de piété, de pureté, de charité, qui me sert de modèle pour me conduire ici-bas et d'intermédiaire pour m'élever jusqu'à Dieu. Si le Christ reste pour moi le sauveur des hommes, je suis chrétien, lors même que je ne verrais aucun phénomène surnaturel dans sa mission et dans celle de ses apôtres. Vous dites qu'il ne peut y avoir de religion sans surnaturel, c'est ce qui est en question. Le miracle écarté, il reste encore l'idée de la Divinité et de son action incessante sur l'univers; il reste le sentiment religieux qui unit l'homme à Dieu. Or il y a eu dans l'histoire certains hommes qui ont éprouvé au plus haut degré le sentiment de l'union de l'homme et de Dieu; ceux-là sont les initiateurs religieux, ce sont des médiateurs. Jésus est un de ceux-là. C'est lui qui, dans notre Occident, a consommé dans son cœur de la manière la plus intime l'union du fini et de l'infini. C'est à ce titre que nous le considérons nous-mêmes comme le sauveur, et que nous sommes de sa religion. Ainsi parlent les protestans libéraux, et je ne sais à quel titre, au nom de quel principe, on exclurait du sein du christianisme ceux qui parlent ainsi.

Mais en quoi, dira-t-on, une telle religion se distinguera-t-elle de ce qu'on appelle la religion naturelle, ou du déisme philosophique? Et ne sait-on pas par l'expérience que la religion naturelle n'a jamais pu s'établir parmi les hommes, que le déisme est une opinion de cabinet, une doctrine d'école et non pas une religion? Bien plus, ajoutera-t-on, cette sorte de déisme est si vague qu'il peut envelopper toute autre chose que le déisme même, à savoir le panthéisme et jusqu'à cette forme d'athéisme poétique et sentimental qui est propre à notre temps. Je ne suis pas frappé pour ma part de la solidité de ces objections. Sans doute personne ne peut répondre de l'avenir : il pourrait se faire que la crise protestante à laquelle nous assistons ne soit qu'un des symptômes de la dissolution des croyances, un acheminement au scepticisme, au positivisme, à l'athéisme; mais il me semble que cela ne peut être solidement soutenu que par ceux qui nient la vérité intrinsèque de

toute religion. D'ailleurs on a souvent prédit au protestantisme depuis son origine sa prochaine dissolution, tandis qu'au contraire les faits et l'expérience ont constaté ses progrès et les progrès des sociétés animées de sa foi; l'on doit se défier d'une prophétie si souvent répétée et si peu vérifiée, au moins jusqu'ici. Le christianisme a justement prouvé sa supériorité sur toutes les religions de l'univers par sa facilité à s'assouplir à tous les états d'esprit, à tous les états de société. Le catholicisme lui-même, quoi qu'en disent ses adversaires prévenus, a montré dans l'histoire une assez grande flexibilité, car il a pu s'accommoder en même temps au moyen âge et au XVII^e siècle, à la foi naïve d'une société ignorante et à la foi savante de la société la plus raffinée. Le christianisme a prouvé la même souplesse en devenant protestantisme. Qui sait s'il n'est pas appelé encore à prendre une troisième forme, et à résoudre le problème religieux de l'avenir par une dernière métamorphose?

On objecte contre une religion sans surnaturel qu'elle n'est autre chose qu'une philosophie, et que la philosophie est hors d'état de fonder une religion; mais on confond ici bien des choses distinctes. La philosophie, considérée à un certain point de vue, est une science qui, comme toute science, procède par analyse, raisonnement, démonstration, dont les conclusions sont toujours subordonnées à la solidité de la méthode qui nous les fournit, qui est obligée de donner beaucoup à la dialectique, c'est-à-dire à la discussion du pour et du contre, qui est en un mot essentiellement rationnelle. Que la philosophie, considérée ainsi, soit hors d'état de fonder une religion et n'ait rien d'analogue à la religion, nous l'accordons sans hésiter. La religion est un fait humain, un acte primitif de la raison et du cœur, qui naît spontanément et qui s'organise spontanément, tout comme la société, la famille, l'art, le langage. Vouloir créer artificiellement une religion est aussi impossible que de créer artificiellement une langue, une société, une épopée. L'erreur des philosophes modernes, théophilanthropes, saint-simoniens, positivistes, qui ont tous voulu soit organiser la religion naturelle, soit organiser des religions panthéistes et humanitaires sur le type du catholicisme, est tout à fait semblable à l'illusion des utopistes qui voudraient créer *a priori* une société absolument nouvelle, ou à l'illusion des savans qui veulent composer une langue universelle. Voilà ce qu'il y a de vrai dans l'opinion généralement reçue, que la philosophie ne peut pas fonder une religion.

Si la philosophie ne peut devenir une religion, il n'est nullement contraire à la nature des choses qu'une religion devienne une phi-

losophie. Il n'y a rien d'absurde à ce qu'une religion déjà existante, ayant une tradition historique, associée aux habitudes et aux mœurs d'une société, continue à vivre en se dépouillant successivement de toute superstition. De même que les philosophes ne peuvent pas fonder une société, mais peuvent rendre de plus en plus philosophiques les sociétés existantes, de même qu'ils ne peuvent créer des langues (au moins en dehors de la science), mais qu'ils peuvent rendre les langues usuelles de plus en plus claires, logiques, analytiques, en un mot philosophiques, de même ils ne peuvent créer des religions, mais ils peuvent transformer les religions historiques. Ce qu'il y a de fécond et de vivant dans le christianisme progressif de la nouvelle église, c'est précisément d'avoir résolu le problème religieux d'une manière toute différente de celle que l'on proposait il y a une trentaine d'années. Alors on proposait de créer un dogme, une église, des cérémonies, tout à nouveau. Les chrétiens libéraux trouvent beaucoup plus simple, et ils ont raison, de prendre pour point de départ le christianisme lui-même en le dépouillant de tout ce qui lui aliène les esprits indépendans. Ne lui enlève-t-on point par là, dira-t-on, sa séve et sa vitalité? C'est ce que l'avenir nous apprendra. En attendant, c'était une tentative à faire. Sur ce terrain élargi, les chrétiens pouvaient donner la main aux philosophes, et ceux-ci de leur côté n'ont pas de raison pour s'y refuser.

Une crise analogue à celles que nous venons de décrire pourrait bien se manifester dans le sein du spiritualisme philosophique, si certaines tendances contraires, enveloppées jusqu'ici dans une unanimité apparente, venaient à se manifester un peu plus énergiquement. Tous les spiritualistes sans exception croient à la fois à la nécessité d'une doctrine et à la nécessité de la liberté d'examen; mais il semble que les uns attachent plus d'importance à la doctrine qu'à la liberté, aux conclusions déjà trouvées qu'à la recherche de vérités nouvelles, à la défense qu'à la découverte, à l'intérêt moral et pratique qu'à la pure science et à la libre spéculation, au repos qu'au mouvement, à la tranquillité d'une conviction satisfaite qu'aux ardeurs toujours anxieuses et dangereuses d'une pensée en travail. Les autres ne sont pas disposés à se contenter aussi facilement : l'immobilité d'une doctrine une fois faite ne leur paraît guère conforme à la nature de l'esprit humain, surtout dans l'ordre purement philosophique; avec le besoin de croire, ils éprouvent en même temps le besoin de penser; la fermeté de leurs convictions ne tarit pas chez eux l'activité vivante de l'investigation scientifique. Ils voudraient ne rien sacrifier de ce qu'ils ont pensé jusqu'ici et y ajouter quelque chose; ils cherchent à résoudre le

problème que la société elle-même poursuit depuis quatre-vingts ans, perfectionner sans détruire, conserver en transformant.

De ce double esprit naissent deux sortes de dispositions, non pas contraires, mais différentes, soit à l'égard des croyances traditionnelles, soit à l'égard des doctrines nouvelles. Les spiritualistes que j'appellerai orthodoxes, qui tendent de plus en plus à faire de leur philosophie un dogme, se trouvent par là même rapprochés de la théologie orthodoxe. Plus préoccupés des conclusions que de la liberté philosophique, ils attachent peu d'importance à la différence de méthode, et, reconnaissant dans la théologie sous des formes plus ou moins symboliques les vérités dont se compose leur *credo* philosophique, ils sont disposés à une alliance avec les religions positives contre ce qu'ils appellent les mauvaises doctrines. Les spiritualistes que j'appellerai libéraux sont loin d'être animés de mauvais sentimens à l'égard des religions positives : ils respectent et ils aiment la conviction partout où ils la trouvent, et ils sont loin de renier ce qu'il y a de commun dans leurs croyances personnelles et dans les croyances chrétiennes. Peut-être même seraient-ils encore plus disposés que les autres à emprunter quelque chose, mais librement, à la métaphysique chrétienne. Enfin, nés et élevés dans le christianisme, ils conservent et conserveront toujours pour cette grande religion des sentimens filiaux; mais ils ont aussi pour la philosophie des sentimens filiaux, et ils ne sont pas disposés autant que leurs amis à mettre au service d'une puissance rivale leur liberté intellectuelle. Ils n'oublient pas que le spiritualisme philosophique a été considéré, lui aussi, par la théologie comme une mauvaise doctrine, qu'il fut un temps, encore peu éloigné de nous, où tout ce qu'on appelle rationalisme était condamné sans examen et sans distinction sous l'accusation commune de panthéisme, d'athéisme, de scepticisme et même de socialisme, où les libres penseurs, même spiritualistes, étaient livrés au mépris par une plume grossièrement éloquente, et l'on sait assez que cette même plume a toujours son encre toute prête pour recommencer à nous flétrir. Sans doute la théologie est devenue plus conciliante et plus condescendante, lorsqu'elle a vu qu'elle pouvait utiliser nos services, et que nous étions une bonne avant-garde contre des doctrines bien autrement menaçantes. Néanmoins nous ne pouvons oublier que, si nous avons avec les théologiens des croyances communes, nous avons aussi des principes absolument différens. Comme eux, nous croyons à Dieu et à l'âme; mais pour eux la liberté de penser est un crime, pour nous c'est le droit et la vie, et nous aimons mieux l'erreur librement cherchée que la vérité servilement adoptée. En un mot, nous n'entendons pas qu'entre nos mains la philosophie

redevienne ce qu'elle a cessé d'être depuis longtemps, la servante de la théologie.

Il résulte encore de tout ce qui précède que les spiritualistes libéraux ne sont pas tout à fait placés au même point de vue que leurs amis par rapport aux doctrines nouvelles. Pour les spiritualistes orthodoxes, toutes ces doctrines, quelles qu'elles soient, ne sont autre chose que de mauvaises doctrines, des doctrines basses, odieuses, désespérantes. Dans cette proscription générale, on enveloppe et on condamne sans distinction tout ce qui n'est pas le spiritualisme pur et doctrinal dont on a fait un *credo*. Le panthéisme allemand, le scepticisme anglais, le positivisme, le matérialisme, tout est confondu dans une réprobation sans réserve. La philosophie n'a autre chose à faire qu'à combattre ces mauvaises doctrines, à les refouler, et c'est surtout pour cette entreprise, si nécessaire à l'ordre social, qu'il faut s'unir à la religion, plus puissante encore et plus efficace que la philosophie dans cette lutte solennelle du bien contre le mal. Les spiritualistes libéraux, je le répète, ne considèrent pas tout à fait les choses de la même manière. Ils sont tout aussi ennemis que qui que ce soit des doctrines basses et avilissantes; ils sont surtout révoltés de l'espèce de fanatisme en sens inverse qui éclate aujourd'hui dans les jeunes écoles matérialistes. L'intolérance athée est la plus absurde de toutes, et il est évident que nous y marchons. Nous sommes donc aussi peu disposés que personne à transiger avec ces folies, et nous ne pensons pas que la philosophie se soit affranchie de la Sorbonne pour se soumettre au joug de telle ou telle école. Nous protestons contre l'orthodoxie aveugle de la négation, autant et plus que contre l'aveugle orthodoxie de la croyance. L'esprit de secte nous est intolérable partout.

Cependant, tout en faisant la part d'ignorance et d'aveuglement fanatique qui se rencontre dans les bas-fonds des écoles nouvelles, il faut reconnaître que tout grand mouvement philosophique a sa raison d'être et sa légitimité. C'est un principe qui a été suffisamment démontré par l'histoire de la philosophie, et nous ne voyons pas pourquoi on ne l'appliquerait pas au temps présent comme on l'applique généralement au passé. Ce grand mouvement critique auquel nous assistons ne prouve certainement pas que le spiritualisme ait tort; mais il prouve, à n'en pas douter, que nos moyens de démonstration sont insuffisans, qu'il y a des lacunes dans nos doctrines, qu'elles ne sont pas complétement appropriées aux lumières de notre temps, qu'elles laissent en dehors d'elles un trop grand nombre de faits inexpliqués, qu'elles se sont montrées trop indifférentes à l'égard des sciences physiques et naturelles, qu'elles ont

trop abandonné la nature aux savans, enfin qu'elles ont trop préféré en général l'analyse à la synthèse.

Il y a deux sortes de problèmes en philosophie : le problème de la distinction et le problème de l'union. Ce n'est pas tout de séparer, il faut réunir. Ce n'est pas tout de dire : L'âme n'est pas le corps, Dieu n'est pas le monde; il faut encore rattacher l'âme au corps et Dieu au monde. La distinction exagérée n'a pas moins de périls que la confusion. Si l'âme et le corps n'ont rien de commun ni même d'analogue, comment peuvent-ils coexister et former un seul et même être? Si Dieu et le monde sont hors l'un de l'autre, comme une chose est en dehors d'une autre chose, comment Dieu peut-il agir sur le monde et le gouverner? Les métaphysiciens qui ne sont préoccupés que de la distinction des choses sont semblables aux politiques qui ne pensent qu'à la séparation des pouvoirs. Il faut sans doute que les pouvoirs soient séparés, c'est la condition de la liberté; mais il faut qu'ils marchent d'accord, c'est la condition de la vie et du mouvement. Or il me semble que le spiritualisme du XIXe siècle a été trop préoccupé de l'un des deux termes du problème, de la distinction, qu'il a négligé le point de vue de l'union. Il a distingué la psychologie de la physiologie, et cela était excellent. Il faut en même temps les rapprocher, c'est ce qu'il n'a pas assez fait. Il a distingué les facultés les unes des autres, mais il n'a pas assez montré leur action commune. Il a montré Dieu hors du monde et le monde hors de Dieu; il n'a pas assez montré Dieu dans le monde et le monde en Dieu.

Il n'est pas dans la nature des choses qu'une doctrine philosophique reste immobile et stagnante comme un dogme théologique. La philosophie, de même que toutes les sciences, ne prouve sa vitalité que par le développement et le progrès. L'expérience historique nous prouve que l'idée spiritualiste est susceptible de prendre les formes les plus différentes, de se concilier avec les points de vue les plus variés. L'idée spiritualiste a pu se concilier avec l'idéalisme de Platon et avec le naturalisme d'Aristote, avec le mécanisme de Descartes et le dynamisme de Leibniz, avec l'animalisme de Stahl et le vitalisme de Montpellier, avec le mysticisme de Malebranche et l'empirisme de Locke. L'idée spiritualiste, n'ayant point exclu la variété et le mouvement dans le passé, ne l'exclut pas davantage dans l'avenir. On conçoit donc aisément que, sans rien abandonner de fondamental, la pensée spiritualiste puisse se transformer et se renouveler, comme elle l'a fait déjà si souvent. On nous le demande de tous les côtés; les théologiens libéraux, tels que le P. Gratry, trouvent notre philosophie sèche et étroite, tout aussi bien que les métaphysiciens novateurs, comme M. Vacherot. Il faut bien qu'il y

ait quelque chose de vrai dans des reproches qui nous viennent de côtés si différens. On accuse notre philosophie d'être à la fois froide et timide, de ne donner complétement satisfaction ni à l'esprit religieux ni à l'esprit scientifique. Elle a craint le mysticisme, elle a craint la métaphysique, elle a craint la science, et, pour échapper à tous ces écueils, elle a trop aimé à se reposer dans l'érudition. Pour reprendre sa marche ascendante, il faut qu'elle ose, il faut qu'elle travaille à s'enrichir et à se compléter, il faut qu'elle s'assimile ce qu'il y a de bon dans les écoles adverses, il faut qu'elle ne craigne pas trop une certaine division dans son propre sein, car la diversité des points de vue semble être un des caractères essentiels de l'esprit philosophique; il faut enfin qu'elle prépare des matériaux à la reconstruction d'une philosophie nouvelle.

En parlant ainsi, je n'indique pas seulement ce qui doit se faire, j'indique ce qui se fait. Il est évident, pour tous ceux qui savent ce qui se passe, qu'un travail de rajeunissement et de rénovation s'opère dans le sein de la philosophie spiritualiste. Elle se rapproche des sciences, dont elle fait une étude de plus en plus attentive et sérieuse, elle réconcilie la psychologie et la physiologie. Elle s'informe de toutes les idées nouvelles, et elle cherche librement à s'en rendre compte. Elle étudie scrupuleusement les monumens de la philosophie allemande. De jeunes métaphysiciens pleins de séve et de prudente audace mûrissent dans la solitude les fruits d'une pensée inquiète et pénétrante qui ne se contente plus de lieux-communs. Elle se complète par de fortes études sociales, politiques et esthétiques (1). S'il était possible de rallier ces élémens divers, on verrait que, malgré le préjugé contraire, l'école spiritualiste est encore la plus active, la plus féconde, et je dirai même la plus progressive des écoles contemporaines. Tandis que nous marchons et que nous nous renouvelons, les autres se figent

(1) M. Caro (*le Matérialisme et la Science*), M. Magy (*la Science et la Nature*), ont commencé à jeter les bases d'une philosophie naturelle. M. Fr. Bouillier (*l'Ame pensante et le Principe vital*), M. Albert Lemoine (*le Sommeil*, *l'Aliéné*, *l'Ame et le Corps*), ont rattaché la psychologie à la physiologie. M. Ad. Franck (*Philosophie du droit pénal et du droit ecclésiastique*), M. Beaussire (*la Liberté dans l'ordre intellectuel et moral*), et surtout M. Jules Simon, dans ses nombreux ouvrages devenus si populaires, ont constitué une vraie philosophie politique. M. Ch. Lévêque (*la Science du beau*) nous a donné un bel essai d'esthétique. M. Ern. Bersot (*Libre philosophie, morale et politique*) associe la philosophie aux libres mouvemens de la philosophie du dehors. Mentionnons aussi quelques noms qui ne sont pas encore connus du public, mais qui ne tarderont pas à l'être : M. Lachelier, qui professe avec succès à l'Ecole normale; M. Fouillée, dont l'Académie des sciences morales vient de couronner un mémoire sur la philosophie de Platon, aussi remarquable par la pensée que par la science. Nous nous permettons enfin de faire allusion plus haut au cours que nous venons d'inaugurer à la Sorbonne sur la philosophie allemande.

et se cristallisent. Nous sommes passés du dogme à la liberté; elles passent au contraire de la liberté au dogme. Tel sceptique doute de tout avec l'âpreté d'un docteur de Sorbonne. Le positivisme, le matérialisme, se forment en églises, et hors de ces églises il n'y a plus de salut. L'esprit de secte les asservit; l'esprit d'examen nous affranchit. Nous ouvrons nos rangs tandis qu'ils ferment les leurs. Où est le mouvement? où est le progrès? où est la vie?

Telle est aussi la conclusion à laquelle arrive un savant et profond penseur qui vient de nous donner l'intéressant tableau des études philosophiques en France au XIXe siècle (1). M. Félix Ravaisson, l'éminent historien d'Aristote, n'a pas reculé devant cette proposition, paradoxale en apparence, que c'est aujourd'hui l'idée spiritualiste qui est en progrès. Le bruit qui se fait à la surface de notre société agitée ne lui est pas la vraie mesure de ce qui se passe véritablement au fond des esprits. En reconnaissant avec une haute impartialité les services rendus par les nouvelles écoles, il montre que toutes, même les plus hostiles, quand elles sortent de la critique, en reviennent toujours à des principes qui ne sont sous d'autres noms que les principes mêmes qu'elles avaient combattus. Matière et force, disent les uns; tout n'est donc pas matière. Idéal, disent les autres; tout n'est donc pas positif. Axiome éternel, dit celui-ci; tout n'est donc pas phénomène. Ressort, tendance instinctive vers le mieux, dit un dernier; tout n'est donc pas combinaison fortuite. Ainsi, du sein même de la critique, mais d'une critique se rendant de plus en plus compte d'elle-même, reverdiront, refleuriront les principes si décriés. L'esprit public, aveuglé et enivré par l'entraînement des réactions, les adoptera sans les reconnaître sous des noms différens; puis viendra sans doute quelque esprit vigoureux qui, rassemblant ces élémens épars dans une synthèse nouvelle, rendra à la pensée spiritualiste sa puissance et son éclat. Peut-être périrons-nous dans cette révolution dont nous n'aurons été que les obscurs préparateurs, simples chaînons entre ce qui tombe et ce qui s'élève; mais qu'importe qu'une école périsse, si l'idée qui repose en elle renaît plus vivante et plus jeune, revêtue de son immortel éclat!

PAUL JANET.

(1) *La Philosophie en France au dix-neuvième siècle*, par M. F. Ravaisson, de l'Institut. — Rapport publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique.

# ÉTUDES ET PORTRAITS

DU

# SIÈCLE D'AUGUSTE

## II.

### LA VEUVE DE GERMANICUS.

Quand une femme résolue soutient ouvertement un homme faible, elle l'abaisse, elle ajoute à son impuissance en accroissant ses irrésolutions. Il semble qu'Agrippine ait été funeste à Germanicus, son mari, et au parti qui lui survécut, précisément parce que sa nature droite, entière, orgueilleuse, poussait toutes choses à l'extrême, et ne connaissait ni la mesure ni la patience; mais elle offre en même temps une physionomie noble et pure, elle a joué un rôle dans l'histoire, elle mérite un portrait à côté de Germanicus (1). Il convient de se représenter avant tout quelle est sa triple origine. Elle est petite-fille d'Auguste, elle est fille de Julie, elle est fille d'Agrippa, c'est dire qu'elle a pris d'Auguste l'ambition et l'orgueil du sang, de Julie un tempérament qui sera contenu, d'Agrippa une énergie virile qui ne le sera pas et qui dégénérera en violence; d'ailleurs, vraie matrone romaine, vertueuse, simple, observant les anciennes mœurs, enfermée dans le mariage comme dans une forteresse, ne cachant rien, pas même son ambition, moins fière de sa jeunesse ou

(1) Voyez l'étude sur Germanicus dans la *Revue* du 1er mai.

de sa beauté que de sa fécondité, et regardant comme sa plus radieuse couronne les neuf enfans qu'elle avait eus coup sur coup de Germanicus, mort à trente-quatre ans.

Il n'est pas inutile de reformer la liste de cette jeune famille, incomplète avant les découvertes de l'archéologie. L'histoire ne citait que trois fils et trois filles : ce sont les inscriptions qui nous font connaître trois autres fils morts en bas âge. L'an 1777, on a trouvé à Rome dans le Corso, auprès de la *via dei Pontefici* et du mausolée d'Auguste, des plaques de marbre qui rappelaient les funérailles de ces rejetons de la race impériale : « Tibérius César, fils de Germanicus, disait l'une, a été brûlé ici. » — « Caïus César, fils de Germanicus, disait une autre, a été brûlé ici. » Tous les deux étaient morts au berceau (*infantes*). Un monument semblable attestait les honneurs rendus au troisième fils; malheureusement son nom était effacé. Il est probable que c'était l'enfant dont les grâces précoces et le babil charmaient Auguste ainsi que la sévère Livie, et dont la mort fut l'objet de si vifs regrets. Livie le fit représenter en Cupidon et dédia sa statue dans un temple de Vénus; Auguste conservait son buste dans sa chambre à coucher, et n'y entrait jamais sans le baiser. Qui sait si l'un des deux bustes que l'on admire dans le corridor du Vatican à côté du buste d'Octave jeune, et que l'on intitule Caïus et Lucius, fils d'Agrippa, ne représente pas plutôt l'enfant préféré de Germanicus? Les trois autres fils sont bien connus : l'aîné de ces survivans s'appelait Néron, le second Drusus, le troisième Caïus, du nom d'un de ses frères qui était mort; c'est celui que les soldats surnommèrent plus tard *Caligula*. Les trois filles, Agrippine, mère de l'empereur Néron, Drusilla et Julia Livilla, étaient nées dans trois années consécutives. Telle était cette belle famille, destinée presque tout entière à un trépas précoce, mais dont alors Agrippine faisait sa parure.

## I.

Agrippine ne se produit sur la scène de l'histoire qu'au moment de la mort d'Auguste. Elle est dans le camp, sur les bords du Rhin, habitant avec son mari et parmi les soldats, lorsque éclate cette série de révoltes que Tacite a racontées d'une manière si tragique. Germanicus dut même la renvoyer enceinte, avec les femmes de sa suite et le petit Caligula, dans le pays de Trèves pour les sauver des excès de ces furieux. Leur départ fit rentrer les légionnaires dans l'obéissance, tant il leur inspira de honte et de regrets. Quelques années plus tard, Agrippine apparaît encore au milieu des légions. Pendant que son mari est enfoncé dans les forêts de la

Germanie et pousse jusqu'à l'Océan avec Cæcina, vieux général blanchi sous le harnais, qui a initié successivement à l'art de la guerre tous les jeunes césars, le bruit se répand que Germanicus et Cæcina sont défaits, que leurs ossemens blanchiront à côté de ceux de Varus, que les Germains s'avancent et vont surprendre Cologne : les Romains qui gardent la ville veulent couper le pont jeté sur le Rhin. Alors Agrippine, avec un sang-froid viril et un courage supérieur à celui des hommes, se plaçant à la tête du pont, empêche d'accomplir un acte aussi funeste. Plus tard, elle recueille les blessés à mesure qu'ils arrivent, les soigne, leur distribue des vivres et des vêtemens. Lorsque enfin les légions reviennent victorieuses, elle leur adresse des éloges, des allocutions même, comme un général d'armée. Elle avait donc bien gagné le titre de *mère des camps* que lui avaient décerné les soldats, et qui indignait Tibère. « Quoi! disait-il, une femme habite au milieu de mes soldats, recherche la popularité en habillant son fils comme un simple légionnaire, harangue, agit, apaise les séditions et a plus de pouvoir que mes propres lieutenans! » Ces plaintes étaient fondées : les mœurs militaires de l'ancienne Rome n'auraient point supporté l'influence d'une femme; mais la discipline s'était relâchée sur les frontières, et tout semblait permis au sang d'Auguste.

Tibère avait tort cependant de s'acharner contre Agrippine : c'était à elle peut-être qu'il devait de garder l'empire. Je n'en puis alléguer aucune preuve; mais je suis convaincu que c'est elle qui a soutenu Germanicus contre les suggestions de ses amis et l'entraînement des soldats qui voulaient le proclamer empereur, que c'est elle qui l'a empêché de marcher sur Rome, de réaliser les promesses de son père Drusus et de remettre en vigueur la constitution violée, sinon détruite, que c'est elle qui l'a forcé de rester fidèle au testament d'Auguste, de respecter la volonté du fondateur de la dynastie, son aïeul, et d'attendre le pouvoir, régulier plutôt que légal, que lui semblait promettre l'adoption de Tibère. L'ambition et les qualités mêmes d'Agrippine, aussi bien que la faiblesse et les qualités de Germanicus, me font présenter cette hypothèse comme une certitude.

Les années qui s'écoulèrent sur les bords du Rhin furent, pour ce couple qui avait manqué à la fortune, des années de liberté, de puissance, de bonheur : Agrippine n'en comptera plus de semblables dans sa vie. Loin de Rome, loin de leurs ennemis, adorés des armées, obéis des Gaulois avec zèle, redoutés des Germains, qui ouvraient un vaste champ à leur activité, on peut dire qu'ils se trouvaient posséder un empire dans l'empire. Tibère ne le souffrit plus dès qu'il se sentit affermi. Il les rappela, et la lutte commença,

malgré eux, par la force de la situation : ils étaient trop honnêtes et trop enviés pour ne pas succomber sans avoir attaqué. Dans les époques de corruption, les gens de bien qui n'ont pas osé prendre l'offensive doivent se résigner à se défendre et à n'être plus que des victimes.

Tibère avait peur d'Agrippine, spectre vivant de cet Auguste qui l'avait toujours fait trembler. Livie haïssait l'altière fille de Julie, qui seule avait échappé à ses coups, car sa mère et sa sœur avaient été exilées par ses soins, deux de ses frères étaient morts de son aveu, disait-on; le troisième, Agrippa Postumus, avait été égorgé par son ordre. La haine de la marâtre était moins inconciliable encore que le ressentiment de la belle-fille, à qui des mains teintes de sang et de poison faisaient horreur. Si Agrippine se fût montrée soumise, timide, silencieuse, on l'eût laissée vivre sur le Palatin, après la mort de son mari, à côté de la douce Antonia, veuve honorée de Drusus. Il faut même avouer que Tibère et Livie ont fait longtemps preuve de patience, plutôt par crainte des Romains que par respect pour le dernier rejeton d'Auguste. Agrippine, par sa fermeté, ses fautes, sa violence et son ambition maternelle, qui était effrénée, a provoqué ses ennemis, découragé ses partisans, ruiné sa cause avec celle des derniers amis de la liberté. Pour comprendre son rôle, il faut pénétrer d'abord son caractère et esquisser son portrait.

Tacite l'a peinte en quelques traits d'autant plus décisifs qu'il est un de ses admirateurs. On sent, malgré le voile d'indifférence qui sépare les générations les unes des autres, qu'il est au fond du cœur un honnête partisan d'Agrippine, et qu'il cède à l'attrait irréfléchi d'un grand esprit pour ceux qui restent grands, nobles et malheureux dans l'histoire. Et cependant Tacite, écrivain sincère, ne peut céler les défauts d'Agrippine. « Agrippine, dit-il, ne savait pas assez se contenir. Toutefois sa chasteté et son amour pour son mari tournaient vers le bien son esprit indomptable. » Ailleurs, à propos d'accusations odieuses que Tibère répandait contre sa vertu, prétendant qu'elle avait pour amant Asinius Gallus : « Impatiente de l'égalité, dit-il, avide de domination, elle avait des soucis trop virils pour ne pas dépouiller les vices de son sexe. » Enfin, dans plusieurs autres passages, quand il parle des colères d'Agrippine, il emploie deux mots énergiques (*pertinax iræ*), qui font sentir la violence et la durée de ces colères.

A ces renseignemens s'ajoutent les monumens découverts et classés par les archéologues, de sorte que l'image d'Agrippine peut se dresser devant la postérité vraisemblable, réelle, vivante. Les premiers documens sont les monnaies. On en a frappé en l'honneur d'Agrippine sous Caligula, son fils, sous Claude, son beau-frère, et

même sous Vespasien. Celles de Caligula doivent se rapprocher le plus de la vérité, étant plus voisines par le temps. Les monnaies d'or, qui sont fort belles, nous montrent un profil caractéristique qui n'appartient qu'à Agrippine. Le nez est sensiblement busqué, l'intervalle entre les deux sourcils et le nez forme un creux, les sourcils sont accusés, et l'on remarque une disposition de la chevelure qui n'est point celle de l'époque, et dont la simplicité s'éloigne de la richesse des coiffures des Romaines de la cour d'Auguste et de Tibère. Caligula a fait frapper encore des grands bronzes avec l'inscription : « à la mémoire d'Agrippine. » On y voit son portrait de profil, au revers le chariot sacré (*carpentum*) qui servait à promener les statues des dieux dans les processions. Caligula avait voulu en effet que sa mère, le jour de la pompe du cirque, reçût cet honneur divin. On distingue nettement le chariot traîné par deux mules, quatre cariatides qui supportent la couverture du char et des danseuses ciselées sur les panneaux. Les monnaies frappées sous Claude et sous Vespasien deviennent surtout une commémoration, et il ne faut point s'étonner si elles prêtent à Agrippine quelque ressemblance tantôt avec Caligula, son fils, tantôt avec Agrippa, son père; elles offrent le plus souvent un certain caractère idéal. Les monnaies de Corinthe, colonie de César, et celles de Mitylène, séjour de prédilection d'Agrippa, sont plus conformes au type des monnaies d'or, sans doute parce que ces deux villes possédaient une statue ou un buste d'Agrippine. Ce sont les médailles de Caligula qui doivent faire foi, parce que l'artiste avait connu Agrippine et avait de nombreuses images d'elle sous les yeux. C'est en comparant ces monnaies aux camées, entre autres au camée de la Bibliothèque impériale qui porte le n° 210, qu'on a pu dire que la célèbre statue dont il existe trois répétitions dans les musées de Rome, de Florence et de Naples représente Agrippine. Celle de Naples a été trouvée sur le Palatin dans les jardins Farnèse, celle de Florence a peut-être été acquise à Rome par les Médicis; mais le type le plus beau, le mieux exécuté, le plus saisissant, c'est la statue assise du Capitole, tant admirée des voyageurs. C'est elle qu'il convient d'étudier avec attention, avec certitude, puisque l'authenticité en est confirmée par les documens officiels de la numismatique romaine.

Considérons d'abord le visage, nous passerons ensuite à l'attitude et à l'ensemble de la composition. La première particularité est ce nez, si remarquable sur les bronzes de Mitylène ou de Corinthe et sur les monnaies d'or de Caligula; il n'est pas aquilin, il est sensiblement busqué; la bosse est d'autant mieux accentuée que l'intervalle des deux yeux est creusé : cela donne à la face quelque chose de viril et d'énergique. Les sourcils sont épais, l'ar-

tiste n'a pas craint d'être taxé d'un amour trop grand pour la réalité en rendant jusqu'aux poils des sourcils, qui viennent se rejoindre avec une abondance plantureuse qui n'est pas sans dureté. Ces traits réunis constituent même l'expression un peu farouche que les Latins traduisaient par le mot *torvitas*. C'est l'expression des beaux taureaux blancs de la campagne de Rome qui regardent le passant d'un œil large et morne, sans colère comme sans défi. C'était le signe caractéristique d'Agrippa, et il n'est pas étonnant que sa fille eût pris de lui quelque chose de sombre; seulement Agrippa était un taureau admirablement plié au joug par Auguste, tandis que Agrippine est demeurée indomptable. Le front est bas, opiniâtre, intelligent; mais on sent que l'intelligence, obstinée, tendue vers un point, s'y retranche comme derrière une muraille. Les cheveux sont faciles à décrire, parce qu'à travers le marbre incolore on sent la couleur et le jet de ces chevelures magnifiques des Romaines du Transtevère, noires avec des reflets bleus comme l'aile du corbeau, abondantes, épaisses, ondulées, presque crépues, pleines de séve; la chevelure d'Agrippine se replie sur elle-même et forme une couronne de toute la masse des cheveux. Dans les médailles, l'extrémité de ces cheveux surabondans est rejetée sur l'épaule droite. Du reste, de simples bandeaux; aucun attribut, aucun ornement, rien de ce qui rehausse les statues contemporaines. La bouche est honnête, sincère, expressive, elle est même populaire, s'il m'est permis d'employer ce mot dans une acception un peu forcée : par là j'entends qu'elle est toujours prête à l'accueil et au sourire, c'est la bouche d'un chef de parti; mais en même temps cette bouche est prompte à laisser jaillir la colère, les cris, l'invective. La mâchoire et le menton rappellent Agrippa; ils sont accentués, virils, pleins de précision et de résistance. La nuque est forte, charnue; on voit qu'elle ne pliera ni sous les menaces de ses ennemis, ni sous les coups de la fortune, ni sous la longue pression de l'adversité. Le cou est beau, plein, gras. Tout cela est presque vivant, prêt à palpiter, si nous transfigurons ce marbre immobile en une belle et vigoureuse Romaine de nos jours. Ne craignons ni la fermeté, ni l'énergie un peu sombre, ni les muscles, ni le tempérament; pensons moins à Cornélie, mère des Gracques, qu'à Camille, telle que l'a créée le génie de Corneille, héroïque, capable de fureur, acharnée comme une louve sur sa proie, mourant plutôt que de retenir ses imprécations; unissons les sens de l'épouse honnête avec la maternité féconde, l'orgueil de la race avec une austérité républicaine, l'entêtement de l'ambition avec le dévouement à ses amis, la personnalité avec un besoin insatiable d'estime. L'expression morale du visage est en harmonie avec la pose qu'a choisie l'artiste, ou plutôt que son

modèle lui a naturellement donnée. Agrippine est assise sur une chaise au large dossier; un de ses bras s'appuie avec abandon sur le dossier même, l'autre est étendu sur sa jambe. Elle n'a point de bracelet, point de collier, point d'ornemens. Une tunique et un manteau sont jetés avec une abondance sans prétention sur les jambes, croisées et allongées de la façon la plus familière. Je ne puis en effet mieux caractériser l'ensemble de la pose que par ces mots : une familiarité grandiose. L'orgueil et un air dominateur y sont subordonnés à une simplicité robuste, la fille des césars se cache sous la matrone romaine.

Telle est dans sa réalité cette vaillante figure qui doit maintenant agir et parler devant nous. Telle est la veuve appelée à recueillir l'héritage de Germanicus mourant, héritage amer, qui s'appelle la vengeance. Germanicus n'avait pas besoin d'exciter sa femme comme il l'a fait en rendant le dernier soupir. La coupe était pleine naturellement, les plaintes suprêmes du lit de mort devaient la faire déborder. Après Tacite, il n'est plus permis de toucher à ce drame funèbre : le triomphe commence à Antioche pour ne finir qu'à Rome, tandis que le monde entier, ainsi traversé par le deuil, retentit du nom de Germanicus, des sanglots qu'il excite et des malédictions qui s'élèvent contre Tibère. Agrippine a soin de s'arrêter en face de la côte d'Italie, dans l'île de Corcyre, afin de laisser aux Romains le temps de se préparer. Ils accourent en effet non-seulement de Rome, mais de toutes les villes voisines, hommes, femmes, vieillards, enfans, amis, indifférens, magistrats des municipes, soldats et vétérans des colonies; quand une foule immense est échelonnée le long de la route, on voit descendre à Brindes et s'avancer cette grande et belle créature, vêtue de deuil, parée de la majesté de sa douleur, tenant dans ses bras l'urne qui renferme des cendres adorées, suivie de ses petits enfans et cheminant ainsi d'étape en étape à travers l'Italie : manifestations stériles, qui ne servaient qu'à attester une fois de plus l'impuissance des citoyens, la vanité de leurs chimères, la perte de leur dernière espérance!

L'arrivée à Rome ne fut pas un plus utile triomphe. Certes il était doux de protester ainsi sans danger contre Tibère, qui avait toujours été impopulaire, et dont le règne comptait déjà cinq ans. Le sénat lui-même se laissa prendre à cette amorce. Cédant à l'entraînement universel, il oublia d'avoir peur et décerna à Germanicus tous les honneurs dont il disposait, — une mention dans les hymnes saliens, une place marquée par la chaise curule et la couronne de chêne dans les sacrifices offerts à Auguste, une statue en ivoire portée dans la procession du cirque, un mausolée à Antioche, un médaillon d'or parmi les images des orateurs célèbres

(il est vrai que Tibère s'y opposa), l'érection d'un arc de triomphe; à ceci Tibère ne s'opposa point, mais quand l'arc fut achevé, il se le dédia à lui-même. Enfin depuis la mort d'Alexandre l'univers n'avait pas encore donné le spectacle d'une aussi éclatante douleur. La victoire était d'autant plus complète que Livie et Tibère se tenaient cachés, invisibles dans le secret de leur palais. Pendant les cérémonies funèbres, qui durèrent plusieurs jours, ils ne donnèrent point signe de vie; mais ils entendaient monter du Forum jusqu'au Palatin les cris de la multitude, qui ne cessait de proclamer Agrippine « l'honneur de la patrie, l'unique reste du sang d'Auguste, le seul modèle de l'antique vertu, » et qui adressait au ciel des vœux ainsi conçus : « Que les dieux protégent les enfans d'Agrippine! Puissent-ils survivre aux méchans! » Les méchans, Tibère et Livie ne demandaient point qu'on les désignât avec plus de précision. Le triomphe paraissait donc à la fois exalter la mémoire de Germanicus et accroître l'influence d'Agrippine : rien n'était plus propre à enivrer une femme naturellement orgueilleuse qui se sentait soutenue par l'amour de tout un peuple, par l'attachement d'un parti, et poussée au premier rang comme l'adversaire de Tibère. Sa personne et sa vertu lui ralliaient aussi les sympathies des esprits plus fiers, qui auraient voulu s'affranchir hardiment et abolir l'empire; mais elle ne les avait point trompés par de belles promesses ou par ces affectations de libéralisme que le succès fait disparaître. Elle ne pouvait leur plaire qu'en leur offrant un avenir plus doux et des maîtres plus honnêtes; elle était trop sincère pour ne pas laisser voir dès le premier jour sa soif de domination et son ambition pour ses fils.

En face de cette vigoureuse figure, il faut placer le pâle Tibère et ne pas lui refuser quelque compassion, car le pauvre Tibère n'a pas été heureux avec les femmes. Il en a eu trois dans sa famille, d'un caractère tout à fait remarquable, contre lesquelles il a sourdement lutté et qui ne lui ont jamais laissé le beau rôle. Julie, sa femme, l'a déshonoré publiquement en l'accablant de ses railleries et de son mépris; on a même dit que c'était pour lui échapper qu'il s'était enfui jusqu'à Rhodes. Livie, sa mère, l'avait dompté, délaissé, repris, dompté encore, et se riait si bien de ses ruses ou de sa froideur qu'elle passait pour l'avoir chassé de Rome et relégué à Caprée. Agrippine enfin, sa nièce, ne devait pas le ménager davantage; plus d'une fois, devant ses violences, Tibère dut s'éloigner et se taire. Ce triste empereur, plus lâche que dissimulé en face de ses adversaires, aurait cédé à l'ascendant d'Agrippine; il s'est montré faible devant elle en plus d'une circonstance et se serait résigné peut-être à un système perpétuel de faiblesse, s'il n'avait pas été conseillé, soutenu, excité, par des caractères plus ré-

solus et des ennemis plus féroces. Quand il voyait paraître devant lui cette femme redoutée, avec un visage insolent, de grands yeux pleins de mépris, des sourcils froncés, une voix sonore qui n'attendait que l'occasion de retentir, il avait peur, et il croyait voir l'ombre d'Auguste se dresser derrière sa petite-fille.

C'est pourquoi, au début de la lutte, quand Séjan n'était pas encore tout-puissant, Agrippine fit commettre des fautes à son oncle. Ce fut une faute, par exemple, de laisser poursuivre Pison et Plancine, soit qu'ils fussent innocens, soit qu'ils eussent empoisonné Germanicus par l'ordre de Livie et de Tibère. Ce fut une autre faute d'étouffer le procès commencé et de soustraire Plancine aux poursuites par une faveur qui ressemblait à un aveu de complicité. Ce fut une faute plus grave de faire nommer pontife par le sénat Néron, le fils aîné d'Agrippine, de lui permettre de briguer les charges publiques cinq ans avant l'âge, et de donner au peuple, qui chérissait la famille de Germanicus, des occasions de manifester une joie sans bornes et d'exercer sur l'empereur une pression qui devait le forcer de donner à Néron la main de sa petite-fille. Il s'en aperçut bientôt, lorsque mourut son fils Drusus. Agrippine et les Romains ne cachaient point leur satisfaction, et s'applaudissaient publiquement d'une mort qui rapprochait leur favori de la toute-puissance, c'est-à-dire de la succession de Tibère. Or rien n'était plus contraire aux résolutions du maître; rien n'était plus propre à exciter sa jalousie et sa naturelle aversion.

Agrippine, nièce de l'empereur, avait un accès libre dans son palais; elle en abusait quelquefois pour le traiter rudement. Un jour, une de ses cousines, Claudia, est traduite en justice. Elle ne se dissimule pas que c'est pour l'affaiblir elle-même qu'on attaque sa parente. Elle fait irruption chez Tibère et le trouve offrant un sacrifice devant la statue d'Augste. Tibère était assisté par quelques personnages importans dans cet acte de solennelle hypocrisie. Agrippine s'avance. « Il n'appartient pas, dit-elle, d'immoler des victimes en l'honneur du divin Auguste à celui qui persécute ses enfans. L'esprit de ce dieu ne réside point dans de vaines images; sa véritable image, vivante, issue de son céleste sang, comprend ses dangers et se couvre d'habits de deuil. » On conçoit l'embarras de Tibère devant des remontrances aussi brusques; quoiqu'il eût de la présence d'esprit, il ne trouva rien à répondre, si ce n'est un vers grec : « si tu n'es pas la maîtresse, ma fille, tu te crois lésée. » C'est le vers que Racine a traduit et mis dans la bouche de Néron s'adressant à sa mère, la seconde Agrippine :

Ah! si vous ne régnez, vous vous plaignez toujours.

Une autre fois Agrippine est malade, de chagrin peut-être. Une

irritation profonde la mine, car elle sent l'influence de Séjan grandir et détruire la sienne, elle sent de plus en plus rebelle et prompte à se dérober l'âme hostile de son oncle. Tibère apprend sa maladie et va la voir. Alors se passe une scène qui paraîtra invraisemblable, mais qui est racontée par un témoin qu'on ne peut récuser. Agrippine avait reconnu, malgré son courage et son orgueil, que, pour commander à des Romains, il fallait un homme capable d'action, et non une femme, dont les paroles étaient aussi peu comptées que les prières; qu'un second époux, à qui elle communiquerait le prestige du sang d'Auguste, serait un instrument tout-puissant pour le parti déconcerté de Germanicus. Elle est sous l'empire de cette idée quand Tibère se présente. Elle l'accueille d'abord par un silence farouche, puis par des sanglots; enfin la tempête qui couve dans son cœur éclate : elle somme Tibère « de subvenir à sa solitude, de lui donner un mari; elle est jeune encore, elle a des sens, et une femme vertueuse ne peut demander de consolations qu'au mariage. Il y a dans Rome des citoyens qui s'honoreront de recevoir sous leur toit la veuve et les enfans de Germanicus. » Tibère, aussi étonné de cette sortie qu'effrayé du piége qu'elle cachait, ne répondit point, se laissa menacer, presser, maltraiter, et s'éloigna sans prononcer un mot. Ce récit est emprunté aux mémoires de la fille même d'Agrippine, qui fut témoin de cette scène. Tacite déclare l'avoir copiée, lui qui en général n'indique pas les sources où il a puisé. En effet, dans la famille des césars, c'était une tradition, sinon une manie, d'écrire des mémoires (*commentarii*). Auguste l'avait fait à l'exemple de César, Tibère à l'exemple d'Auguste. Agrippine, mère de l'empereur Néron, avait écrit l'histoire des malheurs de sa famille, c'est-à-dire sa propre apologie, comme la plupart des auteurs de mémoires. C'est pourquoi les critiques qui osent mettre en doute la véracité de Suétone ou de Tacite devraient au moins ne pas oublier que ces historiens, personnages considérables de leur temps, ont consulté librement les archives du Palatin, et qu'ils n'ont usé qu'avec discrétion des documens les plus authentiques.

Ces incertitudes d'Agrippine, ces changemens, ces larmes, prouvent, non sa faiblesse, mais la faiblesse de sa politique. Elle était dupe de Séjan, qui était son plus terrible ennemi, et s'attaquait toujours à Tibère, qui n'était que l'instrument de Séjan. Il est bon de faire sentir à un empereur seul responsable sa responsabilité; cependant il ne faut pas en même temps tomber dans les filets de ses ministres. Charger Tibère pour se fier à Séjan, c'était un singulier aveuglement. Agrippine savait qu'elle avait bon marché de Tibère, et elle en abusait. Un mot sanglant la satisfaisait comme un succès et la consolait trop des échecs successifs qu'elle éprouvait.

Elle rencontre Domitius Afer, le délateur qui avait accusé sa cousine et commencé dans ce procès son infâme réputation d'éloquence. Domitius veut s'esquiver devant la terrible Agrippine ; elle lui fait signe de s'approcher et lui adresse ce vers grec : « tu n'es pas la cause de ma douleur, c'est Agamemnon. » Ainsi l'oncle et la nièce se faisaient la guerre à coups de citations, et Tibère avait rarement l'avantage. Jamais il ne reçut un affront plus violent que le jour où Séjan fit avertir sous main Agrippine que Tibère et Livie voulaient l'empoisonner. La nouvelle n'était même pas vraisemblable, mais Séjan avait calculé son coup. Il y avait un grand festin au palais, et Tibère avait fait placer auprès de lui sa mère et sa nièce. Agrippine avait repoussé avec affectation tous les mets. Tibère choisit lui-même un fruit et le lui présenta en en louant le parfum. Elle ne dit mot, prit le fruit, le passa par-dessus son épaule à l'esclave qui était derrière elle. Tout le monde pâlit, car on comprit le sens terrible de cette pantomime. Tibère ne parut point s'émouvoir, et, se tournant vers Livie, il lui dit à demi-voix : « Il n'y a rien d'étonnant si je prends des mesures sévères contre une femme qui m'accuse d'être un empoisonneur. »

Malgré tout, je suis convaincu que Tibère n'aurait jamais osé prendre ces mesures sévères contre Agrippine. Il avait peur d'elle, il avait peur de l'immense popularité qui la protégeait, il avait peur de verser le sang du divin Auguste; enfin Livie, arrivée à l'extrême vieillesse, n'aurait point permis un crime inutile; elle savait Agrippine impuissante, cela lui suffisait. Derrière eux, quelqu'un était plus fort, parce qu'il avait un plan fermement arrêté. Séjan n'avait pas fait empoisonner Drusus, fils et héritier de Tibère, pour remettre le pouvoir aux enfans de Germanicus. Il fallait abattre au contraire un par un leurs appuis, leur mère, puis eux-mêmes, pour frayer au chef des prétoriens un chemin vers le trône. Ici commencent les trames de Séjan. Deux mots de Tacite laissent supposer qu'il essaya de séduire Agrippine. Il était beau, il n'avait ni scrupules ni modestie, il avait réussi à subjuguer Livilla, femme de Drusus; pourquoi n'aurait-il pas espéré le même succès auprès de la veuve de Germanicus? Il fut découragé par une chasteté invincible, *pudicitia impenetrabili*. Après la séduction, le moyen le plus rapide était le poison. Toutefois le poison ne pouvait pénétrer jusqu'aux enfans d'Agrippine aussi facilement que dans la maison de Tibère. Autour d'eux veillait une garde plus sûre que celle des empereurs et des favoris, l'amour d'une mère vertueuse, la vigilance de toute une maison bien choisie, des précepteurs honnêtes, des esclaves fidèles, des affranchis dévoués, rempart que ne pouvaient traverser ni la ruse, ni l'argent, ni les menaces. Il fallut donc recourir à des piéges plus incertains, que le temps seul pouvait faire

réussir. Un des moyens de perdre Agrippine, et Séjan en usa avec une rare adresse, c'était d'exciter son caractère violent, de la pousser hors de toute mesure, de la jeter dans une série de fautes par des conseils perfides, par de sourdes provocations, par une amitié feinte. En même temps Séjan réveillait la haine de Livie, excitait la jalousie de Livilla, sa complice, qui voulait régner un jour avec lui; il augmentait la frayeur de Tibère en lui répétant les propos d'Agrippine, en lui montrant partout des conspirateurs, partout des préparatifs de guerre civile, partout un danger pour lui-même et pour l'empire. Peut-être était-ce lui qui avait fait suggérer aux pontifes l'idée d'adresser des vœux publics aux dieux en faveur des fils de Germanicus. C'était sous le consulat de Cornélius Céthégus et de Vitellius Varro. Tibère, outré, manda aussitôt le collége des pontifes, qui, heureusement pour eux, étaient presque tous alliés à la famille impériale, écrivit une plainte au sénat, et ne douta point que ce ne fût Agrippine qui par ses prières ou par ses menaces eût obtenu pour ses enfans un privilége réservé aux empereurs.

D'un autre côté, Séjan guettait les jeunes princes, qui échappaient à l'aile maternelle et avaient leur maison; il les circonvenait et tendait ses filets. Il n'avait pas besoin de développer chez eux l'orgueil et l'arrogance, la mère y avait pourvu, et les familiers du jeune Néron, ses cliens, ses affranchis, ses esclaves, le nourrissaient d'espérances prochaines, avides eux-mêmes de partager avec lui le pouvoir. Néron était déjà épié jour et nuit; son plus vigilant espion était sa femme, qui redisait à Livilla, sa mère, et à Séjan, amant de Livilla, jusqu'aux mots qu'il prononçait pendant son sommeil. En public, les flatteurs savaient qu'il fallait éviter le jeune Néron; les confidens de Séjan au contraire passaient auprès de lui avec un air insultant. Tout était blessure pour cette âme fière et disposée elle-même à l'insolence. Tibère, quand il le voyait venir à lui, l'accueillait avec un visage menaçant ou un sourire faux (1). Quant à Drusus, frère cadet de Néron, avant même qu'il eût pris la robe virile, Séjan avait su empoisonner son âme. Il excitait sa jalousie contre son frère, le préféré d'Agrippine, le favori du peuple, le successeur probable de Tibère; il lui faisait comprendre que, si Néron se perdait, lui Drusus hériterait de tous ses droits; il lui faisait désirer sa chute et sa place. C'est avec cet art qu'il développait dans des esprits encore tendres les plus tristes espérances ou les plus amères passions.

(1) Torvus aut falsum renidens vultu.

## II.

Ainsi se préparait lentement la ruine de la famille de Germanicus. Ce n'était point Agrippine qui pouvait la prévenir par sa prudence. Il lui aurait fallu toute la politique de Livie, et elle était du sang de Julie! Ses amis auraient pu l'avertir, dira-t-on. Ils l'ont fait, et n'ont point été écoutés. Elle avait autour d'elle un parti nombreux et zélé, des cœurs hardis, des esprits fermes, qui constituaient ce que l'on voudrait appeler le parti libéral du temps; si le mot est trop moderne pour être appliqué à la société romaine, on peut assurer du moins, car la chose est de tous les temps, qu'ils formaient le parti des honnêtes gens. Toutefois, si les honnêtes gens restaient auprès d'Agrippine, leurs espérances s'étaient peu à peu dissipées. Bien que la multitude souhaitât pour empereur un fils de Germanicus et que le sénat ménageât ceux qui pouvaient tout d'un coup devenir ses maîtres, les esprits sérieux ne voyaient là qu'un appui fictif, qu'une chimère commune à toutes les époques de servitude; ils reconnaissaient avec douleur qu'il n'y avait rien de commun entre l'idée de Drusus, qui voulait rendre la liberté aux Romains, et l'idée d'Agrippine, qui voulait donner à Rome un de ses fils pour empereur. Agrippine avait tout réduit à une question de succession, c'est-à-dire à une question de personne. Elle promettait de meilleurs princes : la foule le croyait, les sages commençaient à en douter. Ni la race, ni l'excellence du père, ni les vertus maternelles, ne peuvent garantir ce que sera un souverain; la seule garantie, ce sont les institutions, c'est-à-dire les limites posées à son pouvoir. Ah! si Agrippine eût été vraiment intelligente, si elle eût possédé quelque génie politique, elle aurait repris l'idée de Drusus, continué la tradition libérale, ranimé les espérances dont Germanicus était le symbole, promis l'ancienne constitution accommodée aux besoins nouveaux, montré une liberté nouvelle inaugurée par ses fils, dignes imitateurs des Gracques et de Sylla. Si c'était une chimère, elle était séduisante, et il était glorieux d'essayer de la convertir en réalité.

Les Romains du reste méritaient un dernier effort. Les sujets d'Auguste avaient presque tous disparu, démoralisés, affaissés, amoureux du repos et du plaisir à tout prix. Une génération nouvelle les remplaçait, qui n'avait point connu la guerre civile et les proscriptions, qui ne craignait point les luttes, qui demandait à vivre et à respirer. Quand on lit les *Annales* de Tacite, on y trouve de grands misérables; on y admire aussi des esprits courageux, désintéressés, qui n'ont pas dépouillé l'ancienne fierté romaine. La plupart devaient succomber un par un sous les coups de Séjan, puis de Tibère, et l'on peut estimer que la liste nécrologique des

victimes de ce règne est en même temps la liste des principaux membres du parti des honnêtes gens. Impuissans parce qu'ils étaient isolés, tous ces hommes seraient devenus redoutables, si l'enthousiasme avait soufflé sur eux, et si une grande idée leur avait été présentée. Dans tout pays qui compte de longs siècles d'histoire et qui a joué un rôle, le point de départ est toujours une chose capitale. Rome a été pendant tant de siècles une république que, même sous l'empire, les idées et les mœurs républicaines persévèrent, apparentes ou cachées, triomphantes ou prêtes à renaître, de même que dans un pays qui s'est identifié à la monarchie, qui est né et qui a grandi avec elle, les formes et les idées monarchiques persistent encore quand la constitution politique a été violemment changée. Le vieux levain des anciens âges aurait fermenté à l'heure favorable; les honnêtes citoyens attendaient une idée qui pût les réunir, il leur fallait un chef capable de les conduire. Étaient-ils pour cela des révolutionnaires, ces généraux, ces consuls, ces préteurs, ces pontifes, qui avaient rempli toutes les charges de l'état et que Séjan et Tibère ont moissonnés? Non. Voulaient-ils le bouleversement de leur patrie? Non. Les révolutionnaires dans un état régulier, ce sont ceux qui sapent les bases de l'état pour assurer leur usurpation et leur despotisme; les révolutionnaires, ce sont ceux qui violent la constitution, faussent les lois, font de l'armée un moyen d'oppression, du sénat un instrument avili, du vote libre un mensonge, de la multitude un troupeau mercenaire, paresseux et inerte; les révolutionnaires, ce sont ceux qui délient tous les faisceaux, dissipent toutes les forces, dégoûtent de tous les devoirs, et font pénétrer jusqu'au cœur de la nation la corruption, le sommeil et l'oubli d'elle-même. Au contraire, ceux qui veulent que les anciennes lois soient maintenues, les institutions séculaires rétablies, la grandeur de l'état obtenue par un commun effort, la dignité humaine respectée autant que les droits des citoyens, les corps constitués souverains, le peuple attaché au bien, au travail, à l'honneur, comme il est attaché au sol de la patrie, ceux-là, dans tous les temps, s'appellent des conservateurs : ce sont les véritables conservateurs, les seuls conservateurs. Auguste, Tibère et leurs imitateurs, voilà les pires révolutionnaires.

Or ce parti conservateur existait à Rome sous Tibère, qui le caressait quelquefois en feignant de consulter les vieilles coutumes qui ne le gênaient point, et de revenir à une simplicité antique dont s'accommodait son avarice. De temps à autre, un de ces honnêtes gens s'ouvrait les veines, soit pour protester, soit pour échapper à l'horrible spectacle que Rome présentait alors; mais les mêmes personnages auraient su mourir en plein Forum, s'ils avaient eu une cause à défendre, un chef à suivre, et non des regrets vagues à

manifester. Ils auraient entraîné le sénat mécontent, le peuple dépouillé, les prétoriens encore incertains, les légions dévouées aux enfans de Germanicus. Mais quand un peuple fait ce suprême effort, il le fait pour lui-même, il ne le fait pas pour complaire à un ambitieux et pour que le souverain s'appelle Néron ou Drusus, au lieu de s'appeler Tibère. On se soulève pour s'affranchir et non pour se forger violemment une nouvelle servitude. Voilà ce que n'a pu comprendre l'intelligence courte d'Agrippine; sa personnalité et son orgueil ont été autant de dissolvans. Au lieu de réunir en faisceau tant d'élémens épars et une nouvelle génération qui demandait à renaître, elle importunait de ses cris Tibère et le monde entier. Elle décourageait ses amis en ne leur parlant jamais que d'elle et de ses fils; en la quittant, les plus prévoyans se répétaient la sentence du fabuliste Phèdre : « Qu'importe le maître? Il faudra toujours porter le bât. » Peu à peu le parti n'a plus devant lui qu'une guerre de succession; il devient l'instrument d'une querelle dynastique. La grande situation qu'avait faite à Agrippine le souvenir de Drusus et de Germanicus se réduit aux proportions mesquines d'un duel avec Séjan. Il y a deux camps, celui de Séjan et celui d'Agrippine. Lequel l'emportera? A la vérité, Séjan a pour lui les hardis coquins et tous les ambitieux sans scrupules, tandis qu'Agrippine est entourée d'hommes estimés, mais découragés ou assez aveugles pour croire qu'on peut avoir de bons princes avec de mauvaises institutions. Cette guerre n'est plus qu'une intrigue de cour; ces deux causes ne sont que le choc de deux intérêts ou plutôt de deux personnes. Sur ce terrain, Agrippine est perdue, car elle rencontre l'adversaire le plus terrible, l'intrigant le plus habile, le conspirateur le plus consommé, Séjan.

En effet, dès que Tibère est parti pour Caprée et que Séjan est maître de Rome, la ruine d'Agrippine se précipite. Tibère, dont les ressentimens avaient été soigneusement envenimés par son favori, n'avait de courage que de loin. Il frappe donc de loin, mais Séjan dirige avec art les coups qui se succèdent. D'abord un soldat est chargé de suivre en tous lieux Agrippine et Néron; il tient note de leurs démarches, des visites qu'ils font ou qu'ils reçoivent; ce journal est remis à Séjan. Les délations contre Agrippine deviennent journalières. Tantôt Séjan écrit à Caprée qu'elle a voulu partir pour l'armée de Germanie afin de l'exciter à la révolte, tantôt qu'elle a le dessein, le jour où le peuple sera réuni sur le Forum, de se montrer éplorée, d'embrasser la statue d'Auguste et d'appeler le peuple à l'insurrection. A-t-elle formé ces projets dans un accès de désespoir? Vrais ou faux, on les lui prête, et Séjan écrit à Tibère que la guerre civile est imminente, que les menées vont croissant, que les partisans d'Agrippine sont plus forts que jamais,

qu'il est temps de frapper les têtes les plus glorieuses et les plus fières. L'ordre arrive, on commence. C'est d'abord Caïus Silius, l'un des meilleurs généraux de Rome, et sa femme, Sosia Galla, amie d'Agrippine. L'un se tue, l'autre est exilée. C'est ensuite Titius Sabinus, qui est mené à la mort le premier jour de l'année et jeté aux gémonies, puis Calpurnius Pison, un des plus rudes patriciens du temps, enfin Claudia, la propre cousine d'Agrippine. Évidemment c'est vers Agrippine que les traits sont dirigés; ce sont ses appuis que l'on abat. Il n'y a plus d'incertitude, ni les grands ni la multitude ne peuvent s'y tromper. On est averti : peu à peu le vide se fait, la peur y contribue mieux que le bourreau. Les cœurs s'éloignent, les bouches se taisent, les familiers se cachent, et l'infortunée voit autour d'elle s'étendre cette solitude morne et désolante qui n'est que l'attente du coup suprême.

Tibère, excité par Séjan, avait écrit une première lettre où il dénonçait Agrippine au sénat : une telle plainte valait une sentence de mort ou d'exil. Comme toutes les lettres de Caprée passaient par les mains de la vieille Livie, elle arrêta celle-ci, jugeant inutile de supprimer par un dernier forfait une femme qu'elle haïssait, mais qu'elle savait impuissante. Sa prudence fut plus forte que la haine de Tibère. Séjan comptait avec Livie; mais dès que l'impératrice-mère est expirée, une nouvelle lettre est écrite où Tibère formule contre sa nièce les accusations les plus invraisemblables. Le sénat s'assemble; pour la première fois il hésite à obéir. C'est qu'il est entouré par une multitude menaçante que les efforts des amis de Germanicus ont soulevée, qui porte en guise d'enseignes les images d'Agrippine et de Néron. Il fallut une troisième lettre de Caprée, la colère de Séjan, le déploiement des cohortes prétoriennes, pour enlever la condamnation. Pendant cette crise, qui dura plusieurs jours et plusieurs nuits, si le parti d'Agrippine eût eu, non pas une femme, mais un homme à sa tête, si une grande cause eût été en jeu et non une simple question de personnes, Séjan eût pu être vaincu, et le hideux vieillard de Caprée pris dans son île comme dans un piége.

Agrippine fut exilée dans l'île Pandataria (*Palmérie*), Néron dans l'île Pontia (*Ponza*), Drusus retenu captif dans la maison du Palatin, Caligula, beaucoup plus jeune, recueilli par son aïeule Antonia. Avant d'être transportée à Pandataria, Agrippine comparut devant son oncle, soit qu'il l'eût ainsi ordonné, soit qu'elle eût voulu être conduite jusqu'à lui. Alors se passa une scène horrible, consignée sans doute dans les mémoires de sa fille. Agrippine, désespérée, furieuse, ne pouvant rien obtenir, sentant qu'elle n'avait plus rien à perdre, ne se refusa pas la joie d'accabler son ennemi des plus san-

glans reproches et des plus justes invectives. J'entends d'ici cette femme irritée lâchant la bride à sa violence et vomissant contre Tibère les plus formidables imprécations. Telle Hécube, folle de douleur, finit par être métamorphosée en chienne; mais Tibère n'est plus l'homme faible de l'ancien temps : la débauche l'a enflammé, le goût du sang s'est développé, il est la bête féroce dans son antre. Tibère ordonne au centurion de frapper sa captive; Agrippine redouble ses insultes, Tibère fait redoubler les coups; un dernier, plus violent, fait sauter un œil de son orbite. Spectacle horrible, réservé aux temps barbares! lutte plus digne d'une mégère de place publique et d'un bourreau de la Suburra! acharnement de deux ambitions effrénées qui finissent par se prendre corps à corps! flétrissure suprême d'un pouvoir qui excite et satisfait de telles passions entre les membres d'une même famille! châtiée, déshonorée par une main vile, Agrippine est déposée dans l'île Pandataria, où elle doit mourir bientôt. La ruine de Séjan ne changera rien à son sort; il est vrai que ses partisans, emportés par la vengeance et délateurs à leur tour, exerceront des représailles sur les partisans du favori tombé. Tibère, s'érigeant en grand justicier, frappera indistinctement toutes les têtes élevées, jusqu'à ce que Rome ne soit plus que silence et que terreur.

En vain Agrippine attend avec une fiévreuse impatience les nouvelles que lui apportent les barques de la côte d'Italie, qui est voisine. Chaque nouvelle sera pour elle une source de plus atroces douleurs. Un jour, c'est son fils bien-aimé, Néron, qui périt misérablement dans l'île Pontia. On ne l'a point tué, non, un soldat le menaçait seulement de la mort; il lui montrait l'ordre de le transporter à Rome, il lui faisait toucher avec complaisance le lacet qui servirait à l'étrangler dans la prison Mamertine, le croc qui serait enfoncé dans sa poitrine pour le traîner sur l'escalier des gémonies : éperdu, terrifié, le pauvre enfant a consenti à se laisser mourir de faim. Un autre jour, c'est son second fils, Drusus, qui rend le dernier soupir sur le Palatin. Retenu dans des chambres souterraines, il y est privé de nourriture. Ses cris font retentir le palais jusque dans ses fondemens, on en tient note. Il maudit Tibère et adresse aux dieux des prières vengeresses, on recueille ses malédictions et ses vœux comme autant de crimes. Il veut sortir de force, quand il a encore quelque énergie, on le frappe, on le rejette dans sa prison, et le cep de vigne d'un centurion s'abat sur le fils de Germanicus. Rendu furieux par la faim, acharné à vivre, Drusus dévore ses matelas : quand il est mort, on trouve sa bouche et son estomac pleins de bourre. Ce ne sont point là des anecdotes recueillies à la légère, ce sont des déclarations officielles. Le centurion Actius, l'affranchi Didyme, comparurent devant le sénat, lurent leurs tablettes, se

vantèrent de leurs actes, citèrent avec éloge les esclaves qui les avaient aidés à faire périr Drusus, puis se retirèrent sans que les sénateurs, atterrés, eussent murmuré autre chose que des remercîmens. Agrippine n'avait plus rien à apprendre ni à souffrir; elle se laissa elle-même mourir de faim. On dit que Tibère, pour prolonger sa vie et ses larmes, avait enjoint de lui faire prendre de force de la nourriture. Il la poursuivit de ses calomnies après sa mort, l'accusa de dévergondage, désigna publiquement Asinius Gallus comme son amant. Ce misérable empereur avait trop longtemps pâli devant une femme vaillante pour être jamais rassasié de vengeance.

C'est ainsi que les dernières espérances de liberté s'évanouirent par trois fois après avoir brillé par trois fois aux yeux des Romains. De Drusus à Germanicus, de Germanicus à Agrippine, la flamme se transmit en s'affaiblissant toujours. Avec Agrippine, la défaillance était déjà complète; mais les âmes asservies ont besoin de chimères et ne veulent point regarder en face la réalité. De bonne foi, il était difficile de demander à la petite-fille d'Auguste de souhaiter la restauration de la république ou de développer de tels sentimens dans le cœur de ses enfans. Elle aurait menti à son origine, à son sang, au génie fatal de sa race. Elle n'a trompé personne, elle ne s'est point enveloppée de voiles, elle a montré au grand jour son ambition. Séjan la peignait en deux mots : *inhiantem dominationi*, bouche béante devant le pouvoir. Les Romains clairvoyans le savaient et se résignaient à obéir, ils comptaient du moins sur ses vertus; mais qui sait si cette Cornélie impériale n'eût pas alors démérité? qui peut dire que ses fils n'eussent pas été pires que Tibère? Pourquoi Néron et Drusus auraient-ils été moins vite pervertis que leur frère Caligula? Après tout, Agrippine était fille de Julie, sœur de Julie, toutes deux célèbres par leurs désordres; elle était petite-fille du triumvir Octave. Si elle se fût emparée du pouvoir, elle avait en elle trois ennemis : la violence, l'orgueil, le tempérament. Sa violence n'a pu être modérée, même par le danger; son orgueil est demeuré indomptable; son tempérament seul a été contenu, parce qu'elle vivait sous la pression de l'opinion publique et n'avait d'autre force que l'estime des citoyens. Loin de nous les calomnies de Tibère! mais il est certain que de tels germes, comprimés par les circonstances contraires et la nécessité de conquérir les suffrages, prennent leur essor, se développent, éclatent comme une végétation luxuriante dans les sphères malsaines de la toute-puissance. Agrippine avait trop senti l'appât du pouvoir pour résister plus tard aux jouissances et au poison corrupteur qui sont en lui : elle eût été une de ces incarnations féminines du despotisme dont tous les pays et tous les temps montrent des exemples, mais

qui n'ont jamais été plus fréquentes et plus terribles que dans l'empire romain.

Les admirateurs de Germanicus et d'Agrippine doivent donc cesser d'accuser la fortune. Grâce à l'adversité, la mémoire de Germanicus est restée pure et touchante, celle d'Agrippine héroïque et lamentable. L'un a eu trop de timidité, l'autre trop d'audace; l'un a craint d'apporter aux Romains la liberté, l'autre s'est opposée à cette marche pacifique et triomphale. Germanicus a eu l'idée sans le courage, Agrippine le courage sans l'idée : c'est pourquoi tous deux sont restés stériles dans les annales de l'humanité. Doit-on les accuser, doit-on les plaindre, malgré cette sympathie si charmante de l'histoire qui les absout? Oui certes, car, s'ils avaient eu dès le premier jour plus de générosité et de dévouement, s'ils avaient conduit la liberté depuis les bords du Rhin jusqu'à Rome, quel rôle sans pareil! Même s'ils avaient été vaincus au pied des murs de Rome, quelle gloire! Au lieu d'une ambition éphémère, d'une popularité sans résultat, de luttes impuissantes ou de faiblesses trop expiées, ils trouvaient une incomparable grandeur, ils devenaient des génies bienfaisans; jusque dans les siècles les plus reculés, un parfum délicieux se répandait autour de leur nom; au lieu de les citer avec une indulgente pitié, tous les cœurs s'ouvraient à eux comme à des amis, et les entouraient de vénération, de tendresse, de reconnaissance, ce qui est ici-bas la consécration la plus durable et la véritable apothéose.

Ce sont les Romains surtout qu'il faut plaindre, troupeau de victimes décimé qui chaque jour méritait un peu moins d'exciter le dévouement désintéressé, et qui demeurait sous le joug sans retour, sans espoir, sans refuge, réduit à se bercer de chimères et à demander aux dieux un bon maître. Les dieux les ont exaucés avec une fidélité cruelle, comme pour mieux châtier l'abdication et la mollesse du peuple-roi. — Vos vœux sont accomplis, Romains! Ces princes que vous désiriez si ardemment, ils règnent! Ce sang adoré, il triomphe et s'est substitué au sang et au propre fils de Tibère! Cet âge d'or que vous vous êtes préparé par votre inertie et vos prières, il commence! Ces vertus héréditaires qui avaient résisté à l'adversité, elles vont être appliquées librement et souverainement! La race de Drusus et de Germanicus, vos idoles, va subir à son tour la terrible et fatale épreuve d'un pouvoir sans bornes. Voyez : c'est le fils de Germanicus, Caligula, c'est le frère de Germanicus, Claude, c'est le petit-fils de Germanicus, Néron, c'est-à-dire un fou, un imbécile et un histrion, qui vont être coup sur coup vos bourreaux et les instrumens d'une ruine politique irréparable!

BEULÉ.

# LA RUSSIE

SOUS

# L'EMPEREUR ALEXANDRE II

## II.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA RUSSIE ET LE PANSLAVISME.

1866 — 1867.

### I.

Il y a une intime solidarité entre la politique intérieure d'un pays et sa politique extérieure. L'esprit qui agite un peuple, qui le renouvelle dans sa vie sociale, passe dans toute son action, détermine son rôle dans les affaires du monde, et de ce travail de transformation, de cette révolution d'idées et d'intérêts naissent souvent ces politiques qui s'appellent plus particulièrement nationales, parce qu'elles sont moins l'œuvre artificielle d'hommes d'état accoutumés à suivre une tradition diplomatique que l'émanation passionnée du génie d'une race. Au point de vue extérieur comme au point de vue intérieur, on pourrait dire que la guerre d'Orient, il y a treize ans, a été pour la Russie le point de départ de tout un ordre nouveau, de tout un ensemble de combinaisons et de machinations nouvelles. Certes, à considérer de près la marche des choses, depuis le jour où l'empereur Nicolas, atteint déjà dans son orgueil,

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril.

disparaissait brusquement de la scène comme pour se dérober à l'humiliation de sa propre défaite, la Russie a singulièrement changé de face. Elle n'est pas devenue tout d'un coup une merveille de civilisation dépassant l'Europe dans ses progrès, comme le proclament sans cesse ses pétulans et ambitieux polémistes; mais elle est entrée dans une véritable révolution intérieure où tous les élémens de son existence viennent successivement se refondre. Émancipation des paysans, assemblées semi-représentatives des provinces, réorganisation de la justice, réformes économiques ou militaires, tout s'est succédé un peu confusément. Sans aller bien loin, la Russie est sortie de l'immobilité et du silence, elle s'est animée, elle s'est mise à s'étudier, à se débrouiller, et c'est déjà beaucoup. Elle s'est exaltée aussi, elle a pris goût au mouvement. Ce n'est pas au temps de Nicolas que les manifestations se seraient multipliées jusque dans les rues, même pour saluer *le père tsar*, et que des journaux auraient pu être assez hardis pour traiter des questions de gouvernement, pour tenir tête aux ministres. Jusque dans les anomalies, les lacunes et les incohérences de cette vie russe, telle qu'elle apparaît aujourd'hui, on sent évidemment qu'une transformation intérieure s'accomplit, qu'un vent nouveau a soufflé, et le changement n'est pas moins sensible dans la politique extérieure de la Russie, dans les inspirations comme dans les procédés de son action diplomatique.

C'est là en effet un des côtés les plus curieux de cette étrange histoire de notre temps. La politique extérieure de l'empire russe a changé comme tout le reste. Pour l'empereur Alexandre Ier, plus encore pour l'empereur Nicolas, la Russie était devenue depuis 1815 une sorte de gardienne armée d'un certain ordre général qu'elle avait contribué à créer, une puissance conservatrice tenant le centre de l'Europe par les mariages princiers, par la diplomatie, par tous les liens d'un patronage savamment organisé, marchant à la tête de la sainte-alliance, puis de ce qu'on a nommé l'alliance du nord, confondant ou paraissant confondre ses intérêts avec ceux de l'Autriche et de la Prusse. L'empereur Nicolas surtout s'était fait le vrai pontife de cette politique. Son orgueil se plaisait dans ce rôle de protecteur du droit européen et de toutes les causes légitimes, d'antagoniste inflexible et redoutable de la révolution, de tous les mouvemens populaires, de toutes les agitations nationales. Il avait fini par s'enivrer du sentiment de son omnipotence. Les petits princes allemands marchaient dans son ombre. La Prusse pliait devant lui et attendait le mot d'ordre de Saint-Pétersbourg. L'Autriche, il la sauvait au jour du péril en Hongrie, et il en faisait une cliente qu'il croyait avoir enchaînée à jamais. S'il daignait avoir

quelque considération pour l'Angleterre, c'est qu'il avait avec elle un intérêt commun, la défense de l'ordre territorial de 1815. Quant à la France, il ne s'en inquiétait pas, il affectait à son égard l'indifférence et le dédain : c'était justement l'ennemi qu'il fallait réduire à l'impuissance. Qu'on se souvienne de ces conversations fameuses qu'il avait avec l'ambassadeur anglais, sir Hamilton Seymour, en 1853, et où il se dévoilait tout entier, réglant en maître les affaires du monde, parlant d'envoyer une armée à Constantinople, « s'il l'avait voulu, » comme il aurait parlé d'une promenade militaire, traçant à chacun son rôle, disposant de ses alliés sans les consulter. L'empereur Nicolas avait réussi jusqu'à un certain point, au moins passagèrement, à résoudre cet étrange problème de peser sur l'Europe de tout le poids d'une puissance habilement exagérée, en même temps qu'il en imposait à la Russie par le spectacle pompeux et décevant d'un grand rôle européen. C'était la compression à outrance érigée en système diplomatique comme en système de gouvernement intérieur; c'était une Russie sous la figure d'une puissance purement absolutiste et réactionnaire, sacrifiant tout à une mission abstraite de conservation, à une sorte d'orthodoxie traditionnelle. La guerre d'Orient a été le premier coup porté à cette politique, qui s'est trouvée en réalité être la grande vaincue de Sébastopol.

Ce jour-là, l'omnipotence tsarienne était frappée au cœur, doublement frappée dans son infaillibilité et dans ses ambitions de prépondérance diplomatique. L'alliance de la France et de l'Angleterre, que l'empereur Nicolas croyait impossible, se formait contre lui. L'Autriche, après avoir hésité longtemps, glissait dans la trahison, et attestait son indépendance par l'éclat de son ingratitude. La Prusse, sans abandonner complétement le tsar, le laissait seul dans la lutte. La Russie elle-même, réveillée en sursaut, éclairée par la défaite, commençait à se dire qu'on avait égaré sa politique dans de vaines combinaisons; elle murmurait ce que la *Gazette de Moscou* a dit depuis tout haut, et ce qu'elle répétait il n'y a pas longtemps encore : « Dans l'Europe créée par les traités de Vienne, la Russie s'est assujettie à l'alliance des deux grandes puissances allemandes, alliance qui était une menace pour la France, et qui, en paraissant élever la Russie, n'a été pour elle en réalité qu'un grand mal en l'asservissant à des buts étrangers, en détournant son gouvernement de l'intérêt de son peuple et en comprimant tout développement intérieur. A la tête de la sainte-alliance, la Russie était placée dans des relations hostiles avec la France; mais elle était en même temps placée en désaccord avec elle-même, et était le symbole des principes les plus détestés en Europe. Cette alliance, après

s'être soutenue longtemps, ne supporta point la première épreuve sérieuse, et se rompit à la suite d'une guerre où la Russie fut abandonnée par ses alliés, auxquels elle avait tout sacrifié!... » C'est là le sentiment que laissait cette crise orientale de 1855, et qui, au lendemain de la paix, commençait à mûrir dans ce « recueillement » dont le prince Gortchakof avait l'art de faire un système. Le « recueillement, » c'était en fait la transition.

La guerre de Crimée détachait la Russie des traditions de 1815, l'insurrection de Pologne est venue hâter la transformation en achevant de jeter le désarroi dans la diplomatie européenne, en infiltrant dans la politique russe toutes les passions nationales et même révolutionnaires. C'est depuis ce moment surtout qu'une situation nouvelle se dessine. Est-ce à dire que la politique russe ait changé dans son esprit et dans ses directions essentielles? Certainement la Russie poursuit encore aujourd'hui ce qu'elle poursuivait il y a trente ans, il y a un siècle; elle a les mêmes ambitions et les mêmes vues du côté de l'Europe occidentale aussi bien que du côté de l'Orient. Tout ce qu'elle fait en Pologne depuis quelques années, tout ce qu'elle laisse entrevoir de son action en Turquie révèle l'invariable persistance de ses desseins. Le but est le même, ce sont les moyens qui ont changé. L'empereur Nicolas, dans ses plus grandes ambitions, était un despote correct qui ne connaissait que la force régulière, et qui par aveuglement ou par entêtement autocratique eût dédaigné de chercher des alliés dans l'opinion, dans les instincts populaires ou nationaux. La Russie nouvelle s'est faite agitatrice et même révolutionnaire. Elle en est venue bientôt à comprendre que l'opinion est une puissance, et elle s'est adressée à l'opinion. On s'est servi contre elle de la propagande, et elle s'est jetée dans toutes les propagandes contre les autres. On l'a menacée du droit des peuples, de ce principe nouveau des nationalités, et elle s'est mise, elle aussi, à se servir de cette arme, qu'elle manie avec une dextérité byzantine unie à tout l'orgueil de la force. Elle aurait plutôt inventé des nationalités nouvelles pour les opposer aux anciennes. Sous l'empereur Nicolas, la politique extérieure de la Russie se réduisait en somme à une certaine tradition diplomatique à peu près invariable sur certains points et presque systématiquement exclusive; elle vise manifestement depuis quelques années à étendre ses combinaisons, à se dégager des vieilles routines, à pratiquer la liberté des alliances en Europe et hors de l'Europe, sans tenir compte des préjugés ou des intérêts absolutistes, des analogies de tendances et d'institutions.

C'est la politique d'une puissance émancipée qui n'a point été la dernière à reconnaître la révolutionnaire Italie, ne fût-ce que

par représailles contre l'Autriche, — qui au besoin va chercher des alliés jusqu'au-delà de l'Atlantique, parmi les républicains des États-Unis, et qui, sans dévier de son but, attend l'heure de tirer parti des événemens qui se succèdent. M. de Nesselrode, avec sa tenue habile et ses habitudes froidement circonspectes, a été le représentant naturel de la politique russe au temps de Nicolas. Le prince Gortchakof a été le diplomate ingénieux et quelquefois brillant de cette transition qui a suivi la guerre d'Orient, et on sent déjà dans l'attitude comme dans le langage de ce vice-chancelier, homme d'esprit encore plus qu'homme d'action peut-être, l'influence d'une situation nouvelle. D'autres, comme le général Ignatief, l'ambassadeur à Constantinople, sont tout près de trouver insuffisante la diplomatie du prince Gortchakof, et ne demanderaient pas mieux que de passer à l'action, de saisir une occasion pour tenter quelque coup d'éclat à la faveur de la confusion européenne. Ce sont en quelque sorte les trois phases du développement de la politique russe dans ces quinze laborieuses années qui viennent de passer, et elles se lient aux transformations intérieures de l'empire.

Au fond, dans cette phase nouvelle, à quoi tend la Russie? Depuis quinze ans, elle a été, disais-je, éprouvée par deux crises qui ont eu une issue bien différente. La guerre de Crimée a été une humiliation pour sa puissance militaire; l'insurrection de Pologne a été pour elle une victoire politique, une lugubre victoire sur le droit d'un peuple sans doute, mais en même temps une victoire d'orgueil sur la diplomatie européenne, une victoire qui lui a révélé peut-être sa force, en provoquant l'explosion d'un sentiment national dont elle s'est fait une arme redoutable. Depuis ce moment, sous le coup de cette double crise, la Russie n'a plus eu qu'une pensée, devenue l'âme de toutes ses combinaisons : effacer les conséquences de la défaite subie en Orient, tirer parti de cette tragique victoire de Pologne pour refaire sa situation, pour reprendre ses desseins et son rôle dans les affaires de l'Europe. Toute sa politique a consisté à se concentrer, à se fortifier en surveillant les événemens, à déguiser parfois ses ambitions renaissantes sous une apparence de neutralité, à recommencer son œuvre en Turquie et dans le monde oriental en mesurant son action aux circonstances, et les circonstances, il faut l'avouer, ont été de nature à favoriser singulièrement ce travail nouveau. Elles n'ont pas rendu, il est vrai, à la Russie cet ascendant mystérieux et à demi factice que l'empereur Nicolas lui avait donné par son attitude au milieu des révolutions européennes, et elles ne lui ont pas offert surtout cette occasion d'une revanche plus décisive qu'elle attend encore, à laquelle elle se tient prête; mais elles ont peut-être fait pour la

Russie plus qu'une victoire éclatante en la laissant face à face avec un Occident profondément troublé, avec des adversaires divisés et affaiblis.

C'est là en définitive la force la plus réelle de la politique russe. L'alliance de l'Angleterre et de la France, d'où est sortie la guerre d'Orient, renaîtrait peut-être dans un pressant danger; elle n'existe plus pour le moment, elle n'a pas survécu à la guerre, et même, par un étrange revirement, la France et l'Angleterre se sont trouvées plus souvent en désaccord qu'en bonne intelligence dans les mille péripéties de ces affaires orientales. L'Autriche, vaincue et décomposée, a bien assez de sa réorganisation intérieure. Seule la Prusse a grandi par la diplomatie comme par les armes sur le continent ébranlé; mais pour la Russie la Prusse n'est point une ennemie, et demain sans doute elle serait une alliée dans un conflit européen. Entre ces deux puissances, depuis l'insurrection polonaise, c'est un échange permanent de services, de telle sorte que, si la Russie n'a plus pour elle comme autrefois ce bouclier qui ne l'a pas faite invulnérable, cette garantie plus apparente qu'efficace qui s'appelait l'alliance du nord, elle n'a pas d'un autre côté beaucoup à craindre de l'Europe telle que les derniers événemens l'ont laissée. A vrai dire, dans cet écroulement de l'ordre de 1815, dans cette dissolution de toutes les alliances, elle a gagné plus qu'elle n'a perdu; elle y a trouvé surtout la possibilité d'accomplir jusqu'au bout ses vues sur la Pologne, de faire en quelque sorte sa rentrée, une rentrée assez bruyante, dans les affaires d'Orient, en un mot de redevenir une puissance d'autant plus redoutable qu'à une force toujours incontestable elle joint aujourd'hui l'influence de ses propagandes.

La vérité est que la Russie en est revenue à ce point où par son assimilation violente de la Pologne comme par ses chemins de fer elle peut porter ses têtes de colonnes jusqu'au centre de l'Europe, tandis que par sa diplomatie elle remue de nouveau l'Orient. Je ne veux pas suivre dans ses détails cette politique, qui depuis deux ans surtout est activement à l'œuvre; je voudrais seulement la montrer dans ses traits saillans, dans quelques-unes de ses manifestations les plus caractéristiques, — et l'un des épisodes les plus curieux assurément, un de ceux où se révèle le mieux ce qu'il y a de nouveau dans les vues et le travail de la politique russe, c'est l'apparition inattendue d'une mission américaine tombant, vers le milieu de 1866, en plein monde de Saint-Pétersbourg et de Moscou pour offrir au tsar les félicitations du peuple des États-Unis à la suite de l'attentat de Karakosof.

Ce n'était pas, comme on le croirait, un incident de diplomatie ordinaire, un de ces actes de politesse qui s'échangent entre des

gouvernemens. En réalité, cette mission était étrange de toute façon, par son origine, par l'ostentation avec laquelle elle se produisait, par les sentimens dont elle était l'expression, par cet empressement d'intimité qu'elle laissait voir chez les deux peuples comme chez les deux gouvernemens, et de toutes les manifestations que provoquait l'attentat du mois d'avril 1866, celle-là n'était assurément ni la moins significative ni la moins imprévue; c'était la révélation d'une alliance nouvelle qui, au premier abord, semble n'avoir aucun rapport direct avec le mouvement de la politique européenne, et qui s'y rattache au contraire par un lien intime, qui en découle invinciblement.

Cette alliance en effet, d'où est-elle née? De la politique ambiguë de l'Europe dans les affaires de l'Union américaine et surtout de l'expédition du Mexique, de cette expédition dont les traces se retrouvent partout où il y a des embarras pour la France. Cette alliance, elle est principalement notre œuvre; elle est née de cette situation où la république américaine et la Russie se trouvaient il y a cinq ans, l'une ayant à faire face à la guerre civile du sud, à la malveillance peu déguisée de l'Europe et à une expédition qui était après tout une menace indirecte pour son influence, l'autre ayant à tenir tête à l'insurrection polonaise. De là ce rapprochement singulier de deux peuples si profondément séparés, qui n'avaient jusque-là que peu de rapports, sans aucune habitude d'intimité, et entre lesquels on se plaisait aussitôt à découvrir une multitude de points de ressemblance, toute sorte d'intérêts communs. « Nous commençons aujourd'hui seulement, s'écriait un journal russe, à faire connaissance avec nos voisins transatlantiques; les liens qui nous unissent sont encore assez faibles, mais ils doivent inévitablement se fortifier, parce que les Russes et les Américains sont des amis et des alliés naturels... Même dans les rapports extérieurs, il y a une ressemblance frappante entre les Russes et les Américains. Ni eux ni nous ne sommes aimés de la vieille Europe occidentale. Quand les malheurs de la guerre civile déchiraient la grande république américaine, l'Europe, en se réjouissant ouvertement de ce malheur, soutenait sous main les ennemis de l'Union; quand s'alluma l'insurrection polonaise, l'Europe se tint du côté des ennemis de la Russie. C'est seulement à l'heure de l'épreuve qu'on reconnaît l'ami et l'ennemi, et maintenant, après la fin de la révolte, la Russie et les États-Unis se serrent mutuellement la main, au grand étonnement de la malveillance qui se partageait entre eux et qui les regardait comme des peuples étrangers l'un à l'autre... » Voilà comment s'est nouée cette alliance, qui commençait en 1863 par les ovations faites dans les ports des États-Unis à l'amiral russe

Lessovski et à son escadre, qui se révélait en 1866 par la mission américaine expédiée à Saint-Pétersbourg pour complimenter l'empereur Alexandre II.

Certes il peut paraître assez étrange que des citoyens d'un pays libre se montrent si empressés auprès d'un tsar, qu'une république entre en intimité avec un empire autocratique. Les Américains n'y regardaient pas de si près. Un simple message du gouvernement ne suffisait pas; c'était le congrès lui-même qui avait tenu à voter une résolution par laquelle il témoignait son indignation contre l'attentat de Karakosof, et s'empressait de « complimenter sa majesté impériale et la nation russe, de féliciter les 20 millions de serfs à l'occasion du salut providentiel du souverain à l'intelligence et au cœur duquel ils sont redevables des bienfaits de la liberté. » Cela fait, une simple transmission par la voie diplomatique ordinaire ne suffisait pas encore; il fallait une mission spéciale, composée du sous-secrétaire d'état de la marine, M. Fox, et d'un certain nombre d'officiers, les capitaines Murray, Beaumont, et, pour transporter cette mission à Cronstadt, il fallait une escadre formée de quelques-uns des plus beaux navires de guerre, des plus prodigieux *monitors* de la marine des États-Unis. Il y avait bien de quoi flatter l'orgueil moscovite en l'excitant aux effusions reconnaissantes, et l'arrivée des envoyés américains devenait effectivement, pendant près de deux mois en Russie, l'occasion de toute sorte d'ovations, de manifestations, de *meetings*, de banquets, où Russes et *Yankees* fraternisaient de leur mieux, s'abandonnant à un enthousiasme singulier, comparant la victoire des états du nord sur le sud à cette autre victoire du tsar libérateur « sur un héritage de barbarie. » Les Russes, on le sait, excellent dans cet art suprême d'enguirlander, de promener leur monde à travers les féeries de réceptions aussi artificielles que somptueuses. Les envoyés américains ne trouvaient que fêtes et feux d'artifice partout, et partout ils pouvaient voir, en face des portraits de l'empereur et de la famille impériale, les images de leurs grands hommes, Washington, Franklin, Lincoln.

Un jour, sans doute pour leur montrer un spécimen de la vie rurale, on les conduisait dans une propriété célèbre du prince Galitzin, au château de Kouzminki, où ont passé bien des hôtes souverains, et là ils étaient reçus avec tous les honneurs impériaux. Une députation de paysans venait leur offrir sur un plat d'argent le pain et le sel, et le doyen des anciens serfs fut invité à la table du banquet. La scène de la fin de la journée ne laissait pas d'être bizarre. On avait réuni les paysans dans une immense rotonde du château, et M. Fox leur offrait un drapeau américain en leur disant : « Ac-

ceptez-le, que le paysan russe voie en lui l'emblème d'un peuple ami qui sympathise à vos nobles efforts pour vous mettre au niveau des grands bienfaits de la civilisation que vous recevez de votre souverain bien-aimé ! » Les vieillards pleuraient d'attendrissement, et le doyen des paysans, Serge Vassilief Gvosdef, répondait avec l'à-propos d'un diplomate russe : « Dites à vos compatriotes que nous estimons leur amitié, et que, si le malheur menace l'un d'entre nous, nous nous tiendrons unis, l'un et l'autre peuple, contre l'ennemi. » L'ennemi invisible, bien entendu, c'est l'Occident, et le paysan parle comme s'il avait eu pour instituteur un écrivain de la *Gazette de Moscou* ou du *Goloss*. Un autre jour, les envoyés américains allaient visiter la Laure de Saint-Serge de la Trinité, ce monastère d'hommes qui était autrefois une forteresse, qui compte neuf églises aux coupoles dorées, aux sanctuaires étincelans de richesses, qui est resté le plus célèbre lieu de pèlerinage après Kiev, et où le dernier métropolite de Moscou, Mgr Philarète, mort récemment, s'était fait une résidence d'été qu'il appelait son *ermitage de Gethsémani ;* ils allaient voir dans sa cellule le vieux prélat orthodoxe, qui leur faisait les honneurs du monastère et les félicitait du triomphe de l'autorité légitime en Amérique.

Dans cette succession de fêtes, de banquets et de visites, les Américains se laissaient aller visiblement à la fascination de l'accueil enthousiaste qui les attendait partout. Tantôt c'était M. Fox qui, répondant à un amiral russe, déclarait que jusque-là il se croyait « un cœur ferme comme la glace qui couvre les eaux de la Russie, » et qu'après tous les témoignages d'amitié qu'il recevait il sentait « son cœur se fondre » et ses sentimens « découler comme les nombreux ruisseaux d'un glacier ; » tantôt c'était le capitaine Murray qui, dans un élan de lyrisme après un dîner offert par le gouverneur de Moscou, s'écriait : « Je me rappelle une pensée qui vivait dans mon jeune cœur américain quand j'étais encore enfant, la pensée de relations d'amitié avec la Russie. Quand l'amiral russe Lessovski parut dans les eaux de l'Amérique pour nouer avec nous les relations d'une cordiale sympathie, l'éclat du jour naissant a éclairé ma pensée. Quand ensuite, à l'occasion de la miraculeuse délivrance du danger qui a menacé le souverain russe, nous sommes venus dans la Baltique, un rayon du soleil levant est tombé sur cette pensée. Quand ce soleil atteindra la gloire de son midi, l'Europe tressaillira... — A l'armée et à la flotte russes !... » Mais, de toutes ces manifestations, la plus sérieuse, la plus politique était le banquet offert par le club anglais de Saint-Pétersbourg à la mission extraordinaire des États-Unis. Ici c'était le prince Gortchakof lui-même qui se chargeait du toast aux « amis d'au-delà de l'Atlan-

tique, » et il le faisait avec cette aisance élégante d'un esprit qui sait tout dire sans se compromettre beaucoup. Le thème de son discours, c'était naturellement l'analogie de situation et d'intérêts des deux nations. « Je n'ai pas besoin d'insister, disait-il, sur les manifestations de sympathie entre les deux pays; elles éclatent au grand jour... Cette entente ne repose pas sur une proximité géographique : l'abîme des mers nous sépare; elle ne repose pas non plus sur des parchemins, je n'en trouve aucune trace dans les archives du ministère qui m'est confié. Elle est instinctive; dès lors j'ose me permettre de l'appeler providentielle. Je m'applaudis de cette entente, j'ai foi dans sa durée; dans ma situation politique, tous mes soins tendront à la consolider... » Je dois ajouter que M. Fox ripostait immédiatement en déclarant au prince Gortchakof qu'il était un « homme d'état au regard prophétique, » que ses paroles de sympathie au début de la guerre civile des États-Unis étaient tombées dans les cœurs américains, où elles avaient « germé comme des perles, » et il suppliait le Dieu éternel, qui avait « arrêté le soleil pour Josué, » de suspendre le cours de la vie pour le vice-chancelier, afin que les regards des deux nations pussent rester longtemps fixés sur lui. Quand les *Yankees* se mêlent d'avoir de la courtoisie, c'est-à-dire quand ils y sont intéressés, ils ne marchandent pas.

Russes et Américains, on le voit, se quittaient en bons termes. Que restait-il le jour où la mission des États-Unis, après s'être promenée jusqu'à Nijni-Novgorod, reprenait la mer, escortée jusqu'au port par cette bruyante sympathie, saluée de toute l'artillerie officielle? Il restait évidemment l'ébauche d'une alliance née du sentiment d'un danger commun, caressée par les deux pays et en définitive peut-être assez peu rassurante pour l'Europe, pour la France surtout. Les Russes se trompaient sans doute, s'ils voyaient déjà les Américains tout prêts à se jeter légèrement dans quelque mêlée européenne. Ils ne s'étaient point trompés, ils avaient montré au contraire une perspicacité singulière, quand ils avaient saisi d'un coup d'œil la solidarité que l'expédition du Mexique, coïncidant avec l'insurrection polonaise, créait entre les États-Unis et la Russie; ils ne se trompaient pas complétement en croyant et en disant que, « si l'expédition de Crimée avait pu s'effectuer, c'est parce que les puissances occidentales étaient assurées de la neutralité absolue des États-Unis, » que désormais « une entreprise semblable ne serait plus possible en présence de l'alliance russo-américaine. » Aussi les journaux russes, revenant à l'idée de la dissolution prochaine de l'empire ottoman, se hâtaient-ils de faire une part à la république américaine dans ces dépouilles orientales;

ils lui laissaient entrevoir la possiblité de s'établir dans les îles de l'archipel, de jouer un rôle dans la Méditerranée en défendant la Mer-Noire contre les invasions des flottes occidentales, tandis que l'escadre russe de la Baltique serait prête à défendre les intérêts américains au nord de l'Europe. Les journaux russes allaient un peu vite dans leurs combinaisons. Cette mission américaine de 1866 n'était pas moins la révélation d'une alliance tendant à se former, à prendre un caractère plus intime, et il n'est pas sûr que la diplomatie française, frappée de ce fait exceptionnel et nouveau, eût trouvé un remède bien décisif lorsque la circulaire du 14 septembre invoquait justement « les progrès de ces deux grands empires » pour démontrer la nécessité d'autres grandes agglomérations au centre de l'Europe. Le remède était au moins aussi dangereux que le mal, et c'était peut-être une idée bizarre de chercher dans les agrandissemens de la Prusse la compensation de cette alliance de deux forces envahissantes qui apparaissait tout à coup à travers la fumée des banquets de Moscou et de Pétersbourg, qui s'est attestée depuis par la cession de l'Amérique russe aux États-Unis, qui se manifeste encore chaque jour entre les deux pays par un échange permanent de bons procédés.

## II.

Ce que la Russie voit dans cette alliance au surplus, c'est moins le résultat positif et immédiat que la sécurité, la force et la liberté qu'elle y trouve pour l'accomplissement de ses desseins, pour la réalisation de ses vues comme puissance qui se croit investie d'un rôle à la fois traditionnel et nouveau. Ces rapports avec les États-Unis sont une partie du système russe, une combinaison née tout à coup d'une certaine situation, favorisée par certaines circonstances; ils ne sont pas le but. Pour la Russie, le but essentiel et fixe, c'est la reconstitution du monde oriental sous sa dépendance ou sous son protectorat, par le prosélytisme ou par la force, par la toute-puissance de la foi orthodoxe et de l'idée de race, qui est venue se joindre à l'idée religieuse. De là cette politique qu'elle suit depuis quelques années, bannière levée, à laquelle se rallie une opinion passionnée, agitatrice, devenue pour le gouvernement lui-même une auxiliaire impérieuse et excitante. La Russie s'est réveillée un jour, elle aussi, transformée en puissance protectrice des nationalités souffrantes, comme elle était déjà la protectrice des chrétiens opprimés de l'Orient; elle s'est faite la patronne des Slaves comme elle était la patronne des Grecs orthodoxes, et par ce double levier de la foi religieuse et de la nationalité elle en est venue à remuer

toutes ces populations de la vallée du Danube et de la presqu'île des Balkans, de l'empire ottoman et de l'empire d'Autriche, la Serbie, la Bosnie, l'Herzegovine, la Bulgarie, la Croatie, jusqu'à la Galicie et la Bohême. Elle exerce partout à la fois une action multiple, confuse, disséminée, qui en se concentrant se résume dans un travail de dissolution pratiqué avec autant d'audace que d'habileté sur deux points principaux, en Autriche et en Turquie.

Je n'ai point à revenir sur cet épisode, si bien raconté l'an dernier (1), où la Russie se montrait dans l'éclat de son rôle nouveau, faisant de l'exposition ethnologique de Moscou une manifestation de panslavisme officiel. Je n'ai point à redire ces scènes si habilement arrangées où l'empereur Alexandre II lui-même apparaissait, recevant les députations slaves à Tsarkoe-Selo, et leur adressait ces paroles recueillies avec un enthousiasme obéissant : « Je vous souhaite la bienvenue, mes frères slaves, sur cette terre slave! J'espère que vous serez satisfaits de l'accueil que l'on vous fait ici et que l'on vous fera à Moscou. Au revoir! » En réalité, ce n'était là que le dernier mot et pour ainsi dire *l'illustration* de tout un mouvement. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la Russie a l'ambition d'être la tête pensante et la volonté agissante du monde gréco-slave, et ce n'est pas d'hier qu'elle est entrée dans cette voie, timidement et obscurément encore, il est vrai.

Il y a dix années déjà que se formait à Moscou un comité de secours en faveur des Slaves sous la présidence du curateur de l'université, M. Bachmetief. Sans étendre encore bien loin son influence, ce comité naissant ne laissait pas d'avoir un caractère sérieux et d'exciter un certain intérêt. Les premiers dons qu'il reçut furent ceux de livres religieux destinés à être répandus parmi les Slaves du sud, et les donateurs étaient le grand-duc Constantin et la grande-duchesse Alexandra, sa femme; puis vinrent les dons en argent, qui permettaient d'envoyer des secours, de faire élever de jeunes Bulgares et de jeunes Serbes dans les écoles russes, de répandre des livres, de fonder des églises orthodoxes dans les provinces de la Turquie ou dans d'autres contrées slaves. A la mort de M. Bachmetief, c'est un homme bien connu, M. Pogodine, qui devenait le président de ce comité, dont un autre professeur de l'université, M. Popof, était le secrétaire. Peu à peu le comité de Moscou prenait une importance réelle, encouragé, soutenu qu'il était par des sympathies nombreuses, par des secours de l'impératrice, et même par une subvention annuelle du ministre de l'instruction

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er septembre 1867, le remarquable et instructif article de M. Julian Klaczko, *le Congrès de Moscou et la Propagande panslaviste.*

publique. Il n'a pas créé l'agitation slave en Russie; mais il l'a aidée, et il est devenu un instrument de propagande d'autant plus actif, d'autant plus efficace, qu'il trouvait pour complice la société russe elle-même, graduellement entraînée, qu'il n'était que l'écho d'une opinion affolée de slavisme.

Bien des causes plus générales du reste sont venues seconder, accélérer le mouvement. Le développement de la presse lui a donné une de ces expressions retentissantes qui doublent l'action du prosélytisme; la victoire sur la Pologne lui a communiqué une intensité fébrile; le spectacle provoquant et encourageant des événemens contemporains de l'Europe, le rôle du principe des nationalités dans tous ces événemens, la dissolution soudaine et inattendue de toutes les combinaisons anciennes de la politique, l'ont fait sortir du domaine des conceptions purement théoriques en rendant tout possible, en ouvrant un horizon indéfini devant toutes les entreprises, et c'est ainsi que la Russie en venait à donner l'an dernier cette représentation étrange et ambitieuse de l'exposition ethnologique. C'est ainsi qu'il y a quelques mois à peine l'université de Moscou, célébrant l'anniversaire de sa fondation, saisissait ce prétexte pour se livrer à une grande démonstration panslaviste, expédiant pendant le banquet des télégrammes à tous les pays slaves, et recevant de ces pays par la même voie des témoignages de sympathique adhésion avec des « cris de douleur, » offrant à M. Pogodine l'occasion de s'écrier dans un toast : « C'est aujourd'hui la première fois que notre université a le bonheur de recevoir les saluts de nos frères slaves qui languissent dans la servitude à Prague, à Brunn, à Agram, à Belgrade. Cet entretien cordial entre des frères si éloignés a pour nous une grande importance et doit remplir nos cœurs d'une immense joie! »

C'est depuis ces deux années surtout que le mouvement s'accentue et prend un caractère plus politique. C'est particulièrement vers 1866 qu'éclate d'une façon plus saisissante cette situation où la Russie apparaît, étouffant d'une main la Pologne, cette sœur évidemment dégénérée et ingrate, coupable d'infidélité pour avoir pactisé avec l'Occident, et tendant l'autre main aux vrais et fidèles Slaves disposés à reconnaître les bienfaits de l'hégémonie moscovite, ne craignant plus de prendre ostensiblement vis-à-vis de l'Autriche cette attitude révolutionnaire d'une puissance en état permanent de provocation morale. Rien n'est assurément plus étrange que cette propagande russe qui s'insinue de toute façon dans l'empire autrichien, qui profite de tous les embarras de cette malheureuse monarchie des Habsbourg et se fait des complices de tous les griefs, de tous les mécontentemens, qui est à l'œuvre depuis quel-

ques années en Bohême, dans les districts orientaux de la Galicie et de la Hongrie comme dans la Bukovine. Les Slaves de la Bohême, on le sait, les Tchèques, écoutant leur dépit contre le gouvernement de Vienne plus que leurs intérêts, n'ont été que trop facilement disposés à suivre le mouvement, guidés par leurs chefs, MM. Palaçky, Rieger, Brauner. Prague est devenue le vrai foyer de cette agitation slave, qui a ses journaux, qui se produit sous toutes les formes, et a pris pour mot d'ordre l'hymne national russe. Prague a remplacé Dresde dans les préférences des voyageurs russes, qui s'y établissent, qui ont eu même l'idée d'y fonder une église orthodoxe, et parmi ces visiteurs il en est quelquefois de princiers. Il y a peu de mois, la grande-duchesse Hélène passait quelque temps à Prague, charmant les Slaves par l'accueil gracieux qu'elle leur faisait, et après la grande-duchesse Hélène est venu le grand-duc Constantin, qui paraît avoir sa place dans les cœurs tchèques depuis qu'il a donné à son dernier fils le nom de leur saint patron Venceslas. La femme du grand-duc Constantin, à l'occasion de la naissance de ce fils, avait même envoyé à la cathédrale de Prague une lampe d'or d'un grand prix, qui ne s'est malheureusement pas retrouvée quand les augustes visiteurs ont voulu en avoir des nouvelles. L'année dernière, dans une cérémonie où l'on célébrait l'anniversaire de la découverte du fameux manuscrit de *Kralodvor*, ce fragment de l'ancienne poésie tchèque que les érudits allemands croient apocryphe, on chantait l'inévitable hymne russe, et un des chefs du parti slave s'écriait : « Dans la sainte Russie, l'hymne *Dieu protége le tsar!* est le symbole de l'unité politique de la nation russe; pour nous, il est l'expression et le symbole de l'unité nationale et morale de tous les peuples slaves. Il est pour nous ce qu'a été pour les Allemands le célèbre chant du patriote Arndt : *Où est la patrie allemande!* » Mais il y a une partie de l'empire d'Autriche autre que la Bohême où la propagande russe est plus active encore peut-être et certainement plus directe, plus dangereuse, c'est cette partie orientale de la Galicie et même de la Hongrie habitée par des populations qui s'appelaient autrefois Ruthènes, et que la politique moscovite appelle tout simplement aujourd'hui Russes pour les confisquer à son profit, du droit incontestable de la nationalité, — au même titre, dit-on couramment, que « l'Italie a revendiqué la Vénétie. »

De quoi s'agit-il au fond? Je n'irai certes point m'engager dans des problèmes historiques. La partie orientale de la Galicie est occupée, on le sait, par cette race ruthène qui compte deux millions et demi d'âmes, qui forme la masse de la population des campagnes et la petite bourgeoisie. Les Ruthènes ne sont peut-être pas absolu-

ment Polonais, ou du moins ils en diffèrent sous certains rapports; mais ils sont unis aux Polonais depuis cinq siècles, ils ont donné des rois à la Pologne, ils ont vécu avec elle d'une vie commune. Par quel lien se rattachent-ils à l'empire des tsars? Est-ce par un lien politique? Ils n'ont jamais été politiquement incorporés à la Russie. Est-ce par la religion? Ils sont catholiques du rite grec-uni. Est-ce par la langue? Ils ont un dialecte qui n'est ni russe ni polonais. Ils ne tiennent à la Russie ni par la religion, ni par la langue, ni par les traditions, ni par les habitudes morales, et cependant la Russie les revendique par cette raison inavouée et devenue maintenant plus pressante que la conquête violente a son inexorable logique, qu'après avoir essayé de détruire toute trace d'indépendance ou de civilisation polonaise dans le royaume comme dans la Lithuanie elle ne peut laisser subsister à ses portes un foyer polonais. La guerre qu'elle fait à l'Autriche en Galicie au nom de la nationalité ruthène est la conséquence du système qu'elle suit depuis cinq ans particulièrement, et ici éclate un de ces faits qui sont toujours le lumineux enseignement, la saisissante moralité de l'histoire. Je montrais tout à l'heure comment de nos propres mains, par nos œuvres, par notre politique dans les affaires américaines, par notre triste expédition du Mexique, nous avons nous-mêmes noué l'alliance de la Russie et des États-Unis. Ici c'est l'Autriche elle-même qui a frayé à la Russie le chemin où elle peut assurément aujourd'hui courir des dangers.

Lorsqu'il y a vingt-deux ans l'Autriche se trouvait en face de cette insurrection polonaise qu'elle noya dans des flots de sang par ce qu'on a appelé les massacres de la Galicie, et qui finit par la disparition de la petite république de Cracovie, elle obéit à une de ces inspirations que M. de Metternich croyait un trait de génie, et qui consistait tout simplement à diviser les races diverses de l'empire pour les mieux contenir. Elle eut l'idée d'opposer non-seulement les pauvres aux gentilshommes, mais les Slaves-Ruthènes aux Slaves-Polonais; elle crut avoir merveilleusement assuré sa puissance en développant chez les Ruthènes des goûts d'autonomie, en stimulant le réveil d'une nationalité assez factice à laquelle elle ne croyait guère, mais dont elle pensait se servir comme d'un moyen politique pour tenir en respect les Polonais. Le clergé grec-uni se prêta en partie à cette combinaison, qui lui livrait l'influence exclusive sur les masses, et cette nationalité nouvelle remise en honneur par la bureaucratie allemande fut déclarée la plus fidèle de l'empire.

Ce qui n'était qu'un expédient pour la politique autrichienne, c'est justement ce qui a conduit à la situation actuelle, en favori-

sant la création d'un parti purement ruthène qui en est venu bientôt à se détacher de la puissance par laquelle il avait été appelé à la vie, et en préparant l'invasion de l'influence russe, qui n'a eu qu'à exploiter à son profit l'antagonisme créé en Galicie. La Russie a d'abord agi, comme elle fait toujours, par des moyens en apparence inoffensifs, à peine saisissables, en répandant des livres de piété, en paraissant encourager des œuvres de bienfaisance et des fondations religieuses, en cherchant à se populariser parmi les prêtres et les paysans, en flattant les chefs de cette nationalité renaissante et en constellant leur poitrine de décorations. Elle s'est tenue surtout dans une certaine réserve tant que l'Autriche, embourbée dans ses routines bureaucratiques et absolutistes, semblait rester fidèle à la triple alliance du nord et marchait d'intelligence avec le cabinet de Saint-Pétersbourg. Peu à peu, à mesure que les circonstances ont changé, que l'Autriche, de plus en plus menacée, de plus en plus éprouvée, a senti le besoin de se renouveler, à mesure aussi que la situation de l'Europe est devenue plus incertaine et que la Russie elle-même s'est sentie excitée dans ses instincts d'ambition nationale, l'antagonisme a pris un caractère plus sensible, plus aigu. D'un côté, l'Autriche a commencé à réfléchir sur les conséquences de la politique qu'elle avait suivie depuis bien des années; de l'autre, une alliance naturelle s'est faite entre le parti ruthène, flatté jusque-là, favorisé dans ses aspirations, et l'influence russe, devenue plus active. La vérité est que depuis quelque temps cette alliance s'atteste sous mille formes, qu'elle remue la Galicie, et qu'elle a retenti jusque dans la diète provinciale par l'organe du chanoine grec-uni Petruszevicz, qui n'a point caché ses affinités russes. Un journal, le *Slovo*, a été créé à Lemberg en apparence pour soutenir le droit de la nationalité ruthène, en réalité pour aider à la propagande moscovite. Une société, sous le nom de *Société de Saint-George*, a été formée pour défendre la même cause. Des émissaires russes ont été surpris semant de l'argent, cherchant à agiter les populations, faisant tous leurs efforts pour capter l'esprit des prêtres et des paysans par le prodigieux mirage des bienfaits du gouvernement paternel du tsar. Et ce que la Russie fait en Galicie, elle le fait également dans les districts orientaux de la Hongrie, car en Hongrie aussi il y a une nation russe. Il n'y a pas longtemps encore, à ce que disent les journaux de Moscou et de Pétersbourg, dans les comitats d'Éperies, de Marmarosz et d'Unghuar, les habitans se seraient réunis et auraient élu un comité de onze membres sous la présidence d'un prêtre du nom de Michalics. Ce comité aurait rédigé un programme des « vœux de la nation russe en Hongrie, » et le premier article de ce programme portait :

« La nation russe en Hongrie jouira de droits égaux à ceux de la nation hongroise, et aura son propre drapeau bleu et jaune. » Le programme portait aussi que les recrues russes formeraient des régimens purement russes dans lesquels les commandemens se feraient en russe; mais ici cela ne semble pas aussi sérieux qu'en Galicie.

Le moment où l'antagonisme a éclaté le plus vivement a été vers la fin de 1866 lors de la nomination du comte Goluchowski au poste de gouverneur-général de la Galicie. Était-ce donc un révolutionnaire bien menaçant pour la Russie? Le comte Agénor Goluchowski est justement celui qui après la guerre d'Italie de 1859 a été en définitive l'initiateur du régime libéral en Autriche. C'est un pur Galicien né à Skala en 1812. Sauf un voyage scientifique en Allemagne et en France, il a fait ses études dans son pays même, au lycée de Tarnopol et à l'université de Lemberg. Il servait dans l'administration en 1848, et il ne laissait pas d'être assez connu, assez populaire, surtout très estimé pour son énergie mêlée de prudence, lorsque les événemens faisaient de lui d'abord un maire de Lemberg et bientôt, à la place du comte Stadion, un lieutenant de l'empereur en Galicie. Il restait neuf ans à ce poste difficile, gouvernant avec une intelligente et équitable fermeté, et dans cette période de réaction, après 1849, il avait à soutenir contre les ministres de Vienne, M. Bach, le comte Léo de Thun, bien des luttes où il n'était défendu que par la bienveillance de l'empereur. Ce qu'on peut dire de mieux, c'est que sous son gouvernement il n'y eut ni arrestations ni procès politiques en Galicie. Le comte Goluchowski était encore lieutenant en 1859 lorsque l'empereur François-Joseph l'appelait subitement à la direction des affaires de l'empire, et c'est alors que, sous le coup d'un grand désastre militaire, il conseillait le premier essai de régime constitutionnel, celui qui fut appelé *diplôme d'octobre*. Il ne réussit pas complétement, puisqu'il ne put rester au pouvoir, et qu'un an après le système à demi fédératif, peut-être un peu compliqué, qu'il avait formulé était remplacé par le système plus centralisateur de M. de Schmerling; mais il était entré du moins dans la voie libérale, et, lorsqu'en 1865 le ministère du comte Belcredi naissait d'un mouvement de réaction contre le système de M. de Schmerling, le comte Goluchowski, dans une pensée de pacification, de conciliation et d'équité libérale, était rappelé au poste de gouverneur-général de la Galicie. Ce n'était donc point un révolutionnaire, il ne s'était signalé par aucune persécution, par aucune malveillance à l'égard des Ruthènes; mais il était Polonais, et c'était assez pour que sa nomination fût considérée comme un acte de révolte du cabinet de Vienne, comme un défi jeté au panslavisme, représenté par la Russie.

Aussi, sans plus attendre, la guerre éclatait-elle avec la plus extrême violence, et peu s'en fallait qu'on ne vît dans la nomination du comte Goluchowski le prélude d'une rupture inévitable entre les deux gouvernemens, ou tout au moins le signal d'une persécution systématique contre les malheureux Ruthènes, livrés, disait-on, aux vengeances du *polonisme* patronné par l'Autriche. Les journaux russes se déchaînaient avec un ensemble merveilleux, ils voyaient toute sorte de mystères profonds et menaçans dans ce fait que le comte Goluchowski, selon la presse autrichienne, était chargé « de faire disparaître les différences qui séparent l'élément polonais de l'élément ruthène. » Que pouvait signifier ce langage? On aurait dit que le nouveau gouverneur allait réaliser en Galicie, dans un autre sens, le système que la Russie elle-même avait si bien appliqué à la Lithuanie! Il y avait certes de quoi trembler, et, saisi d'un mouvement d'effusion lyrique et dramatique, un des plus fameux slavophiles, M. Pogodine, s'écriait dans la *Gazette de Moscou :*

« Pendant cinq siècles, nos frères russes de Galicie ont souffert, ont enduré des tortures, ont gémi, brûlé à petit feu, sous le joug d'une race ennemie. Ils ont été obligés de cacher soigneusement leur origine, de renier leur parenté, de falsifier même leur propre nom! mais la mesure de leur patience est comble. Sous les couteaux, sous les poignards, au milieu de machinations sataniques, sans s'inquiéter du danger et malgré la ruine certaine qui les menace, ils s'écrient d'une façon entrecoupée, suffoquée, à la face de leurs tyrans : « Nous sommes Russes! » et ils ajoutent en s'adressant à nous : « Frères, nous entendez-vous? »

« — Nous entendons, nous entendons!

« Suivant l'exemple des Russes de Galicie, les Russes de Hongrie déclarent maintenant leur intime parenté avec la population de notre empire. Nous regardons comme un devoir sacré de manifester le sentiment que provoque en nous la situation intolérable de nos frères, et, répondant à leurs sanglots qui nous déchirent l'âme, de leur envoyer un seul mot :

« — Nous entendons, nous entendons! »

« Si les Allemands ont cru de leur devoir de prendre les armes pour délivrer le Slesvig-Holstein de la légère domination danoise, comment nous, Russes, pouvons-nous rester en silence, les bras croisés, devant la destinée qui attend des millions de nos frères en Galicie et en Hongrie!... »

Le fait est que, si les Russes de Moscou et de Saint-Pétersbourg entendaient les « cris de douleur » des Ruthènes, les Ruthènes de leur côté n'entendaient pas moins les cris de commisération généreuse des Russes; ils se mettaient au même ton, et ils répon-

daient dans leur journal, le *Slovo*, au seul bruit de la nomination du comte Goluchowski : « Il est temps de franchir le Rubicon. Nous ne sommes plus les Ruthènes de 1848; nous sommes Russes, et nous ne voulons pas souffrir qu'on élève une sorte de muraille de la Chine entre nous et nos frères de l'empire russe! » La « muraille de la Chine » n'a pas été élevée; l'émotion soulevée par le seul nom du comte Goluchowski s'est calmée peu à peu, et en revanche la propagande russe n'a pas diminué; au contraire elle a redoublé, puisque c'est postérieurement que le congrès de Moscou a eu lieu, provoquant des excitations nouvelles.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que cette propagande, ces démonstrations, se produisent sous les yeux mêmes du gouvernement autrichien, de « l'oppresseur étranger, » comme disent les journaux de Moscou, et que, si la moitié de ce qui se passe en Autriche se produisait en Russie, il n'y aurait pas assez de Sibéries pour contenir ceux qui se seraient permis ces fantaisies libératrices. C'est en face des troupes impériales, à ce que rapporte un « voyageur russe, » que dans des troubles récens à Prague on criait : « Vive le tsar! vive notre futur roi Venceslas Constantinovitch ! » C'est sous les yeux des autorités qu'on organisait l'an dernier le fameux pèlerinage à Moscou. C'est sous le gouvernement du comte Goluchowski en Galicie que le *Slovo* de Lemberg pousse chaque jour les Ruthènes dans les bras de la Russie. Il y a mieux : c'est à Vienne même que s'est établi le centre de cette propagande. Pendant longtemps il n'y avait eu qu'un organe du panslavisme, rédigé en allemand. Depuis le mois d'août 1867, il a été créé à Vienne un journal russe, *l'Aurore slave*. L'idée de ce journal a été conçue pendant le congrès de Moscou, et elle a été immédiatement réalisée avec des ressources dont il n'est pas difficile de deviner l'origine. *L'Aurore* a pour programme de travailler à l'unification du monde slave sous l'hégémonie de la Russie et de populariser la langue russe comme langue littéraire commune à tous les Slaves. L'impulsion part de l'ambassade russe à Vienne, servie en cela par un agent éprouvé et actif, par son aumônier, le prêtre Raïevskoï, qui depuis plusieurs années est le vrai promoteur de la propagande panslaviste en Autriche. Sa maison est le point de ralliement de tous les chefs slaves de l'empire des Habsbourg. Au temps du dernier *reichsrath*, c'est chez lui que les paysans et les prêtres ruthènes députés de la Galicie allaient concerter leurs votes et leurs motions. C'est lui qui a été l'organisateur le plus zélé de l'exposition ethnologique, et son nom n'était pas oublié dans les toasts des banquets de Moscou. Le séminaire supérieur de Sainte-Barbe à Vienne, ce séminaire destiné à la préparation des prêtres grecs-unis, est complétement sous l'in-

fluence du père Raïevskoï, qui en fait une véritable pépinière d'agens moscovites recrutés quelquefois par la Russie pour ses provinces ou pour le royaume de Pologne. Tout cela se passe à Vienne, à Lemberg ou à Prague; l'Autriche, l'oppressive Autriche, laisse faire, soit par suite du désarroi de sa bureaucratie, étourdie de tout ce bruit nouveau, soit dans un sentiment de libérale tolérance, soit peut-être enfin parce qu'elle craindrait d'aller au-devant de dangereuses complications extérieures, si elle réclamait auprès de ceux qui lui créent ces embarras.

Et l'Autriche a-t-elle absolument tort de laisser faire, de ne point chercher à étouffer par la compression cette effervescence d'idées et d'instincts? Cela n'est pas prouvé. Ce qui est certain, c'est que, sans cesser d'être active de la part de la Russie, cette propagande semble depuis quelques mois entrer dans une sorte de crise. En Bohême, sous l'influence de causes diverses, le parti tchèque paraît porter moins de vivacité, moins d'entrain et surtout moins de confiance dans cette agitation. En réalité, il se divise. Jusqu'ici le mouvement avait pour chefs des hommes considérables, à la fois nationaux et conservateurs, M. Palaçki, M. Rieger, M. Brauner. Ces chefs, longtemps suivis par l'opinion, tirent sans doute leur force d'eux-mêmes; ils la tiraient aussi de leur alliance avec le parti aristocratique, qui compte à sa tête le comte Léo de Thun, le comte Clam-Martinitz, et qui à la suite des patriotes nationaux s'était laissé entraîner à s'abstenir complétement de prendre part aux travaux du *reischrath*. Maintenant, en face de cette agitation panslaviste dont la Russie seule profite trop visiblement, le parti de l'aristocratie tchèque a senti se réveiller sa vieille loyauté dynastique, et dans ces derniers temps on a vu le comte de Thun, après une audience de l'empereur, reparaître au *reischrath*. D'un autre côté, si MM. Palaçki, Brauner, Rieger, ont toujours une grande autorité, ils ne sont plus seuls. Auprès d'eux s'est formé un parti de la *jeune Bohême* conduit par MM. Sladkovski et Gregr, auxquels est venu se joindre récemment un émigré tchèque de 1848, M. Joseph Fricz, qui le premier s'est prononcé avec une courageuse netteté contre le voyage à Moscou. Dans ce parti de la jeune Bohême, il y a un sentiment démocratique et libéral très vif qui proteste contre toute alliance avec le tsarisme, et un journal, le *Svoboda*, a été créé dernièrement pour combattre l'agitation moscovite. Enfin le clergé catholique, par des motifs religieux, se détache d'un mouvement qui conduit tout droit au schisme grec en passant peut-être d'abord par une église nationale slave. En Galicie, des symptômes d'une autre nature semblent révéler aussi une sorte de suspension du mouvement. Dans les dernières élections pour la diète, le parti dit

de Saint-George ou de l'agitation russe a subi une assez grave défaite, qui est l'œuvre des communes rurales autant que des villes. Au lieu de dix-neuf prêtres ruthènes qui étaient dans l'ancienne diète, on n'en a élu que sept. Le parti ruthène se trouve réduit presque de moitié, et n'est plus qu'une minorité impuissante au lieu de lutter à forces égales avec le parti national polonais comme précédemment.

Il ne faut pas pourtant s'y tromper, et il faut surtout éviter de se méprendre naïvement sur la valeur de tels symptômes. Pour la Russie, il s'agit bien d'une affaire de majorité ou de minorité dans une diète! Le droit slave domine tout et justifie tout. Le seul point sérieux et décisif selon le langage des polémistes de Moscou, c'est qu'il y a « au-delà des frontières de la Russie, principalement au sud-ouest, un peuple plus rapproché que tous les autres Slaves;... » c'est qu'il y a « des Russes qui vivent hors des frontières de l'empire, qui font partie intégrante de la nation russe, qui sont la chair de sa chair, les os de ses os... » La seule question, c'est celle que posait récemment encore un journal russe, le *Goloss*, en allant hardiment à la conclusion de cette propagande parmi les Ruthènes de la Galicie. « Quelle ligne politique devons-nous suivre à leur égard? disait-il. Nous déclarons franchement, pour éviter tout malentendu, que la tâche du peuple et du gouvernement russes vis-à-vis de ces membres détachés de la grande famille est de les annexer à l'empire, et nous prenons le mot annexer dans son sens le plus direct et le plus absolu. Dans ce cas, la Russie a le même droit qu'avait l'Italie quand elle s'est annexé la Vénétie, qu'avait la Prusse quand elle a occupé le Hanovre et la Hesse, qu'avait la France en s'annexant la Savoie... L'accomplissement de cette tâche doit être la première préoccupation du gouvernement dans la direction de sa politique extérieure... Pour atteindre ce but, nous n'avons pas besoin de l'emploi de la force, il suffit d'une politique ferme qui ne recule pas... Une diplomatie habile sait trouver des ressources dans tout ce que les circonstances lui présentent, les alliances, les traités, les mouvemens nationaux; elle met à profit l'intervention et la non-intervention, les notes diplomatiques, les compensations, les faits accomplis... Quant à la guerre, si la Russie ne peut l'éviter en faisant valoir sa mission nationale, on peut se demander si elle l'éviterait dans l'état actuel de l'Europe en renonçant à cette mission... » C'est au moins parler avec clarté et laisser entendre au maître de la Galicie ce qui l'attend; c'est préparer de la besogne à la diplomatie du prince Gortchakof ou du général Ignatief et même aux armées moscovites au nom du droit slave et de l'imprescriptible principe des nationalités.

## III.

Quand la Russie secoue ainsi l'Autriche sur ses fondemens et l'assiége de ces dissolvantes propagandes, de ces menaces de démembrement, elle sait bien qu'elle poursuit un double but. Elle a tout à la fois en vue l'Europe occidentale et l'Orient, et sa propagande parmi les Slaves de l'Autriche n'est, à vrai dire, qu'une des faces d'une politique qui s'est créé la nécessité d'une double offensive, qui a besoin de se sentir assurée sur ses frontières de l'ouest pour reprendre dans la région orientale de l'Europe, en Turquie, des desseins momentanément interrompus par la guerre de Crimée. Depuis cette époque, la Russie, et on ne peut guère s'en étonner, n'a eu qu'une préméditation fixe, celle de se relever d'une crise où l'empereur Nicolas l'avait jetée avec une légèreté superbe, pour se remettre en marche au moment voulu avec plus de sûreté et de force. Elle s'est recueillie, elle a attendu, elle a même affecté de se retrancher dans une apparence de sceptique impartialité et de respect ironique pour cet ordre nouveau qu'on lui avait imposé par le traité du 30 mars 1856, et en définitive elle a vu arriver le moment où sans rien hâter, sans demander explicitement l'abrogation de ce traité qui avait été le prix d'une longue guerre, en laissant les événemens faire leur œuvre, elle a pu dire par l'organe du prince Gortchakof : « Notre auguste maître n'a pas l'intention d'insister sur les engagemens généraux de traités qui n'avaient de valeur qu'en raison de l'accord existant entre les grandes puissances pour les faire respecter, et qui aujourd'hui ont reçu, par le manque de cette volonté collective, des atteintes trop fréquentes et trop graves pour ne pas en être invalidés. » Il faut marquer la date de cette déclaration, le 20 août 1866. C'était sous une forme diplomatique l'épitaphe du traité de Paris, et on pourrait dire aussi la fin de la période de « recueillement » pour le cabinet de Saint-Pétersbourg dans les affaires d'Orient. Le rôle de la Russie est redevenu plus libre, plus actif dans la même proportion où s'affaiblissait la pensée qui avait fait la guerre de 1854, et où s'accentuait en Europe une de ces situations violemment troublées qui rallument toutes les questions en rendant tout possible.

Qu'on ne s'y trompe pas du reste, dans toutes ces péripéties des affaires d'Orient il y a un fait sensible, peut-être redoutable, c'est qu'entre la Russie et l'Europe les positions ne sont certainement pas égales. La Russie, pour tout dire, a de singuliers avantages sur l'Europe. Elle touche l'empire ottoman et le presse de toutes parts. Avec ces populations orientales toujours faciles à émouvoir

parce qu'elles souffrent, elle a la communauté de religion, et elle agit après tout en puissance chrétienne. De plus elle sait ce qu'elle veut, elle a un but invariable, et elle est seule à délibérer avec elle-même; elle n'a point à consulter des alliés, car elle n'a point, elle ne peut point avoir d'alliés, elle ne peut tout au plus avoir que des complices tolérans disposés à lui passer ses ambitions pour satisfaire leurs propres convoitises. — L'Europe tout au contraire est loin, elle est souvent divisée par mille autres questions et dans cette question même. Pour faire un mouvement, elle est obligée de se concerter, d'échanger des explications sans fin. Son unique mobile est un de ces intérêts presque abstraits qui ne sont certes pas de nature à passionner des populations malheureuses, — un intérêt d'équilibre. Elle sait bien ce qu'elle veut, et ce qu'elle veut, c'est une indépendance de l'Orient, qu'elle a jusqu'ici appelée l'intégrité de l'empire ottoman; mais c'est tout, au-delà commence l'incertitude entre des voies également périlleuses. Si elle pousse trop vivement à l'émancipation des populations chrétiennes, elle risque d'affaiblir le pouvoir du sultan en faisant les affaires de l'ambition russe. Si elle soutient à tout prix la Turquie, elle s'expose souvent à se mettre en contradiction avec tous ses principes de civilisation, et en fin de compte c'est au profit de la Russie qu'elle travaille encore en lui laissant le beau rôle, en livrant à son influence unique et exclusive ces malheureux chrétiens, réduits à ne trouver qu'en elle une protection toujours empressée. De là une action confuse, souvent contradictoire, presque toujours inefficace, qui procède par expédiens sans arriver à une solution, laissant intacte une question qui renaît sans cesse, qui se retrouve plus que jamais vivante aujourd'hui, douze ans après la chute de Sébastopol et le traité de Paris.

Ce n'est pas que même dans ses termes les plus extrêmes elle soit bien nouvelle, cette terrible question d'Orient. Il y a plus de quatre-vingts ans déjà que le prince Potemkin disait à M. de Ségur : « Convenez que l'existence des musulmans est un véritable fléau pour l'humanité. Cependant, si trois ou quatre grandes puissances voulaient se concerter, rien ne serait plus facile que de rejeter ces féroces Turcs en Asie et de délivrer ainsi de cette peste l'Égypte, l'Archipel, la Grèce et toute l'Europe. N'est-il pas vrai qu'une telle entreprise serait à la fois juste, religieuse, morale et héroïque? » Et Potemkin laissait entrevoir pour la France la possession de l'Égypte et de Candie. — Transportez-vous maintenant dans le cabinet de l'empereur Nicolas : auprès de lui est ce diplomate avisé, pénétrant et fidèle serviteur de l'Angleterre, sir Hamilton Seymour. Le tsar déroule ses plans. « Les principautés, dit-il, sont

en fait un état indépendant sous ma protection; cela peut continuer ainsi. La Serbie peut prendre la même forme de gouvernement. Il en est de même de la Bulgarie... Quant à l'Égypte, je comprends tout à fait l'importance que ce pays a pour l'Angleterre. Je puis alors dire seulement que si, dans l'éventualité d'un partage de la succession ottomane, vous preniez possession de l'Égypte, je n'aurais pas d'objections à faire. Je dirais la même chose de Candie; cette île peut vous convenir, et je ne sais pas pourquoi elle ne deviendrait pas une possession anglaise. » C'est la contre-partie de la conversation de Potemkin, c'est la Russie de l'empereur Nicolas offrant Candie et l'Égypte à l'Angleterre au lieu de les offrir à la France, de même que la Russie de l'empereur Alexandre II les offrirait peut-être aujourd'hui à la Prusse, — toujours aux mêmes conditions, pourvu qu'on lui laisse le reste.

Ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pas même la chute imminente de l'empire ottoman. Il n'est pas moins vrai qu'il n'y a point de problèmes éternels en politique, qu'ils finissent par arriver un jour ou l'autre à leur maturité, et qu'après avoir sommeillé pendant quelque temps à la suite de la guerre de Crimée, cette inévitable question d'Orient s'est réveillée, depuis ces deux ans particulièrement, sous des traits et dans des circonstances d'une exceptionnelle gravité. Elle s'est manifestée dans un assez court intervalle par la révolution des principautés qui au commencement de 1866 a porté au trône de la Roumanie un prince de Hohenzollern contrairement au traité de 1856, par les complications à la suite desquelles les Turcs se sont résignés à quitter définitivement les forteresses de la Serbie, laissant cette principauté à peu près indépendante, par les agitations qui ont éclaté successivement du côté du Montenegro, en Bosnie, dans la Bulgarie, surtout enfin par l'insurrection de Crète. Ce sont tous ces faits qui constituent ce qu'on peut appeler la question d'Orient dans sa phase actuelle, et ils naissent évidemment d'un certain nombre de causes agissant partout à la fois, se traduisant par des résultats identiques.

Une première cause éclatante, énergiquement active, quoique d'un ordre général, c'est la situation même de l'Europe. Les événemens qui se sont déroulés en quelques années et qui ont jusqu'à un certain point renouvelé l'Occident ont retenti en Orient comme une excitation. L'Italie émancipée et fondant son unité sur les ruines des dynasties et des traités, la Prusse s'armant dans un mouvement d'ambition pour une Allemagne nouvelle, le droit des nationalités proclamé au bruit du canon, la volonté des populations admise comme raison légitime des révolutions et même comme un élément

dans les transactions diplomatiques, tout cela est allé remuer les âmes, enflammer tous les désirs d'indépendance chez ces races orientales depuis longtemps courbées sous le joug. Comment admettre en effet, lorsque la domination autrichienne s'évanouissait à Venise et à Milan devant le sentiment national italien assisté par la France et par la Prusse, que la domination turque peut être plus légitime, plus respectable dans des provinces chrétiennes et slaves? Il y avait l'influence de l'exemple, l'action contagieuse des idées et des passions. Une autre cause tout intérieure, c'est que depuis dix ans, depuis qu'il a été sauvé par une guerre, le gouvernement turc n'a point fait évidemment ce qu'il devait. Par le traité de 1856, le gouvernement turc, en échange de son introduction parmi les puissances européennes, avait donné un *hatt-humayoum* qui était le programme d'une politique nouvelle, une charte de réformes en faveur des populations chrétiennes de l'empire. De cette charte, il est bien clair que rien n'a été réalisé jusqu'à ces derniers temps où deux hommes habiles, Fuad-Pacha et Aali-Pacha, ont remis la main à l'œuvre. Comme tous les pouvoirs fatalistes et paresseux, le gouvernement turc s'est reposé tant qu'il a pu dans la sécurité que venait de lui créer la guerre, au lieu de profiter de ce temps de répit. Il a continué à pressurer les chrétiens. Les rapports des consuls anglais en Orient sont d'une éloquence significative. « L'égalité devant la loi promise à la population chrétienne par le *hatt-humayoum* de 1856, dit l'un, n'existe pas ici. Les témoignages des chrétiens ne sont pas admis contre les musulmans dans les causes civiles et criminelles... L'impôt de capitation a été effectivement aboli, mais il a été remplacé par une contribution militaire bien plus pesante... » — « Il est notoire, dit l'autre, le consul de Monastir, qu'un grand nombre de chrétiens ont été assassinés dans ces derniers dix ans... On pourrait remplir des volumes, si l'on voulait narrer les injustices et les indignités infligées aux chrétiens de ce pachalik... »

De ces causes diverses est née une situation progressivement aggravée, une sorte d'agitation s'étendant de l'Archipel au Danube. Serbes, Bosniaques, Bulgares, Candiotes, se sont plus que jamais mis en mouvement. Ceux qui ne se sont pas insurgés tout à fait comme les Crétois ont préparé la guerre pour la première éventualité. Des comités se sont organisés, des bandes se sont formées, les collisions partielles se sont multipliées en attendant l'insurrection générale toujours annoncée. Bulgares, Bosniaques et Serbes, que veulent-ils au juste? Assurément ils sont divisés entre eux, ils ont des affinités et des espérances différentes, ils sont assez anarchiques dans leurs combinaisons; mais pour le moment ils sont unis

dans la haine du Turc, dans la passion de l'affranchissement. Or en présence de ce travail d'ébranlement, de cette recrudescence d'agitation, quelle est la politique de la Russie? C'est la politique d'une puissance ramenée devant son vrai champ de bataille, restant l'œil fixé tout à la fois sur l'Europe et sur l'Orient, et se tenant prête à saisir l'occasion, qu'elle est maîtresse de faire naître quand elle voudra.

Il y a deux choses dans la politique de la Russie en Orient, il y a une action personnelle, directe, permanente, inavouée, et il y a une action diplomatique. Que la politique russe ait un rôle direct dans cette crise comme dans toutes les crises de l'Orient par une propagande incessante, redoublée, ce n'est point douteux. Je ne parle pas seulement de cette sympathie d'opinion qui se traduit maintenant dans les bruyantes polémiques de la presse, des manifestations, des souscriptions qui se reproduisent si souvent et qui avaient lieu particulièrement au début de l'insurrection crétoise, qui s'organisaient publiquement dans les cercles de Saint-Pétersbourg et de Moscou pour venir en aide aux insurgés. Il y a évidemment dans les provinces mêmes de la Turquie un travail constant d'enrôlement et de propagande. La Russie est partout présente, partout elle a des agens et des clientèles toutes locales. Elle apparaît comme la grande protectrice, comme la grande libératrice prête à fournir des armes ou à donner de l'argent. Elle agit par la séduction, par l'intimidation ou par le prosélytisme, aidant à fonder des églises ou des écoles grecques, répandant les livres russes, prenant d'ailleurs tous les masques et flattant au besoin les Bulgares dans leur désir d'une nationalité distincte pour mieux s'emparer d'eux. Je lisais récemment dans une brochure écrite par un Bulgare : « Les livres et les images portant des inscriptions qui annoncent que ce sont des cadeaux du tsar aux chrétiens de la Bulgarie, les prières pour le tsar qui se trouvent dans les livres pieux provenant de la Russie, tout cela est répandu dans les villes et les villages bulgares pour cultiver dans l'esprit du vulgaire la conviction d'une union intime entre la cause de la Russie et celle de la foi orthodoxe. Ce sont des prêtres grecs qui se chargent du rôle de proxénètes entre le rêve ambitieux de la Russie et la conscience du peuple bulgare... »

La Russie ne néglige d'ailleurs aucun moyen pour accoutumer ces populations à l'idée de sa puissance et de son autorité, pour faire même acte de présence. L'été dernier, elle avait organisé une mission, toute scientifique en apparence, destinée à aller relever jusqu'en Turquie des points géographiques, des méridiens et des parallèles. Cette mission avait pour chef le général Robrikof et se

composait d'un certain nombre d'officiers; elle comptait à coup sûr plus de militaires que de géographes. La mission russe parcourait les Balkans, dont elle pouvait explorer les passages, — la Bulgarie, et descendait vers Andrinople. Sa présence produisait dans le pays une certaine émotion. A Philoppopoli, deux cents Bulgares allaient au-devant des Russes et se prosternaient devant eux comme devant les représentans du tsar venant faire rendre justice et assurer l'exécution du *hatt-humayoum*. On les haranguait, on leur disait notamment que c'étaient non pas les signataires du traité de Paris, mais les Russes seuls qui étaient les vrais protecteurs des chrétiens et des Slaves. Cette mission, parcourant le pays dans un pareil moment et s'attachant bien moins à relever des méridiens qu'à observer des points stratégiques, eut pour effet de provoquer des réflexions quand on se souvint qu'en 1852, peu avant la guerre qui se préparait, une mission semblable était allée sonder les passes des ports de la Turquie et particulièrement celle du port de Sinope. Que la Russie parvienne ainsi à frapper les imaginations, à maintenir son rôle de puissance aspirant à régner sur ces contrées du droit de la race et de la religion, rien ne le prouve mieux certainement que ce chant de guerre qui retentissait récemment dans les Balkans et dans les campagnes de la Bulgarie : « Levez-vous, faucons du sud, éveillez-vous, regardez ce qui se passe autour de vous, et tâchez de porter noblement le nom de Slaves. Allons, donnons la main aux aigles du nord... Bulgare, Russe, Tchèque, Serbe et Monténégrin, tous sont enfans de la même mère, tous sont frères par le sang et la foi. N'espérez rien du sultan, ne vous fiez pas aux promesses des Français et des Anglais. Attendez tout de vous-mêmes et de vos frères slaves. Si vous avez peur des Turcs, vous offensez Dieu, et honte à vous! Regardez donc de près ces Turcs que vous craignez. A quoi ressemblent-ils? A des lièvres poltrons. Voyez comme les Candiotes les battent! Voyez comme les Turcs tremblent en entendant le nom de Candiote, de Monténégrin et de Russe!... » C'est là cette propagande à la fois religieuse et nationale qui se poursuit sans cesse, et qui n'a fait que redoubler dans ces derniers temps.

Diplomatiquement, la Russie se retrouve toujours sans doute sur un terrain plus difficile, plus circonscrit et surtout plus encombré d'influences rivales; elle n'a pas moins saisi l'occasion des dernières crises pour ramener en quelque sorte sa politique en avant, et si j'osais dire le mot, pour faire sa rentrée dans les affaires d'Orient. Je ne prétends pas qu'elle s'en soit jamais retirée; mais depuis la guerre de Crimée, comme je l'indiquais, elle était restée plutôt en observation, affectant un désintéressement qui n'était pas absolu-

ment de son choix, surveillant la marche des choses avec une apparence de philosophie à demi railleuse, dissimulant une impuissance momentanée sous les dehors du « recueillement. » Lorsque au commencement de 1866 la révolution des principautés danubiennes, en appelant le prince Charles de Hohenzollern au trône roumain, réalisait une combinaison qui n'était certes pas prévue par le traité de 1856 et provoquait la réunion d'une conférence européenne à Paris, la Russie, persistant encore dans son détachement philosophique, ne se refusait pas le malin plaisir de tenir aux puissances un langage qui revenait à peu près à ceci : « Votre traité, je le respecte, et même je suis la seule à le respecter, puisque tout le monde le viole, la Turquie, qui ne l'exécute pas, aussi bien que les principautés, qui appellent un prince étranger lorsqu'elles n'en ont pas le droit. Êtes-vous décidés vous-mêmes à le respecter et à le faire respecter? Alors, soit, délibérons; sinon je ne l'aime pas assez pour venir réparer les brèches qu'il reçoit; si c'est pour cela que nous devons nous réunir périodiquement, ce n'est vraiment pas la peine. Il n'y a aucune dignité pour l'Europe à se constituer gravement en conférence pour sanctionner des faits accomplis malgré elle. » Et effectivement la Russie se retirait en se bornant à dire simplement et plus formellement pour la sauvegarde de sa situation : « Si en adhérant à la dissolution de la conférence, M. Drouyn de Lhuys renouvelait sa déclaration quant au traité de 1856, vous pouvez faire observer que le cabinet impérial a toujours pratiqué pour sa part le respect des transactions existantes, mais sous la réserve que ce respect sera réciproque et qu'on ne saurait maintenir aucun article isolé d'un traité quelconque, si les autres articles du même traité se trouvent enfreints par l'une des parties que ces stipulations concernent. (Dépêche à M. de Budberg.) » C'était pour le moment tout ce que voulait le cabinet de Pétersbourg. La Russie ne prenait un rôle plus actif, plus tranché, qu'un peu plus tard, à l'occasion des affaires de Crète, qui commençaient à émouvoir l'Europe. L'insurrection de Candie ramenait naturellement aux réformes nécessaires pour garantir la Turquie contre des explosions semblables, et c'était toute la question d'Orient qui se relevait d'un seul coup.

La pacification de la Crète et les réformes intérieures en Turquie, c'était le programme d'une campagne diplomatique; mais ici s'élève un doute. D'où venait l'initiative dans cette campagne nouvelle? Était-ce la Russie qui saisissait l'occasion de tenter la France au lendemain des événemens d'Allemagne? Une dépêche russe semblerait indiquer au contraire que l'initiative venait de la France. Le prince Gortchakof écrivait du moins à M. de Budberg : « Sa majesté

impériale a accueilli avec satisfaction les ouvertures que M. le marquis de Moustier vous a faites en vue d'une entente entre le cabinet français et nous sur les éventualités qui surgissent en Orient. Les principes généraux que M. le ministre des affaires étrangères de France a émis, les assurances qu'il vous a données, ont aux yeux de notre auguste maître un prix tout particulier, puisqu'ils émanent de la pensée directe de l'empereur Napoléon, et que c'est par ordre exprès de sa majesté que M. le marquis de Moustier a abordé ces questions. » C'était le 16 novembre 1866. Je ferai seulement remarquer une chose : à ce moment, la question du Luxembourg n'était pas née encore, mais elle était déjà bien près de naître; elle n'était peut-être pas absolument en dehors des prévisions de la diplomatie française. Je voudrais ajouter un autre fait, c'est qu'au même moment la Russie n'était peut-être point absolument sans s'occuper du mariage d'une grande-duchesse avec le jeune souverain de la Grèce, le roi George.

Comment y avait-il alliance entre ces préoccupations diverses, entre des questions d'une nature si différente? Ce qui est certain, c'est que l'entente avait lieu, et le dernier mot de ce rapprochement inattendu était l'idée de demander à Constantinople la cession de la Crète pour l'annexer à la Grèce. La France serait même peut-être allée plus loin, elle n'aurait pas vu d'inconvénient à compléter encore plus la constitution territoriale du royaume hellénique en lui donnant avec la Crète, l'Épire et la Thessalie; mais le cabinet de Pétersbourg entre peu d'habitude dans ces vues d'agrandissement trop marqué pour la Grèce : il reste fidèle aux traditions de la politique russe résumées par l'empereur Nicolas dans ses conversations avec sir Hamilton Seymour. « Il y a plusieurs choses que je ne tolérerai jamais, disait l'empereur Nicolas;... je ne permettrai jamais de reconstituer un empire byzantin *ou une extension telle de la Grèce qu'elle pût devenir un état puissant...* » La Crète, cela suffisait pour la dot d'une grande-duchesse appelée à régner sur les Hellènes, pour laisser la Grèce à la fois satisfaite et ayant encore à désirer. Toujours est-il que du rapprochement entre la France et la Russie naissait le projet d'une démarche collective tendant à demander au gouvernement turc la réalisation des réformes intérieures, toujours attendues dans l'empire, et la cession de la Crète, déguisée sous la forme d'un vote des populations, — démarche qui se réalisait effectivement dans les premiers mois de 1867, et à laquelle se ralliaient l'Autriche, la Prusse et l'Italie. Cela fait, la Russie poursuivait son but avec une verve de libéralisme et un entrain d'humanité qu'elle retrouve toujours quand il s'agit des « opprimés » de l'Autriche et de la Turquie. Le prince

Gortchakof y mêlait même des souvenirs classiques. Au mois de février 1867, il écrivait qu'on venait de mettre sous ses yeux une dépêche d'Aali-Pacha, et il ajoutait :

« Après avoir pris lecture de cette pièce, voici ce que j'ai dit à Conomenos-Bey : J'apprécie pleinement le talent avec lequel Aali-Pacha plaide sa cause. Son mérite est d'autant plus grand qu'il doit être aussi convaincu que moi des vices organiques d'une situation dont il cherche à atténuer la réalité. Aali-Pacha tout comme Fuad-Pacha sont des hommes d'état d'une civilisation européenne. Je ne leur apprendrai rien de nouveau quant aux conséquences d'une prolongation de l'état actuel des choses. Ce n'est pas contre les attaques du dehors que vous avez à vous prémunir, c'est contre les plaies sociales et politiques qui vous rongent... Vous ne pouvez pas ignorer ce qui se passe dans vos provinces. Vous devez y remédier au plus tôt ou vous résigner aux plus graves conséquences. Vous avez méconnu ou négligé les conseils que nous n'avons cessé de vous donner, aujourd'hui vous en voyez les conséquences; les principautés danubiennes sont perdues pour vous. Il est encore l'heure d'arrêter le progrès du mal; mais pour cela il faut se mettre résolûment et promptement à l'œuvre. Il faut d'abord ne pas se faire d'illusions. L'île de Crète est perdue pour vous. Après six mois d'une lutte aussi acharnée, la conciliation n'est plus possible. En admettant même que vous parveniez à y rétablir pour quelque temps l'autorité du sultan, ce ne serait que sur un tas de ruines et un monceau de cadavres. Tacite a dit depuis longtemps ce qu'il y a de précaire dans ce règne du silence qui succède à la dévastation : *solitudinem faciunt, pacem appellant.* Cédez aux Grecs cette île que vous ne saurez conserver... Prenez ce parti sans tergiverser, car chaque goutte de sang versé creuse un abîme qu'il sera impossible de combler plus tard. Quant aux autres provinces de votre empire, décidez-vous sans perte de temps à un système de réformes sérieuses et radicales; mais pas de réformes théoriques, pas de déclarations sur papier destinées à rester lettre morte : un système sérieusement médité, loyalement appliqué, résolûment poursuivi, qui puisse garantir le libre développement et la coexistence de vos sujets chrétiens avec le maintien de l'autorité du sultan... »

Ce que disait le prince Gortchakof pouvait bien être vrai, et pour décrire ce qu'il y a de précaire dans ces répressions à outrance, dans ces pacifications par le fer et le feu, il n'avait même pas un grand effort à faire; il n'avait qu'à se souvenir des dépêches adressées par la France et par l'Angleterre à la Russie elle-même en 1863 au sujet de la Pologne. Malheureusement la Turquie se montrait peu disposée à écouter de tels conseils; elle déclarait que, « pour obtenir la cession de l'île de Crète, il fallait un nouveau Na-

varin, » et dans une dépêche à M. de Beust l'ambassadeur d'Autriche à Constantinople, M. de Prokesch, révélait l'impression du cabinet turc. « Comme je parlais de cet objet, il y a quelques jours, à Fuad-Pacha, il me dit pour résumer sa pensée : — Si les puissances veulent discuter sur les moyens d'anéantir la Turquie, c'est leur affaire, nous ne pouvons l'empêcher; mais on ne peut nous demander d'assister à leurs délibérations. Si l'on demande notre assentiment pour des mesures destructives, nous dirons non, et nous nous laisserons plutôt démembrer par la force que de nous démembrer nous-mêmes. On n'a vu dans mon allusion à un second Navarin qu'une belle phrase; c'était l'expression, non de l'aveuglement, mais de la résignation la plus sérieuse... » Je ne nie pas ce qu'il y avait de fierté dans cette résignation ; mais pour parler ainsi la Turquie n'avait pas seulement le sentiment de sa dignité et de sa force : elle savait que la proposition qu'on lui faisait ne pouvait être appuyée d'aucune coercition matérielle, et de plus elle se sentait appuyée dans sa résistance par l'Angleterre, qui avait refusé de se joindre aux autres puissances, qui prétendait, selon le mot de lord Stanley, qu'après tout « la Turquie avait en Crète le même droit que l'Angleterre dans l'Inde, la France en Algérie ou la Russie en Pologne. » Cette situation complexe permettait tout au moins à la Porte de gagner du temps, de traîner les choses en longueur.

Dès que la Turquie résistait et que l'Angleterre se tenait en dehors de l'affaire, à quoi pouvait-on aboutir? De la proposition tendant à la cession de la Crète par voie de plébiscite, on se rejetait sur la demande d'une suspension d'hostilités, sur la nécessité d'une enquête européenne, et le cabinet turc éludait encore. Pendant ce temps, l'Autriche sentait renaître tous ses scrupules; la France elle-même commençait à mettre moins de vivacité dans son action diplomatique, tandis que, d'un autre côté, elle atténuait les ordres donnés à sa station navale de l'Archipel. La Russie au reste s'apercevait parfaitement de ce mouvement de retraite de la politique française, et, tout en convenant dans une dépêche à M. de Budberg qu'on avait exclu d'avance l'idée d'une « coercition matérielle, » le prince Gortchakof n'insistait pas moins sur la nécessité de la « coercition morale, » sur l'importance qu'il y avait à ce que « rien ne vînt ébranler la croyance de la Porte dans le ferme et complet accord des deux cabinets. » — « Or, ajoutait-il, je n'ai pas dissimulé à M. de Talleyrand que certains faits survenus récemment avaient pu produire sur les Turcs cette fâcheuse impression. Ainsi, sans attacher trop de valeur aux ordres donnés dernièrement à l'amiral Simon, on ne pouvait pas méconnaître que ce fait, rattaché par l'opinion publique à l'entrevue de Saltzbourg, avait été inter-

prêté comme un symptôme de l'affaiblissement, sinon de la rupture de l'entente entre nous et la France. Turcs et chrétiens y ont donné cette signification; les premiers y ont puisé un encouragement à tenir ferme dans leur résistance à la pression européenne, les autres un motif d'appréhension et de désespoir. Les Turcs, intéressés à surveiller tous les signes du temps, ont dû en conclure que l'accord des deux gouvernemens n'était ni complet ni solide. » Et par le fait, dans ces conditions, tout était fini : la cession de Candie se trouvait forcément abandonnée, et on en revenait à ce médiocre résultat de laisser les Turcs libres d'accomplir leurs réformes comme ils l'entendaient, en dégageant d'un commun accord la responsabilité des cabinets par une déclaration qui leur rendait leur indépendance en constatant leur impuissance.

La Russie, il faut le dire, avait bien fait ce qu'elle avait pu pour que la Turquie ne s'en tirât pas à si peu de frais, et même au dernier instant elle laissait entrevoir la possibilité, si on le voulait, de passer de la « coercition morale » à la « coercition matérielle, » elle semblait du moins poser la question; mais en fin de compte c'était une campagne manquée, et elle devait échouer pour bien des causes. D'abord l'attitude réservée de l'Angleterre neutralisait d'avance toute intervention nouvelle de la diplomatie européenne dans les affaires d'Orient. En outre il est bien clair que pour la France elle-même, entre le moment où cette négociation s'était engagée et le moment où elle touchait à une extrémité décisive, les circonstances avaient singulièrement changé. La question du Luxembourg n'existait plus, l'entrevue de Saltzbourg avait eu lieu, comme le disait le prince Gortchakof. Bien des considérations inavouées qui n'étaient pas sans force dans une certaine situation européenne avaient perdu leur valeur; mais il y avait une autre raison plus profonde, plus inhérente à la question même, qui apparaissait à mesure que la négociation se prolongeait, et dont on aurait pu se souvenir dès l'origine : c'est qu'entre la France, — je prends ici la France comme personnification de l'Europe, — et la Russie une entente est toujours difficile, parce qu'elles ne portent dans les affaires d'Orient ni les mêmes idées, ni les mêmes traditions, ni les mêmes intérêts, parce qu'elles ne poursuivent pas le même but. Pour la Russie, la cession de la Crète, comme on le disait, était la dot d'une grande-duchesse, et d'ailleurs le cabinet de Saint-Pétersbourg ne s'inquiète guère naturellement de tout ce qui peut hâter la dissolution de l'empire ottoman; pour la France, c'était l'abandon de toute une politique et une atteinte grave à cette intégrité de la Turquie qui, telle qu'elle est, reste une garantie tant qu'on n'a pas trouvé le moyen de la remplacer par une combinaison meilleure. Avec cette idée de l'intégrité de l'empire ottoman,

ce que l'Europe peut demander, c'est un système d'améliorations de nature à effacer les iniquités du régime turc, à garantir aux populations la liberté de leur conscience et de leur vie, à leur assurer les bienfaits d'une civilisation égale, à leur faire en un mot une condition telle qu'elles n'aient rien à demander aux revendications armées. Je ne veux pas dire que la Russie soit indifférente au progrès de la civilisation générale; mais pour elle il ne s'agit nullement d'égalité entre les races, il s'agit surtout au contraire de maintenir la séparation entre chrétiens et Turcs, et elle s'occupe bien moins d'assurer aux chrétiens les bienfaits d'un régime équitable commun à tout l'empire que de sauvegarder leur autonomie religieuse et nationale. Elle n'est même pas absolument intéressée à ce que ces populations éprouvées soient trop satisfaites, puisqu'alors elles n'auraient pas besoin d'être protégées; elle est intéressée à ne point cesser d'être pour ces peuples la grande patronne de leurs misères, la grande personnification de leur nationalité et de leur religion. Voilà comment, sous l'influence de toutes ces causes, l'entente de la France et de la Russie ne pouvait aller loin; voilà comment cette campagne, dont l'insurrection de la Crète était le premier point de départ, a échoué et devait échouer, laissant, j'en conviens, la question d'Orient entière, dans toute sa gravité nouvelle, avec toutes ses complications et ses impossibilités irritantes.

Elle est restée en effet, cette terrible question, comme une menace, comme un de ces « points noirs » dont on parlait l'an dernier; elle est restée comme un des élémens les plus redoutables d'une situation où une étincelle, une « allumette chimique, » selon le mot de lord Palmerston, peut mettre le feu, — où la paix, qui n'est pas dans les choses, est à la disposition de deux ou trois grandes ambitions, de deux ou trois volontés, dont l'une est la Russie. Depuis quelque temps, il est vrai, une sorte d'apaisement semble se faire du côté de l'Orient. L'insurrection de la Crète n'est plus ce qu'elle était; elle a cessé d'émouvoir les imaginations par le spectacle d'une lutte sanglante. Les bandes qui s'étaient formées dans la Bulgarie se sont à demi dispersées, et le printemps est arrivé sans que la guerre ait éclaté. Les Turcs se sont remis à leur œuvre de réforme, et pour la première fois, il y a peu de temps, un chrétien vient d'être appelé dans le cabinet ottoman. Ce serait cependant une étrange illusion de croire que la question d'Orient a cessé subitement d'être une des plus graves et même une des plus pressantes du moment. La vérité est qu'elle subit le contre-coup de tout ce qui se passe en Europe; elle s'apaise quand les menaces de conflit se dissipent dans l'Occident, elle se ravive au moindre signe de guerre. Quant à la Russie, placée au centre de

ces complications et rendue à la liberté par la déclaration qui a clos la campagne diplomatique de l'an dernier, elle est elle-même livrée à des tentations ou à des influences contraires. Bien des causes au fond peuvent lui faire désirer la paix. D'abord elle n'est pas aussi bien préparée qu'on pourrait le croire, et en cédant, elle aussi, à cette émulation d'armement qui a saisi l'Europe, elle n'en est pas moins en retard. Ses finances sont loin de pouvoir supporter le poids d'une grande entreprise, la famine est dans ses provinces, et l'empire en est encore à se débattre dans les embarras de sa transformation intérieure; mais d'un autre côté dans cette situation même il y a je ne sais quel stimulant qui pousse la politique moscovite à se jeter dans les diversions extérieures. La Russie est dominée et entraînée par cette exaltation d'opinion qui s'est produite depuis quelques années, par cette idée démesurée qu'elle s'est faite de son rôle de puissance destinée à devenir la tête du monde slave et orthodoxe. De là les fluctuations de cette politique qui depuis quelques mois seulement a passé par des phases successives de velléités belliqueuses ou pacifiques.

La question pour la Russie, avant de se lancer définitivement dans les affaires d'Orient, serait de savoir si elle peut compter sur une alliance. Malgré des rapprochemens passagers et des caresses de circonstance qui ne sont pas de la politique, celle de la France est assurément impossible. Je ne dis pas seulement que la Pologne sépare les deux puissances; mais entre la Russie et la France il ne peut y avoir qu'une alliance de Tilsitt, c'est-à-dire une alliance disposant du monde, contraire à tous les intérêts libéraux, menaçante pour toutes les sécurités, et destinée à provoquer la coalition de toutes les politiques. Est-ce sur la Prusse que la Russie peut compter? Sans doute il y a depuis longtemps entre les deux états des habitudes d'intimité qui sont même devenues depuis quelques années un échange très efficace de services. La neutralité russe en 1866 a été le prix du concours prussien de 1863; mais à mesure que la Prusse devient l'Allemagne, elle peut s'apercevoir qu'un agrandissement démesuré de la Russie devient une menace pour la race germanique elle-même. Et en définitive c'est peut-être dans ces impossibilités ou ces difficultés que l'Europe trouve sa force la plus réelle, sa garantie la plus sérieuse contre une ambition qu'elle doit regarder en face sans la craindre, comme aussi sans la traiter légèrement, parce qu'elle marche après tout à la tête de soixante-dix millions d'hommes, et qu'elle dispose du levier le plus puissant en ce monde, le fanatisme religieux et national.

CHARLES DE MAZADE.

# LITTÉRATURE ANGLAISE

## UNE CRISE DE LA POÉSIE. — M. ROBERT LYTTON.

*Chronicles and Characters*, by Robert Lytton, London 1868.

Il y a trois sortes de physionomies de poètes : ceux qui se reconnaissent en toute occasion et du premier abord, ceux qui ont en quelque sorte plusieurs figures et semblent être plusieurs poètes en un seul, ceux dont les traits, rappelant tour à tour cent visages différens, ne peuvent se graver dans la mémoire. Les premiers, qui sont les plus grands, ont beau changer de sujets et promener leur fantaisie souveraine de l'ode à la chanson et de l'épopée à la pastorale; dans leurs plus complètes métamorphoses, ils demeurent toujours les mêmes : un vers de Byron ou de Lamartine, de Shelley ou de Victor Hugo, se reconnaît entre mille. Les seconds, puissans encore, mais semblables à ces modèles qui font le désespoir des peintres, ne se laissent pas saisir du premier coup : il faut les avoir aperçus sous leurs différens aspects pour imprimer dans son souvenir les deux ou trois portraits qui les représentent tour à tour. Dans la jolie pièce *the Flower*, de son dernier recueil, Tennyson réclame avec grâce le mérite d'avoir trouvé une fleur nouvelle de la poésie anglaise; mais il y a plusieurs Tennyson : il y a celui des poésies philosophiques et celui des épopées chevaleresques; ses admirables pastorales anglaises en contiennent un troisième. Les derniers, dont nous entendons parler, richement doués quelquefois, n'ont pas, pour ainsi dire, de figure à eux, ils ont celle de la mode. Ils se portent d'une école à l'autre, suivant la vogue; on les trouve successivement archaïques, réalistes, fantaisistes,

métaphysiques. Souvent c'est la facilité même de leur esprit et leur habileté d'écrivain qui leur font perdre tout caractère propre; ce sont leurs demi-succès qui les empêchent de parvenir au succès véritable.

Nous croyons que M. Robert Lytton, auteur des *Chroniques et Portraits*, se place naturellement entre les deux dernières des classes de poètes que nous venons d'indiquer. Il appartient à la seconde par la souplesse et par l'élasticité de son talent; mais, faute d'avoir été assez lui-même, il n'a pas atteint à la puissance. Il étonne et il plaît, il ne frappe pas assez l'esprit; il laisse peu de ces impressions profondes et qui durent. Un excellent poète peut n'être pas toujours le même; il peut dérouter ses lecteurs, mais à la condition de ne ressembler qu'à lui. M. Robert Lytton touche à la troisième classe dont nous avons parlé par son goût pour les évolutions les plus diverses. Avec une ambition qui s'appuie sur les dons les plus heureux, il est de ceux qui pensent que, les limites des genres disparaissant, les limites du domaine personnel des poètes doivent aussi disparaître. Agé de trente-sept ans à peine et poursuivant activement la carrière diplomatique, il en est à son septième recueil. Une évolution nouvelle marque chacun de ses écrits, qu'il publiait jusqu'ici avec le pseudonyme d'Owen Meredith (1). Tour à tour il a donné une tragédie grecque, *Clytæmnestra*, une série de poésies cosmopolites, *the Wanderer*, un roman byronien en vers, *Lucile*, des chants serbes, une étude allemande, *the King of Amasis*. Courant du septentrion au midi et de l'occident à l'orient, sa muse ne fait pas moins de chemin que sa diplomatie. Aujourd'hui son recueil, formé de deux gros volumes, *Chronicles and Characters*, réunit dans un cadre chronologique des scènes dramatiques, des légendes, des ballades, des effusions lyriques, des poèmes philosophiques et religieux de tous les siècles. Cet ouvrage est une mesure assez juste de ce que vaut le poète et de ce que vaut son époque. C'est un petit musée où l'on peut dire que toutes les écoles du temps et tous les genres de vers contemporains ont leur échantillon. Nous avons donc pensé qu'il serait à propos de rattacher à l'étude de ce nouveau poète certaines observations générales dont l'opportunité s'éloignerait de plus en plus. Un écrivain qui possède le secret d'en rappeler tant d'autres à la mémoire rappelle aussi leurs défauts. La poésie, durant les dix dernières années, a vu le triomphe passager d'un goût qu'il faut bien appeler mauvais en dépit de ceux qui se font sceptiques en cette matière. C'est précisément de ce goût qui tombe aujourd'hui que nous voudrions entretenir le lecteur. M. Lytton, qui ne s'y est livré que par

(1) Voyez la *Revue* du 15 février 1856.

fantaisies passagères, nous en fournira lui-même quelques exemples; mais nous verrons qu'il a sa part d'originalité, et nous espérons montrer qu'il dépend de lui de la dégager plus nettement.

## I.

La poésie anglaise a passé par une sorte de crise à laquelle je ne sache pas qu'on ait accordé chez nous quelque attention. S'il est vrai, comme le dit Coleridge, un profond penseur, que, pour connaître l'homme en santé, il le faut étudier à l'état maladif, nous avons une bonne occasion d'examiner le fort et le faible des vers que nous envoie l'Angleterre actuelle : la poésie y relève en effet d'une maladie dont on a été un peu dupe partout, et il n'y a pas grand mérite aujourd'hui, nous en convenons volontiers, à constater ce que tout le monde a reconnu, c'est que l'on admirait bien fort des raffinemens puérils, des procédés mécaniques, des imitations mal déguisées; c'est que l'on prenait des fantaisies pour de l'imagination, des obscurités pour de la profondeur, des mouvemens fébriles pour de la force et de fausses couleurs pour de la santé. Comme le poète heureux et facile, trop facile même, à qui ce travail est consacré, ne s'est pas maintenu, n'a pas voulu se maintenir toujours pur de la contagion à la mode, il convient d'insister sur celle-ci, quand ce ne serait que pour mettre hors de question les bonnes pages où il a su s'en affranchir. On nous permettra donc quelques détails d'une pathologie littéraire assez curieuse en faveur des conseils qui en sortiront d'eux-mêmes.

En cet âge utilitaire, la poésie anglaise est plus que jamais une dédaigneuse et délicate personne que froisse de mille manières la grossièreté des intérêts, des besoins, des plaisirs du temps. Trop sincère dans ses griefs pour être affectée dans ses mépris, trop réellement souffrante et blessée pour n'être qu'une précieuse, elle ressemble à ces jolies femmes d'une sensibilité raffinée, *overnice*, qui ne connaissent pas le régime fortifiant d'une vie active, qui se font un art et un mérite de leurs dégoûts, de leurs inquiétudes, et finissent par se croire d'une nature supérieure, parce qu'elles confondent le simple avec le banal et le naturel avec le vulgaire. De telles dispositions font que l'on ne supporte ni le soleil qui luit pour tout le monde, ni le grand jour, ni les arêtes vives des objets. Un poète qui se tient à ce régime a toujours l'air de sortir de je ne sais quel cachot où il était séquestré, et de voir la nature pour la première fois. « Nos nerfs sont un clavier délicat qu'une forte émotion briserait. Une pensée jaillit-elle sur la page ou sur les lèvres de nos grands poètes, soit qu'ils parlent, soit qu'ils écrivent, ils l'emmaillottent dans le luxe de leurs rimes, et à grand renfort

de mots l'obscurcissent. Aussitôt les pâles jeunes filles maladives de comparer cette pensée au chant des oiseaux, d'écrire sur leur album, de réciter, de gazouiller ces vers délicieux. Maladifs aussi, maladifs sont nos poètes... Charmante est notre langueur, notre syncope journalière, charmans sont nos recommencemens perpétuels de discours sublimes à travers lesquels nous voyons ou croyons voir la marée montante du temps, de la vie, de l'éternité, de la mort (1)... »

Voilà quelques-uns des caractères de la maladie littéraire dont il s'agit : celui qui nous les fournit est un élégant versificateur, plutôt écrivain que poète, de l'école de la sobriété, un disciple de Pope. Son témoignage ici a de la valeur, il n'y a pas de critique plus clairvoyante que celle d'un adversaire. Le lecteur a remarqué le mot capital de la petite satire qui précède, les *nerfs*. On le trouve dans les poètes, dans les critiques, partout; avec les nerfs, il est convenu qu'on explique toutes les délicatesses comme tous les écarts de l'imagination. En parlant d'un poète qui, suivant la mode favorite de cette école, est le héros de l'ouvrage, « vous lui faites tort, est-il dit; ses erreurs venaient d'une âme sans malice, ses nerfs trop délicats étaient seuls coupables (2). » Le public participe au tempérament de ses artistes. Un autre poète recommande en ces termes de le ménager : « donnez-nous un livre qui surprenne, non qui remue; ne faites pas jaillir ainsi, sans avertir les gens, des sources nouvelles sur un aimable public nerveux à l'excès (3). » Cette plaisanterie d'une femme d'un talent viril ne l'empêche pas elle-même d'être prise çà et là de cette grippe littéraire. Que dire, si Tennyson, le prince de la poésie, en tient quelquefois?

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

Trois ou quatre cependant doivent être mis à part pour avoir subi l'épidémie dans toute son intensité, Bailey, l'auteur de *Festus*, Sydney Dobell et Alexander Smith (4).

Les nerfs jouent donc un grand rôle dans la poésie un peu fantasque de ces dernières années, et il n'est pas étonnant qu'elle ait reçu le nom d'école *spasmodique*. Tour à tour subtile ou ambitieuse, elle fuit les réalités et se plaît à vivre dans un monde qu'elle bâtit avec ses imaginations. Partant de ce principe, dont on abuse aujourd'hui, que la poésie est partout, elle prend une feuille de rose, un brin d'herbe, et s'y absorbe comme dans une vaste création; elle se passionne pour un atome littéraire, et fait tenir un in-

(1) Ch. Mackay, *Under green leaves.*
(2) Alexander Smith, *Horton.*
(3) Mistress Browning, *Aurora Leigh.*
(4) Voyez un travail sur ce poète dans la *Revue* du 15 septembre 1854.

fini de grandeur dans les infiniment petits. Ou bien elle se noie, se perd dans l'espace immense, se taille par-delà le soleil et les étoiles de gigantesques épopées, des drames vastes comme l'univers, dont la scène s'appelle le temps, la vie, le grand tout, et dont le solitaire et majestueux personnage est régulièrement le poète. Elle détruit ainsi toute proportion dans la nature, puisque l'homme après tout n'est ni dans l'un ni dans l'autre infini, qu'il est entre les deux. Ces excès, ces spasmes, viennent plutôt de l'impuissance que de la force; on ne succède pas impunément aux anciens et aux habiles d'entre les modernes, comme disait notre La Bruyère. Les anciens sont pour les écrivains anglais du temps présent les robustes poètes du XVI^e siècle, qui déjà eux-mêmes abusaient parfois de leur esprit. « Leur gloire fait notre désespoir, » dit très justement Alexander Smith, une des étoiles les plus brillantes de la constellation qui tout à coup illumina le firmament il y a dix ans, étoile qui a tout à coup pâli, puisque, mort depuis cinq ans, il avait eu le temps de survivre à sa bruyante réputation. Les habiles d'entre les modernes, on les connaît, on les sait par cœur. Les uns et les autres, modernes et anciens, ces derniers surtout, voyaient la nature face à face, et ils la reproduisaient au milieu des applaudissemens. Ceux qui sont venus après ont simplement cherché les procédés qui font applaudir; peintres de seconde main, ils n'ont imité que des imitations. Ne soyons pas trop sévères : les grands peintres se dressaient de toute leur taille entre eux et la nature, et la leur cachaient. « Nous vivons sur eux! s'écrie avec trop de vérité le même Alexander Smith; pauvres champignons d'un jour, nous végétons sur des troncs d'arbres qui sont des colosses! » Aveu mélancolique après lequel on ne conserve plus le courage de condamner!

La critique, il faut le reconnaître, a quelques reproches à se faire dans cette occasion. Quand l'exaltation de l'amour-propre a égaré les vaniteux, ceux qui ont administré la louange portent bien la moitié de la faute. Ici nous rencontrons mieux que des traits généraux, des à peu près; nous pouvons saisir les diagnostics mêmes de la maladie spasmodique. On sait que la critique contemporaine, et ceci est vrai partout, a presque renoncé à sa fonction négative d'autrefois, l'indication des fautes, la correction du détail, et qu'elle y a substitué la fonction contraire, celle d'admirer, d'expliquer les beautés. Qu'elle ait eu raison, surtout en un temps où la rénovation de la poésie était le premier des besoins, nous n'avons pas même l'idée de le nier; mais la critique admirative, une fois établie, installée partout, a créé une situation nouvelle dont les effets ne peuvent pas être méconnus davantage. Nous ne voulons pas parler des fautes, des incorrections multipliées, toutes choses qui relèvent de

la critique de collége, et que nous y renvoyons bien volontiers. Le mal de la situation vient du procédé admiratif, dont on n'espérait que du bien. On ne comptait pas sur la faiblesse humaine; on oubliait que les critiques sont des hommes. Ceux d'autrefois, en découvrant des taches là où les simples ne voyaient que lumière et splendeur, faisaient valoir leur esprit; ceux d'aujourd'hui le font valoir en dévoilant, en dénichant des beautés que l'on ne soupçonnait pas. La méthode admirative leur sert à se faire admirer eux-mêmes. Qu'ils prennent pour objet un ancien ou un moderne, ils peuvent gâter également le goût; ils grossissent les beautés de détail comme on grossissait les fautes de détail : c'est l'éternelle histoire du *quoi qu'on die* de Molière. La critique admirative a favorisé le dilettantisme, qui déjà, grâce au règne de l'esprit mercantile et prosaïque, se cantonnait en son domaine. Pour goûter les vers, non-seulement pour en faire, mais pour en lire, il devient nécessaire d'être connaisseur. Il ne s'agit de rien moins pour les poètes que de dire de belles choses, de jolies choses, constamment et à propos de tout, non des choses spirituelles, car tout le monde, le vulgaire même, y trouverait quelque plaisir, mais des choses essentiellement poétiques, emportant avec elles la sensation du beau. Vous voyez d'ici le mystère, le raffinement! Vous imaginez bien quelle oreille épurée, quelle culture musicale, quelle distinction d'esprit, quelle sensibilité d'organes cela suppose! Pour apprécier Keats et Shelley en 1820, il fallait déjà de la finesse; que ne faut-il pas pour juger aujourd'hui les successeurs de Shelley et de Keats!

A force de voir dans les modèles ce qui n'y est pas, la critique a été cause qu'on a mis dans les copies ce qui ne devrait pas y être. On a trop vanté dans les successeurs de Shakspeare (car il fallait bien s'adresser à ce qui n'était pas très connu), on a trop vanté certaines grâces qui depuis avaient été négligées ou décriées. Telles sont les beautés de détail, *fine things*, la peinture par les mots, *word painting*, et l'allittération. On a dit avec raison chez nous que les beaux vers ont tué la tragédie; si l'on n'y prend garde, les beautés de détail seraient capables de perdre la poésie. Essayons de donner une idée du procédé spasmodique. Voici deux vers que nous prenons au hasard dans Shakspeare, au premier acte et dans la première scène de *Troïlus and Cressida*.

> Sorrow that is couch'd in seeming gladness,
> Is like that mirth fate turns to sudden sadness.

« L'ennui qui repose sous une apparente gaîté est comme ces joies que le destin tourne en soudaine tristesse. » Deux beaux vers assurément; mais enfin tout a ses proportions dans ce monde, quand on n'a pas recours à la loupe et qu'on le regarde avec les

yeux que la nature nous a donnés. Survient un de ces admiratifs, critiques ou professeurs de littérature, dont le commentaire semble toujours dire :

> Je ne sais pas, pour moi, si chacun me ressemble;
> Mais j'entends là-dessous un million de mots.

Quelle grâce dans cette apparence de joie qui voile une tristesse! Et comme le coup de la destinée est à la fois prompt et souverain! Il y a au moins deux belles choses, *fine things*, une dans chaque vers, et voilà la pensée coupée en deux. Viennent ensuite les mots pittoresques, *word painting*. N'admirez-vous pas cette expression de *couched*, le chagrin couché, enseveli comme dans le pli d'un sourire? Je laisse à supposer ce qui pourrait être dit de la rapidité du vers suivant, qui fait changement à vue. Figurons-nous maintenant un poète spasmodique travaillant sur cette pensée; pourra-t-il se passer d'ajouter quelque chose de bien sur cet ennui, *sorrow*, qui est trop uni, trop seul? Et cette cachette où l'ennui repose ne mérite-t-elle pas quelque description? Que dire du destin, *fate*, si bien placé, mais si court dans le vers de Shakspeare? ne doit-il pas apparaître comme la fatalité dans le théâtre grec? On devine aisément le déluge de mots et d'images, le nombre de vers, la stérile richesse dont le poète va embarrasser sa pensée. Ce n'est pas tout : supposons que le critique se soit arrêté à l'allittération voulue ou fortuite qui est dans les premières lettres de ces mots : *sorrow*, *seeming*, *sudden*, *sadness*. Aussitôt notre poète, pour plaire au critique et se montrer connaisseur, grand lecteur de Wither, de Quarles, de Spenser lui-même et de Dryden, se mettra en devoir d'émailler son petit chef-d'œuvre d'allittérations. Je ne voudrais pas abuser de cette recherche un peu puérile, ni faire croire que l'allittération soit dans la langue anglaise aussi froide et aussi ridicule qu'elle le serait chez nous. Je comprends que des oreilles habituées à entendre sonner l'accent sur la première syllabe de presque tous les mots soient flattées quelquefois de la ressemblance dans cette syllabe, et je n'oublie pas que les plus anciens vers de cette langue, ceux des ballades et ceux du poème de *Piers Ploughman* sont fondés sur l'allittération; mais c'est la recherche, le travail raffiné que je constate, et il n'a pas tenu aux spasmodiques que le temps ne revînt où l'épée, *blade*, était toujours sanglante, *bloody*, à cause du *b*, les champs, *fields*, toujours fleuris, *flowery*, par amour de l'*f*, et les boucles de cheveux, *locks*, toujours flottantes, *loosely*, en faveur de la lettre *l*.

Allittération, peinture par les mots, beautés de détail, tout cela prend naissance dans l'imitation et y ramène. L'admiration la plus sincère s'oublie paresseusement dans l'étude des procédés, et, ce

travail servile une fois tourné en habitude, plus on admire, plus on imite. C'est ainsi que critiques et poètes, ceux-ci pour gagner ceux-là, se sont jetés sur les grands artistes du siècle d'Élisabeth et sur ceux du nôtre qui les avaient devancés dans cet enthousiasme, surtout Keats et Shelley, maintenant étudiés, commentés à l'égal des maîtres du Parnasse anglais. Longtemps le grand public avait négligé, presque ignoré ces deux noms : l'un et l'autre n'étaient de bons poètes que pour les poètes; mais peu à peu le nombre des initiés s'est accru, les connaisseurs, qui étaient d'abord des groupes, sont devenus des multitudes. Le secret de Keats, celui de Shelley, appartiennent désormais à tout le monde. On les imite, on enchérit encore sur eux, et voilà l'origine de la maladie. C'est ainsi qu'aboutissent tous les raffinemens. L'art jeune et vigoureux jouit de la nature sans en abuser; l'art vieilli se nourrit d'une chaleur factice : enveloppé de flanelle, il rêve une nouvelle jeunesse. Aujourd'hui les spasmodiques outrés se sont retirés de la scène; les uns ont disparu, les autres se recueillent et vivent sans doute de régime, quelques-uns, s'exécutant courageusement, se sont rabattus sur la prose. Cependant le mal est-il guéri ?

Les deux grands poètes que je viens de nommer sont toujours les maîtres préférés. A qui la génération actuelle doit-elle ces épopées transcendantes où sont agités les problèmes de la vie humaine et les questions sociales, si ce n'est à Shelley ? A qui ces harmonieuses rêveries sur la nature, ces variations musicales sur l'oiseau qui chante, sur la feuille qui tombe, sur le rayon qui brille, si ce n'est à Keats ? L'empire que ces deux riches imaginations ont possédé et possèdent encore sur l'esprit anglais était un fait inévitable. Elles ont combattu de la manière la plus efficace la prétention de la science et de l'industrie à envahir tout le domaine de la pensée, l'une en revendiquant les droits de la poésie et proclamant la mission du poète, l'autre en réveillant le sentiment du beau et prouvant l'art comme le philosophe antique, en marchant, prouvait le mouvement. Il ne faut donc pas s'étonner que Shelley et Keats soient comme les deux pôles de la poésie anglaise contemporaine. Nul ne songe à les détrôner; en les supprimant, si cela était possible, on ne laisserait que le vide; en exalter un au détriment de l'autre ne serait pas plus heureux : ils se font équilibre et contrepoids.

L'exemple de Shelley a pu égarer plus d'un écrivain; cependant le goût public n'a pas fait fausse route en le choisissant pour modèle. Deux choses surtout nous frappent dans ce poète, dont la portée s'est révélée si lentement qu'elle ne nous semble pas toujours bien comprise : d'un côté son scepticisme en tout ce qui n'est pas le beau, de l'autre sa foi profonde et presque religieuse dans la

beauté. On ne vit d'abord dans les strophes ardentes du jeune patricien révolté que le scepticisme; mais ce qui le décria il y a un demi-siècle et lui interdit même l'accès des cœurs sincères plaide en sa faveur aujourd'hui et assure sa popularité. Ce n'est pas son scepticisme qu'on aime, on aime la cause au service de laquelle il l'employa. Sceptique, il l'a été surtout contre la laideur, la laideur morale en particulier; il l'a été contre l'utilité étroite et matérielle, contre l'égoïsme économiste, contre la tyrannie, contre les hypocrisies de tout genre. Voilà ce qu'on aime en lui; je dirai plus : on s'attache à son souvenir pour sa révolte même, qu'une odieuse persécution avait excusée d'avance. Cet illustre révolté est populaire dans les écoles d'où il fut autrefois chassé. Sans doute la jeunesse, quand elle se choisit un idéal, ne le prend pas toujours couronné de toutes les vertus; mais toutefois elle s'arrête rarement à des âmes sans foi ou à des caractères sans noblesse. Eh bien! Shelley est l'idéal poétique de la jeunesse anglaise. Comment s'en étonner? L'amour du beau est parvenu chez lui à la ferveur d'une religion. Tous ses écrits, mais en particulier l'*Hymne à la beauté intellectuelle* et l'opuscule sur la *Défense de la poésie*, sont remplis de cette passion, sont brûlans de ce feu sacré. Avant le temps où les faits furent visibles pour les autres, il annonça l'envahissement des intérêts matériels, le règne jaloux de la prose. Encore enfant, il faisait vœu, suivant ses propres expressions, de se consacrer au culte du beau : c'est le vœu et le ministère divin du poète, et il croit à sa mission. Il ne disait pas comme tel autre non moins grand, mais plus personnel :

> Peuples, écoutez le poète!
> Écoutez le rêveur sacré!
> Dans votre nuit, sans lui complète,
> Lui seul a le front éclairé!

Il disait : « Les poètes sont les hiérophantes d'un dieu qu'ils ne connaissent pas; ce qui respire en eux, c'est moins leur esprit que l'esprit du temps. » Il s'écriait encore : « Les poètes créent à nouveau dans l'âme ce que la banalité des impressions journalières y efface, et la poésie est une visitation de l'esprit divin. » N'est-ce pas plus qu'il ne faut pour justifier la haute place qu'une jeunesse sérieuse et passionnée a donnée à un poète dans ses admirations? Admirez donc Shelley; mais n'allez pas, sous prétexte d'inspiration, jouer l'oracle à tout propos, et, pour faire pièce à l'industrie ou à l'économie politique, aligner sur les sciences les plus abstraites ou sur la théologie la plus avancée des épopées quelquefois plus longues que *le Paradis perdu*. N'allez pas surtout singer cette nature presque idéale en vous efforçant de passer à l'état d'esprit pur ou

tout au moins de sensitive, copier sa manière, son style irisé, ses bouffées de métaphores, ses parenthèses qui s'ébattent à droite et à gauche du chemin, et perdre l'avantage assuré à tout esprit bien fait, qui est d'avoir exprimé ce qu'il voulait dire.

Keats a trouvé plus d'imitateurs encore, et quelques-uns ont échoué en voulant le suivre et même le dépasser. Cependant il a été un maître pour les meilleurs poètes de ce temps, et, si par son caractère et la nature de son génie il n'est pas devenu le héros et l'idéal de la jeunesse, c'est lui peut-être qui a fait le plus d'initiés dans le chœur sacré. Les vers suivans de Robert Browning disent assez combien de poètes en renom sont aujourd'hui redevables à ce pauvre Keats, exécuté à vingt-quatre ans par un article de revue, et aussi comment cette imitation ressemble trop à un plagiat, à un procédé de fabrique tout simplement contrefait.

« Écoutez un récit. — Un pêcheur de Tyr, la ville antique, cherchant son butin dans la mer, amena sur le sable un plein filet.

« Qui n'a pas ouï parler de ces coquillages de Tyr contenant une couleur bleue, la couleur des couleurs, dont une goutte fait des merveilles, dont une larme donne à la soie brute de l'avide marchand la nuance des yeux de Vénus Astarté?

« C'était assez pour teindre de si belles draperies dans le palais de Salomon, que dans cette profusion de tentures célestes le roi vêtu de sa robe radieuse semblait à l'épouse l'étamine dorée qui brille au fond de la corolle bleue de la campanule, quand l'abeille enflammée s'y précipite en chantant, et s'y enivre d'amour.

« Ce ne sont que de pauvres coquilles sans utilité jusqu'au jour où des doigts habiles broient la couleur et la pressent, la clarifient, jusqu'au moment où elle est mise à l'épreuve, épurée, raffinée, sous les yeux de la foule rangée à l'écart.

« La voilà réduite en essence, mise en flacon, offerte au public et à prix fixe! Et voici que les sieurs Hobbs et Nobbs, les sieurs Stokes et Nokes entreprennent de peindre le passé et l'avenir, et s'entendent pour faire le commerce du bleu.

« Hobbs dessine en bleu et il gagne de quoi manger la tortue en potage, Nobbs imprime en bleu et il gagne de quoi vider le vin de Bordeaux à pleine coupe, Nokes et Stokes, éblouissant les yeux par l'éclat du plus bel azur, parviennent à l'opulence; mais qui a pêché le merveilleux coquillage? John Keats a-t-il seulement gagné de quoi souper de légumes? »

Le bleu introuvable, voilà bien la poésie de Keats. C'est un coloris auprès duquel pâlissent même les vieux maîtres dans lesquels il l'a découvert. La nature, surtout celle de son pays, est trop terne

à son gré, trop disputée à la pure lumière par les nuages. Dans son *Endymion*, il s'est jeté à la mer, il le dit lui-même, la tête la première, pour mieux voir les beaux abîmes, pour mieux percevoir les sons mystérieux. Relisez la pièce du *Rossignol*, elle vous apportera les senteurs des fleurs entr'ouvertes par une belle nuit d'été, les riches vocalises de l'oiseau qui répand son âme dans ses chansons. Jeffrey avait bien raison de dire, quoiqu'il l'ait dit trop tard, que la lecture de Keats était une sûre épreuve pour reconnaître en soi le sentiment poétique; mais il y a excès dans tout cela, et Keats n'avançait-il pas lui-même que la poésie doit être excessive, qu'elle doit ôter la respiration au lecteur plutôt que de le rendre content (1)? De là tant d'étoiles, de rayons, de primevères, qui rappellent l'art des bouquetières ou les travaux d'orfévrerie. De là tant de sourires, de rougeurs, de larmes, dont on empâte la poésie comme on fait des conserves de roses. Tel poète écrit une page sur une ombre qui effleure le front d'une jeune fille; tel autre dans une vingtaine de vers court après un soupir qui se perd dans l'air, et il s'évapore lui-même avec sa pensée. Ce sont les spasmodiques de l'école de Keats, tout aussi capricieux, mais plus nombreux et plus coquets surtout que les spasmodiques de l'école de Shelley. Les uns et les autres (il y en a encore) oublient de traiter un sujet; les uns et les autres veulent bâtir des palais d'agate, d'onyx et de lapis-lazuli, mais leurs palais n'ont pas même de fondations ni de toit.

## II.

La description que nous venons de faire d'une crise du goût n'intéresse pas seulement le public anglais; elle peut prétendre à un autre résultat, celui d'avertir indirectement nos poètes, qui ne sont pas restés étrangers à ces raffinemens maladifs, en particulier aux travers du dilettantisme connaisseur et dégustateur, de la fausse originalité cachant des imitations trop réelles, du sacrifice trop constant de la pensée à l'image. Toutefois, quand nos observations n'auraient d'opportunité que pour les amis de la belle langue de Shakspeare, et quand cette sorte de maladie d'esprit dont nous avons entretenu nos lecteurs serait endémique et purement anglaise, nous aurions encore rendu quelque service au public en imposant des limites à certaines admirations excessives, et nous l'aurions préparé à dégager aisément dans M. Robert Lyt-

(1) *The Life and Letters of John Keats*, London 1867, p. 86. Lord Houghton a enrichi de nouveaux morceaux cette seconde édition d'un livre très intéressant que lui doit la littérature de notre siècle.

ton ce qu'il a demandé à la mode régnante et ce qu'il doit à son talent souple et brillant.

M. Lytton a trop d'esprit, on le voit quand on le lit, pour être aisément dupe. Aussi ne peut-on pas dire qu'il ait été pris de la contagion. Il n'a pas cru un instant, cela est sûr, que l'on vînt de découvrir une recette nouvelle de poésie; mais qu'il n'ait pas usé de la recette, qu'il n'ait pas voulu disputer aux favoris du jour quelques-unes de leurs palmes, il nous serait impossible de l'admettre. Et d'abord pourquoi ces trois poèmes assez longs sur les religions, ayant pour titre *Opis et Argé*, *Thanatos Athanatou* et *Licinius?* Sont-ils bien à leur place dans un recueil qui a pour nom *Chronicles and Characters?* Quel récit, quels portraits historiques ou dramatiques trouverons-nous dans le dialogue des deux jeunes prêtresses, Opis et Argé, empruntées à Hérodote, et qui s'entretiennent sur les nouveaux dieux qu'elles apportent de Scythie en Grèce? Nous n'en voyons pas davantage dans le drame du Calvaire, *Thanatos Athanatou, la Mort de l'Immortel*, où la parole est successivement donnée à des voix d'en haut, à des voix d'en bas, à la terre des vivants, à l'obscurité des tombeaux, à la mer, à l'air. Tout parle dans ce drame, mais rien n'a une physionomie et un nom, excepté Satan et un ange, qui font un assaut de logique versifiée au bout duquel l'ange, quoique vainqueur, est battu, puisqu'il ne confond pas l'ennemi, et Satan, quoique vaincu, gagne sa cause, puisqu'il reçoit la promesse de sa réconciliation. On ne trouve pas plus de chronique ni de caractères dans *Licinius*, qui est une vision où durant un millier de vers ce rival de Constantin voit dans le ciel entr'ouvert tous les dieux de l'olympe, et les injurie pour leur ingratitude envers un prince qui défend leur cause. Il y a de beaux détails surtout dans la première de ces poésies, mais cette veine n'est pas celle de l'auteur des *Chroniques*, et l'on ne peut s'expliquer la complaisance avec laquelle M. Lytton se livre à toute cette théologie intempestive et malsaine que par le succès des poèmes modernes où règne le Shelley à haute dose. Si M. Bailey, par exemple, n'avait pas enlevé la renommée d'assaut avec un mélange de mysticisme et de critique rimée, avec un ambigu de saint Paul et de Hegel, l'un faisant passer l'autre, M. Lytton eût-il écrit son *Licinius?*

Ce païen attardé, à la veille d'une bataille décisive contre le *labarum* et la religion nouvelle, invoque les dieux dont ses drapeaux portent l'image. Il les trouve tous dans l'intention de céder l'olympe à l'amiable. Ces immortels consentent à prendre leur retraite, victimes volontaires du progrès, et Licinius est dans la position d'un soldat fidèlement obstiné à combattre pour des rois qui veulent abdiquer. Passe pour Jupiter et pour Apollon dissertant sur

les symboles : leur gravité n'étant pas trop compromise, on peut, en gardant son sérieux, les entendre déduire leurs motifs pour se retirer devant un vainqueur; mais l'Amour! mais Cupidon! Conçoit-on ce petit folâtre, ce jeune fripon, cet incorrigible mauvais sujet, grandissant tout à coup, se transfigurant, pour inaugurer le dogme spiritualiste de l'amour pur, de l'amour divin? En métaphysique, ces combinaisons d'idées ne heurtent pas si fort le bon sens, on passe plus aisément d'une abstraction à une abstraction différente que d'une image à une image; mais le goût, qui est ici dans son domaine, est blessé. M. Lytton a beau prodiguer les peintures les plus éthérées, la transition de Cupidon à l'amour des saints et des ascètes est impossible; la poésie même se sent profanée.

Au reste on devait s'attendre de notre temps à voir les théories nouvelles sur les religions s'essayer même en vers.

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde!

C'est Apollon, le dieu des vers, qui dit cela dans La Fontaine. La poésie, en quête de sujets, ne pouvait manquer de mettre la main sur celui-là. Cependant n'est-ce pas beaucoup se hâter? Je sais qu'il y a aujourd'hui une science des religions; mais le principal aliment de ces recherches, c'est la curiosité philosophique. La curiosité mène les esprits. Reste à savoir le parti que la poésie peut tirer de l'échelle progressive des cultes, et ce qu'elle espère gagner à se convertir tant soit peu à quelque religion de la Sogdiane ou de la Bactriane, seule originale, où finit l'échelle, et après laquelle, à ce qu'il paraît, il n'y a plus rien. La muse aime la science, mais non en cet état d'incertitude et de crudité; elle ne cherche pas ainsi le système le plus récent et la théologie la plus curieuse. La muse n'est pas une Du Châtelet, une marquise philosophe en quête de ce que l'on pense de plus nouveau; elle a besoin de croire pour vivre. Vos curiosités transcendantes ne vous fourniront pas une page sincère, et la théologie même, à qui vous empruntez, est rapetissée par vos inventions poétiques. Shelley était bien plus sage, lui qui disait, à son point de vue de poète, que nous savons trop. Il voulait que la muse ne fût étrangère à aucune science, mais il entendait une science bien assise et entrée dans le patrimoine de l'intelligence humaine; il voulait que l'imagination transformât le savoir quand il est prêt à devenir la vie et le sang de l'homme.

Nous faisons honneur à Shelley de ces tentatives, bien qu'il les eût, je crois, répudiées. Pour rendre à chacun ce qui lui appartient, peut-être M. Lytton est-il plutôt redevable à l'Allemagne de sa théologie, qui sait? même de son Cupidon, quoique celui-ci porte à un haut degré la marque de la coquetterie anglaise. M. Lytton connaît

très bien l'Allemagne, et il l'aime. On lira non sans plaisir dans son recueil plusieurs études spirituelles et colorées sur le moyen âge de ce pays, qui a été le moyen âge par excellence. Le diplomate aurait menti à son origine et à son sang, s'il n'y avait pas beaucoup appris. Quant au poète, il est visible qu'il a fait son profit de ce qu'il a vu et entendu; mais quand M. Lytton serait le plus habile germanisant, il le serait à la suite de Shelley. Qu'importe ici la source des idées? Celui qui a donné l'exemple d'y puiser est le vrai maître du poète.

Keats, plus généralement imité, plus à portée aussi de l'imitation, n'est pas difficile à retrouver dans la trame des poésies de M. Lytton. Sa manière se trahit, elle éclate, pour ainsi dire, dans les deux pièces de *Gygès et Candaule* et de *Mabel May*. La première est une étude d'après le maître, la seconde une fantaisie à la manière des disciples. C'est dans cette dernière que l'auteur des *Chroniques et Caractères* nous semble surtout rivaliser avec les spasmodiques. Nous la tenons pour un échantillon du genre, et à ce titre on nous en permettra l'analyse. A quel degré de raffinement atteint la sensibilité du poète, on le voit par l'énoncé même du sujet. Que Mabel May soit la beauté ou l'amour, que ce nom désigne l'idéal du poète ou une femme réelle, une femme qu'il puisse voir et qu'il puisse aimer, sa première rencontre avec elle produit en lui l'effet d'un éblouissement douloureux; il la désirait et il la fuit; il avait invoqué, appelé de ses vœux et de ses cris cette céleste vision, et, quand elle s'élève sur l'horizon de sa vie, il n'en peut supporter la splendeur. Le bonheur divin, la pleine jouissance des yeux et de l'âme, sont au-dessus de ses forces : il fuit, il se replonge en ses ténèbres et retourne aux vulgarités, aux sécheresses, aux misères de l'existence; mais ce n'est pas en vain que l'homme entrevoit les dieux. La splendide vision l'accompagne désormais, et dore autour de lui d'un rayon tout ce qui était terne et désolé. Elle descend avec lui dans le vallon, adoucie pour ses yeux débiles. Vue de trop près, elle le faisait souffrir; de loin, elle lui rend la lumière et la joie. Telle est la pensée du poète; voici le cadre où il l'enferme. Cette aventure poétique et psychologique, il la raconte à cette personne idéale dont le nom de Mabel May revient trois fois dans chacune des stances. Il était las, dit-il, de la série de luttes qu'on appelle la vie, lorsqu'il gravit une montagne escarpée, aride, au milieu des humides nuages, attendant le jour qui ne se faisait pas. Son cœur battait du désir d'aspirer la lumière, de se précipiter, s'il le pouvait, au foyer du soleil. Tout à coup l'astre apparaît, l'inonde de ses feux, et voilà que sa joie trop grande est devenue un supplice. Il redescend la montagne, accablé de tant de force, aveuglé de tant de lumière, cherchant les sentiers les

plus sombres. Cependant la vallée s'anime, les rayons répandent une chaleur douce; tout devient verdure, arome, harmonie. « Mabel May! c'est vous qui êtes la source de ces pensées qui tâchent de jaillir en chansons! C'est en vous, Mabel May, qu'est la lumière du poète; vous êtes pour lui le jour, un jour trop vif, trop chaud, trop divin, s'il n'est pas amolli et réfracté, s'il n'est pas mêlé aux choses de la vie, qu'il change en mélodies, en couleurs, en parfums, ô Mabel May!... C'est maintenant qu'il vous possède, maintenant que ses pas l'ont écarté de vous; c'est quand il semble loin de vous qu'il vous trouve, ô Mabel May! »

Est-ce une femme? est-ce une idée? Qu'importe, si notre imagination est vraiment émue? Il y a une poésie comme il y a une peinture qui, en répandant sur les objets une vapeur lumineuse, les transfigure et les enlève de terre. Oui! l'amour est ainsi fait que parfois il recule devant l'accomplissement de son vœu, et qu'il redescend aux sentiers vulgaires de la vie emportant sa chère image, heureux peut-être d'avoir fui! Oui! l'âme a soif de sentir et l'œil a soif de voir, et puis, quand cette soif pourrait être désaltérée, ils ont peur! L'homme entrevoit qu'il est le jouet des forces évoquées par lui; il se sent l'esclave des puissances secrètes qu'il a déchaînées. Idéal de la femme ou du beau, Mabel May est vraie et poétique. Jusque-là tout est bien, et ce personnage spiritualisé pourrait trouver sa place entre les créations platoniques des poètes italiens et tant de figures féminines dont les esquisses légères et vaporeuses remplissent les œuvres des poètes anglais. Si l'on entre dans le détail, il y a trop d'art et de complaisance du poète pour son œuvre. L'élan de son âme vers le soleil est trop curieusement décrit. J'admire ses beaux vers où les glaciers endormis s'éveillent sous les rayons qui les frappent; mais je goûte peu la danse des couleurs qui voltigent devant lui et lui blessent la vue, j'aime encore moins les traits acérés de Phébus qui le brûlent et l'écorchent comme le satyre Marsyas. C'est de la description à outrance qui met en jeu l'esprit et laisse à l'émotion le temps de se refroidir. Il serait aisé de montrer comment le poète abuse de la peinture par les mots. Rien ne manque enfin dans cette pièce de ce qui peut lui donner des droits à figurer comme modèle du genre spasmodique. Si l'on songe que chacune des sept stances de seize vers qui la composent est une sorte de sonnet retourné, c'est-à-dire dont les deux tercets sont au commencement et les deux quatrains à la fin, si l'on ajoute que dans chacun des tercets et quatrains revient la rime à *Mabel May* trois fois répété, on conviendra qu'il faut jouir d'un empire illimité sur les ressources de la langue pour avoir du bon sens, de l'imagination et un sentiment poétique en accomplissant un tel tour de force. Voilà le savoir-faire et la richesse de

rimes de nos poètes connaisseurs bien dépassés! Ainsi la poésie du jour se charge de justifier les critiques tels que Matthew Arnold, qui prévoient un retour au siècle de la reine Anne après qu'on aura bien abusé du siècle de la reine Elisabeth. On mettra l'oreille du lecteur au régime du vers tout uni et tiré à quatre épingles après l'avoir amusée et enfin assourdie avec les mille clochettes et cymbales de certains vers du temps de Shakspeare. Nous confondons souvent et à tort avec l'hypocrisie le mot anglais de *cant*, qui veut dire affectation. Tout ce spasmodisme, qui tend du reste à disparaître, est une forme du *cant* britannique appliqué à la poésie.

La pièce de *Gygès et Candaule* est une imitation directe de *la Veille de Sainte-Agnès* de Keats, ou plutôt une lutte où le disciple rivalise avec le maître. Non-seulement la situation, mais la forme est la même, et M. Lytton y emploie presque la même stance que l'auteur dont il suit les traces. Tout le monde connaît l'aventure du roi de Lydie racontée par Hérodote en son premier livre; la prose et les vers se sont exercés à l'envi sur l'imprudence de ce roi, qui ne sut pas se contenter de connaître seul la beauté de son épouse, et qui paya de sa vie et de sa royauté l'outrage fait à la pudique fierté de la reine. Le sujet de *la Veille de Sainte-Agnès* est à la fois plus chaste et plus poétique. Dans les temps reculés où la superstition était impunément hardie parce qu'elle était naïve, les jeunes filles qui avaient dévotement prié sainte Agnès la veille du jour où était célébrée la patronne de l'innocence voyaient dans leur sommeil la figure de l'amant qui les devait mener à l'autel. Le jeune et passionné Porphyro apparaît ainsi à la douce Madeline; mais la vision n'est pas un rêve, l'image de Porphyro est Porphyro lui-même. Il s'est glissé dans le sactuaire du sommeil virginal pour décider sa bien-aimée à le suivre malgré une famille ennemie qui tuerait Porphyro sans pitié, si elle pouvait le prendre au piége. Cette haine des parens, comme dans *Roméo et Juliette*, jette un voile de chasteté sur la hardiesse des deux amans et chasse de l'imagination les apparences de la sensualité. Le poète groupe avec soin les circonstances qui purifient la situation décrite par lui : ce n'est pas de la pruderie, qu'on veuille bien le remarquer, c'est un art supérieur. Le flambeau s'éteint dans les mains de la jeune fille quand elle rentre dans sa chambre, qu'elle croit sûre et paisible; la lune éclaire seulement la scène de lueurs intermittentes. Madeline, éveillée par quelques notes que Porphyro tire du luth placé près d'elle, croit d'abord à un rêve envoyé par sainte Agnès. Lorsqu'elle a reconnu son amant, l'idée ne lui vient pas de trembler pour elle-même; son innocence, le respect de Porphyro, le péril de celui-ci dans une maison peuplée de ses ennemis, détournent son esprit de

tout autre danger. Tous deux, unis d'avance dans une destinée devenue commune, s'échappent dans le silence et l'obscurité; ils sont tout à la crainte d'être découverts, le lecteur même est aux écoutes dans les stances magiques où les moindres incidens de la fuite sont racontés; il ne respire que lorsque la barre de la dernière porte est enlevée sans bruit, et que les deux époux, hardis dans leur pureté innocente, sont entrés dans le chemin de la vie et de la liberté.

M. Lytton s'est souvenu en maint endroit des stances de Keats: la musique éloignée, les bruits affaiblis d'une fête qui s'achève, ont passé d'un poète à l'autre, préparation heureuse d'une scène qui doit s'accomplir dans le silence; un calme profond mêlé d'une terreur secrète règne dans les deux compositions. Les différences mêmes sont des souvenirs. La reine, dépouillant avec lenteur et non sans quelque complaisance pour sa beauté ses riches vêtemens, rappelle nécessairement Madeline ôtant à la hâte ses beaux atours et se couchant tout occupée de la vision qu'elle espère pour cette nuit solennelle. Porphyro, amené par l'amour et cependant rempli de crainte, est inévitablement présent à notre pensée, quand Gygès, qui est venu malgré lui dans la chambre nuptiale, boit à longs traits le poison de sa passion fatale. Dirai-je que l'imitation est visible jusque dans l'effort de rendre plus chaste une situation faite pour caresser les sens? M. Lytton corrige la naïveté trop grande d'Hérodote: chez lui, le roi n'est pas présent à la scène difficile; le mari n'assiste pas de sa personne à l'offense qui est faite à la pudeur du mariage, Gygès le rencontre seulement quand il fuit. C'est de la délicatesse, et, je crois aussi, c'est une réminiscence de Keats. J'avoue même que ce Candaule, si barbu, si frisé, qui occupe une si grande place dans un tableau bien connu d'un artiste contemporain, me répugne infiniment. Pourtant, si l'on supprime entièrement la présence du roi, n'y a-t-il pas une invraisemblance morale, et la faute de ce Candaule écervelé ne risque-t-elle pas de devenir moins grossière et moins outrageante? De quelque manière que l'on considère cette histoire de Gygès et de Candaule, elle ne vaut quelque chose que dans Hérodote, soit à cause de la brièveté, soit pour la moralité forte qui en découle, et peut-être il fallait l'y laisser.

Voilà pour l'imitation de Keats, elle est manifeste; M. Lytton a voulu tout simplement lutter avec l'auteur d'*Endymion*. En admettant le sujet de Gygès, puisque l'art purifie tout, nous croyons que M. Lytton eût été plus original, si, passant vite sur la description au lieu de s'amuser aux détails plastiques, il avait donné au drame de la vengeance et du complot de la reine avec son complice tous les développemens qu'il comporte. Une femme offensée dans

ce qu'elle a de plus intime et de plus précieux, sa pudeur, livrée à la surprise d'un regard libertin, traitée comme une chose de prix que l'on montre à ses amis dans le secret, n'est-ce pas un personnage digne du drame? Si maintenant elle se sert de l'empire que l'offense même lui a donné sur un homme en proie au délire de la passion, si, mettant entre ses mains le poignard, elle le pousse dans le sanctuaire conjugal outragé pour y verser le sang, n'y a-t-il pas là une conception passionnée qui n'est pas indigne de la poésie? Nous prenons cette idée dans M. Lytton même, et les stances où elle se dessine sont parmi les meilleures de sa pièce de *Gygès*.

« Tes yeux ont vu ce qui, violé par eux, met entre nous une honte éternelle. Je sens comme une brûlure partout où tes regards se sont posés. Cette insulte non vengée réveille dans chacune de mes veines un souvenir qui me rend folle. Misérable reine, où me réfugier? A qui me plaindre? — Mais Gygès n'est plus, dit-il; l'amour indigné a tué Gygès, dont le regard a souillé celle qui est la fidèle image de sa mère.

« Ce coupable ne vit plus en moi, et je suis tout à l'Amour! — Est-il vrai? répondit-elle; mais le roi, il vit toujours, et la terre est trop étroite pour contenir un si honteux mari et sa femme déshonorée. Les pierres mêmes sous leurs talons se soulèveraient de mépris à leur contact; elles crieraient opprobre à ce roi, la honte de toute royauté!

« Les paroles ne sont qu'une vaine colère perdue. Fais ton choix! Il n'y a pas de place sous le soleil pour nous trois, pas de cachette où enfouir la connaissance de ce qui s'est passé. C'est pourquoi il ne nous reste qu'à renoncer à la vie, ou bien à lui ôter la sienne. Décide pour toi et pour moi. Meurs, et je te suivrai, ou vis en le tuant, et tu seras mon maître!

« Elle se tut et fit un long soupir; moins par dédain que par accablement elle baissa les yeux. Mais Gygès : — Quoi donc! la tombe dans sa nuit éternelle, dans cette nuit dont aucune aurore ne dissipe le sommeil glacé, la froide tombe garderait le charme détruit d'une beauté si parfaite! Et des grâces que cette beauté respire, il ne resterait aucun souffle!

« Quoi! ces formes éclatantes, se flétrissant, deviendraient une ombre fugitive sur les rives ténébreuses de l'Orcus, ou bien cette admirable vision ne serait plus qu'une poignée de cendres cachée dans une urne! Eh bien! quand ce trésor devrait être payé par des hétacombes de vies humaines et par une mer de sang, et quand le roi aurait cent existences à perdre, pour te gagner à ce prix, je serais prêt à tout faire!

« Elle rêva un instant, et dans sa prunelle profonde brilla un rayon sombre et cruel; puis elle dit d'une voix lente : — Il mourra à la place même où il voulut hier me déshonorer; mais point de secours possibles, point de cris! D'un coup, dans son sommeil, nous le tuerons! Plus la

lutte est courte, plus c'est agir sagement avec la destinée. Ce sera cette nuit. A toi le royaume, demeuré sans chef!

« A toi ce qui reste en moi de la femme depuis que je suis livrée aux furies par une telle entreprise! Ainsi, d'année en année, nous apprendrons à soutenir les regards l'un de l'autre, et même à nous serrer l'un contre l'autre, afin d'écarter la pâle terreur, et d'étouffer le remords sous l'apparence de l'amour, car jamais pour nous, jamais ne se lèveront les chastes aurores de l'amour vrai! L'aube riante n'est pas pour nous!

« Le soleil de notre passion sera un feu criminel qui jaillira rouge et sanglant d'une nuit noire. N'importe, donne-lui tes plus doux noms! Je dois désirer ton amour, je dois t'aimer, même en dépit du mépris! Puisque ma haine réclame le secours de ta haine, être entièrement unis nous abaissera moins que de vivre dans cette honteuse intimité, honorés tous deux et cependant l'un de nous ayant en partage le déshonneur...

« ... Efface donc le crime avec ton baiser! — Et elle se jeta dans ses bras, la reine à l'éblouissante beauté. »

Ainsi du milieu même des imitations le talent propre de M. Robert Lytton se dégage. Il s'est recommandé de Keats, il a rendu foi et hommage à Shelley, il a grossi la cour de ces deux rois du Parnasse contemporain, et par là nous a fourni l'occasion de la décrire un peu et même de la critiquer; mais il a prouvé qu'il avait une valeur personnelle et qu'il se fait remarquer autrement que par leur livrée. Il nous reste à mettre ce point en lumière.

## III.

Ce qui a empêché M. Robert Lytton de conquérir tout à fait la place à laquelle son talent semble appelé, c'est, à notre avis, qu'il n'est pas assez lui-même : il flotte entre les écoles actuelles et sa véritable vocation, entre la poésie personnelle et la poésie dramatique et d'invention. Le titre de son livre annonce qu'il se décide pour cette dernière; nous l'en félicitons : ce serait encore mieux, s'il répondait entièrement à son titre. Des récits ou des conceptions dramatiques où le poète ne se mêle pas, où les personnages agissent suivant la passion qui les pousse, et parlent pour obéir à la situation qui les force de dévoiler leurs sentimens, voilà la poésie d'invention. M. Lytton y réussit; que n'a-t-il marché dans cette voie d'un pas plus ferme? Le public est las de tant de confidences, de tant de minuties psychologiques. Il veut des êtres vivans. M. Lytton l'a compris, et il a mis dans ses deux volumes des *Chroniques* une série assez suivie de scènes dialoguées, de lé-

gendes et de ballades. Entre des compositions d'importance très inégale, nous préférons certains drames ou esquisses historiques d'une médiocre étendue, mais construites avec art, allant droit au but et ne livrant pas toutes leurs voiles au vent de la fantaisie. Nous citerons entre autres *la Pomme de vie*, *Irène*, *la Belle Yolande*, *le Trésor du rabbin Ben-Éphraïm*, *Catterina Cornaro*, la lettre de *Thomas Müntzer à Martin Luther* et *le Pauvre homme ou le Faiseur d'allumettes et l'Oiseau*. Il serait injuste de n'y pas ajouter, malgré des imitations trop manifestes, *Gygès et Candaule*. Parmi les longs dialogues et morceaux historiques d'une grande étendue, on peut mettre à part *le Laboratoire du Grand-Duc*, étude ingénieuse et savante sur Florence et les Médicis au moment où commence leur déclin; mais cette pièce même se ressent du défaut de faire dire souvent aux personnages ce que le poète veut qu'on lise et qu'on apprenne, et pas assez ce que la situation logiquement amenée leur inspire ou même leur arrache. Il semble, lorsque le poète s'étend et se développe, que le philosophe et l'érudit reprennent tout leur empire : les pensées personnelles, les souvenirs, arrivent en foule, et l'invention languit. Aussi prendrons-nous pour échantillons deux morceaux de quelques pages seulement, *le Trésor du rabbin Ben-Éphraïm* et *la Pomme de vie*.

Dans le cadre ingénieux d'un fabliau sur le roi Salomon qu'il emprunte à quelque poète oriental, M. Robert Lytton a exprimé la philosophie de la vie humaine. Salomon, la Sulamite, un jeune prince Azariah et une courtisane égyptienne présentent cette philosophie à des points de vue divers, au point de vue du vieillard, du jeune homme, de la reine favorite, de l'esclave méprisée. Avec des argumens différens, la conclusion est toujours la même : tout est vanité. Texte ancien et texte nouveau, leçon éternelle que répètent les rois et les poètes, Salomon sur son trône et Childe-Harold sur le pont de son navire! Vieillard, jeune homme, reine, esclave, sans en avoir conscience, portent de la vie le même jugement, quoiqu'ils en soient inégalement rassasiés. Ni les uns ni les autres ne voudraient vivre éternellement.

Que dit le vieillard? La vie est un bien, mais avec la jeunesse; elle serait un bien, si l'homme pouvait toujours donner à ses membres la force, à son cerveau et à son cœur la vivacité légère et la joie exubérante. Les yeux communiquent alors l'étincelle qui les allume, la lèvre respire l'ardeur et la fait naître. Oh! la main toujours vigoureuse pour saisir ce qu'elle désire! Oh! le pied toujours agile pour bondir en avant! Le vent du printemps de la vie ne soulève pas un cheveu blanc sur le front encore sans rides, il ne secoue pas une feuille de rose de la couronne qui ceint la chevelure. Le ciel et

la terre, tout alors est joie, ardeur, ravissement, surprise. La vie est douce pour la jeunesse, qui ne sait pas ce qu'est la vie.

Et le jeune homme? La vie est un bien, mais avec le bonheur, quand l'homme va où il veut, fait ce qu'il veut, vit comme il veut, quand il rassasie son désir et ne rencontre aucun obstacle. Qu'importe l'amour d'une reine, si vous payez votre orgueil avec votre liberté? Plus douces sont les roses semées où il lui plaît par le vent que celles qui sont gardées par des dragons dans les palais des rois. Vivons de l'heure qui s'écoule, rendue plus douce par cela même qu'elle s'écoule. Si la rose fleurissait toujours, qui voudrait se soucier de la rose? Hâtons-nous et cueillons la fleur tandis qu'il est temps. La fête de la vie s'accommode du parfum de la mort. A moi le peut-être! qu'ai-je à faire du certain? A moi la coupe bien remplie ce soir! — Et demain?... Qu'importe?

Et la reine, la Sulamite honorée de l'amour d'un roi? La vie est un bien, mais non toute seule; de même la jeunesse, de même la beauté, autant de biens qui ne peuvent servir qu'avec l'amour. Vivre, être jeune, être belle, à quoi bon, si l'on est jeune, si l'on est belle sans être plus sûre d'être aimée que celles qui n'ont aucun de ces biens? Que me fait la vie, si mon bien-aimé ne m'aime pas? Suis-je belle, si je ne le suis pas pour mon bien-aimé?

Que dit enfin la femme esclave, la courtisane égyptienne? La vie n'est rien sans l'honneur, et on la dédaigne quand on ne se soucie de rien de ce qu'elle peut donner. Malheureux jouet me déplaisant à moi-même, je méprise les hommes, et j'en suis méprisée. Chassée du nombre des femmes qui peuvent être épouses et mères, la vie est pour moi sans but. Qu'est-ce qu'une vie dont je ne suis pas maîtresse, non plus que de ma jeunesse et de ma beauté, ayant horreur du grand nombre de ceux qui m'aiment, faisant horreur au petit nombre de ceux que je pourrais aimer? Qu'est-ce qu'une vie que j'achète en vendant pour de l'argent un amour que l'argent ne saurait payer?

Cette analyse suffira, je crois, pour deviner le prix de cette pièce remarquable. Voici la fable dans laquelle sont distribuées ces pensées. — Salomon reçoit d'un personnage mystérieux une pomme cueillie à l'arbre de science dans le jardin d'Éden. A celui qui le mangera, ce fruit divin communiquera l'immortalité. Le roi, fatigué de la vie, est trop sage pour en vouloir rendre la durée éternelle; comme la vie n'est un bien qu'avec la jeunesse et la beauté, il porte la pomme à la Sulamite. A qui la donnera la royale favorite? Puisque la vie n'est un bien qu'avec l'amour, celle-ci en fait présent au prince Azariah, qu'elle aime en secret. Azariah est jeune, libre, aimé; que manquerait-il au bonheur d'Azariah? Mais la vie

n'est un bien qu'avec l'incertitude et le hasard de la mort. Le présent de Salomon tombe des mains du jeune Azariah entre celles de l'esclave. O philosophie de la folle jeunesse! Il convenait, pensait-il, qu'une misérable esclave, qui n'est rien, survécût à Salomon et aux princes du peuple, qui sont toujours quelque chose tant qu'ils vivent. Il se plaisait à voir par la pensée celle que tous avaient méprisée s'asseyant avec les arrière-neveux sur la tombe des rois et des grands! Enfin l'esclave égyptienne, placée au plus bas degré de l'échelle des hommes, porte la pomme au roi, dont la vie lui paraît enfermer tout honneur et toute grandeur. Ainsi le rare présent passe de main en main, descend et remonte; ainsi ni la jeunesse, ni l'amour, ni l'honneur, ne font de la vie un bien solide, et les jeunes comme les vieux, les esclaves comme les reines, confirment le jugement du roi Salomon sur la vie humaine.

L'autre échantillon de ce que nous croyons le talent propre de M. Robert Lytton est d'un intérêt vraiment dramatique. Il y a plus que de l'émotion, il y a une terreur communicative dans *le Rabbin Ben-Éphraïm*. Sans trop d'efforts, le poète nous transporte à Cordoue et à six ou sept siècles en arrière. C'est le temps où la cupidité conspirait contre les juifs avec le fanatisme, et allumait des bûchers en travaillant au double dessein de remplir ses coffres et de faire le salut des nations. Deux malheureuses juives, après avoir traîné dans l'exil une existence abjecte, la fille en faisant marchandise de sa jeunesse, la mère en vivant de ce hideux commerce, reviennent à Cordoue, leur premier séjour et leur patrie, quand la cruauté des bourreaux s'est fatiguée à brûler des hommes. Tombées dans l'abîme le plus profond de la misère, lorsqu'il n'y a plus pour elles aucune espérance, aucun moyen de remonter le précipice et de reparaître à la lumière et à la vie, elles ont recours à une dernière ressource, celle qu'en mourant leur avait fait connaître le vieux rabbin, le père et l'époux qu'elles avaient suivi en Orient. Avant de tourner sa face contre le mur pour rendre l'âme sans avoir sous les yeux une telle mère et une telle fille, Ben-Éphraïm leur avait dit comment en une cachette pratiquée au cimetière des juifs de Cordoue elles pourraient trouver les immenses richesses qu'avant sa fuite il avait confiées à la terre des morts. Une nuit donc, munies d'une misérable chandelle qu'elles ont ramassée, précieuse trouvaille, en je ne sais quelles immondices, après l'avoir disputée aux rats nocturnes, elles se mettent en quête du trésor. La cachette une fois découverte, elles sont bien près d'atteindre à leur but; mais qui descendra dans le funèbre caveau? Les chrétiens disent que les démons y habitent, qu'ils y reviennent au moins toutes les nuits tourmenter les morts qui n'ont pas voulu se sou-

mettre à la loi du Christ. S'ils disaient vrai! Qui osera se confier à cette nuit épaisse, en un tel moment, pour une telle œuvre?

« Je suis vieille, murmura la mère, je n'ai pas assez bonne vue pour trouver le trésor, je n'ai pas de force pour fouiller dans l'or; mes mains sont paralysées, mes yeux aveugles; enfant de mes entrailles, je n'ose pas descendre dans l'horrible fosse! Et Rachel dit : J'ai peur des ténèbres, j'ai peur des morts; mais la chandelle se consume, et nous perdons le temps en paroles... Nous irons toutes deux, nous irons ensemble. — Enfant de mon sein, dit la vieille, je ne descendrai pas dans la fosse! Et ce bout de chandelle qui brûle et s'en va! maudit soit-il! Je suis vieille, moi, et ne puis me soutenir. Vous êtes jeune, vous! ce que rapporte votre beauté, qui le sait que vous? Je crois bien que vous gardez l'argent; je crois que vous me laisserez mourir de faim. Oui, les serpens mordent toujours le sein qui les a réchauffés; mais vous êtes donc bien lâche! alors pourquoi venir? Ah! la misère est la vraie malédiction!

« Rachel regarda la flamme languissante, et, fronçant le sourcil, dit à voix basse : Fi! ma mère! j'ai peur des ténèbres, parce qu'il y a là, enfoncée dans mon cœur, une pensée que je ne puis étouffer, la pensée de certaines choses que tu sais et que je ne veux pas dire. Mes fautes sont bien nombreuses et bien lourdes, ma mère!.. »

Nous voilà loin de Keats et de Shelley; ne semble-t-il pas que nous revenions au moyen âge avec ses superstitions et ses épouvantes? Nous quittons un archaïsme pour en retrouver un autre; après Hérodote, les ballades de Bürger et les récits fantastiques. Quelques mots cependant sur ce retour à une mode que l'on croyait passée. Le fantastique est le domaine du caprice; il confine à la folie, et par conséquent il ne se raisonne pas. Le modèle du genre est dans la ballade du *Roi des Aulnes* de Goethe; celle de *Lénore* appartient plutôt à la peinture du surnaturel, lequel peut être imaginaire et logique à la fois. Lénore a maudit le ciel, et elle est punie de son blasphème, cruellement il est vrai, par une puissance divine, raffinée et tyrannique en ses vengeances. A plus forte raison *le Trésor de Ben-Éphraïm* doit-il être rangé dans la classe des poésies où règne un surnaturel réfléchi et raisonné. Par les mêmes motifs qui faisaient dire au poète ancien qu'un dieu intervient seulement quand le sujet en est digne, la superstition a sa loi dans la poésie, *nec Deus intersit*. En lisant *Lénore*, il faut qu'on se mette au point de vue de l'imagination allemande pétrie par la main de Luther et formée par deux siècles de protestantisme pour accepter que la pauvre fiancée, en punition d'une malédiction, soit entraînée vivante dans la tombe. Dans *Ben-Éphraïm*, le poète n'a le mérite ni de la nouveauté, ni de cette naïveté de terreur qui respire dans le

mot si simple que « les morts vont vite; » mais il parvient à ses fins en tournant les difficultés que les premiers en date, les conquérans, emportent de vive force. La juive ne croit pas aux démons qui habitent les tombes des mécréans; mais sa conscience, troublée par une vie impure, ouvre une porte à la superstition. La fille et surtout la mère ont mérité d'avance le sort que leur prépare le poète; ici la fatalité est presque de la justice. Le poète lui-même ne feint pas de croire aux apparitions diaboliques; il se garde d'imposer une si lourde charge à la crédulité de ses lecteurs. Ses personnages seuls cèdent plus ou moins à la superstition; la forme dramatique aide comme d'ordinaire à faire passer l'idée du merveilleux, et le dénoûment du petit drame demeure en suspens entre l'incertitude et la réalité. Rachel est descendue dans le caveau pour sa mère, pour son frère surtout, pour Manasseh, qu'un Grec a vendu comme esclave et qu'elle veut racheter.

« — Vite, ma mère, la chandelle! vite! Je crains de rester seule dans ces ténèbres.

« La mère, assise près de la tombe, prêta l'oreille. Les pas s'entendaient lents et sans direction. Elle regarda : la lumière brillait bien au fond. Alors la voix de Rachel sortit du souterrain : — Mère, mère, penche-toi, et tiens cela! Et elle jeta quatre morceaux d'or. — Quatre! compta la vieille femme, quatre tirés du minerai précieux. Enfant de mon sein, je te bénis! la main du Seigneur est avec toi! Tu es courageuse maintenant, aussi vivras-tu des jours longs et heureux. Rachel, Rachel, sois brave! encore de l'or, toujours de l'or!

« — Mère, mère! la lumière est bien bas, la chandelle a diminué d'un pouce, et j'ai peur de rester seule dans ces ténèbres. — Rachel, Rachel! poursuis. Je me suis promis que tu ne reculerais pas. Ton frère est esclave, songes-y bien; encore un effort, et il est libre! Et qui remerciera-t-il, si ce n'est toi? Rachel, Rachel, sois brave! Manasseh gémit de l'autre côté de la mer; encore de l'or! toujours de l'or! — Mère, mère, penche-toi, et tiens cela!

« Et elle lança du fond de la tombe deux coupes d'argent ciselé, de grandes coupes d'argent massif. La vieille femme les saisit au vol : — Rachel, Rachel, c'est bien! Manasseh est libre! poursuis. Puisses-tu avoir toujours des festins royaux! Les yeux de Rachel s'allumeront des feux du vin, la bouche de Rachel se nourrira de lait, son pain sera le pain le plus délicat... C'est bien, ma fille, d'avoir délivré ton frère; mais il reste encore quelqu'un, et n'es-tu pas l'enfant chérie de ta mère? Encore un effort, Rachel! Ta mère est bien pauvre et bien vieille. Doit-elle fermer les yeux avant de voir ce qu'elle désire le plus au monde de voir? Encore de l'or, toujours de l'or!

« — Mère, la lumière est très bas ; la chandelle est bientôt consumée, et je crains de rester seule dans ces ténèbres. — Rachel, Rachel, poursuis! Tu as beaucoup fait, mais il te reste plus encore à faire. Vous êtes jeune, Rachel, sera-t-il dit que mes os seront déposés à la porte de mes enfans? Encore de l'or, toujours de l'or! — Mère, mère, penche-toi, et tiens cela!

« La voix venait d'en bas plus faible. Rachel lança en haut une gaîne richement ornée. Elle était chargée de pierreries que la vieille femme se mit à compter avec soin. — Rachel, Rachel, merci à toi, qui fais que les derniers jours de ta mère seront des jours heureux. Aussi vivras-tu dans la prospérité comme un figuier chargé de fruits, près d'une fontaine, et qui couvre la source de ses vertes feuilles... Mais encore de l'or, Rachel! il en faut encore! Nous aurons des maisons et des esclaves en Espagne; tu marcheras l'égale des plus grandes dames, et la plus belle dans Cordoue, Séville et Cadix; tu seras courtisée comme le serait une reine, entourée comme on entoure les grands, et les alguazils fuiront devant toi, car tu seras belle, et tes vêtemens splendides. Nul n'osera t'appeler d'un vilain nom, toi-même oublieras tes fâcheuses aventures, et les yeux de ta mère, dans la vieillesse, verront ce qu'ils ont toujours désiré de voir. Encore de l'or, toujours de l'or!

« — Mère! la lumière est si bas! Sortons! sortons! Grand Dieu! ils me tiennent, mère! dit-elle avec un sanglot; ne me laisse pas seule dans ces ténèbres! La mère, assise près de la tombe, écoute et demeure immobile; elle entend les pas qui s'éloignent sous la terre, des pas désordonnés et lents. Elle regarde : la lumière ne brille plus, mais la voix de Rachel dit encore d'en bas : — Mère, mère! ils me tiennent! mère, il y a une malédiction sur ton or! Pitié! pitié! la lumière est éteinte, ne me laisse pas seule dans ces ténèbres. Mère, mère! aide-moi, sauve-moi!

« Du fond de la tombe gémit toujours la voix de Rachel; auprès de la tombe est toujours assise la mère de Rachel. »

Nous ne savons si la poésie contemporaine doit revenir à la fantasmagorie et au merveilleux comme elle revient depuis quelque temps à plus d'une chose abandonnée; mais, en comparant cette pièce à tant d'autres que l'Allemagne, l'Angleterre et la France même ont vu naître à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, on peut faire cette observation qu'autrefois la poésie de ce genre fit partie de ce vaste mouvement de chants populaires dont l'Europe se montra curieuse et comme enchantée. La crédulité s'y répandait d'autant plus naïve qu'elle était un agréable démenti à la sécheresse philosophique du temps précédent. Aujourd'hui que le passé est étudié en détail, que les sources sont explorées et comptées, qui sait si l'accord d'une philosophie plus saine et d'un art plus savant ne pourra pas tirer des fruits nou-

veaux de l'imagination moderne, comme d'un arbre séculaire, mais non épuisé? Un mélange de philosophie et d'invention, d'invention sans caprice et de philosophie sans souci personnel, voilà peut-être ce que nous pouvons attendre de la poésie contemporaine. Déjà quelques devanciers de l'auteur des *Chroniques* ont ouvert la voie dans cette direction. M. Robert Lytton, qui les connaît, qui les a suivis quelquefois, trouvera dans son éminente facilité de quoi soutenir brillamment la lutte avec eux.

Dans toutes les influences, pour la plupart volontairement subies par l'auteur des *Chroniques*, il en est une que nous n'avons pas mentionnée, celle de la famille. Les Bulwer Lytton, nom considérable dont le jeune poète porte légèrement le glorieux fardeau, les Bulwer Lytton ont, si je l'ose dire, une ambition d'universalité qu'ils justifient. Lord Lytton, le père du poète, poète lui-même, unit à ce talent le mérite d'un orateur écouté, la science d'un universitaire, la popularité d'un fécond romancier. Sir Henri Bulwer Lytton, oncle du poète, ambassadeur, n'a pas tellement consacré ses veilles à des traités diplomatiques, dont l'un porte son nom dans l'histoire contemporaine des États-Unis, il n'a pas vécu si bien renfermé dans les chancelleries, qu'il n'ait su conquérir un renom littéraire par des écrits variés, et qu'il ne se fasse entendre avec plaisir sur Lucrèce ou Cicéron. Aucune famille de haute noblesse n'a plus fait pour disputer à la démocratie le terrain commun de la littérature. Le fils et le neveu de ces deux hommes éminens a aussi son désir légitime d'universalité, la souplesse du talent paternel se remarque en lui; mais toute chose humaine a son revers. Comme le père a passé avec succès du roman byronien au roman mystérieux, et de celui-ci au roman historique, ou philosophique, ou bourgeois, le fils passe de Shelley à Keats, à Byron, à Tennyson, à Browning, et même à ceux moins grands qui surprennent la faveur publique. Il ne les imite pas; il fait comme eux, aussi bien qu'eux, et c'est eux en vérité que l'on croit quelquefois entendre. L'universalité est de sa nature un peu jalouse de tous les lauriers. Ne vaut-il pas mieux cependant n'avoir qu'un accent qui se reconnaît toujours? Être alouette ou rossignol, qu'importe, si la nature a mis en nous la richesse et la fraîcheur de chants que toujours on retrouve avec plaisir? Telles étaient les réflexions qui nous venaient à l'esprit en comparant les poésies de M. Robert Lytton qui réveillaient en nous des réminiscences et celles qui nous apportaient des airs nouveaux.

LOUIS ÉTIENNE.

# L'ÉGLISE D'ÉTAT

ET

# L'ÉGLISE LIBRE EN IRLANDE

Il y a des institutions qu'un respect superstitieux doit entourer et protéger pour qu'elles ne s'écroulent pas sous le seul poids de leur iniquité. Telle était, il y a quelques années, l'*institution domestique* des Américains du sud; telle était tout à l'heure encore l'église officielle d'Irlande. La comparaison, qu'il serait d'ailleurs parfaitement injuste de pousser trop loin, a été faite par un membre même de cette église, sir J. Gray, un protestant irlandais dont le caractère et le talent sont universellement estimés. Le jour où l'on commence à discuter de pareilles institutions, où ceux qui les soutiennent ne les regardent plus comme un palladium sacré, elles sont perdues. C'est ce qui arrive pour l'église officielle, qui était en Irlande le signe palpable de la conquête, qui exprimait de la manière, non la plus pesante, mais la plus blessante, la supériorité de la race victorieuse. Elle a beau être aujourd'hui comme hier l'église d'état et à ce titre posséder des terres, prélever la dîme sur toutes les propriétés, jouir d'un revenu de plus de 11 millions de francs, entretenir 2 archevêques, 10 évêques, 12 chapitres, 1 université, 622 vicaires et 1,510 curés, envoyer des prélats à la chambre des pairs et interdire aux évêques catholiques, aux pasteurs vraiment nationaux, le droit de prendre le titre des diocèses dont elle ne peut leur enlever la direction exclusive; ses jours sont comptés. Cet arbre exotique, dont parlait l'un des grands orateurs de la chambre des communes, M. Lowe, qui cachait en vain sous le feuillage sa stérilité, va être coupé, car il encombrait le sol sur lequel

il avait été transporté; il s'est flétri avant même que la cognée ait touché ses racines, il a perdu le prestige qui seul pouvait soutenir sa vie artificielle.

Dans la nuit du 3 au 4 avril à trois heures du matin, conformément à un vote de la chambre des communes, le *speaker* de cette chambre quittait le fauteuil de la présidence; l'huissier enlevait du bureau, pour la cacher sous une table, la masse d'armes qui est l'emblème de la souveraineté de l'assemblée. Dès lors, par une fiction légale, celle-ci disparaissait pour faire place à un comité général saisi par le chef de l'opposition de certaines résolutions dont le règlement lui réserve la connaissance. Ce simple manége parlementaire était le symbole par lequel la chambre des communes exprimait une résolution décisive pour l'avenir de l'Irlande, et nous ajouterons pour celui de l'Angleterre. En effet, comme dans la guerre de siége, où l'effort suprême des deux partis se concentre sur un faible ouvrage avancé, de même une grande bataille, une lutte de quatre jours, avait été engagée autour de cette formalité; l'importance des combattans, les ressources d'argumens qu'ils avaient déployées, l'intérêt qu'ils avaient excité en dehors de la chambre, les passions qui les avaient soutenus de part et d'autre, tout enfin donnait un caractère décisif au vote par lequel, à une majorité de 61 voix, le comité général était formé pour discuter les résolutions de M. Gladstone. La question de principe que posaient ces résolutions était tranchée avant même que le texte n'en fût examiné : 331 membres de la chambre avaient exprimé par leur vote le vœu que l'église anglicane d'Irlande cessât d'être une église d'état, 270 seulement s'y étaient opposés.

La discussion approfondie qui a précédé ce vote, celle qui, après quatre semaines de trêve, vient d'être engagée sur les résolutions elles-mêmes, éclairent la pensée de la chambre des communes. Elles nous offrent une occasion favorable pour jeter un coup d'œil sur les institutions que va modifier cette mesure conciliatrice et montrer combien elle était nécessaire. En la proposant à cette heure, le parti libéral a fait preuve de courage et de sens politique; on ne saurait trop l'en louer. Quelque grande que fût l'injustice sur laquelle reposait l'édifice, plutôt encore politique que religieux, de l'église officielle d'Irlande, on pouvait craindre de se heurter à des traditions et à des préjugés trop forts pour être surmontés. M. Gladstone, obligé de confesser de bonne grâce que les opinions de sa jeunesse se sont plus d'une fois profondément modifiées, peut répondre à ses adversaires, qui lui reprochent d'avoir parlé en 1865 de l'abolition de l'église d'Irlande comme d'un événement peu probable et fort éloigné, qu'alors en effet cette mesure semblait entou-

rée de difficultés insurmontables, et que ceux qui la désiraient le plus désespéraient d'en voir l'accomplissement. Au vieux cri des soldats de Cromwell et de Guillaume d'Orange, aux mots magiques de *no popery*, l'Angleterre protestante ne se croirait-elle pas obligée d'aller secourir l'église d'Irlande? Le cri a été poussé, mais il n'a trouvé aucun écho.

Rendons justice à qui de droit. Si le parti libéral et ses chefs ont eu le mérite d'aborder enfin de front cette question, c'est l'opinion publique qui leur a tracé la voie et préparé le succès. C'est elle qui, après avoir longtemps refusé d'entendre ceux qui lui demandaient le redressement d'une grande iniquité, éclairée par ce bon sens que les peuples acquièrent dans la pratique de la liberté, a su joindre à propos sa voix à la leur. Cette voix est toute-puissante, et, loin d'exagérer ce que l'on est convenu d'appeler l'esprit de parti, la liberté le règle, le soumet à une autorité supérieure. Le tribunal de l'opinion publique, après avoir longuement entendu une cause, prononce des jugemens acceptés de tous. Elle ne supprime pas les partis, car ils lui sont aussi nécessaires que les plateaux à la balance; mais, en penchant vers l'un, elle lui donne du poids et marque à l'autre les concessions qu'il doit faire pour retrouver un jour ses faveurs.

La mesure proposée par M. Gladstone nous offre, à nous autres étrangers, un double intérêt. D'une part en effet elle soulève une question de principe des plus graves, et de l'autre elle la tranche d'une manière tout à fait nouvelle. Une grande discussion à la chambre des communes est toujours un spectacle instructif et émouvant pour ceux qui voient dans la faculté de se gouverner soi-même le premier et le plus précieux attribut d'un peuple civilisé; mais les problèmes qui occupent d'ordinaire cette assemblée essentiellement pratique, s'ils sont fort importans pour l'Angleterre, sont presque toujours pour nous difficiles à comprendre. L'année dernière, la chambre a été absorbée par la confection du *bill* de réforme, mesure si complexe que bien peu de gens chez nous en ont affronté l'étude, et ses travaux ont été obscurcis par la tactique des partis, réduits à se disputer sur des points de détail, sur des conditions de cens et de résidence. Au contraire, dans la discussion soulevée par M. Gladstone, la question de principe était nettement posée et dominait tout le débat. Il s'agissait de savoir si l'on maintiendrait ou non une église d'état, avec ses avantages, ses priviléges, son caractère officiel, au milieu d'une population qui la repousse énergiquement et dont elle blesse à la fois les croyances religieuses et les traditions nationales. Dans une pareille situation, la discussion ne pouvait manquer de clarté et devait bientôt s'élever jusqu'aux

problèmes les plus ardus de la politique. Elle abordait le système tout entier des églises officielles, les partisans de l'église d'Irlande soutenant par des argumens plausibles que sa chute serait la condamnation implicite de l'église d'Angleterre, et ses adversaires affirmant avec plus de raison encore que cette condamnation à longue échéance prolongerait au contraire l'existence de celle-ci en amputant un membre malade et inutile.

La manière dont les libéraux proposent de traiter les apanages que l'église anglicane d'Irlande possède en sa qualité d'église d'état donne à cette mesure de sécularisation un caractère spécial et un intérêt tout particulier. Ils semblent avoir toujours eu présent à l'esprit ce que nous disait un jour l'un des plus vénérables libéraux italiens : « Ce n'est pas en étant antireligieux que l'on peut faire une révolution religieuse. » Le terrain sur lequel les partisans de l'église d'Irlande se sont placés est non moins intéressant à connaître, car il prouve d'une part combien ceux-ci se sentaient impuissans à défendre cette institution dans son intégrité contre l'opinion publique, et de l'autre combien les sentimens de véritable tolérance religieuse ont fait de progrès en Angleterre dans ces dernières années.

## I.

En demandant la suppression de l'église établie d'Irlande, les orateurs libéraux n'ont pas seulement parlé au nom du devoir qui commande de mettre un terme à un si grand abus : ils ont invoqué la nécessité de donner aujourd'hui à l'Irlande un témoignage éclatant, sincère et spontané de réconciliation. La question de l'église d'Irlande est donc par-dessus tout une question politique, et, avant de l'aborder elle-même, il est nécessaire d'indiquer les griefs séculaires dont l'existence ou le souvenir ne cesse de l'envenimer. En vain dans un discours pétillant d'esprit M. Disraeli a-t-il soutenu devant la chambre que les Irlandais n'étaient pas une race conquise, qu'ils l'étaient moins que les Anglais. Sans doute toutes les nations de l'Europe occidentale ont été maintes fois conquises avant d'arriver à leur état actuel, mais partout, excepté en Irlande, la fusion des races a suivi la conquête, en a effacé la trace et peu à peu réparé l'injustice. En Irlande au contraire, le temps n'a fait qu'aggraver les violences que toute conquête entraîne avec elle : pendant des siècles, les crimes et les spoliations sont venus s'ajouter chaque jour à ceux de la veille et élargir ainsi, au lieu de le combler, l'abîme qui séparait les vainqueurs des vaincus. On peut suivre ce triste phénomène historique depuis les premiers jours de

la conquête. La civilisation apportée à l'Irlande par un apôtre et non par un conquérant, chrétienne sans être romaine et fondée sur un état social encore barbare, ne fut pas assez forte pour subjuguer les envahisseurs, comme il était arrivé quelques siècles plus tôt en Espagne et dans la Gaule, et cependant l'Irlande, par sa culture, sa morale, sa religion, était trop supérieure à ses nouveaux maîtres pour disparaître devant eux (1). Dès lors les deux races établies sur le même sol s'engagent dans des voies divergentes. A côté des rudes conquérans venus de l'île voisine avec leurs mœurs féodales, les populations celtiques conservent les traditions de leur civilisation nationale. Cette civilisation douce et tenace pouvait bien prendre pour emblème l'île célèbre d'Imisfallen, qui fut longtemps son sanctuaire. Là, sous des ombrages toujours verts, entourés et protégés par les eaux limpides du beau lac de Killarney, étrangers aux luttes qui souvent en ensanglantaient les rives, de savans religieux avaient pendant plusieurs siècles compilé l'histoire de leur patrie et conservé un foyer de science dont la lumière rayonnait sur tout l'Occident chrétien. Et plus tard, lorsque les vainqueurs eurent renversé ce vénérable monastère, le souvenir pieux des habitans l'entoura de tristes et poétiques légendes qui se sont religieusement conservées jusqu'à nos jours.

Les voies de fait sans cesse croissantes des seigneurs anglais et de leurs vassaux cimentèrent par le sang l'hostilité des deux races. Cependant cette hostilité ne devient irrévocable que le jour où elle se complique de la grande question religieuse qui divisa l'Europe au XVI^e siècle. Henri VIII veut convertir à sa nouvelle religion ses sujets irlandais. Il y apporte la violence de son tempérament et les procédés de gouvernement déjà depuis longtemps appliqués aux Irlandais. Il ne réussit qu'à raffermir ceux-ci dans la foi de leurs pères et à confondre chez eux en un même sentiment la religion et le patriotisme. D'ailleurs, sous cette forme nouvelle, les passions politiques, les haines de races, restent les mêmes. Ainsi chez les Anglais la persécution n'a même pas la triste excuse du fanatisme, la différence de religion n'est qu'un moyen plus facile de distinguer les vaincus et un prétexte pour les frapper plus durement. Chez les Irlandais, la foi est avant tout un symbole national : elle ne les empêchera pas plus tard, en 1798, d'accueillir nos soldats républicains comme des libérateurs; mais elle leur fait voir dans l'exercice du culte catholique une protestation contre la force oppressive, et chercher des chefs politiques dans le clergé, qui en est la première

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 novembre 1865 l'article de M. Jules de Lasteyrie sur *le Senchus-Mor et les origines du fenianisme.*

victime. Avant de devenir ainsi le guide, le consolateur et le représentant par excellence d'un peuple vaincu, celui-ci avait passé par de grandes vicissitudes. Bien des siècles s'étaient écoulés depuis la brillante période où il occupait un si haut rang dans les sciences et les lettres. La conquête l'avait peu à peu transformé. Lorsque les Anglais introduisirent en Irlande le système féodal, ils y constituèrent, selon l'usage, de grands fiefs ecclésiastiques et s'emparèrent des évêchés, des principaux monastères, des plus importans bénéfices, comme d'un puissant moyen de domination. Le haut clergé, richement doté, forme alors en Irlande, comme dans toute l'Europe, un corps politique; il fait cause commune avec les oppresseurs, il s'appuie sur une bulle du pape Adrien IV faisant donation de l'Irlande au roi Henri II pour soutenir leur domination et en profiter. Il finit par devenir plutôt Anglais qu'Irlandais. Aussi plus tard un grand nombre de ses membres obéissent-ils docilement à la voix de Henri VIII, qui leur ordonne de reconnaître sa suprématie religieuse. C'est ainsi que se fonde l'église établie d'Irlande. Peu de temps après, nous voyons à quel point cette église était exclusivement une machine de gouvernement, et de quel gouvernement! Waterhouse, secrétaire du gouvernement irlandais en 1544, demandait que la reine Élisabeth conférât les évêchés vacans à des soldats expérimentés, « n'y ayant ni signe de religion ni place pour la justice jusqu'à ce que le sabre ait ouvert le chemin à la loi (1). »

L'église catholique, abandonnée par ces chefs indignes, se réorganise et redevient nationale. Désormais elle a son caractère, elle est pauvre. Ses vastes domaines, les monumens de son culte, les dîmes qu'elle prélevait, sont en grande partie attribués à la nouvelle église fondée par Henri VIII. Ceux d'entre les évêques qui résistent à ce souverain sont dépouillés, et les biens épiscopaux de leurs diocèses partagés entre les seigneurs anglais. Cependant ce n'est que cent ans plus tard que la race irlandaise est définitivement subjuguée, et tout ce qui la représente systématiquement abaissé. L'Angleterre est divisée par la guerre civile. L'Irlande y est entraînée par l'espoir de retrouver son indépendance. Oubliant les persécutions de Jacques Ier, elle ne voit plus dans Charles Ier que le petit-fils de la catholique Marie Stuart. Elle est vaincue par Cromwell. Le protecteur reprend sur une plus grande échelle le système de confiscation déjà appliqué par ses prédécesseurs après chacune de leurs victoires. Ainsi les habitans de la riche province d'Ulster avaient dû céder leurs terres à des colons anglais ou écossais, et aller périr de misère dans les bruyères stériles du Con-

(1) Cité dans le discours de M. Coleridge.

naught. Cromwell étendit l'expropriation et l'appliqua avec méthode. Les terres furent partagées entre ses soldats sous les yeux des anciens propriétaires. Cette spoliation, digne de celles qui ont marqué chez nous les invasions des barbares et qui ont laissé longtemps des traces si profondes, s'accomplissait, il y a deux cents ans, avec tout le raffinement d'une civilisation avancée, et la propriété même, cette base première de toute société, était bouleversée de fond en comble à une époque où partout ailleurs en Europe elle était irrévocablement constituée depuis bien des siècles. C'est là qu'il faut voir la cause principale de tous les maux de l'Irlande. Aujourd'hui encore, dans bien des comtés, les familles des anciens propriétaires cultivent comme fermiers le sol dont leurs ancêtres ont été dépossédés, et elles en conservent précieusement les titres en vue d'une revendication sur laquelle elles n'ont pas cessé de compter. Il ne nous appartient pas d'aborder cette terrible question de la propriété en Irlande, qui se dresse toujours hérissée de droits inconciliables, et que des mesures généreuses, une législation ferme et prévoyante, aidées par le temps, le progrès des lumières et l'accroissement de la prospérité publique, pourront seules apaiser (1); mais nous avons dû y faire allusion parce qu'elle affecte la situation de l'église établie, dont les propriétés et les rentes sont aux yeux de la masse des Irlandais le fruit d'une spoliation qu'ils n'ont pas oubliée. Les passions que ce souvenir éveille trouvent un aliment constant dans le contraste entre le riche ministre anglican, qui possède au milieu d'eux église et presbytère, et le pauvre curé catholique, qui vit dans une chaumière et dit la messe dans une grange.

Cromwell n'avait pas épargné l'église établie, mais elle releva bientôt la tête après cet orage passager, et se lia de plus en plus à l'édifice de la domination anglaise, raffermi par Guillaume III après la bataille de la Boyne et les sanglantes exécutions qui la suivirent. On sait que cette domination cherchait alors à s'appuyer sur les trop fameuses *lois pénales* que les deux partis, dans la dernière discussion, ont flétries à l'envi comme l'un des plus odieux instrumens de tyrannie inventés par l'esprit humain. Persécution religieuse, nationale, industrielle, rien n'y manquait, les passions et les rivalités des vainqueurs y étaient toutes satisfaites; mais le prêtre catholique était l'objet de leurs rigueurs particulières, et l'église établie d'Irlande, dont elles étaient ostensiblement la sauvegarde, porte encore aujourd'hui la peine de cette funeste solida-

(1) Voyez la brochure de M. J. S. Mill intitulée *England and Ireland*, la réponse d'un pair d'Irlande libéral, lord Dufferin, et la lettre adressée à lord Grey par le Dr Manning, archevêque de Westminster.

rité. C'est au milieu des dangers de la guerre d'Amérique que les Anglais comprennent enfin la nécessité de revenir sur la politique qu'ils ont pratiquée pendant six siècles (1172-1778). Le premier adoucissement des lois pénales est bien insuffisant; mais elles ne tardent pas à s'écrouler devant les orages qui ébranlent jusqu'aux fondemens de la puissance anglaise en Irlande. En effet, nombre de protestans d'origine anglaise ou écossaise ont fini par devenir irlandais de sentiment; ils épousent les passions nationales de leurs compatriotes catholiques, trop écrasés pour pouvoir se soulever les premiers, et ils se mettent à leur tête. Les presbytériens surtout, leurs anciens ennemis, font cause commune avec eux, car la domination de l'église établie, dont ils ressentent aussi le poids, a réveillé leurs vieux instincts républicains. C'est parmi ces nouveaux alliés que les Irlandais trouvent leurs chefs. Robert Emmet est un *dissenter*, lord Edward Fitzgerald est protestant et porte le plus grand nom des anciens conquérans de l'Irlande. De plus en plus pressée, l'Angleterre abolit en 1793 les derniers restes des lois pénales. En 1800, l'acte d'union arrache l'Irlande au pouvoir intolérant et corrompu du parlement protestant de Dublin : deux grands hommes d'état, Pitt et lord Cornwallis, méditent déjà de féconder cet acte par l'émancipation des catholiques et la dotation de leur clergé. Enfin en 1829 O'Connell, soutenu par une population qu'a relevée l'usage d'une large liberté, conquiert pour ses compatriotes l'égalité politique.

L'église établie reste debout, survivant seule aux institutions oppressives d'un autre âge. Comme une tour solitaire s'élevant au-dessus des ruines d'une forteresse démantelée, elle n'est plus elle-même un instrument de tyrannie, mais elle en réveille les souvenirs par sa présence, et son isolement attire sur elle tous les ressentimens. Cependant elle aurait peut-être résisté encore à bien des orages, si des circonstances nouvelles n'avaient fait de sa chute une grande nécessité politique, et réuni pour travailler à l'abattre toutes les forces longtemps éparses du parti libéral. Ces circonstances sont d'une part le progrès de la richesse, de l'éducation politique, par conséquent de l'influence sur le gouvernement des classes moyennes et ouvrières en Angleterre, et de l'autre ce que M. Gladstone et ses amis n'ont pas craint d'appeler la crise irlandaise. Nous sortirions de notre sujet, si nous voulions indiquer comment la pensée qui dirige les affaires publiques en Angleterre s'est modifiée sous l'empire de ces nouvelles influences et en apprécier l'effet : il nous suffira de dire que ce changement a été pour l'Irlande une bienfaisante révolution. Il nous faut au contraire montrer pourquoi la crise actuelle de l'Irlande est particulièrement

grave et peut-être décisive. Ce sera un lien naturel entre l'esquisse que nous avons faite des deux églises d'Irlande et l'exposé qui devra suivre de leur situation actuelle et de leur avenir.

Ainsi que Tocqueville l'a si justement remarqué, ce n'est presque jamais au moment où il est le plus malheureux qu'un peuple se soulève contre ses maîtres. Pour la même raison, la rancune survit chez lui à l'injustice qui l'a causée. Il en a été ainsi pour l'Irlande. Trop faible pour résister au temps des cruelles persécutions, elle a mis au service de ses passions nationales les forces qu'elle a acquises depuis par l'usage de la liberté et l'accroissement de sa prospérité matérielle. Est-ce une raison pour lui adresser le reproche d'ingratitude et traiter de vaine utopie les efforts de l'Angleterre contemporaine pour réparer les crimes des générations passées? Non certes. Le bien ne se perd pas plus que le mal, même quand les effets sont lents à se développer. Les lois de la physique nous enseignent que les oscillations opposées du balancier occupent toujours des espaces de temps égaux. La politique est soumise à des règles plus complexes, mais dans son domaine ce n'est pas en vain non plus qu'on violente la nature, et elle ne permet pas que le pendule retrouve subitement son équilibre après une forte et longue secousse. Lorsque les griefs d'un peuple ont été amassés pendant des siècles, ils peuvent être redressés en un jour; mais il faut bien des années pour les effacer. C'est pour cela qu'on ne peut s'étonner de voir l'Irlande plus hostile à l'Angleterre aujourd'hui qu'il y a vingt ans, lorsqu'elle était accablée par la terrible famine de 1847. Les passions étaient sans doute les mêmes alors, mais elles étaient énervées : l'insurrection de Smith O'Brien échouait misérablement, et les *meurtres agraires* avaient un caractère plutôt social que politique. L'émigration, qui, en privant l'Irlande de la partie la plus active de ses enfans et en assurant aux autres des salaires plus élevés, semblait devoir apaiser ces passions, a été au contraire la cause de leur réveil.

En effet, les Irlandais qui par centaines de mille avaient fui aux États-Unis n'oublièrent pas leur ancienne patrie, et, aussitôt qu'ils eurent gagné quelque argent, ils firent venir la famille qui n'avait pu les suivre, puis ils envoyèrent une partie de leurs économies aux parens, aux amis qu'ils avaient laissés dans la misère. Tandis que les propriétaires absens et plus encore leurs créanciers, dont les hypothèques dépassaient souvent la valeur totale de la terre, en absorbaient les revenus en Angleterre et retiraient ainsi constamment à l'Irlande l'épargne capitalisée qui aurait dû servir à féconder le sol, la colonie fondée en Amérique par l'émigration lui envoyait au contraire en vingt-cinq ans une somme de 600 mil-

lions. Il s'établissait ainsi entre ces deux pôles un courant de communications non interrompues, et l'Irlandais, qui jusqu'alors s'était considéré comme relégué à l'extrémité du monde, qui voyait l'Angleterre placée forcément entre lui et le reste de l'Europe, qui jetait seulement de temps en temps vers la France des regards plus sympathiques que confians, l'Irlandais se tourna brusquement vers l'ouest, et au-delà de cette mer qui lui avait si longtemps paru une barrière infranchissable il aperçut une sorte de terre promise où toutes ses misères, tous ses maux, réels ou fictifs, devaient disparaître comme par enchantement, terre qui répandait déjà sur la verte Erin une rosée bienfaisante, et qui pourrait bien un jour lui envoyer des libérateurs (1). Loin d'être réduite à l'isolement par sa position géographique et de voir s'étendre sur elle l'ombre de l'Angleterre, l'Irlande se trouvait au contraire interposée entre sa voisine et le continent où se formait, au milieu d'une prospérité inouie, une société plus libre et plus forte que toutes celles de l'ancien monde. Bientôt l'Atlantique lui parut plus étroit que le canal Saint-George. Ceux qui ont parcouru l'Irlande dans l'été de 1861 se souviendront sans doute de l'émotion qu'y causèrent les premières nouvelles de la guerre civile américaine. Le bruit lointain de cette grande tempête semblait apporté par les vagues immenses qui, traversant en quelques jours l'Atlantique, se brisent constamment sur les côtes rocheuses de l'Irlande, et il trouvait un écho singulier dans cette île, d'ordinaire si indifférente aux événemens extérieurs.

Il pénétrait jusque dans les parties les plus sauvages, sous le toit de ces huttes misérables qui, au milieu des âpres montagnes du Connemara, abritent une famille isolée, séparée pour ainsi dire du monde entier, et vivant toute l'année de quelques pommes de terre arrachées à un sol ingrat. Et lorsque le feu de tourbe pétillait dans l'âtre, on questionnait avidement sur ce qui se passait *de l'autre côté de l'eau* l'étranger que les hasards de la chasse avaient amené jusque-là. C'est qu'il n'y avait presque pas une de ces familles dont l'un des membres ne fût en Amérique, et en ce moment les émigrans répondaient à l'appel de leur nouvelle patrie américaine en

(1) Voici à ce propos un fait aussi constant que singulier. L'Irlandais sur son sol natal veut avant tout être fermier; il fera des sacrifices insensés pour avoir un lot de terre et échapper à la condition de journalier. Une fois en Amérique au contraire, il paraît avoir perdu tout goût agricole, il reste dans les villes comme ouvrier ou domestique. L'explication de ce fait se trouve peut-être dans l'origine que M. de Lasteyrie attribue à la passion de l'Irlandais pour la terre. Selon lui, c'est une tradition de l'ancien régime des clans où la qualité d'homme libre était attachée à celle de cultivateur indépendant. Une fois sur un sol nouveau, l'Irlandais n'y retrouve plus ces traditions, et le charme est rompu.

s'enrôlant dans les armées fédérales. Quoiqu'on l'ait bien exagéré, leur nombre était considérable. Réunis presque tous en régimens commandés par des Irlandais, ils déployaient à côté des enseignes américaines le vieil étendard qui porte une harpe d'or sur un champ vert, et suivaient cet emblème national sur les champs de bataille de la Virginie avec le courage joyeux et insouciant de la race celtique. Mais, à mesure que la guerre se prolongeait, que ces soldats s'aguerrissaient et qu'ils amassaient des économies, ils commençaient à prendre au sérieux le projet, que leur vive imagination pouvait seule concevoir, de conquérir l'Irlande et de l'annexer aux États-Unis. Des charlatans se rencontrèrent bien vite pour donner un corps à cette utopie et exploiter par ce moyen la bourse de leurs trop confians compatriotes. Ils inventèrent le fenianisme, d'abord grande conspiration à ciel ouvert, menaçante par le nombre de ses adhérens, ridicule par leurs divisions et leur impuissance. Bientôt elle ne fut plus qu'odieuse, lorsqu'ils lancèrent sur l'Irlande, au lieu de cette grande armée qu'ils avaient d'abord annoncée et qui n'avait pas obéi à leur voix, quelques malheureux exaltés par un patriotisme aveugle, lorsqu'ils attisèrent toutes les passions du paysan irlandais, et ne cherchèrent qu'à le compromettre dans des tentatives impossibles, dont le seul but était d'alarmer et d'irriter l'Angleterre. Aussi tout ce qu'il y a en Irlande de patriotes éclairés n'avait-il pas attendu pour répudier le fenianisme les lâches attentats dont celui-ci aura sans doute à répondre devant l'histoire, et qui ont frappé tant de victimes innocentes.

Le fenianisme n'a pas même pu prendre les proportions d'une de ces insurrections autrefois fréquentes en Irlande. Cependant il a réussi à y jeter un trouble profond, il oblige l'Angleterre à y maintenir une police rurale qui est une véritable armée et à suspendre les garanties de la liberté individuelle. Il serait donc imprudent de le mépriser. Il dispose d'un levier qui avait manqué jusqu'alors à toutes les insurrections irlandaises, l'argent. Grâce à lui, non-seulement des armes, des munitions, introduites en assez grande quantité, ont pu faire croire dans quelques districts à l'imminence d'une véritable guerre civile; mais les agens fenians, en le dépensant dans les campagnes, en se bornant même à entr'ouvrir leur portefeuille pour y montrer quelques billets de banque, ont conquis une certaine importance au milieu des pauvres paysans irlandais. Enfin ils se sont rendus redoutables en combinant avec la science de conspiration, que les peuples acquièrent dans la servitude et conservent longtemps après, l'énergie individuelle, l'audace et la confiance acquises au grand air de la vie américaine. Nous en avons dit assez pour faire voir que le fenianisme ne pouvait manquer de rencon-

trer de grandes sympathies dans les populations irlandaises. Son importance était grossie par la distance et par les lettres venues en profusion d'Amérique. Après la fin de la guerre civile, ces populations attendaient avec une confiance si ferme la flotte qui devait leur amener l'armée des libérateurs, que l'apparition d'un seul *Alabama* aurait peut-être été le signal des troubles les plus graves. A leurs yeux, les fenians, venus pour faire le bonheur de l'Irlande, n'étaient que pour ce motif l'objet des persécutions de l'Angleterre (1). Elles voyaient en eux les représentans non-seulement des vieilles haines nationales, mais encore de toutes les passions agraires dont nous avons parlé, car le fenianisme avait pris pour mot d'ordre la solution brutale de la question de la propriété, le partage pur et simple des terres entre les anciens Irlandais. Aussi, bien que le nombre des membres assermentés de la confrérie soit relativement restreint, il est impossible de nier que leurs complices plus ou moins ardens ne se comptent en Irlande par milliers. Et l'Angleterre a compris que, si le fenianisme n'était point par lui-même un grave danger, il fallait y voir le symptôme d'un mal profond qui a besoin d'être attaqué jusque dans sa racine.

D'autre part, elle a rallié en cette occasion de nouveaux auxiliaires auxquels elle doit, non certes le prix de leurs services, ils n'accepteraient rien à ce titre, mais une éclatante réparation aujourd'hui qu'elle ne peut plus s'y refuser sous le prétexte de leur hostilité. Ces auxiliaires ne sont rien moins que la classe moyenne irlandaise et le clergé catholique tout entier. La classe des petits propriétaires fonciers commence à se former en Irlande, grâce aux opérations du tribunal qui peut briser la substitution et prononcer la vente des terres grevées d'hypothèques (*encumbered estates court*). Ce tribunal en a vendu, avec des titres francs et inattaquables, pour l'énorme valeur de 750 millions de francs. Il rend ainsi un service inappréciable à l'Irlande, détruisant peu à peu ces immenses propriétés, ces *latifundia* possédés par quelque grand seigneur irlandais de nom, trop souvent anglais par son absence, ses goûts et ses idées, véritables fiefs partagés par petits lots entre une infinité de fermiers incapables de payer leurs baux et à tout

(1) Il faut signaler ici une faute grave commise, selon nous, par l'Angleterre. On a traité de la même manière, condamné aux mêmes peines, enfermé dans les mêmes pénitenciers, les fenians convaincus de crimes purement politiques et ceux qui s'étaient rendus coupables des plus odieux attentats contre la société et les lois naturelles. Les premiers ne pouvaient manquer de rencontrer une certaine sympathie en Irlande parmi ceux qui partageaient leurs passions; mais nous ne doutons pas que, sans cette assimilation inopportune, les autres n'eussent été l'objet d'une réprobation beaucoup plus générale. L'Angleterre n'aurait pas dû donner à l'Irlande l'exemple d'une aussi funeste confusion.

instant soumis par l'absence de contrat écrit à une expulsion sommaire. Les nouveaux petits propriétaires, en grande partie irlandais et catholiques, tiennent beaucoup aujourd'hui au respect de la propriété, et le programme fenian a trouvé en eux d'ardens adversaires.

Le clergé catholique n'avait pas attendu cette dernière crise pour rendre à l'ordre public des services beaucoup plus grands qu'on ne le croit généralement en Angleterre. Il a si efficacement exercé son influence sur la population que, malgré le grand nombre des actes de vengeance connus sous le nom de *meurtres agraires*, qu'il n'a pu entièrement prévenir, la moyenne des crimes contre les personnes a, dans ces derniers temps, toujours été moindre en Irlande qu'en Angleterre. En présence du fenianisme, il s'est prononcé énergiquement et catégoriquement; il l'a condamné hautement tant en Amérique qu'en Irlande. Il lui a porté ainsi un coup redoutable, mais il a beaucoup risqué lui-même. C'était la première fois que l'Irlandais se trouvait obligé de choisir entre ses prêtres et ce qu'il considérait comme une cause nationale. Il a hésité, commençant par se rendre aux exercices nocturnes des conspirateurs, et disparaissant ensuite au moment de commettre un acte de rébellion ouverte. L'influence du clergé a généralement prévalu; cependant elle a subi une certaine atteinte dans les parties de l'Irlande où les passions agraires sont les plus violentes.

Le moment est donc arrivé où les Irlandais, autrefois unis sous l'oppression, se divisent en deux camps. Les uns, faisant appel aux passions ardentes, aux tristes souvenirs du passé, se lancent dans les conspirations et les insurrections avortées pour continuer avant tout la guerre traditionnelle contre l'Angleterre; les autres, au lieu de ruiner leur pays par des troubles nouveaux, demandent à l'ordre et à la liberté, à la destruction des anciens abus, aux progrès du bon sens et de la prospérité, les moyens d'achever l'œuvre conciliatrice qui seule en ce moment est pour l'Irlande le gage d'une véritable indépendance. Ils savent que l'Angleterre d'aujourd'hui n'est plus l'Angleterre qui les a écrasés, que ses principes de gouvernement ne sont plus les mêmes, et qu'ils peuvent désormais compter sur la sympathie de cette opinon publique qui maintenant dirige sa politique. Ce sont ces sympathies dont M. Gladstone s'est fait l'éloquent interprète et l'heureux champion.

Pour que l'on comprenne la valeur de ces propositions, il nous faut indiquer ici la situation dans laquelle se trouvent les deux églises rivales.

## II.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'église établie d'Irlande compte 12 évêques, 622 vicaires et 1,510 pasteurs de paroisses, et le revenu net s'élève à 11,191,750 francs. Le nombre de ses adhérens, en comptant parmi eux tous ceux qui au dernier recensement n'ont pas pu dire à quelle religion ils appartenaient, s'élève à 693,357. Loin de lui contester le privilége, comme église d'état, d'imposer sa marque à toutes les brebis sans pasteur, et de réduire, comme le fait M. Bright, son troupeau au chiffre de 5 ou 600,000 âmes, nous lui laisserons les 700,000 âmes qu'elle réclame. A ce compte, elle possède un *clergyman* pour 340 personnes et coûte 16 francs par tête. Si la population catholique de la France, qui est cinquante fois plus nombreuse que les anglicans d'Irlande, était aussi bien pourvue qu'eux au point de vue ecclésiastique, elle posséderait 100 archevêques, 500 évêques, 75,500 curés, un budget de 576 millions par an pour son culte, et pour plus de 3 milliards d'églises et de presbytères. Si ces 700,000 anglicans étaient les seuls habitans de l'Irlande, on pourrait considérer cette coûteuse fantaisie avec un mélange d'étonnement et de respectueuse admiration ; mais ils ne comptent que pour 12 pour 100 dans la population totale de l'île, qui tout entière en supporte les charges. Les 88 pour 100 restant se partagent en 9 pour 100 presbytériens, auxquels l'état accorde un certain subside, 1 pour 100 appartenant à des sectes insignifiantes et 78 pour 100 catholiques. L'inégalité paraît encore bien plus flagrante lorsqu'on songe que ces 12 pour 100, dont le clergé est si largement entretenu aux frais communs, sont la partie la plus riche de la population, les descendans des anciens conquérans de l'île.

Les ressources de l'église établie se composent des revenus de ses terres, d'un certain nombre de rentes et du produit de la dîme. Parmi les biens qu'elle reçut lorsqu'elle hérita des richesses et priviléges de l'église catholique, les uns sont attachés aux diverses paroisses sous le vieux nom français de « glèbe, » et les revenus affectés au salaire des ministres; les autres appartiennent aux évêchés, mais un usage immémorial en a, pour ainsi dire, partagé la propriété : les baux, toujours renouvelés aux mêmes taux, ont fini par se réduire à une sorte de rente perpétuelle sur ces terres, et les fermiers sont devenus les véritables possesseurs du fonds. C'est exactement la transformation que ceux-ci voudraient faire subir à tous les grands domaines, et cet exemple prouve combien les bases mêmes de la propriété sont encore instables en Irlande. Jusqu'en

1833, si par un motif ou un autre ce fermage d'une espèce particulière devenait vacant, l'évêque rentrait dans tous ses droits, et pouvait faire présent à qui il voulait de ce bail sûr et lucratif. On prétend que les fils d'évêques se firent trop souvent fermiers dans ces conditions-là.

En 1833, lord Derby, alors secrétaire du gouvernement de l'Irlande sous le nom de lord Stanley, fit passer une loi qui mit un terme à quelques-unes des anomalies les plus choquantes de l'église d'Irlande. Elle supprima dix évêchés avec leurs chapitres (1), et confia à des commissaires l'administration de leurs biens; mais, en cherchant à réparer des abus de détail, elle respecta celui qui les résumait tous, le seul qui méritât d'être attaqué, la concentration de toutes ces richesses dans les mains d'une seule église. Les revenus des évêchés supprimés furent réservés exclusivement au bénéfice de celle-ci; ils servirent à entretenir, réparer et reconstruire les édifices du culte officiel, et permirent ainsi d'abolir la lourde taxe des *church rates*, destinée à cet objet, et qui pesait sur tous les habitans d'une paroisse, quelle que fût leur religion. Cette abolition fut un grand bienfait, mais l'emploi de ces fonds ne fut pas toujours aussi judicieux. Ainsi ils servirent souvent, comme le prouvent des exemples vraiment extraordinaires cités à la chambre des communes, à créer des cures nouvelles et à construire des églises dans des districts entièrement dépourvus de protestans. Cette même loi régla définitivement les droits des fermiers de tous les biens épiscopaux. Elle les reconnut comme propriétaires aussi longtemps qu'ils paieraient la rente annuelle, et leur permit de se libérer de cette obligation en la rachetant. La plupart d'entre eux ont depuis lors profité de cette faculté et acquis un droit absolu sur les terres dont ils n'étaient autrefois que locataires. Cependant les rentes non rachetées, appelées *outstanding perpetuities*, représentent encore un capital d'environ 15 millions.

Soigneusement respectée par la réforme autocratique de Henri VIII, la dîme, cette institution du moyen âge, subsiste encore en Angleterre et en Irlande. Elle a même conservé ce qui autrefois la rendait si impopulaire : le ministre, dont elle forme le principal revenu, la perçoit directement dans toute l'étendue de sa paroisse. Au commencement de ce siècle, il pouvait même la réclamer en nature. En 1824, elle fut assimilée aux taxes municipales; mais ce palliatif ne trompa personne en Irlande. Les fermiers, presque tous catholiques, ne supportaient qu'avec une vive irritation un impôt qu'ils

(1) Avant cette loi, le nombre des évêchés était donc de 22, ce qui, d'après le calcul que nous faisions plus haut, correspondrait au chiffre de 1,100 évêques pour la France.

voyaient sortir de leur bourse pour se rendre directement dans celle d'un clergé qu'ils détestaient. Beaucoup d'entre eux résistaient. Il en résultait souvent des meurtres, parfois même des émeutes sérieuses. Il fallut enfin modifier le système de perception, devenu impossible à appliquer. La loi de 1838 s'y prit habilement pour faire payer indirectement aux fermiers une partie de la taxe qui leur répugnait tant. On en changea le nom, les propriétaires durent la percevoir, et à titre de commission on leur accorda une réduction du quart. On annonça hautement que cette charge passerait des épaules des fermiers sur celles des propriétaires. Ceux-ci, étant pour la plupart protestans, la payèrent plus volontiers, et ceux d'entre eux qui étaient catholiques, gens aisés et hommes d'ordre, s'y soumirent comme leurs coreligionnaires en Angleterre. Toutefois les apparences seules furent modifiées, le percepteur fut changé et non le contribuable; le seul avantage réel de cette loi fut le dégrèvement de 25 pour 100. La dîme sera toujours un impôt sur la terre; avant comme après 1838, c'est le sol de l'Irlande qui prélève tant pour cent de ses fruits au bénéfice de l'église anglicane, et la répartition de cet impôt entre le fermier et le propriétaire sera toujours faite par une loi économique qui échappe à toute législation écrite. L'exploitation de la terre est le produit d'une association entre le propriétaire, qui représente le capital foncier, et le fermier, qui apporte aussi son capital, que ce soit un fonds de roulement ou, comme trop souvent en Irlande, la simple force de ses bras. Les fruits de cette association, charges et bénéfices, sont invariablement partagés entre eux conformément à la loi de l'offre et de la demande. En Irlande, d'une part un véritable fanatisme pousse les plus pauvres gens à tous les sacrifices pour devenir fermiers, d'autre part la grandeur des domaines, les hypothèques dont ils sont grevés, en éloignent les acheteurs. Il en résulte que tout le monde veut être fermier, personne propriétaire, et que les cultivateurs, poussés par la concurrence, entrent dans l'association en en prenant presque toutes les charges à leur compte. Ainsi, lorsqu'on remit aux enchères les fermes affranchies de la dîme, les baux s'élevèrent de telle sorte que ceux qui les prirent payèrent en plus au propriétaire tout ce qu'ils donnaient auparavant à l'église, et que la valeur même de la terre, indirectement dégrevée de l'impôt qu'elle supportait nominalement, n'en fut pas altérée.

Soutenue donc par un véritable impôt public, l'église anglicane d'Irlande est aussi, par son organisation intérieure, essentiellement une église d'état : elle l'est dans sa hiérarchie, elle l'est dans sa discipline. C'est au souverain protestant du royaume-uni qu'appartient en principe le droit de lui donner des évêques; néanmoins

dans la pratique ceux-ci sont désignés par le premier ministre de la couronne, et il en résulte que leur nomination dépend non plus du chef spirituel de l'église, mais du chef politique du gouvernement britannique. Celle des pasteurs de paroisse n'est pas réglée d'une manière uniforme. Telle cure ou bénéfice, pour employer le vieux terme de droit canonique, appartient à la couronne, qui à chaque vacance le confère à qui il lui plaît, tel autre à l'évêque du diocèse, tel autre enfin à un simple particulier. Le droit de nommer un pasteur ou *incumbent* n'est donc pas une fonction publique exercée exclusivement par le pouvoir civil ou religieux, c'est un droit particulier (1). Appelé techniquement *advowson*, il puise son origine dans l'institution féodale et en conserve encore les anomalies, qu'il soit dérivé soit d'une ancienne fondation, soit d'un droit seigneurial. Il assure à celui qui le possède le pouvoir de donner la cure à tel *clergyman* qu'il veut, et, par l'usage qu'on en a fait, ce droit abstrait a fini par prendre une valeur cotée et réalisable. Les *advowsons* se vendent aujourd'hui comme une étude de notaire, et lorsqu'on en annonce la vente, on a soin d'indiquer, avec le revenu de la cure, l'âge du titulaire et les chances d'une vacance prochaine. La vénalité des charges s'est ainsi introduite dans l'église sous un léger déguisement. En effet, lorsqu'un *clergyman* qui désire se vouer à son ministère est assez riche pour le faire, il achète un *advowson* et attend que la place soit vide pour se nommer lui-même. Bien que la couronne et les évêques en possèdent le plus grand nombre, il reste encore un sixième des cures d'Irlande qui constituent des *advowsons* particuliers.

L'église anglicane d'Irlande offre dans sa discipline et l'organisation de sa juridiction intérieure tous les caractères propres à une église d'état. Les questions de discipline et de rite qui peuvent s'élever dans son sein sont soumises à un tribunal spécial, nommé et payé par le gouvernement, appelé *court of arches*, et qui, malgré son titre de cour ecclésiastique, a pour président ou doyen un légiste purement civil. Au-dessus de la juridiction des évêques sur leur clergé et des métropolitains sur leurs suffragans s'élève celle du souverain lui-même, comme chef spirituel de cette église, et son conseil privé est la cour suprême chargée de juger en dernier ressort les appels qui ont suivi toute la filière hiérarchique jusqu'à l'archevêque d'Armagh, primat de toute l'Irlande (2). Le conseil privé, investi par le souverain de la connaissance des affaires qui

(1) Remarquons en passant que dans le corps électoral des deux royaumes, qui en fin de compte fait et défait les ministres, les anglicans ne sont pas en majorité.

(2) Par suite d'un vieil usage, l'archevêque de Dublin a le titre de primat d'Irlande, mais celui d'Armagh, plus élevé encore, s'intitule primat de *toute* l'Irlande.

échappent au contrôle direct du parlement, n'est pas soumis aux changemens du conseil des ministres; mais c'est un corps purement civil (1). Depuis que l'acte d'union a réuni le conseil privé de l'Irlande et celui de la Grande-Bretagne en un seul conseil, il compte près de 200 membres, anciens ministres, grands seigneurs, hommes politiques de tous les partis, savans jurisconsultes, et seulement trois ecclésiastiques.

L'église anglicane d'Irlande possède aussi les priviléges d'une église d'état. Son clergé est seul officiellement reconnu, une loi récente a même garanti la possession exclusive de leurs titres à ses évêques. Ceux-ci sont pairs d'Irlande, et depuis l'acte d'union quatre d'entre eux siégent à tour de rôle à la chambre des lords. Enfin elle a ou est censée avoir une mission toute spéciale qui suffirait pour séparer complétement sa cause de celle de l'église d'Angleterre : elle est instituée pour convertir l'Irlande à la religion d'état. La modération de ses ministres les empêche d'exagérer ce rôle, légitime de la part d'une église libre et soutenue seulement par la bonne volonté de ses membres, mais odieux chez celle qui vit aux dépens de tous les contribuables. Comme nous l'avons montré plus haut, ce rôle devait naturellement lui être attribué dans le système politique appliqué à l'Irlande par ses conquérans, et il trouve encore des partisans parmi les populations protestantes établies dans le nord de l'île, où les *sociétés orangistes* et les *réveils religieux* entretiennent le fanatisme militant qui a été si funeste à l'Irlande dans les siècles passés. Aussi M. Gladstone s'est-il cru obligé de démontrer au parlement que cette église avait misérablement échoué dans ses efforts pour la conversion des Irlandais. Quelques chiffres lui ont suffi pour prouver que le nombre des catholiques, qui avait diminué, au moins en apparence, sous la cruelle pression des lois pénales, a toujours été en augmentant depuis que la persécution a cessé contre eux, comme ces gaz légers et puissans qu'on comprime en vain, et qui profitent de la moindre fissure pour reprendre leur volume naturel (2).

On voit que, si quelques-unes des anomalies de l'église établie d'Irlande se retrouvent dans celle d'Angleterre, le rôle et la situation de l'une et de l'autre sont complétement différens, et que l'abolition

(1) C'est le conseil privé qui a eu récemment à juger le procès du Dr Colenso, évêque de Natal, déposé par son métropolitain, l'évêque du cap de Bonne-Espérance.

(2) En prenant 120 comme le chiffre constant de la population catholique, le nombre des protestans aurait été représenté en 1672 par 45, en 1730 par 48 d'après les uns et 60 d'après les autres, en 1784 par 60. En 1800, ce chiffre redescend à 40, et en 1834 à 30, c'est-à-dire du tiers au cinquième de la population totale. Si la proportion des protestans a récemment un peu augmenté, c'est uniquement à cause de l'émigration des catholiques. Faisons remarquer enfin que, sur ce cinquième protestant, presque la moitié ne reconnaît pas l'église officielle.

de la première, tout en portant atteinte au principe même sur lequel repose la seconde, préserve celle-ci de bien des attaques auxquelles une trop étroite solidarité entre elles l'aurait exposée infailliblement. Avant de parler du clergé catholique, mentionnons en passant les 9 pour 100 de la population irlandaise qui, quoique protestans, n'appartiennent pas à l'église établie. Ce sont presque tous des presbytériens, colons écossais établis pour la plupart dans la région de l'Irlande qui fait face à leur ancienne patrie, industrieux et laborieux, très attachés à leur foi, passionnés même sur les questions religieuses, mais en général moins enclins que les adhérens de l'église anglicane à y mêler des questions politiques. Leur église, parfaitement indépendante de l'état, en reçoit cependant, sous le nom de *regium donum*, un subside de 1,125,000 fr., que M. Lowe a appelé le prix (1) de leur acquiescement aux abus de l'église officielle. Le même M. Lowe, dans son ardent exorde, a comparé la situation des deux clergés anglican et catholique à celle du riche de l'Évangile et de Lazare : seulement, a-t-il ajouté, Lazare mangeait les miettes qui tombaient de la table du riche, tandis que le Lazare irlandais n'obtient pas même une telle faveur. L'état, qui l'a autrefois dépouillé de tous ses biens, qui l'a persécuté pendant deux siècles et demi, le tolère aujourd'hui, accorde à ses membres la même protection, leur assure la même liberté qu'à tous les citoyens; mais il ignore leur caractère. Cette situation impose au clergé catholique bien des épreuves et bien des sacrifices. Cependant elle lui assure aussi une dignité, une indépendance; elle établit entre le peuple et ses ministres une confiance réciproque qui nous ont toujours vivement touché. Les catholiques anglais, peu nombreux et relativement aisés, peuvent facilement subvenir aux besoins de leur culte; il n'en est pas de même en Irlande. Là, l'église catholique est l'église vraiment nationale, et dans les trois quarts du pays l'église de tout le monde, c'est-à-dire que la grande majorité de ses adhérens forme une population singulièrement misérable. Pourtant ce clergé, qui n'a ni dîme, ni dotation, ni salaire, ni biens-fonds, qui, pauvre au milieu des pauvres, ne vit que d'aumônes, n'a pas failli à sa mission dans un seul point de la grande île. Partout où il y a un village, il se trouve un curé pour y vivre comme les paysans qui l'habitent; partout où il y a dans une cabane isolée, au milieu des grandes tourbières de l'intérieur ou des rochers déserts d'une côte inhospitalière, un malade à assister ou une infortune à consoler, on y voit arriver le prêtre. Pour recevoir de la main de ses ouailles son pain quotidien, ce prêtre ne perd cependant pas une parcelle de son autorité. Afin de s'en convaincre, il suffit de l'entendre par-

(1) *A bribe*, mot beaucoup plus énergique.

ler du haut de la chaire à l'auditoire recueilli et soumis qui se presse autour de lui. Il ne craint pas parfois de le traiter rudement, car il sait qu'on l'écoutera toujours parce qu'on ne verra jamais en lui un représentant à un titre quelconque de l'autorité civile. L'argent qu'il perçoit, soit comme casuel, soit comme contributions volontaires, forme néanmoins une charge assez lourde pour des populations aussi pauvres, et atteint même un chiffre relativement élevé. Il y a beaucoup de cures de campagne qui rapportent près de 5,000 francs. Quel que soit d'ailleurs son revenu, le curé trouve toujours quelques ressources pour faire l'aumône aux indigens.

Cette vie difficile offre d'ailleurs au clergé irlandais de grands dédommagemens pour les privations qu'il s'impose. Il jouit d'une indépendance absolue dans la sphère de ses attributions. Comme il ne demande rien au pouvoir civil, ni priviléges, ni honneurs, ni monopole, ni protection pour son enseignement, en revanche il ignore l'intervention de l'état dans les affaires ecclésiastiques. Les curés, nommés par l'évêque, n'ont à solliciter auprès de l'autorité ni permissions ni faveurs. Les évêques, nommés par le pape sur une liste de trois candidats présentés par le chapitre du diocèse, n'ont à demander au gouvernement ni mitre ni chapeau. Enfin les vieilles lois sur la mainmorte, qui entravent les donations faites à l'église officielle, ne s'appliquent pas au culte catholique. Grâce au système des *trustees* (1), ses cathédrales, ses églises, ses monastères, peuvent recevoir des fondations et des donations sans que la loi intervienne autrement que pour faire exécuter au besoin les clauses des actes qui les ont instituées. Elle en a largement profité, car depuis le commencement du siècle les fondations pieuses et charitables s'élèvent au chiffre de 137 millions et demi. Aussi le clergé irlandais sait-il la valeur de l'initiative individuelle et le prix de l'indépendance dont il jouit. « Nous sommes pauvres, nous disait un jour un de ses prélats les plus distingués, mais nous ne craignons pas l'appel comme d'abus, nous ne demandons pas au conseil d'état la permission de publier les bulles, nous nous réunissons en synode sans l'intervention de la police. Nous préférons cette liberté à tous les avantages qu'on pourrait nous offrir, et rien ne nous y fera renoncer. »

La subvention accordée par l'état au grand séminaire de Maynooth ne saurait en rien infirmer la comparaison présentée par M. Lowe à la chambre. En effet, elle a un but spécial et une origine particulière. Elle date de 1795. A cette époque, les catholiques étaient encore opprimés par les plus odieuses restrictions. Il y en

(1) Sorte de fidéicommissaires.

avait une, non-seulement dure, mais particulièrement absurde, qui, en s'opposant à la fondation de tout collége ou séminaire catholique, avait pour but d'avilir le clergé par l'ignorance, et pour résultat de forcer toute la jeunesse intelligente qui se destinait aux ordres à faire son éducation en France. Après 1789, et surtout lorsque nous fîmes la guerre à l'Angleterre, Pitt craignit de voir les prêtres ainsi élevés apporter en Irlande les principes de notre révolution, y devenir les agens d'une insurrection en faveur de la France, et il résolut d'assurer au clergé irlandais sur son propre sol tous les moyens d'instruction dont il avait besoin. Cet esprit profond et sagace, qui s'élevait bien au-dessus des préjugés de son temps, ne craignit pas, une fois le but proposé, de commettre, pour l'atteindre, une flagrante infraction aux principes qui faisaient de la religion protestante la religion d'état. Il fonda et dota avec les deniers publics le séminaire de Maynooth, destiné à l'éducation du clergé catholique, sans se troubler à la pensée qu'on y enseignerait aux frais de l'état des doctrines contraires à celles de l'église officielle. D'ailleurs cette mesure n'était que le prélude de tout un système qu'il n'eut pas le pouvoir de mettre en pratique.

Au moment où il fut fondé, le collége de Maynooth rendit de grands services; mais aujourd'hui, grâce aux effets féconds de la liberté, grâce à de nombreuses fondations particulières, son importance a bien diminué. Une université catholique libre fleurit à côté de *Trinity-College*, l'antique foyer de l'intolérance protestante, tandis que sur bien des points de l'Irlande s'élèvent des colléges et des séminaires qui font concurrence à l'établissement de Maynooth. D'autre part, les passions qui la menaçaient autrefois se sont apaisées, et le vote annuel des 750,000 francs de subvention, qui jadis soulevait dans le parlement de véritables tempêtes, n'est plus accompagné que d'un ou deux discours que quelques champions infatigables de ce qu'on appelle la « suprématie protestante (1) » se croient obligés de prononcer, et auxquels personne d'ordinaire ne prend la peine de répondre. Cette subvention, comme on voit, destinée uniquement à un établissement d'éducation, ne contribue en rien à améliorer la situation du clergé catholique.

## III.

Tel est le terrain sur lequel s'est engagée la lutte parlementaire dont l'issue intéresse à un si haut degré tous les esprits libéraux. M. Gladstone avait donné à ses propositions sur l'église d'Irlande la forme de trois résolutions. La première consacrait par une déclara-

(1) *Protestant ascendency.*

tion de la chambre le principe de la séparation de cette église et de l'état (1), et annonçait, en promettant une juste compensation aux intérêts privés qui seraient atteints, la sécularisation (2) de ses biens. La seconde et la troisième donnaient à cette mesure un commencement d'exécution en décidant qu'une adresse serait présentée à la reine pour lui demander d'abord de cesser de conférer les bénéfices qui désormais viendront à vaquer dans l'église d'Irlande (3), et ensuite de mettre les biens de cette église à la disposition du parlement. Par cette troisième résolution, M. Gladstone entend demander au chef de l'église d'Irlande de renoncer aux priviléges que lui ont conférés des actes du parlement, pour permettre, non à la chambre des communes, mais aux trois pouvoirs souverains qui ont la puissance législative, — la reine constitutionnelle, les pairs et les députés, — de donner aux biens ecclésiastiques une nouvelle attribution.

Le ministère n'ayant pas voulu attendre la discussion de ces trois points, lord Stanley tentait de la prévenir par une fin de non-recevoir. Il opposait à M. Gladstone une déclaration par laquelle la chambre, tout en reconnaissant qu'on pourrait modifier la distribution des biens de l'église d'Irlande, réservait cette question à la décision du parlement réformé qui doit s'assembler dans l'été de 1869. Il présentait cette motion sous forme d'amendement à celle de M. Gladstone, qui, avant de pouvoir obtenir la discussion de ses résolutions, devait demander à la chambre de se former en comité; mais, plus pressés encore que lui, ses partisans ne s'en tinrent pas là, et ne voulurent pas laisser au chef de l'opposition la satisfaction d'ouvrir le feu. En effet, au moment où, selon l'usage, l'un des employés de la chambre venait de lire les lois relatives à l'église d'Irlande sur lesquelles on allait discuter, un membre conservateur demande la lecture de l'article de l'acte d'union qui garantit l'existence de cette église et du serment royal par lequel, à son couronnement, la reine a juré de maintenir dans son intégrité l'église établie des deux royaumes.

Le débat était par cela même clairement défini. M. Gladstone, à la tête de la phalange, compacte cette fois, du parti libéral, demandait nettement et sans équivoque la suppression de l'église officielle d'Irlande. Ses adversaires lui opposaient deux argumens tellement différens qu'on peut les dire presque contraires, et qu'au lieu de se fortifier ils s'affaiblissent réciproquement. L'amendement de lord Stanley, rédigé en termes ambigus et qu'on pouvait au besoin prendre pour une condamnation à échéance de l'église offi-

(1) *Disestablishment.*

(2) *Disendowment.*

(3) Et sans doute aussi implicitement d'interdire la création de nouvelles cures.

cielle, exprimait les sentimens de ces hommes politiques qui sont conservateurs par tradition, mais envisagent bien des questions à un point de vue tout nouveau pour leur parti. Au contraire la fraction de ce parti qui demeure fidèle à tous ses anciens articles de foi repoussait carrément les propositions de M. Gladstone au nom de l'union indissoluble du trône et de l'autel, et, en demandant la lecture solennelle des actes qui l'ont consacrée pour l'Irlande, elle voulait inspirer au parlement un salutaire respect pour cette arche d'alliance sur laquelle le chef du parti libéral, déjà au seuil du tabernacle, allait porter une main sacrilége. Sous son inspiration, les pétitions contre les trois résolutions affluèrent en nombre extraordinaire sur le bureau de la chambre. Quelques-unes peuvent être citées comme des spécimens uniques dans leur genre. Ainsi celle que le lord-maire de Londres avait rédigée se déroulait sur une longueur de 222 pieds de parchemin couvert de signatures depuis le haut jusqu'en bas. Ajoutons cependant, pour réduire cette démonstration à sa juste valeur, que la pétition fut présentée par un député étranger à la Cité, la capitale n'envoyant depuis nombre d'années à la chambre que des libéraux éprouvés.

Nous n'avons pas à revenir sur les argumens employés par M. Gladstone et ses amis. Ils les ont presque tous puisés, chacun selon son talent et le tour particulier de son esprit, dans les faits passés et présens que nous avons exposés plus haut. Leur unanimité à soutenir le nouveau chef du parti libéral a été d'autant plus remarquable que ce parti semblait désorganisé depuis longtemps par les divisions qui avaient éclaté dans son sein, il y a deux ans, à propos de la réforme électorale. Cette fois les plus récalcitrans ont été maintenus dans les rangs par la pression de leurs colléges, pression d'autant plus forte aujourd'hui que la dissolution est prochaine et que l'influence des nouveaux corps électoraux se fait déjà sentir en faveur des idées radicales. Ainsi l'on a vu M. Rœbuck, tenant dans chaque main une pétition, l'une pour l'abolition et l'autre pour le maintien de l'église établie, épuiser sa verve contre les Irlandais, chercher à prouver l'inanité de leurs griefs et conclure en donnant sa voix à M. Gladstone. A ceux qui allèguent le caractère perpétuel et inviolable de l'acte d'union, qui invoquent les formules du serment royal, un légiste du plus grand mérite, M. Coleridge, oppose l'élasticité de la constitution britannique, qui ne connaît pas de lois immuables et n'a jamais cessé de se modifier. M. Lowe va plus loin encore, et dans un langage éloquent s'élève contre la dangereuse théorie de ceux qui croient qu'une génération a le droit de lier l'avenir de la génération suivante, et que le souverain saurait renoncer d'avance par un acte quelconque au pouvoir constitutionnel de sanctionner n'importe quelle loi votée par

les chambres. « De pareilles idées sont des épouvantails en temps de paix, mais à d'autres momens elles sont chassées comme la poussière par le vent, parce qu'elles ne laissent d'autre alternative qu'une révolution. » Dès le second jour du débat, M. Bright y avait apporté le poids de sa puissante parole, de cette parole qui s'imposait à une chambre frémissante, mais attentive, quand, presque seul, il luttait, il y a quelques années, contre les partisans des esclavagistes américains. Cette fois il parlait dans le sens de la majorité et avec d'autant plus d'ascendant que, pour la rencontrer, il n'avait pas eu à quitter le terrain sur lequel il avait déjà combattu. Tout aussi logique dans le fond, mais moins absolu dans la forme que lorsqu'il était stimulé par le nombre de ses contradicteurs, il montre d'un côté la réconciliation des deux îles voisines comme l'un des principaux titres que notre siècle puisse acquérir aux yeux de la postérité, et de l'autre l'intérêt qu'il y a pour l'église d'Angleterre elle-même, dont il n'est pas membre, à ne pas faire cause commune avec l'institution politique qui porte en Irlande le nom d'église établie. M. Cardwell, ancien secrétaire du gouvernement irlandais, avec une parole facile et persuasive, M. Osborne, député du midi de l'Irlande, avec son esprit incisif, M. Goschen et bien d'autres encore, tous attaquent avec une égale vivacité cette institution qu'ils appellent avec à-propos la garnison politique de l'Irlande. Ils lui demandent d'évacuer, lorsqu'elle peut encore le faire avec les honneurs de la guerre, une citadelle que l'Angleterre a résolu de raser, tandis que les députés catholiques, avec beaucoup de mesure, leur laissent la parole, jugeant qu'en pareille matière celle de protestans aura plus d'autorité que la leur.

Si à nos yeux tous les argumens décisifs sont d'un seul côté, il n'en est pas de même du talent des orateurs. Ceux qui siégent sur le côté ministériel ne manquent ni d'éloquence ni d'esprit de repartie; mais plus ils s'animent, plus la discussion même fait ressortir la divergence de leurs opinions. Lord Cranbourne se place au premier rang de ceux qui crient à la garnison de ne pas capituler, et, dans un discours fait pour inspirer même à ses adversaires le regret de n'avoir plus à l'entendre (1), il s'attache à réfuter autant les paroles prudentes de lord Stanley sur l'église d'Irlande que les attaques directes de M. Gladstone. Le premier avait combattu moins le fond que l'opportunité des résolutions présentées par le second. Il avait affirmé que ces résolutions demeureraient stériles, il avait allégué la nécessité d'attendre le rapport d'une commission nommée l'année dernière pour examiner la répartition des revenus de l'église d'Irlande; mais il avait paru perdre de vue cette circon-

(1) La mort de son père, lord Salisbury, vient de l'appeler à la chambre des pairs.

stance capitale, que la commission ne pouvait proposer qu'une nouvelle répartition dans le sein même de cette église, et non la sécularisation d'une partie de ses richesses. Lord Cranbourne, qui, fidèle à ses opinions, a quitté le ministère l'année dernière pour ne pas soutenir la réforme proposée par M. Disraeli, s'élève avec feu contre les demi-résolutions de ses anciens collègues, accepte sans hésiter la discussion de principes posée par M. Gladstone, et défend hardiment l'institution de l'église d'Irlande. Son zèle a réchauffé l'ardeur des conservateurs de l'ancienne école. Le général Peel, qui a suivi sa retraite du cabinet, l'appuie dans l'un de ces discours qui respirent la franchise de son caractère, et que pour ce motif la chambre aime toujours à écouter; mais avant lui un membre du cabinet, M. Hardy, avait parlé presque dans le même sens. Se prononçant catégoriquement pour le maintien de l'église d'Irlande dans tous ses biens, et donnant ainsi une interprétation plus étroite à la motion de lord Stanley, il ralliait autour de lui tous ceux que les expressions du ministre des affaires étrangères avaient alarmés. La discussion avançait sans qu'entre ces opinions difficiles à concilier la pensée même du cabinet se fût clairement dégagée. En revanche, les questions personnelles y avaient occupé une large place. On s'était réciproquement reproché des changemens brusques et récens, les uns sur la question présente, les autres sur celle de la réforme électorale. Nous n'avons pas à nous y arrêter, car la date de la conversion de ses apôtres ne fait rien à la valeur d'un principe. D'ailleurs, si nous voulions examiner ces questions personnelles que les ennemis des assemblées populaires les accusent si souvent d'envenimer, ne devrions-nous point plutôt être tenté d'envier à l'Angleterre ces hommes d'état qui ne peuvent se reprocher les uns aux autres que des apostasies dans le sens libéral? M. Disraeli, dont l'esprit politique est au-dessus de tous les préjugés, qui dans son heureuse et brillante carrière a vu maintes fois combien sont fragiles les déclarations trop absolues par lesquelles les partis cherchent en vain à lier eux-mêmes leur avenir, aurait voulu sans doute ébranler les rangs de ses adversaires par des concessions et des perspectives bien ménagées; mais le moment du vote approchait sans qu'il eût réussi. Prenant alors franchement sa résolution, il se déclare sans détour le défenseur du principe même de l'union de l'église et de l'état. C'est cette résolution qui se détache en relief au milieu du discours, ingénieux jusqu'à la subtilité, hardi jusqu'à l'imprudence dans ses assertions, par lequel il a terminé le débat. Il s'efforce de transporter le champ de bataille de l'Irlande en Angleterre, de montrer l'église établie tout entière directement menacée par les attaques des libéraux contre l'église irlandaise. Cepen-

dant même alors il sent qu'il ne peut se faire le champion aveugle de toutes les inégalités, des injustices sur lesquelles celle-ci est fondée, et qu'il faut faire du nouveau pour rajeunir le système des églises officielles. M. Lowe demandait que l'on coupât le rejeton stérile; M. Disraeli imagine de le greffer. Lord Mayo, secrétaire du gouvernement d'Irlande, laisse entrevoir un plan qui, d'après lui, satisferait les catholiques sans toucher à l'édifice de l'église d'état, et qui, pour employer ses propres expressions, « rétablirait l'égalité sans rien détruire, en élevant au lieu d'abaisser. » Ces paroles ne peuvent avoir qu'un sens, la dotation plus ou moins considérable, plus ou moins directe du clergé catholique; mais ce plan, à peine indiqué à la dernière heure, n'ébranle aucune conviction, et après dix heures de séance la chambre prononce enfin sa sentence.

Cette sentence vient d'être confirmée le 1er mai au matin par un nouveau vote où la première des trois résolutions de M. Gladstone a été acceptée par une majorité un peu plus forte que celle qu'il avait ralliée un mois auparavant : 65 voix au lieu de 61. Le temps qui s'est écoulé entre ces deux votes donne au second une véritable importance. En effet, si la première décision de la chambre avait été contraire au sentiment du pays, ce sentiment, qui a tant de moyens de se faire connaître, se serait clairement exprimé, les députés qui ont profité des vacances de Pâques pour visiter leurs colléges seraient revenus avec la conscience qu'ils avaient fait fausse route, la majorité qui avait soutenu M. Gladstone aurait été dissoute ou singulièrement affaiblie, et la victoire éphémère de l'opposition se serait transformée en une éclatante défaite. Il n'en a rien été. La majorité s'est retrouvée aussi compacte qu'avant la trêve; mais la discussion n'a pas offert le même intérêt : le sujet, il faut le dire, était épuisé. A la bataille rangée a succédé une mêlée générale. Les orateurs se sont efforcés moins de convaincre leurs collègues que de motiver leur conduite; ils se savaient surveillés de près par leurs électeurs, et ni d'un côté ni de l'autre ils ne pouvaient compter sur la bienveillance d'une puissante administration pour couvrir de ses ailes un vote impopulaire. Quelle ardeur parmi les six cents membres assis dans l'étroite enceinte de la chambre pour saisir l'occasion de placer leur discours! Dans la première discussion, une sorte de programme avait été fait par chaque parti, et dès qu'un orateur avait cessé de parler, ses adversaires lui opposaient un autre orateur connu. Aussi, quoique le règlement anglais ignore les tours d'inscription, et que la parole appartienne à celui qui a le premier attiré l'attention du président, la chambre, usant de son droit, demandait toujours à entendre celui dont le nom lui promettait un discours intéressant, et plus de cinquante membres, après avoir passé quatre nuits à se lever inutile-

ment à la fin de chaque discours pour saisir une occasion qui ne venait jamais, virent arriver le vote sans avoir pu placer leur mot. Ils ont eu leur revanche dans la discussion sur la première résolution. Les hommes considérables y ont pris peu de part. Du côté des libéraux, on ne peut guère citer que M. Horsman, lord Hartington et deux hommes peu habitués à se rencontrer dans un même camp sur une question religieuse. L'un, doué d'une heureuse facilité de parole et de beaucoup de chaleur, d'opinions fort avancées, naturellement appelé comme catholique à ne traiter ce sujet qu'à la fin de la discussion, porte l'un des plus grands noms de l'Irlande : c'est O'Donoghue. L'autre est M. Whalley, d'ordinaire si ardent à dénoncer ce qu'il appelle les empiétemens de l'église catholique qu'on croirait y voir une hostilité personnelle contre le pape. Persuadé sans doute par ses électeurs, il a eu le bonheur de pouvoir résumer en quelques mots les motifs qui le décidaient à voter avec M. Gladstone sans renoncer à ses anciennes passions. Du côté des conservateurs, la discussion, longtemps languissante, est réveillée par lord John Manners, M. Walpole et lord Elcho. Les deux premiers, avec l'autorité d'hommes rompus aux affaires publiques, le troisième avec une rare vigueur, cherchent à rendre la vie aux argumens qui avaient déjà fait le fond de la discussion précédente. D'autres se sont complétement abstenus de parler, comme M. Fortescue, le secrétaire pour l'Irlande du dernier gouvernement libéral, qui n'avait ni à faire ses preuves comme orateur et comme homme d'état, ni à expliquer un vote conforme à son esprit éminemment libéral et aux opinions qu'il a professées depuis longtemps. Avant que M. Gladstone et M. Disraeli eussent fermé le débat par une dernière passe d'armes, le même député qui avait déjà ouvert la discussion précédente en demandant la lecture de l'acte d'union avait cherché de nouveau à l'embarrasser par le même procédé. Il avait proposé de lire le serment exigé des membres catholiques avant 1865, qui contenait la promesse, absurde et offensante pour celui à qui on l'imposait, de ne rien tenter contre l'église établie; mais de pareils moyens ne pouvaient avoir aucun effet. — l'opinion de la chambre était faite depuis longtemps; après avoir patiemment accordé trois séances aux tirailleurs des deux camps, elle affirmait par 330 voix contre 265 le principe qu'elle avait déjà consacré quatre semaines auparavant.

Les deux autres résolutions de M. Gladstone ont été votées, et un premier pas a été accompli dans la voie qu'il a tracée. Il importe peu au fond même de la question et à notre point de vue que la décision de la chambre des communes sur l'église d'Irlande amène ou non un changement de cabinet. Que M. Gladstone siége sur le banc ministériel ou sur celui de l'opposition, qu'il présente

une loi destinée à développer ses propositions, ou qu'après l'engagement solennel qui vient d'être pris et les mesures secondaires qui l'accompagnent il attende la réunion du parlement réformé, qui ne manquera pas de les ratifier, désormais le résultat final est assuré. Les prémisses du problème sont posées, et le champ est ouvert à tous les projets qui peuvent se présenter pour en régler la solution. Sans tenter de les examiner tous, nous croyons devoir indiquer les principaux élémens qui rendront les uns possibles et les autres chimériques. Ceux-là mêmes qui n'éprouvent aucune sympathie ni pour la malheureuse et persévérante Irlande, ni pour la libre Angleterre, pourront trouver quelque intérêt à examiner une question qui nous offre à tous des exemples utiles et instructifs.

Le vote de la chambre des communes, éclairé par la discussion, implique le *disestablishment* et le *disendowment* de l'église anglicane d'Irlande, la suppression de son caractère officiel et l'emploi à d'autres usages d'une partie des richesses qu'elle possède à titre d'église d'état. La première de ces deux mesures n'est pas sans précédens. Sous le règne de Guillaume III, l'Angleterre renonçait à imposer à l'Écosse ses institutions religieuses. L'église anglicane, que les Stuarts y avaient implantée comme leurs prédécesseurs l'avaient fait en Irlande, cessa d'y être une église officielle, et, rentrant dans le droit commun, forma avec les adhérens qui lui furent fidèles une communauté administrée d'une manière tout à fait indépendante de la couronne. Guillaume III alla plus loin encore, puisqu'il reconnut comme église d'état l'église presbytérienne, persécutée avant lui, et se proclama son chef spirituel, car tel était l'esprit du temps que l'opprimé de la veille ne pouvait goûter l'indépendance sans vouloir devenir l'oppresseur du lendemain. L'église anglicane d'Irlande, en perdant son caractère officiel, pourrait devenir semblable à celles qui ont été fondées en Amérique et dans la plupart des colonies anglaises. Choisissant elle-même ses évêques et ses ministres, s'administrant elle-même, elle serait affranchie de tout contrôle du gouvernement, et si ses prélats ne siégeaient plus à la chambre des pairs, en revanche ils ignoreraient désormais la juridiction de la *court of arches* et du conseil privé.

Le *disendowment* est une question pécuniaire et par conséquent plus délicate à traiter. Nous avons dit que la dîme formait la partie la plus considérable des revenus de l'église établie, qu'elle frappait la terre, quelle que fût la religion du propriétaire ou du fermier, qu'elle était payée directement au pasteur, et qu'enfin aucun subterfuge ne pouvait l'empêcher d'être un impôt prélevé sur le sol tout entier et sur toute la population qui le cultive. Il s'ensuit que c'est essentiellement une charge publique acceptable là seulement où l'église qui la perçoit est une institution officielle, une

portion même de l'état, et que cette taxe, beaucoup plus odieuse au cultivateur irlandais qu'elle ne l'était au paysan français avant la révolution, sera, malgré tous les déguisemens, un obstacle à la pacification définitive de l'Irlande, les fermiers l'accusant toujours de leur misère et les propriétaires la rendant responsable de tous leurs embarras. Aussi nous semble-t-il que l'abolition pure et simple de la dîme devrait, en bonne justice comme en bonne politique, être la conséquence nécessaire de la suppression de l'église officielle; mais les hommes d'état, dont l'opinion fera loi sans doute en pareille matière, se placent à un autre point de vue. Ils veulent voir dans la dîme une sorte de rente perpétuelle due par la terre, et dont la propriété, immuable et inattaquable, est tout à fait indépendante des droits du possesseur du sol. — Assimilant cette propriété aux rentes ordinaires et aux biens-fonds que possède l'église établie, ils en considèrent l'ensemble comme une dotation nationale, dotation aujourd'hui détournée de son véritable objet au profit exclusif d'une secte, mais qu'au lieu d'anéantir pour la restituer aux contribuables ils proposent d'appliquer d'une manière plus équitable et plus avantageuse à toute la population. Cette nouvelle répartition sera pour le législateur une tâche délicate. Il devra d'abord régler l'indemnité due à l'ancienne église établie pour faciliter la transformation qui lui est imposée.

Quoique cette question n'ait pas été traitée à fond, quelques chiffres cités dans le courant de la discussion sont curieux à titre de renseignement pour l'avenir. M. Gladstone estime à 325 millions tous les revenus capitalisés que possède l'église d'Irlande, à 15 millions la valeur des *outstanding perpetuities* qui n'ont pas encore été rachetées par les locataires de biens épiscopaux, enfin à 62 millions et demi celle des églises et presbytères, portant ainsi la dotation totale de l'église établie à 402,500,000 francs. Sans prévoir dans les détails l'emploi qui en sera fait, on peut dès à présent juger l'esprit qui y présidera, et montrer combien cette mesure différera des sécularisations totales ou partielles que presque toutes les nations européennes ont opérées à une époque plus ou moins récente de leur histoire. En effet, quel que fût le motif premier ou l'occasion de ces mesures, que la sécularisation ait été faite au milieu d'une révolution religieuse comme en Angleterre et en Allemagne, d'une révolution sociale comme en France, d'une révolution politique comme en Italie, ou d'une guerre civile comme en Espagne, on y a toujours cherché en fin de compte un expédient financier, et l'on en a ainsi altéré le caractère et compromis pour un temps les meilleurs résultats. Ni M. Gladstone ni aucun des adversaires de l'église établie ne songe à donner à ses biens une

pareille destination. Ils les considèrent comme la propriété collective de la nation irlandaise, et veulent l'employer, soit à subvenir, s'il y a lieu, à ses besoins religieux, soit à des services publics également utiles pour tous, après avoir prélevé ce qui est nécessaire pour indemniser largement les intérêts particuliers qui auraient été lésés. Le règlement de cette compensation est le point le plus difficile d'une telle mesure. D'une part il faut qu'elle soit assez complète pour être équitable et définitive; de l'autre ceux qui la proposent sont obligés, pour n'en pas compromettre le succès, de ménager bien des intérêts particuliers dont l'influence accumulée pourrait la faire échouer. Ces dernières considérations ont eu un poids peut-être bien grand dans l'esprit de M. Gladstone lorsqu'il a affirmé que les trois cinquièmes du capital représentant les biens et revenus de l'église d'Irlande resteraient entre ses mains sous une forme ou sous une autre; mais il se peut que la portée de cette assertion soit beaucoup atténuée par les explications qu'il aura à donner le jour où ses résolutions devront prendre forme de loi (1), et que son système n'implique qu'une aliénation temporaire des rentes et impôts appartenant aujourd'hui à l'église officielle. Indiquons seulement l'alternative qui se présentera au parlement lorsqu'il s'agira d'opérer le *disendowment*. Le fera-t-on graduellement ou d'une manière uniforme et générale? Laissera-t-on chaque ministre jouir, sa vie durant, des revenus de sa cure ou d'une rente équivalente, pour supprimer cette rente après lui et laisser son successeur vivre de contributions volontaires? Ce système, équitable envers le ministre, ne le serait pas vis-à-vis de son troupeau, les habitans de telle paroisse devant ainsi être immédiatement appelés à faire tous les frais de leur culte, tandis que tels de leurs voisins seraient

(1) Voici son calcul : 162,500,000 francs comme indemnité aux titulaires actuels de bénéfices ecclésiastiques; 12,500,000 francs aux laïques attachés à l'église, organistes et employés dotés de petits fonds; 12,500,000 francs pour rembourser les *advowsons* achetés par des ministres de l'église. Enfin, sans s'y engager absolument, il admet que le culte anglican conservera les églises et presbytères qu'il possède actuellement, dont la valeur, estimée à 62,500,000 francs, porte à 250 millions, ou plus des trois cinquièmes de la dotation totale, ce qui resterait entre les mains de l'église anglicane reconstituée. Mais nous croyons que ce calcul s'explique d'une manière qui atténue ce qu'il a de choquant au premier abord. Il faut diviser les 250 millions en deux parts. L'une, comprenant les deux derniers articles, les *advowsons* et les églises, valant ensemble 75 millions, serait dans tous les cas un capital laissé ou remboursé intégralement à l'église anglicane. Les deux premiers articles, estimés à 175 millions, sont d'une autre nature; ils n'expriment que le capital fictif, calculé d'après les tables de rentes viagères, représentant ce que l'état aurait à payer annuellement à titre de compensation aux ministres dépossédés de leurs revenus; mais en réalité le capital ne serait pas aliéné, l'état en conserverait la nue propriété, et par l'extinction graduelle des usufruitiers il rentrerait peu à peu dans la jouissance intégrale des revenus ecclésiastiques.

affranchis de cette charge pour vingt ou peut-être trente ans, uniquement parce qu'ils auraient la chance de posséder un ministre jeune et vigoureux. La justice semble recommander une mesure uniforme qui assurerait à chaque paroisse un certain revenu pour un nombre d'années déterminées, durant lesquelles les adhérens de l'église anglicane auraient le temps d'organiser le système volontaire sans être sans cesse menacés de voir un accident imprévu, frappant leur pasteur, leur imposer tout à coup ce système avant qu'ils n'eussent pu s'y préparer. Enfin assurera-t-on pour un temps ou pour toujours aux catholiques la dotation de Maynooth, aux presbytériens la subvention du *regium donum*, en prélevant les 1,875,000 francs qu'elles représentent sur les fonds disponibles, ou les abolira-t-on complétement? En tout cas, soit que l'on partage la dîme entre les différentes églises proportionnellement au nombre de leurs adhérens selon l'opinion émise par lord Russell dans une récente brochure, soit qu'on lui donne une autre destination, elle sera sans doute perçue par l'état, et les propriétaires du sol pourront s'en libérer en la rachetant moyennant un capital une fois payé.

## IV.

La dotation de l'église anglicane se divisera donc en deux parts, du moins dans les premières années. L'une sera employée à indemniser les intérêts particuliers. Que fera-t-on de l'autre? Faut-il attribuer au clergé catholique soit un traitement, soit une dotation, soit des biens-fonds, et dans quelle mesure? ou, se contentant d'avoir fait cesser l'injustice créée en faveur de l'église établie, faut-il laisser tous les cultes subvenir désormais eux-mêmes à leur entretien, et dans ce cas à quel objet d'utilité publique consacrer les fonds disponibles? — Le premier système est soutenu à la fois par ceux qui, après avoir enlevé à l'église établie une partie de ses revenus, veulent l'affecter au salaire du clergé catholique, et par ceux qui, comme lord Mayo, voulant respecter les biens de cette église, proposent de rétablir l'égalité par des traitemens accordés aux autres cultes. Les moyens seuls diffèrent. Les premiers paient tous les clergés, désormais égaux devant la loi, en puisant dans les fonds de tout temps destinés à des usages religieux. Les seconds conservent à l'église établie, avec ses priviléges politiques, la totalité de ses biens, et cherchent à dédommager les autres clergés de cette injustice au moyen de rentes inscrites sur le grand-livre, c'est-à-dire de fonds tirés de la poche de tous les contribuables britanniques. Il est facile de prévoir que, si les représentans de ces derniers

avaient à se prononcer entre les deux plans, ils n'adopteraient pas un procédé financier aussi onéreux.

Le principe général du salaire accordé à tous les clergés, aujourd'hui proposé par le gouvernement, a été spirituellement appelé, il y a quelques années, par M. Disraeli le système panthéiste. Il recrute ses défenseurs parmi les partisans plus ou moins fidèles de l'église établie. Quelques-uns d'entre eux ont appuyé leur opinion par des argumens qui, dans leur bouche, paraîtront peut-être singuliers à des lecteurs français. Ainsi lord Mayo, pour combattre M. Gladstone, a soutenu que l'église catholique, aimant le luxe, les pompeuses cérémonies, était naturellement destinée à vivre de dotations publiques, et que la situation indépendante qu'elle occupe en Irlande était un accident contraire à son esprit. D'autres ont été plus loin encore; non-seulement ils veulent offrir un traitement au clergé catholique, mais ils prétendent le lui imposer. Leurs motifs sont curieux à connaître : ils croient que le prêtre perdrait la plus grande partie de son influence morale sur son troupeau le jour où un salaire officiel lui donnerait le caractère de fonctionnaire public. Ils oublient que, s'ils réussissaient à le compromettre vis-à-vis de la population irlandaise, celle-ci n'en serait pas plus rapprochée de l'Angleterre. Affranchie de son action modératrice, elle choisirait d'autres chefs, et le fenianisme seul peut-être y gagnerait.

Le projet de salarier le clergé catholique n'est pas nouveau en Irlande. Dès la fin du siècle dernier, au lendemain du rappel des lois qui le persécutaient, on voit ce projet naître dans l'esprit de Pitt et de lord Cornwallis. En effet, l'acte d'union, qu'ils préparaient déjà, n'était pour eux que le premier pas dans la voie nouvelle destinée à réconcilier l'Irlande. Après avoir arraché ce pays à la minorité exclusive qui le gouvernait sous le nom de parlement national, ils voulaient remplacer par l'égalité religieuse la plus complète la tyrannie à laquelle Burke avait donné cette énergique devise : *non regnum, sed magnum latrocinium.* Pour atteindre ce but, que son esprit politique lui montrait déjà comme une mesure nécessaire, on sait que Pitt proposa dès 1801 l'émancipation des catholiques, et que, ne pouvant vaincre les scrupules de George III, il se retira du ministère; mais, non content de leur ouvrir les portes du parlement et de tous les emplois publics, il avait conçu le projet de reconnaître officiellement et de doter leur clergé, tant pour leur donner un nouveau gage de réconciliation que pour pallier à leurs yeux les abus de l'église établie. Il est probable que le clergé catholique aurait alors favorablement accueilli cette mesure. A peine délivré d'une odieuse et humiliante oppression, il y aurait vu une éclatante réhabilitation de la nation irlandaise : il n'avait pas alors

l'expérience du système de droit commun qu'il a acquise depuis sous le régime vivifiant de la liberté, et, sortant des catacombes, comment aurait-il refusé de s'asseoir à la table de César?

Hâtons-nous de le dire, nous sommes déjà bien loin de ce temps-là, et c'est maintenant le clergé catholique qui, sans attendre qu'on le lui offre, déclare hautement qu'il n'acceptera pas de salaire officiel. Cette résolution ne date pas d'aujourd'hui, mais elle a pris dans les circonstances actuelles une formule plus absolue et une nouvelle importance; elle a été solennellement exprimée l'année dernière par le synode des évêques catholiques d'Irlande, et à leur voix vient de se joindre celle du Dr Manning, archevêque de Westminster, qui, dans des pages pleines d'une ferme et brillante éloquence, s'est élevé contre cette idée bizarre d'un clergé fonctionnaire malgré lui et condamné à perpétuité au salaire forcé. Nous ne pouvons mieux faire que de chercher dans la brochure de ce prélat les motifs d'une résolution aussi remarquable et d'un exemple aussi instructif. Il en indique trois principaux. Premièrement, en réclamant contre les priviléges de l'église établie, en demandant qu'elle cesse de jouir des énormes revenus dont la possession est une flagrante injustice, il refuse d'avance toute part dans ses dépouilles. Plaidant au nom du droit, il tient à ne pas paraître intéressé. Secondement, il veut éviter le surcroît d'irritation qu'exciterait entre protestans et catholiques le transfert pur et simple de ces dépouilles d'un culte à un autre. Inspiré par une pensée de politique et de conciliation, il veut que la question des biens d'église soit une fois pour toutes effacée du nombre de celles qui envenimment les passions hostiles en Irlande. Enfin, s'élevant à des considérations plus hautes encore, il déclare vouloir s'en tenir à la position indépendante que le zèle de la population irlandaise a créée à son clergé, et qui le dédommage amplement des richesses dont il a été autrefois spolié. « Ceux qui servent l'autel vivent de l'autel, dit le Dr Manning. Les pasteurs et leur troupeau exercent vis-à-vis les uns des autres la charité la plus élevée. » Et quelques pages auparavant : « Les Irlandais aiment leur église et leur clergé parce qu'ils savent qu'aucun pouvoir humain, qu'aucun intérêt mondain ne sépare d'eux cette église et ce clergé. Cette indépendance est pour eux le gage que l'un et l'autre leur appartiennent exclusivement. Jamais les catholiques anglais ou irlandais ne donneront leur argent ou leur cœur à une église payée par l'état. »

Nous pourrions multiplier les citations, mais celles-ci suffisent pour montrer quel esprit éclairé le clergé catholique apporte dans la discussion de ces graves questions. Il a puissamment aidé autrefois ses concitoyens à conquérir la liberté; c'est à elle qu'il doit son

indépendance morale et matérielle, c'est grâce à elle qu'il est soumis au droit commun et ne connaît pas de lois d'exception. Aussi la traite-t-il comme une ancienne et fidèle alliée, et ne veut-il rien tenir que d'elle. Nous avons insisté sur ce point parce que nous ne saurions trop le féliciter d'avoir donné un pareil exemple. Cet exemple a déjà été suivi par les presbytériens irlandais, dont le synode, convoqué il y a quelques jours, en se prononçant en faveur de l'abolition de l'église établie, s'est déclaré prêt à consacrer le principe de cette abolition en renonçant au *regium donum*. Cependant une partie des biens d'église que le parlement veut rendre à leur véritable destination en les appliquant au service de la nation irlandaise ne pourrait-elle pas être employée à améliorer une fois pour toutes la situation du clergé catholique sans porter atteinte à son indépendance, sans froisser aucun des sentimens élevés qui la lui rendent si chère? Nous avons entendu discuter plusieurs plans destinés à atteindre ce but. D'après l'un, l'état prendrait sur les fonds disponibles une somme qu'il répartirait entre toutes les paroisses pauvres de l'Irlande, et que celles-ci emploieraient à reconstruire leurs églises, à bâtir des presbytères, et peut-être à acheter un champ dont les produits seraient destinés à l'entretien de ces édifices. D'après un autre, on donnerait à chaque commune la propriété des églises, presbytères et glèbes appartenant aujourd'hui à l'église anglicane et situés sur son territoire, en lui laissant la faculté de les affecter au culte qu'elle désignerait. Dans les quatre cinquièmes au moins de l'Irlande, ce culte serait le culte catholique. Dans l'un ou l'autre cas, il ne serait question ni de salaires, ni de rentes, ni de lucratives dotations. Le prêtre ne recevrait rien pour lui-même, et continuerait à ne vivre que des contributions volontaires de ceux auxquels il donne ses secours spirituels; mais son culte serait célébré dans de meilleures conditions, lui-même moins pauvrement logé, et les populations se trouveraient affranchies de la charge écrasante qu'elles s'imposent pour rebâtir leurs églises; elles n'éprouveraient plus ces sentimens d'humiliation que leur inspire la vue de tous ces antiques monumens, consacrés pendant tant de siècles au culte national, occupés aujourd'hui par les ministres d'une religion étrangère, qui a la richesse, la puissance, les honneurs, tout enfin, excepté des fidèles pour les remplir. Si on veut apaiser les passions qui animent l'Irlande, il faut faire cesser à tout prix un pareil contraste. Toutefois, que le clergé accepte ou non un arrangement de ce genre, il restera toujours sur les biens sécularisés une certaine somme disponible qu'il faudra affecter à quelques objets d'utilité publique. C'est ici que se présentent les projets les plus divers et parfois les plus chimériques;

sans nous laisser entraîner au cœur de toutes les grandes questions qui agitent l'Irlande, nous pouvons, pour terminer cette étude, indiquer en quelques mots ceux qui se recommandent par des côtés vraiment pratiques.

Les uns voudraient employer cette somme à augmenter les établissemens d'instruction publique et particulièrement d'instruction supérieure, qui sont peu nombreux, insuffisans ou exclusifs. Le clergé irlandais, dont une partie considérable est hostile aux écoles mixtes fondées par le gouvernement sous le nom d'écoles nationales, réclame en faveur des pauvres les biens d'église qu'il refuse pour lui-même. « En attribuant la propriété ecclésiastique de l'Irlande à l'usage des pauvres, dit le concile de l'année dernière, le législateur lui rendrait l'une des destinations qu'elle avait reçues dans les temps catholiques. » — « Sans décharger les propriétaires de la taxe des pauvres ni le gouvernement des frais de l'instruction publique, dit l'archevêque Manning, on pourrait employer les sommes disponibles en partie à des œuvres de piété et de charité, en partie à des secours donnés aux pauvres en leur assurant un intérêt dans la propriété foncière. » Par ces mots, nous touchons de nouveau à la question de propriété, que l'on retrouve à chaque pas lorsqu'on s'occupe de l'Irlande, et sur laquelle les organes du clergé catholique se rencontrent avec les réformateurs radicaux de l'Angleterre. Ceux-ci, sans s'associer aux conclusions de M. Stuart Mill, qui propose d'exproprier en masse, pour cause d'utilité publique, tous les grands propriétaires de l'Irlande, voudraient profiter de l'occasion offerte par la sécularisation des biens de l'église pour améliorer la situation des fermiers. On y contribuerait d'abord en vendant tous ces biens-fonds par petits lots et en répartissant le paiement sur une longue série d'annuités. On continuerait ainsi dans des conditions bien plus favorables l'œuvre si utile entreprise par l'*encumbered estates court*, puisque ce tribunal, obligé de vendre au plus haut prix possible, ne saurait adopter le système des annuités. Avec l'argent ainsi obtenu, on pourrait venir en aide aux fermiers, et en le leur avançant simplement à un taux modéré on réparerait déjà un peu ce mal qui épuise l'Irlande, le manque complet de capital d'exploitation. Cependant hâtons-nous d'ajouter que ces remèdes ne seront efficaces que le jour où une législation complète viendra modifier les lois et coutumes qui régissent les fermages et corriger les déplorables abus qui en découlent. En effet, la misère et les souffrances des paysans irlandais qui prennent ces fermes si justement appelées *racks-rents* (1) proviennent moins

(1) *Rack*, torture.

peut-être du prix exagéré de location que des autres conditions qui en rendent la culture onéreuse et précaire. Un ancien usage impose au fermier toutes les grosses dépenses, constructions et réparations de bâtimens, qui ailleurs sont ordinairement à la charge du propriétaire. La pensée qu'ils se constituaient ainsi sur la terre une sorte de droit de propriété a d'abord décidé les cultivateurs à s'y soumettre, la nécessité d'accepter les conditions les plus défavorables plutôt que de perdre les avances qu'il avaient faites les a obligés de continuer; mais ils n'en demeuraient pas moins à la merci du propriétaire, de son agent, ou de cette classe intermédiaire de locataires appelés *middlemen*, grâce à l'absence de tout contrat stipulant la durée du bail. Presque toutes les terres en Irlande sont données à des *tenants at will*, fermiers à volonté, qui, n'étant garantis par aucun contrat, les cultivent sous le bon plaisir du propriétaire, et peuvent à tout moment être sommés d'évacuer leur exploitation dans le délai de neuf mois. Il était impossible qu'une telle situation ne donnât pas lieu à de fréquentes et cruelles injustices. Une loi qui faciliterait les contrats écrits, qui, en entravant par certaines restrictions les baux sur parole et à courte échéance, et, en assurant au fermier sortant de fortes indemnités pour ses avances, ferait sentir au propriétaire qu'il est de son intérêt de n'avoir plus recours aux *middlemen*, de ne plus confier sa terre aux *tenants at will*, de prendre à sa charge tous les gros travaux d'établissement des fermes, pourrait corriger la plupart de ces abus, sans porter la moindre atteinte au respect de la propriété. M. Bright a proposé des mesures plus radicales. Aussi, malgré tout ce que son projet peut avoir de séduisant, malgré le but élevé qu'il poursuit en voulant transformer graduellement les fermiers en petits propriétaires, l'exécution en serait-elle peut-être difficile. Dans ce plan, que le nom de l'auteur recommande à une sérieuse considération, mais dont nous laissons l'appréciation à des autorités plus compétentes, des banques seraient fondées, qui avanceraient aux fermiers le capital nécessaire pour acheter le lot de terre qu'ils cultivent. En leur en demandant un intérêt modéré, en leur accordant la faculté de le rembourser par une série de faibles annuités, elles leur permettraient d'acquérir en un certain temps la propriété du sol. Les fonds provenant de la suppression de l'église établie viendraient fort à propos former le capital de ces banques, ou du moins, en y prenant une large part, permettraient d'abaisser au-dessous d'un taux rémunérateur l'intérêt exigible pour ces avances; mais, si l'on se contentait de mettre ces ressources à la portée des cultivateurs, trouveraient-ils beaucoup de propriétaires disposés à accepter de gré à gré le contrat de vente qu'ils

pourraient leur offrir? Dans le cas contraire, comment pourrait-on rendre cette mesure efficace sans avoir recours aux procédés violens d'une sorte d'expropriation forcée?

Nous n'avons pas la prétention de résoudre ces questions, nous avons voulu seulement montrer qu'entre tant de projets divers le parlement n'aura que l'embarras du choix. D'ailleurs ces projets n'ont qu'une importance secondaire pour l'objet que nous avions en vue. Le temps décidera, car il ne faut pas croire que la mesure récemment sanctionnée par la chambre des communes suffise à elle seule pour apaiser les passions qui séparent l'Irlande de l'Angleterre. Ce n'en est pas moins une grave résolution qui mérite de fixer les regards de tous, parce qu'elle est à la fois une réparation du passé et un gage pour l'avenir. Le moment est critique et décisif; l'archevêque Manning et le philosophe Stuart Mill s'accordent pour le rappeler à leurs compatriotes, et ceux-ci sentent parfaitement qu'il s'agit non pas de discuter et de prévoir d'avance tout ce qu'il y aura encore à faire pour réconcilier les deux îles voisines, mais bien de saisir la hache, et, comme dans un incendie, de courir au plus pressé.

Ce qui nous a frappé, ce qui nous a peut-être entraîné dans de trop longs développemens, c'est la manière dont cette question a été abordée au sein d'un peuple libre. Les promoteurs de cette grande mesure, tous ceux qui l'ont défendue ou approuvée, depuis les hommes d'état qui dirigent la majorité de la chambre jusqu'au clergé catholique, et avec eux la masse des citoyens de toutes les classes, ont donné en cette occasion des exemples si honorables pour la mâle école qui les a formés, que nous avons trouvé à les suivre un intérêt tout particulier. Ce qui se passe aujourd'hui en Angleterre n'est qu'un trait dans le tableau si grand et si changeant qu'offrent nos sociétés modernes, mais un trait lumineux, non une des ombres qui l'obscurcissent. Il éclaire les tendances nouvelles dont l'influence croît rapidement en Angleterre.

Ces tendances commandent notre attention, car notre voisine d'outre-mer, sans cesser d'être le pays de la tradition, est en même temps la nation européenne qui marche le plus rapidement dans des voies nouvelles. Ne sentons-nous pas tous, au milieu du malaise qui nous opprime parfois comme dans les momens de confiance et d'espérance qui nous réchauffent, qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de jeter en arrière d'inutiles regards, qu'il ne faut demander au passé que son expérience pour l'appliquer sans parti-pris étroit à des situations nouvelles? C'est ce que M. Gladstone a compris; c'est pour cela que nous souhaitons son succès, et que nous y croyons. S'étonnera-t-on de nous entendre dire que l'Angleterre est le pays d'Europe qui comprend le mieux l'art de se transfor-

mer à propos? Qu'on lise les belles discussions dont la chambre des communes vient d'être le théâtre et dont nous n'avons pu donner qu'une imparfaite esquisse; on verra que la pensée dominante de cette grande assemblée est toujours de préparer à l'avenir une transition facile, d'accomplir pacifiquement les changemens amenés par le progrès de l'esprit public, afin qu'ils soient sanctionnés par l'acquiescement de toutes les classes.

C'est cette pensée qui l'année dernière a inspiré le *bill* de réforme, qui a fait céder toutes les résistances, tous les préjugés, toutes les craintes plus ou moins fondées qui l'avaient auparavant toujours entravé. Les Anglais ont compris alors que l'heure décisive était arrivée, qu'il fallait donner à leurs classes ouvrières la véritable sanction du titre de citoyen, le droit de suffrage, sans quoi la partie la plus intelligente aurait été demander ce droit à la grande république américaine, et le reste aurait perdu ce respect de la légalité qui est la force des pays où chacun a sa part dans la chose publique. De même ils ont cette année senti la nécessité d'appliquer à l'Irlande des remèdes prompts et efficaces. Lorsqu'il faudra compléter par d'autres mesures l'admission des classes ouvrières à la vie politique, lorsqu'il s'agira d'achever la réconciliation de l'Irlande, ce même esprit d'à-propos ne fera sans doute pas défaut à l'Angleterre. Grâce à lui, les révolutions politiques et sociales, loin d'être accompagnées de terribles convulsions, se font à l'image de celles du globe, si, comme certains géologues le prétendent, celles-ci s'accomplissent insensiblement chaque jour sous nos yeux, soulevant sans secousse les continens du fond de la mer, et ramenant peu à peu d'autres terres jusque dans le sein des eaux. C'est lui encore qui agit comme un régulateur au milieu des viriles agitations de la république américaine, pouvoir souverain et invisible qui, au moment où les spectateurs étrangers, amis ou ennemis, croient ses institutions prêtes à sombrer, vient dire à l'oreille d'un parti vainqueur, d'une assemblée exaltée par la lutte, d'un chef exposé aux tentations du pouvoir : Tu n'iras pas plus loin.

On a voulu faire de cet esprit un attribut spécial de la race anglo-saxonne. Nous croyons qu'il a été plus particulièrement l'apanage de certains peuples simplement parce qu'ils ont su le conquérir. C'est un bien offert à toutes les nations civilisées qui veulent le posséder. Ce n'est autre chose que la libre expression du bon sens public là où il dispose de tous les moyens de s'éclairer et de se formuler. Le grand procès entamé contre l'église d'Irlande devant la chambre des communes nous montre justement comment ce bon sens public s'éclaire et se formule. Les discussions de l'assemblée ne sont que le débat contradictoire des parties, son

vote n'est que la sentence du juge : le véritable verdict que ce débat prépare et que cette sentence applique est prononcé par l'opinion publique, jury suprême en pareille matière. Aussi, loin d'être concentrée dans l'enceinte du parlement, la question est-elle soumise à tous les procédés possibles d'enquête et d'examen. Les journaux la discutent, l'analysent, la retournent sous toutes ses faces avec la plus entière liberté, avec passion et même avec violence. Partout les citoyens se réunissent pour exprimer leurs opinions ou parler au nom de leurs intérêts : les synodes catholiques traitent des sujets politiques; dans les *meetings* populaires de la capitale et des provinces, on s'applaudit, on s'embrasse ou l'on s'accable de sifflets sans que le gouvernement s'en mêle pour prendre la responsabilité d'une défense ou d'une autorisation. C'est cette opinion mûrement formée que tous les pouvoirs de l'état ont à cœur d'interpréter en conduisant les affaires publiques. Et lorsqu'ils ne sont pas d'accord entre eux, c'est devant elle qu'ils s'inclinent, c'est d'elle qu'ils acceptent une décision finale en faveur de celui qui l'a le mieux comprise. Si M. Gladstone réussit à faire passer la loi dont ses résolutions ne sont que le prologue, c'est à l'appui du sentiment public qu'il le devra, car sans sa confirmation l'avis émis par la chambre des communes resterait une lettre morte.

Plus les progrès de nos sociétés étendent le cercle de la vie publique, plus s'accroît le nombre de ceux qui en jouissent et doivent en accepter les devoirs, plus il faut aussi que l'opinion publique puisse agir comme pondérateur, et plus elle a besoin de se développer au grand air de la liberté. Il lui appartient aujourd'hui de prendre le rôle qu'elle a trop souvent laissé à la postérité, de ne plus permettre les appels à ce juge invisible et irresponsable, qui sont si humilians pour une nation libéraler. Pourquoi la postérité jugerait-elle mieux que les contemporains, sinon parce qu'elle est mieux instruite? Que ceux-ci soient donc éclairés par tous les moyens possibles sur ce qui après tout les touche infiniment plus que leurs descendans, et ils devanceront le jugement de la postérité, ce qui est pour une nation la première condition de grandeur et de liberté.

XAVIER RAYMOND.

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mai 1868.

Quand les événemens n'ont pas cette puissance de réalité qui captive et absorbe les esprits, on s'attache à l'ombre des événemens; on la cherche dans les variations de l'opinion ou dans les paroles de ceux qui ont cet étrange et dangereux pouvoir de disposer de la destinée d'un pays. On interroge les froncemens de sourcils des Jupiters de la politique. On se donne volontiers les émotions de l'attente et des conjectures, et, faute de mieux, on passe son temps à se demander, comme on l'a fait tout récemment pendant quelques jours : l'empereur va-t-il parler à Orléans, dans cette fête agricole qui coïncide avec une commémoration de Jeanne Darc, et où il a accepté de se rendre? gardera-t-il le silence au contraire? Les rôles étaient distribués. Ceux qu'agitent toujours les pressentimens belliqueux croyaient à un discours qui allait dissiper toutes les incertitudes et réveiller tout à coup l'opinion. D'ailleurs n'y avait-il pas ici ou là quelque prétexte tout trouvé, quelque occupation présumée de Mayence par les Prussiens, quelque manifestation du parlement douanier de Berlin? Cela suffisait, et puis est-il tant besoin de prétexte quand on a une belle et vaillante armée, l'envie de s'en servir et l'espoir du succès? Ceux qui ont les goûts plus pacifiques étaient pour un silence qu'ils trouvaient plus rassurant; ils demandaient le silence parce qu'après tout il est toujours plus facile de ne rien dire en se taisant qu'en parlant. Eh bien! l'empereur n'a donné raison ni aux uns ni aux autres ; il a parlé et il n'a pas parlé, c'est-à-dire qu'il a parlé aussi peu que possible; il n'a surtout pas renouvelé la surprise d'Auxerre, il y a deux ans, à pareille époque.

Non, en vérité, dans la double allocution par laquelle il a signalé son rapide passage à Orléans, l'empereur n'a fait ni à M. l'évêque ni à M. le maire la confidence d'aucun mystère politique; il ne les a entretenus ni des traités de 1815, suffisamment détruits, à ce qu'il semble, depuis

Auxerre, ni de la manière de les remplacer. L'empereur a parlé simplement en homme, en souverain qui rend politesse pour politesse, qui vient de recevoir d'un prélat un compliment bien tourné et d'un maire une harangue officielle relevée à la fin par le mot de libéralisme. C'est tout au plus si en réponse à M. Dupanloup, qui venait de rappeler Jeanne Darc, il a évoqué à son tour le souvenir des *brigands de la Loire,* opposant tradition à tradition. Ceux qui trouveraient dans les discours impériaux prononcés à Orléans un encouragement pour leurs rêves belliqueux seraient évidemment des hommes à l'imagination véhémente et facile à enflammer ; en revanche ceux qui se hâtent de découvrir dans ces discours une éclatante garantie de paix sont très certainement des esprits de bonne volonté qui voient tout sous la couleur de leurs espérances. S'il est vrai, comme on le dit souvent, qu'il y ait autour et au-dessous de l'empereur deux courans contraires, l'un nous conduisant à la guerre, l'autre s'efforçant de nous retenir dans la paix, rien ne sera changé, nous en avons l'idée, par les harangues d'Orléans; ces deux courans continueront à tournoyer et à se croiser, comme d'autres courans contraires se croisent dans nos affaires intérieures, et se manifestent dans cette dernière discussion sur la presse qui vient d'émouvoir la gravité du sénat, dans ce grand et sérieux débat qui se déroule encore aujourd'hui au sein du corps législatif sur le régime économique de la France.

Elle est donc votée enfin, cette loi sur la presse, malgré tous les fâcheux pronostics qui semblaient lui prédire un mauvais sort devant le sénat. Elle a passé par toutes les formalités, elle a épuisé toutes les épreuves de l'interprétation, de la délibération et du scrutin. C'en est fait, le régime administratif de l'autorisation préalable et des avertissemens a vécu. La loi nouvelle est définitivement promulguée depuis trois jours, et, s'il fallait juger de la perfection d'une œuvre législative par le temps passé à la méditer, à la corriger, à la préparer, les citoyens français pourraient s'avouer modestement qu'ils sont en possession de l'œuvre la plus parfaite. S'il était vrai aussi que les réformes les plus sérieuses, les plus durables, sont celles qui sont accomplies sans enthousiasme, auxquelles on se borne à donner un passeport de complaisance ou de tolérance, nous pourrions être contens; le régime actuel de la presse pourrait se promettre une longue vie, car, de toutes les lois qui ont été faites depuis longtemps, il n'en est pas qui ait eu à essuyer plus de sévérités, qui ait été accueillie avec moins de bonne grâce, qui ait rencontré plus de résistance, de mauvais vouloir et d'antipathie. Ah! si on avait osé, c'est-à-dire si on avait pu suivre son penchant sans se mettre en contradiction avec le gouvernement, sans paraître témoigner plus de sagesse et de prévoyance que l'empereur! C'est là en définitive le mot de la dernière discussion du sénat. Ce n'est point que, même dans ce débat de quelques

jours, la presse n'ait trouvé dans la grave assemblée d'habiles défenseurs. M. Bonjean et M. Boinvilliers ont parlé en jurisconsultes distingués et ont émis des idées aussi justes que libérales. M. de La Guéronnière a relevé les services de la presse, et s'est fait le champion de l'empire progressif avec une chaleur sûrement excitée par la certitude de n'être pas désagréable. M. Sainte-Beuve a prononcé « pour le public, » comme il l'a dit, non pour le sénat, qui ne l'a pas entendu, un discours qui est une étude d'une pénétrante finesse et d'un ingénieux bon sens. M. Rouher à son tour est venu porter le dernier coup, le coup décisif, en mettant une vigoureuse et infatigable éloquence au service de cette loi qu'il avait déjà sauvée d'une mésaventure imminente devant le corps législatif; mais enfin ce n'était pas là l'esprit du sénat, et tout ce qui ressemblait à une parole libérale se perdait visiblement dans une atmosphère peu favorable. M. Bonjean paraissait un démagogue, et M. Rouher lui-même était tout au moins un homme fort téméraire. L'organe le plus fidèle de la pensée intime du sénat, c'est M. de Maupas avec sa démonstration résolue en faveur du régime discrétionnaire, ou M. Ferdinand Barrot avec ses perplexités. Une seule chose est étonnante, au milieu des sentimens de défiance et d'inquiétude qui dominaient si visiblement dans le sénat, c'est que la discussion n'ait pas fini par le renvoi de la loi de la presse à une délibération nouvelle. C'était la conclusion naturelle et logique. Bien au contraire, tout s'est terminé le plus doucement du monde par un vote d'une aimable unanimité, contre lequel vingt-trois sénateurs ont protesté seulement par leur abstention. Ce sont les derniers Romains, les purs du régime administratif et discrétionnaire. Les votes ne sont pas la chose la plus importante en pareille affaire; ils sont déterminés le plus souvent par des considérations très diverses et très complexes qu'il serait difficile d'analyser et de préciser; les discussions restent comme le symptôme d'une situation, comme la révélation du véritable état des esprits.

En vérité, un singulier spectacle est offert depuis quelque temps, et ce spectacle serait fait pour inspirer quelque orgueil à la presse, si elle n'était ramenée à la modestie par le sentiment des épreuves qu'elle a subies et qu'elle peut subir encore. Ce simple fait d'une loi sur la presse tient en émoi depuis plus d'un an tous les pouvoirs publics; il devient une occasion de conflit d'opinion à peine dissimulé entre le gouvernement et les assemblées; il provoque presque des crises, il trouble la sérénité des satisfaits du régime discrétionnaire. La presse ne se considérerait pas elle-même comme une puissance qu'on le lui rappellerait assez par la façon dont on la traite : puissance malfaisante bien entendu, mais enfin c'est une puissance redoutée, redoutable, qui en vient à inspirer un effroi presque risible, à causer de véritables insomnies, car, cela est bien clair, tout ce qu'il y a de catastrophes dans le monde, c'est la presse

qui l'enfante! Elle propage l'incendie, elle ravage tout, elle dévaste tout sur son passage! Avec elle, rien n'est possible, aucun gouvernement ne peut vivre, aucune institution n'est en sûreté! Il y a cependant une réflexion bien simple à faire et qui a été justement faite, c'est que le monde n'a pas attendu qu'il y ait des journaux pour être troublé par les passions des hommes, pour s'agiter dans les convulsions, et, sans sortir de cette laborieuse période de transformation où nous vivons encore, quelle a donc été cette action de la presse dans toutes les crises qui se sont succédé? Ce n'est pas sans doute la presse qui a fait la révolution de 1789, puisqu'elle n'était pas même née, et, si cette révolution s'est précipitée dans ses tragiques excès, les assemblées y ont assurément contribué plus que les journaux. La presse n'existait pas sous l'empire, et ce n'est pas elle probablement qui a provoqué les catastrophes de 1815; elle les eût détournées, selon toute apparence, si elle eût existé. La presse n'a pas été étrangère à la ruine de la restauration et à la révolution de 1830; mais en définitive est-ce que c'est elle qui a détruit ce malheureux gouvernement des Bourbons? Toute sa force est venue de la loi, qu'elle représentait en face d'une autorité discrétionnaire qui s'élevait au-dessus de la constitution elle-même. Et quant à la monarchie de 1830, c'est une idée assez vaine de ne voir dans sa chute de 1848 que le résultat de l'action dissolvante de quelques journaux ennemis. La presse est une puissance, nous en convenons, et même elle peut devenir irrésistible; mais elle est une puissance parce qu'elle répond désormais à un besoin profond des sociétés modernes, et elle ne devient irrésistiblement dangereuse que lorsqu'elle a l'opinion pour complice, lorsqu'elle est l'expression d'un juste et légitime mouvement des esprits. On a fait curieusement le calcul que depuis quatre-vingts ans la presse a été plus souvent et plus longtemps sous le régime administratif que sous un régime de liberté légale : eh bien! à quoi cela a-t-il servi? Quel est le gouvernement qui a été sauvé par cette puérile et exorbitante prétention de dominer l'opinion en tenant les journaux sous la férule administrative?

Ce qu'il y a d'étrange dans cette vie publique si tourmentée, si agitée et pourtant si singulièrement monotone de la France, c'est la promptitude avec laquelle tout s'oublie, c'est la facilité avec laquelle les idées les plus justes, les mieux démontrées, les plus ordinaires même, s'altèrent et se perdent après quelque temps de silence, si bien que le moment vient où il faut se mettre à reconquérir pied à pied tout ce qu'on croyait à jamais conquis, où l'on se retrouve en face de résistances, de préjugés surannés qu'on croyait à jamais vaincus, et où un gouvernement peut retomber tout à coup dans une de ces conditions qu'on croyait certes ne jamais voir se reproduire. Le sénat de 1868 est sans nul doute parfaitement sincère dans ses alarmes, dans ses sentimens d'orthodoxie conser-

vatrice; il se figure qu'il sauve la société et l'empire d'un cataclysme imminent, il croit peut-être même être très nouveau en prenant cette attitude d'indépendance morose vis-à-vis des témérités libérales du gouvernement. Hélas! il n'y a rien de nouveau, pas même cette situation bizarre où un gouvernement, qui ne va pourtant pas bien loin dans ses réformes politiques, se trouve en face d'une assemblée moins libérale que lui. Sauf la différence des temps et des hommes, c'est tout juste la situation où se trouvait, il y a un peu plus de cinquante ans, le gouvernement naissant de la restauration en face d'une chambre tellement exceptionnelle par son esprit conservateur qu'elle a gardé dans l'histoire le nom d'*introuvable*. A cette époque aussi, c'était le roi qui se montrait à demi libéral, qui voulait marcher; c'était la chambre qui représentait la réaction et la résistance, qui aurait refait, si elle avait pu, l'ancien régime. Ce fut l'origine de l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui mit fin au conflit en dissolvant cette chambre plus royaliste que le roi. Le sénat d'aujourd'hui est heureusement plus sage; il parle, il fait de son mieux pour convaincre le gouvernement qu'il a tort de s'engager dans cette voie libérale si dangereuse, puis il vote avec une unanimité résignée. Et quand M. de Maupas l'aurait emporté sur M. Rouher dans l'esprit de la grave assemblée, quand on aurait réussi à écarter par un ajournement indéfini cette loi sur la presse, la belle victoire vraiment pour le sénat!

Ainsi donc, selon M. de Maupas, qui a trop visiblement arrêté sa montre au 2 décembre 1851, il y aurait deux choses également certaines : la première c'est que le régime discrétionnaire fait partie intégrante de la constitution, c'est que le décret de 1852 sur la presse s'identifie avec l'empire au point de ne pouvoir en être détaché; la seconde chose qui n'est pas moins démontrée, c'est que l'empire serait incompatible avec la liberté de la presse telle qu'on l'a entendue jusqu'ici, c'est que la loi nouvelle devrait conduire inévitablement un jour ou l'autre à une de ces catastrophes qui se sont trouvées sur le chemin de tous les gouvernemens. Et si tout cela était vrai, si un ami du gouvernement qu'il serait certes injuste de soupçonner de tiédeur peut accréditer de telles choses, on pourrait se demander ce que ferait de mieux un ennemi de l'empire qui voudrait insinuer à l'opinion publique qu'elle n'a rien à attendre, rien à espérer.

Une des raisons les plus habituelles et les plus vaines de tous les défenseurs attardés de l'absolutisme pour demander que le gouvernement reste entier dans son omnipotence, c'est la situation de l'Europe : il semblerait que, pour jouer le rôle qui nous appartient dans les affaires extérieures, nous devons commencer par abdiquer toutes nos libertés à l'intérieur, même le droit de penser tout haut et de parler sans autorisation administrative. C'est au contraire une des raisons les plus fortes pour

faire rentrer la France dans la pratique virile de toutes les libertés, puisque c'est l'associer elle-même aux devoirs comme aux responsabilités de sa politique, que nul jusqu'ici, pas même l'empereur Napoléon Ier au temps de sa grandeur, n'a portés sans fléchir. Ce n'est qu'en étant libre chez elle, libre par sa tribune, par sa presse, par toutes ses institutions, que la France peut jouer utilement et grandement son rôle dans cette situation de l'Europe, où il n'y a du reste pour le moment que des apparences, beaucoup de signes d'incertitude, des incidens plutôt que des événemens. Nous appelons un incident pour la France, comme pour les autres puissances qui s'y trouvent engagées avec elle, cette querelle, plus bruyante que sérieuse, née à Tunis du mauvais vouloir d'un assez triste débiteur qui donne hypothèque à plusieurs créanciers sur les mêmes ressources. Que la France défende les intérêts de ses nationaux et la convention récente qui les garantit, que l'Angleterre et l'Italie agissent de même en défendant à leur tour la validité de leurs propres conventions, rien n'est plus simple; mais ce n'est pas là évidemment une de ces questions faites pour susciter même un ombrage entre des cabinets bien intentionnés, placés à distance et au-dessus de ces petits chocs d'intérêt et d'influences rivales.

Le seul point réellement sérieux pour la France, c'est toujours ce qui se passe sur le continent, surtout au centre de l'Europe, et là même rien de grave, rien de caractéristique, rien au moins d'immédiatement pressant n'apparaît. C'est un travail qui se poursuit péniblement, obscurément, sous le regard de puissances qui pour l'instant sembleraient plus disposées à étouffer qu'à allumer l'incendie. Nous vivons, il est vrai, dans une de ces périodes où les événemens peuvent échapper subitement à toutes les directions et à toutes les prévisions. Lorsque le parlement douanier de l'Allemagne s'est réuni récemment à Berlin, n'a-t-on pas pu se demander un moment si à propos de tarifs et d'intérêts matériels la question allemande n'allait pas renaître tout entière? Le parti national avait manifesté l'intention de présenter au roi Guillaume une adresse affirmant l'unité politique de l'Allemagne en des termes qui ne laissaient plus aux états du sud qu'une ombre d'indépendance, et qui devaient inévitablement appeler l'attention de l'Europe. M. de Bismarck n'est pas sans doute si impatient d'en finir; puis les députés du sud ont résisté, ils ont menacé de se retirer, si l'adresse était votée, et en fin de compte la difficulté a été tranchée par un simple ordre du jour. Il y a du reste un fait qui a été révélé dans ces débats et qui a bien une certaine signification, c'est que dans une partie de l'Allemagne du sud, principalement dans le Wurtemberg, les élections au parlement douanier se sont faites sous l'influence d'un sentiment assez marqué d'antipathie contre la Prusse. Il n'en faudrait certes pas conclure que l'unité allemande s'arrêtera en chemin; mais c'est au moins l'indice des difficultés qu'elle peut

encore avoir à vaincre. Il reste à savoir comment l'Autriche se dispose à ces événemens qui peuvent l'atteindre de toute façon. Elle s'y prépare par une sorte de réparation intérieure en mettant la liberté dans ses institutions, en faisant alliance avec les nationalités les plus vivaces de l'empire, les Hongrois d'abord, les Polonais de la Galicie ensuite, et en Hongrie comme en Galicie elle retrouve avec des élémens de force une popularité presque inespérée.

Que résultera-t-il de ces déplacemens de puissance dont nous sommes les témoins? Il y a dans les affaires humaines d'étranges combinaisons. Pendant que la Russie pousse jusqu'au bout son système et s'efforce d'en finir avec la Pologne, dans le royaume et dans ses provinces occidentales, cette nationalité polonaise revit en Galicie à l'abri d'une politique redevenue protectrice, comme s'il devait toujours se produire un de ces événemens faits pour entretenir cette inépuisable espérance que le prince Ladislas Czartoryski exprimait récemment dans un discours prononcé à Londres à l'occasion d'un anniversaire patriotique. C'est bien peu de chose en apparence que cet émigré parlant de son pays abattu au milieu de la libre et fière Angleterre. En réalité, il représentait un droit qu'aucune prescription n'efface, un peuple qui ne s'abandonne pas, et il parlait avec autant de patriotisme que d'intelligence politique de cette situation nouvelle où l'attitude de l'Autriche peut conduire à des combinaisons inattendues.

Les idées ne font pas leur chemin en ce monde sans produire des crises et quelquefois d'étranges confusions dans les affaires d'un pays. L'Angleterre est un peu dans une de ces crises née des derniers débats sur une des plus grandes questions qui puissent agiter les hommes, la question des rapports de l'église et de l'état. Elle s'est réveillée tout d'un coup dans l'anomalie parlementaire, dans le désarroi des partis, et la voilà depuis quelques jours offrant le bizarre, le curieux spectacle d'un ministère qui se voit battu, assailli d'échecs, sans se laisser désarçonner, sans faire mine de se retirer, et d'une opposition qui triomphe, qui harcèle le ministère, qui ne lui laisse ni paix ni trêve, sans être au fond bien impatiente peut-être de le remplacer. La partie est singulièrement engagée entre les tories et les libéraux, et, pour résumer la lutte en deux noms d'hommes, entre M. Disraeli et M. Gladstone, transformés en champions de deux idées opposées. C'est la destinée de cette malheureuse Irlande d'être pour l'Angleterre un embarras par ses misères et même par les inspirations de libérale équité qu'elle provoque. Ses misères aboutissent au fenianisme; la réparation d'une des plus choquantes iniquités qui pèsent sur elle devient une menace pour la constitution religieuse de l'Angleterre et une cause immédiate de crise parlementaire. On sait comment s'est engagée cette question, qui met aujourd'hui toutes les opinions et tous les intérêts aux prises. M. Gladstone présentait, il y a quel-

que temps, à la chambre des communes trois résolutions qui pouvaient se résumer en ceci : 1° que l'église protestante d'Irlande cesserait d'exister comme établissement de l'état, sauf garantie assurée aux droits acquis; 2° que toute création de nouveaux droits ou de nouveaux intérêts personnels serait suspendue jusqu'à la décision du parlement; 3° qu'une humble adresse serait présentée à la reine pour la prier de mettre dès ce moment à la disposition du parlement son intérêt dans les bénéfices temporels des archevêchés, évêchés et autres dignités ecclésiastiques en Irlande. M. Gladstone, en proposant ces trois résolutions, obéissait sans nul doute à une sérieuse inspiration de libéralisme et d'équité, il tranchait dans le vif de la question irlandaise en se ralliant à un grand principe; mais il agissait certainement aussi en chef de parti qui ne résiste pas à la tentation de mettre le gouvernement dans l'embarras. En un mot, il avait bien l'idée qu'il ne faisait pas les affaires de M. Disraeli, et il a réussi plus qu'il ne l'espérait peut-être lui-même. Sa motion est sortie triomphante des luttes qui se sont engagées dans la chambre des communes, elle a passé victorieusement avant les vacances de Pâques et après les vacances à une majorité toujours croissante malgré les efforts du ministère. Le tacticien libéral a battu le tacticien tory dans cette première partie de la campagne.

Moralement, c'est une évidente et complète victoire pour les idées dont M. Gladstone s'est fait le promoteur, et on peut même dire que c'est dès ce moment la déchéance de l'église d'Irlande. Cette église irlandaise en effet était une de ces institutions qui ne peuvent vivre qu'à la faveur d'une sorte de complicité unanime de l'opinion, tant qu'elles ne sont pas discutées; le jour où on les discute, où l'on appelle la lumière sur elles, c'est le commencement de la fin. Les protestans d'Irlande l'ont bien senti, et ils sont restés dans la stupeur; ils ont compris qu'ils étaient définitivement abandonnés par une portion de l'opinion anglaise, et qu'un ministère ne pouvait plus les sauver. Moralement donc, c'est une question tranchée; mais il reste le côté politique et parlementaire de cette situation si soudainement mise à mal par la double victoire de l'opposition. Que pouvait faire le ministère? Se retirer en laissant à M. Gladstone le difficile honneur d'appliquer ses idées, c'était ce qui semblait le plus régulier et le plus simple. Au fond, M. Disraeli n'en avait pas la moindre envie; M. Disraeli se trouve bien au ministère dans son rôle de *premier*, et il lui faut une signification plus catégorique pour qu'il quitte la plus belle place du monde. Désarmer l'opposition en lui prenant son système ou une partie de ses idées, comme dans le *bill* de réforme, M. Disraeli était bien homme à ne pas reculer devant une évolution de ce genre; mais il s'était trop engagé, et il n'eût pas évité sans doute un échec plus humiliant encore. Dissoudre le parlement, c'est ce qu'il a conseillé à la reine, et il est revenu devant la chambre des communes avec ce pouvoir de dis-

solution; mais c'est ici justement que cette situation se complique de la plus étrange façon. Une élection immédiate était à peu près impossible ou du moins très difficile, parce qu'il y a un certain nombre d'affaires courantes à expédier, et parce que d'un autre côté, si le *bill* de réforme est voté pour l'Angleterre, il ne l'est pas pour l'Écosse et pour l'Irlande. Le *bill* pour l'Irlande et l'Écosse est en ce moment même soumis au parlement. L'élection devrait donc se faire sous des régimes différens ou avec la perspective de se renouveler l'année prochaine. Or en Angleterre c'est une affaire grave, les élections coûtent cher. C'est de cet ensemble de circonstances que M. Disraeli a tiré merveilleusement parti, faisant luire aux yeux du parlement cette arme bien affilée de la dissolution immédiate ou à terme, se donnant cavalièrement de l'espace et du temps jusqu'à l'automne, mettant d'ailleurs ses adversaires au défi de proposer un vote formel de *non-confiance* qui trancherait tout. Par le fait, ses adversaires ont reculé jusqu'ici, de telle sorte que, si l'opposition garde la victoire, M. Disraeli garde le pouvoir.

Il en résulte seulement une situation singulièrement tendue, passionnée et violente, où le premier ministre actuel de l'Angleterre, avec toute son habile dextérité, a fort à faire pour se défendre contre les rudes assauts qui viennent troubler sa confiante bonne humeur. Il s'est vu accusé de se mettre au-dessus de toutes les règles constitutionnelles, de manquer à tous ses devoirs en engageant le nom de la reine pour abriter son ambition, et, il y a peu de jours, M. Bright, dans un mouvement de fougueuse éloquence, lançait tout simplement contre M. Disraeli les mots de « trahison et de félonie envers la souveraine et envers le pays. » Il lui reprochait durement de dire par son attitude au peuple irlandais : « Votre reine tient le drapeau sous lequel nous, les ennemis de l'égalité religieuse et de la justice, nous sommes enrégimentés... » M. Disraeli, dans ces cas-là, n'est pas d'habitude en reste de sarcasmes; il a répliqué avec toute l'audace de sa verve railleuse, et en définitive il ne s'est laissé persuader ni par M. Gladstone ni par M. Bright qu'il devait quitter le pouvoir. Il laisse passer cet orage parlementaire, raillant l'opposition et l'attendant à un vote de défiance, si elle se décide à en faire la motion. Il compte peut-être un peu sur le temps pour affaiblir ses adversaires d'ici aux élections, et il se dit qu'après tout il a encore des ressources, qu'il a pour complices des intérêts puissans qui ont été un peu surpris, mais qui ne resteront pas inactifs. S'il y a des *meetings* pour l'abolition de l'église d'Irlande, il y en aura aussi pour le maintien de l'église d'état en Irlande comme en Angleterre, et dans le lieu même où, il y a quelques semaines, lord John Russell allait porter le secours de sa parole et de son adhésion aux opinions de M. Gladstone, à Saint-James' Hall, une réunion avait lieu tout récemment, où assistaient le duc de Northumberland, lord Colchester, le comte d'Harrowby, l'ar-

chevêque de Cantorbéry, le lord-maire et l'évêque de Londres, l'évêque d'York, l'évêque d'Oxford, le doyen de Westminster.

C'est ce qu'on a appelé le *meeting* de l'église. Ce qu'ont pu être les résolutions de ce *meeting*, dont on ne saurait méconnaître l'importance, on peut le deviner sans peine : elles ont été tout en faveur de l'union de l'église et de l'état. Si habiles et même si sincères qu'aient pu être les chefs de l'opposition dans la chambre des communes quand ils ont déclaré que les résolutions de M. Gladstone ne concernaient que l'Irlande, les personnages du *meeting* de Saint-James' Hall ne pouvaient s'y méprendre; ils sentaient bien qu'un principe de cette nature a d'irrésistibles conséquences, et que le coup porté aujourd'hui à l'église d'Irlande devait tôt ou tard atteindre l'église d'Angleterre; ils pensaient, ils devaient penser ainsi dans leur situation, et, si on se rend compte de ce qu'est encore l'établissement ecclésiastique anglican malgré les fissures qui s'y manifestent, il est clair que le ministère doit trouver encore dans le clergé un puissant auxiliaire. M. Disraeli a compté aussi sur les divisions qui ne pouvaient manquer d'éclater parmi ses adversaires, et il est bien homme à aider de son mieux à ces divisions, à les envenimer, s'il peut. Déjà dans une séance récente de la chambre des communes ont commencé de se manifester des divergences sur les suites possibles de l'abolition de l'église d'Irlande, et M. Disraeli s'est hâté de constater ironiquement que les propositions de M. Gladstone n'aboutissaient qu'à jeter la confusion et le trouble dans la chambre. Pure tactique, si l'on veut! la tactique peut réussir, si elle ne rencontre une fermeté résolue et disciplinée dans l'opposition. La lutte est donc engagée entre M. Gladstone s'armant d'un principe nouveau de liberté, ralliant une majorité dans un parlement menacé de mort prochaine, ayant encore à faire triompher sa cause devant le pays, et M. Disraeli s'obstinant à rester ministre, s'appuyant sur l'église, décidé probablement à user de toutes ses ressources, si on ne l'arrête en route.

Il ne faut pas s'y tromper cependant : l'Angleterre assiste à cette lutte avec curiosité, mais elle la suit peut-être sans passion, sans entrain. Si justement populaire que soit M. Gladstone, si habile qu'il se soit montré à rallier le parti libéral à un mot d'ordre et sous un drapeau choisis à propos, il n'est pas parvenu à s'emparer complétement des esprits, peu préparés par ses opinions d'autrefois à ses opinions d'aujourd'hui sur l'église établie. De son côté, M. Disraeli n'inspire peut-être pas une confiance absolue au parti tory, qui le suit sans fanatisme, sans trop savoir où il va. M. Disraeli a déployé plus de passion, de talent et de ressources pour conquérir le premier rang que pour s'y établir fortement, et dans ce poste que lui a légué lord Derby, où il est monté tout à coup, il s'est montré, on le dirait du moins jusqu'ici, plutôt tacticien habile et homme d'esprit que véritable homme d'état. En un mot, il est à craindre

que ces dernières crises n'aient pas grandi, au moins sous le rapport de l'autorité, les hommes qui y ont joué le rôle le plus saillant. Malgré tout néanmoins, à considérer les choses de haut, toutes les chances sont en faveur de M. Gladstone, en faveur aussi de ces idées de liberté religieuse dont il a planté le drapeau en plein parlement, qui feront inévitablement leur chemin dans la libérale Angleterre. Une fois proclamées avec cet éclat, ces idées ne reculeront pas; elles pourront avoir encore plus d'une bataille à livrer, elles finiront par s'imposer, non-seulement comme une mesure de politique prévoyante et réparatrice envers l'Irlande, mais comme une vérité plus générale, et il n'y a pas à s'y méprendre, c'est le commencement d'une révolution qui dans l'ordre moral n'est pas moins grande que la révolution accomplie, il y a vingt ans, dans l'ordre économique par la proclamation de la liberté commerciale.

Ces questions de liberté religieuse d'ailleurs, elles s'agitent aujourd'hui un peu partout; elles apparaissent dans toute la noblesse de la vie parlementaire comme à Londres, ou dans de vulgaires et répugnans épisodes de persécution comme en Moldo-Valachie. Depuis quelque temps en effet, c'est là ce qui remue intérieurement les principautés et ce qui met du même coup le gouvernement roumain dans une situation difficile, au moins très délicate vis-à-vis de la diplomatie européenne, qui ne peut véritablement admettre que, dans un état institué sous ses auspices, il y ait aujourd'hui une persécution organisée contre les juifs. S'il est des pays où la tolérance devrait être populaire, où les idées de liberté religieuse devraient s'imposer naturellement, ce sont ces contrées orientales, qui ont eu si souvent à souffrir dans leur conscience, dans leur foi, sur lesquelles a pesé l'oppression musulmane. Il n'en est cependant rien, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ce système de persécution contre les juifs est audacieusement pratiqué, ou toléré et dissimulé avec toute sorte de ruses par un ministère qui se dit libéral, à la tête duquel est M. Bratiano. Déjà l'an dernier des actes de violence isolés s'étaient produits sur quelques points, notamment à Galatz, et avaient appelé l'attention des consuls européens. L'Autriche était intervenue avec une certaine insistance pour obtenir la répression de ces violences; des enquêtes avaient eu lieu, et en définitive on n'était arrivé à rien : le cabinet de Bucharest s'ingéniait à tout rejeter sur les Turcs; mais c'est depuis quelques mois surtout que les faits sont devenus plus nombreux, plus crians, et qu'ils ont pris en quelque sorte un caractère systématique. Dans le district de Bakou notamment, de véritables scènes de barbarie populaire se sont produites; les juifs ont été expulsés en masse, et les autorités elles-mêmes procédaient à ces expulsions. S'il n'y avait eu qu'un déchaînement passager de populations ignorantes et aveuglées par des ressentimens contre les juifs, ou un excès de zèle de quelques autorités locales, ce ne serait rien encore; quelque démonstration ferme

du gouvernement aurait ramené la paix sans livrer les malheureux israélites; mais c'est ici précisément que commence la gravité de l'affaire. Ce n'était nullement un accident de persécution populaire, c'était le résultat de toute une situation. Pendant que ces faits se passaient, trente et un députés présentaient à l'assemblée de Bucharest un projet de loi tendant à régulariser l'expulsion des juifs, à organiser cette sorte d'ostracisme. Or ces députés appartenaient à la majorité ministérielle; ils semblaient tout simplement exécuter une manœuvre préparée, concertée d'avance, et il y avait en cela quelque chose de vrai, qui tient à la situation politique des principautés, particulièrement à celle du ministère actuel.

Ce ministère a été une victoire du parti démocratique sur le parti des anciens boyards. Depuis qu'il a été appelé au pouvoir l'an dernier par le prince Charles de Hohenzollern, il ne s'est occupé que d'une chose, affermir sa position, s'assurer des cliens, renouveler la chambre pour trouver dans une assemblée élue sous ses auspices un appui plus sûr. A l'époque des dernières élections, M. Bratiano craignait, non sans raison, de rencontrer en Moldavie une opposition des plus vives; alors il s'occupa de se créer des partisans parmi les fermiers, les petits industriels, les commerçans, les instituteurs, qui ont joué le principal rôle dans les persécutions contre les juifs, et il s'assura leur appui en promettant de faire voter les mesures qu'ils demandaient contre ces malheureux. C'est de là que naissait le projet présenté à la chambre de Bucharest par les trente et un députés, et qui est devenu le scandale de l'Europe. M. Bratiano ne pouvait ignorer les propositions que ses amis se préparaient à soumettre à la chambre. Avec un peu plus de prévoyance, il aurait aperçu les embarras qu'il se créait, l'effet que de tels procédés ne pouvaient manquer d'avoir dès qu'ils seraient connus. La vérité est qu'il ne prévoyait pas un si grand retentissement et qu'au fond il ne désapprouvait pas entièrement le projet, ou bien il se sentait lié par ses engagemens avec ses dangereux amis. Il ne s'est ravisé que lorsqu'il a vu le soulèvement de l'Europe, et alors il s'est efforcé de tempérer le zèle de ses amis, de les engager à retirer leur projet en leur demandant, selon l'habitude, de se confier en lui; mais il était trop tard, le bruit était fait. De toutes parts arrivaient représentations et réclamations. M. Bratiano a-t-il du moins pris une attitude nette et rassurante dans ces circonstances? Nullement; il a éludé, il a tergiversé; il a nié des faits que les consuls étrangers avaient constatés après une enquête soigneuse. Il a eu l'air de vouloir destituer le préfet de Bakou, M. Lecca, et il l'a nommé pour toute punition préfet de police de Bucharest. Aujourd'hui il est à bout de moyens. Tardivement éclairé, le prince Charles a voulu se rendre lui-même à Bakou. Il est parti accompagné de M. Bratiano; pendant son excursion il a voulu interroger

les faits; il a écouté les plaintes des israélites qui lui ont été présentés. Quant à M. Bratiano, il a été de son côté l'objet de manifestations passionnées qui ne ressemblaient nullement à de l'enthousiasme. Il paraît que, pour ces braves habitans de la Moldavie, le ministre de l'intérieur n'avait pas assez fait; il avait eu tort surtout de déplacer M. Lecca, homme fort populaire à Bakou, et il n'a eu que le temps de se sauver. Voilà devant quelles passions le gouvernement s'arrête. D'un autre côté, l'Europe a désormais les yeux ouverts. M. Bratiano n'a qu'une ressource, c'est d'appeler à son secours la Russie, qui s'est tenue soigneusement à l'écart de toutes les démarches récentes des agens européens. La Russie lui donnera peut-être l'indépendance complète de la Roumanie, à laquelle il aspire; en revanche, elle ne lui demandera que de se laisser protéger par elle!

Ce serait pourtant singulier qu'à côté de la Roumanie se livrant à d'odieuses persécutions religieuses, l'empire turc lui-même en vînt à tenter un effort énergique de réformation intérieure. Le voyage que l'empereur Abdul-Aziz a fait l'an dernier à Paris pour visiter l'exposition paraît avoir porté ses fruits; c'est particulièrement depuis le retour du sultan que le cabinet turc s'est mis avec une apparence de bonne volonté plus active à réaliser des réformes que l'Europe a bien souvent demandées en vain, et qu'on finissait par croire impossibles, tant l'apathie turque reculait jusqu'ici devant les difficultés de cette œuvre. Une de ces réformes est la création d'un conseil d'état à la tête duquel a été placé un homme d'intelligence; mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ce conseil d'état vient d'être inauguré ni plus ni moins qu'une assemblée politique de l'Occident par le sultan lui-même prononçant un discours tout comme un souverain constitutionnel. Garantir l'indépendance des différens cultes, assurer la liberté et les droits de tous les sujets, fonder l'égalité entre les races de l'empire, développer la prospérité publique en protégeant le travail et l'industrie, consacrer la séparation des pouvoirs exécutif, judiciaire et religieux, voilà en vérité un programme qui suffit pour faire toute une révolution en Turquie. Si la moitié seulement s'accomplit, ce sera encore un immense progrès, et, de toutes les solutions de la question d'Orient, celle-là sera certes la plus inattendue, si parfaitement inattendue qu'elle peut trouver plus d'un sceptique.

CH. DE MAZADE.

## ESSAIS ET NOTICES.

**Mélanges biographiques et littéraires**, par M. Guizot, 1 vol. in-8°; Michel Lévy.

Quelques-uns des portraits réunis dans ce volume sont déjà connus de nos lecteurs. La *Revue* a eu l'heureuse chance de les faire passer sous leurs yeux séparément, à diverses reprises, et nous aimons à reconnaître que, rassemblés ainsi, ils se prêtent un charme et un intérêt tout nouveaux. C'est une galerie, une suite de peintures à la fois intimes et historiques, instructives et attrayantes. Une pensée touchante les unit; l'auteur nous dit, et nous le comprenons, qu'il n'a pu se défendre d'un sentiment mêlé de douceur et de tristesse en ravivant ainsi ces hommages rendus à de chers contemporains, ces images de sa vie passée, de ses affections perdues, ces souvenirs des meilleures, des plus sûres, des plus délicates relations. Il est de ceux qui ne se résignent pas à perdre pour toujours les amis dont la mort nous sépare, à ne les croire immortels que dans notre propre pensée, dans notre souvenir, qui sait même, dans nos rêves! il repousse ces subtiles transactions, ces explications nébuleuses d'une vaine science qui ne s'applique à ces grands problèmes que pour donner le change aux instincts de l'humanité; c'est dans les espérances et les mystères de l'immortalité personnelle qu'il se repose et se confie. De là l'émotion contenue qui règne dans ces notices, et qui leur donne un si grand prix, indépendamment même d'un talent que personne n'ignore et qu'il est superflu de louer.

Nous n'entrons dans aucun détail, et par conséquent nous ne parlons ni du plus étendu de tous ces morceaux, le travail sur M. de Barante, appréciation si vraie, si fine, si pénétrante de l'homme et de ses écrits, ni des études sur M^me^ de Boigne et sur M^me^ Récamier, perles charmantes dont le souvenir est ici encore présent à tout le monde : nous nous arrêterions plutôt à des essais plus anciens, dont la première confidence ne nous a pas appartenu. Ainsi la *Revue* n'était pas née, il s'en faut de beaucoup, lorsque fut publié pour la première fois l'étude sur Gibbon, placée en tête de ce volume. Cette notice remonte à près d'un demi-siècle, et la reproduction en a cela de particulier que l'auteur des *Méditations chrétiennes* s'est fait comme un devoir de la donner telle qu'elle parut, sans retrancher un mot des éloges accordés par lui à l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*. Seulement il ajoute dans un lumineux *post-scriptum* que, si encore aujourd'hui il retrouve dans ce célèbre ouvrage les mérites qu'en 1812 il y avait signalés, il aperçoit bien mieux ceux qui lui manquent, et les regrette tout autrement. Nous voudrions citer les pages où, exposant les lacunes et les erreurs de Gibbon, il

démontre en traits saisissans que l'empire romain, même au sein d'une grandeur longtemps croissante et malgré l'apparence de quelque temps d'arrêt, ne fut dès le premier jour, faute de vie morale, qu'une époque de décadence progressive vers une chute complète et misérable, tandis que le christianisme, dont Gibbon déplore le triomphe, était pour le vieux monde romain « la source d'eau vive sur le sol desséché, » la résurrection de la vie morale, de la vie nécessaire, en même temps qu'il en était l'aurore pour « ce jeune monde barbare venant à son tour conquérir ses conquérans. »

Parmi d'autres notices biographiques qui, bien que de date plus récente, n'ont pas emprunté non plus l'hospitalité de la *Revue,* nous ne pouvons passer sous silence celle qui, à notre avis, l'emporte sur toutes les autres par l'exquise sobriété de la touche et par la finesse du trait. Nous parlons du portrait de Mme la princesse de Lieven, hommage digne de la personne, empreint de son esprit même, vif, naturel, sincère, sans pompe, sans emphase, simple et profond comme un vrai souvenir.

Cette publication n'ajoute rien sans doute aux titres de l'auteur, à l'éclat d'une illustration qui ne saurait s'accroître : elle confirme seulement par un nouvel exemple la variété féconde de ce puissant esprit, et démontre une fois de plus cette vérité déjà vieille, qu'il n'y a de grands, de vrais peintres de portraits que les peintres d'histoire. L. VITET.

---

*Alexandre Vinet d'après ses poésies,* étude, par M. E. Rambert; 1 vol. in-18. Meyrueis, 1868.

Le nom d'Alexandre Vinet éveille des souvenirs si respectables, que nous n'avons pu nous défendre d'une sorte de recueillement en ouvrant ce volume. A ce recueillement, il faut le dire, se mêlait aussi beaucoup de curiosité. On connaissait bien de Vinet quelques cantiques répandus çà et là; mais quelle serait la valeur de ces poésies inédites que M. Rambert livre à la publicité? Allions-nous nous trouver en face d'un vrai poète? Ces vers jetteraient-ils au moins sur Vinet quelque lumière inattendue? Hélas! dès les premières pages, il ne nous est resté qu'une impression de désappointement; cette publication posthume vaut ce que valent d'ordinaire les publications posthumes. M. Rambert a cédé à une faiblesse malheureusement commune à notre époque, faiblesse qui consiste à réunir après la mort d'un écrivain tous les fragmens inachevés, tous les essais, toutes les notes, que cet écrivain même jugeait indignes d'être mis au jour; c'est ainsi que, sous le prétexte de découverte littéraire ou d'analyse psychologique, on publie chaque année quantité de lambeaux perdus des gens célèbres, bons tout au plus à réjouir les collectionneurs d'autographes. Il faut pourtant le reconnaître, M. Rambert a apporté dans son travail une piété qui désarme presque la critique;

mais on gâte son héros lorsque l'on en veut tout louer, et c'est surtout un mauvais moyen de forcer l'admiration que d'étaler dans un volume les côtés les plus faibles d'un personnage. Il paraît que le comité qui s'est chargé de publier en Suisse les œuvres de Vinet hésite encore à imprimer ses poésies; grâce à M. Rambert, l'expérience est faite, nous espérons qu'il n'hésitera plus. Aux yeux du grand public du moins, cette publication serait une faute.

Quelle est la valeur littéraire des poésies dont M. Rambert donne d'assez nombreux fragmens? Il y a ici deux périodes bien distinctes. M. Rambert s'appesantit trop longuement sur la première, qui est celle des vers de jeunesse, écrits pour la plupart sur les bancs mêmes de l'école. Cela ne vaut ni plus ni moins que ce que font d'ordinaire les écoliers, et nous croyons qu'il est plus respectueux pour Vinet de n'en rien citer. Point d'originalité, point de fraîcheur, une inspiration de seconde main qui s'exerce sur tel ou tel vieux motif poétique, enfin ce que Boileau nommait abondance stérile. Quant aux productions poétiques de la seconde période, elles ne serviront guère mieux la gloire de Vinet. La pensée y demeure banale, et l'auteur en revient toujours aux lieux communs de sa jeunesse; même lorsqu'il sent fortement, il ne trouve pas le mouvement qui entraîne. Gresset, Delille, Millevoye, Fontanes, étaient, paraît-il, les inspirateurs de Vinet; ses poésies ne sont qu'un écho très affaibli de faibles échos.

Il est d'ailleurs probable que Vinet lui-même ne s'est pas abusé sur le mérite de ces productions. Noter en vers au jour le jour les impressions d'une âme tendre et généreuse, ce fut pour lui d'abord un délassement, puis une habitude. Il adressait à sa femme, à ses parens, à ses amis, à ses élèves, des épîtres ou des couplets dans certaines circonstances de la vie ou à certaines époques de l'année; mais il n'attachait certainement pas à ces envois plus d'importance littéraire que nous n'en attachons aux simples épanchemens de l'amitié. Pour ses cantiques, ils rappellent ceux que composaient autrefois les missionnaires, et qu'inspiraient, sans nulle prétention poétique, les besoins du moment et le désir d'exalter par des chants la dévotion des fidèles. Reste à savoir si dans tout ceci nous trouverons sur l'homme lui-même quelque véritable clarté. Or il en coûte de le dire, mais, à ce point de vue encore, rien n'apparaît de bien frappant, et nous ne pouvons, par exemple, admettre un parallèle que M. Rambert reproduit jusqu'à quatre fois dans son livre : c'est celui de Vinet et de Pascal.

M. Rambert cherche plutôt à faire ressortir les différences qui séparent deux natures d'esprit si diverses qu'à nous montrer beaucoup de points de ressemblance et de contact; mais, parce que Vinet a pu éprouver certaines hésitations dans sa jeunesse et qu'aux derniers temps de sa vie sa piété est devenue plus absorbante et plus profonde, ce n'est pas

un motif qui justifie à un degré quelconque une telle comparaison. On a peut-être remarqué chez Vinet quelques instans d'incertitude et, si l'on veut, de scepticisme, au moment de ses premiers rapports avec le monde. Cela s'explique d'une façon très naturelle. Jusqu'à vingt ans, il n'avait connu que son père, homme d'une austère et modeste vertu, et sa *volée,* nom charmant dont on désignait à Lausanne la classe, le groupe d'étudians du même âge qui doivent prendre ensemble leur essor. Qu'on se mette à la place d'un jeune homme tel que Vinet, à l'âme tendre, au cœur honnête, à l'imagination prompte à s'enflammer pour le bien. Qu'arrive-t-il? On a eu trop de foi dans la vertu, dans la jeunesse; on s'est figuré que, dans le monde ainsi que parmi sa *volée,* le succès se fondait sur le seul mérite, le bonheur sur des amitiés sincères et de chauds désintéressemens; on a substitué son propre rêve à l'image de la vie réelle; on ne s'est interdit aucun espoir, et, s'élançant à l'aventure, on est allé heurter à tous les durs obstacles des nécessités sociales son innocente pauvreté. Quel désenchantement! quelle surprise! et comme on s'exagère encore la laideur des hypocrisies qui vous coudoient, des égoïsmes qui vous froissent! Vinet cependant triomphe de l'épreuve; la foi, la piété, amortissent le coup qui l'étonne; il repart donc rempli non plus de confiance, mais d'évangélique charité. Tel est le trait marquant que présentent ses vers, trait qu'on retrouvera d'ailleurs dans ses ouvrages comme dans les notices de ses biographes.

Somme toute, cet hommage rendu à Vinet n'est pas heureux : non que ce soit une faute bien répréhensible d'avoir composé de mauvais vers, les hommes les plus distingués par le talent, le caractère, même le génie, peuvent être de méchans poètes comme de méchans musiciens; cela ne tire pas à conséquence, et Fénelon, par exemple, a fait un cantique qui ne vaut certainement pas mieux que ce que nous venons de lire. Dans l'auteur de *Wallstein,* qui reconnaîtrait Benjamin Constant? Lorsqu'ils veulent entrer de force dans l'assemblée des poètes, les meilleurs esprits courent de grands risques, parce qu'ils laissent à la porte leur naturel, semblables à d'honnêtes gens de province, excellens d'ailleurs et pleins de mérite, qui tomberaient au-dessous d'eux-mêmes dans une cour délicate et raffinée. Alexandre Vinet fut provincial en ce point; était-il nécessaire de nous le rappeler? Heureusement pour lui, sa réputation est assez solide pour ne pouvoir être ébranlée, même par des poésies d'outre-tombe.

EUGÈNE LIÉBERT.

---

L. BULOZ.

# L'ALLEMAGNE

## DEPUIS LA GUERRE DE 1866

## VI.

### LA HONGRIE, SES INSTITUTIONS ET SON AVENIR (1).

Pour constituer avec des populations d'origine et de langue différentes un état capable de résister aux causes intérieures et extérieures de dislocation, il y a deux moyens. Le premier consiste à plier ces populations sous la main du pouvoir central, à leur ôter leurs institutions anciennes, à détruire jusqu'au souvenir de leur passé, à les déshabituer de l'emploi de leur idiome particulier, à effacer enfin tout ce qui les distingue les unes des autres, et à leur imposer au contraire les mêmes lois, les mêmes idées, les mêmes usages et jusqu'aux mêmes goûts, à les faire surtout participer aux bienfaits des mêmes progrès en leur inspirant ainsi l'amour et l'orgueil de la patrie commune. Tel est le procédé qui a réussi en France d'une façon plus complète que partout ailleurs, l'ancien régime ayant fondé l'unité, et la révolution l'ayant fait chérir, adorer, peut-on dire, jusqu'au fanatisme. Le second procédé est tout l'opposé du premier : il consiste à respecter les traits distinctifs des races diverses, leurs lois, leurs coutumes, à leur laisser le droit de se gouverner elles-mêmes en toute liberté et de suivre la voie où les porte leur génie, à favoriser le plein épanouissement de leurs facultés, de leur langue, de leur littérature, de leur richesse, afin que, se sentant sous ce régime plus heureuses qu'elles ne le se-

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril 1868.

raient ailleurs, toutes soient portées à rester unies et à défendre avec dévouement un état qui leur prête de la force sans rien enlever à leur indépendance. C'est de cette façon que s'est constituée en Suisse, par l'union de trois groupes d'hommes parlant l'allemand, le français et l'italien, une fédération à laquelle le patriotisme de tous ses habitans donne une force de cohésion et de résistance extraordinaire.

Dans le premier cas, les élémens de la nation qu'il s'agit de fonder sont, pour ainsi dire, broyés d'abord pour être jetés ensuite dans le même moule; dans le second, ils sont conservés, fortifiés, afin que de leur union volontaire se forme un faisceau d'autant plus solide que chacun des associés est plus puissant et plus satisfait. Le premier procédé a toujours été employé par les monarques absolus, le second est le seul qui convienne aux peuples libres; mais jusqu'à présent ni l'un ni l'autre n'a réussi en Autriche. Quand le pouvoir central a voulu autrefois fusionner les différentes races de l'empire, il a échoué, parce qu'au lieu du progrès il leur apportait un régime plus dur, plus intolérant, plus despotique, plus ruineux et moins glorieux que celui des anciennes institutions provinciales. Lorsque récemment il a voulu essayer d'un autre système en rattachant les différens groupes de populations par le lien peu serré d'une fédération qui aurait laissé à chaque race la liberté de se gouverner elle-même, il a encore échoué, parce que la plus puissante de ces nationalités, la Hongrie, n'a pas voulu accepter l'union fédérale. C'est ainsi, nous l'avons vu, qu'on a été réduit à subir une organisation politique très imparfaite appelée *dualisme*, et à prendre parmi les différentes formes que le dualisme peut offrir la plus incommode, la moins maniable, la plus exposée aux difficultés et aux conflits, c'est-à-dire à choisir la plus imparfaite des solutions, et à établir ce mauvais mécanisme de la pire façon.

Tous les autres peuples de l'empire et même la plupart des étrangers qui se sont occupés des affaires autrichiennes ont vivement reproché aux Hongrois leur résistance obstinée, qui a mené à un résultat dont personne n'est satisfait, pas même ceux qui l'ont imposé. Il est possible que les Hongrois aient eu tort de repousser la constitution libérale que leur offrait M. de Schmerling. Ils auraient probablement mieux fait encore de se rallier au fédéralisme que proposait le ministère Belcredi. En tout cas, il paraît certain, et nous essaierons de le prouver, que le plus pressant intérêt de la Hongrie est de s'unir aux autres parties de l'Autriche par un lien plus intime que celui qui existe maintenant. Il n'en est pas moins vrai cependant que c'est à l'indomptable opposition des Hongrois que les autres races de l'empire autrichien, les Allemands comme les Slaves, doivent la liberté dont ils jouissent au-

jourd'hui. Si les Magyars n'avaient pas réclamé avec une fermeté que rien n'a lassée leur constitution et les lois de 1848, s'il ne s'était pas rencontré un homme, unissant à l'ardent patriotisme de ses concitoyens les plus hautes qualités du légiste et de l'homme d'état, pour donner à cette revendication d'un peuple ulcéré et belliqueux le caractère irréprochable d'une poursuite judiciaire, la Bohême, la Croatie, la Galicie, tous les pays cisleithans, seraient encore courbés sous un régime despotique qui ne trouverait que trop d'excuses dans les inextricables difficultés où l'empire est engagé. Voilà ce que ne devraient pas oublier ceux qui poursuivent les Hongrois de leur haine (1) et de leurs malédictions.

Une statue sera, dit-on, élevée à M. Deák sur la place du Couronnement, à Pesth, comme pendant à celle de Széchenyi (2). Tous les peuples de l'empire devraient y apporter leur obole, car, si l'ancien régime est tombé en Autriche, c'est à M. Deák et à son parti qu'on le doit, et si jamais le despotisme pouvait renaître, ce ne serait que le jour où la Hongrie aurait succombé sous la force des armes, car elle a stipulé dans l'*Ausgleich* que les pays cisleithans seraient dotés du régime constitutionnel, et que son union avec eux était à ce prix. Mais pourquoi, dira-t-on, les Hongrois n'ont-ils pas voulu accepter un régime politique plus conforme aux vœux de tous, aux exigences de la raison et aux maximes de l'expérience? C'est parce que les Hongrois n'aimaient pas les Allemands d'au-delà de la Leitha, et qu'ils se défiaient d'eux. Tous les voyageurs de notre temps et du siècle dernier ont constaté cette défiance et cette hostilité. C'est ce sentiment très enraciné, très fort et universel qui a fait échouer toute tentative de fusion ou d'union intime. Soit, pourrait-on ajouter, mais ce sentiment lui-même d'où provient-il? Est-il raisonnable, est-il du moins justifié? A ces questions, l'étude

(1) Il est difficile d'imaginer à quel degré la plupart des Slaves et des féodaux portent ce sentiment. Il faudrait pour cela lire les journaux qui se publient à Agram et à Prague, ou mieux encore causer avec quelque partisan des idées panslavistes, féodales ou ultramontaines. Discutant un jour avec un écrivain renommé, d'esprit très fin, nullement violent, que l'âge et l'habitude du professorat semblaient devoir conduire à la modération, j'en vins à parler du courage des Hongrois comme d'une qualité qu'au moins on ne leur contesterait pas; ses yeux s'allumèrent, sa bouche frémit, il se leva indigné, et, se promenant dans sa chambre, s'écria : « Du courage! les Magyars n'en ont jamais eu que pour attaquer l'Autriche, et encore c'est qu'ils étaient soutenus par les Turcs. Ce sont des Turcs d'ailleurs, des Mongols de la pire espèce, et nous n'aurons de repos que quand ils seront renvoyés en Asie avec leurs cousins du Bosphore. » Il poursuivit longtemps encore cette philippique où l'histoire, invoquée avec plus de passion encore que d'érudition, fournissait les faits d'un acte d'accusation accablant. Rien n'aveugle autant que les animosités de race, parce qu'elles viennent du sang et tiennent de l'instinct animal.

(2) Voyez, dans la *Revue* du 1er août et du 15 octobre 1867, une étude de M. Saint-René Taillandier sur le comte Stéphan Széchenyi.

du caractère et de l'histoire des Magyars peut seule répondre. Nous en présenterons donc une rapide esquisse. Qui ne connaît pas ces faits ne peut rien comprendre à ce qui se passe maintenant en Autriche, ni rien prévoir de ce qui suivra. Je crois d'ailleurs qu'il n'y a pas d'histoire qui montre mieux que celle de la Hongrie l'héroïsme que peut inspirer l'amour de la patrie et de l'indépendance. Elle mériterait d'être enseignée partout, afin d'apprendre à la jeunesse combien la conquête de la liberté coûte d'efforts persévérans, de sanglans sacrifices, et de quelles grandes choses est capable une nation faite pour en jouir. Tandis que tous les autres pays, sans excepter même l'Angleterre, ont subi pendant un temps le joug du despotisme, jamais les Hongrois ne s'y sont résignés. Toujours ils ont eu l'âme assez haute pour aimer la liberté plus que le repos, l'aisance, la vie même, et le bras assez fort pour repousser ceux qui prétendaient la leur ravir. Dès le jour où ils ont décerné la couronne de Saint-Étienne aux Habsbourg, ceux-ci ont tout fait pour les soumettre à leur pouvoir arbitraire. Plus d'une fois dans cette lutte, qui a duré deux siècles, les Hongrois ont été défaits, ils n'ont jamais été domptés. Soit par la force des armes, soit par la résistance légale, ils ont toujours fini par imposer au souverain le respect de leurs droits héréditaires. La plupart des autres états n'ont point su préserver leur liberté des entreprises de leurs rois, appuyés seulement sur une partie de la nation, l'armée et les fonctionnaires; les Magyars ont défendu la leur contre une dynastie entourée du prestige de la dignité impériale et disposant des forces de dix royaumes. Dans un temps où certains peuples semblent prêts à se soumettre au pouvoir absolu comme on se courbe sous l'inéluctable nécessité d'une loi physique, il est salutaire de rappeler l'exemple de ceux qui ont cru que le pire des maux était la servitude. A cet effet je ne connais rien qui vaille les annales de la Hongrie, sauf celles des Pays-Bas à l'époque où ils s'affranchirent de l'inquisition romaine et du despotisme espagnol. La résistance des Hollandais a été peut-être plus héroïque dans ses actes, plus pure dans ses motifs, plus glorieuse dans ses résultats; celle des Hongrois a duré plus longtemps et n'a pas été moins persévérante. Voulez-vous inspirer aux hommes l'amour de la liberté, parlez-leur sans cesse des peuples qui ont su la conquérir ou la garder, et cessez de leur vanter les capitaines fameux, les grands conquérans et les rois-soleils, César, Napoléon et Louis XIV.

## I.

N'est-il pas étrange que l'équilibre des peuples européens, si fiers de leur origine âryenne, dépende des résolutions d'une petite tribu

de race jaune dont les plus proches parens sont les hommes les plus grossiers de notre continent, les Lapons? Rien n'est plus vrai pourtant, car, sans le concours des Hongrois, l'Autriche ne peut ni faire la guerre, ni contracter une alliance, ni même continuer à subsister, et le démembrement de l'empire des Habsbourg amènerait sans doute tout un remaniement de la carte de l'Europe. Les Magyars appartiennent, nul ne le conteste, au groupe des peuples tartares ou touraniens qui, bien des siècles avant notre ère, habitaient les plateaux de l'Asie centrale et étaient engagés contre les populations de l'Iran dans des guerres perpétuelles dont les antiques traditions mazdéennes ont conservé le souvenir. Ils sortent de la même souche que les Finnois, les Turcs et les nomades de la Tartarie indépendante. Par ses racines, par sa syntaxe, par son génie, leur langue n'a aucun rapport avec les dialectes indo-germaniques. Elle fait partie des idiomes que les linguistes ont appelés *agglutinatifs* et qui sont parlés par la race jaune. On croit déjà la reconnaître dans les inscriptions cunéiformes trilingues de la Médie; mais, si les Hongrois ont conservé dans leur langage la marque irrécusable de leur descendance touranienne, ils ont perdu presque complétement les caractères physiques du type tartare. Ils ne ressemblent pas du tout au portrait que les historiens anciens ont tracé de leurs ancêtres, les Huns. Ils n'ont plus la pommette saillante et les yeux relevés vers les tempes, traits distinctifs de la race jaune. C'est à peine si leurs cheveux noirs, leurs yeux bruns pleins d'éclairs et leur teint un peu basané rappellent encore une origine asiatique. Ils ressemblent aux Basques, ce peuple mystérieux qu'on ne sait à quel groupe rattacher, et qui, par l'intermédiaire des Finnois, aurait peut-être quelque lien de famille éloigné avec les Magyars. Pour expliquer le type que ceux-ci nous offrent aujourd'hui, il faut admettre que dans leurs veines coule une forte proportion de sang âryen emprunté aux populations slaves qui occupaient avant eux le territoire qu'ils ont conquis. Les Russes aussi proviennent incontestablement d'un croisement de Touraniens et de Slaves, mais chez eux il a produit des résultats différens. Ils ont les cheveux blonds, la peau blanche et les yeux clairs des Slaves, le nez un peu aplati et la pommette saillante des Tartares, tandis que les Hongrois tiennent de ceux-ci leur idiome et leur teint, de ceux-là la coupe du visage.

Rien n'est plus difficile que de décrire les qualités intellectuelles et morales d'un peuple. Je ne l'essaierai pas pour les Hongrois. Il y a cependant quelques traits de leur caractère qu'il est bon de noter, parce qu'ils peuvent avoir une grande influence sur la marche des événemens aux bords du Danube. Ce qui frappe chez les Magyars, c'est la force de la volonté. Dans leurs poursuites, ils dé-

ploient une persistance que rien ne lasse, une passion que les obstacles même enflamment. La politique, c'est-à-dire tout ce qui intéresse la grandeur et l'avenir de leur race, voilà l'objet constant de leurs pensées. Depuis le magnat dans son château jusqu'au pâtre de la Puszta et au chasseur des Karpathes, j'ai trouvé en Hongrie les hommes de toutes les classes vivement, ardemment occupés de l'intérêt public. Comme tous les gens passionnés, ils ne voient les choses que par un côté, ils poussent leurs opinions jusqu'à leurs dernières conséquences. Ils sont exclusifs, *einseitig*, comme disent les Allemands, très différens en cela de ces derniers, qui, à force de considérer les objets sous toutes leurs faces, voient en tout le bien et le mal, et restent immobiles, ne sachant quel parti prendre. Les Hongrois n'aperçoivent guère que ce qui est conforme à leurs désirs; pour ce qui les contrarie, ils sont aveugles. De cette manière de voir étroite, mais vigoureuse, dérive la chaleur de leur éloquence, remarquable non moins par la rigueur des déductions que par l'éclat tout oriental des images. Leur patriotisme est plus exalté que celui des peuples occidentaux, ce qui ne serait pas un mal, s'ils ne poussaient l'orgueil national jusqu'à considérer avec un dédain peu justifié les autres races avec lesquelles ils vivent, les Allemands, les Slaves et les Valaques. A leurs yeux, nul ne vaut un Magyar, et nul pays n'est comparable à la Hongrie. *Extra Hungariam non est vita*, disait leur ancien proverbe latin. « Si la terre est la coiffure du bon Dieu, ajoute un dicton populaire, la Hongrie en est le plumet. »

Il y a peut-être des peuples qui entendent mieux la liberté et qui en font un meilleur usage; je ne pense pas qu'il s'en trouve qui l'aiment davantage. Le Hongrois a une telle horreur de la sujétion qu'il supporte à peine la règle. La vue seule d'un fonctionnaire, d'un représentant de la police qu'il n'aurait pas contribué à élire, l'irrite. Tandis que l'Américain ne s'insurge que contre l'arbitraire et s'incline devant la loi, l'ombre seule de l'autorité suffit pour effaroucher le Magyar. La liberté est plutôt pour lui l'indépendance du moyen âge, qui consiste à faire tout ce qu'on veut, que le droit de participer à la confection des lois et de n'obéir qu'à elles; mais, si les Hongrois comprennent moins bien que les Anglo-Saxons quelles sont les limites de la liberté, ils sont aussi disposés qu'eux à tout sacrifier pour la défendre ou la reconquérir. En cela, ils diffèrent beaucoup du bourgeois contemporain, résigné à tout subir, pourvu qu'on lui laisse ses écus, ses plaisirs et le repos. Comme les chevaliers d'autrefois, qu'il s'agisse de satisfaire une vanité puérile ou de servir une grande cause, ils donneront sans compter, tantôt comme Esterhazy, afin de l'emporter à un congrès sur tous les autres diplomates par le luxe extravagant de ses costumes, tantôt

comme Széchenyi, pour encourager les travaux utiles qui doivent enrichir la patrie. Singulier composé, ils tiennent à la fois des Anglais et des Orientaux, des derniers sans doute par l'influence de la race, des premiers par celle des institutions. « Nation fière et généreuse, a dit très bien Voltaire, l'appui de ses souverains et le fléau de ses tyrans! »

Dans leurs luttes de partis, ils observent une discipline qui étonne chez un peuple aussi ardent. Tous ceux d'une opinion s'imprègnent des mêmes idées, parlent de la même façon (1) et marchent dans le même sens. Il en résulte une force immense qu'on ne peut ni assez louer quand elle est consacrée à la défense d'une juste cause, ni assez redouter quand elle est mise au service d'une idée fausse. De même que l'unanimité de la résistance à l'arbitraire a sauvé la Hongrie, de même l'unanimité des efforts pour assujettir les autres races l'a exposée et l'expose encore aux plus sérieux périls.

Le Hongrois a horreur du travail, dit-on. J'ai entendu répéter la même accusation contre bien des peuples, et néanmoins j'ai toujours vu que l'homme était laborieux dès qu'il était assuré de recueillir le fruit de ses sueurs. En Hongrie, la corvée, la dîme, les charges féodales et surtout la manière de cultiver le sol devaient nécessairement produire des habitudes de nonchalance et d'oisiveté. Nul ne songeait à amasser des richesses par l'épargne, parce que chacun dans sa position vivait joyeusement au milieu de l'abondance de toutes choses, sans se préoccuper du lendemain et sans viser à s'élever dans l'échelle sociale. La poursuite de l'argent, la chasse au dollar, qui enfièvre l'Américain, ce type par excellence de l'homme moderne, était inconnue aux bords du Danube et de la Theiss, où l'on continuait à mener l'existence insouciante de l'ancien temps. Tout cela change déjà : le chemin de fer aura bientôt converti le magnat en homme d'affaires et le pâtre de l'Alföld en ouvrier européen.

En somme, les Hongrois sont une fière race (2) au physique et au moral, belle, vigoureuse, bien nourrie de graisse et de bon froment, buvant du vin sans en abuser, vivant sous un climat extrême,

(1) C'est ce que remarque entre autres un voyageur anglais, judicieux observateur, M. Charles Boner, auteur d'un livre très bien fait, *Transylvania*, que nous aurons plus d'une fois encore à citer.

(2) J'ai toujours été frappé de l'air de fierté et de noblesse des Magyars de toutes les conditions. Ils se sentent faits pour le commandement. Les paysans mêmes, quand ils embrassent la main de leur seigneur, suivant l'ancienne coutume féodale, le font sans bassesse et avec une certaine grâce cavalière. Les maîtres d'école n'ont pas cet air humble, fatigué, ce visage pâli, cette démarche incertaine, qui les caractérisent ailleurs. Avec leur barbe noire, leurs yeux brillans, leurs redingotes à brandebourgs, leurs pantalons collans et leurs bottes hautes, ils ont un aspect martial qui impose. On dirait des hussards prêts à se remettre en selle.

dans un air sec qui donne à la chair la dureté du marbre, aux membres l'élégance et la force, et qui les préserve de ces humeurs lymphatiques qu'engendrent les brouillards du nord. Ils sont pleins d'orgueil, avides de domination, dévoués à leur pays jusqu'à la mort, prodigues, braves, enthousiastes, très susceptibles, ombrageux même, et avec cela très fins politiques, admirablement préparés à vivre libres, et par leurs institutions et par leur histoire, comme nous allons le faire voir. Quels que soient au reste ses défauts, un peuple qui a produit un type de patricien comme Széchenyi, un type de parlementaire libéral comme Deák, un type de tribun révolutionnaire comme Kossuth, n'est certes inférieur à aucun autre, car je n'en vois guère qui, dans chacune de ces catégories, puisse se vanter d'avoir des représentans, des *representive men*, comme dirait Emerson, supérieurs à ceux que je viens de nommer.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur le passé de la Hongrie; nous verrons ainsi comment s'est formé ce caractère si remarquable du Magyar, d'où proviennent ses antipathies contre les Autrichiens, son orgueil national, ses désirs de domination et de grandeur. La Pannonie, c'est-à-dire la Hongrie actuelle, fut primitivement occupée par les Illyriens, peuplade thraco-slave à laquelle se mêlèrent plus tard les débris des bandes gauloises et celtes de Sigovèse et de Bellovèse. Les Jazigues, Slaves purs, habitaient les Karpathes. Les tribus germaniques des Goths et des Gépides avaient conquis le pays, quand apparut la race jaune, les Huns d'abord, ensuite, après la mort d'Attila, les Avares, qui, de 550 à 800, firent trembler toute l'Europe, et dont la domination, sous le khan Bayan, s'étendit jusqu'en Thuringe et en Italie. Charlemagne les vainquit, les soumit et fit de leur territoire un margraviat. Vers 620, des peuplades slaves, les Croates et les Serbes, descendues des Karpathes, s'étaient emparées de la région qu'occupent maintenant la Croatie, la Dalmatie, la Serbie et la Bosnie. Les Bulgares, tribu hunnique, habitaient, aux bords de la Mer-Noire, la province qui porte encore leur nom.

Un prince slave, Swatopluk, était parvenu à grouper sous son autorité ces populations si mêlées et à fonder une sorte d'empire connu sous le nom de Grande-Moravie, lorsque arriva de l'Orient un nouvel essaim de race jaune. C'étaient les Magyars, dont Constantin Porphyrogénète avait déjà parlé en les nommant Μαζαροὶ et en disant qu'ils étaient fixés au nord du Palus-Mœotides. Avant de commencer leurs migrations, ils avaient habité jusqu'au VII^e siècle les environs de l'Altaï, à côté des Turcs, autre branche de la famille touranienne qu'ils devaient rencontrer mille ans plus tard aux bords du Danube, mais le sabre à la main, chacun de ces deux peuples représentant deux cultes différens, empruntés l'un aux Juifs,

l'autre aux Arabes, c'est-à-dire à deux rameaux de la race sémitique. Vers la fin du IXe siècle, Arpad, élevé sur le bouclier, conduit d'abord ses bandes en Transylvanie; ensuite, à la tête de 200,000 guerriers, il bat Swatopluk et s'empare du territoire qui fut appelé Hongrie, soit du nom de la ville de Hunvàr ou Ungvàr, forteresse des Huns, soit directement de Hunnie, pays des Huns (1). Les Magyars nous sont représentés avec les mêmes caractères physiques que les Huns, petits de taille, bruns de peau, l'aspect effrayant, les yeux noirs et enfoncés, les cheveux rasés devant, braves, tirant fort bien de l'arc, féroces, mangeant le cœur de l'ennemi tué dans le combat et toujours à cheval.

Pendant un siècle, sous les successeurs d'Arpad, ils continuent à mener l'existence de barbares à moitié nomades, ravageant toute l'Allemagne, où ils tuent Léopold, duc de Bavière en 906, pénétrant jusqu'en Italie, où ils battent Bérenger, et rentrant dans leurs vastes plaines tout fiers de leurs exploits et chargés de butin. Étienne, leur premier roi (997), les convertit au christianisme, et reçut du pape Sylvestre II, en reconnaissance des services rendus à la foi, la fameuse couronne et le titre d'apostolique, porté encore aujourd'hui par l'empereur d'Autriche en sa qualité de roi de Hongrie. Étienne donna au pays des lois excellentes toujours invoquées, fit régner l'ordre et favorisa les progrès de la civilisation. Sous ses successeurs immédiats, la division du pays en comitats indépendans les uns des autres, les droits des villes qui se fondent, l'intervention législative des diètes, les lois civiles et ecclésiastiques, en un mot toute l'organisation politique du pays se fixa telle à peu près qu'elle est restée jusqu'à nos jours. Avec Coloman recommencent les conquêtes (1095); ce roi, dont le souvenir est cher aux Hongrois et dont ils aiment à porter le nom, Kalmán, réunit définitivement à ses états la Croatie, puis la Dalmatie en en chassant les Normands, qu'il poursuivit en Italie jusque dans la Pouille. Il se fit couronner roi de Croatie et de Dalmatie à Zara-Vecchia. Étienne II (1114-1131) repousse les attaques de l'empire grec, chasse les Vénitiens de Zara et soumet les Russes, qui reconnaissent la suzeraineté de la Hongrie. Déjà un fils de saint Étienne prenait le titre de *dux Russiorum*, et au couronnement de Bela IV Daniel Romanowitz menait même le cheval du roi en signe de vasselage. Bela II, successeur d'Étienne II (1131-1141), conquit la Bosnie. Sous Bela IV (1173-1196), la Galicie invoqua une intervention hongroise, et depuis lors les rois de Hongrie ont pris le titre de roi de Galicie et de Lodomérie. C'est même en invoquant ces droits que l'Autriche coopéra au partage de la Pologne. André II (1205) fit la

(1) Les Hongrois appellent leur pays Magyarország, c'est-à-dire Magyarie.

guerre aux Russes, puis prit part à la croisade, et rapporta de Palestine le titre de roi de Jérusalem, qu'ont porté ses successeurs, et qui figure encore parmi ceux de l'empereur d'Autriche. André avait mécontenté les nobles par ses prodigalités et par ses mesures arbitraires. Ils le forcèrent à reconnaître leurs anciens priviléges et lui arrachèrent des concessions nouvelles. Ratifiées à la diète de 1231 et rédigées en trente-un articles, elles constituèrent le pacte fondamental, la *Bulla aurea*, qui donnait à la Hongrie la constitution la plus libre du continent. Elle n'est pas sans rapport avec la grande-charte que les Anglais imposèrent à Jean-sans-Terre vers la même époque; mais elle assurait aux nobles des prérogatives bien plus étendues. Elle les autorisait, pour le cas où celles-ci seraient violées, à résister, même par la force, c'est-à-dire à recourir à ce que la constitution française de 1793 appelait le premier des droits et le plus sacré des devoirs, l'insurrection. Sous Bela IV, une nouvelle invasion de la race jaune pénétra en Europe, aussi terrible, mais plus passagère que celle des Huns. C'étaient les Tartares de Gengis-Khan. Ils écrasèrent l'armée hongroise, qui les attendait à la descente des Karpathes, puis se répandirent dans le pays, qu'ils transformèrent en désert, car ils saccageaient, pillaient et brûlaient tout sur leur passage. Bela IV parvint néanmoins à organiser une forte armée, qu'il employa d'abord à soumettre la Bosnie, la Galicie, la Bulgarie et même la Styrie, enlevée à Frédéric d'Autriche, qui perdit la vie dans la bataille. Quand les Mongols reparurent, les Hongrois étaient prêts à les recevoir; ils leur tuèrent, dit-on, 30,000 hommes et les rejetètent dans les steppes de la Mer-Noire. Il est remarquable que ce soit à un peuple de race touranienne qu'il ait été réservé de repousser les invasions des deux essaims du même sang qui menaçaient l'Europe, les Mongols et les Turcs. Avec André III, en 1301, s'éteignit la dynastie d'Arpad. André III est le premier roi qui, avant son couronnement, ait été obligé de prêter serment à la constitution hongroise, et depuis lors tous ses successeurs ont été tenus d'accomplir la même cérémonie.

C'est sous deux rois de la maison d'Anjou de Naples que la Hongrie atteignit l'apogée de sa puissance et de sa prospérité. Le règne de Charles-Robert et de son fils Louis Ier occupe presque tout le XIVe siècle, de 1301 à 1380. Par leurs victoires, dont les populations annexées n'avaient pas à se plaindre, ils soumirent à la couronne de Hongrie, outre tout son territoire actuel, la Valachie, la Serbie, la Bulgarie, la Bosnie, la Dalmatie, de façon à donner au royaume danubien les limites naturelles de la Mer-Noire à l'est, de l'Adriatique à l'ouest, du Balkan au sud et des Karpathes au nord. Les Slaves méridionaux, les Valaques et les Hongrois étaient ainsi réunis et formaient un faisceau assez puissant pour résister à leurs ennemis

extérieurs. Les princes angevins comprirent admirablement que, pour développer les richesses de ce magnifique territoire, il fallait favoriser le commerce, l'industrie, l'émancipation des classes laborieuses et la diffusion des lumières. Ils améliorèrent le système monétaire, établirent des marchés libres, accordèrent des priviléges aux marchands. Ils affranchirent les paysans qui s'étaient distingués sur le champ de bataille, les enrôlèrent avec les nobles sous le drapeau des *banderi*, et reconnurent à tous le droit de s'établir où ils voulaient. Ils bornèrent aux affaires ecclésiastiques l'intervention des papes, qui prétendaient exercer les prérogatives de la suzeraineté sur le royaume de saint Étienne. Partout surgirent comme par enchantement des villes florissantes, gouvernées librement par des magistrats élus. Le commerce des ports de l'Adriatique avec l'Orient prit une grande extension. Louis confirma toutes les libertés inscrites dans la *Bulle d'or* d'André II, et y ajouta vingt-cinq articles nouveaux. Il réforma les lois civiles et pénales, fit régner l'ordre, mit un terme aux guerres féodales des nobles entre eux. A Grosswardein et dans d'autres villes, des écoles supérieures furent fondées; une académie fleurit à Funfkirchen. Le château de Vicegrad, où les rois angevins s'étaient fixés, était renommé dans toute l'Europe pour la richesse de sa bibliothèque d'anciens manuscrits, pour la beauté de ses jardins, de ses terrasses, de ses jets d'eau, de ses statues de bronze. La population augmentait rapidement, les besoins de la civilisation naissaient, et l'industrie ou le commerce parvenait à les satisfaire. Le bien-être, la richesse même, se répandaient; la culture des lettres et des arts faisait de la Hongrie le siége de la première renaissance. Aucun état contemporain n'était aussi étendu, aussi peuplé, aussi redoutable. Voilà l'époque de grandeur et de gloire dont le souvenir ne s'efface pas de l'esprit des Hongrois, et qu'ils voudraient ressusciter aujourd'hui. Ce sont ces réminiscences qui entretiennent leur orgueil et nourrissent leurs vastes ambitions.

Louis Ier, justement surnommé le grand, étant mort sans enfant mâle, sa fille Marie, proclamée reine, apporta la couronne de saint Étienne aux mains de l'empereur Sigismond, prince faible qui, absorbé par les affaires de l'Allemagne, négligea complétement celles de la Hongrie. Plus tard, l'élection de l'archiduc Albert d'Autriche fut l'origine d'une suite de guerres civiles et de dissensions intérieures dont les Vénitiens et les Turcs profitèrent, les uns pour s'emparer de la Dalmatie, les autres pour envahir les provinces situées au sud du Danube. Les deux Hunyadi, par une série d'exploits qui rappellent l'épopée, parvinrent à arrêter pendant quelque temps les progrès des Ottomans. Jean Hunyadi, d'abord ban de Serbie, puis voïvode de Transylvanie, proclamé gouverneur du royaume pendant la minorité du roi Ladislas, fit reculer les Turcs,

et, aidé du moine franciscain Capistran, il leur reprit même Belgrade. Mathias, son fils, surnommé Corvinus, parce que la famille Hunyadi portait un corbeau dans ses armes, fut élu roi après la mort de Ladislas, qui avait voulu le faire périr. De 1457 à 1490, le règne de Mathias fut pour la Hongrie une dernière période de force et de splendeur qui rappela les beaux jours des rois angevins (1). Après lui vinrent le faible Wladislas, roi de Bohême, puis son fils Louis, vaincu et tué dans la funeste bataille de Mohacs, qui ouvrit la Hongrie aux Turcs, et dont la date, 29 août 1526, est encore pour tout bon Hongrois un jour de deuil national. Deux archevêques, cinq évêques, cinq cents magnats et trente mille soldats succombèrent.

C'est après ce désastre que Ferdinand d'Autriche fut investi de la couronne de saint Étienne, qui ne devait plus sortir de sa famille. Il avait épousé Anne, la sœur du roi Louis. Marie d'Autriche, veuve de ce roi et sœur de Ferdinand, employa toute son influence pour faire élire celui-ci. Il fut élu en effet dans une diète réunie à Presbourg; une autre diète assemblée à Stuhlweissenbourg nomma Zapolya voïvode de Transylvanie. C'était une sage inspiration d'appeler les Habsbourg sur le trône de Hongrie, et, s'ils s'étaient dévoués à leur mission comme les Corvin et les Anjou, ils auraient sauvé ce beau pays de la domination musulmane. Malheureusement, absorbés par les poursuites de leur ambition en Allemagne et champions de l'église romaine, ils employèrent les forces dont ils disposaient pour infliger aux fiers Magyars le despotisme et l'orthodoxie catholique. Entre les Hongrois, jaloux de leur indépendance, et les princes autrichiens, élevés par les jésuites et ne voyant de gouvernement que là où régnait l'unité de la foi et du commandement, c'est-à-dire l'ordre comme dans un couvent ou une caserne, la lutte était inévitable. Pour défendre leurs droits violés, les Hongrois allèrent jusqu'à s'allier à leurs ennemis séculaires, les Turcs. On leur en a fait un reproche, c'est à tort. Cela prouve seulement que la domination des Autrichiens était plus dure que celle des Ottomans. Ceux-ci en effet se contentaient de leur imposer un tribut. Les Autrichiens ou plutôt les Italiens ultramontains, qui représentaient l'empereur, attaquaient leurs libertés, surtout la plus précieuse de toutes, la liberté de conscience. Or il est honorable pour un peuple de tenir plus à ses croyances qu'à ses biens.

Pendant un siècle, la Hongrie offre le plus affligeant spectacle. Elle est ravagée tour à tour par les Allemands et par les Turcs. A chaque nouvelle tentative pour imposer de force le catholicisme et

(1) Le peuple même se souvient encore qu'avec Mathias ont fini les temps heureux de la Hongrie. Un proverbe souvent répété dit : *Meghalt Mátyás király, oda van az igazság;* « le roi Mathias mort, la justice a disparu. »

le pouvoir absolu répond une nouvelle et plus formidable insurrection. Chaque fois celle-ci finit par triompher; mais avec chaque nouvel empereur c'est à recommencer. Ni Ferdinand, ni son successeur Maximilien ne parvinrent à se rendre maîtres de toute la Hongrie. Zapolya, puis son fils Jean-Sigismond, se maintinrent en possession de la Transylvanie et d'une partie des comitats du nord. Les Turcs s'étaient emparés de Bude. Ils occupaient toute la partie méridionale du pays, et allaient assiéger et brûler les villes que se disputaient les Autrichiens et les Hongrois; en 1525, ils s'avancèrent jusque sous les murs de Vienne. Bientôt les dissensions religieuses vinrent se mêler à la guerre des races. Dès 1526, le protestantisme avait pénétré en Hongrie. Il y fit des progrès rapides. Basé sur l'examen individuel et sur la discussion, ce culte devait convenir à un peuple habitué à se gouverner dans ses libres assemblées et hostile par instinct au joug de l'autorité. Toutes les familles de magnats, sauf trois, adoptèrent, assure-t-on, les idées nouvelles. Depuis lors et aujourd'hui encore la confession helvétique est appelée la religion magyare. Sous l'empereur Rodolphe, les jésuites, précédemment expulsés, reprirent pied dans le pays. En 1586, ils s'établirent dans le monastère de Thurocz. Aussitôt les persécutions commencèrent, dirigées par Pethó, archevêque de Kalocza, et par le comte Belgiojoso, gouverneur de la Hongrie. Les églises furent enlevées aux réformés, leurs pasteurs chassés ou égorgés, leurs écoles fermées, leurs biens confisqués. Pour mettre un terme à ces odieuses violations des franchises nationales, Bocskay lève l'étendard de la révolte, et, sorti de la Transylvanie, entraîne la noblesse de tous les comitats à sa suite. L'empereur est obligé de céder. Par la pacification de Vienne (1606), il accorde aux protestans le libre exercice de leur culte, et reconnaît Bocskay comme prince de Transylvanie. Sous l'empereur Mathias, les jésuites revinrent encore. Ils établirent des colléges à Raab, à Presbourg, une université à Turnau. Les persécutions religieuses recommencèrent; contrairement aux priviléges du pays, des soldats allemands occupaient les forteresses, et des emplois étaient donnés à des étrangers. Quand le sombre et fanatique Ferdinand II arrive au trône en 1619, une nouvelle insurrection éclate. Bethlen Gabor, prince de Transylvanie, la dirige. Il s'allie avec la Bohême, soulevée pour la défense de ses droits, et s'avance jusque près de Vienne. Les Bohémiens sont écrasés à la bataille de la Montagne-Blanche; mais l'empereur, ne pouvant vaincre les Hongrois, est obligé de subir leurs conditions à la paix de 1620.

Sous Ferdinand III, nouvelles persécutions et violation constante de tous les priviléges consacrés par la constitution hongroise. C'est encore de la Transylvanie, cette forteresse de l'indépendance na-

tionale, que vient le salut. George Rákóczy pénètre en Hongrie à la tête de 20,000 hommes, et arrache à l'empereur, serré de près par les Suédois, la paix de Linz en 1645. Léopold Ier, élevé par le jésuite Eberhard Neidhard, voulut en finir avec les incessantes rébellions de la Hongrie, et il se promit d'y établir le pouvoir absolu et l'unité de la foi (1). Ses armées, sous Montecuculli, dirigées contre les Turcs, occupent la Hongrie, qui, ravagée tour à tour par les Ottomans et par les impériaux, se transformait en désert. Le désespoir et le désir de recouvrer l'indépendance s'emparèrent de tous les cœurs. Une vaste conspiration se prépara; les magnats les plus illustres et les plus puissans en faisaient partie, le palatin Vesselenyi, Zrinyi, Frangepan, François Rákóczy, Tököli. Elle fut découverte, et ceux dont on put s'emparer furent mis à mort. Profitant du moment où la Hongrie se trouvait privée de ses chefs naturels, Léopold déclara dans la diète de 1671 qu'il la « possédait par droit de conquête, » et « en vertu de sa puissance absolue » il décréta une contribution pour nourrir ses soldats. Il s'efforça aussi d'extirper le protestantisme, qui nourrissait l'esprit d'indépendance des Magyars. Des bandes armées, accompagnées de missionnaires, parcoururent tout le pays. Ceux qui refusaient de rentrer dans le giron de l'église étaient jetés en prison, ou périssaient dans des supplices si horribles que la plume se refuse à les retracer. Aux tortures inventées par l'inquisisition et appliquées précédemment par le duc d'Albe aux Pays-Bas, on en ajouta d'autres empruntées aux Turcs. Quand on était fatigué de brûler, on empalait.

En présence de tant d'atrocités, la Hongrie se souleva de nouveau. D'abord des bandes de partisans se forment dans les comitats protestans du nord. Bientôt elles se constituent en armée régulière qui bat les impériaux après qu'un jeune héros de vingt et un ans, Émeric Tököli, est venu se mettre à leur tête. Quand la conspiration de Frangepan fut découverte, le jeune Émeric, déguisé en servante polonaise, se sauva du château où son père venait de mourir

(1) On attribue souvent à Léopold ce mot atroce : *faciam Hungariam captivam, postea mendicam, deinde catholicam.* C'est le cardinal-archevêque de Gran, Kolanitz, qui l'a prononcé dans une réunion de grands dignitaires hongrois tenue au Burg, à Vienne, où ils devaient proclamer solennellement que la Hongrie renonçait à ses priviléges, reconnus anarchiques et incompatibles avec un bon gouvernement. Tous les Hongrois, même le palatin Esterhazy, avaient été séduits par les promesses de la cour et par l'éloquence des révérends pères Gabriel et Palm. Le succès semblait assuré; mais Széchenyi, archevêque de Kalocza, osa résister au nom des droits héréditaires de son pays. Le sentiment national se réveilla soudain jusque chez ces magnats gagnés d'avance. Nul n'osa répondre aux patriotiques paroles de Széchenyi, et le complot si habilement ourdi échoua. Cet exemple montre une fois de plus que chez les Magyars l'amour de la patrie l'emporte même sur les calculs de l'ambition ou de la cupidité. (Voyez *Histoire des révolutions de la Hongrie,* par l'abbé Brenner, La Haye, 1739.)

les armes à la main. Il était d'une beauté accomplie, grand, robuste, d'une adresse et d'une bravoure merveilleuses, aguerri par les plus dures épreuves, animé du plus violent ressentiment contre les oppresseurs de sa patrie. De 1666 à 1682, il tint la campagne, et finit par rejeter les Autrichiens hors de la Hongrie, puis, allié aux Turcs, il s'avança jusqu'à Vienne lors du fameux siége auquel la victoire de Sobieski mit fin. Les Turcs complétement battus et refoulés au sud du Danube, Tököli se vit peu à peu abandonné des siens, et alla mourir en exil. Sa femme Hélène, célèbre aussi par sa beauté et son courage, fille de Zrinyi et veuve de Rákóczy Ier, tint longtemps encore dans son château-fort de Munkács, qu'elle ne rendit qu'après une capitulation honorable. Tous ces héroïques personnages semblent vous transporter en pleine épopée.

La Hongrie, vaincue, fut de nouveau livrée aux bourreaux, excités et dirigés par le général Caraffa, un Napolitain, et par deux jésuites, le père Peritzhof et le père Kellio. C'était le moment où en France Louis XIV commençait les dragonnades. Un épisode de cette période de réaction sanglante laissa une impression profonde. A Éperies, Caraffa avait fait élever un vaste échafaud où l'on pouvait torturer et exécuter plusieurs victimes à la fois. De février jusqu'à la fin d'octobre 1687, chaque jour plusieurs malheureux périrent dans les supplices. C'est ce que l'on a appelé *le théâtre d'Éperies*. La terreur fut si grande que la diète de 1687 accorda l'indigénat à l'ordre des jésuites, et qu'elle renonça au fameux droit d'insurrection accordé par la charte d'André II.

Le découragement ne dura pas longtemps. Dès 1701, la Hongrie était encore soulevée. Elle mit à sa tête François Rákóczy, fils de cette Hélène Zrinyi qui était maintenant veuve de Tökòli. La bravoure, la vigueur, le patriotisme de sa mère et de tous ses ancêtres revivaient dans ce jeune homme, qui pendant son exil à Paris avait étudié la tactique militaire auprès du maréchal de Villars. Élu voïvode de Transylvanie, il réunit une puissante armée qu'il conduit jusque sous les murs de Vienne. Il fait proclamer par la diète la déchéance des Habsbourg; mais Joseph Ier, qui avait succédé à Léopold, ayant promis de rétablir la Hongrie dans tous ses droits et de respecter la liberté de conscience, la paix de Szathmár fut conclue en 1711. Rákóczy refusa d'accepter l'amnistie, perdit ses immenses propriétés et se réfugia en France, où il rendit populaires le costume et le nom hongrois. On lui attribue la musique de la fameuse marche si longtemps proscrite, la *Marseillaise* hongroise, qui réveille toujours au cœur du Magyar l'amour des combats et de la liberté.

Depuis cette époque, la constitution hongroise fut respectée. Dans son impatience du progrès, Joseph II voulut l'abolir, supprimer

l'antique organisation des comitats et remplacer dans l'administration la langue hongroise par l'allemand. La résistance obstinée de toute la Hongrie allait aboutir à une nouvelle insurrection, lorsqu'il jugea prudent de mettre à néant tous ses décrets et de restituer la couronne de saint Étienne, qu'il avait fait transporter à Vienne. Les événemens de 1848 sont trop présens au souvenir de chacun pour que nous ayons besoin de les rappeler. Ils reproduisent exactement la marche des révolutions du XVII^e siècle. La Hongrie veut transformer ses franchises du moyen âge en libertés modernes. La cour de Vienne, prise au dépourvu par les révolutions européennes, consent aux réformes; mais bientôt, appuyée sur les Slaves du sud, qu'elle jette sur les Magyars, elle retire ses concessions. Comme au temps des Tököli et des Rákóczy, les impériaux sont vaincus; mais, plutôt que d'accepter la liberté, l'Autriche appelle les Russes à son secours. Aujourd'hui seulement on peut apprécier combien cela était insensé. C'était évidemment désigner aux Slaves comme leur sauveur et leur maître naturel le tsar, qui était, lui, dans son rôle en écrasant les Magyars, seuls capables de maintenir l'Autriche et de faire équilibre à la Russie sur le Danube. L'Europe n'a pas assez compris alors que le cabinet de Vienne se suicidait en compromettant dans l'Orient les intérêts de la civilisation occidentale. La Hongrie fut vaincue; mais par sa résistance pacifique, par son inébranlable fidélité à son droit héréditaire, elle a reconquis enfin sa constitution, modifiée par les lois de 1848, qui l'ont adaptée aux besoins d'une société du XIX^e siècle.

Cette rapide esquisse historique suffit pour expliquer les sentimens qui règnent en Hongrie : l'orgueil national exalté parfois au-delà de toute mesure, la haine farouche du despotisme, de l'ultramontanisme, l'animosité contre les Autrichiens, qui trop souvent ont représenté ces deux fléaux, et l'opposition exagérée, hargneuse, parfois puérile, à tout ce qui semble, si peu que ce soit, devoir porter atteinte à l'indépendance magyare. Tant que la Hongrie a vécu sous des souverains qui ont respecté ses libertés, elle a été puissante, elle a régné en souveraine dans tout le bassin du Danube. Quand les Habsbourg ont voulu introduire le pouvoir absolu à la façon de l'Espagne et l'unité de la foi suivant le vœu de Rome, les Magyars les ont forcés à reculer par une série de six formidables insurrections toujours victorieuses; mais ils ne l'ont emporté qu'en perdant la moitié de leurs provinces, enlevées par les Turcs, et la moitié de leur population, tuée par les impériaux sur les échafauds ou sur les champs de bataille. Lorsqu'on voyage en Hongrie, on s'étonne de ne pas rencontrer d'anciens monumens dans des villes d'antique renommée; c'est que toutes ont été plusieurs fois prises d'assaut et brûlées pendant ces épouvantables luttes. Certes il se-

rait déraisonnable de la part de la Hongrie actuelle de garder à l'Autriche régénérée rancune des griefs d'autrefois; mais des ressentimens enracinés par des siècles d'hostilités dans le cœur de toute une nation ne s'effacent pas en un jour, et il serait imprudent d'agir comme s'ils n'avaient point laissé de traces. S'il y a des peuples qui oublient les enseignemens de leur histoire, ce ne sont pas les Magyars. Leurs historiens sont très lus, et tous leurs écrivains semblent se faire un devoir de traiter au moins l'une ou l'autre partie de leurs annales. La lutte de la Hongrie contre la maison d'Autriche ressemble beaucoup à celle de la Bretagne contre les rois de France. M. de Carné nous a dépeint ici même les Bretons défendant avec une indomptable constance leur ancienne constitution contre les usurpations sans cesse renouvelées du pouvoir central, invoquant le texte des traités, barricadés derrière leurs priviléges, et repoussant toute innovation comme un attentat à leurs libertés, dévoués au principe monarchique, mais plus dévoués encore aux droits de leur province, pour lesquels au besoin ils prennent les armes. Les Hongrois ont fait de même, mais entre les deux pays il y a une différence qui est capitale et qui a décidé de tout : tandis que les Magyars, dès longtemps ouverts à l'esprit nouveau, ont combattu contre un pouvoir intolérant, les Bretons, ultramontains jusqu'au fond du cœur, n'ont jamais résisté avec plus d'énergie au pouvoir royal que quand il leur apportait les principes modernes. Les uns ont succombé, et aujourd'hui les autres triomphent. Il en est toujours ainsi. Ceux qui s'attachent à des idées dont la séve est épuisée en prennent la contagieuse faiblesse; ils ne les sauvent pas, et ils se perdent. — Il faut voir maintenant comment les institutions, et non le sang ou la race, ont implanté dans le cœur des Hongrois cet indomptable amour de l'indépendance qui éclate dans leur histoire.

## II.

C'est le 8 juin de l'an dernier, en assistant au couronnement de l'empereur François-Joseph comme roi de Hongrie, que j'ai cru comprendre pour la première fois la constitution politique de ce pays. Cette cérémonie, dont rien ailleurs ne donne l'idée, résume son histoire et fait défiler sous vos yeux le tableau vivant de toutes ses institutions. Comme l'Angleterre, la Hongrie a cet avantage trop peu apprécié de pouvoir donner pour encadrement aux choses contemporaines un cérémonial qui date de huit siècles, et de rattacher ainsi par un lien symbolique les conquêtes de l'esprit nouveau aux souvenirs du passé. Quand on assiste à la procession de la reine

d'Angleterre allant ouvrir ou fermer le parlement, et qu'o voit cet antique carrosse aux lourdes dorures traîné par huit chevaux et accompagné par des hallebardiers en costume du temps de Henri VIII, si gros, si bien nourris qu'on les appelle *beefeaters*, on ne peut s'empêcher de trouver ces vieilleries assez puériles; mais, en y réfléchissant, on comprend qu'elles représentent la tradition. Or la tradition, pour les familles comme pour les peuples, est une force qu'il ne faut point dédaigner. Heureux les peuples qui dans leurs traditions trouvent la liberté, et qui, pour jouir de leurs droits naturels, ne sont pas forcés de s'insurger contre leur droit historique!

Le couronnement n'est ni pour le roi ni pour la Hongrie une vaine cérémonie. C'est seulement par le couronnement que l'héritier du trône est investi de l'autorité royale, en vertu de la maxime *non est rex nisi coronatus*. Or, avant de recevoir la couronne, il doit jurer de respecter les droits du peuple inscrits dans les anciens traités et capitulations. C'est comme la consécration du pacte conclu entre la nation et le souverain. C'est aussi la preuve que le pouvoir de celui-ci n'est pas absolu et ne peut s'exercer que dans les limites tracées par la constitution. Après la défaite de la Hongrie en 1849, les vainqueurs avaient prétendu la traiter en province conquise, en pays qui par la révolte a perdu ses anciennes franchises; mais les Magyars, grâce à leur résistance légale, grâce aussi, faut-il le rappeler? à la journée de Sadowa, avaient obtenu de l'empereur la reconnaissance de leur droit historique. Le couronnement signifiait donc que la Hongrie rentrait en possession de son indépendance, de ses institutions, de ses lois, si longtemps contestées. Elle avait reconquis ses libertés, non plus comme au temps de Bethlen, de Tököli, de Rákóczy, sur les champs de bataille et par les armes, mais dans le sein de son parlement, par l'éloquence de ses hommes d'état et la fermeté de ses députés.

A Bude-Pesth, le 8 juin 1867 dès cinq heures du matin, le canon annonça la solennité, qui commençait de bonne heure parce qu'elle devait durer longtemps. Le soleil s'était levé splendide dans un ciel sans nuages. Des banderoles aux trois couleurs nationales décoraient toutes les maisons. Le drapeau de 1848 flottait de nouveau sur cette cité où le général Haynau l'avait noyé dans le sang. Une foule joyeuse et parée remplissait les rues, se dirigeant vers les quais du Danube : c'était là que devait passer le cortége royal. Dans cette foule, on distinguait sans peine des hommes et des femmes appartenant à ces races diverses qui vivent ici côte à côte sans se mêler depuis mille ans, tous reconnaissables à leur costume et aux traits de leur visage, — les Magyars, vêtus comme des hussards, l'œil brillant, la démarche assurée et l'air conquérant, — les Valaques avec leurs longs cheveux, leurs yeux veloutés, doux et mé-

lancoliques, couverts uniformément d'une épaisse étoffe de laine blanche serrée par des courroies autour de la jambe, ressemblant encore aux statues des prisonniers daces de l'arc de Constantin, — les Slovaques, le visage caché sous d'énormes chapeaux de feutre, habillés d'une sorte de bure brune en lambeaux, — les Serbes au nez d'aigle, au regard intelligent, aux traits anguleux, — les femmes croates avec leur chemise de chanvre brodée de charmans dessins en laine rouge, — les Zingari, laissant voir à travers les trous de leurs haillons la peau lisse et basanée du paria hindou, — puis d'autres enfans de l'Asie, des Juifs en grand nombre appartenant à toutes les classes de la société, mais portant dans leurs traits la marque irrécusable de leur origine orientale,— des paysans allemands, des Saxons, comme on les appelle, avec leurs yeux bleus et leurs cheveux blonds, grands, forts et lourds au milieu de tous ces autres types plus légers et plus fins, — enfin des pâtres de la Puszta, des Czikos, des Ruthènes, des Szeklers, des Hayduques, des Kumans, des variétés de race à n'en pas finir, toutes signalées par quelque particularité.

A l'aspect de ces différences si tranchées, on comprenait combien il est difficile de trouver des institutions qui conviennent également à tant de nationalités séparées par la langue, les mœurs et d'implacables animosités. Quel contraste aussi entre ces hommes primitifs encore vêtus comme leurs ancêtres de l'époque romaine et ces magnats qui, avec les envoyés des pays étrangers, se rendent à Bude dans leurs splendides équipages pour assister aux cérémonies du couronnement! Celles-ci vont commencer à sept heures dans la cathédrale. Le clergé y joue le rôle principal, car il s'agit de remettre la couronne apostolique de saint Étienne. L'archevêque de Kalocza s'avance vers l'archevêque de Gran, primat de la Hongrie, et dit en lui présentant le roi : *Postulat sancta mater ecclesia catholica ut præsentem serenissimum Franciscum Josephum ad dignitatem Hungariæ regis sublevetis*; « l'église demande que vous éleviez le sérénissime François-Joseph, ici présent, à la dignité de roi de Hongrie. » Le primat répond : « Savez-vous s'il mérite cette dignité et s'il la remplira utilement? » *scitis illum dignum et utilem esse ad hanc dignitatem?* L'archevêque de Kalocza répond : *Et novimus et credimus*; « nous le savons et nous le croyons. » Le roi s'étend alors à plat devant l'autel, la face dans la poussière. Le primat lit les litanies, et avec la crosse fait trois fois le signe de la croix sur le dos du souverain prosterné. Après l'avoir relevé et lui avoir oint l'épaule de l'huile consacrée, il le revêt du manteau d'or brodé vers l'an 1000 par la reine Gisèle, et qui ne peut être réparé que par des mains royales. La messe dite, il lui remet le glaive. Le comte Andrássy, qui, comme premier ministre, remplit les fonctions de palatin, pose sur la tête du roi la fameuse couronne de

saint Étienne, vénérable relique à laquelle les Hongrois ont voué un culte et dont l'histoire est toute une épopée (1). Les deux archevêques conduisent enfin le souverain, désormais reconnu, à son trône, qu'entourent les magnats représentant les pays annexes, *partes adnexæ*, dont les noms méritent de fixer l'attention. Ce sont : la Bulgarie, la Roumanie, la Serbie, la Lodomérie, la Galicie, la Bosnie, la Croatie, la Slavonie, la Dalmatie et la Transylvanie. L'enthousiasme des assistans éclate en *eljen* (vivat). L'indépendance de la Hongrie est consacrée, elle a son roi. La reine est couronnée aussi avec le même cérémonial.

Bientôt le cortége royal se forme et descend les rampes qui conduisent aux bords du Danube. Il passe le pont suspendu sous une voûte de drapeaux tricolores, et débouche sur les quais de Pesth. Après avoir juré devant le peuple fidélité à la constitution, le roi s'avance vers la place qui porte son nom. Là s'élève un petit monticule formé avec de la terre apportée des cinquante comitats du royaume : il représente le sol sacré de la patrie. Le tableau qui s'offrait aux regards en ce moment était fait pour remuer le cœur même d'un étranger. La situation de Pesth est admirable. Vers les quais, la jeune capitale a un aspect grandiose, presque théâtral, s'accordant parfaitement avec la cérémonie, qui ressemblait à une magnifique représentation scénique. Le Danube, fleuve immense déjà, auprès duquel la Seine n'est qu'un ruisseau, roule ses flots rapides vers l'orient. Un pont suspendu, qu'on doit à la persévérance de Széchenyi, le franchit avec des piles de granit et des câbles de fer qui ont un caractère de hardiesse et de force que n'atteint, je crois, en Europe, aucune construction de ce genre. Sur l'autre

(1) Ce précieux insigne est formé de deux couronnes. La première fut envoyée de Rome par le pape Sylvestre II au premier roi Étienne. La seconde fut donnée au roi Geysa en 1072 par l'empereur d'Orient Phokas, en reconnaissance de la magnanimité avec laquelle le prince hongrois avait traité les Grecs après la prise de Belgrade. Sur la couronne byzantine se trouvent deux inscriptions; l'une porte : *Michael in Christo fidelis, rex Romanorum*, l'autre : *Geobitz fidelis rex Turkias*, ce qui prouve qu'à cette époque on considérait encore les Hongrois comme un peuple d'origine turque. Nous ne pouvons rappeler ici les épisodes extraordinaires qui signalent l'histoire de la couronne de saint Étienne. L'un des plus remarquables est la façon vraiment merveilleuse dont elle a été retrouvée en 1853. En 1848, Kossuth, connaissant tout le prestige qui y était attaché, l'avait fait transporter à Debreczin. Après la capitulation de Világos, elle disparut, et nul ne savait ce qu'elle était devenue. M. de Karger, major de l'armée autrichienne, apprit que Kossuth l'avait emportée avec lui jusqu'à Orsova, et il s'imagina qu'elle devait être cachée dans les environs. Il les visita pendant des mois avec l'attention d'un Indien des prairies cherchant la trace d'un ennemi. Enfin, au bord du ruisseau la Czerna, non loin de la frontière valaque, il remarqua certains arbres qui avaient été taillés d'une manière inusitée. Il fit creuser le sol, et dans une prairie marécageuse il trouva un coffre de fer renfermant en effet tous les insignes royaux auxquels les Magyars rattachent la grandeur de leur patrie.

rive s'élève en amphithéâtre Bude, couronné par ses vieux murs et par le palais du roi. Le tombeau du derviche et les dômes surbaissés des bains turcs rappellent le règne du croissant. Le fort du Blok-sberg domine de haut les deux cités assises à ses pieds. D'un côté, la montagne se redresse en gradins sur lesquels s'accrochent les petites maisons des vignerons qui cultivent le vin noir et capiteux appelé *Sang des Turcs;* de l'autre, elle précipite à pic dans le fleuve ses rochers sombres et déchirés. Au-delà s'ouvre vers l'est la plaine sans limites de l'Alföld, semblable aux steppes asiatiques. Vers l'ouest au contraire, le paysage est riant et animé. Une chaîne bleuâtre ferme l'horizon; les collines plus voisines sont couvertes de vignobles, et plusieurs îles, disparaissant sous les grands arbres qui les ombragent, ressemblent à des bosquets flottant sur les eaux. Tel est le décor; voici maintenant la scène qui s'y déroule. Le cortége royal s'avance lentement. Tous ceux qui le composent sont à cheval. D'abord apparaissent les délégués des comitats; ils portent le costume hongrois dans toute sa grâce et toute sa splendeur, la botte et le pantalon collant, la veste courte, couverte de passementeries, le dolman attaché à l'épaule, la toque de fourrure ou de velours ornée d'une aigrette ou d'une plume d'aigle. Chaque comitat se distingue par une combinaison différente de couleurs. Voici des cavaliers au pantalon gris avec le dolman en velours bleu garni de peau de cygne; en voilà d'autres en culotte noire avec le manteau en velours grenat bordé de martre; quelques-uns ont choisi du velours vert et de l'hermine. On ne peut songer à décrire ici tous ces costumes qui auraient ravi un peintre, tant ils présentaient d'harmonie dans les couleurs, d'élégance et de fierté dans la coupe. Après les délégués des comitats arrivent les magnats. Ils ont emprunté aux époques de grandeur de la Hongrie les vêtemens et les armes que portaient leurs vaillans ancêtres. L'un est couvert d'une cotte de mailles en argent, l'autre a fixé à son épaule par une agrafe de diamans une peau de léopard, un troisième brandit la masse d'armes qui jadis assommait les Turcs. Les chevaux disparaissent sous des caparaçons de drap d'or et d'argent; les manteaux, les armes, les toques, les brides, le harnachement, tout ruisselle de pierreries. Plus d'une famille, dit-on, s'est mise à la gêne pour être dignement représentée en ce jour de fête nationale. Quand la cavalcade débouche du pont, on dirait un fleuve d'or fondu roulant des pierres précieuses, tant tout cela renvoie au soleil de reflets éblouissans. Les noms historiques de la Hongrie défilent sous nos yeux : Palfy, Karoly, Erdödy, Festetics, Maylath, Bethlen, Waldstein, la nombreuse tribu des Zichy, où l'on distigue le comte Edmond avec sa grande barbe fauve en éventail, modèle achevé des preux d'autrefois; les deux fils du *grand comte,* Odon et Bela Széchenyi, le dernier, type achevé de

la beauté magyare. Les Batthiányi seuls manquent, dit-on; ils portent encore le deuil du 6 octobre 1849. Ce cortége est comme une vision du moyen âge ressuscité; il faudrait tout un chant de poème héroïque pour énumérer et décrire ceux qui le composent. En le voyant passer sous mes yeux éblouis, je pensais à la description de l'arrivée des Burgondes à la cour d'Attila dans l'épopée des Nibelungen. Ce sont bien les descendans des Huns que je vois, et le lieu de la scène est le même. Les évêques aussi, avec leurs mitres et leurs chasubles étincelantes, sont à cheval comme à la bataille de Mohacs, où ils mouraient pour la patrie. Enfin paraît le roi François-Joseph, la couronne de saint Étienne au front, le manteau d'or de Gisèle sur les épaules, le glaive de justice à la main, monté sur un magnifique cheval dont la robe merveilleuse a la teinte de la fleur du pêcher. Il s'élance vers le monticule; en trois bonds, il est au sommet, et là le royal cavalier, faisant dresser quatre fois le fier animal sur ses jarrets, fend l'air de son épée dans la direction du nord, du sud, de l'orient et du couchant, pour montrer que, de quelque côté de l'horizon que l'ennemi arrive, il saura le repousser. Ce jeune souverain sur ce cheval bondissant était bien l'image de la royauté antique et de ce peuple vaillant dont toute l'existence n'a été qu'un long combat. Nous ne sommes plus au XIX^e siècle, nous revoilà en l'an 900, et c'est Arpad qui, élu par ses rudes guerriers, s'est élancé sur le mont pannonien. Toute la foule est ivre de joie et d'enthousiasme; les pleurs coulent, les mouchoirs s'agitent et les cris mille fois répétés d'*eljen*, auxquels se mêlent les salves de l'artillerie, éclatent et se répondent des deux bords du Danube. Dans les états où aucun lien ne rattache les générations actuelles au passé, cette cérémonie ne serait qu'une splendide mascarade historique. Ici tout ce cérémonial, qui s'est répété depuis mille ans au couronnement de cinquante rois, est la mise en scène symbolique de l'histoire nationale. Remarquez d'ailleurs que bien des choses anciennes répondent ici aux besoins de la société moderne. Si les pays annexes sont représentés, c'est qu'ils ont conservé une existence indépendante qui réclame l'adoption du lien fédéral; si les comitats ont des délégués portant leurs couleurs, c'est que la centralisation ne les a pas broyés sous la commune uniformité. Les magnats, qui sont les pairs du royaume, au lieu de porter lunettes et béquilles, montent des chevaux fougueux, le sabre au côté, comme les compagnons de Hunyadi et de Corvin. N'est-ce pas l'application la plus complète de ce principe démocratique en vertu duquel tous les citoyens doivent être à la fois législateurs et soldats, exercés à la discussion et au combat, forts du bras et de la tête, capables de parler au *forum* et de se battre sur le champ de bataille? Qu'on n'oublie pas ceci : les institutions du moyen âge ne

consacraient pas l'égalité; mais, créées par des conquérans qui jouissaient de l'indépendance des races barbares, elles consacraient la liberté, une liberté si grande qu'elle aboutissait parfois à l'anarchie. Aussi les peuples qui ont su défendre leurs institutions anciennes contre les attaques de la réaction absolutiste et cléricale qui s'est appesantie sur l'Europe au XVIe siècle n'ont qu'à y introduire aujourd'hui l'égalité pour avoir une constitution politique qui réponde aux nécessités de notre temps. Voilà précisément ce qu'a fait la Hongrie, comme nous allons le voir.

Le fondement de l'état en Hongrie est le comitat. Le comitat ressemble bien plus au canton suisse qu'au comté anglais ou au département français. Les comitats, au nombre de cinquante, forment autant de provinces indépendantes s'administrant elles-mêmes, se prétendant complétement autonomes et constituant une sorte de confédération. Leur situation n'a jamais été très nettement définie, soit par les coutumes anciennes, soit par les lois de 1848, qui ne leur ont donné qu'une organisation provisoire. Celle-ci reste en vigueur parce qu'on n'ose toucher à cette matière délicate, qui réveille toutes les susceptibilités de l'instinct d'indépendance des Magyars. La division en comitats remonte, dit-on, à Charlemagne, qui les a introduits après avoir soumis les Avares; mais c'est seulement à la fin du XIe siècle que le roi Bela leur donna une constitution régulière qui depuis lors n'a plus subi de grands changemens. Toutes les affaires sans exception, travaux publics, finances, administration, justice, étaient réglées par une assemblée qui se réunissait tous les trois mois et qui élisait tous les fonctionnaires pour trois ans, sauf le comte suprême (*obergespan* en allemand, *föispan* en hongrois). Le comte suprême, nommé par le souverain, était l'unique représentant du pouvoir central. Il ne pouvait s'opposer à aucune résolution, son autorité légale était presque nulle; mais son influence personnelle était souvent très grande, parce que le gouvernement choisissait toujours le personnage le plus important de la province. Avaient le droit de paraître à l'assemblée trimestrielle : les nobles, les délégués des petites villes, les ministres des cultes et les personnes exerçant une fonction libérale (*honoratiores*), enfin les veuves, c'est-à-dire en réalité tous les citoyens, car les roturiers et les paysans n'étaient pas considérés comme citoyens. Les villes royales, comme les bourgs incorporés en Angleterre, ne faisaient point partie du comitat et s'administraient aussi elles-mêmes d'une façon complétement indépendante par leurs magistrats, élus sans aucune intervention du pouvoir royal.

Pour rendre la justice, l'assemblée du comitat nommait, toujours pour trois ans, un juge suprême et des juges ordinaires qui ne pouvaient prononcer aucun jugement, ni au civil ni au crimi-

nel, qu'avec le concours des jurés (*jurati assessores*). Les affaires allaient en appel d'abord à la cour royale, puis à la cour septemvirale. Le fiscal et son substitut remplissaient les fonctions de ministère public. Le notaire suprême et le sous-notaire tenaient les procès-verbaux et les correspondances. C'étaient eux en somme qui, avec leurs employés, expédiaient toute la besogne administrative. La perception des impôts et les dépenses publiques étaient confiées à des receveurs-généraux et à des caissiers élus également par l'assemblée générale. Celle-ci n'avait pas le droit d'opposer son *veto* à une loi votée par la diète, mais elle en prenait connaissance, et comme il fallait recourir aux magistrats provinciaux pour lui donner force exécutive, si l'opinion était hostile à la loi nouvelle, celle-ci demeurait lettre morte. Quant aux rescrits et ordonnances du souverain, le comitat a toujours exercé le droit d'en discuter la légalité, et quand il les jugeait contraires aux lois, ce qui arrivait inévitablement lorsqu'il ne les approuvait pas, il présentait ses observations au roi, et en attendant se refusait à les appliquer. En réalité, le pouvoir central, n'ayant pas de fonctionnaires à lui dans les provinces, ne parvenait à se faire obéir que quand il était appuyé par la majorité. Les comitats se communiquaient leurs résolutions, leurs projets de réforme, leurs griefs contre le gouvernement, et formaient ainsi une opinion publique toujours en éveil, toujours prête à repousser la moindre atteinte aux droits héréditaires de la nation (1). Dans les réunions trimestrielles, les nobles parais-

(1) Je citerai comme exemple des remontrances que ces assemblées provinciales adressaient au souverain un extrait de celles qui furent adoptées en 1793 par les comitats d'Abaujvár et de Bihár lorsque le gouvernement voulut entraver la liberté de la presse. Ces considérations, rédigées en latin, il y a près d'un siècle, au pied des Karpathes, forment un piquant contraste avec les discours que l'on entend aujourd'hui. « Oui, sire, dit la congrégation d'Abaujvár, nous voyons dans l'édit récent une atteinte à la liberté de la presse, que nous considérons, avec la grande majorité de notre nation et avec les hommes les plus éclairés de l'Europe, comme la seule garantie de la liberté politique et civile; mais, puisqu'il faut démontrer une fois de plus que cette liberté fait partie intégrante de notre constitution, qu'il nous soit permis de rappeler que récemment les états du royaume ont chargé une commission de faire un travail pour perfectionner le système de l'éducation nationale et de la publicité. Comment se peut-il qu'aujourd'hui encore, à la fin du XVIII^e siècle, il nous faille élever la voix pour défendre cette précieuse liberté? Les raisons qu'on peut faire valoir en sa faveur ne sont-elles pas connues de tout le monde? Si l'on veut savoir ce que le genre humain doit à l'imprimerie et à la liberté de la presse, que l'on considère ce que furent les peuples jadis et ce qu'ils sont aujourd'hui. Si l'Angleterre peut encore se glorifier de sa liberté, si le Danemark et la Suède renaissent et marchent à pas rapides dans la voie de la civilisation, si l'Allemagne est devenue le foyer de la philosophie, des sciences et des arts, si la Saxe prospère, si les états de l'Amérique du Nord offrent le modèle de la meilleure organisation civile et politique, et si d'un autre côté les Orientaux, nos voisins, sont encore livrés à une barbarie indigne de l'humanité, si, privés des bienfaits de la civilisation, ils rampent sous un despotisme avilissant, c'est que les uns ont joui de la

saient en costume national, le sabre au côté, et discutaient en latin. Il n'était pas rare, quand le débat excitait les passions, qu'on en vînt à échanger autre chose que des argumens; mais un banquet terminait la session et apaisait les querelles. Les convives faisaient assaut d'éloquence, cette fois en langue magyare. Les vins généreux coulaient à flots; c'étaient des fêtes chères au patriotisme et qui faisaient des débats politiques un élément de l'existence journalière. Les voyageurs étrangers qui y étaient invités parlent avec enthousiasme de ces festins où éclataient les qualités séduisantes des Hongrois, leur hospitalité, leur courtoisie, leurs manières chevaleresques et leur brillante élocution.

Au premier abord, on croirait que l'organisation des comitats hongrois ressemble beaucoup à celle des pays d'états en France; mais l'esprit qui donnait à ces formes politiques force et vie était complétement différent. D'abord la Hongrie n'a point passé par le régime féodal. Tandis qu'ailleurs le souverain et les hauts dignitaires, ducs, comtes, marquis, transformaient ce qui n'était qu'une charge en un titre héréditaire emportant la propriété du territoire dont ils n'étaient d'abord que les administrateurs à vie, en Hongrie la dignité royale et celle de *föispan* conservaient le caractère de fonction, et ainsi l'unité nationale était maintenue et échappait au morcellement féodal. La souveraineté, au lieu d'être émiettée en mille parcelles aux mains des grands vassaux, continuait d'être exercée directement par les hommes libres, et trouvait dans la diète la représentation et l'organe de son unité indivisible. Pour constituer l'état moderne, il n'a donc pas fallu investir ici la royauté d'un pouvoir absolu, ni sacrifier les libertés antiques afin de briser les résistances de la féodalité. En France, par haine de l'aristocratie et de ses priviléges iniques, la classe moyenne a favorisé longtemps l'établissement graduel du despotisme, et l'égalité ne s'est établie qu'aux dépens de la liberté. Le peuple a permis à Richelieu et à Louis XIV de supprimer les états provinciaux ou de les asservir, parce que

liberté de la presse et des lumières qui en résultent, tandis que les autres, en la repoussant, ont amené la triste situation où ils se trouvent. » La congrégation de Bihár, après des observations du même genre, invoque, comme toujours en Hongrie, le droit historique. « Non-seulement on ne voit dans nos lois aucune trace du droit que pourrait avoir l'autorité royale de réglementer ce qui concerne l'imprimerie, mais au contraire l'article 24 de l'année 1553 porte clairement que le roi doit recourir aux états pour soumettre l'imprimerie à certaines règles, et que les états du royaume doivent eux-mêmes maintenir la liberté de la presse. » Il faut avouer qu'un pays qui peut invoquer en faveur de cette liberté tant contestée une loi du XVI^e siècle jouit d'un avantage peu commun. Les extraits que nous venons de citer suffisent pour faire connaître cet esprit politique de la Hongrie, où l'amour de la liberté et le goût de l'opposition s'appuient sur le culte des précédens.

ces états ne représentaient que les privilégiés. En Hongrie, toute la classe moyenne faisait partie de l'assemblée du comitat. En effet, on y voyait paraître tous ceux qui avaient fait des études d'un degré supérieur, les ministres du culte et la classe très nombreuse de la petite noblesse; or celle-ci comprenait non-seulement ceux qui avaient quelque propriété foncière, fût-ce, comme on disait en hongrois, « une maison et quatre pruniers, » mais même des gens fort pauvres qui, ne possédant rien, vivaient de leur travail et formaient la partie remuante du corps électoral. Dans certains districts indépendans, chez les Kumans, les Jazigues et les Hayduques, tous les citoyens sans exception avaient le droit de se rendre à l'assemblée, parce que tous étaient nobles, la race conquise ayant laissé la place libre aux conquérans. Tout ce qu'il y avait d'énergique dans la nation prenait ainsi une part active à l'administration des affaires. De là vient cet esprit démocratique ou républicain, si l'on veut, qui n'a cessé de régner dans ce pays. Même quand la diète centrale ne se réunissait plus, la vie politique était entretenue dans les comitats, qui étaient les forteresses de la liberté, et d'où partait toujours le signal de la résistance aux usurpations des souverains.

La haute aristocratie hongroise ne ressemblait nullement à celle de l'ancien régime en France. Vivant dans ses terres, qu'elle faisait toujours valoir elle-même, son bien-être dépendait de la prospérité générale du pays. Éloignée de la cour, elle n'attendait rien de la faveur royale. Il s'en est suivi qu'elle n'avait qu'à consulter ses propres intérêts pour défendre ceux de la patrie; aussi sont-ce les plus grandes familles qui ont toujours conduit les insurrections nationales. Pour prendre part à l'administration des affaires dans le comitat, les magnats étaient obligés d'apprendre le latin, de s'occuper d'affaires judiciaires, administratives, financières. Ils prenaient ainsi l'esprit des légistes, qui ailleurs a miné l'aristocratie. Ils n'avaient rien de ces oisifs, modèles d'élégance, de frivolité et de corruption, vivant à Versailles d'aumônes achetées au prix du servilisme devenu un art; c'étaient des gentilshommes campagnards comme les anciens *squires* anglais, parfois grossiers, violens, batailleurs, grands chasseurs et grands buveurs, mais capables de conduire une ferme, d'élever du bétail, de siéger dans un tribunal et de discuter les affaires du canton, pointilleux à l'excès sur le droit historique, toujours occupés de politique, habitués à la vie parlementaire et assez résignés à l'égalité, puisqu'ils étaient obligés de discuter avec de pauvres hères vêtus de peau de mouton, mais assis sur les mêmes bancs qu'eux, et dont la voix valait la leur, puisqu'ils étaient nobles. Ils n'étaient pas meilleurs que les seigneurs des autres pays pour leurs paysans attachés à la glèbe; mais quand

l'heure de l'émancipation est venue, ils l'ont acceptée, parce que, comme en Angleterre, le souffle de la liberté pénètrait à tel point tout le corps politique, que le patricien le plus obstiné ne pouvait en méconnaître les exigences.

Une autre circonstance encore a contribué à faire produire de bons résultats aux institutions locales de la Hongrie. Loin de favoriser le despotisme, la religion et ses ministres en ont été ordinairement les adversaires. La réforme, en introduisant les assemblées générales de tous les fidèles, l'élection des pasteurs et la discussion publique des intérêts du troupeau, a fortifié les habitudes de *self-government*, et même le clergé catholique séculier s'est montré souvent indocile aux suggestions des jésuites et de l'esprit ultramontain. Aujourd'hui encore ce n'est qu'en Hongrie qu'on peut voir ce clergé aimer mieux sa patrie que Rome, et se refuser à y jeter le trouble, comme en Autriche, pour venger les griefs du pape. Tandis qu'en France, en Italie, en Portugal, en Belgique, en Hollande, dans le canton de Berne, partout enfin, il est prêt à sacrifier à ses rancunes contre les idées modernes non-seulement les libertés, mais l'indépendance nationale, tandis qu'en Angleterre un laïque, un lord, animé du même esprit, proclame hautement qu'il est papiste avant d'être Anglais, en Hongrie il s'est trouvé un prêtre, Mgr Haynald, maintenant archevêque de Kalocza, qui a subi l'exil et la défaveur de la cour romaine plutôt que de trahir l'indépendance de sa patrie.

Ces assemblées comitales administrant toutes les affaires par leurs magistrats électifs, gardiennes jalouses des anciens priviléges et en même temps très ouvertes à toutes les idées démocratiques, avec leurs discussions souvent tumultueuses, leurs élections orageuses, leur opposition frondeuse à toute ingérence quelconque de l'autorité royale, pour tout dire en un mot, ces clubs trimestriels prétendant exercer la souveraineté, devaient causer à la cour de Vienne une profonde antipathie. Pour qui ne voit l'ordre que dans l'obéissance passive, c'était évidemment l'image de l'anarchie. Aussi essaya-t-elle par un travail persévérant de restreindre les attributions des comitats et surtout de brider leur goût d'opposition. Ce n'est qu'après 1850 qu'elle y réussit en suspendant leurs réunions et en nommant des receveurs royaux pour percevoir les contributions. Aujourd'hui l'organisation du comitat est réglée par la loi provisoire de 1848. Comme le nombre des électeurs a beaucoup augmenté et que les priviléges de la noblesse ont été abolis, il a fallu remplacer l'ancienne assemblée par une députation permanente (*stabile Ausschuss*) très nombreuse, nommée par les électeurs et exerçant tous les droits de l'ancienne assemblée. Le même esprit d'opposition parfois anarchique règne dans ces députations,

comme on peut le voir de temps à autre par leurs résolutions (1). Quand celles-ci sont illégales, le ministère les déclare nulles et procède à la dissolution des députations, qui doivent alors être réélues. On attend une loi nouvelle qui réorganisera toutes les institutions provinciales et communales, et l'on prétend qu'elle accroîtra la part d'action du pouvoir central. Il se peut qu'il soit nécessaire d'étendre celle-ci pour augmenter la force de cohésion du pays. Cependant il faut se garder pour deux motifs de trop sacrifier à l'amour de l'uniformité administrative : d'abord pour un motif de prudence, restreindre les droits des comitats serait jeter dans pays un germe de mécontentement qu'exploiteraient les partisans des révolutions violentes; en second lieu, qu'on ne l'oublie pas, il faut mesurer l'excellence des institutions non à la régularité avec laquelle elles fonctionnent, mais à l'action qu'elles exercent sur la trempe des caractères. *Malo periculosam libertatem quam tranquillam servitutem,* disait un magnat, et il n'avait pas tort. Il faut craindre, en poursuivant l'ordre avec une sollicitude pédantesque, de tuer la spontanéité des individus, sans laquelle rien de grand ne se fait. Le régime en vigueur aux États-Unis n'est qu'anarchie pure en comparaison de cette admirable tranquillité que M. de Metternich avait fait régner dans l'empire qu'il administrait, et pourtant ce régime anarchique a produit le peuple le plus vigoureux, le plus puissant, le plus riche de l'univers, tandis que ce repos patriarcal a tellement affaibli l'Autriche qu'il a fallu la plus rare habileté pour la préserver d'une dissolution finale. Que les partisans de la centralisation administrative réfléchissent sur l'enseignement qui ressort de l'histoire de la Hongrie. Si elle a défendu ses libertés pendant deux siècles avec un héroïsme qui n'a pas été surpassé, c'est parce que tous les hommes libres les pratiquaient et en sentaient ainsi les avantages. Des droits inscrits dans une charte, mais dont nul ne fait usage, seront sacrifiés dès la première alarme. Il ne sert de rien de les graver, même avec du sang, sur les tables de la loi, c'est dans les mœurs de chaque jour qu'il faut les faire pénétrer. Voulez-vous former un peuple qui jamais ne se résigne au pouvoir arbitraire, faites que celui-ci ne puisse s'implanter sans troubler toutes les habitudes nationales. En Hongrie, le despotisme, pour s'établir, devait supprimer les institutions du comitat, et toucher à celles-ci, c'était bouleverser toute la vie publique, frapper tous les citoyens au cœur. C'est pourquoi on les a nommées avec raison le boulevard des libertés hongroises.

(1) En voici un exemple récent. Le comitat de Comorn a résolu de ne pas obéir au rescrit « illégal » du ministère hongrois concernant les travaux préliminaires pour le recrutement, mais en se décidant, pour des motifs d'opportunité, à dresser la liste des jeunes gens qui font partie de la levée de cette année.

Les villes formaient et forment encore des espèces de républiques démocratiques, indépendantes du pouvoir central et administrant tous leurs intérêts par l'intermédiaire de magistrats élus. Ces municipalités exercent les mêmes droits que les comitats; les personnes et les biens, dans les limites de leur territoire, sont soumis à leur juridiction civile et pénale. Le bourgmestre, les membres du conseil communal, le représentant du ministère public, l'archiviste, le préposé à l'enregistrement, l'ingénieur, le pharmacien et le médecin, le caissier, en un mot tous les chefs de service sont nommés directement par les électeurs. Les conseils communaux sont très nombreux. Dans les villes de moins de 12,000 habitans, ils comptent au minimum 30 membres. Dès que la population dépasse 1,500 âmes, on ajoute un représentant de plus par chaque fraction de 200 habitans en sus de ce chiffre. Les grandes villes ont 159 représentans pour 30,000 habitans et un représentant en plus pour chaque fraction de 800 habitans. Ainsi une ville de 100,000 âmes aurait 244 conseillers. Avec 200,000 âmes, elle en aurait 344. Ce nombre si considérable d'élus pour gérer les affaires d'une cité choque certainement nos idées. Il provient des anciennes coutumes hongroises, qui accordaient à tout homme libre sa part d'influence dans la gestion des intérêts publics, et il a ses avantages. Plus il y aura d'hommes exerçant des fonctions publiques, plus les aptitudes politiques de la nation se développeront, plus par conséquent elle deviendra capable de se gouverner elle-même. Les lois de 1848, qui déjà visaient à établir une plus grande uniformité, ont néanmoins laissé aux districts des Kumans, des Jazigues et des Hayduques leurs antiques constitutions, fondées sur la participation de tous à l'administration publique. C'est la démocratie comme la Grèce l'a connue, et comme Rousseau l'a rêvée.

Au-dessus des institutions provinciales et municipales, l'unité de la nation est représentée par la diète, à qui seule il appartient de faire, de concert avec le souverain, des lois partout exécutables. Dans les premiers temps, l'assemblée nationale était formée de tous les nobles, réunis dans quelque grande plaine, comme une armée prête à marcher au combat. Des tentes étaient dressées, les seigneurs à cheval, revêtus de leurs armes, discutaient en plein air. C'était dans le champ de courses de Rakós que ces réunions avaent ordinairement lieu. La dernière de ce genre précéda de peu de temps la fatale bataille de Mohacs. Sous Ferdinand Ier, vers 1575, la diète se divisa en deux chambres ou tables, la table des magnats et la table des députés. Ceux-ci représentaient les comitats. L'assemblée comitale donnait à ses délégués des instructions pour voter dans un sens déterminé, c'est-à-dire un mandat impératif, et chaque comitat, non chaque représentant, avait un vote. Au moyen

âge, le mandat impératif et révocable était la règle dans tous les états-généraux. Cela était conforme aux idées germaniques; la province formait un corps politique indépendant, une personne civile. Cette personne civile faisait connaître sa volonté par un mandataire, comme actuellement un état exprime la sienne par ses ambassadeurs. Le principe des constitutions modernes, en vertu duquel le député représente tout le pays et vote conformément à sa conviction en vue du bien général, supprime avec raison ce *liberum veto* des provinces au profit de l'unité nationale.

La première chambre se compose aujourd'hui des suprêmes comtes ou gouverneurs de comitats, des évêques, des magnats, princes, comtes ou barons et de tous leurs fils majeurs, de façon que le nombre des pairs est illimité. Cela nous paraît bizarre aussi, mais s'explique par le fait qu'autrefois les magnats entraient à la diète de par leur droit individuel. Le nombre des membres de la chambre haute qui se rendent aux séances n'est jamais très considérable, et beaucoup de ceux qui ont droit d'y siéger se font élire à la chambre basse. D'après les lois de 1848, le nombre des députés des villes et des comitats s'élève à 446 pour la Hongrie et les *partes adnexæ*, Transylvanie, Croatie, Slavonie, etc. Les comitats sont divisés en circonscriptions électorales dont chacune ne nomme qu'un député. Le droit de voter n'appartient pas à tous les citoyens; mais, pour en jouir, il suffit soit d'être propriétaire d'une maison valant 300 florins ou d'un quart de *session*, ce qui équivaut à 4 ou 5 hectares de terre, soit d'exercer une industrie ou un métier avec l'aide d'un compagnon, soit d'appartenir aux classes instruites, avocats, médecins, apothicaires, pasteurs, maîtres d'école, artistes, ingénieurs, soit d'avoir été précédemment électeur. Les journaliers sont donc seuls exclus, et le dernier paragraphe de ces lois de 1848 a été adopté pour ne pas repousser du scrutin les nobles sans fortune qui y avaient été admis jusque-là.

Le nombre des paysans qui jouissent du suffrage est très grand, parce que la plupart possèdent une partie du sol jadis soumise à la corvée, aujourd'hui affranchie. Un corps électoral ainsi composé est porté à pousser à l'extrême les traits distinctifs du caractère magyar, l'orgueil national, la haine de l'Autrichien, l'opposition au pouvoir central. Il est héroïque, mais ombrageux. Prêt à tout sacrifier pour la grandeur du pays, plein d'illusions sur sa force réelle, il compromettra à l'occasion sa sécurité par défaut de prudence et de ménagemens. L'esprit républicain est dans son sang; il est chez lui une tradition historique, et par suite le parti hostile au gouvernement pourra toujours compter sur un assez fort appui. Ce qu'il faut en conclure, c'est que le ministère, quel qu'il soit, doit éviter de blesser les susceptibilités nationales par des ten-

tatives de compression qui rappelleraient celles qui ont suivi 1850.

La puissance du roi a toujours été en Hongrie strictement limitée par les capitulations qu'on lui imposait lors de son avénement. Ces actes, qui formaient la constitution du pays, ont été recueillis par un jurisconsulte fameux du XVIe siècle, Verböczi, dans un ouvrage encore souvent invoqué aujourd'hui, le *Jus tripartitum*. La liberté individuelle était garantie : nul ne pouvait être arrêté, sauf le cas de flagrant délit, à moins d'avoir été cité régulièrement et condamné par le juge, *nisi primo citatus et ordine judiciario convictus;* c'était exactement le fameux *habeas corpus* des Anglais. Le droit de paix et de guerre, que la révolution française voulait réserver aux chambres, comme vient de le montrer M. Marc Dufraisse dans un livre écrit avec savoir et talent, le souverain ne pouvait l'exercer en Hongrie que du consentement de la diète; il est vrai que d'ordinaire les rois parvenaient à s'en passer. Le principe de la responsabilité des agens du pouvoir, cette garantie essentielle des droits du citoyen, auquel en Angleterre on attache tant de prix et dont aucun régime n'a jamais songé à doter la France, était consacré par la loi hongroise. « Sa majesté le roi est tenu de répondre devant la justice ordinaire de tout dommage illégalement occasionné par ses agens. »

Aujourd'hui encore on a vu des ministres contester aux chambres le droit de refuser les subsides et revendiquer pour le souverain celui de lever des impôts non votés. C'est ce que les Hongrois n'ont admis en aucun temps. Jamais ils n'ont consenti à ce que la couronne perçût aucun revenu qui ne fût pas accordé par la diète. Les lois à ce sujet étaient si rigoureuses que quiconque donnait au souverain la moindre somme était déclaré infâme, parjure et déchu de ses droits (1). Cette sévérité avait pour but de contraindre le roi à s'adresser aux chambres, et de le placer dans la dépendance de celles-ci par ses besoins d'argent. Je ne crois pas que la législation d'aucun peuple contienne un acte de défiance aussi dur envers la royauté.

Comme garantie à toutes ces précautions se trouvait inscrit dans les lois avec une incroyable précision ce droit redoutable, dernière ressource des peuples opprimés, qui a été exercé plus souvent que

(1) Le voyageur anglais Townson, qui parcourait la Hongrie en 1793 et qui a écrit ses observations en trois volumes des plus intéressans, cite un exemple vraiment incroyable de l'application de ces lois. Dans les pressans besoins de la guerre de 1794, deux nobles avaient ouvert une souscription pour venir en aide à leur souverain l'empereur et roi. Ils furent dégradés et déclarés infâmes en vertu d'un article de la loi de 1504 reproduisant une autre loi de 1222 qui portait : « Quiconque offre au roi, sous quelque prétexte que ce soit, une contribution ou subside, contrairement aux antiques libertés du royaume, sera déchu de la noblesse en punition de son parjure. »

reconnu, et qui a donné lieu à de si longs débats en Angleterre sous Jacques II, je veux parler du droit d'insurrection, consacré par André II en des termes qui méritent d'être rapportés. « Si nous ou nos successeurs voulions violer les dispositions de cette constitution, les évêques et les nobles de ce pays, tous et individuellement, auront à jamais la libre faculté de résister à nous et à nos successeurs, sans pouvoir être accusés d'infidélité. » Cet article 31 fut juré par tous les rois jusqu'à Léopold, qui, victorieux en 1687, le fit rayer du recueil des lois; mais il demeura inscrit au fond des cœurs, et, comme on sait, il n'y resta pas lettre morte.

Ces libres institutions, qui paraîtront peut-être donner trop de pouvoir à la nation et pas assez au gouvernement, n'étaient point particulières à la Hongrie. M. de Tocqueville nous dit dans son livre sur *l'Ancien régime et la Révolution* que, plus il étudiait le moyen âge, plus il était frappé de la prodigieuse similitude qui existait entre les lois des différens peuples de l'Europe à cette époque. Partout, en France, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Espagne, le souverain ne pouvait introduire de lois nouvelles ni lever des impôts sans le consentement des états, et quand ceux-ci ne parvenaient pas à obtenir le redressement d'un abus contraire à leurs franchises, ils refusaient les subsides. Entre le souverain et la nation, il y avait contrat; si le premier le violait, l'autre pouvait refuser l'obéissance. On se rappelle le fier serment des Aragonais envers leur roi : « Nous qui, réunis, valons et pouvons plus que vous, jurons d'obéir aux conditions ci-dessus exprimées. Sinon, non. »

Quand, à la fin du moyen âge, la royauté acquit plus de force, elle l'employa à briser les institutions provinciales, qui lui étaient odieuses parce qu'elles entravaient son action. Celles-ci périrent en Espagne sous Charles-Quint, en France sous Richelieu, en Prusse sous le grand-électeur, et, là où elles continuèrent à subsister, elles ne furent plus qu'une vaine ombre, parce que l'armée permanente, aux mains du souverain, lui permettait de les supprimer à son gré : elles ne vivaient donc que par tolérance et à la condition de ne pas offrir de résistances sérieuses. En Hongrie, elles conservèrent et leurs formes et leur puissance, parce que la nation, toujours armée et belliqueuse comme aux temps héroïques, eut le bras assez fort pour repousser toutes les attaques du pouvoir. Par une double exception, ce pays échappa et à la féodalité, qui ailleurs fractionna l'unité nationale, et au despotisme administratif, qui, pour la rétablir, anéantit toutes les libertés locales. Montesquieu, a-t-on dit, a retrouvé les titres que le genre humain avait perdus : les Hongrois ont conservé les leurs. Chez les anciens Germains,

ou, pour mieux dire, chez tous les peuples primitifs, on trouve un régime très semblable à celui que réclament aujourd'hui les nations modernes, — assemblées délibérantes de tous les hommes libres, élection des chefs et des magistrats, la paix et la guerre décidées par le peuple lui-même, la liberté individuelle complète, nul ne pouvant être jugé que par ses pairs et nul ne devant un service ou un impôt sans y avoir consenti. C'est précisément ce régime que les compagnons d'Arpad ont établi en leur barbarie native, et qui, à peine modifié par leurs descendans, a été pratiqué sans interruption jusqu'à ce jour. On l'a dit avec raison, c'est la liberté qui est ancienne et le despotisme qui est récent.

Quand on songe à ce brillant passé des Magyars, on est porté à rechercher avec une sympathique curiosité quel sera leur avenir. Or ce redoutable mouvement des peuples qui tendent à se réunir par grandes nationalités les menace, on ne peut se le dissimuler, d'un sérieux danger. Ils ont un grand malheur : ils sont trop peu nombreux. Ils ne sont que 5 millions, et ce petit groupe de Touraniens est enclavé entre deux masses énormes, 50 millions d'Allemands d'un côté, 70 millions de Slaves de l'autre. D'origine, de mœurs, de langue, ils sont très différens les uns des autres et ne peuvent se fondre avec eux. Ils n'aiment point leurs puissans voisins et n'en sont pas aimés. Ils se croient supérieurs aux Allemands et aux Slaves, lesquels à leur tour se croient supérieurs aux Hongrois. De ce conflit de prétentions rivales naissent mille difficultés. En ce moment, les Hongrois triomphent; ils sont les maîtres de l'empire, on fait tout pour les satisfaire. Les Allemands se résignent, et les Croates sont assez sages pour accepter la main que les Magyars leur offrent pleine de libertés et de concessions; mais le travail profond des nationalités en formation se poursuit sourdement, et avant un quart de siècle il faudra compter avec les Slaves. Qu'adviendra-t-il alors des Hongrois? Il est certain dès maintenant qu'ils cesseront un jour d'être la race dominante. Il dépend d'eux, je crois, de ne point devenir une race asservie.

Pour échapper à ce péril, il faut qu'ils se décident à faire deux choses que jusqu'à présent ils ont toujours repoussées. Ils doivent d'une part s'appuyer sur les Allemands, s'inspirer de leur civilisation et s'unir plus intimement à ceux de l'Autriche par un lien fédéral; d'autre part, ils doivent aider, autant qu'ils le peuvent, les Slaves du sud à développer leur langue, leur littérature, tous les élémens de force et de grandeur que ceux-ci possèdent. Il fut un temps où on a pu espérer peut-être les *magyariser*. Ce temps est passé. L'esprit national est éveillé; il ne sera plus étouffé, et il acquerra sans cesse une force plus grande. Les Serbes, les Croates,

aspirent à s'unir à leurs frères des provinces turques. Cette espérance, rien ne pourra l'arracher de leur cœur, et elle finira par se réaliser, comme se réalise tout ce qu'un peuple veut avec passion et persévérance. Puisque l'union des Slaves du sud est inévitable, qu'elle s'accomplisse du moins non malgré les Hongrois, mais par leur concours; que la future nationalité leur soit reconnaissante, non ennemie. Jusqu'à ce jour, les Magyars ont fait précisément le contraire de ce que commande leur évident intérêt : ils se sont efforcés de se séparer des Allemands et de comprimer les Slaves. C'est manifestement préparer leur ruine.

Il y a en Hongrie trois partis. Ce qui les divise, c'est le point de savoir par quels liens la Hongrie sera unie à l'Autriche. Le parti modéré, guidé par Deák, Eötvös et Andrássy, défend l'union telle qu'elle est établie maintenant. Le parti avancé, qui a pour chefs Tisza et Ghiczy, n'admet que l'union personnelle, mais il déclare qu'il ne poursuivra son but que par la voie constitutionnelle. Enfin le parti extrême, qui se rallie au nom de Kossuth, veut que la Hongrie se sépare complétement de l'Autriche, et que, s'unissant aux Valaques, aux Serbes et aux Bulgares, elle constitue la confédération danubienne. Le premier de ces partis a pour lui tous les hommes capables d'apprécier la situation actuelle, car il est très clair qu'il est le seul qui puisse sauver la Hongrie d'une nouvelle convulsion où elle aurait tout à perdre et rien à gagner; mais le parti extrême a pour lui deux sentimens dont il est difficile d'apprécier toute l'énergie, la haine de l'Autrichien et l'instinct démocratique. Aucun de ces partis ne veut ou du moins n'ose dire qu'il veuille d'une union fédérale avec les Allemands. Cependant les Hongrois ont plus besoin des Allemands que les Allemands des Hongrois. Si l'empire venait à se démembrer, les Allemands ont à qui se rattacher; les Hongrois seraient livrés seuls aux Valaques et aux Slaves avant d'avoir pu faire oublier à ceux-ci d'anciennes et mortelles rancunes.

La seconde partie du programme de Kossuth (1) est juste. Oui, la Hongrie doit se rattacher toutes les provinces qui étaient jadis unies sous le sceptre des d'Anjou et des Hunyade. L'histoire ici est l'expression d'une nécessité géographique et d'un grand intérêt européen; mais ce n'est point par la conquête qu'elle peut commander aujourd'hui sur le Danube, c'est par la libre adhésion des

(1) Kossuth, ayant été élu à Funfkirchen, a refusé d'occuper son siége, quoique la diète ait validé son élection. Dans les circonstances difficiles où se trouve la Hongrie, à peine échappée d'un long asservissement, l'attitude factieuse de l'ancien dictateur est très regrettable. Quand on a la liberté pour faire prévaloir ses opinions, tout appel à la force est coupable.

populations, et pour l'obtenir il n'est qu'un moyen, c'est de satisfaire les Slaves habitant le royaume à tel point qu'ils deviennent un centre d'attraction pour ceux qui ne l'habitent pas. Ici également la forme fédérative serait de rigueur, car des races si diverses ne se soumettraient pas aux règlemens uniformes d'une administration centralisée. Que la Hongrie ne prétende donc pas s'attacher les *partes adnexæ*, la Transylvanie et la Croatie, par un lien serré; il aurait trop peu d'élasticité pour embrasser les provinces qu'il s'agit d'attirer. Les Magyars ne doivent pas l'oublier, le jour peut venir où, englobés dans un état en majorité slave, ils seraient les premiers à réclamer une large part d'indépendance. La prudence commande de ne jamais faire pour les autres des lois qu'on n'accepterait pas pour soi-même.

Je suis convaincu qu'il dépend des Hongrois de rendre à leur patrie les limites qu'elle a eues au temps de sa splendeur. Seulement ils ne doivent rien demander aux conquêtes de la force, ni aux violences des révolutions; ils doivent tout attendre des lentes influences de la civilisation. Ils sont les aînés des peuples du Bas-Danube, ils ont plus d'expérience en politique, plus de discipline, plus de lumières, plus de puissance; qu'ils ne se fassent pas de ces avantages un titre à une prééminence, qu'au contraire ils y trouvent l'obligation d'élever jusqu'à eux ceux qui sont restés en arrière. S'ils savent la comprendre, leur mission est belle et leur vaudra la reconnaissance de l'Europe. Placés entre les Slaves du sud et les Germains, il faut qu'ils servent d'intermédiaires entre ces deux branches de la famille âryenne, qu'ils tendent une main aux Allemands, l'autre aux Serbes et aux Croates, et qu'ils contribuent à faire pénétrer au-delà de la Drave et du Danube les lumières de l'Occident.

Les Magyars ont raison de chercher dans leur histoire un idéal de grandeur. Ce n'est qu'en poursuivant un grand dessein que les peuples comme les individus s'élèvent, parce que c'est ainsi seulement qu'ils cherchent à fortifier leurs bonnes qualités et à corriger leurs mauvaises; mais les Hongrois ont tort de vouloir l'atteindre par les moyens qui ont réussi autrefois. Notre temps en réclame d'autres. Il faut qu'ils fondent un état si libre et si prospère qu'il soit à la fois glorieux et avantageux d'en faire partie. Cela leur serait facile. Pour devenir riches, ils n'ont qu'à travailler et à épargner, car ils possèdent le plus fertile territoire de l'Europe. Pour rester libres, ils n'ont qu'à se préserver des révolutions violentes. Sous ce rapport, ils ont, nous l'avons vu, des avantages que leur envient la plupart des peuples du continent. Tandis que ceux-ci ne trouvent dans leur passé que la servitude, ils y trouvent, eux, la liberté,

de sorte que le droit historique et le droit rationnel, qui ailleurs se combattent, ici s'accordent et se prêtent mutuellement des forces. Quand les idées modernes, longtemps écartées, pénétrèrent enfin en France au XVIII^e siècle, la nation, enflammée par les gens de lettres et les philosophes, ne trouva dans ses institutions religieuses et politiques que priviléges et despotisme, et elle voulut tout raser pour tout rebâtir sur le plan que traçait la raison; or l'édifice ne s'achève point, parce que les fondations, à peine commencées, sont à chaque moment renversées et déplacées. La Hongrie, plus heureuse, a hérité d'une constitution séculaire, vénérée par chacun et qui garantit tous les droits. La pratique ininterrompue depuis mille ans du régime parlementaire a créé chez elle des traditions précieuses que rien ne remplace. La noblesse, qui presque partout alliée au clergé, est un puissant obstacle au progrès, se montre ici plutôt favorable, comme en Angleterre, et ne forme pas du moins de parti rétrograde. Les hommes des champs et de l'atelier sont vigoureux, bien nourris, belliqueux, habiles à manier le sabre et à guider un cheval; il s'ensuit que nulle part le système des milices et de l'armement général comme en Suisse ne donnerait une armée plus redoutable à moindres frais. L'instinct démocratique est très général; mais il est tempéré par un grand tact politique, et l'habitude d'invoquer en tout les précédens historiques fait contre-poids au goût des chimères et au besoin d'aventures. A côté de domaines immenses, que du reste le partage égal entre les enfans divise sans cesse, se trouvent un grand nombre de petites propriétés que le paysan possède et cultive. Les oisifs sont rares, parce que les magnats font eux-mêmes valoir leurs terres. Il n'y a guère de populations qui ne vivent que de l'industrie, et, si le pays est encore pauvre, faute de richesses accumulées, la misère y est au moins très rare. Les élémens d'une révolution sociale prochaine, si nombreux dans l'Occident, n'existent donc pas ici. En résumé, la condition politique et sociale de la Hongrie est plus saine que celle de la France ou de l'Angleterre, car, comme l'Angleterre, elle a les habitudes de la liberté, en même temps elle a évité cette effrayante concentration de la propriété en quelques mains dont les Anglais commencent à entrevoir le péril, et, comme la France, elle a le bonheur d'être un peuple de propriétaires tout en étant mieux préparée à se gouverner elle-même. Les Magyars pourraient par conséquent compter sur un glorieux avenir, continuation des époques de splendeur dont ils ont joui au moyen âge, sans le danger qui résulte de l'hostilité des races. Cette question est si grave qu'elle réclame une étude spéciale.

ÉMILE DE LAVELEYE.

# LETTRES

# D'UN VOYAGEUR

## A PROPOS DE BOTANIQUE

A MADAME JULIETTE LAMBER, AU GOLFE JUAN.

Nohant, 7 avril 1868.

J'étais, il y a aujourd'hui un mois, au bord de la Méditerranée, côtoyant la belle plage doucement déchirée de Villefranche, et causant de vous sous des oliviers plantés peut-être au temps des Romains. Trois jours plus tard, nous étions ensemble beaucoup plus loin, dans la région des styrax (1), — ne confondez plus avec smilax, — et les styrax n'étaient pas fleuris; mais le lieu était enchanté quand même, et en ce lieu vous dîtes une parole qui me donna à réfléchir. Vous en souvenez-vous? C'était auprès de la source où nous avions déjeuné avec d'excellens amis. B..., mon cher B..., aussi bon botaniste que qui que ce soit, venait de briser une tige feuillée en disant : *Suis-je bête?* J'ai pris une daphné pour une euphorbe!

Vous vouliez vite cueillir la plante pour m'en épargner la peine. Je vous dis que je ne la voulais pas, que je la connaissais, qu'elle n'était pas exclusivement méridionale, et mon fils se souvint qu'elle croissait dans nos bois de Boulaize, au pays des roches de jaspe, de sardoine et de cornaline.

A ce propos, vous me dîtes, avec l'indignation d'un généreux

(1) Le styrax doit croître aussi autour de Grasse. Dites au cher docteur Maure de vous en procurer.

cœur, que je connaissais trop de plantes, que rien ne pouvait plus me surprendre ni m'intéresser, et que *la science refroidissait.*

Aviez-vous raison?

Moi je disais intérieurement : Je sais que l'étude enflamme.

Avais-je tort?

Nous avions là-bas trop de soleil sur la tête et trop de cailloux sous les pieds pour causer. Maintenant à tête et à pieds reposés causons.

La science... Qu'est-ce que la science? Une route partant du connu pour se perdre dans l'inconnu. Les efforts des savans ont ouvert cette route, ils en ont rendu les abords faciles, les aspérités praticables; ils ne pouvaient rien faire de plus, ils n'ont rien fait de plus; ils n'ont pas dégagé l'inconnue, ce terme insaisissable qui semble reculer à mesure que l'explorateur avance, ce terme qui est le grand mystère, la source de la vie.

On peut étudier avec progrès continuel le fonctionnement de la vie chez tous les êtres : travail d'observation et de constatation très utile, très intéressant. Dès qu'on cherche à saisir l'opération qui *fait* la vie, on tombe forcément dans l'hypothèse, et les hypothèses des savans sont généralement froides.

Pourquoi, me direz-vous, une étude que vous trouvez ardente et pleine de passion conduit-elle à des conclusions glacées? Je ne sais pas; peut-être, à force de développer minutieusement les hautes énergies de la patience, l'examen devient-il une faculté trop prépondérante dans l'équilibre intellectuel, par conséquent une infirmité relative. Le besoin de conclure se fait sentir, absolu, impérieux, après une longue série de recherches; on fait la synthèse des millions d'analyses qu'on a menées à bien, et on prend cette synthèse, qui n'est qu'un travail humain tout personnel, plus ou moins ingénieux, pour une vérité démontrée, pour une révélation de la nature. Le savant a marché lentement, il a mesuré chacun de ses pas, il a noblement sacrifié l'émotion à l'attention; car c'est un respectable esprit que celui du vrai savant, c'est une âme toute faite de conscience et de scrupule. C'est le buveur d'eau pure qui se défend de la liqueur d'enthousiasme que distille la nature par tous ses pores, liqueur capiteuse qui enivre le poète et l'égare. — Mais le poète est fait pour s'égarer, son chemin, à lui, c'est l'absence de chemin. Il coupe à travers tout, et, s'il ne trouve pas le positif de la science, il trouve le vrai de la peinture et du sentiment. Tel est un naturaliste de fantaisie qu'on doit cependant élever au rang de prêtre de la nature, parce qu'il l'a comprise, sentie et chantée sous l'aspect qui la fait voir et chérir avec enthousiasme.

Le savant proprement dit est calme, il le faut ainsi. Aimons et respectons cette sérénité à laquelle nous devons tant de recherches précieuses, mais ne nous croyons pas obligés de conclure avec le savant quand il arrive par l'induction à un système *froid*. Ce seul adjectif le condamne. Rien n'est froid, tout est feu dans la production de la vie.

Ceci me rappelle une anecdote. Un élève botaniste de mes amis étudiait la germandrée et se sentait pris d'amour pour cette plante sans éclat, mais si délicatement teintée. Au milieu de son enthousiasme, en lisant la description de la plante dans un traité de botanique, excellent d'ailleurs, il tombe sur cette désignation de la corolle : *fleur d'un jaune sale*. Je le vois jeter le livre avec colère en s'écriant : C'est vous, malheureux auteur, qui avez les yeux sales!

On pourrait en dire autant aux malveillans qui jugent à leur point de vue les actions et les intentions des autres; mais aux bons et graves savans qui voient la nature froide en ses opérations brûlantes on pourrait peut-être dire : C'est vous qui avez l'esprit refroidi par trop de travail.

L'auteur de *la Plante*, ce spirituel et poétique Grimard, dont je vous recommandais le livre, lui aussi a pourtant fait acte de soumission presque complète aux arrêts des savans sur la loi de la vie dans le végétal. Quand vous le lirez, vous vous insurgerez à cette page, je le sais; aussi, pour ne pas vous voir abandonner la pensée d'étudier les fleurs, je veux me hâter de vous dire que, moi aussi, je proteste, non contre le système généralement adopté en botanique, mais contre la manière dont on l'expose et les conclusions arbitraires qu'on en tire.

Je tâcherai de résumer le plus simplement possible, au risque de forcer un peu le raisonnement pour le rendre plus palpable, et pour vous mettre plus aisément en garde contre ce que présente de spécieux et même de captieux ce raisonnement.

Il part d'une observation positive, incontestable. La plante tire ses organes de sa propre substance, qui en doute? De quoi les tirerait-elle? Est-il besoin d'affirmer que la patte qui repousse à l'écrevisse ou à la salamandre amputée est patte d'écrevisse pour l'écrevisse, et patte de salamandre pour la salamandre? Le merveilleux serait que la nature se trompât et fît des arlequins.

Cependant les savans se sont crus obligés de constater et d'affirmer le fait, et ils ont donné, très à tort, selon moi, le nom de métamorphisme à l'opération logique et obligatoire qui transforme le pétale en étamine après avoir transformé la feuille en pétale, comme si une progression de fonctions dans l'organisme était un changement de substance. Ils appellent très sérieusement l'atten-

tion de l'observateur sur ce changement de formes, de couleurs et de fonctions. Fort bien. Le passage du pétale à l'étamine saute aux yeux dans le nénufar, comme dans la rose des jardins le passage de l'étamine au pétale. Dans le nénufar, la nature travaille elle-même à son perfectionnement normal; dans la rose, elle subit le travail inverse que lui impose la culture pour arriver à un perfectionnement de convention; mais, de grâce, avec quoi, dans l'un et l'autre cas, la fleur arriverait-elle à se faire féconde ou stérile? Et, dans tout être organisé, animal ou plante, de quoi se forment l'organisation et la désorganisation, sinon de la propre substance, enrichie ou égarée, de l'individu?

Cette simple observation a fait trop de bruit dans la science et a produit une doctrine que voici : la plante serait un pauvre être soumis à d'étranges fatalités; elle ne serait en état de santé normale qu'à l'état inerte. Reste à savoir quel est le savant qui surprendra ce moment d'inertie dans la nature organisée! Mais continuons. Du moment que la plante croît et se développe, elle entre dans une série continue d'*avortemens*. Le pétiole est un avortement de la tige, la feuille un avortement du pétiole; ainsi du calice, du périanthe et des organes de la reproduction. Tous ces avortemens sont maladifs, n'en doutons pas, car la floraison est le dernier, c'est la maladie mortelle. Les feuilles devenues pétales se décolorent; oui, la science, hélas! parle ainsi. Ces brillantes livrées de noces, la pourpre de l'adonis, l'azur du myosotis, décoloration, maladie, signe de mort, agonie, décomposition; la fécondation, heure suprême, mort.

Tel est l'arrêt de la science. Elle appelle sans doute mort le travail de la gestation, puisqu'elle appelle maladie mortelle le travail de la fécondation. Il n'y a pas à dire : si jusque-là tout est avortement, atrophie, efforts trompés, le rôle de la vie est fini au moment où la vie se complète. La nature est une cruelle insensée qui ne peut procéder que par un enchaînement de fausses expériences et de vaines tentatives. Elle développe à seule fin de déformer, de mutiler, d'anéantir; toutes les richesses qu'elle nous présente sont des appauvrissemens successifs. La plante veut se former en boutons, elle vole la substance de son pédoncule pour se faire un calice dont les pétales vont devenir les voleurs à leur tour, et ainsi de suite jusqu'aux organes, qui sont apparemment des monstruosités, et que la mort va justement punir, puisqu'ils sont le résultat d'un enchaînement de crimes.

Pauvres fleurs! qui croirait que votre adorable beauté ait pu inspirer une doctrine aussi triste, aussi amère, aussi féroce?

Rassurons-nous. Tout cela, ce sont des mots. Les mots, hélas! *words, words, words!* quel rôle insensé et déplorable ils jouent

dans le monde! à combien de discussions oiseuses ils donnent lieu! Et que fais-je en ce moment, sinon une chose parfaitement puérile, qui est de réfuter des mots? Pas autre chose, car au fond les savans ne croient pas les sottises que je suis forcé de leur attribuer pour les punir d'avoir si mal exprimé leur pensée. Non, ils ne croient pas que la beauté soit une maladie, l'intelligence une névrose, l'hymen une tombe; ce serait une doctrine de fakirs, et ils sont par état les prêtres de la vie, les instigateurs de l'intelligence, les révélateurs de la beauté dans les lois qui président à son rôle sur la terre... Mais ils disent mal; ils ont je ne sais quel fatalisme dans le cerveau, je ne sais quelle tristesse dans la forme, et parfois l'envie maladive d'étonner le vulgaire par des plaisanteries sceptiques, comme si la science avait besoin d'esprit!

Supposons qu'ils eussent retourné complétement la question et qu'ils l'eussent présentée à peu près ainsi :

« Comme la nature a pour but la fécondation et la reproduction de l'espèce, la plante tend dès l'état embryonnaire à ce but, qui est le complément de sa vie. Ce qu'elle doit produire, c'est une fleur pour l'hyménée, un lit pour l'enfantement. Elle commence par un germe, puis une tige, puis des feuilles, qui sont, ainsi que le calice, le périanthe et les organes, une succession de développemens et de perfectionnemens de la même substance. Il serait presque rationnel de dire que l'effort de la plante pour produire des organes passe par une série d'ébauches, et que la tige est un pistil incomplet, les feuilles des étamines avortées; mais supprimons ce mot d'avortement, qui n'est jamais que le résultat d'un accident, et ne l'appliquons pas à ce qui est normal, car c'est torturer l'esprit du langage et outrager la logique de la création. Quand une fleur nous présente constamment le caractère d'organes inachevés qui semblent inutiles, rappelons-nous la loi générale de la nature, qui crée toujours *trop*, pour conserver *assez*, observons la ponte exorbitante de certains animaux, et, sans sortir de la botanique, la profusion de semence de certaines espèces.

« Que l'on suppose la nature inconsciente ou non, qu'on la fasse procéder d'un équilibre fatalement établi ou d'une sagesse toute maternelle, elle fonctionne absolument comme si elle avait la prévision infinie. Donc, si certaines plantes sont pourvues d'organes stériles à côté d'organes féconds, c'est que ceux-ci ont pris la substance de ceux-là dans la mesure nécessaire à leur accroissement complet. Cette plante, en vertu d'autres lois qui sont au profit d'autres êtres, de quelque butineur ailé ou rampant, est exposée à perdre ses anthères avant leur formation complète. La nature lui fournit des rudimens pour les remplacer, et leur avortement, loin d'être maladif, prouve l'état de santé de l'organe qui les absorbe.

Dirons-nous que la floraison exubérante des arbres à fruit est une erreur de la nature? La nature est prodigue parce qu'elle est riche, et non parce qu'elle est folle.

« Nous voulons bien, » — je fais toujours parler les savans à ma guise, ne leur en déplaise, — « nous voulons bien ne pas l'appeler généreuse, pour ne pas nous égarer dans les questions de Providence, qui ne sont pas de notre ressort et dont la recherche nous est interdite; mais, s'il fallait choisir entre ce mot de généreuse et celui d'imbécile, nous préférerions le premier comme peignant infiniment mieux l'aspect et l'habitude de ses fonctions sur la planète. Donc nous rejetons de notre vocabulaire scientifique les mots impropres et malsonnans d'avortement et de maladie appliqués aux opérations normales de la vie. »

Les savans eussent pu exprimer cette idée en de meilleurs termes, mais tels qu'ils sont, vulgaires et sans art, ils valent mieux que ceux dont ils se sont servis pour dénaturer leur pensée et nous la rendr obscure, puérile et quelque peu révoltante.

N'en parlons plus, et chérissons quand même la science et ses adeptes. Je veux vous dire d'où je tire mon respect et mon affection pour les naturalistes, car c'est ici le lieu de répondre complétement à votre objection : *la science refroidit.*

Je n'ai pas la science, c'est-à-dire que je n'ai pas pu suivre tout le chemin tracé dans le domaine du connu. Une application tardive, d'autres devoirs, des nécessités de position, peu de temps à consacrer au plaisir d'apprendre, le seul vrai plaisir sans mélange, peu de mémoire pour reprendre les études interrompues sans être forcé de tout recommencer, voilà mes prétextes, je ne veux pas dire mon excuse. J'ai à peine parcouru les premières étapes de la route, et j'ai encore les joies de la surprise quand je fais un pas en avant. Je dois donc parler humblement et vous répéter : Je ne sais pas si vraiment on se refroidit et pourquoi on se refroidit quand on a fait le plus long trajet possible. Pour vous expliquer la froide hypothèse de tout à l'heure, j'ai été obligé de recourir à des hypothèses; mais j'ai un peu d'étude, et je peux vous dire à coup sûr que l'étude enflamme. Or l'étude nous est donnée par ceux qui savent, et il est impossible de renier et de méconnaître les initiateurs à qui l'on doit de vives et pures jouissances.

Ces jouissances, vous ne les avez pas bien comprises, et pourtant elles n'ont rien de mystérieux. Vous me disiez : J'aime les fleurs avec passion, j'en jouis plus que vous qui cherchez la rareté, et trouvez *sans intérêt* les bouquets que je cueille pour vous tout le long de la promenade.

D'abord un aveu. Vous me saignez le cœur quand vous dévastez avec votre charmante fille une prairie *émaillée* pour faire une

botte d'anémones de toutes nuances qui se flétrit dans nos mains au bout d'un instant. Non, cette fleur cueillie n'a plus d'intérêt pour moi, c'est un cadavre qui perd son attitude, sa grâce, son milieu. Pour vous deux, jeunes et belles, la fleur est l'ornement de la femme; posée sur vos genoux, elle ajoute un ton heureux à votre ensemble; mêlée à votre chevelure, elle ajoute à votre beauté : c'est vrai, c'est légitime, c'est agréable à voir; mais ni votre toilette ni votre beauté n'ajoutent rien à la beauté et à la toilette de la fleur, et si vous l'aimiez pour elle-même, vous sentiriez qu'elle est l'ornement de la terre, et que là où elle est dans sa splendeur vraie, c'est quand elle se dresse élégante au sein de son feuillage, ou quand elle se penche gracieusement sur son gazon. Vous ne voyez en elle que la face colorée qui étincelle dans la verdure, vous marchez avec une profonde indifférence sur une foule de petites merveilles qui sont plus parfaites de port, de feuillage et d'organisme ingénieusement agencé que vos préférées plus voyantes.

Ne disons pas de mal de ces princesses qui vous attirent, elles sont séduisantes : raison de plus pour les laisser accomplir leur royale destinée dans le sol et la mousse qui leur ont donné naissance. Cueillez-en quelques-unes pour vous orner, vous méritez des couronnes, ou pour les contempler de près, elles en valent la peine. Laissez-m'en cueillir une pour observer les particularités que le terrain et le climat peuvent avoir imprimées à l'espèce; mais laissez-la-moi cueillir moi-même, car sa racine ou son bulbe, ses feuilles caulinaires, sa tige entière et son feuillage intact m'intéressent autant que sa corolle diaprée. Quand vous me l'apportez écourtée, froissée et mutilée, ce n'est plus qu'une fleur, chère dévastatrice, vous avez détruit la plante.

A l'aspect d'une plante nouvelle pour moi, ou mal classée dans mon souvenir, ou douteuse pour ma spécification, je serai plus barbare, j'arracherai quatre ou cinq sujets, afin de pouvoir analyser, ce qui nécessite le déchirement de la fleur, et de pouvoir garder un ou deux types; on a toujours un ami avec qui l'on aime à échanger ses petites richesses. L'étude est chose sacrée, et il faut que la nature nous sacrifie quelques individus. Nous la paierons en adoration pour ses œuvres, et ce sera une raison de plus pour ne pas la profaner ensuite par des massacres inutiles.

Oui, des massacres, car qui vous dit que la plante coupée ou brisée ne souffre pas? C'est une question qui se pose dans la botanique, et sur laquelle cette fois nos chers savans ont dit d'excellentes choses. Tout les porte à croire à la sensibilité chez les végétaux. Ils supposent cette sensibilité relative, sourdement et obscurément agissante. Du plus ou du moins de souffrance, ils ne savent rien, pas plus que du degré de vitalité, de terreur ou de

détresse que garde un instant la tête humaine séparée de son corps. Ce que nous voyons, c'est que le végétal saigne et pleure à sa manière. Il se penche, il se flétrit, il prend un ramollissement qui est d'aspect infiniment douloureux. Il devient froid au toucher comme un cadavre. Son attitude est navrante; la main humaine l'étouffe, le souffle humain le profane. N'avait-il pas le droit de vivre, lui qui est beau, par conséquent nécessaire, utile même en ses terribles énergies, selon que ses propriétés sont plus ou moins bien connues de l'homme qui les interroge? Assez de dévastations inévitables poursuivent la plante sur la surface de la terre habitée, et quand même la culture, qui multiplie et accumule certains végétaux pour les utiliser à notre profit, ne les atteindrait pas, la dent des ruminans et des rongeurs, les pinces ou les trompes des insectes, leur laisseraient peu de repos. C'est ici que la prodigalité de la nature et l'ardeur de la vie éclatent. Elles sont assez riches pour que tout ce que la plante doit nourrir soit amplement pourvu sans que la plante cesse de renouveler l'inépuisable trésor de son existence.

Mais faisons la part du feu. Le goût des fleurs s'est tellement répandu qu'il s'en fait une consommation inouie en réponse à une production artificielle énorme. La plante est entrée, comme l'animal, dans l'économie sociale et domestique. Elle s'y est transformée comme lui, elle est devenue monstre ou merveille au gré de nos besoins ou de nos fantaisies. Elle y prend des habitudes de docilité et, si l'on peut dire ainsi, de servilité qui établissent entre elle et sa nature primitive un véritable divorce. Je ne m'intéresse pas moralement au chou pommé et aux citrouilles ventrues que l'on égorge et que l'on mange. Ces esclaves ont engraissé à notre service et pour notre usage. Les fleurs de nos serres ont consenti à vivre en captivité pour nous plaire, pour orner nos demeures et réjouir nos yeux. Elles paraissent fières de leur sort, vaines de nos hommages et avides de nos soins. Nous ne remarquons guère celles qui protestent et dégénèrent. Celles-ci, les indépendantes qui ne se plient pas à nos exigences, sont celles justement qui m'intéressent et que j'appellerais volontiers les libres, les vrais et dignes enfans de la nature. Leur révolte est encore chose utile à l'homme. Elle le stimule et le force à étudier les propriétés du sol, les influences atmosphériques et toutes les conséquences du milieu où la vie prend certaines formes pour creuset de son activité. Les droséracées, les parnassées, les pinguicules, les lobélies de nos terrains tourbeux ne sont pas faciles à acclimater. La valisnérie n'accomplit pas ses étranges évolutions matrimoniales dans toutes les eaux. Le chardon laiteux n'installe pas où bon nous semble sa magnifique feuille ornementale; les orchidées de nos bois s'étiolent dans nos parterres, l'*Orchis militaris* voyage mystérieusement pour aller

retrouver son ombrage, l'ornithogale ombellé descend de la plate-bande et s'en va fleurir dans le gazon de la bordure, la mignonne véronique Didyma, qui veut fleurir en toute saison, grimpe sur les murs exposés au soleil et se fait pariétaire. Pour une foule de charmantes petites indigènes, si nous voulons retrouver le groupement gracieux et le riche gazonnement de la nature, il nous faut reproduire avec grand soin le lit naturel où elles naissent, et c'est par hasard que nous y parvenons quelquefois, car presque toujours une petite circonstance absolument indispensable échappe à nos prévisions, et la plante, si rustique et si robuste ailleurs, se montre ici d'une délicatesse rechigneuse ou d'une nostalgie obstinée.

Voilà pourquoi je préfère aux jardins arrangés et soignés ceux où le sol, riche par lui-même de plantes locales, permet le complet abandon de certaines parties, et je classerais volontiers les végétaux en deux camps, ceux que l'homme altère et transforme pour son usage, et ceux qui viennent spontanément. Rameaux, fleurs, fruits ou légumes, cueillez tant que vous voudrez les premiers. Vous en semez, vous en plantez, ils vous appartiennent : vous suivez l'équilibre naturel, vous créez et détruisez; — mais n'abîmez pas inutilement les seconds. Elles sont bien plus délicates, plus précieuses pour la science et pour l'art, ces *mauvaises herbes*, comme les appellent les laboureurs et les jardiniers. Elles sont vraies, elles sont des types, des êtres complets. Elles nous parlent notre langue, qui ne se compose pas de mots hybrides et vagues. Elles présentent des caractères certains, durables, et quand un milieu a imprimé à l'espèce une modification notable, que l'on en fasse ou non une espèce nouvellement observée et classée, ce caractère persiste avec le milieu qui l'a produit. La passion de l'horticulture fait tant de progrès que peu à peu tous les types primitifs disparaîtront peut-être comme a disparu le type primitif du blé. Pénétrons donc avec respect dans les sanctuaires où la montagne et la forêt cachent et protégent le jardin naturel. J'en ai découvert plus d'un, et même assez près des endroits habités. Un taillis épineux, un coin inondé par le cours égaré d'un ruisseau, les avaient conservés vierges de pas humains. Dans ces cas-là, je me garde bien de faire part de ces trouvailles. On dévasterait tout.

Sur les sommets herbus de l'Auvergne, il y a des jardins de gentianes et de statices d'une beauté inouie et d'un parfum exquis. Dans les Pyrénées, à Gèdres entre autres, sur la croupe du Cambasque près de Cauterets, au bord de la Creuse, dans les âpres micaschistes redressés, dans certains méandres de l'Indre, dans les déchirures calcaires de la Savoie, dans les oasis de la Provence, où nous avons été ensemble avant la saison des fleurs, mais que j'avais explorés en bonne saison, il y a des sanctuaires où vous

passeriez des heures sans rien cueillir et sans oser rien fouler, si une seule fois vous aviez voulu vous rendre bien compte de la beauté d'un végétal libre, heureux, complet, intact dans toutes ses parties et servi à souhait par le milieu qu'il a choisi. Si la fleur est l'expression suprême de la beauté chez certaines plantes, il en est beaucoup d'autres dont l'anthèse est mystérieuse ou peu apparente et qui n'en sont pas moins admirables. Vous n'êtes pas insensible, je le sais, à la grâce de la structure et à la fraîcheur du feuillage, car vous aimez passionnément tout ce qui est beau. Eh bien! il y a dans la flore la plus vulgaire une foule de choses infiniment belles que vous n'aimez pas encore parce que vous ne les voyez pas encore. Ce n'est pas votre intelligence qui s'y refuse, c'est votre œil qui ne s'est pas exercé à tout voir. Pourtant votre œil est jeune; le mien est fatigué, presque éteint, et il distingue un tout petit brin d'herbe à physionomie nouvelle. C'est qu'il est dressé à la recherche comme le chien à la chasse, et voilà le plaisir, voilà l'amusement muet, mais ardent et continu que chacun peut acquérir, si bon lui semble.

Apprendre à voir, voilà tout le secret des études naturelles. Il est presque impossible de voir avec netteté tout ce que renferme un mètre carré de jardin naturel, si on l'examine sans notion de classement. Le classement est le fil d'Ariane dans le dédale de la nature. Que ce classement soit plus ou moins simple ou compliqué, peu importe, pourvu qu'il soit classement et qu'on s'y tienne avec docilité pour apprendre. Chacun est libre, avec le temps et le savoir acquis, de rectifier selon son génie ou sa conscience les classifications hasardées ou incomplètes des professeurs. Adoptons une méthode et n'ergotons pas. Le but d'un esprit artiste et poétique comme le vôtre n'est pas de se satisfaire en connaissant d'une manière infaillible tous les noms charmans ou barbares donnés aux merveilles de la nature; son but est de se servir de ces noms, quels qu'ils soient, pour former les groupes et distinguer les types. Les principaux sont si faciles à saisir que peu de jours suffisent à cette prise de possession des familles. Les tribus et les genres s'y rattachent progressivement avec une clarté extrême. La distinction des espèces exige plus de patience et d'attention, c'est le travail courant, habituel, prolongé et plein d'attraits de la définition. On y commet longtemps, peut-être toujours, plus d'une erreur, car les caractères accessoires sur lesquels repose l'espèce sont parfois très variables ou difficiles à saisir, même avec la loupe et le microscope. Vous pouvez bien vous arrêter là, si vous avez atteint le but, qui est d'avoir vu tout ce qu'il y a de très beau à voir dans le végétal. Pourtant cette recherche ardue ne nuit pas. La loupe vous révèle des délicatesses infinies, des différences de tissu, des appa-

reils respiratoires ou sudorifiques très mystérieux, des appendices de poils transparens qui ressemblent à une microscopique chevelure hyaline, tantôt disposée en étoiles, tantôt couchée comme une fourrure, tantôt courant le long de la tige et alternant avec ses nœuds, tantôt composée de fines soies articulées ou terminées par une petite boule de cristal. Ces appendices, placés tantôt sur la tige en haut ou en bas, tantôt sur le calice, le bord des feuilles ou des pétales, déterminent quelquefois une partie essentielle des caractères. S'ils ne nous renseignent pas toujours exactement, c'est un bien petit malheur; l'important, c'est d'avoir vu cette parure merveilleuse que la plus humble fleurette ne révélait pas à l'œil nu, et, pour la chercher avec la lentille, il fallait bien savoir qu'elle existe ou doit exister.

Je vous cite ce petit fait entre mille. Si vous étudiez la plante dans tous ses détails, vous serez frappé d'une première unité de plan vraiment magistrale, donnant naissance à l'infinie variété et reliant cette variété au grand type primordial par des embranchemens admirablement ingénieux et logiques. Je m'embarrasse fort peu, quant à moi, des questions religieuses ou matérialistes que soulève l'ordre de la nature. Il a plu à de grands esprits d'y trouver du désordre ou tout au moins des lacunes et des hiatus. Pour mon compte, j'y trouve tant d'art et de science, tant d'esprit et tant de génie, que j'attribuerais volontiers les lacunes apparentes de la création à celles de notre cerveau. Nous ne savons pas tout, mais ce que nous voyons est très satisfaisant, et, que la vie se soit élancée sur la terre en semis ou en spirale, en réseau ou en jet unique, par secousses ou par alluvions, je m'occupe à voir et je me contente d'admirer.

Pour conclure, l'étude des détails ne peut se passer de méthode. La méthode impose la recherche, qui n'est qu'un emploi bien dirigé de l'attention. L'attention est un exercice de l'esprit qui crée une faculté nouvelle, la vision nette et complète des choses. Là où l'amateur sans étude ne voit que des masses et des couleurs confuses, l'artiste naturaliste voit le détail en même temps que l'ensemble. Qu'il ait besoin ou non pour son art de cette faculté acquise, je n'en sais rien, et là n'est pas le but que j'ai cherché, je n'y ai même pas songé; mais qu'il en ait besoin pour son âme, pour son progrès intérieur, pour sa santé morale, pour sa consolation dans les écœuremens de la vie sociale, pour la force à retrouver entre l'abattement du désastre et l'appel du devoir, voilà ce qui n'est pas douteux pour moi. On arrive à aimer la nature passionnément comme un grand être passionné, puissant, inépuisable, toujours souriant, toujours prêt à parler d'idéal et à renouveler le pauvre petit être troublé et tremblant que nous sommes.

Je suis arrivé, moi, à penser que c'était un devoir d'apprendre à étudier, même dans la vieillesse et sans souci du terme plus ou moins rapproché qui mettra fin à l'entreprise. L'étude est l'aliment de la rêverie, qui est elle-même de grand profit pour l'âme, à cette condition d'avoir un bon aliment. Si chaque jour qui passe fait entrer un peu plus avant dans notre intelligence des notions qui l'enflamment et stimulent le cœur, aucun jour n'est perdu, et le passé qui s'écoule n'est pas un bien qui nous échappe. C'est un ruisseau qui se hâte de remplir le bassin où nous pourrons toujours nous désaltérer et où se noie le regret des jeunes années. On dit *les belles années!* c'est par métaphore, les plus belles sont celles qui nous ont rendu plus sensitifs et plus perceptifs; par conséquent l'année où l'on vit dans la voie de son progrès est toujours la meilleure. Chacun est libre d'en faire l'expérience.

Il n'y a pas que des plantes dans la nature : d'abord il y a tout; mais commencez par une des branches, et quand vous l'aurez comprise, vous en saisirez plus facilement une autre, la faune après la flore, si bon vous semble. La pierre ne semble pas bien éloquente au milieu de tout cela. Elle l'est pourtant, cette grande architecture du temple; elle est l'histoire hiéroglyphique du monde, et en l'étudiant, même dans les minuties minéralogiques, qui sont plus amusantes qu'instructives, on complète en soi le sens visuel du corps et de l'esprit. Ces mystérieuses opérations de la physique et de la chimie ont imprimé aux moindres objets des physionomies frappantes que ne saisit pas le premier œil venu. Tous les rochers ne se ressemblent pas; chaque masse a son sens et son expression; toute forme, toute ligne a sa raison d'être et s'embellit du degré de logique que sa puissance manifeste. Les grands accidens comme les grands nivellemens, les fières montagnes comme les steppes immenses, ont des aspects inépuisables de diversité. Quand la nature n'est pas belle, c'est que l'homme l'a changée; voir sa beauté où elle est et la voir dans tout ce qui la constitue, c'est le précieux résultat de l'étude de la nature, et c'est une erreur de croire que tout le monde est à même d'improviser ce résultat. Pour bien sentir la musique, il faut la savoir; pour apprécier la peinture, il faut l'avoir beaucoup interrogée dans l'œuvre des maîtres. Tout le monde est d'accord sur ce point, et pourtant tout le monde croit voir le ciel, la mer et la terre avec des yeux compétens. Non, c'est impossible; la terre, la mer et le ciel sont le résultat d'une science plus abstraite et d'un art plus inspiré que nos œuvres humaines. Je trouve inoffensifs les gens sincères qui avouent leur indifférence pour la nature; je trouve irritans ceux qui prétendent la comprendre sans la connaître et qui feignent de l'admirer sans la voir. Cette verbeuse et prétentieuse admiration descriptive des ersonnes

qui voient mal rend forcément taciturnes celles qui voient mieux, et qui sentent d'ailleurs profondément l'impuissance des mots pour traduire l'infini du beau.

Voilà ce que je voulais vous écrire à propos de la botanique. Ne me dites plus que je la sais. J'en bois tant que je peux, voilà tout. Je ne saurai jamais. Sans mémoire, on est éternellement ignorant; mais savoir son ignorance, c'est savoir qu'il y a un monde enchanté où l'on voudrait toujours se glisser, et si l'on reste à la porte, ce n'est pas parce qu'on se plaît au dehors dans la stérilité et dans l'impuissance, c'est parce qu'on n'est pas doué; mais au moins on est riche de désirs, d'élans, de rêves et d'aspirations. Le cœur vit de cette soif d'idéal. On s'oublie soi-même, on monte dans une région où la personnalité s'efface, parce que le sentiment, je dirais presque la sensation de la vie universelle, prend possession de notre être et le spiritualise en le dispersant dans le grand tout. C'est peut-être là la signification du mot mystérieux de contemplation, qui, pris dans l'acception matérielle, ne veut rien dire. Regarder sans être ému de ce qu'on voit serait une jouissance vague et de courte durée, si toutefois c'était une jouissance. Regarder la vie agir dans l'univers en même temps qu'elle agit en nous, c'est la sentir universalisée en soi et personnifiée dans l'univers. Levez les yeux vers le ciel et voyez palpiter la lumière des étoiles; chacune de ces palpitations répond aux pulsations de notre cœur. Notre planète est un des petits êtres qui vivent du scintillement de ces grands astres, et nous, êtres plus petits, nous vivons des mêmes effluves de chaleur et de lumière.

L'étoile est à nous, comme le soleil est à la terre. Tout nous appartient, puisque nous appartenons à tout, et ce perpétuel échange de vie s'opère dans la splendeur du plus sublime spectacle et du plus admirable mécanisme qu'il nous soit possible de concevoir. Tout y est beau, depuis Sirius, qui traverse l'éther d'une flèche de feu, jusqu'à l'œil microscopique de l'imperceptible insecte qui reflète Sirius et le firmament. Tout y est grand, depuis le fleuve de mondes qui s'appelle la voie lactée jusqu'au ruisselet de la prairie qui roule dans son flot emperlé un monde de petits êtres extraordinairement forts, agiles, doués d'une vitalité intense, presque irréductible. Tout y est heureux, depuis la grande âme du monde qui révèle sa joie de vivre par son éternelle activité jusqu'à l'être qui se plaint toujours, l'homme! Oui, l'homme est infiniment heureux dans ses vrais rapports avec la nature. Il a le beau dans les yeux, le vrai est dans l'air qu'il respire, le bon est dans son cœur, puisqu'il est heureux quand il fait le bien, et triste, bête ou fou quand il fait le mal.

Qui l'empêche d'être lui-même? Son ignorance du milieu où il existe, partant son indifférence pour les biens qui sont à sa portée. La race humaine est une création trop moderne pour avoir établi sa relation vraie avec le vrai de l'univers. Extraordinairement douée, elle s'agite démesurément avant de se poser dans son milieu, et l'on pourrait dire qu'elle n'existe encore que par l'inquiétude et le besoin d'exister. En possession d'un sens merveilleux qui semble manquer aux autres créatures terrestres, et qui est précisément le besoin de connaître et de sentir ses rapports avec l'univers, elle les cherche péniblement et à travers tous les mirages que lui crée cette puissance admirable de l'esprit et de l'imagination. La raison humaine est encore incomplète. L'historien de l'humanité s'en étonne et s'en effraie. L'historien de la vie, le naturaliste, peut s'en affliger aussi, mais il n'est ni surpris ni découragé. Les chiffres de la durée ne sont pour lui que des palpitations de l'astre éternité.

L'homme est forcé d'être, il est donc forcé d'arriver à l'existence normale et complète, qui est le bonheur. Il en eut la révélation fugitive le jour où il écrivit au fronton de ses temples trois mots sacrés qui résumaient tout le but de sa vie philosophique, sociale et morale. Ces mots sont effacés de la bannière qui dirige la phalange humaine. Ils sont restés vivans dans l'univers qui les a entendus. Essayez de les arracher de l'âme du monde! Étouffez le tressaillement que la terre en a ressenti, faites qu'ils soient rayés du livre de la vie! Oui, oui, tâchez! On peut embrouiller ou suspendre tout ce qui est du domaine de l'idée, mais tuer une idée est aussi vain, aussi impossible que de vouloir anéantir la vibration d'un son jeté dans l'espace. Tirez cent mille coups de canon pour empêcher qu'on ne l'entende. Le dieu Pan se rit du vacarme, et l'écho a redit le chant mystérieux de sa petite flûte avant que vos mèches ne fussent allumées.

Liberté, seule condition du véritable fonctionnement de la vie; égalité, notion indispensable de la valeur de tout être vivant et de la nécessité de son action dans l'univers; fraternité, complément de l'existence, application et couronnement des deux premiers termes, action vitale par excellence.

On a dit que la révolution était une expérience manquée. On n'a pu entendre cet arrêt que dans un sens relatif purement historique. Le bouillonnement de la séve dans l'humanité peut bien n'avoir pas produit dans le moment voulu tout l'accroissement de vitalité intellectuelle et morale que les philosophes de cette grande époque devaient en attendre; mais c'est la loi de la nature même qui le voulait ainsi. La vie se compose d'action et de repos, de dépense d'énergie dans la veille et de recouvrement d'énergie dans le sommeil, de vie sous forme de mort et de mort sous forme de vie.

Rien ne s'arrête et rien ne se perd, c'est l'A B C de la science, qu'elle s'intitule spiritualiste ou positive. Comment donc se perdrait une formule qui a fait monter à l'homme un degré de plus dans la série du perfectionnement que la loi de l'univers impose à son espèce?

Adieu, et aimons-nous.

DEUXIÈME LETTRE.

Nohant, 20 avril.

Ma chère, si la science est *triste*, c'est parce qu'elle est toujours persécutée. Elle lutte, elle a l'austérité et la dignité de sa tâche écrite sur le front en caractères sacrés. Depuis ma dernière lettre, j'ai été mis au courant des faits nouveaux. La foi veut attribuer à l'état le droit d'imposer silence à l'examen. Je vous disais que ces discussions ne m'intéressaient pas. Elles ne me troublent pas pour mon compte, cela est certain. Je n'ai pas mission de défendre une école, je ne saurais pas le faire, et, bénissant ici ma propre ignorance qui me permet de me tromper autant qu'un autre, je me borne à défendre mon for intérieur contre des notions qui ne me paraissent pas convaincantes.

Mais ne pas m'intéresser à la marche des idées et aux luttes qu'elles suscitent, ce me serait tout aussi impossible qu'à vous. Nous ne sortirons pas trop de la physiologie botanique en causant de la marche générale des études sur l'histoire naturelle ; toutes ses branches partent de l'arbre de la vie.

Voilà donc que la religion nous défend de conclure? Moi qui, par exemple, trouvais dans l'étude une sorte d'exaltation religieuse, je dois m'abstenir de l'étude. C'est une occupation criminelle qui peut conduire au doute, cela entraîne à discuter, et, comme on peut être vaincu dans la discussion, le mieux est de faire taire tout le monde. Quand on voit de quelle façon les influences finies ou près de finir se précipitent d'elles-mêmes, on est tenté de croire que les idées fausses ont besoin de se suicider avec éclat, et qu'elles convoquent le genre humain au spectacle de leur abdication. Comment, le Dieu des Juifs n'était pas assez humilié dans l'histoire le jour où en son nom le prêtre prononça la condamnation de Galilée! il fallait donner encore plus de solennité à la chose et venir, au XIXe siècle, invoquer les pouvoirs de l'état pour que défense fût faite à la science de s'enquérir de la vérité, et pour que cette sentence fût portée : — « La vérité est le domaine exclusif de l'église; quand elle décrète que le soleil tourne autour de la terre, elle ne peut pas se tromper! N'a-t-elle pas l'Esprit-Saint pour lumière? Donc toutes les découvertes, tous les calculs, toutes les observations de la

science sont rayées et annulées : qu'on se le dise, la terre ne tourne pas! »

Si la science penche vers le matérialisme exclusif, à qui la faute? Il fallait bien une réaction énergique contre ce prétendu *esprit* saint qui veut se passer des lumières de la raison et de l'expérience.

Dans un excellent article sur ce sujet, que je lisais hier, on rappelait fort à propos et avec beaucoup de poésie ce grand cri mystérieux que les derniers païens entendirent sur les rivages de la Grèce et qui les fit pâlir d'épouvante : *le grand Pan est mort!*

L'auteur parlait des idées qui meurent. Moi, je songeais à celles qui ne meurent pas, et je voyais dans ce cri douloureux et solennel tout un monde qui s'écroulait, le culte et l'amour de la nature égorgés par le spiritualisme farouche et ignorant des nouveaux chrétiens sans lumière. Le divorce entre le corps et l'âme était prononcé, et le grand Pan, le dieu de la vie, léguait à ses derniers adeptes la tâche de réhabiliter la matière.

Depuis ce jour fatal, la science travaille à ressusciter le grand principe, et, comme il est immortel, elle réussira. Elle révolutionnera la face de la terre, c'est-à-dire que ses décisions auront un jour la force des vérités acquises, qu'elles auront pénétré dans tous les esprits, et qu'elles auront détruit insensiblement tous les vestiges de la superstition et de l'idolâtrie.

On fait grand bruit de ses tendances actuelles. On fait bien. C'est le moment de défendre le droit qu'elle a de tout voir, de tout juger et de tout dire, puisque ce droit lui est encore contesté par les juges de Galilée; mais quand cette rumeur sera passée, quand la science aura triomphé des vains obstacles, — un peu plus tôt, un peu plus tard, ce triomphe est assuré, certain, fatal comme une loi de la vie; — quand, mise sous l'égide de la liberté sacrée invoquée par nos pères, elle poursuivra paisiblement ses travaux, la grande question, aujourd'hui mal posée, qui s'agite dans son sein sera élucidée. Il le faudra bien. Si le grand Pan représentait la force vitale inhérente à la matière, si en lui se personnifiaient la plante, les bois sacrés et les suaves parfums de la montagne, l'habitant ailé de l'arbre et de la prairie, la source fécondante et le torrent rapide, les hôtes du rocher, du chêne et de la bruyère, depuis le ciron jusqu'à l'homme, si tout enfin était dieu ou divin, la vie était divinité : divinité accessible et intelligible, il est vrai, divinité amie de l'homme et partageant avec lui l'empire de la terre, mais essence divine incarnée; activité indestructible, revêtant toutes les formes, nécessairement pourvue d'organes quelconques, mais émanant d'un foyer d'amour universel, incommensurable.

Vous me dites souvent que vous êtes païenne. C'est une manière

poétique de dire que vous aimez l'univers, et que les aperçus de la science vous ont ouvert le grand temple où tout est sacré, où toute forme est sainte, où toute fonction est bénie. En son temps, le paganisme n'était pas mieux compris des masses que ne l'était le théisme qui le côtoyait, et l'absorbait même dans la pensée des adorateurs exclusifs du grand Jupiter. Pour les esprits élevés, Pan était l'idée panthéiste, la même qui s'est ranimée sous la puissante étreinte de Spinoza. Depuis cette vaste conception, l'esprit humain s'est rouvert à une notion de plus en plus large du rôle de la matière, et la science démontre chaque jour la sublimité de ce rôle dans son union intime avec le principe de la vie.

En résulte-t-il qu'elle soit le principe même? La matière pourrait-elle se passer de l'esprit, qui ne peut se passer d'elle? Est-ce encore une question de mots? Je le crains bien, ou plutôt je l'espère. La science a-t-elle la prétention de faire éclore la pensée humaine comme résultat d'une combinaison chimique? Non certes, mais elle peut espérer de surprendre un jour les combinaisons mystérieuses qui rendent la matière inorganisée propre à recevoir le baptême de la vie et à devenir son sanctuaire. Ce sera une magnifique découverte; mais quoi! après? L'homme saura, je suppose, par quelle opération naturelle le fluide vital pénètre un corps placé dans les conditions nécessaires à son apparition. Le Dieu qui, roulant dans ses doigts une boulette de terre, souffla dessus et en fit un être pensant, ne sera plus qu'un mythe. Fort bien, mais un mythe est l'expression symbolique d'une idée, et il restera à savoir si cette idée est un poème ou une vérité.

Allons aussi loin qu'il est permis de supposer. Entrons dans le rêve, imaginons un nouveau Faust découvrant le moyen de renouveler sa propre existence, un *Albertus Magnus* faisant penser et parler une tête de bois, *Capparion!* un Berthelot futur voyant surgir de son creuset une forme organisée, vivante, — que saura-t-il de la source de cette vie mystérieuse? La philosophie a beaucoup à répondre, mais je vois surtout là une question d'histoire naturelle à résoudre, rentrant dans les célèbres discussions sur la génération spontanée. Pour mon compte, je crois presque à la génération spontanée, et je n'y vois aucun principe de matérialisme à enregistrer dans le sens absolu que l'on veut aujourd'hui attribuer à ce mot. La matière, dit-on, renferme le *principe vivant*. Ceci est encore l'histoire de la plante, qui tire ses organes de sa propre substance. Mais le principe *vivant*, d'où tire-t-il son activité, sa volition, son expansion, ses résultats sans limites connues? D'un milieu qui ne ne les a pas? C'est difficile à comprendre. La matière possède le principe *viable;* mais point de vie sans fécondation. La doctrine de la génération spontanée proclame que la fécondation n'est pas due

nécessairement à l'espèce; elle admet donc qu'il y a des principes de fécondation dans toute combinaison vitale, et même que tout est combinaison vitale, vie latente, impatiente de s'organiser par son mariage avec la matière. Quoi qu'on fasse, il faut bien parler la langue humaine, se servir de mots qui expriment des idées. On aura beau nous dire que la vie est une pure opération et une simple action de la matière, on ne nous fera pas comprendre que les opérations de notre pensée et l'action de notre volonté ne soient pas le résultat de l'association de deux principes en nous. Que faites-vous de la mort, si la matière seule est le principe vivant? Vous dites que l'âme s'éteint quand le corps ne fonctionne plus. On peut vous demander pourquoi le corps ne fonctionne plus quand l'âme le quitte. Et tout cela, c'est un cercle vicieux où les vrais savans sont moins affirmatifs que leurs impatiens et enthousiastes adeptes. Il y a quelque chose de généreux et de hardi, j'en conviens, à braver les foudres de l'intolérance et à vouloir attribuer à la science la liberté de tout nier. Inclinons-nous devant le droit qu'elle a de se tromper. Ses adversaires en usent si largement! Mais attendons, pour nier l'action divine qui préside au grand hyménée universel, que l'homme soit arrivé par la science à s'en passer ou à la remplacer.

Vous ne pensez, nous disent les médecins positivistes, que parce que vous avez un cerveau. Très bien, mais sans ma pensée mon cerveau serait une boîte vide. — Nous pouvons mettre le doigt sur la portion du cerveau qui pense et oblitérer sa fonction par une blessure, notre main peut écraser la raison et la pensée! — Vous pouvez produire la folie et la mort; mais empêcher l'une et guérir l'autre, voilà où vous cherchez en vain des remèdes infaillibles. Cette pensée qui s'éteint ou qui s'égare dans le cerveau épuisé ou meurtri est bien forcée de quitter le milieu où elle ne peut plus fonctionner.

— Où va-t-elle? — Demandez-moi aussi d'où elle vient. Qui peut vous répondre? Me direz-vous d'où vient la matière? Vous voilà étudiant les météorites, étude admirable qui nous renseignera sans doute sur la formation des planètes. Mais quand nous saurons que nous sommes nés du soleil, qui nous dira l'origine de celui-ci? Pouvez-vous vous emparer des causes premières? Vous n'en savez pas plus long sur l'avénement de la matière que sur celui de la vie, et si vous vous fondez sur la priorité de l'apparition de la matière sur notre globe, vous ne résolvez rien. La vie était organisée ailleurs avant que notre terre fût prête à la recevoir; latente chez nous, elle fonctionnait dans d'autres régions de l'univers.

Mais il n'y a pas de matière proprement inerte; je le veux bien! Chaque élément de vitalité a sa vie propre, et j'admets sans sur-

prise celle de la terre et du rocher. La vie chimique est encore intense sous nos pieds et se manifeste par les tressaillemens et les suintemens volcaniques; mais encore une fois la vie la plus élémentaire est toujours une vie; la vie inorganique, — il paraît qu'on parle ainsi aujourd'hui, — est toujours une force qui vient animer une inertie. D'où vient cette force? D'une loi. D'où vient la loi?

Pour répondre scientifiquement à une telle question, il faut trouver une formule nouvelle à coup sûr. Puisque tous les mots qui ont servi jusqu'ici à l'idée spiritualiste paraissent entachés de superstition, et tous ceux qui servent à l'idée positiviste semblent entachés d'athéisme, vitalité, dis-nous ton nom!

Sublime inconnue, tu frémis pourtant sous ma main quand je touche un objet quelconque. Tu es là dans ce roc nu qui, l'an prochain ou dans un million d'années, aura servi par sa décomposition ou toute autre influence peut-être occulte à produire un fruit savoureux. Tu es palpable et visible et déjà merveilleusement savante dans la petite graine qui porte dans sa glume les prairies de six cents lieues de l'Amérique. Tu souris et rayonnes dans la fleur qui se pare pour l'hyménée, tu bondis ou planes dans l'insecte vêtu des couleurs de la plante qui l'a nourri à l'état de larve. Tu dors sous les sables dorés du rivage des mers, tu es dans l'air que je respire comme dans le regard ami qui me console, dans le nuage qui passe comme dans le rayon qui le traverse. — Je te vois et je te sens dans tout; mais rayez le mot divin *amour* du livre de la nature, et je ne vois plus rien, je ne comprends plus, je ne vis plus.

La matière qui n'a pas la vie et la vie qui ne se manifeste pas dans la matière ont-elles conscience du besoin qu'elles éprouvent de se réunir? Ce n'est pas très probable sans la supposition d'un agent souverain qui les pousse irrésistiblement l'une vers l'autre. Quel est-il? Son nom? Le nom que vous voudrez parmi ceux qui sont à l'usage de l'homme; moi, je n'en peux trouver que dans le vocabulaire classique des idées actuelles : âme du monde, amour, divinité. Je vois dans la moindre étude des choses naturelles, dans la moindre manifestation de la vie, une puissance dont nulle autre ne peut anéantir le principe. La matière a beau se ruer sur la matière et se dévorer elle-même, la vie a beau se greffer sur la vie et s'embrancher en d'inextricables réseaux où se confondent toutes les limites de la classification, tout se maintient dans l'équilibre qui permet à la vie de remplacer la mort à mesure que celle-ci opère une transformation devenue nécessaire. Je sens le souffle divin vibrer dans toutes ces harmonies qui se succèdent pour arriver toujours et par tous les modes au grand accord relativement parfait, âme universelle, amour inextinguible, puissance sans limites.

Laissons les savans chercher de nouvelles définitions. Si leurs

tendances actuelles nous ramènent à d'Holbach et compagnie, comme il y avait là en somme très bonne compagnie, il en sortira quelque chose de bon; la vie ne s'arrête pas parce que l'esprit fait fausse route. Une notion qui tend à comprimer son essor, à détruire son énergie, à refroidir son élan vers l'infini, n'est pas une notion durable; mais la science seule peut redresser et éclairer la science. S'il était possible de la réduire au silence, ce qu'il y a de vrai dans le spiritualisme aurait chance de succomber longtemps. Les esprits vulgaires s'empareraient d'un athéisme grossier comme d'un drapeau, et la recherche de la vérité serait soumise aux agitations de la politique. Tel n'est point le rôle de la science, tel n'est point le chemin du vrai. Telle n'est heureusement pas la loi du progrès, qui est la loi même de la vie.

. . . . . .

. . . . . .

Ce n'est certes pas moi, ma chère amie, qui vous dirai par où le monde passera pour sortir de cette crise. Je ne sais rien qu'une chose, c'est qu'il faut que l'homme devienne un être complet, et que je le vois en train d'être comme l'enfant dont on voulait donner une moitié à chacune des mères qui se le disputaient. L'enfant ne se laissera pas faire, soyons tranquilles.

Au reste, je me suis probablement aussi mal exprimé que possible sur le fond de la question en parlant de la vie comme d'une opération. C'est plus que cela sans doute, ce doit être le résultat d'une opération non surnaturelle, mais divine, où les élémens abstraits se marient aux élémens concrets de l'existence; mais il y a un langage technique que je ne veux point parler ici, parce qu'il me déplaît et n'éclaircit rien. Les sciences et les arts ont leur technologie très nécessaire, et vous voyez que j'évite d'employer cette technologie à propos de botanique. Elle est si facile à apprendre que l'exhiber serait faire un mauvais calcul de pédantisme. La technologie métaphysique n'est pas beaucoup plus *sorcière*, comme on dit chez nous; mais elle n'a pas la justesse et la précision de la botanique. Chaque auteur est forcé d'y créer des termes à son usage pour caractériser les opérations de la pensée telle qu'il les conçoit. Ces opérations sont beaucoup plus profondes que les mystères microscopiques du monde tangible. Après tant de sublimes travaux et de grandioses explorations dans le domaine de l'âme, la science des idées n'a pas encore trouvé la parole qui peut se vulgariser : c'est un grand malheur et un grand tort. Le matérialisme radical menace d'une suppression complète la recherche des opérations de l'entendement humain. Allons donc! alors vienne l'homme de génie qui nous expliquera notre âme et notre corps dans l'ensemble de leurs fonctions par des vérités sans réplique et dans une langue

qui nous permettra d'enseigner à nos petits-enfans qu'ils ne sont ni anges ni bêtes!

. . . . . .

Me voilà bien un peu loin de ce que je voulais vous dire aujourd'hui sur les herbiers. Je tiens cependant à ne pas finir sans cela.

L'herbier inspire des préventions aux artistes. C'est, disent-ils, une jolie collection de squelettes.

Avant tout, je dois vous dire que faire un herbier est une chose si grave que j'ai écrit sur la première feuille du mien : *fagot*. Je n'oserais donner un titre plus sérieux à une chose si capricieuse et si incomplète. Je parlerai donc de l'herbier au point de vue général, et je vous accorde que c'est un cimetière. Dès lors ce n'est pas un coin aride pour la pensée. Le sentiment l'habite, car ce qui parle le plus éloquemment de la vie, c'est la mort.

Maintenant écoutez une anecdote véridique.

J'ai vu Eugène Delacroix essayer pour la première fois de peindre des fleurs. Il avait étudié la botanique dans son enfance, et, comme il avait une admirable mémoire, il la savait encore; mais elle ne l'avait pas frappé en tant qu'artiste, et le sens ne lui en fut révélé que lorsqu'il reproduisit attentivement la couleur et la forme de la plante. Je le surpris dans une extase de ravissement devant un lis jaune dont il venait de comprendre la belle *architecture*, c'est le mot heureux dont il se servit. Il se hâtait de peindre, voyant qu'à chaque instant son modèle, accomplissant dans l'eau l'ensemble de sa floraison, changeait de ton et d'attitude. Il pensait avoir fini, et le résultat était merveilleux; mais le lendemain, lorsqu'il compara l'art à la nature, il fut mécontent et retoucha. Le lis avait complétement changé. Les lobes du périanthe s'étaient recourbés en dehors, le ton des étamines avait pâli, celui de la fleur s'était accusé, le jaune d'or était devenu orangé, la hampe était plus ferme et plus droite, les feuilles plus serrées contre la tige semblaient plus étroites. C'était encore une harmonie, ce n'était plus la même. Le jour suivant, la plante était belle tout autrement. Elle devenait de plus en plus *architecturale*. La fleur se séchait et montrait ses organes plus développés; ses formes devenaient *géométriques*, c'est encore lui qui parle. Il voyait le squelette se dessiner, et la beauté du squelette le charmait. Il fallut le lui arracher pour qu'il ne fît pas, d'une étude de plante à l'état splendide de l'anthèse, une étude de plante en herbier.

Il me demanda alors à voir des plantes séchées, et il s'enamoura de ces silhouettes déliées et charmantes que conservent beaucoup d'espèces. Les raccourcis que la pression supprime, mais que la lo-

gique de l'œil rétablit, le frappaient particulièrement. « Les plantes d'herbier, disait-il, c'est la grâce dans la mort. »

Chacun a son procédé pour conserver la plante sans la déformer. Le plus simple est le meilleur. *Jetée* et non *posée* dans le papier qui doit boire son suc, rétablie par le souffle dans son attitude naturelle, si elle l'a perdue en tombant sur ce lit mortuaire, elle doit être convenablement comprimée, mais jamais jusqu'à produire l'écrasement. Il faut renouveler tous les jours les couches de papier qui l'isolent, sans ouvrir le feuillet qui la contient. Le moindre dérangement gâte sa pose, tant qu'elle colle à son linceul. Au bout de quelques jours, pour la plupart des espèces, la dessiccation est opérée. Les plantes grasses demandent plus de pression, plus de temps et plus de soins, sans jamais donner de résultats bien satisfaisans. Les orchidées noircissent malgré le repassage au fer chaud, qui est préférable à la presse. Bannissons la presse absolument, elle détruit tout et ne laisse plus la moindre chance à l'analyse déjà si difficile du végétal desséché. Le but de l'herbier doit être de faciliter l'étude des sujets qu'il contient. Le goût des collections est puéril, s'il n'a pas ce but avant tout pour soi et pour les autres.

Mais l'herbier a pour moi une autre importance encore, une importance toute morale et toute de sentiment. C'est le passage d'une vie humaine à travers la nature, c'est le voyage enchanté d'une âme aimante dans le monde aimé de la création. Un herbier bien fait au point de vue de la conservation exhale une odeur particulière, où les senteurs diverses, même les senteurs fétides, se confondent en un parfum comparable à celui du thé le plus exquis. Ce parfum est pour moi comme l'expression de la vie prise dans son ensemble. Les saveurs salutaires des plantes dites officinales, mariées aux âcres émanations des plantes vireuses, lesquelles sont probablement tout aussi *officinales* que les autres, produisent la suavité qui est encore une richesse, une salubrité, une subtile beauté de la nature. Ainsi se perdent dans l'harmonie de l'ensemble les forces trop accusées pour nous de certains détails.

Ainsi de nos souvenirs, où se résument comme un parfum tout un passé composé de tristesse et de joie, de revers et de victoires. Il y a dans cet herbier-là des épines et des poisons : l'ortie, la ronce et la ciguë y figurent; mais tant de fleurs délicieusement belles et bienfaisantes sont là pour ramener à l'optimisme, qui serait peut-être la plus vraie des philosophies!

La ciguë d'ailleurs,... je l'arrache sans pitié, je l'avoue, parce qu'elle envahit tout et détrône tout quand on la laisse faire; mais, outre qu'elle est bien belle, elle est une plante historique. Son nom est à jamais lié au divin poème du *Phédon*. Les chrétiens ne sau-

raient dire quel arbre a fourni la croix vénérée de leur grand martyr. Tout le monde sait que la ciguë a procuré une mort douce et sublime au grand prédécesseur du crucifié. Innocente ou bienfaisante ciguë, sois donc réhabilitée, toi qui, forcée de donner la mort, sus prouver que tu n'atteignais pas la toute-puissance de l'âme, et laissas pure et lucide celle du sage jusqu'à la dernière pulsation de ses artères.

L'herbier est encore autre chose, c'est un reliquaire. Pas un individu qui ne soit un souvenir doux et pur. On ne fait de la botanique bien attentive que quand on a l'esprit libre des grandes préoccupations personnelles ou reposé des grandes douleurs. Chaque plante rappelle donc une heure de calme ou d'accalmie. Elle rappelle aussi les beaux jours des années écoulées, car on choisit ces jours-là pour chercher la vie épanouie et s'épanouir pour son propre compte. La vue des sujets un peu rares dans la localité explorée réveille la vision d'un paysage particulier. Je ne puis regarder la petite campanule à feuilles de lierre, — merveille de la forme! — sans revoir les blocs de granit de nos vieux dolmens, où je l'observai vivante pour la première fois. Elle perçait la mousse et le sable en mille endroits, sur un coteau couvert de hautes digitales pourprées, et ses mignonnes clochettes devenaient plus amples et plus colorées à mesure qu'elle se rapprochait du ruisseau qui jase timidement dans ces solitudes austères. Là aussi je trouvai la *lysimaque nemorum*, assez rare chez nous, non moins merveilleuse de fini et de grâce, et, dans le bois voisin, l'*oxalis acetosella*, qui remplissait de ses touffes charmantes, — *d'un vert gai*, comme daignent dire les botanistes, — les profondes crevasses des antiques châtaigniers.

Que ce bois était beau alors! Il était si épais d'ombrage que la lumière du soleil y tombait, pâle et glauque, comme un clair de lune. De vieux arbres penchés nourrissaient, du pied à la cime, des panaches ininterrompus de hautes fougères. A la lisière, des argynnis énormes, toutes vêtues de nacre verte, planaient comme des oiseaux de haut vol sur les églantiers. Un paysan d'aspect naïf et sauvage nous demanda ce que nous cherchions, et, nous voyant ramasser des herbes et des insectes, resta cloué sur place, les yeux hagards, le sourire sur les lèvres. Il sortit enfin de sa stupeur par un haussement d'épaules formidable, et s'éloigna en disant d'un ton dont rien ne peut rendre le mépris et la pitié : « Ah! mon Dieu, mon Dieu! »

J'ouvre l'herbier au hasard, quand je suis rendu *gloomy* par un temps noir et froid. L'herbier est rempli de soleil. Voici la circée, et aussitôt je rêve que je me promène dans les méandres et

les petites cascades de l'Indre; c'était un coin vierge de culture et bien touffu. La flore y est très belle. J'y ai trouvé cette année-là l'agraphis blanche, le genêt sagitté, la balsamine *noli me tangere*, la spirante d'été, les jolies hélianthèmes, le buplèvre en faux, l'*anagallis tenella*, sans parler des grandes eupatoires, des hautes salicaires, des spirées ulmaires et filipendules, des houblons et de toutes les plantes communes dans mon petit rayon habituel. La circée m'a remis toute cette floraison sous les yeux, et aussi la grande tour effondrée, et le jardin naturel qui se cache et se presse sous les vieux saules, avec ses petits blocs de grès, ses sentiers encombrés de lianes indigènes et ses grands lézards verts, pierreries vivantes qui traversent le fourré comme des éclairs rampans. Le martin-pêcheur, autre éclair, rase l'eau comme une flèche; la rivière parle, chante, gazouille et gronde. Il y a partout, selon la saison, des ruisseaux ou des torrens à traverser comme on peut, sans ponts et sans chemins. C'est un endroit qui semble primitif en quelques parties, que le paysan n'explore que dans les temps secs. Hélas! gare au jour où les arbres seront bons à abattre! La flore des lieux frais ira se blottir ailleurs. Il faudra la chercher.

En voyant le domaine de la nature se rétrécir de jour en jour et les ravages de la culture mal entendue supprimer sans relâche le jardin naturel, je ne suis guère en train de conclure avec certains adeptes de Darwin que l'homme est un grand créateur, et qu'il faut s'en remettre à son goût et à son intelligence pour arranger au mieux la planète. Jusqu'à présent, je trouve qu'il est un affreux bourgeois et un vandale, qu'il a plus gâté les types qu'il ne les a embellis, que pour quelques améliorations il a fait cent bévues et cent profanations, qu'il a toujours travaillé pour son ventre plus que pour son cœur et son esprit, que ses créations de plantes et d'animaux les plus utiles sont précisément les plus laides, et que ses modifications tant vantées sont, dans la plupart des cas, des détériorations et des monstruosités. La théorie de Darwin n'en est pas moins vraisemblable et logiquement vraie; mais elle ne doit pas conclure à la destruction systématique de tout ce qui n'est pas l'ouvrage de l'homme. L'interpréter ainsi diminuerait son importance et dénaturerait probablement son but; mais, pour parler de ce grand esprit et de ces grands travaux, il faudrait plus de papier que je ne veux condamner vos yeux à en lire. Revenons à nos fleurs mortes.

Je vous disais que l'herbier est un cimetière; hélas! le mien est rempli de plantes cueillies par des mains amies que la mort a depuis longtemps glacées. Voici les graminées que mon vieux précepteur Deschartres prépara et classa ici, il y a soixante-quinze

ans, pour mon père, qui avait été son élève; elles ont servi à mes premières études botaniques; je les ai pieusement gardées, et, si j'ai rectifié le classement un peu suranné de mon professeur, j'ai respecté les étiquettes jaunies qui gardent fidèlement son écriture. ... J'ai trouvé dans un volume de l'abbé de Saint-Pierre, qui a été longtemps dans les mains de Jean-Jacques Rousseau, une saponaire ocymoïde qui m'a bien l'air d'avoir été mise là par lui. — De nombreux sujets me viennent de mon cher Malgache, Jules Néraud, dont le livre élémentaire et charmant, *Botanique de ma fille*, a été réédité avec luxe par Hetzel, après avoir longtemps dormi chez l'éditeur de Lausanne.

Cet aimable et excellent ouvrage est le résumé de causeries pleines de savoir et d'esprit que j'écoutais en artiste et pas assez en naturaliste. Je ne me suis occupé un peu sérieusement de botanique que depuis la mort de mon pauvre ami. J'avais toujours remis au lendemain l'*épelage* de cet alphabet nécessaire dont on espère en vain pouvoir se passer pour bien voir et réellement comprendre. Le lendemain, hélas! m'a trouvé seul, privé de mon précieux guide; mais les plantes qu'il m'avait données, avec d'excellentes analyses vraiment descriptives, — il y en a si peu de complètes dans les gros livres! — sont restées dans l'herbier comme types bien définis. Chacune de ces plantes me rappelle nos promenades dans les bois avec mon fils enfant, que nous portions à tour de rôle, et qui aimait à chevaucher *la grande Jeannette*, la boîte de fer-blanc du Malgache.

D'autres amis, qui grâce au ciel vivent encore et me survivront, ont aussi laissé leurs noms et leurs tributs dans mon herbier. Une grande artiste dramatique, qui est rapidement devenue botaniste attentive et passionnée, m'a envoyé des plantes rares et intéressantes des bois de la Côte-d'Or. Célimène a les yeux aussi bons qu'ils sont beaux. La botanique ne leur a rien ôté de leur expression et de leur pureté : c'est que l'exercice complet d'un organe le retrempe. J'ai longtemps partagé cette erreur, qu'il ne faut pas exercer la vue, dans la crainte de la fatiguer. L'œil est complet ou non, mais il ne peut que gagner à fonctionner régulièrement. Des semaines et des mois de repos, que l'on me disait et que je croyais nécessaires, augmentaient le nuage qui me gêne. Des semaines et des mois d'étude à la loupe m'ont enfin prouvé que la vue revient quand on la sollicite, tandis qu'elle s'éteint de plus en plus dans l'inertie; mais en ceci comme en tout il ne faut point d'excès.

L'herbier se prête aussi aux exercices de la mémoire, qui est un sens de l'esprit. Si on ne le feuilletait de temps en temps, les noms

et les différences se confondraient ou s'échapperaient pour qui n'est pas doué naturellement du beau souvenir qui s'incruste. Les soldats passés en revue, avec leurs costumes variés, se confondraient dans la vision, s'ils n'étaient bien classés par régimens et bataillons. Ils défilent dans leur ordre, on reconnaît alors facilement chacun d'eux, et avec son nom et son origine on retrouve son histoire personnelle, on se retrace des lieux aimés, des personnes chéries; on revoit les douces figures, on entend les gais propos des compagnons qui couraient alors alertes et joyeux au soleil, et qui aujourd'hui vivent dans notre âme fidèle à l'état de pensées fortifiantes et salutaires.

Quoi de plus beau et de plus pur que la vision intérieure d'un mort aimé? L'esprit humain a la faculté d'une évocation admirable. L'ami reparaît, mais non tel qu'il était absolument. L'absence mystérieuse a rajeuni ses traits, épuré son regard, adouci sa parole, élevé son âme. Il se rappelle quelques erreurs, quelques préjugés, quelques préventions inséparables du milieu incomplet où il avait vécu. Il en est débarrassé, il vous invite à vous débarrasser aussi de cet alliage. Il ne se pique point d'être entré dans la lumière absolue, mais il est mieux éclairé, il juge la vie avec calme et sagesse. Il a gardé de lui-même et développé tout ce qui était bon. Il est désormais à toute heure ce qu'il était dans ses meilleurs jours. Il nous rappelle les bienfaits de son amitié, et il n'est pas besoin qu'il nous prie d'en oublier les erreurs ou les lacunes. Son apparition les efface.

Telle est la puissance de l'imagination et du sentiment en nous que nous rendons la vie à ceux qui nous ont quittés. Y sont-ils pour quelque chose? Nous le croyons par l'enthousiasme et l'attendrissement. La raison jusqu'ici ne nous le prouve pas, elle ne peut tout prouver : elle n'est pas la seule lumière de l'homme, *quoi qu'on die;* mais elle a des droits sacrés, imprescriptibles, ne l'oublions pas, et n'arrêtons jamais son essor.

En attendant qu'elle se mette d'accord avec notre cœur, car il faut qu'elle en arrive là, donnons à nos amis envolés un sanctuaire dans notre âme, et continuons la reconnaissance et l'affection au-delà de la tombe en leur faisant plus belle cette région idéale, cette vie renouvelée où nous les plaçons. Qu'ils soient pour nous comme les suaves parfums de fleurs qui s'épurent en se condensant.

GEORGE SAND.

# BERTEL THORVALDSEN

*Thorvaldsen, sa Vie et son OEuvre,* par M. Eugène Plon. Paris 1867.

Parmi les artistes dont les travaux appartiennent à la première moitié de ce siècle, il n'en est guère de mieux recommandés par leur nom, de plus généralement connus que Thorvaldsen. A ne parler que des sculpteurs, aucun depuis Canova n'a obtenu autant de faveur auprès de ses contemporains, ni laissé après lui une mémoire aussi populaire au-delà des frontières de son pays. En France comme ailleurs, la gloire du sculpteur danois est unanimement acceptée, et cependant combien d'entre nous n'ont jamais eu l'occasion d'apprécier de leurs propres yeux les œuvres qui la justifient! Un buste colossal de *Napoléon Ier* dans la salle du trône, au palais des Tuileries, voilà le seul marbre sorti de l'atelier du maître que l'on conserve à Paris. Pour tout le reste, c'est-à-dire pour plusieurs centaines de monumens funéraires ou héroïques, de statues ou de bas-reliefs ornant les églises, les places publiques, les palais des principales villes de l'Europe, on est réduit ici à n'en juger que sur deux ou trois spécimens reproduits tant bien que mal par les graveurs de vignettes.

Il y a près de vingt ans toutefois, une tentative fut faite pour fournir au public français des renseignemens plus sérieux. Sous l'administration de M. Dufaure, alors ministre de l'intérieur, le directeur des beaux-arts se rendit à Copenhague avec la mission de choisir, parmi les ouvrages de Thorvaldsen mis en vente à titre de doubles, ceux qui lui paraîtraient les plus dignes de figurer dans nos collections nationales. Aucune statue en marbre ne put être ac-

quise pour notre pays, mais l'adjudication lui procura huit modèles en plâtre et une réduction avec variantes de la grande frise du Quirinal représentant le *Triomphe d'Alexandre*. Au bout de quelques mois, les caisses qui contenaient le tout étaient déposées au Louvre. Malheureusement plusieurs de ces plâtres avaient subi de graves avaries pendant le trajet, et, pour réparer le dommage, l'administration du musée de Copenhague s'empressait d'offrir de nouveaux exemplaires qui furent expédiés et reçus en 1851. D'où vient que depuis cette époque aucune publicité n'ait été donnée aux œuvres qu'on avait cru devoir acquérir? Comment, au lieu de trouver à l'École des beaux-arts ou ailleurs une hospitalité digne d'elles, ces reliques d'un talent célèbre demeurent-elles soustraites à tous les regards dans les combles du Louvre? Jusqu'à présent, ni Thorvaldsen ni les artistes n'on rien gagné à la mesure qu'on avait entendu prendre dans un intérêt commun, et l'obscurité qui enveloppe encore les monumens recueillis nous laisse en réalité aussi à court d'informations qu'au temps où nous ne possédions aucun de ces témoignages du genre d'habileté propre à Thorvaldsen.

L'auteur d'un livre récemment publié, M. Eugène Plon, s'imposait donc une tâche utile et vraiment neuve en entreprenant de nous donner, à côté de renseignemens authentiques sur la vie du maître, les images fidèles des principales œuvres laissées par celui-ci. Ce n'est pas que des entreprises analogues n'eussent été accomplies déjà dans la patrie même de Thorvaldsen. Les travaux biographiques ou descriptifs qui se sont succédé depuis les diverses études de M. Thiele jusqu'au catalogue dressé par M. Müller, les recueils de planches publiés soit par le même M. Thiele, soit par M. Hillerup, ont amplement informé l'opinion en Danemark; mais, en dehors de cette influence toute locale, quelle popularité de pareils ouvrages pouvaient-ils acquérir? La langue dans laquelle ils sont écrits pour la plupart, le nombre des volumes dont ils se composent, tout faisait obstacle à un succès qui pût dépasser à l'étranger le cercle des érudits. Ajoutons que l'exécution des gravures, suffisante pour rappeler l'ensemble des formes à des regards familiarisés avec les types originaux, peut sembler sommaire ou équivoque à des gens qui n'ont point de moyens de contrôle à leur portée. Le caractère de la publication française est tout autre. Bien que limité à peu près, dans la partie biographique, à une simple chronologie des faits et, dans la partie critique, à un petit nombre d'explications strictement nécessaires, le livre de M. Plon nous permet de suivre l'histoire et d'apprécier le talent de Thorvaldsen. Les gravures qui accompagnent le texte sont des spécimens significatifs par le choix judicieux des modèles comme par la précision de l'imitation.

En nous aidant de ces documens et de nos propres souvenirs pour relever à notre tour les titres de Thorvaldsen, nous voudrions indiquer aussi ce qui autorise les reproches ou tout au moins les réserves. Si l'artiste danois a montré quelquefois une habileté supérieure, il lui est arrivé trop souvent de spéculer sur ces preuves faites pour se dispenser de nouveaux efforts. Il appartient donc à la critique d'opposer en quelque sorte Thorvaldsen à lui-même et de rappeler une fois de plus par cet exemple qu'un sculpteur ou un peintre ayant connu et pratiqué le bien ne saurait impunément se décourager du mieux. En escomptant l'avenir au profit de sa notoriété présente, il compromet aussi quelque chose de sa dignité morale; il montre au moins par là qu'il n'est pas tout à fait un grand artiste, car on n'est, on ne peut être tel qu'à la condition d'avoir l'âme grande et de préférer obstinément au culte des succès faciles la religion sévère du devoir.

## I.

Ceux qui, comme nous, ont approché Thorvaldsen pendant les dernières années de son séjour à Rome se souviennent de l'espèce de bonhomie rustique avec laquelle il semblait porter sa renommée et se livrer, lui et ses œuvres, aux regards des curieux aussi bien qu'aux respects de ses admirateurs. Rien de moins hautain que les habitudes et les manières de ce vieillard dont les rois avaient recherché l'amitié, dont les hommes de tous les rangs et les artistes de tous les pays tenaient à honneur de se faire les courtisans ou les disciples; rien de moins aristocratique non plus que l'aspect de sa personne. Avec son épaisse chevelure en désordre, son visage aux plans carrés et à la physionomie sans souplesse, avec ses formes robustes et sa mise au moins négligée, Thorvaldsen avait les dehors d'un ouvrier bien plutôt que ceux d'un artiste. Ouvrait-il la bouche, son langage, bizarre amalgame de mots italiens, allemands et français, effarouchait l'oreille sans en racheter les surprises ou les fatigues par l'élévation secrète des idées. Tout en lui était incorrect, presque inculte; tout exprimait une ignorance ingénue des règles ou des conventions, quelles qu'elles fussent, depuis les exigences de la grammaire jusqu'aux préceptes du savoir-vivre.

Et cependant sous cet extérieur d'indépendance excessive et de naïveté se cachait une intelligence très habile à tirer parti des hommes et des choses, un esprit très sagace à ses heures, très capable de suppléer par un fonds de finesse native à ce qui lui manquait du côté de l'instruction classique ou de l'éducation mondaine. Servi par ses instincts d'artiste, qui le portaient, même en matière

littéraire, à reconnaître ou à deviner le beau, Thorvaldsen savait en outre dans le commerce de la vie avoir égard aux circonstances et louvoyer entre les difficultés. Suit-il de là que cette bonhomie dont nous avons parlé ne fût chez lui qu'un déguisement, et cette simplicité de mœurs qu'un calcul? La méprise serait grande de prétendre expliquer uniquement par les ruses d'une pensée politique ce qui était aussi et surtout le fait d'un caractère accommodant, d'un naturel pacifique jusqu'à la paresse. Contraste singulier en effet, malgré son activité apparente et sa fécondité, Thorvaldsen en réalité se complaisait dans des habitudes de repos intellectuel, dans un système de tranquillité à tout prix dont l'uniformité de ses ouvrages n'est pas seule à fournir les preuves. Matériellement laborieux, il s'est contenté le plus souvent de substituer une tâche à une autre sans pour cela rechercher le progrès, sans élever le niveau de ses ambitions ni essayer d'en renouveler le principe. Même insuffisance de passion ou de volonté dans les actes de sa vie intime, même inclination à s'épargner l'effort, à se dérober à la lutte pour se cantonner dans le calme et en savourer les douceurs.

Thorvaldsen, il faut bien l'avouer, pousse loin quelquefois cet art d'arranger les choses en désintéressant son cœur, ce besoin de s'établir commodément, même en amour, ou d'opérer, le cas échéant, une retraite prudente : témoin sa longue liaison avec une femme de chambre romaine qui, une fois installée chez lui, n'en devient pas moins l'épouse légitime d'un autre, sans rompre les liens qui l'attachaient au sculpteur; témoin encore la singulière résignation, pour ne rien dire de plus, avec laquelle il sacrifie à un nouvel amour certain projet de mariage avec une jeune Anglaise dont il avait recherché et obtenu l'affection. Partout, à son foyer comme dans les murs de son atelier, qu'il ait à prendre un parti, à exprimer une opinion ou à faire acte d'artiste, Thorvaldsen garde un imperturbable sang-froid et se met le moins qu'il peut en frais de zèle. N'attendez de lui ni ces enthousiasmes soudains ni ces généreuses colères qui alimenteront jusqu'au dernier jour les forces et le talent de M. Ingres : il n'est pas homme à vivre de ce régime. S'il fallait chercher dans notre école contemporaine l'exemple d'une réserve analogue et de pareils ménagemens envers soi, ce serait plutôt, malgré la différence des habitudes extérieures, au peintre Gérard qu'il semblerait permis de songer. Le sculpteur du *Triomphe d'Alexandre* et le peintre de la *Psyché* auraient pu, — leurs premiers ouvrages en font foi, — exercer sur l'art de leur temps une influence d'autant plus utile qu'ils étaient naturellement mieux en mesure de traduire et d'enseigner le beau; ils ont préféré l'un et l'autre multiplier au jour le jour les faciles témoignages de leur

savoir-faire, et se procurer en viager une heureuse fortune au lieu de la gloire durable qu'il leur appartenait de s'assurer.

Peu d'artistes au reste, même parmi les plus favorisés, sont parvenus aussi aisément que Thorvaldsen à une position brillante, et s'y sont maintenus jusqu'au bout avec un concours aussi empressé de l'opinion; bien peu ont eu moins que lui à lutter contre les difficultés ou à réformer le sort. L'intérêt qu'on lui témoigne en Italie et les protecteurs qu'il y rencontre lorsqu'il n'est encore, écrit l'un de ceux-ci, qu' un « honnête garçon, mais un étrange paresseux, » — sa jeunesse à peu près exempte, grâce à la pension qu'il reçoit, des privations ou des inquiétudes auxquelles tant d'autres apprentis de l'art ont été condamnés, — tout, jusqu'à son origine danoise et ce caractère d'exception qu'elle donne à son talent, tout simplifie son rôle dès le début, et devient pour lui une occasion ou un élément de succès. Encore quelques années, et l'ex-pensionnaire de l'académie de Copenhague, classé désormais parmi les plus habiles sculpteurs établis à Rome, se verra par surcroît entouré de la vénération et des hommages réservés d'ordinaire à ceux dont la vieillesse a achevé de consacrer les services. Thorvaldsen, en un mot, arrive de bonne heure à cette double situation d'artiste en vogue et de patriarche; l'habitude est si bien prise par tout le monde de le considérer comme tel que, lorsqu'il sera élu, lui protestant, président de l'académie de Saint-Luc, le pape ne trouvera rien à objecter contre un choix qui ne laissait pas pourtant d'entraîner plus d'une difficulté dans la pratique (1).

Quelques rapides succès toutefois, quelques nombreux amis que Thorvaldsen ait dus à son heureuse étoile, il serait fort injuste, à une certaine époque de sa vie surtout, de ne voir en lui qu'un homme bien servi par les circonstances ou par son humeur débonnaire. Lorsque, dans le cours des vingt premières années de son séjour à Rome, il modelait des statues comme le *Mercure* et le portrait de la *Princesse Baryatinska*, des bas-reliefs comme *la Nuit* et *Priam aux pieds d'Achille*, c'était bien le mérite intrinsèque de ses ouvrages qui provoquait et qui justifiait les applaudissemens. Le temps n'était pas venu encore des admirations de confiance ou des éloges complaisans. Si la restauration des marbres d'Égine

(1) On sait, par exemple, qu'à certains jours de fête le président de l'académie de Saint-Luc est tenu d'assister, comme représentant de la compagnie, aux offices du culte catholique. Pour Canova, Camuccini et les autres prédécesseurs de Thorvaldsen, la chose avait été de soi; mais avec un homme séparé de l'église romaine comment faire? Léon XII n'hésita point. Il approuva hautement, comme un acte nécessaire de justice, l'élection qui venait d'avoir lieu, et se contenta d'ajouter qu'il y aurait sans doute « tels momens où le nouveau président verrait bien qu'il doit être indisposé. »

valait déjà au sculpteur les félicitations et l'amitié un peu lyriques du futur roi de Bavière, le prince Louis, celui-ci du moins, en écrivant à « son cher bien-aimé et grand Thorvaldsen, » n'exprimait rien qui ne fût alors aussi bien d'accord avec les faits qu'avec ses propres sentimens; mais lorsque, à partir de 1820 à peu près, Thorvaldsen, cessant d'être un maître, n'est plus guère qu'un producteur fécond, le bruit autour de sa personne et de son nom s'accroît en raison même de l'abus progressif qu'il fait de son talent. Parmi les touristes de toutes les nations, parmi les artistes eux-mêmes, c'est à qui vantera le plus haut, c'est à qui fêtera avec le plus d'empressement celui qu'un poète, apparemment à court de métaphores, a proclamé tout net « fils de Dieu » (*figlio di Dio*), et qu'Horace Vernet pour sa part a dans un banquet public couronné de laurier au dessert. Nous ne prétendons pas sans doute rendre Thorvaldsen responsable de ces hyperboles ridicules ou de ces excès d'enthousiasme. Ce que nous voulons seulement indiquer, c'est la part de complicité qui lui revient dans les injustices commises à son profit et l'imprudence avec laquelle il s'est exposé par là aux sévérités à venir. N'insistons pas au surplus. Avant d'entrer dans le détail des erreurs ou des fautes qu'on peut reprocher à la seconde moitié de cette carrière, il convient d'examiner les faits qui en honorèrent les débuts et de demander à la jeunesse du maître les souvenirs d'entreprises plus hautes et de succès mieux mérités.

Né en 1770 à Copenhague, Bertel ou Albert Thorvaldsen était âgé de vingt-six ans lorsqu'il partit pour l'Italie avec le titre de pensionnaire de l'académie royale, qui trois années auparavant lui avait décerné le grand prix. Comment avait-il employé son temps jusqu'alors? Dans quelle mesure l'apprentissage commencé auprès de son père, simple sculpteur en bois pour la marine, avait-il pu se réformer ou se compléter pour lui sous la direction du peintre Abildgaard et des professeurs de l'académie? M. Plon, qui a vu à Copenhague les premiers essais de Thorvaldsen, mentionne un *Amour au repos*, *Numa consultant la nymphe Égérie*, *Hercule et Omphale*, quelques autres bas-reliefs encore, dans lesquels on ne saurait, à son avis, démêler rien de plus que les bonnes intentions « d'un écolier bien doué, » ou parfois une expression « assez gracieuse malgré la pose forcée des figures. » Faute de connaître les monumens en cause, il ne nous appartient que d'enregistrer ce jugement; mais, pour en pressentir la justesse, ne suffit-il pas de se rappeler ce qu'étaient et ce que pouvaient être les conditions générales de l'art en Danemark vers la fin du siècle dernier?

Par quel miracle en effet, par quel prodige de génération spontanée, un artiste consommé aurait-il surgi du jour au lendemain

sur cette terre qui n'avait porté encore que quelques transfuges de l'art étranger ou tout au plus quelques praticiens médiocres, comme les sculpteurs Wiedewelt et Weidenhaupt? Depuis moins d'un demi-siècle seulement, l'humble école de dessin fondée à tout hasard par Frédéric V avait été érigée par lui en académie royale de peinture, et les académiciens successivement désignés n'avaient trouvé ni autour d'eux ni en eux-mêmes des ressources qui leur permissent d'instituer ou de développer une tradition. Un seul peut-être, le sculpteur français Saly, appelé en 1754 à Copenhague pour modeler la statue équestre du roi, semblait en mesure de déterminer par son talent quelque progrès et d'exercer quelque influence. Malheureusement l'école dont il était issu ne l'avait guère préparé au rôle de réformateur, encore moins à celui de prophète. Saly, malgré toute son habileté, ne pouvait importer que le goût et les principes de la décadence dans un pays où l'art en était à peine à éprouver ses forces naissantes, à essayer ses premiers pas. Avec lui, l'école danoise commençait par où les autres écoles finissent, et bien que Saly, mort en 1776, n'ait pas directement agi sur l'éducation de Thorvaldsen, celui-ci n'en dut pas moins subir à son tour l'influence de cette doctrine emphatique qu'Abildgaard et ses pareils lui transmettaient de seconde main.

Les origines du talent de Thorvaldsen ne remontent donc pas, à proprement parler, au-delà de l'époque où l'Italie et l'antique en développèrent tout à coup les germes. Le maître lui-même n'assignait pas une autre date aux débuts de sa vie d'artiste. « Je suis né, disait-il, le 8 mars 1797; jusque-là, je n'existais pas. » Encore ne commençait-il, même alors, à exister qu'à demi, l'action de son intelligence s'exerçant uniquement sur les objets que ses regards pouvaient embrasser, et le reste demeurant pour lui lettre morte. « Notre compatriote Thorvaldsen est venu passer ici huit jours pour voir les curiosités des environs, écrivait de Genzano l'archéologue Zoega (1). C'est un artiste de beaucoup de goût et de sentiment, mais ignorant tout ce qui est en dehors de l'art... Sans la moindre connaissance de l'histoire et de la mythologie, comment est-il possible qu'un artiste fasse ses études comme il le faudrait? Je ne demande pas qu'il soit savant, je ne le souhaite même pas. Pourtant il est nécessaire qu'il ait au moins une idée du nom et du sens des choses qu'il voit. » Thorvaldsen, en face de ces choses, ne rêvait à rien de plus qu'aux moyens d'en reproduire fidè-

(1) Auteur, entre autres ouvrages estimés, d'un traité *De usu et origine obeliscorum*, dont la publication, antérieure aux découvertes de Champollion, a peut-être contribué à préparer celles-ci par un commencement de lumière sur l'histoire et la classification des monumens hiéroglyphiques.

lement les surfaces. Le style antique, au lieu de lui apparaître comme le vêtement de la vérité morale ou la parure de la réalité, était à ses yeux le fond de l'art lui-même, la raison d'être de toutes les tentatives, le principe et la fin de tous les progrès. Quoi de plus contraire aux inclinations et aux doctrines des maîtres de la renaissance? Réduire la fonction de la sculpture moderne à cette imitation strictement archaïque, à cette contrefaçon sans intention personnelle et sans âme, c'était agir précisément en sens inverse des entreprises poursuivies en Italie par les écoles du xv^e^ et du xvi^e^ siècle, en France par Jean Goujon et tant d'autres. Bien plus, c'était, en matière d'abnégation, enchérir sur les exemples des nouveaux *puristi* eux-mêmes et justifier d'avance les efforts un peu véhémens que Bartolini allait tenter pour séparer l'art de l'artifice et le retremper dans le naturel.

Il faut le dire pourtant, quelque dépourvus d'originalité que fussent les premiers ouvrages exécutés par Thorvaldsen à Rome, ils avaient au moins ce mérite de restituer aux formes de la sculpture la gravité perdue en grande partie sous l'influence des doctrines ou sous le ciseau de Canova. Même en modelant des statues d'un caractère expressément gracieux, comme *l'Amour et Psyché*, comme *Adonis*, *Hébé* ou *Ganymède*, l'artiste danois réussit mieux que les sculpteurs italiens contemporains à rendre la jeunesse ou la souplesse du corps sans aboutir à la mollesse, à l'élégance efféminée. A plus forte raison, là où il s'agit de représenter la beauté virile, la grâce robuste, Thorvaldsen n'a garde de se faire le complice des mièvreries de style ou des petites habiletés d'outil en usage au commencement du siècle. Son *Jason*, à ce titre, est une exception remarquable parmi les statues produites alors en Italie. Si cette figure majestueuse, mais d'une majesté un peu froide, ne justifie pas de tous points l'enthousiasme des éloges que M^me^ de Staël lui a donnés dans son livre sur *l'Allemagne*, elle explique au moins le mouvement général de surprise qui en accueillit l'apparition et l'empressement avec lequel Canova lui-même reconnaissait dans l'œuvre du débutant « un morceau de style nouveau et de grande manière. » Le moment était proche où cette manière allait s'agrandir encore, où ce talent, simplement consacré jusqu'alors à l'imitation extérieure de l'antique, allait s'en approprier plus à fond les secrets. La longue série des bas-reliefs représentant le *Triomphe d'Alexandre* marque avec éclat ce progrès à la fois intellectuel et pittoresque. De toutes les œuvres du maître, il n'en est pas, à notre avis, qui permette mieux, aussi bien même, d'apprécier les caractères particuliers de sa pratique et les ressources de son imagination. Il n'en est pas non plus où les traditions de l'art grec nous

semblent interprétées avec autant de science exacte et de certitude, bien que le travail original ait été, en raison des circonstances, presque improvisé d'un bout à l'autre, et que par conséquent l'exécution matérielle ne dépasse guère ici la limite des procédés sommaires et des indications (1).

Thorvaldsen d'ailleurs eût été malvenu à rechercher dans un travail de ce genre la délicatesse de la touche et du modelé. « La frise, dit M. Eugène Plon, devait être placée à une assez grande hauteur pour que le fini de l'exécution ne fût qu'une question secondaire. » On pourrait même ajouter qu'en écartant tout à fait cette question le sculpteur faisait preuve de bon sens et de bon goût. Il est clair que, comme la peinture des coupoles ou des voûtes, la sculpture monumentale veut être traitée avec une fermeté dans les lignes, avec une sobriété dans l'imitation des détails, qui permette au regard de reconnaître tout d'abord les intentions et les choses, et, malgré l'éloignement, de les lire, pour ainsi dire, couramment. Bien plus, l'ampleur et la simplicité du faire, les brutalités même de la touche, ne suffisent point en pareil cas. En raison de certains phénomènes optiques, aussi variables d'ailleurs que les conditions particulières de la lumière donnée, du point de vue et du lieu, telle déformation peut devenir scientifiquement nécessaire, tel mensonge aboutir à l'image du vrai plus sûrement qu'une reproduction littérale de la réalité. N'est-ce pas en fouillant çà et là le marbre à outrance, en exagérant parfois la grâce jusqu'à la grimace ou le mouvement jusqu'à la convulsion, que Donatello trouvait le secret de cette animation qui nous charme dans ses travaux de sculpture monumentale? Les bas-reliefs entourant la chaire extérieure de la cathédrale de Prato, ceux qu'il avait faits pour la tribune des orgues, dans la cathédrale de Florence, et que l'on voit aujourd'hui au palais des Offices, révèlent assez les efforts de ce grand maître pour régler ses comptes avec la perspective et la

(1) Thorvaldsen ne put disposer que de quelques mois pour concevoir et mener à fin cette immense entreprise, qui lui avait été confiée au commencement de l'année 1812. La frise, longue de plus de trente mètres, sur laquelle il devait retracer l'*Entrée triomphale d'Alexandre à Babylone*, était destinée à la décoration d'une salle du palais Quirinal, demeure de l'empereur Napoléon pendant le séjour prochain qu'il comptait faire à Rome. Le modèle en plâtre une fois scellé à la place qu'il occupe encore aujourd'hui, Thorvaldsen reçut l'ordre d'en exécuter une répétition en marbre pour un monument alors en construction à Paris, le Temple de la Gloire, devenu plus tard l'église de la Madeleine. C'est cette répétition modifiée dans quelques parties, dans les figures entre autres d'*Alexandre*, de la *Victoire* et de la *Paix*, qui, depuis 1828, orne la villa Sommariva, sur les bords du lac de Côme. Une seconde répétition en marbre, offrant avec le modèle primitif des différences plus notables encore, a été placée dans le palais de Christiansborg, à Copenhague.

justesse de ses calculs afin d'en réformer d'avance les effets. Quelque chose de cette haute sagacité et de ces hardiesses revit dans la frise modelée par Thorvaldsen. Telle que nous la montrent les épreuves qu'on en a prises, c'est-à-dire vue à la hauteur de l'œil, elle n'offre guère que des contrastes heurtés entre les plans en saillie et les plans en demi-relief ou en fuite. Certaines disproportions, certains contours âpres ou anguleux, empêchent l'illusion ou choquent notre goût; mais, que l'on se mette au point de vue qui convient, tout change, tout reprend de la vraisemblance, de l'harmonie, de l'équilibre. A la place pour laquelle le sculpteur l'a faite, cette frise se développe avec la logique et la précision d'une série de lignes architectoniques, en même temps qu'elle laisse pressentir la souplesse de la vie dans chaque forme partielle.

En dehors de ces mérites tout techniques, et sous le rapport de la composition, de l'ordonnance de la scène, le *Triomphe d'Alexandre* se recommande par des qualités plus considérables encore. Thorvaldsen, nous l'avons dit, n'était rien moins qu'un lettré. Le peu qu'il savait de la mythologie ou de l'histoire, il l'avait appris, non dans les livres, mais devant les monumens, auxquels il demandait surtout des exemples de beau dessin et de modelé. Très différent en cela de M. Ingres, qui, pour suppléer aux lacunes de son éducation première, lisait et transcrivait assidûment tout ce qui pouvait le renseigner sur les croyances, sur les mœurs, sur le génie de la civilisation antique, Thorvaldsen, en matière d'archéologie littéraire, s'en tenait à l'étiquette des choses et ne consultait les traditions que de loin. D'où vient pourtant que, parmi les sculpteurs modernes, aucun, Flaxman excepté, ne semble mieux familiarisé que lui avec les coutumes intimes de l'antiquité, et que dans ces bas-reliefs du *Triomphe d'Alexandre* en particulier tout rappelle la poétique de l'art grec, comme tout en renouvelle les procédés? Il y a là quelque chose de plus qu'une imitation adroite de certaines apparences; il y a, ce qui manquait encore aux ouvrages précédens de l'artiste, l'empreinte d'une force d'assimilation assez généreuse pour dominer sans l'anéantir, pour stimuler même l'inspiration personnelle, il y a une profonde intelligence des conditions morales ou historiques du sujet, et l'on peut au moins s'étonner que l'instinct ait suffi pour les révéler aussi sûrement à un homme qui jusqu'alors n'avait su et voulu être qu'un habile ouvrier.

Parmi les travaux de Thorvaldsen appartenant à peu près à la même époque, le bas-relief qui représente *la Nuit* et la statue de *Mercure au moment où il vient d'endormir Argus* méritent d'être cités à côté du *Triomphe d'Alexandre*. Dans l'ensemble des œuvres du sculpteur, ces trois morceaux, de caractères si différens d'ail-

leurs, ne nous paraissent pas seulement résumer sa manière et les formes de sa pratique au meilleur moment : ils montrent encore quelles ressources d'invention il aurait trouvées en lui-même, s'il avait plus souvent pris le temps de s'interroger et de s'écouter ainsi. Il serait superflu sans doute de décrire en détail le bas-relief dans lequel Thorvaldsen a personnifié la Nuit. Les nombreuses répétitions en marbre exécutées par le maître ou sous ses yeux d'après l'original, qui appartient à lord Lucan, les copies réduites en plâtre, les vignettes gravées et les photographies ont fait connaître partout cette composition charmante, la plus populaire, — avec le célèbre *Lion de Lucerne*, — de toutes celles que Thorvaldsen a laissées. Qu'il nous soit permis seulement de faire remarquer ce qu'il y avait ici de neuf dans les intentions et en même temps de strictement conforme aux lois immuables de la sculpture. Nulle banalité allégorique, nulle exagération pittoresque non plus. Cette douce figure de la Nuit, à la physionomie pensive et recueillie, cette mère du Sommeil et de la Mort emportant ses enfans dans les espaces mystérieux, ressemble aussi peu aux images consacrées de Morphée ou des Génies honnêtement couronnés de pavots qu'aux spectres emphatiques, à toute la tumultueuse fantasmagorie en usage au temps de Michel Slodtz et de Pigalle.

*La Nuit* de Thorvaldsen n'avait été faite qu'en vue d'une destination profane, et le sculpteur, en la modelant, ne se proposait rien de plus que de donner, dans la décoration d'un salon, un pendant à son autre bas-relief représentant *l'Aurore*. Une pareille œuvre toutefois serait digne d'orner un tombeau. Elle paraîtrait là mieux à sa place, elle nous parlerait du repos et de l'infini avec une éloquence plus persuasive, plus touchante en tout cas que tel cadavre copié sans merci par un élève du Bernin ou que tel grand garçon fort dévêtu sculpté par Canova auprès d'un sarcophage à titre d'ange ou de génie funèbre. Quoi qu'il en soit, et quelque place qu'il occupe, ce bas-relief est un vrai chef-d'œuvre. A ne l'envisager même qu'au point de vue de l'exécution, il offre dans les lignes un ensemble de combinaisons si harmonieux, il définit si bien chaque forme et dans une mesure si exactement proportionnée aux ressources du ciseau, qu'il acquiert dès le premier aspect une signification achevée, une sorte d'autorité classique. *La Nuit*, telle que Thorvaldsen l'a figurée, n'est pas plus un tableau en marbre qu'elle n'est une élégie littéraire; c'est proprement l'œuvre d'un sculpteur par le fond comme par les dehors, j'entends une œuvre où l'inspiration elle-même tient au sentiment de la plastique, et qu'on ne pourrait supposer aussi expressive ni avec d'autres origines, ni avec l'emploi d'autres moyens.

Ce mot « chef-d'œuvre, » que nous prononcions tout à l'heure à propos de *la Nuit* de Thorvaldsen, n'est-il pas également le seul qui convienne pour qualifier le *Mercure*, modelé à Rome en 1818, et exécuté en marbre un peu plus tard pour lord Ashburton (1)? Rien de mieux conçu, rien de plus naturel et de plus ingénieux en même temps que l'attitude et le geste de cette statue. Thorvaldsen, dit-on, en rencontra la donnée première, le « motif, » pour parler la langue des ateliers, dans la posture d'un portefaix nonchalamment assis sur une borne à la porte d'un palais du Corso. Cela est possible, mais dans ce cas il lui est arrivé d'élever un accident de la réalité à la hauteur d'une révélation idéale, et, comme l'auteur de *Paul et Virginie* à l'aspect de deux enfans courant sous la pluie dans un faubourg de Paris, de savoir deviner la poésie là où tout autre passant n'aurait vu qu'un fait insignifiant ou vulgaire.

Le moment choisi par Thorvaldsen est celui où Mercure s'apprête à frapper Argus, qu'il vient d'endormir aux sons de sa syrinx. La main gauche du dieu tient l'instrument que les lèvres ont à peine cessé d'effleurer, tandis que la main droite fait glisser l'épée hors du fourreau caché sous la jambe, et maintenu dans l'immobilité par la pression du talon. Encore un instant, et ce corps, incliné comme celui d'un chasseur guettant sa proie, va se dresser, bondir et accomplir au premier choc l'œuvre que les ruses de l'esprit ont ménagée. On sent qu'Argus est vaincu d'avance; on le voit presque, tout absent qu'il est, succombant sous le coup qui le surprendra tout à l'heure, tant ce coup semble sûrement préparé, intelligent, inévitable. Il y a dans toutes les lignes du *Mercure*, dans l'espèce de grâce farouche et d'animation recueillie que respire la figure entière je ne sais quel frémissement, je ne sais quelle vie à la fois surnaturelle et humaine dont les œuvres de la sculpture moderne offrent rarement des traits aussi saisissans. Une telle figure est de celles qui épuisent pour jamais un sujet, une de ces interprétations trouvées après lesquelles il n'y a plus à aborder le même thème, et qui, comme le *Pyrrhus* de Bartolini, comme *le Départ* de Rude ou le *Danseur napolitain* de Duret, resteront, quoi qu'il arrive, à l'état de formules absolues et de types.

Faut-il maintenant s'arrêter aux imperfections que peuvent présenter certaines parties, les pieds par exemple, dont la proportion et le dessin manquent un peu d'élégance? A quoi bon promener la

(1) Il existe, sans compter les épreuves en plâtre, plusieurs répétitions en marbre de cette statue. M. Plon, dans le catalogue qui termine son livre, mentionne entre autres celle qui fut acquise après la mort de l'artiste par le gouvernement espagnol, et qui a cela de particulier que la tête de Mercure n'y est pas coiffée, comme dans l'original, du pétase ailé.

loupe sur des erreurs de détail qui ne sauraient ni altérer la signification de l'ensemble, ni en compromettre la beauté? Le *Mercure*, *la Nuit*, d'autres statues ou d'autres bas-reliefs de la même époque à peu près que les travaux dont nous avons parlé sont propres, avant tout, à nous renseigner sur le mérite de Thorvaldsen. Que, même dans cette première moitié de sa carrière, on puisse constater des efforts inégaux ou tout au moins inégalement heureux, que certains morceaux célèbres, tels que la statue de *Vénus* ou le groupe des *Trois Grâces*, auquel le roi Louis de Bavière a consacré toute une pièce de vers, ne paraissent pas aujourd'hui justifier pleinement les succès d'abord obtenus, — libre à chacun de faire à cet égard ses choix ou ses réserves; toujours est-il que, considérées dans leur ensemble, les œuvres appartenant à cette période ne peuvent qu'honorer l'homme qui les a produites. Quelques-unes d'entre elles sont véritablement belles, plusieurs autres remarquablement ingénieuses; toutes attestent un respect consciencieux des grandes traditions, toutes se recommandent par l'élévation du style, par l'expression étudiée de la forme et du sujet. Si cette expression est quelquefois imparfaite, l'intime bonne volonté du moins, la constante sincérité de l'artiste, rachètent ici des erreurs pour lesquelles on ne saurait trouver dans les travaux qui vont suivre ni des excuses aussi sérieuses, ni les mêmes compensations.

## II.

La seconde phase de la vie et du talent de Thorvaldsen, celle qu'on pourrait appeler l'époque de la vogue et de la production à outrance, s'ouvre à peu près avec l'année 1820. Jusqu'alors, il est vrai, Thorvaldsen avait vu les choses tourner de plus en plus au profit de sa réputation et de sa fortune. Depuis le jour, bien éloigné déjà, où une première commande était venue à point nommé le retenir à Rome (1) et remplacer pour lui les ressources perdues la veille avec la qualité de pensionnaire, les tâches confiées à son ciseau s'étaient succédé sans relâche, et chacune d'elles, une fois achevée, avait procuré à son nom un surcroît de notoriété. Si brillans qu'ils fussent toutefois, ces succès n'inspiraient pas encore au sculpteur une telle confiance dans sa propre infaillibilité ou dans la perpétuité de la faveur acquise qu'il entendît, pour en exploiter les priviléges, se passer du temps et de l'étude. Il avait eu en outre le bon esprit de n'aborder que des sujets conformes à ses aptitudes,

(1) Celle du *Jason* dont nous avons parlé et qu'un banquier anglais, M. Hope, vint lui faire au moment même où Thorvaldsen, prêt à retourner dans son pays, transportait ses malles sur le *vetturino* qui attendait à la porte.

aux mœurs mêmes de son talent, discipliné par l'antique et aussi digne d'une pareille école qu'il eût été ailleurs insuffisant ou dépaysé. Se figure-t-on un thème chrétien livré à cette intelligence exclusivement éprise de la beauté païenne, ou quelque colossale entreprise, pour laquelle il eût fallu la verve et le génie d'un Michel-Ange, devenant le lot de cette main, sinon sans vigueur, au moins sans audace et sans passion? Autant aurait valu demander une homélie à la plume de Winckelmann ou la représentation d'une scène tumultueuse au calme pinceau de Pierre Guérin. Thorvaldsen, après avoir refusé d'abord de s'aventurer ainsi dans des voies qui n'étaient pas les siennes, s'y précipita tout à coup avec un regrettable aveuglement. Il fit plus, il compromit jusqu'à la dignité de son caractère dans cet empressement à rechercher et à accepter toutes les tâches, à recevoir de toutes mains un salaire dont il élevait le chiffre, non-seulement en raison directe de la multiplicité des demandes, mais aussi en raison inverse du peu de temps ou d'efforts personnels dépensé pour y satisfaire. Entouré d'aides et de praticiens auxquels il abandonnait après l'ébauche le travail qu'il devait signer, préoccupé surtout du nombre des produits que pouvait fournir son atelier, on dirait presque sa fabrique, Thorvaldsen ne fut plus guère qu'un entrepreneur de sculpture en possession d'une immense clientèle, et usant largement auprès de celle-ci du crédit attaché à son nom.

A partir de cette année 1820, remplie tout entière par un séjour en Danemark et par un voyage en Allemagne, durant lesquels il semble ne songer qu'à s'approvisionner jusqu'à la surabondance de travaux pour les années suivantes, Thorvaldsen est obligé, pour tenir ses innombrables engagemens, de ne donner à l'accomplissement de chacun d'eux qu'un temps matériellement insuffisant et une attention superficielle. La décoration extérieure et intérieure de l'église de Notre-Dame à Copenhague, immense entreprise, « capable, comme aurait dit Vasari, d'épouvanter à elle seule une légion d'artistes, » — la statue de *Copernic* et la statue équestre du *prince Poniatowski* pour deux des places publiques de Varsovie, — le mausolée du *prince Vladimir Potocki* pour la cathédrale de Cracovie, — un monument à la mémoire du prince de Schwarzenberg pour Vienne, — bien d'autres monumens ou statues, sans compter les bustes de souverains, de ministres et de princesses modelés sur place et au hasard de l'heure présente, — voilà l'énorme moisson de commandes qu'il avait récoltée en route, et qu'il rapportait à Rome en attendant le supplément que l'avenir pourrait lui procurer. Il attendit si peu qu'avant la fin des quatre premières années nous le voyons par surcroît chargé d'exécuter les portraits de chacun

des princes qui se trouvent momentanément à Rome, un monument à la mémoire du peintre Appiani, le mausolée du prince Eugène Beauharnais, celui du cardinal Consalvi et ce colossal *Tombeau de Pie VII* qui orne aujourd'hui ou plutôt qui encombre la chapelle Clémentine dans la basilique de Saint-Pierre : œuvre sans grandeur comme sans beauté, malgré ses vastes proportions et sa magnificence apparente, œuvre à la fois emphatique et mesquine, massive et vide. On y trouverait peut-être à louer l'expression de la tête du pontife, mais partout ailleurs elle accuse l'indigence de la pensée sous le faste du style, et les lourdeurs de l'exécution sous la majesté banale de ces figures allégoriques personnifiant, à grand renfort de sabliers, d'égides et de massues, l'Ange de la mort, la Sagesse ou la Force.

Dans cette accumulation de tâches acceptées sans compter et de stipulations souvent à courte échéance, tout ne se passait pas, il est vrai, pour Thorvaldsen, sans que les témoignages d'impatience, les réprimandes même, vinssent inquiéter quelque peu sa conscience ou compliquer sa situation. Un jour la veuve du prince Eugène, la duchesse de Leuchtenberg, lui écrivait au sujet du tombeau de son mari : « Au bout de près de trois années, pendant lesquelles vous n'avez pas songé à vous occuper du mausolée, je comprends l'impossibilité où vous êtes de remplir les clauses stipulées dans le contrat, et c'est avec un vif chagrin que je renonce à l'idée de voir le monument élevé par votre main. » Une autre fois c'était son ancien protecteur, M. Hope, qui lui exposait en termes aussi sévères pour le moins des griefs mieux fondés encore. « Depuis l'engagement contracté par vous envers moi, lors de ma présence à Rome, lui écrivait-il, c'est-à-dire depuis près de quatorze ans, je n'ai eu de nouvelles ni de vous, ni de ma statue, pour l'exécution de laquelle cependant deux premiers paiemens avaient été faits exactement, suivant votre demande. » Une autre fois enfin il ne fallait pas moins qu'une visite personnelle du pape Léon XII au sculpteur pour déterminer celui-ci à pousser plus activement les travaux du *Tombeau de Pie VII*, travaux qui, bien souvent interrompus même après cette visite, ne furent en réalité achevés que six ans plus tard. En présence de pareilles difficultés, et sans songer d'ailleurs à se justifier absolument, encore moins à se dessaisir d'aucune tâche, Thorvaldsen répondait aux exigences les plus pressantes par la mise en train ou la reprise des ouvrages réclamés, sauf à obtenir ensuite un nouveau délai, durant lequel il essayait d'apaiser au même prix d'autres créanciers. Le cas devenait-il trop urgent ou la réclamation trop vive, Thorvaldsen, pour sortir d'embarras, élargissait en proportion la part qu'il abandonnait d'ordinaire à

ses aides, et laissait par exemple M. Tenerani modeler, à l'exception de la figure principale, les statues qui devaient orner ce *Tombeau du prince Eugène*, attendu si impatiemment à Munich, ou bien il utilisait, comme dans le *Tombeau du prince Potocki*, quelque composition antérieure, quelque bas-relief sans emploi, dont le placement réalisait ainsi une double économie au point de vue de l'imagination et du temps.

Et cependant, si un ordre de travaux imposait particulièrement à Thorvaldsen l'application et les studieux efforts, n'est-ce pas celui qui, en raison de certaines conditions essentielles, se prêtait le moins aux aptitudes ou aux habitudes de son talent? Sous peine de n'aboutir qu'au mensonge ou au non-sens, la sculpture, si héroïque qu'elle soit, d'un tombeau dans une église doit être traitée en vertu d'autres sentimens et d'autres principes que la sculpture d'un groupe ou d'un bas-relief mythologique. Après tout, il s'agit d'honorer chrétiennement une mémoire chrétienne, d'exprimer des idées en rapport avec nos souvenirs ou nos mœurs comme avec les caractères sacrés du lieu, et l'art en pareil cas est aussi mal venu à nous donner du mort une image païenne qu'à figurer à côté de la croix le hibou de Minerve, le caducée de Mercure ou la balance de Thémis. Or les préoccupations ordinaires et les inclinations de Thorvaldsen ne le prémunissaient guère contre ce double danger. Pour qu'il l'évitât, il lui aurait fallu prendre le temps de réfléchir, d'étudier son sujet, d'en approfondir les conditions spéciales, comme il l'avait fait une fois en composant son beau bas-relief de *la Nuit;* il aurait fallu tout au moins que, même en recourant aux formules profanes, il n'apportât point dans l'emploi de ces formules un détachement et une négligence qui en font ressortir d'autant plus l'insignifiance ou l'inopportunité. L'artiste qui, pour représenter les trois vertus théologales, n'imaginait rien de mieux qu'un génie nu trônant entre deux femmes renouvelées des muses antiques, qui ne donnait à la statue du prince Eugène ou à celle d'un jeune seigneur polonais tué à la bataille de Leipzig d'autre vêtement qu'une tunique romaine, un homme aussi peu en fonds d'émotions et d'idées ne pouvait se faire pardonner de telles licences qu'à force de conscience et de correction dans la pratique. Les monumens funéraires sculptés par Thorvaldsen ne permettent pas même d'invoquer cette excuse. Conçus en dehors des traditions et des convenances les plus nécessaires, ils semblent en outre l'œuvre d'une main lassée dès le début, ennuyée de sa tâche, pour ainsi dire. Objectera-t-on, comme un titre à l'indulgence, ce que cette tâche avait de radicalement contraire aux facultés du sculpteur? Alors pourquoi l'acceptait-il? La moitié du talent pour un artiste

consiste à discerner le genre de travail auquel il est propre, et Thorvaldsen, qu'il le sût ou non, était impropre à celui-ci. S'il le savait, où est l'excuse? S'il l'ignorait, que ne s'efforçait-il au moins de mieux prouver sa bonne foi? Dans l'un comme dans l'autre cas, il a eu tort, et l'indulgence nous paraîtrait grande de prétendre justifier des fautes ou des méprises de cette force par l'incapacité même ou par l'imprudence de celui qui les a commises.

Parmi les monumens commémoratifs que Thorvaldsen a sculptés pour diverses villes de l'Europe, et dans lesquels en général on ne rencontre guère qu'une majesté fausse ou banale, il en est un toutefois qui se distingue par la grandeur imprévue de la donnée et jusqu'à un certain point par la justesse des intentions, je veux parler de celui qui consacre à Lucerne le souvenir du dévouement des Suisses morts à Paris dans la journée du 10 août 1792. Tout le monde connaît la disposition du lieu et les caractères de l'œuvre, soit pour en avoir jugé sur place, soit pour s'en être informé dans les publications photographiques. Au milieu d'un massif granitique servant de fond à un jardin public et sous une grotte de dix mètres taillée dans le roc, le lion helvétique, couché, atteint au flanc d'un coup de pique, expire en couvrant par un dernier effort l'écu fleurdelisé de la France, à côté duquel se dessine la croix héraldique de la Suisse. L'idée est simple et belle, le symbole éloquent, l'ordonnance de l'ensemble imposante. Malheureusement, en exagérant dans quelques détails l'expression du sentiment prêté à la victime, l'artiste a compromis d'autant l'effet qu'il entendait produire et donné presque les apparences d'un paradoxe à une pensée juste et noble en soi. Que ce lion mourant appuie en signe de dévouement une de ses pattes sur le bouclier royal, il n'y a là qu'une fiction légitime, parce que les termes en sont conformes au naturel même et aux mœurs physiques de l'être représenté. Celui-ci agit dans l'image d'un fait idéal comme il agirait en réalité, s'il avait à défendre ses petits ou sa proie; mais que sa physionomie exprime une douleur morale qu'il appartient au cœur humain seul de ressentir et au visage humain de refléter, qu'à l'attitude vraisemblable de ce corps vaincu s'ajoute je ne sais quel simulacre de mélancolie, — voilà qui dépasse les limites de l'allusion poétique et du moyen permis. Les anciens maîtres ne l'entendaient pas ainsi, lors même qu'ils attribuaient un rôle épique aux animaux. Les chevaux que Léonard de Vinci met en scène dans son célèbre *Combat des quatre Cavaliers* participent à la lutte furieuse engagée entre les hommes; mais ils y interviennent dans la mesure de leurs instincts ou, si l'on veut, de leurs passions. Ils se heurtent et se mordent les uns les autres, sans faire mine pour cela de ré-

fléchir à l'iniquité de leurs ennemis ou à la justice de la cause qu'ils soutiennent. Le lion de Thorvalsen a le tort de paraître trop bien informé, et sous des dehors matériels assez incomplets d'ailleurs (1) de s'apitoyer plus qu'il ne convient à une créature de son espèce sur les malheurs d'autrui et sur les siens.

D'où vient au surplus que cette recherche de l'expression intime dont on peut accuser l'excès dans le *Lion de Lucerne* semble à Thorvaldsen secondaire ou inutile précisément là où elle serait le mieux motivée par les exigences du sujet? Les compositions que nous avons de lui sur des faits évangéliques, — depuis celles qui ornent le portail et le fronton de l'église de Notre-Dame à Copenhague jusqu'aux statues de Jésus-Christ et des apôtres qu'il exécuta pour l'intérieur du même monument, — toutes ces compositions prétendues religieuses n'étalent pas seulement dans l'ordonnance une succession d'artifices pittoresques prévus et de combinaisons usées, elles trahissent aussi dans les intentions de détail la même abnégation malencontreuse ou la même impuissance. On dirait que chaque personnage n'existe que pour combler un vide ou pour constituer tant bien que mal un ensemble de lignes, que le geste de chaque figure ou les traits de chaque visage n'ont d'autre fin que d'exprimer les simples accidens de la forme. A peine pourrait-on démêler çà et là quelques indices d'arrière-pensées plus hautes, noter par exemple dans la *Prédication de saint Jean-Baptiste* le caractère ingénieux de plusieurs attitudes traduisant les sentimens divers qu'éprouvent les assistans, ou bien dans quelques-unes des statues des apôtres tenir compte d'une certaine apparence de recueillement et de méditation. Partout ailleurs les corps semblent inhabités, l'empreinte d'une émotion morale est aussi bien absente des physionomies que les procédés du style employé par l'artiste sont eux-mêmes vides ou superficiels. C'est ce que, malgré son bon vouloir persévérant à l'égard de Thorvaldsen, M. Plon se voit par momens à peu près forcé de reconnaître. Il a beau recourir aux euphémismes pour qualifier tantôt de « compromis, » tantôt de système « plutôt philosophique que strictement chrétien » l'inanité de ces intentions ou les vices de cette méthode, il ne se tient pas quelquefois d'attribuer aux choses leur vrai nom et de signaler dans le Christ de

(1) A Rome, où Thorvaldsen fit le modèle, l'occasion manquait d'étudier sur la nature les formes d'un lion. A défaut de renseignemens directs, le sculpteur dut donc se contenter des exemples de seconde main que lui fournissaient les musées, et, comme cela lui était arrivé déjà dans son bas-relief représentant *l'Amour dompteur,* figurer un lion suivant les procédés, un peu conventionnels en pareil cas, de la statuaire antique. Quant à l'exécution du monument même, elle fut confiée à un artiste suisse, M. Lucas Ahorn, qui reproduisit sur place et dans des proportions colossales le modèle envoyé de Rome.

Notre-Dame une « poitrine » mal à propos « saillante comme celle de l'Hercule, » ou dans d'autres statues de la même église l'absence de cet « élan que donne la foi. »

Peut-être, soit dit en passant, aurait-il mieux valu procéder plus habituellement avec cette netteté dans le langage, et ce n'est pas seulement en ce qui concerne les œuvres religieuses du sculpteur danois qu'on pourrait souhaiter chez son biographe un peu moins d'indulgence ou de réserve. En nous donnant la nomenclature authentique des travaux qui ont rempli la vie de Thorvaldsen, M. Plon n'oublie-t-il pas en effet de nous avertir de ce qu'ils ont trop souvent de défectueux? Ne lui arrive-t-il pas même, à force de déférence pour l'artiste dont il raconte l'histoire, de mettre au compte des détracteurs de Thorvaldsen certains torts qui n'appartiennent en réalité qu'à celui-ci? « En présence d'une telle richesse de compositions, dit-il, on a peine à s'expliquer la prétention de quelques critiques qui se sont efforcés de représenter le maître comme un imitateur auquel aurait manqué l'imagination. » Rien de plus facilement explicable pourtant, un petit nombre de morceaux d'élite une fois exceptés, et l'auteur du livre sur *Thorvaldsen et son œuvre* nous semble en ceci prendre quelque peu l'abondance numérique pour la fécondité intellectuelle. Laissons donc cette longue série de compositions uniformes ou effacées qui pendant un quart de siècle se succèdent sous la main de Thorvaldsen comme des phrases toutes faites sous la plume d'un rhéteur. Insister sur les imperfections de chacune d'elles serait s'imposer une besogne d'autant plus inutile qu'elle aboutirait forcément à des redites. Aussi bien le moment est-il venu de résumer certains faits simplement biographiques et d'indiquer en regard des œuvres appartenant à la fin de cette carrière quelque chose des circonstances qui les ont vues naître.

Pendant les dix premières années qui avaient suivi l'époque de son voyage en Danemark et en Allemagne, Thorvaldsen s'était plus que jamais attaché à Rome, où le retenaient d'ailleurs les souvenirs et les habitudes de toute sa vie, les hommages fidèles de ses premiers admirateurs, comme ceux dont l'entouraient à tour de rôle les survenans de tous les pays. Aussi les démarches tentées pour le déterminer à changer de résidence l'avaient-elles trouvé inexorable. Que le prince héréditaire de Danemark lui écrivît pour le presser de venir à Copenhague prendre la direction des beaux-arts, ou que le roi Louis Ier lui offrît, avec le titre de conseiller d'état, la place de professeur à l'académie de Munich, Thorvaldsen, tout en protestant de sa reconnaissance et au besoin de ses regrets, n'en continuait pas moins de vivre à Rome en homme qui s'y sentait à peu près définitivement installé. Sa maison de la *Via Sistina*, dans laquelle

il avait formé une riche collection de monumens antiques et de peintures, les hôtes illustres qu'il y recevait successivement depuis les princes étrangers jusqu'à Walter Scott et Humboldt, le patronage qu'il exerçait tant sur les artistes établis à Rome que sur ceux qui, comme Mendelssohn, y séjournaient seulement quelques mois, tout contribuait à le détourner du projet d'aller ailleurs essayer d'une autre existence.

Les années un peu troublées qui suivirent 1830 ne laissèrent pas cependant de donner à réfléchir à Thorvaldsen. Ce n'était pas que la révolution accomplie en France et dont on ressentait alors le contre-coup en Italie eût offensé fort sérieusement ses affections ou ses croyances; ce n'était pas non plus qu'il eût la moindre envie de seconder activement les progrès de l'esprit nouveau. Il avait pu à des momens donnés faire cause commune en apparence avec l'insurrection contre certains pouvoirs établis, entrer par exemple, lors du soulèvement de la Grèce, en relation avec le comité philhellénique et élever un peu plus tard aux frais de ce comité un monument à la mémoire de Byron; mais son zèle révolutionnaire ne dépassait pas les limites de cette participation indirecte. D'un autre côté, le gouvernement sous lequel il vivait ne lui avait guère inspiré jusqu'alors que des sentimens proportionnés aux intérêts de sa propre sécurité et de son repos. Or ce qui venait de se passer et ce qui pouvait encore arriver en Italie semblait à Thorvaldsen compromettre assez gravement l'une et l'autre pour que la perspective d'un départ prochain ne répugnât plus à sa pensée. En attendant, il fallait achever les travaux commencés et prendre dès à présent quelques précautions, sinon à la manière d'Horace Vernet, qui, en cas d'un assaut contre l'Académie de France, dont il était alors directeur, rapportait gaillardement dans sa voiture des armes et des munitions de guerre, au moins à la façon d'autres artistes autour desquels quelques-uns de leurs compatriotes s'étaient groupés sans bruit. Des jours plus calmes ne tardèrent pas à venir, il est vrai, mais sans dissiper si bien les inquiétudes ou les ennuis de Thorvaldsen que celui-ci renonçât à son projet de quitter l'Italie aussitôt qu'il aurait terminé ses tâches diverses. Enfin le choléra, qui jusqu'alors avait épargné Rome, s'y déclara subitement avec une extrême violence. Thorvaldsen n'attendit plus. Il partit, mais pour rentrer le même jour dans cette ville pestiférée aux portes de laquelle les populations environnantes avaient établi une sorte de cordon sanitaire infranchissable, et le voilà pendant quelques mois encore exposé à un bien autre danger que celui qu'il avait couru ou cru courir à l'époque des agitations politiques. Au commencement d'août 1838, il s'embarquait enfin sur une frégate de l'état envoyée par le roi de Danemark tout exprès à Livourne, emportant avec lui

ses collections d'objets d'art, qu'il avait d'avance assurées par testament à sa ville natale, ainsi que tous les modèles de ses œuvres, installés aujourd'hui à Copenhague dans le musée qui porte son nom.

Le retour de Thorvaldsen en Danemark après une absence de quarante-deux ans, interrompue seulement par le séjour de quelques mois dont nous avons parlé, eut à tous égards les caractères d'un véritable triomphe. Il faut lire dans le livre de M. Plon les détails de cette ovation, à laquelle participent toutes les classes de la population depuis les membres du parlement, de la municipalité et de l'académie de Copenhague jusqu'au plus humble corps de métier, depuis les princes de la famille royale, qui accueillent comme l'un des leurs le fils illustre d'un pauvre ouvrier, jusqu'aux bourgeois de la ville, qui détellent ses chevaux pour traîner sa voiture par les rues. Quelques-uns de ces témoignages d'admiration pourront, à la distance où nous sommes de l'événement et des faits qui l'avaient précédé, paraître un peu plus passionnés que de raison. A ne considérer que la valeur intrinsèque de plus d'un souvenir évoqué en cette occasion comme un immortel titre de gloire, on jugera peut-être que la gratitude nationale dégénérait presque en engouement, et que la corporation des artistes, par exemple, ne laissait pas de choisir un symbole esthétique assez pauvre en portant peintes sur sa bannière *les Trois Grâces* de Thorvaldsen. N'importe, excessive ou non, cette joie patriotique avait un principe trop louable pour qu'on n'en respecte pas même aujourd'hui l'effusion et la sincérité exceptionnelles.

On pense bien que tout ne se borna pas à ce tumulte des premiers momens, et que des gens capables de s'émouvoir ainsi au seul souvenir de ce qu'avait fait leur compatriote n'étaient pas d'humeur à s'en tenir là, maintenant qu'ils pouvaient le voir à l'œuvre et assister jour par jour à ses travaux. Tant que Thorvaldsen vécut, et il vécut près de six ans encore (1), son atelier fut le point de mire de tous les regards, sa personne l'objet de tous les respects, et lorsqu'il mourut subitement en mars 1844, au moment où il venait de prendre au théâtre royal la place qu'il y occupait chaque soir, les témoignages du deuil et de la consternation unanimes prouvèrent assez que même au-delà de cette vie il n'avait rien perdu de son autorité sur l'opinion. On peut dire sans exagération que le jour des funérailles la nation tout entière fit cortége au maître vénéré, et qu'en suivant jusqu'au seuil de l'église où le roi et les grands corps de l'état l'attendaient ce cercueil chargé

(1) Thorvaldsen en réalité ne passa que quatre de ces années en Danemark, le reste ayant été consacré par lui à un nouveau voyage en Allemagne et à un séjour de quelques mois à Rome, qu'il avait voulu revoir une dernière fois.

de couronnes, chacun songeait bien moins à s'acquitter d'un devoir de sa fonction ou de son métier qu'à obéir à ses sentimens intimes. Encore une fois, rien de plus honorable. Il ne faudrait pas cependant qu'à force d'admirer les manifestations de cet enthousiasme patriotique on négligeât d'en contrôler la justesse, et qu'en se souvenant un peu trop de l'importance attribuée à Thorvaldsen dans son pays la critique oubliât ses propres obligations et ses franchises.

## III.

La part une fois faite dans l'examen des travaux de Thorvaldsen aux œuvres incomplètes ou absolument négligées, à quel rang celles qui honorent le plus son talent doivent-elles être classées parmi les monumens de l'art moderne ou dans l'histoire de l'art en général? Le sculpteur du *Triomphe d'Alexandre*, du *Mercure* et de plusieurs autres bas-reliefs ou statues dignes de survivre à l'époque qui les a vus naître a-t-il personnellement fondé une tradition, déterminé un progrès, introduit dans l'art un élément nouveau? Ce serait surfaire le prix de ses exemples et exagérer l'importance de son rôle que d'attribuer au tout une vertu équivalente à l'excellence des enseignemens ou à la grandeur des souvenirs légués par les maîtres du premier ordre. Toutefois il n'y aurait pas moins d'injustice à méconnaître les services rendus par Thorvaldsen et à tenir en estime médiocre non-seulement les preuves de haute habileté qu'il a données à ses heures, mais les efforts qu'il lui est arrivé aussi d'accomplir pour seconder le mouvement des esprits vers une connaissance du beau plus sûre, vers une foi dans l'antique mieux informée.

Thorvaldsen, cela est certain, ne saurait passer pour un de ces novateurs tout-puissans, pour un de ces inventeurs de génie qui ont découvert et traduit un ordre de vérités dont personne n'avait eu le pressentiment avant eux. Il n'est pas même un réformateur à la façon du peintre David, j'entends l'apôtre convaincu d'une doctrine délaissée, s'imposant de sa propre autorité la mission de changer autour de lui les idées et les choses. Lorsque Thorvaldsen arriva en Italie, les monumens de l'antiquité qui allaient persuader son esprit et instruire sa main avaient depuis assez longtemps déjà repris crédit auprès des artistes, tandis que l'opinion publique, mise en éveil d'abord par les écrits de Winckelmann, tout à fait gagnée ensuite par les sculptures de Canova, se prononçait de jour en jour plus énergiquement en faveur de cette seconde renaissance. Un statuaire ou un peintre eût été mal venu alors à prétendre s'en tenir aux traditions de la première en cherchant, comme les Florentins autrefois, à concilier l'invention personnelle avec l'imitation

archaïque et l'expression chrétienne de la vie de l'âme avec l'image païenne de la grâce ou de la beauté. L'étude de l'antique, telle qu'on la comprenait à la fin du XVIII^e siècle, ne comportait pas ces pratiques tolérantes. Depuis que la dernière génération des élèves formés à l'école du vieux *maniérisme* avait fait place aux théoriciens ou aux disciples du nouvel art classique, depuis que, suivant l'expression de David, on avait pris à tâche « d'écraser la queue du Bernin, » chacun regardait comme son unique devoir de s'approprier sans contrôle, de transporter sans merci dans le présent les formules adoptées au temps de Périclès ou sous le règne d'Auguste. L'initiative des réformateurs n'allait pas au-delà de ces efforts d'abnégation, et, si le mouvement déterminé vers la fin du pontificat de Clément XIV se continuait avec une activité croissante, il restait encore, lorsque Thorvaldsen vint s'installer à Rome, à le diriger dans un sens et vers un but moins strictement archéologiques.

Thorvaldsen ne fit d'abord que subir avec une docilité crédule l'influence de ces doctrines absolues. A ses yeux comme aux yeux de ses contemporains, l'art antique n'était encore qu'un texte dont il suffisait de transcrire littéralement les termes, de copier en quelque sorte l'orthographe, pour exprimer à son tour l'idéal et le beau; mais, après quelques tentatives en vue de cette érudition de surface, Thorvaldsen s'avisa que les types qu'il étudiait avaient d'autres enseignemens à lui fournir. Il comprit que, là comme ailleurs, la perfection de la forme n'est et ne doit être que la définition d'une pensée; tout en s'abritant sous l'autorité d'autrui, il osa donc penser pour son propre compte et traduire avec des moyens consacrés des idées neuves ou tout au moins des sujets rajeunis par le choix du moment, par les intentions, par l'interprétation morale. Le mérite principal du sculpteur danois, à un certain moment de sa vie, consiste dans cette aptitude à combiner l'indépendance du sentiment moderne avec le pieux respect du style ancien; son titre le plus sérieux à l'estime est d'avoir su, dans quelques-unes de ses œuvres, dire autre chose que ce qui avait été dit avant lui, sans pour cela recourir aux néologismes, ni transgresser les lois de la syntaxe classique. En un mot, comme Flaxman, mais avec moins d'imagination et moins d'élan, il entreprend d'ajouter du sien à ce qui lui vient de ses modèles, et, les découvertes de monumens grecs primitifs aidant, — celle des marbres d'Égine entre autres, — il trouve dans l'étude le secret de la simplicité et un encouragement à débarrasser l'art du pédantisme.

Thorvaldsen est en effet l'un des premiers parmi les sculpteurs modernes qui aient entendu élargir le cercle de l'imitation archaïque et se proposer une autre tâche que la contrefaçon quotidienne de l'*Apollon du Belvédère* ou de la *Vénus de Médicis*. En étudiant

l'art grec à une époque plus voisine de ses origines et dans des spécimens moins irrévocablement définis, il semble qu'il ait voulu s'en assimiler plus directement la substance et en pénétrer l'esprit d'autant mieux que les procédés étaient plus rudimentaires encore, les formes moins compliquées. Quoi de plus sage qu'un pareil calcul? Un peintre qui voudra s'initier aux lois de l'art religieux trouvera-t-il dans la perfection des œuvres de Raphaël un résumé aussi facilement instructif, un exposé aussi clair des conditions essentielles du genre que dans les œuvres pittoresquement incomplètes des maîtres *trecentisti?* Ce n'est pas, quoi qu'on en ait dit, que les peintures de Raphaël soient au fond moins chrétiennes que celles de Giotto ou de Simone Memmi, c'est plutôt que l'incomparable beauté de l'exécution voile ici jusqu'à un certain point ce qui apparaît ailleurs avec tout le relief d'une idée pure et d'un principe dégagé du fait.

Sauf la différence inhérente aux pensées et aux objets en cause, il n'en va pas autrement, dans le domaine de la sculpture antique, des traditions à interroger de préférence et des exemples à choisir. Sans parler même des marbres du Parthénon, auxquels leur aspect fruste ou leurs formes tronquées ajoutent un surcroît de vérité immatérielle, peut-être un bas-relief ou un fragment de statue des premiers temps stimulera-t-il mieux l'essor de l'imagination qu'une œuvre achevée de tous points et appartenant à une époque d'extrême civilisation; peut-être y aura-t-il là, au point de vue de l'inspiration personnelle, des secours qu'on ne trouverait pas aussi profitables ailleurs. Faut-il pour cela se détourner des chefs-d'œuvre irréprochables ou ne leur accorder qu'une admiration proportionnée au parti pratique qu'on en peut tirer? Nous n'avons garde de le penser ni de le dire. Ce que nous voulons rappeler seulement, c'est que la perfection même de ces chefs-d'œuvre les fait figurer dans l'histoire de l'art à titre de résultats une fois acquis, de conquêtes définitives, et que, au lieu de prendre le point d'arrivée d'autrui pour son propre point de départ, un artiste fera bien de se mettre en marche sur les pas de ceux qui ont laissé quelque chose à découvrir après eux.

Thorvaldsen s'est à son meilleur moment comporté avec ce discernement et cette prudence. Esprit calme, mesuré jusque dans sa curiosité scientifique, il n'a point affiché la prétention de renouveler l'art de fond en comble, pas plus qu'il ne s'est contenté, pour imiter l'antique, de déplacer simplement l'objet de l'imitation. Comme tous ceux qui l'entouraient, il admirait et il étudiait certains exemplaires consacrés; mais, en se réglant aussi sur d'autres modèles assez généralement négligés de son temps, il devançait le mouvement que nous voyons s'accomplir aujourd'hui vers une res-

tauration de l'art grec dans son expression historique et positive, dans ses coutumes naïves ou familières aussi bien que dans ses formules solennelles. En combinant avec la noblesse des types la vraisemblance de la mise en scène, la reproduction caractéristique des usages, des ajustemens, des détails de mœurs de toute sorte, il complétait la tentative qui, depuis près d'un demi-siècle, se poursuivait dans le sens d'un purisme plus étroit, et, sans pour cela pactiser avec l'hérésie, sans rien abjurer du dogme classique, il osait au moins se donner à lui-même la raison des choses et contrôler sa foi par l'examen.

On conçoit dès lors la prédilection de Thorvaldsen pour les sujets propres à être traités en bas-relief et la supériorité de ses travaux en ce genre sur la plupart des statues qu'il a laissées. Enclin comme il l'était à rechercher le beau surtout dans l'harmonie de la composition, et à subordonner le geste proprement dit, l'action individuelle, à la pondération calculée des lignes, il devait naturellement se plaire et réussir là où ces conditions sont plus impérieuses que dans aucun autre ouvrage de sculpture. On peut à la rigueur admettre dans une statue la violence du mouvement et les contrastes partiels qui en résultent, parce que le regard, ayant la faculté et l'occasion d'embrasser les différens aspects de cette figure isolée, arrive par cela même à compléter, à rectifier, si l'on veut, suivant le point de vue, l'effet qu'auront produit au premier abord les brusques oppositions entre les pleins et les vides, entre les formes fixes et les formes détachées. Le *Gladiateur* du Louvre, par exemple, dont les membres supérieurs et les membres inférieurs agissent dans des directions opposées, dont toute la signification pittoresque consiste dans l'élan excessif et dans la disparité des lignes, le *Gladiateur* garde une sorte d'équilibre qu'il perdrait infailliblement, si, au lieu d'apparaître de tous les côtés avec sa saillie réelle, il se dessinait, ne montrant qu'une de ses faces, sur le champ d'un bas-relief. Que deviendrait la silhouette de cette figure une fois qu'elle adhèrerait au fond? L'aspect se trouverait morcelé, le mouvement interrompu, le geste même immobilisé par un inévitable mélange d'exactitude et de convention. Si au contraire, en envisageant le sujet donné, l'artiste a tenu compte d'avance de cette convention et des exigences qu'elle comporte, s'il s'est résigné à certains sacrifices, arrêté à certaines mesures pour figurer sur une surface plane l'image forcément incomplète d'objets ayant dans la réalité leurs saillies absolues et leurs tournans, — la vraisemblance peut ressortir de l'unité même de l'aspect, et le simple enchaînement des formes suppléer à ce qui leur manque du côté de la perspective ou de l'épaisseur.

Thorvaldsen a quelquefois excellé dans cet art de relier les unes

aux autres ou de diversifier sans trouble les lignes d'une scène se développant sur le même plan. De plus il a généralement évité avec un tact remarquable tout ce qui aurait pu altérer ou compromettre les caractères nécessaires du travail et transporter dans le domaine de la sculpture les moyens dont le pinceau seul doit disposer. Fort contrairement à ce que nous montrent tant d'ouvrages appartenant au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, ses bas-reliefs ne sont point traités comme des tableaux, je veux dire qu'ils ne tendent ni à tromper le regard par la fuite ou par la multiplicité fictive des plans, ni à le séduire par la variété, l'éclat ou la flexibilité des accidens pittoresques. Tout y est, comme dans les monumens antiques du même genre, ordonné suivant les règles que prescrivent le fond sur lequel on opère et l'obligation, faute de couleur, de renoncer à toute illusion de profondeur; tout y prend, même dans l'expression du mouvement, une apparence de calme, de symétrie, de stabilité, aussi conforme à la monotonie des matières employées qu'au devoir, pour la main qui les travaille, d'en tirer seulement une imitation abrégée de la vie.

La vie, on en retrouve pourtant l'animation et l'accent dans les bas-reliefs sculptés par Thorvaldsen, et, pour peu qu'on réfléchisse à la difficulté de la faire pressentir sous des dehors aussi conventionnels en eux-mêmes, on comprendra ce qu'il y a là de méritoire et de vraiment rare. Quoi de plus artificiel et de plus arbitraire qu'un procédé qui consiste à entailler les murailles pour en dégager une image à la fois palpable et abstraite, pour mettre en saillie la moitié des choses, sauf à laisser l'autre moitié faire corps avec l'édifice lui-même? Dès lors, quoi de mieux justifié en apparence que la tentation pour le ciseau d'atténuer autant que possible cette anomalie en immobilisant tout à fait, en achevant d'enraciner ou d'émonder les parties qui sont censées vivre? Par un excès opposé aux exagérations pittoresques de Puget et de tant d'autres qui prétendaient tout remuer, tout agiter, tout chiffonner dans leurs bas-reliefs, quelque idéaliste trop austère pourra si bien abuser de l'équerre et du compas que la forme humaine, telle qu'il l'aura figurée, n'aura plus qu'une raideur géométrique. Le malaisé et cependant l'indispensable en pareil cas, c'est de conserver à cette forme quelque chose de sa souplesse sans en transcrire jusqu'au bout les inflexions ou les irrégularités, c'est de concilier l'élément vrai avec l'interprétation factice, l'expression de la vie avec la réserve qu'imposent les moyens, et de donner au tout une physionomie assez vive pour intéresser le regard, assez sévère néanmoins pour l'arrêter à temps dans ses exigences habituelles ou dans ses souvenirs de la réalité.

Parmi les bas-reliefs que Thorvaldsen a modelés et qui compo-

sent de beaucoup la meilleure partie de son œuvre, il n'en est guère où les conditions techniques que nous venons de rappeler ne soient pratiquées avec une sûreté de goût et une convenance bien différentes des habitudes de ses prédécesseurs immédiats. On peut dire que dans cette importante branche de l'art il a opéré une véritable réforme, et qu'en ramenant la sculpture en bas-relief aux principes grecs il a exercé sur les écoles modernes une influence contre laquelle on serait mal venu à réagir. Elle intéresse, non la cause d'un talent et d'un homme, mais la raison d'être de l'art lui-même et les droits du bon sens. Ce n'est pas en imitant simplement la manière même du maître que les plus renommés parmi ses contemporains ou ses successeurs ont continué le progrès commencé par lui, c'est en recherchant à son exemple dans les monumens antiques d'autres informations et d'autres lois que des recettes d'arrangement ou des indications de costume, c'est en s'enquérant comme lui de l'esprit qui a prescrit ces moyens, institué ces lois et converti en règles fixes, nécessaires, applicables à tous les sujets, ces combinaisons inspirées en apparence par le goût particulier d'une école et d'une époque. Ainsi ont procédé en Allemagne Schwanthaler et Rietschel, en France David d'Angers, Cortot, Pradier et plus récemment Simart, tous ceux enfin qui de nos jours ont le mieux traité la sculpture en bas-relief. Venu le premier, Thorvaldsen leur a montré le chemin. Il s'est préservé des imprudences ou des dangers dans cette voie difficile, comme il les a prémunis eux-mêmes contre le double péril des aventures et de la routine. Là est, à notre avis, le plus sûr de ses titres. Pour tout le reste, sauf pour quelques rares statues comme le *Mercure*, la réputation qu'il a laissée nous semble justement menacée de déchéance.

Qui sait même? peut-être, en punissant Thorvaldsen des trop fréquens abus de son talent, ira-t-on envers lui jusqu'à exagérer la justice; peut-être, en croyant n'exercer que des représailles légitimes contre l'admiration aveugle dont il aura été l'objet, confondra-t-on dans une même réprobation, dans une même indifférence tout au moins, les témoignages les plus sincères de ce talent et ceux qui n'en montrent que les capitulations regrettables ou le faux zèle. Sévère leçon, bien faite pour donner à penser aux artistes en voie de se laisser séduire par les avances de la fortune, par les étourderies favorables de l'opinion! Un jour vient où de pareils bienfaits se paient avec usure, où ces succès, achetés au prix du respect de l'art et de soi-même, se tournent en rigueurs contre celui qui en avait autrefois profité. Ce jour peut être prochain pour la mémoire de Thorvaldsen. Quelque excessive expiation qu'il amène, quelque injustice à certains égards qu'il provoque, le tout aura du

moins son excuse dans les loyales susceptibilités de la conscience publique, dans le besoin qu'elle éprouvera toujours de discerner et de sentir la probité intellectuelle d'un artiste au fond de ses œuvres et la bonne foi de ses efforts jusque sous les preuves de sa facilité.

En tout cas, et pour demeurer dans le présent, on ne courra pas le risque de se méprendre en refusant d'accorder une estime indivise à toutes les œuvres du sculpteur danois, et de reconnaître, même dans les plus méritoires, l'empreinte de cette émotion profonde, de cette naïveté puissante, qui caractérise les talens absolument supérieurs. Mieux organisé pour l'interprétation scientifique que pour l'explication naturelle et directe des choses, érudit plutôt qu'inspiré, Thorvaldsen apporte, il est vrai, dans ce travail de commentateur, une sagacité très remarquable. En imitant l'antique, il sait donner aux formes de l'imitation une gravité digne du texte, une mâle élégance qui assure sous ce rapport à sa manière la prééminence sur celle de Canova; mais en général, au point de vue de l'invention, de l'idéal, il a dans l'imagination moins d'étendue et de ressources que le sculpteur vénitien, comme il lui manque, en face de la nature, cet instinct passionné de l'élément caractéristique, de la beauté distinctive, du trait à accentuer de préférence, auquel, on l'a dit autrefois (1), Bartolini doit principalement le haut rang qu'il occupe parmi les statuaires modernes. Avec une habileté quelquefois magistrale, Thorvaldsen n'a le plus souvent que les semblans d'un grand artiste, parce qu'au fond l'amour du beau pour le beau lui-même lui fait défaut, parce que, plus ambitieux de réussir auprès des gens que tourmenté du besoin de les convaincre, il dépense en vue de la popularité des facultés qu'un maître véritable aurait consacrées à un plus généreux emploi, parce qu'en un mot l'âme n'est pas chez lui à la hauteur du talent. De notre temps, je le sais, on a bien abusé du droit de discourir sur l'objet de l'art et sur l'office social des artistes; mais, sans exagérer le rôle de ceux-ci, sans transformer, comme on a mal à propos essayé de le faire, leur fonction en une sorte de sacerdoce, il n'est pas inutile de rappeler que le simple métier d'artisans ou celui de purs rhéteurs ne leur convient pas davantage. Quelque adresse qu'ils y déploient, quelques succès même qu'ils y rencontrent, en s'en contentant ils s'exposent au juste reproche d'avoir méconnu le plus beau de leur tâche et trahi leur plus sérieux devoir.

HENRI DELABORDE.

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 septembre 1855, *le Sculpteur Lorenzo Bartolini.*

# DIPLOMATES

ET

# PUBLICISTES DE L'ALLEMAGNE

## FRÉDÉRIC DE GENTZ.

I. *Aus dem Nachlass Friedrichs von Gentz*, 2 vol. in-8° (publié par M. le baron de Prokesch-Osten); Vienne, 1867. — II. *Briefe von Friedrich von Gentz an Pilat*, herausgegeben von Dr Karl Mendelssohn-Bartholdy, 2 vol. in-8°; Leipzig, 1867. — III. *Friedrich von Gentz. Ein Beitrag zur Geschichte OEsterreichs im neunzehnten Jahrhundert*, von Dr Karl Mendelssohn-Bartholdy, 1 vol. in-8°; Leipzig, 1867. — IV. *Briefwechsel zwischen Gentz und Adam Muller*, 1 vol. in-8°; Stuttgart, 1857. — V. *Tagebücher von Gentz (in dem Nachlass von Varnhagen von Ense)*, publié par Mlle Ludmilla Assing, Berlin, 1861. — VI. *Ueber die Tagebücher von Friedrich von Gentz*, par M. Joseph Gentz, Vienne, 1861.

Voici un homme qui pendant une période de quarante années a participé à quelques-uns des plus grands événemens accomplis en Europe depuis la révolution française. Adversaire déclaré de cette révolution et de l'empire, il a prêté sa plume, une des plus souples et des plus actives qui furent jamais, aux gouvernemens qui nous ont combattus; il les a fournis, par sa correspondance, d'informations et de conseils. Il a figuré, non sans éclat, quoique à un titre secondaire, dans les congrès, dans les conférences, dans les négociations les plus importantes, à côté des souverains et de leurs ministres, laissant chez tous ceux qu'il approchait le souvenir d'une intelligence et d'une habileté supérieures. Il a déployé son adresse dans la rédaction des actes diplomatiques qui ont marqué plusieurs des époques décisives de ce siècle. Il a été sous la restau-

ration l'intime confident du prince de Metternich et le dépositaire des desseins poursuivis par le coryphée de la politique d'immobilité en Europe. En un mot, son nom apparaît presque à toutes les pages de l'histoire de l'Allemagne au temps où cette histoire est le plus mêlée à la nôtre; il se rattache inévitablement à celle de nos luttes et de nos malheurs. On s'étonne que ce nom soit peu connu en France, et que la vie de l'homme qui l'a porté n'y ait pas excité jusqu'à cette heure une plus vive curiosité.

Frédéric de Gentz a éprouvé longtemps, même dans son pays, l'ingrate fortune des publicistes militans. Dès que les intérêts à la défense desquels ils ont consacré leur talent font place à d'autres intérêts, leur rôle d'un moment commence à s'amoindrir. Ceux de leurs écrits qui ont le plus fortement ému l'opinion, leurs pages les plus éclatantes et les plus chaudes, se refroidissent et bientôt s'oublient. En fait d'éloquence politique, la réputation de l'orateur semble, contre toute apparence, moins précaire encore que celle de l'écrivain. Les triomphes de la parole vivante laissent dans la mémoire un long éblouissement et attachent au nom de l'orateur, lors même qu'on ne lit plus ses discours, le prestige d'une grande puissance personnelle. La personne du publiciste n'est rien, et, si ses écrits surnagent parfois, c'est grâce à des qualités entièrement étrangères à la politique. De toutes les formes du talent littéraire, celle-là, rémunérée par la courte agitation qu'elle produit et par l'honneur d'occuper tout un jour l'attention du monde, est le plus souvent condamnée, pour prix de cet avantage, à un prompt oubli, et il faudrait un effort d'imagination qu'on ne fait point pour se rendre compte de la puissance qu'elle a momentanément exercée. Gentz, frappé depuis 1830 du même discrédit que la cause qu'il avait servie, et comme perdu dans l'ombre de son trop illustre protecteur, en sort peu à peu et reconquiert dans l'histoire diplomatique et littéraire du XIXe siècle la place à laquelle il a droit. Rien de ce qui peut faire connaître à fond un homme public ne manque aujourd'hui pour l'étudier. Outre ses ouvrages principaux, la plupart de ses écrits de circonstance, brochures, mémoires diplomatiques, articles dispersés dans les journaux, ont été rassemblés et publiés à diverses reprises par MM. Schlesier, Dorow, Weick. Sa vie a été plusieurs fois racontée par des biographes consciencieux qui n'ont négligé aucune source d'information, entre autres par MM. R. Haym, Schmidt-Weiszenfels, Gessner, et tout récemment par M. K. Mendelssohn-Bartholdy. Gentz a été l'objet d'appréciations approfondies de la part des historiens les plus autorisés du droit politique, tels que M. Robert Mohl et M. Bluntschli. De bonne heure il s'était mis lui-même à noter au courant de la plume ses impressions de chaque jour, soit qu'il eût le projet d'écrire

plus tard ses mémoires et en préparât ainsi de loin les élémens, soit qu'au milieu d'une existence pleine de trouble et semée de désillusions souvent amères il voulût se réserver quelques minutes de recueillement, ou qu'il obéît simplement à une dangereuse habitude de réflexion qui est l'envers de ce caractère léger; ces notes, retrouvées dans les papiers de M. Varnhagen d'Ense après sa mort et publiées en 1861 par la nièce de celui-ci, M^lle^ Ludmilla Assing, ont jeté un jour assez indiscret, mais précieux, sur Gentz, sur les personnages qu'il a connus et sur divers incidens de l'histoire contemporaine. Ce n'est pas tout encore. Un des traits de cette nature complexe est un besoin d'expansion d'autant plus grand qu'elle semblait condamnée par son rôle à plus de contrainte; on dirait que cette âme inquiète, cet esprit tourmenté, ne trouvaient une sorte de repos qu'en se communiquant. Il y a peu de correspondances aussi vastes et aussi variées que celle de Gentz. Ce que nous possédons de ses lettres permet de l'observer jusque dans les plus intimes replis de son cœur et à travers toutes ses phases depuis sa jeunesse jusqu'à ses derniers jours. L'année dernière encore, un personnage autrichien qui a occupé de grandes positions diplomatiques, M. le baron de Prokesch-Osten, maréchal de l'empire, publiait deux volumes renfermant, avec divers documens inédits, un certain nombre de lettres écrites de 1828 à 1831, à la veille et au lendemain d'une crise européenne, par F. de Gentz à M. Salomon de Rothschild, c'est-à-dire par un des hommes les plus au fait des secrètes démarches de la diplomatie à l'un des plus directement intéressés à les connaître. Enfin les derniers mois ont vu paraître le recueil très considérable à tous les points de vue, par le nombre, la valeur littéraire, l'importance politique, des lettres écrites de 1811 à 1832 par Gentz à M. Joseph de Pilat, mort à Vienne il y a deux ou trois ans. Pilat était le rédacteur en chef de l'*Observateur autrichien;* c'est par ce journal, où il ne dédaignait pas d'écrire lui-même, que M. de Metternich se mettait en contact avec l'opinion publique. Si M. de Metternich était le maître du journal, Gentz en était l'inspirateur quotidien; il avait d'ailleurs en Pilat, plus jeune que lui de plusieurs années, un admirateur dévoué, heureux de recevoir sa direction et même ses semonces, avec lequel il s'ouvrait librement de ses pensées les plus secrètes. Il n'existe pas de document qui fasse pénétrer plus avant la lumière dans la politique de la restauration, et cette correspondance est une occasion toute naturelle de revenir, en étudiant la figure de Gentz, sur une des époques les plus vivantes du XIX^e^ siècle.

On peut observer dans les écrits et la correspondance de Gentz le contre-coup des événemens qui composent notre histoire depuis 1789; on y retrouve la plus fidèle image des idées et des passions

qu'ils suscitèrent en Allemagne. Gentz salua d'abord avec joie la révolution de France; il partagea l'enthousiasme du monde civilisé et ses espérances d'un moment, suivies bientôt d'un retour qui ne fit que substituer à l'illusion révolutionnaire une illusion plus dangereuse, celle d'une restauration du pouvoir absolu. Bonaparte, après une première satisfaction donnée par le 18 brumaire à ceux qui poursuivaient la révolution d'une haine implacable, ne tarda pas à leur apprendre que l'épée est un mauvais instrument de réparation, et l'oppression qu'il fit peser sur l'Europe ne parut qu'une forme nouvelle du mal dont on lui avait su gré de la délivrer. La haine d'innovations impies se doubla des colères du patriotisme irrité, c'est-à-dire qu'aux terreurs de la vieille Europe monarchique, qui se sentait ébranlée, s'associa le besoin d'indépendance et de liberté éveillé chez les peuples par la conquête; mais, si ces deux choses se trouvèrent passagèrement alliées en Espagne, en Russie, en Prusse, elles n'en restèrent pas moins distinctes, et le chevalier de Stein représente bien en Allemagne les sentimens de la nation, Gentz ceux des gouvernemens. L'existence de Gentz nous découvre le travail d'intrigues souterraines auquel les gouvernemens se livrèrent pour saper l'édifice impérial sans avoir à emprunter le secours des forces populaires, politique craintive et misérable qui eût fini par prendre en patience la défaite même et par accepter le nouveau régime pour peu qu'il eût flatté ses espérances de conservation. Ce fut celle de l'Autriche vers 1811; mais, lorsque quatre ans après celle-ci se fut laissé traîner à la victoire, elle embrassa aussitôt avec autant d'ardeur qu'il pouvait y en avoir dans ce corps sénile et poursuivit avec une incroyable obstination son plan de restauration à outrance. Il se manifeste en plus d'un point de l'Europe des desseins dont il est difficile d'apercevoir exactement la portée, parce qu'on ne les avoue qu'à moitié, qui cependant n'iraient sans nul doute à rien moins qu'à constituer un état de choses où l'on mesurerait pour son bien à la pensée humaine l'espace et la liberté. Eh bien! ces expériences, ces illusions, ces théories, ces rêves, le monde politique les a déjà connus à une époque où ceux qui s'en nourrissaient avaient de meilleures raisons de compter sur le succès qu'il n'y en a maintenant. On n'inventera rien de mieux pour atteindre le but poursuivi que les moyens imaginés et mis en œuvre sous la restauration, qu'on trouve énoncés dans les écrits de Gentz avec le détail et la précision désirables. Qu'est-il arrivé? La carrière de cet écrivain s'écoule entre deux dates, 1789 et 1830, lesquelles enferment une période qu'on peut très bien, sans y chercher une unité factice, considérer comme un cycle clos et complet. Après une lutte savante contre la révolution, après des congrès, des interventions armées, les mesures les plus heureusement pri-

ses pour convertir l'opinion en faussant la publicité à l'aide des congrégations et de la censure, après avoir opposé système à système, la théorie de la conservation à la théorie de la révolution, et trouvé pour soutenir la première, confondre l'esprit moderne, ramener les intelligences déviées, des hommes d'un mérite rare, les Bonald, les Lamennais, les de Maistre, auxquels j'ajouterai Gentz lui-même, ceux qui avaient formé ce plan l'ont vu s'anéantir en un jour. Tout d'un coup et en plusieurs lieux à la fois la révolution, réduite au silence, a reparu vivante et revendiqué ses conquêtes légitimes. Trente-huit ans écoulés ont-ils rendu quelque valeur à ces théories si soudainement déjouées?

Gentz est un malade au milieu d'une époque malade. Les maux dont il accuse la révolution d'être l'auteur et dont il cherche le remède, l'obscurcissement du sens moral, la disproportion des ambitions avec la puissance et le mérite, la passion remplaçant les convictions défaillantes, les mondanités corruptrices du caractère et du talent, il les reconnaissait en lui-même. Sous ce rapport, les Gentz sont de tous les temps. Il y a toujours des hommes qui se perdent par les dons qu'ils ont reçus; quand l'intelligence est un bien lucratif, il en est beaucoup qui ne résistent pas à la tentation de la mettre au service de qui paie le mieux. Le nombre de ceux-là s'accroît naturellement dans les temps de divisions politiques, il n'en manque pas aujourd'hui; mais, parmi ces victimes de la faiblesse morale unie au talent, il en est peu d'aussi intéressantes que Gentz, parce qu'il en est peu d'une valeur comparable à la sienne, et surtout parce que dans sa chute la plus profonde il garde comme le souvenir d'un ordre meilleur vers lequel il se tourne avec regret. Ce type du viveur politique n'a jamais entièrement perdu de vue les hauts intérêts dont les natures généreuses restent constamment préoccupées.

## I.

Il ne paraît pas que cet esprit si remarquable dans la suite par sa promptitude et son éclat ait donné le moindre signe de précocité, et que sa famille ait beaucoup attendu de lui pendant sa première jeunesse. Né le 8 septembre 1764 à Breslau, Gentz était encore enfant lorsque son père fut appelé à la place de directeur des monnaies à Berlin. Il tenait par sa mère à la famille d'un ministre de l'église française réformée de Berlin, et se trouvait parent de Frédéric Ancillon, l'auteur du *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*, mort en 1837 secrétaire d'état des affaires étrangères. Peut-être dut-il à cette circonstance de se familiariser de bonne heure avec la langue française, qu'il parvint à écrire, ainsi que

l'anglais, avec facilité et même, pour un Allemand, avec quelque élégance. L'avantage de parler et d'écrire couramment la langue de la conversation et de la diplomatie fut un de ceux qui lui profitèrent le plus. Il commença ses études de droit à l'université de Francfort; mais il alla, dès 1778, les continuer à Kœnigsberg, où Kant, encore bien loin d'avoir la célébrité dont il jouit plus tard, attirait pourtant beaucoup d'étudians à ses cours. On sait que Kant n'enseignait pas précisément dans sa chaire la doctrine originale qu'on trouve dans ses ouvrages; d'ailleurs Gentz n'était nullement une intelligence spéculative, et il semble que cet enseignement ait exercé sur lui peu d'influence. Il développa toutefois dans son esprit un besoin naturel de netteté, un certain goût pour l'analyse, le rompit à l'art de décomposer un sujet, d'en ordonner les parties et d'en discuter les difficultés avec méthode, l'accoutuma au maniement de cette logique positive, instrument si utile à tout écrivain, mais surtout au publiciste.

La littérature avait tourné bien des têtes en Allemagne à la fin du XVIII^e siècle. Les poésies d'Ossian et d'Young, le premier roman de Goethe et les premières pièces de Schiller, les ouvrages de J.-J. Rousseau, étaient une bible où s'abreuvait la jeunesse avec avidité pour entretenir en elle une exaltation maladive. Gentz s'était épris d'une jeune personne appartenant à l'une des premières familles de Kœnigsberg; il s'était lié en même temps d'une étroite amitié avec la femme d'un conseiller, Élisabeth Graun, mariée plus tard au poète A. de Stœgemann. Élisabeth n'était pas heureuse dans son ménage et avait elle-même le cœur troublé par un amour qui ne s'adressait pas à son mari. La correspondance de Gentz et de M^me^ Graun, que celle-ci nous a conservée (1), est un bizarre monument des liaisons de cette espèce; elle se compose de confidences réciproques, d'interminables lamentations, coupées dans les lettres de Gentz d'effusions philosophiques qu'il prend toutes faites dans ses cahiers d'écolier, et parmi lesquelles figurent les preuves de l'immortalité de l'âme exactement numérotées. De retour à Berlin, Gentz continue quelque temps d'écrire à M^me^ Graun. On voit qu'il se défend assez mal des séductions de la capitale, où la tension maintenue jusqu'au bout par Frédéric II avait été tout à coup remplacée, sous la main plus molle de son successeur, par un relâchement extraordinaire. La liberté des mœurs passait pour le signe d'esprits émancipés et semblait le complément naturel de la liberté intellectuelle que le roi philosophe s'était efforcé d'acclimater dans son pays. Berlin, ville de fonctionnaires et de soldats accoutumés à la même discipline, obéissait à l'impulsion d'une cour frivole jus-

(1) *Erinnerungen für edle Frauen,* von Elisab. von Stœgemann, 2 vol. Leipzig 1846.

qu'à la licence avec autant de ponctualité qu'aux ordres du grand Frédéric; l'amusement faisait partie de l'administration. Les femmes, peu sévères, les hommes, entièrement désœuvrés, n'avaient que le plaisir pour étude et en faisaient, en l'assaisonnant de subtilités de toute espèce, une science comico-sérieuse. A Berlin, la Prusse paraissait, selon le mot de Mirabeau, arrivée à la pourriture sans avoir passé par la maturité. On ne se réveilla de ces folies qu'en 1806. Gentz, tout porté par sa nature vers cette vie de plaisir, s'y trouve dès l'abord dans son élément; seulement de loin en loin quelque embarras d'argent le ramène à la morale, il se préoccupe de la vertu par économie, et fait un effort pour s'arracher au tourbillon : il écrit à Élisabeth Graun, lui confesse ses faiblesses, la prend à témoin de ses intentions de réforme, qu'il oublie bientôt au premier sourire d'une meilleure fortune.

Nommé en 1785 à un petit emploi au ministère de la guerre, il avait demandé la main de la jeune personne de Kœnigsberg; mais, ayant rencontré un refus, il s'était hâté d'épouser la fille d'un fonctionnaire, le conseiller des finances Gilly, grave imprudence de la part d'un homme qui, peu capable de porter le fardeau d'aucun devoir positif et de régler sa vie, n'aurait point dû assumer si tôt les charges d'une famille. Cependant la révolution avait éclaté; il n'est pas étonnant que cet événement, qui arrachait à l'immuable orbite de ses habitudes le philosophe de Kœnigsberg, mît en ébullition les cervelles oisives de Berlin. Gentz ne résiste pas à l'entraînement universel. Il écrit au philosophe Ch. Garve, un de ses compatriotes : « Si cette révolution échouait, ce serait un des plus grands malheurs qui puissent frapper le genre humain; elle est le premier triomphe effectif de la philosophie, le premier exemple d'un gouvernement fondé sur des principes et sur un ensemble d'idées rationnelles; elle est le remède des maux séculaires sous le poids desquels gémit l'humanité. » En 1791, il publie une dissertation sur les principes supérieurs du droit public où il s'écrie : « Le monde moral édifié par la raison (c'est-à-dire ici la révolution) est immuable et indestructible. » Cette belle ardeur pour la raison ne dura pas longtemps; dès l'année suivante, nous trouvons Gentz dans le camp des adversaires du nouveau régime établi en France, traduisant coup sur coup, sans se soucier des nuances d'opinion plus ou moins prononcées qui séparent ces différens auteurs, le pamphlet de Burke contre la révolution, les *Recherches* de Mounier *sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres et sur les moyens qui leur restent pour acquérir leur liberté*, le livre de Mallet du Pan intitulé *Considérations sur la nature de la révolution de France et sur les causes qui en prolongent la durée.*

Faut-il voir dans ce rapide changement un indice de la versatilité d'esprit qu'on a tant reprochée à Gentz? Je ne le pense pas; il n'est guère plus raisonnable de faire un crime à ceux qui accueillirent si bien la révolution de s'être montrés trop vite infidèles à leurs idées qu'à la révolution elle-même d'avoir trompé leurs espérances. La vérité est qu'il n'entrait dans les acclamations presque universelles dont elle fut saluée à son début nul esprit politique, aucune prévision des difficultés qu'elle aurait à vaincre; on accueillait en elle je ne sais quelle image idéale de la pure raison, qui n'aurait jamais dû sortir de la poésie et des livres, si l'on voulait qu'elle restât immaculée. Si donc F. de Gentz recula comme beaucoup d'autres aussitôt qu'il fallut reconnaître que le droit ne peut s'installer dans le monde sans combat, il n'y a point à s'en étonner. On conviendra dans tous les cas que les armes dont il se servait contre la révolution n'étaient pas mal choisies. Les livres de Burke, de Mounier, de Mallet du Pan, forment le plus riche arsenal d'objections qu'on puisse trouver contre la tentative qui se faisait en France. Gentz ajoute encore à chacun de ces livres des notes où il épouse tous les préjugés de l'auteur, exagère ses sévérités et ses passions; il s'enivre de l'éloquence de Burke et de sa propre rhétorique jusqu'à ne plus voir dans la révolution que l'esprit du mal et méconnaître les nécessités les plus évidentes. Il ne se contente pas, dans ses nombreux écrits de cette époque, de déclarer la participation du peuple au gouvernement chose de pure forme et simple accident, c'est-à-dire de nier la liberté politique; il va plus loin. La diffusion croissante des lumières lui paraît incompatible avec le maintien de l'ordre; la culture de l'intelligence a pris un développement excessif sans que la discipline morale se soit étendue et développée en proportion; il n'y a pas de gouvernement qui puisse résister au flot tumultueux des connaissances, tenir contre l'indiscrétion croissante des esprits. Gentz formule ici, avec une franchise qu'il n'aura pas toujours, la maxime fondamentale de tout système rigoureusement conservateur. Aussi, trente ans plus tard, arrivé presque au terme de sa carrière, il ne rencontrera rien de mieux pour justifier la politique qu'il soutient que ces mots cités dans les lettres à Pilat et qui expriment la même pensée : « Il y a trop de liberté, trop de mouvement, trop de volontés déchaînées dans le monde. Grâce à l'orgueil immense qui s'est emparé de toutes les classes, tout homme veut se battre, juger, écrire, administrer, gouverner. La moitié du monde est employée à gouverner l'autre sans y réussir. » La conclusion est claire; c'est d'elle que sont sortis les mesures les plus hasardeuses de la restauration et finalement le coup d'audace qui l'a perdue. En cherchant dans l'inquiète liberté des esprits et dans les besoins qu'elle

engendre la cause de la révolution, Gentz fait preuve de plus de profondeur qu'on ne lui en attribue d'ordinaire, et la résolution de combattre le mal à sa source fait honneur à son courage. Malheureusement l'issue lui a donné tort; ceux qui, comme lui, se piquent de ne rien concéder à la révolution et d'en repousser jusqu'au principe essentiel feront bien d'envisager les conséquences de cette prétention et de voir s'ils sont prêts à courir les risques qu'elle entraîne.

Le 9 thermidor eut pour premier effet en Allemagne de ramener les plus ardens adversaires de la révolution à un bon sens relatif. La guerre continue, plus courtoise néanmoins, contre la convention finissante et contre le directoire : non pas qu'on soit disposé le moins du monde à traiter avec la révolution disciplinée; mais chaque changement semble en préparer un autre plus complet, et on l'accueille comme le commencement du reflux qui va laisser reparaître dans son intégrité l'ancienne société, un moment submergée. Gentz se prête jusqu'à un certain point aux efforts tentés vers ce temps par des hommes d'un esprit élevé, dont quelques-uns étaient de ses amis, pour opérer spéculativement la conciliation des idées nouvelles avec l'ancien ordre social. Ils rêvaient l'émancipation du monde et le rétablissement de l'équilibre moral par la pure intelligence, et c'est dans cette pensée que Schiller fondait avec le concours de G. de Humboldt son journal philosophique, *les Heures*. Guillaume de Humboldt, ami de Gentz, lui imposait par son calme imperturbable, par sa pénétration et sa puissance; il le décida sans peine à fonder de son côté une publication d'un caractère plus politique, la *Nouvelle Revue allemande*, qui parut avec cette épigraphe : *Iliacos intra muros peccatur et extra*, témoignage d'une pensée de justice distributive et promesse d'une équité dans les appréciations jusqu'alors étrangère à l'auteur. On le voit en effet pendant quelque temps exprimer, peut-être sous l'inspiration de ses amis, des sentimens d'un sage libéralisme qu'il devait bientôt désavouer. La *Nouvelle Revue allemande* est encore, il est vrai, ardemment conservatrice; Gentz y soutient avec vivacité le parti de Pitt contre Fox et contre les attaques de l'opposition. Cependant d'une comparaison régulière qu'il institue entre les différens systèmes politiques il déduit par des détours assez inutiles des principes où l'on reconnaît purement et simplement ceux du gouvernement parlementaire, tel que pouvait l'entendre un partisan des tories. Ailleurs, examinant l'ouvrage de d'Ivernois intitulé *Réflexions sur la guerre en réponse aux Réflexions sur la paix* (de M^me^ de Staël), il en vient à vanter ouvertement la constitution anglaise. Il y a plus, dans un travail où il étudie l'influence de la découverte du Nouveau-Monde sur les destinées du genre humain, il s'éprend d'enthousiasme pour

la constitution des États-Unis, il voit dans cette libre contrée « le refuge ouvert à tous les malheureux et à tous les persécutés en Europe, l'espoir des amis de l'humanité, qui sait? l'école où les races vieillissantes de notre hémisphère devront peut-être aller puiser la sagesse et une vigueur nouvelle. » On était loin alors du jour où, pendant le congrès de Vienne, l'éloge du gouvernement des États-Unis et le tableau des merveilles de la liberté fait à sa table en présence d'un certain nombre de diplomates par un Allemand qui revenait d'Amérique le scandalisait comme une sorte d'attentat et était reçu avec un silence de consternation. On serait tenté de regarder le libéralisme de Gentz comme un écart passager, tant il tranche avec les idées qu'il soutient avant et après, s'il n'avait hasardé vers la même époque une démarche qu'on ne saurait imputer raisonnablement à l'irréflexion.

Le 16 novembre 1797, le roi Frédéric-Guillaume II mourait après un de ces règnes énervans dont on ne mesure les ravages, quelquefois mortels, que lorsqu'ils ont cessé : accablant à l'intérieur, débile au dehors, il s'était fait supporter en voilant l'avilissement général sous les facilités de la vie, en se prêtant à toutes les corruptions, en ouvrant une vaste carrière à toutes les avidités et à toutes les intrigues. Un nouveau régime est une occasion naturelle d'espérer moins d'abus et plus de dignité; on se plaisait d'ailleurs à attribuer au prince de nobles intentions. Un soir donc le nouveau roi trouva sur sa table un imprimé portant pour titre : *Lettre humblement présentée à sa majesté royale Frédéric-Guillaume III par son dévoué sujet F. de Gentz.* Les différentes branches du gouvernement y étaient passées en revue, et les réformes qu'elles réclamaient indiquées modestement sous forme d'espérances; l'auteur y prenait la licence de recommander une prudente neutralité dans la politique extérieure, et d'appuyer avec une insistance particulière sur la nécessité de laisser la presse libre, les lois faites contre elle étant à la fois inefficaces et révoltantes, et le seul remède au mal qu'elle peut produire ne pouvant se trouver que dans la liberté même. Tout cela n'était assurément pas très nouveau, même en Prusse; mais une incontestable nouveauté, c'était de voir un petit employé s'ériger en conseiller officieux, empiéter de son autorité privée sur le domaine sacré de la volonté royale. Le rôle que Gentz avait longtemps joué de champion de l'ordre contre la révolution pouvait excuser jusqu'à un certain point cette hardiesse ; mais dans un pays de fonctionnaires comme celui de Frédéric II la première loi est que nul ne sorte de sa fonction. Quoiqu'il pût se croire secrètement approuvé du public, sa témérité fit scandale, et le roi, qui n'aimait ni les libertins ni les indiscrets, prit la chose en assez mauvaise part. L'accueil fut tel que l'auteur de la lettre dut rentrer en lui-

même et s'appliquer au plus tôt à effacer le souvenir de cette fâcheuse équipée. Il parvint pour sa part à l'oublier sans trop de peine; mais quelqu'un s'en souvint en 1819 pour opposer, en publiant une nouvelle édition commentée de la *Lettre au roi*, l'apologiste de la liberté de la presse à l'intraitable défenseur de la censure.

Gentz avait appris que le zèle ne suffit pas, qu'il faut encore l'employer à propos; avec sa souplesse d'esprit, les ressources d'une plume merveilleusement facile et sa volonté arrêtée de plaire à tout prix, il se flattait de réparer l'échec qu'il venait d'essuyer. Il fonda, sous le titre de *Journal historique*, un recueil mensuel, où il voulait suivre pas à pas la marche de la politique contemporaine et revenir sur les événemens des dix dernières années. Il se flattait d'en bien connaître l'histoire, il avait même étudié à fond quelques côtés particuliers de la révolution, par exemple les finances; il se proposait de la raconter et de l'expliquer de manière à détruire jusqu'aux dernières traces des sympathies qu'elle pouvait avoir laissées dans les esprits. Il use à cet effet d'un procédé dont je ne crains pas de recommander l'emploi à ceux qui poursuivent aujourd'hui le même but. Au lieu de rattacher la révolution soit aux causes morales, soit à la situation sociale qui l'ont produite, mauvaise méthode, car entre mille inconvéniens elle a celui d'apaiser les esprits en les réconciliant avec ce qui est inévitable, il fait l'histoire microscopique des ambitions, des passions, des mobiles particuliers qu'elle a mis en jeu. Il n'a pas à chercher beaucoup pour découvrir que les sources de cette révolution, comme de toutes les autres, ont été la soif du pouvoir, les jalousies, les rancunes, les rivalités d'amour-propre, la manie de briller et de légiférer; c'est une lie que, dans les temps d'agitation politique, on trouve aisément au fond des cœurs. On ne saurait croire avec quelle habileté Gentz manie l'art de rabaisser les idées en dénigrant les personnes. Ce procédé par malheur n'est pas seulement applicable aux révolutions, il l'est aux changemens les plus réguliers et même à la pratique de tous les gouvernemens. Aussi lorsque, quarante ans plus tard, Gentz fera la guerre au parlementarisme, il le combattra par les mêmes moyens. « Le système représentatif sera difficile à déraciner, parce qu'il nourrit aussi bien la vanité des gouvernans que celle des écrivains. Dans des pays comme la France et l'Angleterre, où tout ce qui a une langue (*maul*) sait pérorer, tout ce qui a des doigts sait écrire, il est flatteur pour un Canning, un Chateaubriand, de pouvoir se dire qu'ils gouvernent en vertu de la supériorité de leurs talens. Le système leur plaît avec tous ses vices. L'espèce d'idolâtrie dont ceux qu'on appelle *les amis des ministres* les entourent est une chose dont on ne se fait pas d'idée dans nos états

bien ordonnés, et qui les endurcit contre toutes les attaques de l'opposition (1). » Sans prendre la peine superflue de défendre contre Gentz la révolution française ou le régime parlementaire, qu'il me soit permis de remarquer que ces explications qui expliquent tout ne rendent évidemment raison de rien.

Après le 18 brumaire, Gentz ne tarda point à s'apercevoir qu'au lieu de la restauration qu'il attendait c'était un régime nouveau qui commençait, tout aussi menaçant pour l'ordre ancien que la convention même; dès lors il le dénonce sans relâche et ameute contre ce nouvel ennemi l'Europe monarchique. Bonaparte n'a pas étouffé la révolution, il l'a domptée pour s'en servir à son profit; il rassemble en lui les vices contraires, le principe anarchique de la souveraineté nationale, le principe oppressif de l'autorité sans contre-poids. Gentz avait soutenu, dans un écrit sur l'origine et le caractère de la guerre contre la révolution, que l'intervention des puissances dans les affaires intérieures d'une nation qui met la société en péril est conforme au droit des gens, et que d'ailleurs l'agression était venue de la France; le seul reproche à faire aux puissances était de n'avoir pas su combattre la force révolutionnaire par les moyens de la révolution, élever dictature contre dictature, intéresser l'opinion publique contre l'ennemi par des innovations sans péril, comme les jacobins l'avaient remuée par tant de mesures subversives; le tort de l'Europe était surtout de n'avoir point suscité dans ses armées un soldat de génie, quelque Bonaparte enfin, à opposer aux généraux de la convention. Il reprend maintenant la même thèse, mais contre Bonaparte. Sous prétexte d'étudier l'*État de la France à la fin de l'an VIII*, un publiciste officiel du gouvernement consulaire, le comte Blanc d'Hauterive, s'était efforcé dans un remarquable écrit de montrer que l'équilibre établi par le traité de Westphalie n'existait plus, et de prouver que la formation d'un grand empire au nord de l'Europe, l'élévation de la Prusse au rang de première puissance, le développement prodigieux du système colonial, rendaient un remaniement du continent nécessaire; c'était un programme de la politique belliqueuse de Bonaparte. Gentz jette le cri d'alarme pour réveiller tous les états menacés par ce manifeste; il combat pied à pied son adversaire, et, non content de défendre l'équilibre actuel, il prend l'offensive, il appelle et justifie la guerre contre la France. Cette allure agressive répondait mal aux vues du gouvernement prussien, résolu désormais à ne point sortir de la neutralité que Gentz lui conseillait trois ou quatre ans auparavant. Loin de ressentir l'humiliation infligée à l'Autriche par le traité de Lunéville, la Prusse n'était pas éloignée de voir avec quelque joie

(1) *Briefe an Pilat*, t. II, p. 401.

l'abaissement de sa rivale, et Gentz put juger, aux difficultés qui arrêtèrent longtemps la publication de son travail, du peu d'écho que ses idées trouvaient autour de lui.

La politique qu'il soutenait était celle de l'Angleterre et de l'Autriche, non de la Prusse. Il n'est pas sûr que le *Journal historique* n'eût pas été, du moins en partie, fondé précisément pour le mettre à même de se rendre utile aux gouvernemens de ces deux pays. Toujours est-il qu'en adressant au ministre d'état de l'empire, le baron de Thugut, les premières livraisons du recueil, il ne se contente pas de protester de son inébranlable dévouement aux principes sacrés de l'ordre civil; il salue le ministre autrichien des titres de premier homme d'état de l'Europe et de grand esprit, il lui prodigue des flatteries trop ridiculement excessives pour être désintéressées. En même temps ses réponses aux attaques de Fox, de Mackintosh, d'Erskine, contre Pitt et contre la guerre, sont empreintes d'une vivacité et accentuées avec une force où l'on reconnaît bien moins le ton d'un admirateur réfléchi de la politique anglaise que celui d'un prôneur attitré du ministère. Il est évident que dès cette époque Gentz est entré, pour n'en plus sortir, dans la catégorie des écrivains politiques dont les gouvernemens rétribuent les services. On sait en effet qu'il reçoit déjà de l'empereur d'Autriche et du ministère anglais de larges subventions. Plusieurs biographes allemands de Gentz essaient à ce sujet en sa faveur de bien vaines apologies. Il y a, si l'on veut, une différence entre l'écrivain qui se charge moyennant salaire de soutenir une politique et des idées conformes à ses convictions personnelles et la plume sans pensée qui se livre au plus offrant et passe impudemment avec la fortune d'un parti à l'autre. La politique dont il a été l'interprète et l'avocat était celle où le portaient non-seulement son intérêt, mais ses réflexions, son tempérament et les influences qu'il avait subies de bonne heure; en un mot, les idées qu'il exprime si vivement étaient jusqu'à un certain point les siennes, et tout n'est pas joué dans l'ardeur qu'il met à les servir. Néanmoins on voit que sa plume était enchaînée dans une certaine direction et cela suffit. D'ailleurs entreprendre la défense d'une cause rétrograde, se jeter en volontaire dans le parti qui profite des abus, où sont les richesses et l'élégance, en épouser les opinions, les préjugés, les idées, c'est le moyen presque sûr, pour qui n'est pas tout à fait incapable de les servir, de se faire admettre dans les classes privilégiées, et de réparer par l'espèce d'adoption dont elles croient honorer le talent ce qui lui manque du côté de la naissance. On ne s'attache pas d'abord à leur cause uniquement par là, mais on s'y laisse entraîner par d'irrésistibles séductions, au point d'être bientôt incapable de progrès, aveugle à la lumière, et tandis qu'on se flatte de ne rien

sacrifier de sa pensée présente, on se trouve avoir, par imprévoyance, engagé sa conviction future. Accueilli en favori, le temps vient quelquefois où l'on se voit traité en parasite, puis en salarié, ou bien, si l'on échappe par les égards de ceux qu'on sert à cette humiliation, on ne se soustrait pas au joug des besoins qui vous rendent l'esclave du seul parti qui peut les satisfaire.

Gentz avait les goûts délicats et aristocratiques; c'était une de ces natures éternellement puériles qui ne peuvent se passer de jouets même dans la vieillesse, et qui veulent à tout prix l'argent, le luxe, l'élégance, les satisfactions de vanité. « Flattez-moi, écrit-il à une de ses correspondantes, car vous savez que je suis le plus *flattable* des hommes. » Son talent, sa bonne mine, l'éclat de sa conversation, sa préférence pour le commerce des femmes, lui avaient facilement ouvert l'accès des plus brillantes sociétés de Berlin. Il comptait parmi les plus assidus dans quelques riches maisons juives où des femmes qui ont joué dans la littérature du temps un certain rôle réunissaient le monde des gens de lettres et des artistes; c'était M^me^ Dorothée Veit, une des filles de Moïse Mendelssohn, M^me^ Henriette Herz, dont la beauté attirait les hommages, l'illustre Rahel Levin, à qui dès ce temps on déférait le nom de femme de génie, toutes personnes très cultivées et très philosophes autour desquelles on se livrait à un marivaudage passablement extravagant, plus raffiné dans sa lourdeur allemande, plus dangereux dans son exaltation poétique que celui qui était à la mode en France. Comme champion zélé de la bonne cause, Gentz avait été présenté à la reine, il vivait avec plusieurs des princes dans une sorte de familiarité, il était régulièrement invité chez la princesse Louise et chez le duc de Brunswick. A titre d'utilité politique, il était reçu dans les salons diplomatiques et ministériels, chez M. de Haugwitz, chez le marquis Lucchesini; il était en relations particulièrement étroites avec le comte de Stadion, ambassadeur d'Autriche, avec Thomas Grenville et avec lord Carysford, envoyé d'Angleterre. Il n'avait pas une cervelle à résister à l'enivrement de ces habitudes, et ses petits appointemens de conseiller au ministère de la guerre lui suffisaient difficilement, même avec le produit de ses travaux énormes et avec les libéralités autrichiennes ou anglaises, à tenir son rang dans un pareil monde. Les notes de son journal nous révèlent une partie des embarras et des misères de cette existence désordonnée. Courant de fête en fête, fréquentant les coulisses des théâtres, passant les nuits au jeu dans les ambassades, prompt à s'enflammer, il ne l'est pas moins, dès que la gêne arrive, à prendre de bonnes résolutions. Il fait un voyage à Weimar, et ce qui l'occupe, ce n'est pas Goethe, Wieland, Schiller, Herder, qu'il traite fort légèrement, les trouvant guindés et même

un peu niais, c'est une demoiselle de la cour, Amélie Imhof, quelque peu auteur, dont Goethe, avec sa bienveillance universelle, a vanté un poème intitulé *les Sœurs de Lesbos*. Gentz la quitte rempli d'enthousiasme et renouvelé de fond en comble, ce qui ne l'empêche pas d'écrire dans son journal deux jours après son retour à Berlin : « Bel effet des promesses de Weimar. — Le 23 décembre, j'ai perdu au jeu tout ce que j'avais. Il m'a fallu courir le lendemain toute la journée en quête de quelques thalers pour notre fête de Noël. » Il devient amoureux fou d'une actrice nommée Christel Eigensatz; comme elle avait un amant, il commence par l'en débarrasser en procurant à celui-ci une autre maîtresse; puis ce sont à eux quatre des parties de plaisir de toute espèce, de folles courses en whisky à travers les rues de Berlin, des soupers qui finissent par un jeu effréné. Il écrit dans son journal : « 5 avril. Le plus pressant et le plus sensible de mes malheurs était l'impossibilité de faire un cadeau à Christel, qui avait aujourd'hui son bénéfice. » Il lui arrive heureusement le même jour d'Angleterre une traite de mille livres. On a peine à se souvenir en parcourant les détails de cette triste histoire que Gentz était marié. Il est aisé de se représenter l'intérieur d'un tel ménage, où les embarras d'argent s'aggravaient des justes reproches de sa femme et des scènes presque tragiques que lui faisait son père. On ne s'étonne point que sa femme se décide enfin à une séparation inévitable. Un matin il trouve une lettre où elle lui annonce qu'elle quitte la maison pour toujours; le soir il va tuer ses soucis à un bal chez le comte de Pourtalès, et y passe la nuit tout entière au trente-et-quarante.

Cependant Gentz parle de son désespoir en retrouvant la solitude dans sa maison; ses lettres et les notes de son journal témoignent d'un malaise d'esprit de plus en plus douloureux. Le fait est que la situation pour lui n'était plus tenable à Berlin; le métier de viveur n'est possible qu'à celui qui a le droit de s'endetter ou qui accepte bravement l'étiquette d'aventurier. Les amis de Gentz, malgré leur indulgence, commençaient à reconnaître, et il reconnaissait lui-même qu'il ferait sagement de se dépayser. Au printemps de 1802, il obtint non sans peine un congé pour se rendre à Tœplitz; après avoir fait à Dresde la connaissance du prince de Metternich, il poussa jusqu'à Vienne. Le comte de Stadion lui avait ménagé une audience de l'empereur; il offrit ses services, qui furent agréés. Nommé conseiller avec un traitement de 4,000 écus, il reprit la route de Berlin pour présenter sa démission; mais il ne jugea pas à propos de reparaître dans cette ville, qu'il ne devait plus revoir. Il adressa de Dresde sa démission au roi, et ne se priva pas du plaisir de laisser entendre que l'état et le gouvernement perdaient en lui une force qu'ils avaient trop méconnue. D'un théâtre où l'écri-

vain avait fait tort au fonctionnaire, bien loin d'aider à son avancement, Gentz se trouva transporté sur un autre où il put déployer ses talens avec plus de liberté.

## II.

Le plus parfait comédien en politique n'est pas à couvert des surprises d'une passion sincère. Un moment peut arriver, il arrive presque nécessairement, où, s'oubliant dans la chaleur du combat, le talent le plus attentif à veiller sur lui-même est gouverné par les idées au lieu de l'être par le calcul et se trouve sincère sans l'avoir voulu; mais ce qui distingue ces accès de passion désintéressée d'une conviction réfléchie et profonde, c'est qu'ils ne survivent pas à l'espoir de réussir. Il est difficile de dire d'un homme comme F. de Gentz à quel jour et dans quelle mesure sa conviction a répondu à ses paroles. Tout indique cependant que de 1802 à 1810 il mérite d'être compté parmi les adversaires convaincus de Bonaparte et de l'empire. Quelles sont la nature et l'origine de cette hostilité? Est-ce le patriotisme qui se révolte contre le conquérant insatiable et l'oppresseur de l'Allemagne? est-ce l'irritation d'un partisan de l'ancien régime trompé dans ses espérances de le voir rétablir sans délai? est-ce l'agacement nerveux d'un sybarite qui en veut surtout au perturbateur du repos des honnêtes gens? Il y avait de tout cela sans doute dans ses sentimens; mais ce qui est certain, c'est que pendant huit ans il déploie contre l'empire une activité sans trêve, c'est que cette infatigable énergie procède d'une passion réelle.

Il dépassa même de beaucoup dans son premier élan les dispositions du gouvernement autrichien. Quelque habile qu'il fût d'ordinaire à se proportionner exactement aux sentimens de ceux qui employaient sa plume, il écouta cette fois un peu trop les siens, et faillit se trouver en opposition directe avec le cabinet de Vienne. Les rudes leçons de Hohenlinden et de Marengo, le traité de Lunéville, avaient fait adopter en Autriche une politique qui n'était pas alors celle de Gentz. Le baron de Thugut était tombé, et le comte de Cobentzel formait avec Colloredo et Collenbach un ministère pacifique, apathique, bien plus d'humeur à laisser passer sans bouger toutes les averses sur sa tête qu'à suivre les instigations impatientes de l'Angleterre. Du reste Gentz n'était pas entré au service de l'Autriche pour reprendre la chaîne du fonctionnaire; il entendait bien que le titre de conseiller ne lui imposât d'autre obligation que de servir avec fidélité, mais à sa manière, les intérêts du pouvoir. Il se met dès le premier jour à son aise, et, sans attendre l'agrément de ses chefs, il ne se fait aucun scrupule, avant même d'avoir pris possession de sa place, d'accompagner à Londres

M. Elliot, le ministre d'Angleterre à Dresde. Pitt n'était plus au pouvoir, Addington, qui lui avait succédé, venait de signer le traité d'Amiens; mais on ne se faisait pas d'illusion sur cette paix précaire, et, quoique Pitt soutînt encore Addington, la faiblesse de ce ministère permettait de prévoir dès lors un prochain retour de Pitt aux affaires. Gentz fut reçu comme une vieille connaissance et traité par les partisans de la guerre avec cette politesse empressée qui ne prouve rien à l'égard d'un allié nécessaire. Il rencontra chez son ancien ami de Berlin, Thomas Grenville, plusieurs de ceux qu'il avait combattus, Fox, Mackintosh, Sheridan, et réussit à maintenir à leurs yeux sa réputation d'homme d'esprit; ce fut tout, mais il ne lui en fallait pas davantage. Il n'était pas venu pour eux, son but unique avait été de s'entendre avec les chefs du parti tory, avec Pitt surtout, et il l'atteignit complétement. Il devint leur représentant en quelque sorte officiel sur le continent; une somme ronde lui fut payée d'entrée de jeu, et il reçut en outre un traitement fixe comme un envoyé. Sa fonction est de défendre devant l'Europe toutes les mesures du cabinet de Saint-James, et il entre en exercice par l'*Exposé authentique des relations de l'Angleterre avec l'Espagne* avant et après l'explosion de la guerre entre ces deux puissances. Il se conduit dès lors en plénipotentiaire sans lettres de créance, chargé d'attiser partout l'esprit de résistance, de donner à cet effet aux princes et à leurs ministres des consultations, de relever ceux qui plient, de ramener ceux qui s'écartent. Napoléon prend-il le titre d'empereur, il rédige pour Louis XVIII une protestation en règle; Gustave-Adolphe de Suède fait-il acte d'indépendance et de fierté en refusant je ne sais quelle distinction qui lui est offerte, il lui adresse une lettre de félicitations; le ministère autrichien se décide-t-il à reconnaître l'empire, Gentz discute cette démarche, dans laquelle il dénonce une consécration des conquêtes de la violence, une abdication des puissances légitimes, un gage de succès pour toutes les tentatives révolutionnaires. Nul sujet ne l'arrête : il examine gravement celui de savoir « si c'est un crime de tuer un homme tel que Bonaparte, » et il conclut que « cette question tient exclusivement à celle de la légalité de son pouvoir (1). » Il y a là une vigueur de haine qui montre assez que celui qui la ressent s'inspire de l'Angleterre plutôt que de l'Autriche.

Une justice à rendre à Gentz et une chose qui fait honneur à son sens politique, c'est que l'impatience ne l'aveugla jamais, ni en 1805, ni en 1806, ni en 1809, sur la condition absolue du succès

(1) *Observations sur la négociation entre l'Angleterre et la France en 1806.* — Mémoires et lettres inédites du chevalier de Gentz, par G. Schlesier; Stuttgart 1841, p. 108.

de la guerre contre Napoléon. Il ne perdit jamais de vue que l'accord de la Prusse et de l'Autriche était le seul moyen de sauver l'Allemagne et sa seule garantie contre la France impériale. Il est si pénétré de cette idée que, se rendant compte des profondes divisions qui séparent le nord et le sud, il en vient à regretter la création de la puissance prussienne par Frédéric II, à la qualifier d'œuvre d'usurpation, à regretter aussi « cette fatale réforme qui a brisé l'empire, uni et invincible sous la souveraineté des Habsbourg. » Le protestant et le Prussien se taisent en lui et laissent parler seulement le politique. Si le mal est irréparable, il peut du moins être atténué par une alliance étroite et loyale entre les deux pays, et c'est à quoi il aurait voulu qu'on travaillât. Lorsqu'au mois d'août 1805 l'Autriche accède au traité de Saint-Pétersbourg, il ne cache pas son regret de la voir s'appuyer sur la Russie, et sa correspondance avec Addington et Pitt témoigne du peu de confiance qu'il avait dans le succès de la troisième coalition. « Vous faites, écrit-il au dernier, commencer la guerre continentale sans avoir changé le ministère autrichien et sans avoir préalablement gagné le roi de Prusse! Vous aurez avant peu à vous repentir de ces deux fautes capitales. La guerre ne peut être heureuse. L'édifice est foncièrement mauvais, il croule par la base; la toute-puissance de Dieu ne le sauverait pas. » Deux mois ne s'étaient pas écoulés que les batailles d'Ulm et d'Austerlitz, vérifiant ces pronostics, anéantissaient l'empire germanique, et remettaient l'Europe plus humiliée que jamais sous le joug de Napoléon.

Le coup, bien que prévu, était fait pour étourdir les plus intrépides : Gentz en ressentit toute la force. Toutefois, après un premier retour inquiet sur sa situation personnelle, après un regard jeté sur les ruines amoncelées autour de lui, il songe que l'Angleterre est debout, et reprend courage. A peine revenu du premier accablement, il s'applique à mettre en pleine lumière les causes de la catastrophe, et compose ses *Fragmens de l'histoire contemporaine de l'équilibre en Europe*, continuation de sa réponse inachevée au livre du comte Blanc d'Hauterive. Il y développe les suites inévitables des envahissemens de l'empire et la nécessité d'y opposer un système nouveau de fédération des états légitimes. Tandis que les gouvernemens vont se recueillir et préparer les moyens d'exécuter ce plan, il faut courir au plus pressé, c'est-à-dire ranimer les restes de l'esprit public en Allemagne. Gentz constate qu'il est ruiné, qu'on chercherait en vain parmi les grands aussi bien que dans la masse du peuple cette tristesse profonde, mais courageuse, cette mâle douleur qui n'exclut pas l'espérance et annonce les résolutions généreuses. Il adjure donc « les forts, les purs et les bons, » quelque petit que soit leur nombre, de se reconnaître et

de s'unir. La préface des *Fragmens* est parmi les écrits de Gentz un morceau capital, d'un lyrisme que le tragique de la situation justifie, et dont Gentz se souvenait plus tard avec étonnement comme une ombre qui se souviendrait de la vie. Il appelle, il prédit un vengeur, et veut qu'on lui prépare le succès. C'est beaucoup assurément d'échapper à la fascination que « l'homme extraordinaire » exerçait alors sur presque tout le monde et même sur des esprits comme Goethe et Hegel. Toutefois cet appel exclusif « aux purs et aux forts, » cet espoir unique en un sauveur qui surgira de leur sein, ne sont pas d'une intelligence vraiment politique. Voyez le baron de Stein : lui aussi se propose d'abord de ranimer l'énergie morale des classes influentes; mais il a un but précis, il entend arriver promptement à l'action, il veut sauver la nation par la nation et demande des mesures libérales pour lui rendre le sentiment de sa dignité et de sa force. Les exhortations de Gentz s'adressent uniquement à quelques lettrés délicats, et procèdent d'un orgueil, assez ordinaire parmi eux, qui ferait volontiers du sentiment des malheurs publics une distinction aristocratique. On se flatte que le regret des biens perdus, la liberté, l'indépendance, s'est retiré dans quelques âmes choisies, parmi lesquelles on se range; une mélancolie dont on se sait bon gré comme d'une vertu forme le lien secret d'une société d'élite qui, des hauteurs qu'elle habite, verse à flots sur la multitude servile ses dédains et sa pitié; elle n'attend le salut que d'elle-même, bien persuadée qu'un ou deux justes suffiront toujours pour sauver Ninive. « Nous sommes le sel de la terre, » écrit Gentz, et les amis auxquels il adresse ces paroles étaient les romantiques du temps, les Schlegel, les Ruhle de Lilienstern, les Adam Müller, natures chimériques, vaniteuses et oisives, qui, devant les ruines de l'Allemagne d'alors, se contentaient de rêver les splendeurs de l'Allemagne du moyen âge, et, pour s'en rapprocher davantage, choyaient dans tous leurs discours ou même finissaient par embrasser le catholicisme. « Si j'avais le bonheur d'être catholique,... » écrit Gentz lui-même. Une seule chose le distingue de ces romantiques, pour qui dans tous les temps la politique n'est qu'une spéculation, un spectacle, un simple thème littéraire, c'est que pour lui le jeu est « horriblement sérieux. » Du reste il ne se soucie pas plus qu'eux d'un mouvement national, il n'en attend rien, et il s'en tient à des théories vagues, presque mystiques, qui, pour son malheur, devaient grandement influer sur la restauration, mais dont on ne voit guère l'efficacité dans l'affranchissement de la patrie.

Si Gentz n'avait rien de ce qu'il faut pour concevoir un plan d'action nationale, il était passé maître en fait de combinaisons diplomatiques, d'arrangemens sur le papier. En 1806, lorsque la Prusse

se fut décidée précipitamment à la guerre, Haugwitz, s'apercevant que la Russie se presse peu de réaliser ses promesses, a l'idée de faire une tentative pour gagner l'Autriche, et c'est à Gentz qu'il s'adresse. Gentz se rend sur son invitation au quartier-général. Ses notes pendant son séjour à Naumbourg, où, parmi les ministres, les généraux, les princes de sa connaissance, il retrouve tout le Berlin officiel, rendent à merveille non-seulement la situation d'esprit de l'observateur, mais la physionomie d'un état en désarroi à la veille d'une catastrophe, les rivalités d'amour-propre, les illusions et les faux calculs, la sotte satisfaction des uns, les récriminations des autres, les involontaires pressentimens de tous. On y voit en plein la légèreté de Haugwitz, qui se flatte « de tenir Napoléon dans sa poche. » Gentz lui expose un plan d'organisation de l'Allemagne : deux confédérations alliées, présidées l'une par l'Autriche, l'autre par la Prusse, et dont les membres garderaient tous les droits de la souveraineté; quant aux compensations territoriales nécessaires à l'établissement de ce nouvel ordre, elles se feraient aux dépens de la Bavière, qui est plus responsable que personne de l'état présent des choses. Haugwitz feint d'accepter ses idées. « Vous parlez comme si vous aviez lu dans ma pensée, je pourrais dire aussi dans mes papiers... » Il ajoute un instant après : « Je ne vous cacherai pas du reste que l'idée d'une confédération du nord à opposer à la confédération du Rhin ne m'a jamais sérieusement occupé; elle n'a jamais été jetée en avant que pour gagner du temps. Ayons des victoires d'abord. Pour les compensations territoriales, je suis de votre avis, c'est à la Bavière de payer l'écot. » Gentz revoit ses anciens adversaires, MM. Lucchesini et Lombard, les conseillers préférés et les ministres de Frédéric-Guillaume II, partisans obstinés de la paix jusqu'à la dernière heure, forcés maintenant de confesser humblement leur erreur, mais en la rejetant sur le caractère du roi. Lombard montre à Gentz le manifeste de guerre qu'il a rédigé, et Gentz le modifie de fond en comble, ce qui faisait qualifier plus tard ce manifeste, dans *le Moniteur*, d'ouvrage « d'un misérable scribe qui se vend pour de l'argent. » Gentz ne se trompe pas sur le duc de Brunswick, à l'égard duquel personne d'ailleurs ne conserve plus d'illusion. Brunswick le reçoit avec force complimens, et trouve moyen, en de pareils momens, de s'étendre sur mille bagatelles. Gentz a toutes les peines du monde à couper court à ces lieux communs et à le ramener à des sujets plus graves. « Enfin il parla de la guerre, mais en homme qui n'aurait pas eu une connaissance exacte de la situation et se serait réservé tout au plus de juger ce que feraient les autres. Embarrassé par cet entretien, je cherchais de temps en temps à lui donner un autre tour sans y parvenir. Le duc me répétait sans cesse et d'un ton qui m'impatien-

tait : — Supposé qu'on ne commette pas de grandes fautes... Je pris enfin la liberté de lui dire : — Mais, monseigneur, il faut espérer que sous votre commandement il n'en sera pas commis. — Eh! dit-il, je puis à peine répondre pour moi, comment voulez-vous que je réponde pour les autres? Paroles bien inattendues, qui contrastaient d'une étrange manière avec la situation et avec les sentimens dont il aurait dû être pénétré l'avant-veille de tels événemens. » Gentz s'éloigna rempli de prévisions sinistres; il n'avait pas quitté le quartier-général depuis quarante-huit heures que la monarchie prussienne s'écroulait à Iéna.

A ce moment, sa sévérité pour les faibles qui plient devant la fortune est encore inflexible. Un de ses amis, un de ceux qu'il comptait parmi « les forts, les bons et les purs, » l'historien Jean de Müller, subjugué comme bien d'autres par « l'homme extraordinaire, » va lui porter son hommage. Gentz, dans une lettre de la dernière dureté, où il rompt avec lui solennellement, l'accable sans pitié. « Je vous connais : si le diable en personne venait sur terre, je lui donnerais l'infaillible moyen de vous avoir en vingt-quatre heures pour allié; la nature a produit en vous un ouvrage manqué en associant une force de tête extraordinaire avec une âme sans courage. » Le jour n'était plus éloigné pourtant où cet homme, qui faisait aux autres la leçon de si haut, aurait à son tour besoin d'indulgence; l'épreuve où succomba cette haine de Napoléon qui le rend si fier fut la guerre de 1809. Lorsque le gouvernement autrichien a résolu de suivre l'impulsion donnée par l'Espagne, Gentz déploie son activité habituelle; il écrit mémoires sur mémoires, soit pour exposer les ressources dont l'Autriche dispose, soit pour tâter la Prusse et presser l'Angleterre. A la veille des hostilités, les journaux publient un manifeste dont il est l'auteur; mais le style même de cette pièce, décent, diplomatique, conforme d'ailleurs au tempérament de l'Autriche et à celui de l'écrivain, forme un contraste frappant avec l'émotion qui inspire aux archiducs leurs brûlans appels aux populations, et qui soulève le Tyrol. C'est une rhétorique faite pour convaincre les salons, non pour remuer les masses, comme si la seule pensée de voir celles-ci se lever eût effrayé l'Autriche. Pendant la guerre, la fièvre de Gentz s'irrite de l'insuffisance des généraux; il se plaint de tout le monde, et ses sarcasmes n'épargnent pas même l'empereur Franz. Il discute froidement avec Radetzky les avantages d'un changement de dynastie; on lit dans son journal : « Plusieurs officiers distingués sont si profondément convaincus de l'incapacité incurable, de la parfaite nullité de notre gouvernement, que l'idée de voir périr la dynastie, loin de leur faire peur, commence à leur sourire. » Cependant, à mesure que le dénoûment approche, sa fièvre tombe peu à peu;

lorsque l'Autriche est défaite encore une fois, il se calme tout à fait. La paix de Vienne ensevelit définitivement ses espérances et son courage, et ouvre pour lui une nouvelle époque.

L'état de son esprit à la suite de cet événement n'est pas une de ces tristesses viriles causées par les malheurs publics, dont il parle dans la préface des *Fragmens;* sa désillusion a de moins nobles causes. Gentz a quarante-six ans, et ressent déjà les premières atteintes de l'âge. Les habitudes de sa jeunesse sont devenues plus exigeantes depuis qu'il est à Vienne, sur la terre classique du plaisir insouciant et de la frivolité. Jamais en effet sociétés plus brillantes n'ont animé la capitale de l'Autriche qu'à cette époque, où les Lobkowitz et les Esterhazy, les princesses de Courlande et la princesse de Bagration, les Palfy, les Schœnborn, les Lichtenstein, déploient, comme pour s'étourdir sur l'abaissement de l'état, un luxe inoui de fêtes, d'ameublemens et d'équipages. On comprend les embarras d'argent d'un fonctionnaire qui veut figurer dans cette societé; la source des libéralités anglaises est tarie, l'empereur Franz est avare et ne donne rien, le cours du papier-monnaie est tombé au plus bas; Gentz est ruiné. C'est dans ces circonstances qu'il se lie étroitement avec le prince de Metternich, qui remplaçait le comte de Stadion à la tête des affaires. Alors commençait à s'élever cette grandeur toute d'illusion à laquelle on a cru de loin pendant trente ans, mais qui ne résistait pas aux regards d'un observateur attentif. Nous savons ce qu'elle valait, aujourd'hui que l'Autriche a payé les erreurs de ce long ministère. D'une moralité dans les affaires d'argent qui a autorisé les plus étranges imputations, Metternich n'eut dans toute sa vie publique qu'une pensée, celle de se maintenir, et, avec la prétention affichée jusqu'au bout de ne céder ni aux hommes ni aux événemens, il ne s'est maintenu qu'en cédant toujours. Son ignorance, qui s'étendait jusqu'à l'orthographe et à la grammaire, n'était point compensée par la portée naturelle de l'esprit; un sourire perpétuel qu'on pouvait interpréter au besoin de bien des manières, où le maréchal Lannes voyait une flexibilité rampante, le baron Hormayr la ruse et la convoitise, lord Russell une habitude machinale, jouait autour de ses lèvres et masquait le peu de fonds de son esprit. Fanfaron de libertinage et de frivolité dans sa jeunesse, devenu dogmatique avec l'âge au point de fatiguer les mieux disposés à l'admirer sur parole, arrivé dans les dernières années au plus ridicule orgueil, parlant de principes comme s'il en avait jamais eu, de la postérité comme s'il ne doutait pas du jugement qu'elle porterait sur lui, ses vanteries, après une suite d'échecs si continuelle, faisaient hausser les épaules autour de lui. Il n'a rien réalisé, il n'a laissé debout, à force d'appuis extérieurs, qu'un édifice vermoulu au dedans. Cet homme d'état

n'a pas seulement discrédité la diplomatie plus qu'aucun autre en montrant par son exemple que, sans connaissances sérieuses, sans idée politique, les seules qualités extérieures, l'aplomb, le flegme, l'indifférence sur toute chose, sauf sur le succès immédiat, peuvent placer un diplomate au premier rang; il est encore un des plus grands corrupteurs qui aient existé, car son esprit frivole et médiocre employait d'instinct ce qu'il avait de séductions à faire vibrer chez tous ceux qui l'approchaient les cordes intéressées et vulgaires; il se les attachait par là. Il serait absurde d'accuser, comme le font quelques écrivains allemands, Metternich d'avoir perverti Gentz; ils n'avaient rien à s'envier l'un à l'autre. Metternich n'a fait que mettre au large les mauvaises qualités de Gentz, contenues jusque-là par les difficultés de sa position. Ils se sont sentis nécessaires l'un à l'autre dès qu'ils se sont connus; Gentz ne pouvait se passer d'une protection lucrative, Metternich d'une plume exercée et obéissante. Du jour où il sauve Gentz de la ruine, celui-ci est sa doublure, son second moi : l'on peut juger le maître par le confident et le confident par le maître; mais il ne faudrait pas croire que sa tenue à côté de Metternich fût celle d'un subalterne ou d'un courtisan; il le connaissait trop pour ne pas s'affranchir avec lui des gênes du respect; il lui résistait en face, le traitait en écolier, et lui fit plus d'une fois devant témoins des algarades que le ministre essuyait avec une imperturbable patience.

Metternich lui avait fait conférer le titre d'agent diplomatique des hospodars de Moldavie et de Valachie. C'est en cette qualité qu'il figure officiellement dans les conférences et les congrès depuis la fin de l'empire jusqu'à la fin de la restauration; mais il y figure encore sur un autre pied, qui n'est pas celui de ministre, bien moins encore celui de simple secrétaire, et qu'on ne peut expliquer que par la position tout à fait exceptionnelle qu'il occupait en Autriche. Les lettres à Pilat, qui commencent à cette date, nous montrent Gentz arrivé par l'abus des émotions à une impassibilité qu'on prendrait pour de la sagesse et qui n'est que du dégoût. L'issue de la campagne de Russie, le frissonnement de l'Allemagne à la vue des débris d'armée qui la traversent, l'explosion qui éclate bientôt, la lutte définitive et l'approche des événemens qu'il appelait depuis dix années, le laissent parfaitement tranquille. « Rien ne m'enthousiasme, écrit-il cyniquement; froid et blasé, pénétré plus que je ne voudrais de la folie universelle, et convaincu, de ma propre sagesse? non, mais de mon infernale clairvoyance, j'observe avec une joie presque satanique la fin ridicule de ce qu'on appelle les grandes choses. » Aux conférences de Ratiborsitz, pendant l'armistice qui suit la bataille de Bautzen, croyez-vous qu'il

se soucie de la paix ou de la guerre, qu'il s'impatiente des tergiversations de l'Autriche? Nullement; la réunion des souverains au château de la duchesse de Sagan, leur cortége de généraux et d'hommes d'état, le rassemblement d'un demi-million d'hommes dans l'espace de quelques lieues carrées, le va-et-vient qui amène à chaque instant des incidens imprévus et des figures nouvelles, un tel spectacle le ravit et l'occupe uniquement. A Prague, où les conférences continuent et où le départ de M. de Metternich le laisse un instant maître absolu, ébloui de la grandeur de son rôle, sollicité du matin au soir par des personnages princiers ou de grandes dames, il éprouve, à se voir le canal des grâces, le centre des informations et des nouvelles, un bonheur de parvenu, sans s'abandonner toutefois à une dangereuse sécurité. « Tout peut arriver, écrit-il à Rahel. Vous pensez bien que j'ai toute la journée des chevaux de poste tout préparés. » A Bade en 1814, à Paris en 1815, il savoure à longs traits les mêmes satisfactions puériles. Ses lettres, écrites au sortir des réunions où se décidait en ce moment le sort de la France et de l'Europe, représentent au vif la mascarade des opinions, l'imbroglio des intérêts et des calculs, la confusion des rôles; presque tout ce qui porte un nom et tient un des fils de la situation, les Fouché, les Louis, les Pasquier, les Decazes, les Vitrolles, même les Benjamin Constant et les d'Argenson, y apparaît à côté des souverains et de leur entourage dans une attitude évidemment prise sur nature; mais le plus curieux personnage est encore l'écrivain qui juge les événemens et les acteurs quelquefois avec une sagacité surprenante, presque toujours en homme qui n'a garde de prendre au sérieux la comédie.

Cette frivolité ne l'empêche pas d'être de part dans les plus importantes affaires; on ne peut se passer de sa plume alerte, infatigable, qui enfante sans jamais s'épuiser mémoires, manifestes, projets, avis, protocoles; parmi les instrumens diplomatiques du temps, on ne saurait dire combien il y en a de sa façon. Le congrès de Vienne donne l'essor à ses doubles aptitudes d'homme de plaisir et d'écrivain. Ce congrès ouvre dignement par une élégante orgie une ère de mysticisme épicurien; Gentz jouit consciencieusement de toutes les fêtes sans être pour cela moins prêt au travail. On peut distinguer parmi les hommes d'état que le congrès rassemble deux catégories, les diplomates du premier rang, ceux qui ont l'oreille et le secret des souverains, qui tiennent le dé dans les séances, qui semblent donner l'impulsion et conclure, les Hardenberg, les Metternich, les Castlereagh, puis ceux qui travaillent dans les commissions, élaborent les plans, rédigent les projets, simples plumitifs, si l'on veut, mais qui, chargés de donner une forme aux idées des autres, les déterminent, les fixent et sont à portée de faire sou-

vent passer les leurs. Gentz est le premier de cette catégorie. C'est un des plus chauds adhérens du principe de la légitimité si habilement mis en avant par Talleyrand pour sauver la Saxe et la France des rapacités prussiennes, et on ne peut douter qu'il n'agisse dans ce sens sur Metternich avec efficacité. Son journal porte la trace de la résistance qu'il rencontre, des efforts qu'il fait pour en triompher, du succès qu'il obtient, et, chose plus inattendue, du fruit qu'il en recueille. « Vendredi 30 décembre. — Dîné chez Talleyrand. Il me remet un cadeau magnifique (24,000 florins) de la part du roi de France. » On lit sous une date antérieure : « La fin de cette année a été brillante. Outre les sommes que je dois à mes relations avec Bucharest, j'ai eu 48,000 florins de bénéfices extraordinaires; mes revenus de 1814 ne se sont pas montés à moins de 17,000 ducats. L'année 1815 s'annonce bien. — Quant aux affaires publiques, bien fou qui croit à la réalisation des espérances dont se bercent tant d'enthousiastes, et auxquelles j'ai renoncé pour toujours. » Que penser d'une telle exactitude à faire le bilan de sa vénalité? Il semble qu'on atteigne ici le dernier terme de la décrépitude morale et qu'il n'y ait plus qu'à clore cette histoire. On ne croirait pas, si l'on ne savait que la passion a de singuliers réveils, qu'une partie de cette carrière, et la plus importante peut-être, nous reste encore à parcourir.

## III.

La restauration comptera certainement parmi les plus brillantes époques de l'histoire moderne; le mouvement des esprits, les essais de régénération libérale tentés en plus d'un pays, distinguent par un incontestable caractère d'élévation cette période de celles qui la précèdent et qui la suivent. On ne pourra jamais déplorer assez que les gouvernemens se soient mis au service d'un parti qui a tout perdu en voulant tout restaurer. Les lettres où Gentz se soulage avec son ami Pilat de la contrainte imposée à la place qu'il occupe ne nous révèlent pas les secrets diplomatiques que sa position l'obligeait à taire; mais en nous faisant connaître ses opinions de chaque jour elles montrent comme dans un miroir grossissant, porté à un excès qui touche parfois au délire, ce sentiment de peur et de confiance également excessives qui engagea la restauration pour son malheur dans deux entreprises impossibles, celle de refouler, de circonscrire l'esprit humain, et celle de former entre tous les gouvernemens une conspiration en permanence pour étouffer partout les plus légers signes d'agitation populaire.

Les plus prévoyans, les plus résolus du parti rétrograde n'ont pas aperçu du premier coup l'immensité de la tâche qu'ils s'imposaient.

C'est par degrés, à mesure qu'apparaissaient de nouveaux périls, qu'ils en sont venus à développer leur plan et lui ont donné une étendue sans proportion avec les forces humaines. Sous la révolution et l'empire, on pouvait attribuer à la surprise et mettre sur le compte de sa propre imprudence les succès de l'ennemi. Maintenant qu'on est le maître, on s'aperçoit que les traités de Vienne et toutes les mesures délibérées au congrès ne sont qu'un prélude; tout cela nécessite une restauration bien autrement difficile, celle de l'ordre moral, profondément troublé, c'est-à-dire du respect de l'autorité. Pour l'accomplir, les gouvernemens entreprennent une chose au-dessus de leur puissance, à savoir de reconstituer la religion. La révolution, qu'on croit sentir, non sans raison, régner encore invisible et partout présente, était née d'une certaine conception de la société humaine et des droits de l'individu; à cette philosophie, la restauration oppose un système contraire, et, forcée de s'improviser une théorie du droit, de la société, du pouvoir, elle a la chance de rencontrer à point nommé pour la lui fournir des penseurs d'un mérite peu ordinaire; mais, en s'abritant derrière des théories inflexibles qui ne souffrent point de transaction, en s'engageant vis-à-vis d'elle-même à ne rien céder à la révolution, c'est-à-dire en définitive à l'esprit humain, elle est conduite à une conséquence imprévue : c'est qu'elle ne peut remuer. Ce qu'un Louis XIV, un Frédéric II, un Joseph II, ce que tous les gouvernemens de l'ancien régime ne craignaient pas de faire, user de leur autorité absolue pour réformer, pour innover hardiment, pour agir, on ne le voit plus; ceux de la restauration épuisent leurs forces à rester immobiles en attendant qu'ils puissent reculer. Ce n'est pas tout : cette révolution, dont on croyait avoir étouffé le foyer en France, non-seulement y couve encore et jette par momens une flamme inquiétante, mais elle éclate là même où l'on s'y attendait le moins, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Grèce; elle triomphe au-delà de l'Atlantique. On se dit alors qu'on n'a rien gagné, que l'incendie est toujours à craindre, si le dernier tison n'est pas éteint, quelque part qu'il soit, et l'on proclame le principe de la solidarité des intérêts conservateurs, consacré bientôt par des interventions effectives. La restauration perd ainsi peu à peu l'esprit politique, qui est par excellence l'art des compromis, et ne se réveille de ses incroyables illusions qu'au fond de l'abîme.

Pourquoi ce système, dont les lettres de Gentz font voir l'étendue et la folie, qui d'ailleurs, comme tout idéal, ne s'est jamais réalisé qu'incomplétement, a-t-il eu son centre de gravité en Autriche et non pas ailleurs? Il est assez aisé de se l'expliquer. La France de la restauration, quoiqu'elle se fût constituée sous la main de l'étranger, est encore malgré tout la plus libérale des nations de l'Eu-

rope. En Russie, le despotisme est incontesté; la révolution n'est qu'un ennemi du dehors. Au contraire l'Autriche, par les élémens hétérogènes dont elle est formée, est la plus artificielle, la plus fragile des combinaisons; un souffle fait vaciller cette toile d'araignée d'un bout à l'autre, une mouche qui s'abat sur elle menace de la déchirer tout entière. En même temps l'Allemagne s'agite bruyamment autour d'elle; l'élan patriotique qui lui avait mis les armes à la main et qui avait affranchi le sol s'est transformé en espérances d'une autre nature. Il faut avouer qu'il n'y avait pas le sens commun dans la plupart des doctrines par lesquelles s'annoncent à grand bruit ces espérances; les plus folles excentricités de la révolution française sont la raison même auprès des extravagances qui font fortune alors en Allemagne. Le culte du moyen âge, mis à la mode par les romantiques, s'arrêtait pour eux aux légendes des saints, à la douce rêverie des cloîtres; il remonte maintenant jusqu'à l'héroïsme brutal des tribus germaniques, au rêve de l'indépendance personnelle, sans règle et sans frein, des Goths et des Chérusques. De là des théories sociales où l'ivresse de la force se combine avec une mysticité ridicule, des associations où l'amour de la gymnastique et la crainte de Dieu, la haine de la France et l'idéalisme absolu inspirent des programmes politiques plus bizarres, il est vrai, qu'inquiétans.

Il eût été bien facile de reconnaître ce que ces rêveries cachaient de vœux raisonnables et de bonne volonté, de distinguer ce qui était inoffensif d'avec ce qui pouvait devenir dangereux. On ne s'en soucia point. En Prusse, on laisse par inertie plus encore que de dessein prémédité des réclamations fondées sur les promesses les plus formelles s'user peu à peu. En Autriche, on prend à cœur de les décourager d'abord, on refuse toute part dans l'affranchissement de l'Allemagne à la spontanéité du mouvement national, et par les précautions dont on s'entoure contre les suites de ce grand élan on allume de sourdes colères. En 1817, cinq cents étudians se réunissent avec des professeurs au château de Wartbourg pour célébrer le double anniversaire de la bataille de Leipzig et de la réforme; après plusieurs discours, on fait un feu de joie avec des livres hostiles aux sociétés de gymnastique et à la jeunesse. Voilà les grandes puissances en émoi; les souverains et les hommes d'état poussent un cri d'alarme; l'imminence d'une révolution en Allemagne est dénoncée publiquement par une brochure d'origine russe; on va, on vient, on a des conciliabules, on se réunit à Aix-la-Chapelle, on se sépare en laissant deviner des résolutions mystérieuses. En 1819, Kotzebue, un prôneur et un agent de la Russie, tombe sous le poignard d'un jeune exalté. On se rassemble en hâte à Carlsbad, on se concerte pour supprimer en Alle-

magne toute vie politique et y surveiller de près la vie intellectuelle. L'Autriche est l'âme de cette réaction effarée, et Metternich, qui la gouverne, n'a pas d'interprète plus exact, d'inspirateur plus intime que F. de Gentz.

Comment Gentz a-t-il retrouvé l'activité, comment est-il sorti du marasme où nous l'avons vu tombé? Par la peur. Sous l'empire de ce sentiment, il recule de position en position jusqu'aux conceptions les plus irréalisables; lui dont le bon sens et le scepticisme avaient résisté si longtemps aux idées de son absurde ami Adam Müller, lui qui tout à l'heure encore gourmandait la crédule piété de M. de Pilat, il est près d'entrer maintenant dans les chimères du mysticisme de M. de Maistre. Il passe d'une sécurité parfaite à des terreurs puériles; il annonce la défaite sans retour de l'ennemi, puis il se sent entouré d'une puissance satanique dont il veut qu'on poursuive dans les universités et dans la presse les funestes instrumens; peu s'en faut qu'il n'ait des hallucinations. A Heidelberg, parmi les enchantemens du paysage et de la saison, au milieu du ravissement où le jette la vue des ruines du château, le souvenir de l'université, surgissant tout à coup à sa pensée, suffit pour le troubler. « La seule tache au tableau, écrit-il à Pilat, ce sont les figures grotesques et repoussantes, en abomination à Dieu et aux hommes, qu'on voit aller, en sale costume à l'antique, les livres sous le bras, apprendre la fausse sagesse d'un tas de scélérats; le voisinage de quatre ou cinq cents étudians de cet acabit, c'est de quoi vous gâter le paradis même (1). » Un jour, aux bains de Gastein, il reçoit la visite de deux touristes, un libraire et un jeune docteur; tout d'un coup il se met en tête que ce sont des conspirateurs envoyés peut-être pour l'assassiner; il s'efforce, tout tremblant, de cacher son embarras sous un redoublement de politesse. « La conversation ne dura, Dieu merci, qu'une demi-heure. Chaque mot qui sortait de ces bouches odieuses trahissait la haine secrète de tout ce qui existe et l'orgueilleux dessein de tout refaire à neuf. Je faisais de mon mieux pour détourner l'entretien de la politique proprement dite. Ils m'ont demandé si je n'avais pas de nouvelles d'Italie, j'ai répondu par un non tout sec. Lorsqu'ils ont été partis, je n'ai pas pu m'empêcher de rendre grâces au ciel d'en être sorti vivant; je m'attendais à chaque instant à les voir tirer de leurs poches des poignards ou des pistolets. — Toute plaisanterie à part, vous comprendrez que je me suis trouvé terriblement mal à l'aise avec ces fils du diable; si la bande était restée trois jours ici, je serais parti; je me serais établi à Bœckstein ou ailleurs, jusqu'à ce qu'elle eût vidé le pays. Du reste,

(1) *Briefe an Pilat*, t. Ier, p. 379.

que toute une société d'agitateurs notoires dont la moitié était, il n'y a pas six mois, en fuite ou en prison, puisse parcourir nos provinces, se rendre à pied, de sorte que tout contrôle est impossible, dans tous les coins de la monarchie, et y faire ce qui leur plaît, cela me confond. Il y a longtemps que la facilité avec laquelle nos ambassades de Berlin et de Dresde délivrent des passeports me scandalise; on ne devrait en donner que pour aller par la grande route à Prague ou à Vienne (1). »

Quant à la presse, il estime qu'elle est le plus grand mal positif dont la société moderne soit travaillée; il abolirait, s'il dépendait de lui, l'imprimerie même. Il ne déteste pas la presse seulement comme incompatible avec le repos et la durée des grandes monarchies, il la hait encore parce qu'elle l'empêche de dormir en paix. Il écrit dans un jour de sécurité : « De nouvelles révolutions ne sont pas à craindre pour le moment, la faction révolutionnaire n'est pas près de remporter de victoires qui renversent les états, la sûreté matérielle des trônes et de la propriété n'est pas immédiatement menacée; mais l'ennemi qui a juré notre mort peut encore parler comme s'il comptait, comme s'il devait vaincre bientôt. Pur bavardage! dites-vous; ils ont perdu leur aiguillon. A la bonne heure; mais croyez-vous qu'il soit agréable de s'entendre crier à l'oreille toute la journée : Tu mourras, il faut que tu meures? que cela ne vous gâte pas le plaisir de vivre?... Il est contre nature, on ne s'explique que par la puissance de cet odieux fantôme qui s'appelle liberté de la presse, que les vaincus puissent se pavaner encore sur le champ de bataille et railler les vainqueurs. Autrefois, dit Macbeth, quand un homme était mort, on avait la paix avec lui; les morts sortent maintenant de leurs tombes, couverts d'horribles blessures, et ils nous chassent de nos siéges (2). » On conçoit qu'il a dû étudier à fond les moyens de combattre cette puissance infernale; il a le mérite d'avoir compris et formulé à merveille les avantages du régime administratif sur les voies judiciaires et répressives. Le congrès de Carlsbad, en 1819, est le plus grand triomphe de ce système; Gentz, qui a rédigé les résolutions arrêtées dans ce congrès sans y prononcer le mot de censure, habileté dont il se félicite avec un juste orgueil, le considére comme « le plus grand mouvement rétrograde qui ait été accompli; » c'est « une victoire plus grande que celle de Leipzig. » C'en est fait des velléités constitutionnelles et libérales des petits états; la presse et les universités sont enfin mises à la raison, l'Autriche est parvenue à inspirer son esprit aux autres puissances, à la Prusse elle-même, sa

(1) *Briefe an Pilat*, 10 août 1820, t. Ier, p. 419.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 147.

vieille rivale, et Gentz rend à l'état de Frédéric II ce glorieux hommage : « Il y a longtemps que j'observe avec une muette admiration les énormes progrès dans le bien que la Prusse a faits depuis trois ou quatre ans. Il ne manque à cet état que d'être catholique pour être avec nous le plus solide appui du monde. »

Il manque à la Prusse d'être catholique! Ce regret n'est-il pas étrange de la part d'un Prussien protestant? Il prouve après tout à l'honneur de Gentz qu'il était, avec toute sa légèreté, trop accoutumé à chercher la liaison des idées et de la politique pour se contenter de celle qui suffisait à M. de Metternich, politique toute simple et sans mystère, qui se réduisait à ne rien faire, comme si l'inaction n'était pas parfois la plus hasardeuse des politiques. Gentz avait besoin d'adosser la sienne à un système, et, quoique l'Allemagne fût aussi riche que pays du monde en fait de systèmes, c'est à la France, c'est à MM. de Bonald et de Maistre qu'il emprunte sa théorie de la restauration. Comme il suivait avec la plus vive curiosité la presse française de tous les partis, il remarque lui-même ce fait singulier que le pays où le mal a ses organes les plus déterminés est aussi celui où le bien a ses avocats les plus puissans. En effet c'est la France qui a donné la philosophie de la révolution; c'est aussi en France que la théorie de la restauration, théorie chimérique à coup sûr, mais subtile et profonde, a reçu entre les mains de M. de Bonald, de M. de Maistre et de beaucoup d'autres sa forme la plus magistrale. Ces théoriciens ont-ils pris tout à fait au sérieux les idées qu'ils exprimaient d'un ton si absolu, ont-ils pensé que la politique eût pour but et pût concevoir l'espérance de les réaliser? Il est permis, sans leur faire injure, d'en douter un peu; quelle que fût leur sincérité, il y a du procédé littéraire, il y a de l'emportement d'imagination, il y a du plaisir d'étonner dans ces bravades jetées à l'esprit moderne, dans ces paradoxes si intrépidement soutenus. M. de Maistre, pour ne citer que le plus illustre, est le Proudhon de la politique rétrograde. Gentz se nourrit de ces nouveaux sophistes, et paraît entièrement dupe de leur éloquence; il y découvre la vraie philosophie, le but vers lequel l'état-major intellectuel que les gouvernemens sont forcés désormais d'entretenir, s'ils veulent durer, doit diriger l'opinion publique. Le livre *du Pape* le jette dans l'enthousiasme; c'est le plus sublime et le plus important ouvrage qui ait paru depuis un demi-siècle, bien que ce ne soit pas un aliment destiné aux âmes tièdes et aux intelligences critiques; l'auteur, plus éloquent que Burke, plus pénétrant que Montesquieu, mériterait qu'on lui élevât une statue dans une des premières églises de Rome et que les rois se disputassent l'honneur de l'attirer près d'eux. « Non, je le crois fermement à cette heure, l'église ne périra pas; qu'une pareille étoile

brille seulement une fois par siècle, l'église durera, que dis-je? elle vaincra... Ce livre extraordinaire, ignoré de la misérable génération actuelle, rayonnera dans l'avenir; c'est le fruit de la moitié d'une existence... Quel homme! Et dire que ses contemporains, sauf quelques-uns, ne savent pas même qu'il vit au milieu d'eux! De Pradt est dix fois plus célèbre que de Maistre (1)! » Cet enthousiasme a pour pendant l'indignation que lui inspirent les écrits les plus modérés de l'opposition; à propos de l'ouvrage de M. Guizot, *Du gouvernement représentatif et du ministère actuel*, qu'il vient de lire : « Ce livre m'a coûté plusieurs nuits, écrit-il à Pilat; je ne regrette pourtant pas les heures que j'ai consacrées à ce démon. Je me dis avec Adam Müller : Croître dans la connaissance du diable, c'est encore servir Dieu. Celui-ci est d'ailleurs parmi les écrivains de la nouvelle école non-seulement *facile princeps*, mais *omnino princeps;* on se croit tourmenté par un cauchemar quand on voit une perversité (*Verkehrtheit*) d'idées si absolue servie par un si prodigieux talent (2). »

Gentz s'efforce d'entretenir en lui la confiance en dépit de tout, et n'y réussit pas complétement. Les événemens viennent à chaque instant démentir les raisons d'être tranquille et les assurances de victoire qu'il ne cesse de se donner à lui-même. La séparation définitive des colonies espagnoles, érigées en républiques, la convocation des cortès en Espagne à la suite des soulèvemens militaires, la proclamation d'une constitution libérale à Madrid, puis dans le royaume des Deux-Siciles, bientôt après en Portugal, le retentissement de cette triple révolution en Piémont, l'agitation croissante de l'opinion française, le réveil de la Grèce, que sais-je encore? le moindre fait, le plus léger mouvement, évoquent tous les matins le fantôme qu'on se flattait d'avoir conjuré. Gentz voit dans chacune de ces révolutions quelque chose de plus horrible et de plus satanique que dans toutes les autres. « Jamais l'enfer n'a produit monstres pareils à ces Espagnols. » Un peu plus tard, à propos des tentatives faites en Piémont, « c'est, écrit-il, la pire affaire que les bandits révolutionnaires aient jamais entreprise; la mesure de leurs méfaits est comble. » Aussi personne ne professe plus ardemment que lui le principe de la solidarité des intérêts conservateurs et le droit d'intervention pour les défendre partout où ils sont menacés. Il déploie aux congrès de Troppau, de Laybach, de Vérone, son activité ordinaire; il y recueille comme toujours des complimens, des décorations, des largesses; il s'étonne lui-même

(1) *Briefe an Pilat*, t. Ier, p. 458.
(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 441.

de sa propre *virtuosité*, et s'applaudit des résolutions prises dans ces congrès comme de succès qui lui seraient personnels. Il en avait quelque peu le droit, car les actes essentiels, par exemple la fameuse déclaration de Laybach, sont son œuvre. Il s'anime la plume à la main contre la révolution, et après une conférence où l'entrée de 95,000 Russes en Italie a été résolue pour avoir raison des Napolitains, il écrit au fidèle Pilat : « Il fallait en venir là; force est de combattre la révolution corps à corps, puisque les armes morales sont désormais impuissantes. Armés de pied en cap, toutes masses réunies, canons et cosaques d'un côté, bandits et fusées incendiaires de l'autre, il faut que les deux systèmes luttent à mort et qu'on sache lequel est le maître du monde. Voilà ce que l'empereur Alexandre a compris, et nous avec lui... Si nous l'emportons, la bonne cause est sauvée; si nous sommes battus, le bon Dieu peut créer un nouveau monde, c'en est fait de l'ancien (1). »

Au congrès de Vérone, Gentz s'entend à merveille avec les plénipotentiaires français, particulièrement avec M. de Chateaubriand, qui, dit-il, le comble de caresses. « Nous avions hier un dîner diplomatique chez le prince, j'y ai vu pour la première fois Chateaubriand; j'étais assis à côté de lui. Il connaît parfaitement ce que j'ai écrit... Il m'a dit entre autres choses qu'un fait immense et qui n'échapperait pas à l'histoire, c'est que, quatre ou cinq ans après que tout semblait désespéré, une poignée d'hommes, — on pourrait les compter sur ses doigts, — qui avaient osé combattre sérieusement la révolution en soient venus à mettre aujourd'hui cabinets et armées en campagne contre l'ennemi commun. Il signale comme les deux grandes époques de cette réaction hardie, en France la fondation du *Conservateur*, en Allemagne le congrès de Carlsbad (2). » Gentz écrit encore : « Chateaubriand est parti avant-hier soir; son séjour à Vérone, quoiqu'au commencement très pénible pour sa vanité, lui aura plus profité que dix années à Paris... Montmorency et La Ferronays ont aussi pris de nous et du reste du monde des idées bien différentes de celles qu'ils avaient apportées (3). » Gentz veut dire qu'on leur avait fait comprendre qu'en chargeant la France d'intervenir en Espagne on entendait qu'elle fût le bras de la sainte-alliance, rien de plus, et qu'on pourrait au besoin *défranciser* cette affaire. Le congrès de Vérone ne lui laisse pourtant pas une satisfaction sans mélange; il est le dernier acte d'une entreprise qui supposait, pour être menee à bien, une entière communauté de pensée et d'action entre les gouvernemens, et il a montré que cette com-

(1) Tome II, p. 43.
(2) *Briefe an Pilat*, t. II, p. 81.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 136.

munauté est radicalement illusoire. La retraite de l'Angleterre en fit éclater les impossibilités et en dissipa le rêve. Un esprit libéral, plus conforme à la vérité de l'histoire de l'Angleterre, à sa constitution, à son origine révolutionnaire, à ses intérêts, préside, sous le ministère de Canning, à la politique du gouvernement anglais; la tiédeur déjà remarquée chez lord Castlereagh à Troppau se manifeste plus fortement à Vérone malgré les dispositions personnelles de lord Wellington. L'Angleterre se sépare des souverains du continent, et l'édifice de la réaction tombe en poussière. Gentz écrit alors : « Le mauvais principe engendré par la réforme et plus tard par la rébellion contre Charles Ier, dont la révolution de 1688 n'est qu'un faible épilogue, n'a jamais, à vrai dire, péri en Angleterre; assoupi pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, lorsqu'il s'est réveillé, il n'a pas tardé à être comprimé. Il a levé la tête avec la révolution française, mais l'énergie de Pitt et la profonde orthodoxie de Burke l'ont abattu de nouveau. Depuis 1815, il s'est redressé avec de nouvelles forces; il est à cette heure un des plus formidables alliés de nos ennemis... Je n'aurais pas grand'peine, j'en suis sûr, à montrer l'absurdité des discours de Grey, de Holland, de Mackintosh, à les écraser dans la boue, si j'avais le loisir et la liberté de me livrer à ce travail. Je n'ai ni l'un ni l'autre (1). » L'objet favori de sa haine, comme de celle de Metternich, est Canning; ils laissent tous deux éclater à sa mort une joie indécente. Gentz écrit : « Nous étions à table lorsqu'est arrivée la grande nouvelle de la mort de Canning. Vous imaginez l'agitation; tout le monde s'est levé sans achever de dîner... De quelque côté qu'on la considère, il est et demeure parfaitement certain que cette mort doit être regardée comme une grâce d'en haut (2). » On prend en pitié cet aveuglement d'un esprit que la haine possède, et l'on se demande ce qu'eût dit Burke d'entendre parler ainsi son traducteur d'autrefois et le théoricien de la constitution anglaise; ce langage n'est pourtant que le dernier terme d'une aberration dont on a pu suivre pas à pas le progrès, et qui commence par la peur de la liberté.

L'histoire de Gentz est désormais celle de ses désenchantemens ou plutôt de ceux de la restauration. Trompé du côte de l'Angleterre, inquiet du côté de la France, il s'alarme de l'ambition de la Russie, qui prête la main aux Grecs, il voit avec épouvante la révolution, odieux Protée, revêtir une nouvelle forme, celle du despotisme barbare. En 1805, en 1808, Gentz adhérait au plan soumis par Talleyrand à Napoléon de jeter et d'agrandir l'Autriche du côté

(1) *Briefe an Pilat*, t. II, p. 47.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 224.

de l'Orient, ce qui lui eût, comme le dit si bien M. Mignet (1), préparé un autre avenir en la rendant homogène, ce qu'elle n'était pas, en l'intéressant à la civilisation du monde au lieu de la laisser immobile dans un passé qu'elle s'usait à défendre. Maintenant, dans cette question comme dans toutes les autres, Gentz ne connaît que la politique d'inaction; il se contente de gémir sur l'union des trois puissances en faveur des Grecs, il en vient presque à regretter la mort de Canning, le seul homme qui fût en état de tenir en échec l'ambition moscovite. Il ne croit plus au triomphe de la bonne cause, il prétend n'y avoir jamais cru (2), et, se rendant cette justice d'avoir lutté sans espérance, il prononce avec un orgueil plein d'amertume son *victrix causa diis placuit, sed victa Catoni;* mais il se vante. Le fait est qu'il vit à la merci des événemens; il est, ce qu'il a toujours été, la dupe de ses illusions, le jouet d'un tempérament inégal, tantôt abattu jusqu'à l'hypocondrie, tantôt exalté jusqu'au délire, avec des heures d'implacable lucidité. Il salue avec satisfaction l'arrivée du ministère Polignac, il se délecte au premier moment dans la pensée des cris de rage que vont pousser les journaux libéraux de France et leurs amis d'Allemagne. Pourtant la publication des ordonnances l'effraie, quoi qu'il en ait, et le lendemain de la révolution des trois journées il se pique de les avoir prédites et d'en avoir annoncé l'issue. Sa correspondance à cette époque, notamment les lettres adressées à M. Salomon de Rothschild nous donnent le spectacle de l'inquiète agitation des gouvernemens, de leurs perplexités, de la diversité de leurs sentimens, et nous permettent de suivre heure par heure les chances de paix et de guerre. Autour de Gentz, les fanatiques, étourdis un instant par ce coup imprévu, reviennent bientôt à leurs petits calculs; ils s'applaudissent de voir le nouveau régime établi en France battu par la tempête des passions républicaines, ils suivent avec ravissement la rapidité de sa décadence et se bercent de l'espoir d'une prochaine victoire; en même temps ils espèrent, ils demandent, ils annoncent la guerre. Pour la première fois depuis trente ans, au milieu de cette cour où son zèle avait toujours échauffé celui des autres, Gentz, le modèle des opinions correctes et de l'inflexibilité monarchique, s'expose à passer pour un transfuge, à se faire accuser de tiédeur ou de trahison; il est parmi les sages qui ne veulent pas de la guerre et qui conseillent de consolider à Paris, s'il se peut, n'importe quel trône. A la *Gazette de France*, qui prend la peine de démontrer tous les matins que les républicains seuls avec les légitimistes sont dans la

(1) *Notice historique sur le prince de Talleyrand.*

(2) Voyez *Lettre à Mme d'Helvig*, dans Schlesier, t. Ier, p. 316.

logique, il répond qu'il ne suffit pas plus aux coquins qu'aux honnêtes gens d'être conséquens pour avoir raison; ce n'est pas avec des raisonnemens ou des diatribes qu'on anéantira la royauté en France. « Otez ce dernier lien, l'anarchie vous inonde, la guerre est inévitable; je plaide la cause d'un mannequin sur le trône, pourvu qu'il y reste (1) ! » A ceux qui soutiennent que le principe de la souveraineté du peuple et celui de la monarchie légitime ne peuvent subsister ensemble et que la force doit décider entre eux, il oppose le fait de l'Angleterre constitutionnelle, qui depuis un siècle subsiste et traite avec les monarchies continentales, le fait du catholicisme et du protestantisme, qui, après plus de cent ans de guerre, ont dû poser les armes et vivent côte à côte pacifiquement ou ne se combattent que sur le terrain des idées. « A supposer que le jour de la bataille ne puisse être évité, sommes-nous si sûrs de la victoire qu'il n'y ait pas imprudence de notre part à le hâter? Faut-il donc, au lieu d'employer ce qui nous reste de force à nous maintenir chez nous, attendant des chances meilleures qui peut-être ramèneraient la vraie restauration, faut-il, comme des joueurs désespérés, mettre tout sur une carte et, si nous perdons, tirer le rideau (2)? » Gentz revient ainsi, mais trop tard, au point de vue de la vraie politique, qui ne poursuit pas l'anéantissement impossible de tous les principes au profit d'un seul, mais prépare et négocie des transactions nécessaires entre des principes indestructibles. Cette sagesse, il faut en convenir, lui coûte terriblement à pratiquer; il se sent mal à l'aise, après avoir mené si longtemps le chœur des partisans d'une réaction à outrance, de se trouver dans la minorité des esprits modérés. Les hallucinations de la peur le hantent encore par momens; l'univers lui fait l'effet d'un monstre dont la gueule béante engloutit et remâche toutes choses éternellement. S'il tourne les yeux sur lui-même, il se cherche et se reconnaît à peine. « C'est un terrible temps, écrit-il à Rahel en 1831, que celui où nous vivons. La terre s'assombrit de plus en plus; impossible maintenant de calculer à coup sûr un mois d'avance le destin de son pays, de son entourage, son propre destin à soi-même. Nul ne sait plus au juste à quel parti il appartient; opinions, désirs, besoins, tout cela se croise et s'entre-choque si bizarrement dans le chaos universel qu'on ne distingue plus l'ami de l'ennemi; c'est une guerre de tous contre tous à laquelle les coups de foudre et les tremblemens de terre peuvent seuls mettre un terme. »

C'est là son dernier mot; nous le retrouvons tombé dans l'état

(1) *Briefe an Pilat*, t. II, p. 303-304.

(2) *Argumens en faveur de la vraisemblance de la paix* (décembre 1830). — *Considérations sur la situation de l'Europe* (septembre 1831). Schlesier, t. V, p. 172-196.

où nous l'avons vu aux approches de la fin de l'empire, mais cette fois sans retour. Après 1815, pendant ces rapides années où tout rit à la restauration, les molles habitudes de Gentz, ses vices, sa vanité de factotum diplomatique intéressé aux succès de la sainte-alliance, lui rendent une fébrile activité; puis la situation devient difficile, la victoire est de plus en plus contestée, et en même temps, forcé de céder aux rudes avertissemens de l'âge, il renonce aux fatigues de la vie mondaine et se résigne à la nécessité de vivre dans une demi-retraite, nécessité pénible pour un causeur brillant et léger, habitué à tous les genres de succès, pour l'esprit le moins capable qu'il y eût au monde de supporter la dangereuse épreuve d'un perpétuel commerce avec ses propres souvenirs. Qu'on se représente un homme que le tonnerre fait trembler, qu'une poignée de main trop vigoureuse secoue douloureusement, qu'une moustache militaire intimide jusqu'à le réduire au silence, obligé de s'accrocher à l'habit de Metternich en montant les degrés de l'amphithéâtre de Vérone, tressaillant aux cris d'une oie en colère ou aux coups de fouet d'un charretier, ne se hasardant qu'à contre-cœur à faire une promenade en bateau, notant les jours où la mort lui fait moins de peur, s'avouant résolûment qu'il n'a pas de courage; on ne s'étonne pas qu'une politique de silence, de demi-jour et d'immobilité soit celle qui lui plaît le plus, et que le tumulte naturel des choses le trouble comme un commencement de cataclysme. Une seule passion peut le ranimer encore, et c'est celle qu'il est le plus difficile, je ne dis pas de comprendre ou d'excuser dans un vieillard, mais d'y rencontrer sans éprouver un sentiment de pitié et sans y joindre une idée de ridicule ou de dégradation. Tout à coup, vers 1828, il reparaît dans le monde plus vif, plus assidu, plus infatigable que jamais; il s'éprend d'un goût tout nouveau pour la poésie et se passionne pour le poète de la jeunesse, Henri Heine; il cache d'abord le secret de ce rajeunissement, puis il le laisse deviner, et bientôt l'étale orgueilleusement. Il est amoureux d'une danseuse de dix-neuf ans, Fanny Essler; il écrit à ses amis des lettres dont l'exaltation les désarme et les inquiète en même temps. « Je l'ai conquise, dit-il en s'adressant à Rahel, par un seul enchantement, celui de mon amour; elle n'imaginait pas, avant de me connaître, qu'il en pût exister de pareil... Tout me ravit en elle, ses yeux, ses mains, que je puis contempler des heures entières, sa voix qui m'enchante toujours. Je fais son éducation avec une sollicitude paternelle, ce sont des causeries inépuisables; ajoutez à tout cela les choses qui ne peuvent se dire, et vous comprendrez ma folie. » La mort de Goethe vint couper court à ces délices et le frappa d'un pressentiment trop véridique; il mourut lui-même

le 9 juin 1832. Ses funérailles furent faites aux frais de ceux qui avaient pourvu à ses besoins pendant sa vie, car il mourait pauvre, quoiqu'il eût trouvé moyen de vivre jusqu'au bout dans l'opulen e.

F. de Gentz fut enterré selon le rite évangélique. Malgré ses récriminations réitérées contre le protestantisme, malgré l'exemple de plusieurs de ses amis et les velléités qu'il avait lui-même manifestées plusieurs fois, malgré sa présence régulière aux messes de gala, il n'avait point embrassé le catholicisme; soit qu'un scepticisme invincible le rendît indifférent à toutes les confessions, soit qu'un reste d'attachement à la religion de son enfance le retînt au moment de faire le dernier pas. Le catholicisme seul aurait mis dans sa politique et dans sa vie la logique qui ne s'y trouve point. On n'y découvre qu'un seul dessein poursuivi sans broncher d'un bout à l'autre, celui de vivre au large parmi ceux auxquels la fortune prodigue les jouissances de la terre. Il s'applaudit quelque part dans ses lettres d'avoir su puiser dès sa jeunesse à pleine coupe aux joies de la vie au lieu de se résigner comme un gueux au supplice de Tantale. Si telle fut en effet son ambition, il l'a grandement satisfaite; mais ce beau succès n'en fait éclater que davantage la choquante disproportion qui existe chez lui entre les facultés de l'esprit et le caractère. On s'étonne qu'un homme qui ne devait sa fortune qu'à son talent, pour tout dire, un parvenu de l'intelligence se soit montré si hostile à l'intelligence. Il n'y a pas à s'y tromper, cette puissance nouvelle, essentiellement démocratique, puisque la nature la répartit sans acception de classes, qui veut percer à tout prix, parce qu'elle a conscience de sa force et se sent appelée à commander, cette puissance qui demande à toutes les autres de produire leurs titres et dérange incessamment toute hiérarchie pour prendre la place qui lui est due, a été la grande terreur de Gentz. On dirait que, sachant par lui-même de quoi l'intelligence est capable lorsqu'elle se met au service d'une ambition toute personnelle, il n'a pu envisager sans inquiétude l'avenir des sociétés, si l'on ne parvenait pas à dompter une force si redoutable. Pourquoi ne pas l'avouer? Des esprits sincères éprouvent à l'heure qu'il est les mêmes craintes. A mesure que se propagent l'ambition de connaître, la prétention de juger, et que les lueurs d'un demi-savoir descendent de couche en couche jusqu'au fond des masses populaires, on ne voit pas sans un grave souci toutes les positions devenir instables, les rivalités se multiplier sans nombre et paraître plus âpres entre ceux qui ont le désir de s'élever. On s'imagine que ces lumières incomplètes livrent le peuple comme une proie plus facile aux beaux diseurs et aux doctrines suspectes; on croit qu'elles dis-

solvent les traditions qui sont le lest de la société, détruisent les habitudes d'obéissance à des règles précises et respectées, et qu'elles ne les remplacent pas, car elles ne sont pas une règle efficace, un ressort actif et vivant. Voilà bien, dégagées de ce que la passion politique y mêlait d'étranger, les idées soutenues par Gentz, et ces idées n'ont pas disparu. Il n'y a qu'une réponse à faire, et le temps, loin d'en affaiblir la force, l'accroît au contraire d'année en année. Les inconvéniens fussent-ils réels, on ne comprimera pas les esprits, on n'assoupira pas la curiosité, on ne circonscrira pas la pensée dans certaines régions où on la juge inoffensive, ni dans un cercle de recherches qui ne touchent en rien, à ce qu'il semble, aux intérêts de la société; on ne le fera pas, dis-je, parce que des expériences répétées ont prouvé que cela est impossible. On ne songerait plus à en appeler des change mens introduits dans le monde depuis 1789, si les révolutions accomplies en France avaient eu le succès de la réforme ou celui de la révolution d'Angleterre. Qu'on ne se fasse pas trop d'illusion cependant; on peut dire de nos révolutions ce qu'on a dit des croisades : « Aucune n'a réussi, les enfans mêmes le savent; mais toutes ont réussi, et c'est ce que les hommes mêmes ne savent pas voir. » Pas une de ces dates, regardées par les uns comme des catastrophes, par les autres comme des délivrances, qui ne marque un pas de l'esprit; la révolution de 1830 (Gentz eut le courage d'en juger ainsi) détruisit pour jamais tout espoir de retour en arrière. Que se passe-t-il pendant les périodes de compression où l'on se croit à la veille de regagner ce qu'on a perdu? L'esprit prépare ses revanches, d'autant plus dangereuses qu'il a plus souffert; la pensée, ne pouvant s'épancher au grand soleil en liberté, se creuse des canaux souterrains qui minent le sol et portent au sein d'intelligences naïves des idées qui échappent à toute discussion et les dominent exclusivement. Il n'y a de salut que dans la libre concurrence des esprits. Les états civilisés de l'Europe ont atteint l'âge difficile où l'on n'agit plus d'instinct, où chaque démarche est d'avance discutée, où chaque mesure est soumise à la critique, où chaque homme public est forcé de compter avec l'opinion, où chaque voix soulève mille contradictions et mille échos. Les sociétés ne peuvent se conduire à travers ces conflits éternels qu'en suivant des majorités variables, dont l'acquiescement plus ou moins éclairé à des voix intelligentes, à des doctrines diverses, à des théories provisoires, est l'indispensable condition de toute sécurité comme de toute action, et peut seul concilier la conservation avec le changement.

P. Challemel-Lacour.

# OPÉRATIONS

ET

# TENDANCES FINANCIÈRES

## DU SECOND EMPIRE

Le public est tout entier aux préoccupations financières. Le sincère exposé fait par M. Magne à son entrée au ministère, les divers projets de loi étudiés en ce moment par le corps législatif et surtout l'annonce de l'emprunt ont vulgarisé, pour ainsi dire, les inquiétudes qui existaient depuis longtemps parmi les hommes initiés à ces questions. Après tant de promesses et d'efforts pour équilibrer les budgets, après tant d'expédiens pour escompter l'avenir, le gouvernement vient nous révéler que l'abîme des déficits est plus largement ouvert que jamais, et qu'une nécessité impérieuse, la sécurité du territoire, légitime au plus haut point le recours au crédit. Il faut bien se résigner aux dépenses de la réorganisation militaire; mais ce n'est pas tout : quand on examine de près la situation, quand on fait le compte des services civils à pourvoir, des engagemens à courts termes pris par le trésor pour achever les chemins de fer, développer les chemins vicinaux, compléter l'outillage de la paix, on constate que les centaines de millions qu'il faudra donner demain ne suffiront pas, et que l'emprunt sollicité sera inévitablement et prochainement suivi par un autre appel au crédit. Nous raisonnons ainsi dans l'hypothèse de la paix; que serait-ce si une grande guerre venait à éclater? La seule campagne de Crimée a augmenté notre dette perpétuelle de 72 millions par année. Qui sait ce que coûterait un choc de la France contre une partie

de l'Europe coalisée? En fût-on quitte au même prix que pour la guerre d'Orient, ce qui est peu probable, nos hommes d'état pourraient-ils nous dire comment ils feraient pour ajouter 72 millions à notre budget des recettes? Est-ce que l'on continuerait à emprunter pour payer les intérêts des emprunts?

Nous ne sommes en ce moment qu'un écho. Ce que nous venons de répéter est ce qui se dit dans les journaux, dans des brochures qui obtiennent une attention inaccoutumée, dans toutes les réunions où l'on ne professe pas l'indifférence pour les intérêts généraux. L'émotion a gagné jusqu'aux rangs conservateurs du corps législatif, où la confiance dans le pouvoir s'est transmise jusqu'ici comme une sorte de religion ne comportant pas l'examen. La majorité encourage la commission des budgets au contrôle; elle la soutient, à ce qu'on assure, dans la proposition de réduire l'emprunt, qui ne serait pas assez fort, si on le mesurait aux besoins, ce qui donne à la résistance la signification d'un avertissement. C'est que la politique financière suivie depuis le commencement du règne en est arrivée à ce point où les illusions se dissipent. Si un changement de système n'est pas essayé bientôt par le pouvoir à qui appartient l'initiative, il sera commandé impérieusement par la force de l'opinion publique sous la pression de quelque crise soudaine. Malheureusement les documens financiers ne sont pas à la portée de tout le monde, ceux même qui les possèdent les comprennent rarement, et d'ailleurs les avocats du gouvernement savent si bien noyer les controverses dans des océans de chiffres optimistes, que le public, pénétré par instinct de la nécessité d'une réforme, arrive rarement à se faire une conviction raisonnée. Ces faits dont les détails sont si difficiles à saisir, ces impressions flottant dans les esprits à l'état vague, nous allons les exprimer avec précision. Nous recueillons des matériaux pour la question à l'ordre du jour; le reste sera fait, il faut l'espérer, par le corps législatif et par les électeurs.

## I. — LES EMPRUNTS.

Ceux qui ont gardé souvenir des derniers temps du règne de Louis-Philippe se rappelleront avec quelle rapidité l'opinion publique passa d'une confiance épanouie à un vague malaise où dominaient les appréhensions sur l'état de nos finances. La conquête très dispendieuse de l'Algérie, qu'on venait d'achever, des sacrifices multipliés pour donner l'impulsion aux travaux publics, les mécomptes de la spéculation succédant à l'engouement pour les chemins de fer, et surtout la grande crise alimentaire de 1847,

avaient semé des embarras dans toutes les familles et mis le trésor public à découvert plus largement que de coutume. Certes il n'y avait rien de vraiment dangereux au fond des choses, et la France depuis cette époque a appris qu'elle pouvait se mouvoir aisément sous des fardeaux bien autrement lourds. Le gouvernement royal avait d'ailleurs ménagé des ressources et des moyens de crédit plus que suffisans en temps normal pour remettre les affaires à flot. Le coup de foudre qui abattit le trône mit à néant toutes les probabilités.

Au 24 février 1848, le pouvoir nouveau se trouva en présence d'une dette flottante montant à 960,871,596 francs, somme alors jugée écrasante. La créance des caisses d'épargne, comprise dans ce compte pour 360 millions, était représentée presque intégralement par un titre de rentes sur l'état impossible à négocier en ces jours de désarroi général. On touchait enfin à l'échéance du coupon semestriel de la rente 5 pour 100, dont le paiement exigeait un déboursé de 72,792,720 francs. A l'actif, les valeurs de portefeuille étaient devenues irréalisables, les roulemens ordinaires du crédit et de la fiscalité étaient suspendus. On ne connaissait que l'argent comptant. A cet égard, le trésor était assez bien pourvu, grâce au dernier emprunt, qui était en cours de versement; l'encaisse disponible s'élevait à 135 millions, déposés en grande partie à la Banque. Toutes compensations faites, il ressort en définitive que le gouvernement provisoire arrivait aux affaires sous un fardeau de 897,696,465 francs, dette immédiatement exigible qu'une multitude de créanciers effarés venaient réclamer. Ce n'était pas le seul danger du moment. Le budget, dont on avait forcé les estimations en 1847 pour lui donner les apparences de l'équilibre, ne laissait plus voir en 1848 qu'un déficit effrayant. A la crise industrielle de l'année précédente avait succédé une paralysie complète : à défaut de travail et de salaires, il y avait partout des souffrances aigries, des besoins impérieux et menaçans. Il existait une autre nécessité très urgente dont on n'osait point parler afin de ne pas attirer les regards de ce côté : c'était l'insuffisance de la force militaire. Les gouvernemens qui se croient assurés de la paix poussent les économies sur ce chapitre beaucoup plus loin qu'on ne le soupçonne dans le public. La restauration laissa en tombant une armée détraquée. La monarchie de juillet, se croyant menacée par la sainte-alliance, improvisa à grands frais le pied de guerre. La république trouvait à son tour des cadres dégarnis et des magasins négligés. En peu de mois, elle eut un effectif de 503,000 hommes parfaitement pourvus; mais elle dut faire pour cela un sacrifice exceptionnel de 80 millions.

Comme nous n'exposons point l'histoire financière de la république, nous n'avons pas à rappeler les expédiens qui ont rétabli la confiance d'une manière inespérée. Il s'agit ici seulement de constater l'état des choses à l'origine de la période napoléonienne. Or l'élu du 10 décembre eut la bonne fortune de trouver une situation étonnamment dégagée. Au 1er janvier 1849, la dette flottante était redescendue à une sorte de minimum, 318 millions, dont 227 seulement passibles de 14 millions d'intérêts. Le budget républicain était ramené aux proportions du régime monarchique; l'armée avait une consistance respectable; les besoins forcés de la consommation réveillaient l'industrie; les grands travaux d'utilité publique étaient subventionnés beaucoup plus largement qu'aujourd'hui. Les trois années de la présidence offrirent peu d'incidens remarquables au point de vue financier. Le contrôle parlementaire, assez sévère à cette époque, obligeait à une certaine réserve dans la dépense. On avait à cœur de ne plus rouvrir le grand-livre, sauf à surcharger la dette flottante. Toutefois l'indécision existait dans les affaires, l'inquiétude dans les esprits. On eût dit que la nation avait à subir un temps d'arrêt dans ses destinées, comme si on avait voulu lui faire désirer un nouvel ordre de choses.

La république est supprimée, et bientôt l'empire lui succède. Prenons date au lendemain du 2 décembre, et marquons par des traits précis l'état des choses financières à ce moment suprême, puisque ce point de départ nous servira bientôt comme moyen de comparaison pour mesurer le chemin qui a été fait. Au 1er janvier 1852, la dette consolidée était inscrite au grand-livre pour 311,874,237 francs; mais c'est là un chiffre nominal, et, pour le ramener à la réalité, il faut opérer une série de réductions : d'abord la dotation et les rentes de l'amortissement, aujourd'hui supprimées, qui montaient alors à 79,642,996 francs. On sait en second lieu qu'un décret dictatorial du 14 mars 1852 a prononcé la conversion des rentes 5 pour 100 en 4 1/2; il résulta de cette opération le retranchement de 17,566,401 francs de rentes sur celles qui furent converties; il faut donc alléger le total de la dette de ces annuités, qu'on cessa de payer (1). Enfin, parmi les rentes créées dans la panique de 1848, figurait une inscription motivée par le rachat de plusieurs sections de chemins de fer sur les lignes de Lyon

(1) Nous reconnaissons ce qu'il y a eu de hardiesse et de dextérité dans l'opération qui a retranché par décret 17 millions et demi de rente, nous ne voulons pas contester à l'empire ce genre de mérite; mais, comme il s'agit ici de faire un relevé des ressources extraordinaires que l'empire a dû se procurer et des dettes nouvelles auxquelles ces expédiens ont donné lieu, notre calcul serait inexact, si on ne prenait pas pour point de départ la somme de rentes effectivement payée à l'origine.

et de l'Ouest; ces tronçons, exploités dès lors au profit de l'état, donnaient déjà en 1851 un revenu net de 5,685,978 francs. N'est-il pas juste que la dette créée pour l'acquisition de ces chemins soit diminuée des recouvremens qu'elle procurait? Ces trois soustractions étant opérées, il reste un total de 208,978,862 francs que l'on doit considérer comme le chiffre réel de la rente perpétuelle payable au début de l'empire.

La langue budgétaire est pleine d'euphémismes. C'est par une fiction qu'on donne exclusivement le nom de dette publique à celle qui est consignée sur le grand-livre. Il existe, surtout en France, une foule d'autres engagemens qui, sans être littéralement perpétuels, se renouvellent incessamment, et, semblables en cela à la rente consolidée, ne se modifient guère que pour prendre des accroissemens nouveaux. Tels sont les fonds roulans de la dette flottante, des cautionnemens, des pensions, des emprunts remboursables par annuités, des garanties d'intérêts, des subventions échelonnées sur de très longues périodes. Si on laissait dans l'ombre ces diverses catégories de la dette publique, on n'aurait qu'une idée fausse et incomplète des charges qui pèsent sur la nation. Or, au commencement de 1852, la dette flottante, y compris le capital des rentes dont le remboursement avait été demandé, montait déjà à 688,692,411 francs. Les fonds déposés à titre de cautionnemens se capitalisaient par 234 millions. Nos anciens emprunts pour travaux publics, remboursables par annuités, représentaient alors un capital de 82 millions, et exigeaient 8,960,300 francs pour intérêts, primes et amortissemens. Enfin le chapitre des pensions et engagemens viagers montait à 45 millions, dont 37 étaient consacrés aux pensions militaires. — En résumé, l'ensemble des dettes de l'état, tant perpétuelles que transitoires, enlevait aux contribuables une somme de 292 millions de francs. Retenons bien ce chiffre de 1852, il faudra le rapprocher de l'état actuel des choses.

On voit assez clairement aujourd'hui qu'au moment où le coup d'état fut frappé tout avait été préparé pour donner une impulsion soudaine aux affaires et causer dans le public une sorte d'éblouissement par le contraste de la veille et du lendemain. Dès les premiers jours commence à se dessiner le plan qui, en s'accentuant de plus en plus, constituera le système économique de l'empire, système à grands effets, mais plein de dangers. Il consiste à surexciter les instincts industriels pour obtenir l'abstention politique, à figurer une prospérité théâtrale, à forcer les sympathies par la diffusion du bien-être, en semant d'une main large et facile les priviléges financiers et commerciaux, les concessions, les subventions, les garanties d'intérêt, les commandes, les gros traitemens,

en un mot, des germes d'entreprises, de bénéfices et de salaires. Un tel programme conduit loin. Les voies et moyens ordinaires n'auraient pas suffi à la dépense; à côté des sources naturelles de la fiscalité, il fallait établir des courans de capitaux particuliers. Ici vont se faire sentir l'inspiration et l'influence personnelle de M. Fould, ministre d'état à cette époque, financier très habile sans aucun doute, cherchant comme le virtuose la difficulté pour la vaincre, plein d'ingéniosité, d'entrain, de prestige, mais faiblement pourvu de la prévoyance qui constitue l'homme d'état. Nous allons voir se dérouler la série des expédiens indispensables pour élever les recettes au niveau des dépenses, emprunts sous toutes les formes, directs ou indirects, avoués ou dissimulés, mais portant toujours le signe caractéristique de l'emprunt, le sacrifice de l'avenir au présent.

Les régimes antérieurs avaient laissé des valeurs de portefeuille, entre autres des créances à longs termes sur les compagnies de chemins de fer. La loi de 1842, destinée à provoquer l'établissement des grandes lignes, mettait à la charge de l'état l'achat des terrains, les terrassemens et les ouvrages d'art. On avait imaginé cette combinaison qui nous étonne aujourd'hui pour venir en aide à l'industrie privée, dont le crédit n'était pas encore fondé; mais les dépenses faites par l'état étaient consenties à titre d'avances dont les compagnies concessionnaires devaient se libérer à la longue au moyen d'annuités échelonnées sur la durée des exploitations. Quelques lignes avaient reçu en outre des secours directs, des prêts en argent, dont elles étaient débitrices, ou bien encore l'état avait revendu à terme quelques petits tronçons dont la débâcle de plusieurs compagnies en 1848 l'avait rendu propriétaire. Ces diverses transactions avaient constitué une masse de créances, résultats des sacrifices faits par les gouvernemens antérieurs, et dont il serait juste de décharger leur compte. Partie de ces créances avait été recouvrée avant 1852; le régime impérial a épuisé le reste : de 1852 à 1865, il a encaissé par voie d'escompte une somme de 110,512,459 fr., avancés dans le cours des dix années précédentes sous formes de prêts d'argent ou de travaux. Ajoutons-y 11,620,290 francs provenant du cautionnement d'une ancienne compagnie déchue.

En 1848, le gouvernement, menacé d'une suspension des travaux sur la ligne de Paris à Lyon, avait dû retirer la concession, non pas sans indemniser les actionnaires des dépenses qu'ils avaient faites. Cet arrangement avait rendu nécessaire l'inscription d'une rente; mais nous avons déjà dit qu'elle était à peu près compensée par le revenu du chemin, exploité au profit de l'état. Après le 2 décembre, un des premiers actes du régime nouveau est la vente de

la ligne de Lyon à une compagnie nouvelle au prix de 114 millions remboursables en quatre ans. Il faut dès lors effacer du budget des recettes le produit net de ce chemin : n'est-ce pas là un emprunt véritable, puisque l'état aliène un revenu au prix d'un capital qu'il encaisse?

Deux années s'écoulent; on a porté à quatre-vingt-dix-neuf ans la durée des concessions de chemins de fer, et constitué par là un grand monopole financier. On a fait surgir le Crédit mobilier, on a fait don au Crédit foncier, aux sociétés de secours mutuels, aux logemens et asiles d'ouvriers, aux retraites des desservans pauvres, d'une somme de 35 millions à prendre sur le produit des forêts de la famille d'Orléans, rattachées aux domaines de l'état. On a provoqué la construction du palais de l'industrie, qu'on sera obligé de racheter plus tard au prix de 13 millions. Une rente de 500,000 fr. est inscrite par décret au profit de la Légion d'honneur. Il y a du travail dans les usines, et la spéculation est dans le ravissement. Au spectacle de la prospérité publique, on désire ajouter le luxe de la gloire. La guerre d'Orient est résolue. Si on avait soupçonné ce qu'elle allait coûter et combien elle devait peser sur les finances du règne, on ne l'aurait peut-être pas entreprise. On risque timidement un premier emprunt de 250 millions; on n'était pas encore accoutumé à ces gros chiffres. Le succès dépasse les espérances. On lance coup sur coup un second emprunt double du premier, puis un troisième aussi fort à lui seul que les deux autres. A cette occasion, on introduit l'habitude de faire ajouter au chiffre de l'emprunt annoncé la somme nécessaire pour couvrir les frais et payer la première annuité. Le trésor récolte ainsi 1,538 millions nets au lieu des 1,500 millions demandés au public. Les profits politiques de cette guerre sont-ils proportionnés aux sacrifices? Grosse question qu'il ne nous appartient pas de résoudre. Le résultat le plus évident est que la Russie, cruellement blessée, mais non pas abattue, se recueille depuis quatorze ans avec une âpre rancune, et que le milliard et demi que Sébastopol nous a déjà coûté menace les contribuables en ce moment même d'une nouvelle dépense non moins accablante peut-être.

Il faut faire beaucoup pour les armées à qui on demande beaucoup. Après la guerre de Crimée, on imagine une combinaison tendant à assurer l'avenir de ceux qui se consacrent au service militaire et à satisfaire en même temps les familles résignées à un sacrifice pour conserver leurs enfans. Le système de l'exonération n'a plus de défenseurs aujourd'hui; les officiers lui reprochent d'avoir affaibli notre armée, il n'a pas été moins préjudiciable à nos finances. Le moins apparent de ses vices était de mettre des

sommes considérables à la portée d'un pouvoir pour qui l'emprunt est trop souvent une nécessité. Le danger était d'autant plus grand qu'il existait chez nous, sous prétexte d'amoindrir les dettes, un ingénieux procédé pour les augmenter sans qu'il y parût. Ouvrir le grand-livre, comme on dit, est un acte solennel qui attire l'attention et devient un texte de harangues; mais les inscriptions sur ce grand-livre comportaient sous le même total deux catégories de rentes, les unes appartenant à des particuliers et que l'état devait payer, les autres attribuées fictivement à la caisse d'amortissement et qu'on ne payait pas. Or, quand existait quelque part un capital que le gouvernement avait désir d'appliquer à ses besoins, il suffisait d'insérer dans un article inaperçu d'une loi financière que la rente du capital disponible serait inscrite au nom de l'établissement dont on s'appropriait les fonds : une rente d'égale somme était rayée du compte de l'amortissement, le total apparent de la dette publique n'était pas changé, et l'emprunt était fait.

C'est ainsi que deux lois de 1857 et 1860, lois à peine remarquées, vaguement consignées dans les documens, autorisèrent le ministre des finances à employer les excédans de la dotation de l'armée de 1857 à 1861 inclusivement, à la charge de mettre au service de la caisse militaire une certaine somme de rentes actives prises sur les rentes passives de la caisse d'amortissement. Depuis son origine en 1856 jusqu'au 31 janvier 1867, la caisse d'exonération a reçu des familles l'énorme somme de 703,510,118 fr. A cette même date, elle avait dépensé, en primes d'engagemens, hautes paies de réengagemens et pensions de retraite, 357,758,500 francs. Elle a consacré à des achats de rentes sur l'état 357,588,580 fr. Il lui restait un solde d'environ 7 millions, qui s'élève probablement à une quarantaine de millions aujourd'hui. Sur le capital employé en rentes 3 pour 100, combien l'état a-t-il consolidé à son profit? Le premier coup d'œil jeté sur une comptabilité limpide devrait nous l'apprendre; mais nos documens financiers, malgré la réputation de clarté qu'on leur a faite, ne sont souvent que des énigmes à deviner. Nous trouvons que jusqu'en 1861 une somme de 182,947,676 francs prélevée par l'état sur les produits de l'exonération a été remplacée par une rente de 7,942,315 francs provenant du fonds d'amortissement. Malgré une recherche obstinée, nous n'avons pas pu discerner si les autres rentes acquises à la dotation proviennent de la même origine ou ont été achetées à la Bourse. En 1865, une nouvelle saignée, sous une autre forme cette fois, est faite au fonds de dotation. L'état réclame le concours de la caisse pour des supplémens de pensions militaires, et à ce titre il trouve moyen d'appliquer à l'équilibre de ses budgets un subside

extraordinaire de 27,171,229 francs. Depuis cette époque enfin, la partie des rentes de la dotation non employée par cette caisse, 8 millions environ, est transmise annuellement à l'état et inscrite aux produits divers du budget.

La politique financière de l'empire a été constamment dominée par deux préoccupations : pourvoir à l'insuffisance des recettes naturelles, et multiplier les travaux de construction qui déterminent un grand remuement de capitaux et occupent beaucoup de bras. La dextérité consistait à emprunter sans ouvrir le grand-livre et à faire exécuter beaucoup de travaux sans surcharger immédiatement le budget des dépenses. Au 1er janvier 1857, les découverts du trésor étaient démesurés : ils se chiffraient par 965,532,753 fr. Où trouver des millions à jeter dans le gouffre pour le combler? Une crise monétaire des plus intenses éclate. On s'en prend, non sans quelque raison peut-être, au monopole de la Banque de France. Au milieu de la controverse qui s'établit, on jette l'idée que le capital de la Banque est insuffisant pour le service qui lui est confié. Le gouvernement s'inspire aussitôt de cette théorie. Bien que le privilége de la Banque de France eût encore plus de dix années à courir, on imagine de le proroger pour trente ans de plus, à charge par la Banque d'ajouter 100 millions à son capital et de livrer ces 100 millions à l'état contre une inscription de rente de 4 millions. Grâce au mécanisme si commode de l'amortissement, on transforme une rente passive en rente active. La France doit à perpétuité 4 millions de rentes de plus, et tout est dit.

Il fallait en outre provoquer l'accroissement des recettes par le mouvement quelque peu artificiel des grands travaux. La liquidation du Grand-Central, dont on désirait noyer les comptes dans quelque vaste combinaison, rendait nécessaire une évolution dans le système des chemins de fer. On pratiqua le fusionnement des compagnies sur une vaste échelle; on partagea le territoire entre six groupes gigantesques, on donna une extension effrayante au système des garanties d'intérêt, appliquées aujourd'hui à des milliards, et, comme le chiffre des subsides à fournir allait être très fortement augmenté, l'état trouva commode d'agir avec les compagnies comme le bourgeois qui fait bâtir, et qui, à défaut d'argent comptant, donne à l'entrepreneur sa signature à escompter. Telle fut l'origine en 1857 des obligations remboursables en trente ans, portant 20 francs d'intérêt au taux nominal de 500 francs, mais livrées aux compagnies au prix moyen de 445 francs. On commença par placer ainsi environ 320,000 titres. Les 80,000 autres restèrent à la disposition de l'état pour les besoins éventuels. En 1861, le ministre fut autorisé à émettre une seconde série de

300,000 obligations trentenaires, mais en s'adressant directement au public. Ce mode de placement séduisit les capitalistes; on se disputa les titres. L'année suivante, M. Fould, à peine arrivé au ministère, prit à tâche de supprimer les obligations trentenaires en les comprenant dans son plan pour la conversion des rentes perpétuelles. Bref, les 700,000 obligations ont fait entrer dans le trésor 283,009,000 francs. Ayant été transformées presque totalement en rente 3 pour 100, les contribuables paient de ce chef une annuité perpétuelle de 12,092,250 fr. sans préjudice d'une somme dépassant 2 millions à fournir pendant vingt ans encore pour l'amortissement de 62,500 obligations trentenaires que les porteurs s'obstinent à ne pas convertir.

En 1859, on ne cherche pas à dissimuler l'emprunt : il s'agit d'une cause sympathique à la France, l'émancipation de l'Italie. 25,773,370 francs de rentes consolidées sont inscrites au prix de 519,667,877 francs effectivement encaissés. Une grande chose politique aura du moins été faite, et quand la question romaine, usée par le temps, ne sera plus une cause de froideur, l'alliance naturelle et cordiale de l'Italie dédommagera la France de ses sacrifices. Il ne faudrait pas en effet considérer la campagne de 1859 au point de vue des chiffres, la spéculation ne serait pas brillante. En échange des 25 millions de rentes introduits dans notre budget des dépenses, nous trouverions à grand'peine un recouvrement annuel de 16 millions pour toutes les recettes provenant des trois départemens acquis par l'empire. Ajoutons à cela que la France, s'étant engagée par le traité de Zurich à transmettre à l'Autriche une somme de 102 millions qu'elle devait recevoir de l'Italie sous forme de rente, a envoyé à Vienne les 102 millions en espèces, et a subi sur la négociation des rentes italiennes une perte sèche d'environ 40 millions qui ont été bravement rejetés à la charge de notre dette flottante.

A l'ivresse de la gloire militaire se mêlait, même dans les régions officielles, une certaine anxiété au sujet des finances. M. Fould fut chargé de donner à cette impression vague une forme précise. Telle fut l'origine du fameux *Mémoire à l'empereur*, lu aux Tuileries le 12 novembre 1861, dans une réunion du conseil privé et des ministres, et reproduit par *le Moniteur* comme pour marquer le point de départ d'un système nouveau. M. Fould, rappelant la part qu'il a prise dans le sénatus-consulte du 25 décembre 1852 qui a constitué la dictature impériale en matière économique, déclare « qu'il n'est pas inutile de revenir sur le passé. » La trop grande facilité des viremens équivaut, suivant lui, à la liberté de décréter des dépenses sans le contrôle du corps législatif, et c'est là, on l'a-

voue, un danger véritable. M. Fould insinue que, depuis 1858 surtout (c'est la date de la première entrée de M. Magne au ministère), les faits ont pris un caractère inquiétant. On a abusé du crédit sous toutes les formes. Une crise est prévue par les hommes expérimentés. « Le véritable moyen de la conjurer est d'agir avec promptitude et décision et de fermer la source du mal en supprimant les crédits supplémentaires et extraordinaires. »

La publication officielle de ce mémoire et l'appel immédiat de M. Fould à la direction suprême de nos finances étaient de nature à faire espérer une réforme efficace; mais les bonnes intentions étaient dominées par la force des choses. Le vice résidait moins dans le procédé financier que dans l'ensemble du système. A quoi peut servir le contrôle des chambres sans une certaine dose d'initiative politique? Un corps législatif que l'on consulte sur des expéditions résolues et des dépenses engagées peut-il laisser le drapeau en échec et refuser le paiement des factures? L'arrivée de M. Fould au ministère ne changea donc rien au train des choses, si ce n'est peut-être que son esprit fertile en ressources augmenta sans y songer la facilité des dépenses. Une invention inaugurée par lui, la séparation de notre bilan annuel en budget ordinaire et budget extraordinaire, nous paraît fort contestable : il y voyait un frein, elle n'a servi qu'à embrouiller notre comptabilité, déjà bien confuse. En revanche, un service qu'il nous a rendu et qui est méconnu par la routine est l'abolition du vieil amortissement, qui offrait tant de facilités pour l'augmentation de nos dettes.

M. Fould avait condamné les emprunts exécutés par ses devanciers de manière à faire croire qu'il n'y aurait pas recours lui-même. Quels seront ses moyens pour équilibrer le budget? Il imagine une opération sur la dette publique qui, sans être un emprunt, fera affluer l'argent dans le trésor. Les créanciers de l'état porteurs de titres convertis en 1852 n'étaient garantis que pour dix ans contre une conversion nouvelle. Ce répit était expiré, et ils n'étaient pas sans craintes. M. Fould leur proposa de les mettre définitivement à l'abri des conversions, c'est-à-dire d'échanger contre du 3 pour 100, moyennant finance, leur 4 1/2, leur 4 pour 100 et même les obligations trentenaires émises de la veille. Les rentiers, à peu d'exceptions près, apportent leurs titres avec les appoints : 147,347,407 francs de rentes anciennes sont échangés contre une pareille somme en 3 pour 100, et une vraie pluie d'or, 157,820,296 francs net, tombe dans la caisse de l'état. Ce n'est pas tout. Le nouveau 3 pour 100 substitué aux anciens fonds ayant été créé payable par trimestres avec jouissance du 1er avril 1862, les premiers coupons ne venaient à échéance qu'à partir de juillet; il

n'y avait que trois trimestres à payer la première année, ce qui procurait au trésor le bénéfice d'un trimestre, soit environ 36 millions. Voilà certes de l'habileté, à ne considérer que le présent; mais en somme qu'avait fait M. Fould? Il avait battu monnaie en aliénant la faculté de réduire plus tard le taux des rentes : n'était-ce pas encore un escompte de l'avenir, un quasi-emprunt?

L'abîme des déficits restait béant : qu'y va-t-on jeter encore pour en diminuer les profondeurs? Depuis la restauration des Bourbons espagnols, entreprise par les Bourbons de la branche aînée en 1823, la France avait fait régler la facture, mais elle avait dédaigné de l'envoyer. Le compte, arrêté à 80 millions quarante ans auparavant, s'était élevé par les intérêts à 117,415,865 francs. On donna quittance en 1863 pour 25 millions net.—Vers la même époque, on relève le taux des cautionnemens et on en demande à de nouvelles catégories d'employés, si bien que le capital à la disposition du gouvernement, qui était en 1852 de 234 millions comportant 7 millions d'intérêt, monte actuellement à 296 millions, dont l'intérêt à servir est de 8,700,000 francs. Encore une sorte d'emprunt d'environ 62 millions à inscrire au passif de l'empire. — Un reliquat d'obligations trentenaires destiné à solder les subventions promises aux compagnies de chemins de fer existait dans le portefeuille du trésor, représenté depuis la conversion par une rente de 1,429,620 fr. 3 pour 100. On imposa aux compagnies un arrangement nouveau, aux termes duquel les subventions devaient être acquittées en quatre-vingt-douze annuités. C'était encore une manière d'emprunter, puisqu'on répartissait sur près d'un siècle un paiement qu'on aurait pu faire immédiatement. La rente de 1,429,620 francs, devenue disponible, fut ausitôt envoyée à la Bourse; on en tira un capital de 32,021,168 francs, qui furent, suivant la formule consacrée, appliqués à l'atténuation des découverts. — Le gouvernement possédait encore, jusqu'à concurrence de 29,530,110 francs, des créances sur quelques compagnies, mais à de si longues échéances qu'il n'était guère possible de les réaliser. En vertu d'un article inséré dans le dernier contrat passé avec ces compagnies, les anciens titres de créance furent échangés contre des obligations nouvelles après déduction des escomptes, qui, portant sur un terme d'environ trente années, ne montèrent pas à moins de 13 millions. En définitive, l'état encaissa immédiatement une somme de 16,740,442 fr. — On essaya encore de battre monnaie en vendant des immeubles domaniaux, tels que les terrains de l'ancien port du Havre et les plantations résineuses opposées, sur nos côtes, aux invasions de l'océan : les acquéreurs firent défaut, la vente ne produisit pas même 11 millions. — Ces réalisations exceptionnelles, jetées dans la

balance du côté de l'actif, ne rétablissaient pas l'équilibre. En décembre 1863, M. Fould fut forcé d'avouer que l'ensemble des découverts, parvenus à 972 millions, dépassait la limite tracée par la prudence, et, malgré les théories qu'il avait professées l'année précédente, il dut se résigner à rouvrir le grand-livre. De là l'emprunt d'urgence autorisé par la loi du 30 décembre 1863, qui procura une ressource extraordinaire de 314,910,391 francs.

Ces grands besoins d'argent, ces expédiens multipliés seraient incompréhensibles, si on ne se rappelait qu'à l'époque où ils se produisaient, de 1862 à 1865, on était en plein dans la phase des expéditions lointaines, si dispendieuses et si peu rémunératrices. Impossible de saisir dans le dédale de notre comptabilité ce que nous ont coûté la guerre de Chine, la conquête de la Cochinchine, l'aventure du Japon, le désastre mexicain. Quant aux recouvremens, nous trouvons à l'actif de nos budgets extraordinaires que l'indemnité chinoise, soldée en six ans, s'est élevée à 56,088,368 fr., que la part de la France dans l'indemnité cochinchinoise a été de 10,080,000 fr., que le Japon nous a payé 4 millions. On pourrait dire encore de ces recouvremens qu'ils sont des espèces d'emprunts, puisque les dépenses de guerre faites pour les obtenir se sont traduites par des augmentations de la dette publique. Tristes spéculations! il faut en convenir. Il serait bien opportun que les commissions financières appelassent d'une manière formelle l'attention des assemblées et du public sur certaines entreprises qu'on nous signale comme les conceptions d'une politique transcendante, et qui, dès qu'on met en balance ce qu'elles coûtent et ce qu'elles rapportent, semblent des défis portés au bon sens de la nation. Prenons pour exemple notre conquête de la Cochinchine. On vient de voir que ce pays nous restitue sous forme d'indemnité de guerre une somme d'environ 10 millions. Or, de l'aveu du gouvernement, qui vient d'ouvrir un compte spécial pour cette nouvelle colonie dans le budget proposé pour 1869, les dépenses de guerre et d'administration à la charge de la métropole monteront à 26 millions de 1865 à 1868 inclusivement, et nos budgets resteront grevés de ce chef d'une dépense qui ne descendra pas de longtemps au-dessous de 4 millions. Avons-nous donc de grands intérêts à protéger en ces régions lointaines? Nous ouvrons le dernier compte de la douane, et nous constatons que les importations en France de la Cochinchine et du royaume de Siam réunies se sont élevées à 323,786 fr. Le chiffre de nos exportations pour ces mêmes contrées est un peu plus fort : il atteint 3,445,098 francs; il faut ajouter que dans ce total figurent pour 1,260,000 francs les vins et les articles à l'usage de nos garnisons européennes.

A l'égard du Mexique, ce serait bien autre chose : le vrai irait au-delà des probabilités; mais le bilan complet de cette déplorable opération nous écarterait de la recherche qui nous occupe. Il s'agit en ce moment de dresser un relevé des ressources extraordinaires que le gouvernement impérial a dû se procurer pour augmenter ses moyens d'action et pourvoir aux nécessités dispendieuses de son système politique. Il faut donc faire entrer dans ce compte les sommes qu'il a encaissées sur le produit des opérations financières auxquelles les obligations mexicaines doivent leur origine. Se sentant engagé de manière à ne plus pouvoir reculer, entraîné à des dépenses qui dépassaient toutes les prévisions, mais n'osant pas solliciter directement le crédit pour une entreprise que le bon sens public avait condamnée, le gouvernement, il faudrait peut-être dire M. Fould, concerta, patrona, fit réussir une série d'émissions au nom de Maximilien. 293 millions effectifs furent ainsi prélevés, et pour une grande partie au sein des plus pauvres familles. Le pouvoir trouverait peut-être une excuse dans les faux renseignemens qui l'ont égaré, dans les illusions qui régnaient presque partout sur l'opulence du Mexique. Désabusé aujourd'hui, il se reconnaît débiteur des sommes dont il a directement profité, il offre aux souscripteurs, à titre d'indemnité, une inscription de rente dont la vente fournirait 68 millions; mais il est avéré que les prélèvemens de l'état sur les émissions mexicaines ont atteint au moins 105 millions, et déjà la commission du budget a reçu plusieurs amendemens tendant à doubler le chiffre de l'indemnité offerte. Certes il y a là emprunt et de la pire espèce, puisqu'on nous demande aujourd'hui de créer une rente perpétuelle de 3 millions au moins et plus probablement de 5 à 6 millions, pour compenser le capital qui a été reçu et employé.

Nous dénonçons un autre genre d'anticipation dont il faut se défier : il consiste à faire exécuter des travaux en recevant de la ville ou de la compagnie intéressée les sommes nécessaires à titre d'avances remboursables à longs termes; de cette manière, on soulage le budget courant, mais on grève d'annuités les budgets à venir. Une remarquable application de ce procédé est le contrat passé en 1866 entre le gouvernement et la Société algérienne. Celle-ci doit fournir en six ans une somme de 100 millions destinée aux travaux publics de l'Algérie. Pendant six ans, une somme de 16,666,666 fr. portée en recettes facilitera l'équilibre des budgets; mais après six ans, et les 100 millions dépensés, l'état devra payer pendant cinquante ans une annuité de 5,759,074 francs. Ce nouveau genre d'emprunt a été pratiqué avec des variantes pour les houillères de la Sarre, qui ont avancé 13,800,000 francs dont on paie l'intérêt, et par un vote

tout récent avec les villes de Dunkerque et de Bordeaux, qui fournissent l'une 12 millions et l'autre 10.

Après tant d'expédiens et de sacrifices soutenus pendant dix-sept ans, a-t-on conjuré le danger des découverts exagérés, a-t-on retrouvé enfin une allure financière solide et dégagée? Moins que jamais. Vers la fin de la session dernière, après le vote annuel des budgets, surgit avec l'incident du Luxembourg la possibilité d'une guerre. Il faut transformer et compléter l'armement, remplir nos magasins vidés par la campagne du Mexique, créer cette machinerie nouvelle qui va donner une effroyable activité à l'art de détruire les hommes. Le temps manque pour étudier tout cela, et d'ailleurs la réorganisation militaire n'est encore qu'un projet. Le corps législatif, avant de se séparer, vote d'urgence et sans vérifications un crédit extraordinaire de 159 millions pour les ministres de la guerre et de la marine : 583 millions venaient déjà d'être accordés à ces mêmes ministères par les votes budgétaires des jours précédens. Au mois de novembre 1867, le corps législatif est rappelé. Bientôt le rapport du ministre des finances à l'empereur et les projets de loi pour la rectification des budgets nous apprennent qu'à part les dépenses militaires l'expédition de Rome, la cherté des vivres, certains mécomptes dans le produit des impôts, l'accroissement prévu de la dette publique, nous infligeront des sacrifices extraordinaires pour les trois exercices qui sont à l'étude (1867-69). Le déficit avoué au commencement de l'année était de 407,554,896 fr., et il est facile de voir actuellement qu'il montera beaucoup plus haut, même en admettant que la paix européenne ne soit pas troublée. Bref, aux termes d'un projet de loi annexé aux budgets, le gouvernement a demandé un emprunt de 440 millions, lequel, avec les frais d'émission et l'allocation supplémentaire des premiers coupons à payer, s'élèverait en réalité à 662 millions. Or la commission du corps législatif vient de déclarer qu'elle croit convenable de réduire l'emprunt à 436 millions effectifs, y compris les frais et l'avance des cinq premiers trimestres; elle limite la somme qui doit être appliquée spécialement aux dépenses militaires, interdit pour cet emprunt l'usage des viremens, et prescrit qu'un compte-rendu tiendra le corps législatif au courant de l'emploi des crédits, jusqu'à leur entier épuisement. Personne ne se trompera sur la portée de cette décision : c'est un rappel à l'économie et surtout une protestation contre les velléités de guerre qui porteraient le dernier coup à nos finances. Quoi qu'il en soit, ne pouvant prévoir le résultat définitif de ce conflit, nous conservons ici le chiffre de 462 millions demandé par le gouvernement, puisqu'il correspond à des dépenses déjà faites, auxquelles il faudra pourvoir de quelque fa-

çon. C'est le dernier terme de notre investigation. La simple récapitulation des faits qui viennent d'être consignés en sera le commentaire le plus saisissant.

RELEVÉ

*Des ressources et moyens extraordinaires réalisés en supplément des impôts de 1852 à 1868 et appliqués aux besoins de l'empire.*

| | Francs. |
|---|---|
| Recouvremens d'avances faites aux compagnies de chemins de fer (de 1852 à 1865) | 110,512,459 |
| Vente du chemin de fer de Paris à Lyon, 114 millions, et avec les intérêts environ | 120,000,000 |
| Cautionnemens d'anciennes compagnies tombées en déchéance au profit du trésor | 11,620,290 |
| Aliénation des forêts rattachées au domaine de l'état (1852-1866) | 35,000,000 |
| *Guerre d'Orient.* Premier emprunt (loi du 11 mars 1854). Produit net | 249,262,016 |
| — Deuxième emprunt (loi du 31 décembre 1854) | 509,522,397 |
| — Troisième emprunt (loi du 11 juillet 1855) | 779,459,425 |
| Dotation de l'armée (loi du 19 juin 1857). Consolidation partielle du fonds d'exonération | 182,947,676 |
| Doublement du capital de la Banque de France (1857) | 100,000,000 |
| *Guerre d'Italie* (loi du 2 mai 1859). Produit net | 519,667,877 |
| Obligations trentenaires (lois du 23 juin 1857 et du 29 juin 1861) | 283,009,000 |
| Recouvrement d'une créance sur l'Espagne (1862) | 24,711,113 |
| Conversion du 4 1/2, du 4 pour 100 et des obligations trentenaires en 3 pour 100 (1862). Produit net de la soulte | 157,092,751 |
| Abandon, par les rentiers adhérens à la conversion, d'un trimestre de leur revenu | 39,274,000 |
| Produit de la négociation de 1,429,620 francs de rente appartenant au trésor (1863) | 32,021,168 |
| Cautionnemens. Augmentation des capitaux déposés (de 1852 à 1868), environ | 62,000,000 |
| Indemnité chinoise (1860-66) | 56,088,368 |
| Indemnité cochinchinoise (part de la France, 1862-68) | 10,080,000 |
| Indemnité du Japon (1866) | 4,000,000 |
| *Guerre du Mexique.* Emprunt de 1863 (loi du 30 décembre) | 314,910,391 |
| Produits d'immeubles domaniaux (bois des dunes et terrains du Havre) affectés à la reconstruction de l'Opéra (1863) | 10,387,906 |
| Négociation de créances à très longs termes sur les compagnies de chemins de fer (1863) | 16,740,442 |
| Recouvremens sur les produits des emprunts mexicains (1864-66) | 105,000,000 |
| Reprises sur la caisse de la dotation de l'armée pour pensions militaires antérieurement à 1864 | 27,171,229 |
| Contrat avec la Société algérienne (avances pour travaux publics en Algérie) | 100,000,000 |
| Emprunt proposé pour couvrir les déficits de 1867, 1868 et 1869 | 462,000,000 |
| | 4,322,478,508 |

Ainsi, dans l'espace de dix-sept ans, le gouvernement impérial a dû se procurer, en addition aux produits naturels des impôts,

une somme de *quatre milliards trois cent vingt-deux millions*. Cet énorme subside ayant été obtenu, soit par des emprunts directs dont il faut servir la rente, soit par des emplois de capitaux disponibles dont les revenus se trouvent aliénés, il est résulté de ces opérations extra-budgétaires un accroissement des dettes et engagemens de l'état. Nous attribuons à ces derniers mots leur sens le plus large et le plus pratique, c'est-à-dire que nous comprenons sous la dénomination de dette publique non-seulement les inscriptions du grand-livre, mais les annuités diverses souscrites pour de longues périodes, et au paiement desquelles l'état ne peut pas plus se soustraire qu'à celui des rentes consolidées. Sans ce rapprochement, la comparaison que nous voulons établir entre le point de départ du système et le résultat actuel manquerait d'exactitude :

DETTE PUBLIQUE ET ANNUITÉS DIVERSES.

| | 1852. | 1868. |
|---|---|---|
| Rentes consolidées. . . . . Fr. | 208,978,862 (1) | 363,799,936 (2) |
| Interêts de la dette flottante . . . . . | 22,000,000 | 26,000,000 |
| Intérêts des cautionnemens. . . . . | 7,000,000 | 8,700,000 |
| Annuités pour emprunts spéciaux. . . . . | 8,960,300 | 10,139,887 |
| Rentes viagères, pensions militaires et civiles. . . | 44,688,000 | 88,258,539 |
| Garanties d'intérêts aux compagnies de chemins de fer (3). . . . . | » | 31,000,000 |
| Annuités à servir aux compagnies de chemins de fer. . . . . | » | 18,272,500 |
| Annuités à payer à la Société algérienne (4) . . . | » | 2,979,000 |
| Total des engagemens de l'état. . . . Fr. | 291,627,162 | 549,149,862 |

| | |
|---|---|
| 1868 . . . . . Fr. | 549,149,862 |
| 1852 . . . . . | 291,627,162 |
| Différence. . Fr. | 257,522,700 |

Il résulte de ce tableau que la dette effective de l'état s'est accrue en dix-sept ans de 257 millions d'annuités à payer. Si nous divisons par 17 les 4 milliards 322 millions que le gouvernement impérial a puisés à d'autres sources que celles des impôts, nous

(1) Ce chiffre ne comprend pas les 17,566,401 francs de recettes supprimées par le décret de conversion du 14 mars 1852, ni les 5,685,978 francs de rentes correspondant au revenu annulé du chemin de Lyon. Nous avons donné plus haut les motifs de ces retranchemens.

(2) Ce chiffre est celui qui est proposé dans le budget en discussion. Il comprend la rente accordée aux porteurs d'obligations mexicaines pour 3 millions seulement et les 20 millions d'intérêts du prochain emprunt.

(3) Transférées au compte du nouvel amortissement.

(4) Cette annuité s'élèvera, à partir de 1872, à près de 6 millions.

trouvons que la moyenne annuelle de ces emprunts est 254 millions. L'écart n'est pas grand entre ces deux chiffres, et la coïncidence est vraiment remarquable. On va nous dire : l'emprunt n'est pas un mal par lui-même, pourvu qu'on ait les moyens d'y faire honneur, et peu importe que l'accroissement de la dette publique grossisse nominalement le budget des dépenses, si la prospérité créée par ces dépenses mêmes a pour effet de déterminer une progression équivalente dans les recettes? — C'est ici que nous attendions les apologistes du système pour examiner avec eux l'état réel des choses.

## II. — LA SITUATION.

Dans toute analyse financière, on doit éviter de confondre les recettes normales, celles qui proviennent des contributions et revenus publics et se reproduisent naturellement, avec les recettes accidentelles, qui ne sont pas destinées à se reproduire et qui ont presque toujours pour origine des emprunts plus ou moins bien déguisés. Nous venons de constater que depuis l'établissement de l'empire les produits naturels de l'impôt sont restés très insuffisans et que, pour les élever au niveau des dépenses, il a fallu recourir constamment à des expédiens, à des aliénations de revenus, à des emprunts dans la mesure moyenne de 254 millions par année. Est-on autorisé à espérer que l'équilibre se rétablira de lui-même par la progression naturelle des impôts? Peut-on continuer à vivre d'anticipations et élever à l'état de principe le sacrifice de l'avenir au présent? N'est-on pas arrivé à un point où il faut rompre avec les pratiques du passé et changer résolûment de système?

Une théorie assez commode s'est introduite depuis quelques années au sein de nos commissions financières. « Elle consiste, disait encore le dernier rapporteur, M. du Miral, à doubler dans le budget rectificatif la progression des recettes qui s'est réalisée dans l'exercice où le budget primitif a été présenté comparativement à celles de l'exercice qui en avait précédé la présentation, et qui lui ont servi de base. » Cette formule assez obscure demande à être éclairée par un exemple. Dans la première ébauche du budget de 1867, l'évaluation des impôts indirects a pour base les recouvremens effectifs de 1865. Il s'est trouvé que l'exercice 1866 a donné 42 millions de plus que 1865; on en a conclu que 1867 donnerait un bénéfice au moins égal, et en rectifiant les comptes provisoires de cette dernière année on a estimé à 86 millions cette progression des impôts, que l'on suppose immanquable. Les résultats de l'année dernière ont donné un démenti assez rude à cette théorie. Le simple bon

sens fait voir que l'hypothèse d'une progression indéfinie conduirait à l'absurde.

Chaque régime économique, chaque procédé fiscal a une force d'expansion qui lui est propre : un système d'impôt étant donné, les résultats qu'il produit flottent entre un maximum et un minimum qui ne sauraient être dépassés. Les variations possibles ont pour causes quelquefois un incident politique qui réagira sur les affaires, et le plus ordinairement l'état des récoltes, qui fournissent les principaux élémens de l'échange commercial et de l'aisance publique. L'année 1865 a été d'une fécondité exceptionnelle, surtout dans les deux branches principales de l'impôt, les sucres et les boissons. Cette abondance profite à l'année 1866; les consommations deviennent faciles, le propriétaire campagnard, dont le revenu est augmenté, renouvelle son outillage ou se permet des jouissances personnelles qu'il demande à l'industrie des villes : de là une multiplicité de transactions dont le trésor recueille le bénéfice. Est-ce une raison pour que l'année suivante soit plus épanouie et plus productive encore? Ce serait plutôt le contraire malheureusement qu'il faudrait prévoir. Une expérience vieille comme le monde nous a appris que les vaches maigres ne tardent pas à suivre les vaches grasses. Il arrive donc, comme on devait s'y attendre, que la récolte de 1866 reste au-dessous de la moyenne; aussitôt l'insuffisance et la cherté des produits, les déceptions du cultivateur, compriment les dépenses, et l'impôt faiblit nécessairement en 1867. La fatalité veut que cette année 1867 soit elle-même encore bien plus mauvaise que la précédente. Pour ne citer qu'un fait, la production moyenne des céréales pendant les trois années 1863-65 avait été de 108 millions d'hectolitres pour le froment et 158 millions d'hectolitres pour les sept autres espèces de grains (1). L'année dernière, le froment donne seulement 83 millions d'hectolitres, et pour tous les autres grains le rendement ne dépasse pas 134 millions : de là une différence qui, évaluée en argent, ne représenterait pas beaucoup moins de 1 milliard de francs perdu seulement pour les producteurs de céréales. Les vignobles ne sont guère mieux partagés. Ce retranchement de 1 milliard au moins dans les revenus de nos populations agricoles, le ralentissement des achats de la campagne coïncidant avec la cherté des vivres dans les villes, vont avoir pour effet d'amoindrir le contingent du trésor en 1868, il faut s'y attendre. Ce sera une complication des embarras et de la crise dont nous souffrons dans ce moment.

Même les causes accidentelles mises à part, ce prétendu principe

(1) Méteil, seigle, orge, avoine, maïs, sarrasin, farineux secs.

de la progression des recettes trouverait un obstacle dans le mécanisme de notre fiscalité : il manque de la souplesse nécessaire pour s'adapter aux circonstances et suivre dans toutes ses inflexions la prospérité qui se développe. Voyez l'impôt anglais tel que l'a constitué un incessant et admirable travail de remaniement depuis la réforme commerciale. Le privilége en a été autant que possible extirpé, toutes les taxes y sont rigoureusement proportionnelles aux revenus ou aux consommations. L'*income tax*, correspondant à nos contributions directes, a pour essence de se mesurer à la fortune réelle de celui qui le paie. Les impôts indirects sont perçus, sans exception aucune, sur tout ce qui est consommé. De cette manière les revenus de l'état suivent le mouvement de l'aisance nationale aussi exactement que le flotteur qui s'élève en même temps que le niveau du liquide où il baigne. Chez nous, c'est autre chose. Notre régime fiscal, qui a ses racines dans le passé, conserve en plus d'un endroit les traces de ces priviléges qui tenaient à l'essence féodale de l'ancienne monarchie.

Pour nos contributions directes, au lieu de demander des cotisations proportionnelles aux revenus, ce qui réaliserait l'égalité démocratique, nous nous sommes fait une théorie imprégnée de féodalité : la redevance immuable de la terre et l'immunité personnelle de celui qui la possède. On a posé en axiome la fixité du principal en matière d'impôt foncier : les augmentations ne se produisent que sous forme de centimes additionnels, qui presque toujours sont votés sur la demande et pour les besoins spéciaux des localités; le trésor public n'en profite pas. La production agricole, véritable source de la prospérité nationale, et qui fournit au moins les deux tiers des revenus particuliers, est triplée depuis quarante ans; le rendement des propriétés bâties s'est assurément élevé dans une proportion égale à celui de la terre. Eh bien! la contribution foncière proprement dite, celle qui correspond à la richesse territoriale, ne donne pas plus à l'état aujourd'hui que dans les dernières années de la restauration (1). Les surcharges sont le fait de ces centimes additionnels que s'imposent les départemens et les communes, et dont la cause la plus ordinaire est la fièvre contagieuse des travaux publics et des embellissemens.

(1) En 1830, le contingent de l'état dans la contribution foncière proprement dite, celle qui provient des immeubles, montait à 170,266,125 francs. Le rendement prévu pour 1868 est seulement de 170,200,000 francs. — La contribution personnelle et mobilière est passée de 30 millions à 42, celle des portes et fenêtres de 13 millions à 32, ce qui s'explique par l'incessante multiplication des bâtimens. Quant aux patentes industrielles, l'augmentation depuis 1830 est considérable : elles montent de 24 millions à 66 pour la part applicable aux besoins de l'état.

En somme, le plus important de nos impôts directs, l'impôt foncier, étant protégé par le prétendu principe de la fixité, et les trois autres étant étendus déjà de manière à ne plus conserver beaucoup de leur élasticité, ce ne sera pas de l'accroissement des contributions directes qu'on obtiendra la progression des recettes sur laquelle l'optimisme officiel paraît compter.

Passons aux contributions indirectes. La mine d'or est actuellement l'administration de l'enregistrement et du timbre. La restauration en tirait 182 millions de francs. En 1852, l'empire trouva ce même revenu porté à 272 millions. Les recouvremens de l'année dernière ont atteint le chiffre énorme de 434 millions : nous dirons un peu plus loin à quoi tient ce prodigieux résultat. Faut-il prévoir de nouveaux accroissemens, faut-il les désirer? La réponse à cette question se trouvera dans la dernière enquête agricole. Les plaintes et les récriminations y éclatent avec un rare ensemble, et, bien qu'elles aient pour interprètes des conseillers d'état, des députés, de grands propriétaires qui s'appliquent à en tempérer l'amertume, elles conservent un remarquable accent de vivacité. Les frais de mutation sont si onéreux, dit un des rapporteurs, « qu'ils constituent non plus un impôt, mais un partage de la propriété elle-même entre l'état et le nouveau possesseur. » On constate d'un autre côté que les droits d'enregistrement, supportables pour la grande propriété, deviennent écrasans pour la petite. Dans les familles riches, dit-on avec amertume, les transactions sur les immeubles sont plus rares parce qu'on y vit plus longtemps, qu'on n'y aliène pas les patrimoines, et qu'on a rarement besoin d'emprunter; le poids de l'impôt retombe en très grande partie sur les petits propriétaires et les gens nécessiteux, bien plus exposés que les autres à faire les actes qui entraînent l'application des droits. Et puis la combinaison des frais est progressive en raison inverse de l'aisance des contribuables, les droits fixes devenant de plus en plus onéreux à mesure qu'ils portent sur un capital plus faible. Pour un domaine d'une certaine valeur, l'ensemble des frais n'excédera pas 10 pour 100; mais s'agit-il d'exproprier une masure de 500 francs ou de dépecer un lambeau de terre entre plusieurs héritiers, les frais dépasseront le prix obtenu par la vente. Voilà ce qu'on lit dans les témoignages de l'enquête agricole, et ce n'est pas sous le règne du suffrage universel qu'on verra augmenter beaucoup un impôt décrié par des millions d'électeurs.

Observons maintenant notre système fiscal dans son application aux choses de consommation usuelle : c'est là surtout qu'il manque d'élasticité. En Angleterre, les douanes produisent cinq fois plus que chez nous, parce que les objets éminemment imposables, le

sucre, le café, le thé, le tabac, les vins, les liqueurs, arrivent de l'extérieur par cette voie. La France tire de son territoire les principaux élémens de son alimentation. Depuis la réforme habile et heureuse d'ailleurs de son régime douanier, les matières premières destinées à l'industrie ayant été exonérées, il n'y a plus que deux articles de nature à présenter de gros chiffres : le café et les sucres coloniaux ou étrangers. Le produit du café est triplé depuis vingt ans, et la recette des sucres extérieurs, plus ou moins comprimée par la récolte du sucre indigène, est très variable. En somme, nos douanes ne rendront pas de longtemps beaucoup plus qu'on n'en tire aujourd'hui, et il ne faut pas s'en plaindre. Si les boissons donnent en Angleterre plus de 500 millions de francs, c'est que personne ne prétend à des exemptions. On ne recherche pas si un gallon de bière a été bu par le riche ou par le pauvre, à la campagne ou dans une ville : il suffit qu'il ait été consommé pour que le fisc exerce son droit. Nous possédons en France une richesse que nos voisins nous envient, le vin. Ce genre de production s'est développé d'une manière qui est un sûr indice des progrès de notre agriculture; mais chez nous ce qui est imposé, ce n'est pas la consommation du vin, c'est le commerce auquel il donne lieu. Il semblerait que, si une cotisation de 20 centimes est demandée à celui qui boit un litre de vin, c'est qu'on cherche un moyen de le faire contribuer aux charges communes : peu importe qu'il soit ou ne soit pas propriétaire; c'est en qualité de citoyen français qu'il devrait contribuer. Il n'en est pas ainsi. Par une des réminiscences féodales de la restauration qui a agencé notre impôt sur les boissons, le propriétaire est exonéré lorsqu'il consomme sur place, les taxes varient d'une localité à l'autre, et au moyen du droit de détail le plus lourd du fardeau est rejeté sur les plus pauvres. Les derniers documens nous apprennent que l'année 1865, exceptionnellement fertile, a rendu 60 millions d'hectolitres de vin, déduction faite des quantités qui ont été converties en eaux-de-vie et en vinaigre; moins de la moitié de cette récolte, 25,279,845 hectolitres seulement, ont été atteints par les droits, et sur une somme de 118 millions environ que les vins ont produits plus de 50 millions ont été perçus en vertu du droit de détail dans les cabarets et auberges de nos campagnes, à proximité de quelque grand domaine qui ne payait rien. Ce droit de détail, qui a porté sur 6,893,300 hectolitres en 1847, année de détresse, n'a plus frappé que 6,210,882 hectolitres en 1865, année d'abondance. Il faut en convenir, de pareilles anomalies ne sont guère favorables à l'accroissement de l'impôt indirect. L'emploi du sel est limité; le droit, totalement supprimé en Angleterre, ne dépassera jamais de

beaucoup en France ce qu'il rapporte aujourd'hui. L'habitude des spiritueux a pris une extension très rapide, mais alarmante pour l'hygiène et la moralité publique, et, malgré les brillantes recettes qu'elle procure, on n'ose pas désirer qu'elle se propage. La même observation serait applicable au tabac. La sucrerie indigène, qui donne déjà plus de 50 millions au trésor, déclare qu'elle pourrait rendre beaucoup, mais à la condition d'un dégrèvement qui solliciterait la consommation, et d'un mode de perception qui ne ferait plus obstacle au progrès industriel. La conclusion à tirer de tout cela est que nos impôts indirects rendent à peu près tout ce qu'on en peut espérer avec le jeu actuel de notre fiscalité. Il est chimérique de compter sur un accroissement régulier qui finirait par mettre d'aplomb nos budgets et rendrait inutiles ces expédiens dont nous venons de faire la longue et triste énumération.

La théorie qui compte sur la progression indéfinie des revenus de l'état semble autorisée par ce fait que l'empire a trouvé les impôts indirects à moins de 800 millions, et qu'on ne craint pas de les inscrire pour 1,260 millions dans les budgets actuellement à l'étude. A ce compte, la plus-value annuelle serait de 27 millions, et une dizaine d'années suffiraient pour réaliser le miracle de l'équilibre. C'est ici qu'il faut se défier des illusions et se placer résolûment en face des réalités. Les deux causes principales des accroissemens de recettes depuis 1852 ont été des surcharges de taxes et un développement trop souvent artificiel de l'industrie, surexcitée par l'intervention et les sacrifices du gouvernement. Parlons d'abord des taxes. Par un décret de 1852, le droit de détail sur les vins est porté de 10 à 15 pour 100 d'après les prix de vente; il est en outre surchargé d'un second décime. Qu'en advint-il? C'est qu'en 1849, sous la république, les consommateurs de la campagne et des petites villes purent boire 7,670,549 hectolitres de vin dans les lieux publics, tandis qu'en 1865 la même clientèle a consommé 1,400,000 hectolitres de moins et payé à l'état 29 millions de plus. Mêmes surtaxes et mêmes résultats pour le cidre. Le droit sur les alcools est porté de 38 fr. à 90, décime compris. Comme la funeste passion des liqueurs fortes est un mal contagieux, le débit est presque doublé, et la recette du trésor monte d'une trentaine de millions à plus de 80. Le poids d'un second décime de guerre est ajouté sur la plupart des autres contributions indirectes. Le gouvernement fait un sacrifice volontaire et intelligent sur les douanes: mais quelles ressources lui sont offertes par l'enregistrement et le timbre, ces subtils instrumens au moyen desquels on saisit jusqu'aux moindres transactions! Les innombrables mouvemens de capitaux font surgir de nouveaux élémens imposables : les titres

français et étrangers, les bordereaux d'agens de change, sont soumis au timbre. Le trafic des chemins de fer ouvre une source de plus en plus féconde par le prélèvement du dixième sur le prix des places. Nous ne blâmons pas ces moyens de fiscalité, nous constatons seulement que les surtaxes et les taxes nouvelles, qui ne sont pas toujours des indices de prospérité, ont eu une part considérable dans l'accroissement général des recettes de l'empire : par cette raison même, l'effet est produit, et ce n'est point par de nouvelles surcharges qu'on réussirait à augmenter les ressources du trésor.

Nous avons caractérisé plus haut ce programme économique de l'empire, qui consiste à prendre l'initiative, le patronage et souvent la responsabilité des entreprises, qui pousse au luxe comme encouragement à l'industrie, qui développe les travaux concédés et subventionnés sur la plus large échelle et sait les combiner de manière que chaque entreprise suscitée par lui ouvre une série de travaux particuliers, une source de profits et de salaires. En même temps que l'état engageait son présent et son avenir, les villes et les communes s'endettaient à son exemple, sous son impulsion. La seule transformation de Paris a remué des milliards. Il n'est pas étonnant qu'un système de travaux publics poussé à outrance ait réagi sur la fiscalité et fécondé plusieurs branches de l'impôt. Un chemin de fer qu'on ouvre, une rue qu'on perce à travers une ville, un palais qu'on élève, donnent lieu immédiatement à de nombreuses transactions sur les immeubles, à des contrats, à des droits de mutation, à des emplois de papier timbré : nous en avons la preuve sous les yeux. Dans les produits du timbre et de l'enregistrement, le département de la Seine, qui ne fournissait, il y a vingt ans, que 37 millions, figure aujourd'hui pour près de 100 millions. Les grandes villes qui ont sacrifié à la passion des embellissemens, Lyon, Marseille, Bordeaux, présentent des résultats analogues. L'élargissement de Paris a augmenté considérablement le nombre des contribuables : la part de l'état dans l'impôt sur les boissons était de 12 millions en 1850, elle s'élève à 45 millions aujourd'hui. D'un autre côté, une surexcitation quelque peu factice est entretenue dans l'industrie par les dépenses d'armement qui sont toujours croissantes; des centaines de millions sont versés chaque année dans les usines où l'on forge des armes et des blindages, dans les ateliers d'équipement, sur les marchés ruraux pour acheter des vivres, des chevaux, des fourrages. Et puis enfin les grandes situations individuelles créées par le budget, les gros traitemens, la multitude des pensionnés de l'état, l'ambition du bien-être qui se propage, le luxe devenu une sorte de nécessité, tout cela communique à la société française une animation, un éclat,

une aisance apparente, et finalement des entraînemens de dépenses qui ont poussé les contributions indirectes au point où nous les voyons aujourd'hui.

C'est le système, il est brillant; nous concevons que les étrangers et les observateurs superficiels en soient émus. Ce système peut-il être prolongé? Telle est en définitive la question qui se pose. S'il a déterminé le mouvement ascendant des recettes, il a donné une impulsion beaucoup plus forte à la dépense. Il a contribué pour beaucoup aux accroissemens de la dette publique, parce que les subventions, les garanties d'intérêt, les combinaisons qui grèvent l'avenir, aboutissent toujours à des annuités qu'il faut payer et dont le chiffre grossit d'année en année.

Si du moins la coûteuse initiative de l'état en matière de travaux publics nous avait assuré une supériorité économique! mais il ne paraît pas que les autres pays où l'on n'a pas fait acte de prodigalité comme chez nous soient moins bien partagés, au contraire. La France, au 1er janvier 1867, avait en exploitation 14,506 kilomètres de voies ferrées, ce qui donnait 1 kilomètre pour 2,688 habitans. La Prusse avant les annexions possédait 7,533 kilomètres, soit 1 kilomètre pour 2,564 habitans. A partir de 1852, le gouvernement prussien avait contracté une série de petits emprunts montant à 643 millions de francs; mais une grande partie de cette somme avait été appliquée à des créations qui sont devenues des propriétés nationales, et actuellement le revenu net des chemins de fer dont l'état s'est réservé exclusivement l'exploitation atténue dans une très forte proportion le fardeau de la dette publique. Le réseau belge présentait en 1866 un développement total de 2,340 kilomètres, c'est-à-dire 1 kilomètre pour 2,130 habitans; on sait que les lignes les plus lucratives appartiennent à l'état et qu'elles laissent un revenu net assez considérable. Quant à l'Angleterre, elle possédait déjà, il y a deux ans, 21,382 kilomètres, soit 1 kilomètre par 1,403 habitans, et cela sans aucune initiative, sans aucune espèce d'engagement de la part du trésor. Remarquons en outre que, malgré la guerre de Crimée, l'insurrection de l'Inde et l'amélioration de son matériel de guerre, l'Angleterre a trouvé moyen de diminuer sa dette publique pendant que nous augmentions si lourdement la nôtre. Au commencement de 1852, la dette britannique s'élevait en capital à 19 milliards 484 millions de francs, et en intérêts à 696 millions. Le compte arrêté au 31 mars 1867, avant l'expédition d'Abyssinie, il est vrai, portait le capital à 19 milliards 437 millions, et la réunion des annuités à 652 millions de francs seulement. Avouons-le franchement et sans phrases, la comparaison avec ces divers pays est accablante pour nous.

Résumons donc la situation, telle qu'elle est en ce moment sou-

mise aux commissions financières. Le trait qui la caractérise est exprimée en ces termes par M. Magne dans le rapport du 16 janvier, qui sert de préface au budget : « De 1862 à 1866, le corps législatif a attribué à nos budgets extraordinaires des sommes importantes provenant du reste des anciens emprunts, du produit des obligations trentenaires, des indemnités payées par les gouvernemens espagnol et chinois, des sommes dues par les compagnies de chemins de fer, etc. Ces ressources spéciales sont épuisées. » Ce que M. Magne indique avec la réserve commandée par sa situation est précisément ce que nous avons voulu démontrer par le détail et avec une inflexible sincérité. Notre système financier n'est pas d'aplomb. Les recettes naturelles, celles qui proviennent de l'impôt, n'ont jamais suffi aux dépenses commandées par la politique de l'empire. Les moyens exceptionnels sont épuisés, et en présence des découverts qui sont malheureusement à prévoir il n'y a plus qu'une ressource, c'est l'emprunt direct et franchement avoué.

Cette fatalité se trahit dans les budgets qui sont à l'étude par les faits suivans : le budget de 1867, sur lequel ont porté les dépenses les plus urgentes de l'armement, laisse un déficit de 188,184,000 francs; — l'exercice 1868 devant supporter les premiers frais d'organisation de la garde nationale mobile, le déficit déclaré dès à présent est de 128,332,563 francs. — On n'en est encore pour 1869 qu'à ces évaluations provisoires qui sont toujours surchargées par le budget rectificatif, et cependant le déficit annoncé monte à 90,638,333 francs. Que les sept derniers mois de l'année courante et l'année prochaine toute entière ne révélassent pas des besoins nouveaux, ce serait un vrai miracle. Nous sommes déjà avertis par le rapport du 27 janvier que de grands intérêts ont été laissés en souffrance. Grâce à l'emprunt, a dit M. Magne, l'essentiel sera fait en ce qui concerne les armemens; mais « on se ferait certainement illusion, si on espérait qu'avec l'emploi de ces ressources tout sera fini. » Les dépenses exceptionnelles de la réorganisation militaire, qu'on nous montre en perspective pour 1870, sont déjà cotées pour environ 80 millions : certains travaux exceptionnels des ponts et chaussées exigeraient encore, ajoute le ministre, une somme d'environ 150 millions à répartir sur six ou sept exercices. Depuis la publication du rapport, deux nouveaux projets de loi ont été présentés, l'un qui ajoute une allocation de 115 millions payables en dix ans pour la part contributive de l'état dans l'achèvement des chemins vicinaux, l'autre concernant le quatrième réseau des chemins de fer, et distribuant aux compagnies des subventions qui pourront s'élever jusqu'à 136,100,000 francs. Ajoutons enfin que, si on soulage les budgets courans en payant pendant quinze ou dix-huit mois les intérêts du nouvel emprunt par un

prélèvement sur le capital, il faudra en 1870 inscrire de ce chef 20 millions de plus au passif, et qu'en 1872 l'annuité cinquantenaire due à la Société algérienne montera à 5,759,000 francs en même temps que l'actif sera amoindri des 16,666,666 francs que verse actuellement cette compagnie. Et dire que tout cela laisse en dehors l'imprévu, qui est si menaçant au milieu des courans fiévreux qui agitent l'Europe!

Cet amas de chiffres est si sombre qu'on n'ose pas les totaliser. Une chose est évidente, c'est que, le passif ne cessant de grossir, l'insuffisance des recettes normales s'accusera de plus en plus. Or on vient d'avouer que les ressources extraordinaires autres que les émissions de rentes sont épuisées. Essaiera-t-on d'établir un équilibre factice par des roulemens de crédit, fera-t-on de l'emprunt en permanence un moyen de gouvernement? Certaines gens vous diront que la dette publique de la France est bien moins forte que celle de l'Angleterre, et qu'il y a encore de la marge chez nous. La différence est moins grande qu'on ne le croit quand on y regarde de près; il suffirait d'une guerre pour la combler, et puis nos voisins ont dans leur système rationnel de fiscalité, et surtout dans la liberté, qui est l'âme de leur gouvernement, des ressources qui n'existent encore chez nous qu'en germes. Plus on emprunterait, plus on élargirait l'écart entre la recette et la dépense, et, des annuités de plus en plus fortes devant être ajoutées au passif, on verrait la dette nationale augmenter avec la rapidité inflexible de l'intérêt composé.

Nombre de gens ont foi dans un déploiement de travaux publics sous la souveraine impulsion de l'état. Ce système est plein d'illusions, et nous croyons qu'il est pour beaucoup dans les embarras du moment. Les faveurs du pouvoir empêchent autant de travaux qu'ils en suscitent, parce qu'il n'y a ni capitaux, ni confiance pour les entreprises qui ne sont ni patronnées ni subventionnées. Le gouvernement impérial a bien moins contribué à l'augmentation des recettes par la surexcitation dans l'ordre des travaux publics que par la réforme commerciale, qui restera son meilleur titre. Il faut pourtant aviser. La seule chose possible, la seule chance de salut, selon nous, serait de se ménager, par de larges économies sur les dépenses militaires, le temps de préparer l'opinion à l'indispensable réforme de notre fiscalité. Au surplus, nous écrivons ces dernières lignes avec un sentiment de sécurité qui était bien loin de nous en commençant : le corps législatif a le sentiment d'un danger; il vient de montrer qu'il comprend la mission difficile que les circonstances lui imposent; s'il n'était pas soutenu par l'opinion, il faudrait désespérer de l'avenir.

André Cochut.

# L'ANGLETERRE

ET

# LA VIE ANGLAISE

## XXXVII.

### LA VIE POLITIQUE.

#### IV. — LA POLICE, LE SERVICE SECRET ET LE TICKET-OF-LEAVE-MAN.

Quiconque tient à se faire une idée juste des institutions britanniques doit se défier des apparences (1). A première vue, le *policeman* est un sergent de ville; pour peu néanmoins qu'on creuse sous l'écorce des choses, on ne tarde point à découvrir que les deux services publics de la police en Angleterre et en France se trouvent séparés par des abîmes. Le principe qui les dirige, les fonctions, le personnel, tout est différent. Au lieu de constituer un instrument de règne, une arme entre les mains des partis victorieux, la police anglaise est un système d'assurance mutuelle contre les malfaiteurs. L'agent de la force publique, quoique nommé par le gouvernement, appartient dans la rue à tout passant qui a besoin d'un renseignement ou d'une protection. Il n'est pas l'homme de l'état, il est l'homme de la société.

Au commencement du XIXe siècle, la police de Londres était encore dans l'enfance. Chaque paroisse se gardait elle-même au moyen

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1867 et du 1er février 1868.

de bedeaux et de veilleurs de nuit. Le dernier de ces *watchmen* existe encore ou du moins existait il y a quelques années dans Shoreditch. Les habitans du quartier s'étaient cotisés entre eux pour perpétuer à leurs frais ce souvenir vivant. Je l'ai vu en 1863 rôder, aux heures de ténèbres, couvert de son antique costume et tenant en main sa lanterne : on eût dit un spectre historique; mais les voleurs ne croient guère aux revenans, et je doute fort que ce bonhomme leur ait jamais fait peur. L'anachronisme était d'ailleurs trop flagrant, car au primitif *watchman* il fallait la lumière huileuse des anciens réverbères, et même aux beaux jours de l'institution ces lourds veilleurs de nuit, ces apoplectiques bedeaux, constituaient une force à peu près dérisoire. Les Anglais qui ont vu Londres il y a un demi-siècle racontent plus d'une tragique histoire de vol à main armée commis dans les rues sinistres et mal surveillées (1). Il y avait en outre des constables attachés à quelques bureaux de police ou placés sous les ordres d'un magistrat de *Bow-street;* mais leur nombre était loin de suffire aux besoins d'une grande ville. Les voix ne manquaient point en Angleterre pour dénoncer l'impuissance d'un tel système; ce ne fut pourtant que vers 1829 qu'on essaya de le modifier. Encore cette mesure fut-elle accueillie dans les commencemens avec une extrême défiance. « Les armées permanentes ont plus d'une fois asservi les nations, mais c'est la police qui les avilit, » avait dit au sein du parlement un des adversaires du *bill.* L'existence seule d'une force organisée d'après un principe d'unité, selon des règles quelque peu militaires, semblait tout d'abord un danger pour les vieilles franchises auxquelles le peuple anglais attache tant de prix. Vainement les hommes d'état qui tenaient alors le pouvoir assurèrent-ils que le système répressif ne dégénérerait jamais sur le sol de la Grande-Bretagne en une machine politique; il fallut l'expérience de quelques années pour dissiper les craintes et réconcilier la population de Londres avec le nouveau service. On ne saurait blâmer un pays de veiller d'un œil jaloux sur le dépôt de ses libertés. Si même les promesses faites par le gouvernement ont été tenues avec fidélité, peut-être faut-il l'attribuer en partie à l'opinion publique, dont les organes n'ont cessé un moment d'épier la mise en œuvre et les progrès de l'institution. Le moderne *policeman* n'est après

(1) D'anciennes anecdotes courent parmi nos voisins sur le compte de Charley (tel est le surnom qu'on donnait au *watchman*). Il était très souvent lui-même battu et volé. Des jeunes gens lui arrachaient son manteau, son bâton, sa lanterne, et paradaient ensuite dans les rues en criant les heures. D'autres fois on retournait la guérite dans laquelle dormait le veilleur de nuit, et on l'appliquait contre un mur, laissant ainsi le captif dans une position humiliante et critique.

tout qu'un *watchman* transformé. Tout le monde sait que l'on doit à Robert Peel ce grand changement dans ce que les Anglais appellent le système constabulaire, *constabulary system*. Aussi les agens de la force publique en tunique bleue et en casque de feutre sont-ils quelquefois désignés familièrement par les surnoms de *peelers* et de *bobbies* (1). Je ne conseillerais pourtant pas à un étranger de les appeler ainsi : il s'exposerait à des désagrémens. Ce nom de guerre retrace à l'esprit une origine dont les *policemen* n'ont nullement à rougir, mais la malice des gamins de Londres a trouvé moyen de le convertir en une injure.

C'est naturellement la présente organisation du service de sûreté générale en Angleterre qu'on désire connaître; aussi chercherons-nous à indiquer dans cette étude le caractère de l'institution, les moyens employés pour arriver à la découverte des crimes et les rapports de la police avec les hommes dangereux. On voudra bien se souvenir qu'il s'agit ici d'un pays libre où l'état avait à résoudre un difficile problème, — assurer main-forte à la loi sans jamais blesser ce délicat sentiment de la dignité humaine qui fait surtout la valeur du citoyen anglais.

## I.

Il existe à Londres deux branches de police bien distinctes : l'une s'étend sur un rayon de quinze milles autour de *Charing-Cross*, et s'intitule elle-même *metropolitan police*, l'autre se concentre dans la Cité et prend ainsi le nom de *City police*. C'est la première qui doit nous occuper tout d'abord comme étant la plus importante de tout le royaume.

En face de *Trafalgar square*, que domine la colonne de Nelson, s'étend *Parliamentary-street*, l'une des artères de Londres où se font le plus sentir la présence et l'action du gouvernement anglais. D'abord cette rue, ainsi que l'indique son nom, conduit à la chambre des communes; mais elle est de plus bordée çà et là dans toute sa longueur par l'amirauté, la trésorerie, l'hôtel des *horse-guards*, le conseil du commerce (*board of trade*), le ministère de l'intérieur (*home office*), et quelques autres administrations de la couronne. A gauche de cette rue, en remontant vers la Tamise, s'ouvrent une voûte massive qui traverse toute l'épaisseur d'une maison bourgeoise et un passage dont l'extrémité communique avec une cour nommée *Great Scotland-Yard*. Les bâtimens qui l'entourent, et

(1) Les Anglais aiment à contracter les noms de baptême; c'est ainsi que de William ils font volontiers *Bill*, de Richard *Dick*, de Robert *Bob* ou *Bobby*.

qui ont d'ailleurs peu d'apparence, s'écartent comme pour former une place irrégulière. Ces laides constructions de brique, dont l'une est ornée d'un cadran d'horloge, sont des bureaux. De l'autre côté de la cour, se détache un petit édifice lourd et bas à un seul étage, dont quelques fenêtres sont garnies de faibles barreaux de fer; c'est le *metropolitan police office*, en d'autres termes la préfecture de police, si toutefois il existe pareille chose dans la ville de Londres. Du reste nul appareil militaire, aucuns travaux de défense, pas même un factionnaire à la porte : cinquante hommes déterminés enlèveraient cette bicoque; mais où les trouver chez un peuple qui se gouverne lui-même, et dans quel dessein les chercherait-on? Le plus souvent quelques *policemen* font espalier au soleil contre un mur de planches qui s'avance sur la place en face cet *office :* ils attendent évidemment des ordres.

Scotland-Yard n'en est pas moins le centre d'une organisation très puissante et très efficace. Le chef de la police métropolitaine porte le titre de *commissioner* et doit avoir été reçu avocat. Sir Richard Mayne, qui remplit cette fonction depuis 1829, avait fait son stage à *Lincoln's Inn* et était membre du barreau dès 1822. Responsable de ses actes devant le secrétaire d'état, qui à son tour est responsable devant le parlement, il jouit de pouvoirs très étendus, mais contrôlés chaque jour par l'opinion publique. Le *commissioner* se trouve aidé dans l'exercice de sa charge par deux assistans (*assistant commissioners*), qui le plus souvent ont appartenu à l'armée. L'un d'eux est aujourd'hui un ancien lieutenant-colonel et l'autre un capitaine retiré du service. C'est à leur influence qu'on attribue le cachet militaire dont a été frappée depuis quelques années une institution d'ailleurs toute civile. Le district sur lequel s'étend la juridiction de la police métropolitaine embrasse une superficie de plus de sept cents milles carrés et se partage en vingt et une *divisions*, dont chacune est gouvernée par un surintendant, *superintendent*. Ces divisions se dédoublent en sous-divisions (*subdivisions*), qui se partagent en *sections*, lesquelles se fractionnent elles-mêmes en *beats* ou rondes. Ces différens cadres tracent la hiérarchie du personnel et la nature de chaque fonction. Les sous-divisions sont surveillées par un *inspecteur*, les sections par un *sergent*, et les *beats* ou rondes par un *policeman*. Chacune des divisions se trouve au moyen du télégraphe en communication directe avec Scotland-Yard, le centre de la police, qui de son côté se relie par des fils électriques aux principales stations de pompiers (*fire stations*), de telle sorte qu'en cas d'incendie il suffit d'une minute (et ce n'est point ici une figure de rhétorique) pour que toutes les forces de l'un et l'autre service reçoivent

le signal d'alarme et se dirigent de concert vers le point menacé.

On n'aurait pourtant qu'une idée très superficielle de la police anglaise, si l'on s'arrêtait à ces généralités. Il faut interroger de plus près les faits et pénétrer dans la pratique du service. Comment avant tout devient-on *policeman*, et quelles sont les formalités à remplir? Tout homme n'ayant pas plus de trente-cinq ans, sachant lire et écrire, et dont la taille atteint cinq pieds sept pouces anglais de hauteur (sans souliers), possède déjà quelques-uns des titres nécessaires pour s'enrôler dans l'armée de sir Richard Mayne. Il peut être marié, mais il ne doit point avoir en ce cas plus de deux enfans. On exige en outre de lui qu'il soit honnête, sobre, actif, et ce que les Anglais appellent *good temper*, c'est-à-dire doué d'un caractère aimable et d'une grande égalité d'âme. Pour peu qu'il se flatte lui-même de remplir toutes ces conditions, rien ne l'empêche de s'adresser par écrit aux autorités de Scotland-Yard, qui le font alors examiner par un médecin responsable et attaché à l'administration. Ce *surgeon* juge en toute conscience si le candidat est assez fort et assez intelligent pour suffire aux pénibles et délicates fonctions qu'il s'agit de lui confier. Sort-il triomphant de cette épreuve, l'aspirant doit encore fournir un certificat de bonne conduite signé par un *clergyman*, un chef de travaux ou de respectables commerçans l'ayant connu personnellement depuis au moins cinq années. Ceci obtenu, il est fait constable ou *policeman*.

On l'envoie ensuite pour apprendre son état à ce qu'on appelle les classes préparatoires. Dans les casernes connues à Londres sous le nom de *Wellington barracks* et qui sont occupées par les gardes, se trouve un terrain consacré aux exercices des nouvelles recrues de Scotland-Yard. Six heures par jour, ces conscrits se livrent à des manœuvres que commande un assistant *commissioner*, un inspecteur ou tout autre officier de police. Cette première éducation dure deux ou trois semaines, selon les aptitudes personnelles. Les jeunes constables sont ensuite distribués dans quelques-uns des districts qui s'étendent autour de Londres. Comme ils sont encore ce que la métaphore anglaise appelle des fruits verts (*green*), on les associe dans les commencemens à des hommes mûrs qui connaissent le métier et ont acquis de l'expérience. Habillés désormais aux frais de l'état, le *policeman* reçoit à son entrée dans le service un uniforme qu'il doit toujours porter dans la rue. En quoi consiste cet uniforme? Tout constable est revêtu d'un pantalon et d'une redingote de drap bleu foncé étroitement boutonnée et brodée au collet d'une lettre de l'alphabet et d'un chiffre (1). Le lourd chapeau de

(1) La lettre indique la division à laquelle il appartient, et le chiffre est le signe de

cuir dont autrefois il était affublé a été remplacé dans ces dernières années par un casque de feutre assez laid, mais qui charge moins la tête, et qui, dit-on, la protége mieux contre les coups et les autres accidens. Par les temps de pluie, il se couvre les épaules d'un petit manteau noir en toile vernie qu'il roule au premier rayon de soleil et qu'il s'attache au côté par le moyen d'une ceinture. Il est armé d'un court bâton (*truncheon* ou *staff*) qu'il ne porte jamais ostensiblement à la main, mais qui repose dans un fourreau de cuir. L'agent de la force publique ne doit faire usage de ce gourdin que dans les cas extrêmes, lorsqu'il s'agit de défendre sa vie ou de ressaisir un prisonnier qui cherche à s'échapper violemment. Tout cet appareil est d'ailleurs peu de chose sans une bande de laine blanche et bleue qu'il se noue au bras quand il est de service. Ce magique ruban, qu'il n'a le droit de porter qu'à certaines heures et dans les limites de sa circonscription, annonce à tout le monde les pouvoirs que lui confère la loi. Un tel signe d'autorité agit alors comme un talisman, et fait respecter le *policeman* même de cette classe de voleurs ou de meurtriers qui ne respectent rien.

Du jour où il s'enrôle dans l'armée dont le quartier-général est à Scotland-Yard, le constable s'engage sur l'honneur à consacrer tout son temps aux devoirs de sa charge; il ne doit exercer aucune autre profession, et, s'il est marié, sa femme elle-même ne peut tenir une boutique. Ainsi que le soldat, il appartient au service et est obligé de marcher au premier signal. La police métropolitaine a d'abord pour fonction de veiller sur la ville de Londres (à l'exception de la Cité) et sur plusieurs des comtés qui l'avoisinent. En d'autres termes, il lui faut protéger une population de 3 millions et demi d'habitans. D'un autre côté, la capitale de l'Angleterre s'accroît démesurément, et qui fixera ses limites? Des marais, des terrains vagues, se convertissent chaque jour comme par enchantement en des quartiers tout modernes, dont quelques-uns sont les plus fashionables et les plus somptueux de Londres. Ce mouvement est inexorable : la plupart des espaces ouverts, des champs, des jardins potagers, lacunes de verdure qui séparaient l'interminable ville de nombreux bourgs situés dans le Middlesex, le Surrey, le Kent, l'Essex, l'Hertfordshire, s'évanouissent à vue d'œil sous le flot dévorant de cette marée de briques avançant toujours.

son identité personnelle. Comme il y a vingt et une divisions, on s'est servi de vingt et un caractères de l'alphabet pour les désigner. C'est ainsi qu'on imprime chaque matin dans le bulletin des tribunaux anglais : « Déposition de F 50. » Cela veut dire le constable portant le numéro 50 dans la division F (Covent-Garden). Quelquefois le même *policeman* porte deux lettres sur son habit : par exemple R R signifie la réserve de la division R.

La campagne s'en va, les arbres tombent, la végétation s'efface devant la masse des constructions. Des morceaux de gazon, dernier souvenir des prairies où paissaient naguère les bœufs et les moutons, sont taillés par la bêche, soulevés avec soin, et, roulés en tapis, vont orner les abords des élégantes villas. Qui ne voit combien ce prodigieux accroissement de districts habités doit compliquer de jour en jour les besoins de la surveillance publique? On calcule que chaque agent de la police métropolitaine est chargé de pourvoir à la sécurité de six cents personnes.

Autrefois, c'est-à-dire jusqu'en 1830, Londres n'était vraiment gardé qu'après le coucher du soleil; à présent le service se divise en rondes de jour et en rondes de nuit. Les premières parcourent les rues de six heures du matin à dix heures du soir (1), les secondes de dix heures du soir à six heures du matin. Les *policemen* chargés du service de nuit veillent huit heures, et cela durant huit mois de l'année; ils font pendant les quatre autres mois le service de jour, et chacun d'eux alterne ainsi successivement. Chaque *policeman* accomplit sa ronde avec la fidélité d'un mouvement d'horloge; aussi le sergent ou l'inspecteur sait-il à n'importe quelle heure où trouver les hommes dont il a besoin. On appelle *beat* le rayon sur lequel s'exerce la vigilance de ces rôdeurs de l'ordre public, et un tel rayon varie selon les circonstances; mais il est toujours plus étendu pendant le jour que pendant la nuit (2). Par conséquent la ville n'est jamais si étroitement gardée qu'à l'heure des crimes. Outre les constables à pied, il existe aussi un corps de constables à cheval auquel on a donné le nom de *mounted force*, et qu'un étranger serait sans doute tenté de prendre à première vue pour une sorte de gendarmerie. Il ne faudrait pourtant point établir de comparaison; ces cavaliers ont les mêmes grades et remplissent les mêmes fonctions que les autres officiers de la police anglaise, à cela près que leurs rondes se prolongent sur une plus grande distance et qu'on les emploie surtout à visiter les districts ruraux de la juridiction métropolitaine. On choisit de préférence pour ce service les jeunes gens accoutumés à l'exercice du cheval.

Non-seulement l'étendue de la métropole est un obstacle avec lequel avait à lutter le système de surveillance, mais il faut aussi tenir compte des différences de la population et de la variété des mœurs.

(1) Les mêmes gardiens ne pourraient naturellement marcher pendant tout ce temps-là; aussi sont-ils relevés de faction d'après un ordre invariable. Des patrouilles fraîches prennent tour à tour la place de celles qui ont fait leur tâche, et ces dernières recommencent après un intervalle de repos.

(2) Un *beat* par exemple de trois milles pendant le jour serait d'un mille et demi pendant la nuit.

Londres se compose en quelque sorte de plusieurs villes. Il y a tel quartier qui, comparé à tel autre, semble comme un pays étranger. Quiconque, par exemple, voyage de Haymarket, de Piccadilly et de Pall-Mall vers les régions excentriques de Wapping et de Bethnal-Green, passe sous certains rapports de la civilisation à la barbarie. Il existe surtout un étroit district redouté la nuit des passans, et auquel les Anglais eux-mêmes ont donné le nom sinistre de Tiger-Bay; c'est en effet le Bengale de Londres, mais un Bengale humide et affreux, où les tigres sont remplacés par des hommes. Certains territoires de cette ville cosmopolite forment d'ailleurs de véritables colonies exotiques. Dans le voisinage de Bluegate-Fields vivent des Chinois au teint jaune qui s'entassent dans de pauvres réduits empoisonnés d'un âcre parfum d'opium et habités en même temps par des filles anglaises ou irlandaises du dernier ordre. Est-ce l'Allemagne que l'on cherche? On la trouvera dans White-Chapel. L'Italie s'étend non loin de Saffron-Hill et de Leather-Lane : ses enfans, qui parlent entre eux la langue natale, sont des sculpteurs et des doreurs sur bois, des mouleurs de figures en plâtre, des joueurs d'orgues qui se chargent de propager les beaux-arts et de les mettre à la portée des classes pauvres. Gare le poignard! Un assassinat commis il y a quatre ou cinq ans dans un des *public houses* de ce quartier ajoutait à la couleur locale en rappelant la *vendetta italiana*. Le Paris de Londres, qui n'a d'ailleurs rien de très attrayant, occupe les alentours de Leicester-Square et de Soho. De même qu'à la guerre chaque arme a sa fonction, chaque division de police se distingue jusqu'à un certain point par un caractère particulier et un ensemble de devoirs assortis à la position qu'elle doit défendre. Les formes du service se calquent plus ou moins sur les mœurs des différens quartiers. Le *policeman* chargé de surveiller dans Haymarket les vices dorés, les scandales à la mode, aurait le droit de se croire exilé chez les Scythes, si ses chefs l'envoyaient tout d'un coup dans les contrées de l'*East-End*. Qui ne comprend tout d'abord que le maniement d'une population si diverse et si féconde en contrastes exige plus d'une qualité de la part des gardiens de la ville?

Il y a néanmoins un ensemble de fonctions qui ne changent guère. Le premier devoir du *policeman* est de maintenir l'ordre dans les rues, tout en intervenant le moins possible. Les grandes artères de Londres se trouvent-elles engorgées par un excès de circulation, c'est à lui de diminuer la pression de la foule et des voitures, de prévenir les accidens et de modérer en quelque sorte les élémens de cette tempête journalière que les Anglais appellent *London traffic*. Dans plus d'un cas, son autorité est toute morale; on le choisit pour arbitre ou pour conseil presque chaque fois que des

différends s'élèvent sur la voie publique. Il lui faut alors juger entre les affirmations les plus positives, mais les plus contradictoires, et il est rare qu'on méconnaisse sa décision, frappée d'ailleurs au coin de la sagesse. Cet homme sort pourtant de la masse obscure de la population anglaise, et il ne possède qu'une éducation bien élémentaire. Il reçoit, il est vrai, de Scotland-Yard des instructions écrites et verbales; mais quelles règles pourraient suppléer à un fonds de bon sens et de tact naturel dans l'exercice d'attributions si variées? Il lui faut en outre une grande mémoire et une certaine présence d'esprit pour répondre aux diverses questions que lui adressent les passans. Le constable est censé connaître toutes les rues, tous les recoins, toutes les maisons de son district. C'est le guide infaillible de l'étranger à Londres, le serviteur volontaire de tout homme qui se trouve embarrassé, et il ne demande jamais le prix de ses services. Ne possède-t-il point lui-même les lumières nécessaires pour éclairer vos doutes, il s'adresse à un autre *policeman*, et ne lâche guère la partie avant qu'il n'ait réussi à être utile. Tout le monde aime à reconnaître sa rare urbanité; je l'ai vu sur London-Bridge, le pont le plus encombré de voitures, conduire lui-même, entre la tête des chevaux et les chars roulans, des femmes effrayées qui hésitaient à traverser seules ce dangereux passage. On raconte qu'un des caractères qui frappèrent le plus Garibaldi lors de son voyage à Londres fut celui de cet humble fonctionnaire en habit bleu. « Quand je parle de la police anglaise, se serait-il écrié, j'ôte mon chapeau, » et il salua. Le mérite de cette police, bien faite pour exciter l'enthousiasme d'un étranger, c'est qu'elle sait être efficace sans se montrer tracassière. Armé d'une patience stoïque, le *peeler* (c'est, on l'a vu, un des surnoms de cet agent) ne se sert jamais des pouvoirs conférés par la loi qu'avec un zèle discret et une extrême modération. Il a pourtant des ennemis, et ces ennemis le craignent. Quand il s'avance grave et impassible, frappant le trottoir à temps égaux d'un talon militaire, avec quel soin les hommes à mine suspecte ou sinistre s'éloignent de son ombre! « C'est lui, *here he is!* » murmurent entre eux les jeunes *pick-pockets*, les chevaliers d'industrie, les filles de petite vertu, et subitement toutes ces figures du mal s'évanouissent en sa présence.

En passant de l'état de nature à la civilisation, l'homme a en quelque sorte délégué à la société le soin de le garder. Aussi beaucoup de facultés d'un ordre inférieur, telles que l'instinct de défense personnelle et l'extrême acuité des sens, ont-ils dû nécessairement s'amoindrir chez les habitans des villes. Si l'on tient à retrouver quelques-uns de ces dons primitifs qui font l'orgueil et la

valeur des héros de Cooper, c'est dans la police qu'il faut les chercher. Ses agens sont en quelque sorte les yeux et les oreilles de la métropole. Seulement, chez le constable, ces aptitudes ne se montrent point innées comme chez le sauvage; elles s'acquièrent, et c'est à les former que consiste l'éducation professionnelle. Dans les commencemens, les jeunes novices de Scotland-Yard ressemblent à des conscrits. Peu à peu ils contractent dans le service l'habitude d'observer autour d'eux une foule de détails qui échappent à l'attention des autres hommes. Un bon *policeman* connaît les voies, les mœurs, les tanières de tout individu suspect; il lit sur la physionomie le secret de plus d'une existence mystérieuse, et rattache un nom à ces figures anonymes qui rôdent nuit et jour dans certains quartiers de Londres ou des environs. Pour lui, les maisons ne sont plus de simples ouvrages de pierre et de brique; ce sont des personnes confiées à ses soins, qu'il rencontre à chaque instant sur son chemin, dont il interroge d'un œil jaloux les traits extérieurs pour bien s'assurer qu'elles sont en bon état, *all is right*. Sa perspicacité s'exerce surtout durant les rondes de nuit, et sa vigilance s'étend jusqu'aux constructions désertes et ouvertes à tout venant; il marque l'entrée d'un signe connu de lui seul et peut ainsi se convaincre que personne ne s'y est introduit durant sa faction ou sa tournée. Trouve-t-il par hasard des volets mal fermés, il réveille et avertit aussitôt les locataires négligens. Il fouille les coins et recoins, essaie chaque clôture pour constater lui-même qu'elle est solide, et met ainsi quelquefois la main sur des malfaiteurs saisis en flagrant délit d'effraction. Que de fois il a compté et recompté sur la route les becs de gaz! Aussi, même les yeux fermés, sait-il exactement à quel point il en est de son étape de nuit. Une lanterne sourde à la main, on le prendrait de loin pour un somnambule s'avançant en silence à travers la solitude et les ténèbres; mais c'est en tout cas un somnambule clairvoyant. Quoiqu'il puisse être à demi vaincu par le sommeil durant ces heures froides et lentes qui précèdent les premières blancheurs du matin, son esprit et ses sens ne dorment jamais, tandis que son pas ferme et mesuré met en fuite les voleurs. Le constable à cheval, dont les rondes sont beaucoup plus longues, se trouve encore plus exposé de son côté aux intempéries des saisons, à la bise âcre et glacée. Il parcourt en effet durant l'hiver des *lanes* désertes, des avenues bordées d'arbres sans feuilles, des campagnes ensevelies dans le brouillard et l'obscurité. Il lui faut une certaine force d'âme pour défier les embûches qu'on pourrait lui préparer, et certes son attitude ne trahit aucune crainte; un air de protection sociale règne au contraire jusque dans les plis calmes et droits de son vaste manteau. Le cheval du *po-*

*liceman* est un *policeman* lui-même; au moindre bruit suspect, comme il dresse l'oreille! On croirait volontiers qu'il interroge le vent, la terre qui craque, la branche qui remue.

La métropole de l'Angleterre se trouve entièrement confiée à la tutelle de la force civile. Il n'y a dans Londres ni poste smilitaires, ni corps de garde, ni patrouilles de soldats parcourant les rues la nuit. Excepté dans des cas très graves de troubles ou d'émeutes, la police n'a rien à attendre de l'armée. C'est même tout le contraire qui arrive quelquefois : durant la guerre de Crimée, par exemple, les troupes anglaises étant occupées à l'étranger, les constables prirent la place des soldats dans les *dockyards* et dans d'autres chantiers du gouvernement. Étant seule responsable du repos de la ville, la police procède par ses agens à toutes les arrestations. Un crime ou un délit a-t-il été commis en sa présence, le constable saisit le coupable et le conduit à un bureau connu sous le nom de *station house*. Là, il fait son rapport à l'inspecteur, qui écrit sur un registre la déclaration et consigne le prévenu dans une cellule jusqu'à ce que le magistrat tienne séance, c'est-à-dire jusqu'au lendemain (1). L'agent qui l'a fait mettre sous les verrous est ensuite appelé devant la cour de police en même temps que l'accusé. En présence de ce dernier et du magistrat, il répète la déclaration faite la veille à l'inspecteur, et raconte les principales circonstances qui ont donné lieu à la prise de corps. Il n'est après tout qu'un témoin à charge, et il doit veiller avec soin sur ses paroles, car le moindre mensonge découvert expose le constable à une action judiciaire pour *perjury* (faux témoignage), crime que la loi anglaise frappe de peines assez rigoureuses. La manière de déposer en termes clairs et sans emphase devant les cours de police forme une partie de l'éducation des jeunes recrues; aussi les engage-t-on à suivre ces tribunaux durant quelques semaines afin d'apprendre la conduite des affaires et le rôle que doivent y jouer les officiers de la force publique.

Le *policeman*, il faut l'avouer, n'est point un optimiste; ce sont les ombres qui le frappent surtout dans la nature humaine, et le moyen qu'il en soit autrement? N'a-t-il point chaque jour affaire sur la voie publique avec les passions grossières, les attaques brutales, toutes les misères de la conscience? Un des vices qui lui donnent le plus de besogne est l'ivrognerie. Les défauts des An-

(1) Toutes les fois que les charges ne sont point très graves, l'inspecteur peut mettre en liberté la personne tout en exigeant d'elle une caution d'argent (*bail*). Cette tolérance se pratique surtout lorsque l'arrestation a lieu le samedi soir, car alors le détenu serait obligé d'attendre jusqu'au lundi matin avant d'être examiné, le juge ne siégeant jamais le dimanche.

glais obéissent à certaines influences périodiques : l'usage veut, par exemple, qu'une classe minime de la population perde sa raison dans le *gin* durant la semaine de la Pentecôte et à quelques autres époques de l'année. Il est alors triste et curieux de voir le genre de service auquel doit se dévouer le constable dans les rues de Londres. Sa conduite est d'ailleurs admirable. Avec quelle attitude de philosophe stoïcien il supporte quelquefois les invectives de créatures excitées par la liqueur de feu ! Avec quelle froide et invariable humanité il lie et transporte sur des brancards des femmes complétement ivres ! Ce sont, dit-on, des Irlandaises, car le peuple de la verte Erin est le bouc émissaire sur lequel chacun rejette volontiers les fautes dont tout le monde rougit. Dans cette circonstance ainsi que dans toutes les autres, il faut que le *policeman* sache bien reconnaître la limite qui sépare la liberté personnelle de la licence. Tant qu'un homme ne commet point dans la rue ce que la loi anglaise qualifie d'offense, il est inviolable pour tout agent de l'autorité. Quoique gardien éclairé de l'ordre et à certains égards de la morale publique, *Bobby* a pourtant ses faiblesses : il aime les femmes. Habitué d'un autre côté à traiter pour les devoirs de sa charge avec des vertus fort douteuses, il lui arrive quelquefois de se tromper, et à l'heure où toutes les chattes sont grises de prendre des personnes honnêtes pour des filles de mauvaise vie. Tout abus de pouvoir dans l'exercice de ses fonctions est d'ailleurs sévèrement puni. Quiconque croit avoir à se plaindre de la conduite d'un constable a droit de l'assigner devant un magistrat de police. L'enquête des faits a lieu au grand jour, et la réparation est publique. Qu'on ne craigne pas surtout que l'autorité cherche à couvrir d'un voile les fautes de ses agens; avec quel austère désintéressement elle reconnaît au contraire et châtie leurs moindres transgressions ! « Il est de la plus haute importance pour les intérêts de la justice que la police renferme l'exercice de ses devoirs dans les limites de la discrétion, » disait dernièrement en pareille circonstance M. Vaughan, magistrat de la cour de Bow-street. De leur côté, les officiers de Scotland-Yard peuvent frapper le constable de différentes peines disciplinaires, l'amende, la dégradation, la démission (1).

Ne désire-t-on pas aussi connaître quelque chose de la vie du *policeman?* Il est naturellement ou marié ou célibataire. Dans le premier cas, il demeure avec sa famille comme tout le monde,

(1) L'amende est bien moins redoutée que la dégradation, car cette dernière entraîne, outre la disgrâce morale, une réduction de traitement, et il faut quelquefois que le constable dégradé attende longtemps avant de remonter l'échelle des salaires. L'agent exclu du service (*dismissed*) perd tout l'argent qui peut lui être dû par l'administration.

avec cette différence qu'il trouve quelquefois le secret d'être logé gratis. Certains propriétaires de maisons à louer s'adressent à la station de police pour avoir un agent marié qui occupe pendant quelque temps le bâtiment vide, et dont la femme se charge de le montrer aux visiteurs. Quelques vieilles rentières aiment aussi à céder gratuitement dans leur habitation un logement à un ménage de constable; elles croient que l'habit bleu fait peur aux voleurs, et s'imaginent installer ainsi chez elles la protection du gouvernement. Il semble d'ailleurs que l'autorité approuve l'état matrimonial en ce qui concerne les gardiens de la ville, car l'agent marié reçoit quarante livres de charbon de terre par semaine durant toute l'année, tandis que ses camarades célibataires n'ont droit qu'à la moitié de cette ration durant les mois d'été. *Bobby* aime les enfans; on s'en aperçoit bien à la manière paternelle dont il traite ceux des autres sur la voie publique. Il faut voir avec quelle sollicitude il reconduit chez eux, en les tenant par la main, les marmots égarés. Comment cet oiseau de nuit négligerait-il son nid et sa propre couvée? On assure que, vivant au milieu des tragédies de la société, il n'en goûte que mieux les joies paisibles du cercle domestique. Cet homme qui durant ses rondes ténébreuses est si souvent assailli par le cauchemar du crime personnifié dans de hideuses figures et par le souvenir des scènes lamentables auxquelles il assiste chaque jour, une fois rentré dans sa famille, se plaît à voir autour de lui un groupe de têtes blondes et innocentes. Il est fier de sa femme vêtue le dimanche d'une robe neuve et avec laquelle il voudrait bien se promener aux bois de Shooter's hill; malheureusement les congés sont rares (1). L'ouvrier anglais se repose le septième jour, le facteur (*postman*) se repose; seul le *policeman* ne se repose point. Dix heures de faction durant la journée ou huit pendant la nuit, voilà le cercle invariable dans lequel il tourne et retourne toute la semaine. Le dimanche est même redouté du constable à cause d'un surcroît de travail, car les voleurs ne respectent guère le commandement de l'église anglicane sur l'observation du sabbat, et, bien loin de chômer, profitent au contraire des heures du service religieux pour se glisser à petit bruit dans l'intérieur des maisons isolées. Le *policeman* veille ce jour-là pour ceux qui prient et pour ceux qui s'amusent.

Quant à l'agent célibataire, sa manière de vivre est toute différente. Il ne demeure point où il veut : sa maison officielle, son *home*, ainsi que disent les Anglais, est la station de police, où il

(1) Les simples constables ont sept jours de congé (*holydays*) par an; les sergens dix, les inspecteurs quatorze, et les surintendans vingt-huit.

paie pour son logement 1 shilling par semaine. Dans ces sortes d'associations, la table est commune et un pourvoyeur (*caterer*) est chargé par ses camarades d'acheter les provisions de bouche. A la fin de la semaine, il réunit tous les mémoires des fournisseurs (*bills*), fait le total des dépenses, et au moyen d'une division très simple fixe pour chacun la quote-part de la somme à payer. Il faut croire que ce système offre certains avantages économiques, car pour la modique somme de 8 à 9 shillings (10 fr. ou 11 fr. 25 c.) par tête, les *policemen* vivent bien durant toute la semaine; ils ont chaque jour à leur dîner ce que les Anglais appellent *joint*, un gros morceau de viande rôtie. Les besoins matériels ont dû tout d'abord appeler l'attention d'hommes vigoureux dont la constitution de fer a sans cesse à lutter contre les veilles, les marches de nuit et bien d'autres épreuves; mais il s'en faut de beaucoup qu'ils aient perdu de vue la culture de l'esprit. A chaque division de police est attaché un cabinet de lecture possédant 1,700 volumes environ. Ces bibliothèques voyagent et se multiplient en quelque sorte par le mouvement. Quand les agens de Woolwich, pour choisir un exemple, ont lu tous les ouvrages de leur station, ils les envoient par ballots de cent volumes à un autre bureau de police, qui leur expédie en retour les humbles richesses dont il dispose. Tout constable paie à la bibliothèque une contribution d'un denier par mois (10 cent.) afin d'acheter des livres nouveaux. Le bureau de police reçoit aussi un journal, et trouve moyen d'avoir une école. Les hommes s'entendent entre eux pour lever une souscription destinée à récompenser les services de l'instituteur (*master*), qui d'ailleurs n'appartient nullement à la force publique. Ce régime disciplinaire trouve des enthousiastes et des détracteurs. Quelques-uns des constables que j'ai interrogés à cet égard représentent gaiement les *policemen* comme une heureuse famille dont les membres, liés entre eux par les mêmes goûts et les mêmes devoirs, n'ont qu'à se féliciter de leur sort. D'autres veulent au contraire qu'on mette des ombres au tableau, ils se plaignent surtout de l'insuffisance de la solde.

Les constables sont divisés en quatre classes, sur lesquelles s'appliquent en quelque sorte quatre degrés successifs de l'échelle des salaires, depuis 23 fr. 75 c. jusqu'à 31 fr. 25 c. par semaine. Dans tous les cas, la rémunération d'un simple *policeman* n'équivaut qu'à la rétribution ordinaire d'un ouvrier anglais. Aussi le rêve de tout homme intelligent qui s'engage dans la force publique est-il l'avancement, ce que nos voisins appellent *promotion*. Il est pourtant vrai de dire qu'il n'y a qu'un constable sur dix qui s'élève au grade de sergent : il lui faut pour cela être remarqué de ses chefs et subir un

examen. Ce dernier système d'épreuves a été introduit en 1865. Le candidat doit écrire correctement sous la dictée, posséder les quatre règles de l'arithmétique, et, ce qui est beaucoup plus difficile, rédiger un rapport expliquant les raisons pour lesquelles il retiendrait ou relâcherait un prisonnier dans telle ou telle circonstance donnée. On distingue deux ordres de sergens : les uns reçoivent 32 fr. 50 cent. et les autres 35 francs par semaine. L'examen est encore bien plus sévère pour les sergens qui aspirent au traitement d'inspecteur (56 fr. 87 cent. et 65 fr. 62 cent. par semaine). Quant à l'inspecteur qui ambitionne le titre de surintendant, il lui faut résoudre par écrit des questions de droit pratique fort minutieuses, et dont la solution exige des connaissances personnelles assez étendues. Aussi ce poste n'est-il occupé que par des hommes capables, ayant passé une vingtaine d'années dans le service. Leurs appointemens sont de 6,325 francs par an, auxquels s'ajoute dans certains cas une gratification de 500 francs. C'est le but, le terme de la carrière, ce qu'on appellerait dans les courses de chevaux le *winning post;* mais bien restreint est le nombre de ceux qui s'en approchent. Beaucoup de jeunes gens assez instruits s'enrôlent dans la police anglaise afin de trouver une ressource contre le besoin : après quelques années de service, découragés par la lenteur de l'avancement, ils se retirent dès que s'ouvre devant eux une meilleure perspective. Pour peu qu'on mette en effet dans un des plateaux de la balance la maigre rétribution offerte au *policeman* et dans l'autre les sacrifices qu'on exige de son état, les dangers qu'il court et les qualités qu'on attend de lui, on ne s'étonnera plus qu'il se plaigne du défaut d'équilibre. Dans certaines carrières, cette insuffisance de traitement se trouve quelquefois compensée par d'autres avantages, tels que la gloire ou la réputation; il n'en est point de même en ce qui regarde le constable. Quoique les fonctions de police n'aient rien d'odieux dans un pays où elles s'exercent avec convenance et dignité, elles ne sont point de celles qui conduisent aux honneurs.

Ce que j'admire et ce que j'envie à nos voisins est la manière de régler leurs comptes avec la force publique. L'Anglais paie pour la police de même qu'il paie pour l'eau ou pour le gaz, et chaque contribuable, en jetant tous les six mois un coup d'œil sur sa quittance d'impositions, sait au juste ce qu'il lui en coûte pour être gardé. Le contingent fourni par chaque localité au budget de Scotland-Yard se mesure à l'importance relative de la paroisse, de la ville ou du hameau situés dans le rayon de la métropole. Celui qui a plus à perdre et à défendre supporte naturellement la plus lourde taxe, et participe aux frais de la sûreté générale dans la proportion où il a besoin d'un tel service. L'état se trouve placé

sous ce rapport dans les mêmes conditions que les simples particuliers : il est *rate-payer* (contribuable), et comme il a de grands domaines à protéger, des édifices qui réclament une surveillance très active, c'est aussi lui qui débourse la plus forte somme. Voilà, si je ne me trompe, une manière nouvelle de comprendre la part du lion : on n'en tolérerait pourtant point une autre au-delà du détroit. Les administrations du gouvernement, telles que l'amirauté, la trésorerie, l'hôtel des monnaies (*mint*), les établissemens publics, les musées, se considèrent comme les cliens (*customers*) de la police métropolitaine, et louent chaque année ses services pour un prix convenu (1). S'il en est ainsi des grandes institutions de l'état, à plus forte raison doit-on s'attendre à ce que le *crystal palace*, les théâtres, les salles de concert, achètent de leurs propres ressources la protection particulière de la force publique. Toute société industrielle, toute maison de banque ou de commerce qui croit avoir intérêt à s'entourer d'une vigilance spéciale peut obtenir dans certains cas des constables, des sergens et même des inspecteurs à son usage; mais il lui faut subir les charges de ce contrat. Quelques établissemens ont même une police à eux. Certaines compagnies de chemins de fer, par exemple, engagent à leurs frais un nombre d'hommes qu'elles couvrent d'un uniforme et auxquels est confié le soin de maintenir l'ordre dans l'enceinte des bâtimens ou sur le parcours de la ligne. De pareils gardiens doivent, il est vrai, être tout d'abord examinés par les *commissioners* de Scotland-Yard, qui s'assurent ainsi de leurs capacités. Ils prêtent ensuite serment, et, ceci fait, ils se trouvent revêtus des pouvoirs d'un constable ordinaire. Seulement leur juridiction est toute locale. Sortent-ils du chemin de fer ou des limites de l'établissement qui les emploie, leurs fonctions cessent aussitôt, ils redeviennent de simples citoyens.

De même que chaque contribuable sait ce qu'il paie à l'administration de Scotland-Yard, il sait aussi à un denier près l'usage que l'on fait de son argent. Tous les ans, sir Richard Mayne publie le compte exact de ses recettes et de ses dépenses. Pas de fonds secrets, tout à livre ouvert. Au chapitre des recettes figurent les contributions de chaque paroisse et de chaque village, les sommes versées par les établissemens publics ou particuliers pour s'assurer les avantages d'une surveillance distincte et aussi le chiffre des diverses amendes prononcées pendant l'année par les treize cours de police métropolitaine contre une certaine classe de délinquans. D'un autre côté, les frais de bureau et d'équipement, le traitement

(1) En 1863, le *British Museum* payait à la police 822 livres sterling par an, l'hôtel des postes 350, la galerie de tableaux (*National Gallery*) 524, et l'hôpital de Greenwich 1,288.

des officiers et des constables, enfin toutes les dépenses se trouvent détaillées avec un soin minutieux. En temps ordinaire, c'est-à-dire lorsque tout est calme, comme en 1863, la police métropolitaine coûte de 13 à 14 millions de francs par an. Le caractère civil et pacifique de l'institution éclate jusque dans l'énumération des objets de fourniture; la somme payée pour l'achat des uniformes est assez considérable, celle pour l'achat des armes extrêmement modique. L'attitude du constable anglais n'a rien de très martial; on ne lui demande point de faire peur, on lui demande de protéger la société contre des ennemis qui ont plus souvent recours à la ruse qu'à la violence. Ses rapports avec les classes très pauvres ont même quelquefois un caractère charitable; il est chargé, dans certains cas, de soulager aux frais de l'état les vagabonds, les prisonniers malades et les personnes indigentes frappées d'accidens sur la voie publique. Non content de jouer au nom de la société le rôle du bon Samaritain, il rend aussi pour son compte aux ouvriers de petits services dont il s'attend bien à être payé, mais qui entretiennent entre eux des liens de fraternité (1). En tant que fonctionnaire, il est étranger à la politique. L'*homme en bleu*, ainsi que l'appellent nos voisins, n'a d'autre nuance que celle de son habit. Que le gouvernement change de main, que les ministères tombent ou s'élèvent, le *policeman* de service dans les couloirs du parlement assiste d'un air impassible à ces événemens. Il faut surtout le voir dans les temps d'élection en face des *hustings*; comme il accueille avec la même politesse tous les candidats et fait luire le soleil de la protection aussi bien sur les radicaux que sur les tories! Pourvu que l'ordre règne sur la place, c'est-à-dire que le cercle tracé par lui autour des opérations du scrutin ne soit point franchi par la foule et que les voleurs ne fouillent pas trop dans la poche de leurs voisins, sa mission se trouve remplie. Il peut avoir son opinion personnelle, et généralement il est libéral; mais ses sentimens, quels qu'ils soient, n'interviennent jamais dans l'exercice impartial de ses devoirs.

La police n'a nullement été organisée au-delà du détroit en vue d'une action politique : aussi se trouva-t-elle prise au dépourvu par le mouvement des *fenians*. Le personnel (7,782 hommes) n'était déjà point assez nombreux pour garder en temps de paix l'immense métropole contre les tentatives des voleurs; comment eût-il suffi à déjouer de hardis complots et à soutenir une sorte de guerre sociale? A l'armée de l'ordre, on se hâta donc d'ajouter 1,000 constables,

(1) Le *policeman* frappe quelquefois le matin à la porte des ouvriers qui ont besoin de se lever de très bonne heure, et reçoit, pour les réveiller ainsi, une légère gratification par semaine.

100 sergens et 20 inspecteurs. Nul ne songe à blâmer le gouvernement anglais de cet accroissement de la force publique; quelques esprits ombrageux craignent seulement qu'il ne profite de cette circonstance pour étendre les pouvoirs de la police et pour altérer l'esprit de l'institution. Certes si, grâce à la terreur qu'ils inspirent, les fenians réussissaient à convertir un admirable service de sûreté générale en un système d'espionnage et d'intimidation, cette vengeance serait une des plus terribles qu'ils pussent infliger à leurs ennemis. Il n'y a pourtant guère lieu de s'effrayer : les Anglais tiennent trop à avoir sous leur main l'administration de la loi pour que l'exercice de la répression ne rencontre à chaque instant une limite dans la publicité, les institutions établies et ce sentiment de liberté personnelle qui est la meilleure des garanties. L'alarme excitée par les attaques des fenians a d'ailleurs donné lieu à une autre mesure qui explique bien la nature et le caractère tout social de la police chez nos voisins. Le gouvernement anglais a fait appel aux constables volontaires, et 113,674 répondirent en prêtant serment. Ces *special constables*, comme on les appelle, ne diffèrent guère des agens de l'autorité (*regular constables*) qu'en ce qu'ils ne portent point d'uniforme et ne reçoivent point de solde. Tant que dure leur mandat, ils jouissent des mêmes pouvoirs que les vrais *policemen*, et l'un d'entre eux l'a bien prouvé en arrêtant tout dernièrement un voleur qui s'était introduit dans une maison. Il faut qu'un gouvernement soit bien fort pour confier ainsi au premier citoyen venu, sous la foi du serment, une des armes dont les pouvoirs absolus se montrent le plus jaloux, et par gouvernement fort je n'entends point ici un régime entouré de soldats et de lois contre la presse; non, j'ai en vue une autorité morale qui s'appuie sur la confiance publique.

Il y a vraiment lieu d'être surpris de l'influence qu'exerce sur toutes les classes de la population anglaise la vue du *policeman*. Est-ce l'uniforme, le bâton, le brassard, signe de son heure d'autorité, qui inspire aux plus déterminés et aux moins scrupuleux un vague sentiment de respect? Il peut y avoir de tout cela, mais il y a aussi autre chose : il est le représentant de la conscience sociale, et il n'intervient guère que dans les cas où la sécurité de chacun exige l'exercice de ses fonctions. S'agit-il de démonstrations populaires autorisées par la loi, il disparaît de la scène, tout en se tenant prêt à agir, si par hasard ces mouvemens de la foule dégénéraient en désordres et en voies de fait. Quand l'occasion le réclame, il paie bravement de sa personne. Son caractère est-il méconnu des hommes qui lui résistent, il fait appel à sa force herculéenne. Si robuste que soit la constitution physique du constable, elle s'altère nécessairement avec le progrès de l'âge et les dures épreuves du

service. Aussi a-t-il été établi en sa faveur une caisse d'épargne. Le traitement de chacun d'eux subit toutes les semaines une réduction proportionnée au chiffre du salaire (1), et cette retenue forme la base de ce qu'on appelle *superannuation fund*. Une telle réserve s'alimente en outre de plusieurs autres ressources, et l'on calcule que de vieux serviteurs de la police métropolitaine reçoivent sous forme de pension viagère près de cinq fois la valeur de leurs contributions. Scotland-Yard vient également au secours des veuves ou des enfans de constables qui ont succombé par suite de blessures reçues dans l'exercice de leurs devoirs. Enfin l'administration enterre ses morts, et la somme payée pour les funérailles figure chaque année dans le mémoire publié par sir Richard Mayne.

Londres est, je crois, la seule ville du monde qui ait deux polices, l'une pour la métropole et l'autre pour la Cité. Lors du mariage du prince de Galles, il avait été question d'amalgamer les deux systèmes; mais, après bien des discussions qui retentirent dans les journaux anglais, la tentative échoua définitivement. Quelques traits suffiront pour signaler les principaux caractères qui les distinguent. La police de la Cité est sous la main du lord-maire et des *aldermen*. Son autorité rayonne sur une enceinte dont les limites sont depuis longtemps fixées et sur un nombre d'habitans qui ne saurait beaucoup s'accroître. Son personnel est, toute proportion gardée, plus considérable que celui de la police métropolitaine; on a fait le calcul que, dans la Cité, un constable avait à garder 10 acres de terrain et qu'il veillait sur 184 personnes, tandis que dans l'autre service la vigilance du même agent doit s'étendre sur 72 acres, et il est au reste de la population comme 1 est à 600. Les hommes constituant la force municipale du lord-maire sont aussi mieux payés que ceux de sir Richard Mayne. A part ces différences et quelques anciennes coutumes, les deux organisations se ressemblent beaucoup. Dans le reste de l'Angleterre, chaque comté a sa police, qui se trouve placée sous les ordres d'un *chief constable;* les cités et les bourgs ont aussi la leur, et dans ces derniers les officiers de tout grade sont choisis par un comité de surveillance (*watch committee*) qui les paie avec l'argent des paroisses. Ces diverses branches locales et indépendantes les unes des autres viennent d'ailleurs se réunir à un centre, — le secrétaire d'état, chef de la police de tout le royaume. On n'a pourtant vu fonctionner jusqu'ici

(1) Il suffira bien d'indiquer les deux termes extrêmes de la hiérarchie : le constable de la dernière classe, sur un traitement de 19 shillings par semaine, place 4 deniers (40 centimes), tandis que l'inspecteur de première classe, sur des appointemens de 2 livres sterling 12 shillings 6 deniers par semaine, verse 1 shilling dans cette même caisse de prévoyance.

qu'un des deux mécanismes du système : il en est un autre qui répond aux besoins d'un service secret. J'avoue que ce nom ne me semble guère justifié en Angleterre. L'objet d'une telle annexe de la police, ce qu'elle est entre les mains de l'état, ce qu'elle coûte, tout est connu et soumis chaque jour à la grande lumière de la publicité; il n'y a d'occulte que l'ensemble des moyens dont elle se sert pour arriver à la découverte des crimes.

## II.

S'il est un pays où il semble à première vue que beaucoup de malfaiteurs doivent échapper aux châtimens de la loi, c'est à coup sûr l'Angleterre. D'abord, comme on l'a dit dans une précédente étude (1), il n'y a pas de ministère public. La liberté personnelle est d'un autre côté entourée de garanties qui paraissent défier certaines recherches des agens de l'autorité. Tout homme peut descendre dans un hôtel sans donner son nom; nul n'a le droit de lui demander qui il est, d'où il vient, où il va. Il n'existe ni passeports, ni livrets d'ouvrier, ni feuilles de route, autant de servitudes auxquelles ne voudrait jamais se soumettre le dernier des Anglais. Les maisons particulières n'ont point de portier; chacun sort de chez lui et y rentre aux heures qu'il veut, au moyen d'un passe-partout (*latch-key*) qui pour certains locataires a du moins le mérite de la discrétion. Comme les Anglais parlent généralement peu de leurs affaires, le silence ne saurait donner lieu, de la part d'un voyageur ou d'un pensionnaire de *lodging house*, à aucun soupçon défavorable. Les monts-de-piété étant des boutiques de prêteurs sur gage (*pawn-brokers*) tout à fait indépendantes du gouvernement, chacun peut y déposer un objet quelconque en donnant un faux nom et recevoir sans autre formalité la valeur du nantissement. Les actes de la vie privée ne sont soumis à aucun contrôle tant qu'ils ne donnent lieu à aucune plainte, et les étrangers jouissent sous ce rapport des mêmes priviléges que les régnicoles. Il faut aussi tenir compte de la configuration géographique de la Grande-Bretagne, tenant partout à la mer, de ses relations de commerce avec le monde entier, des innombrables vaisseaux partant chaque jour de ses docks. Il arrive souvent de croire en Australie ou dans la Nouvelle-Zélande un homme qui n'a point quitté la ville de Londres, et tout au contraire de chercher au cœur de la capitale un oiseau suspect qui a déjà pris son vol pour l'Amérique. En dépit de tous ces obstacles, le nombre des criminels déjouant les recherches de la police est

(1) Voyez la *Revue* du 1er février 1868.

assez peu considérable, surtout depuis qu'il existe une classe officielle de fonctionnaires spécialement chargés de surprendre la trace des malfaiteurs. Cette organisation, qui ne date que de quelques années, a pour centre Scotland-Yard; son personnel se compose de 1 inspecteur en chef (*chief inspector*), de 3 inspecteurs et de 15 sergens, recevant tous leurs instructions directes de sir Richard Mayne. Le nom qu'on donne en ce cas aux agens indicateurs est celui de *detectives*, et un tel nom exprime bien le caractère de leurs devoirs, qui consistent à découvrir les auteurs d'une offense commise. Pour que la police anglaise cherche un coupable, il faut qu'il y ait un corps de délit et le plus souvent une plainte déposée par la victime. Ces *detectives* ne sont après tout que des constables déguisés. On les choisit en effet parmi les agens de la force publique dont l'esprit est aiguisé, le coup d'œil juste, et qui témoignent du goût pour ce genre de service secret.

Il y a quelques années, des voleurs s'étaient introduits pendant la nuit dans la cour de la maison que j'habitais. Je fis le matin ma déclaration au bureau de police, non certes à cause de la valeur des objets dérobés, mais parce que je désirais connaître la manière dont procédait en pareil cas le système anglais. Le lendemain, je reçus la visite d'un homme en habits ordinaires qui s'annonça comme un émissaire de l'administration; c'était en effet un *detective*. En peu de mots, il m'invita à sortir avec lui; on avait déjà fait des recherches minutieuses, tout aussi bien que s'il se fût agi d'une fortune perdue, et il y avait lieu de croire qu'une partie du butin avait été vendue par les maraudeurs à des marchands de Deptford. Ce fut en effet la ville ou, si l'on veut, le faubourg de Londres vers lequel nous nous dirigeâmes. Chemin faisant, j'eus plus d'une occasion d'apprécier l'intelligence, la finesse et la science pratique de mon guide. Il lisait à travers les murs dans l'intérieur de certaines maisons mal famées, et me donna sur la vie dans les *low lodging houses* (logemens garnis du dernier ordre) des détails de mœurs qu'eussent enviés certains romanciers anglais. Toutes les figures suspectes lui étaient bien connues. « Ce jeune homme qui vient de passer, me dit-il, est un fils de bonne famille; mais il s'est lié depuis quelque temps avec de mauvais sujets, et il y a tout lieu de craindre qu'il ne tombe un jour ou l'autre entre nos mains. — Cet autre en veste bleue qui rôde autour de la boutique d'un horloger n'est pas là pour de bons desseins; il lui tarde de lire l'heure à la montre des autres. — Avez-vous remarqué cette femme à chapeau vert fané? C'est une recéleuse. » Le *detective* me raconta aussi quelques-uns de ses succès; il parlait des aventures de police dans lesquelles il avait joué un rôle comme un soldat parle de ses cam-

pagnes. Il lui fallait dans certaines circonstances changer plusieurs fois de figure en une journée : de faux cheveux, de faux favoris, un doigt de fard ou de noir animal opéraient ce miracle. A propos d'une affaire récente dans laquelle il avait eu la main heureuse, il m'apprit que les hommes dont la profession est de chasser sur le bien d'autrui ont, selon leur origine, une manière différente et pour ainsi dire nationale de travailler. « En entrant, ajouta-t-il, dans une maison qui a été dévalisée pendant la nuit, nous reconnaissons tout de suite à certains signes si l'acte a été accompli par des voleurs étrangers ou par des voleurs anglais. Les premiers ont pour principe de faire vite et de se sauver; les seconds, par bravade ou par mépris réel du danger, affectent au contraire de prendre leurs aises et de se conduire chez les autres comme s'ils étaient chez eux. Il n'est pas très rare que nos *burglars*, après avoir forcé la porte ou les volets d'une maison habitée, allument leur pipe, visitent le garde-manger, fouillent la cave et s'attablent sans façon, buvant à la santé de ceux qui dorment au-dessus de leur tête. » Tout en causant, nous étions arrivés à Deptford, où l'agent me conduisit dans d'obscures boutiques. Il était partout reçu avec un air de politesse contrainte et maussade, comme un visiteur qu'on craint et qu'on voudrait à mille lieues de chez soi, mais avec lequel on juge prudent de faire contre fortune bon cœur. Les objets volés ne se retrouvèrent point, ou du moins je ne pus les reconnaître. Pour donner lieu à une action judiciaire, il eût fallu prêter serment. « *Can you swear*, pouvez-vous jurer que ces articles soient à vous? » telle est la première question qu'adresse en pareil cas la police anglaise. Je n'avais d'ailleurs point perdu ma journée, grâce à la conversation de mon guide et aux détails de mœurs sur lesquels il avait appelé mon attention.

De même que certains Anglais ont une police à eux, chacun peut employer à ses dépens des hommes chargés de faire pour lui des recherches dans un intérêt tout personnel. Il y a par conséquent deux ordres de *detectives*, les uns officiels, c'est-à-dire nommés et payés par l'administration de sir Richard Mayne, les autres sans aucun caractère d'autorité reconnue et agissant pour le compte de ceux auxquels ils vendent leurs services. En somme, la découverte des crimes est une profession comme une autre, avec cette différence que tantôt elle s'exerce sous le contrôle de l'état et tantôt au contraire elle se met volontairement à la solde d'une entreprise particulière. Dans ce dernier cas, les agens secrets prennent le nom de *private detectives*, et appartiennent souvent à de *private inquiries offices*, bureaux de recherches auxquels chacun peut s'adresser et obtenir à prix d'argent telles ou telles informations désirées. L'institution de la cour de divorce a beaucoup fa-

vorisé le développement de cette industrie : la femme qui veut faire surveiller son mari, le mari qui veut faire suivre sa femme, sont autant d'excellentes pratiques dont l'agent privé exploite à son profit la bonne ou la mauvais fortune. Beaucoup de *solicitors* (avoués) entretiennent aussi à leurs frais ou plutôt aux frais de leurs cliens un de ces indicateurs. S'agit-il par exemple d'instruire un procès, les deux *attorneys*, celui de la partie lésée et surtout celui de l'accusé, ont souvent besoin de pénétrer certains mystères, et, pour dissiper les ténèbres de l'affaire confiée à leurs soins, font de temps en temps appel à l'expérience et aux lumières de quelque habile *private detective*. Ce braconnier chassant sur leurs terres est assez mal regardé, je l'avoue, des hommes de la vraie police; ils lui reprochent de faire une sale besogne, *dirty work*, d'entamer trop souvent pour des motifs intéressés un ordre de recherches dont l'administration ne consentirait point à se charger (1). Il arrive pourtant en certain cas qu'un officier de sir Richard Mayne utilise les services de quelque espion étranger à la police métropolitaine, mais c'est alors sous sa responsabilité. L'agent en titre serait censuré, si la conduite de l'auxiliaire qu'il emploie donnait lieu à de graves reproches. Il en est de même des femmes, *female detectives*, que l'autorité n'engage jamais directement, quoiqu'elles jouent un assez grand rôle dans l'investigation du mal et la poursuite des criminels. Le subalterne qui les occupe les paie lui-même, et l'administration, du moins en apparence, n'a rien à faire avec elles. De tels instrumens du système *détectif* figurent ensuite à titre de témoins dans le procès en vue duquel on a retenu leur ministère secret.

La découverte des crimes constitue une véritable science qui a des règles et des principes infaillibles. Un de ses axiomes est qu'il ne faut jamais négliger aucun indice, ou, selon l'expression d'un habile *detective*, « qu'il n'y a point de petites circonstances. » Un Écossais qui avait commis un faux défiait depuis quelque temps toutes les recherches de la police. On parvint néanmoins à découvrir un hôtel de Londres dans lequel il avait niché une nuit, mais dont il s'était envolé le lendemain sans dire où il allait et sans laisser aucun vestige de son passage. Les garçons de service interrogés ne savaient rien du voyageur; l'un d'eux se souvint pourtant qu'à déjeuner l'inconnu, en écrivant des notes sur un calepin, avait cassé son porte-crayon en or, ce dont il paraissait très contrarié. Pour tout autre que pour un initié aux mystères de l'art, un tel fait eût

(1) Un inspecteur retraité, s'étant attaché à un bureau de recherches secrètes, fut blâmé par les autorités de Scotland-Yard et menacé de perdre sa pension.

sans doute paru insignifiant; aux yeux de l'inspecteur et du sergent chargés de suivre les traces de l'accusé; ce fut un trait de lumière. On visita la boutique de tous les joailliers de Londres pour savoir si un *gentleman* dont la police était à même de fournir le signalement avait laissé un porte-crayon à raccommoder. Au bout de quelques jours, ces recherches furent couronnées de succès : un bijoutier de la Cité avait reçu l'objet en question; la maison de cet honnête marchand fut entourée d'une surveillance particulière, et le samedi suivant le faussaire se présenta lui-même pour retirer son *pencil-case;* il fut aussitôt arrêté.

Il en est pourtant de cet art comme de tous les autres, les règles ne suffisent point, il y faut une sorte de génie naturel. D'abord quelques *detectives* sont doués d'une mémoire extraordinaire des dates et des personnes. La notion exacte du temps est dans plus d'un cas un des élémens de certitude, et d'un autre côté ils doivent chaque jour constater l'identité de gens qui ont tout intérêt à ne point être reconnus. Leur attention ne s'attache point seulement aux traits du visage. Un homme peut très bien modifier sa figure, changer la couleur de ses cheveux et de sa barbe, dénaturer son teint; mais, surtout dans un moment de surprise ou d'émotion, il ne saurait aussi aisément déguiser sa voix. Le timbre de l'organe, les notes basses ou aiguës, les moindres vices de prononciation, sont autant de caractères inaltérables de la personnalité humaine. Certains agens secrets possèdent en vérité comme un sixième sens pour analyser toutes ces nuances subtiles et délicates. Un crime a-t-il été commis, avec quel instinct sûr ils interprètent les faits les plus minimes, déchiffrent en quelque sorte les hiéroglyphes des choses, et relient un à un les fils d'un réseau de probabilités qui menacent à chaque instant de s'évanouir dans les ténèbres! Une fois lancé à la poursuite de l'accusé, quel flair, et comme ils s'attachent à sa trace! Un autre peut savoir la langue des voleurs, *slang*, avoir pénétré par l'étude dans les mœurs de ce pays dangereux, et avec tout cela manquer des aptitudes, on oserait presque dire des dons de nature qui sur un tel terrain conquièrent forcément le succès. Les vrais *detectives* aiment leur état; ces fonctions si peu enviées et si peu enviables ont pour eux l'attrait de la lutte. C'est par goût qu'ils étudient le gîte des bêtes fauves dont il leur faut suivre la piste; ils mettent de l'amour-propre à braver certains dangers, à défier le sommeil et la fatigue. La considération de la récompense et du profit n'est sans doute point étrangère à leur zèle, mais ils obéissent aussi au point d'honneur. De même que les limiers pur sang, ils chassent d'enthousiasme, et combien au moment où ils saisissent enfin leur gibier est vive la joie du triomphe!

Ayant affaire à des hommes naturellement astucieux, ils doivent souvent déjouer la ruse par la ruse et se couvrir d'un masque impénétrable. A quels déguisemens n'ont-ils pas recours dans certaines circonstances! Lors de l'exposition universelle de 1862, à Londres, des vols se commettaient la nuit depuis quelques semaines dans ce qu'on appelait le département autrichien. Un *detective* de Scotland-Yard eut l'idée de s'envelopper d'une couverture verte comme une statue (1), et de monter ainsi la garde sur un piédestal, en face des riches étalages. Un voleur en blouse ne tarda point à se montrer, et après avoir volé une paire de bottes s'esquivait lestement. Tout à coup l'immobile statue s'anime, l'embrasse et l'arrête. Le saisissement du pauvre diable fut si profond que l'agent de police, craignant de l'avoir tué, commençait à se repentir de son stratagème. Toutefois le coupable en fut quitte pour la peur et pour un jugement devant la cour de Westminster.

Les modernes découvertes de la science et de l'industrie ont fourni de nouvelles armes à la société anglaise pour se défendre contre les malfaiteurs. On raconte que Gainsborough avait pour voisin un *clergyman* dont le jardin avait été dépouillé de ses fruits sans qu'on pût découvrir l'auteur du vol. Un jour d'été, l'artiste se leva de très bonne heure et pénétra dans le jardin de son ami pour croquer un vieil orme. Assis dans un coin obscur, il était à l'ouvrage, quand il aperçut un homme regardant par-dessus la haie qui bordait la route et cherchant à s'assurer de l'état des lieux. Le peintre, profitant de la circonstance, dessina la tête du maraudeur, et la ressemblance était si parfaite qu'il fut reconnu pour venir d'un village des alentours. Le crayon avait été en ce cas un agent révélateur; mais les Gainsboroughs sont rares, et, s'il fallait compter sur eux pour éclairer la justice, plus d'un verger couronné de fruits courrait grand risque d'être outrageusement pillé. On a depuis lors d'autres moyens d'un usage plus facile et beaucoup plus répandu. Chaque homme porte en lui-même un dénonciateur, son ombre. La photographie à bon marché a fait dans ces derniers temps de tels progrès en Angleterre, qu'il n'est guère une personne riche ou pauvre dont la figure ne soit reproduite sur un verre ou sur une carte. Un crime a-t-il été commis et en soupçonne-t-on l'auteur, la police se hâte de se procurer un de ces portraits. Tiré aussitôt à un très grand nombre d'exemplaires, un tel signalement authentique se trouve placardé sur les murs et encadré dans une affiche annonçant la nature de l'infraction aux lois du pays, le caractère du fugitif et la récompense promise à

(1) On couvrait la nuit d'un voile vert les statues et quelques autres objets d'art.

quiconque mettra sur la voie des découvertes. On connaît aussi les services que rend la chimie aux recherches de la justice; mais il est une autre invention qu'on s'attendrait moins à voir intervenir dans l'investigation des délits. Il y a quelques années, des voleurs, serrés de près par des agens et porteurs de montres qu'ils avaient dérobées à un horloger de Londres, eurent l'idée, pendant qu'ils traversaient la Tamise dans un bateau, de détruire les pièces de conviction en les précipitant au fond du fleuve. Le lit bourbeux et sombre de ce grand cours d'eau leur semblait le meilleur tombeau de secrets qu'on pût trouver. « Les rivières sont des recéleuses qui ne parlent point, » avait dit l'un des voleurs à ses camarades pour les engager à se défaire de leur dangereux butin. Eh bien! la Tamise a parlé. Sir Richard Mayne se procura quelques-uns des plongeurs à casque auxquels le lit du fleuve est bien connu, et les chargea de fouiller en sa présence les endroits les plus profonds sur la ligne qui avait été désignée par les agens de police. Toutes les montres furent retrouvées, et l'une d'entre elles, nullement altérée par son séjour dans l'élément liquide, figure aujourd'hui à la vitrine d'un horloger du Strand. Après tout, les méthodes dont se servent nos voisins pour arriver à la *detection* des crimes ne diffèrent pas beaucoup de celles qui se pratiquent ailleurs, et ce n'est nullement sur cet ordre de faits que je voudrais insister. Si l'on tient à connaître plus complétement le rôle de la police anglaise, il faut se demander avec quels ennemis elle a tous les jours affaire et quel est le caractère des hommes dont elle réprime plus ou moins les mauvais desseins. Disons donc un mot des voleurs de Londres.

Carlyle désigne quelque part les voleurs anglais sous le nom de régiment du diable, *Devil's regiment*; c'est l'armée qu'il faudrait dire. D'après un relevé très exact publié en 1858 par Albany Fonblanque, il y avait alors dans le royaume-uni 160,346 criminels, dont 25,424 en prison et 134,922 à l'air libre. Ils n'ont d'ailleurs fait que croître et se multiplier depuis ce temps-là. Ces malfaiteurs sont personnellement connus des officiers de police. Que demain le secrétaire d'état envoie à sir Richard Mayne et aux *chief constables* l'ordre d'arrêter toutes les personnes justement soupçonnées qui se trouvent dans les cinquante-deux comtés de l'Angleterre et du pays de Galles, les agens de ces fonctionnaires n'auront aucune peine à mettre la main sur les escrocs, les filous, les crocheteurs de portes et les assassins en herbe. Personne n'ignore en outre que ces gens-là commettent chaque jour des larcins pour vivre. Un habile *detective* vous dira même le nom des maisons de recéleurs situées dans son district et auxquelles se vendent les marchandises déro-

bées (1). Rien donc ne paraîtrait plus aisé à première vue que d'en finir avec cette armée du mal : est-ce la loi qui s'y oppose? Non vraiment, et nous étonnerons sans doute beaucoup d'Anglais en leur apprenant qu'il ne tiendrait qu'à leur police de frapper un grand coup d'autorité sur tous les hommes dangereux. Un des statuts du livre de la justice, datant de près d'un siècle, déclare que « toute personne réputée voleuse qui fréquente des rues et des places publiques, fournissant plus que d'autres des occasions pour attenter au bien d'autrui, peut être conduite devant les magistrats, condamnée et envoyée en prison. » D'où vient donc que cette disposition si claire de la loi n'a jamais été exécutée? Simplement de ce qu'elle s'écarte tout à fait des principes généraux de la jurisprudence anglaise et de ce qu'elle blesse au vif un sentiment de droit naturel incarné depuis longtemps dans les mœurs. Juger les intentions, voilà qui est beaucoup trop contraire à l'esprit et au caractère de nos voisins pour qu'ils se servent arbitrairement d'une telle arme. Aussi combien la pratique diffère sur ce point de l'article du code que nous venons de citer! L'individu le plus mal famé circule librement en plein jour dans les rues de Londres, et défie en quelque sorte les regards de la police; pour avoir le droit de l'arrêter, il faut qu'on le prenne, comme on dit, la main dans le sac (2). Des bandes de malfaiteurs se transportent même d'un lieu à un autre toutes les fois que certaines occasions, comme les courses de chevaux ou l'ouverture d'une exposition d'objets d'art, appellent un grand concours de visiteurs dans l'une des villes de l'Angleterre. Il est vrai que la police est presque toujours avertie de leurs mouvemens et les suit d'un pied agile. Lors de la fièvre du *garrotage* (3), un sombre groupe d'hommes se livrant par état à ces perfides attaques avait quitté Londres pour Manchester. Arrivés vers le tomber de la nuit au terme de leur voyage, ils descendaient à petit bruit d'un des wagons de troisième classe quand ils furent priés par les inspecteurs de les suivre dans une des salles du dé-

(1) Le nombre de ces maisons s'élevait la même année (1858) à 3,122.

(2) Il en est autrement pendant la nuit : tout constable qui voit un homme à mine suspecte rôder autour d'une habitation est autorisé à le conduire à la station de police; seulement ce dernier sera mis le lendemain en liberté, si aucune charge positive ne s'élève contre lui devant le magistrat.

(3) De 1862 à 1863, la terreur régnait la nuit dans les rues de Londres. Un mode d'exécution connu en Espagne sous le nom de *garrotta* avait donné à certains voleurs anglais l'idée d'attaques à l'improviste qui avaient très souvent des conséquences fatales. Pour exécuter dans la perfection ce genre de vol accompagné de violence, il fallait généralement trois hommes : le premier marchait devant la victime et donnait l'alarme à ses complices en cas de danger; le second, du bras droit, serrait le passant au cou, et le troisième fouillait les poches du malheureux à demi étranglé.

barcadère. « Messieurs, leur dit-on, permettez qu'on vous voie. » Quand leurs figures éclairées par la lumière du gaz eurent été reconnues, on les laissa tranquillement aller; mais chacun d'eux savait bien que la mèche était éventée, et qu'il n'y avait plus rien à faire pour les garroteurs dans la grande cité industrielle du nord. Aussi, regrettant d'avoir perdu l'argent de leur excursion, ils retournèrent vers Londres, honteux et confus comme le renard de la fable.

Il y a une vingtaine d'années, un moraliste anglais, M. Henry Mayhew, eut l'idée de convoquer à un *meeting* les voleurs de Londres au-dessous de vingt et un ans. Cent cinquante d'entre eux se rendirent à cet appel, et la séance eut lieu dans une des classes de *British Union school*. Les auditeurs étaient rangés sur des bancs, et la longueur de leurs cheveux indiquait le temps qui s'était écoulé depuis leur dernière sortie de prison. Presque tous couverts de haillons, ils n'en affectaient pas moins une gaieté bruyante, à l'exception des plus âgés, qui gardaient au contraire une attitude sombre. Pendant une demi-heure environ, ils se mirent en devoir d'imiter la voix de tous les animaux domestiques, étrange concert au-dessus duquel dominait la voix du coq. Le président craignit un instant de perdre sa soirée; mais sur son invitation l'ordre et le silence succédèrent au tumulte. L'un des assistans comptait à peine dix-neuf ans, et il avait été vingt-neuf fois en prison; cette communication fut reçue avec des applaudissemens, et tous les autres se levèrent pour contempler le jeune héros. Plusieurs d'entre eux avaient d'ailleurs écrit à la craie sur leur chapeau un numéro indiquant leurs campagnes, c'est-à-dire le nombre de fois qu'ils avaient été incarcérés. Les causes qu'ils assignèrent eux-mêmes à leur état de vagabondage et de déprédation étaient la négligence de leur famille, les mauvais traitemens de leurs maîtres et l'influence de jeunes compagnons qui les avaient entraînés dans cette voie. Soixante-trois parmi eux savaient lire et écrire. Ils avaient leur littérature, et aimaient à dévorer toutes les histoires de voleurs, toutes les biographies de brigands célèbres. Ceux qui ne pouvaient déchiffrer les lettres moulées se faisaient lire à haute voix de tels ouvrages par leurs collègues plus instruits. Vingt d'entre ces jeunes malfaiteurs avaient été fouettés deux, trois et quatre fois (1). Un *policeman* en habit bourgeois se trouvait dans la salle, et sa présence, ayant été remarquée, donna lieu à des murmures, à des sifflets. Avait-il bien le droit d'être là? On le pria de se retirer, et il obéit en faisant des excuses. Durant le cours de

(1) Le magistrat anglais, d'accord avec la loi, prononce dans certains cas très graves ce genre de punition corporelle, qui est aussi appliqué dans les prisons pour des faits de révolte ou de transgression des règlemens.

la soirée, le président (Henry Mayhew) envoya l'un des membres du *meeting* changer une livre sterling. Quand le jeune voleur rentra avec la monnaie de la pièce, les applaudissemens éclatèrent. Ses camarades jurèrent qu'ils l'auraient tué, s'il n'était point revenu. Je ne crois point que ce curieux *meeting* ait eu de grandes conséquences pratiques, et pourtant de tels renseignemens pris sur le vif ne sont nullement à négliger quand il s'agit d'une classe d'hommes que la société a tout intérêt à connaître.

Un *detective* à qui j'avais témoigné le désir de voir d'un peu près ce qu'il appelait lui-même ses habitués, me conduisit, il y a deux ans, dans un club de voleurs. Tel est en effet le nom que l'on pourrait donner à une tabagie de Londres où se réunissent les hommes du caractère le plus suspect et souvent le plus dangereux. Je déclarai franchement ma qualité d'écrivain et l'objet de mes recherches. Cette ouverture fut reçue froidement, mais sans surprise et sans aucun signe de malveillance. « Vous n'attendez pas, me dit l'un des assistans, que nous vous livrions les secrets de la profession : si c'est là votre but, adressez-vous à d'autres; mais nous répondrons volontiers aux questions que vous voudrez nous faire sur notre branche de commerce, *business*. » Je n'en demandais pas davantage. Tous convinrent que leur *industrie* était une des moins fructueuses qu'un homme pût exercer au monde. Quelle est après tout la valeur des larcins commis chaque année dans la ville de Londres? 50,000 livres sterling, ce qui donne en moyenne pour chaque voleur un gain de 1,500 à 2,000 francs par an. Il s'en faut encore de beaucoup que ces chiffres représentent la somme réelle des profits, et il est bon de connaître à cet égard les réflexions des coupe-bourses anglais. A les entendre, le voleur est le plus volé de tous les hommes dans les pays civilisés. Pour une montre en or valant 100 guinées, on lui offre 2 souverains (50 fr.) et 30 malheureux shillings pour une banknote de 5 livr. sterl. (1). Plus l'objet dérobé est facile à reconnaître, et moins le recéleur en propose d'argent. N'est-il pas juste, dira-t-on, qu'il fasse payer les risques? Peut-être; mais l'auteur du délit court bien d'autres dangers dont l'acheteur clandestin n'est pas du tout responsable.— Qu'on ajoute à ce grief les chômages, c'est-à-dire le temps de prison, les entreprises manquées, les jours de morte saison, les alarmes, les déceptions, les pertes auxquelles donne lieu le moindre hasard, et l'on comprendra aisément l'amertume avec laquelle certains voleurs parlent de leur misérable gagne-pain. Le métier

(1) Il s'agit ici de billets de banque dont le signalement et le numéro ont été donnés à la police par le légitime possesseur.

d'honnête homme, ils le déclarent très haut, vaut cent mille fois mieux que celui de malfaiteur; pour un de ces derniers qui vit momentanément dans l'abondance, combien traînent une existence précaire, avec le cachot et peut-être le gibet en perspective! Or, comme la considération d'intérêt est à leurs yeux la principale, je dirai même la seule à laquelle ils se montrent sensibles, beaucoup regrettent ouvertement d'avoir suivi leur vocation (*calling*). C'est un mauvais état, mais la grande difficulté pour eux est d'en sortir; ils ne savent exercer aucune industrie utile, ou, s'ils ont appris dans leur jeunesse une profession, ils l'ont depuis longtemps oubliée. D'ailleurs la chaîne des vicieuses habitudes, l'oisiveté, le déclassement et, il faut bien le dire, le goût des aventures, les retiennent fatalement dans le cercle de vie qu'ils se sont tracé eux-mêmes. Je sortis de ce *club* emportant quelques aveux utiles à recueillir de la part d'hommes voués à une inéluctable condition; mais je me sentais en même temps saisi d'une forte impression de tristesse. Des missionnaires protestans (*City missionaries*) qu'on retrouve dans presque toutes les grandes villes d'Angleterre ont aussi cherché à découvrir les idées et les manières de voir du voleur. Vivant avec les réprouvés dans certains quartiers de la métropole où tout le monde ne s'aventure point volontiers durant la nuit, ils sont plus à même que d'autres d'étudier les mœurs de cette bohême. L'expérience démontre d'ailleurs qu'avec les plus justes intentions du monde ils font en réalité très peu de bien. Plus d'un voleur de Londres a du sang de bon larron dans les veines : il n'est point du tout impossible de l'amener à quelques pratiques extérieures du culte; mais en vaut-il mieux pour cela? Que l'occasion se présente, et ses mauvais instincts échapperont à tout contrôle moral. Ces malfaiteurs ont toutefois de l'affection pour les hommes qui s'occupent d'eux et qui leur témoignent vraiment de l'intérêt. L'ami intime de l'un de ces missionnaires fut un soir dépouillé d'une paire de gants, et comme quelques jours après il repassait par la même rue, un inconnu l'aborda en lui disant : « Je ne savais point qui vous étiez, autrement je ne vous aurais point volé vos gants. Les voici, pardonnez-moi. »

De même que dans toutes les autres grandes villes, il existe à Londres plusieurs catégories d'hommes vivant de fraude et de pillage. Quelques-unes des facultés qui distinguent les bons ouvriers anglais se retrouvent chez ces artisans du mal. Il y a quelques années, des outils et des instrumens qui servent au vol par effraction, produits devant une cour de justice, furent jugés d'un travail si parfait que les agens de police eux-mêmes témoignèrent leur admiration. Plusieurs de ces *burglars* sont de très habiles artistes, et, parmi les deux ou trois cents livres d'ustensiles en fer

saisis chaque année et envoyés à l'arsenal de Woolwich pour y être fondus, les connaisseurs regrettent de véritables chefs-d'œuvre. Nos voisins sont aussi grands amateurs de *sports*, et tout un genre de fraudes s'est pour ainsi dire enté sur cette disposition nationale. Un jour que je remontais le Strand, je fus accosté par un Anglais qui me demanda le nom d'une église. Il est extrêmement rare qu'un *gentleman* adresse la parole à un inconnu, et il était encore moins naturel qu'un habitant de Londres eût recours à un étranger pour savoir le nom d'un édifice. Aussi mes soupçons furent-ils immédiatement éveillés; mais c'était une raison de plus pour que je montrasse quelque empressement à entrer en conversation avec un homme dont l'extérieur était du reste singulier. Nous avions à peine fait quelques pas dans le Strand que, sous prétexte de nouer plus ample connaissance, mon compagnon, remarquable par sa haute taille et ses cheveux d'un blond jaunasse, m'offrit de me conduire dans un hôtel. J'acceptai l'invitation, car tout présageait une aventure. Il y avait alors dans Holywell-street une rue assez mal famée qui longe une partie du Strand, je ne sais quel *public house* d'apparence terne et suspecte : cette taverne a aujourd'hui disparu. L'Anglais, qui connaissait parfaitement les aitres de la maison, m'introduisit dans une grande salle peu éclairée, mais meublée à la manière des autres *parlours* de Londres. Plusieurs tables d'acajou massif, entourées chacune de bancs et de compartimens taillés dans le même bois, se succédaient de distance en distance. Nous prîmes place à l'une de ces tables, et mon hôte (car il revendiqua ce caractère) fit apporter par le garçon deux verres de vin de Xérès, en ajoutant d'un ton significatif : « Et que ce soit du meilleur, *the best!* » Après les cérémonies d'usage chez nos voisins, c'est-à-dire après nous être salués d'un signe de tête, nous avions à peine trempé les lèvres dans la liqueur dorée qu'un inconnu de taille courte et ramassée, avec de gros traits, un teint hâlé et des cheveux noirs, entra dans la salle. Les deux individus paraissaient absolument étrangers l'un à l'autre. Le nouveau venu, après s'être fait servir de son côté un verre d'ale, demanda la permission de s'asseoir à notre table. Il se donnait pour un gai *clergyman* en vacances qui était à Londres depuis quelques semaines. — Quelle ville! que de plaisirs faciles! et comme il aurait à faire pénitence en retournant dans son ermitage! Ce jour-là même il avait assisté dans *Agricultural Hall* à des exercices athlétiques, et il regrettait amèrement de n'avoir pu concourir avec les autres champions.

Pour nous montrer sa force, il découvrit un bras qui était en effet très vigoureux, et se vanta d'être à même de lancer une balle de plomb à je ne sais plus combien de mètres. L'autre Anglais accueillit cette déclaration avec un sourire d'incrédulité. « C'est im-

possible, s'écria-t-il, vous ne ferez jamais croire cela; mais je veux vous mettre à l'épreuve, et je parie contre vous une douzaine de bouteilles de vin de Champagne que nous reviendrons boire tout à l'heure dans cet hôtel en fumant deux douzaines de cigares de la Havane. Mon ami (en me montrant) sera l'arbitre des termes de la gageure. » Le *clergyman* accepta tranquillement le défi. Toute la difficulté était maintenant de trouver un endroit pour accomplir ce tour de force. Le provincial en habit noir proposait la rue; mais l'habitant de Londres soutint avec raison qu'on ne laisserait point faire un tel exploit sur la voie publique. Par bonheur il connaissait à très peu de distance un jardin tout à fait convenable pour ce genre d'exercice. « Allons-y! » s'écrièrent d'accord les deux Anglais. Nous sortîmes, et je marchai avec eux quelque temps, ayant l'air d'être leur dupe, lorsque, arrivé à une sombre arcade s'ouvrant sur une allée étroite et déserte, je signifiai à *mon ami* que je n'avais nulle intention d'aller plus loin. « Comme vous voudrez, » murmura-t-il entre ses dents tout en me jetant un regard farouche. Voici pourtant ce qui me serait arrivé : on m'aurait conduit dans un boulingrin où, pour une raison quelconque, le plan de la balle de plomb aurait été abandonné; mais on se serait rabattu sur les quilles, et l'on m'aurait forcé de parier pour l'un des deux joueurs. J'aurais naturellement parié pour celui que je croyais le plus habile; bientôt la chance aurait tourné, et il aurait perdu coup sur coup, m'entraînant dans sa ruine apparente. Des étrangers, des Anglais surtout, sont chaque jour à Londres dépouillés de grosses sommes d'argent par ces « escrocs au jeu de quilles, » et leur roi, *king of skittle-sharpers*, celui-là même que je rencontrai dans le Strand, avait été plusieurs fois condamné par les tribunaux. Les juges en pareil cas ne prononcent d'ailleurs que des peines très modérées, et ont toujours l'air de dire au plaignant : « Que diable alliez-vous faire dans cette galère? »

De toutes les variétés de voleurs, et elles sont innombrables, de tous les criminels, et leur nom est légion, celui qui donne encore le plus de mal à la police anglaise est sans contredit le *ticket-of-leave-man*. La traduction littérale de ces mots échouerait à donner l'idée d'un type qui n'existe point ailleurs; il nous faut donc raconter les faits. Le système de transportation avait fleuri en Angleterre depuis cent quarante années, lorsque, vers 1837, les colonies refusèrent de recevoir les criminels qu'on leur envoyait. De quel droit les aurait-on forcées à recueillir cette écume que chassait à travers l'océan la mère-patrie? Il fallut donc songer à une modification du système pénitentiaire. En 1853, le lord-chancelier proposa au parlement de changer la transportation en *servitude pénale*; c'était un nouveau terme introduit dans la législation criminelle pour un nouveau genre

de châtiment. Aux travaux forcés sur une terre lointaine fut substitué l'emprisonnement à l'intérieur du pays dans les cachots ou les pontons, et comme ce dernier genre de punition semblait plus sévère que l'autre, on réduisit la durée des condamnations prononcées par le juge. Aujourd'hui il n'y a plus que l'ouest de l'Australie, Bermuda et Gibraltar qui consentent encore à recevoir des forçats anglais. Nos voisins se trouvent donc obligés de garder désormais les criminels chez eux et de vivre en quelque sorte tête à tête avec le mal. Ces mêmes hommes qu'on envoyait inquiéter les habitans de l'autre côté du globe, il faut maintenant les avoir à ses portes quand pour eux expire le temps de la captivité. Les malfaiteurs dangereux dont la Grande-Bretagne aurait le plus d'intérêt à se débarrasser sont précisément ceux, on le conçoit, que redoutent les colons et dont ils ne veulent à aucun prix. Cette disposition n'est pas la seule qu'introduisit la loi de 1853. Tant que l'Angleterre avait joui d'un moyen facile pour se décharger sur les autres du rebut de la population indigène, elle ne se préoccupait pas beaucoup de réformer le moral de ses condamnés. Quand au contraire cette ressource vint à manquer, l'attention de tous se porta sur la discipline des prisons, et l'on chercha par diverses méthodes à encourager chez les détenus un sentiment de retour à une meilleure vie. Il fut donc décidé que le gouvernement, c'est-à-dire en ce cas le secrétaire d'état, aurait le droit de délivrer un billet de congé, *ticket of leave*, à ceux des forçats qui n'avaient point servi tout le temps de la peine, mais dont la conduite était de nature à inspirer de la confiance. Ce système avait réussi à Bermuda, et il y avait lieu de croire qu'il en serait de même en Angleterre.

D'autres causes que la fermeture des colonies (c'est le nom qu'on donne à leur refus d'admettre dorénavant les transportés) ont contribué à émouvoir l'opinion publique. Au-delà du détroit, il s'est formé depuis quelques années une école de légistes et de philanthropes sérieux, à la tête de laquelle il faut placer M. M. D. Hill, ancien *recorder* de Birmingham (1). Ce magistrat n'a point craint d'avouer à plusieurs reprises du haut de son siége l'impuissance du système répressif. Sans doute la justice et la police, telles qu'elles se pratiquent en Angleterre, ne sont point tout à fait inefficaces, car en incarcérant le criminel l'une et l'autre lui enlèvent pour quelque temps les moyens de nuire à la société. Elles combattent le mal, c'est vrai, mais le guérissent-elles? M. Hill en doute, et qui oserait contester sa grande expérience? Suivant lui, l'Angleterre fait tous les ans des efforts vraiment héroïques « pour soule-

(1) Aujourd'hui retiré près de Bristol dans une riche et belle maison de campagne où, entouré de ses deux filles, il se livre à ses études favorites.

ver entre les montagnes du droit un océan destiné à transporter une plume d'oiseau ou à noyer une mouche (1). » Encore la mouche n'est-elle point noyée le moins du monde; elle agite ses ailes pour les sécher au soleil et prépare son dard. En d'autres termes, et pour parler sans figure, ce méchant gamin que la loi vient de frapper redresse la tête et défie la civilisation tout entière. Le voleur coûte cher; on calcule qu'en frais de justice, de police et de prison les Anglais paient la somme énorme de 10 ou 12 millions de liv. sterl. par an; c'est plus qu'ils ne dépensent pour leur armée. L'argent n'est pourtant point encore ce que regrette le plus M. Hill; non, c'est la souffrance humaine perdue. Aux yeux de ce juge éclairé, la douleur et le châtiment ne devraient être employés par la société que comme des élémens de régénération morale. Dans sa manière de raisonner, le principal obstacle qui s'élève entre le condamné et la liberté n'est point du tout la prison, ce n'est point même la sentence du tribunal : le mur d'airain consiste dans le caractère du détenu et sa ferme volonté de mal faire. Aussi, tout en remplissant les devoirs de sa charge, M. Hill comptait beaucoup moins sur la valeur des peines édictées par la loi que sur l'ensemble des moyens calculés pour redresser le caractère des prisonniers et réveiller en eux la voix de la conscience humaine. « Croyez-moi, disait-il au grand jury de Birmingham, l'heure de la libération doit sonner pour le détenu, non quand il a fini légalement son terme, mais lorsqu'il donne des gages certains de bonne conduite, et qu'il se montre vraiment capable de rendre service à son pays. » Ces vues ont donné lieu en Angleterre à la fondation des écoles de réforme morale pour les jeunes voleurs (*reformatories*), aux excellentes prisons *graduées* de l'Irlande et au système tout moderne du *ticket-of-leave-man.*

A quelques égards, le *ticket-of-leave-man* se rapproche de notre forçat libéré; il faudrait pourtant bien se garder de confondre les deux types. Le forçat anglais dont il s'agit n'est libre que sous condition; ainsi que le dit la métaphore, il est en congé, *leave*, et peut être rappelé au bagne d'un instant à l'autre. La loi déclare en effet que cette faveur est révocable à la discrétion du ministre, et que dans ce cas le *convict* (forçat) sera reconduit en prison pour y subir le reste de la peine prononcée par les tribunaux. Il se trouve exactement vis-à-vis de l'état dans la situation d'un débiteur qui n'a payé que la moitié de sa dette, mais que le créancier délivre sur parole tout en se réservant le droit, quand bon lui semble, de reprendre son homme. Pour que le condamné soit réintégré sous les

(1) Allusion à ces deux vers d'un poète anglais :

An ocean into mountains rais'd
To waft a feather or to drown a fly.

verrous, il n'est même point du tout nécessaire qu'il commette un nouveau délit; il suffit en principe qu'il s'associe avec des camarades d'un caractère douteux, qu'il mène une vie oisive et dissolue, et qu'il ne puisse justifier de ses moyens d'existence. Cette liberté est certes bien précaire : à chaque moment, elle court risque d'être rayée d'un trait de plume. Eh bien! le croirait-on? c'est la fragilité même d'une telle permission de congé qui contribue en plus d'un cas à entourer le *ticket-of-leave-man* d'une trop grande tolérance. Pour se rendre compte d'une telle contradiction apparente, il faut bien connaître les mœurs politiques des Anglais. Le secrétaire d'état, on l'a vu, se trouve investi d'une sorte de dictature vis-à-vis des *convicts* libérés avant l'expiration de leur temps : est-il à craindre qu'il abuse de ce pouvoir arbitraire? Beaucoup savent très bien qu'il hésite au contraire à s'en servir, précisément à cause de l'étendue de la responsabilité. De tels coups d'état administratifs répugnent toujours au caractère de nos voisins. L'accusé sur lequel la police a fourni de mauvaises notes est jugé, lui absent, et à huis clos : or ce n'est point en Angleterre qu'on condamne volontiers un homme sans l'entendre, cet homme fût-il même un forçat. Aussi par le fait ce pardon conditionnel équivaut-il la plupart du temps à une grâce pleine et entière, *free pardon.*

Au fond, le succès de cette expérience délicate dépendait tout entier de la valeur du système pénitentiaire. Est-il possible de changer les hommes, et existe-t-il des moyens pour convertir un criminel en un citoyen utile? Telles sont les deux questions qu'il s'agissait surtout de résoudre. On se hâta de s'adresser à la physiologie, à la religion, à la science des moralistes; mais la vérité est que les obstacles opposés par les colonies au système de transportation vinrent surprendre l'Angleterre dans un moment où elle n'était nullement préparée à une œuvre de réforme bien difficile. La surveillance des prisons était alors confiée à sir Joshua Jebb, esprit éclairé qui adopta les vues du gouvernement. Pour que le nouveau système portât de bons fruits, il fallait avant tout que l'amendement du détenu fût une vérité et non une fausse apparence. Voulant s'éclairer à cet égard, l'autorité comptait beaucoup sur le concours des chapelains chargés dans les prisons de la conduite des âmes. La plupart d'entre eux sont à coup sûr des fonctionnaires honorables et dignes de confiance; mais ce sont peut-être aussi les plus faciles de tous à tromper. Le prisonnier doué d'une mémoire heureuse qui pouvait réciter devant eux de longs passages de la Bible, qui affectait des airs de repentir et recevait le sacrement de l'église protestante, était à peu près certain d'obtenir sa grâce. Le plus souvent cet homme trouvait en cela le moyen d'ajouter au crime la seule chose qui puisse l'enlaidir, —

le masque de l'hypocrisie. Déçus eux-mêmes de très bonne foi, les chapelains induisirent donc en erreur le gouvernement sur le compte de plus d'un malfaiteur qui leur semblait amendé. D'ailleurs ce qu'on appelle la bonne conduite dans les prisons ne prouve point toujours en faveur d'une véritable conversion morale. Il existe en Angleterre une classe de voleurs qui passent un cinquième de leur vie sous les verrous. On leur a donné le nom significatif de vieux oiseaux de prison, *old gaol-birds*, et ils ne détestent point leur cage (1). Se regardant en quelque sorte comme chez eux, les criminels les plus incorrigibles sont souvent les mêmes qui se soumettent et se conforment le mieux à la discipline du régime pénitentiaire. Aussi plusieurs d'entre ces oiseaux madrés trouvèrent-ils sous le nouvel ordre de choses le secret de se procurer la clé des champs. On ne tarda point à s'apercevoir que la différence est grande entre un bon prisonnier et un honnête homme. La plupart des repris de justice sont après tout des aveugles qui ne savaient déjà point se conduire eux-mêmes dans le monde; est-ce donc la captivité qui peut leur avoir appris à faire un meilleur usage de leur libre arbitre? Du 1er octobre 1853 jusqu'au 31 mars 1861, c'est-à-dire durant les sept années et demie où le système du *ticket of leave* fut le plus en vigueur, on accorda 9,180 congés, sur lesquels 384 ont été révoqués pour mauvaise conduite, et 1,030 autres n'ont point empêché ceux qui les avaient obtenus d'être condamnés pour de nouveaux crimes. Ne faut-il point aussi tenir compte des dangers auxquels le *convict* est exposé après sa sortie de prison? Le *ticket of leave* dans sa poche, il se trouve isolé dans la ville qu'il a choisie pour sa résidence, ou, ce qui est encore bien plus dangereux pour lui, entouré des mauvais conseils de ses anciens complices. Les tentations du besoin s'accroissent avec la répugnance qu'il inspire et la difficulté qu'il rencontre à gagner sa vie. Pour résister à tant de causes de rechute, ce ne serait point trop d'une vertu ancienne et robuste: qu'attendre d'une conscience replâtrée? Le *ticket-of-leave-man* est le Jean Valjean de l'Angleterre; le roman (2) et le théâtre se sont disputé à l'envi depuis quelques années ce type tout moderne et bien digne à coûp sûr d'exciter un vif intérêt.

Comment se conduit la police à l'égard de ces forçats qui ont été libérés en vertu d'une tolérance particulière de la loi? Dans les commencemens, une des conditions de la grâce accordée au

(1) Un détenu disait un jour d'un de ses camarades qui allait être réincarcéré: « Voici l'enfant prodigue qui revient à la maison paternelle; nous devrions tuer le veau maigre en son honneur. »

(2) *Never too late to mend*, par M. Charles Reade.

détenu était qu'après sa sortie de prison il viendrait de temps en temps se déclarer lui-même aux autorités. Il faut pourtant avouer qu'une telle mesure a été très rarement mise en pratique. On trouva que la condition de cet homme était assez misérable déjà sans qu'une surveillance particulière l'aggravât d'un stigmate officiel. Les maîtres des chantiers ne sont partout que trop portés à lui refuser de l'ouvrage, et les artisans ordinaires témoignent une forte antipathie à l'admettre dans leurs rangs. Il y a quelques années, les quatre juges de paix de l'Yorkshire résumaient en ces termes les plaintes des *ticket-of-leave-men* : « Nous désirons vivre honnêtement, disent-ils; mais nous ne trouvons personne qui nous emploie. Les agens de police sont nos principaux ennemis; ils nous poursuivent comme des chiens, disent à tout le monde qui nous sommes, et chacun nous tourne le dos. Exiger en outre que nous allions nous dénoncer à eux, ce serait afficher publiquement notre infamie, et il ne nous resterait plus alors qu'à choisir entre ces deux extrémités : voler ou mourir de faim. » Les mœurs, le caractère, les institutions, tout répugne en Angleterre à un système d'espionnage et de surveillance. Jaloux de leurs libertés, nos voisins craindraient qu'une telle arme ne vînt à se retourner dans les mains du pouvoir contre ceux qui lui déplaisent et à servir les desseins d'une politique astucieuse. On commence par les voleurs et l'on finit par les prétendus ennemis de l'état. Aussi l'opinion publique se prononça-t-elle énergiquement contre les mesures tracassières, même envers les repris de justice, et la condition écrite au revers du *billet de congé* devint par cela même lettre morte. N'y a-t-il point toutefois un véritable danger à ce qu'un criminel qui n'a jamais peut-être mérité sa grâce puisse aller et venir sans contrôle, se cacher dans Londres, cette forêt d'hommes, et chasser de nouveau sur la propriété d'autrui? Le danger existe assurément, et tous les inspecteurs de Scotland-Yard le signalent. L'un d'eux connaît un forçat libéré avant l'expiration de son temps qui tient à Londres une école de vol où trente garçons et jeunes filles profitent des leçons de cet habile maître. Il y a quelques mois, un autre *ticket-of-leave-man* qui avait réussi à endormir tous les soupçons était sur le point d'épouser une riche lady, lorsque la police démasqua une longue série de fraudes dont il s'était rendu coupable. Le fait est qu'après avoir essayé tour à tour de la sévérité, de la modération et de l'indulgence, l'Angleterre se trouve aujourd'hui très embarrassée avec ses criminels. Emprisonnés, ils sont une lourde charge pour l'état; libres, ils jouent au plus fin avec la justice et mettent en défaut la vigilance des autorités, qui ne réussissent même point à leur inspirer une salutaire terreur. L'ancienne loi du talion trouve désormais très peu

d'admirateurs parmi nos voisins éclairés, et d'un autre côté la foi dans les moyens de régénération morale a été singulièrement ébranlée par l'insuccès du système de *ticket of leave*. Est-ce une raison pour qu'ils renoncent à réformer ceux des malfaiteurs qui ne se montrent point tout à fait incorrigibles? Non vraiment, et la voie reste ouverte au repentir. On conçoit néanmoins qu'après un tel échec la force répressive soit encore le plus ferme boulevard derrière lequel se réfugie pour l'instant la société britannique dans sa lutte opiniâtre contre l'armée du crime.

La police est en Angleterre ce qu'elle doit être chez un peuple libre. Ailleurs ce pouvoir occulte, ombre de l'inquisition, a plus d'une fois donné lieu à d'étranges maladies de l'esprit. Il n'est point un médecin d'aliénés qui n'ait rencontré dans les hospices du continent des malheureux se croyant persécutés, étreints et comme ensorcelés par un ennemi invisible. Au-delà du détroit, la police est au contraire de nature à rassurer; elle n'inquiète que ceux qui ont de bonnes raisons pour la craindre. Quoique placée sous la responsabilité de l'état, elle fonctionne pour les intérêts et avec le concours de la société tout entière. Le plus souvent elle protége le faible contre le fort. Que veut cet inspecteur qui vers minuit passe dans les rues de Londres, épiant d'un regard sévère les fenêtres éclairées derrière lesquelles se dessinent des ombres de jeunes filles? Il est chargé de veiller à l'exécution de la loi contre les maîtresses de travail abusant de leur autorité sur les ouvrières pour leur refuser le sommeil et leur imposer une tâche trop prolongée. Le caractère qui recommande surtout la police anglaise à l'admiration des étrangers est qu'elle n'a rien à voir dans les opinions, et qu'elle est étrangère aux luttes des partis. Un vieil acte du parlement autorise bien à arrêter ceux qui se livrent dans un endroit public à des propos séditieux; mais en général l'agent de service feint de ne point entendre ces vaines paroles qu'emporte le vent. Autrement il n'y a ni suspects, ni délateurs, ni ennemis désignés et observés par l'autorité. On demandera peut-être comment il se fait qu'un gouvernement entouré de si peu de surveillance soit à même de se maintenir et passe avec raison pour très solide. C'est qu'il a su se concilier par la liberté une force bien supérieure à celle de la police et des armées, — la sympathie de l'opinion publique, contre laquelle échoue en ce moment l'une des plus menaçantes conspirations dont l'histoire ait gardé le souvenir.

ALPHONSE ESQUIROS.

LE

# SALON DE 1868

## I.

Pour un certain nombre d'esprits, qui ne sont pas les moindres entre nous, le printemps ramène un vieux problème toujours nouveau parce qu'il n'est jamais résolu. Les plus honnêtes gens et les meilleurs citoyens, — car il en reste, — éprouvent un sentiment voisin de l'angoisse chaque fois que l'autorité les convie à une exposition des beaux-arts. Où le vulgaire ne voit qu'un spectacle à lorgner, quelques-uns trouvent l'occasion solennelle et obligatoire de dresser un bilan, de voir où nous en sommes, de comparer les pertes et les recrues de l'année, de constater le progrès ou la décadence de l'art français. C'est à ce public limité, mais d'autant plus considérable, que s'adresse la *Revue*. Nous n'avons pas la prétention de discuter, ou de décrire, ou même d'énumérer toutes les œuvres passables que la France a produites dans l'espace d'un an; notre but est de déterminer la direction et de mesurer la vitesse des courans qui emportent l'art national vers le mieux ou vers le pire. Ainsi faisait l'illustre et regretté Gustave Planche; nous conserverons de notre mieux la tradition de cette philosophie, que M. Henri Delaborde et M. Maxime Du Camp ont pratiquée après le maître avec un remarquable talent. Celui qui a l'honneur de succéder à ces juges n'est pas nouveau dans la critique d'art; il s'efforcera de prouver qu'il n'y est plus jeune, et qu'il peut apprécier ses contemporains avec indépendance et modération, sans engouement ni camaraderie, mais sans cette âpreté qui distingue les fruits verts de l'esprit humain.

Cependant nous ne nous chargeons pas de contenter tout le monde. Si toutes les vérités sont bonnes à dire poliment, toutes ne sont peut-être point agréables à entendre. De quelques ménagemens qu'on entoure une opinion sincère, on risque de froisser non-seulement les vanités privées, mais cet optimisme patriotique qui est le fond du caractère français. Nous avons décidé de temps immémorial, à l'unanimité des voix, que nos soldats, nos savans, nos écrivains et nos artistes étaient les premiers de l'univers, et qu'il en serait ainsi jusqu'à la fin des siècles. Ce vote de confiance a du bon, il convient qu'une nation s'estime à sa valeur et même au-delà; mais prenons garde: il y a un degré d'infatuation qui est le commencement de la décadence.

Si le progrès venait à s'arrêter chez nous, si même par malheur nous tombions au-dessous de nous-mêmes, qui nous avertirait? Le gouvernement? Non; tous les pasteurs des peuples sont entourés d'un chœur enthousiaste qui s'égosille à chanter les louanges du présent. Chaque prince s'imagine qu'il fait tout son siècle à lui seul, et se flatte de le faire aussi bien que Périclès, Auguste et Louis XIV. Le plus pacifique des souverains serait navré de lire dans une gazette d'Allemagne que le recrutement, ou l'instruction, ou l'armement de ses soldats laisse à redire. Le moins lettré, le moins artiste des rois se laisserait choir en mélancolie, s'il apprenait que ses artistes ou ses mandarins lettrés se négligent. Aussi les gens de cour, rangés en cercle autour du maître, s'empressent-ils d'écarter les doutes importuns qui voltigent. Il faut que tout aille bien, que tout soit pour le mieux; on le dit, on le proclame, on l'imprime. On ne craint pas de publier, lorsque l'Europe commence à nous plaindre, des rapports officiels sur le progrès de toutes les belles choses, qui déclinent, hélas! à vue d'œil. Je constate pourtant que les hommes d'administration ont eu trop de bon goût ou du moins trop de pudeur pour se féliciter publiquement du progrès de nos arts. Ils savent que la glorieuse promotion de 1830 est descendue sous terre, que nous avons perdu coup sur coup Decamps, Ary Scheffer, Delacroix, Vernet, Ingres, Troyon, Rousseau, David d'Angers, Pradier, Rude, Simart, Duret et d'autres que j'oublie; ils comptent sur leurs doigts le peu de vrais artistes qui nous restent, et ils s'avouent entre eux que l'art national depuis dix ans n'a progressé qu'au rebours.

S'il y avait plus de logique chez ceux qu'Homère appelle mangeurs de peuples, ils se reprocheraient l'extinction de leurs sujets illustres, puisqu'ils se glorifient de les avoir fait éclore. Nous qui jugeons sans partialité les mérites et les démérites du prince, nous estimons qu'il exerce une influence aussi problématique sur l'appa-

rition des génies que sur le retour des comètes. Il serait monstrueux d'imputer à la suffocation du despotisme la mort de dix ou douze grands artistes dont quelques-uns furent bons courtisans; il serait grotesque de dire que les talens nouveaux, dont quelques-uns paraissent doublés d'une fière indépendance, sont le produit d'un regard olympien et d'une commande officielle.

L'autorité, même absolue, ne peut pas faire de miracles : gardons-nous de lui demander l'impossible. Souhaitons seulement qu'elle emploie avec un peu de conscience et de discernement les pouvoirs et les ressources dont elle est dépositaire. Efforçons-nous d'obtenir que les hommes chargés d'organiser l'enseignement des beaux-arts ne ruinent pas d'un coup de tête insensé la grande école de Paris, que les conservateurs de nos musées n'emploient pas leurs loisirs à dégrader les chefs-d'œuvre de Rubens et de Titien, que les encouragemens de l'état ne soient pas réservés par privilége à la médiocrité rampante, que les expositions publiques se fassent décemment, dans un immeuble approprié et réservé à cet usage, que les deniers des visiteurs soient consacrés à l'achat des œuvres les plus remarquables, et qu'une conception saugrenue comme le *Faune sautant à la corde* ne soit jamais coulée en bronze par ordre du ministère des beaux-arts.

Les hommes agréables et de bonne famille qui administrent par droit de conquête le département du beau ne sont pas, à proprement parler, les ennemis de la chose publique. On ne peut dire qu'ils soient tout à fait incompétens, car ils ont travaillé la peinture ou la sculpture en amateurs avec quelque succès. S'ils font beaucoup de mal et peu de bien, la faute en est à certain dandysme renouvelé du comte d'Orsay, à la prédominance de l'esprit mondain sur le sentiment artiste, à je ne sais quelle indifférence souriante et triomphale qui serait à peine excusable chez des parvenus, à certain parti-pris de laisser dire et de n'en faire qu'à sa tête, par où la préfecture des beaux-arts se rapproche de la surintendance Haussmann. M. le préfet de la Seine a un plan; nous savons ce qu'il nous en coûte. L'administration des beaux-arts n'en a point. Elle fait et défait, juge et déjuge, prend les arrêtés qui lui plaisent et les déchire quand ils ont fait leur temps, c'est-à-dire d'une année à l'autre. C'est un petit état dans l'état, et le pouvoir personnel y est également illimité sans y être également réfléchi. Les dieux galans de cet olympe secondaire n'ont pas de prétentions à l'infaillibilité; l'omnipotence leur suffit, mais ils y tiennent. S'ils ne dédaignent pas de varier souvent, ils entendent que leur dernière décision soit sacrée jusqu'à ce qu'ils la condamnent eux-mêmes, incapables de souffrir la contradiction, mais se contredisant à toute heure.

Ce pouvoir, mobile comme l'onde et pourtant ferme comme un roc, est en possession de publier quand et comme il lui plaît les ouvrages de nos artistes. Après des tâtonnemens infinis, il a provisoirement résolu d'ouvrir une exposition tous les ans et de montrer aux yeux du peuple les œuvres patronnées par les succès précédens de leurs auteurs ou contrôlées par un jury électif en partie et en partie administratif. L'administration prend ses jurés où bon lui semble, parmi les hommes de bureau, les amateurs distingués et les critiques. Les artistes électeurs sont astreints, on ne sait pourquoi, à n'élire que des artistes. Ainsi manipulé, le jury a pour tâche d'admettre ou de rejeter les ouvrages des hommes nouveaux, c'est-à-dire de ceux qui n'ont jamais obtenu aucune récompense. Quiconque est porteur d'une médaille échappe à l'examen et peut exposer deux ébauches, deux rebuts d'atelier, deux péchés de sa jeunesse ou deux défaillances de sa vieillesse. En revanche, apportez trois chefs-d'œuvre, et l'administration vous priera d'en remporter un. Le nombre deux plaît aux dieux de cette catégorie; on n'a jamais daigné dire pourquoi.

Un concours est ouvert entre les exposans qui n'ont pas obtenu trois médailles de 400 francs ou l'équivalent de ces trois médailles. Le règlement ne dit pas quelle récompense d'un ordre supérieur doit succéder à ces trois médailles « d'une seule espèce; » mais il est sous-entendu que les médaillés sont stagiaires de la Légion d'honneur, et qu'on ne peut être décoré sans avoir mérité par plusieurs années d'assiduité trois médailles successives. Cependant, si Raphaël exposait du premier coup *la Vierge à la chaise* ou *la Madone de Foligno*, Raphaël pourrait être décoré d'emblée, parce qu'il est Italien et que les étrangers sont mieux traités par l'administration que les indigènes. Deux médailles d'honneur peuvent être décernées par un comité spécial aux deux œuvres les plus éminentes du Salon. Aux dernières nouvelles, ce comité devait être choisi par le sort, par l'administration et par l'élection, combinées le plus savamment du monde. Je ne crois pas qu'il y ait deux opinions sur l'ingéniosité byzantine de ces règlemens. Un atome de bon sens vaut mieux que tout l'esprit dépensé en dix ans par les surintendances.

Les expositions d'œuvres d'art sont bonnes, et l'on fera sagement d'en continuer la mode. Elles mettent le public en communication directe avec les artistes; elles donnent presque instantanément la renommée et la fortune aux hommes de talent; elles peuvent servir à propager le goût du beau dans les masses. Il est bon que le budget en avance les frais, sauf à se récupérer sur le prix des entrées et la vente du catalogue, car nos artistes, livrés à eux-mêmes, ne

sauraient rien entreprendre à frais communs dans un intérêt collectif. Il n'y a pas de solidarité entre l'aristocratie du talent et la plèbe des médiocres. Étant admis le principe des expositions par l'état et à son profit, il est juste d'exposer toutes les œuvres, sans exception, de ceux qui sont ou croient être des artistes. Les bâtimens publics appartiennent à tous les contribuables, les serviteurs publics également; mais, comme il est amplement démontré qu'un vrai tableau serré entre deux croûtes perd les trois quarts de sa valeur, on ne doit pas entasser pêle-mêle le bon et le mauvais. Chacune de nos expositions, sur un total de quatre mille ouvrages, en compte deux cents remarquables ou estimables; mettons trois cents pour être larges. Supposez qu'un jury élu par les artistes soit chargé de choisir et de placer dans un ou deux salons tout ce qui mérite d'être vu. Le reste se distribuera dans les salles ou les galeries voisines; il n'y aura ni *reçus*, ni *refusés*, ni *refusés exposés*, c'est-à-dire voués d'avance au ridicule; il y aura une collection d'œuvres désignées à l'attention des connaisseurs et à l'étude des ignorans dans cette grande récolte de l'année. Point d'exclusions, sauf celles que la pudeur commande, et placement par le jury.

Dans l'état présent de nos affaires, le jury n'a pas la moindre part au placement des ouvrages exposés, c'est l'administration qui s'en charge. Or il est évident que l'administration ne saurait être impartiale. A ses yeux, les meilleurs ouvrages sont ceux qu'elle a commandés, ou ceux qui portent la signature des artistes bien pensans, soumis aux puissances, ou ceux qui représentent la beauté des personnages augustes, les victoires de nos généraux, les conférences des diplomates, les bals de préfecture, le dévouement des gendarmes, l'enthousiasme des gardes champêtres à la vue d'un candidat ministériel. Il est bien juste que l'administration place avant tout ses idoles, ses amis, ses plaisirs, ses idées, ses faiblesses même. Le mérite intrinsèque d'un ouvrage doit pâlir en présence de certaines considérations. Qu'est-ce que l'art aux yeux d'un homme qui s'est fait fonctionnaire, pouvant être artiste? Voilà pourquoi certain salon qui s'appelait jadis salon d'honneur est devenu le grand collecteur des choses officielles.

Si le pouvoir n'exerçait son influence que sur les expositions, le mal, si grand qu'il nous paraisse, ne serait qu'un demi-mal; mais la décadence de nos arts a des sources multiples et haut placées pour la plupart. Les mandataires du public achètent tous les ans pour nos collections un certain nombre de toiles et de statues. Quelques-unes de ces œuvres traversent le musée du Luxembourg, qui est devenu un lieu de passage, et vont ensuite chercher l'ombre et la paix dans des départemens éloignés. On assure que plusieurs

sont enfouies aussitôt que livrées, parce qu'elles feraient peu d'honneur au goût des bureaucrates qui les choisissent. Il serait bon que cette dépense fût contrôlée comme toutes les autres, non par la cour des comptes, mais par l'examen du public. Quel inconvénient verriez-vous à ce que les emplettes de chaque année fussent groupées pendant un mois ou deux dans quelque coin du Luxembourg? Nous saurions mieux ce qu'on fait de nos deniers, ce qui est peu de chose, et dans quel sens on pousse nos artistes, ce qui est d'une importance vitale.

L'état, la ville, les chefs-lieux de département, se sont mis à construire et à décorer des édifices sans nombre : palais, églises, fontaines et le reste. On nous en a plus fait et plus fait payer en vingt ans qu'à nos ancêtres en deux siècles. Cette prestation extraordinaire occupe et même absorbe un grand nombre d'artistes qui n'ont plus guère le temps d'exposer. C'est pour eux qu'on ajoute au livret la liste bien incomplète des ouvrages exécutés dans les monumens publics. Malheureusement nos ministres, nos préfets et nos édiles, trop pressés de jouir et de s'admirer dans leurs œuvres, exigent que les commandes soient livrées dans un délai dérisoire. Ils préfèrent, dit-on, le travail un peu bâclé à celui qui retarderait, sous prétexte de perfection, les discours et les banquets de l'inauguration solennelle : impatience bien légitime et qui semble un hommage rendu à l'instabilité des choses humaines; mais il n'est pas improbable que les trois quarts de nos artistes aient la main gâtée dans cinq ans.

Autre affaire. On a critiqué sous un précédent régime le mot d'un homme d'état qui disait aux aspirans électeurs : Enrichissez-vous! Le régime actuel n'a jamais rien dit de semblable; mais en faisant pulluler des richesses factices qui montrent la corde aujourd'hui, en persuadant à la France qu'elle avait 40 milliards de valeurs mobilières, en érigeant la dépense à la hauteur d'un principe, en imposant l'exemple du luxe et du grand train, il a mis tous les citoyens, sans excepter les artistes, en demeure de s'enrichir. J'en sais plus d'un qui aimerait mieux rester pauvre et créer des chefs-d'œuvre; mais il est avéré que les chefs-d'œuvre ne se font qu'à Paris, et, pour y travailler, il faut y vivre, c'est-à-dire payer des loyers exorbitans, consommer des produits grevés de taxes monstrueuses. Si l'esprit mercantile a corrompu les sources de l'art, si tel peintre recopie incessamment le tableau qu'il a bien vendu, si tel autre débite ses compositions en menues tranches pour les mettre à la portée de toutes les bourses, si le succès d'un joli *Chanteur florentin* signé Dubois fait éclore tout un pensionnat de gringalets archaïques, si chaque nouveauté hardie et remarquée traîne

à sa suite une vingtaine d'imitateurs serviles, si M. Manet lui-même, ayant fait scandale, fait école, ce n'est ni M. le préfet de la Seine ni les autres détenteurs d'un pouvoir absolu qui ont le droit de jeter la pierre aux artistes. Je m'arrête, non que j'aie tout dit, mais parce que je finirais par en trop dire, et j'aborde le Salon de 1868.

Pourquoi salon? Cela se dit par un vieux restant d'habitude, en souvenir du temps où l'Académie de peinture exposait dans le salon d'un palais, pour un public d'élite, quelques ouvrages choisis. Aujourd'hui, dans le coin d'une bâtisse à plusieurs fins, qui n'est ni une serre ni une halle, mais qui participe des deux, on improvise une exhibition simultanée des beaux-arts et des beaux légumes, entre un concours de chevaux carrossiers et une exposition des fromages sans doute. Le dernier break des maquignons s'est croisé avec la première tapissière des peintres. Plus d'un tableau verni *in extremis* a pu encore saisir au vol la noble poussière des chars. Les statues de marbre coudoient les arrosoirs perfectionnés; on voit circuler pêle-mêle dans les plates-bandes du jardin les sculpteurs et les champignonistes. Les champignonistes ne m'ont pas dit ce qu'ils pensaient de la combinaison, mais les sculpteurs en sont fort aises. Pensez donc que ces pauvres gens, — les sculpteurs, — ont exposé deux ans de suite dans une sorte de cave où le champignon croissait sans culture! On s'arrange, on s'installe, on partage le terrain, on se promet de faire bon ménage jusqu'au 1er juillet, date fatale, dernier délai, car les fromages sont attendus à jour fixe, et vous savez qu'ils n'attendent pas.

## II.

Nous ne sommes pas tout à fait des vieillards, et pourtant nous avons vu le temps où les peintres se classaient encore par écoles. Aujourd'hui une exposition ressemble à une symphonie fantastique où tous les exécutans jouent à la fois chacun son air. Nous n'avons pas mérité la médaille de Sainte-Hélène, et cependant nous nous souvenons qu'autrefois, dans notre jeunesse, vers 1847, la mesure d'un tableau n'était pas chose arbitraire. Il semblait admis en principe que les grandes toiles sont réservées aux grands sujets, les moyennes aux moyens et les petites aux petits. La décoration, l'histoire, le genre, le paysage, se conformaient à cette loi. Le goût public, — il y avait alors un goût public, — aurait jugé sévèrement un tableau de genre agrandi jusqu'aux proportions de l'histoire. En revanche, un tableau d'histoire réduit aux humbles dimensions du genre aurait reçu le nom d'esquisse terminée. On pensait que le nu mérite d'être peint en grandeur naturelle, mais que les scènes

de la vie privée sont à leur place dans un petit cadre, comme les vaudevilles sur la scène du Palais-Royal. Les paysagistes eux-mêmes prenaient le temps de la réflexion avant d'attaquer une toile petite ou grande; ils savaient qu'un coin de buisson, une meule de paille, une charretée de pommes de terre, ne doivent pas affecter l'importance d'une composition du Lorrain. Nous avons changé tout cela : paysagistes, animaliers, peintres de genre, ont agrandi leurs toiles à qui mieux mieux, enchérissant l'un sur l'autre, comme les directeurs de théâtre exagèrent la superficie de leurs affiches pour forcer l'attention du public. L'illustre champ de la peinture d'histoire est envahi par des messieurs en paletot, des dames à chignon, des mendians en guenilles. Un grand âne s'étale en pied dans un cadre où Jules Romain ferait piaffer tout le quadrige d'Apollon; un carré de choux prend plus de place que Nicolas Poussin n'en accordait à la ville et à la campagne d'Athènes. C'est le monde renversé; mais citez-moi donc un artiste qui, pour faire son chemin, ne renverserait pas plusieurs mondes!

Les peintres arrivés changent de note. Ils font des tableaux d'histoire que vous emporteriez sous le bras. Leur clientèle le veut ainsi : les expropriations, les déménagemens, l'avenir incertain, les appartemens de moins en moins vastes, réclament la fabrication de chefs-d'œuvre concentrés, portatifs, d'une grande valeur sous un petit volume : on demande des diamans signés Meissonier ou Gérôme. Un très petit nombre de riches (faut-il admirer leur courage ou censurer leur imprudence?) font couvrir de peintures décoratives les murs et les plafonds de leurs hôtels. Les palais et les églises, évidemment plus stables que les propriétés privées, s'embellissent de quelques panneaux à l'huile ou à la cire. Est-ce à dire que le grand art de la décoration soit à la veille de ressusciter chez nous? J'en doute. Nous avons désappris la fresque, où Mignard excellait encore il y a deux cents ans, et ce n'est pas la vue de cinq ou six placards attribués à Luini qui en rendra le goût à nos artistes. L'art chrétien, qui vivait encore avec la foi chrétienne dans la belle âme de Flandrin, sèche sur pied comme un arbre sans racines. L'art païen, le plus noble et le plus décoratif de tous, n'est plus représenté que par quelques artistes hésitans et timides. Rien n'égale la pauvreté du dernier grand ouvrage que l'administration nous a fait voir au Louvre. C'est un plafond de M. Matout qui semble découpé pièce à pièce dans les maîtres italiens et recollé comme un travail de potichomanie. On assure que l'inauguration du nouvel Opéra doit révéler à la France deux décorateurs de premier ordre, M. Baudry d'abord et après lui M. Lenepveu. J'ai de bonnes raisons pour croire à la véracité de cet on-dit; mais l'inauguration du

nouvel Opéra est encore bien loin : en attendant, j'ai compté dans toute l'exposition de 1868 cinq ou six essais de peinture décorative.

C'est *le Vainqueur* de M. Ehrmann, une belle composition très claire et d'un bon style, mais qui me semble un peu mollement exécutée, et *la Céramique* de M. Bouvier, qui pèche par le défaut contraire, car la figure d'homme est d'un modelé trop sec. La couleur, en revanche, est d'un éclat, d'une fraîcheur et d'une finesse qui rappellent les plus splendides porcelaines de la Chine ou les plus jolies toiles de M. Gustave Moreau. La figure du *Jeu* est une œuvre distinguée, comme toutes celles de M. Puvis de Chavannes, on y remarque même une finesse de modelé qui manquait trop souvent chez ses aînées; mais la figure s'enlève sur une draperie volante dont le mouvement s'explique mal, la tête, d'une physionomie finement satanique, est trop petite, les formes du corps montrent un peu trop d'angles, et je crois que la conception de l'artiste pèche en un point capital. Le propre d'une décoration, — M. de La Palisse l'a peut-être dit avant moi, — est de décorer l'édifice; donc le premier devoir d'une figure décorative est d'être belle. Le peintre aurait beau dire que son but est d'émouvoir, d'étonner, de convertir les regardans, de les écarter du tapis vert (dans un cercle!) en leur montrant le jeu sous une couleur effroyable : on lui répondrait que les maîtres en pareille occasion, ne manquent pas d'embellir de leur mieux les allégories les plus sinistres. La tête de Méduse n'était pas faite à coup sûr pour attirer les gens; toutefois les anciens l'ont rendue aussi belle qu'ils ont pu, et j'ose dire qu'elle n'en est pas moins terrible. L'animal ténébreux que la fable chrétienne emprunta jadis aux Persans, le diable, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est toujours beau dans les décorations du XVIe siècle lorsqu'il est représenté sous les traits d'un homme.

M. Bin, qui décorait l'an dernier avec un goût parfait l'exposition d'Égypte, a repris dans la Genèse une légende cent fois exploitée, parce qu'elle comporte un paysage, un jeune homme, une femme et un vieillard majestueux : c'est la naissance d'Ève. Quel mobile le pousse à se risquer sur un terrain où il est vaincu d'avance par les maîtres? Eh! la demangeaison de placer une idée neuve et piquante, le plaisir de peindre un pommier en fleur sur la tête de l'homme endormi et de la femme fraîche éclose. Du reste son Adam ne paraît pas mal esquissé, mais Ève est déplorablement mesquine et piteuse. Triste réveil pour l'auteur du genre humain, s'il est homme de goût! Je sais que les beaux modèles de femme se font rares à Paris depuis que l'Europe et l'Amérique y prennent leurs vacances; mais M. Bin n'avait qu'à jeter son filet dans la rue pour trouver mieux que cet avorton blafard. La figure du créateur

est conforme au type généralement adopté, et la draperie qui le couvre ne paraît pas heureuse : c'est un de ces tissus à double face que les Anglais fabriquent depuis vingt ans et les manufacturiers d'Elbeuf depuis quinze, à moins pourtant que le jaune ne soit une doublure cousue à l'étoffe. Dans tous les cas, l'artiste a commis une faute en attirant notre attention sur ce point. L'usage ne permet pas que les peintres représentent Dieu le père sans habits, mais c'est à vous de nous faire oublier ce détail. Arrangez-vous pour que la draperie passe inaperçue, qu'elle semble une partie intégrante de la divinité; sinon, nous vous demanderons qui l'habille.

Les poètes et les romanciers primitifs ont taillé la besogne des peintres, ils leur ont légué des sujets et des programmes par milliers; mais ils n'ont pas esquissé leurs tableaux, et il reste beaucoup à faire pour donner un corps à la légende la plus précise. Rien n'est plus net, plus simple et plus vraisemblable en mythologie que la naissance de Minerve. C'est un sujet facile à mettre en vers, facile à raconter en prose : pour peu qu'une imagination soit ouverte au surnaturel, elle se représentera aisément le marteau de Vulcain frappant la tête de Jupiter et la déesse qui jaillit tout armée par la fissure du crâne; mais le jour où M. Mazerolle entreprend de mettre en plafond le récit d'Hésiode, il s'aperçoit que la distance est grande entre le merveilleux et le pittoresque. L'œil ne s'abuse pas à si bon compte que l'esprit, la représentation matérielle d'un fait ne doit rien laisser dans le vague; or le moyen de tout montrer dans un pareil sujet et de rendre tout vraisemblable? Essayons de penser en grec; voici comment nous verrons le prodige. Le crâne de Jupiter s'est ouvert, fermé et guéri en un moment. Une petite Minerve de style éginétique, raide dans son armure et tout d'un seul morceau, le casque en tête, la lance droite et serrée au corps, s'élève en l'air, grandit à vue d'œil jusqu'aux proportions de la figure humaine, et saute alors sur le plancher des dieux, où elle se met à danser la pyrrhique. Le malheur est que rien de tel ne se peut rendre en peinture. Si Jupiter s'est guéri lui-même instantanément, comme il sied à un dieu, l'œil ne devinera pas que Minerve lui sort du front et qu'elle était sa migraine avant d'être sa fille. D'autre part, un Jupiter au crâne effondré serait horrible à voir. La croissance rapide de la jeune déesse se conçoit, mais ne se peint pas; il faut donc que l'artiste nous montre un grand corps échappé d'une petite boîte. Or l'œil a sa logique qui répugne à ce genre de contradiction. M. Mazerolle a esquivé une des difficultés de son sujet en noyant le crâne de Jupiter dans un flot vaporeux qui semble fait de mousseline et de nuage; mais c'est enchérir sur l'invraisemblable que de nous montrer la déesse avec tous ses at-

tributs, l'égide, le bouclier, la branche d'olivier et même la chouette, ce qui complique énormément le cas du pauvre Jupiter. En résumé, je crois que la naissance de Minerve n'était pas un sujet à peindre et que M. Mazerolle a lutté contre l'impossible; toutefois il ne l'a pas fait sans talent. L'*Apothéose de Psyché*, par M. Jules-Louis David, n'est pas exempte de défauts; cependant elle atteste un notable progrès chez le petit-fils de l'immortel David. On peut à la rigueur terminer cette liste par une grande décoration d'église, signée du frère Athanase, qui paraît être un écolier passable de Flandrin.

La peinture d'histoire est représentée par quelques études dont la plus intéressante est à coup sûr la *Femme couchée*, de M. Lefebvre. Voici le morceau capital du salon. C'est une Parisienne de dix-huit à vingt ans, bien faite, bien portante et nue, ou plutôt déshabillée sur un lit de repos couvert d'un châle rouge. Le réalisme contemporain n'a rien produit de plus complet, si je ne me trompe. Bon dessin, facture excellente, couleur chaude et certain ragoût de sensualité, je ne sais quelle invite au contentement immédiat qui rappelle la femme en bonnet de Vanloo et les compositions du même style. M. Ingres a peint des femmes aussi nues, l'*Odalisque*, la *Vénus Anadyomène*, *la Source*. Pourquoi n'éveillent-elles point les mêmes idées que celle-ci? Est-ce parce qu'elles n'affichent pas le même rire provoquant, parce que leur nudité est expliquée par des accessoires plus logiques et moins désordonnés que ce châle étendu à la diable avec une précipitation qui en dit trop? Est-ce parce qu'elles sont vêtues d'une couleur plus austère? parce qu'on ne voit pas transparaître le sang vermeil de la jeunesse à travers la beauté des formes et la perfection sculpturale du dessin? Mais l'Antiope du Corrége, la Vénus du Titien à la Tribune de Florence, et, sans aller si haut ni si loin, la Diane, la Vénus, la Naïade de M. Baudry, sont absolument chastes malgré l'éclat de leur jeunesse et la tendresse exquise de leur couleur. Pourquoi nous semble-t-il, à nous qui ne sommes pas prudes, que la *Femme couchée* de M. Lefebvre parle un autre langage et s'adresse à un autre côté de l'esprit humain que tel ouvrage presque semblable? Ne serait-ce point par hasard que le talent du peintre s'épure en même temps qu'il s'élève, et qu'un certain degré du beau franchit pour ainsi dire notre sensualité pour toucher le plus noble et le meilleur de notre âme? M. Lefebvre est un artiste non-seulement habile, mais tout à fait distingué. Il expose, à côté de cette académie de femme, un portrait qui est un tour de force audacieux et réussi. Je ne doute pas qu'il n'arrive au succès de premier ordre, s'il veut gagner les couches supérieures de l'art.

L'*Élégie* de M. Parrot a passé presque inaperçue, parce qu'elle

est perchée trop haut. Soyons justes, on ne peut pas exiger que l'administration place bien un tableau, s'il n'est recommandé que par lui-même. Cette *Élégie* n'est qu'une académie, mais excellente et charmante, du goût le plus irréprochable, du ton le plus juste et le plus fin. M. Parrot a un petit portrait, pas plus grand que les deux mains, mais exquis. La *Médée* de M. Klagmann est un tableau complet, et l'un des meilleurs du Salon. Les trois figures, bien dessinées et largement peintes, ne doivent rien à personne, pas même à Delacroix. Il y a longtemps qu'un débutant ne s'est présenté au public avec les qualités magistrales que je constate chez M. Klagmann. *La Toilette*, de M. Henner, représente une femme courte, épaisse, hommasse, aux jambes lourdes et engorgées. Que de talent gaspillé dans cet ouvrage! Quelle science du modelé! quelle entente du clair-obscur! quelle suavité dans les ombres, qui rappellent le faire d'André del Sarto! Malheureusement la perfection du détail ne sauve rien, dans aucun art, si le parti général est manqué. Le *Saint Paul* de M. Thirion n'est pas une de ces peintures séduisantes qui attirent la foule; cependant, pour ceux qui ne craignent pas de s'arrêter devant un tableau de religion, c'est une œuvre d'un goût pur et d'une exécution remarquable. La *Vénus* de M. Saint-Pierre et la *Nymphe* de M. Hugrel sont plus et mieux que des études de femme. M. Saint-Pierre expose un groupe ingénieux, bien composé, d'un dessin peut-être un peu mou, mais d'une couleur distinguée. Le tableau de M. Hugrel nous offre les mêmes qualités à un degré supérieur, et sans le défaut de mollesse. Bon tableau, fait à bonne école, et qui se sent de son origine. Je ne vois jamais un travail des élèves de M. Gleyre sans me demander quels déboires, quelles injustices ont éloigné de nos expositions ce peintre exquis et ce maître d'un goût infaillible.

M. Alma-Tadéma, qui s'est presque fait un nom par des chinoiseries, abandonne tout à coup la curiosité pour l'histoire : grave imprudence, mais utile enseignement et que je tiens à signaler. Les peintres qui débutent par des tableaux archaïques se persuadent aisément et font croire au public lui-même que tous leurs défauts sont voulus, que chaque erreur de dessin, chaque solécisme de perspective, chaque tache est imitée des primitifs, et qu'il faut un mérite hors ligne pour arriver à faire si mal. Ils obtiennent des médailles, les administrations leur commandent des tableaux, ils prennent place dans les musées; mais le jour où, soulevés par le succès, ils se risquent à peindre au naturel une figure nue ou drapée, on découvre avec stupéfaction qu'ils ne savent pas les premiers principes, l'orthographe de l'art! Voyez cette grande frise où M. Alma-Tadéma représente la sieste. Les noirs intenses qui trouent la toile en cinq

ou six endroits attestent une ignorance enfantine. Les figures ne sont à aucun plan, le modelé des nus est incroyablement vide. Parmi les accessoires, il y a des roses qu'on dirait coloriées par une pensionnaire de couvent, et une statuette comme on les dessine au bout de deux leçons d'après la bosse. Et notez que tout cela est bien peint, car tout le monde sait peindre aujourd'hui. Jamais les procédés n'ont été si parfaits, la fabrication si savante. Sur mille peintres, français ou étrangers, qui travaillent à Paris, il y en a huit cents qui possèdent sur le bout du doigt la calligraphie de leur art; il n'y en a pas vingt qui en sachent l'orthographe, et dans quelques années il n'y en aura plus un, car l'orthographe n'est pas un don du ciel; on l'acquiert par un long et pénible apprentissage, sous la direction de maîtres savans, patiens et dévoués. L'administration a supprimé tout cela d'un trait de plume : l'orthographe des arts n'a plus d'école à Paris.

Jusqu'au jour où cette quasi-dynastie des beaux-arts s'est donné le luxe d'un coup d'état, la petite nation des artistes était soumise au régime aristocratique. L'Académie enseignait, dirigeait, encourageait, gourmandait, donnait les prix, jugeait les envois de Rome, ouvrait ou fermait à son gré les portes du Salon, et, pour suprême récompense, admettait dans son sein les bons artistes qu'elle avait faits. Elle en reçut plus d'un qui manquait de génie, mais pas un seul qui ne fût nourri aux fortes études, capable d'enseigner et de juger. L'autorité de ce corps indépendant déparait un ordre de choses où la démocratie absolue fait bon ménage avec le pouvoir absolu. Les hommes arrivés par circonstance supportent impatiemment les partages et les compromis qui les obligent à compter avec le mérite. On veut être chez soi, jouir en paix de la toute-puissance, avoir raison, quoi qu'on fasse, et même ne fît-on rien du tout. Voilà, dit-on, les causes qui préparèrent en assez haut lieu la déchéance de l'Institut. Une certaine portion du public en fut complice, sauf à déplorer bientôt un mal irréparable. On accusait l'Académie de se croire infaillible, de se montrer exclusive, d'officier un peu trop pontificalement. Il y avait quelque chose de fondé dans ces reproches; mais, si l'on eût pris le temps de la réflexion et de la justice, on aurait vu que l'Académie a des mérites plus grands que ses travers, qu'elle seule pouvait conserver les traditions de l'école française et prévenir la décadence de nos arts.

On l'a jetée au rebut, et avec elle ce sage, cet honnête et consciencieux pédantisme qui condamnait les débutans à apprendre l'orthographe avant d'imprimer prose ou vers. Les études d'après le nu, la méditation laborieuse des chefs-d'œuvre antiques, tout le travail ingrat, pénible, monotone, indispensable néanmoins, est dé-

laissé. L'élève fait ce qu'il veut, sous les yeux trop indulgens d'artistes distingués, mais jeunes, occupés, affairés, absorbés par une production fébrile et enivrés de leurs succès personnels. Si quelque adolescent un peu mieux doué que les autres exécute de prime saut une pochade agréable, il l'envoie au Salon, se fait remarquer, vend, s'émancipe et quitte l'école. L'année prochaine, il aura des élèves; tel est le train des choses d'aujourd'hui, et la lecture du livret nous en apprend de belles sur ce chapitre. Que va-t-il enseigner, cet écolier trop tôt parvenu? Tout ce qu'il sait, bien peu de chose. Il ferait cent fois mieux d'achever son éducation, de se remettre sur les bancs, d'apprendre tout ce qu'il ignore; mais ce serait l'œuvre de plusieurs années : il est lancé, rien ne l'arrêtera, autant vaudrait dire au torrent de remonter vers sa source!

L'ignorance des premiers élémens ne nuit pas aux succès d'un certain ordre. Le public n'est pas connaisseur, il l'est moins que jamais, et il le sera de moins en moins, si rien ne change. On achète des tableaux pour faire parler de soi, et surtout pour les revendre avec un gros bénéfice; mais on est souvent incapable de discerner les bons des mauvais. Où trouver un criterium hors de soi? Dans le témoignage des journaux? C'est l'anarchie, la fantaisie, la camaraderie et la réclame portées au plus haut point qui se puisse concevoir. Dans les distinctions officielles? Rien n'est plus capricieux ni plus arbitraire : si l'on dressait la liste des peintres français par ordre hiérarchique, selon le nombre et l'importance des prix que ces éternels collégiens ont reçus du ministère, vous ririez trop. Le public amateur et spéculateur n'a donc qu'une ressource, c'est de régler son fanatisme sur la cote de l'hôtel Drouot et d'acheter les talens qui se vendent le mieux. La mode fait les prix, sans acception de mérite. On voit des tableaux enfantins poussés à des chiffres énormes par la même raison qui mit jadis à 1,800 francs les actions du Crédit mobilier : caprice, engouement, crédulité publique!

M. Ribot devient un quasi-personnage, M. Gustave Doré fait parler de ses moines et de ses Espagnols; on discute sérieusement *les Gueux* de M. Courbet, *les Saisons* de M. Smits, et personne ne pense à renvoyer ces messieurs à l'école. Il est pourtant certain que, si on les réunissait autour d'un modèle nu, pas un d'eux ne serait de force à dessiner la modeste académie qu'on demande aux candidats de l'École polytechnique. Ils ne manquent pas de talent, notez-le bien. M. Ribot n'a pas encore noyé dans le cirage ses instincts de coloriste, mais ses personnages sont grotesques, difformes, faits de méchans morceaux qui ne tiennent pas même ensemble. M. Doré compose habilement une vignette, mais il ne sait pas mettre une figure à son plan, et dans cette foule de personnages qu'il ébauche

au courant de la brosse vous ne trouverez pas un corps qui soit un corps, pas une tête bien construite; l'orthographe est absente, et pourquoi? Parce que l'artiste a produit trop tôt et que ses études élémentaires ont été coupées net par le succès. M. Courbet a pris la peine d'afficher qu'il ne doit rien qu'à la nature. Il est certain que la nature ne l'avait point disgracié; mais il a gaspillé ces dons, qui sont pour ainsi dire la beauté du diable, au lieu de les fortifier par la bonne gymnastique des écoles, et maintenant, je le demande à ses admirateurs, à ses flatteurs, à ceux qui l'ont encouragé dans ce superbe dédain de l'étude, que reste-t-il de M. Courbet?

Vous savez ce qui arrive aux ténors lorsqu'ils s'échappent du Conservatoire à dix-huit ans pour aborder le théâtre de plain-pied. De quelques dons que la nature les ait comblés, ils ne s'élèveront jamais au-dessus d'une honnête médiocrité, car le style ne leur viendra point tout seul; ils ne jouiront même pas de ce demi-succès qu'ils ont sottement préféré à la gloire. Leur voix s'use et périt en peu d'années parce qu'ils ne savent ni la conduire ni la ménager. Même fortune advient aux peintres qui font l'école buissonnière au Salon avant d'apprendre l'orthographe. Dans le siècle de pacotille qu'on nous fabrique depuis vingt ans, c'est à qui trouvera les chemins les plus courts. On se dit : A quoi bon dessiner cinq ou six ans d'après l'antique ou d'après le nu, puisque je me destine à la peinture de genre, où le dessin savant, précis, intime, n'est pas de rigueur? A plus forte raison les paysagistes dédaignent-ils le tracas des exercices scolaires. « Nous n'avons pas besoin de savoir dessiner, nous! Il suffit que nous ayons l'instinct, qui vient tout seul, et que nous sachions peindre, ce qui est l'affaire de deux ou trois ans. » — Eh! bonnes gens, pourquoi les vieux maîtres, que vous n'égalerez jamais, commençaient-ils tous indistinctement par l'étude approfondie de la figure humaine? Parce que rien n'est plus difficile à dessiner et à peindre, et que celui qui peut le plus peut le moins. C'est une longue et fatigante étude de la peinture d'histoire qui a formé nos meilleurs peintres de genre. Ils ont reçu de leur art la véritable éducation et non cet enseignement professionnel que les jeunes peintres d'aujourd'hui limitent au strict nécessaire.

Y a-t-il un artiste plus complet que M. Gérôme? L'histoire, le portrait, le genre, le paysage, il embrasse tout avec la même aisance. L'antique et le moderne, le sacré et le profane, l'Orient et l'Occident, lui sont également familiers. J'avoue que la nature a beaucoup fait pour lui en le créant ingénieux au suprême degré. Il est certain aussi que son activité virile, sa curiosité infatigable, cette heureuse et louable inquiétude qui le pousse à chercher incessamment des voies nouvelles, entrent pour quelque chose dans son

succès; mais la nature l'aurait doué vainement, et sa vivacité d'esprit se trémousserait en pure perte, si son talent n'avait pour base de fortes études. Il peut se tromper quelquefois; la conception de tel ou tel ouvrage ne contentera qu'à moitié le public et lui-même; néanmoins il n'a jamais exposé un tableau qui n'attestât en même temps l'originalité de sa nature et la solidité de son instruction.

On s'est un peu récrié sur la donnée du tableau qui représente Jérusalem après la mort du Christ. L'escamotage des trois croix, dont nous ne voyons que les ombres, est fort discuté, l'éclairage paraît singulier à ceux qui oublient que le soleil s'éclipsa dans cette journée; mais le panorama de Jérusalem au dernier plan est magnifique, les terrains du Calvaire sont dessinés de main de maître, les petits personnages qui regagnent la ville sont esquissés avec une justesse infaillible, et la somme des qualités qui sont propres à M. Gérôme est entière dans ce tableau.

Il s'en est peu fallu que le maréchal Ney ne fût expulsé du Salon par ceux-là mêmes qui lui doivent le plus, car le sang du brave des braves a rejailli en popularité sur le parti bonapartiste. Deux peintres et un sculpteur s'étaient rencontrés par hasard sur le terrain sinistre du Luxembourg à la date du 7 décembre 1815. L'administration trouva mauvais qu'on évoquât un pareil souvenir, elle remontra poliment aux artistes que les plus hautes convenances s'opposaient à l'exhibition de cet assassinat juridique. On prétend que l'un des trois, je ne sais lequel, répondit : « Aimez-vous mieux que j'expose le duc d'Enghien? » Ce singulier débat, où l'administration montra moins d'esprit qu'à l'ordinaire, se continua jusqu'à l'ouverture du Salon. Le 1er mai, M. Gérôme, membre du jury, ne savait pas encore s'il était reçu ou refusé. Il était reçu, et M. Jacquemart aussi, grâce au bon sens d'un haut personnage; mais M. Armand Dumaresq, qui avait manqué d'énergie et repris son tableau, resta dehors. L'œuvre de M. Gérôme est d'une vérité poignante. Ce jour triste, ce terrain fangeux, ce mur sale, ces soldats, criminels malgré eux, qui s'éloignent la tête basse, ce volontaire de bonne maison qui commanda le feu sans y être forcé et qui regarde sournoisement son ouvrage, tout répond exactement à l'idée que nous nous faisions du drame. Et sur le premier plan, Michel Ney, ce *lion rouge*, qui serait la plus belle figure de l'empire, après Beauharnais, s'il avait eu autant de caractère que de courage, est aplati dans la boue comme un paquet tombé d'une voiture et qu'on oublie de ramasser. L'expression produite est nette, forte et durable.

Les *Centaures* de M. Fromentin sont un essai hardi, qui n'était à la portée d'aucun autre paysagiste. M. Corot a risqué deux ou trois fois des figures de cette importance, il est resté à cent lieues de

cette perfection et de cette beauté. C'est véritablement un tableau d'histoire encadré dans un paysage d'une harmonie et d'une suavité rares. Sur le sujet pris en lui-même, on peut gloser. Pour ma part, je ne vois pas sans répugnance cet animal hybride qu'on appelle une centauresse. Le centaure me choque moins, soit qu'il tire de l'arc, soit qu'il se batte à coups de massue dans les métopes du Parthénon, soit même qu'il galope sous Achille en lui prêchant la sagesse : il n'y a que des objections physiologiques contre la représentation de ce mammifère à deux ombilics et à quatre bras; on l'accepte, quoique impossible, par déférence pour les Grecs, qui l'ont inventé; mais lorsqu'il plaît à nos contemporains d'accoupler un monstre si bizarre, lorsqu'un peintre nous montre une centauresse belle, blonde, coquette, traînant sa robe à queue sur le premier plan du tableau, une susceptibilité peut-être exagérée nous met en défense contre les séductions trop féminines d'un élément bestial. La vue de ces ménages sourians et ruans éveille dans l'esprit des imaginations de la dernière incohérence où le haras envahit le boudoir. Ces réserves dûment faites, il faut admirer sans autre restriction les grâces naturelles et savantes que M. Fromentin a prodiguées dans son œuvre, la sérénité de ce beau ciel, le charme hospitalier du site, l'arrangement du groupe, la tendresse de la coloration générale et le beau caractère du dessin. Les montagnes sont peut-être légèrement cotonneuses, c'est un défaut qu'on retrouve parfois chez M. Fromentin et même à deux pas d'ici, dans son tableau des *Arabes attaqués par une lionne.*

Le public du Salon fait une immense popularité à deux figures de femmes que M. Marchal intitule un peu précieusement, selon moi, *Pénélope et Phryné.* Ne fourrons pas les souvenirs de l'antiquité où ils n'ont que faire. Un Beauceron et une Beauceronne en sabots qui s'embrassent dans une grange ne seront ni mieux ni plus mal, si le livret les nomme Daphnis et Chloé. Les deux femmes de M. Marchal sont deux Parisiennes d'aujourd'hui, Parisiennes jusqu'au bout des ongles et jusqu'au dernier fil de leur toilette. L'auteur de *la Foire aux servantes*, du *Cabaret de Bouxwiller*, du *Choral de Luther*, du *Printemps* et de tant d'autres œuvres charmantes dont l'Alsace avait fourni les motifs, a voulu prouver un matin qu'il n'avait point perdu ses droits de cité parisienne, et que le succès ne l'avait point asservi à un seul genre. Il s'est donné la tâche de peindre une femme du monde et une demoiselle en dehors du monde, l'une sous des traits et des couleurs qui font paraître la modestie aimable et la vertu séduisante, l'autre sous un aspect qui ne doit pas inspirer l'horreur du plaisir. La première est une compagne que l'on choisirait pour la vie, l'autre est de celles qu'on ne

regrette point d'avoir accompagnées une ou deux fois jusqu'à leur porte vers l'heureux âge de vingt-cinq ans. M. Charles Marchal a fait preuve d'un goût parfait et d'une rare mesure. Ses deux figures disent exactement ce qu'elles ont à dire, rien de moins, rien de plus. La femme de bien n'est pas prude, la Phryné, — comme aurait dit M. Prudhomme — n'est point effrontée. Le seul délit de provocation qu'on puisse mettre à sa charge est commis par son bas de soie et son petit soulier. L'exécution de ces deux tableaux est vraiment supérieure; ils ne valent pas seulement par l'esprit, par la finesse d'observation, par un vif sentiment du pittoresque moderne et parisien, que M. Marchal partage avec MM. Alfred Stevens et Toulmouche. On sent, derrière les qualités agréables, la forte gymnastique de l'école et les études de l'atelier Drolling, où l'on n'improvisait pas la peinture.

*Le Retour du mari*, par M. Victor Giraud, obtient un grand succès, et je suis d'avis qu'il le mérite. L'habileté du jeune peintre est à la hauteur de son audace. Il a fait un tableau dramatique, vivant, qui s'explique sans commentaire et produit son maximum d'effet à la première vue. Ne dédaignons pas l'action, elle a son importance en peinture, et celui qui n'est pas capable de traduire les mouvemens énergiques du corps humain ne sera jamais qu'un demi-maître. Les trois personnages du tableau sont justes de tout point et dans leur rôle, le mari qui tue, l'amant qui tombe et la femme qui s'évanouit. Tout cela est suffisamment dessiné, et peint avec une expérience précoce : il y a certain velours bleu!... mais pourquoi délayer une scène de la vie privée sur une toile de cette grandeur? A quelle échelle M. Giraud peindra-t-il le nu, s'il donne au genre les proportions de l'histoire? Dix centimètres carrés de velours bleu suffisent à démontrer que vous savez faire le velours bleu; la pièce entière, s'il vous plaît de la copier, ne nous en apprendra pas davantage. Les peintres dramatiques du XVIII^e siècle, à qui vous empruntez la physionomie trop farouche de ce mari et ses yeux hors de la tête, ne jouaient pas le drame intime sur un si grand théâtre; ils ménageaient la toile et faisaient bien. *Le Mariage in extremis* de M. Firmin Girard est-il moins regardé et moins loué parce qu'il se réduit à la dimension la plus modeste? Au contraire; ce petit drame touchant, discret, qui joint à ses mérites très réels le piquant du mystère, paraîtrait fourvoyé dans un grand cadre scandaleux.

Le *Satyre* de M. Delort, le *Baptême de sauvages aux îles Canaries* par M. Leloir, *la Sérénade* de M. James Bertrand, *la Lecture de la Bible* par M. Brion, les *Lapons* de M. Bource, les *Idylles* de M. Lévy sont dans la juste dimension qui convient à ce genre d'ou-

vrages. C'est le *genre* bien compris, quelle que soit l'inégalité des talens qui s'y appliquent. M. Delort et M. Leloir ont peut-être l'étoffe de deux peintres d'histoire, tout dépend de leur patience et de leur modestie; ils sont perdus, s'ils croient n'avoir plus qu'à produire quand il leur reste beaucoup à apprendre. M. Delort est presque un écolier, mais spirituel et doué d'une couleur vraiment aimable. M. Leloir est plus complet, plus fort, avec un peu moins de charme inné. Le sujet qu'il a traité fut donné en programme à certain concours du prix de Rome et refusé par les élèves comme trop savant pour leur jeune érudition ethnographique. Je suppose que le ministère a commandé le tableau à M. Leloir pour que l'idée neuve et pittoresque que l'école avait rejetée ne fût pas tout à fait perdue. L'expérience a réussi; la toile de M. Leloir tiendrait son rang dans la collection si curieuse des prix de Rome. *La Sérénade* de M. Bertrand est une jolie composition, traitée d'une main légère, dans un sentiment tendre et doux, — un vrai sourire de la jeunesse.

M. Brion est un homme fort avancé dans son art. Il ne s'amuse pas à rétrograder par bravade ou par mépris du public, comme M. Muller, qui peint des Desdémone et des écoliers plus dignes d'un café chantant que d'un musée. S'il se trompe quelquefois, c'est en cherchant des voies nouvelles, comme le jour où il s'avisa de noyer le créateur dans un océan de crème; mais, lorsqu'il rentre dans son domaine, il excelle. Sa *Lecture de la Bible* chez les protestans d'Alsace est un tableau complet et l'un des meilleurs assurément qu'on nous ait offerts cette année. Avec moins de savoir, mais beaucoup d'esprit et de goût, M. Bource, un peintre belge, nouveau chez nous, si je ne me trompe, a retracé deux jolies scènes de la vie laponne. M. Émile Lévy, toujours sentimental et toujours inégal, se trompe assez régulièrement un an sur deux. 1868 n'est pas une de ses bonnes années. Ses *Idylles* représentent deux éphèbes mous et beurrés, dont un aveugle, en conversation vagabonde avec deux poupées de porcelaine.

MM. Vibert, Worms et Zamacoïs, — je ne saurais les séparer, tant ils se ressemblent, et je suis bien tenté de leur adjoindre le Romain Simonetti, — poussent la peinture de genre à la caricature. Ils le font avec beaucoup d'esprit; *le Barbier ambulant* de M. Vibert et *les Trinitaires* de M. Zamacoïs sont deux charmantes compositions, bien peintes, puisqu'il est entendu que tout le monde sait peindre aujourd'hui, mais d'un badinage qui dépasse imperceptiblement les limites de l'art. Le tableau de M. Simonetti a le tort d'être beaucoup trop grand pour une simple charge; les plus courtes folies sont les meilleures, dit-on.

Le comique en peinture est une erreur. Il attire, amuse et dés-

arme le public souvent ennuyé de nos expositions, il fait excuser les plus énormes défauts de l'artiste par des juges qui ont ri; mais songez qu'un tableau est destiné à faire séjour dans quelque galerie, mettez-vous à la place de l'amateur qui serait condamné à s'amuser dix ans d'une drôlerie même excellente, il en mourrait. Une pointe d'*humour* est permise dans la peinture à l'huile, pourvu qu'elle soit l'accessoire et non le principal de l'œuvre; il faut la racheter par un monde de qualités sérieuses. Les peintres qui réussissent par l'esprit arrivent vite à penser, comme M. Biard, que l'art n'exige rien de plus, et ils tombent vous savez où. Je ne dis pas cela pour M. Jundt, qui tient son sérieux cette fois, contre l'ordinaire. Il a fait deux aimables compositions; mais ses tableaux sont trop grands pour ce qu'ils montrent. Lorsqu'on traite le genre dans les mêmes proportions que M. Jules Breton, il faut avoir le beau dessin et la riche couleur de M. Breton dans sa *Récolte des pommes de terre*. Les tableaux de M. Jundt, qu'on dirait peints sur guipure, sont baignés dans une brume qui dissimule, mais seulement à moitié, l'insuffisance du dessin.

L'*Atelier* de M. Brandon, trop grand aussi, nous rappelle de loin, de très loin, une des compositions les plus françaises d'Horace Vernet. C'est une toile intéressante, mais peinte un peu par-dessous jambe. Les figures y sont *touchées* plutôt que dessinées; un artiste du bon vieux temps reprendrait cette esquisse et en ferait un joli tableau. *La Part du Capitaine* atteste un progrès continu chez cet homme de goût, ce délicat et ce lettré qui s'appelle M. de Beaumont. L'*Effet de neige* de M. Chenu est l'œuvre consciencieuse et déjà forte d'un jeune homme qui promet beaucoup. Il y a un notable avancement dans la toile que M. Gaume intitule spirituellement *Au Salon*. M. Gaume avait exposé l'année dernière un grand tableau intéressant par mille qualités naïves, mais presque aussi remarquable par ses défauts. Il nous montre aujourd'hui trois promeneuses du Salon, arrêtées devant sa première œuvre, et il ajoute : *Souvenir de* 1867. Rien de plus ingénieux, ce me semble, que cette façon de prouver qu'on a gagné dix ans d'expérience en moins d'un an. Le tableau de l'année dernière était d'un écolier; quelques parties de celui-ci, notamment la tête et le buste de femme, sont d'un artiste.

Quatre autres débutans, ou peu s'en faut, MM. Roybet, Jacquet, Regamey et Clairin, méritent un moment d'attention. M. Roybet a débuté en 1866 par un coup d'éclat; je n'ai qu'à fermer les yeux pour revoir son fou menant deux dogues en laisse. La figure était belle, d'un dessin très suffisant et d'une couleur éclatante. Il n'y eut qu'une voix dans le public pour acclamer M. Roybet. L'année

suivante, il exposa deux figures mal accoutrées, d'une couleur assez malpropre et d'un type horriblement vulgaire. Il se relève aujourd'hui tant bien que mal. Ses petits joueurs de trictrac sont bien peints, cela va de soi; mais la tonalité générale du tableau est assez morne. Les têtes ne manquent pas de finesse, mais les mains sont des pattes. J'ai grand'peur que M. Roybet ait quelque peu mangé son blé en herbe, suivant la mode qui s'établit chez nous. Peut-être restera-t-il toute la vie au-dessous de son premier succès, parce qu'il a réussi trop tôt, sans avoir un fonds suffisant, et qu'il ne s'est pas remis à l'école.

M. Jacquet s'est révélé par une œuvre très distinguée l'année dernière. Son premier tableau, *l'Appel aux armes,* promettait un fin coloriste et un dessinateur sérieux. Tout naturellement nous attendions l'auteur à son second ouvrage. Dirai-je qu'il a déchu? Non, mais le progrès est peu ou point visible. Les lansquenets que la trompette appelait en 1867 défilent en 1868. C'est la suite du tableau précédent, sans qualités nouvelles. La toile est plus grande, je crois, il y a certainement plus de figures; mais ces figures ne sont pas à leurs plans, et elles s'empilent les unes sur les autres au mépris de toutes les lois de la perspective. L'ambition du jeune artiste paraît avoir grandi, mais c'est tout. Je souhaite que MM. Regamey et Clairin profitent de ces exemples.

L'un nous montre un groupe de cuirassiers assez crânes, drapés en coup de vent dans leurs manteaux d'un beau rouge sur des chevaux qui n'ont pas mauvaise tournure. L'autre a représenté des Bretonnes qui brûlent du varech avec des gestes de sorcières effarées. J'ai cru, dans le premier moment, qu'il s'agissait d'une métamorphose oubliée par Ovide, et que plusieurs de ces bonnes femmes avaient déjà les doigts effilés en varech. Les deux tableaux sont loin d'être parfaits, mais ils promettent. J'en augurerais bien pour l'avenir de MM. Clairin et Regamey, si nous n'avions pas l'habitude de voir les jeunes talens se nouer, à la suite de leur premier succès, par les raisons que j'ai déduites tout à l'heure. M. Reynaud, qui fut une de nos espérances, a fait un beau début suivi d'un plongeon trop prolongé. Il reparaît sur l'eau depuis deux ans, et ses *Vanneuses* sont une toile estimable et agréable; mais il n'y a pas de progrès bien sensible entre le premier tableau de cet artiste et son dernier.

M. Tissot, qui s'était fait connaître comme un imitateur de M. Leys, a quitté les emplois secondaires pour se livrer à la recherche de son originalité. Il tâtonne encore un peu; cependant il commence à se trouver lui-même. *Le Déjeuner* nous montre deux petits personnages de la fin du siècle dernier bien finement étudiés dans leurs

types, leurs physionomies et leurs costumes. La scène est ingénieusement composée à la Meissonier. Quelques détails laissent à dire. Par exemple, on ne s'explique pas comment la vigne vierge qui perd ses feuilles a jonché le dessous de la table et des chaises aussi bien que l'espace découvert; mais le tableau est un morceau de valeur, et nous l'estimerions encore davantage, si l'artiste renonçait à cette coloration verdâtre qui semble enfermer ses sujets dans un aquarium. Même défaut à relever dans le gentil petit tableau de *la Retraite*, sans compter les erreurs de dessin, qui sont encore plus graves. Une caisse de tambour devrait être un cylindre; M. Tissot a le tort d'en faire un cône tronqué. M. Albert Devriendt, compatriote de M. Leys, persiste dans les erremens auxquels M. Tissot a renoncé. Il nous peint la *Vieillesse de la Vierge* en plein moyen âge flamand. A quel propos? dans quel intérêt? Il y a deux partis à prendre dans un sujet de cette nature : ou chercher la vérité historique, reproduire les mœurs, les costumes, les types du pays et du siècle, ce qui n'est pas difficile par le temps d'archéologie où nous vivons, ou suivre l'exemple des primitifs, qui habillaient les anciens à leur mode, parce qu'ils ne pouvaient faire mieux. M. Devriendt a compris qu'il se ferait moquer par ses contemporains, s'il représentait la vierge Marie en vieille bourgeoise de 1868, et saint Luc en notaire cravaté de blanc; mais croit-il échapper au ridicule lorsqu'il reporte à trois ou quatre cents ans cet anachronisme volontaire? A quoi bon se donner tout le tracas d'une recherche minutieuse pour obtenir un résultat que l'on sait faux de tout point?

Les limites de cette étude ne me permettent pas de m'étendre sur la production annuelle des artistes arrivés, qui ont donné leur mesure et qui s'y tiennent, comme M. Toulmouche, M. Saintin, M. Protais, M. L.-E. Lambert, *e tutti quanti*, gens de goût, hommes de talent, mais toujours égaux à eux-mêmes, quoiqu'ils ne se copient jamais. M. Mouchot, jeune peintre orientaliste d'un grand avenir, continue sa marche ascendante. On peut en dire autant de M. Legros, qui traite les sujets de demi-caractère religieux avec une gravité pleine de finesse. M. Viger, toujours spirituel et toujours érudit, continue à dessiner d'un trait juste, un peu dur, les petites fêtes intimes du directoire. Il vit dans ce temps singulier où M^me^ Récamier dansait la gavotte au son du cor et du clavecin; il fréquente les héros en pantalon collant et les demi-déesses en tunique transparente. Son faire minutieux, sa couleur aigrelette, accentuent la saveur étrange de ces antiquités d'hier, dont les derniers témoins ne sont pas morts. M. Heilbuth, qui allait être nommé caricaturiste en titre du sacré-collége, a tout à coup changé de genre, et mal lui en a pris. Son tableau de *Job* est une piètre cari-

cature des grandes qualités de Rembrandt. M. Lewis Brown promettait, il déjoue toutes nos espérances. Le mieux qu'on puisse dire de son meilleur tableau, c'est qu'il est fade. L'autre, qui représente un escadron de cuirassiers sous Louis XV, n'est pas même une ébauche passable : ouvrage de fabrique, et malproprement fabriqué! Il y a beaucoup de va-et-vient dans la peinture de genre. Tandis que M. Brown, qui s'était annoncé comme un peintre militaire, s'embourbe dans ses terrains du premier plan, je vois poindre un jeune élève de M. Meissonier qui pourrait bien passer maître un jour ou l'autre. Il se nomme M. Detaille, et il a exposé une *Halte d'infanterie*, vrai bijou.

## III.

Savez-vous pourquoi l'art du portrait se soutient mieux dans notre décadence que la peinture d'histoire? C'est que le portrait par lui-même est une école hors de l'école. On y travaille d'après le modèle, et non de mémoire ou d'imagination. On n'y peut pas improviser, il faut recommencer, corriger, parfaire, jusqu'à ce qu'on arrive au moins à la ressemblance; or il n'y a pas de ressemblance sans un peu de dessin. Dans l'école dont il s'agit, tout le monde est professeur, le modèle, ses parens, ses amis, les passans, les fournisseurs, les domestiques. C'est à qui donnera son avis, à qui prendra le rôle que l'Institut jouait autrefois. L'habileté matérielle, c'est-à-dire l'art de tripoter savamment la pâte et la sauce, ne saurait remplacer ici les autres mérites. Lorsqu'il ne s'agit que d'un tableau, l'amateur est coulant. « Cela n'est pas fort de dessin, mais facture excellente, cuisine exquise; quel ragoût! » Le même homme devient intraitable dès qu'on le met en présence de son portrait, il n'y a pas de ragoût qui tienne. « Très jolis, vos empâtemens, vos frottis sont subtils et vos glacis sont très savoureux, mais le premier devoir d'un portrait est de ressembler au modèle; je n'ai jamais eu ce nez-là! » Dans cette révolution qui a enlevé tous les arts à leurs tuteurs naturels, le portrait est resté sous la sauvegarde de la vigilance privée.

Le portrait de l'amiral Jaurès, par M. Lehmann, est un spécimen de cet art réfléchi, consciencieux, savant, dont notre Académie de peinture conservait autrefois la tradition et propageait la méthode. Le portrait ne doit point arrêter les gens par les bras; il a sa dignité. M. Lehmann, qui peint aussi brillamment que personne, lorsque tel est son bon plaisir, réserve les tons joyeux de sa palette pour les portraits intimes qui n'appartiennent point à l'histoire. Lorsqu'il se trouve en présence d'un personnage, il s'arme du goût le plus austère, et choisit avec soin dans son modèle les traits caractéristiques,

le solide de l'homme; il fait la part de la postérité. Ces portraits historiques ont un charme sérieux et puissant, ils attachent plutôt qu'ils n'attirent, on y revient souvent, et l'on y trouve toujours du nouveau. C'est un art concentré qui ne dit pas son dernier mot aux passans, mais qui en apprendra bien long à nos arrière-petits-fils sur les notables de ce siècle.

Le portrait du prince de M. S. par M. Giacomotti est conçu dans un tout autre esprit, mais parfaitement heureux en son genre. Vous diriez qu'il s'est fait tout seul, et qu'un jeune homme de bonne mine, riche, brillant, content de vivre, est entré par hasard dans l'atelier du peintre, a fumé une cigarette, raconté une histoire, ri un bon coup et oublié sa tête en sortant, comme un autre oublie sa canne ou son chapeau.

Les grandes dames qui honorent M. Cabanel de leur confiance n'ont pas eu la main heureuse cette année. L'auteur de tant de portraits justement admirés se livre à des exercices de demi-teinte dont ses modèles ont à pâtir. Voilà deux beaux visages déformés par un malencontreux emploi du clair-obscur. L'ombre fait coup de poing sur la joue et dépare des ouvrages fort distingués d'ailleurs et de haut style. M. Jalabert, M. Landelle, M. Chaplin, ont réussi comme à leur ordinaire, mais sans se surpasser eux-mêmes. MM. Winterhalter et Pérignon continuent à embellir les plus belles personnes de la plus belle moitié du genre humain; laissons-les faire.

M. Édouard Dubufe nous ménageait une surprise. Il faut lui rendre cette justice qu'il ne s'est jamais endormi sur son oreiller de roses. Ce peintre en titre des élégances mondaines contente plus aisément son public que lui-même. Aujourd'hui il nous montre deux portraits d'homme qui sont jusqu'à nouvel ordre ses deux meilleurs ouvrages. Le prince P. D. rayonne de beauté et de jeunesse, il a tout à fait grand air. Le portrait de M. Hippolyte Mosselmann est d'un nerf et d'une vigueur remarquables, un peu sec peut-être, mais vivant, spirituel et gai, l'*humour* en personne naturelle.

Une bien jolie tête d'enfant signée de M. Glaize fils, un bon portrait de femme par M. Lobrichon, une curieuse imitation de Goya par M. de los Rios, un beau bourgeois, bien carré, bien vigoureux et très malin, rendu au vif par M. Bonnegrâce, un Théodore de Banville quelque peu surchauffé au feu qui brûle chez M. Dehodencq, un estimable *Ingres* par M. Haro, un fort bon portrait d'homme par M^me^ Anselma, se recommandent à votre attention par des mérites très divers. Ceux de M. Glaize fils et de M. Lobrichon sont particulièrement remarquables; mais parmi les talens nouveaux, si j'avais à les classer, je donnerais le second rang à M. Regnault, auteur d'un grand portrait rouge d'une tournure et d'une

couleur magistrales, et le premier à Mlle Nélie Jacquemart. La rencontre d'un requin dans une bavaroise au chocolat n'est guère plus invraisemblable que celle d'un talent viril et mûr sous le chignon d'une jeune et jolie Parisienne; mais il faut s'incliner devant l'évidence du fait. Si nous avons quelques auteurs qui commandent leurs livres et leurs pièces à des mercenaires, si plusieurs peintres de genre et même d'histoire se font aider ou suppléer par des gagistes anonymes, le peintre de portrait ne peut tromper personne; il a ses modèles pour témoins. C'est donc Mlle Jacquemart, et elle seule, qui a peint ce portrait vivant et vigoureux de M. le président Benoît-Champy, c'est elle qui, sans collaborateur et sans conseil, a composé, exécuté, achevé ce portrait de Mlle G. B., si noble et si fier, si doux et si triste, où les splendeurs, les grâces et les vivacités de la jeunesse se cachent à demi sous les voiles d'un grand deuil. Il ne faut point désespérer d'un sol qui produit de tels artistes, mais souvenons-nous que le talent ne naît pas par génération spontanée. Le maître de Mlle Jacquemart est M. Léon Cogniet, un de ces vétérans de l'art sérieux que l'administration a bannis de ses écoles.

## IV.

Le paysage était jadis un art savant et compliqué; il exigeait les mêmes études, ou peu s'en faut, que la peinture d'histoire. L'artiste composait un site; il y faisait entrer un grand nombre d'élémens divers, choisis avec le plus grand soin, qu'il avait étudiés chacun à part et mis en réserve. Forêts, rochers, rivages, vallons, troupeaux, palais, ruines, chaumières, costumes, types, étaient les matériaux dont on composait un paysage. Les artistes pensaient à tort ou à raison que le premier coin de terre venu n'est pas l'étoffe d'un tableau et qu'avant de prendre la brosse il faut avoir en provision tout un choix d'objets intéressans. Lorsqu'on rencontrait par hasard dans la nature une réunion de belles choses bien groupées, on disait : « Voilà un site pittoresque, » c'est-à-dire digne d'être peint, semblable à ceux qui fixent le choix des vrais artistes. L'Italie était citée à bon droit comme un des coins les plus pittoresques de l'Europe; aussi prenait-on soin d'y envoyer les étudians voués au paysage. Nous avons changé tout cela.

Quelques hommes remarquablement doués, mais d'une instruction peut-être insuffisante, ont couru au succès par des chemins de traverse. Ils se sont dit qu'on pouvait faire un bon tableau sans le bourrer de détails recueillis aux quatre coins du monde. Quelques arbres, un bout de pré et une vache accroupie dans l'herbe par un beau soir d'automne suffisent à former un ensemble intéressant. Si les derniers rayons du soleil dorent à l'horizon quelque nuage de

forme imposante, si l'artiste, pénétré de son sujet et rompu à la pratique de son art, a su traduire les riches couleurs de la forêt jaunie, s'il a rendu la douce mélancolie qui s'exhale de la saison, de l'heure et de la solitude, il est sûr de plaire au public ou du moins à l'élite des délicats. Or il n'y a pas une heure du jour qui n'ait son caractère, pas une saison de l'année qui n'ait sa poésie, pas un lieu du monde qui n'offre un certain intérêt. On peut donc réussir dans l'art du paysage sans sortir de la banlieue; le tout est de sentir et d'interpréter la nature, telle qu'elle est et se comporte autour de nous. Les premiers peintres qui ont fait ce raisonnement à Paris étaient d'habiles coloristes; ils sont arrivés au moment où le public avait soif de couleur. Ils avaient le sens poétique, ils ont trouvé un public ivre de poésie. La vieille école du paysage historique n'avait pour elle que la science du dessin et le sens du grand; elle affichait un fier dédain pour les suavités de la couleur et les mollesses poétiques de l'art : aussi fut-elle battue à plat, et l'on se partagea ses dépouilles.

L'école de Barbizon découperait vingt paysages dans un Bertin ou un Desgoffe. La moindre bribe de nature est matière à tableau, pourvu qu'on sache peindre et rendre une impression. Les sujets sont passés de mode, il n'y a plus que des effets : effets de soir, effets de lune, effets de nuit, effets de brouillard, effets de neige, effets de pluie, effets d'automne, effets d'hiver, effets de toutes les saisons, impressions de froid, de chaud, de tristesse, d'horreur, de gaîté printanière. Tous ces effets ne sont pas nécessairement observés par celui qui les rend; rien ne prouve que les diverses impressions qui nous sont transmises soient personnelles à l'auteur : on a brisé les vieux poncis, mais on en a fait de neufs.

Le monde nous envie l'éclat de cette école; il a raison en ce sens que nous sommes devenus terriblement habiles. Nous excellons à peindre, nous sommes coloristes, nous débitons, bon an mal an, cinq ou six mille pochades, peu dessinées, il est vrai, mais qui sollicitent le passant aux étalages, et que l'on achète par surprise, à première vue, pour ne plus les regarder, car on les écrème d'un coup d'œil, et il n'y reste rien après. Les maîtres de cet art supportent plus longtemps la vue, parce qu'ils ont étudié dans leur jeunesse et qu'ils mettent quelque chose au fond de leurs tableaux. M. Corot n'est pas seulement un fin coloriste et un charmant poète, il dessine à peu près, lorsqu'il veut s'en donner la peine. Je ne répondrais pas de M. Daubigny, mais qu'importe? L'à peu près suffit dans cette spécialité désormais secondaire. Nos petites études d'après nature sont charmantes, et nous pouvons en inonder l'Europe et l'Amérique, pour peu qu'on nous défie. Tandis qu'un petit nombre d'obstinés s'escriment à faire entrer tout l'univers dans un

tableau, je vois naître une légion de jeunes campagnards qui abattront une pochade par jour, sans savoir dessiner, ni même lire.

En attendant, jouissons de notre reste. Nous avons M. Corot, qui est un maître incomplet, mais un maître. M. Desgoffe dessine encore excellemment; pourquoi faut-il que sa couleur porte le deuil de la nature entière? M. Belly est tout à fait supérieur cette année dans son tableau du *Soir en Égypte*. Il est permis d'aborder une grande toile lorsqu'on peut la remplir de beaux objets bien dessinés. Les immenses tableaux à moitié vides ou comblés de détails insignifians, comme le *Lever de lune* de M. Daubigny, me rappellent ces festivals où deux mille chanteurs s'enrouent à chanter une ariette. Les deux tableaux de M. Bellel, quoique assombris et fatigués par l'excès des retouches et la fureur de trop bien faire, sont fort intéressans. Le beau dessin se marie à la bonne couleur dans la *Vue d'Ostie*, par M. de Curzon. M. Imer a un bien joli *Chemin de Crozant*, où un certain précepteur en soutane conduit deux garçons par la main. Espérons que l'aimable artiste n'a pas symbolisé l'avenir de la France. Les *Genêts* de M. Bernier, l'*Enfant prodigue* de M. Penguilly, les deux marines de M. Clays, l'*Épisode de naufrage* par M. Feyen-Perrin, les *Ramasseurs de varechs* de M. Héreau, *la Neige* de M. Émile Breton, le *Sous bois* de M. César de Cock, sont des ouvrages d'un vrai mérite. M. Hanoteau, quoique un peu lourd, se soutient; M. Harpignies s'élève, M. Flahaut prend du style, M. Chintreuil excelle à modeler les plans à peine visibles de nos plates banlieues, M. Daubigny fils arriverait à quelque chose, si son travail n'était pas scandaleusement lâché. J'aurais quinze ou vingt peintres à citer à la suite, puis cinquante autres qui vraiment ont quelques qualités, puis cent cinquante nouveaux qui ne sont par trop maladroits, et quand j'aurais fini, on me ferait observer que j'en ai oublié une centaine : c'est pourquoi je m'arrête ici.

L'administration des beaux-arts a décidé que, Barbizon n'étant plus qu'à deux heures de Paris, ce serait gaspiller les fonds de l'état que d'envoyer de temps à autre un paysagiste à Rome. Grand bien nous fasse! Parlerai-je des fleurs et des fruits de M. Maisiat, du gros bouquet frais et brillant que M. Philippe Rousseau nous envoie, du cerisier de M. Méry, morceau de peinture excellent, mais tableau quatre fois trop grand en raison de ce qu'il contient? Les plus belles fleurs du Salon sont peintes sur deux plats de faïence par M^me^ Éléonore Escallier. Le Japon nous les envierait, et c'est beaucoup dire. Qui sait si cette artiste vraiment artiste, mais, hélas! plus remarquable que remarquée jusqu'ici, n'a pas conquis la renommée et l'indépendance en essayant sur émail ce qu'elle fait admirablement sur toile? M. Blaise Desgoffe, toujours fin, toujours fort, mais toujours un peu sec et pointilleux, a vu surgir un concur-

rent de taille colossale : c'est de M. Vollon qu'il sagit. Ce tableau de nature morte, qui représente une collection de haute curiosité, est lui-même une pièce de premier ordre. Il faudrait remonter jusqu'à Chardin pour trouver un Français aussi habile à peindre largement les choses fines.

Et maintenant, si j'avais à donner un avis sur le présent et l'avenir de la peinture française, je dirais qu'en peinture comme en mainte autre affaire nous achevons de manger les économies des régimes précédens. Les grands artistes qui s'en vont ne sont pas remplacés, ou ne le sont qu'à demi, et ce n'est pas l'enseignement de la nouvelle École des Beaux-Arts qui nous en formera d'autres. Les jeunes générations tendent à substituer aux grandes et fortes études un simple apprentissage. Avec la perfection miraculeuse des procédés, la division du travail, cette loi de l'industrie moderne, envahit peu à peu la peinture. Le temps n'est peut-être pas loin où tel peintre de genre fera et refera toute sa vie une femme au coin du feu, et toujours la même, et la sienne, ce qui lui permettra de produire un œuvre considérable sans sortir de chez lui. Tel peintre de marine se consacrera tout entier à un petit coin de rivage et recommencera jusqu'à la mort la même eau, le même ciel et le même rocher. Le paysagiste aura son petit coin de campagne qu'il tirera sans peine à soixante exemplaires par an. Chaque peintre, n'ayant plus qu'une seule chose à apprendre, deviendra d'une force incroyable dans sa spécialité, et nous justifierons cette parole de M. Thiers : la France est supérieure dans les produits supérieurs; seulement il n'y aura plus d'art français.

## V.

La sculpture est un métier long à apprendre, dur à pratiquer, peu goûté du public, et qui nourrit mal son homme. Les statuaires ne s'improvisent pas; on dit qu'ils sont arrivés jeunes, lorsqu'ils font parler d'eux à quarante ans. Ils vivent en général tristement, dans des ateliers humides où le beau monde ne vient guère papillonner. Leur compagnie de tous les jours, c'est le modèle, un Parisien cagneux et décharné qu'ils redressent et remplument de leur mieux pour en faire un Grec antique. Il n'y a point de procédé ni d'habile tricherie qui dissimulent les défauts d'une statue mal modelée; le sculpteur incomplet ne peut pas se tirer d'affaire comme un peintre en nous jetant de la poudre aux yeux. Il faut donc travailler, retravailler et suer longtemps pour créer la moindre chose. Un marbre est le produit de trois enfantemens successifs. Cependant le plus difficile n'est pas de le faire, c'est de s'en défaire. Il n'y a pas de clientèle privée, ou presque pas. Par ces raisons, notre

sculpture est en meilleur point que notre peinture. Elle se démène, elle souffre, elle lutte contre l'impossible, elle est dans les conditions héroïques de l'art. Elle a mieux résisté que la peinture aux diverses fatalités qui nous poussent vers la décadence. MM. Perraud, Thomas, Guillaume, Gumery, Crauk, Carpeaux, Cavelier, auraient tenu leur rang dans la grande promotion de 1830. Le *Faune* de M. Perraud, réexposé en bronze par le fondeur, peut émigrer au musée Bourbon, à Saint-Jean-de-Latran ou aux Offices de Florence; il ne sera déplacé nulle part. M. Carrier-Belleuse, en dépit de sa fécondité inquiétante, a le sens de la sculpture monumentale. Peut-être ne lui manque-t-il qu'une occasion favorable pour devenir le Rauch français.

L'exposition du rez-de-chaussée fourmille d'œuvres distinguées, intéressantes, qui représentent une notable somme de talent et de travail. C'est d'abord et par-dessus tout le *Discobole* de ce jeune et malheureux Deschamps, qui a vécu juste assez pour nous promettre un grand artiste; c'est l'excellent *Diogène* de M. Le Père, bien choisi comme type et exécuté de main de maître en certaines parties; c'est *le Réveil du printemps*, par M. Cabet, marbre charmant, frais, jeune, mais un peu maniéré par malheur; c'est le jeune *Martyr* de M. Falguière, cette merveille de grâce et de sentiment; c'est *la Victoire* de M. Loison, qui rappelle un peu Canova, mais traitée avec un goût et un art plus qu'estimables. Vient ensuite la jeune garde, qui n'a pas encore tous ses galons, et qui les gagne. Le *Bacchus* de M. Tournois serait plus justement désigné comme un suivant de Bacchus. Ce n'est pas un dieu, mais c'est assurément un gaillard de belle tournure. Le *Jeune Homme agaçant un émerillon*, par M. Thabard, est plein de vivacité et de finesse. Le *Démocrite* de M. Delhomme est bien construit, le *Giotto* de M. Chervet plein de délicatesse. M. Carlier a mis un grand soin et un savoir distingué à sa figure de *la Cruche cassée*. La *Bacchante* de M. Caillé, la *Pénélope* de M. Maniglier, la *Première impression* de M. Frison, méritent des éloges.

Le marbre de M. Sanzel, *l'Amour captif*, est d'une allure franche encore qu'un peu commune, du reste habilement traité. Le *Narcisse* de M. Gautherin n'est qu'un modèle d'atelier, mais copié dans un assez bon sentiment. L'*Oiseleur* de M. Le Bourg et son *Enfant à la sauterelle* rachètent par une agréable exécution la niaiserie des sujets. L'*Abel* de M. Croisy, un peu trop inspiré du *Génie suppliant*, est néanmoins une bonne étude. Le *Faune* de M. Combarieu est une figure agreste qui fourmille d'heureuses intentions. M. Amy a exposé une allégorie du *Châtiment* qui n'est pas vulgaire, mais qu'en sortira-t-il à l'exécution? Vous savez que le plâtre n'est que l'ébauche d'une statue. Le *Joueur à la toupie* de M. Perrey est con-

sciencieusement étudié; c'est l'idée qui en est pauvre. La *Jeune Romaine* de M. Bailly est faible d'étude, mais heureuse d'intention. Le petit pâtre italien de M. Moreau-Vauthier, *le Berger Tircis* de M. Bardey, sont d'agréables études; il faut louer surtout les jambes du Tircis. Le plâtre de M. Scholl, *une Mère*, peut devenir excellent; l'ensemble est vraiment bon.

La liste serait longue, si l'on voulait rendre justice à tous les jeunes talens; il faudrait citer le *Retour des champs* de M. Émile Lambert, le *Jeune Saltimbanque* de M. Déloye, l'*Idylle* un peu pâle, mais gentille, de M. Janson, la statue de *Fauna* par M. Doriot, très bien ajustée, le *Joueur de sabot* de M. Dieudonné, le *Chasseur* de M. Perrault, le *Mousse naufragé* de M. Masson, et lorsqu'on aurait fini de classer par ordre de mérite tous ces jeunes espoirs de la sculpture, il faudrait revenir sur les œuvres importantes des artistes arrivés, louer sans restriction cette belle statue du maréchal Pélissier, par M. Crauk, discuter les deux groupes équestres de M. Frémiet avec tous les égards qui sont dus au talent d'un artiste si distingué. Il y aurait de longues plaidoiries à rédiger pour et contre le maréchal Ney de M. Jacquemart, qui est en somme le grand succès du jardin, malgré ce scélérat de chapeau qui poursuit la victime sur toile et sur plâtre bien au-delà de la tombe! Ensuite il resterait à faire une énumération homérique des bustes au front pur, aux yeux vagues, aux draperies savamment froissées. M. Perraud a jeté en fonte un Berlioz olympien, chevelu comme une comète. M. Crauk, M. Carpeaux, M. Gumery, M. Doublemard et dix autres ont exposé des bustes remarquables. M. David d'Angers fils a fait un assez bon médaillon de son illustre et honoré père. S'ensuit-il que M. Robert David soit dès aujourd'hui le Dumas fils de la sculpture? Non, mais les qualités de ce premier ouvrage excusent suffisamment l'imprudence d'un tel essai.

Ces jours derniers, un solitaire qui arpentait mélancoliquement les grandes salles où pend l'architecture vit apparaître un visiteur. Dans le premier mouvement de sa surprise et de sa reconnaissance, il ouvrit les bras et s'écria : Enfin, monsieur, je rencontre un homme du monde qui s'intéresse à nos travaux! Le nouveau-venu répondit : Vous vous trompez, monsieur, je suis du bâtiment. Ce n'est pas votre exposition que je viens voir, c'est la mienne... Le même fait se reproduit à peu près un jour sur trois. Le lendemain, il n'y a qu'un visiteur à l'exposition d'architecture, et le surlendemain, pas même un. Il suit de là que les architectes sont vraiment bons de présenter leurs travaux à un public qui ne vient pas les voir, parce qu'il est incapable de lire un plan, de comprendre une coupe et même d'apprécier la façade la mieux rendue. Les citoyens fran-

çais ont encore une autre raison de délaisser tous ces grands cadres; ils savent que les projets qu'on expose au Salon ne seront pas exécutés dans un puits, qu'on les rencontrera un jour ou l'autre au grand soleil, et qu'il sera bien temps de les juger lorsqu'ils auront pris corps. Ce que voyant, les maîtres de l'art n'exposent plus, mais exécutent, et laissent toute la place aux jeunes gens, qui s'y précipitent.

De tous les matériaux de construction, le papier est assurément le plus docile. Aussi rencontrez-vous en dix minutes de promenade deux ou trois temples grecs, deux maisons de Pompéi, un palais marocain, une colonne rostrale, une villa princière, un château impérial, trois théâtres, autant d'églises, une synagogue, un hôtel, un sanctuaire dédié à la Vierge en Algérie, sans doute pour l'édification des néophytes arabes, et une série de dessins évangéliques, par où nous commencerons, s'il vous plaît.

M. Charles Rossigneux, architecte en tout genre, qui construit la maison, décore l'appartement, dessine le mobilier, esquisse les vitraux, fait faire sur ses plans la vaisselle, les cristaux, l'argenterie et même les bijoux de madame, cet artiste invraisemblable et presque ridicule aujourd'hui, parce qu'il n'a voulu s'enfermer dans aucune spécialité, les ayant toutes, exécute pour la librairie Hachette toute l'ornementation des Évangiles in-folio. A part les caractères d'imprimerie, qu'il a dessinés un à un avec un goût digne de la renaissance, tout son travail est symbolique et presque hiéroglyphique. L'usage des figures lui est défendu; il ne s'agit pas de faire concurrence à l'illustration proprement dite, qui sera l'œuvre de M. Bida. Il s'agit de nous expliquer par des ornemens pittoresques que les lys ne travaillent ni ne filent, qu'il ne faut pas mettre la lumière sous le boisseau, que l'ivraie étouffe le bon grain, qu'il ne faut pas dire à son frère *raca!* A la difficulté presque insurmontable de cette interprétation s'ajoute l'obligation de répéter quatre fois les mêmes sujets pour les chapitres correspondans des quatre évangélistes, de les varier, et pourtant de conserver partout le même style, la même égalité de crayon, le même sentiment religieux, pour faire de tout cet appareil une œuvre une et logique. Il y a bien longtemps qu'un artiste ne s'est mis en présence d'un tel problème. Les dix spécimens de dessins que M. Rossigneux a renfermés dans un seul cadre ne disent pas s'il l'a résolu jusqu'au bout, mais prouvent qu'il est de force à le résoudre.

Dans l'architecture antique, le travail de M. Moyaux est hors ligne. C'est un cadre qui contient sept magnifiques aquarelles sur l'acropole d'Athènes, toutes également exactes de dessin et justes de ton. Vient ensuite la *Maison de la muraille noire* par M. Joyau,

huit fragmens d'un beau dessin, d'une indication franche et hardie, puis la *Maison de Plinius Rufus*, rendue avec goût et conscience, mais un peu sèchement, par M. Letourneau. Le palais tunisien de M. Chapon, que nous avons vu construire au Champ de Mars, fut un charmant spécimen d'architecture orientale. Le style en était franc et d'une irréprochable pureté. De cette œuvre admirée par l'Europe, que reste-t-il? Trois dessins exécutés avec beaucoup d'éclat par le jeune artiste.

Le monument commémoratif de la victoire du Callao fait le plus grand honneur à M. Hénard. C'est un projet remarquable, original, parfaitement étudié. Le *Château de Pau*, par M. Lafollye, représente quatorze dessins, travail considérable, de longue haleine, de grand savoir et de vrai talent. Les projets des théâtres de Reims, d'Alençon et de Tours, par MM. Gosset, Hédin et Rohard, ont la même qualité et le même défaut : plan logique, bien fait et commode, décoration prétentieuse et surannée. L'*Église de Ham*, un gros travail de M. Corroyer, ne manque pas de mérite, celle de Châteauroux, par M. Conin, a de bonnes façades gothiques; mais la palme appartient, si je ne me trompe, à M. Ruprich-Robert pour sa belle *Église de Flers*. Le *Temple israélite de Lyon*, par M. Hirsch, présente un bon ensemble et une estimable étude de l'architecture romane. La *Chapelle du château de Vincennes* nous révèle un bon élève de M. Viollet-le-Duc, j'allais dire Viollet le gothique, dans la personne de M. Sauvageot. L'hôtel exécuté à Nancy par M. Vionnois manque de goût et de simplicité, ce qui le gâte, car les plans en sont bien disposés. Quant à la *Villa impériale* de M. Poix, elle est d'un style bâtard qui flotte entre le Louis XIV et le Louis XV, et j'estime qu'elle embellira médiocrement la place de Deauville; mais M. Poix lui-même présente son projet sous une couleur séduisante. On n'imagine pas la somme de talent qui se dépense à parer pour cette exposition la médiocrité des moindres architectes. Si l'invention n'y brille que par places, le talent d'exécution y est admirable presque partout. Jamais l'habileté de main n'a mieux couvert l'indigence des idées. En résumé, l'architecture française en 1868 est moins un art qu'un système d'imitation éclectique. La peinture incline à vue d'œil vers la production industrielle. Les sculpteurs seuls suivent avec constance et désintéressement la tradition des maîtres; mais on n'a pas encore vu poindre, même en sculpture, un style qui caractérise le temps présent.

EDMOND ABOUT.

# UN MOT

SUR

# L'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

*Manuel d'Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques,*
par M. François Lenormant, 2 vol. in-18; Paris 1868, Lévy, rue de Seine, 29.

L'Orient sortira-t-il du long sommeil où il languit? Cette terre enchantée, berceau de notre race, cessera-t-elle d'être stérile et morne comme un tombeau? Ses habitans reprendront-ils leur part de vie et d'influence dans les affaires humaines? On est tenté de l'espérer quand on voit les merveilles dont ce sol est témoin, les découvertes inouies qui depuis cinquante ans mettent au jour et font toucher au doigt ses monumens et son histoire. Comment croire que la Providence l'ait pour toujours abandonnée et lui refuse tout avenir quand elle prend de tels soins à restituer son passé? Assurément depuis un demi-siècle le monde a vu bien des prodiges : certains agens mystérieux ont centuplé la puissance de l'homme, il voyage et transmet sa pensée d'un bout du globe à l'autre avec une rapidité qui tient de la magie, les rayons du soleil font office en ses mains d'obéissans dessinateurs, la chimie, la physique, lui soumettent à l'envi les forces les plus rebelles, et subordonnent à son usage les auxiliaires les plus inattendus; — eh bien! pour nous toutes ces conquêtes sont un genre de miracle moins étonnant peut-être que la révolution archéologique dont l'Orient est le théâtre.

C'est de Champollion qu'est parti le mouvement, c'est par lui que tout a commencé. Le premier signal du réveil remonte bien à notre

expédition d'Égypte; le point de départ des découvertes vient tout entier de Champollion. Par ce trait de génie qui assure à son nom un éternel honneur, ce n'est pas seulement sur l'Égypte qu'il a porté la lumière. La clé des hiéroglyphes une fois retrouvée, l'exemple ainsi donné, ce premier voile déchiré, les esprits en travail, tout devenait possible : il n'y avait plus d'énigme impénétrable. Quant à l'Égypte même, l'événement a dépassé, et de beaucoup, les prévisions de Champollion et les calculs de l'Europe savante applaudissant à ses premiers efforts. On pouvait croire que ces signes bizarres n'exprimeraient, à en juger par le caractère même des monumens dont ils tapissent les parois, que des formules générales, des vérités impersonnelles, des sentences, des lois, de solennels témoignages d'une antique sagesse; on ne s'attendait pas aux notions les plus particulières, les plus variées, les plus anecdotiques, aux plus précises informations, aux documens les plus officiels. Les monumens de la vallée du Nil ont donc donné bien au-delà de ce qu'on s'en promettait; ils ont raconté tant de faits, tant de dates, tant de détails, qu'il en résulte un fonds complet d'histoire, et qu'après trente ou quarante ans à peine, encore presque au début de cet immense déchiffrement, on en sait déjà plus sur les temps les plus reculés de cette mystérieuse Égypte, on voit plus clair dans ses primitives annales que dans certains préludes de notre propre histoire d'Occident.

Le dédale des dynasties, par exemple, inextricable jusque-là, commence à s'éclaircir. Nous connaissons, à peu de choses près, toutes ces familles, toutes ces tribus royales, de sang, de race, de pays différens, qui chacune pendant deux ou trois siècles ont régné sur l'Égypte. Se sont-elles toutes succédé? N'en est-il point qui furent contemporaines? N'y a-t-il pas eu des temps où les rives du Nil, coupées en divers tronçons, en royaumes distincts, ont vu régner en même temps, à Memphis, à Thinis, à Thèbes, plusieurs de ces familles, — ce qui permettrait d'attribuer à la royauté égyptienne une durée moins prodigieuse que si l'on range l'une après l'autre ces trente et une dynasties? La conjecture semble plausible, seulement on répond qu'à compter de la sorte ce n'est plus trente et une, mais soixante-six dynasties qu'il faut énumérer. La question reste donc douteuse et ne sera tranchée que par de nouvelles découvertes. Ce qui est au contraire déjà tout éclairci et autrement important, ce qui nous ouvre des perspectives vraiment nouvelles, c'est la preuve désormais acquise qu'à certains intervalles l'Égypte a été la proie de peuplades barbares qui l'ont envahie, saccagée, asservie, et fait descendre de la plus splendide civilisation à un état inculte et dévasté. Deux fois l'empire des pharaons a passé par ce cataclysme, et deux fois, après des siècles de sommeil, il

s'est relevé et a reconstruit l'édifice d'une nouvelle civilisation. De la VI^e à la XI^e dynastie, laps de temps considérable, l'éclipse semble totale, l'Égypte n'existe plus, elle est comme rayée du rang des nations, et, quand elle se réveille, c'est sur de nouveaux frais, presque sans traditions, qu'il lui faut reprendre sa marche et renaître à la vie. Sous la XII^e dynastie, elle semble atteindre l'apogée de sa splendeur, et dès la XIII^e elle retombe : mêmes désastres, mêmes dévastations. Les pasteurs frappent de mort la contrée; puis peu à peu, au contact des vaincus, ils se civilisent à leur tour, et, après mille péripéties, avec la XVIII^e dynastie, recommence une ère nouvelle d'éclat et de prospérité, la plus célèbre époque de l'Égypte. Seulement ces deux grandes renaissances, désignées aujourd'hui par ces noms de *moyen* et de *nouvel empire*, tandis que par *ancien empire* on indique la civilisation primitive, ont cela de particulier que les sculptures qui en proviennent, bien que plus raffinées et plus savantes peut-être, sont moins souples, moins vraies, moins conformes à la nature, moins librement conçues et exécutées que celles de l'époque antérieure. Elles trahissent une influence sacerdotale plus souveraine et plus dominatrice. Évidemment c'est par les prêtres, par les castes religieuses que pendant les temps de ténèbres le feu sacré se sera conservé, et, en ressuscitant leur patrie, les prêtres chaque fois auront pris plus de précautions pour fonder leur pouvoir sur une obéissance plus aveugle et plus absolue. Aussi tandis qu'en général, chez tous les peuples dont il nous reste des vestiges, il faut remonter aux premiers siècles pour que l'art, affublé de liens hiératiques, contracte cette raideur, cette immobilité, cette déformation conventionnelles dont il ne s'affranchit plus tard qu'au moment de passer à la liberté, ici c'est le contraire : la liberté, la vie, le simple, le naturel, apparaissent au début, ou tout au moins dès les temps les plus reculés dont on conserve la mémoire, et c'est après de longs siècles que la bizarrerie, la convention et l'immobilité s'établissent despotiquement.

Sans l'irrécusable témoignage des inscriptions hiéroglyphiques, aurait-on jamais soupçonné un tel renversement des lois les plus constantes et les plus universelles? Cette figure accroupie, ce sténographe en action, saisissant comme au vol de son pénétrant regard et traduisant du même coup sur ses tablettes les paroles qu'il entend dire, cette ravissante sculpture, un des trésors les plus exquis de notre musée du Louvre est donc l'œuvre d'un art primitif et de deux mille ans peut-être plus ancienne que ces géants de basalte, ces personnages fantastiques, monstrueux, pétrifiés, que vous voyez à quelques pas plus loin! S'il n'existait qu'un seul

exemple d'une telle anomalie, nous ne répondrions pas d'y croire malgré l'autorité des inscriptions; mais elle est attestée par maint autre monument non moins extraordinaire, et l'année dernière, à Paris, la libéralité du vice-roi d'Égypte a rendu ce service à la science que la vérite de cette anomalie a été démontrée par preuves authentiques à tous les visiteurs de l'exposition universelle. Avoir vu de nos yeux cette statue de bois si vraie, si simple, si naïve, d'une bonhomie si franche, d'une exécution si parfaite, d'un *réalisme* si heureux, et savoir, à n'en pas douter, que l'auteur de cette œuvre a vu de son vivant hisser les pierres, dresser les gigantesques masses des grandes pyramides, qu'il sculptait il n'y a pas moins de cinq mille ans, sous la v^e^ ou la vi^e^ dynastie, c'est là un enseignement sans pareil, une leçon que rien au monde ne saurait remplacer. Ajoutez-y cet héritier de Champollion, cet infatigable chercheur, ce *cicerone* incomparable, M. Mariette, éclairant de ses savans précis, de ses obligeans commentaires tous ces échantillons du merveilleux musée dont il est le père, qu'il a deviné, cherché, exhumé pièce à pièce sous la croûte épaissie de sables séculaires; suivez-le, écoutez-le, soit devant ces vitrines où sont rangés tant de précieux bijoux, tant de trésors microscopiques, soit vis-à-vis de ces grandes et majestueuses statues, ou bien encore en face de ces peintures funéraires où les mœurs agricoles, les habitudes, les travaux, les instrumens favoris, les plaisirs, les friandises même des riches propriétaires égyptiens sont représentés dans les moindres détails avec une vérité saisissante, et convenez que cette terre d'Égypte, grâce au concours de tant d'heureux prodiges, est devenue la terre promise de l'archéologie, la plus abondante mine qui se puisse exploiter dans le monde savant, et pour l'esprit historique et investigateur la plus séduisante nouveauté, le plus attachant exercice.

L'Égypte cependant, en fait d'exhumation de ce genre, n'est pas encore ce que l'Orient nous réservait de plus extraordinaire. Les monumens égyptiens, presque tous en granit, encore debout pour la plupart ou ensevelis seulement à moitié, laissent voir et proclament eux-mêmes leur antique splendeur; ces murs couverts de caractères si parfaitement visibles, de figures si soigneusement gravées, provoquaient chez les voyageurs une inquiète curiosité, même avant que la tentative d'en découvrir le sens fût encore conçue par personne. On pouvait donc à la rigueur entretenir l'espoir qu'un jour viendrait où le mot de l'énigme serait enfin retrouvé, et où la civilisation égyptienne laisserait percer ses mystères; tandis que cette autre civilisation non moins ancienne, non moins puissante, au dire des historiens de l'antiquité grecque et

romaine, tant célébrée par eux, si pleine de merveilles, la civilisation de l'Assyrie, les splendeurs de Ninive et de Babylone, qu'en restait-il, et qu'en pouvait-on croire? quel commencement de preuves, quel fragment, quel indice? De la poussière, du sable et rien de plus, — rien, pas même l'indication certaine des lieux où avaient existé ces deux grandes rivales. Ce n'étaient pas comme Thèbes et Memphis des villes de granit, c'étaient des cités de briques à revêtemens de marbre : autres matériaux, autres ruines. Dans ces immenses plaines onduleuses, on voyait bien çà et là des monticules dont le profil un peu plus relevé trahissait des amas de débris; mais le sable couvrait et arrondissait tout cela; rien d'anguleux, rien d'apparent n'attirait le regard et n'excitait chez les rares voyageurs traversant ces déserts la moindre curiosité.

Il fallait donc une étrange fortune, un coup du ciel pour que ce sol fût interrogé : la chance naturelle était que la pioche ne l'entamerait jamais, et que ce monde finirait sans que l'emplacement des deux villes fût seulement reconnu. Eh bien! allez au Louvre, allez au *British Museum*, voyez ce que depuis vingt-cinq années ces deux grands dépôts ont acquis de documens, de témoignages, de preuves palpables et authentiques sur l'Assyrie, sur ses mœurs, ses arts, son culte, sa civilisation! Voyez comme ces sculptures sont intactes et conservées! Quelle fraîcheur, quelle vivacité d'arêtes! Elles ont franchi tous ces milliers d'années, conservées dans ce sable comme dans du coton! Rien n'y manque, depuis les colosses fantastiques moitié hommes, moitié taureaux, les lions en combat avec l'homme et tous les autres mythes des dogmes asiatiques, jusqu'aux scènes les plus variées de la vie sociale, la guerre, la chasse, la pêche, la moisson, la construction des édifices, l'érection des monolithes, toute l'histoire d'un peuple, en un mot sa légende en action, sa vie la plus intime. Jamais par un coup de théâtre on n'est passé d'une nuit plus profonde à de plus complètes clartés. Et ce ne sont pas seulement des documens plastiques, des silhouettes, des corps, des images en relief, que sous ces monticules M. Botta, M. Layard, M. Loftus, sont allés découvrir; ils ont fait aussi ample récolte de monumens écrits. Des inscriptions innombrables couvraient ces pans de murs restés debout et exhumés par eux, inscriptions qu'au premier abord on put croire encore plus mystérieuses et plus indéchiffrables que les hiéroglyphes de l'Égypte, tant la bizarrerie et l'apparente confusion de ces caractères cunéiformes semblaient défier la patience des plus sagaces et l'habileté des plus persévérans; mais rien ne résiste aux procédés de la méthode moderne : après quelques années, l'obstacle était franchi; l'Assyrie avait ses Champollion. Burnouf, quand la mort le surprit dans sa vaillante course, était déjà sur la voie : sir Henry Rawlin-

son, le docteur Hincks, M. Oppert, sont allés plus avant, jusqu'au cœur de la place. Le système graphique des bords du Tigre et de l'Euphrate leur a livré sa clé. On lit aujourd'hui couramment et d'après des principes certains ces annales gravées sur le marbre, gazettes lapidaires où les rois font eux-mêmes le récit de leur règne, de leurs exploits, de leurs conquêtes et même aussi de leurs cruautés. De ces documens officiels ressortent pour la critique des élémens absolument nouveaux, et par exemple certains événemens dont nous parle la Bible dans le livre des *Rois*, vous les retrouvez là racontés à l'assyrienne, d'un point de vue tout différent, ce qui n'empêche pas que, si la véracité de la sainte écriture avait besoin d'être attestée, ces deux récits mis en regard en seraient la confirmation la plus sûre et la plus éclatante.

C'est donc une conquête inestimable avant tout pour l'histoire, l'histoire des faits, que cette révélation de la civilisation assyrienne, et pour l'histoire de l'art encore plus hors de prix. Il y a là un problème, l'origine de l'art grec, énigme impénétrable, qui tout à coup s'est trouvé résolu. Chercher cette origine sur le sol égyptien, c'était perdre sa peine, tandis qu'en Assyrie la source saute aux yeux. C'est bien de là qu'est sorti ce grand art, la filiation est manifeste. Ces sculptures de Ninive n'ont pas encore reçu le rhythme délicat, les proportions et la juste mesure que le génie grec leur prépare; mais en dépit de la part faite aux dogmes, et à côté des moins humaines hyperboles, des plus monstrueux accouplemens, c'est déjà le même coup de ciseau, le même don d'observation, la même sûreté, la même finesse dans l'expression des détails de la vie. Vous la suivez, cette influence assyrienne, descendant par l'Asie-Mineure de proche en proche jusqu'au littoral, s'établissant parmi les tribus helléniques répandues sur la côte, gagnant les îles, puis la Grèce elle-même, et quand les colons lydiens, poussés de plus en plus vers l'extrême Occident, abordent en Italie, c'est encore cette même influence, c'est l'école des sculpteurs assyriens qui au pied de l'Apennin engendre l'art étrusque, c'est elle seule qui permet de comprendre ce style inexplicable, à la fois lourd et subtil, charmant et grossier, mélange indéfinissable de rudesses alpestres et de mollesses asiatiques.

Et ce n'est pas assez que ces deux grands foyers du génie humain primitif, les deux plus vieux empires du monde, se soient ainsi ouverts à nous et que nos yeux y plongent jusqu'au fond; dans tout le reste de l'antique Orient, nous avons eu presque la même chance. Depuis les bords du Gange et l'immense famille indienne dont l'étude des Védas a renouvelé l'histoire, depuis les Mèdes et les Perses, ces autres grands essaims de la ruche âryenne, jusqu'à des groupes moins puissans, bien que d'un caractère non

moins original, les Phrygiens, les Lyciens par exemple, — de tous côtés se sont produites des clartés imprévues, de vraies révélations qu'il faudrait, pour bien faire, raconter à loisir, et qu'on ne peut ici qu'indiquer en passant; mais, de toutes ces victoires de l'archéologie moderne, la plus attachante peut-être, en même temps que la plus compliquée, est celle qui nous introduit dans cette langue de terre étroitement resserrée entre la mer et le Liban, dans cette Phénicie, puissance étrange dont l'histoire, la langue, les mœurs, les monumens étaient naguère encore le désespoir des plus savans, peuple à part dans l'antiquité, navigateur et commerçant, industrieux, cosmopolite, père des Carthaginois, prototype des Vénitiens, de la ligue hanséatique, de la Hollande et de l'Angleterre, inventeur et propagateur non-seulement de la pourpre et des plus fins tissus, mais de l'instrument le plus actif et le plus nécessaire de toute civilisation, l'alphabet. L'Égypte et l'Assyrie une fois retrouvées, il fallait bien que la Phénicie fût découverte à son tour. Elle était nécessaire à ces deux grands empires aussi bien aujourd'hui qu'il y a quatre mille ans, nécessaire à nous en faire comprendre les différences et les analogies, comme elle le fut jadis à les aider dans leurs échanges et à satisfaire leurs besoins. Bien que profondément original et tout à fait distinct des Égyptiens et des Assyriens, le peuple phénicien, dans les fragmens qui nous en restent, reflète de la façon la plus sensible, la plus curieuse à étudier, les caractères essentiels et entièrement divers de ces deux civilisations que, par sa position géographique aussi bien que par son génie propre, il était appelé à fondre, à concilier, et dont il fut en quelque sorte le courtier et l'entremetteur.

Ainsi partout en Orient la vue directe des monumens originaux a fait en moins d'un demi-siècle une archéologie et une philologie nouvelles : que s'ensuit-il? Que dans ce même Orient l'histoire aussi est à refaire. Non que tout soit apocryphe et digne de dédain dans les anciens récits classiques dont s'est nourrie notre jeunesse; loin de là, les témoignages les plus récens de l'archéologie démontrent clairement qu'Hérodote a vraiment voyagé, que tout ce qu'il a vu de ses yeux, soit en Égypte, soit en Asie, les traits de mœurs, les usages locaux, il les a peints et décrits avec une exactitude aussi scrupuleuse que charmante; mais ce qu'il n'a pas vu, ce qu'il s'est laissé dire, les traditions dont il n'est que l'écho, les dates, les noms propres, l'ordre des règnes, toutes ces données positives de l'histoire ne sont guère chez lui que des notions confuses, d'informes documens transmis et acceptés sans examen et sans critique. Il ignorait la langue du pays et vivait dans un temps où les vieux souvenirs dont lui parlaient ses guides étaient déjà presque effacés. Ne cherchez dans son œuvre que des croquis de voyage

d'une couleur délicieuse et l'art incomparable de la narration. Quant à l'autorité de Diodore de Sicile, elle est certainement encore plus contestable, car il n'a pas de sa personne visité les pays dont il parle. C'est un compilateur plus ou moins érudit, et les données qu'il nous transmet, il les a prises de toutes mains. Le seul écrivain grec qui ait parlé, non pas de l'Orient en général, mais de l'histoire d'Égypte, avec assez d'exactitude, est un contemporain de Ptolémée Philadelphe, le prêtre Manéthon, peu consulté, peu goûté de nos pères, qui redoutaient sa sécheresse et le tenaient pour suspect de chronologie fabuleuse, tandis qu'en confrontant ses dates et ses récits avec les témoignages hiéroglyphiques on reconnaît aujourd'hui qu'il est le plus souvent d'une entière véracité. Mais que peuvent quelques fragmens épars de cet Alexandrin pour remplir les lacunes, pour parer aux erreurs de nos historiens de l'antique Orient? Il y faut un autre secours. Dans ce vaste domaine, tout est à faire, tout est à dire, tout est à rectifier.

Ce n'est pas seulement la jeunesse de nos écoles qu'il est urgent d'initier à ces sortes de nouveautés, le public, les gens du monde, ont droit à demander aussi qu'on les aide en ce point à refaire leur éducation. Songez qu'ils en sont restés presque tous à Rollin, et que Rollin, quand il parle de l'Orient, fourmille d'anachronismes et de méprises de tout genre, très excusables de son temps, impardonnables du nôtre. Songez qu'à le prendre à la lettre, en matière de dates et de dynasties, on en vient forcément à des bévues non moins risibles que si, dans notre histoire de France, on faisait d'Henri IV le précurseur de Charlemagne, ou bien de Louis XIV l'héritier de Napoléon.

Évidemment de telles méprises ne peuvent se perpétuer longtemps; le règne en doit finir, une réforme est nécessaire. Seulement qui s'en chargera? Quel est le Rollin nouveau qui voudra bien nous raconter avec ampleur et détails la vie de tous ces peuples? cette grande histoire primitive, point de départ de toute autre histoire? Quel est celui qui par lui-même vérifiera les témoignages de tous ces monumens, les résultats acquis sur tant de points divers, dans tant de branches d'érudition? combien de vies lui faudrait-il pour mener à bout l'entreprise? Et, à supposer même qu'un tel livre, si long, si difficile, presque impossible à terminer, nous fût donné jamais, aurait-il des lecteurs? Le temps de si vastes lectures n'est-il pas à peu près passé? A mesure que le savoir humain élargit son domaine, à mesure qu'il étend ses rameaux en quelque sorte à l'infini, le public ne sait plus que faire pour se tenir seulement au courant. Il lui faut de toute nécessité des procédés expéditifs. Déjà pour les sciences physiques il en est largement pourvu. Les résumés, les exposés, les causeries, les conférences, les traités portatifs, presque

complets, bien que sommaires, intelligibles, bien que techniques, se multiplient et se répandent dans tous les rangs de la société : de là toute une source de faveur populaire. Sans savoir précisément grand'chose de chimie, de physique, d'astronomie, d'histoire naturelle, le public aujourd'hui, sur toutes ces sciences, a des notions qui lui permettent de n'être pas étranger et de prendre intérêt aux incessans progrès qu'il voit s'y accomplir.

Tel serait aussi le service que nous réclamerions pour l'histoire de l'ancien Orient régénérée par l'archéologie. Déjà des tentatives se sont produites en ce genre; mais ces essais, dignes d'estime sur bien des points, ne sont ni assez récens, ni conçus sur un plan assez large pour comprendre toutes les découvertes qu'il s'agit de vulgariser. C'est donc une entreprise utile à tous égards et opportune au premier chef que le *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient* que vient de publier un jeune archéologue déjà connu par les travaux les plus solides, par la plus vive intelligence de ces sortes de questions, et personnellement versé dans les sujets d'érudition si variés et si disparates qu'implique cette publication. M. F. Lenormant croit pouvoir affirmer que son œuvre est non pas sans fautes et sans imperfections, mais presque sans lacunes, qu'elle est, à l'heure où nous voici, le résumé complet de l'état des connaissances historiques sur ce sujet immense. Personne malgré son âge, et si accablant que semble un tel labeur, ne pouvait mieux que lui tenir cette gageure. N'est-il pas, presque depuis l'enfance, rompu aux sérieux exercices de l'archéologie et de la philologie par les leçons et l'exemple d'un père qui, lui non plus, n'épargnait pas sa peine, un des esprits les plus prompts et les plus fertiles dont se soit honorée l'érudition de notre temps?

La méthode du jeune auteur est simple et didactique. Il fait autant de chapitres distincts qu'il y a de groupes de population dans cette famille orientale dont il nous résume les annales rectifiées; ce sont d'abord les Hébreux, puis les Égyptiens et les Assyriens; il passe ensuite aux Babyloniens, aux Mèdes et aux Perses, et finit par les Phéniciens. Pour chaque groupe, il commence par exposer la situation géographique des lieux dont il va parler, passe ensuite au récit des faits, et finit par un coup d'œil sur les mœurs, les usages, les arts, les monumens. Son style est clair et facile, sans prétention et sans effort. Peut-être en Allemagne lui reprocherait-on de n'avoir pas au bas de chaque page produit ses sources et ses autorités. Il répondrait que ses deux volumes, déjà compactes tels qu'ils sont, le seraient encore bien davantage et se transformeraient en trois ou quatre tomes, s'il les avait amplifiés de cet accompagnement, au grand effroi peut-être de nos lecteurs français et sous peine de perdre le caractère à demi populaire qu'il est bon d'assurer à ce genre de publications.

Ce n'est donc pas là, chez nous, le genre d'écueils que nous craignons pour lui. Nous supposons plutôt qu'auprès de bien des gens il aura peine à se faire pardonner la liberté très grande qu'il prend au sujet de la Bible, ne faisant pas le moindre effort pour mettre à tout propos les monumens et les inscriptions en contradiction apparente avec elle, cherchant plutôt les concordances et se félicitant de les trouver si manifestes et si nombreuses. C'est là, dit-on, grâce au vieux préjugé qui veut absolument faire de la science et de la foi deux irréconciliables ennemies, c'est là manquer de liberté d'esprit et déserter la science! Il est vrai qu'un autre préjugé tout aussi raisonnable pourrait bien menacer l'auteur et son savant manuel. Il y a certains croyans qui s'effaroucheront peut-être de le voir, par respect pour des faits pertinens et d'invincibles preuves, hasarder sans hésitation certaines assertions soi-disant téméraires et n'en chercher la concordance avec le texte sacré que dans une saine interprétation, admettant, comme Cuvier, par exemple, que la Genèse, en son langage figuré, ne doit pas être prise à la lettre, et que les jours dont elle nous parle sont des périodes séculaires composées de milliers d'années.

Nous ne demandons pas d'autre preuve de la bonne direction, de la voie juste et droite adoptée par le jeune écrivain, que ces attaques contradictoires l'assaillant à la fois et se réfutant l'une l'autre. Que les plus orthodoxes aussi bien que les plus jaloux de la liberté de leur raison abordent sans préjugé ni crainte ce sincère et fidèle tableau. Devant le vaste ensemble et la longue série de ces sociétés si jeunes et déjà si puissantes, si expérimentées, si habiles, ce qui nous étonne le plus, ce n'est pas qu'elles aient existé, c'est que, tant de siècles après leur mort, si profondément enfouies, elles soient ainsi rendues à la lumière. Ne semblerait-il pas, quand l'homme résout de tels problèmes, déchiffre de telles énigmes, et fait sortir de la poussière et des décombres des témoignages si vivans, qu'il est en droit de tout vouloir, de tout interroger et de tout espérer? N'est-il pas excusable, encouragé surtout par tant d'autres triomphes sur le terrain des sciences physiques, de se persuader qu'avec un peu d'efforts, par sa propre vertu, il peut viser plus haut, lire dans sa destinée et pénétrer au fond des choses? Eh bien! pour nous, c'est le contraire : plus nous voyons ces sortes de merveilles, plus nous sentons qu'il en existe d'autres, qu'un voile impénétrable nous en sépare en cette vie, et que, devant ces autres hiéroglyphes, il n'y a ni papyrus, ni zodiaque, ni pyramides, ni statues, ni vases, ni bijoux qui puissent nous en livrer la clé.

L. Vitet.

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mai 1868.

La vie parlementaire s'est réveillée tout à coup, et vient d'offrir pendant quelques jours un spectacle attachant, presque imposant, presque dramatique, tant on s'est porté au feu de part et d'autre avec entrain et même avec passion. Après un bon temps de repos, corps législatif et sénat se sont remis à l'œuvre avec la séve du printemps, et deux semaines durant nous avons vu se dérouler des débats instructifs, substantiels, animés, remuant les intérêts les plus vivaces et les plus divers, touchant d'un côté à tout le régime économique du pays, de l'autre à la direction philosophique de l'enseignement supérieur, embrassant en un mot tout ce qui compose la civilisation d'un peuple. Tous les élémens de la fortune morale et de la fortune matérielle de la France ont été passés en revue, analysés, discutés avec une verve presque surabondante. Des torrens d'éloquence se sont déchaînés; les discours en deux journées ont été inaugurés dans nos chambres comme aux États-Unis, comme en Italie ou en Espagne. On s'est un peu grisé de la parole sous l'influence des chaleurs nouvelles. Ce n'est pas que l'issue de ce drame parlementaire, si tant est que le drame n'ait pas touché quelquefois un peu à la comédie, ce n'est pas que l'issue de ce double tournoi ait paru un moment incertaine, même dès le premier jour. Malheureusement dans ces luttes renaissantes de la tribune il manque encore quelque chose : il manque ce qui les relève, ce qui en fait la force et le prix, ce qui en est surtout la sanction, l'autorité d'un vote chaudement disputé, sortant en quelque façon des entrailles de la discussion et déterminant la direction d'une politique. Dans nos chambres, on ne s'attend guère à l'imprévu d'un scrutin; ce n'est pas le vote qui est le plus important. L'éloquence se déploie, toutes les dissidences éclatent, les opinions ont l'air de se heurter avec une vivacité et une ardeur qui feraient croire à

une inévitable scission, puis on vote à l'unanimité, ou peu s'en faut. Une minorité persistante est presque considérée comme une sédition. Nos sénateurs et nos députés bien pensans à travers tout aiment à se reposer sur ce doux oreiller des votes unanimes et de l'accord des grands pouvoirs. On dirait que, dans cette chambre de malade où on a recommencé à parler depuis quelques années, les médecins appelés en consultation n'ont une opinion que jusqu'au dernier moment, où ils finissent invariablement par s'en remettre au médecin en chef du soin de guérir le malade à sa manière. Ainsi en a-t-il été encore une fois au sénat et au corps législatif, où le scrutin n'a rien changé. N'importe, on s'est donné l'émotion de la dissidence et de la bataille, on a fait acte d'indépendance, ne fût-ce qu'en parole; on a discuté avec feu, et à défaut d'un vote décisif il se dégage du moins de ces discussions, toujours un peu académiques, une lumière très vive qui aide le pays à voir plus clair dans ses affaires, qui laisse entrevoir le mouvement des idées et des intérêts, la force relative des opinions et le progrès des choses. Or l'impression qui survit à ces derniers débats du corps législatif et du sénat, c'est que la victoire est restée à travers tout aux idées et aux intérêts libéraux dans le domaine économique comme dans le domaine philosophique et moral.

Certes rien en apparence ne semble lier ces deux grandes discussions qui viennent de marcher de front pendant quelques jours en se déroulant avec une ampleur inaccoutumée, et cependant elles se tiennent plus étroitement qu'on ne le croirait. Elles procèdent de la même pensée : c'est le régime prohibitif ou protectioniste, en matière d'enseignement comme en matière de commerce, qui vient de livrer sa plus sérieuse bataille; seulement la bataille n'a pas tourné tout à fait à l'avantage de ceux qui l'ont engagée. La liberté commerciale, pour commencer par elle, est sortie évidemment victorieuse de la lutte qu'elle vient d'avoir à soutenir au sein du corps législatif. Cette lutte, elle était attendue, elle était annoncée depuis longtemps. Le moment d'ailleurs ne pouvait être mieux choisi. C'est il y a huit ans, on s'en souvient, que le nouveau régime était inauguré en France, d'abord par une lettre que l'empereur adressait le 5 janvier 1860 au ministre d'état, et qui était tout un programme économique, puis par le traité de commerce qu'on signait avec l'Angleterre, et qui n'était qu'une partie de ce programme. Or d'ici à un an le traité avec l'Angleterre expire, et dès lors s'élève naturellement la question de l'abrogation ou du maintien de ces conventions commerciales. Il s'agit donc de savoir aujourd'hui, avant de toucher à ce terme extrême, ce qu'il faut penser de cette grande expérience de huit années, quelle influence elle a exercée sur la richesse publique, sur le mouvement des forces productives du pays, sur tous les intérêts de l'industrie, du commerce et de la marine; il s'agit notamment de savoir quelle part

elle a eue dans cette crise tantôt aiguë, tantôt chronique, où se débattent et s'énervent tous les intérêts depuis quelques années, dans cette crise à laquelle on n'a trouvé jusqu'ici aucun remède, et qui devient si aisément, si naturellement une arme entre les mains de tous les adversaires du nouveau régime économique. C'est justement sur ce terrain, à la fois précis et indéfini, où se rencontrent et se croisent tant de questions complexes, qui confine à tout, à la politique et à l'économie sociale, c'est sur ce terrain que s'est engagée une lutte où ont figuré au premier rang, — d'un côté, au nom des idées protectionistes, M. Thiers avec sa grande expérience des affaires publiques, M. Pouyer-Quertier avec ses connaissances pratiques d'industriel fort expert, — de l'autre côté, au nom de la liberté commerciale, M. Rouher, le signataire du traité avec l'Angleterre, le ministre des travaux publics, M. de Forcade la Roquette, M. Émile Ollivier. La gauche s'est refusée au combat, ou du moins M. Jules Simon seul est entré en lice pour exposer de judicieuses considérations d'un ordre tout politique, et à notre sens la gauche a commis une faute, parce qu'un parti qui a l'ambition de porter en avant la bannière du libéralisme ne saurait se désintéresser de tels débats, ni même accepter un rôle passif. La gauche, ce nous semble, avait devant elle un rôle tout tracé qu'elle a laissé à M. Émile Ollivier, et qui consistait à avouer hautement les principes de liberté commerciale, sans abdiquer le droit de montrer ce qui a manqué, ce qui manque encore dans l'application de ces principes. Elle a laissé en définitive la lutte se concentrer entre M. Thiers et M. de Forcade la Roquette, entre M. Pouyer-Quertier et M. Rouher.

Si la cause protectioniste avait pu être sauvée, elle l'aurait été sans nul doute par M. Thiers, par cette fécondité de ressources d'un esprit éminent, par cette habileté avec laquelle l'illustre défenseur des *libertés nécessaires* réussit presque à faire illusion en représentant la protection comme un intérêt d'état, comme un intérêt patriotique. M. Thiers a pour lui dans une discussion semblable une conviction très forte, servie par un art consommé de la parole. Nul ne sait mieux rassembler tout ce qu'on peut dire, tout ce qui s'est dit de tous les temps pour étayer un système au moins insuffisant désormais; nul ne sait mieux coordonner, grouper des faits et des chiffres de façon à leur donner l'apparence d'une démonstration saisissante. Et cependant M. Thiers n'a convaincu personne, ou du moins il n'a convaincu que ceux qui n'avaient pas besoin d'une éloquence si vive pour marcher sous le même drapeau. M. Pouyer-Quertier, lui, nous représente assez bien dans cette lutte un vrai partisan faisant la guerre pour son compte, frappant un peu de tous côtés sans ménagement et sans crainte. C'est un terrible lutteur qui a étonné et émerveillé son monde par ses tours de force dans l'interprétation des documens commerciaux. M. Pouyer-Quertier ne sera jamais vraisembla-

blement un homme d'état, c'est du moins un très viril homme d'affaires, un Normand de forte complexion, d'esprit aiguisé et de verve audacieuse, fermement assis sur une fortune solide, parlant de l'industrie et du commerce avec l'âpreté éloquente de l'homme qui défend ses intérêts, et portant dans les débats du parlement la satisfaction de soi-même et l'aisance de l'industriel heureux qui n'a plus rien à craindre.

M. Pouyer-Quertier, avec son imperturbable et vigoureux aplomb, fait en vérité un peu la figure d'un hercule de la protection soulevant les milliards à bras tendu, et ne faisant qu'une bouchée des millions d'impôts qu'il a payés, dit-il, dans sa vie. L'habile député de Rouen est certes un orateur des plus hardis, et même à la rigueur on ne l'aurait pas cru si enflammé pour les franchises parlementaires qu'il revendique aujourd'hui. Il s'était montré longtemps assez tiède pour tout libéralisme; mais la passion fait de ces miracles, et voilà ce qui arrive. On a tout soutenu jusque-là, on n'a pas marchandé son appui tant que l'omnipotence administrative n'atteignait que les autres; le jour où on se sent atteint soi-même, on se réveille tout d'un coup en bonne humeur d'opposition, et en se tournant vers ce gouvernement à qui on aurait autrefois tout permis on s'écrie dans un mouvement de leste ironie : « On n'écoute personne dans ce gouvernement, on sait tout, on n'a besoin de l'avis de personne! » Il est évident qu'on n'a pas assez écouté l'avis de l'intrépide député de Rouen, et que, si on l'eût écouté, on n'eût pas fait par exemple la réforme de 1860. M. Pouyer-Quertier a parlé pendant deux jours sans se lasser et sans lasser l'attention de ceux qui l'ont entendu; pendant deux jours, il a entassé les chiffres, les supputations et les plus prodigieux calculs. Qu'a-t-il prouvé? Qu'il était un praticien consommé assurément, et de plus un homme d'esprit fort capable de tourner en ridicule les livres de l'administration des douanes. Malheureusement pour lui il a trouvé en M. Rouher un calculateur plus habile encore, qui est venu mettre en déroute bon nombre de ses chiffres, et qui a fini par lui prouver que, pour un homme si prompt à se moquer des autres, il tombait lui-même parfois dans d'étranges confusions.

Au fond, à travers tous ces merveilleux calculs et ces chiffres, — car cette discussion, qu'on nous passe le mot, a été une véritable débauche de chiffres, — une chose se dégage nette et certaine, c'est que cette réforme commerciale était un progrès nécessaire, longtemps ajourné, réalisé peut-être assez brusquement comme un expédient politique, mais dans tous les cas inévitable; elle répondait à toute une situation économique où un système démesurément protecteur, quand il n'était pas purement prohibitif, n'apparaissait plus que comme une anomalie surannée pesant sur la consommation universelle, énervant la production elle-même, privée du stimulant salutaire de la concurrence, prolongeant des conditions artificielles. Elle n'était même point une nouveauté autant

qu'on pourrait le penser, autant qu'ont réussi à le faire croire les partisans de l'ancien régime commercial, dont l'habileté a été toujours de représenter la protection comme un intérêt national, comme une tradition nationale, et c'est précisément l'un des points que le ministre des travaux publics, M. de Forcade la Roquette, a le mieux mis en relief dans son discours. Ici surtout, on pourrait le dire, c'est la liberté qui est ancienne, c'est la prohibition qui est nouvelle. Dans les vieux tarifs de Colbert, la protection n'existait que pour certaines industries particulières. Il n'y avait point de droits d'entrée sur les grains, il n'y avait que des droits fort modérés sur les laines étrangères, sur les fers, sur les bestiaux. Ce n'est pas au XVIIIe siècle que la protection a pénétré dans notre législation, c'est au contraire l'époque où la liberté commerciale est devenue une théorie et a compté des partisans, dont le plus illustre a été Turgot. Ce n'est pas non plus au commencement de la révolution, dans les premiers tarifs de 1791, que la protection a pris naissance. Elle apparaît sous l'empire avec le blocus continental, et c'est après 1814 qu'elle s'est constituée fortement; c'est à ce moment que, par l'alliance de la grande propriété et de la grande production manufacturière, s'est fondé ce qui s'est appelé le régime protecteur, ce régime à l'abri duquel se sont groupés des intérêts assez puissans pour s'imposer à tous les gouvernemens pendant quarante ans, pour peser sur la politique, comme on l'a vu plus d'une fois sous la monarchie de juillet. C'est alors que la protection est devenue un dogme auquel il était défendu de toucher sous peine de porter atteinte au travail national, aux traditions nationales, à l'œuvre de Colbert et de Napoléon! — Soit, dira-t-on, on vous abandonne Colbert et Napoléon, qui ne sont là que pour faire figure. La protection n'est pas si ancienne, et même elle n'est pas faite pour durer toujours; mais elle est encore nécessaire pour laisser aux industries le temps de se développer, de grandir, de s'aguerrir au combat avec les industries étrangères. — C'est un raisonnement qui a été bon la première ou même la seconde fois qu'il s'est produit, et qui à la longue n'est plus qu'une banalité intéressée. Depuis 1828, il a reparu périodiquement pour barrer le chemin à toutes les velléités réformatrices. A consulter les industries protégées, on était bien toujours sûr de la réponse : elles représentaient le travail national, elles étaient la garantie de la vie des ouvriers, la force du pays! La vérité est que la protection était un impôt pesant sur la masse entière des consommateurs, tandis que d'un autre côté elle devenait le plus souvent un encouragement à l'inertie pour les industries elles-mêmes. Il fallait pourtant bien en finir. C'est ce qu'a fait la réforme de 1860. Qu'on le remarque bien du reste, cette réforme n'a été nullement une mesure radicale; elle ne réalise que très imparfaitement les théories du libre échange. Elle s'est contentée de supprimer toute prohibition en établissant une protection

modérée. Qu'eût dit de plus M. Pouyer-Quertier, si le libre échange eût triomphé complétement? Il n'a eu tout au plus qu'une demi-victoire. Or dans ces termes quelle est l'influence réelle de la réforme commerciale sur la situation actuelle? C'est ici surtout qu'on se bat à coups de chiffres.

A entendre M. Pouyer-Quertier, tout était prospérité jusqu'en 1860; à partir de ce moment, tout décline et périclite. La métallurgie se meurt, l'industrie des tissus de coton, de laine, de lin, dépérit, l'agriculture souffre de la suppression de l'échelle mobile, la marine marchande est en danger. D'un autre côté, on n'a nullement réalisé le programme de la vie à bon marché, dont on se flattait de faire une vérité. En un mot, une crise immense s'est ouverte et persiste sans qu'on puisse en entrevoir la fin. M. Pouyer-Quertier commet l'étrange erreur d'opposer arbitrairement deux périodes dont le point d'intersection serait cette date de 1860, en mettant au compte de la protection la prospérité d'autrefois et les épreuves d'aujourd'hui au compte de la réforme commerciale. Qu'une crise des plus graves, des plus profondes, des plus complexes, existe depuis quelques années et se prolonge avec tous les caractères d'une maladie de langueur, c'est ce qui frappe tous les regards. La puérilité est de faire de la réforme des tarifs la grande et unique coupable. Si la guerre civile des États-Unis est survenue tout à coup et a retiré brusquement le coton du marché européen, est-ce parce que le traité avec l'Angleterre a été signé? Si l'industrie des laines et des lins a pris un développement considérable et jusqu'à un certain point artificiel en l'absence du coton pour s'alanguir le jour où le coton a reparu, est-ce la liberté commerciale qui est coupable? S'il y a eu de mauvaises récoltes réagissant sur le marché des subsistances, est-ce la suppression de l'échelle mobile qui a fait le mal? Si même dans la métallurgie, où les souffrances sont effectivement plus grandes, beaucoup de forges se sont éteintes, est-ce uniquement parce que la réforme de 1860 a été accomplie? Beaucoup de ces établissemens n'étaient-ils pas en train de mourir de leur belle mort? Si aujourd'hui l'industrie a tant de peine à retrouver son équilibre et son essor, est-ce la faute de la liberté commerciale? En réalité, cette grande et douloureuse crise, qui n'est pas particulière à la France, est la conséquence d'une multitude de causes intimes ou éclatantes agissant à la fois. Elle est due justement à cet excès de prospérité et de développement industriel dont M. Pouyer-Quertier fait honneur à la période antérieure à 1860. Elle est due à la guerre d'Amérique, aux mauvaises récoltes, aux perturbations laissées par des événemens imprévus, à cette absence d'équilibre qui éclate partout entre les ressources et les dépenses. Elle est aussi le résultat naturel, quoique toujours pénible, de ces transformations incessantes qui après tout s'appellent le progrès, qui font que certaines industries anciennes périssent

et s'effacent devant des industries nouvelles. Elle est due enfin à cet état de maladie où vit l'Europe depuis bien des années, à l'excès des armemens, à cette débauche de dépenses militaires qui épuise tout, finances et population, à cette idée fixe, obstinée, d'une conflagration inévitable, qui enchaîne l'esprit d'entreprise et prolonge l'alanguissement de tous les intérêts en créant une situation qui n'est ni la paix ni la guerre.

Ce qui est vrai, c'est que même dans ces conditions difficiles la liberté commerciale n'a point laissé de produire encore des fruits heureux, c'est qu'elle a plutôt agi comme un calmant, qu'elle a tempéré du moins l'excès de la crise, qu'elle n'a pas ajouté au malaise universel, qu'elle a contribué dans tous les cas à un certain développement de bien-être, et si elle n'a pas eu des résultats plus décisifs, plus éclatans, c'est que peut-être elle n'a pas été accomplie de la meilleure façon. C'est là en effet le côté vulnérable de cette réforme de 1860. Lorsque l'empereur écrivait sa lettre du 5 janvier, il avait compris qu'on ne pouvait lancer l'industrie française dans cette grande expérience sans lui assurer des compensations, des facilités nouvelles, par la multiplication des voies de communication, par l'abaissement du prix des transports, et il avait tracé tout un programme dont la réalisation devait aider l'industrie nationale dans sa lutte avec l'industrie étrangère. Nous ne prétendons pas que rien n'ait été fait et que M. Rouher n'ait mis en ligne que des chiffres de parade en relevant tout ce qui a été dépensé; il n'est pas moins certain qu'il n'a pas été fait assez, puisque la France est au-dessous de la Belgique, de la Hollande, pour le développement de ses voies ferrées, et que les prix de transport sont infiniment plus élevés chez nous que dans beaucoup d'autres pays. Ce qui est plus vrai encore, et ici nous touchons à la politique, c'est qu'il y a eu une erreur radicale, profonde, dans l'accomplissement de la réforme de 1860. On n'a pas vu qu'il y avait une intime solidarité entre tous les progrès, et si, par une inconséquence qui est la faiblesse d'un grand esprit, M. Thiers se refuse encore à compter la liberté commerciale au nombre des *libertés nécessaires*, on n'a pas vu d'un autre côté qu'on ne pouvait donner cette liberté isolément, comme une compensation de tout le reste. On n'a pas vu, outre les raisons de logique supérieure et de justice, que la liberté commerciale ne pouvait se développer utilement, sûrement, qu'en trouvant dans toutes les autres libertés des appuis, des auxiliaires, des correctifs, des stimulans, et c'est là en partie la cause des malentendus et des malaises qui se sont produits : de telle sorte que, s'il y a quelque chose à demander, ce n'est pas qu'on s'arrête dans cette voie; sur ce point du reste, M. Rouher a été parfaitement net, il a déclaré qu'on ne s'arrêterait pas, que le traité avec l'Angleterre ne serait pas dénoncé. Ce qu'il faut demander, c'est que la liberté commerciale soit complétée par l'extension de tous les autres droits politiques. Et en vérité ce n'est pas même ici seulement un inté-

rêt libéral, c'est un intérêt conservateur plus qu'on ne le croit. Lorsque Cavour, il y a une quinzaine d'années, entreprenait, lui aussi, d'appliquer dans son petit Piémont les doctrines de liberté commerciale, il se trouvait en face des mêmes objections; il les réfutait victorieusement, comme M. Rouher l'a fait l'autre jour, et, se tournant vers ces conservateurs attardés qui se font un dogme de la routine, il leur répondait avec une singulière hauteur de vues : « Je dis, moi, que l'allié le plus puissant du socialisme, dans l'ordre intellectuel bien entendu, c'est la doctrine protectioniste; elle part absolument du même principe : réduite à sa plus simple expression, elle affirme le droit et le devoir du gouvernement d'intervenir dans la distribution, dans l'emploi des capitaux; elle affirme que le gouvernement a pour mission, pour fonction, de substituer sa volonté, qu'il tient pour la plus éclairée, à la volonté libre des individus. Si ces affirmations venaient à passer à l'état de vérités reçues, je ne vois pas ce qu'on pourrait répondre aux classes ouvrières, à ceux qui se font leurs avocats, quand ils viendraient dire au gouvernement : Vous croyez qu'il est de votre droit et de votre devoir d'intervenir dans la distribution du capital et d'en réglementer l'action; pourquoi donc ne vous mêlez-vous pas de l'autre élément de la production, le salaire? Pourquoi ne réglez-vous pas les salaires? pourquoi n'organisez-vous pas le travail? En vérité, il me semble que, le protectionisme admis, il faut admettre la plupart des idées socialistes, sinon toutes... » Et c'est ainsi que ce grand libéral, par cela même qu'il était un libéral, était aussi un grand et prévoyant conservateur. Nous souhaitons à M. Rouher la même fortune, non pas seulement, bien entendu, en matière de commerce et d'industrie.

La prohibition, disions-nous, on l'a vue récemment et au même instant au sénat sur un autre terrain; on l'a vue s'épanouir dans toute sa naïveté à propos de l'enseignement supérieur, et vraiment c'est bien là une des discussions les plus singulières qui se soient élevées depuis longtemps. De quoi s'agit-il? On le sait déjà : il y a quelques mois, un pétitionnaire de bonne volonté a rassemblé un certain nombre de signatures parmi ses connaissances ou parmi une foule de braves gens de province qui n'ont jamais mis le pied sur la place de l'École-de-Médecine, et, dûment investi par ses copétitionnaires de la mission de restaurer les bons principes, il a fait parvenir sa supplique au sénat, en lui demandant de mettre enfin une digue au torrent du matérialisme qui envahit l'enseignement de la médecine dans la Faculté de Paris, ou, pour rester dans le vrai, il s'est fondé sur ce prétendu enseignement matérialiste distribué au nom de l'état pour réclamer la liberté de l'instruction supérieure, c'est-à-dire la possibilité de créer des facultés libres. Cela fait, on ne s'est pas arrêté en si bon chemin, on est allé dépouiller les thèses soutenues par les élèves de l'École de médecine, éplucher les livres qui ser-

vent à l'enseignement; on a fait la police des cours de la Faculté, on a surveillé les leçons, épié les moindres paroles échappées à un professeur dans l'improvisation. Bref, chacun s'y est mis, on a fait le dossier de tout ce qu'on a découvert et même de ce qu'on a imaginé, et voilà le sénat mis en demeure de prononcer son arrêt! Une première fois la discussion a été ajournée, parce que les cardinaux, qui devaient jouer le premier rôle dans ce débat philosophique, étaient dispersés dans leurs diocèses pour les fêtes de Pâques. Enfin la discussion est venue, longuement préparée avec un certain art de mise en scène qui fait honneur au pétitionnaire. Elle a été vraiment curieuse, instructive, assez triste, et même un peu amusante.

S'il ne s'agissait que de la liberté de l'enseignement supérieur, nous commencerions par dire que nous l'admettons parfaitement, que même le meilleur moyen d'échapper à toutes ces contradictions, à tous ces ennuis d'une situation fausse, quelquefois compromettante, c'est de laisser une latitude complète à toutes les doctrines, à toutes les opinions. La liberté, c'est le droit pour les individus, et pour l'état, simple gardien de l'ordre public, c'est l'absence de toute responsabilité dans la lutte inévitable des idées, dans la mêlée des opinions philosophiques; mais, la situation actuelle étant donnée, nous serions portés à croire qu'on a tendu un piége au sénat en lui offrant l'occasion d'une manifestation si insolite, et les éminens prélats qui siégent dans cette assemblée sont tombés dans le piége avec la candeur d'hommes accoutumés à vivre d'une autre vie que la vie de tout le monde. Les cardinaux et même M. l'archevêque de Paris, malgré son esprit modéré et relativement libéral, les prélats sénateurs n'ont pas vu qu'ils s'engageaient dans une voie sans issue, que cette discussion offrait un double danger. D'un côté, le sénat changeait absolument de caractère sans y prendre garde, et se trouvait conduit à se constituer en tribunal suprême appelant à sa barre les opinions philosophiques, déterminant ce qui est permis et ce qui n'est pas permis dans l'enseignement, formulant en quelque sorte une orthodoxie scientifique, faisant pénétrer les considérations religieuses dans l'étude de la médecine. Ainsi donc nous voilà bien avancés après cela. Il y aura une médecine conservatrice et une médecine révolutionnaire, une médecine catholique, protestante, israélite, matérialiste, spiritualiste ou *libre penseuse,* puisque le mot a été prononcé. Le premier acte du médecin, du physiologiste, sera donc de signer une profession de foi philosophique ou religieuse avant de procéder à ses expérimentations! Si le sénat n'eût fini par se réfugier dans un prudent ordre du jour, il eût mis sans doute le ministre de l'instruction publique dans un étrange embarras. Quelle lumière eût trouvée le gouvernement dans cette injonction d'avoir à surveiller le matérialisme dans l'enseignement de la médecine? Où est le matérialisme? où n'est-il pas? à quels signes se fait-il

reconnaître? C'est là l'inconvénient d'un ordre général et philosophique. Il y a un autre danger d'un ordre plus délicat, c'est le danger des personnalités. Ce matérialisme qu'on poursuit, il prend un nom après tout; il s'appelle M. le professeur Vulpian, M. le professeur Sée. Il faut donc aller écouter ce que disent ces professeurs au risque de se méprendre quelquefois, recueillir tout au moins des témoignages; mais alors qu'arrive-t-il? On l'a vu par les mésaventures de M. le cardinal de Bonnechose. Les témoins qu'on invoquait désavouent le rôle qu'on leur prête; le seul qui avait cru entendre finit par n'avoir plus rien entendu du tout, et voilà une accusation qui reste en l'air. M. le cardinal de Bonnechose a bien un peu mérité que M. Duruy lui rappelât qu'autrefois, quand il était magistrat, il n'eût pas agi sans doute avec cette légèreté, qu'il eût vérifié la valeur des témoignages, interrogé les personnes accusées.

Au fond, cette discussion, qui a fini assez tristement, ne laisse pas d'être instructive. Sait-on ce qui apparaît de plus clair? C'est que les chefs de l'église n'ont pas une place nécessaire dans les assemblées politiques. Forcément, par la nature de leurs fonctions et de leur mandat tout spirituel, ils tendent à déplacer les questions, à confondre les juridictions, à entraîner les assemblées dont ils font partie dans des discussions où on ne peut les suivre sans que le sénat se change en concile. Chez eux, l'esprit de prosélytisme sacerdotal domine inévitablement l'esprit politique. Accoutumés à gouverner leur diocèse, ils n'admettent pas ce « diocèse du sens commun » dont parlait spirituellement l'autre jour M. Sainte-Beuve, et où tout homme public doit bien cependant avoir l'ambition de garder une place. De plus l'habitude de l'autorité spirituelle, de l'infaillibilité et de l'irresponsabilité donne à leur langage des formes, des allures, auxquelles on a de la peine à s'accoutumer avec la meilleure volonté du monde. Tout ce qui se dit à la rigueur dans une lettre pastorale, dans un mandement, ne peut pas toujours se dire dans une assemblée politique. Et puis enfin, sans entrer dans des questions qui touchent à l'ordre constitutionnel, puisque c'est la constitution qui fait les cardinaux sénateurs, si on cherchait une moralité plus directe dans ces récens débats relatifs au matérialisme, on arriverait peut-être à des conclusions que les éminens prélats n'ont pas aperçues, que M. Duruy a indiquées tout au plus. Qu'on admette, si l'on veut, comme un fait réel et incontestable, cette recrudescence des idées matérialistes : de quel moment daterait-elle? Elle coïnciderait justement avec l'époque où on a supprimé l'enseignement de la philosophie dans les lycées. Grande lumière pour tout le monde, pour les gouvernemens laïques comme pour les chefs de l'église, grand enseignement qui prouve qu'il ne suffit pas de rétrécir, d'abêtir les esprits pour les préserver des contagions, et que le meilleur moyen de faire des âmes viriles, c'est de les tremper dans la liberté, de les fortifier par l'étude indépendante de tous les problèmes de la destinée humaine! Si les chefs de l'église veulent s'élever contre

le matérialisme, ils le peuvent, ils le doivent, quoiqu'il ne soit pas absolument nécessaire qu'ils portent ces questions devant le sénat; mais le matérialisme n'est pas tout entier à l'École de médecine : il est dans des mesures qu'ils ont eux-mêmes encouragées quelquefois, qu'ils ont tout au moins laissé passer sans rien dire, sans marchander leur appui au gouvernement; il est dans cette politique de réaction, d'absolutisme et d'immobilité qui trouve encore des défenseurs jusque dans le sénat, et qui n'a d'autre effet que de détourner les âmes des mâles et nobles luttes de la vie publique pour les livrer aux préoccupations vulgaires du bien-être et des jouissances. Du reste, il faut le dire, le sénat a paru comprendre lui-même qu'il avait donné assez de gages à cet esprit de réaction, et au lendemain des discussions prolongées sur la presse, sur l'enseignement de l'École de médecine, il vient de donner sans trop de difficulté son laisser-passer à la loi sur les réunions publiques, récemment votée par le corps législatif.

Cette loi sur les réunions publiques, définitivement votée aujourd'hui, complète le programme du 19 janvier 1867, et l'exécution de ce programme est ce qui caractérise pour le moment la situation de la France. Ce n'est point sans doute une grande extension de liberté, c'est du moins dans une certaine mesure un déplacement de la politique intérieure, un changement de direction, c'est une issue un peu plus large ouverte à l'esprit public. Les lois récemment votées marquent cette étape dans notre vie intérieure; elles ont été l'occupation de ces derniers temps sans faire oublier toutes ces autres questions qui s'agitent en Europe, qui peuvent sommeiller par momens, et qui ne restent pas moins comme une obsession, comme une menace toujours présente, quoique incessamment ajournée. La vérité est que, sans devenir plus aiguë, en ayant au contraire l'air de se détendre par intervalles, la situation de l'Europe ne change guère, parce qu'elle ne peut pas changer. Cette méfiance inquiète, qui est un peu partout, qui est un des élémens les plus sérieux de la crise industrielle et économique que nous traversons, cette méfiance ne se dissipe point sensiblement, parce qu'il ne suffit pas d'un mot pour la dissiper, parce que, même en dehors des arrière-pensées qu'on peut soupçonner chez les hommes, il y a les difficultés, peut-être les impossibilités, les dangers de conflit, qui sont dans la force des choses. De là cette promptitude des esprits à s'émouvoir, à recueillir le moindre bruit, à se tourner sans cesse du côté de Berlin, ou de Vienne, ou de Pétersbourg. Que le parlement douanier se réunisse à Berlin, on interroge ses manifestations, on suit ses discussions, on pèse chaque mot du discours que le roi Guillaume a adressé à ces représentans des intérêts matériels de l'Allemagne. Qu'une dépêche mystérieuse expédiée de Russie annonce à l'improviste une insurrection en Pologne, sur les frontières de la Galicie, on se demande si cette nouvelle, évidemment fabriquée, n'est pas grave justement parce qu'elle est fausse, et qu'elle

révèle ainsi des calculs secrets, les intentions agitatrices du panslavisme russe dans les provinces de l'Autriche; mais en définitive ce qu'il y a de plus caractéristique, c'est l'attitude respective des gouvernemens au sein de cette situation confuse. Tous ces gouvernemens, nous devons bien le croire, puisqu'ils l'assurent, sont pleins d'idées conciliantes, pleins de bonne volonté pacifique, ils ne demandent pas mieux que de vivre en bonne intelligence; seulement ils s'observent en restant armés jusqu'aux dents, pour employer une expression vulgaire, et un rapport récent du maréchal Niel nous apprend qu'après avoir augmenté, comme on sait, nos forces militaires, nous possédons un armement désormais en état de répondre à toutes les éventualités, de telle sorte que, si les chances de paix se mesurent à l'importance des forces et des moyens de guerre dont on dispose, il est certain que jamais le repos du monde ne fut plus assuré; il est au moins sous bonne garde. N'importe, il était réservé à l'Europe d'aujourd'hui de donner ce spectacle aussi singulier qu'imprévu d'armemens hâtifs, redoublés, démesurés, pour arriver à une paix que tout le monde désire, à laquelle tout le monde voudrait croire, et que personne n'ose se promettre, pas même ceux qui disposent souverainement de la destinée des peuples.

Les États-Unis, quant à eux, offrent un spectacle bien différent de celui de l'Europe et que seuls ils peuvent offrir : c'est le spectacle d'un président publiquement, juridiquement accusé, traduit par le congrès devant le sénat constitué en cour de justice. M. Johnson, on le sait, a été mis en accusation principalement pour avoir violé le *tenure office bill* en remplaçant arbitrairement au secrétariat de la guerre le général Stanton par le général Thomas. Voilà déjà bien des mois que ce procès se poursuit avec une régularité méthodique et étrange, au milieu de passions à la fois ardentes et contenues. Ce qui a été dépensé de paroles soit pour l'accusation, soit pour la défense, on peut s'en faire une idée par ce que disait récemment un journal américain qui proposait, dans le cas où M. Johnson serait condamné, de commuer sa peine en celle des travaux forcés, consistant à lire tous les discours prononcés à son sujet. Heureusement pour lui, M. Johnson a échappé à cette peine, il vient d'être acquitté, ou du moins il ne s'est pas trouvé un nombre suffisant de voix pour le condamner, de sorte que l'accusation tombe d'elle-même. C'est peut-être au surplus le meilleur dénoûment de cette singulière affaire; mais ce qu'il y a d'étrange, de remarquable, c'est le fait même. Voilà un grand pays où, pour une violation présumée de la loi, deux pouvoirs entrent en lutte ouverte. Le congrès accuse, le président se défend sans quitter la Maison-Blanche. Le procès se poursuit pendant des mois, et le pays continue à vivre de sa vie ordinaire; rien n'est en feu, pas la moindre révolution. Avions-nous raison de dire que c'était un spectacle fort différent de celui de l'Europe, et que les États-Unis seuls pouvaient offrir?

CH. DE MAZADE.

# ESSAIS ET NOTICES.

## UN NOUVEAU COMBUSTIBLE.

### CHAUFFAGE DES CHAUDIÈRES A VAPEUR PAR LES HUILES MINÉRALES.

L'emploi dans l'industrie des huiles minérales comme combustible préoccupe depuis quelque temps les esprits aussi bien en Europe qu'en Amérique. Les avantages qui résulteraient de ce mode de chauffage sont évidens. Ce charbon liquide ne laisse pas de cendres; l'introduction de la matière sur la grille n'exige pas le travail pénible des chauffeurs; elle s'effectue automatiquement avec la plus grande facilité, sans qu'il soit besoin d'ouvrir la porte du foyer, opération presque toujours inévitable quand on fait usage de la houille, et qui offre l'inconvénient de refroidir la boîte à feu et les parois de la chaudière. En outre une tonne de houille prend plus de place qu'une tonne d'huile minérale à cause de l'espace perdu par les vides que laissent entre eux les morceaux de charbon, et à poids égal la quantité de vapeur produite par la combustion de l'huile atteint à peu près le double de celle qu'engendre la houille. Ces deux faits désignent d'emblée le combustible nouveau à l'attention des puissances maritimes et des compagnies de navigation à vapeur, car, si les mécaniciens parvenaient à rendre pratique ce mode de chauffage, il deviendrait aisé d'accomplir à l'aide d'un seul chargement d'huiles minérales des voyages doubles de ceux que permet aujourd'hui d'opérer le même chargement de charbon. A ces raisons, on doit en ajouter une autre qui pourrait avoir son poids dans l'hypothèse d'une guerre de surprises sur les rives d'un grand fleuve ou sur mer : l'huile minérale permettra de glisser sur les eaux sans être signalé par le panache de fumée qui trahit aujourd'hui de loin l'arrivée d'un *steamer*. Toutefois il faut d'abord que les problèmes que soulève l'emploi de foyers industriels alimentés à l'huile soient résolus complétement au double point de vue de l'art et de l'économie. C'est une question technologique pour la forme des mécanismes que l'on peut adopter, c'est aussi une question de commerce pour s'assurer des sources d'approvisionnement. Commençons par résumer les principaux résultats auxquels les ingénieurs et les savans sont parvenus; nous dirons ensuite quelle quantité d'huiles minérales l'ancien et le nouveau continent semblent jusqu'ici pouvoir fournir.

Il y a déjà plusieurs années que les Anglais et les Américains ont essayé pour la première fois d'employer les huiles de schiste et le pétrole au chauffage des chaudières à vapeur. Antérieurement il avait été fait en France des tentatives pour utiliser de la même manière les huiles

lourdes et les goudrons qui sont produits par les usines à gaz. Les Anglais ont fait leurs principaux essais à l'arsenal de Woolwich et dans une usine privée de Lambeth, l'un des quartiers industriels de Londres. A Woolwich, le pétrole brûlait à la surface d'un vase poreux; ce procédé, entre autres inconvéniens, présentait des dangers : la paroi poreuse du vase pouvait à un moment donné devenir un rempart bien insuffisant entre l'approvisionnement de pétrole et la flamme. La moindre communication eût déterminé une explosion. A Lambeth, le liquide était, au moyen de vapeur surchauffée, injecté dans un foyer ordinaire; l'air nécessaire à la combustion pénétrait par une foule de petits trous percés dans la porte de la boîte à feu. Ce second procédé, qui fut aussi expérimenté à Woolwich l'année dernière, a sur le premier une supériorité réelle; mais il donne lieu à des pertes de chaleur considérables. D'abord il produit une dépense directe de vapeur, ensuite et surtout il entraîne la décomposition de cette vapeur dans le foyer, décomposition qui absorbe une quantité de chaleur notable. Du reste, à Woolwich comme à Lambeth, il s'agissait de brûler moins le pétrole proprement dit que les huiles de schiste indigènes obtenues par la distillation du *bog-head,* du *cannel-coal* et de certains schistes très riches du Lanarkshire.

Les essais des Américains ont été plus nombreux et plus concluans. Ils ont porté non-seulement sur les chaudières fixes des usines, mais encore sur celles des locomotives, des bateaux à vapeur, des *dummy-engines* (1), des fours de boulanger, des pompes à incendie. Sur ces dernières, la substitution du pétrole au charbon paraît offrir des avantages qui en généraliseraient promptement l'application. Un incendie dans l'une des rues de Boston a permis aux nouvelles pompes de faire leurs preuves d'une manière assez brillante pour que les autorités municipales aient ordonné l'installation de plusieurs autres appareils semblables. Une pompe à feu chauffée au pétrole arriva sur le lieu du sinistre à toute vitesse; en quelques minutes, la pression était suffisante pour le service des pompes, et l'énergie de la combustion assura le fonctionnement continu de celles-ci malgré les circonstances défavorables où elles se trouvaient placées. En outre on a pu constater que la marche des pompes à pétrole était plus assurée et plus régulière que celle des pompes chauffées à la houille. Les tuyaux et les mécanismes en effet ne sont plus exposés, grâce au nouveau combustible, à être obstrués ou disloqués par les menus débris de charbon, ce qui arrivait trop souvent autrefois. L'essai du *dummy* a eu lieu sur le chemin de fer de l'Hudson. Le procédé différait de ceux de Woolwich et de Lambeth. Une plaque de fonte percée de trous et reposant sur un lit de sable formait la grille, sous laquelle débouchaient des conduits amenant le pétrole et un peu d'eau.

(1) Omnibus à vapeur qui desservent de petits embranchemens de chemins de fer ou les banlieues de certaines villes.

Ici, comme dans la disposition anglaise, l'intervention de l'eau donnait lieu à une perte de chaleur. En général, les inventeurs ont été séduits par ce fait, que l'eau mêlée au pétrole allonge considérablement la flamme; mais à cause de cela même les gaz de la combustion sont rejetés dans l'atmosphère à une température trop élevée, et une partie du calorique qu'ils contiennent se disperse sans avoir servi à vaporiser l'eau.

Depuis quelque temps, un grand nombre de chaudières à vapeur fixes des pays à pétrole, employées soit à pomper l'huile au fond des puits déjà forés, soit à percer des puits nouveaux, avaient adopté le combustible liquide. Là en effet, même avec des appareils défectueux, l'économie n'est pas douteuse; le pétrole est recueilli sur place à bas prix, tandis qu'il faut amener la houille de loin à grands frais ou payer l'abatage et le transport du bois dans des forêts profondément ravinées. Sur une locomotive du chemin de fer de Warren à Franklin, chemin qui traverse une partie du comté pétrolifère de Venango, l'on a tenté encore, non sans succès, d'employer le pétrole à la place du charbon. Ce nouvel essai eut lieu pendant le mois de juillet dernier; le pétrole brûlait à l'état gazeux en se dégageant d'un bec (*burner*). La grille du foyer était remplacée par une véritable poêle à frire sur laquelle reposaient six réchauffeurs faisant l'office de générateurs à gaz. C'étaient des chambres où l'huile était ramenée à ses élémens gazeux pour venir ensuite brûler à l'extrémité du bec placé sous chaque réchauffeur. La flamme était ainsi employée à deux fins : elle servait d'abord à distiller le pétrole, puis à chauffer la chaudière. Il faut être en Amérique et même en pleine *oil region* pour jouer ainsi avec le feu. Les dangers d'une pareille disposition sont manifestes : c'est absolument, comme on dit en langage familier, mettre le loup dans la bergerie; mais il faut reconnaître que la forme des locomotives et les nécessités du service des chemins de fer rendent des plus ardues la solution du problème sur ces types de machines.

Le même principe, appliqué plus judicieusement, a guidé les expériences faites dans le port de Boston l'automne dernier à bord d'un vapeur de guerre de l'Union, le *Palos*. Sur les navires, la liberté des mouvemens est plus grande que sur les locomotives. L'appareil de distillation du pétrole avait donc été placé à une distance du foyer assez considérable pour qu'on n'eût à redouter aucune explosion. Dans ce foyer s'opérait l'inflammation des gaz. L'eau liquide ou vaporisée avait été bannie avec raison. Une puissante pompe à air insufflait d'une manière continue le gaz combustible d'une part, l'air comburant de l'autre. Tout le système était de l'invention du colonel Foote. D'après les consommations de houille et de pétrole comparées pendant un certain nombre de voyages accomplis autour de la rade de Boston, la commission officielle constata une économie très notable en faveur du pétrole. Depuis les expériences du *Palos*, le port de Boston a vu les essais d'un bateau à vapeur du commerce, le *Island City*, chauffé au pétrole par des moyens peu dif-

férens. Dans ces essais, l'on a également atteint des chiffres de vaporisation extrêmement élevés.

En Californie, vers la même époque, des expériences ont été faites avec une huile minérale extraite des schistes des environs de Santa-Cruz. L'appareil reposait sur le même principe que les précédens : on y convertissait d'abord le liquide en gaz; il présentait cependant cette particularité, que la distillation s'opérait à l'avance dans un foyer spécial chauffé au bois, de manière à disposer constamment d'une réserve d'hydrogène carboné gazeux jugée nécessaire pour assurer l'ignition de l'huile. Voici les résultats évidemment fantastiques qu'on trouve consignés dans le *San-Francisco Morning Call* du mois d'octobre 1867; nous les citons uniquement afin de montrer l'excitation que ces tentatives produisent aux États-Unis. Pour obtenir la quantité de chaleur dégagée par une tonne de charbon de Cardiff, il aurait été consumé un peu moins de 115 litres d'huile de schiste (25 gallons), ce qui revient à dire que l'huile californienne serait un combustible dix fois plus puissant que la meilleure des houilles anglaises. Malgré ces exagérations, les faits suivans restent acquis à l'industrie : les huiles minérales sont un combustible dangereux, elles exigent des précautions spéciales; mais dans des appareils bien combinés et bien conduits elles peuvent être d'un emploi commode et brûlent sans produire de fumée. A égalité de poids et de volume, elles dégagent un calorique bien supérieur à celui que fournissent les houilles les plus recherchées.

Les Anglais et les Américains, ces derniers surtout, ont fait faire un grand pas à la question; mais ils n'ont point donné la solution complète du problème. C'est que, à vrai dire, ils ne l'ont poursuivie qu'avec leur génie inventif et leur audace, deux choses qui ne suffisent point en ces matières, où la science pure doit être le premier éclaireur. Les combinaisons de l'ingénieur, les hardiesses des constructeurs d'appareils, ne doivent arriver qu'après elle; la physique et la chimie sont les deux flambeaux indispensables à toute investigation de ce genre. L'étude des propriétés physiques dira, par exemple, l'action des changemens de température sur les combustibles soumis aux essais, la propension qu'ils manifestent à se dilater, à émettre des vapeurs, à produire des mélanges détonans. L'étude chimique permettra de calculer les quantités de chaleur qu'on peut obtenir avec chaque huile, parce qu'elle donnera pour chacune la proportion des élémens, carbone et hydrogène, dont elle est composée; elle conduira en outre à une classification de ces produits d'après les emplois industriels. C'est précisément cette double étude que M. Henri Sainte-Claire Deville a commencée et qu'il poursuit avec persévérance au laboratoire de chimie de l'École normale supérieure. Dans un premier mémoire lu récemment à l'Académie des Sciences, il a fait connaître les résultats de ses premières recherches, qui ont porté sur les propriétés physiques d'un nombre suffisant de spécimens d'huiles

minérales recueillis en Europe, en Amérique et dans l'Inde. L'origine de ces travaux remonte à la dernière exposition universelle. Chacun a pu voir alors dans le laboratoire de chimie du Champ de Mars un foyer chauffé avec des huiles lourdes provenant de la fabrication du gaz. Cet appareil, imaginé par M. Paul Audouin, ingénieur de l'usine à gaz de la Villette, était construit en vue de produire les hautes températures dont l'industrie a besoin, notamment pour le travail du fer. Pendant une visite à ce laboratoire, le chef de l'état chargea M. Deville de rechercher par voie d'expériences les meilleures dispositions à adopter pour brûler sans péril les huiles minérales à bord des bâtimens à vapeur.

Un générateur tubulaire, muni de tous les accessoires nécessaires pour des mesures calorimétriques rigoureuses, a été établi dans la cour de l'École normale. Cette chaudière peut être indifféremment chauffée avec du charbon ou avec de l'huile; pour passer d'un système à l'autre, il suffit de remplacer la grille par une plaque réfractaire, et la porte du foyer à charbon par une plaque de fonte à fermeture hermétique percée d'orifices qui livrent passage en même temps à l'eau et à l'huile. Dans le premier cas, le combustible, étant solide, brûle sur une grille horizontale; dans le second, comme il est liquide, il brûle en coulant le long de la porte du foyer, véritable grille verticale. L'huile est renfermée dans un réservoir éloigné du point où elle s'enflamme; une petite pompe la refoule de ce réservoir dans un tuyau unique communiquant avec sept tubes très petits, armés de robinets qui permettent de régler le débit à volonté, et par lesquels elle s'écoule goutte à goutte à l'intérieur du foyer. Une seconde pompe comprime de l'air dans un autre réservoir, et un ingénieux régulateur électro-magnétique permet de maintenir cet air à la pression constante de deux atmosphères au moment où il pénètre dans le foyer avec l'huile. Il suffit d'enflammer la première goutte d'huile pour obtenir une ignition continue. En réalité, il y a là sept chalumeaux à gaz qui soufflent en même temps sept flammes intenses dans la boîte à feu et dans les tubes de la chaudière.

On voit tout de suite en quoi ce système ressemble à celui du *Palos*, et en quoi il en diffère. Dans l'un comme dans l'autre, le réservoir d'huile est tenu à distance et l'air est insufflé dans le foyer; mais dans le générateur installé à l'École normale il n'y a point d'appareil de distillation préalable, l'huile brûle directement à l'état liquide. Afin de mesurer la quantité de chaleur produite par chaque combustible, M. Deville a dû s'entourer de toutes les précautions pour la recueillir aussi complétement que possible. La chaudière est donc emmaillottée comme un nouveau-né : les langes sont ici des tuyaux de plomb serrés en spires les uns contre les autres et dans lesquels circule incessamment l'eau d'alimentation. Les pertes dues au rayonnement sont ainsi évitées; il suffit, pour s'en convaincre, de poser le doigt sur ces tuyaux de plomb, qui demeurent frais au toucher. De plus, M. Deville ne laisse échapper

les gaz provenant de la combustion qu'après les avoir fait circuler dans une bâche où ils se dépouillent de toute chaleur. De la sorte, quand les gaz sont rejetés définitivement dans l'atmosphère, ils n'ont pas une température supérieure à celle de l'air. Enfin, comme les quantités d'air et d'huile mises en présence dans la boîte à feu sont dosées de manière à assurer une combustion complète, ce refroidissement des gaz ne donne lieu à aucune formation de fumée.

Ces détails suffisent pour montrer la différence des méthodes d'investigation employées des deux côtés de l'Océan. Les mesures prises à l'École normale ne sont pas seulement des mesures de laboratoire; la rigueur des déterminations n'en exclut pas le caractère industriel. Les évaluations faites sur cette base ont conduit à un chiffre de rendement inférieur à celui qui a été accusé par les Anglais et les Américains, mais très supérieur encore à celui de la houille. Il est maintenant positif que la combustion de 1 kilogramme de pétrole brut de Pensylvanie (huile légère, employée à la fabrication de l'huile d'éclairage du commerce) vaporise 15 kilogrammes d'eau : c'est en nombres ronds un pouvoir calorifique double de celui de la houille de Cardiff. Celui des huiles lourdes de Pensylvanie et de quelques autres états américains est moindre; d'après quelques déterminations très récentes, il paraît osciller entre 12 et 13 kilogrammes. C'est un petit désavantage comparativement aux huiles légères; mais celles-ci offrent des dangers réels par suite de la très grande explosibilité qu'elles doivent aux matières volatiles dont elles sont imprégnées. La Compagnie parisienne du gaz fait reproduire chaque jour, dans une chaudière plus grande que celle de l'École normale, les expériences calorifiques de M. Sainte-Claire Deville, et particulièrement celles qui ont porté sur la combustion des huiles lourdes obtenues par la distillation de la houille. Une première série d'essais a montré à M. Deville qu'un kilogramme d'huile du gaz vaporise un peu moins de 13 kilogrammes d'eau.

Les huiles lourdes du gaz sont soumises à des expériences d'un autre genre sur un troisième point, à bord du yacht impérial *Puebla,* stationné à Boulogne-sur-Seine. La chaudière est forte de 60 chevaux, l'espace restreint, et il s'agissait de trouver une disposition de grille verticale pouvant brûler de très grandes quantités d'huile sur une très petite surface. On y a réussi : 60 kilogrammes d'huile par heure sont distribués régulièrement le long de la paroi antérieure de la boîte à feu. Un ventilateur mis en mouvement à bras d'homme insuffle l'air nécessaire à la combustion initiale; aussitôt que la pression de la vapeur dans la chaudière est suffisante pour faire marcher la machine, le ventilateur est arrêté, et l'appel d'air se fait au moyen du jet de vapeur qui sort des cylindres, exactement comme dans les locomotives. Un robinet de secours, faisant l'office de *souffleur,* envoie dans la cheminée un filet de

vapeur prise sur la chaudière toutes les fois que le navire *stoppe*, car il faut dans ce cas maintenir la combustion de l'huile pour avoir toujours de la force en réserve, et par conséquent maintenir le tirage de l'air pour empêcher les flammes de retourner en arrière. Un incident d'où sortit un enseignement précieux se produisit lors des premiers essais. Le souffleur n'existait pas, et pendant un arrêt les flammes revinrent en arrière; quelques flammèches d'étoupes prirent feu, s'envolèrent et vinrent tomber dans le réservoir d'huile. A la surprise de tous, elles s'y éteignirent, montrant ainsi que les huiles lourdes n'offrent aucun danger d'incendie à bord. Les pétroles légers de Pensylvanie auraient très certainement occasionné une conflagration; mais les huiles lourdes d'Amérique, d'Europe et de Birmanie se seraient comportées comme l'huile du gaz, parce que les unes et les autres n'émettent que peu ou point de vapeurs à la température ordinaire. Un autre résultat important ressort des essais du *Puebla*, et doit largement concourir à généraliser l'emploi des combustibles liquides sur les bateaux à vapeur de la flotte. Personne n'ignore que la combustion des corps hydrogénés produit de l'eau; c'est même ce qui donne un certain degré d'humidité à l'atmosphère des salles éclairées par le gaz. Or les huiles minérales renferment beaucoup d'hydrogène. Par des mesures précises, M. Deville s'est assuré que chaque kilogramme d'huile donne en brûlant 1,350 grammes d'eau, soit plus de 10 pour 100 de la quantité de vapeur formée. Or les pertes subies pendant la condensation ne s'élèvent en moyenne qu'à 10 pour 100. Sauf pour la mise en train, il sera donc possible d'alimenter les chaudières avec l'eau fournie par la combustion de l'huile, c'est-à-dire avec une eau pure de tout corps étranger, distillée sans le secours d'aucun appareil accessoire. On se débarrasserait enfin de ces incrustations, si nuisibles à un bon chauffage, que l'eau de mer dépose en se vaporisant, et contre lesquelles on avait essayé jusqu'à ce jour tant d'insuffisans palliatifs.

Les expériences de l'École normale et du *Puebla* intéressent encore la marine à plusieurs titres : les cales des bateaux à vapeur sont aujourd'hui des étuves, elles pourront être maintenues constamment fraîches; en outre les cheminées, s'élevant aujourd'hui au-dessus du pont, offrent aux projectiles ennemis une cible naturelle, tandis que par le nouveau système de chauffage à l'air comprimé elles pourront déboucher sous l'eau. Ne serait-il pas permis d'entrevoir dans cette modification le commencement d'une série de changemens plus graves destinés à transformer une fois de plus l'architecture des navires de guerre, à engendrer ce type monstrueux attendu depuis longtemps, — le terrible vaisseau sous-marin, — machine dont le scaphandre est une ébauche rudimentaire, et qui, survivant aux nécessités de l'art de la destruction, est peut-être appelée à rendre de grands services à la civilisation industrielle? Quoi qu'il en soit, M. Dupuy de Lôme fait étudier en ce moment par un

constructeur du Havre, M. Mazeline, les moyens de mettre un bateau à vapeur quelconque en état de transformer rapidement ses grilles horizontales à charbon en grilles verticales à pétrole.

Cela nous amène à envisager l'aspect commercial de la question qui nous occupe. Quelles sont jusqu'à présent les sources d'huiles minérales auxquelles pourrait s'alimenter l'industrie des transports maritimes de l'Occident? A proprement parler, aussi longtemps qu'il n'aura pas été découvert en Europe des gîtes de pétrole très abondans, d'une exploitation et d'un débouché faciles, il faudra aller chercher l'huile minérale en Amérique. Les huiles lourdes produites dans la fabrication du gaz sont un combustible excellent, et dont le prix, à égalité de chaleur produite, ne serait pas sensiblement supérieur à celui de la houille; mais les foyers de l'industrie engloutiraient en quelques jours tout ce que les usines à gaz en peuvent posséder en réserve. Les huiles de schiste constitueraient une autre provision; en Europe, l'abondance des terrains dits bitumineux peut même faire croire au premier abord que ces huiles viendraient apporter à la consommation un appoint sérieux. Toutefois le prix de revient de ces produits est condamné par la nature des choses à être toujours trop élevé pour qu'il leur soit possible de lutter avec la houille. Il ne reste donc que le pétrole liquide extrait du sein de la terre, et encore faut-il que ce pétrole, s'il appartient à la dangereuse catégorie des huiles légères, soit préalablement dépouillé à peu de frais des matières volatiles qu'il renferme. Or les gîtes de pétrole indigène qui existent en Europe sont inexploités ou très peu productifs, si l'on excepte ceux du Caucase, et l'on sait que ces derniers n'ont aucun débouché sur l'Occident à cause de la longueur et du mauvais état des routes qui les séparent des grands centres de civilisation. Il faut donc de toute nécessité s'adresser momentanément à l'Amérique; mais le pétrole est grevé, pour le transport en Europe, d'un fret qui s'élève à plus des trois quarts du prix final (1). Le problème qu'étudient M. Henri Sainte-Claire Deville, M. Dupuy de Lôme et M. Mazeline est donc le véritable. Jusqu'à ce que l'Europe se suffise à elle-même, il faut que les navires faisant les voyages de l'Amérique du Nord puissent brûler du charbon à l'aller et du pétrole au retour. Ajoutons qu'aucun *steamer* n'a encore traversé l'Océan en faisant usage du nouveau combustible.

On a émis l'espoir que l'emploi des huiles minérales au chauffage des foyers de l'industrie permettrait de combler en France le différence annuelle entre la consommation du pays en charbon et la production des houillères françaises. Il suffit d'un calcul très simple pour dissiper cette illusion. En sept années (de 1861 à 1868 exclusivement), les États-Unis n'ont pas retiré de la terre 2 millions de tonnes de pétrole brut. En supposant que toute cette quantité, qui a été absorbée presque entièrement

(1) Voici les nombres : quand le pétrole coûte au Havre 32 francs les 100 kilogr., il coûte 7 fr. 50 dans *Oil-Creek*, lieu de production le plus important.

par les besoins de l'éclairage, eût été employée au chauffage industriel, cela représenterait, d'après les essais calorimétriqeus rapportés plus haut, la quantité de chaleur contenue dans 4 millions de tonnes de houille, nombre qui donne à peu près le déficit d'une année en France et la vingt-cinquième partie de la production annuelle de la Grande-Bretagne. Quelle que soit la grandeur des résultats obtenus dans la recherche des gîtes de pétrole, il ne faut donc pas demander à ces gîtes d'entrer avant longtemps en compétition avec les mines de houille; mais l'opportunité de recherches comme celles dont M. Deville a pris la direction n'est pas amoindrie pour cela. Laissons de côté l'intérêt de la science pure, qui est supérieur à tous les autres à cause des résultats lointains qui en découlent pour l'industrie générale. En dehors de cet intérêt, il en est de plus immédiats. A un moment donné, la possibilité d'avoir sous la main une source de chaleur et partant de force intense facilement maniable peut être un secours inespéré pour une nation obligée de se défendre chez elle. D'un autre côté, la nécessité de découvrir et d'exploiter convenablement de nouveaux gîtes de pétrole se fera d'autant plus sentir que les applications de ce produit nouveau seront plus nombreuses. Or les recherches de cet ordre ne peuvent se faire que par des sondages poussés à de très grandes profondeurs, et c'est dans ces profondeurs que s'élaborent incessamment les matières gazeuses et combustibles dont la condensation dans les roches superficielles produit le pétrole liquide. En Asie, le sol est parfois labouré de fissures qui donnent à ces gaz une issue naturelle; parfois aussi les Asiatiques vont les chercher par des puits artésiens à des profondeurs que l'on dit dépasser 1,000 mètres. Les gaz dans les deux cas sont habilement conduits par des canaux souterrains, et servent à une foule de travaux industriels, notamment à la cuisson des poteries et de la porcelaine. Nous croyons que là est la solution des difficultés soulevées par l'épuisement plus ou moins prochain de nos houillères. Les élémens de la houille, hydrogène et carbone, paraissent en voie de formation incessante dans l'enveloppe terrestre. Avant que tout le charbon de nos mines soit brûlé, la science du géologue et l'art des sondages auront fait assez de progrès pour permettre d'aller chercher ces élémens eux-mêmes au point où ils se forment dans les entrailles du sol. Ce que font les Asiatiques, guidés depuis un temps immémorial par un certain instinct des localités qu'ils exploitent, doit pouvoir être généralisé un jour, et ce jour les hommes n'auront plus à craindre une disette de chaleur et de force; ils seront affranchis de toute anxiété à cet égard, puisqu'ils puiseront au trésor sans fond d'où sont sorties pendant les époques géologiques les éphémères réserves de combustibles qui ont fondé la grande industrie.

FÉLIX FOUCOU.

---

L. BULOZ.

# JEAN DE CHAZOL

PREMIÈRE PARTIE.

« Rien n'est plus simple que de vivre, et rien n'est plus compliqué que la vie, » a dit quelque part Macaulay. Il est en effet des existences que le sort semble réserver à des péripéties étranges, et qui dépassent de bien loin les inventions du roman. Une aventure aussi mystérieuse que tragique, et qui émut beaucoup le monde de l'aristocratie qu'on appelle encore le noble faubourg, fut en quelque sorte le début de cette histoire. Quelque connus cependant qu'aient été dans la *gentry* parisienne les personnages de ce drame oublié, nous les avons trop voilés pour qu'il soit possible de les reconnaître. Si notre droit de moraliste est d'emprunter aux faits contemporains le sujet d'une étude, notre devoir est de protester contre toute allusion, même lointaine, à des noms respectés. Les caractères que nous esquissons appartiennent à la société de notre temps, où les personnalités se perdent de jour en jour dans le courant commun de l'éducation égalitaire; si certains traits plus saillans les distinguent de là foule et les font ressembler à des types restés dans quelques souvenirs, c'est que le romancier a besoin de tracer ses héros d'une ligne plus accusée pour faire jaillir l'intérêt. L'histoire de Jean de Chazol est vraie, plus d'un lecteur la reconnaîtra; mais l'imagination de l'auteur y a pris assez de part pour que nul autre que lui ne puisse dire où commence la fable, où cesse la vérité, souvent plus dramatique que la fiction.

A l'heure où s'ouvre ce récit, Jean de Chazol avait vingt-sept ans. Bien qu'il se distinguât par un esprit supérieur aux préjugés vul-

gaires et qu'il eût fort couru le monde, ce n'était pourtant point un de ces héros qui depuis *la Confession d'un enfant du siècle* promènent dans les romans leurs organisations byroniennes et leurs âmes dévastées. Esprit ardent et enthousiaste, cœur viril, il ne se sentait pas fatalement déshérité de toute croyance. Une éducation singulière, à laquelle il dut sans doute l'énergie un peu rude qui fut un des côtés les plus accentués de son caractère, une vie active enfin, réglée par le devoir, avaient développé en lui la conscience qu'en dépit des diatribes l'époque où nous vivons n'était pas sans quelque grandeur. Pour tout dire, bien qu'il eût souvent côtoyé le vice, il croyait encore que toute vertu n'est pas exilée d'ici-bas. Son passé pouvait se raconter en peu de mots.

Les Chazol étaient une des plus riches familles de la Provence; Jean, encore tout enfant lorsqu'il perdit sa mère, avait été élevé au fond d'un château par son père, le comte Guy de Chazol, quand pour la seconde fois il fut orphelin à quinze ans. Un oncle du côté maternel, le vice-amiral Montalouet, marin de la vieille roche, fut alors son tuteur. C'était un homme de sens pratique et un esprit cultivé. Il était veuf et ne s'en plaignait point; heureux d'ajouter un intérêt dans sa vie, il adopta son neveu comme un fils. Un mois après la mort de M. de Chazol, sur le point de partir pour la station des Indes, il résolut de prendre Jean à son bord. De toutes ses affections passées, de ses joies et de ses souvenirs d'enfant, il ne restait à l'orphelin qu'un ami cher : c'était Miro, un garçon de son âge, fils de sa nourrice et son frère de lait, qui lui était attaché comme un chien. Le jour du départ de Toulon, au moment où l'amiral allait monter dans sa yole, un être hâve, échevelé, sortit de la foule, heurtant les matelots, et d'un bond sauta dans l'embarcation, qui faillit chavirer. Jean reconnut Miro, jeta un cri et l'embrassa. Le pauvre garçon s'était échappé de chez son père et arrivait à pied, mourant de faim. Bien qu'il n'eût point la fibre très sensible, l'amiral fut touché de ce dévouement sauvage. Jean voulait garder son compagnon. Miro était un gars bâti pour devenir un excellent marin. On passa par-dessus les formalités, d'un mot le père fut averti, et l'enfant fut embarqué comme mousse.

On sait quelle somme de science on peut trouver parmi les officiers d'un vaisseau amiral et les services qu'ils rendent dans ces voyages d'explorations qui nécessitent l'emploi de toutes les connaissances humaines. Depuis l'aumônier de la flotte, qui était un savant, jusqu'au chirurgien, qui était un naturaliste célèbre, Jean les eut tous pour maîtres pendant ces longs loisirs de la mer, où l'étude est le refuge le plus assuré contre l'ennui. Doué de facultés peu communes, il trouvait à chaque pas l'application de ce qu'il

apprenait dans les livres, méthode autrement saisissante que les démonstrations théoriques de l'école; mais ce qui devait surtout influer sur sa vie, c'était cette saine existence, active, hasardeuse, qui lui fit déjà le cœur d'un homme à l'âge où l'on n'est qu'un enfant. Le continuel spectacle de la puissance humaine aux prises avec l'aveugle élément, cette majestueuse solitude du vaisseau perdu dans l'immensité, ces rudes matelots que le péril constant endurcit contre le mal et maintient dans leur foi naïve, tout cela devait préserver son esprit de ces lieux-communs du scepticisme qui semblent devenir l'évangile de nos oisifs de vingt ans. La notion du devoir enseigne la vérité; la discipline et la loi du respect affermirent son caractère en lui révélant le prix de sa dignité personnelle. A dix-huit ans, il passa ses examens, gagna vaillamment l'épaulette et servit sous son oncle.

Maître d'un patrimoine de deux cent mille livres de rente, pourvu d'une santé de fer et doué d'instincts de poète, tel Jean entra dans la vie, l'imagination enfiévrée d'ambition et d'aspirations juvéniles. Tête vive et cœur chaud, vraie nature provençale, il mena sa jeunesse un peu follement peut-être. La monotonie du bord éveille chez les marins des exubérances de désirs et de vie qu'ils dépensent en prodigues dans les courts instans de liberté que leur laisse la mer. Aventures aux pays lointains, nuits fiévreuses dans lesquelles il perdait et gagnait l'or à pleines mains à ces terribles luttes de joueurs où le revolver et le stylet marquent les points et d'où plus d'une fois il ne sortit vivant qu'à l'aide de Miro, qui le suivait partout dans ses escapades, Jean brûla son cœur de vingt ans à toutes les flammes, et courut tous ces hasards que tant d'imaginations rêvent. Il en résulta qu'à l'heure où pour tous commence le voyage de la vie, il avait fait plusieurs fois le tour du monde et de lui-même. On comprend ce qu'une telle école devait produire sur une organisation merveilleusement riche. A vingt-sept ans, las de plaisirs et blasé d'aventures, Jean était un des officiers les plus estimés de la flotte. D'une vigueur peu commune, rompu à toutes les fatigues, bronzé à tous les climats, brave jusqu'à la folie, on devinait à le voir une nature créée pour l'action. Esprit sérieux, ardent à l'étude, son savoir étendu et son intelligence rapide l'avaient fait désigner pour quelques-unes de ces missions où le marin doit posséder l'érudition du diplomate et la profondeur du légiste. Soldat heureux, négociateur habile, sa bonne étoile l'avait jeté dans un milieu de circonstances où ses rares facultés pouvaient trouver leur emploi. Il était resté trois ans en Chine et au Japon, lorsqu'il revint à Paris pour rendre compte au ministre de quelques hautes questions qu'il avait été chargé d'étudier.

Bien qu'il n'eût traversé la société parisienne que pendant les échappées que lui avait laissées son service, il était trop du monde par sa fortune, par ses alliances et par son nom pour n'y point marquer du premier coup sa place. Sa personne et je ne sais quel air chevaleresque attiraient le regard; sa parole un peu hautaine attachait l'esprit. Il avait acquis cette volonté calme et cette possession de soi-même que l'habitude du commandement développe chez les âmes bien trempées. Avec des manières plus mâles, il tenait de son père une élégance native qui semblait un parfum de race. Pour l'achever d'un trait, il était heureux de vivre comme doit l'être tout homme bien équilibré, qui se sent maître de son sort et se sait armé pour la lutte. Ce fut dans ces conditions que, sa mission terminée, il partit un jour pour son château de Chazol, qu'il n'avait pas revu depuis la mort de son père.

## I.

A M. RENÉ D'AUTICHAMP, COMMANDANT LA FRÉGATE LA ***, EN STATION A YOKOHAMA, JAPON.

Tu ne crois pas au roman, cher René, ni moi non plus, grâce au ciel. Après avoir été élevé à bord comme un jeune loup de mer et avoir servi sept années sous mon amiral d'oncle par toutes les latitudes, je n'en suis certes plus à laisser surprendre mon imagination. Eussé-je d'ailleurs gardé quelque naïveté endormie, que deux ou trois années de *Jockey-Club* eussent singulièrement modifié mes penchans à l'idylle, si j'en avais jamais eu. Cependant mon arrivée à Chazol prend de tels airs d'aventures, qu'il me semble être jeté tout à coup dans quelque fantastique légende dont je suis par hasard devenu le héros. J'en reste ébloui, effaré, comme si la direction de ma vie m'échappait; mais je connais ton horreur des préambules, mon cher, et je m'arrête, car je vois que tu vas déjà tourner la page et courir au fait... Les faits, les voici : ils sont assez importans pour que je les consigne ici jour par jour, en manière de livre de bord, cela ne dût-il me servir qu'à causer avec toi et à distraire ta monotone existence au pays des femmes jaunes. J'ignore où et comment mon rapport te parviendra, puisque le courrier ne part que tous les mois. En tout cas, ce qui m'arrive est assez bizarre pour que je ne néglige aucun détail.

Cela dit pour faire excuser mon exorde, j'ajoute en un mot que j'ai vu Langlade le notaire et Giraud l'intendant; l'architecte est arrivé, les ouvriers sont à l'œuvre. Avant un mois, Chazol aura repris sa splendeur passée, et sera prêt à te recevoir à ton retour...

à moins pourtant que d'ici là je n'aie été contraint de quitter le pays. Les affaires expédiées, j'en viens à mes aventures.

Il y a trois jours, au matin, je suis réveillé par le son du cor. C'étaient deux de mes nouveaux piqueurs qui s'exerçaient à une fanfare. Je ne dirai pas que c'était une harmonie divine, mais je le pense, car la musique est de moi, et ils la jouaient fort bien, ce qui fait que je ne maugréai pas trop d'être forcé de me lever. J'allai même complimenter ces gens à la seule fin de leur donner mes indications d'auteur sur le fondu de quelques nuances; puis enfin, après une tournée dans le château pour surveiller les travaux, ne sachant plus que devenir jusqu'à l'heure du déjeuner, je pris un fusil et je gagnai le bois.

Si blasé que l'on soit sur les magnificences de la nature et revînt-on, comme moi, de l'Inde et de Java, il est une impression, René, dont l'âme ne peut se défendre en revoyant la terre natale, ne fût-ce qu'une lande inculte et déserte. C'est à nous autres marins surtout qu'une telle joie est chère, mais il n'en est pas de plus douce à coup sûr que le retour au pays de notre enfance après de longues années d'exil. Comme dans un miroir enchanté, j'avais souvent revu au bout du monde ce coin de notre Provence, le seul peut-être qui, comme par miracle, ait de l'ombre et des bois, puis au sein de cette oasis le château à tourelles, la colline, la vallée où serpente la Durance, roulant ses eaux comme un torrent... Tu devines donc l'émoi qui m'agitait en voyant se lever sous chacun de mes pas quelque chère souvenance. J'étais parti seul pour mieux savourer ma rêverie, tout heureux d'errer au hasard et de retrouver ma route dans des sentiers perdus. Pénétré par le charme de cette heure matinale où tout s'éveille dans les ramées, j'allais suivant ma fantaisie. Çà et là quelque branche heurtée faisait pleuvoir sur moi des gouttes de rosée. Il est certain chemin, à la fois fleuri et sauvage, qui longe les roches Saint-Honorat à travers les bruyères. Le site, presque désert, a je ne sais quelle grandeur recueillie et sévère qui saisit l'âme et fait songer vaguement à quelque paysage de Salvator Rosa. Il s'y trouve même la ruine plantée sur un roc effrité et menaçant le ravin. Par échappées, dans la route sinueuse, des coins de vallon accidentés coupés de petits bois de houx dont le feuillage sombre se détache sur la lande brûlée, puis à l'horizon le mont Ventoux qui barre le ciel. Allègre, respirant à pleins poumons cet air pur, j'éprouvais ce sentiment de liberté et de possession de soi-même qu'éveille la solitude. Mon chien fourrageait les buissons, mais je n'avais jamais moins pensé à la chasse. J'allai ainsi à l'aventure... A la fin, je dus m'avouer que je m'étais égaré... Depuis une heure, j'errais au milieu des rochers sans rencontrer âme qui vive. J'esti-

mai que j'étais à plus de deux lieues du château. Je commençais à sentir la faim, et ma situation devenait critique, quand par bonheur j'aperçus deux ou trois maigres chèvres pendues au talus du ravin. Le pâtre ne devait pas être loin; je grimpai, m'accrochant à des arbousiers sauvages. Au moment où je touchai la crête, je vis à dix pas de moi une fille presqu'en haillons et dont l'aspect étrange me surprit. Imagine-toi une sorte de Velléda rustique, les cheveux flottans, le front couronné de bruyères. Penchée sur le petit bassin d'une source, elle se mirait et parlait à son image ni plus ni moins qu'une chevrière de bucolique. Elle se leva tout effarée à ma vue, et demeura devant moi à demi riante, à demi confuse, me regardant avec cette hardiesse presque provoquante si naturelle aux yeux de nos filles provençales. Certes la renommée des Arlésiennes n'était point lettre close pour moi; cependant je ne pus me défendre d'admirer ce type accompli de beauté que rehaussait une sorte de grâce farouche.

— Ah! vous m'avez fait peur! dit-elle enfin. Elle ôta vivement ses fleurs et renoua ses cheveux.

— Ce n'est pas moi que vous attendiez en vous faisant si belle, dis-je en riant.

— Oh! pour certain, c'était un autre que vous.

— Votre amoureux sans doute?

— Peut-être bien, reprit-elle avec un sourire qui laissa voir deux rangées de perles sous ses lèvres rouges comme des grenades, et sur ce mot elle se mit à courir après une de ses chèvres que j'avais effarouchée. Je la rappelai pour lui demander le chemin de Chazol.

— Ah bien! vous en êtes loin, dit-elle, et si vous ne savez pas la route, vous n'y arriverez pas vite, à moins que je ne vous conduise jusqu'à la croix Saint-Honorat. — Je lui offris quelque argent pour sa peine; elle refusa avec simplicité, et, ayant attaché ses chèvres, elle se dirigea à travers les roches en m'invitant à la suivre.

La grâce bizarre de cette fille avait un tel parfum sauvage que je me pris à l'étudier. C'était un contraste de hardiesse et de timidité farouche des plus curieux. Ses yeux noirs surtout avaient une expression indéfinissable, une sorte de langueur veloutée mêlée à des lueurs soudaines, comme des éclairs dans un ciel sombre. Sa démarche et ses mouvemens étaient empreints de je ne sais quelle souplesse à la fois voluptueuse et féline dont l'harmonie était indicible; par-dessus tout cela un babil d'enfant et ce ton de familiarité méridionale qui me semblait d'autant plus charmant que ma chevrière n'avait point l'accent d'une paysanne, et qu'elle s'exprimait dans un langage presque choisi.

— N'êtes-vous pas du pays? lui dis-je.

— Oh! si, répondit-elle. Seulement mon père était maître d'école... C'est pourquoi je parle mieux le français que le patois.

Chemin faisant, je tuai quelques grives, que je lui donnai. Elle en eut une si grande joie que je me mis à chasser sérieusement pour augmenter son butin. A chaque coup de fusil, c'étaient des éclats d'allégresse, une animation indicibles. Elle m'apprit qu'elle s'appelait Viergie et demeurait près de Séverol. Nous arrivâmes ainsi causant, chassant, jusqu'à la croix Saint-Honorat, d'où je n'avais plus qu'à marcher devant moi sous bois jusqu'au château. Au moment où j'allais la quitter, un superbe coq de bruyère croisa le sentier; je tirai au juger, mais je l'avais vu trop tard, je le manquai. Tout naturellement je m'élançai à sa poursuite, quand soudain, en traversant la broussaille, je me trouvai face à face avec un garde-chasse qui voulut m'arrêter. Je lui jetai mon nom, croyant avoir affaire à quelqu'un de nos gens, et j'allais passer, lorsque l'homme me saisit brutalement au collet... En me sentant touché par ce rustre, mon sang ne fit qu'un tour, comme disent les bonnes gens... D'une secousse je lui fis d'abord lâcher prise et l'envoyai rouler à trois pas, puis je m'apprêtais à lui donner explication et à lui redire mon nom, qu'il avait sans doute mal entendu; mais il ne fut pas plus tôt sur pied que d'un premier mouvement il me mit en joue et me menaça de faire feu, si j'essayais de quitter la place. Tu n'ignores pas l'effet que de tels argumens produisent sur moi. D'un bond je tombai sur mon homme avec la vigueur que tu me connais, en un tour de main je lui arrachai son fusil; mais, comme il le lâchait, le coup partit... Presque en même temps j'entendis un cri.

Je me retournai effrayé; la fille avait disparu, s'enfuyant à travers le buisson. J'allais courir, la croyant blessée, quand soudain des gens à cheval parurent à l'angle du chemin, et une voix de femme dit en s'adressant au garde : — Qu'est-ce donc, Câtien?

Je levai les yeux, et je demeurai ébahi devant une jeune amazone droite sur son cheval alezan, et qui ressemblait d'une si étrange façon à la chevrière qui venait de s'enfuir que je pensai vaguement à quelque coup de baguette de fée. Même âge, mêmes traits d'une pureté antique; son teint avait cette pâleur mate qu'on ne peut comparer qu'au lis. Quelques mèches brunes, mal retenues par le petit chapeau à la hongroise qu'elle portait avec une sorte de crânerie coquette, se jouaient sur son front. Le cou dégagé, la tête levée et dans une attitude un peu hautaine, elle fixait sur moi deux grands yeux noirs, de ce noir profond qui m'avait frappé chez la fille en guenilles; ses sourcils rapprochés lui donnaient un air charmant de princesse irritée. Près d'elle se tenait un enfant de huit ou dix ans monté sur un poney noir, puis un personnage qui me parut être un écuyer.

Un peu honteux d'être surpris en une telle lutte par cette jeune déesse égarée dans les bois, j'ébauchai un salut auquel elle répondit à peine.

— Qu'est-ce donc, Catien? répéta-t-elle.

Le garde, se voyant soutenu, reprit son arrogance.

— Mademoiselle, c'est cet individu qui braconne chez vous et qui m'a attaqué quand j'ai voulu l'arrêter.

— C'est faux, dis-je, je me suis défendu.

— Au risque de nous atteindre, monsieur, répondit la jeune fille, car voici des grains de plomb qui m'ont touchée.

En disant cela, elle secoua son amazone et fit tomber quelques grains sur le sol.

— Mon Dieu! m'écriai-je effrayé, êtes-vous blessée, mademoiselle?

— Non, dit-elle, grâce au ciel; mais avouez que ce n'est pas votre faute.

Je m'excusai, encore tout ému. A mon langage et à l'explication que je lui donnai, elle comprit que je n'étais pas du moins un braconnier ordinaire et que j'avais quelque usage du monde. Son visage s'adoucit.

— Je suis tout prêt, mademoiselle, ajoutai-je en finissant, à porter la peine de mon délit, car je ne savais pas être ici sur vos terres.

— Ni moi non plus, monsieur, je vous l'assure, dit-elle en souriant. Aussi ne saurais-je pas prononcer la sentence.

— Mademoiselle, c'est l'amende et la confiscation provisoire du fusil, dit le garde, qui connaissait son texte et ne perdait point de vue le profit qu'il pouvait tirer de l'incident.

— C'est sévère, Catien, reprit la jeune fille en me regardant.

— Qu'à cela ne tienne, mademoiselle, répliquai-je, je suis trop confus pour en appeler près de vous de cet arrêt; puis, m'adressant à l'homme : — Venez au château de Chazol, l'ami, je vous ferai payer l'amende. Quant au fusil, je vous le laisse en échange du vôtre, qui a tiré son dernier coup.

A ces mots, je soulevai mon chapeau en renouvelant une dernière excuse; mais la jeune fille l'interrompit et me dit avec un peu d'hésitation :

— Vous habitez le château de Chazol, monsieur?

— Oui, mademoiselle.

— Ah! dit-elle en fixant sur moi un regard que je ne pus définir, comme si elle eût attendu que j'ajoutasse quelque chose à cette simple réponse. Étonné de son émoi visible et croyant me méprendre, je me rangeais pour la laisser passer; mais elle s'arrêta encore, et rougissant beaucoup cette fois : — Pardon, je vous prie,

reprit-elle; encore un mot. Puisque vous êtes de Chazol, savez-vous si... M. le comte... Jean de Chazol est bientôt attendu au château?...

— Il y est arrivé, mademoiselle, répondis-je de plus en plus intrigué.

Involontairement elle tourna encore les yeux vers moi, mais alors avec une expression étonnée et confuse, où je devinai le soupçon qui lui passait par l'esprit, et elle parut toute décontenancée. J'eus compassion de sa détresse.

— Pardonnez-moi, mademoiselle, lui dis-je, si j'ose moi-même me dénoncer à vous de par le seul privilége du voisinage. Je veux espérer que j'aurai bientôt l'honneur de vous être présenté. Disant ces mots, qui témoignaient de ma respectueuse discrétion, je fis un pas pour me retirer, quand à ma profonde surprise la jeune fille me tendit la main, et avec un charmant abandon me dit: Bonjour, mon cousin.

Cette fois ce fut mon tour de rester muet, et je demeurai là, croyant à un malentendu. Je m'enhardis à la fin, et pris gauchement cette petite main qui attendait la mienne.

— Votre cousin?... balbutiai-je, cherchant dans mon esprit quelque lien de parenté oubliée.

— Autant que peut l'être le fils du frère de ma mère, répondit-elle en riant de mon hésitation.

Tu sais tout de ma vie, cher René, et le triste drame qui a signalé nos discordes de famille... A cette rencontre inattendue, tu devines donc ma consternation et le souvenir douloureux qui me saisit. Pourtant je fis un effort, craignant d'être brutal avec cette jeune fille, et je réussis à voiler mon émotion sous un sourire.

— Quoi! vous seriez?... dis-je.

Elle se méprit heureusement sur le sentiment qui m'agitait.

— Geneviève de Sénozan, répliqua-t-elle en riant, qui, forcée de se nommer à vous pour expliquer sa hardiesse, n'ose pourtant pas trop vous reprocher de ne l'avoir point reconnue, puisqu'elle a eu à peu près le même tort envers vous.

— Mais n'ai-je pas mon excuse, mademoiselle? repris-je. Vous avez habité les colonies depuis dix ans, et j'ignorais votre retour.

A ce ton de froideur qui répondait si mal à son expansion, elle fit tout à coup un geste de stupeur; puis, voyant ma gêne, elle jeta sur moi un regard étonné, éperdu, et resta toute déconcertée. Je voulus réparer ma rudesse involontaire.

— Vous n'avez pas à vous justifier, dit-elle vivement, et un nuage de tristesse passa sur son front. J'ai eu tort, je le vois, de croire que nous pouvions être amis.

— Mademoiselle...

— N'ajoutez rien, dit-elle en détournant la tête pour cacher sa rougeur. Épargnez-moi, et pardonnez-moi de m'être trompée...

Elle m'adressa un froid salut et partit.

— Qu'en dis-tu, mon commandant? est-ce là une aventure?

## II.

Je dois l'avouer, ami, en dépit du stoïcisme naturel ou acquis dont je suis pourvu, j'étais si peu préparé à cette idée du retour de M. de Sénozan en Provence, j'avais si peu prévu que je pusse jamais me trouver face à face avec lui, que je rentrai au château singulièrement troublé de cette rencontre avec ma cousine. Elle ignorait sans doute encore, comme je les ai ignorées longtemps, les raisons d'inimitié qui ont séparé nos familles, et j'eusse ri de moi-même d'ériger en *vendetta* héréditaire un cruel souvenir; mais, malgré moi, ces haines d'instinct que je croyais éteintes se ranimaient tout à coup si vives que je me reprochais presque d'avoir touché la main de cette enfant. Si innocente qu'elle fût des querelles passées, je ne pouvais oublier qu'elle était la fille du plus cruel ennemi de mon père, de celui qui l'avait tué et m'avait fait orphelin... Et cependant je me sentais humilié d'avoir été presque rude. Combattu par mille pensées contraires où se réveillaient toutes mes rancunes d'autrefois, tremblant de faire injure à la mémoire de mon père, j'en appelai à mes souvenirs afin de me faire l'arbitre sévère du conflit de sentimens qui m'oppressaient.

Du plus loin de ce passé de l'enfance, si voilé qu'il se confond parfois avec le rêve, je me souvenais vaguement d'un château où l'on m'avait emmené à la mort de ma mère; j'avais six ans. Une jeune femme était là que j'appelais ma tante et qui essayait en vain d'apaiser mon chagrin, un homme au visage dur qui s'irritait de mes pleurs et de mes jeux. Je me cachais dès qu'il paraissait;... puis tout cela s'interrompait comme une chaîne brisée. J'avais confusément l'idée d'un long sommeil. Je me réveillais malade, affaibli, dans notre château, et je trouvais près de moi mon père de retour d'un voyage : il était vêtu de deuil ainsi que tous nos gens. Ensuite de longs jours de tristesse et de solitude, après quoi je fus livré à mon précepteur. Le temps avait effacé peu à peu le chagrin; l'affection confiante qui régnait entre mon père et moi avait remplacé les tendresses perdues, et d'heureuses années s'étaient écoulées pendant lesquelles je n'avais jamais revu les parens qui m'avaient un instant recueilli. Quand mon père me mena à Paris pour la première fois, j'avais treize ans. Là commençaient seulement mes

souvenirs précis sur les Sénozan, et ils se bornaient à une terrible scène que je ne pourrai jamais oublier. Nous habitions notre hôtel de la rue de Varennes; mon pauvre père alors était déjà menacé de cette affreuse maladie de cœur qui lui rendait toute émotion funeste. Un jour il m'annonça que nous allions faire une visite à M^me^ de Sénozan. Si discret que l'on eût toujours été devant moi sur les dissentimens de famille que mon âge devait ignorer, je savais par quelques mots entendus çà et là dans les conversations du château qu'une rupture existait entre les Sénozan et nous. Cependant je ne fis aucune réflexion, tant il me semblait naturel que mon père désirât me présenter à sa sœur. Nous sortîmes donc à pied pour nous rendre au faubourg Saint-Honoré. Tu connais l'hôtel de Sénozan, et, bien que je n'y aie pénétré qu'une fois, je n'ai jamais oublié l'effet que produisit sur mon imagination le grand air de cette demeure. Depuis le suisse, de haute taille, tout doré, le nœud à l'épaule, la perruque poudrée, un large baudrier lui tombant jusqu'aux genoux, et qui frappa deux coups de sa hallebarde en nous voyant passer, jusqu'aux huissiers, vêtus de noir et la chaîne d'argent au cou, qui gardaient l'antichambre, tout devait me surprendre dans ce haut faste que je voyais pour la première fois, et dont le grand train de Chazol ne pouvait même me donner une idée. Un peu intimidé, je suivis mon père à travers quelques salons ouverts sur le splendide jardin qui va jusqu'aux Champs-Élysées, et nous arrivâmes enfin à un boudoir. Ma tante était assise sur un divan. A notre entrée, elle se leva vivement, accueillit mon père avec une effusion un peu triste, puis me tendit sa main, que je me contentai de baiser, voyant qu'elle ne m'attirait point pour m'embrasser. A son émotion pourtant je compris que cet accueil était non point de la froideur, mais plutôt une forme d'expansion un peu solennelle qui semblait naturelle avec l'étiquette qui régnait en cette maison.

— Tu es bon d'être venu, Guy, dit-elle à mon père, et je t'en remercie, car à peine si depuis cinq ans j'ai eu des nouvelles de toi.

— Si tu m'avais écrit plus tôt, répondit mon père, tu sais bien que je serais venu comme aujourd'hui... malgré tout.

— L'ai-je osé? répliqua-t-elle avec un soupir.

Un moment d'embarras pesa sur eux.

— Me trouves-tu changée? reprit-elle enfin.

— Non, dit-il, peut-être un peu pâlie.

— Ton fils est charmant. Travaillez-vous bien, monsieur? ajouta-t-elle s'adressant à moi.

Je répondis de mon mieux. Habitué que j'étais à la tendre familiarité de mon père, ce ton cérémonieux me glaçait. Cependant elle me regarda longuement, et je crus voir ses yeux humides.

Mon père s'informa de quelques personnes dont les noms m'étaient inconnus. Elle répondit distraite; puis au bout d'un instant : — Et lui? dit mon père.

Il me parut qu'elle se troubla, mais elle se remit bientôt.

— Il t'attend, répondit-elle avec tristesse.

Je compris que ma présence était une gêne, et qu'ils n'osaient parler devant moi. Une préoccupation très grave semblait les agiter tous deux. Enfin mon père lui jeta un regard furtif en me désignant, et presque aussitôt : — Il faut que Jean fasse connaissance avec sa cousine, dit-il.

— Elle est au jardin, répondit ma tante, je vais la faire appeler.

Ma cousine arriva, et je demeurai un peu niais devant une enfant de six ans, fort jolie, lorsqu'on nous présenta l'un à l'autre, dans les formes de l'étiquette : « Mademoiselle Geneviève de Sénozan, votre cousine. » — « M. le comte Jean de Chazol, votre cousin. » Deux révérences, après quoi on nous envoya tous deux au jardin avec la gouvernante. Nous y eûmes à peine mis le pied : — Jean, veux-tu jouer? me dit Geneviève gaîment.

Je respirai enfin; nous nous lançâmes en courant sous les grands marronniers et à travers les gazons en nous tenant par la main.

Je ne sais si le temps passa vite ou si nous jouâmes peu, mais il me sembla qu'une heure ne s'était point écoulée lorsqu'un valet de pied vint me dire que mon père m'attendait.

— Déjà! dit Geneviève avec une mine tout attristée.

J'eus peine à arrêter ses pleurs.

— Tu reviendras demain, n'est-ce pas?

— Tous les jours, lui dis-je avec conviction.

Nous regagnâmes l'hôtel, et comme nous allions sortir des massifs : — Embrasse-moi bien vite, dit-elle, avant que nous nous quittions au salon.

Je l'embrassai, et nous entrâmes; mais là une scène terrible frappa mes yeux. Je retrouvai mon père pâle, tremblant d'une colère qui m'effraya. Ma tante, tout en pleurs, le tenait dans ses bras, suppliante et s'efforçant de le calmer.

— Guy, je t'en conjure, disait-elle comme affolée au milieu de ses sanglots.

— C'est un lâche! s'écriait mon père; je le tuerai!

— Voici les enfans,.. tais-toi! reprit ma tante, qui nous aperçut.

J'eus à peine le temps d'entrer.

— Viens! me dit mon père, et il m'entraîna par la main presque violemment, comme s'il eût voulu s'arracher à ce lieu dans la crainte de s'y porter à quelque crime. Quand nous fûmes dans la rue, il arrêta une voiture qui passait; nous y montâmes. Il s'aper-

çut de l'émotion où me plongeait cette étrange fureur. — Ce n'est rien, ce n'est rien, rassure-toi, me dit-il. Une discussion avec M. de Sénozan!... Mais en disant ces mots il s'évanouit.

J'ai su depuis par mon oncle l'histoire de ces tristes débats, où mon père essayait de défendre la plus juste des causes en protégeant sa sœur, dont il était le seul appui, contre un mari violent, débauché et perdu de vices. Il m'a raconté cette scène où, devant le plus sanglant des outrages, mon père, oubliant que cet homme était le mari de sa sœur, allait être contraint de venger par l'épée une dernière offense. Hélas! ces tristes souvenirs seront toujours présens à mon esprit.

Pleurant, éperdu, je ramenai à l'hôtel mon père presque mourant. Deux jours après, comme suivant ma coutume j'entrais le matin dans sa chambre, je fus tout surpris d'apprendre qu'il était déjà sorti. A l'embarras, à l'inquiétude des gens, je pressentis un malheur... Une demi-heure plus tard, il revint accompagné de deux de ses amis; je compris qu'il venait de se battre, il n'était pas blessé.

Je me rappelle encore le bruit que fit cette aventure dans la société parisienne. Si réservé que l'on fût devant moi, un journal qui se trouva par hasard sous ma main m'instruisit. Il racontait qu'un duel à l'épée avait eu lieu entre M. G. de C. et M. de S., son beau-frère, en les désignant tous deux comme appartenant à la plus haute aristocratie. A travers les restrictions et sous le voile transparent des initiales, je sus ainsi que le marquis de Sénozan avait été grièvement atteint... Selon le style d'usage, « on se perdait en conjectures sur cet événement tragique. »

De ce jour je pris tous les journaux en cachette et je les lus le soir dans ma chambre. Il n'est point d'énigme, si profonde qu'elle soit, que le monde ne parvienne à pénétrer. On rapprocha des faits isolés, quelques détails révélateurs guidèrent les esprits. On parla bientôt d'un scandale domestique que je ne pouvais comprendre. Une jeune fille ou une jeune femme d'une grande beauté, disait-on, était installée depuis quelques mois à l'hôtel de S., où elle vivait pour ainsi dire cachée en qualité de lectrice de la vieille demoiselle de T., une tante du marquis, fort riche, qui était aveugle et paralytique et ne quittait jamais son appartement. Il était question de relations coupables sous le toit conjugal.

Durant toute une semaine, il ne fut bruit que de ce triste duel; puis on sut que la lectrice avait disparu, que la blessure de M. de S. n'était pas mortelle, et le monde parisien oublia pour quelque autre événement ce drame qui l'avait un moment passionné. Ces cruelles secousses avaient porté le dernier coup à mon pauvre père;

tout espoir était perdu. Le terrible mal qui le menaçait l'envahit tout à coup; l'anévrisme se déclara. Il eut assez de forces pour retourner à Chazol... Hélas! ses jours étaient comptés, il languit six mois et mourut. J'avais su que pendant plusieurs semaines le marquis de Sénozan avait été en danger et n'avait dû la vie qu'aux soins de sa femme, qui, à moitié folle de désespoir, n'avait pas quitté son chevet. J'avais appris enfin qu'il était parti pour la Martinique, où l'appelait un immense héritage à recueillir, et jusqu'à cet incident imprévu qui venait de me mettre en présence de ma cousine je n'avais plus entendu parler de cette famille ni de cet homme que j'accusais d'avoir tué mon père. C'était donc presque avec un sentiment d'effroi que je m'interrogeais, et, bien que le temps eût attiédi mes haines d'enfant, je songeais à ces jours de deuil où je n'avais d'autre pensée que de devenir un homme pour punir M. de Sénozan.

J'étais au plus fort de mes combats, quand au matin on m'annonça la visite de Langlade, mon notaire. L'idée me vint de l'interroger, et je lui demandai le plus indifféremment que je pus si M. de Sénozan habitait son château de la Mornière...

— Votre oncle! s'écria-t-il étonné. Ignorez-vous donc que depuis plus d'un an il habite le ciel,.. si du moins aux colonies, où il est mort, il a su en apprendre le chemin.

— Ma tante est veuve?... En êtes-vous bien sûr?...

— Aussi sûr qu'un notaire peut l'être quand il est chargé d'une succession. J'ai du reste l'honneur d'être l'ami de M^me^ votre tante, comme j'ai été l'ami de votre père.

Il m'apprit alors que depuis deux mois M^me^ de Sénozan était de retour en France avec sa fille, que, très souffrante, elle comptait passer l'hiver en Provence, et que c'était par lui qu'on avait su à la Mornière ma prochaine arrivée.

Je n'osai pousser plus loin mes informations. Aux façons discrètes qu'affectait Langlade, je compris qu'il voulait se tenir sur la réserve et ne point s'immiscer dans des dissensions où sa neutralité pouvait se trouver compromise. D'ailleurs la mort de mon oncle mettait à néant mes rancunes, puisqu'il ne s'agissait plus que de deux femmes isolées. Je pouvais dès lors, si les circonstances ou le hasard m'amenaient à rencontrer M^me^ de Sénozan, envisager sans émotion des rapports de convenance où ma dignité n'était point en jeu. Veuve, elle n'était plus que la sœur de mon père, titre qui m'imposait au moins le respect de son infortune.

Peut-être vas-tu m'accuser d'inconséquence, René; mais il faut le confesser, tout en me promettant de ne rien tenter pour un rapprochement que je ne devais ni ne voulais chercher, je ne fus pas

plus tôt allégé de mes perplexités que je me pris à regretter l'accueil que j'avais fait à ma cousine. L'idée qu'elle pouvait me croire le cœur assez vulgaire pour m'acharner à poursuivre, même en sa faiblesse, un souvenir de haine me tourmentait et m'humiliait. Je songeais, non sans trouble, en me rappelant ses questions émues, que peut-être déjà elle m'attendait comme un protecteur... Que te dirais-je? Tu sais jusqu'où l'esprit peut s'égarer dans le champ des conjectures, quand il s'exerce sur des faits inconnus. La singulière ressemblance de la noble héritière avec cette fille gardant ses chèvres, ce que je savais enfin de cette famille à peine entrevue autrefois comme les personnages de quelque sombre drame, tout cela était de nature à frapper mon imagination. Bref, j'en vins à désirer une seconde entrevue avec M^lle^ de Sénozan, ne fût-ce que pour effacer du moins la fâcheuse impression que je lui avais laissée de moi. Une fois décidé, je fis seller un cheval, et je galopai vers les roches Saint-Honorat, espérant que peut-être je l'y rencontrerais.

Hum! mon commandant, je te vois sourire à ce résultat de mes austères méditations, et je devine ta pensée. Ma foi! tu as peut-être raison. C'est en vain qu'on voudrait le nier, il y a dans toutes les actions humaines, s'agît-il d'un devoir de conscience, des impulsions secrètes qu'on ne tient pas toujours à s'avouer. Je veux bien en convenir, si ma cousine eût été une laideron, j'eusse été peut-être moins prompt à cette générosité chevaleresque, et je me fusse probablement moins soucié de l'opinion qu'elle pouvait avoir de moi... Tant il y a que, en vrai paladin, je chevauchais vers les roches Saint-Honorat.

Autant que j'avais pu le supposer la veille à l'allure des gens, ma cousine devait faire chaque jour une de ces courses à travers bois. Il était donc probable qu'en me plaçant au rond-point de la croix Saint-Honorat j'apercevrais de loin la cavalcade. J'avais devancé l'heure où je l'avais vue venir. Une fois à mon poste, je mis pied à terre, j'attachai mon cheval à un poteau et m'étendis sur l'herbe.

J'attendis assez longtemps; mais une faction dans les bois n'est point dépourvue de charme. Enfin je vis poudroyer le chemin sous le galop désordonné d'une troupe qui s'avançait. Cinq minutes après, ma cousine était à quelques pas de moi, accompagnée comme la veille. En m'apercevant, elle fit un mouvement de surprise et rougit. Elle me rendit un froid salut sans faire mine de s'arrêter, incertaine sans doute de mes intentions; mais, me voyant approcher mon chapeau à la main, elle retint ses rênes, et, me regardant sérieuse et de cette jolie façon un peu hautaine qui lui sied si bien, elle attendit sans parler.

— Ma cousine, dis-je, ne voulez-vous pas me permettre de vous dire bonjour?

Il fallait me répondre. Elle hésita un moment.

— Je suis charmée du hasard qui nous fait rencontrer, monsieur, dit-elle enfin avec quelque embarras.

— Ce n'est point le hasard, ma cousine, repris-je un peu attristé de sa froideur, car je vous attendais.

— Vous m'attendiez?...

— Ne vous devais-je pas des excuses pour avoir failli vous blesser hier... et des remercîmens pour votre bon souvenir d'autrefois?

— J'avais oublié cela, me dit-elle, et ne croyais pas que vous m'en dussiez de la gratitude.

Le ton cérémonieux de cette réponse était la conclusion de notre entrevue; je pris bravement mon parti.

— Laissez-moi être franc, ma cousine, répliquai-je; la vérité est que je me suis montré hier très sottement troublé de notre rencontre, je crains que vous ne vous soyez méprise sur mes sentimens. Depuis j'ai réfléchi, et... voulez-vous me permettre de vous accompagner dans votre promenade pour causer avec vous?

Elle me regarda encore hésitante, puis avec un geste de décision : — Vous avez raison, dit-elle, il vaut peut-être mieux qu'il en soit ainsi. Venez!

Je détachai mon cheval, me mis en selle et la suivis. Au bout de quelques minutes, nous nous trouvâmes côte à côte dans une allée où l'on ne pouvait passer que deux de front. Nous allions au pas.

— Voici, je crois, dit-elle, voyant que je me taisais, un lieu propre à notre conférence, monsieur.

— Tout d'abord, répondis-je, pourquoi ne m'appelez-vous plus mon cousin comme hier?

— Vous ai-je appelé ainsi? dit-elle avec une tristesse un peu ironique où je devinai le reproche.

— Soyez généreuse, puisque j'avoue mes torts.

— Eh bien! *mon cousin*, soit! Voyons le résultat de vos réflexions.

— Ces réflexions, ma cousine, les voici, et vous les aviez résumées hier en un mot. Nous sommes les enfans du frère et de la sœur. Nos pères ont vécu désunis, lorsque nous n'étions pas encore en âge de comprendre leurs dissensions. Quels que soient les torts, réciproques peut-être, qu'ils aient eu à se reprocher, la mémoire n'en saurait revivre en nous. Sans rien préjuger des sentimens des parens qui nous restent, et si liés que nous soyons par le respect à rester fidèles, chacun de notre côté, au parti qu'ils prendront, il m'a semblé que nous pouvions, du moins entre nous, ne point nous témoigner d'aversion, quitte à garder pour le monde, si le hasard

nous y fait rencontrer, la réserve que nous imposerait l'état de nos relations de famille. La gracieuse franchise avec laquelle vous m'avez hier tendu la main m'a prouvé que vous ne me considériez pas comme un ennemi. J'ai rougi de ma froideur à ce témoignage de bon souvenir... Enfin je me suis dit que j'étais votre plus proche parent, que peut-être un jour vous auriez besoin d'un ami, d'un frère, et qu'en ce cas je pourrais vous servir, fût-ce en secret. Voilà, ma cousine, le résultat de mes réflexions. J'ai voulu vous les confier, dussiez-vous les trouver ambitieuses, mais aimant mieux être accusé par vous de présomption que de vous laisser croire à des sentimens indignes de moi alors qu'il s'agit de vous.

Tandis que je parlais, je la voyais le front penché, les yeux fixés devant nous sur la route, écoutant mon plaidoyer, attentive et sérieuse comme si elle en eût pesé tous les mots. Quand j'eus dit, elle garda un moment le silence, puis enfin : — Merci, me répondit-elle, cousin. Je vous reconnais maintenant, et cette fois c'est moi qui suis coupable de vous avoir mal accueilli.

— Et vous acceptez l'offre de mon amitié?

— Ne l'avais-je donc pas? reprit-elle avec un doux sourire de reproche. Oublieux, ne me l'aviez-vous pas engagée autrefois, et par serment encore?

Je confesse, mon ami, que je fus touché de cette candeur faisant appel à des souvenirs si complétement effacés de mon esprit.

— En vérité, dis-je, vous vous rappelez encore?...

— Tout, je vous prie de le croire, jusqu'à cette promesse de m'écrire dès que je saurais lire l'écriture,... ce qui a été bientôt fait;... mais j'ai toujours attendu votre lettre.

— Pardonnez-moi, cousine, j'eus à cette époque... un très grand chagrin.

— Oui, dit-elle avec effusion, et j'ai bien pleuré pour vous quand ma mère m'a fait prendre le deuil. J'avais assez de raison déjà pour comprendre que nous serions longtemps séparés; mais nous nous étions juré d'être toujours amis, et je savais qu'un jour vous viendriez. J'ai été d'abord bien triste quand j'ai appris que l'amiral vous avait emmené sur mer; puis, quand nous avons été à la Martinique, Marton m'a consolée en me disant que vos voyages pouvaient vous y conduire. A chaque vaisseau qui venait de France, nous croyions toujours vous voir arriver... Que sais-je? des idées folles!

Tu devines, René, si je marchais d'étonnemens en surprises.

— Eh quoi! repris-je presque ému, vous aviez gardé de moi ce souvenir dans votre esprit d'enfant?

— Oh! n'en prenez pas trop avantage, monsieur, répondit-elle avec un sourire coquet. On m'y a peut-être un peu aidée, car, je

l'ai vu hier, vous ne méritiez guère cette constance d'amitié; mais nous étions deux pour parler de vous. Avez-vous donc aussi oublié Marton?

— Marton, dis-je en recherchant dans le passé ce nom qui réveillait en moi quelque souvenance confuse.

— Marton, la femme de chambre de votre mère, qui vous a élevé jusqu'à l'arrivée de votre précepteur...

— Quoi! c'est elle?...

— Elle m'a élevée aussi, et du jour où j'ai su comprendre, elle me faisait des récits de mon cousin Jean,... que j'attendais comme un ami prédestiné. Elle était absente lorsque vous vîntes nous voir à Paris; quand à son retour je lui appris votre visite et lui racontai que vous aviez promis d'être mon frère, elle crut naïvement à la sincérité de ces belles protestations, dont, je le vois, vous avez perdu jusqu'à la mémoire...

— N'en accusez que des événemens, cousine...

— J'en accuse le temps, cousin, interrompit-elle, et le peu de traces que devait laisser dans votre esprit une rencontre d'une heure avec une bambine que vous n'aviez jamais vue... J'aurais peut-être fait comme vous sans Marton, qui m'entretenait de vous chaque jour... Il n'y a qu'un an qu'elle est morte... Elle avait de vos nouvelles par le vieux Pascal, resté au service de votre oncle, et nous vous suivions en pensée dans vos voyages... Si je vous dis tout cela, c'est que moi aussi depuis hier j'ai réfléchi que vous aviez dû me prendre pour une fille bien étrange en me voyant ainsi courir au-devant d'une amitié qui ne me cherchait pas... J'en ai été un peu confuse, je l'avoue, et même, pourquoi ne le dirais-je pas? un peu affligée, mon cousin, car mon imagination seule avait fait tous les frais de cette dévotion fraternelle.... Quoi qu'il en soit, ajouta-t-elle, vous êtes venu, et je vous remercie de vos offres cordiales.

Elle dit ces mots avec une mélancolie si douce et qui semblait si bien le regret d'une chère illusion perdue, que je me sentis presque honteux. Ses grands yeux noirs avaient un éclat de franchise confiante qui me troublait, et par-dessus tout la singularité de cette situation inattendue me jetait dans les plus étranges pensées. En la regardant, je ne pouvais me défendre du souvenir de la chevrière. Cette bizarre ressemblance, qui m'avait tant frappé, me revenait à l'esprit; cependant, je dois le dire, je ne la retrouvais plus qu'avec un effort d'imagination sous cette beauté chaste et voilée d'une grâce pudique qui touchait le cœur sans éveiller les sens.

— Et me sera-t-il accordé de vous rencontrer quelquefois? demandai-je.

— Je le voudrais, dit-elle avec un soupir, mais cela nous est-il permis, si nos familles restent séparées? Cette amitié secrète ne serait-elle point blâmée par votre oncle l'amiral, et moi-même, ne me blâmerais-je pas de vous voir à l'insu de ma mère, si, comme vous l'avez dit, les circonstances vous contraignaient à rester son ennemi?

— Moi son ennemi?... Grand Dieu! m'écriai-je, pouvez-vous le croire?

— Non, reprit-elle vivement, je sens bien qu'au fond du cœur vous ne sauriez détester ma mère; mais, s'il nous faut obéir à des convenances que nous sommes forcés de respecter, maintenant que je vous ai revu, je saurai du moins que nous sommes toujours amis.

Nous arrivions en ce moment au bout du sentier, et nous fûmes rejoints par son frère et par l'écuyer. Notre conférence interrompue, je compris que la discrétion m'obligeait à prendre congé d'elle. Nous étions d'ailleurs assez près de la Mornière; il m'était défendu de l'accompagner plus loin.

— Encore une fois merci, dit-elle en me tendant la main, et adieu!...

— Adieu? dis-je, presque ému de ce mot.

— Au revoir peut-être, reprit-elle en souriant, qui sait?...

## III.

Je te vois d'ici, cher René, sur ton divan de cannes, dans ce pavillon à toits relevés qu'ombragent les caroubiers de ta résidence... Tu souris à la lecture de ce récit, en te caressant le menton avec le calme d'un futur amiral qui sait la fin des choses et de son ami... Au fond, je veux bien convenir avec toi que rien ne ressemble plus que ce début à quelque prologue d'un roman d'amour. Depuis l'histoire de Rebecca à la fontaine jusqu'à celle de Marguerite et de Faust, on se rencontre ainsi et l'on ressent le coup de foudre... Eh bien! je le dis à ma honte, tout annonce que je mourrai dans mon indifférence finale. Certes je n'avais jamais rêvé plus féerique héroïne portant le rameau d'or qui doit rompre l'enchantement de mon cœur endormi... Il dort toujours, l'indolent, et ma belle cousine ne lui a même point suscité le moindre rêve. Tu vois que je suis sincère, puisque j'ai pensé comme toi que mon heure était peut-être venue. Je l'avouerai même en philosophe, n'avoir jamais aimé me paraît bizarre, et je m'étonne à la fin comme toi de cette inaccessibilité d'âme. Est-ce une force? est-ce une infirmité? Je l'ignore. A coup sûr, je n'y mets ni orgueil ni superbe. Je n'ai plus l'âge des bravades sceptiques. J'ai trop usé de la vie pour tomber dans le lieu-commun des maximes toutes faites, et j'ose dire que

je connais trop les femmes pour ne point les estimer. Je voudrais être amoureux une fois avec délire, transport au cerveau et toute la série de faiblesses que comporte cette douce folie; mais qu'y puis-je? Malgré moi, je reste rebelle. Parfois je m'imagine que, comme ces jeunes prodigues qui jettent leur patrimoine au vent, j'ai dépensé mon cœur dans les banalités de mes amours de vingt ans, et qu'il ne m'en reste plus... Ma cousine est adorable; mais, je le dis presque avec regret, au risque de passer à tes yeux pour un pandour, la grâce ne m'a point encore touché.

Cependant je n'étais point insensible au charme de mon aventure; cette belle amazone entrevue dans les bois, venant à moi la main tendue et m'appelant *mon cousin;* cette affection mystérieuse, ignorée, qui m'attendait naïvement confiante en des promesses enfantines depuis si longtemps oubliées,... il n'était pas jusqu'à cette dissension de nos familles créant un obstacle entre nous, qui ne donnât à notre rencontre je ne sais quel attrait de légende plein de surprises pour mon imagination... Mais il faut te faire grâce de réflexions que tu devines de reste pour en arriver enfin à l'événement capital qui décida la trêve des Capulets et des Montaigus.

Quelques jours plus tard, je revenais à pied d'une excursion. Selon mon habitude, j'avais fait cent détours, certain de retrouver toujours ma route en me guidant sur la Durance; mais, soit que je me fusse mal orienté, soit que de nouveaux sentiers aient été tracés dans la montagne, j'arrivai à Séverol, lorsque je me croyais à la Mauraque. J'avais donc près d'une lieue à faire pour gagner le pont. Je suivais les détours de la Durance, retrouvant çà et là des aspects oubliés, lorsque je me vis tout à coup devant un vieux château à mine assez altière qui, planté à mi-côte de l'autre côté de la rive, m'était tout à fait inconnu. J'avais fait trop souvent cette route pour n'être point certain de mes souvenirs. Je compris bientôt que des abatis d'arbres avaient dû depuis peu dégager la vue de ce manoir, masqué autrefois par un épais rideau de peupliers. Une grande pelouse descendant jusqu'à la berge était bordée de massifs de fleurs, et sous les allées pleines d'ombre s'alignaient des statues qui donnaient à ce parc un aspect à la fois pittoresque et grandiose. Je cherchais en vain à me rappeler les demeures du voisinage, que je connaissais si bien dans mon enfance, quand à la porte d'une masure à demi perdue dans les broussailles j'aperçus une femme qui me regardait venir. Je m'approchai et lui demandai le nom de ce château.

A mon grand étonnement, elle fit un geste d'effroi, et, jetant sur moi un regard irrité : — C'est le château de la misère, dit-elle d'un ton brusque.

Une telle réponse était si inattendue, et cette virago l'avait pro-

férée avec un accent si farouche, que je fis presque un pas en arrière. C'était une grande femme d'environ quarante ans, maigre et pâle; son visage hâlé gardait encore les traces d'une beauté peu commune, qui contrastait avec les haillons qui la couvraient et la drapaient presque avec élégance. Ce qui surprenait surtout en elle, c'était une flamme sombre qui brillait dans ses yeux et me fit vaguement songer aux gitanas d'Espagne. Tandis que je la considérais, elle se tenait droite, immobile, me regardant fixement, et comme consciente de l'impression qu'elle devait produire sur moi. Entraîné par la curiosité, je lui renouvelais ma question, à laquelle elle semblait ne pas vouloir répondre, lorsqu'une fille parut sur le seuil de la masure. Je reconnus la Viergie. — C'est le château de la Mornière, monsieur, me dit-elle.

— Tais-toi, fainéante, s'écria la femme, et rentre! — Joignant le geste à la réprimande, elle la repoussa dans l'intérieur de son taudis et me laissa sur la route.

Fort intrigué du nom singulier que la sorcière avait donné à la demeure qu'habitait ma belle cousine, je m'étais arrêté pour contempler à loisir ce lieu témoin de ma première douleur, et dont le souvenir s'était si complétement effacé de mon esprit, lorsqu'à travers les arbres du parc je vis s'avancer, du fond de la charmille, un enfant qu'une femme accompagnait. Malgré la distance, je reconnus mon jeune cousin, il était sans doute avec sa gouvernante. Ils vinrent s'installer en face de moi sur l'autre rive avec des lignes de pêche. Je rabattis mon chapeau sur mes yeux de peur d'être reconnu par l'enfant; puis, songeant bientôt que ma cousine allait peut-être les rejoindre, je m'éloignai, peu désireux d'être surpris dans une curiosité qui eût presque ressemblé à un espionnage. Je n'avais pas fait deux cents pas, que tout à coup un cri perçant arriva jusqu'à moi, suivi bientôt de ces appels désespérés : — Au secours! au secours! au secours!

Je me retournai, et je vis la gouvernante seule sur la berge, affolée, se tordant les bras, au-dessous d'elle l'enfant se débattant au milieu du courant qui l'entraînait. Presque au même instant j'aperçus de loin une forme traverser la route, se précipiter dans la rivière et nager, tandis que la vieille de la masure accourait en criant : — Aux bateaux! aux bateaux!

Mais il fallait trop de temps pour détacher une barque. Je m'élançai au pas de course pour porter secours. Comme j'arrivais au bord, je vis la Viergie luttant contre le torrent. Elle avait saisi l'enfant et le ramenait déjà vers la berge, quand tout à coup le pauvre petit, éperdu d'épouvante, se cramponna à son cou et l'étreignit avec une telle force qu'elle se sentit perdue avec lui.

— A moi! à moi! cria-t-elle.

J'avais déjà jeté mon habit; d'un bond je fus à l'eau, et en quelques brasses je les atteignis au moment où ils allaient être engloutis. Après une minute d'efforts désespérés où j'eus besoin de tout mon sang-froid pour ne point périr avec eux, ils touchaient la rive du parc. L'enfant était évanoui; j'eus grand'peine à dénouer ses bras enlacés. Je le déposai sur le gazon, et, me penchant sur lui, je collai ma bouche à ses lèvres pour insuffler de l'air dans ses poumons. Au bout d'un instant, je sentis battre son cœur, il respira.

Cependant l'alarme avait été donnée au château par un jardinier qui avait vu de loin l'accident; les gens étaient accourus en même temps que les barques abordaient. J'usai d'autorité pour écarter tout ce monde qui nous pressait et semblait regarder avec étonnement la fille en haillons que j'avais secourue dans le péril où elle s'était si vaillamment jetée. — C'est la Viergie! c'est la Viergie! répétaient-ils.

Soudain les rangs s'ouvrirent; ma cousine Geneviève arrivait haletante, suivie à quelques pas par M^me^ de Sénozan.

— Rassurez-vous, dis-je en lui montrant son frère, qui, encore tout ahuri de peur, se jeta en pleurant dans les bras de sa mère.

— Vous l'avez sauvé, me dit Geneviève émue.

— Non, c'est cette jeune fille, répondis-je en désignant la chevrière, qui, ruisselante d'eau et ses longs cheveux collés sur ses épaules, semblait vouloir se dérober derrière les gens. Geneviève à ce mot, n'écoutant que l'effusion de son cœur, alla prendre la Viergie par la main, et l'amena devant sa mère en lui prodiguant des paroles de gratitude. La marquise avait aussi déjà la main tendue, quand tout à coup elle s'arrêta comme frappée d'épouvante :

— Ne touche pas à cette fille! s'écria-t-elle avec un tel accent d'horreur mêlé de colère que les gens s'écartèrent d'instinct.

Il se fit un silence. La Viergie demeurait seule, rougissante au milieu du groupe. Une voix s'éleva.

— Il est heureux pour vous que cette *fille* soit là, madame la marquise, car sans elle à cette heure vous pleureriez votre fils.

La marquise se retourna comme mordue par une vipère.

— La Mariasse chez moi! dit-elle avec un élan d'indignation en reconnaissant la sorcière.

— Oui, la Mariasse, reprit la femme avec une incroyable hauteur, qui ne vous a pas oubliée non plus, comme vous le voyez.

— Allez-vous-en, répliqua la marquise d'une voix frémissante. On vous paiera le service que votre fille a rendu.

— Gardez votre argent! dit la Mariasse en ricanant avec arrogance. Je vous ferai tout payer un jour!... Allons viens, sotte,

ajouta-t-elle s'adressant à sa fille, ça t'apprendra une autre fois à sauver un Sénozan! — Et elle entraîna la Viergie vers la barque qui l'avait amenée.

A cette altercation étrange, tous les gens étaient demeurés muets. La Mariasse éloignée, M^me^ de Sénozan remercia avec effusion les paysans accourus au péril, et donna ordre qu'aucun d'eux ne fût oublié; puis, se tournant vers moi, troublée par une émotion qui contrastait singulièrement avec la scène à laquelle je venais d'assister : — Je vous dois la vie de mon fils, monsieur, reprit-elle. C'est vous dire que ma reconnaissance n'aura pas de bornes.

Assez embarrassé, j'allais répondre, lorsque ma cousine lui dit quelques mots à voix basse. La marquise me regarda étonnée, puis me tendant la main : — Venez, dit-elle, vous ne pouvez nous quitter ainsi.

Cinq minutes après, j'étais dans un des appartemens du château, où l'intendant m'avait fait apporter des habits, atterré de me trouver sous ce toit, et encore tout étourdi des événemens bizarres au milieu desquels j'étais jeté. Lorsque je fus présentable, je descendis. Un domestique me fit entrer dans un petit salon, et me pria d'attendre en me disant que la marquise, de retour au château, avait été prise d'une crise très violente qui la mettait hors d'état de me recevoir en ce moment. J'allais répondre, songeant à me retirer, lorsque ma cousine entra. — Ma mère est mieux, dit-elle, et dans quelques minutes elle va vous faire appeler.

— Mais ne serait-il pas préférable de ne point la fatiguer? répondis-je, assez désireux d'esquiver un entretien embarrassant.

— Non, restez, je vous en prie, reprit-elle vivement. Elle veut vous voir. Ne nous permettriez-vous donc pas d'être reconnaissantes, lorsque vous venez de risquer votre vie pour mon frère?

Il m'était impossible en effet de ne pas souscrire à une entrevue qui n'était après tout qu'une rencontre imposée par les circonstances. Un instant après, j'étais annoncé chez ma tante. Ma cousine demeura dans le boudoir, et j'entrai seul. M^me^ de Sénozan était à demi couchée sur une chaise longue. Son visage, très altéré, gardait encore des traces de larmes; mais le calme de ses traits dénonçait qu'une secrète force d'âme avait dompté toute émotion. En m'apercevant, elle me tendit la main avec cette grâce hautaine qui lui semble familière. — Merci, monsieur, dit-elle presque affectueusement; j'aurais été désolée de ne pas vous revoir après votre courageux dévouement.

— Tout autre que moi, madame, en eût fait autant, répondis-je, et mon courage est bien effacé puisque... une simple fille avait déjà sauvé votre fils quand je suis arrivé.

Elle devina dans mon hésitation à prononcer ces derniers mots le scrupule qui me guidait.

— Oui, vous avez raison, répondit-elle sans trouble, et je ne l'oublierai pas... Celle-là aussi est innocente du passé!... Mais je sais tout ce que je vous dois, à vous, à la Providence peut-être, qui vous a amené vers moi au prix d'une si cruelle épreuve, et j'aurais peur d'être ingrate en ne faisant pas appel à mes meilleurs souvenirs de mon pauvre frère... Nous avons été tous bien éprouvés... et bien malheureux! ajouta-t-elle avec tristesse.

— Croyez, madame, dis-je un peu ému, qu'il ne peut rester au fond de mon cœur que des sentimens de respect.

— Je le sais, reprit-elle vivement, et c'est pour cela que j'ai voulu vous parler en ce moment où le service que vous venez de me rendre nous défend à tous deux l'orgueil. J'ai appris par ma fille la généreuse démarche que vous avez faite auprès d'elle il y a quelques jours,.. et j'en ai été bien touchée, je vous le jure. Si le hasard ne vous eût amené vers nous, j'avais résolu de faire appel à notre parenté pour réclamer de vous un service...

— Les liens qui nous unissent, madame, me feraient seuls un devoir de répondre à tout appel de vous.

Elle me regarda un instant dans les yeux, comme pour s'assurer si j'étais sincère.

— Oui, je puis compter sur votre parole, dit-elle, et j'ai bien fait d'espérer.

Je me sentis malgré moi ému. Elle parut hésiter un instant, puis enfin, s'armant de courage : — Il le faut, dit-elle. Si étrange qu'elle soit dans notre situation, je dois vous faire l'entière confidence de mes appréhensions les plus secrètes et du service que j'ose réclamer de vous. Un long séjour aux colonies a profondément altéré ma santé. La triste maladie qui n'a fait grâce à aucun des miens ne me laisse pas grand espoir de vivre. Mes enfans n'ont du côté de leur père que quelques parens éloignés en qui je ne puis ni ne veux avoir confiance. Il ne leur reste donc que vous pour tout allié. Vous êtes le chef de la famille et le seul de votre nom. Or apprenez que depuis mon retour, et sur l'avis de Langlade, notre notaire, qui m'a souvent parlé de vous, j'avais résolu, si jeune que vous soyez pour ce rôle, de vous désigner par testament comme tuteur de Geneviève et de mon fils.

— Moi, leur tuteur!... m'écriai-je surpris.

— Geneviève n'a que dix-huit ans, et je sais que je dois être prévoyante, ajouta-t-elle. J'avais compté sur l'intérêt que vous inspirerait l'abandon où elle resterait un jour et sur ce que je sais de votre caractère pour effacer les mauvais souvenirs. Vous devinez

donc quel allégement ce fut pour moi lorsque j'appris par ma fille cette démarche inespérée où, faisant appel à des liens, hélas! brisés, vous lui teniez le langage d'un ami et presque d'un frère. Maintenant je vous ai vu, je vous ai tout dit. Je comprends la réserve qui vous est imposée par une affection presque filiale; mais, si cette entrevue est la seule qui soit possible entre nous, que j'entende au moins de votre bouche l'assurance que vous ne refuserez pas la mission que je veux vous laisser.

Je ne suis point d'un naturel bien tendre, René, mais il y a dans toute douleur simplement exprimée, sans plaintes et sans larmes, une force que l'éloquence la plus émue ne saurait atteindre. Ce mélange de résignation et d'orgueil chez cette femme frêle, épuisée, qui parlait de sa mort avec le calme d'un stoïque, cette confiance imprévue enfin qui me faisait à mon insu tuteur de ma cousine, tout cela me surprenait, me touchait sans que je pusse m'en défendre. Ma tante devina sans doute ma pensée.

— Consultez-vous du reste, dit-elle, si vous hésitez à me répondre. Je comprends que vous ne soyez point préparé à vous résoudre seul, en un jour, et sans prendre l'avis de votre oncle. Langlade vous rassurera du moins en vous attestant que cette tutelle sera exempte de tout ennui d'affaires, et qu'elle n'est qu'un appel à votre protection. La seule grâce que je vous demande à cette heure, c'est de me garder le secret du danger qui menace ma vie. Un mot imprudent pourrait le dévoiler à ma fille... Laissons-lui le bonheur et les insouciances de sa jeunesse; les chagrins viennent toujours assez vite.

En disant ces mots, et comme pour m'épargner l'embarras d'une réponse, elle sonna.

— Il faut l'appeler, ajouta-t-elle, car un si long entretien l'inquiète déjà peut-être.

Ma cousine entra, amenant par la main son frère, qui tout d'abord accourut gaîment à moi, et sauta sur mes genoux pour m'embrasser.

— Vous m'apprendrez à nager, mon cousin, me dit-il, pour que, quand je serai grand, je vous sauve à mon tour!

Ma tante me jeta un regard attendri. — Oui, mon enfant, répondis-je, et je vous aiderai à devenir un homme; mais maintenant il faut donner un baiser à votre mère et vous en aller courir au grand soleil pour reprendre vos belles couleurs roses qui sont un peu pâlies.

— Alors venez courir aussi, reprit l'enfant, Geneviève viendra avec nous.

— Vous ne sauriez aujourd'hui refuser notre hospitalité, me dit la marquise avant que j'eusse pu répondre. Allez avec eux, car je

suis trop accablée pour vous suivre. On vous fera atteler une voiture qui vous reconduira après dîner.

Il m'était en effet imposible de ne point me rendre.

— Commencez-vous à aimer un peu ma mère? me dit Geneviève pour premier mot quand nous eûmes gagné le parc.

## IV.

Je sais maintenant ce mystère, et voici comment je l'appris. Après avoir dîné à la Mornière, j'étais revenu le soir à Chazol, rapportant de tous les événemens qui m'avaient assailli coup sur coup dans cette journée une impression si vive qu'il me semblait être resté plus d'un jour absent. Le sauvetage de la Viergie, mon introduction au château à travers la rivière, l'étrange altercation de ma tante avec cette femme appelée la Mariasse, cette singulière tutelle qui m'était déléguée à mon insu, tout cela s'emparait si bien de ma vie que je sentais ma volonté captive, comme si j'eusse été entraîné par je ne sais quel destin. Je résolus d'avoir le mot de cette énigme en m'adressant à Langlade. Le lendemain, j'étais sur la route d'Aix. Comme il m'était indifférent de passer par Séverol, je fis un détour pour visiter d'abord la Viergie, autant par curiosité de revoir cette Mariasse que par intérêt pour la pauvre fille, objet de tant de mépris, et à qui je voulais laisser quelques secours. Comme j'arrivais à leur masure, elles étaient toutes deux occupées à étendre du linge dans un petit enclos voisin. En voyant s'arrêter ma voiture, la Mariasse vint à moi. Je crus comprendre dès les premiers mots qu'elle s'imaginait que j'étais envoyé par la marquise de Sénozan. Je la détrompai en lui disant mon nom.

— Vous êtes le fils de M. Guy de Chazol? dit-elle.

A la façon dont elle prononça ces paroles, je compris qu'il devait y avoir quelque événement de sa vie où mon père avait été aussi mêlé. Peu soucieux d'interroger cette femme, j'appelai la Viergie, qui n'osait approcher, disant que j'avais voulu savoir si l'accident de la veille n'avait point eu de suites fâcheuses pour elle; puis je mis dans la main de la mère étonnée une dizaine de louis, et partis sans lui laisser le temps de répondre.

J'arrivai bientôt à Aix. A neuf heures, j'entrais dans le cabinet de Langlade. Dès qu'il m'aperçut : — Ah! vous m'avez devancé, monsieur le comte, me dit-il. J'allais partir pour Chazol d'après une lettre de M^me^ de Sénozan que j'ai reçue hier soir. Votre empressement est de bon augure.

— Ma foi, répondis-je, je vous avoue que tout ce qui m'arrive est si imprévu, mon cher Langlade, que je n'ai aucune idée sur

la décision que je dois prendre. Vous savez mieux que moi mes affaires de famille, vous avez été l'ami de mon père; je viens vous consulter.

— Oh! ce n'est pas ici une affaire, répliqua-t-il, c'est une simple question de convenance et de sentiment. Grâce au ciel, la fortune de Mme de Sénozan est trop claire et trop bien assise pour donner le moindre souci au tuteur qui devrait en prendre soin. Tout se résume donc en un seul point, à savoir si votre situation, vos liens de famille,... peut-être votre volonté ou vos projets d'avenir s'opposent à un consentement qui doit forcément avoir toutes les apparences d'une réconciliation.

— Encore une fois, dis-je, vous avez été l'ami de mon père... A ce sujet, quel serait votre avis?

— Mon avis est que j'aurais pu m'étonner que le comte Jean de Chazol pactisât avec M. de Sénozan; mais je ne pourrais que l'admirer de se faire l'appui de sa veuve et de ses enfans. Et si j'en crois certaine démarche de vous, vous l'aviez déjà compris ainsi.

— Mme de Sénozan est-elle donc vraiment en danger?

— En danger trop réel... Elle est atteinte de cette terrible maladie de cœur qui a frappé votre père, et à laquelle votre grand'-mère a succombé comme lui. C'est un sombre héritage qui lui laisse peu d'illusions.

— Mais moi, à mon âge, tuteur d'une jeune fille de dix-huit ans!...

— Y a-t-il là un si grand sujet d'effroi? reprit-il en souriant. Je conviens que cette mission pourrait vous sembler quelque peu périlleuse, mais nous avons prévu votre embarras et désigné un couvent où votre pupille trouverait un asile. En somme, Mme de Sénozan ne pouvait songer qu'à vous, puisque vous êtes le seul parent qui lui reste. Elle a compris qu'avec un tuteur de votre caractère ses enfans n'auront rien à craindre des ennemis que M. de Sénozan a laissés derrière lui, même parmi les siens.

— Était-il donc si détesté?...

— Oh! bien des années ont passé par-dessus tout cela, mais il reste encore des gens qui ont la mémoire longue.

Ce mot me rappela la scène du parc, et je l'interrogeai sur la Mariasse.

— Eh quoi! répondit Langlade, n'êtes-vous pas au courant de cette histoire, qui fut la cause première de toutes vos querelles de famille?

— Comment... cette sorcière?

— Oh! elle n'a pas toujours été farouche et sombre!... Il y a vingt ans, elle a fait tourner plus d'une tête, même des plus sages,

et votre père a failli souvent se repentir de s'être attaqué à elle, tout abandonnée qu'elle paraît.

— Est-ce une histoire que je ne puisse connaître?

— Il faut que vous la sachiez,.. bien que j'eusse préféré que vous l'apprissiez par un autre, ajouta-t-il en se grattant l'oreille, comme embarrassé d'aborder ce sujet. Avez-vous regardé la fille que vous avez retirée de l'eau?...

— Oui, je l'ai regardée.

— Et n'avez-vous rien remarqué d'étrange en elle?

— Si vraiment! m'écriai-je, et j'ai été frappé d'une singulière ressemblance...

— Eh bien! reprit Langlade, vous voici sur la trace. Votre oncle était fort galant...

— La Viergie serait une fille naturelle de M. de Sénozan?

— Personne ne l'ignore ici.

— Mais comment l'a-t-il laissée dans cette misère?

— Oh! il faut lui rendre justice, il avait pris soin d'elle. N'avez-vous donc jamais entendu parler d'une fille d'ici qui s'appelait Bruyère?

— Jamais.

— Eh bien! c'est cette femme qui vous paraît vieille, quoiqu'elle n'ait pas quarante ans, et que vous désignez sous le nom de la Mariasse.

— Ce n'est donc point son nom?

— Tout d'abord, si vous n'aviez point oublié le patois provençal, vous sauriez que *mariasse* n'est point un nom, c'est une épithète un peu gaillarde qui sert à désigner les filles qui jettent leur bonnet par-dessus les moulins.

— Et cette femme était du pays?

— Pas tout à fait, mais elle a été élevée au château de la Mornière.

Langlade me fit alors le récit suivant. — Il y a une trentaine d'années, les gens de Séverol trouvèrent un matin sur la route une enfant assise au bord d'un fossé où gisait le corps d'un homme. C'était un de ces bohémiens chaudronniers comme il en passe souvent dans le pays. En reconnaissant qu'il était mort du choléra, les paysans allaient chasser l'enfant, quand survint M. de Sénozan, le père de mon oncle. Il était alors maire de la commune. Pris de pitié devant cette pauvre créature abandonnée, il la fit conduire au château pour lui donner au moins un asile en attendant qu'on pût aviser sur son sort. L'enfant avait huit ou dix ans; elle était gentille. Avec ses petits instincts sauvages, on la trouva très amusante, et on la prêta comme un jouet au jeune comte, qui avait douze ans. Au bout d'une semaine, on s'y était si bien attaché qu'on résolut

de la garder, ne fût-ce que pour en faire une chrétienne. Le curé se chargea de la catéchiser. On lui donna le nom de Bruyère en souvenir du lieu où on l'avait trouvée; ce nom du reste est assez commun dans le pays. Elle demeura au château, vivant moitié à l'office et moitié au salon, où l'on s'en divertissait comme d'une perruche. Bientôt on s'aperçut qu'elle était fort intelligente; on lui fit quelquefois partager les leçons du jeune comte, qui avait besoin d'émulation. Il en résulta une éducation bizarre qui devait singulièrement influer sur ce caractère à la fois soumis et indompté. Tour à tour choyée par les maîtres et un peu rebutée par les gens, qui la jalousaient, Bruyère courait dans le château, à peu près comme les gazelles captives du parc. Cela dura ainsi jusqu'au jour où le jeune comte fut envoyé à Paris pour achever ses études. On s'aperçut alors que la fillette avait douze ans, et qu'il était temps d'en faire autre chose qu'une petite bohême apprivoisée. On la relégua à la lingerie avec la femme de charge, qui était sa marraine. Les années se passèrent. La marquise mourut, mon oncle revint à la Mornière après le voyage qui devait être le complément de son éducation. Bruyère avait alors dix-sept ans; elle était d'une beauté dont on peut se faire encore une idée. Elle était coquette et fière, dévorée d'ennui, mal à l'aise dans son humilité, car elle n'avait rien d'une servante, et la façon dont elle avait été élevée d'abord avait développé en elle des instincts d'élégance et des idées d'ambition. Bref, on l'avait gardée au château pour être le jouet de l'héritier... Le vieux marquis était philosophe; il pressentait déjà le caractère fougueux et ardent de son fils. Après tout, Bruyère ou une autre, peu lui importait; elle était femme à l'empêcher de faire d'autres folies. Le père ferma les yeux, et n'eut pas l'air de soupçonner des relations qui furent bientôt connues de tous les gens. Bruyère ne trouvait aucun intérêt à les cacher; elle fit si bien qu'un jour M. de Sénozan dut faire semblant d'adresser des reproches à son fils. Le soir même, Bruyère était installée hors du château dans une élégante bastide qui appartenait à mon oncle. C'était tout ce qu'elle voulait d'abord pour sortir de l'état de domesticité qui la révoltait. Ce fut alors qu'on lui donna dans le pays ce surnom de Mariasse, dont elle se soucia peu. Un jour, trois ans après, le vieux marquis résolut de marier son fils. Ce fut un coup de foudre; mais l'amant n'était pas un modèle de constance. On fit un sort à la Mariasse, elle disparut, et M^lle^ de Chazol devint la jeune marquise de Sénozan.

— Ainsi, dis-je à Langlade dès qu'il eut achevé ce récit, la fille que j'ai vue aujourd'hui est née de ces relations?

— Non, reprit-il, elle n'était point née, et c'est justement de sa naissance que datent vos discordes de famille. Cinq ou six mois

après le mariage, Bruyère revint à Séverol. Il faudrait avoir vu cette femme alors pour comprendre la fascination qu'elle pouvait exercer. Votre oncle n'était guère défendu par ses principes... Il la revit; de là des querelles avec votre père, qui exigea qu'il l'éloignât, et finalement cette rupture que vous savez. La Mariasse disparut encore après cet éclat; mais ce fut pour reparaître bientôt dans des circonstances plus graves. Votre oncle osa même la faire venir à Paris, sous le toit de sa femme.

— Eh quoi! m'écriai-je, c'est d'elle qu'il s'agissait dans ce scandale d'autrefois?

— D'elle-même, reprit Langlade. Oh! votre tante a eu de tristes jours à traverser! Heureusement qu'alors le marquis, à moitié ruiné, fut forcé de partir pour la Martinique. La Mariasse fut oubliée... pour d'autres.

— Mais, dis-je, la laissa-t-il donc dans la misère avec son enfant?

— Oh! non, votre oncle fit généreusement les choses et assura leur avenir; mais par malheur la Mariasse n'était point fille à vivre en délaissée. De retour au pays, elle fit la dame. Elle n'entendait pas se marier avec quelque rustaud qui lui eût rendu la considération. Elle eut d'autres aventures, fit beaucoup parler d'elle, et de sottise en sottise elle finit par s'éprendre d'un assez mauvais drôle appelé Marulas, qui était maître d'école et s'était fait chasser. Elle l'épousa. Il la ruina naturellement, et à cette heure elle n'a plus que cette masure, qu'elle habite avec sa fille.

— Et le Marulas, qu'est-il devenu?

— Après avoir exercé tous les métiers, tantôt courtier d'élections, homme de paille d'usuriers, agent de remplacement militaire, en sa qualité de bel esprit il est devenu finalement colporteur de livres et d'estampes. Il court le pays, vendant çà et là des ouvrages prohibés, ce qui lui a valu quelques démêlés avec la justice. Il passe de temps en temps par ici pour battre sa femme.

— La Mariasse a semblé proférer des menaces. M^me^ de Sénozan a-t-elle donc à craindre quelque vengeance?

— Dame! les coquins sont toujours à craindre, et ceux-ci sont capables de tout. Que peuvent-ils? Je l'ignore. Le Marulas est trop malin pour en venir carrément à quelque crime qui le conduirait au bagne; mais le retour de votre tante a réveillé chez la Mariasse de vieilles idées de haine, encore aigries par la misère. A ses discours, dit-on, on croirait qu'il y a eu dans le passé quelque fait grave dont elle veut se faire une arme. Vous comprenez maintenant que la marquise ait mis tout son espoir en vous. Un homme de votre trempe n'est pas facile à effrayer... C'est pourquoi je me suis permis

d'être de son avis lorsqu'elle a songé à vous choisir pour protecteur.

Je dois avouer qu'en allant consulter Langlade j'avais espéré pouvoir décliner le rôle un peu héroïque qui m'était réservé. Je revins donc assez soucieux, me voyant pris malgré moi dans ce réseau d'événemens auxquels je ne pouvais me soustraire. En dépit de mes réserves, en dépit de mes souvenirs, je sentais qu'il m'était impossible d'abandonner ma tante et ses enfans à cette heure critique. Mme de Sénozan gardait dans cet appel un peu altier à ma protection une sorte de grandeur simple que je ne pouvais méconnaître. C'était comme un acte de foi en son orgueil de race d'autant plus digne que, loin de paraître implorer, elle semblait plutôt réclamer un droit que solliciter l'oubli du passé. Dans cette singulière entrevue, qu'elle n'avait point cherchée, elle n'avait prononcé aucune parole pour venir au-devant d'une réconciliation ou pour m'engager même à revenir à la Mornière.

En attendant, si décidé que je fusse à ne point déserter un devoir, je me faisais malaisément à cette idée d'être le tuteur, à mon âge, d'une jeune fille de dix-huit ans... Et pourtant j'éprouvais en songeant à cette perspective je ne sais quelle émotion... Mon roman tournait là d'une façon tout à fait originale et charmante. Être l'unique appui de cette belle cousine, et, comme un frère aîné, la guider dans la vie, me trouver de plain-pied confident familier de cette jeune âme, de ces illusions, de ces rêves naïfs et doux comme une éclosion de printemps!.. Par malheur, un point assombrissait ce tableau; à mes mauvaises heures, je ne pouvais me défendre de penser que ma tante avait peut-être pour but de m'enchevêtrer dans les lacs fleuris d'un mariage, ce qui modifiait singulièrement mon rôle et me rejetait dans un dénoûment prosaïque. Si belle que fût ma cousine, je sentais là une action trop directe sur mon avenir pour ne point regimber un peu. Cependant j'écrivis à Mme de Sénozan une lettre pleine d'assurances de mon respectueux dévouement à la sœur de mon père. Tout en réservant la question de tutelle, qu'il m'eût été pénible de prévoir, je protestais de mon désir de la servir en tout ce qu'elle croirait devoir réclamer de moi. Le lendemain, je reçus un mot qui m'appelait à la Mornière. Ma tante m'accueillit avec une simplicité digne et se leva à mon entrée, ce qui me parut d'abord un peu affecté. Pourtant je compris bientôt à son langage que c'était là surtout une nuance délicate pour me laisser le choix de l'attitude qu'il me conviendrait de prendre.

— J'ai voulu vous remercier, monsieur, me dit-elle avec une effusion un peu triste, de l'appui que vous voulez bien me laisser espérer pour mes enfans; c'est vous dire que je serais reconnaissante si vous m'aidiez à diriger l'éducation de mon fils. Il n'aura bientôt plus que vous, et je voudrais qu'il vous ressemblât.

Après une heure d'entretien, comme j'allais prendre congé, ma tante me conduisit près de Geneviève, que nous trouvâmes dans son petit salon de jeune fille, où elle donnait une leçon de piano à son frère. L'enfant accourut à moi avec des cris de joie, m'appelant son grand cousin Jean. Geneviève me tendit la main avec une grâce émue où je devinai un remerciement de ma présence à la Mornière.

— Je vous laisse avec eux, me dit la marquise. Elle me jeta un regard où je crus voir briller une larme, et sortit.

Comme tous les gens dont l'existence a été un peu rude, je suis peu enclin à ce que j'appelle *les sensibleries* du cœur. Cependant, demeuré seul avec Geneviève et son frère, un sentiment étrange et doux s'éveilla en moi à la pensée du rôle qui m'était réservé près d'eux, et je m'étonnai de prendre tout à coup avec ma cousine même un ton de familiarité fraternelle et sérieuse. Elle n'y vit sans doute qu'une marque de cette vieille amitié d'un jour qu'elle avait gardée si naïvement comme une affection jurée. Tandis que l'enfant jouait, elle me disait avec une effusion charmante mêlée de reproches la tristesse où l'avait plongée cette rencontre au bois, dans laquelle j'avais presque eu l'air de ne plus me souvenir d'elle. A un moment, je m'approchai d'une table chargée de livres. Au milieu était un buvard surmonté d'une papeterie et entouré de mille riens élégans. Parmi des portraits d'amis dans ces jolis cadres d'or mat de Vienne qui se dressent comme de petits chevalets, je reconnus M. de Sénozan. Comme je me penchais pour examiner une photographie d'enfant qu'il me semblait vaguement avoir déjà vue, Geneviève rougit en souriant. — Vous reconnaissez-vous? dit-elle.

— Comment! c'est mon portrait? m'écriai-je.

— Ne vous souvient-il donc plus de me l'avoir donné?

A travers le lointain de mes réminiscences, je me rappelai tout à coup que le jour de ma visite à l'hôtel Sénozan j'avais fait cadeau à ma petite cousine d'un portrait-carte que l'on avait fait de moi, et que j'avais été tout fier de lui offrir.

## V.

Il eût été de ce jour impossible de me guinder plus longtemps dans une réserve ridicule avec ma tante. Je revins donc à la Mornière, et peu à peu nos relations se fondirent dans la familiarité que nos liens de parenté et les résolutions de l'avenir devaient renouer entre nous. Mon oncle même écrivit à la marquise pour la féliciter de son retour, comme si rien dans le passé n'eût altéré leurs rapports. Ainsi que toutes les femmes qui ont beaucoup souffert, la marquise avait une égalité d'âme à laquelle ses grandes manières

prêtaient une dignité touchante. C'était la chrétienne abaissant son orgueil mondain, et dans les cruelles souffrances d'un mal incessant elle ne laissait jamais entendre une plainte.

Désormais attaché à Geneviève par cette affection grave qui naît au cœur de tout homme pour l'être qu'il doit protéger, je l'accompagnais souvent dans ses courses à cheval à travers bois, et, grâce au souvenir, on eût dit que notre amitié d'enfance s'était renouée comme au retour d'une longue absence. Débarrassé par la réserve de ma tante de la crainte que le traquenard de l'hymen ne fût tendu sous mes pas, j'en vins presque à songer sans trop m'effaroucher aux convenances qu'une telle union pourrait avoir pour moi. Il faut toujours faire une fin!... A défaut d'amour, je pouvais être accessible à cet attachement sévère qu'éprouvent les honnêtes gens pour la femme qui porte leur nom et leur donne une famille. A l'occasion, je me sentais certainement la grâce nécessaire à l'époux; mais, en voulant sonder mon penchant pour ma pupille, je fus tout surpris d'un phénomène singulier. Évoquais-je le souvenir de Geneviève, aussitôt l'image de la Viergie surgissait dans mon esprit, comme s'il ne m'eût été possible de retrouver les traits de ma cousine qu'à travers la beauté irritante et le charme voluptueux de cette fille étrange que je savais maintenant être sa sœur. Poursuivi par cette obsession bizarre, j'essayais en vain de la chasser; elle revenait impérieuse comme une hallucination, et troublait mes sens au point que j'en arrivai sérieusement toute une matinée à ne plus songer qu'à la chevrière. J'avais certes trop usé de la vie pour me préoccuper d'un caprice que la beauté originale de cette fille pouvait exciter en moi. Autant que j'avais pu le voir, elle ne m'avait point paru d'une vertu trop farouche; je laissais donc au hasard le soin de me guider dans cette aventure champêtre, quand une circonstance vint bientôt donner un autre cours à mes idées.

Un matin, j'étais à déjeuner lorsque mon domestique m'annonça qu'un homme nommé Marulas demandait à me parler. Assez surpris de cette visite, j'eus la curiosité de connaître ce dernier personnage de l'intrigue dont je tenais maintenant tous les fils. Je vis paraître un homme grand, assez gros, en cravate blanche, tout de noir habillé, comme un notaire, et qu'on eût pu prendre pour un huissier dans le malheur, si son délabrement sordide ne lui eût donné plutôt l'air d'un recors. Le visage souriant, épanoui, il entra avec aisance, et ma surprise fut au comble en le voyant suivi de Viergie, métamorphosée à ce point que j'hésitai presque à la reconnaître. Elle était vêtue d'un joli déshabillé blanc à la mode provençale; un fichu de soie rouge croisé sur sa poitrine et attaché derrière le dos, pour dégager son col, donnait à son teint bruni, à ses yeux

noirs, un éclat inexprimable. Ses cheveux abondans et rebelles étaient emprisonnés dans un foulard qui retombait sur ses épaules. Sa jupe courte laissait voir sa jambe fine et son pied chaussé de souliers à bouffettes. Une grosse broche en chrysocale et des boucles d'oreilles assorties complétaient cet ajustement, qu'elle portait avec gaucherie et une sorte de confusion. Tout cela lui donnait je ne sais quel air de demoiselle affublée d'un déguisement de paysanne et contrastait étrangement avec l'aspect minable de son beau-père, lequel, tout en épongeant avec un mouchoir sale son front ruisselant de sueur, paraissait jouir de mon étonnement avec un certain sourire où je crus deviner le but de sa démarche. Il avait du reste une de ces franches figures de coquins intelligens et rusés propres à tous les emplois qui exigent une nette compréhension du code pénal. Après un salut qui révélait chez lui quelque prétention au bel air :

— J'ai voulu, monsieur le comte, me dit-il avec la voix emphatique et grasse du magister, remercier le sauveur de ma fille chérie, et lui témoigner la reconnaissance que ses bienfaits nous ont...

Il allait continuer sa période, mais il paraît que le regard que je fixais sur lui n'était point engageant. Il s'arrêta court. Je lui tournai le dos, et m'adressant à Viergie :

— Comme vous voilà brave et parée, mon enfant! dis-je en lui prenant la main.

— C'est pour venir vous voir, répondit-elle intimidée par la froideur que je manifestais à son père.

— La chère enfant n'est pas encore habituée à sa toilette, reprit Marulas avec une désinvolture posée; mais que voulez-vous, monsieur le comte, c'est élevé aux champs, ce n'est pas là qu'on apprend les manières! C'est simple et naïf comme une fleur ou comme un oiseau; excusez-la donc, si elle est un peu empruntée dans l'effusion de sa gratitude. Ça n'aura pas plus tôt respiré l'air de Paris que ça sera tout autre chose.

— Comptez-vous l'envoyer à Paris? dis-je, forcé de répondre à cet homme, ne fût-ce que pour l'interrompre.

— Ma foi, monsieur le comte, il faudrait bien s'y résigner, si l'intérêt de l'enfant l'exigeait... Bien que mes affaires ne m'aient pas toujours laissé le loisir de m'occuper d'elle, j'ai été assez longtemps de l'université (à Toulon, j'étais répétiteur de rhétorique) pour avoir eu le bonheur de lui donner une certaine éducation, et je puis me vanter d'avoir réussi au gré de mes désirs, si peu qu'il y paraisse avec sa timidité... Elle a même quelque teinte de poésie, d'histoire et de littérature... Je voyage pour un libraire qui publie les éditions populaires de M. de Balzac; elle a beaucoup lu...

— Quoi? dis-je, même des romans?

— L'histoire de notre temps, monsieur le comte! Enseigner les hommes de Plutarque et les hommes d'aujourd'hui, pour établir un juste équilibre dans une jeune âme toute prête à se créer un idéal, ceci rentre dans un système de philosophie moderne...

— Ma philosophie est faite, merci de votre système! répliquai-je sèchement et d'un ton qui équivalait à un congé; puis, m'adressant à Viergie : — Si vous aviez jamais besoin d'aide, mon enfant, venez à Chazol. Même en mon absence, vous y trouverez un appui.

— Elle vous doit la vie, monsieur le comte, reprit Marulas sans broncher et de sa voix la plus vibrante; c'est dire que vous avez désormais sur elle les droits d'un protecteur et d'un ami; nous n'oserions jamais disposer de son avenir sans vos ordres...

— C'est bien, dis-je, ennuyé de cet obséquieux langage; quand nous en serons là, je verrai ce que j'aurai à faire...

Je m'étais levé pour couper court à l'entretien, mais Marulas n'était point facile à désarçonner.

— Monsieur le comte m'encourage, reprit-il la bouche en cœur, car je venais précisément le consulter dans une conjoncture des plus sérieuses pour la destinée de notre enfant...

— Va m'attendre sur la pelouse, ma chérie, ajouta-t-il sans me laisser le temps de répondre, et cueille un bouquet de violettes pour ta mère, qui les aime tant. Ton bienfaiteur le permet.

Cela dit d'un air galant, il lui tendit sa main crasseuse pour l'accompagner jusqu'au seuil avec le cérémonial des cours. Je fus tellement surpris de cet aplomb, qu'au moment où il refermait la porte sur la Viergie, je jetai un regard vers la fenêtre ouverte avec l'idée de faire prendre à mon homme le chemin le plus direct; mais, ma foi, il était si beau d'impudence que mon humeur s'éteignit dans un éclat de rire, et que l'envie me prit subitement d'écouter jusqu'au bout ce drôle au langage fleuri.

Mon accès de gaieté ne le déconcerta point du reste.

— J'abuse peut-être un peu de vos instans, monsieur le comte, dit-il avec une assurance digne et souriante; mais, comme noblesse, bienfaisance oblige. Il s'agit de *notre* enfant.

— Asseyez-vous donc, je vous prie, monsieur, répliquai-je. Au point où nous paraissons en être venus, nous voilà presque en famille.

— Je n'osais le penser, monsieur le comte, répondit-il en attirant un fauteuil, et ce mot m'encourage de plus en plus à vous soumettre avec déférence la situation présente. Je n'ai point voulu m'ouvrir à vous devant cette ingénue. Nous savons, vous et moi, qu'il faut ménager ces imaginations de fillettes, pour qui tout est clarté

quand le cœur commence à rêver. Viergie, monsieur le comte, a dix-huit ans. Au milieu des corruptions des champs, qui, nous pouvons le dire sans fausse modestie, ne le cèdent en rien aux corruptions des villes, quoique avec des formes plus simples, comme tout ce qui se rapproche de la nature, — au milieu de ces corruptions, disais-je, nous pouvons proclamer avec orgueil que notre enfant est restée sage... Mais vous connaissez nos filles du midi... Précoces avant l'âge...

— Vous voulez la marier? Cela me paraît bien conçu.

— Eh!... peut-être pas très bien, monsieur le comte, reprit-il en secouant la tête d'un air dubitatif, car c'est là précisément qu'est notre embarras. Qui peut-elle épouser dans sa position? Imprudemment peut-être, et je m'en accuse parfois, je lui ai donné une instruction peu compatible avec son état. Le fléau de l'éducation...

— Oui, je sais tout ce que l'on a dit là-dessus. Passons!

— Il s'ensuit donc, reprit Marulas avec un sang-froid imperturbable, il s'ensuit donc, si coupable que je sois, que je ne saurais songer sans mélancolie à livrer ce trésor de grâce à quelque rustre... Et d'un autre côté pour lui trouver une union assortie...

— Disons-le sans fard, il lui faudrait une dot!

— Voilà! dit-il en tambourinant avec ses doigts sur son feutre râpé. Monsieur le comte a signalé merveilleusement le point sombre.

— Habitude de marin, monsieur Marulas... Mais cette dot ne me paraît pas vous embarrasser beaucoup à trouver. N'auriez-vous point déjà quelque parti en vue?

— Oh! ce ne sont pas les partis qui manquent... avec une fille de cette beauté; mais, il faut en convenir, le plus sérieux, c'est tout uniment un garçon du pays... Un gentil garçon sans doute...

— Eh bien! dis-je, si c'est un bon sujet?

— On le dit; mais, monsieur le comte, c'est un paysan, et indépendamment de l'opposition du beau-père futur, qui ne veut pas entendre parler de ce mariage, j'hésite de mon côté...

— Auriez-vous des préjugés aristocratiques, monsieur Marulas?...

— Aucun préjugé, monsieur le comte, répliqua-t-il avec une conviction superbe,... en tout ce qui règle ma vie, s'entend; mais Viergie n'est que ma belle-fille, car vous ne l'ignorez pas, je suppose, je n'ai pas l'honneur d'être son père...

— Je l'apprends avec regret.

— Oh! je ne tire point vanité de ma situation, monsieur le comte. J'ai voilé simplement de mon humble nom une illustre origine, rien de plus... Je puis ressentir quelque orgueil de la nais-

sance de ma fille; avec un homme comme vous, je ne m'en ferai pas un mérite, et, lorsque je vous aurai nommé son père...

— Ne me le nommez pas, dis-je avec hauteur, je ne suis pas curieux.

Il me regarda un peu déferré par cette repartie; mais, reprenant son sourire : — Il suffit, monsieur le comte, ajouta-t-il; les gens d'esprit s'entendent à demi-mot. Vous ne vous étonnerez donc plus si j'ai rêvé pour notre Viergie une existence en rapport avec les dons merveilleux de beauté qu'elle possède.

— Vous l'appréciez en enthousiaste.

— Je suis un amateur, monsieur le comte, et un artiste à mes momens perdus! reprit-il en s'épongeant de plus belle... Je suis né épicurien.

— Avez-vous aussi formé Viergie à ces doctrines?

— Pas encore; mais l'heure est venue de lui révéler la science, afin qu'elle sache mettre à profit le sort brillant que je lui réserve.

— Mon Dieu! monsieur Marulas, la destineriez-vous à quelque prince?...

— Monsieur le comte s'amuse de moi! dit-il toujours avec son sourire paterne. Non, je n'ai point de ces illusions, les moyens me manquent!... Je sais borner mes vœux; mes rêves de fortune, quoique ambitieux sans doute, sont réalisables, et je vais vous les dévoiler...

— Votre confiance m'honore, répliquai-je.

Décidément cet original coquin m'intéressait.

— Comme j'ai eu l'honneur de le dire incidemment à monsieur le comte, je n'ai pas de préjugés, ces entraves des âmes faibles. Je ne connais qu'un écueil sérieux dans la vie, c'est la misère! Supprimez-la, l'exercice de la vertu, de l'honnêteté, se cultive comme un art d'agrément. Mon devoir de père putatif et d'homme d'expérience est donc de chercher avant tout pour notre enfant un port assuré, fût-ce aux dépens d'une légère dérogation à l'opinion des petites gens. Ma fille est, par sa naissance, d'un monde où la morale vulgaire élargit ses lois. Il s'ensuit donc qu'à défaut d'une union conforme à la naissance, aux instincts de Viergie, j'ai résolu de lui donner une position digne du moins de sa race. Or il faut que vous sachiez qu'elle a une voix splendide!

— Que ne le disiez-vous!

— J'y arrive, monsieur le comte, et comme je n'ignore pas qu'une ordonnance du grand roi a déclaré que les filles nobles ne dérogeaient pas en chantant à l'Opéra...

— Vous songez à tout, monsieur Marulas; mais vos talens universitaires auraient-ils eu aussi pour effet de faire de Viergie une grande artiste?

— Toute chose a son temps, monsieur le comte. J'ai cultivé son intelligence et sa santé. Elle a un tempérament superbe. C'est à moi de lui trouver maintenant un protecteur,... quelque Mécène ami des arts, capable de l'apprécier, et à qui je remettrai son sort. Si douloureuse que soit pour nous une séparation, une faible pension nous dédommagerait de nos peines.

Bien que j'attendisse ce mot comme couronnement des poétiques digressions du Marulas, je ne pus me défendre d'un haut-le-corps; mais je voulus écouter jusqu'au bout son impudence. — Et vous avez sans doute déjà choisi quelqu'un pour ce rôle d'ami des arts? lui dis-je avec le plus grand sérieux.

— Personne encore, monsieur le comte, répondit-il sans sourciller; mais j'ai l'avantage d'avoir eu quelques relations à la bourse de Marseille avec plusieurs banquiers fort riches que leur goût éclairé entraîne à protéger les artistes du théâtre... Et à moins que monsieur le comte n'ait à me conseiller quelque protecteur... de son choix,... dame! je verrais...

Sur cette suspension pleine d'éloquence, il me regarda d'un air ravi et toujours la bouche en cœur. Encore une fois, je tournai instinctivement les yeux vers la fenêtre. Il suivit mon regard avec une si comique anxiété que, comme au début de l'entretien, je me sentis désarmé. Ce petit jeu muet achevé : — Monsieur le comte sait du reste, ajouta-t-il vivement, que je ne me croirais pas le droit de rien conclure maintenant sans son avis.

— Vous m'accordez trop, monsieur Marulas, répliquai-je d'un ton significatif auquel il ne se méprit pas, et mon peu de penchant pour les muses me rend tout à fait impropre à de tels conseils. J'ai même une horreur particulière pour le chant, et lui désignant la porte de mon air le plus engageant : — Bonjour, monsieur Marulas, ajoutai-je; enchanté d'avoir fait votre connaissance...

Pour le coup, il demeura tout à fait ébahi; mais je réitérai mon geste avec un sourire si persuasif que, sans essayer un mot et toujours la bouche en cœur, il quitta son fauteuil, glissa sans bruit vers le seuil en faisant un détour pour ne pas me présenter le dos, et les yeux fixés sur moi, comme s'il eût jugé prudent de protéger ses derrières, il sortit vite et gagna le perron. Un instant après, je l'aperçus reprenant avec la Viergie l'allée du parc qui mène à la grille.

MARIO UCHARD.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

# BERNARD DÉLICIEUX

ET

## L'INQUISITION ALBIGEOISE

1300 — 1320

Vers la fin du mois de juin de l'année 1300, Nicolas d'Abbeville, de l'ordre des frères prêcheurs, exerçant la charge d'inquisiteur de la foi dans le district de Carcassonne, se présente au couvent des frères mineurs de cette ville et demande que les portes s'ouvrent devant lui. Le pape Boniface l'a, dit-il, chargé de vive voix de faire une enquête sur un certain Castel Fabri, riche bourgeois de la ville, que la rumeur publique accuse d'avoir fréquenté vers la fin de sa vie des gens réputés hérétiques. Ce Castel est mort depuis longtemps déjà dans le couvent des frères mineurs, ses amis, et a été enseveli dans leur cloître; mais les morts comme les vivans ont des comptes à rendre au tribunal de l'inquisition, et l'amitié de tout un couvent de franciscains ne peut être acceptée par un dominicain comme une garantie suffisante d'orthodoxie. Nicolas d'Abbeville vient donc rechercher les preuves de l'hérésie de Castel. Cependant c'est en vain qu'il s'efforce de faire valoir, même par la menace, les droits qu'il tient de sa charge; le frère syndic et le frère gardien du couvent lui en refusent l'entrée, et à tout ce qu'il ne manque pas d'alléguer contre les sentimens religieux de Castel se charge de répondre le frère lecteur du même couvent, maître Bernard Délicieux, un des familiers de Castel, qui l'a connu pour le meilleur des hommes, le plus scrupuleux observateur de la règle

des mœurs, qui l'a vu mourir bon catholique, et qui, dit-il, a reçu la mission de défendre sa mémoire.

Cette mission, qui l'a donnée? Bernard nomme Arnauld de Roquefeuille, provincial de son ordre. Bernard ajoute qu'il a déjà fait tous ses efforts pour la remplir, quand, vers la fin du mois de mai de cette année, il s'est rendu dans la ville de Marseille, où les frères prêcheurs tenaient leur chapitre général, et s'est présenté devant ce chapitre comme garant de la foi de Castel. Quelle autorité peut avoir en pareil cas le mandat d'un ministre provincial? C'est, il paraît, une question. Nicolas d'Abbeville s'éloigne et va consulter des juristes. Les juristes répondent que maître Bernard ne doit pas être entendu, et quand celui-ci se rend le 4 juillet, jour fixé pour le procès de Castel, à la maison que l'inquisiteur habite, Nicolas d'Abbeville refuse obstinément de lui donner audience : l'affaire sera jugée sans lui; mais il y a d'autres juristes que ceux à qui Nicolas d'Abbeville a demandé conseil. Bernard s'adresse à Jean de Pena, docteur en décret, canoniste d'un grand poids, et sur son avis il appelle du refus qu'on a fait de l'entendre. L'instrument de l'appel étant rédigé, Bernard, accompagné de quelques amis, va de nouveau trouver l'inquisiteur. Cette fois Nicolas d'Abbeville ne veut ni de controverse ni de pourparlers, et, voyant de loin venir Bernard et sa suite, il fait fermer sa maison. On lit donc la pièce en pleine rue, et, non sans tumulte et sans bravade, on affiche le parchemin sur la porte close avant de se retirer (1). Telle est la première scène d'un long drame, un drame qui dure vingt ans, dont nous nous proposons de raconter ici, d'après de nombreux témoignages (2), les incidens variés et tragiques.

## I

Né dans la ville de Montpellier (3), Bernard Délicieux s'est engagé dans l'ordre de saint François en l'année 1284, et depuis ce temps il a fait différens voyages en France, en Italie, allant de cou-

(1) Une copie de cette pièce curieuse nous a été conservée. Elle est dans le t. XXXIV, fol. 123, des manuscrits de Doat, à la Bibliothèque impériale.

(2) La plupart de ces témoignages nous sont offerts par un précieux manuscrit de la Bibliothèque impériale, inscrit dans le fonds latin sous le n° 4270. Il contient les pièces du procès, commencé en 1318, continué en 1319, contre Bernard Délicieux, et porte ce titre : *Processus insignis contra fratrem Bernardum Delitiosi.* C'est un volume souvent mentionné par Ét. Baluze, qui l'a fait copier sur un manuscrit de Carcassonne et en a publié quelques extraits dans son recueil intitulé *Vitæ papar. Avenion.*, t. II, col. 341 et suiv.

(3) Voyez Bernardus Guidonis, *Historiens de France*, t. XXI, p. 747.

vent en couvent avec la liberté des religieux de son ordre, et partout recherchant, selon son inclination personnelle, les gens les plus signalés par la vivacité de leur esprit. A Milan, il a rencontré le bizarre Raymond Lulle, qui est resté son ami. Ailleurs, peut-être à Montpellier, il a connu maître Arnauld de Villeneuve, médecin, alchimiste célèbre, avec lequel il échange des lettres. Si Raymond Lulle ainsi qu'Arnauld de Villeneuve ont déjà l'un et l'autre la réputation de penser avec beaucoup d'indépendance sur toute matière, et si même l'un d'eux est publiquement excommunié, cela ne paraît pas trop inquiéter Bernard. On accuse Arnauld d'avoir tenu sur le compte du pape des propos injurieux; mais entre franciscains on traite volontiers les papes avec la même irrévérence. On ajoute qu'il est magicien; mais déjà bien des gens, et Bernard est peut-être de ce nombre, ne croient pas plus aux magiciens qu'à la magie. L'ordre de saint François ne peut d'ailleurs prétendre à la renommée d'un parfait rigorisme, puisqu'il en est déjà sorti beaucoup de novateurs, et maître Bernard passe, même dans son ordre, pour un téméraire, un de ces hommes ardens, pleins de courage, qu'on approuve souvent et qu'on n'imite jamais.

Puisque ses confrères l'ont choisi pour lecteur, il est savant. Qui lisait en ce temps enseignait, — la méthode pratiquée dans toutes les écoles, dominicaines ou franciscaines, étant de lire d'abord un texte pour l'interpréter ensuite. Bernard était donc capable de discourir, selon la mode de l'époque, sur la logique d'Aristote, au plus grand profit des opinions théologiques ou philosophiques qu'avaient professées les plus grands docteurs de sa robe. On peut toutefois le supposer et non le prouver : si Bernard a laissé des écrits, ils ont disparu; mais ce que prouvent tous les témoignages contemporains, c'est la puissance vraiment extraordinaire de sa parole. Quand il juge utile de contenir les multitudes frémissantes, il paraît, conseille la patience et se fait écouter; de même quand il les trouve hésitantes au moment d'agir, il les enlève et les précipite sans résistance où son dessein est de les conduire. Sous ce rapport, la nature l'a si bien doué, que sa conversation ordinaire est elle-même d'une séduction irrésistible. Les gens qu'il aborde disent qu'il les enchante, et qu'il suffit de l'écouter pour être à lui. On le verra persuader, entraîner les plus habiles conseillers du roi Philippe, le roi lui-même, et lui dicter en quelque sorte des mandemens qu'il regrettera un jour d'avoir signés. Désormais compromis avec l'inquisition et sachant tout ce qu'il doit redouter de ses ressentimens, cet homme véhément et persuasif forme alors, à l'exemple des grands agitateurs dont il n'ignore peut-être pas l'histoire, une des entreprises les plus considérables qu'on ait jamais tentées; il entreprend

de combattre en face, à découvert, un ordre entier, le plus puissant des ordres, en conjurant contre lui toutes les terreurs et toutes les vengeances, et, sans se promettre la victoire, il engage résolûment la lutte.

Vers le mois d'août de l'année 1301 arrivent à Toulouse Jean de Picquigny, vidame d'Amiens, et Richard Leneveu, archidiacre d'Auge dans l'église de Lisieux, nommés par le roi réformateurs du Languedoc. Le Languedoc était une province où l'on ne reconnaissait le roi de France comme seigneur immédiat que depuis l'année 1271. Ainsi nouvellement annexée au domaine royal, cette province avait eu dès l'abord à subir les charges de cette annexion, dont elle attendait encore les profits. Quand le présent attriste, la jeunesse espère en l'avenir; mais la vieillesse regrette le passé, et ce regret peut facilement devenir séditieux. Averti que Toulouse commençait à parler de ses anciens comtes, Philippe le Bel y envoyait deux hommes d'une expérience et d'un dévouement éprouvés, avec un titre qui fait assez connaître leur mandat. Ils venaient réformer en commun, l'un laïque et l'autre clerc, tous les désordres, et, sinon corriger tous les abus, du moins les reconnaître et les signaler.

Dès que l'on est informé de leur présence dans les murs de Toulouse, plusieurs députations leur sont adressées par les villes d'Albi, de Carcassonne, de Cordes, de Castres, de Limoux, villes albigeoises qui, depuis la fin des croisades entreprises pour les ranger à l'orthodoxie romaine, c'est-à-dire depuis l'année 1229, ont été constamment opprimées par l'inquisition, et qui doivent supposer, quand on parle de réforme, qu'il s'agit enfin de les protéger contre leurs tyrans. Il existe dans la ville d'Albi un couvent de frères prêcheurs où les fonctions de prieur ont été quelque temps exercées par Foulques de Saint-George, élu récemment inquisiteur de Toulouse. Foulques avait des droits à cette rapide promotion. La ville d'Albi ne possède pas un inquisiteur particulier, et, privée de ce privilége, elle est dans la dépendance de Nicolas d'Abbeville, inquisiteur de Carcassonne; mais celui-ci, ne pouvant suffire à l'administration d'un aussi vaste territoire, s'est adjoint comme vicaire le prieur d'Albi. C'est dans ce vicariat que Foulques de Saint-George s'est montré digne d'une plus haute fonction. Il ne laissait pas écouler une semaine sans faire incarcérer par le sénéchal quelques gens d'Albi choisis parmi les plus notables. En ces gens d'Albi, qu'il prétendait bien connaître, il ne voyait, disait-il, que des mécréans, apôtres ou sectateurs des mêmes hérésies.

Sur la quantité comme sur la qualité de ces hérétiques, nous sommes exactement informés. Leurs noms, leurs interrogatoires, le recensement de leurs possessions territoriales, ont été consignés,

en d'effroyables registres (1). En effet, ces hérétiques sont nombreux, et leurs crimes les voici. Quelques-uns, recherchant le mérite d'une pureté surhumaine, ne s'abstenaient pas seulement de manger de la chair, ils répudiaient encore tout ce qui vient de la chair, comme les œufs, le beurre, le fromage. D'autres, pour imiter la pauvreté du Christ, distribuaient leurs biens et vivaient d'aumônes. De plus subtils, dissertant sur le mystère de la consécration, avaient exprimé des doutes au sujet de la présence réelle. Les plus coupables avaient été entendus disant que les inquisiteurs appartenaient à la synagogue de Satan. Un de ces crimes ayant été dénoncé, même par un seul témoin, l'accusé était pris, incarcéré, soumis à la torture. La condamnation prononcée, le coupable, s'il n'était renvoyé devant le juge séculier, qui devait le brûler ou le pendre, était jeté pour un temps ou pour le reste de sa vie dans une prison appelée *mur*, que nous a décrite l'historien le plus fidèle de l'inquisition, Philippe de Limborch. Cette prison se composait de deux cachots superposés dont les murs avaient cinq pieds d'épaisseur. Dans le cachot supérieur, le jour pénétrait par une étroite baie grillée; mais le cachot inférieur était souterrain, sans lumière. Deux portes, séparées l'une de l'autre par l'épaisseur du mur, fermaient les deux cachots. On communiquait avec le prisonnier par un guichet pratiqué dans la porte intérieure. Par ce guichet, on lui donnait du linge et des vivres. Tels étaient les délits et telles étaient les peines. N'omettons pas de dire que les biens des condamnés étaient confisqués au profit commun de l'église et de l'état. Cela explique pourquoi la longue liste de ces condamnés nous offre les noms des plus riches citoyens d'Albi.

L'évêque d'Albi, qui aurait pu contenir le zèle farouche de Foulques de Saint-George, ne s'employait qu'à le seconder. Cet évêque, Bernard de Castanet, issu d'une famille considérable de la province, détestait les bourgeois d'Albi, qu'il avait dès l'abord soulevés contre lui par ses exactions. Élevé sur le siége épiscopal en mars 1276, il voyait dès l'année 1277 son palais envahi, sa vie menacée. Les choses depuis ce temps n'avaient pas mieux été. Après avoir fait connaître en lui l'avide convoitise du chef temporel, Bernard de Castanet ne dissimula pas longtemps l'implacable âpreté du chef spirituel. Ayant toujours en sa compagnie le prieur et le lecteur des dominicains d'Albi, il se faisait appeler « lieutenant de l'inquisiteur » dans son diocèse, et saisissait lui-même en cette qualité,

(1) Les registres originaux ont été perdus ou dispersés. On en trouve la copie dans plusieurs volumes du fonds de Doat, à la Bibliothèque impériale. Voyez aussi Limborch, *Hist. Inquis.*, seconde partie, et *Inventaire inédit des archives de l'inquis. de Carcass.*, dans le tome IV des *Mémoires de la Société archéol. de Montpellier*.

sans attendre les ordres de son général, les personnes et les biens. L'inquisiteur de Carcassonne avait donc en Bernard de Castanet un collaborateur, un émule plein de zèle, et, si durement traitée par l'un et par l'autre, la malheureuse ville d'Albi, qui avait fait autrefois de vains appels à la justice de Philippe III, en était maintenant réduite à solliciter la protection de Philippe IV. Elle n'avait plus en effet d'autre espoir.

La ville de Carcassonne n'avait pas été plus épargnée. Elle ne se plaignait pas, il est vrai, de son évêque; mais elle se plaignait beaucoup de son inquisiteur, car à tous ses anciens griefs contre les ministres du saint-office s'en joignaient de nouveaux. Quelques années auparavant, en 1295, deux illustres professeurs de droit romain, Guillaume Garric et Guillaume Brunet, poursuivis et condamnés comme hérétiques, avaient pu facilement soulever toute la ville et faire reculer un instant leurs ennemis devant cette manifestation redoutable de la colère publique (1); mais l'inquisiteur, ayant assigné les rebelles devant la cour de Rome et devant la cour de France et obtenu contre eux deux sentences sévères, leur avait ensuite imposé comme pénitence une contribution de 90 livres tournois imputables à l'érection d'une chapelle dans le couvent de Carcassonne. La somme avait été payée bien à contre-cœur, on venait d'achever la chapelle, et les prêcheurs en avaient fait la dédicace en narguant les bourgeois, plus humiliés que repentans.

Arrivent donc à Toulouse auprès des réformateurs un grand nombre de femmes d'Albi séparées de leurs maris emmurés, qui racontent avec des larmes les atroces pratiques de leur inquisiteur, de leur évêque. Arrivent en même temps de Carcassonne et des lieux voisins de notables citoyens qui dénoncent d'autres méfaits, et conseillent aux envoyés du roi d'interposer leur autorité, s'ils veulent prévenir un éclat nouveau de l'indignation populaire. Arrive aussi de Narbonne, où il vient de faire un séjour de quel-

(1) Bernardus Guidonis, *Historiens de France*, t. XXI, p. 743. — Guillaume Garric eut l'habileté de se soustraire ensuite pendant plusieurs années à la vengeance des inquisiteurs. Il vécut excommunié, mais libre. Plus tard, après la mort de Philippe le Bel et celle de Clément V, quand l'inquisition, affranchie de toute surveillance, sévit avec une nouvelle fureur, Guillaume Garric, alors très âgé, fut arrêté, emmuré, et réduit par la dureté du supplice à faire un aveu quelconque d'hérésie. En ces circonstances, le 14 juillet 1321, il fut absous et réconcilié avec l'église; mais les inquisiteurs Bernardus Guidonis et Jean de Belna lui imposèrent comme pénitence, en levant son excommunication, de fournir à ses frais un soldat pour la plus prochaine expédition en terre sainte, et provisoirement de quitter la France dans le délai de trente jours. Cette sentence a été publiée par Philippe de Limborch, *Liber sentent. Inquisit. Tolosanæ*, p. 282.

ques mois, frère Bernard Délicieux, trois fois, nous dit-il, appelé par le vidame, mais plutôt, car on n'est pas sur ce point obligé de le croire, convié par les gens d'Albi et de Carcassonne à ce rendez-vous de tous les persécutés.

Quelle que soit sa passion contre l'inquisition dominicaine, Bernard n'oublie pas qu'il est religieux, et qu'il doit d'abord, en cette qualité, proposer le recours aux moyens canoniques. L'inquisition tient ses pouvoirs de Rome; c'est donc à Rome qu'il faut faire connaître comment elle en use. Si le devoir de tous les fidèles est de révéler le mal, il n'appartient qu'au chef de l'église de trouver et d'appliquer le remède. Tel est alors l'avis de Bernard. En attendant, il provoque les révélations. Au respect qu'inspirent sa robe et son titre se joint l'influence de sa parole facile, animée. Il est bientôt le conseiller, le procureur des femmes d'Albi. Après avoir entendu le détail de leurs doléances, il dicte à Pierre Conseil, son clerc familier, une série d'articles dans lesquels sont résumés tous les actes de violence imputés à Foulques de Saint-George, et il remet lui-même ces articles au vidame. Les envoyés de Carcassonne le visitent, et il les excite contre Nicolas d'Abbeville. — Le vidame d'Amiens et l'archidiacre d'Auge, qui sont déjà devenus les amis de Bernard, s'en réfèrent eux-mêmes à son jugement sur toutes les plaintes. Comme l'ont déclaré plus tard divers témoins, Bernard est l'artisan principal de la grande conspiration qui va bientôt éclater.

Les réformateurs étaient venus à propos. Dans tout le comté de Toulouse, la société laïque était vivement émue. L'inquisition ne distinguait ni la condition, ni le sexe, ni l'âge des personnes, et sévissait partout, dans les villes et les bourgs, dans les riches hôtels, les châteaux et les chaumières, avec le même zèle et la même fureur; aussi était-elle partout également maudite. Dans le clergé même, séculier ou régulier, les inquisiteurs avaient beaucoup d'adversaires : avec leurs poursuites à outrance, ils ne servaient pas, disait-on, la cause de la foi, ils fécondaient plutôt la vieille semence de l'hérésie. Dans tous les discours tenus aux oreilles des réformateurs, pas un mot en faveur de la liberté de conscience. Ce droit que tout homme apporte en naissant de croire ou de ne pas croire, de raisonner ou de déraisonner librement sur toute matière métaphysique, est un droit alors inconnu. Avant qu'on le connaisse, combien de siècles s'écouleront encore! Tous les griefs sont des condamnations iniques, de scandaleuses spoliations. Bien peu de gens osent prétendre que l'inquisition ne soit pas nécessaire; on accuse simplement la conduite des inquisiteurs. Cependant, l'accusation étant à la fois passionnée et presque générale, les réformateurs vou-

draient, comme on leur en donne le conseil, intervenir, et, pour calmer les esprits, suspendre quelque temps les pouvoirs d'un tribunal abhorré. Toutefois l'inquisition est une trop grande puissance pour qu'ils osent prendre sur eux-mêmes de commencer contre elle ces périlleuses hostilités. On conseille encore un appel à Rome; mais cet appel ne peut venir d'eux : il n'appartient qu'au roi de mettre Rome en mouvement au sujet d'un ordre religieux. Il n'est pas sûr d'ailleurs que l'inquisition ne soit pas en faveur auprès du roi Philippe. Frère Nicolas, son confesseur, n'est-il pas dominicain ? Avant d'agir, les réformateurs prendront les ordres du roi.

Chargés, il y a quelque temps, d'instruire le procès de Bernard Saisset, évêque de Pamiers, accusé de trahison, Jean de Picquigny et Richard Leneveu l'ont assigné pour le mois d'octobre devant la cour du roi. Ils doivent eux-mêmes à cette date se présenter à la cour pour y justifier les conclusions de leur enquête. Quand donc on les sollicite de prévenir par un coup d'autorité les tumultes qu'on redoute, ils annoncent simplement qu'ils vont informer le roi de ce qui se passe, ajoutant, pour modérer les plus vives ardeurs, qu'ils reviendront bientôt avec les instructions qui leur manquent. La nouvelle de leur prochain départ s'étant répandue, les premiers habitans de Carcassonne et d'Albi se concertent et désignent pour les accompagner dans ce voyage les plus considérables ou les plus habiles de leurs concitoyens. Bernard Délicieux conduira l'ambassade. La ville d'Albi sera représentée par Guillaume Fransa, un de ses consuls, par Pierre de Castanet, de famille consulaire, un des parens de l'évêque et son adversaire résolu, par maître Arnauld Garcia et maître Pierre Probi, de Castres. Ces deux derniers sont des jurisconsultes très dévoués à la cause albigeoise et tout à fait brouillés avec l'inquisition. Un des proches parens de Pierre Probi, Jean Bauderie, est au nombre des emmurés; la famille Garcia, une des plus riches d'Albi, habite depuis l'année 1252 l'ancien palais des vicomtes, et l'inquisition menace déjà le frère d'Arnauld, Raymond Garcia, dont elle doit confisquer plus tard tous les biens. Enfin Carcassonne a choisi pour son ambassadeur principal Élie Patrice, homme fier, actif, audacieux, jouissant du plus grand crédit dans le bourg et dans la ville, qu'un chroniqueur dominicain appelle avec plus d'indignation que d'emphase le « petit roi » de Carcassonne (1). Ainsi, quand les réformateurs seront admis à l'audience du roi et lui raconteront tout ce qu'on reprend dans la conduite des inquisiteurs, ils pourront produire des témoins. A ce grave

(1) « Qui regulus carcassonensis videbatur. » Bern. Guidonis, dans le *Recueil des Historiens de France*, t. XXI, p. 743.

cortége, car il faut tout dire, s'en joint un autre qui l'est beaucoup moins. Une femme nommée Navenias avait un grief particulier contre Foulques de Saint-George; elle l'accusait de l'avoir rendue mère. Les consuls d'Albi lui donnent 10 livres tournois pour ses dépenses, un cheval pour monture, et l'envoient à Paris avec leurs autres députés déposer devant le roi sur les mœurs de cet homme qui censure avec tant de rigueur les doctrines de son prochain.

Tandis que se forme la légion des accusateurs, les accusés de leur côté se rassemblent et préparent leur défense. Ils ne tiennent pas, il est vrai, de l'autorité royale leur juridiction sur les consciences; ils sont la vaillante milice des papes; ils ne peuvent toutefois se dissimuler que les domaines des deux pouvoirs qui prétendent régir le monde sont dans le présent assez mal déterminés, et que l'expresse approbation du pape ne saurait elle-même les protéger efficacement contre la malveillance du roi. Ils enverront donc à Paris, eux aussi, des députés, et à leur tête le plus vivement accusé des inquisiteurs, Foulques de Saint-George. Leur cause sera d'ailleurs, ils l'espèrent, énergiquement défendue par les nombreux amis qu'ils ont auprès du roi et par l'évêque même de Toulouse, qui de son côté se rend à la cour, où il est appelé comme un des témoins les plus importans de la trahison de Pamiers.

La cour était à Senlis, où Saisset, l'évêque de Pamiers, accusé de trahison, devait comparaître devant le roi. La députation albigeoise s'arrête néanmoins à Paris, et Bernard va prendre domicile dans le couvent de son ordre, sous les murs de la ville, près de la rue du Paon. Comme il dirige tous les mouvemens de l'ambassade, sa chambre est souvent visitée. Ce n'est pas en effet une de ces cellules bénédictines où ne pénètrent jamais les gens du dehors. On ne professe pas dans les ordres nouveaux l'horreur du siècle; on n'y encourage pas le désœuvrement de la vie solitaire. Non-seulement la chambre de Bernard est ouverte à tout venant, mais il en sort fréquemment lui-même pour aller à Senlis voir le roi, la reine, les réformateurs du Languedoc, les seigneurs de la cour, quiconque peut le servir. Au retour, il rédige les mémoires qui seront présentés par ses compagnons de voyage. Son zèle ne connaît pas le repos.

Nous avons un compte-rendu fait par lui de son premier colloque avec le roi dans le château de Senlis en présence du vidame d'Amiens, du comte de Saint-Pol et de quelques autres seigneurs. Informé déjà par le vidame, le roi demande à Bernard des détails nouveaux. Bernard raconte l'histoire des précédentes années, se proposant de démontrer que l'odieuse oppression contre laquelle l'Albigeois se révolte est à peu près également imputable à tous les ministres de l'inquisition. Ils sont, il est vrai, suivant la diversité de leurs caractères, plus ou moins cruels et plus ou moins rapaces;

mais ni les uns ni les autres ne peuvent être humains, puisqu'ils doivent tous pratiquer le même système, qui consiste à dominer par la terreur. Il faut donc aux uns et aux autres un nombre à peu près égal de victimes. On dit qu'il est resté dans l'Albigeois quelques gens attachés aux anciennes erreurs, qui les propagent en secret et fomentent ainsi le trouble dans l'église, dans l'état, ce que ni l'église ni l'état ne peuvent supporter. Le fait semble douteux. S'il est prouvé, veillons au salut commun de l'état et de l'église. Bernard ne connaît qu'une religion légale, il entend donc que l'on recherche les hérétiques et qu'on triomphe de l'hérésie; mais puisque les moyens jusqu'alors employés n'ont pas réussi, qu'on y renonce, et puisque les religieux de saint Dominique ne savent pratiquer que les plus violens, qu'un autre ordre soit prié d'agir autrement. Rome elle-même, à qui sont déjà parvenues tant de plaintes, se laissera facilement persuader que ce changement est nécessaire. Si pourtant le pape Boniface n'y consent pas, le roi peut sans le consulter prendre une mesure qui calme l'agitation des esprits; il peut suspendre pour quelque temps, en invoquant à propos la raison d'état, l'exercice des pouvoirs attribués par privilége aux religieux de saint Dominique. Durant cette suspension, l'inquisition elle-même, affranchie des craintes qui l'obsèdent, s'adoucira.

Philippe le Bel prêtait au discours de Bernard une oreille attentive, l'approuvant, et néanmoins gardant ce prudent silence qu'impose toujours la responsabilité du commandement, quand à la porte de la salle d'audience, qui était ouverte, parurent, conduits par frère Nicolas, confesseur du roi, les inquisiteurs de Toulouse, de Carcassonne, de Pamiers, que suivaient un certain nombre de dignitaires de leur ordre. Philippe, élevant la main, leur enjoignit par un geste de se retirer, puis, s'adressant aux gens de sa suite, « je comprends, dit-il, que cet honnête lecteur m'a dit toute la vérité, comme je comprends que ces jacobins, qui chaque jour assiégent ma porte, me content mensonges sur mensonges pour dissimuler leurs trahisons. » La porte du roi fut donc interdite pendant quelques jours aux inquisiteurs et à leur cortége. Cependant ces jacobins avaient de trop puissans amis pour être longtemps exclus du palais quand un simple lecteur, appuyé de quelques consuls, y pouvait, disaient-ils, pénétrer librement pour les diffamer. Enfin admis, ils affectent de mépriser la cohue de leurs accusateurs et ne s'emploient qu'à compromettre, s'ils le peuvent, dans l'esprit du roi, le plus considérable d'entre eux, le vidame d'Amiens. Il leur fut alors proposé par le roi de paraître devant le conseil, le vidame étant assigné. Au jour convenu, le débat ou plutôt le combat s'engage. Se présentent, comme champions du saint-office, Foulques

de Saint-George et le confesseur du roi. Ils accusent, ils s'excusent. Le vidame, plein d'ardeur, produit toutes les pièces du dossier formé par Bernard. En deux jours, la cause est entendue, et tant de faits sont allégués et prouvés à la charge de l'inquisition albigeoise qu'il demeure impossible de la justifier.

C'était au roi de conclure. Contre l'évêque d'Albi, coupable ou complice de tant de violences, Philippe le Bel ne prendra qu'une mesure comminatoire : il le condamne à 2,000 livres d'amende; mais contre l'ancien assesseur de Nicolas d'Abbeville, le terrible Foulques de Saint-George, élu récemment inquisiteur de Toulouse, le roi veut agir d'une façon plus efficace; il veut, suivant les conseils de Bernard, l'éloigner du théâtre de ses méfaits. Toutefois, dans l'état de ses rapports avec le pape, peut-il lui demander un service? ou peut-il prononcer lui-même la suspension d'un inquisiteur, s'attribuant ainsi l'autorité du juge d'église, contre le code théodosien et contre les canons? Philippe le Bel était assurément capable de beaucoup oser au détriment de l'église, n'étant pas plus dévot qu'un légiste; mais autant qu'un légiste il était prudent. Plus d'une fois, même après avoir été personnellement offensé par des religieux, par des évêques, il feignit par prudence de pardonner l'injure. Quel que soit donc son présent dépit contre les prêcheurs, il prie les supérieurs de leur couvent principal, le couvent de Paris, de révoquer eux-mêmes Foulques de Saint-George, et en même temps il écrit à l'évêque de Toulouse, qui était à Paris, lui faisant connaître entre quelles limites doivent être, suivant lui, contenus le zèle et le pouvoir jusque-là discrétionnaire des inquisiteurs.

Nous avons cette lettre à l'évêque de Toulouse, datée de Fontainebleau 8 décembre 1301 (1). Le roi s'exprime d'abord dans les termes les plus durs sur le compte de Foulques de Saint-George : « Quand son devoir était d'extirper les erreurs et les vices, il ne s'est employé qu'à les entretenir; sous le couvert d'une répression licite, il a osé des choses complétement illicites, sous l'apparence de la piété des choses impies et tout à fait inhumaines; enfin, sous ce prétexte qu'il avait à défendre la foi catholique, il a commis des forfaits horribles, exécrables. » Ensuite le roi prescrit les mesures qui seront prises par l'évêque de Toulouse pour calmer le pays. Aucune arrestation ordonnée par l'inquisiteur ne sera faite désormais par les sénéchaux sans le consentement de l'évêque diocésain, et, lorsque l'évêque et l'inquisiteur seront divisés d'opinion sur l'opportunité d'une poursuite, l'examen de l'affaire sera soumis à une commission de quatre personnes, le prieur et le lecteur du

(1) Vaissete, *Hist. du Languedoc*, t. IV, pr., col. 118.

couvent des prêcheurs, le gardien et le lecteur du couvent des mineurs. Ainsi le roi, sans restreindre par une définition nouvelle les droits de l'inquisition, en gêne l'exercice. Voilà nos fiers dominicains obligés de subir le contrôle de l'ordinaire, et, ce qui doit humilier encore davantage les inquisiteurs de Toulouse et de Carcassonne, deux frères mineurs peuvent être appelés dans certains cas au partage de leur autorité. Enfin, de ces deux mineurs, l'un sera peut-être leur plus ardent ennemi, frère Bernard Délicieux, présentement, il est vrai, lecteur de Narbonne, mais qui n'a quitté Carcassonne qu'avec l'intention d'y revenir.

Le lendemain du jour où le roi faisait porter cette lettre à l'évêque de Toulouse, il en recevait une autre de ce prélat qui contenait une nouvelle tout à fait inattendue. Celui-ci lui mandait que les frères prêcheurs de Paris s'étaient réunis au couvent de Saint-Jacques en assemblée capitulaire, et qu'après avoir délibéré sur la révocation de Foulques de Saint-George, ils avaient résolu de le maintenir quelque temps encore dans son emploi. L'évêque ajoutait qu'il conseillait au roi de s'en tenir là. La réponse de Philippe le Bel arriva bientôt (1). Il avait demandé simplement un désaveu; ce désaveu refusé, tout un ordre approuvait une série d'actes jugés après enquête odieux et criminels par le roi lui-même. C'était un véritable affront, auquel s'associait par surcroît l'évêque chargé de négocier l'affaire. « Que votre sagesse, lui répondit le roi, veuille bien apprécier si vous avez scrupuleusement rempli votre devoir envers nous... En tout cas, votre prudence circonspecte aurait dû s'abstenir de nous donner en cette occasion un conseil qui ne lui était pas demandé. » Quelques jours après, le 16 décembre, étant alors à Montargis, Philippe écrit à Guillaume Peire de Godin, de l'ordre des prêcheurs, son chapelain : « Pour ce qui regarde la délibération qui a eu lieu dernièrement dans le couvent des prêcheurs de Paris touchant l'affaire de l'inquisition et la personne de frère Foulques, la résolution qui l'a suivie nous étant connue, nous estimons que les auteurs de cette résolution se sont plutôt proposé pour but notre déshonneur et la flétrissure de tout un peuple que le profit de l'église et la punition des excès commis. Nous sommes en effet informés qu'après avoir traité cette affaire le prieur dudit couvent et les religieux présens ont arrêté que ledit frère Foulques, à qui l'on adjoindra quelque frère du même ordre, conservera son titre d'inquisiteur au moins jusque vers le milieu du prochain carême, pour qu'il continue durant ce temps les procès commencés et les termine par des arrêts, glorifiant ainsi de toutes leurs forces ledit frère et son ordre, nous faisant à nous-mêmes injure sur in-

(1) Cette lettre a été publiée par dom Vaissete, *Hist. du Lang.*, t. IV, pr., col. 119.

jure et ne s'inquiétant en rien d'obvier aux graves périls, au scandale public, qui doivent être la conséquence de toute cette conduite. Aurait-on osé croire, frère Guillaume, qu'un ministre provincial de notre royaume et les autres religieux de son ordre auraient eu de notre temps, comme cela vient d'avoir lieu, la hardiesse de soutenir contre nous, contre l'opinion d'un peuple entier, une personne si détestable, accusée de tant d'infamies, de tant de crimes? C'est en dire assez. En peu de mots, mais avec beaucoup d'affection, je vous prie de vouloir bien encore engager le provincial et ses confrères à modifier la résolution qu'ils ont prise, et à remédier par là le mieux qu'ils pourront au présent état des choses... (1) » Le roi ne pouvait exprimer plus vivement à quel point on l'avait offensé; mais, après quelques jours de réflexion, il avait cru devoir encore, par égard pour un ordre puissant, proposer un moyen de conciliation et promettre l'oubli de l'injure.

Cependant cette démarche sera vaine. Tout l'ordre de saint Dominique s'émeut et se concerte. Céder à la requête du roi et déposer immédiatement l'inquisiteur de Toulouse, c'est se condamner soi-même. — On ne céda pas. Malgré les ordres comme malgré les prières du roi, Foulques de Saint-George fut maintenu. Philippe le Bel eut alors un accès de colère. Il écrivit aux sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et d'Agen, leur enjoignant de mettre la main du roi sur les prisonniers de l'inquisition, d'interdire à Foulques toute poursuite nouvelle et de supprimer ses gages. Ce fut une grande mesure et d'un grand effet : l'inquisition, intimidée, cessa d'agir, et les populations respirèrent. Foulques de Saint-George conserva son titre, même après le carême, même après les fêtes pascales de l'année suivante. Il ne fut remplacé que le 29 juin 1302. Cette révocation fut prononcée par un chapitre général siégeant à Paris. Guillaume de Morières, prieur du couvent d'Albi, lui fut donné pour successeur, et dans les premiers jours de juillet le roi écrivit aux sénéchaux de Toulouse et de Carcassonne une nouvelle lettre pour leur donner l'ordre de reconnaître Guillaume de Morières et de lui rendre l'administration des prisons ainsi que la jouissance du traitement supprimé.

Les députés albigeois étaient encore à Paris. Ayant appris la destitution de Foulques de Saint-George, maître Arnauld Garcia, Pierre de Castanet et Élie Patrice se rendent ensemble au couvent des mineurs pour y voir Bernard. Bernard ne triomphe pas, car il connaît Guillaume de Morières et se défie de lui. Il regrette que le roi n'ait pas assez fait. Reconnaissant toutefois qu'il est venu comme député d'Albi dénoncer les méfaits d'un seul homme, que cet homme

(1) *Hist. du Lang.*, t. IV, pr., col. 120.

est désormais sans pouvoir de nuire, que par conséquent les députés d'Albi se sont heureusement acquittés de leur mandat, il s'éloigne de Paris et retourne à Narbonne. Si ses défiances sont injustes, on l'apprendra bientôt.

## II.

Il est permis de croire que l'inquisition voulut pendant quelque temps se montrer modérée. Après les échecs qu'elle avait éprouvés dans les conseils du roi, elle devait beaucoup redouter la surveillance du vidame, qui était venu reprendre à Toulouse ses fonctions de réformateur. C'était presque une nécessité pour elle d'affecter un humble maintien et de faire bon visage même aux hérétiques; mais on ne lui rendit pas ses politesses. Un peuple longtemps opprimé peut-il se tenir pour satisfait dès que l'oppression se relâche? Il se souvient, il a des rancunes, de justes rancunes; il déteste à bon droit les auteurs du mal qu'il a subi, qu'il a vu cesser, qu'il n'a pas vu réparer. D'ailleurs les poursuites seules se sont arrêtées. L'inquisition n'a lâché aucune proie; tous les malheureux qu'elle a condamnés, qu'elle a séparés du monde, sont demeurés dans ses cachots. Le roi n'a pu rendre à la liberté des gens qu'un tribunal souverain a jugés coupables. Il sait et dit savoir qu'il y a eu des condamnations iniques; mais elles ont été prononcées par un magistrat qui ne relève pas de lui : ce principe que toute justice émane du roi ne s'étend pas au-delà des causes civiles. Ainsi le peuple d'Albi a beaucoup trop de raisons pour gémir encore, pour détester encore l'inquisition, ses ministres anciens ou nouveaux, tous leurs fauteurs et tous leurs complices.

A leur retour, les deux avocats de la commune d'Albi, maîtres Arnaud Garcia et Pierre Probi, reçurent de tous côtés des témoignages de reconnaissance; mais on s'éloigna de plus en plus des inquisiteurs et de tous les religieux de leur robe : on ne leur donna plus d'aumônes, on n'alla plus assister au service divin dans leur église, on ne voulut plus de leur ministère pour les funérailles. Voici d'autres outrages. Le premier dimanche de l'avent de l'année 1302, des religieux dominicains, étant allés prêcher aux églises de Saint-Salvi et de Sainte-Martianne, furent accueillis au retour par des huées et des cris de mort. Vers le même temps, les consuls leur firent eux-mêmes la plus cruelle avanie. Sur une des portes de la ville, qui était proche de leur couvent, les prêcheurs avaient placé l'image de leur patron, saint Dominique. Les consuls la firent enlever pour y substituer les portraits du vidame d'Amiens, de l'archidiacre d'Auge, d'Arnauld Garcia et de Pierre Probi, les libérateurs de la ville. L'inquisition fut alors persuadée que sa modération

encourageait ses ennemis, et de nouvelles rigueurs furent jugées nécessaires.

Dès les premiers mois de l'année 1303, les poursuites et les arrestations recommencent sur le territoire d'Albi. Cependant, si l'inquisition peut toujours incarcérer, elle ne peut plus faire pendre ou brûler. Vainement en effet elle prononce des renvois au juge séculier; le juge supérieur à tous les juges séculiers, c'est le vidame, qui ne brûle et ne pend personne. Bernard est toujours à Narbonne. Il paraît avoir constamment occupé sa chaire du mois de juillet 1302 à la fin d'avril 1303; mais à cette dernière date il arrive à Toulouse, envoyé, dit-il, auprès du vidame et chargé de lui parler en faveur d'un ancien trésorier de l'église d'Agen, alors prisonnier d'état. Le vidame, en revoyant Bernard, lui dit que la persécution sévit de nouveau, que le trouble est partout, et qu'il faut retourner vers le roi pour lui faire connaître le vain résultat des mesures prises. Bernard, qui sait quelle force a sur l'esprit du roi l'argument de l'émotion publique, conseille au vidame d'ajourner son voyage et d'attendre quelque événement favorable. Pour ce qui le regarde, il croit devoir rester dans le pays, et, comme il vient d'apprendre que les mécontens doivent se réunir vers la fin de mai dans la ville de Carcassonne, il va présentement de ce côté.

Geoffroy d'Aubusson (1) avait remplacé Nicolas d'Abbeville dans la charge d'inquisiteur de Carcassonne. Moins ardent peut-être que son prédécesseur, il avait toutefois prescrit dans ces derniers temps des arrestations nombreuses au pays d'Albi, en respectant l'ordonnance, bien entendu, c'est-à-dire avec l'assentiment et le concours de l'évêque; mais, pour avoir été faites selon les formes indiquées par le roi, ces arrestations n'avaient pas été mieux agréées, et chaque jour arrivaient à Carcassonne les mères, les femmes, les fils des suspects emmurés, qui venaient gémir ou menacer au seuil du tribunal sinistre. Aux approches de l'Ascension se joignit à cette multitude désolée une députation envoyée par la ville d'Albi, et il y eut alors de fréquens colloques entre les membres de cette députation, Bernard et le vidame, qui était venu lui-même à Carcassonne pour voir, pour entendre ce qu'on faisait, ce qu'on disait, pour intervenir auprès des inquisiteurs et de l'évêque. Si Geoffroy d'Aubusson ne se laissa fléchir par aucune prière, Bernard ne s'affligea pas sans doute de lui trouver cette humeur intraitable qui provoquait de nouvelles et plus vives inimitiés. Le vidame pensait-il de même? Il parlait moins qu'il n'observait.

De Carcassonne, Bernard et le vidame vont à Cordes, où venaient

(1) Son nom est diversement écrit : *Geoffridus de Ablusiis, de Abluseriis, de Albusiis*. *Geoffroy d'Aubusson* est donc une traduction dont nous ne saurions garantir l'exactitude.

alors d'être exécutés d'autres enlèvemens de suspects. De Cordes, le vidame, pressé d'avertir le roi, se rend à Paris. L'événement que Bernard espérait n'a pas eu lieu; mais l'ensemble des faits doit suffire, à leur avis, pour éclairer Philippe. Le vidame parti, Bernard harangue la foule dans la maison commune de Cordes. Il parle du roi, il parle surtout du vidame, disant qu'une cause plaidée par un tel avocat doit être gagnée. Au mois de juillet, l'avocat est de retour. A-t-il plaidé? Personne n'en doute; mais a-t-il gagné sa cause? Il ne s'en vante pas. Cependant Bernard a promis et promet encore. N'étant plus tout à fait le maître du peuple d'Albi, qui craint d'avoir été déçu par de chimériques espérances, Bernard vient trouver le vidame à Carcassonne. Il n'arrive pas seul : un grand nombre d'Albigeois, impatiens de connaître la sentence du roi, se sont précipités sur ses pas, et il ne peut se défendre de les conduire lui-même devant le vidame. Le roi, comme le prouvent trop clairement les réponses embarrassées de son commissaire, n'a rien décidé; cependant ce même commissaire, qui a vu le roi, qui parle en son nom, dont la sincérité ne peut être soupçonnée, recommande si vivement de toujours espérer qu'il parvient encore une fois à calmer la foule. Jean de Picquigny se hâte alors de quitter Carcassonne; mais Bernard demeure dans cette ville, entouré des mécontens. Les circonstances ne lui commandent-elles pas beaucoup de réserve? Si pourtant il modère le ton de ses paroles, l'inquisition, qui est aux écoutes, va se glorifier d'un succès et se croire tout permis. Il n'est pas d'ailleurs commissaire du roi, il n'a pas la responsabilité du vidame. Quelles que soient donc les circonstances, il parlera comme il a toujours parlé. S'il peut être dangereux d'exciter encore les esprits, il peut être malhabile de les apaiser trop. Le 3 août, Bernard fait annoncer par le crieur public dans toute la ville de Carcassonne qu'il prêchera le jour suivant. Voici le texte de cette proclamation : « Au nom de Dieu et notre Seigneur Jésus-Christ, frère Bernard Délicieux à tous les habitans de Carcassonne! Que demain, jour de dimanche, une ou deux personnes de chaque maison se rendent au cloître des frères mineurs, pour l'honneur de Dieu, l'utilité de la ville de Carcassonne et de tout le pays de la langue d'oc, l'exaltation de la foi et de la sainte église de Dieu! » Ainsi Bernard annonce qu'il traitera dans son sermon des choses humaines comme des choses divines, et il convie la multitude à venir recevoir au couvent des mineurs les instructions diverses qui lui seront données, dans l'état présent des affaires, par le religieux patriote, son orateur favori.

Les ennemis de Bernard nous ont aussi conservé quelques passages du sermon. De ces passages, quelques-uns sont d'une grande violence. Cependant ils nous paraissent dans le goût du temps. A

toutes les époques d'ailleurs, les orateurs qu'on appelle sacrés ont exprimé leur avis sur les questions civiles dans un langage qu'on peut taxer d'intempérance. Le style propre de la chaire est l'emphase, l'emphase est le ton des mystiques. Bernard commence par ces mots empruntés à l'Évangile du jour : *Lorsque Jésus s'approchait de Jérusalem, contemplant cette ville, il pleura sur elle.* Ces mots lentement prononcés, Bernard se tait, promène ses regards sur l'assemblée, incline la tête et pleure; ensuite il dit : « Ainsi je pleure sur vous, gens de Carcassonne, envoyé vers vous par Jésus depuis déjà bien des années pour défendre votre honneur et justifier votre foi contre les calomnies de quelques traîtres revêtus de l'habit des frères prêcheurs. » L'exposition répond à l'exorde. Ayant raconté les phases diverses de la persécution si longtemps endurée avec tant de patience, Bernard continue en ces termes : « Qu'avons-nous maintenant à faire? Ce que firent les béliers au temps où les bêtes parlaient. Il y avait un grand troupeau de béliers dans une verte et riche prairie qu'arrosaient divers ruisseaux aux ondes limpides, et chaque jour venaient de la ville voisine deux bourreaux qui enlevaient dans la prairie un ou deux béliers. Voyant donc chaque jour diminuer leur nombre, les béliers se dirent entre eux : « Ces bourreaux nous écorchent pour vendre notre peau et manger notre chair, et nous n'avons ni maître ni protecteur qui nous défende; mais notre front n'est-il pas armé de cornes? Dressons-nous donc tous à la fois contre nos bourreaux, frappons-les de nos cornes, et nous les chasserons de cette prairie, et nous aurons sauvé notre vie ainsi que la vie des nôtres. » Ce fut ce qu'ils firent. Or qui sont, mes seigneurs, ces gras béliers, sinon les habitans de Carcassonne, ce pré dont la foi catholique romaine entretient l'opulente verdeur et qu'arrosent tant de sources de prospérité spirituelle et temporelle? qui sont ces gras béliers, sinon les riches citadins de la ville de Carcassonne écorchés par des bourreaux qui les enlèvent tour à tour, tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là, pour s'approprier leurs richesses? N'est-ce pas un gras bélier que cet homme si considérable, le père du seigneur Aimeric Castel, que les traîtres prêcheurs accusent d'hérésie? Et le seigneur Guillaume Garric n'est-il pas aussi hérétique parce qu'il est un gras bélier? Et pareillement le seigneur Guillaume Brunet et le seigneur Raymond de Cazilhac et tant d'autres emmurés que nous voyons cruellement dépouillés de leurs biens parce que nous n'avons personne qui nous défende contre nos bourreaux? » La péroraison de ce discours nous manque; mais l'orateur n'a pu conclure sans rappeler l'heureuse issue de la conjuration des béliers, et en effet les auditeurs de Bernard, après son discours, se portèrent aux maisons de quelques riches citadins, d'anciens consuls qui avaient favorisé l'inquisition ou ses minis-

tres, et détruisirent plusieurs de ces maisons. Entretenu par le spectacle des ruines, le souvenir de cette émeute dura longtemps.

Il est assurément permis de croire que ni Geoffroy d'Aubusson, ni Bernard, n'appellent de leurs vœux un engagement décisif; à l'un et à l'autre parti, les éventualités d'une telle collision doivent être en effet également redoutables. Cependant ils la provoquent par leurs discours, c'est-à-dire par leurs invectives réciproques, Bernard surtout, qui, seul orateur de sa cause, parle plus souvent et plus vivement. L'évêque et Geoffroy s'étant efforcés de soulever contre lui dans la ville de Carcassonne les gens, toujours nombreux, qui n'ont d'autre règle de conduite que le respect de toutes les autorités établies, Bernard va chercher du renfort au quartier-général des mécontens, à Albi. Nous l'y trouvons le 15 août prêchant au couvent de son ordre; puis il revient à Carcassonne, entraînant à sa suite une foule prête à tout oser. D'autres lieux viennent en même temps à Carcassonne des syndics députés par les consuls, des avocats chargés d'exposer les griefs des communes et des parens de suspects ou de condamnés. Toutes les protestations, toutes les inquiétudes et toutes les douleurs s'associent et s'aiguillonnent.

Si le vidame, qui est encore absent, n'arrive pas bientôt, une nouvelle sédition éclatera. Pressés par Bernard de hâter leur venue, le vidame et son collègue l'archidiacre se rendent enfin à Carcassonne. Ils n'étaient pas entrés dans cette ville qu'ils apprenaient en quel état ils l'allaient trouver. En effet, une grande foule, s'étant portée à leur rencontre, les arrête et leur crie : « Messires, messires, par la miséricorde de Dieu, faites-nous justice des traîtres! » Au moment où ils pénètrent dans les murs, nouveau tumulte et plus grave. En la compagnie du vidame était maître Guirauld Gahlard, avocat et juge, ami des prêcheurs. On se précipite sur son cheval, et l'agression est si furieuse que, sans la présence du vidame, il était peut-être massacré. Quand enfin les réformateurs du Languedoc ont franchi les portes de la ville, on les entraîne aussitôt au couvent des mineurs, où sont réunis aux principaux citoyens de Carcassonne les députés d'Albi, de Cordes et d'autres villes. Ce n'est plus la foule ameutée; cependant, quelle que soit la condition des personnes, la réunion est tumultueuse. L'avis commun, que chacun exprime avec véhémence, est qu'il faut agir, et sans délai, qu'il faut se porter aux cavernes de l'inquisition, en tirer les prisonniers et les transférer dans la citadelle. Puisqu'ils ont été condamnés, on ne peut les rendre libres; mais on peut leur épargner le mortel supplice de l'emmurement. Des arrêts de l'inquisition, il n'y a pas d'appel devant les commissaires du roi; mais que du moins il soit permis de revoir ces malheureux à la lumière du jour, de leur parler, de les entendre, et de savoir d'eux par quelle

série de tortures on les a contraints à faire l'aveu mensonger de leurs prétendus crimes. Une autre assemblée se tient en même temps dans une maison qu'avait autrefois possédée Raymond Costa, évêque d'Elne. Les réformateurs y trouvent d'autres personnes qui leur donnent le même conseil. Le peuple, dit-on, ne veut plus attendre; si l'on ne se presse pas de le devancer aux souterrains, il y va courir. Pour tout ce qui concerne les affaires de l'inquisition, les réformateurs se sont contentés jusqu'à ce jour d'encourager les plaintes, de les recueillir, de les porter à la connaissance du roi, et de les justifier devant lui. Or on leur demande aujourd'hui d'agir eux-mêmes et à la hâte, comme en pareille circonstance le roi n'agirait pas. Ils hésitent, puis ils promettent; mais ils promettent de manière à laisser croire qu'ils hésitent encore.

Quelques jours après, le vidame est circonvenu par une multitude de femmes qui se précipitent à sa rencontre, poussant des cris de désespoir. Ce sont les femmes des emmurés d'Albi, conduites par Bernard. Comme elles menacent même, dans l'égarement de leur douleur, le commissaire du roi, Bernard s'efforce de les contenir, et pour elles il supplie le vidame, disant que l'heure de la justice a déjà trop tardé. Le vidame voudrait cependant la retarder encore; mais l'émotion gagne toute la ville. Sortant de leurs maisons, les ennemis les plus déclarés de l'inquisition se portent à l'église des frères mineurs pour délibérer une dernière fois. La délibération n'est pas longue. Si les réformateurs, pressés par les femmes, leur résistent, si dans ce jour même ils ne vont pas aux cachots en ouvrir les doubles portes et rendre les prisonniers à la lumière du jour, leur besogne sera faite par les citoyens réunis en ce lieu. Les chefs de l'entreprise sont Pierre de Castanet et Guillaume Fransa : avec eux s'enferment dans l'église environ quatre-vingts conjurés, et dans ce nombre des gens de métier déjà pourvus des instrumens à l'aide desquels ils pourront promptement briser tous les obstacles. Les portes closes, ils attendent, silencieux et résolus, les nouvelles du dehors. Enfin, vers le milieu du jour, le vidame, vaincu par tant de prières, se dirige vers les cellules des condamnés. Quand il arrive sous les murs de la prison, Gahlard de Blumac, frère prêcheur, paraît derrière les barreaux de fer d'une des fenêtres et à haute voix le somme de s'arrêter où finit la juridiction du roi. En même temps ce religieux lance au vidame un papier où par écrit il proteste contre la violence qui le menace; mais le vidame, ne faisant pas plus état du papier que du discours, ordonne aux geôliers d'ouvrir immédiatement les portes, et pénètre dans l'intérieur de la prison, suivi de Bernard, d'Arnaud Garcia, de Pierre Probi, après lesquels se précipite la multitude; les cachots sont vidés, et tous les malheureux déposés vivans dans ces noirs

sépulcres sont transférés dans les tours de la ville de Carcassonne.

Les derniers jours du mois d'août paraissent avoir été paisibles. La population d'Albi retourne dans ses foyers et porte aux parens des emmurés cette bonne nouvelle : ils vivent encore, on a pu leur parler, on les a vu transférer hors de terre dans une prison spacieuse et saine. A Carcassonne, une sorte de stupeur succède à l'enivrement du succès. Cependant il y a toujours au fond des cœurs beaucoup de haine, et le moindre incident peut provoquer d'autres tumultes. Bernard prêchant dans les premiers jours de septembre à Carcassonne, ses auditeurs s'enflamment de nouveau, courent au couvent des prêcheurs, dévastent le portail de leur église et en brisent les fenêtres vitrées. Évidemment l'inquisition n'est plus protégée; elle est à la merci de Bernard, qui pourrait la supprimer, si le pape, si le roi, ne devaient un jour lui demander un compte sévère de cette suppression. Aussi tout le monde en est-il à dire que le pape et le roi feraient sagement de reparaître en scène, d'écarter leurs subalternes et de prévenir eux-mêmes les malheurs qu'on prévoit. Cette requête fut adressée d'abord au pape par le vidame d'Amiens. Il s'agit non d'une simple prière, mais d'une pièce de procédure. Quelles circonstances offrirent au vidame l'occasion de rédiger cette pièce ? C'est ce que nous avons maintenant à raconter.

Après avoir pris l'avis de ses confrères, l'inquisiteur Geoffroy a prononcé contre le vidame une sentence d'excommunication. Suivant les termes de cette sentence, Jean de Picquigny, commissaire du roi, s'est rendu coupable de deux graves délits. Il a d'abord refusé plus d'une fois au juge d'église le concours du bras séculier; en d'autres termes, il a refusé de brûler ou de pendre les hérétiques signalés, que l'église, ayant horreur du sang, ne brûle pas, ne pend pas elle-même. Ensuite il a pris une part active aux rébellions populaires, il a pénétré dans les prisons de l'église et lui a ravi ses prisonniers. En conséquence il est retranché de la communion des fidèles et voué dès ce jour à toutes les peines qu'une telle sentence emporte avec elle. C'était le droit de l'église de faire publier en tous lieux ces solennels décrets. C'était le droit de l'excommunié d'en déférer à la cour de Rome l'examen et la révision. Le vidame fait donc rédiger son acte d'appel et se rend à Montpellier, où le réclament d'autres affaires. C'est à Bernard que l'appel arrive de Rome accompagné de tout ce qui peut le recommander.

Bernard va d'abord porter la nouvelle de l'excommunication aux consuls d'Albi, et s'entendre avec eux sur la conduite qu'il faut tenir. Son avis est qu'il convient de venir en aide au vidame par une plainte où seront dénoncés tous les méfaits des inquisiteurs, où une enquête judiciaire sera demandée par les consuls, bour-

geois et manans de Carcassonne et d'Albi. Ainsi deux procès seront à la fois intentés à l'inquisition devant la cour de Rome, l'un sur l'appel du vidame, l'autre sur la plainte des citoyens persécutés. Or, pour plaider en cour de Rome, il faut avant tout de l'argent. Il en faut pour solder les dépenses de la procédure, il en faut encore pour se concilier un des sourires de la justice. C'est une expérience faite, la cour de Rome ne donne pas gain de cause à un plaideur avant de l'avoir ruiné. Les généreux habitans de Carcassonne et d'Albi ne voudront pas laisser à la charge du vidame, excommunié pour eux, à cause d'eux, les frais considérables de son appel. Il faut donc beaucoup d'argent, et Bernard propose en conséquence la levée d'un subside qui sera réparti, selon la forme des contributions volontaires, entre les villes dont le vidame a le plus mérité la reconnaissance.

Assurément aucune ville du Languedoc ne lui doit autant que celle d'Albi. C'est l'opinion de Guillaume de Pesencs, viguier du roi, et de Gahlard Étienne, juge royal. Cette opinion n'est pas, suivant les inquisiteurs, entièrement désintéressée, car ils sont l'un et l'autre de famille hérétique. Quoi qu'il en soit, Guillaume de Pesencs et Gahlard Étienne sont les premiers magistrats de la ville; ils parlent, ils agissent en son nom; ils viennent donc en son nom, accompagnés de plusieurs notaires et d'autres officiers du roi, trouver Bernard au couvent d'Albi, et s'engagent à fournir la somme qui leur sera demandée. On s'entendra sur le chiffre total du subside dans une réunion de délégués qui aura lieu prochainement à Carcassonne. Ayant reçu leur promesse, Bernard les quitte et va tenir ailleurs les mêmes discours. Partout on le comprend, partout on s'empresse de lui dire qu'on fournira l'argent nécessaire. Comme il s'adresse aux premiers citoyens des villes, il n'a pas besoin de beaucoup parler. Des viguiers, des consuls, savent tous combien la justice romaine est dispendieuse. A Carcassonne, au couvent des mineurs, dans la chambre de Bernard, se trouvent réunis au jour marqué Barthélemy Salvi, de Cordes, Grégoire de Maler et Guillaume Fransa, d'Albi, Arnauld Terrien et Raymond Belet, de Carcassonne. Comme on est d'accord sur la nécessité d'une contribution, il ne s'agit que d'en fixer la somme. Elle sera de 3,000 livres tournois, et Carcassonne en donnera 1,500, Albi 1,000, Cordes 500. C'est une forte somme, elle ne sera pas entièrement fournie; mais, pour le présent, on a tant d'ardeur qu'on ne recule devant aucun engagement.

Il ne suffit pas à l'inquisition d'excommunier le vidame. Tandis qu'il en appelle à Rome de son jugement, elle le dénonce au roi, et, pour que cette dénonciation ne demeure pas sans résultat, elle fait auprès de la reine d'actives démarches. La reine, qui a pour

confesseur un religieux de saint François, frère Durand, a souvent entretenu le roi de la misérable condition des gens d'Albi; elle s'est ainsi déclarée contre les ministres de l'inquisition, qui, le sachant, travaillent à se concilier cette puissante ennemie. Informés de leur intrigue, les gens d'Albi font parvenir à la reine avant la fin de septembre une supplique où nous lisons : « Lorsque notre seigneur le roi très clément, ému dans le fond de son cœur d'une pieuse sollicitude pour ses sujets, envoya dans ce pays, avec le titre de réformateurs, les vénérables seigneurs Jean, vidame d'Amiens, sieur de Picquigny, et Richard Leneveu, archidiacre d'Auge dans l'église de Lisieux, personnages d'une conscience pure et sereine, recommandés par la parfaite convenance de leur vie, de leurs mœurs, doués de prévoyance et de prudence, pratiquant la vertu, pratiquant la justice, et en conséquence aimés de tout le pays, auquel ils ont rendu d'inappréciables services, notre seigneur le roi voulut enfin mettre un terme à nos agitations, à nos longues afflictions, et nous accorder le soulagement de sa protection paternelle; mais aujourd'hui que certaines gens machinent, nous dit-on, d'odieux complots contre ces honorables personnes, essayant de les diffamer par leurs propos et remplissant de fausses allégations les oreilles du roi, nous ne savons quel secours implorer, si ce n'est celui de votre miséricorde habituelle. Nous vous invoquons donc tous ensemble, et les hommes et les femmes, et les jeunes gens et les jeunes filles, et les vieillards et les enfans, nous vous invoquons, vous l'ancre et le plus valide rempart de notre espérance, et nous vous demandons d'intercéder auprès du roi pour que sa bonté nous conserve ces respectables protecteurs... » L'auteur de cette véhémente missive, c'est Bernard. Les témoins qui l'ont déclaré nous paraissent en cela dignes de confiance. Bernard devait écrire, comme il parlait, de ce ton passionné.

## III.

Bernard partit bientôt pour Paris, accompagnant le vidame et une nombreuse population d'hommes et de femmes de Carcassonne, d'Albi, de Cordes, que le vidame conduisait devant le roi. Dans cette foule, nous retrouvons Guillaume Fransa, Pierre de Castanet, Arnauld Garcia, Élie Patrice et Pierre Probi, de Castres. Ce sont les lieutenans ordinaires de Bernard. Il ne va pas sans eux, ils ne vont pas sans lui; mais il commande et ils obéissent. Cependant à ces noms déjà cités nos pièces en ajoutent deux nouveaux, ceux de Jean Hector et de Bertrand de Villardel, frères mineurs. Ainsi Bernard n'a plus seulement dans son ordre des complices secrets; en voilà deux qui se déclarent. Ils étaient rendus à Paris vers le milieu

d'octobre. On vit la reine, qui fit comme de coutume le plus gracieux accueil aux opprimés d'Albi. On vit ensuite le roi, mais on ne put cette fois rien obtenir de lui. Les deux partis avaient à la cour même des adhérens également considérables, et Philippe le Bel recevait des uns et des autres des rapports si différens qu'il devait hésiter à conclure. Quand il s'était prononcé contre les ministres de l'inquisition, il avait espéré pacifier le pays, troublé par leurs violences. On lui disait maintenant qu'il avait alors imprudemment encouragé l'audace des hérétiques et causé lui-même des troubles nouveaux. Philippe ne voulait pourtant pas se retourner vers l'inquisition, qu'il n'aimait guère. C'est pourquoi, doutant du parti qu'il devait prendre, il répondit à Bernard, au vidame, aux envoyés des villes, qu'il avait résolu d'aller visiter lui-même son comté de Toulouse, qu'il y serait vers les fêtes de Noël, et qu'il espérait bien jusque-là ne pas recevoir la nouvelle d'autres tumultes. Il ne s'agissait plus que d'attendre un mois environ l'arrêt de sa justice.

Les ambassadeurs se retirèrent satisfaits. La reine leur a promis son assistance. D'ailleurs l'arrivée prochaine du roi ne doit-elle pas avoir pour conséquence nécessaire la confusion de leurs persécuteurs? Bernard, en quittant la cour, donne quelques instructions aux gens de Carcassonne, et se dirige sur Albi. Il y arrive à cheval, suivi d'un clerc, à cheval comme lui, et va s'établir au couvent de son ordre. Quelques jours après, il convoque dans ce couvent les consuls et les habitans de la ville, et, devant une assemblée d'environ cinq cents personnes, il prononce un discours. Comme on le sait, il vient de Paris et il a vu le roi; mais voici la grande nouvelle : le roi a promis d'être à Toulouse le jour de Noël. C'est un rendez-vous donné pour de solennelles assises. Assurément les avocats ne manqueront pas à la bonne cause, et ils auront à faire valoir d'irréfutables argumens. Cependant il faut leur venir en aide, et pour cela deux choses sont à faire : d'abord recueillir de l'argent, puisque c'est le nerf de toute procédure, ensuite avertir les populations des villes décimées et les entraîner à Toulouse pour émouvoir le roi, la reine, les jeunes princes par le concert de toutes les douleurs. Tel est le discours de Bernard. Aussitôt et sans hésitation, l'argent est promis : le notaire royal d'Albi, Arnauld Gallinier, enregistre toutes les promesses, et des émissaires vont dans les bourgs voisins préparer la manifestation convenue. Bernard se rend à Castres. Il y arrive le dimanche de l'Avent, et, ayant convoqué vers le soir les habitans de cette ville dans le vieux cimetière des moines de saint Benoît, il les prie d'adhérer à la ligue. Toute la puissance des inquisiteurs tient, s'écrie-t-il, à ce qu'on n'ose pas les combattre. Il faut oser et ne pas s'inquiéter du

reste. On dit de lui, par exemple, qu'il est l'antechrist. Qu'on le dise et qu'on le répète; il rit de cette vaine injure. Pour le vidame, pense-t-on, c'est plus grave, puisqu'il est excommunié; mais la sentence sera déclarée nulle. Toute sentence prononcée par l'inquisition depuis vingt ans a le même vice de nullité. Singulier tribunal qui rend des arrêts sur des crimes qu'il invente! Le roi soupçonne déjà qu'il en est ainsi, il faut le convaincre. Puisqu'il vient aujourd'hui rendre une solennelle visite à son peuple calomnié, qu'il soit entouré, pressé, supplié, qu'à l'éclairer tout le monde conspire, et le dernier jour de l'inquisition sera venu.

Philippe le Bel arrivait en effet le jour de Noël dans la ville de Toulouse, accompagné de la reine, Jeanne de Navarre, et de ses trois fils, Louis, Philippe et Charles. Un grand nombre de seigneurs et de prélats, parmi lesquels on distingue Guillaume de Nogaret et Guillaume de Plasian, l'archevêque de Narbonne et le docte évêque de Béziers, Bérenger de Frédol, forment son cortége royal. Lorsqu'à la tête de ce cortége le roi traverse les rues de la ville, une immense foule se précipite sur son passage, et crie : « Justice! justice! » C'est la manifestation que Bernard a demandée.

Philippe ne tarda pas trop à donner audience aux envoyés de Carcassonne et d'Albi. Ils vinrent en grand nombre. Nous revoyons à leur tête maître Arnauld Garcia, alors syndic des consuls et des habitans d'Albi, maître Pierre Probi, avocat spécial de Carcassonne, de Cordes et d'Albi, le juge royal Gahlard Étienne et frère Bernard. Avant qu'ils soient séparément entendus, le vidame prend la parole au nom de tous les plaignans et va résumer leurs griefs communs; mais il est interrompu par Guillaume Peire de Godin, ancien chapelain du roi, futur cardinal évêque de Sabine, alors ministre provincial des prêcheurs, qui récuse son témoignage comme étant celui d'un excommunié. Pierre Probi parle ensuite. Entre autres faits à la charge de l'évêque Bernard de Castanet, il rapporte qu'ayant procès sur des droits fiscaux avec les consuls et les habitans d'Albi, cet homme de la plus tyrannique arrogance fit arrêter dans l'espace de trois mois trente des plus honnêtes et des plus riches citadins, les accusant faussement d'hérésie, quand ils étaient notoirement de vrais catholiques, assidus à tous les offices, dociles observateurs de tous les commandemens de l'église.

Quand Arnauld Garcia obtient à son tour la parole, il décrit les tortures infligées par les inquisiteurs à leurs prisonniers, et supplie le roi de se laisser persuader qu'il raconte la simple vérité. Ceux qui le trompent, ce sont ceux qui, pour justifier les bourreaux, calomnient les victimes. Le syndic en était à ce point de son discours, quand Bernard, qui se tenait derrière lui, l'interrompit et lui dit avec force : — « Maître Arnauld, nommez le calomniateur, nom-

mez-le. Dites au roi : « C'est frère Nicolas, votre confesseur. » Et ajoutez : « Sire, vous ne devez pas croire aux propos de ce traître qui fait connaître aux Flamands tout ce qu'on décide contre eux dans le conseil. » Ces paroles, entendues par une partie de l'assistance, causèrent une vive émotion. Arnauld Garcia les ayant répétées, Guillaume de Plasian lui demanda s'il pouvait fournir la preuve d'une si criminelle trahison. « C'est, dit Bernard, ce que je tiens de maître Jean Lemoine, qui m'a raconté le fait, à moi-même, dans l'église de Sainte-Geneviève. » Il s'agit du cardinal Jean Lemoine, personnage de très grand poids, répandu dans toutes les cours et bien instruit de leurs secrets. S'il s'est vraiment exprimé de cette façon sur le confesseur du roi, l'affaire doit être sérieusement examinée. Elle le fut sans doute, car en l'année 1306 frère Nicolas n'avait plus le titre de confesseur du roi.

Arnauld Garcia ayant achevé son discours en priant le roi de prendre enfin à l'égard de l'inquisition des mesures efficaces, Guillaume Peire de Godin demande la permission de justifier ses confrères, si violemment accusés, et plaide pour Foulques de Saint-George; mais Gahlard Étienne, juge d'Albi, recommence devant le roi le récit de toutes les actions malhonnêtes reprochées à cet inquisiteur; il parle de sa vie dissolue, de ses procédures iniques, et, ayant fait succéder à son portrait celui de ses collègues, il se demande en terminant comment le peuple a pu si longtemps supporter ces pestes publiques.

A quelques jours de là, Bernard parut devant le roi, non comme accusateur, mais comme accusé. On avait dit à Philippe le Bel : « Si le pays est troublé, voici l'artisan de tous les troubles, c'est frère Bernard. » Bernard vient donc se défendre devant le conseil du roi, solennellement convoqué. Oui, dit-il, il est l'adversaire déclaré de l'inquisition. A bon droit on allègue que depuis plusieurs années il ne cesse de crier contre elle. Il a même tant crié que sa voix en est devenue rauque. Oui, si la ville de Toulouse est à cette heure remplie de gens venus de toutes parts pour témoigner contre l'inquisition, c'est son ouvrage. Le roi lui-même l'a chargé d'annoncer à tout le peuple d'Albi son arrivée prochaine : il l'a fait, et à cette nouvelle le peuple agité s'est calmé; mais il vient aujourd'hui, le roi présent, lui demander justice. Ce peuple que l'on représente comme animé des sentimens les plus dangereux se compose de fidèles sujets et d'irréprochables catholiques. Frère Guillaume Peire, provincial des prêcheurs, a dit, il y a peu de jours, devant le roi, qu'on ne trouverait pas un seul hérétique dans tout le Languedoc ailleurs que sur les territoires d'Albi, de Cordes et de Carcassonne, et, faisant ensuite le dénombrement de tous les hérétiques répandus en ces lieux, il en a compté quarante ou cin-

quante. Pourquoi donc tant d'enquêtes et depuis tant d'années tant d'incarcérations, de tortures, de violences? Ce qu'a dit frère Guillaume n'est pas d'ailleurs, il s'en faut bien, la pure vérité; ces nombres de quarante, de cinquante, sont imaginaires. Depuis longtemps il n'y a plus un seul hérétique dans tout l'Albigeois. L'archevêque de Narbonne et l'évêque de Béziers réclament à la fois contre cette assertion. Il y a eu, disent-ils, des cas d'hérésie avoués et prouvés. Bernard reprend qu'il faut se méfier de ces prétendus aveux. Les bienheureux Pierre et Paul, traduits comme hérétiques devant le tribunal de l'inquisition, seraient eux-mêmes, à son avis, bien empêchés de se justifier. Il ne s'agit plus de justice quand l'art d'interroger est devenu l'art subtil de tendre des piéges où trébuchent à la fois l'innocence et le crime. On demande alors à Bernard de quels inquisiteurs il entend incriminer ainsi la procédure. Il nomme Jean Galand, Jean de Saint-Seine, Nicolas d'Abbeville et Foulques de Saint-George. On lui répond que plusieurs de ces inquisiteurs sont morts, que les autres sont remplacés, et que le roi d'ailleurs a corrigé selon son pouvoir les abus qu'il signale. Bernard réplique : « Écoutez, entendez les plaintes, les clameurs, et vous apprendrez si le conseil du roi, quelle que soit sa prudence, a trouvé le remède le plus propre à guérir le mal. »

Le système ne fut pas toutefois changé. En limitant les pouvoirs du juge enquêteur, en l'assujettissant au contrôle de l'évêque diocésain, Philippe est persuadé qu'il a fait tout ce qu'il pouvait faire. L'église a ses tribunaux particuliers, dont la compétence est reconnue. Des condamnations pour hérésie, l'appel se fait devant le pape, non devant le roi, et, quand il se plaint si haut des empiétemens du pape sur sa puissance, Philippe ne croit pas le moment opportun pour toucher d'une main plus dure aux libertés de l'église. En conséquence, par une ordonnance du 13 janvier 1304, il confirme toutes les prescriptions contenues dans ses lettres du 8 décembre 1301, et, quelle que soit la vivacité des dernières suppliques, il maintient l'inquisition « au profit de la foi. » C'est au pape de décider s'il convient de l'abolir. C'est encore au pape qu'il appartient de statuer en dernier ressort sur les causes jugées, et d'annuler ou d'atténuer les peines prononcées. Le roi répète dans les termes les plus acerbes que la conduite des ministres de l'inquisition a trop longtemps scandalisé les honnêtes gens : il en avertit le pape; mais s'arrête là, réservant au pape le plein exercice de son droit. Cependant, pour qu'il ne soit pas dit que Philippe a quitté sa bonne ville de Toulouse sans offrir du moins aux prisonniers du juge d'église un témoignage de ses sympathies royales, il ordonne qu'ils soient désormais traités avec moins de rigueur.

Dans les premiers jours de février 1304, le roi s'éloigna de Tou-

louse, allant à Béziers par Carcassonne. Carcassonne s'était parée pour le recevoir dignement : partout des banderoles et de splendides tapisseries. Élie Patrice, le premier de la ville, conduisit Philippe au château; mais quand celui-ci, rendu près du grand escalier, allait en gravir les marches : « Roi de France, lui dit d'une voix forte Élie Patrice, détournez-vous, et contemplez cette misérable ville, qui est de votre royaume, et que l'on traite si durement ! » L'irrévérence de ce langage blessa le roi, qui donna l'ordre d'éloigner l'importun. Retournant donc au bourg de Carcassonne en pressant le pas de son cheval, Élie Patrice dit aux premiers citoyens qui vinrent à sa rencontre, lui demandant des nouvelles : « Allez par les rues, par les chemins, détachez les drapeaux flottans et enlevez à la ville ses habits de fête, car ce jour est un jour de deuil. » Ce qui veut dire : plus d'illusions ! il ne faut plus rien attendre du roi de France. Élie Patrice va-t-il donc cesser de combattre, ayant perdu l'espoir de vaincre ? Aux hommes de son tempérament, le désespoir ne conseille jamais la résignation.

Le roi se rendit ensuite à Béziers. Bernard l'accompagna dans ce voyage, suivi lui-même par sa propre cour, Pierre d'Arnauld, Arnauld Garcia, Arnauld Terrien, Pierre Probi, Guillaume de Saint-Martin, Élie Patrice. Assurément le grand agitateur n'était point satisfait, car il avait beaucoup plus promis au nom du roi qu'il n'avait obtenu; mais le roi l'avait bien traité, comme un homme dont les conseils doivent toujours être entendus, même lorsqu'ils ne doivent pas être suivis, et dans une cour pleine de parvenus, où l'on faisait profession de n'estimer les gens que d'après leur mérite, il avait acquis l'autorité d'un personnage. Ne se propose-t-il pas d'ailleurs en suivant le roi d'exercer autour de lui la surveillance la plus active, de lui parler encore, de hâter l'expédition des pièces qui doivent être envoyées à Rome, enfin d'enlever à ses adversaires et de s'attribuer à lui-même tout le profit des éventualités? Élie Patrice ne croyait plus au succès des moyens employés par Bernard, et néanmoins il le suivait encore, parce qu'il en avait pris l'habitude et parce que ses amis l'entraînaient avec eux, espérant toujours. Cependant il se fit à Béziers un changement notable dans les sentimens de cette compagnie.

A Béziers, étant au palais de l'évêque avec la cour, Bernard aborda Guillaume de Nogaret, et en présence d'Élie Patrice, de Pierre d'Arnauld et de quelques autres, il pria ce puissant favori de faire promptement parvenir à la cour de Rome les justes requêtes de l'Albigeois. Guillaume de Nogaret lui répondit : « Oui sans doute, on y songera, mais plus tard. Le roi a beaucoup d'autres affaires plus personnelles et plus considérables à régler

avec la cour romaine, et d'ailleurs le nouveau pape (Benoît XI avait remplacé Boniface VIII le 22 octobre 1303), sorti d'un couvent de prêcheurs, ardent ami de son ordre, ne touchera jamais à ses priviléges, ne condamnera jamais ses ministres. Tenez cela, messieurs, pour certain, et sachez attendre de plus favorables circonstances. » C'était sagement dit. Guillaume de Nogaret, le triste héros d'Anagni, ne pouvait être suspect de quelque penchant pour les ministres du saint-office; mais il connaissait les deux cours, les desseins et les soucis de l'une et de l'autre, et prévoyait ce qu'il fallait prévoir. Cependant ce simple aveu de la vérité troubla beaucoup ceux qui l'entendirent. Avant la fin de la journée, Pierre d'Arnauld et Élie Patrice se rendent à la demeure de Bernard et lui disent : « Le roi nous abandonne, le pape nous trahira. Sommes-nous perdus, ou quel espoir de salut avons-nous encore? » Bernard leur conseilla, dit-il, de ne pas douter de la Providence. Nous hésitons à croire qu'il ait relevé beaucoup par ce conseil leur confiance abattue. Quoi qu'il en soit, l'événement le plus inattendu vint quelques jours après non pas seulement confirmer, mais encore aggraver les plus sinistres pressentimens d'Élie Patrice.

Arnauld Terrien, Pierre d'Arnauld et Élie Patrice ont été chargés par leurs concitoyens d'offrir deux vases d'argent au roi et à la reine. Le roi n'a fait que traverser Carcassonne, et quand il quittait cette ville, les vases n'étaient pas achevés. Dès qu'ils sont parvenus à Béziers, on les porte au palais; mais, si la reine accepte le présent, le roi le refuse. Ainsi tout va de mal en pis. Il y a peu de jours, Guillaume de Nogaret avertissait les gens de Carcassonne que le roi négligerait leurs affaires pour les siennes; il ne s'agit plus maintenant de négligence, il s'agit de mépris : puisqu'il refuse leur présent, le roi les méprise et ne veut pas qu'ils l'ignorent. Que s'est-il passé depuis l'entrevue de Toulouse? La cour, partie de Béziers, était à Montpellier le 15 février 1304. Les consuls de Carcassonne se sont acheminés vers cette ville sur les traces du roi, désireux d'obtenir une audience et de se justifier. Or, quand ils sollicitent cette faveur et peuvent se croire autorisés à l'espérer, ils reçoivent un nouvel affront. Le roi leur fait rendre à Montpellier le vase accepté par la reine, et sur les motifs de cette restitution, plus injurieuse encore que le précédent refus, le roi garde le même silence. Bernard, toujours consulté, n'a plus de conseils à donner. Cependant Pierre d'Arnauld, Pierre Probi, Élie Patrice et les autres compagnons de Bernard persistent à suivre le roi, qui se rend à Nîmes. Dans quel dessein? Ils ne le savent guère; mais, en attendant qu'ils obtiennent les explications qu'on ne daigne pas leur donner, ils se plaignent, et leurs plaintes, de jour en jour plus vives, vont frapper d'autres oreilles que celles du roi Philippe.

A ce moment paraît en scène un personnage nouveau, le prince Fernand, troisième fils du roi de Mayorque, âgé d'environ vingt-quatre ans, un jeune étourdi qui, prétendant jouer le rôle d'un ambitieux, va faire d'actives démarches pour tirer profit d'un mécontentement trop divulgué. Jayme II, de la maison souveraine d'Aragon, roi de Mayorque, est en même temps depuis l'année 1292 un des vassaux immédiats de la couronne de France comme seigneur de Montpellier. Philippe le Bel étant donc arrivé à Montpellier, Jayme est venu, comme c'était son devoir, lui rendre l'hommage d'une visite solennelle, et l'a suivi jusqu'à Nîmes, ayant à ses côtés son fils Fernand. C'est à Nîmes que commencent les intrigues de Fernand. Dans le palais même qu'habite le roi de France, en pleine cour, il aborde Bernard, lui parle de l'inquisition, et dit qu'il serait heureux de faire lui-même ce que Philippe ne fait pas. Bernard le comprend, et sans l'encourager, sans le repousser, il lui donne rendez-vous pour le lendemain dans un lieu moins public que le palais, dans sa chambre, au couvent des mineurs. Au même rendez-vous, Bernard convoque Élie Patrice et Guillaume de Saint-Martin. Dès qu'il s'agissait de tramer un complot, Bernard s'effaçait; mais en présentant le jeune prince aux deux consuls il savait être agréable aux uns et aux autres.

En effet, pendant le séjour à Béziers, après le refus de leur présent, Élie Patrice, Pierre d'Arnauld et Guillaume de Saint-Martin avaient dit à Bernard qu'ils voulaient renoncer désormais à de vaines requêtes et pourvoir autrement au salut du pays. Ce discours avait pu contrarier Bernard, mais ne l'avait pas surpris. Il savait que la plupart des mécontens du Languedoc détestaient la domination française et parlaient souvent de s'en affranchir. C'était le vœu d'un assez grand nombre de bourgeois; c'était aussi le vœu de quelques seigneurs jaloux de recouvrer leur antique indépendance, et de plus d'un évêque ami de Rome, ennemi de ce roi qui ne consentait pas à être régenté par un pape. Récemment l'évêque de Pamiers avait voulu faire d'un comte de Foix un roi de Toulouse, et la terreur des armes françaises avait seule empêché qu'il n'eût beaucoup de complices. Bernard lui-même ne s'exprime pas avec franchise quand il affecte devant le roi de France de paraître un sujet confiant, un Français zélé : il est de Montpellier, ville aragonaise, et pour lui, comme pour les bourgeois de Carcassonne et d'Albi, ses amis, les Français sont les étrangers du nord, les vainqueurs de Muret, les dominateurs de la patrie languedocienne. Cependant il n'a pas approuvé le discours des consuls. Ne pouvant se dissimuler le médiocre succès de ses plaintives remontrances, il n'en rédige plus de nouvelles, mais il croit moins encore au succès de l'entreprise dont on est venu lui révéler le dessein. C'est

pour cela qu'il a cru devoir observer devant le prince la même réserve que devant les consuls. Il ne refuse pas toutefois de les rapprocher. Puisqu'ils ont pour commune intention d'affranchir le Languedoc de la tyrannie dominicaine, qu'ils se voient et se concertent, il sera leur témoin. Nous n'avons pas le procès-verbal de cette conférence de Nîmes; nous savons du moins que les interlocuteurs ne se séparèrent pas sans avoir pris l'engagement de se revoir. Ne pouvant disposer seuls de la ville de Carcassonne, les deux consuls veulent aller trouver leurs collègues et s'entendre avec eux. Bernard ira plus tard visiter le prince à Perpignan et lui dire ce qui aura été résolu. Tel sera pour quelque temps le rôle de Bernard. Toutes les délibérations seront faites en sa présence ou lui seront communiquées, et, si les conjurés le chargent de quelque mission, il la remplira. Sans offrir son concours, il ne le refusera point. Le chef de la nouvelle entreprise sera Élie Patrice. Bernard laissera passer devant lui cet homme d'action, qui, plaçant une égale confiance dans son crédit et dans son courage, osera tout, et, par défaut de prudence, perdra tout.

## IV.

Philippe le Bel, quittant avec sa cour la ville de Nîmes, va traverser l'Auvergne; les députés de Carcassonne et les deux syndics albigeois, Arnauld Garcia et Pierre Probi, retournent à Carcassonne par Montpellier; Bernard se dirige sur Albi. Il est informé que le vidame doit bientôt plaider en cour de Rome. Si donc le roi tarde trop à porter l'affaire de l'inquisition devant le pape, elle peut être prochainement résolue sans le concours du roi, et, le vidame absous, l'inquisition est condamnée. Bernard espère-t-il encore cette solution invraisemblable? Il veut être, dit-il, dans les murs d'Albi quand partira la députation chargée d'accompagner le vidame, et, donnant cette raison ou ce prétexte, il se montre pressé de sortir de Nîmes par une autre porte que ses compagnons. Tandis que ceux-ci s'acheminent vers Montpellier, Élie Patrice et Guillaume de Saint-Martin, se rapprochant d'Arnauld Garcia et de Pierre Probi, leur disent : « Le roi de France nous a mal reçus; mais, étant à Nîmes, nous nous sommes entretenus, ainsi que frère Bernard, notre grand ami, avec le jeune Fernand, fils du roi de Mayorque, qui nous a promis d'en finir avec les inquisiteurs, si nous voulons le choisir pour maître. Que vous en semble? » Cette confidence, faite de sang-froid, est accueillie sans surprise. Cependant, bien qu'une telle proposition ne résonne pas mal aux oreilles des syndics albigeois, ils hésitent et répondent qu'avant de s'engager ils veulent consulter Bernard.

Le 15 mars, jour de la Passion, Bernard prêchait au couvent d'Albi devant un peuple nombreux. Nous avons l'analyse de son sermon. Il conseille encore la patience; du roi de France, pas un mot, aucune allusion à ce qu'il aurait dû faire et n'a pas fait : il ne s'agit que du vidame et de son appel. Quelques jours après, Bernard est à Carcassonne, où il prêche dans l'église de son ordre le jour des Rameaux. Il n'a pas, dit-il, de nouvelles. L'appel n'est pas jugé; mais présentement pas de conflits, pas de violences. Jusqu'à ce qu'on ait appris la résolution des commissaires qui seront chargés par le pape de connaître les griefs du pays albigeois, il faut savoir tout supporter. Ensuite, s'il n'est pas fait justice à tant de plaintes, le temps sera venu de prendre des résolutions nouvelles, et, si les circonstances veulent des martyrs, il y en aura.

Sur ces entrefaites, Pierre Probi et Arnauld Garcia vont trouver Bernard, lui rapportent leur entretien avec Élie Patrice et lui demandent quelle est son opinion sur la défection projetée. A cette question trop précise, Bernard répond d'abord qu'il ne peut blâmer ceux qui, par toutes les voies, tendent au salut de la patrie. « C'est cela, dit aussitôt maître Arnauld Garcia, il faut se soustraire aux mains de ses ennemis, soit avec l'aide de Dieu, soit avec l'aide du diable. » Cependant Bernard ajoute qu'en ce qui regarde le recours au diable il ne l'a pas conseillé. Il fera ce que feront les autres. Que les syndics d'Albi se rendent auprès des consuls de Carcassonne et les interrogent. Arnauld Garcia et Pierre Probi se dirigent alors vers la maison commune, où ils trouvent les consuls assemblés et délibérant sur la grande affaire. Assistent et participent à cette délibération : les consuls Élie Patrice, Arnauld Terrien, Raymond Beleth, Guillaume de Saint-Martin, Raymond Du Puy et Raymond André, et avec eux divers conseillers et notables habitans de la ville, Raymond Propris, Bernard Amat, Bernard Jean, Guillaume Du Puy, Guillaume-Laurent Aludier, Guillaume de Mont Olive, Raymond Bena, Raymond Soquier, Barthélemy Calverie et Bertrand Vital. Élie Patrice est l'orateur de la réunion. Il expose que, livrés en proie par le roi de France à d'odieux tyrans, quelques citoyens de Carcassonne ont formé le dessein de soustraire leur pays à son obéissance; puis, racontant les propos échangés à Nîmes avec le prince Fernand, il dit que ce jeune homme, animé des meilleurs sentimens, lui paraît mériter toute la confiance des gens de bien. Élie Patrice avait une grande autorité. Si quelques-uns des assistans trouvent son entreprise téméraire, ils ne veulent pas paraître pusillanimes et gardent le secret de leurs inquiétudes. Le vote en faveur de la défection est unanime. La séance levée, les consuls de Carcassonne se rendent à la chambre de Bernard. Cette délibération, il l'a provoquée, puisqu'il a voulu savoir si l'entreprise était approuvée

par tous les mandataires de la commune. Quand ils viennent lui témoigner qu'ils sont d'accord, il n'a donc plus d'objection à leur présenter. Cependant il rappelle que jusqu'à ce jour, dans toutes les affaires, les gens de Carcassonne et d'Albi se sont entendus : il croit qu'il serait sage de consulter cette fois encore les consuls d'Albi et de ne rien décider avant d'avoir reçu leur réponse. C'est un ajournement que Bernard propose. Peut-être espère-t-il qu'Albi refusera d'entrer dans la ligue, et qu'ainsi le projet de défection, dont il redoute les suites, avortera. On décide d'envoyer sur-le-champ Arnauld Garcia vers les gens d'Albi.

En partant, Arnauld Garcia promet de revenir dans la semaine qui suivra le jour de Pâques; mais, cette semaine écoulée, il n'est pas de retour et n'a pas donné de ses nouvelles. Bernard dit qu'il faut toujours l'attendre et continue ses prédications. Le dimanche de Quasimodo, dans le couvent de son ordre, il déclare que le roi de France, en laissant à l'inquisition libre carrière, manque à ses devoirs envers son peuple. Il n'avait pas encore été si loin. Contre l'inquisition, il avait tout dit, mais contre le roi de France rien encore. Ce sermon, plus vif que tous les autres, Bernard l'a-t-il fait pour complaire à Élie Patrice? On peut le croire. Élie Patrice n'est pas en effet content de Bernard, que depuis le retour de Nîmes il accuse de mollesse; Bernard de son côté se plaint d'Élie Patrice, dont les imprudences l'épouvantent; même devant témoins ils s'interpellent, s'injurient, se menacent. C'est après de tels éclats que, pour se réconcilier, on se fait d'ordinaire les plus grandes concessions.

Arnauld Garcia ne revint pas d'Albi, n'ayant pas réussi dans son ambassade. Trois des consuls, Gahlard Étienne, Philippe Oalric et Guillaume Salvi, ainsi que le viguier Guillaume de Pesencs, s'étaient déclarés en faveur de la ligue; mais les autres avaient été d'un avis différent. C'était un échec grave pour le parti de la défection. Ce qui le rendait plus grave encore, c'est qu'on avait, en cherchant des complices, confié le secret de l'entreprise à des gens qui, ne l'approuvant pas, pouvaient la révéler. Il fallait donc renoncer au projet ou en précipiter l'exécution. Élie Patrice et la plupart de ses amis s'étant prononcés pour l'action immédiate, Bernard fut envoyé vers le prince Fernand avec une lettre de créance qui l'autorisait à proposer les conditions auxquelles Carcassonne entendait se donner un maître nouveau.

Il partit aux approches du second dimanche après Pâques, accompagné d'un de ses confrères, Raymond Étienne, jeune religieux déjà distingué dans son ordre, qui devait être un jour gardien du couvent de Carcassonne. Ils se rendirent d'abord à Perpignan, comme il avait été convenu; mais la cour de Mayorque n'était pas alors

dans cette ville. De Perpignan, ils durent aller la chercher à la frontière d'Espagne, à travers les gorges des Pyrénées, à Saint-Jean-Pla-de-Cors, humble village qui ne sait plus même son histoire, quoiqu'on y retrouve les grandes ruines d'un château construit vers la fin du XII^e siècle. Ce château fut autrefois un château royal, une des résidences préférées des rois de Mayorque. Suivant des routes difficiles, à peine tracées, allant tantôt à pied, tantôt à cheval, les deux voyageurs s'acheminent lentement vers les monts. Bernard est soucieux. A-t-il craint de refuser cette mission, intimidé par les menaces quotidiennes d'Élie Patrice? Nous croyons plus volontiers qu'il a mieux aimé s'en charger lui-même que la voir confier à d'autres. Sans être un ambassadeur infidèle, il peut ne pas dissimuler au jeune prince les difficultés de l'entreprise, suggérer lui-même des objections, proposer ou accepter des atermoiemens; en tout cas, s'il ne s'est pas tracé le détail d'un plan de conduite, il a pris le parti d'agir avec la plus grande circonspection. Étant donc arrivé près de Saint-Jean-Pla-de-Cors, il descend de cheval, et, pénétrant dans une cavité creusée par un torrent d'hiver, il y fouille le sol pour y enfouir les débris lacérés de sa lettre de créance. Cette lettre, restée aux mains de Fernand, pourrait être quelque jour une preuve accablante. Son premier soin est de la supprimer. Les deux voyageurs rendent ensuite visite au curé du bourg. Il ne faut pas qu'on se demande, en les voyant aller directement au château, quelle affaire d'état les amène. Ensuite Bernard va seul trouver le jeune prince. Il entre en matière par un discours rigoureusement conforme aux instructions qu'il a reçues. Les consuls et les conseillers de la commune de Carcassonne sont décidés à ne plus reconnaître l'autorité du roi de France, qui ne veut pas agir contre les inquisiteurs; s'il prend donc pour sa part l'engagement de les chasser du pays, il peut venir sur-le-champ prendre possession d'une ville qui se donne à lui. Bernard supposait que cette déclaration précise serait suivie d'un colloque, il pensait qu'avant de tout promettre aux gens de Carcassonne le jeune prince voudrait au moins interroger leur ambassadeur sur les risques de l'entreprise; mais il n'en fut rien : sans plus délibérer, Fernand accepta, et promit d'être bientôt rendu dans les murs de Carcassonne.

Jayme savait tout et surveillait son fils. Étant informé de l'arrivée de Bernard, il le fait appeler et lui demande ce qu'il est venu faire à Saint-Jean-Pla-de-Cors, Bernard répond avec embarras que le motif de son voyage n'est en rien blâmable. Le roi, sans faire aucun mystère de sa mauvaise humeur, exige de Bernard qu'il répète ce qu'il a dit à son fils, et celui-ci, confondu ou feignant de l'être, garde le silence. Le roi lui commande alors d'attendre ses

ordres, et se rend à la hâte près de Fernand. Plusieurs témoins rapportent qu'après avoir reçu la visite de son père Fernand sortit du château la tête nue, les cheveux en désordre. Son père ne l'avait pas seulement admonesté, il l'avait encore battu, sans aucun souci d'une majesté depuis longtemps majeure. Bernard ne revit pas Fernand; il ne revit pas même le roi. Rentré dans ses appartemens, le roi lui fit dire par son chancelier de quitter aussitôt le pays, et, craignant à bon droit d'être arrêté, Bernard s'empressa d'obéir. Comme on était à la fin du jour, il ne put dépasser Boulon avant la nuit close; mais dès le lendemain il se dirigea à la hâte sur Perpignan, et, sans y séjourner, il se rendit par le chemin le plus court à Carcassonne. Le prince Fernand n'essaya plus de renouer avec les gens de Carcassonne la négociation interrompue. Les gens de Carcassonne, ayant appris de Bernard qu'ils ne devaient rien attendre de ce côté, n'envoyèrent à Fernand aucune autre ambassade. L'affaire était avortée, bientôt on n'en parla plus.

Élie Patrice a donc fini son rôle, et Bernard recouvre toute sa liberté d'action; mais l'état des esprits n'est plus ce qu'il était autrefois. Depuis le voyage du roi, dont on espérait tant et dont on n'a presque rien obtenu, le groupe des conspirateurs s'est seul agité pour la cause, et le voilà lui-même découragé. La confiance est maintenant dans le parti de l'inquisition. Ainsi toujours aux grandes émotions succèdent les grandes fatigues; on reste mécontent, mais on devient silencieux. C'est le moment où les ambitieux changent de parti. Bernard n'était pas homme à faire une de ces conversions intéressées. Loin de là : quand il a rendu compte de son infructueuse mission, quand il est bien convenu que tout projet de défection est abandonné, il recommence ses prédications.

Le 3 mai 1304, il prêche à Toulouse, dans l'église de Saint-Sernin. La chaire de Saint-Sernin n'est pas une chaire franciscaine, le consulat de Toulouse n'est pas animé des mêmes sentimens que ceux de Carcassonne et d'Albi, et dans la ville même les inquisiteurs ont un parti considérable. Bernard paraît donc téméraire lorsqu'il choisit Toulouse comme le premier théâtre de sa prédication nouvelle; mais, ayant dit quelques mots sur l'affaire qui seule l'intéresse, il s'arrête. Venu, dit-il, pour faire un plus long sermon, il apprend que dans l'auditoire se trouvent des espions chargés de l'interrompre et de l'arrêter en pleine chaire. Il se tait donc pour prévenir un grand scandale, et, partant aussitôt de Toulouse, il va chercher dans les murs d'Albi de plus sûrs confidens. Devant les Albigeois, il s'exprime ainsi le jour de la Pentecôte : « Bonnes gens, quelques fils d'iniquité vous ont assuré que j'avais fait une honteuse retraite en Catalogne, avec l'argent, avec les chevaux que j'ai reçus de vous pour en faire un tout autre usage.

D'autres même vous ont conté que j'avais été pendu dans quelque ville d'Espagne avec le cordon que je porte à ma ceinture. Or, vous le voyez, il est bien évident qu'ils ont menti. Me voici de retour, toujours prêt à témoigner contre votre évêque et vos inquisiteurs, toujours prêt à dire, à prouver qu'ils ont injustement condamné ceux de vos concitoyens qu'ils tiennent emmurés. Non, je ne fuirai pas, et je n'hésiterai pas, soyez-en bien persuadés, à engager ma vie même au service de votre cause, si je suis appelé devant le pape comme accusé d'avoir été le constant adversaire de vos coupables persécuteurs; mais je ne l'ai pas encore reçue, cette assignation tant de fois annoncée. Nos communs ennemis vont disant que je vis de vos deniers. En cela du moins, ils ne se trompent pas. Je vis en effet de vos deniers, étant obligé pour vos affaires à de fréquens voyages, et n'ayant plus rien à moi, ayant tout vendu, même mes livres, pour vous servir. Vous ai-je imposé jusqu'à ce jour de bien grands sacrifices? Soit! Eh bien! maintenant je vous en demande un plus grand encore; je vous demande de laisser vos métiers, vos boutiques, la gestion de vos biens, et de vous répandre en tous lieux, criant comme moi de toute la puissance de vos poitrines contre les détestables gens qui se sont acharnés à la ruine de votre pays. » Jamais peut-être Bernard n'avait été plus véhément. L'inquisition prévoyait sans doute que cet éclat viendrait après le silence forcé de Toulouse. Aussi n'avait-elle pas manqué d'envoyer à la suite de Bernard des gens chargés de l'écouter et de recueillir ses paroles. Depuis longtemps elle suppliait le pape d'intervenir. Un pape dominicain devait enfin lui rendre ce service. Le 15 avril 1304, Benoît XI écrit au ministre provincial d'Aquitaine, lui donnant l'ordre d'arrêter frère Bernard Délicieux et de l'envoyer sous bonne garde à la cour de Rome (1). Quand Bernard disait au peuple d'Albi qu'il attendait, pour aller devant le pape confondre ses accusateurs, le mandat qu'ils s'étaient jusqu'alors vainement efforcés d'obtenir, il ignorait que ce mandat était signé et, selon toutes les vraisemblances, déjà transmis au ministre chargé de l'exécuter.

C'est en rentrant à Carcassonne, après une course à Limoux, que Bernard connut l'ordre envoyé par le pape. Il pouvait fuir, il ne voulut pas. Il fit plus, il annonça publiquement en chaire, le second dimanche après l'octave de la Trinité, que son heure était venue, et qu'il s'adressait au peuple de Carcassonne pour la dernière fois. Devant être bientôt saisi par des gardes déjà désignés et conduit prisonnier devant le pape, il recommandait son âme aux prières des honnêtes gens. Intimidés par l'attitude menaçante de la foule, les

(1) Collection Doat, t. XXXIV, fol. 34.

gardes ne parurent pas ce jour-là. On s'était promis de l'arrêter sans bruit, sans témoins, hors des murs; informé de ce dessein, Bernard ne quitta pas la ville. Quelques jours après, au commencement de juillet, Jean Rigaud, vicaire du provincial d'Aquitaine, pénétra dans la chambre de Bernard, le saisit de sa main et le somma de venir en cour de Rome. Il aurait fallu des gardes. Ayant repoussé la main de l'agresseur, Bernard lui déclara très fermement qu'il ne le suivrait pas, et Jean Rigaud en fut réduit à l'excommunier, ce qui ne le troubla guère. On avait tant abusé de l'excommunication que cette arme, autrefois si funeste, ne blessait plus. Aux excommuniés, tous leurs amis restaient fidèles; il était même devenu bien difficile de leur interdire l'entrée des églises et l'usage des sacremens. Les seules excommunications qu'on eût alors à redouter étaient celles que l'opinion publique avait elle-même sollicitées. Quant à la sentence prononcée par Jean Rigaud, elle fut d'abord méprisée, puis cassée. Peu de temps après le ministre d'Aquitaine, reprenant sa place mal occupée par son vicaire, la déclara nulle et sans effet. Ainsi le mandat du pape n'obtint qu'un simulacre d'exécution, et Bernard, demeuré libre, reparut en chaire. Benoît XI n'eut pas le temps de prendre d'autres mesures contre Bernard et ses supérieurs, devenus ses complices. Le 6 juillet 1304, il mourut à Pérouse, âgé de soixante-quatre ans, des suites d'une indigestion.

Quand la nouvelle de sa mort parvint à Bernard, il l'annonça en chaire comme un heureux événement. Les prêcheurs ont eu leur pape, maintenant les mineurs peuvent en espérer un de leur robe. Il faut donc se réjouir de la mort de Benoît XI. On s'étonne peut-être aujourd'hui de voir ainsi traiter un pape. Les accusateurs de Bernard se contentent de rappeler en quelques mots, dans une phrase incidente, qu'il publia la mort de Benoît XI « avec des moqueries, *cum derisionibus publice prædicando.* » C'est un fait auquel ils ne s'arrêtent pas. Dans l'église du XIVe siècle, qui différait tant de la nôtre, il était commun de voir les clercs aussi bien que les moines injurier dans leurs discours, dans leurs écrits, les papes avec lesquels ils n'étaient pas d'accord, non pas seulement en France, mais partout ailleurs et même en Italie. L'église, alors agitée par plus de partis qu'il n'en existe aujourd'hui dans l'état, parlait de ses papes, même vivans, aussi librement que nous parlons de nos rois. Bernard porte donc la grande nouvelle, la nouvelle de la mort du pape, dans les diocèses de Carcassonne et d'Albi, montant en chaire dans tous les bourgs qu'il visite. L'argument de ses discours est partout le même : le pape est mort; espérons d'un nouveau pape plus de justice. Mais sur ces entrefaites une autre nouvelle vient d'Italie. On apprend que le vidame, comme le pape, a cessé

de vivre le 29 septembre, les uns disent à Pérouse, les autres dans les Abruzzes, et que son procès n'est nullement terminé. Les dominicains, ajoutant leurs commentaires au simple récit de l'événement, racontent qu'il est mort sans l'assistance d'un prêtre, dans l'horrible solitude de ces grands pécheurs que l'église a retranchés de la société des fidèles. Doit-on les croire? Les mineurs d'Albi ne manqueront pas du moins de contribuer de tout leur pouvoir au salut de son âme. En l'honneur de cet excommunié, mort avec ou sans prêtre, ils célèbrent une messe dans leur couvent, et après la messe Bernard prononce son éloge funèbre.

Bernard, comme on le voit, demeurait en scène; mais la plupart de ses amis l'avaient abandonné. Élie Patrice lui-même a cessé de l'accompagner dans ses courses foraines et de seconder sa propagande. On ne s'agite plus, on attend. Bientôt une autre nouvelle arrive à Carcassonne, plus grave encore que les précédentes. Le confesseur de la reine, frère Durand, et le fils du vidame, Raynauld de Picquigny, écrivent en même temps que le roi de Mayorque a livré le secret de certaines négociations entamées avec son fils, que Bernard est accusé d'avoir été l'agent principal de cette trahison, et que, s'il peut se justifier, il doit se hâter de le faire, le roi Philippe étant fort irrité et parlant d'obtenir prompte justice. Bernard n'avait jamais été sans redouter une révélation. Le projet avait eu de si nombreux confidens qu'il en devait transpirer quelque chose; mais, ayant pris soin d'anéantir les preuves écrites du complot, il pensait pouvoir tout contester avec avantage. Ses espérances étaient maintenant déçues : quand il était dénoncé par un roi, la qualité du dénonciateur ne lui permettait pas de nier le fait; il ne pouvait plus que s'efforcer d'en atténuer l'importance. Il communique donc à toutes les personnes qu'il juge compromises les avertissemens qui lui sont parvenus et délibère en secret avec elles sur la conduite qu'il faut tenir; mais chacun se trahit par son émotion. Bientôt informé de ce qui se passe, le sénéchal de Carcassonne, Jean d'Aunay, défend à Bernard l'entrée de la ville. Ainsi tout est découvert. Cependant aucun ordre du roi n'est venu prescrire de commencer des poursuites. Cet ordre, il faut le prévenir. C'est pourquoi la résolution est prise en commun d'envoyer une députation à Paris. Avec Bernard iront voir le roi, lui parler, l'éclairer et le supplier, Guillaume Fransa, Pierre Probi et Pierre Étienne, alors consul, pour les gens d'Albi, Jean Marcend et Bernard-Jean Servinier pour ceux de Carcassonne, Bernard Pannat pour ceux de Cordes.

Rendue à Paris, l'ambassade sollicite le roi, sollicite la reine, mais vainement; le roi n'écoute aucune explication, aucune prière. Plus il s'est montré jusqu'alors bienveillant pour Bernard et les

siens, plus il est impatient aujourd'hui de voir châtier leur félonie. Il écrit donc à Clément V, nouveau pape, pape de sa façon, qui ne doit rien lui refuser, de faire immédiatement arrêter frère Bernard, son justiciable; il écrit en même temps au sénéchal, Jean d'Aunay, d'arrêter lui-même Élie Patrice avec ses complices civils, et de les juger sans délai. Sur les ordres du pape, le gardien du couvent de Paris apprit à Bernard qu'il était prisonnier, et plaça dans sa chambre quelques religieux chargés de veiller sur lui. En même temps, le 24 du mois d'août, les autres conjurés signalés par le roi furent incarcérés à Carcassonne. Leur procès ne traîna pas en longueur. Le 28 septembre, Élie Patrice et quatorze autres citoyens de Carcassonne, dont les chroniqueurs n'ont pas cru devoir nous transmettre les noms, furent suspendus au gibet hors des murs de la ville consternée. Le 29 novembre, le même supplice fut infligé à la même place à quarante habitans de Limoux. La ville d'Albi ne fournit pas une seule victime à cette expiation. Averti que les consuls d'Albi n'avaient pas voulu participer à la ligue, le roi n'avait désigné personne de cette ville aux recherches de Jean d'Aunay. Cependant elle ne fut pas assez protégée par le silence du roi. Le sénéchal, ayant achevé le procès de Carcassonne, fit savoir qu'il allait commencer celui d'Albi. Les consuls, alarmés par cette nouvelle, chargèrent alors Guillaume de Pesencs et Gahlard Étienne d'aller porter en leur nom à Jean d'Aunay 500 livres de monnaie courante, s'engageant à lui compter peu de temps après pareille somme, s'il voulait s'abstenir de toute poursuite; mais Jean d'Aunay déclara que l'action de la justice ne pouvait être suspendue par des promesses, et ne donna que cinq jours aux consuls d'Albi pour compléter leur présent de 1,000 livres. Dans les cinq jours, le complément fut porté par Guillaume Amat et Pierre de Castanet, alors consuls. Voilà comment la ville d'Albi fut épargnée.

Bernard ne pouvait être aussi promptement jugé qu'Élie Patrice. La cour romaine avait déjà contracté ces habitudes de temporisation et de lenteur circonspecte qu'on lui a depuis tant de fois reprochées. Au mois de novembre, le nouveau pape allant se faire couronner dans la ville de Lyon, Bernard fut transféré dans cette ville, sous bonne garde, qu'on n'en doute pas : un pape aussi fidèle serviteur du roi ne pouvait laisser échapper un tel prisonnier. Cependant ce pape et ses cardinaux, qui tous avaient une égale passion pour la magnificence, ne devaient pas, on le comprend, employer à une enquête judiciaire le temps que leur demandaient les laborieux préparatifs d'un couronnement. Le couronnement achevé, trop de repos était nécessaire aux cardinaux anciens, trop d'affaires étaient à la fois recommandées à l'inexpérience des nou-

veaux. Du mois de novembre 1305 au mois de février 1306, Bernard resta, comme la cour du pape, dans la ville de Lyon, réclamant peut-être des juges, mais n'en obtenant pas. Au mois de février, le pape, s'éloignant de Lyon, visita Mâcon, Nevers, Bourges, Limoges, Périgueux, et se rendit à Bordeaux. Bernard fit avec lui ce voyage. A Bordeaux, la cour du pape séjourna jusque vers le mois d'avril 1307. Bernard, toujours captif, y fit aussi long séjour. Cependant au mois d'avril, quand le pape vint à Poitiers, où le roi devait le rejoindre, Bernard fut conduit au couvent de Saint-Junien, dans le diocèse de Limoges. Enfin, le 25 novembre, une lettre du pape enjoignit aux mineurs de Saint-Junien de l'envoyer à Poitiers. Philippe avait fait annoncer son prochain retour dans cette ville, et le pape hésitait, après un si long ajournement, à décider quelque chose dans l'affaire de Bernard sans avoir auparavant mis en présence l'accusateur et l'accusé.

Bernard ne se hâta guère d'aller trouver le pape. On ne le vit pas à Poitiers avant la première semaine du carême de l'année 1308. Il paraît peu de temps après devant le roi de France, non pour s'excuser, mais pour se plaindre et pour défendre la mémoire de quelques citoyens de Carcassonne, injustement accusés, dit-il, injustement condamnés. Le roi l'écoute maintenant avec indifférence. Les plus compromis des traîtres ont expié leur crime par un supplice exemplaire : il n'a pas lieu de se plaindre, lui, leur complice, qu'on a charitablement épargné. Cette nouvelle entrevue n'eut pas de suites et n'en pouvait avoir. Le roi ne croyait plus Bernard et ne le craignait plus; il lui pardonnait et voulait l'oublier. Bernard pouvait donc se croire libre; mais il apprit bientôt qu'il ne l'était pas tout à fait. Philippe, s'éloignant de Poitiers, négligea-t-il d'avertir Clément qu'il n'avait plus à s'inquiéter de Bernard? Quoi qu'il en soit, Bernard, ayant résolu de retourner à Carcassonne, fut informé qu'il ne devait pas quitter la ville où résidait la cour. Il lui fut dit toutefois que la permission d'aller et de venir lui serait probablement accordée, s'il la demandait. Il la demanda. Sa conscience était encore insoumise; mais, ayant désespéré de la fortune aussi bien que de la justice, il s'humiliait. La permission ne lui fut pas en effet refusée, et on le revit peu de temps après à Carcassonne.

En son absence, l'état des choses avait beaucoup changé. Il avait laissé l'inquisition presque triomphante; il la retrouvait intimidée, ne menaçant plus, n'outrageant plus et négligeant même son odieuse besogne. Enfin le pays pacifié respirait. Cet heureux changement, on le devait au pape. Après l'exécution d'Élie Patrice et de ses complices, Clément V avait d'abord prié le roi de cesser les poursuites et d'accorder une grâce entière aux habitans du bourg

et de la ville qui n'avaient pas été jusque-là poursuivis; le roi y avait consenti, non toutefois sans exiger de Carcassonne et de Limoux une très forte rançon. Ensuite Clément était intervenu lui-même, selon son devoir et son droit, et, particulièrement informé par une lettre des chanoines d'Albi, des chanoines de Saint-Salvi, de l'abbé et des moines de Gaillac, que l'origine de tous les troubles de l'Albigeois était imputable aux ministres justement détestés de l'inquisition, il avait, le 13 mars 1306, envoyé dans le pays Bérenger de Frédol, cardinal-prêtre du titre des saints Nerée et Achillée, et Pierre de La Chapelle, cardinal de saint Vital, avec le mandat de visiter les prisons de Carcassonne et d'Albi, de vérifier si tant de plaintes étaient sincères, et de réformer, chemin faisant, les plus grands abus. Les cardinaux, arrivés le 15 avril à Carcassonne, commencèrent aussitôt leur enquête, et, descendus eux-mêmes dans les prisons des inquisiteurs, ils en destituèrent sur-le-champ les gardiens, prescrivant à ceux qu'ils mirent à leur place la stricte observation d'un règlement nouveau. S'étant rendus ensuite dans la ville d'Albi, ils visitèrent pareillement la prison de l'évêque et en changèrent aussi le régime; puis, à la suite de leur enquête, le pape suspendit l'évêque d'Albi de ses fonctions pastorales, et le cardinal Bérenger de Frédol prononça l'absolution de défunt Jean de Picquigny.

Ainsi Bernard peut se dire en revenant à Carcassonne qu'il n'a pas eu de si chimériques espérances. Ce qu'il avait demandé vainement sous Benoît XI s'est fait sous Clément V. L'inquisition n'est pas encore abolie, elle possède toujours son terrible mandat, et elle en a usé durant l'absence de Bernard pour jeter en prison quelques-uns de ses anciens amis, Bérenger Fumet, Pierre et Bérenger Adhémar, Guillaume Fenassa, Pierre Tailhafer et d'autres; mais elle est du moins contenue, son procès s'instruit, et deux cardinaux, l'un et l'autre de grand renom, se sont publiquement prononcés contre elle. Si donc Élie Patrice n'avait pas formé ce dessein insensé de précipiter les choses, si l'on n'avait pas entamé cette vaine négociation avec un prince en tutelle, qui pouvait tout vouloir, mais ne pouvait rien oser, la satisfaction des honnêtes gens ne serait pas aujourd'hui mêlée d'amers regrets, et Bernard, ayant déjà remporté sur ses adversaires un avantage signalé, n'aurait plus maintenant d'autre souci que d'achever sa victoire. Tandis qu'ayant fait sur le passé ce triste retour il recommençait à prendre confiance dans l'avenir, revoyait ses amis et leur conseillait encore quelque action commune, la scène change de nouveau. Clément V est redevenu l'ami des dominicains, qui ont combattu pour lui dans les plaines de Novare, qui ont vaincu pour lui les bandes redoutées de

Dulcino, et à leur prière le 27 juillet 1308 il blâme la conduite des cardinaux, annule les jugemens rendus contre l'évêque d'Albi, et le rétablit sur son siége. Telles étaient en ce temps-là les variations de la justice romaine. Dès lors l'inquisition réhabilitée n'aura plus de frein : il faudra, pour avoir le droit de vivre en paix, mériter sa pitié par des actes publics de repentir.

Tous les anciens complices de Bernard qui n'ont pas été pendus ou qui ne sont pas encore emmurés se soumettent les uns après les autres. Pierre Probi s'était d'abord réfugié près de Raynauld de Picquigny, en Gascogne. S'étant ensuite rendu à Lyon près de Clément V, il avait trouvé là Pierre de Castanet, Arnauld Garcia, Guillaume Fransa, Guillaume Borel, Raymond Bauderie, Jean de Caraman et divers autres notables de Carcassonne, d'Albi, de Limoux, venus à la cour du nouveau pape dans le dessein de solliciter son intercession auprès du roi. On ne pouvait parvenir jusqu'au pape sans passer par les cardinaux. Les cardinaux ayant, comme c'était la coutume, taxé leurs bons offices selon la gravité du fait et la qualité des personnes, les solliciteurs avaient dû compter au cardinal de Sainte-Croix 2,000 livres, à Raymond de Goth, neveu du pape, 2,000 livres, à Pierre de Colonna 500 florins, et, si considérable qu'eût été la somme versée, les solliciteurs n'avaient obtenu que des paroles; les cardinaux les avaient rançonnés et volés. C'est pourquoi, rentrés chez eux, ils avaient misérablement accepté toutes les conditions, toutes les peines et les pénitences que l'inquisition leur avait imposées, et désormais elle n'avait plus rien à leur demander, sinon des services qu'ils ne devaient plus avoir le courage de lui refuser.

Bernard ne se résigne pas à une aussi grande humiliation. Il voudrait pourtant, même à la condition de ne plus rien faire, de ne plus rien dire, d'assister avec tous les dehors de l'indifférence au spectacle de la honte commune, achever sa vie si longtemps troublée dans ce pays, où sa conscience lui dit qu'il a fait du bien, où il a conservé des amis, au moins dans son ordre. Or, comme il ne peut pas choisir sa retraite sans être affranchi des entraves qui gênent encore sa liberté, il se rend à Paris en 1310, près du roi, puis à Avignon, près du pape, et, les ayant fait supplier par de puissans personnages, il obtient enfin le droit d'aller en tel lieu où il lui conviendra d'établir sa résidence. Il demeura quelque temps à Carcassonne ou sur le territoire albigeois. L'inquisition était revenue à toutes ses anciennes pratiques; elle arrêtait, elle emmurait, elle pouvait même faire brûler et pendre : on ne lui refusait plus rien. Dans tous les esprits règne l'abattement ou la terreur. Les plus fermes ne peuvent eux-mêmes en de telles circonstances résister

longtemps aux atteintes du mal : ils s'attristent, ils s'affaissent chaque jour davantage. Comme on croit avoir trop de bonnes raisons pour mépriser les autres, on se fait solitaire et l'on s'abstient, d'abord par dépit, ensuite par système. Retiré dans quelque couvent de son ordre, Bernard s'abstenait. De l'année 1310 à l'année 1315, quelle a été sa résidence ordinaire? On ne le dit pas; nous n'apprenons rien à cet égard ni de lui-même ni des témoins qui ont raconté le reste de sa vie. Enfin on retrouve en 1315 la trace de cet exilé morose. Alors, après la mort de Clément V et de Philippe le Bel, il quitte l'Albigeois pour aller se confiner dans la maison de son ordre que possède la ville de Béziers. Il n'a plus d'emploi, plus de dignité; il est redevenu simple frère : le repos convient à son âge, comme à l'état de son âme conviennent le silence et l'obscurité.

## V.

Jean XXII avait remplacé Clément V sur le siége d'Avignon, et Louis le Hutin avait succédé à son père Philippe le Bel sur le trône de France; mais le règne de Louis le Hutin dura peu, Philippe le Long lui succédait en janvier 1317. Avec un nouveau pape, avec de nouveaux rois vont se faire bien des changemens dans l'église et dans l'état. Jean XXII n'a pas l'humeur facile, c'est-à-dire l'indifférence tolérante de Clément V : c'est un vrai pape, qui fait tout passer après le respect de l'autorité, que touchent peu les plaintes portées contre l'inquisition, que touchent beaucoup les griefs anciens ou récens des inquisiteurs contre les hérétiques ou les fauteurs d'hérétiques. Il a surtout les plus fâcheuses dispositions à l'égard des franciscains, des exaltés qui se mêlent de tout réformer, et qui de plus, divisés entre eux, troublent toute l'église par la violence de leurs luttes privées. Quant au roi Philippe le Long, il est très désintéressé dans toutes les affaires de l'église, mais il trouve à l'inquisition, que d'ailleurs il n'aime guère, un mérite : elle doit lui procurer de l'argent. Les circonstances sont donc très favorables aux anciens ennemis de Bernard. Trouvant enfin un pape enclin à les servir et nullement empêché de le faire, ils lui persuadent que la longue impunité de ce grand coupable afflige tous les vrais fidèles du Languedoc. Dans les premiers mois de l'année 1318, Jean XXII appelle Bernard à la cour d'Avignon. Après avoir tristement déposé tout ce qu'il possédait en propre, plusieurs caisses de livres, entre les mains de Jean de La Couture, notaire de Béziers, Bernard partit de cette ville le 16 mai 1317. Le 22, il était à l'audience du

pape; le 24, il était arrêté, et peu de jours après le pape chargeait Guillaume Méchin, évêque de Troyes, et Pierre Letessier, abbé de Saint-Sernin, d'instruire son procès.

On s'étonne sans doute de voir, au mépris de toutes nos règles, instrumenter contre des crimes pardonnés treize années après l'accomplissement des faits qui doivent être l'objet de la poursuite; mais il faut apprécier la différence des temps. Comme nous aimons la vérité, de même nous aimons la justice. Sur la vérité se fonde notre foi, sur la justice notre loi. Cela veut dire qu'en nous vit l'esprit moderne. En ces temps anciens dont nous écrivons l'histoire, on ne devait ni rechercher la vérité, ni cultiver la justice pour elles-mêmes. S'il y avait des lois ecclésiastiques, des lois civiles, avant toutes ces lois passait l'intérêt de l'état et de l'église. Clément V croyait servir les intérêts de l'église lorsqu'il pardonnait à Bernard. Jean XXII croit les mieux servir lorsqu'il lui donne des juges. Il suffit qu'il ait cette opinion : aucune règle de droit ne saurait prévaloir contre l'intérêt qui bien ou mal le conseille. L'enquête de l'évêque de Troyes et de l'abbé de Saint-Sernin commença vers la fin de juin. Les articles sur lesquels Bernard fut interrogé sont au nombre de soixante; mais ces soixante articles relatent le détail des faits et des discours incriminés, les crimes ne dépassent pas le nombre de trois. Ces trois crimes, les voici : 1° Bernard a de tous ses efforts, durant plusieurs années, lutté contre l'inquisition, soulevé contre elle les villes et les bourgs, gêné l'exercice de son ministère; 2° il a conspiré contre le roi de France avec le fils du roi de Mayorque; 3° il a fait empoisonner le pape Benoît XI.

Nous n'avons pas encore parlé de ce troisième crime. Nous ne pouvions en parler plus tôt, puisqu'il n'a été découvert, c'est-à-dire inventé que plus tard. Des sept articles qui concernent ce crime, trois ne contiennent qu'un verbiage inutile; mais il faut lire les quatre suivans : « Bernard a envoyé à la cour romaine un messager, et par ce messager un petit coffret entouré de linges, fermé avec une serrure dont il a par devers lui conservé la clé, et dans ledit coffret il a fait parvenir à la cour romaine des préparations, des potions, des poudres, et une lettre écrite de sa propre main, au moyen desquelles choses ledit frère Bernard a fait abréger la vie dudit seigneur Benoît. Item, ledit frère Bernard a prédit devant quelques personnes d'Albi le jour même où devait mourir le pape Benoît. Item, il avait appris ce qu'il disait ainsi dans un livre où étaient beaucoup de caractères et beaucoup de roues entourées de diverses écritures. Item, il envoya les préparations ci-dessus dites à maître Arnauld de Villeneuve et à quelques autres pour abréger la vie dudit seigneur Benoît. » En résumé, Bernard a fabriqué le poison

et donné par écrit les instructions nécessaires, comme on dit, à la perpétration du crime. Ce crime, c'est le médecin du pape, le docte, l'illustre Arnauld de Villeneuve, qui l'a exécuté. Bernard, interrogé, refusa d'abord de répondre, et fut immédiatement excommunié. Il répondit ensuite sur quelques articles, mais avec une dédaigneuse réserve, se plaignant d'avoir été traduit devant des commissaires de médiocre autorité, des hommes nouveaux, appelés la veille aux affaires par la faveur du pape, quand il y avait à la cour d'Avignon quatre ou cinq cardinaux mieux instruits que personne des faits sur lesquels il avait à s'expliquer.

Furent ensuite entendus, à la requête des inquisiteurs avec eux réconciliés, les témoins Guillaume Fransa, Pierre de Castanet et Bernard Bet, citoyens d'Albi, qui, rappelant toutes les circonstances de ces luttes anciennes auxquelles ils avaient pris une si grande part, confirmèrent par des preuves suffisantes les articles qui se rapportaient aux deux premiers chefs de l'accusation. Ces détails sont connus. C'est leur déposition sur le troisième chef qu'on doit être plus curieux d'entendre. En peu de mots, la voici. Un jour, vers le temps où mourut Benoît XI, Bernard, en présence de Guillaume Fransa, envoie Bernard Bet chercher de la cire et de la toile, charge Bet et Fransa d'enduire la toile avec la cire, puis leur présente un coffret de cuir et les prie d'envelopper ce coffret avec la toile cirée; enfin il remet le coffret à un de ses serviteurs nommé Étienne, et le charge de le porter à maître Arnauld de Villeneuve, au-delà des monts, en cour romaine. Cela se fait si simplement que Bet et Fransa ne demandent pas même à Bernard ce que le coffret peut contenir; mais il leur dit : « C'est une lettre, nous aurons bientôt des nouvelles de la cour, bonnes, j'espère. » Tel est le récit des témoins. Que ces gens, ayant plus tard appris la mort de Benoît XI, aient alors imaginé quelque mystérieuse coïncidence entre cette mort subite et l'envoi d'un coffret de cuir au médecin du pape, cela se conçoit sans beaucoup de peine : on sait en effet qu'en ce temps-là les gens crédules ne manquaient pas; mais nous n'excusons pas aussi facilement l'auteur des articles qui furent la matière de l'enquête, arguant de ces fictions puériles pour en tirer toutes les circonstances d'un crime prouvé. L'auteur de ces articles a certainement commis le plus effronté des mensonges. Jean XXII lui-même, instituant après l'enquête le tribunal qui doit juger Bernard, osera parler aussi de ce crime et en des termes nouveaux, mais encore plus précis. Cet homme justement populaire, que des commissaires choisis vont retrancher du monde, il faut diffamer sa mémoire : c'est un assassin; il a fait périr un pape au moyen d'un breuvage empoisonné; *operam dedit ut veneni poculo necaretur.*

Ainsi s'exprime Jean XXII, qui sait très bien comment est mort le pape Benoît XI.

L'enquête fut achevée vers le mois de juin 1319, et le 16 juillet Jean XXII chargea l'archevêque de Toulouse, l'évêque de Pamiers et l'évêque de Saint-Papoul de commencer le procès. Bernard fut donc transféré devant ses juges, en Languedoc, sous la garde du sénéchal de Toulouse. On a quelques renseignemens sur ce voyage. Bernard, qui ne peut douter du sort qu'on lui réserve, a déjà le calme d'un condamné. Il cause tranquillement avec le sénéchal et d'autres compagnons de route non sur ses propres affaires, dont il désire plutôt détourner son esprit, mais sur les événemens du jour et ceux des derniers temps. De ces événemens, le plus considérable pour un mineur est l'horrible tragédie de Marseille, terminée le 7 mai 1318 par le supplice de quatre religieux de son ordre. Ils avaient prétendu que des frères mendians doivent imiter autant qu'ils le peuvent la pauvreté du Christ, et, malgré tous les argumens qu'on avait employés pour leur démontrer le contraire, ils avaient persisté dans leur opinion. En conséquence, on les avait brûlés. Bernard, qui était de leur secte, prend chemin faisant leur défense, se déclare contre la sentence qui les a condamnés et les appelle des martyrs. Le trajet de Portet à Toulouse se fit dans une barque, sur la Garonne. Durant cette navigation, Bernard, parlant de l'abbé Joachim, dit qu'il réformerait, s'il était pape, le jugement rendu contre ce saint homme. On tient ces détails des compagnons de route de Bernard, le notaire Arnauld de Nogarède et le juge royal maître Raymond Lecourt, appelés à prouver que l'apologiste passionné de Joachim et des mineurs marseillais est, comme eux, un hérétique.

Le tribunal chargé de prononcer la condamnation de Bernard est assemblé pour la première fois le 3 septembre 1319 à Castelnaudary. Sont présens : Jean Raymond de Comminges, archevêque de Toulouse, Jacques Fournier, évêque de Pamiers, Raymond de Monstuéjols, évêque de Saint-Papoul, les deux nouveaux réformateurs du Languedoc, Raoul, évêque de Laon, et Jean, comte de Forez, l'inquisiteur Jean de Belna, le sénéchal de Toulouse Guyard Guyon, le sénéchal de Carcassonne Aimeri de Cros, et quelques autres ecclésiastiques et seigneurs importans. Cette fois Bernard ne pourra pas se plaindre de la qualité de ses juges. Le sénéchal de Toulouse, s'étant levé, présente les pièces du procès, et Bernard les déclare authentiques. Le sénéchal présente ensuite au nom du pape l'accusé lui-même. Chacun des assistans remplit un rôle quelconque dans la procédure. Après le sénéchal se lèvent les réformateurs, lesquels, au nom du roi, invitent les juges à bien employer leur temps, c'est-à-dire à ne pas laisser l'affaire traîner en longueur.

Enfin l'inquisiteur Jean de Belna prend la parole pour dire que, si les pièces produites ne paraissent pas suffisamment prouver les menées hostiles de Bernard contre l'inquisition, il en fournira d'autres. Le lendemain, l'archevêque de Toulouse s'excuse de ne pouvoir assister plus longtemps au procès, se retire, et charge ses deux suffragans de continuer sans lui. De Castelnaudary, le tribunal se transporte ensuite à Carcassonne; il siége à Carcassonne le 12 septembre dans le palais de l'évêque. L'interrogatoire de Bernard commence le 2 octobre. Sur le premier chef d'accusation, il donne des explications complètes. On l'accuse d'avoir travaillé de tous ses efforts à perdre dans l'esprit du roi, du pape et du peuple d'Albi les ministres de l'inquisition dominicaine. Oui, c'est ce qu'il a fait. La mémoire des témoins entendus par les commissaires apostoliques ne les a pas toujours heureusement servis : racontant des choses depuis longtemps passées, ils ont mêlé le faux au vrai; mais le vrai, loin de le contester, Bernard le proclame. C'est le mérite de sa vie d'avoir combattu les puissans persécuteurs du peuple d'Albi, et, s'il n'a pas enfin obtenu la suppression de leur détestable tyrannie, il le regrette.

Les premières déclarations de Bernard sur la trahison concertée avec le prince Fernand ne sont pas aussi sincères. Il ne nie pas le fait, mais il le raconte de telle sorte qu'il ne paraît pas dire toute la vérité. Les juges l'invitent donc à compléter ses aveux. Il répond qu'ils sont complets. Les juges mandent alors l'official de Limoux, Hugues de Badafeuille, et le chargent de vaincre par la torture le silence obstiné de Bernard. Ils lui recommandent toutefois d'avoir égard à son âge et de ne pas le torturer jusqu'à ce que la mort s'ensuive, *ut bene caveret quod ex hujusmodi quæstionibus frater Bernardus mortem, aut membri amissionem... incurrere quoquo modo posset.* On emmène donc l'accusé, qu'accompagnent plusieurs notaires chargés de recueillir durant les opérations de la torture ses trop tardifs aveux. Bernard était un de ces hommes dont on ne doit pas mettre le courage à de telles épreuves. Pourquoi douter qu'ils sachent souffrir? Ce doute les révolte, ils se raidissent contre la douleur et l'on se fait vaincre par leur indomptable constance. Bernard, torturé, ne dit rien; mais le lendemain, quand il reparaît devant ses juges, il commence de lui-même, sans contrainte, le récit de toute la conspiration. Il n'en est pas l'inventeur, il ne l'a pas approuvée, il y a toutefois, il en convient, participé, et il a déjà rendu compte de cette participation à la cour du roi, à la cour du pape. Appartient-il à des juges d'église de s'attribuer la poursuite d'un délit civil dont l'autorité civile a par lettres expresses absous l'auteur?

Quant au troisième chef de l'accusation, l'empoisonnement du

pape Benoît, Bernard s'indigne qu'on ose même produire contre lui le soupçon d'un tel crime. De nouveau les juges ont recours à la torture. C'est, on le sait, la pratique ordinaire. Tout accusé doit avouer son crime. Lorsque la douleur, savamment augmentée par la diversité des supplices, est devenue telle que l'accusé préfère mourir, il invoque la mort comme une grâce; mais il ne peut l'obtenir sans se déclarer coupable du crime dont on l'accuse. Telle est la loi. Cependant les bourreaux chargés de torturer Bernard ont en vain recours à tous leurs artifices : les notaires qui les ont assistés doivent, en paraissant de nouveau devant le tribunal, dire que l'accusé n'a voulu faire aucun aveu. Est-il besoin d'ajouter qu'il n'en fera pas cette fois après la torture?

L'audition des témoins succède aux premiers interrogatoires. Comparaissent les uns après les autres : Bernard Amat, Jean et Arnauld Marsend, Raymond Du Puy, Raymond Bauderie, Bernard Fenassa, Guillaume Fransa, Pierre Probi, Arnauld Garcia et divers autres habitans, conseillers, anciens consuls de Carcassonne et d'Albi, pour la plupart autrefois associés à toutes les entreprises de Bernard, maintenant prêts à tout dire, à tout faire pour mériter l'oubli de leurs erreurs passées. S'ils venaient simplement, par d'humbles prières, par des actes de honteuse pénitence, en se prosternant aussi bas qu'un inquisiteur peut l'exiger, solliciter le droit d'achever en paix leur triste vie! Mais il ne leur suffit pas de s'excuser, d'une seule voix ils accusent Bernard.

Le samedi 8 décembre, les juges rendirent leur sentence. Des trois chefs d'accusation, un fut écarté. Si précis que fussent les termes du réquisitoire apostolique, les juges ne crurent pas pouvoir condamner Bernard comme auteur ou comme complice de l'empoisonnement supposé de Benoît XI; mais ils le condamnèrent comme ennemi de l'inquisition, comme traître envers le roi de France et par surcroît, comme nécromancien, à la prison perpétuelle. Ayant été, dit la sentence, dépouillé de la dignité sacerdotale, il sera déposé dans un cachot où des chaînes de fer le tiendront captif, et jusqu'à la fin de sa vie il n'aura pour nourriture que du pain et de l'eau. La dégradation de Bernard eut lieu le jour même sur la place du marché de Carcassonne. Outre les juges et leurs assesseurs, furent présens à cette expiation solennelle les évêques de Carcassonne, de Mirepoix et d'Alet, les abbés de la Grasse et de Montolieu, les sieurs François de Lévis, Guillaume de Voisins, Dalmace de Marziac, Raymond d'Accurat, divers autres chevaliers et une véritable foule d'avocats du roi, de juges et de légistes. La cérémonie terminée, Bernard fut conduit aux cachots de l'inquisition, hors de l'enceinte de Carcassonne, sur les bords

de l'Aude, et mis sous la garde de l'inquisiteur Jean de Belna (1).

Le croira-t-on? deux magistrats civils s'inscrivirent contre cette sentence, la trouvant trop douce. Le lendemain du jour où elle était exécutée, Pierre Lerouge, notaire à Toulouse, se présentait aux juges de la cause et leur faisait lecture d'un appel au pape, signifié par Raymond Lecourt, juge royal à Rivière, et par Raymond Foucauld, procureur du roi en la sénéchaussée de Carcassonne. « La justice est violée, la dignité royale est offensée, la conscience d'un peuple fidèle est scandalisée. » Ainsi s'expriment les appelans. Reprenant donc la série des crimes condamnés, ils y ajoutent l'assassinat de Benoît. Ce crime, dit la sentence, n'a pas été pleinement prouvé; mais, répondent les appelans, puisque les juges ne trouvaient pas suffisante la preuve du crime dénoncé, ils devaient réserver au pape la liberté de statuer sur ce chef, il n'était pas en leur pouvoir d'absoudre. Ils ont de plus gravement offensé la justice du roi lorsqu'ils ont soustrait le condamné, malgré l'énormité de ses crimes, à la juridiction du glaive civil. Quoi! le traître, l'hérétique, le rebelle, l'empoisonneur Bernard, qui aurait mérité plusieurs fois la mort, si l'on pouvait plusieurs fois mourir, *si naturæ conditio pateretur*, n'aura pour punition qu'une prison perpétuelle! Cette inique miséricorde révolte les magistrats, et, persuadés qu'elle révoltera comme eux le saint-père, ils en appellent (2). En droit et en fait, Raymond Lecourt et Raymond Foucauld se trompaient, et leur appel demeura vain.

On ne sait pas exactement en quelle année le supplice de Bernard finit avec sa vie. L'historien de son ordre Luc Wadding se trompe lorsqu'il suppose que sa mort précéda sa condamnation. Il vivait encore le 25 février 1320. A cette date, Jean XXII écrit aux évêques de Pamiers et de Saint-Papoul que l'inquisition traite son prisonnier avec des égards inouis en lui conservant ses habits religieux; il ordonne donc avec indignation qu'on dépouille Bernard de ces habits qu'il déshonore. Le chroniqueur Jean de Saint-Victor dit qu'il mourut avant la fin de l'année 1319. Cela signifie sans doute, selon l'ancienne manière de compter, que la vie du martyr ne se prolongea pas au-delà des fêtes pascales de l'année 1320.

B. Hauréau.

(1) Baluze, *Vit. papar. aven.*, t. Ier, col. 344, a publié la sentence rendue contre Bernard.

(2) Cet acte d'appel est aussi dans Baluze, livre cité, col. 358.

# LES RÉFORMES

# DE L'ENSEIGNEMENT

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

*Questions contemporaines*, par M. Ernest Renan.

L'attention générale est en ce moment très occupée de notre enseignement public : c'est un bon signe. La pire indifférence est celle d'un peuple qui ne s'inquiète pas de la manière dont on élève ses enfans. Quand il délaisse ce grand intérêt, c'est qu'évidemment rien ne le touche plus, qu'il n'a plus de souci de l'avenir, et qu'il s'abandonne lui-même. Ce mouvement auquel nous assistons, et dont il faut s'applaudir, est en grande partie l'ouvrage du ministre actuel de l'instruction publique. Il est certain que ses essais de réformes ont communiqué aux esprits une agitation salutaire, et qu'il a posé des questions que, malgré nos répugnances, il nous faudra bien résoudre. C'est un service très réel qu'il nous a rendu. Ceux même qui lui reprochent des témérités, des hésitations, des incertitudes, ne doivent pas oublier qu'à un moment où les plus forts politiques ne se confiaient que dans le silence il n'a pas eu peur de la parole, qu'il a provoqué la contradiction, et que les controverses animées que ses projets ont soulevées dans tous les partis n'ont pas été inutiles à ce réveil de l'esprit public dont nous sommes témoins. Laissons s'en plaindre tous ces effrayés que le moindre

bruit épouvante, tous ces satisfaits qui ne comprennent pas qu'il y ait encore des mécontens depuis que leur fortune est faite; pour nous qui croyons que l'habileté ne consiste pas seulement à éluder les difficultés ou à maintenir éternellement le provisoire, et que le respect timide du passé ne fait pas toujours la sécurité de l'avenir, nous devons savoir gré aux gens qui osent dire que l'inertie n'est pas la sagesse, et que le mouvement est la vie.

Ce sont là sans doute des vérités élémentaires, et pourtant on les méconnaît souvent chez nous. Nous avons la réputation d'être le plus léger et le plus mobile des peuples, celui qui se détache le plus facilement de l'influence des traditions et du respect des souvenirs; cette réputation est fort exagérée, ou du moins, s'il y a chez nous des gens qui ne savent pas tenir en place, il faut avouer que nous en avons beaucoup aussi qui ne consentent jamais à faire un pas. Sans être un grand politique, il est facile de voir que nos révolutions ont été plus souvent l'œuvre des conservateurs que des révolutionnaires. Elles sont presque toujours devenues inévitables parce que le parti qui était le maître ne voulait pas convenir que le pays qui avait le bonheur d'être gouverné par lui pouvait avoir quelque chose à souhaiter. A ces résistances systématiques, il est naturel qu'on réponde par des emportemens furieux. Cette répugnance à faire des concessions utiles en temps opportun a été cause que les changemens les plus simples, les progrès les plus naturels, n'ont pu être obtenus que par la violence, à peu près comme dans certains climats il est impossible d'avoir de la pluie sans orage; mais c'est surtout dans les choses de l'enseignement que nous sommes conservateurs obstinés. M. Renan nous accuse d'avoir pieusement gardé dans nos lycées le régime des colléges des jésuites, et je ne crois pas qu'il soit possible de le contredire. En réalité, nos méthodes d'éducation n'ont guère changé depuis deux siècles. C'est en vain qu'une grande révolution a bouleversé la société française; elle s'est fait à peine sentir dans l'enseignement. On pénètre dans notre société démocratique par la même porte qui donnait accès à ce monde d'aristocrates et de privilégiés du siècle dernier. Nous voyons les institutions, même les plus attaquées, survivre à tous les ébranlemens politiques, car, par un privilége étrange, dans ce pays si tourmenté, ce sont surtout les abus qui durent. Sous le règne de Louis-Philippe, l'opposition n'avait pas de railleries assez fortes contre le programme du baccalauréat, qui véritablement n'était pas irréprochable. Arago avait plusieurs fois égayé la chambre à ce sujet. Quand l'opposition fut au pouvoir en 1848, elle créa une école d'administration, et s'empressa de lui donner à peu près ce programme dont elle s'était tant moquée. Ce

qui protége cet amour de l'immobilité, c'est que d'ordinaire il prend sa source dans les sentimens les plus respectables. Le lointain et le regret donnent toujours un certain charme aux souvenirs de la jeunesse. A mesure que nous vieillissons, nous nous attachons davantage à nos premières années; le respect que nous éprouvons pour ces maîtres qui nous ont formés sert de défense à leurs méthodes. Ajoutons qu'un certain contentement de soi auquel personne n'échappe nous amène à penser que le système d'éducation qui nous a faits ce que nous sommes produisait souvent de bons résultats. Nous ne sommes pas insensibles non plus à ce renom d'homme sage qu'on obtient facilement chez nous en défendant les anciennes traditions, même quand ces traditions ne sont que des routines. Enfin nous cédons à ce préjugé national qui nous porte à croire que nous devons être fiers de toutes nos institutions, que c'est être un mauvais citoyen que de les attaquer, et que l'Europe nous les envie. Les vingt-quatre violons qui jouissaient du privilége d'écorcher les oreilles de nos rois se vengeaient des railleries des musiciens véritables en affirmant qu'ils étaient le premier orchestre du monde, et, si l'on avait l'audace de trouver qu'ils jouaient faux ou qu'ils n'allaient pas en mesure, ils vous accusaient aussitôt d'être des ennemis de la France.

Il est donc utile qu'on vienne de temps en temps troubler notre quiétude, et qu'on essaie de nous arracher à cette satisfaction naïve que nous sommes toujours tentés d'éprouver pour nous-mêmes. Nous n'écoutons pas d'abord très volontiers ceux qui essaient de nous montrer les vices d'une institution que nous voudrions bien croire parfaite pour n'avoir pas la peine de la changer; cependant il y a des gens dont la parole fait tant de bruit qu'il est bien difficile de ne pas l'entendre, même quand on s'obstine à ne pas l'écouter. Il en arrive toujours quelque chose aux oreilles les moins ouvertes, et les optimistes les plus résolus sont bien contraints de faire de ces examens de conscience dont on sort toujours l'âme un peu troublée. C'est le service que vient de nous rendre M. Renan dans son dernier livre. Parmi les questions contemporaines qu'il étudie, celles qui concernent l'enseignement tiennent la première place. « De tous les problèmes de notre temps, dit-il avec raison, c'est le plus important. » M. Renan a ce mérite rare dans tout ce qu'il écrit d'être aussi utile à ceux qui ne pensent pas comme lui qu'à ceux qui partagent ses sentimens. Son esprit est si vif, il a une telle variété d'idées et d'aperçus, qu'il anime même ses adversaires, qu'il les force de se pourvoir d'argumens nouveaux, et les rend capables de les trouver. On est sûr qu'avec lui les discussions ne resteront pas sur ces terrains battus où elles se traînent depuis des siècles; il

possède mieux que personne l'art de les féconder. Nous devons donc nous féliciter qu'il ait entrepris de nous dire ce qu'il pense de l'état de l'instruction publique et surtout de l'instruction supérieure chez nous. Je me souviens que son opinion étonna beaucoup de personnes quand il eut l'occasion de l'exprimer pour la première fois. On est revenu aujourd'hui de cette surprise, et la plupart de ceux qui ont réfléchi sur ce grave sujet pensent comme lui. Sa cause semble gagnée, je ne veux donc pas la plaider encore; seulement je crois utile de joindre aux idées qu'il expose celles que la pratique de l'enseignement suggère aux gens qui ont vécu longtemps dans les lycées et dans les facultés, et d'essayer de faire entrevoir le remède où il s'était contenté de signaler le mal.

## I.

C'est aujourd'hui le sentiment général que les imperfections de notre enseignement tiennent à l'organisation qu'il a reçue quand on l'a créé. A ce propos, il peut être curieux d'observer les vicissitudes de l'opinion dans les jugemens qu'elle porte sur les événemens même les plus rapprochés de nous. Il y a quelques années, M. Thiers, dans son histoire et à la tribune, comblait d'éloges le décret impérial qui a fondé l'Université, et beaucoup de gens partageaient sans réserve son admiration. Aujourd'hui on est tenté d'aller à l'extrême opposé et de tout blâmer dans les décrets de 1808 et de 1811. Il y a cependant des distinctions à faire. Assurément l'empereur Napoléon Ier eut grand tort d'établir un monopole rigoureux en faveur de l'Université : c'est un privilége qu'elle a plus tard payé bien cher; mais faut-il dire que l'état commit une faute en se chargeant de donner l'instruction lui-même et en créant à son compte des colléges et des lycées? Je ne le crois pas, quoique ce soit une opinion fort accréditée. Bien des gens trouvent que chez nous l'état se mêle de trop de choses, et ils n'ont pas tort. Ils le voudraient moins actif, moins envahissant, moins disposé à penser et à agir pour tout le monde. Il leur semble, par exemple, qu'il devrait, comme en Angleterre et en Amérique, abandonner l'enseignement à l'industrie privée, laisser chacun libre d'ouvrir une maison d'éducation quand il jugerait que le besoin s'en fait sentir, et se fier à la concurrence pour forcer les instituteurs à perfectionner leurs méthodes et à devenir meilleurs que leurs voisins afin de mieux réussir qu'eux. Ce système est fort séduisant, mais il aurait certainement chez nous des résultats fâcheux. Supposons que subitement l'état ferme ses colléges et déserte le combat, qu'arrivera-t-il? Il ne faut pas se faire d'illusion, l'enseignement ecclésiastique profitera seul de son

absence (1). On sait combien l'industrie privée a peu d'initiative en France. Les entreprises hasardeuses lui font peur; or il faut reconnaître que celle qui consiste à créer d'un coup un lycée complet, avec les bâtimens, les livres, les instrumens, les professeurs qu'il comporte, est une des plus chères et des plus difficiles. Elle demande des capitaux considérables, une réunion d'efforts et d'aptitudes qui se rencontrent rarement. Il arrivera donc que dans les petites villes les corporations religieuses ne trouveront pas de concurrence et régneront seules, et que dans les plus importantes elles combattront les établissemens laïques par le bon marché. Comme elles ne paient pas leurs professeurs et qu'elles s'appuient sur le dévouement des classes riches, elles peuvent sans danger perdre de l'argent. Au contraire le collége libre, qui a fait des frais considérables, qui n'a point de réserves et vit de ce qu'il gagne, est bien forcé de maintenir ses prix. Il durera tant que les passions seront animées et que les pères de famille sentiront le besoin de faire quelques sacrifices pour leurs opinions. Vienne un moment de calme et de lassitude dans les querelles, la foule ira naturellement à ce qui coûte le moins cher. L'établissement religieux subsistera seul, et ceux qu'il ne contente pas le subiront quand même. On a dit au sénat qu'après tout ce ne serait pas un grand malheur, que la morale publique y gagnerait, et qu'il y aurait là un moyen sûr de conjurer les révolutions. J'avoue que je n'en suis pas tout à fait convaincu, quand je me souviens que le XVIII^e siècle et la génération de 93 sont sortis des colléges des oratoriens ou des jésuites. En tout cas, s'il est juste que ceux qui préfèrent les corporations religieuses puissent leur confier leurs enfans, il est légitime, pour le même motif, que ceux qui s'en défient puissent les envoyer ailleurs. Voilà pourquoi, voyant bien qu'en présence de ce puissant effort collectf appuyé sur le dévouement et la foi qu'on appelle les ordres monastiques les tentatives individuelles et isolées seraient impuissantes, l'état s'est décidé à fonder et à soutenir des établissemens laïques.

(1) M. Jourdain, dans son rapport si intéressant sur les progrès de l'instruction publique en France, montre que, pour l'instruction primaire comme pour l'enseignement secondaire, les établissemens ecclésiastiques sont devenus de plus en plus nombreux depuis 1850, et qu'ils ont plus profité que les autres de la liberté. Les établissemens laïques ont au contraire diminué. Ce fait est remarquable, surtout pour l'instruction primaire. « Sur 16,736 écoles privées qui existaient en 1850, il y en avait 12,888 qui étaient dirigées par des instituteurs et des institutrices laïques; on n'en comptait que 3,848 qui eussent été fondées par des associations religieuses. En 1865, la proportion est absolument changée. Sur 16,349 écoles privées qui subsistent, nous ne trouvons plus que 9,847 écoles laïques, ce qui donne comparativement à 1850 une diminution de 3,041; mais il existe 6,502 écoles desservies par des communautés religieuses, c'est-à-dire 2,654 de plus qu'il y a dix-sept ans. »

Il intervient pour que le père de famille conserve le choix de l'école où il veut envoyer son fils. On l'accuse d'opprimer la liberté, au contraire il la maintient. Son intervention n'est pas un privilége dont il ait lieu d'être fier, c'est une nécessité qu'il subit pour empêcher un monopole. Voilà ce qui doit régler ses rapports avec les autres écoles laïques; il les a quelquefois traitées comme des rivaux qu'il tâchait de perdre, il avait tort : ce sont plutôt des auxiliaires qu'il doit encourager, car ils l'aident à se délivrer d'une partie de son fardeau.

L'intervention de l'état a donc servi l'enseignement, puisqu'elle l'a sauvé du monopole; mais il faut avouer qu'elle n'est pas sans inconvéniens pour lui. L'instruction publique est devenue une administration comme les forêts et les tabacs. Or le premier besoin d'une administration est d'établir partout un bel ordre, une régularité qui flatte le regard. Elle a la manie de l'uniformité et de la hiérarchie, elle entasse les décrets et les ordonnances, elle veut tout prévoir et tout décider. Elle ne consent pas à tenir compte de la diversité d'esprit des élèves, ni des capacités différentes des maîtres. D'un bout de la France à l'autre, maîtres et élèves doivent étudier les mêmes livres, suivre les mêmes méthodes, marcher du même pas. L'initiative des professeurs étant partout gênée par des règlemens étroits, l'impulsion part entièrement des gens de bureau, étrangers le plus souvent aux questions scientifiques, très convaincus de la puissance de la règle et des merveilles de l'obéissance, qui croient qu'on fait des hommes de talent par ordonnance, et que les choses de l'esprit se gouvernent comme les autres avec des prescriptions rigoureuses. Le pire de tout, c'est que l'enseignement s'est trouvé lié à la politique, et qu'il en suit toutes les vicissitudes. A chaque crise, les ministres de l'instruction publique se succèdent (en 1848, il y en a eu quatre en huit mois). L'inconnu recommence toujours à l'avénement d'un pouvoir nouveau. Comment fonder rien de solide sur ce terrain mouvant? Ajoutons que dans le choix du ministre qu'on nomme on consulte médiocrement les aptitudes personnelles ou les occupations précédentes. On croit généralement qu'il faut un soldat pour le ministère de la guerre et un magistrat à la justice; mais pour l'instruction publique tout est bon. Parmi ces ministres qu'on improvise, les uns, quoique étrangers aux choses de l'enseignement, arrivent avec des idées toutes faites; ce sont les plus dangereux. Les autres n'ont aucune connaissance des intérêts délicats dont ils sont chargés, et pourtant les affaires qu'ils vont avoir à décider sont les plus importantes de toutes; elles concernent l'avenir même de la France, qu'une faute peut mettre en péril. Dès les premiers jours de leur administra-

tion, ils sont aux prises avec des questions redoutables qui embarrassent les gens même qui ont passé leur vie à y réfléchir. Il faut qu'ils étudient, qu'ils consultent, qu'ils apprennent. « Que voulez-vous? disait spirituellement un ministre à ceux qui lui reprochaient son inaction, je ne puis pas avoir l'Université infuse. » Pour la connaître, il faut du temps. C'est un apprentissage difficile et qui sera long, s'il veut être sérieux; aussi est-il rare qu'un ministre puisse l'achever. A peine commence-t-il à s'y reconnaître que le vent souffle d'un autre côté. On lui donne un successeur : c'est une éducation à recommencer.

L'enseignement supérieur surtout souffre de cette organisation. Plus que tout le reste, il a besoin de liberté, et il faut qu'il se sente à l'aise pour être fécond. Là, un professeur éminent crée sa méthode, et ne la reçoit pas toute faite des bureaux du ministère. Se figure-t-on un règlement qui prévoit la façon dont Champollion doit enseigner l'archéologie égyptienne, lui qui la créait en l'enseignant? Ces études sont donc celles qui rentrent le moins dans le cadre d'une administration régulière; aussi les administrateurs, à qui elles échappent, ne les traitent-ils pas avec faveur. Il arrive même que les ministres, quand ils ne sont pas familiers par leur passé avec les questions scientifiques, n'en comprennent pas bien toute l'importance. Comme ils ont fait leurs classes et qu'ils sont bacheliers, ils savent par souvenir ce que c'est qu'un lycée et ce qu'on y apprend : aussi s'en occupent-ils avec plaisir; mais l'enseignement supérieur, qui leur est plus étranger, les intéresse moins. Ils ne saisissent pas nettement à quoi il peut servir, et nous avons vu trop souvent les chaires de nos facultés regardées comme une retraite pour les professeurs fatigués ou même comme un exil pour ceux dont on était mécontent. Les chambres non plus ne sont pas très disposées à les protéger. Elles comptent d'ordinaire plus d'industriels que de savans, et se piquent de considérer les choses par le côté pratique. A ce point de vue, l'utilité de ces hautes études ne les frappe pas. On accorde sans doute assez peu à l'instruction populaire, mais on la traite au moins avec respect. Ceux qui lui refusent le plus énergiquement leurs écus croient devoir verser quelques larmes annuelles sur la misère de la France, qui ne lui permet pas d'élever ses enfans, tant elle dépense pour les armer. Quant à l'enseignement supérieur, on n'y met pas tant de cérémonie, et l'on se dispense même à son égard de cette sympathie peu coûteuse.

M. Renan n'a pas de peine à prouver combien cette indifférence générale pour l'enseignement supérieur est déraisonnable. Aux esprits légers qui croient faire merveille en le rabaissant au profit de

l'enseignement populaire, il montre que l'un ne se comprend pas sans l'autre. « C'est l'université qui fait l'école, écrit-il. On a dit que ce qui a vaincu à Sadowa, c'est l'instituteur primaire. Non, ce qui a vaincu à Sadowa, c'est la science germanique, c'est la vertu germanique, c'est le protestantisme, c'est la philosophie, c'est Luther, c'est Kant, c'est Fichte, c'est Hegel. L'instruction du peuple est un effet de la haute culture de certaines classes. Les pays qui, comme les États-Unis, ont créé un enseignement populaire considérable sans instruction supérieure sérieuse expieront longtemps encore cette faute par leur médiocrité intellectuelle, leur grossièreté de mœurs, leur esprit superficiel, leur manque d'intelligence générale. » Des gens qui se croient sérieux répètent qu'il ne faut mesurer l'importance des choses qu'à leur résultat pratique, et ils s'autorisent de ce principe pour mépriser la science et les écoles qui la donnent. Ils ne songent pas que dans toute étude une période scientifique a toujours précédé les applications utiles. Que n'a-t-il pas fallu de recherches abstraites, de théories qui semblaient sans conséquences pratiques, pour arriver à l'invention des télégraphes électriques et des machines à vapeur! Il en est de même des sciences sociales et historiques, et la nation qui refuse de les protéger quand elles ne sont que l'occupation théorique de quelques savans consent à abandonner à d'autres la gloire et les profits des applications. C'est donc un malheur et un danger que de laisser ainsi s'abaisser chez nous le niveau de l'enseignement supérieur. M. Renan a bien raison de le déplorer. Il est certain que nous ne pouvons regarder sans tristesse les progrès qu'ont faits la philologie et l'histoire depuis le milieu du siècle dernier; c'est le plus souvent hors de chez nous qu'ils se sont accomplis. La création de la philologie comparée et de la science des religions, le renouvellement des textes classiques, l'intelligence plus vive et plus vraie des littératures primitives et populaires, feront la gloire de notre époque. Malheureusement la France n'a pas toujours pris la part qui lui revenait dans ces travaux. Notre pays, sur lequel autrefois le monde entier avait les yeux, a cessé d'être le centre du mouvement scientifique. Les nations qui veulent s'instruire s'adressent à d'autres que nous. Oxford emprunte ses professeurs à l'Allemagne et lui demande des philologues pour la publication des textes qui sortent de ses presses; Naples s'est mise à l'école de Hegel; Pise, Florence, Milan, accoutumées à vivre autrefois de l'imitation de la France, ont aujourd'hui les yeux fixés sur Bonn, Gœttingue ou Berlin. Les sciences physiques et naturelles, qui avaient bien résisté jusqu'ici et maintenu notre honneur, commencent elles-mêmes à s'effrayer. Elles redoutent aussi d'être vaincues

par ce pays d'activité féconde et de libres études. C'est une situation très fâcheuse et bien faite pour alarmer les esprits sérieux. Ceux qui se consolent en songeant que nos faiseuses de modes continuent à fournir Londres et Pétersbourg et qu'on joue partout *la Belle Hélène* ne sont vraiment pas difficiles.

D'où vient donc le mal? M. Renan n'hésite pas à répondre que c'est de la manière dont les cours sont faits dans nos facultés. Il montre que les brillans succès obtenus par MM. Guizot, Cousin et Villemain ont égaré leurs successeurs. Cet exemple séduisant et dangereux a jeté l'enseignement dans une mauvaise voie. Quand on vit l'éclat que ces éminens esprits avaient jeté, tout le monde voulut faire comme eux. « L'état, à certains jours, tint salle ouverte pour des discours de science et de littérature. Deux fois par semaine, durant une heure, un professeur dut comparaître devant un auditoire formé par le hasard, composé souvent à deux leçons consécutives de personnes toutes différentes. Il dut parler sans s'inquiéter des besoins spéciaux de ses élèves, sans s'être enquis de ce qu'ils savent, de ce qu'ils ne savent pas. Quel enseignement devait résulter de telles conditions?... Ouverts à tous, devenus le théâtre d'une sorte de concurrence dont le but est d'attirer et de retenir le public, que seront les cours supérieurs ainsi entendus? De brillantes expositions, des « récitations » à la manière des déclamateurs de la décadence romaine. Qu'en sortira-t-il? des hommes véritablement instruits, des savans capables de faire avancer la science à leur tour? Il en sort des gens amusés... Quoi de plus humiliant pour le professeur, abaissé ainsi au rang d'un amuseur public, constitué par cela seul l'inférieur de son auditoire, assimilé à l'acteur antique dont le but était atteint quand on avait dit de lui : *Saltavit et placuit?* »

Voilà le mal parfaitement décrit; mais sur qui faut-il en faire tomber la faute? Est-ce sur la vanité du professeur, comme on serait tenté de le croire? Non, c'est sur l'imprévoyance de l'état. On ne saurait croire que de légèretés on peut commettre dans un pays où tout se fait avec un si grand luxe de précautions administratives. Plusieurs ministres se sont aperçus avec tristesse de cette décadence de l'enseignement supérieur, et ils ont voulu l'arrêter. Quel remède ont-ils employé pour y réussir? Toujours le même : ils ont fondé des facultés nouvelles. C'était multiplier le mal au lieu de le détruire. La raison disait qu'avant de créer des chaires il fallait leur assurer des auditeurs. Or il est facile de comprendre qu'elles n'en peuvent pas avoir. Organisées comme elles le sont, nos facultés des lettres ne répondent à rien et ne s'adressent à personne. Il faut s'expliquer.—A-t-on voulu seulement donner un sup-

plément d'instruction aux personnes qui tiennent à ne pas oublier ce qu'elles ont appris dans leur jeunsse, et créer, pour ainsi dire, les classes d'adultes des gens du monde? Le dessein serait louable assurément. Dans un état bien réglé, il ne doit pas se produire un seul désir de s'instruire qui ne puisse être satisfait. Ce désir existe dans les rangs élevés de notre bourgeoisie. Le prodigieux développement des conférences de toute sorte dont nous avons été témoins il y a quatre ans le fait bien voir, et ce qui prouve que, quoiqu'il y entrât un peu de mode, ce n'était pas un caprice d'un jour, c'est que les soirées de la Sorbonne n'ont pas cessé d'attirer du monde. Ces quinze cents personnes qui pendant tout l'hiver s'entassent deux fois par semaine dans cet amphithéâtre incommode, bravant le froid dans la cour et le chaud dans la salle, montrent assez que les classes éclairées, ainsi qu'on les nomme, trouvent qu'elles ne le sont pas assez, et qu'elles éprouvent le besoin d'entendre causer quelquefois de ces questions littéraires et sociales dont elles sont trop distraites par les occupations de la vie. C'est après tout une noble curiosité qu'il faut encourager et satisfaire; il est même bon de lui accorder plus qu'elle ne demande. Ces conférences isolées, sans liaison entre elles, peuvent plutôt exciter le désir de s'instruire que donner une instruction véritable. C'est un enseignement sans lendemain, qu'il faut transformer, pour qu'il soit utile, en un enseignement régulier et suivi. Je ne vois guère dans les provinces que les professeurs de facultés qui puissent le donner avec fruit. Je serais donc moins contraire que M. Renan à les voir conserver ces cours du soir où se rendent les gens du monde; mais évidemment ce n'est pas pour cela que les facultés ont été faites. Quelque élevé que soit le plaisir d'entendre bien parler de littérature et d'histoire, l'état ne les a pas créées uniquement pour le satisfaire. Il a prétendu instituer des écoles et non des académies; il les destinait à avoir pour auditeurs des élèves véritables et non des curieux et des oisifs.

Ce sont précisément ces élèves qui font défaut, et l'on ne sait où les prendre. En Angleterre et en Allemagne, la jeunesse des universités se compose, en dehors des avocats et des médecins, de ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique ou à l'enseignement. Ceux-là suivent naturellement les cours de la faculté des arts. Un *clergyman*, un professeur, ont besoin de connaître à fond les lettres anciennes et les langues savantes. Voilà des auditeurs tout trouvés pour les cours de philologie et de littérature. Chez nous, les professeurs se forment à l'École normale, les prêtres sont enfermés dans leurs séminaires, et ils ont une telle horreur pour l'enseignement de l'état que même les facultés de théologie, pour avoir accepté ce

patronage, leur sont suspectes (1). Il s'ensuit que, privées de ceux qui seraient leurs auditeurs naturels, nos *facultés des arts* sont vraiment suspendues dans le vide.

Du moment que le mal est clairement signalé, il est facile de voir d'où viendra le remède. De ces deux classes d'auditeurs dont je viens de parler, et qui sont, comme je l'ai dit, les élèves naturels de nos facultés, il y en a une, celle des ecclésiastiques, qui nous échappera toujours. C'est donc à l'autre qu'il faut nous attacher. Nous devons attirer par tous les moyens vers les facultés de province les jeunes gens qui se préparent à l'enseignement, surtout ceux dont l'ambition est bornée aux modestes fonctions des colléges communaux ou aux classes inférieures des lycées. Ils n'y viendront pas tout seuls et à leurs frais. Comme ils savent à quelle vie de misère ils sont destinés, ils ne veulent pas faire des sacrifices dont ils ne seraient jamais payés. L'étudiant allemand, qui compte davantage sur la libéralité de l'état et des particuliers, se rend à l'université et suit les cours des maîtres en renom. S'il ne peut pas suffire à toutes ses dépenses, il engage sans crainte l'avenir, dont il est sûr. Il trouve des créanciers patiens. Le maître qui le reçoit chez lui n'hésite pas à se fier à sa promesse loyale, et j'ai entendu dire à un illustre professeur de l'université de Berlin qu'il n'y avait pas d'exemple que cette promesse n'eût pas été tenue. En France, le malheureux professeur de collége communal, qui sait bien qu'il ne pourrait pas faire honneur à sa parole, aime mieux ne pas l'engager. Il s'élève tout seul et comme il peut. Le problème consiste à lui fournir quelques moyens de suivre sans dépenses les cours de l'enseignement supérieur. Déjà M. de Salvandy l'avait essayé. Il avait entrepris de créer à côté de chaque faculté de province une école normale à l'image de celle de Paris. M. Duruy a repris cette idée, et il l'exécute avec des moyens plus simples. Il se contente d'attacher comme maîtres répétiteurs adjoints aux lycées des villes qui possèdent des facultés quelques jeunes gens qui veulent être professeurs et se préparer à la licence et à l'agrégation. La mesure est excellente, et l'on dit qu'elle produit déjà de très bons résultats. Pour qu'elle réussisse tout à fait, il importe de bien choisir ces jeunes gens, d'être sûr qu'ils sont dignes de la faveur qu'on leur fait et capables d'en profiter; il faut surtout les mettre à l'abri des exi-

(1) Les facultés de théologie n'ont pas pu obtenir du pape l'institution canonique, malgré l'insistance du gouvernement. « D'où il suit, dit M. Jourdain, que leurs adversaires se trouvent autorisés à les dénoncer comme des écoles purement civiles, auxquelles l'église n'a jamais donné le droit d'enseigner en son nom, et qui sont incapables de confier des grades ayant quelque valeur dans l'ordre ecclésiastique. » Aussi tous les efforts qu'a faits l'état pour leur donner quelque vie ont-ils été inutiles.

gences de leurs proviseurs, qui seront toujours tentés d'abuser d'eux, et leur assurer quelques loisirs pour leurs travaux. La situation étant devenue meilleure, il est certain qu'elle sera disputée. Pourquoi ne la mettrait-on pas au concours entre les maîtres répétiteurs d'une même académie? Ce serait un moyen d'entretenir chez eux quelque émulation, de leur donner du cœur à travailler en leur laissant entrevoir l'espérance de sortir de leurs ingrates fonctions.

Voilà donc quatre ou cinq élèves certains, décidés à suivre le professeur de latin et de grec dans ses explications les plus ardues. D'autres viendront, je n'en doute pas : je crois à l'attrait de la science solide et sérieuse sur les esprits distingués; mais quand même ils devraient être seuls, je m'en consolerais sans peine. Le cours fait pour eux changera d'aspect. Il faudra bien que le professeur s'occupe de les instruire plus que de les amuser. Dans les textes qu'il expliquera devant eux, il sera forcé de chercher à ne rien laisser d'obscur. L'à peu près suffisait aux gens du monde. Comme on leur parlait moins de l'auteur lui-même qu'à propos de l'auteur, ils se contentaient de quelque traduction lointaine, qui leur faisait entrevoir le sens et qu'on s'empressait de noyer dans un flot d'observations littéraires et morales. Tout sera changé. Il faudra aborder de front les difficultés du texte et les résoudre. Le professeur lui-même prendra goût à ces études nouvelles pour lui. Quand il se contentait d'exprimer des généralités morales ou littéraires, il sentait bien qu'il n'était qu'un homme ordinaire qui répétait ce qu'on trouve partout, car un écrivain de génie est seul capable d'inventer des aperçus nouveaux sur la littérature et l'histoire. En regardant les auteurs de près, il trouvera des questions à sa taille. Il les étudiera par son travail personnel: les solutions qu'il en donnera seront à lui. Il aura le sentiment qu'il est lui-même et non pas le reflet d'un autre, que dans un domaine restreint il sert la science, qu'il fait une œuvre utile et sérieuse. Il jouira de ce contentement de soi qui est la plus sûre récompense du travail dans une profession qui ne peut pas compter sur la fortune et qui arrive rarement à la renommée. Ses élèves aussi partageront ses goûts; ils comprendront, en écoutant leur professeur, l'intérêt qu'on peut attacher à l'établissement d'un texte ou à l'étude d'une difficulté grammaticale. Plus tard, quand ils seront dans leurs petits colléges, ils continueront à travailler tout seuls et pour eux. Dans quelque pays perdu qu'on se trouve, on a toujours un Virgile et un Homère, et c'est le privilége de ces admirables écrivains que dans les détails de leurs chefs-d'œuvre, tant de fois fouillés par la critique, il y a toujours quelque découverte à faire. Ces travaux modestes, dont les dédaigneux sont

parfois tentés de sourire et que les autorités universitaires n'encouragent pas, ont pourtant un grand avantage : ils entretiennent chez les professeurs une qualité rare qui leur est utile pour leur tenir lieu de ce qui leur manque, l'amour de leur état.

Les élèves une fois trouvés, les professeurs ne manqueront pas. Je ne doute pas que tous ceux de nos facultés des lettres ne soient très heureux de transformer leur enseignement. Ils étaient bien forcés, sous peine de parler aux murailles, de céder à toutes les exigences de ce public léger qu'il fallait amuser pour le retenir. Nous les avons entendus plus d'une fois se plaindre avec amertume de l'impossibilité où ils se trouvaient d'être impunément sérieux et utiles. De là vient le désir qu'ils témoignent de quitter les chaires de l'enseignement supérieur pour venir dans un lycée de Paris, où ils sont sûrs de trouver des auditeurs moins fugitifs. On peut donc être assuré qu'ils feront avec plaisir comme avec succès ces cours à la fois plus solides et plus familiers quand ils seront certains d'avoir quelqu'un pour les écouter. Néanmoins, pour que la réforme qu'on réclame s'insinue plus profondément dans l'Université, pour qu'elle entre tout à fait dans notre esprit, dans nos habitudes, et qu'ainsi nous soyons plus assurés qu'elle durera, il faut qu'elle pénètre d'abord dans l'école même qui forme les professeurs, et où ils prennent les goûts et les connaissances qu'ils portent avec eux pendant toute leur carrière.

Il ne viendra sans doute à la pensée de personne de nier ou d'amoindrir les services que l'École normale a rendus aux lettres françaises depuis cinquante ans. Plusieurs des écrivains qui les ont le plus honorées en sont sortis. Encore aujourd'hui beaucoup d'anciens élèves de cette école publient des livres remarqués, remportent les prix de nos académies, maintiennent dans notre littérature cette façon d'écrire saine et naturelle qui est dans les traditions de la France. On remarque chez eux les aptitudes les plus diverses; ils sont philosophes, politiques, économistes, critiques, romanciers, quelques-uns même ont fait jouer des vaudevilles applaudis, et parmi cette diversité de vocations la moins commune est précisément celle qui devrait être la plus ordinaire : ils sont rarement des savans (1). Les étrangers s'en étonnent beaucoup; ils se demandent comment il peut se faire que d'une école instituée pour former des professeurs il soit sorti tant de journalistes et si peu d'érudits. On lit beaucoup en Allemagne *les Mariages de Paris* et le *Journal de*

(1) Il faut faire une exception pour l'École d'Athènes; mais les érudits, les critiques, les épigraphistes, les savans de toute sorte que cette école a produits prouvent précisément combien il serait facile de tourner l'École normale vers la science en donnant aux études une autre direction.

*Thomas Graindorge;* mais ceux que ces livres amusent le plus ne peuvent parvenir à comprendre comment ils sont le produit naturel de ce qu'ils appellent un séminaire philologique. Certes nous ne songeons pas à nous plaindre que l'École normale ait produit des écrivains comme MM. About, Taine et Prevost-Paradol, nous n'en sommes pas même trop surpris, car dans ce temps de vie facile et dissipée les trois années qu'on y passe dans des études austères et le commerce des grands hommes de l'antiquité sont un excellent apprentissage de l'art d'écrire. Il est pourtant permis de regretter que les élèves de l'école n'aient pas toujours tenu à prendre dans la philologie et l'érudition le rang qu'ils occupent dans les lettres, et qu'ils se soient tenus trop à l'écart de ce mouvement scientifique dont l'Allemagne est le centre. Sans doute il ne faut pas renoncer à ces tendances littéraires qui semblent être le génie particulier de notre pays, à ce souci de la méthode et de l'ordre, à ce goût de la forme qui donne du prix au fond, qualités charmantes qui ont distingué de tout temps nos grands érudits: mais il n'est pas interdit de souhaiter que notre savoir, tout en restant aussi agréable, devienne un peu plus solide et précis. L'idéal serait donc que l'école continuât à produire des écrivains quand elle en trouvera la matière, mais qu'elle cherchât surtout à former des jeunes gens versés dans la connaissance des langues classiques, entendant à fond les auteurs qu'ils seront chargés d'expliquer et qui s'intéressent aux questions de philologie et de critique que ces lectures suscitent, c'est-à-dire des professeurs. Il est certain que c'est pour cela qu'elle est faite.

A ceux qui la pressaient de réaliser cet idéal, l'autorité universitaire, toujours préoccupée du côté pratique et administratif, a quelquefois répondu que les intérêts de la science ne la regardaient pas, que d'ordinaire les savans lui causaient plus d'embarras qu'ils ne lui rendaient de services, que, pour expliquer du latin à des écoliers, on n'a pas besoin de savoir la philologie comparée, et qu'enfin il n'importe pas à l'état qu'un professeur sache autre chose que ce qu'il est chargé d'apprendre. Cette pensée, qui a un faux air d'axiome, n'est pourtant pas vraie. Il serait facile de prouver au contraire qu'un professeur n'enseigne bien que lorsqu'il sait beaucoup plus que ce qu'il enseigne. S'il n'est pas au-dessus de ses fonctions, il tombera bientôt au-dessous d'elles. Un corps enseignant qui veut conserver quelque mouvement et quelque activité doit nécessairement être un corps savant. Il faut qu'il contienne une élite d'hommes éminens au courant des progrès de la science et capables d'y contribuer; il faut que les autres ne soient pas tout à fait étrangers aux recherches des premiers, qu'au moins ils les com-

prennent et puissent les suivre avec intérêt. C'est à cette condition seule que la vie circulera dans le corps chargé d'instruire la jeunesse. Si au contraire tout le monde s'en tient à sa tâche, ne s'occupant que de la bien accomplir et sans être capable de la dépasser, après quelques années l'enseignement est pétrifié. Les méthodes deviennent des mécaniques, les préceptes se changent en formules, les procédés ne sont plus que des routines. Rien ne se renouvelant plus, l'assoupissement et la mort se répandent partout.

M. Duruy s'est préoccupé de ce danger. Il a l'intention, pour l'éviter, de permettre à quelques élèves de l'École normale chez qui on aura reconnu de véritables vocations scientifiques de prolonger d'un an ou de deux leur séjour à Paris. Les historiens compléteraient leur instruction à l'École des chartes, les littérateurs et les philosophes suivraient des cours de la Sorbonne et du collége de France, ou même on les enverrait dans quelque université étrangère. C'est une excellente mesure (1), mais elle n'est pas suffisante. Elle ne profite qu'à quelques élèves; elle fait de la science une exception, et il faut autant que possible qu'elle devienne la règle générale. Je ne me dissimule pas qu'il n'est pas facile d'y arriver. Ce qui rend le problème fort délicat, c'est que le temps est très rempli à l'École normale, qu'on n'y peut pas introduire des études nouvelles sans en supprimer d'autres, et qu'il serait dangereux d'abolir ou de réduire ces exercices littéraires qui ont produit de si heureux résultats. Après y avoir bien réfléchi, il me semble que c'est sur la première année que les réformes doivent porter, et qu'il n'y aurait pas trop d'inconvéniens à en changer le caractère. Elle est tout entière occupée par la préparation de la licence ès-lettres. On y refait les travaux des colléges, dissertations, thèmes grecs, vers latins; ce n'est à tout prendre qu'une rhétorique supérieure. Elle est assurément utile, mais elle pourrait l'être bien davantage, employée autrement. Il faudrait donc que l'élève entrât licencié à l'école ou qu'on le dispensât de la licence. Délivré de cet examen dont la perspective l'effraie et dont la préparation l'absorbe pendant toute une année, il se livrerait à d'autres études auxquelles on a peine à comprendre qu'il reste étranger. Croirait-on par exemple qu'une partie seulement des élèves de lettres à l'École normale suit le cours de grammaire? Les autres sont condamnés à l'ignorer toute leur vie, et les choses sont si singulièrement réglées qu'on regarde comme un privilége de ne pas l'apprendre, et qu'on ne l'enseigne qu'à ceux qui sont destinés aux classes inférieures des

(1) Cette mesure avait été déjà prise par M. Fortoul. Parmi les élèves de l'école qui en ont profité alors se trouve le jeune orientaliste qui professe avec tant de succès la grammaire comparée au Collége de France, M. Michel Bréal.

lycées! C'est pourtant à l'École normale qu'Eugène Burnouf a professé le premier cours de grammaire comparée qu'ait eu la France. Les élèves suivaient ce cours avec le plus vif intérêt; il avait déjà produit les meilleurs résultats. Aussi s'empressa-t-on de le supprimer par économie. La grammaire ferait donc le fond des études de première année; on y joindrait des explications approfondies de quelques textes difficiles, quelques notions de paléographie, pour rendre les élèves capables de se servir d'un manuscrit, et quelques connaissances philologiques et épigraphiques. De ces diverses sciences, on apprendrait les méthodes plus encore que les curiosités, de manière à éveiller les vocations, qui se satisferaient et se compléteraient plus tard dans les loisirs que laissera l'enseignement. La seconde et la troisième année pourraient rester ce qu'elles sont, l'une destinée à une sorte de revue de l'histoire littéraire, l'autre remplie par des exercices pratiques qui apprennent son métier au futur professeur et le préparent à l'agrégation. De cette sorte, chacune d'elles aurait son but déterminé et ses occupations nettement définies. La première année serait l'année de philologie, la seconde l'année de littérature, la troisième l'année de pédagogie, et l'on peut affirmer que l'élève qui les aurait traversées toutes les trois avec le zèle et le soin qu'elles méritent serait en sortant un bon professeur de lycée et très propre à devenir plus tard un savant professeur de faculté.

## II.

Parmi les questions que M. Renan traite encore dans son livre se trouve celle de la liberté de l'enseignement supérieur; il s'en est occupé plusieurs fois à propos du Collége de France. Cette question vient d'être posée et discutée avec tant de fracas, elle excite si vivement l'attention publique, elle a tant d'importance soit par elle-même, soit par les projets manifestes ou secrets de ceux qui l'ont soulevée, qu'il convient d'en dire un mot. Certes l'attaque a été vive, et le parti qui demande la liberté de l'enseignement supérieur a paru la réclamer avec insistance. Cependant beaucoup de personnes hésitent à croire qu'il soit sincère et qu'il tienne véritablement à obtenir ce qu'il demande. La discussion du sénat ne peut pas nous aider à dissiper nos doutes. La querelle y a porté presque uniquement sur la doctrine de quelques professeurs, et dans l'ardeur de cette mêlée personnelle les principes ont à peu près disparu. Les cardinaux et les évêques qui ont pris la parole n'ont pas été très explicites sur la question générale. La première fois que M. de Bonnechose a parlé, il a dit cette phrase qui laisse à penser:

« Il ne peut être question d'une liberté illimitée, dont nous ne voudrions à aucun prix. » Il a paru plus net la seconde fois; mais il ne l'a pas encore été assez pour ne laisser aucune incertitude sur ses intentions véritables. Ce qui augmente nos doutes, c'est que nous savons bien que le clergé catholique n'a pas l'habitude d'accorder la liberté de l'enseignement dans les pays où il est le maître, et qu'on serait très malavisé de pétitionner auprès de la reine d'Espagne ou du pape pour essayer de l'obtenir. N'est-ce pas la preuve évidente qu'il la croit dangereuse? On se souvient aussi de quelques occasions où nos évêques n'ont pas semblé supporter volontiers la contradiction, et où ils ont paru plus empressés de fermer la bouche à leurs adversaires que de leur répondre; est-il vraisemblable d'admettre qu'ils prennent tant de peine en ce moment pour leur conquérir le droit de parler? De ces dispositions si peu libérales on a cru pouvoir conclure que tout ce bruit qu'on vient de faire n'était qu'une manœuvre de parti entreprise sans espoir et sans désir du succès. Je ne crois pas que cette supposition soit juste. L'église s'est bien trouvée de la liberté de l'enseignement secondaire; il est naturel qu'elle désire la compléter. Elle a confiance en son pouvoir, et elle a raison. Elle sait qu'en présence des partis qui lui sont contraires, et que la liberté des opinions divise à l'infini, elle est réunie par l'autorité, et qu'elle forme la seule force compacte dans cette société en poussière. Elle sait que dans la lutte qu'elle entreprend, outre le dévouement de ses fidèles, elle peut compter sur tous ces alliés que lui fait la peur des révolutions politiques. On comprend que cette assurance que lui donnent le nombre et la discipline de ses partisans l'engage à tenter un combat où elle semble avoir tant de chances pour elle. N'oublions pas d'ailleurs que, si elle ne cache pas ses préférences pour les constitutions politiques qui lui accordent un privilége, ou même qui font le vide autour d'elle, elle se résigne pourtant à l'égalité quand elle ne peut pas faire autrement. Même cette liberté illimitée dont M. de Bonnechose ne voudrait à aucun prix, elle l'accepte quand il le faut, et cherche à en tirer le meilleur parti possible. En Angleterre, en Amérique, elle s'est accoutumée à entendre prêcher autour d'elle les doctrines qui lui sont le plus désagréables et à n'y répondre qu'avec les armes qui conviennent à ces luttes. Dans les universités allemandes, le théologien catholique enseigne à côté du théologien protestant qui nie la divinité de Jésus-Christ; il se garde bien de s'en indigner et de recommander son collègue aux sévérités du prince; il se contente de le réfuter. Il ne me semble donc pas impossible que l'enseignement catholique consente aussi chez nous à s'accommoder d'un régime de droit commun et à vivre au grand air de la liberté.

S'il y est véritablement disposé, il faut le féliciter et nous réjouir d'un changement auquel on ne devait peut-être pas s'attendre après le *Syllabus*.

Nous devons pourtant avouer que, si les partisans de la liberté d'enseignement sont sincères, ils ne se piquent pas d'être conséquens. Par exemple, on a beaucoup de peine à démêler les sentimens véritables de quelques-uns de ceux qui l'ont appuyée au sénat. Décréter que l'enseignement supérieur est libre, c'est dire qu'on pourra parler d'économie politique, de philosophie, de droit constitutionnel, d'histoire, de religion, comme on voudra. Une telle libéralité n'est guère dans l'esprit des lois qui nous régissent, ni du goût de ceux que la constitution a faits les gardiens de ces lois. Aussi ne doit-on pas être surpris que la liberté d'enseignement n'ait obtenu au sénat que 31 voix pour elle; mais ce qui confond, c'est de voir que la plupart des partisans de cette liberté soient précisément les adversaires les plus résolus de toutes les autres. Comment se fait-il que ceux-là mêmes qui huit jours auparavant proposaient de donner à tous les citoyens le droit de se rassembler pour entendre parler de religion et de politique aient paru si alarmés de la loi sur les réunions, qui ne permet de se réunir que pour causer de choses indifférentes? Par quel miracle d'inconséquence peuvent-ils être à la fois si effrayés de la parole et si désireux de l'accorder à tout le monde? En les voyant si peu logiques, on pouvait bien les soupçonner de n'être pas tout à fait sincères.

Ce qui est certain dans tous les cas, ce qu'on peut affirmer hautement, c'est que l'Université n'est pas contraire à la liberté de l'enseignement supérieur. Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu possible, et il est de son honneur qu'on sache ce qu'elle pense. Si quelqu'un refuse en ce moment de rendre l'enseignement supérieur libre, c'est le gouvernement; il lui paraît dangereux de donner la parole à toutes les opinions religieuses et sociales, de leur permettre de se formuler, de se répandre au grand jour, d'essayer sur la jeunesse ou l'âge mûr l'attrait des théories nouvelles et des systèmes aventureux. On peut trouver sans doute qu'il a tort, qu'imposer silence aux opinions n'est pas le moyen de les désarmer, que l'obscurité convient aux idées déraisonnables comme à certaines plantes malsaines et les aide à se propager; mais, je le répète, c'est lui, c'est lui seul qui résiste. L'opposition qu'il fait à la liberté de l'enseignement supérieur est toute politique; l'Université n'est pour rien dans ses résistances. Il est donc injuste de ramasser contre elle d'anciens reproches et des injures vieillies. Ce n'est pas la guerre de 1840 qui recommence, comme on le dit; les circonstances sont changées. Je ne crois pas que, pour ceux qui connaissent l'at-

titude de l'Université depuis quinze ans, elle puisse être suspecte de vouloir fermer la porte à la liberté. Elle a commis autrefois la faute de défendre le monopole, elle avait la faiblesse de croire qu'elle ne pourrait pas vivre sans lui; mais l'événement l'a détrompée: cette loi de 1850, faite contre elle, s'est trouvée la servir; après une crise passagère, ses lycées sont devenus plus florissans qu'autrefois (1), et comme les élèves viennent librement chez elle et pourraient aller ailleurs, elle est plus assurée, en voyant leur nombre s'accroître, qu'elle obtient la confiance des familles, et qu'elle répond à un besoin du pays. Elle sait aujourd'hui par expérience que le privilége est toujours une cause de faiblesse, et que ce qui réussit le mieux à tout le monde, c'est le régime de l'égalité. Elle fait donc les vœux les plus sincères pour le succès de M. Léopold Giraud et de ses pétitions; elle désire avec plus d'ardeur encore que M. de Ségur-d'Aguessau et ses amis qu'on laisse se produire dans des cours libres toutes les doctrines sociales et religieuses; elle souhaite que les efforts de MM. les cardinaux et les évêques nous obtiennent la création d'écoles indépendantes où MM. Renan et Littré pourront enfin exposer librement leurs opinions; elle accueillera la liberté avec transport, de quelque main qu'elle vienne. Les universités nouvelles seront les bienvenues à côté de ses facultés, aussi bien celles qui enseigneront la géologie selon la Bible et le système du monde avant Copernic que celles qui essaieront de répandre les principes de Darwin et d'Auguste Comte. Elle applaudira à leurs succès au lieu d'en être jalouse, et ne sera occupée qu'à redoubler de travail pour ne pas faire trop mauvaise figure à côté d'elles.

Il faut pourtant savoir, avant de trop se réjouir, ce que sera cette liberté dont on parle. Je ne puis pas croire, comme on l'a laissé entrevoir, qu'on se contente pour toute réforme de créer des universités ecclésiastiques à côté de celles de l'état. Ce serait étendre le privilége et non pas l'abolir, et personne ne reconnaîtrait dans ce monopole partagé la liberté qu'on nous annonce. Je suppose que ceux qui la réclament si énergiquement pour eux sont disposés à l'accorder aux autres, qu'ils veulent qu'on permette aux particuliers, réunis ou isolés, d'ouvrir des écoles supérieures de théologie, de médecine, de philosophie, en dehors de toute influence ecclésiastique ou officielle. Ils doivent naturellement s'attendre que

(1) La population des lycées, sous le régime du monopole, était de 23,000 élèves. Elle descendit à 20,000 en 1850 sous l'influence de la loi de la liberté de l'enseignement et de la rude concurrence qui fut faite aux colléges de l'état par les établissemens libres. En 1866, elle était de plus de 34,000, et elle a augmenté depuis. (Voyez Jourdain, p. 110 et suiv.)

les gens qui les ouvriront seront ceux que l'enseignement de l'église ou de l'état ne contente pas; s'ils en étaient satisfaits, ils ne sentiraient pas le besoin d'en créer un autre. Il est donc bien entendu que, quand les évêques demandent la liberté de l'enseignement supérieur, ils s'engagent à laisser enseigner sur la divinité du Christ, sur les origines de l'église, sur l'histoire de la papauté, des opinions tout à fait contraires aux leurs. Voilà ce qu'il faut bien qu'on se dise d'avance pour ne pas venir réclamer plus tard des répressions sévères contre ceux qu'on aura soi-même autorisés et engagés à parler. Sans doute il ne s'agit point ici d'une liberté illimitée; M. de Bonnechose nous a bien avertis. Il est clair qu'en accordant la permission d'ouvrir des écoles supérieures libres l'état conserve le droit de les surveiller; mais il est évident aussi qu'il n'en usera qu'avec une extrême discrétion, s'il veut que la liberté de l'enseignement ne soit pas un vain mot. C'est ce qu'il fait déjà pour l'instruction secondaire; il se croira sans doute obligé d'agir avec la même prudence pour l'enseignement supérieur. Une fois que les étudians seront renfermés dans ces écoles où ils seront librement venus avec l'assentiment de leurs familles, où des maîtres qu'ils auront choisis leur enseigneront la doctrine qu'ils préfèrent, le mieux est de laisser faire, et ce serait pour l'état un mauvais métier que d'aller trop souvent écouter aux portes. Son intervention dans les établissemens libres ne peut être justifiée que par la nécessité où il se trouve de protéger son existence; il me semble donc qu'elle doit se renfermer dans les limites où s'exerce ce droit de légitime défense que les citoyens possèdent aussi dans la vie ordinaire. De même qu'on ne permettrait pas à un particulier d'en frapper un autre uniquement parce qu'il se croirait assuré que c'est un méchant homme qui a de mauvais desseins et qui pourra bien les exécuter plus tard, de même il ne peut pas être permis à l'état de proscrire une doctrine parce que dans ses conséquences extrêmes et rigoureuses il la juge dangereuse pour lui, car qui sait si ces conséquences seront jamais tirées? C'est donc contre une attaque réelle et présente, non contre un péril douteux et lointain, que l'état est armé. Du moment qu'il accorde la liberté d'enseigner, son devoir est de ne pas prendre parti dans les querelles qui divisent les écoles; il ne faut pas qu'il se fasse théologien ou philosophe, et se charge de discerner le vrai du faux. Il doit avoir le moins possible de préférences pour les opinions, et en tout cas, s'il en voit avec regret quelques-unes se répandre, il faut qu'il sache bien qu'à moins qu'elles ne menacent directement son existence, il n'a pas le droit de les supprimer.

Du reste, si les systèmes politiques et religieux avaient le sentiment de leurs intérêts véritables, ils se garderaient bien de ré-

clamer jamais l'appui de l'état. Sa protection a d'ordinaire les plus fâcheux effets. Il peut bien donner pour quelque temps au parti qu'il soutient la prépondérance matérielle; mais il lui enlève pour jamais cette force morale qui fait vivre les opinions. Nous en avons la preuve manifeste sous nos yeux. On s'est plaint beaucoup au sénat du discrédit dans lequel sont tombées les doctrines spiritualistes auprès de la jeunesse. On en a accusé avec une violence déplorable tel ou tel enseignement, tel ou tel professeur; on a bien tort. Les hommes dont on a cité les noms n'ont pas assez d'importance pour avoir amené des résultats aussi considérables. Les causes de ce discrédit sont ailleurs. On s'est éloigné des doctrines spiritualistes parce qu'elles sont devenues quelque temps des doctrines d'état. Qu'on se rappelle avec quelle passion cette même jeunesse les accueillait il y a quarante ans, quand une bouche éloquente les proclamait avec tant d'éclat à la Sorbonne. Elles étaient populaires alors; elles avaient l'avantage d'être suspectes au gouvernement. Celui qui les professait était sans cesse menacé d'être arraché de sa chaire. Un roi protecteur des idées absolutistes lui avait rendu le service de le garder quelque temps en prison. Aussi quel succès obtenait son enseignement! On était spiritualiste comme on était libéral. Malheureusement pour M. Cousin et pour ses doctrines, une révolution à laquelle il n'avait pas été inutile le porta au pouvoir. Sa philosophie y arriva avec lui. Elle figura dans les programmes, elle eut le privilége d'être enseignée dans les lycées, elle s'habitua si bien à se confondre avec l'état qu'elle traita ses adversaires comme des rebelles. Aussi arriva-t-il naturellement que tous les rebelles devinrent ses adversaires. C'est ainsi qu'une réaction se déclara contre la doctrine officielle dès la fin du règne de Louis-Philippe. Depuis, elle n'a fait que croître à mesure que l'état, qui voyait le spiritualisme plus menacé, venait davantage à son secours. C'est ce secours qu'on poursuit en lui et qu'on lui fait aujourd'hui payer. Un de ces jeunes gens qui affichent depuis quelques mois dans les journaux une sorte de fatuité d'athéisme disait: « Je suis matérialiste, parce que je suis révolutionnaire. » Philosophiquement la raison est médiocre, au fond elle est vraie. Il s'est fait je ne sais quelle confusion étrange entre le spiritualisme et le pouvoir absolu, et il a souffert de l'impopularité du despotisme. Voilà tout ce qu'on gagne à s'unir à l'autorité et à devenir une orthodoxie!

Prenons donc l'habitude de faire nos affaires tout seuls; cessons d'appeler les foudres du pouvoir sur ceux qui ne partagent pas nos sentimens. Défions-nous de ces autocrates qui paraissent si zélés pour la bonne cause et qui disent comme Napoléon dans une

lettre qu'on a lue avec attendrissement au sénat : « Je ne souffrirai pas qu'on empoisonne mes peuples. » Le clergé catholique sait par expérience que le parti qui les prend pour protecteurs finit toujours par être leur victime. Ne sollicitons pas les faveurs officielles pour les idées qui nous semblent justes; il n'y a pas de meilleur moyen de les discréditer. Ne disons pas d'un système qui nous paraît faux qu'il met en péril la société; c'est l'importance qu'on lui donne, c'est la peur qu'on en a qui le rendent dangereux. N'oublions pas enfin que, si nous avions conquis la liberté de l'enseignement supérieur, il nous resterait encore à nous y habituer. Il ne suffit pas que la loi permette aux opinions de se produire l'une à côté de l'autre, il faut qu'elles apprennent à se supporter et à vivre ensemble; ce sera peut-être le plus difficile. Chez nous, tous les partis sont intolérans; nous n'avons que des ennemis, jamais des adversaires; les discussions tournent bientôt en injures, et les argumens en menaces. Comme cet empereur romain, il ne nous suffit pas d'écrire, nous voudrions proscrire. Nos étudians sont d'ordinaire des tyrans qui, pour être plus sûrs d'avoir raison, ne permettent pas qu'on leur réponde; ils ont autrefois fermé la bouche à M. Sainte-Beuve, qu'ils portent maintenant en triomphe. Nos prélats ne se contentent pas de foudroyer dans leurs églises les doctrines qui leur semblent dangereuses, ils s'empressent d'apporter leur colère à la tribune du sénat, ce qui est presque la confier au bras séculier. On est toujours tenté de leur dire à tous, comme le Maître : « Hommes de peu de foi! » Quelle confiance témoignent-ils dans la vérité qu'ils possèdent, s'ils ne la croient pas capable de résister à la moindre contradiction? Ils n'ont pas d'outrages assez forts pour qualifier leurs adversaires; ils les accusent de manquer d'esprit, de raison, de bon sens, et il leur semble pourtant que, si l'on permet à ces sots d'ouvrir la bouche, si on laisse un moment raisonner ces déraisonnables, tout est perdu. Voilà le péril le plus grand que coure chez nous la liberté de l'enseignement supérieur. Ce n'est rien de l'inscrire dans la loi : pour qu'on puisse en jouir pleinement, pour qu'elle produise tous ses bons effets, il faut d'abord la faire entrer dans le tempérament et dans les mœurs de la France.

GASTON BOISSIER.

# L'ALIMENTATION DE PARIS

## II.

### LES HALLES CENTRALES (1).

« Le pilori du roi est aux halles de Paris. » Cette phrase, qui se retrouve dans plus d'un vieil historien, apprend à qui les marchés appartenaient avant la révolution. C'était en effet le seigneur justicier qui seul dans les communes avait le droit de faire élever des halles et d'en percevoir le produit. On se montrait jaloux de ce privilége, et il était rare qu'un instrument patibulaire ne se dressât pas, comme un signe de possession redoutable, sur la place même où les marchands apportaient les denrées premières indispensables à la vie. Le prieur du Temple, l'abbé de Sainte-Geneviève, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, avaient aussi leur pilori sur les marchés relevant de leur territoire. La loi du 28 mars 1790 abolit régulièrement cet usage féodal que la révolution avait renversé dès les premiers jours d'août 1789. Le pilori royal était situé à l'endroit où se fait aujourd'hui la vente à la criée du poisson de mer. C'était une tourelle octogone coiffée d'un toit en éteignoir. Sur la plate-forme, une roue horizontale percée de trous était portée sur un moyeu à pivot. Dans les trous, on faisait entrer la tête et les mains du patient, on mettait la roue en mouvement, et le malheureux était ainsi montré circulairement et méthodiquement aux regards de la foule. Le pilori offrait un spectacle fort recherché de la

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai.

multitude, car on y exposait le corps des criminels exécutés en place de Grève avant d'aller les pendre aux fourches de Montfaucon. Près du pilori on voyait le gibet qui servait dans certaines circonstances graves; c'est là que fut pendu Jean de Montaigu; plus tard, en 1418, Capeluche, le bourreau de Paris, à qui le duc de Bourgogne avait donné publiquement la main, fut décapité à cette même place. C'est là aussi, sur un grand échafaud construit exprès et tout tendu de noir, que Jacques d'Armagnac périt par le glaive le 4 août 1477. Entre le pilori et le gibet, une large croix étendait ses bras de pierre. Auprès d'elle, les débiteurs insolvables venaient faire cession de leurs biens et recevoir le bonnet de laine verte que le bourreau lui-même leur mettait sur la tête. La croix des banqueroutiers et le pilori, qui avait été reconstruit en 1562, disparurent pour toujours quelques années avant la révolution, en 1786, au moment où l'on enleva le charnier des Innocens; du reste il y avait déjà longtemps qu'ils étaient inutiles. Tous ces souvenirs sont effacés aujourd'hui, et l'on n'en retrouve aucune trace visible dans les halles centrales, qui sont un des monumens les plus curieux de Paris.

## I.

Lorsque Paris tout entier était contenu dans l'île de la Cité, un seul marché, le marché Palu, situé à côté d'une église nommée Saint-Germain-le-Vieil, subvenait aux besoins de la petite ville; mais lorsque les rives de la Seine furent franchies, un nouveau marché s'établit place de Grève, et ne tarda pas à devenir insuffisant. Louis le Gros, voyant sa capitale prendre un grand développement et voulant lui donner un marché digne d'elle, acheta en dehors des murailles et à proximité de la ville un vaste terrain qui appartenait à l'archevêque de Paris. Cet espace, très considérable et alors ensemencé de céréales, s'appelait *Campelli;* les rues Croix et Neuve-des-Petits-Champs en consacrent le souvenir encore aujourd'hui. Les premières constructions furent élevées sur les *Champeaux* en 1183 par Philippe-Auguste, qui y installa une foire permanente dont il avait racheté le privilége à la maladrerie de Saint-Lazare; l'emplacement fut alors entouré de murailles dont on fermait les portes tous les soirs, et les marchands purent ainsi être à couvert pendant le mauvais temps. En 1278, Philippe le Hardi, pour secourir « povres femmes et povres pitéables personnes, » fit bâtir le long du cimetière des Saints-Innocens des étaux destinés à la vente des chaussures et de la friperie. Saint Louis augmenta ces constructions, les halles devinrent le rendez-vous de tous les marchands de Paris, « et, dit Gilles Corrozet, fut appelé ce marché *halles* ou

*alles*, parce que chacun y allait, » étymologie naïve et qui concorde peu avec l'appellation de *aulæ Campellorum* qu'on trouve dans les écrivains latins de ce temps-là.

A cette époque, l'aspect des halles ne ressemblait en rien à celui qu'elles nous présentent aujourd'hui; on y trouvait des denrées alimentaires, ceci n'est point douteux, mais les marchands de comestibles s'étaient groupés instinctivement d'abord, puis avec une certaine régularité autour des lieux où l'on vendait les draps, les chanvres, la friperie, la cordonnerie, les armes, les heaumes et toute sorte d'autres objets usuels. C'était, en un mot, bien plutôt un bazar qu'un marché. Grâce au *Tractatus de laudibus parisius* de Jean de Jeandun, publié par M. Leroux de Lincy, nous savons positivement à quoi nous en tenir, car nous avons une description complète des halles vers 1325 et l'énumération des objets qui s'y vendaient, vêtemens, colliers, gants, aumônières, pelisses, étoffes et autres « matières délicates dont l'auteur avoue ne pas connaître les noms latins. » A cette époque, la vente des différentes denrées était limitée à certains quartiers désignés; loin de chercher la centralisation, on semblait la fuir. « On ne vend du porc qu'à Saint-Germain, du mouton qu'à Saint-Marceau, du bœuf qu'à la halle du Châtelet (1) ». Au xv^e siècle, Guillebert de Metz, visitant Paris, parle avec admiration des halles, « contenant l'espace d'une ville de grandeur. » Au xvi^e siècle, la population parisienne avait pris un accroissement considérable; mais le grand marché urbain était resté le même, serré dans ses antiques limites, pressé de toutes parts entre des rues trop étroites, incommode, obstrué, impraticable. En 1551, on prit un grand parti; on démolit et on reconstruisit les halles, autour desquelles, en 1553, on perça de nouvelles rues, devenues indispensables à la circulation et à l'apport des marchandises. C'était alors, dans la ville même, comme une sorte de ville particulière toute consacrée au négoce et où chaque corps d'état avait sa rue spéciale; quelques-unes ont gardé leur ancien nom : rue des Potiers-d'étain, de la Heaumerie, de la Cossonnerie (volaille), de la Lingerie, des Fourreurs, de la Cordonnerie, et bien d'autres. Si le xvi^e siècle vit la reconstruction des halles, il vit aussi la confirmation des édits qui contraignaient les approvisionneurs à se rendre à des endroits déterminés.

Les dames de la halle, les poissardes, comme on les appelait communément, ne jouissaient pas d'une excellente réputation; Villon avait dit depuis longtemps :

Il n'est bon bec que de Paris!

(1) Alexis Monteil, *Histoire des Français des divers états*, t. I, p. 31.

Elles étaient « fortes en gueule, » comme les servantes de Molière, très fières de certains priviléges qui les autorisaient à aller complimenter le roi en quelques circonstances spéciales, lestes à la riposte et peu embarrassées de faire le coup de poing lorsqu'il le fallait. On prit inutilement bien des mesures pour calmer leur intempérance de langage. Elles tenaient à leur verbe haut, à leurs phrases injurieuses, plaisantes, presque rimées; cela faisait partie du métier, c'était l'esprit de corps : aussi ne tinrent-elles aucun compte de l'ordonnance de police du 22 août 1738 qui, sous peine de 100 livres d'amende et de la prison, leur défendait d'insulter les passans. Tout cela est bien changé aujourd'hui, et M. de Beaufort, s'il revenait, ne reconnaîtrait plus ce peuple des halles dont il aimait à se dire le roi.

La suppression du charnier des Innocens, qui, comme tout cimetière situé dans l'intérieur d'une ville, était devenu un danger permanent pour la santé publique, donna aux halles une certaine extension. Par arrêt du conseil en date du 9 novembre 1785, Louis XVI avait décidé que le terrain occupé par le charnier servirait à établir un marché aux herbes et légumes. L'année suivante, la place fut nivelée, les ossemens portés aux catacombes, la fontaine construite par Jean Goujon au coin de la rue aux Fers et de la rue Saint-Denis fut démolie avec soin, transportée pièce par pièce et rétablie au centre du nouveau marché, où les vendeuses n'étaient couvertes que par des abris mobiles, sortes d'immenses parapluies qu'on ouvrait le matin et qu'on fermait le soir. En 1813, la condition de ces pauvres femmes parut trop pénible à l'autorité municipale; elle leur fit construire des galeries en bois qui ont subsisté jusqu'au jour où les halles furent modifiées d'après un plan nouveau. Ce plan ne date pas d'hier, mais il fallut attendre de longs jours avant qu'il ne fût mis à exécution. Napoléon s'était fort préoccupé des halles; il les avait parcourues souvent et y avait même entendu parfois d'assez vertes vérités. Il savait combien elles répondaient peu aux besoins qu'elles avaient mission de satisfaire. Ne pouvant plus littéralement contenir toutes les denrées que chaque jour on y apportait et que l'amélioration successive de la viabilité française rendait de plus en plus abondantes, elles débordaient dans les rues voisines, dont la chaussée devenait ainsi une succursale du marché, au grand détriment de la circulation, du bon état des denrées et de la surveillance qu'on doit exercer sur des transactions de cette espèce. Par deux décrets du 24 février et du 11 mai 1811, il prescrivit la reconstruction complète des halles, et l'on put croire que Paris allait enfin posséder un marché digne de la capitale d'un grand empire. Il n'en fut rien cependant; 1812 arrivait, apportant la guerre

de Russie, et l'empire, entraîné vers d'autres soucis, abandonna le projet formé avant même qu'on eût pu lui donner un commencement d'exécution.

La restauration se souvenait avec trop d'amertume du rôle joué pendant la révolution par les gens des halles pour porter grand intérêt à leur bien-être; rien ne fut fait alors, ni pendant les premières années du règne de Louis-Philippe, quoique le percement de la rue de Rambuteau, emprunté au projet impérial de 1811, pût faire croire qu'on allait se mettre sérieusement à l'œuvre. Un mauvais génie semblait toujours faire différer une reconstruction complète que chaque année rendait plus indispensable. Une ordonnance royale du 18 janvier 1847 prescrivit en principe l'établissement de halles centrales en rapport avec la population et ses besoins. A cet effet, une loi du 1er août de la même année autorisait un emprunt dont le produit fut promptement détourné de sa destination, car il fallut faire face aux nécessités créées par la disette de 1847 et par la révolution de 1848. Un second emprunt, approuvé par la loi du 4 août 1851, permit enfin de commencer les travaux.

Deux projets étaient à l'étude, l'un appuyé par la préfecture de la Seine, l'autre présenté par M. Horeau. D'après ce dernier, les halles, partant de la rue Rambuteau, faisant façade sur la rue Saint-Denis d'un côté et de l'autre sur une rue future qui eût absorbé celles des Potiers-d'étain et des Orfévres, allaient chercher la Seine quai de la Mégisserie, demandant au fleuve tous les services qu'on peut exiger de lui pour le transport des denrées et l'enlèvement des immondices. Trois immenses pavillons divisés en marchés particuliers eussent abrité les marchands, les acheteurs et les denrées. Après une enquête à laquelle prirent part les ministres, le conseil municipal, la préfecture de la Seine, la préfecture de police, ce projet, très grandiose en lui-même, fut repoussé, et l'on s'arrêta au premier, qui reproduisait celui que l'empereur avait adopté en 1811. On commença les fouilles en hâte, et le 25 septembre 1851 le président de la république posa la première pierre des halles nouvelles. Le bâtiment qui peu à peu sortit de terre avait un aspect singulier; plus il s'élevait, plus il avait l'air étrange. Il était composé de fortes pierres de taille, si épaisses et si bien liées qu'elles paraissaient à l'abri du canon; trapu, solide, écrasé, percé d'ouvertures si manifestement trop étroites qu'en le voyant on pensait involontairement aux embrasures d'une forteresse barbacanée, il ressemblait à un formidable blockhaus placé là pour contenir une population turbulente, et n'avait rien d'un pavillon destiné à la vente de denrées pacifiques. On ne s'y trompa guère, et dès qu'il fut terminé, les gens du quartier le surnommè-

rent le fort de la halle. On dit que ce bâtiment, dont le plan n'aurait déparé aucun ouvrage technique de castramétation, déplut singulièrement en haut lieu; mais il ne subsista pas moins jusqu'au jour où l'ouverture de la rue Turbigo, dégageant la caserne du Prince-Eugène, vint le rendre stratégiquement inutile. L'essai était malheureux, on ne le renouvela pas; un tel spécimen suffisait amplement à certaines nécessités accidentelles, et l'on chercha un genre de construction mieux approprié au but qu'on s'était proposé. La partie vitrée de la gare de l'ouest et le souvenir du palais de cristal qui avait, à Londres, abrité l'exposition universelle de 1851 donnèrent l'idée d'employer presque exclusivement la fonte et le verre. On peut voir aujourd'hui qu'on a eu raison d'avoir recours à ces légers matériaux, qui remplissent parfaitement les conditions qu'on doit exiger dans des établissemens semblables.

Depuis 1851, on n'a cessé de travailler aux halles, et pourtant elles ne sont point encore terminées. Rien n'a manqué cependant, ni l'activité, ni l'argent; mais l'œuvre était longue, d'autant plus longue et délicate qu'on l'avait entreprise sur les terrains occupés par les marchands, qu'il a fallu respecter leurs droits, ne pas apporter une trop vive perturbation dans leurs habitudes traditionnelles, et qu'on n'a pu avancer qu'avec beaucoup de lenteur. Il est probable cependant que l'on touche au terme, et que d'ici à deux ans les halles, absolument reconstruites, offriront une telle ampleur que nul marché connu ne pourra leur être comparé. Le changement a été profond et si radical qu'il n'a rien laissé subsister des choses du passé. Les piliers, ces fameux piliers des halles dont il a tant été parlé jadis, ont disparu; les passages entre-croisés, sales, malsains, par où l'on arrivait si difficilement sur le carreau, ont fait place à des voies larges, aérées et commodes; ces cabarets qui dès minuit s'ouvraient à toute la population vagabonde de la grande ville, aux chiffonniers, aux ivrognes, aux repris de justice, qui là, sous toute sorte de dénominations, trouvaient de l'alcool à peine déguisé, ces repaires où l'ivresse engendrait la débauche et menait au crime, ont été enlevés et rejetés hors de l'enceinte actuelle de Paris; en modifiant ce quartier, en l'épurant, on l'a moralisé. Les halles sont aujourd'hui ce qu'elles auraient dû toujours être, un lieu de transactions sévèrement surveillées, un réservoir où la population parisienne peut venir en toute sécurité puiser les subsistances dont elle a besoin. Autour de ce marché central, quelques restes de l'ancien Paris sont cependant demeurés debout comme une impuissante protestation du passé; il suffit de traverser la rue Pirouette, les rues de la Grande et de la Petite-Truanderie pour s'étonner qu'on ait pu vivre et qu'on vive encore dans de pareils cloaques.

Les halles comprendront en tout quatorze pavillons, dont dix sont aujourd'hui livrés au public; les quatre qui restent à élever doivent entourer la halle au blé, servir en partie de logement aux employés de l'administration et remplacer les groupes de vieilles maisons qui entourent les rues du Four, Sartines, Mercier, Oblin, Babille et des Deux-Écus. Ce sera à peu près l'emplacement exact qu'occupait jadis l'hôtel de Soissons. Les halles, ainsi complétées, auront coûté 60 millions, s'étendront sur une superficie de 70,000 mètres, et seront bornées à l'est par la rue Pierre Lescot, au nord par la rue de Rambuteau, au sud par la rue Berger, à l'ouest par la future rue du Louvre, qui, partant de la Seine, où elle communiquera par un pont avec la prolongation de la rue de Rennes, aboutira rue Réaumur, et probablement sera poussée jusqu'au boulevard Poissonnière. Ainsi environnées de voies de communication très larges, qui directement ou par leurs affluens desservent les barrières et les gares de chemins de fer, les halles offriront à l'apport et à l'enlèvement des denrées des facilités exceptionnellement favorables qui donneront au service intérieur de cet immense marché une activité et une régularité de plus en plus grandes. Six mille voitures au moins employées chaque nuit à l'approvisionnement se mêlent à huit cents bêtes de somme, aux charrettes à bras, aux porteurs de hottes, et exigent un emplacement de 22,000 mètres pour stationner (1). Aussi l'encombrement serait excessif, si une ordonnance de police n'empêchait toute autre voiture de circuler dans le périmètre des halles entre trois et dix heures du matin. Le soin de faire exécuter les mille et une minutieuses prescriptions que nécessite un service pareil est confié à une brigade de quarante sergens de ville et à un peloton de garde municipale.

Les pavillons sont d'énormes constructions couvertes d'un vitrage, et dont les parois, faites de verre et de colonnettes en fonte, sont portées sur des murailles en briques. Divisés selon l'objet spécial auquel ils doivent servir, ils sont très vastes et élevés au-dessus d'immenses caves qui sont des magasins et qu'on nomme des *resserres*. La pierre de taille et la brique sont seules entrées dans l'édification de ces souterrains, où les marchands gardent les denrées qu'ils n'ont point vendues, où se fait l'abatage des volailles. Les lapins, les canards vivans, y sont enfermés dans des cages en fil de

(1) Chaque voiture qui vient aux halles pour approvisionner ou désapprovisionner paie un droit de stationnement et de garde qui varie entre 45 et 25 centimes; les hottes, mannes, paniers et denrées en tas paient 10 centimes. Chaque propriétaire de voiture, de hottes ou de tas doit se munir d'un bulletin délivré par un agent du service des perceptions municipales. En 1867, il a été délivré 3,220,899 bulletins, et les droits de stationnement et de garde ont produit 584,458 francs 50 centimes.

fer; le beurre, le fromage, les œufs, sont empilés dans des casiers distincts, et le poisson d'eau douce est conservé dans des bassins grillés traversés par une eau courante toujours renouvelée. D'énormes rats se promènent la nuit, à la lueur vacillante du gaz, dans ces vastes *resserres*, où malgré les soins de propreté exigés, malgré une aération qui devrait être suffisante, plane une fade odeur de moisi et de renfermé. Au milieu de ces salles inférieures s'étend, derrière des barrières sévèrement closes, une route droite, abritée sous une voûte et garnie de rails. C'est un chemin de fer; mais jusqu'à présent il a été inutile, et on peut croire qu'il le sera longtemps encore. On avait eu l'idée de relier les halles au chemin de fer de ceinture par une voie souterraine qui eût singulièrement facilité le transport des denrées. Ce projet a-t-il rencontré trop de difficultés d'exécution, a-t-on reculé devant une dépense qui, trop considérable, n'eût pas été en rapport avec la rémunération présumée? Je ne sais, toujours est-il qu'on ne l'a pas réalisé.

Dans chacun des pavillons s'élève une large cabane en bois qui sert de bureau à un inspecteur spécial et à ses employés; les agens du poids public y ont aussi leur installation, de sorte que le contrôle est permanent, toujours sur les lieux mêmes. Le service intérieur des halles est fait par 481 *forts*, dont le bénéfice annuel varie entre 1,500 et 3,000 francs. Ces hommes sont organisés en syndicat, et offrent toutes les conditions possibles de probité, de bonne conduite et d'exactitude. Il ne leur suffit pas de sortir intacts d'une enquête très sérieuse faite sur leur vie, il faut encore qu'ils triomphent des épreuves physiques auxquelles on les soumet pour les essayer. Dans les pénibles exercices auxquels ils se livrent presque en se jouant, ils déploient une adresse et une vigueur remarquables. Grâce à leurs larges chapeaux enduits de blanc d'Espagne et à leur colletin en très gros velours d'Utrecht, qui empêchent les fardeaux de glisser, ils ont les mains libres et gardent une agilité de mouvement surprenante. Ce sont les forts qui, sous leur responsabilité personnelle, ont mission de décharger les voitures et d'en porter le contenu sur le carreau des ventes.

Une ordonnance du 30 décembre 1865 fixe la police des halles et marchés, prescrit les précautions à prendre dans tous les cas qu'il a été possible de prévoir, et ne laisse prise à aucune équivoque. Toute cause d'incendie est sévèrement écartée par la défense expresse de fumer, d'avoir des instrumens à feu, des chaufferettes non fermées et des lumières libres; la lanterne seule est permise. Chaque catégorie de denrées est soumise à des dispositions particulières; une vigilance qui ne se laisse jamais surprendre a forcé les marchands à user de ces sages prescriptions, aujourd'hui

si bien entrées dans leurs mœurs qu'elles font partie de leurs habitudes, et qu'on n'a même plus à les leur rappeler. — Les pavillons portent des numéros d'ordre qui leur servent de dénominations officielles, mais les gens des halles ont leur vocabulaire; au lieu de dire le pavillon n° 3, n° 9, ils disent la Boucherie, la Marée, et, fait plus étrange, ils appellent la Vallée le pavillon n° 11, où se vendent la volaille et le gibier. Ce marché se tenait jadis sur le quai de la Mégisserie, que l'on nommait alors *la Vallée de la Misère* à cause du grand nombre d'oiseaux, d'agneaux et de cochons de lait qu'on y faisait mourir. La Vallée de la Misère devint peu à peu et simplement la Vallée; lorsque la vente de la volaille fut établie dans le triste et froid bâtiment élevé en 1809 par Lenoir sur l'emplacement du couvent des Augustins, le vieux nom s'imposa à la construction nouvelle, et récemment il a suivi les marchands de gibier lorsqu'ils sont venus s'installer aux halles centrales.

On pense bien que les places ne sont pas gratuites dans les pavillons, mais le prix qu'on exige varie selon les denrées. Les étaux de la boucherie sont loués 3 francs par jour, les comptoirs de la marée 1 franc 25 cent., ceux du poisson d'eau douce 1 franc 50 cent., ceux de la volaille 1 franc, ceux de la verdure 75 centimes, ceux des huîtres 20 centimes; les *resserres*, à quelque catégorie qu'elles appartiennent, ont un prix de location uniforme, 5 centimes par jour et par mètre superficiel. Les pavillons sont entourés de larges trottoirs qui forment ce qu'on appelle spécialement *le carreau;* c'est là que s'installent les marchands dits *au petit tas,* n'ayant d'autre abri que des parapluies lorsqu'il pleut ou que le soleil est ardent; chacun de ces marchands, au nombre de 599, acquitte quotidiennement un droit fixe de 15 centimes. Les places sont louées à la semaine, du lundi matin au dimanche soir, et le prix en est versé d'avance entre les mains du receveur municipal. Tout vendeur, qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur des pavillons, doit accrocher à l'endroit le plus apparent de son étalage une plaque indiquant son nom et le numéro particulier de sa place.

L'eau n'a point été ménagée, car il en faut là plus que partout ailleurs; la propreté, la salubrité des denrées, le nettoyage des étaux, le balayage des rues intérieures, en exigent des quantités considérables : aussi l'autorité municipale se montre prodigue et en fait verser 2,800,000 litres par jour pour la consommation des halles centrales. La lumière non plus n'est pas épargnée; on voit aux halles aussi bien la nuit que le jour, et l'on y brûle annuellement 700,000 mètres cubes de gaz.

## II.

Quand les théâtres se ferment, quand les cafés vont être clos, que les lampes s'éteignent dans les maisons, que Paris est sur le point de s'endormir, les halles s'éveillent, et la vie commence à y circuler à petit bruit d'abord, avec une certaine lenteur que l'obscurité relative des rues semble rendre discrète. Les premiers approvisionneurs qui apparaissent sont les maraîchers, enveloppés dans leur grosse limousine à raies blanches et noires, à demi endormis, conduisant au pas leur cheval paisible. En arrivant, ils s'arrêtent devant une petite guérite où un employé de la préfecture de la Seine leur délivre, à la clarté d'une pâle lanterne, un bulletin constatant qu'ils ont versé au fisc le prix de leurs places, qui coûtent 20 centimes pour 1 mètre de face sur 2 mètres de profondeur. Ces gens-là sont ce qu'on appelle en langage administratif les forains non abrités. Le nom est bien choisi; quel que soit le temps, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il grêle, qu'il neige, ils sont réduits à rester là, *plano jove*, sur les trottoirs, grelottans, mouillés, transis. Cela est cruel; lorsqu'on voit ce spectacle par une dure nuit d'hiver, il est difficile de n'en pas être péniblement ému. Ne pouvait-on pas, puisque l'on reconstruisait les halles de fond en comble, disposer des abris pour ces malheureux qui viennent de faire une longue course sur des charrettes découvertes. Jadis ils avaient la ressource d'aller chercher un refuge dans les cabarets du voisinage, mais aujourd'hui ils n'ont même plus ce triste moyen d'échapper aux intempéries. Dans cette installation défectueuse, se serait-on moins inquiété de l'homme que de la denrée? On peut le croire, car on lit dans un document officiel : « En 1842, un des fonctionnaires de la préfecture de la Seine, émettant son avis sur la question de savoir s'il était nécessaire de construire des abris, se prononçait pour la négative et s'exprimait ainsi : « Le mauvais temps ne nuit pas sensiblement aux légumes sur le marché. » — Il est possible, quoique le fait paraisse contestable, que la grêle et la pluie ne détériorent pas les légumes; mais il y aurait quelque humanité à élever des hangars vitrés où les marchands de ces denrées inaltérables pussent se mettre à couvert pendant les nuits inclémentes. Plusieurs maraîchers se hâtent de déposer leurs marchandises, qu'ils cèdent en gros et à l'amiable soit aux fruitiers, soit aux femmes des halles, qui les revendront en détail; ils donnent le picotin d'avoine à leur cheval et repartent promptement; ceux qui sont si pressés se reconnaissent facilement à leurs voitures, qui sont toujours des tombereaux et jamais des charrettes. En effet ils

ont passé un contrat avec la compagnie concessionnaire de l'enlèvement des boues de Paris, et, dès qu'ils ont déposé leurs denrées sur le carreau, ils s'éloignent pour ramasser au coin des rues ces tas d'ordures d'où l'on tire un fumier fécond, à la fois chaud et léger. C'est un échange, pour ainsi dire une sorte de *circulus* intelligent; Paris rend en engrais ce qu'il reçoit en nourriture.

Pendant cette partie de la nuit, les halles sont assez calmes, excepté aux environs du pavillon n° 3, où les pièces de viande affluent, apportées par les camions des chemins de fer : là règne une activité que rien n'arrête, car il faut, pour la vente au détail, qu'avant sept heures du matin les animaux soient dépecés et débités. Les voitures des maraîchers continuent à arriver une à une; sur le trottoir se promènent des hommes à la veste desquels brille une médaille d'argent : ce sont les syndics des forts, qui constatent si leurs compagnons sont à leur poste; dans les pavillons fermés plane un grand silence que troublent parfois les aboiemens d'un chien terrier en chasse de rats dans la cave; des agens de police vont et viennent enveloppés de leur capote, marchant à petits pas, deux par deux et l'œil aux aguets. La nuit s'avance, le cadran lumineux de l'église Saint-Eustache marque trois heures, le mouvement s'accentue; la grande rue longitudinale couverte qui sépare les pavillons en groupes égaux et où les places coûtent 30 centimes le mètre commence à se remplir; on y apporte les primeurs, les fleurs, les mousses, les branches d'arbres verts; quelques fourgons venus des gares déchargent les légumes expédiés par la Haute-Bretagne, par Roscoff et Saint-Pol de Léon. Sous cette immense voûte, un insupportable courant pousse des nappes d'air froid. C'est là cependant, à côté des piles de chicorées et des monceaux de carottes, que les vagabonds, les misérables, chassés de place en place, des bancs où ils s'étaient étendus, des coins de portes où ils s'étaient pelotonnés, viennent chercher un asile qui leur est rapidement disputé. On les voit grelottans, les épaules courbées, les bras serrés contre la poitrine, s'asseoir derrière quelques mannes oubliées et essayer de dormir. Un agent de police les réveille, les secoue, les force à se relever, les renvoie; ils font dix pas, puis, croyant n'être plus observés, ils se recouchent, la tête appuyée contre la muraille, et se hâtent de reprendre leur sommeil interrompu. Encore une fois on les avertit, on les menace; la fatigue est plus forte que leur volonté, ils se font un nouveau gîte; on les découvre encore et on les conduit au poste de la Lingerie, où le violon leur garantit du moins le droit de dormir en paix.

Un peu avant cinq heures du matin, on voit arriver des femmes qui, semblables aux vierges sages dont parle l'Écriture, portent à

la main des lumières enfermées dans une lanterne; elles se réunissent à l'angle de la rue de Rambuteau, sur le trottoir de la rue Pierre Lescot. On apporte un bureau portatif devant lequel un homme s'installe. On entend faire l'appel des forts; si l'un d'eux n'est pas arrivé, il est mis à pied pour la journée, c'est-à-dire qu'il est privé de son bénéfice, tout en étant obligé de travailler comme d'habitude. Un coup de cloche résonne en même temps que l'horloge indique cinq heures. C'est la vente du cresson qui va commencer. Tout le monde est à son poste; voici le facteur, son commis-écrivain, son crieur, voici l'agent de l'inspecteur du marché, voici l'inspecteur des perceptions municipales. Chacun de ces employés écrit l'objet et le prix de la vente; il y a donc en toutes circonstances trois documens qu'on peut contrôler l'un par l'autre, et qui font foi lorsqu'il y a contestation. Le cresson, qui entre aujourd'hui pour une part considérable dans l'alimentation parisienne, est d'importation récente. Avant 1810, on ne vendait que du cresson de fontaine, dont la production était forcément très restreinte. En 1810, un ancien officier d'administration qui avait fait les campagnes d'Allemagne, M. Cardon, imagina d'établir à Saint-Léonard, dans la vallée de la Nonette, entre Senlis et Chantilly, des cressionnières factices semblables à celles qu'il avait remarquées à Dresde et à Erfurt. Ce cresson, expédié à Paris, se vendit bien et immédiatement. Un facteur aux légumes intelligent, comprenant de quel intérêt une telle nourriture, saine, fortifiante, peu coûteuse, serait pour les pauvres gens de Paris, stimula de toutes ses forces le zèle des producteurs, auxquels il promit des bénéfices qui ne leur manquèrent pas. Les rives de la Nonette, de cette petite rivière que les poètes domestiques de la maison de Condé chantaient autrefois à l'envi, sont devenues des cressionnières fertiles; Buc, Saint-Gratien, Gonesse, ont suivi l'exemple donné par le département de l'Oise, et aujourd'hui les halles reçoivent le cresson en assez grande quantité pour qu'il s'en soit vendu plus de 12 millions de bottes pendant l'année 1867. On l'expédie d'une façon ingénieuse, dans de grands paniers montés sur traverses; le cresson, parfaitement bottelé, est disposé le long des parois intérieures, présentant sa feuille de tous côtés; le panier est donc tapissé et non rempli. Aussi, lorsque la vente commence, les marchandes laissent glisser dans ces larges mannes leur lanterne retenue par une ficelle; de cette façon elles peuvent examiner le lot tout entier et reconnaître si les 25 ou 50 douzaines de bottes qui le composent sont de bonne ou de médiocre qualité. Dès que la criée en gros est terminée, les paniers sont vidés, et à la même place les marchandes commencent la vente au détail et crient : la verdure! la verdure!

Pendant ce temps, à un signal de la cloche, car aux halles c'est la cloche qui règle tous les mouvemens, les pavillons ont été ouverts; sur le carreau, les transactions sont plus actives; les acheteurs particuliers commencent à arriver; des sous-officiers escortés de soldats portant de larges sacs tournent autour des monceaux de légumes et choisissent les denrées de l'*ordinaire;* des religieuses, des cuisiniers de colléges, des propriétaires de petits restaurans, viennent, marchandant, se disputant, faire les provisions du jour. Il y a là un caquetage de voix aiguës et criardes qui semble broder une mélodie glapissante sur la basse continue, sourde et puissante qui est formée par le bruit des fourgons des chemins de fer arrivant en foule, attendus avec impatience, déchargés avec empressement et curiosité, car ils apportent la marée. C'est là, dans nos consommations journalières, la denrée aléatoire par excellence, et plus d'un Vatel y a trouvé sa déconvenue. Il suffit d'un coup de vent pour que Paris manque de poisson. Selon l'époque, la vente commence à six ou à sept heures du matin. Chaque panier porte le nom du propriétaire et l'adresse du facteur; les forts, rompus à toutes les habitudes du métier, font immédiatement la répartition; d'un coup d'œil, un facteur peut voir l'importance de l'envoi dont il devient responsable. Comme on lui remet les feuilles d'expédition, il sait de quelle manière la vente sera distribuée. Le poisson ne peut pas être vendu comme une autre denrée, car le prix en diminue à mesure que la journée avance; les premiers lots offerts à la criée ont donc un avantage notable sur ceux qui ne viennent qu'après eux. Pour maintenir l'égalité des droits individuels et ménager les intérêts des expéditeurs, on avait imaginé de faire mettre au banc de vente des lots successivement pris à chaque voiture, quel qu'en fût le chargement. La mesure était équitable, et paraissait donner satisfaction à tout le monde; mais vers 1860 quelques commissionnaires virent la partie faible de cette disposition, et, au lieu de laisser les fourgons des chemins de fer apporter à la halle la marée qui leur était envoyée, ils imaginèrent d'aller la chercher en gare et de diviser le chargement normal et primitif sur plusieurs petites voitures; de cette façon, ils obtenaient des tours de vente plus nombreux, et écoulaient plus rapidement leur marchandise. Cette manœuvre subtile s'appelait *le coupage.* L'exemple était donné, il fut suivi, et le poisson de mer n'arrivait plus aux halles que sur une quantité infinie de charrettes à bras, de charrettes à un cheval, qui obstruaient la circulation et dont le chargement illusoire rendait vaines les prescriptions les plus sages. La progression est intéressante à constater : en 1859, 11,654,000 kilogrammes de marée sont apportés par 16,042 voitures; en 1863,

14,659,850 kilogrammes en occupent 52,280, et enfin en 1866 14,166,866 kilogr. arrivent sur 78,604 voitures. Ainsi de 1859 à 1866 la quantité de poisson de mer s'est accrue de 22 pour 100, et le nombre des voitures destinées à le transporter a augmenté de 391 pour 100. En décembre 1866, la moyenne de chaque chargement est de 155 kilogrammes; c'était abusif au premier chef, et les expéditeurs se plaignirent hautement, car un tel état de choses faisait retomber sur eux des charges très lourdes. Un chargement de poisson expédié de Boulogne à un commissionnaire et valant 65 fr. avait été réparti en gare sur 17 voitures différentes louées à raison de 3 francs l'une! Pour arrêter le mal d'un seul coup et empêcher qu'il ne se renouvelât, une ordonnance de police datée du 23 février 1867 déclare que les voitures transportant la marée cesseront d'être considérées comme unités servant de base au règlement des tours de vente, que les marchandises des divers expéditeurs seront présentées alternativement et suivant l'ordre successif des arrivages, que le nombre des lots sera de un par centaine ou fraction de centaine de kilogrammes. C'est la lettre de voiture ou le bulletin d'expédition qui fait foi et permet de se reconnaître facilement au milieu de tous ces paniers de forme et de contenance diverses qui, au moment où la vente va s'ouvrir, encombrent les abords du pavillon n° 9.

Le poisson, déballé, est placé sur de larges paniers plats assez semblables à des éventaires, et porté sur l'un des huit bancs de vente qui entourent le marché. Ce travail, qui exige une certaine habileté, car il faut assembler les espèces, faire les lots de manière qu'ils ne soient ni trop forts ni trop faibles, présenter les marchandises sous l'aspect le meilleur, sans cependant en dissimuler les défauts, est accompli par des agens spéciaux au nombre de 16; on les appelle *verseurs*. Ils passent le poisson ainsi préparé à l'un des 34 compteurs-crieurs qui sont chargés d'annoncer la denrée mise en vente, de recevoir les enchères et d'indiquer aux commis du facteur le nom de l'acquéreur. — Malgré le tumulte, les cris, les plaisanteries salées qui s'entre-croisent, tout se passe avec ordre et célérité. C'est dans cette circonstance surtout que le temps est de l'argent. Aussi les corbeilles où brillent les poissons nacrés ne font-elles que paraître et disparaître. Lorsque d'aventure une pièce rare a été apportée, saumon gigantesque, esturgeon monstrueux, des hommes vont la criant à grands efforts de voix parmi les halles pour prévenir les marchands et exciter la concurrence. La vente et ensuite l'étalage sont surveillés par l'inspecteur du marché, qui fait impitoyablement enlever, mettre en fourrière et jeter aux ordures tout poisson qui lui paraît insalubre. C'est dans ce même pavillon

que se fait la criée du poisson d'eau douce. Celui qui vient du port Saint-Paul est disposé assez habilement dans les mannes qui le contiennent pour arriver vivant; on le verse en hâte dans une *boutique* en pierre alimentée d'eau courante où, après quelques mouvemens indécis, les carpes, les brochets, les tanches et les anguilles se remettent à frétiller de plus belle. En 1867, il a été vendu aux halles 18,576,287 kilogrammes de marée et 1,652,382 kilogrammes de poisson d'eau douce; les premiers ont été adjugés au prix de 16,441,007 fr. 50 centimes et les seconds au prix de 1,925,905 fr. 75 centimes. L'étranger est entré pour une part notable dans cet apport : il nous a envoyé 3,671,187 kilogrammes de marée et 1,027,163 kilogrammes de poisson d'eau douce; une grande quantité de ce dernier vient de Hollande, de Prusse, de Suisse, d'Italie; la Belgique et l'Angleterre ont surtout expédié de la marée; plus de 52 pour 100 des moules mangées à Paris sont de provenance belge.

Ce pavillon n° 9 est manifestement trop exigu; l'encombrement y est excessif dès l'ouverture du marché, c'est à peine si devant les étalages, si autour des bancs de vente on peut passer; la foule se presse, se heurte, et interrompt toute circulation régulière. Plus tard, cet état de choses sera modifié; lorsque les halles terminées permettront des aménagemens meilleurs, le poisson d'eau douce sera transporté au pavillon maintenant occupé par la volaille, et on y adjoindra les huîtres, qui ont trouvé une place provisoire dans le pavillon n° 12. Les huîtres se vendent peu et mal aux halles, où elles ne sont apportées que depuis la suppression du marché spécial de la rue Montorgueil. C'est un commerce tout particulier que celui-là, et malgré les efforts de l'administration compétente il reste soumis à certaines habitudes traditionnelles qui ressemblent bien à ce que jadis on appelait l'accaparement. Aux termes des règlemens ministériels, la pêche ouvre le 1er septembre et ferme le 30 avril; mais avant de partir pour aller draguer les bancs désignés, les pêcheurs se sont entendus avec les représentans des marchands de Paris, et ont fixé avec eux d'un commun accord le prix auquel l'huître future sera livrée. C'est une sorte de taxe consentie dont la durée se prolonge pendant toute la campagne, quels que soient les résultats que l'on obtienne. Ce prix augmente d'année en année dans une progression excessive : en 1840, le mille valait 12 fr., en 1850 16 fr. 50 cent., en 1860 26 fr., en 1867 il a atteint le chiffre de 40 fr. La rareté des huîtres, la stérilité des bancs, ne sont pas les seules causes de cet accroissement de valeur; les chemins de fer portent aujourd'hui les huîtres non-seulement dans l'intérieur de la France, mais en Allemagne et jusqu'en Russie. Celles

d'Ostende, qui presque toutes arrivent du comté d'Essex, en Angleterre, ont disparu ou à peu près de nos marchés; on les mange aujourd'hui à Berlin, à Pétersbourg, à Moscou. L'année dernière, Paris a consommé 26,750,775 huîtres, dont la majeure partie venait de Courseulles et de Saint-Waast; les huîtres d'Ostende n'ont figuré que pour 913,900, et celles de Marennes pour le chiffre insignifiant de 4,250. C'est là, au grand préjudice de la population, un aliment précieux qui, par le prix élevé auquel il est parvenu, tend chaque jour davantage à n'être plus qu'une denrée de luxe; quand l'huître coûte, comme aujourd'hui, 10 centimes la pièce, elle échappe forcément aux ressources de la plupart des Parisiens.

Pendant que s'effectue la vente des poissons de mer et d'eau douce, les autres pavillons ne sont point déserts. Aux heures matinales, une sorte d'activité fébrile semble agiter les marchands, les acheteurs, les forts, les employés d'administration; tout le monde court et crie, c'est un tohu-bohu sans nom où cependant chacun se retrouve et s'occupe de sa besogne particulière. Dans le pavillon n° 10, on vend les beurres, les fromages et les œufs, commerce énorme, qui ne chôme jamais, auquel concourt la France entière; avant que la vente puisse commencer, chaque motte de beurre est pesée, marquée d'un numéro d'ordre et d'un chiffre relatant le poids exact; puis le nom de l'expéditeur et le poids du colis sont indiqués au facteur mandataire, à l'agent des perceptions municipales et à l'inspecteur du marché. A l'aide d'une sonde, on peut enlever une portion centrale de la marchandise et la goûter, de façon à s'assurer que la qualité indiquée est bien réelle. C'est principalement la Normandie et la Bretagne qui font les envois les plus considérables. Les transactions publiques se sont exercées aux halles en 1867 sur 11,461,414 kilogrammes de beurre qui ont rapporté 30,109,935 fr. 50 cent. Les fromages sont arrivés en quantité bien moins considérable, quoique l'Allemagne commence à nous en expédier; les 4,317,510 kilogrammes qu'on a vendus ont produit 2,644,127 fr. 94 cent. On fait parfois subir aux beurres une opération analogue à celle que les marchands de vins appellent le *soutirage* et dont nous avons parlé précédemment. Avec plusieurs espèces de beurres provenant de sources différentes, on obtient par le mélange un seul et même type. Sur de longues tables contenues dans la *resserre*, les divers échantillons, préalablement amollis par un court séjour dans l'eau tiède, sont pétris avec force et longtemps comme une pâte de pain. C'est ce qu'on nomme la *maniotte*. Le beurre, ainsi foulé, devient blanchâtre et prend un aspect crayeux auquel on remédie par l'adjonction d'une teinture mystérieuse que les gens du métier appellent le *raucourt*, composition dont ils ca-

chent la recette avec soin, et qui n'est autre que le rocou, sorte de matière onctueuse et rouge qui entoure la graine du rocouyer (*Bixa ocellana*). La plus recherchée vient de Cayenne, mais comme elle coûte assez cher, on la remplace souvent par un faux rocou composé avec des carottes et des fleurs de soucis.

Les œufs sont enfermés dans de vastes mannes qui en contiennent mille environ, tassés, pressés les uns contre les autres, et qui, par suite d'un emballage habile, parviennent intacts malgré les chocs du chemin de fer, les transbordemens et toutes les causes qui devraient pulvériser des objets si fragiles. L'année dernière, 244,141,155 œufs sont arrivés aux halles et ont produit 17,128,993 fr. 52 cent. On les vend à la manne, en raison du nombre indiqué par l'expéditeur; mais des employés spéciaux, désignés sous le nom explicatif de *compteurs-mireurs*, sont chargés de vérifier le contenu des paniers et la qualité des œufs. Ces agens, au nombre de 65, remplissent une fonction qui ne laisse pas d'être pénible, car il est des saisons où chaque œuf doit être examiné avec soin, par transparence à la lumière, afin qu'on puisse constater s'il est dans des conditions de salubrité satisfaisantes. Ceux qui sont tachés, trop vieux, opaques, sont livrés à l'industrie, qui les emploie à la dorure sur bois et à la confection des colifichets destinés aux oiseaux. Les œufs tout à fait gâtés sont immédiatement détruits. C'est dans les *resserres* que travaillent les compteurs-mireurs, au milieu de l'obscurité, assis devant une bougie allumée et entourés de vastes paniers où ils puisent sans cesse. La moitié d'entre eux seulement est occupée à cette besogne, l'autre moitié est ambulante et va chez les fruitiers, les crémiers, vérifier la qualité des œufs qu'on offre au public. Les arrivages seraient plus considérables encore sur les halles, si l'Angleterre, très friande de ce genre de denrée, ne prenait chez nous une partie des œufs qu'elle consomme. Trente-deux producteurs appartenant aux départemens de la Seine-Inférieure, de la Somme, du Pas-de-Calais, de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Orne, de l'Eure, ont abandonné le marché de Paris et font des envois outre-Manche. Leurs expéditions amènent à Londres environ 52 millions d'œufs par année; est-ce à cette cause qu'il faut attribuer le renchérissement excessif que les œufs ont subi en 1867?

Comparé au pavillon de la marée, celui où l'on vend le beurre et les œufs est assez paisible, car il est très vaste et suffit amplement aux acheteurs qui le parcourent; mais le bruit, l'animation, l'encombrement, ne font point défaut au pavillon n° 4, où l'on vend les volailles. Le marché y est toujours animé le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, en souvenir du marché de la

Vallée, dont c'étaient les jours de vente. Là, le bruit atteint parfois des proportions diaboliques, car aux cris des marchands, aux appels des crieurs, viennent se joindre le bêlement des agneaux, le gloussement des poules, le roucoulement des pigeons, le nasillement des canards; toutes ces voix humaines et animales forment un insupportable charivari. Quelques hommes exercent là une industrie toute spéciale contre laquelle Mercier protestait déjà de son temps; je parle des *gaveurs*. Les pigeons sont expédiés vivans, dans des paniers légers et fermés; au fur et à mesure qu'ils parviennent sur le marché, ils sont déballés et passés à un homme qui, s'emplissant la bouche d'eau tiède et de grains de vesce, pousse cette nourriture forcée dans le bec de « la volatile malheureuse. » Le gavage se fait avec une rapidité extraordinaire, et ne doit pas produire des bénéfices considérables, car cette opération est payée à raison de 30 centimes par douzaine de pigeons, encore faut-il fournir les graines. Pendant l'année 1867, il a été vendu 14,651,203 pièces de volaille et de gibier sur ce marché, qui est bien moins alimenté qu'il ne pourrait l'être, car beaucoup de particuliers et de marchands de comestibles se font expédier directement les animaux dont ils ont besoin, quitte à payer à l'octroi des droits plus élevés. Les apports de gibier pendant la période de chasse de 1867 à 1868 ont atteint le chiffre de 3,114,295 pièces, dont le détail est de nature à intéresser les chasseurs. Ce qui domine, c'est l'alouette, car on en a compté 1,110,756; mais l'affluence en varie singulièrement selon les époques : en janvier, 513,609 ont paru sur le marché, septembre n'en a fourni que 435. Il en est de même à peu près de tous les gibiers, 26,314 cailles en septembre, 3 en janvier; sur 30,280 bécasses, 50 arrivent dans le mois de l'ouverture de la chasse, et 14,108 en décembre; 13,373 daims, cerfs et chevreuils se répartissent en proportions à peu près égales en novembre, décembre et janvier; sur 37,406 faisans, novembre et décembre seuls en donnent 21,053; les perdrix, dont le total est de 541,024, débutent brillamment par 185,028, et en janvier tombent à 65,000. Les lièvres, qui ont été au nombre de 270,144, varient dans les deux premiers mois de chasse entre 25 et 40,000; mais dès que novembre arrive, que les grandes battues d'Allemagne sont commencées, l'accroissement se fait sentir, et la Vallée en reçoit 79,783. Depuis quelques mois, on a autorisé l'entrée en France du gibier qui ne vit pas sous notre latitude, et dont la destruction ne peut par conséquent nous causer aucun préjudice. Deux ou trois fois par semaine, des paniers tressés en lanières de sapin qui servent en Russie de berceaux pour les enfans nous apportent des coqs de bruyère, des gelinottes, des lago-

pèdes, des ptarmigans, qui arrivent directement des bords du Dniéper et de la Néva, entourés de grains d'avoine. Jusqu'à présent, la population parisienne semble ne se familiariser que difficilement avec ce genre d'alimentation, qui est cependant agréable et nutritif. Les coqs de bruyère surtout, quoique ce soit un gibier rare et recherché, n'ont pas encore atteint le prix qu'ils valent à Moscou et à Wilna; tandis que les poulardes de la Bresse et du Maine sont enlevées au feu des enchères, c'est à peine si le grand coq de bois, ce rêve de tout chasseur, offre quelque tentation aux marchands de comestibles.

Rien ne sent plus mauvais que la volaille rassemblée; aussi, lorsqu'aux pigeons et aux poules on joint les lapins de clapier, il en résulte d'intolérables émanations. Pour neutraliser l'odeur de toutes ces bêtes malflairantes, comme eût dit Montaigne, on a élevé au milieu de la salle de vente un fort ventilateur qui renouvelle l'air empesté et va vivifier les *resserres* souterraines. Rien de semblable n'est nécessaire dans le pavillon n° 8, qui est consacré aux légumes. Selon les saisons, les fruits et les légumes varient à la criée; pendant l'hiver, la vente publique semble réservée pour les caisses d'oranges envoyées par l'Algérie, l'Espagne, le Portugal, pour quelques paniers de primeurs venus de l'étranger. L'appréciation de ces denrées est fort difficile, et l'on ne peut vraiment pas dire quelles espèces particulières ont été livrées au public; mais on sait que 228,846 colis contenant des fruits et que 96,064 colis renfermant des légumes ont été mis en vente pendant 1867 et ont produit la somme de 3,321,132 francs 30 centimes. Les fruits et les fleurs sont installés au pavillon n° 7; c'est une oasis. Rien de plus charmant que ces longues tables qui disparaissent sous des gerbes, sous des monceaux de ravenelles, de narcisses, de roses, de lis, de seringas, de giroflées; l'air est embaumé, de subtils parfums planent autour des marchandes et pâlissent leur teint. En hiver, des fleurs de camélia en boîtes, des violettes d'Italie, sont apportées par les chemins de fer; mais c'est en mai et en juin qu'il faut aller visiter cet amoncellement de plantes épanouies; les inspecteurs du marché en sont fiers et disent volontiers : notre allée de fleurs! C'est là que s'approvisionnent la plupart des bouquetières de Paris, et c'est là aussi que les pauvres gens, lorsqu'ils vont au cimetière visiter leurs morts, viennent acheter des couronnes d'immortelles et des médaillons emblématiques représentant un saule pleureur effeuillé au-dessus d'une croix noire.

Dans ce dernier pavillon, il n'y a aucune espèce de transaction en gros; tout se vend au détail, à prix débattu. Il en est de même pour le pavillon n° 12, qui contient des fruitiers, des boulangers

débitant le pain municipal, et ces industriels absolument spéciaux que le langage administratif désigne sous le titre de marchands de viandes cuites. Ceux-là sont au nombre de 17, et méritent qu'on parle d'eux. Ce qu'ils vendent se nommait jadis des rogatons, mais l'argot a prévalu, et cela s'appelle aujourd'hui des *arlequins*. De même que l'habit du Bergamasque est fait de pièces et de morceaux, leur marchandise est composée de toute sorte de denrées. Ces gens-là recueillent les dessertes des tables riches, des ministères, des ambassades, des palais, des restaurans et des hôtels en renom. Chaque matin, eux-mêmes ou leurs agens, traînant une petite voiture fermée et garnie de soupiraux facilitant la circulation de l'air, vont faire leur tournée dans les cuisines avec lesquelles ils ont un contrat. Tous les restes des repas de la veille sont jetés pêle-mêle dans la voiture et ainsi amenés aux halles jusque dans la *resserre*. Là, chaque marchand fait le tri dans cet amas sans nom, où les hors-d'œuvre sont mêlés aux rôtis, les légumes aux entremets. Tout ce qui est encore reconnaissable est mis de côté avec soin, nettoyé, *paré* (c'est le mot) et placé sur une assiette. On se cache pour accomplir ce travail d'épuration, et le client n'y assiste pas, en vertu de cet axiome, encore plus vrai là qu'ailleurs, qu'il ne faut jamais voir faire la cuisine. Lorsque tout est terminé, qu'on a tant bien que mal assimilé les contraires, on fait l'étalage habilement, mettant les meilleurs morceaux en évidence, tentant la gourmandise des passans par une timbale milanaise à peine éventrée, par une pyramide de brocolis. Tout se vend, et il n'y a guère d'exemple qu'un marchand de viandes cuites n'ait fini sa journée vers midi ou une heure. Beaucoup de malheureux, d'ouvriers employés aux halles, préfèrent ce singulier genre d'alimentation à la nourriture plus substantielle, mais trop chère, qu'ils trouvent dans les cabarets et les gargotes. Pour deux ou trois sous, ils ont là de quoi manger. Chose étrange, les marchands ont une clientèle attitrée, et ils l'attribuent uniquement aux cuisines savantes d'où ils tirent ces débris de nourriture. Des gens riches, mais avares, viennent faire là secrètement leurs provisions; ceux-là, on les reconnaît promptement à leur mine inquiète et fureteuse; on s'en moque, mais, comme ils paient, on les sert sans leur rire au nez. Tout ce qui peut offrir encore une apparence acceptable est donc vendu de cette manière. Quand un choix indulgent a été fait, il reste encore bien des détritus qu'il est difficile de classer. Ceci est gardé pour les chiens de luxe. Les bichons chéris, les levrettes favorites, ont là leurs fournisseurs de prédilection, et chaque jour bien des bonnes femmes font le voyage des halles pour procurer aux animaux qu'elles adorent une pâtée succulente et peu coûteuse. Les os, réservés avec

soin, sont livrés aux confectionneurs de tablettes de bouillon, et, après qu'on en a extrait la gélatine, revendus aux fabricans de noir animal. Il n'y a pas de sots métiers, dit-on; je le crois sans peine, car l'on cite quelques marchands de viandes cuites qui se sont retirés du commerce après avoir amassé une dizaine de mille livres de rente en quelques années.

C'est là qu'on trouve aussi les marchands de mie et de croûte de pain. On utilise tout dans cet immense Paris, et il n'est objet si détérioré, si dédaigné, si minime, dont quelque homme intelligent ne parvienne à tirer parti. Le fond de la marchandise première dont ces industriels ont besoin est fourni surtout par les colléges, par les pensionnats. Les enfans gâchent volontiers le pain qu'on leur donne, ils le jettent, le poussent à coups de pied dans les cours où ils prennent leur récréation. Tous ces morceaux de pain couverts de poussière, tachés d'encre, qui ont trempé dans les ruisseaux, qui ont durci oubliés derrière un tas d'ordure, sont recueillis avec soin par les domestiques et vendus aux *boulangers en vieux*. Ceux-ci divisent leur marchandise en catégories, selon qu'elle est plus ou moins avariée. Les fragmens encore présentables, préalablement séchés au four et passés à la râpe, deviennent les croûtes au pot et servent à faire de la soupe; la plupart des *croûtons* en forme de losanges posés sur les légumes n'ont point d'autre origine. La mie et les croûtes trop défectueuses sont battues au mortier, pulvérisées, et forment la chapelure blanche que les bouchers emploient pour paner les côtelettes et la chapelure brune dont les charcutiers saupoudrent les jambonneaux. Quant aux débris infimes, on les fait noircir au feu, on les pile, et, ainsi réduits en poudre noirâtre, on les mêle avec du miel arrosé de quelques gouttes d'esprit de menthe, de façon à en composer un opiat pour les dents qui, dit-on, n'est pas plus mauvais qu'un autre.

Les halles sont bien grandes, l'aménagement en a été fait avec soin, et cependant elles sont insuffisantes pour contenir tous les marchands qui devraient y trouver place. Certains marchés débordent et occupent les rues voisines, comme au temps où l'espace ménagé et devenu trop étroit forçait les approvisionneurs à se réfugier le long des maisons, loin des pavillons couverts en bois qui ne pouvaient les abriter. Dans la rue de la Ferronnerie, des femmes accroupies sur le pavé, au milieu de la chaussée même, vendent pendant la matinée des plantes officinales. Ce genre d'herboristerie est surveillé d'une façon toute spéciale, car il faut éviter que derrière des bottelées de sauge et de romarin on puisse dissimuler les herbes chères aux sorcières pour leurs maléfices les plus coupables, la rue, l'armoise, la sabine. La rue des Halles est envahie par les

pois, les fèves, les haricots, qu'on amoncelle sous la pluie, sous le soleil. Dans la saison des fruits, à ce moment où tous les départemens de France semblent se donner le mot pour envoyer à Paris le produit des vergers, la rue Turbigo, dans la partie qui aborde la pointe Saint-Eustache, disparaît sous les paniers de prunes, de pêches, de cerises et de fraises. L'achèvement des pavillons donnera-t-il une place convenable à tous ces forains non abrités? Il faut l'espérer; mais Paris, sa population flottante, ses besoins, vont toujours en augmentant dans des proportions redoutables, et il est à craindre qu'au moment de terminer les halles on ne s'aperçoive qu'elles sont trop restreintes et qu'elles n'atteignent pas complétement le but qu'on s'était proposé. Déjà le pavillon de la boucherie est manifestement trop étroit; tout y est à la gêne, les marchands, les acheteurs et les denrées; celui de la marée suffit à peine à la foule qui s'y presse. Il est probable, si Paris lui-même ne subit pas un temps d'arrêt dans son développement, que les halles devront être modifiées d'ici à quelques années, qu'elles absorberont le square inutile et désert où l'on a réédifié la fontaine des Innocens, qu'elles s'ouvriront rue Saint-Denis par une façade monumentale où les matériaux solides auront une part importante, car il n'y a pas jusqu'à présent d'architecture possible sans pierre de taille.

Il serait à propos aussi de pouvoir abriter, ne fût-ce que par une large marquise en verre, les trottoirs du carreau où les maraîchers peuvent séjourner pour vendre leurs denrées en gros jusqu'à dix heures du matin. A ce moment, ils doivent se retirer; les légumes dont il n'ont pu parvenir à se défaire sont portés dans la *resserre* publique, qui est située à côté du poste de la Lingerie; ils les y reprendront le soir, à minuit, après avoir acquitté un insignifiant droit de garde. De cette façon, la marchandise n'est point détériorée par des transports répétés, et elle peut trouver encore un débit facile. Les charrettes, rangées autour de la halle au blé, sur les quais, sur le boulevard Sébastopol, jusque sur les places du Châtelet et de l'Hôtel de Ville, s'éloignent une à une; tout ce quartier qu'on appelle le périmètre des halles, et que les règlemens de police isolaient, pour ainsi dire, en le réservant à un mouvement d'affaires particulier, reprend sa physionomie. Les voitures ordinaires commencent à circuler de nouveau, les forts ont fini leur travail, les inspecteurs sont rentrés dans leurs bureaux, le poste de la Lingerie, spécialement réservé aux gardes de Paris, a été relevé, une voiture cellulaire est venue chercher les vagabonds ramassés pendant la nuit; les marchandes se sont installées derrière leur étalage, elles appellent les cliens d'une voix criarde et traînante, toutes les ventes en gros ont pris fin, excepté celle de la marée, qu'on se hâte de terminer, et qui

va se prolonger peut-être jusqu'à midi, si le poisson a été abondant; les cuisinières, bras nus et portant des paniers, arrivent pour faire leur provision; les fiacres se rangent à leur place réservée au chevet de l'église Saint-Eustache; les cafés, les cabarets des environs sont pleins; tous les paniers de formes différentes, mannes et bourriches, qui tout à l'heure embarrassaient le marché, sont rassemblés, réunis, ficelés par lots, munis d'une étiquette indicative et empilés dans les *resserres* en attendant que le service des chemins de fer les fasse enlever pour les reporter gratuitement aux expéditeurs; le balayage est fait, les boueux, conduisant leurs lourds tombereaux, enlèvent les tas d'ordures, et les marchandes aux petits tas, apportant avec elles leur chaise, leur table, leur chaufferette, prennent possession du carreau, qui leur appartient de droit jusqu'à l'heure où, les pavillons étant clos, le marché sera fermé.

Pendant le reste de la journée, les halles offrent le spectacle d'un marché très vaste, mais qui ne diffère des autres que par des dimensions exceptionnelles. Pour un lieu qui a été si profondément agité, c'est relativement la période du repos qui commence. Les inspecteurs de chaque pavillon en profitent pour faire mettre au net les écritures rapidement ébauchées le matin et constatant les transactions. Leurs gros registres, où sont inscrits la désignation des marchandises, le nombre des lots, le mode et le produit de la vente, le nom des acquéreurs, les droits dus à la préfecture de la Seine et aux facteurs, contiennent sous une forme aride et sèche le détail quotidien de l'alimentation de Paris. Ils seront plus tard d'un intérêt de premier ordre pour l'historien qui voudra toucher sérieusement à cette question; il est à désirer qu'ils soient conservés avec soin, et qu'ils aillent augmenter la collection déjà si riche et si curieuse des archives de la préfecture de police.

## III.

Ainsi qu'on a pu le voir, les halles n'ont plus rien de commun aujourd'hui avec ce qu'elles étaient jadis. On n'y vend plus ni draps, ni chaussures, ni friperies; tous ces différens genres de négoce ont été dispersés dans Paris, où l'on rechercherait vainement le marché aux vieilles perruques, qui pendant le siècle dernier se tenait sur le quai des Morfondus. Tout est actuellement consacré à l'alimentation, et par le fait c'est le marché des Innocens qui, s'étendant de proche en proche, a fini par s'emparer en maître de toute la place. A l'heure qu'il est, le but des halles est parfaitement déterminé : elles représentent le garde-manger de Paris, elles fournissent des vivres aux cinquante-cinq marchés urbains, aux maisons particu-

lières et à 23,643 établissemens qui vendent la nourriture toute préparée. La préfecture de la Seine ne s'est point contentée de les reconstruire, elle a fait élever ou réédifier presque tous les marchés de Paris, les réduisant autant que possible à un plan uniforme dans lequel on s'est singulièrement préoccupé des conditions de salubrité, d'espace et de bien-être. Au lieu des horribles masures en bois noircies et déchiquetées que nous avons vues, il y a peu d'années encore, sur l'ancien emplacement des Jacobins et ailleurs, on a maintenant de vastes constructions en fer et en verre qui ne ressemblent sous aucun rapport aux cloaques d'autrefois. Chaque jour, des marchés nouveaux s'ouvrent dans l'ancien Paris et dans les communes récemment annexées; bientôt ils seront assez nombreux, assez convenablement aménagés pour répondre amplèment à toutes les exigences de la population. Ces marchés stationnaires ne sont pourtant pas suffisans. Une ville comme Paris renferme une très grande quantité de personnes que leurs occupations retiennent forcément au logis. Pour ces gens-là, qui sont particulièrement intéressans, car ils sont en général très pauvres, tout déplacement est une perte de temps onéreuse. Ils ne peuvent sans préjudice aller aux provisions, ce sont alors les provisions qui doivent venir vers eux, et, pour obtenir ce résultat, on a organisé une sorte de marché ambulant représenté par 6,000 industriels qu'on nomme marchands des quatre saisons, car, selon l'époque de l'année, ils vendent des poissons, des fruits, des légumes, des œufs. Poussant devant eux une petite voiture à bras, ils crient leurs marchandises d'une façon toute particulière. Kastner, recueillant toutes ces intonations différentes, mélopées traînantes ou notes vivement accentuées, a fait une curieuse symphonie sur les cris de Paris. Il est resté de tradition à l'Opéra que le cri : ma botte d'asperges! a servi de motif déterminant à la romance de *Guido et Ginevra : Quand reviendra la pâle aurore.* Chaque cri, chaque air varie selon la denrée. A la barque! veut dire : voilà des huîtres; à la coque! indique des œufs; la violette! signifie qu'il y a des éperlans à vendre; aux gros cayeux! annonce des moules, et bien des marchandes, ignorant l'origine de ce mot de terroir, crient sans se préoccuper de la science des étymologies : au gros caillou! au gros caillou!

Ces marchands, qui vaguent ainsi un peu partout, sont soumis à une réglementation sévère; on a tracé autour de chaque marché une zone de cent mètres dans laquelle il leur est interdit de faire le commerce; ils ne peuvent stationner dans les rues, et de plus on leur prescrit l'itinéraire qu'ils doivent suivre dans leur tournée journalière. Ceci peut sembler excessif, nulle mesure pourtant n'est plus sage; le fait qui l'a déterminée en fournira la preuve. Aus-

sitôt que le decret d'annexion eut fait entrer dans Paris les communes suburbaines, les marchands ambulans qui desservaient la banlieue abandonnèrent leur ancien parcours, quittèrent les quartiers pauvres qu'ils alimentaient, et, cherchant de meilleurs bénéfices, descendirent au cœur même du Paris opulent. Le résultat ne tarda point à se faire sentir; les pauvres gens virent du jour au lendemain changer leurs conditions d'existence. Forcés d'aller eux-mêmes au marché, ils firent entendre des plaintes qu'on écouta. Si la permission de vendre des denrées alimentaires sur la voie publique est une sorte de privilége accordé par l'autorité, cette dernière a le droit d'imposer certaines charges en compensation. C'est ce que l'on fit. Du moment que les marchands ne rendaient plus à la population l'espèce de service démocratique qu'on attendait d'eux, qu'au lieu de distribuer les subsistances dans chaque partie de la ville ils se portaient tous dans les centres riches, on était en droit de modifier les règlemens auxquels ils sont tenus d'obéir. Toutes les autorisations furent donc annulées, puis immédiatement renouvelées, mais à la condition expresse que les permissionnaires auraient à parcourir un chemin tracé d'avance et calculé de manière que tous les quartiers fussent chaque jour traversés par eux. Ce service, qui est d'une incontestable utilité, fonctionne aujourd'hui avec régularité, quoique les marchands des quatre saisons se mettent souvent en contravention et méritent plus d'avertissemens qu'il ne faudrait.

Les sévérités administratives ne sont pas le plus grand mal qui les atteigne, car ils sont rongés par une plaie terrible : l'usure les dévore. La plupart sont pauvres, ils vivent au jour le jour, le bénéfice quotidien pourvoit aux nécessités quotidiennes. Ils logent en garni; lorsqu'ils sont malades, c'est l'hôpital qui les reçoit, et quand la vieillesse les atteint trop durement, quand les infirmités s'abattent sur eux, ils vont demander un asile aux établissemens de bienfaisance. A leur pauvreté s'ajoute une imprévoyance qui n'est que trop commune dans le peuple de Paris. Pour eux, l'achat de la charrette à bras, qui constitue tout l'outillage de leur métier, serait une charge accablante, et devant laquelle ils reculent presque toujours. Ils louent la petite voiture qui leur est indispensable, et de plus, comme ils n'ont pas d'argent pour « faire leur marché, » ils empruntent 20 francs à des gens inconnus. Le soir même, ils doivent rendre 22 francs; 1 franc pour la location de la charrette, 1 franc représentant l'intérêt de l'argent. C'est monstrueux, et cependant c'est pour ces malheureux le seul moyen de vivre. Les efforts n'ont pas manqué pour changer cet état de choses, mais ils ont échoué, se brisant contre l'insouciance des uns, l'âpreté des

autres et surtout contre des habitudes invétérées. Quels sont les hommes qui pressurent ainsi la misère et lui font suer un intérêt annuel de 1,820 pour 100? Il est difficile, sinon impossible de le savoir; il leur importe trop de cacher leur déplorable industrie, et ceux qui ont recours à de tels prêteurs n'osent pas en parler, car ils risquent de se fermer tout crédit et par conséquent de se trouver en présence d'une situation inextricable. Il y a quelques années, un établissement de crédit considérable a voulu intervenir, arracher ces pauvres diables à l'usure; cette tentative est restée infructueuse en présence d'une réserve exagérée, mais naturelle de la part de gens qui ignorent tout, sinon que, si on ne leur prête 20 francs, ils ne pourront gagner leur vie. Ces prêteurs à la petite semaine, usuriers de la pire espèce, sont activement recherchés, et malgré leur habileté excessive on réussit parfois à les saisir la main dans le sac. Deux d'entre eux, surveillés depuis longtemps par un inspecteur des halles, ont pu être pris sur le fait et convaincus d'exiger un intérêt de 50 centimes par jour pour 10 francs; sur le rapport motivé de l'agent de l'autorité, ils ont été traduits en police correctionnelle et condamnés chacun à six mois de prison.

Il est une autre catégorie de marchands ambulans qui, il y a peu d'années encore, parcouraient Paris, qu'ils remplissaient de leurs clameurs, et que maintenant on ne retrouve plus. C'étaient les marchands de friture, qui s'en allaient vendant des pommes de terre, des saucisses, des beignets, qu'ils faisaient frire, tout en continuant à marcher, sur des poêles grésillantes que soutenait leur éventaire muni d'un réchaud. Voulant déblayer la voie publique, que l'accroissement de la population encombre chaque jour davantage malgré les nouveaux débouchés qu'on ouvre, l'autorité a relégué ces cuisiniers primitifs dans de petites boutiques où tant bien que mal ils continuent leur commerce. Le Pont-Neuf était autrefois le rendez-vous de ces fortes commères qui transportaient leur marchandise brûlante au milieu des passans. Au siècle dernier, les cuisines en plein vent abondaient dans Paris. « Voyez, dit Mercier dans son *Nouveau Paris*, le long des bâtimens du Louvre, du côté de la Seine, ces frêles échoppes dont les toits sont à jour. C'est là que de laborieux hercules, que beaucoup d'hommes de peine, viennent calmer leur faim pour un prix raisonnable. Des cordons de harengs enfilés qui sèchent au soleil attendent le gril, c'est l'affaire d'un clin d'œil : viandes, boudins, œufs, merluches, tout se trouve mêlé dans le même plat; la marmite bout devant la boutique entre deux pierres, et est bientôt épuisée. » C'est là une industrie disparue, de même que celle des rôtisseurs dont on apercevait les feux clairs au fond de boutiques sans fenêtres, et qui

animaient si bien la rue de la Huchette qu'un ambassadeur turc ne pouvait se lasser d'aller les admirer. La multiplicité des cabarets, des restaurans de bas étage, des crèmeries, a rendu inutiles ces cuisiniers fixes ou vagues qui emplissaient la ville de vociférations, de cris et de mauvaises odeurs. Il ne faut pas s'en plaindre : Paris y perd peut-être au point de vue d'un certain pittoresque trop débraillé, mais il y gagne singulièrement sous le double rapport de la salubrité et de l'aspect.

Il y aurait une étude curieuse à faire sur les restaurans de Paris, depuis ceux du Palais-Royal et du boulevard des Italiens, où l'on dîne sobrement à 25 francs par tête, jusqu'à ceux des barrières, où l'on peut trouver à manger pour quelques sous. Il y en a pour toutes les bourses. Pendant que les uns n'emploient que des truffes et des vins de grand cru, les autres sont forcés d'avoir recours au *fabricant d'yeux de bouillon* pour donner une apparence à peu près acceptable à la soupe qu'ils puisent à la fontaine et colorent avec un peu d'oignon brûlé; mais il y a là des arcanes culinaires que nous n'osons pénétrer. Plus d'une de ces tables interlopes s'alimente au pavillon n° 12, auprès des marchands de viandes cuites. Du reste, tous ces établissemens, depuis le plus élevé dans la hiérarchie gastronomique jusqu'au plus infime, jusqu'à celui où le repas complet coûte 30 centimes, sont activement surveillés.

J'ai dit en son lieu quelle était la fonction spéciale des inspecteurs de la boucherie, des dégustateurs, des compteurs-mireurs. D'autres employés, désignés sous le nom d'inspecteurs ambulans des comestibles et vulgairement appelés *les flaireurs*, sont chargés de visiter toute maison, quelle qu'en soit l'enseigne, où l'on vend des denrées alimentaires. Ce service, qui ne chôme pas, on peut le croire, dans une ville aussi vaste que Paris, comprend un personnel de 28 agens dirigés par 1 inspecteur-principal et 1 inspecteur-principal-adjoint. Toujours marchant, allant par rues, faubourgs, quais, places et boulevards, ils veillent incessamment sur la santé des Parisiens, qui ne s'en doutent guère. Les altérations que les débitans font subir aux objets destinés à la subsistance sont sans nombre. En les réunissant, on pourrait faire un gros livre plein de révélations curieuses qui prouvent de la part des marchands plus d'imagination que de probité. L'amour d'un bénéfice anormal, d'un gain illicite, développe en eux des ressources qu'il est difficile de soupçonner. Les avertissemens, les reproches, les procès-verbaux, les condamnations, les amendes, l'emprisonnement même, sont impuissans à ramener ces incorrigibles fraudeurs à la sincérité. Les inspecteurs ambulans ne s'épargnent pas, et ils visitent en moyenne 8,000 établissemens chaque mois, les

saisies varient de 300 à 600 selon les saisons; pendant l'été, les substances alimentaires se détériorent bien plus rapidement qu'en hiver, aussi les destructions de denrées sont-elles fréquentes en juillet, août et septembre. Chaque mois, un rapport détaillé est adressé à la préfecture de police, relatant la quantité et l'espèce des saisies. Les marchands de comestibles, les fruitiers, les épiciers en détail, sont le plus ordinairement frappés et dans une notable proportion. Ainsi, pendant le mois d'août 1867, des visites faites dans 6,581 établissemens ont amené 590 saisies qui ont atteint douze espèces d'industries, parmi lesquels il faut compter 55 marchands de comestibles, 138 épiciers détaillans et 251 fruitiers; les marchands de poisson ne figurent que pour 2 sur ce tableau, et les tables d'hôte pour 7. Le lait est l'objet d'une surveillance toujours active. On a répandu bien des fables sur la façon dont les crémiers sophistiquaient leur marchandise; on a parlé de plâtre, de cervelle de cheval et de je ne sais quels autres mélanges dignes des sorcières de Macbeth; tout cela est singulièrement exagéré. En pareille matière, la calomnie dépasse le but, la vérité suffit. Le lait est étendu d'eau dans des proportions considérables après qu'on l'a préalablement écrémé et mêlé à du bicarbonate de soude pour l'empêcher de tourner. Ainsi préparé, il n'offre aucun danger au consommateur, mais il perd une bonne partie de ses qualités nutritives, ce qui ne peut que porter préjudice aux enfans et aux vieillards, dont le lait est l'aliment par excellence. Le lait vendu à Paris contient en moyenne 18 pour 100 d'eau; le lait tout préparé, j'allais dire tout baptisé, est expédié par les producteurs aux crémiers détaillans, qui ne se font pas faute de le *mouiller* de nouveau. Non-seulement les débitans sont surveillés, mais dans les gares mêmes des chemins de fer, à l'arrivée des trains qui apportent le lait à Paris, les inspecteurs vont examiner les boîtes et s'assurer de ce qu'elles contiennent. Les contraventions ne sont pas rares, car les gens de campagne excellent aujourd'hui dans ce genre de commerce dont le puits leur fournit l'élément principal. Ce ne sont pas seulement les petits cultivateurs, les pauvres fermiers, qui allongent le lait; de gros propriétaires ne reculent pas devant une fraude coupable pour augmenter leurs bénéfices. Il y a peu d'années, un personnage qui avait quelque importance dans son département, convaincu par ses livres mêmes d'altérer d'une façon régulière le lait qu'il dirigeait sur Paris, fut condamné à plusieurs mois de prison et à 20,000 francs d'amende. De tels exemples arrêtent la fraude pendant quelque temps; mais les mauvais instincts reprennent vite le dessus, et il ne faut point tarder à sévir de nouveau.

Le café torréfié contient en général de l'orge, du maïs, de

l'avoine, de la betterave, des carottes, des glands, des marrons et surtout de la chicorée. Pour éviter d'être victimes de ces altérations, bien des personnes achètent leur café en grains verts et le font brûler elles-mêmes. La précaution n'est point mauvaise, mais il ne faut pas oublier que certains épiciers fabriquent des grains de café avec de l'argile plastique qu'on façonne dans la forme voulue à l'aide d'un moule. Cela peut sembler inconcevable au premier coup d'œil, mais il y a des jugemens qui sont de nature à convaincre les plus incrédules. Que dire de ce charcutier qui truffait des pieds de cochon à l'aide de morceaux de mérinos noir, et qui, traduit en police correctionnelle, fut acquitté parce qu'il parvint à prouver que cette étrange denrée n'avait été mise en montre que pour servir d'enseigne? Il est une substance qui me paraît être plus que toute autre soumise à d'innombrables sophistications, c'est l'huile d'olive. Il est facile de s'assurer du fait en ayant recours aux documens officiels. Les chiffres portent avec eux des renseignemens instructifs. Or les relevés de l'administration de l'octroi prouvent qu'en 1867 il est entré à Paris 9,801 hectolitres d'huile d'olive. La population fixe de Paris étant connue, on peut conclure avec certitude que chaque habitant a été réduit à la portion congrue d'un peu plus d'un demi-litre par an, ce qui est inadmissible. L'huile d'olive nous arrive de Provence, d'Algérie, de Tunis, de Toscane, de Gênes et de Naples. Ce qui en parvient à Paris est insignifiant, ainsi qu'on a pu le reconnaître; par quel liquide les marchands la remplacent-ils donc? Par des huiles d'œillette, de navette, de colza, de sésame, d'arachide, de noix, de faîne, par de la graisse de volaille mêlée à du miel, par vingt autres substances dans la composition desquelles il n'entre pas un atome d'olive. En cela, comme en tant d'autres choses, l'important, c'est l'étiquette; le public s'y laisse prendre, et par paresse autant que par insouciance ne se plaint pas, quoiqu'il ait été bien souvent averti.

Toutes ces manœuvres que la plus active surveillance ne peut parvenir à déjouer retombent sous le coup de la loi du 27 mars 1851 et de l'article 423 du code pénal; mais, il faut bien le dire, la loi est indulgente, et pour elle la sophistication n'est pas assimilée au vol. C'est cependant l'abus de confiance dans ce qu'il a de plus prémédité et de plus préjudiciable. On atteint, il est vrai, les marchands prévaricateurs en affichant sur leur boutique même le dispositif du jugement qui les condamne; mais la pancarte infamante est vite arrachée, et ne porte guère atteinte à la considération de gens qui ont rejeté toute pudeur. — Les Turcs, qui parfois ont du bon, procèdent dans des cas analogues d'une façon arbitraire et brutale qu'on n'oserait donner en exemple à un peuple civilisé, mais qui cependant produit d'excellens résultats. Quand un mar-

chand est convaincu de vendre des denrées frelatées ou d'employer de faux poids, on ferme d'abord sa boutique, et contre les auvens on cloue le délinquant par l'oreille. La punition est publique, et tout le jour le coupable, debout sur la pointe des pieds, se haussant et se contournant pour diminuer la souffrance, reste exposé aux quolibets, aux injures et parfois aux projectiles de la foule amassée. Un jour, dans le principal bazar d'une grande ville d'Orient, j'ai vu presque côte à côte quarante-trois marchands fixés par l'oreille à la porte close de leur magasin, pendant qu'un *caouas* impassible les gardait en fumant sa pipe. Si nos épiciers, nos fruitiers, nos sophistiqueurs de toute nature, éprouvaient une fois ou deux seulement un traitement pareil, il est probable qu'ils hésiteraient à s'y exposer de nouveau.

Les inspecteurs ambulans n'ont pas seulement mission de constater la salubrité des substances offertes au public, ils doivent encore examiner avec soin et faire saisir, s'il y a lieu, les ustensiles employés à la confection et à la conservation des alimens. Aussi visitent-ils les cuisines des restaurans, des traiteurs, des tables d'hôte, des pensions bourgeoises; tout vaisseau de cuivre où le vert-de-gris apparaît, tout couvert, tout plat en alliage et qui perd son revêtement, sont saisis et renvoyés par eux à l'étamage ou à l'argenture. De même ils interdisent l'usage des instrumens en zinc, des terrines glacées d'un vernis dont un sel de plomb forme la base, ou qui seraient peintes de la couleur verte empruntée à l'arsenic. Il est impossible de pousser plus loin la minutie des précautions, et si le Parisien mange parfois des mets insalubres, si ces derniers n'ont pas été préparés dans des ustensiles irréprochables, ce n'est pas à l'administration qu'il peut s'en prendre, car elle a prévu tout ce qu'on pouvait humainement prévoir et fait tout ce qu'il était possible de faire. L'inspection des poids et mesures fonctionne indépendamment de celle des comestibles. 9 commissaires de police spéciaux chargés de ce service ont, en 1867, rédigé 226 procès-verbaux pour usage de faux poids et redressé administrativement 10,093 contraventions résultant de négligences ou d'irrégularités. Telles sont en somme les diverses et multiples mesures par lesquelles l'autorité municipale assure à Paris une subsistance toujours abondante et incessamment surveillée. Les agens de ces différens services ont, par l'usage, acquis une sorte d'infaillibilité que le marchand est le premier à reconnaître, et il est rare qu'une saisie quelconque amène une contestation. J'ai, cette année, suivi toutes les phases de l'inspection faite à la foire aux jambons. J'ai vu enlever et détruire des quantités de viandes en public, à la face de tous les curieux, qui s'étonnaient en approuvant, et je n'ai pas entendu une récrimination. L'habileté de ces hommes est telle qu'au

premier flair ils reconnaissent si les viandes cuites ou fumées appartiennent à un animal mort naturellement de maladie ou tué selon les règles; avec un sourire forcé, le marchand avoue la fraude essayée, et le corps de délit est jeté dans la manne de la fourrière que les gens du marché appellent le *panier à salade*, en souvenir de la voiture qui jadis transportait les prisonniers.

Quelque considérables que soient les quantités de subsistances que nous avons énoncées en parlant des différens pavillons des halles, elles sont loin de suffire à l'alimentation de Paris; la facilité extraordinaire et croissante des communications engage bien des marchands, bien des particuliers même, à se faire adresser des comestibles à domicile. De même que tous les liquides consommés par la grande ville ne passent pas à l'entrepôt général, de même toutes les denrées alimentaires n'ont pas été amenées sur les marchés. Le chiffre que représentent ces arrivages directs est très important, et l'on doit en tenir compte lorsqu'on veut apprécier d'aussi près que possible les diverses ressources dont Paris peut user pour son alimentation. En 1867, Paris a reçu en dehors des marchés 7,031,678 kilogrammes de raisins, 157,124 kilogrammes de truffes ou de denrées truffées, 2,093,985 kilogrammes de volaille et gibier, 64,376 kilogrammes de poisson de mer et d'eau douce, 263,169 kilogrammes d'huîtres, dont 14,307 marinées, 4,677,754 kilogrammes de beurre, 2,589,774 kilogrammes d'œufs, 4,145,706 kilogrammes de fromages secs, 13,341,237 kil. de sel gris et blanc, 9,998,883 kilogrammes de glace à rafraîchir; à cela, il faut ajouter 124,063 hectolitres d'alcool pur, 56,179 hectolitres de cidre, 39,591 hectolitres de vinaigre, 291,314 hectolitres de bière, dans lesquels on ne doit pas confondre 61,629 hectolitres de bière fabriquée par les brasseries parisiennes. Les denrées alimentaires de toute sorte qui ont acquitté les droits d'octroi aux barrières ont produit la somme de 67,899,238 francs, qui, ajoutée aux 5,850,700 perçus dans les marchés, forment un total de 73,749,938 francs. C'est là ce que la boisson et la nourriture ont rapporté à la ville de Paris pendant le cours de l'année dernière. C'est un budget digne de faire envie à plus d'un petit état. Si les droits d'octroi étaient répartis également sur tous les habitans de Paris, chacun d'eux aurait à payer annuellement 40 fr. 40 c., ce qui serait excessivement lourd pour beaucoup d'artisans et de petits employés.

Au commencement du XIV^e siècle, Jean de Jeandun écrivait dans son *Traité des louanges de Paris :* « Ce qui semble merveilleux, c'est que plus la multitude afflue à Paris, plus on y apporte un nombre exubérant, une exubérance nombreuse de vivres, sans qu'il se produise une augmentation proportionnelle du prix des denrées. » Ce dernier fait n'est plus malheureusement aussi vrai qu'au-

trefois, et nous en avons eu la preuve indiscutable l'année dernière pendant la durée de l'exposition universelle. A ce moment, les subsistances ont subi une augmentation qui n'a point disparu avec la circonstance toute spéciale qui l'avait fait naître. Sans atteindre encore des proportions inquiétantes, ce renchérissement successif des objets de consommation indispensables a de quoi faire réfléchir, et l'on peut se demander si les difficultés que le plus grand nombre éprouve aujourd'hui à subvenir aux exigences de la vie matérielle ne chasseront pas de Paris une bonne partie de sa population, devenue incapable de se nourrir d'une façon normale et permanente. Cette population si nombreuse, si intéressante à tant d'égards, qui se plaint, non sans raison, que les conditions d'existence aient été trop brusquement modifiées, est-elle bien raisonnable elle-même? Ménage-t-elle ses ressources de façon à ne pas se trouver prise au dépourvu, et à pouvoir faire face au mouvement ascensionnel et continu que dès à présent il est facile de prévoir? On en peut douter. Une comparaison montrera d'une manière péremptoire quel genre de consommation particulière elle recherche, et que trop souvent elle sacrifie ses besoins à ses goûts. En opposant les uns aux autres des chiffres déjà cités, on verra qu'il existe à Paris 1,201 boulangers, 1,574 bouchers, 11,346 cabarets, et qu'il faut ajouter à ces derniers 644 liquoristes et 1,631 cafés et brasseries. Il y a là un indice grave qu'il faut méditer avant de se prononcer sur la légitimité des plaintes.

Je ne crois pas qu'il y ait en France un service mieux organisé, plus attentivement surveillé que celui que l'administration appelle l'approvisionnement de Paris. Paris est difficile, accoutumé à tout trouver sous sa main, et on doit savoir satisfaire à ses exigences et même à ses caprices sans trop le lui faire sentir; il est imprudent et insouciant, on doit veiller sur sa santé sans qu'il s'en aperçoive; il faut en un mot, et c'est à quoi l'on vise, l'enfermer dans de sages règlemens qui ne gênent point sa liberté d'action, et lui cacher les lisières avec lesquelles on le conduit dans les voies où il trouvera une quantité suffisante de subsistances de bonne qualité. Des yeux habitués à voir vite et bien sont toujours fixés sur ce point. Longtemps avant qu'elles ne se formulent, on a paré aux difficultés qu'on avait déjà prévues. On peut affirmer que toutes les mesures sont prises d'avance pour que la population ne manque jamais de son pain quotidien. C'est plus qu'un devoir pour les gouvernemens, c'est une question de vie ou de mort. Que deviendrait l'état, si la capitale d'un pays aussi fortement centralisé que la France n'avait pas chaque jour abondamment de quoi manger?

MAXIME DU CAMP.

# L'ÉGLISE ROMAINE

ET

# LE PREMIER EMPIRE

— 1800 — 1814 —

## XIV.

### ROME APRÈS L'ENLÈVEMENT DE PIE VII.

I. Mémoires du cardinal Consalvi. — II. Œuvres complètes du cardinal Pacca. — III. Correspondance du cardinal Caprara. — IV. Correspondance de Napoléon Ier. — V. Dépêches diplomatiques et documens inédits français et étrangers, etc.

### I.

La bulle d'excommunication du 10 juin 1809 et l'abstention des treize cardinaux qui refusèrent, l'année suivante, d'assister au mariage religieux de Napoléon avec Marie-Louise n'ont été, à vrai dire, que de simples épisodes dans la lutte engagée entre le souverain pontife et le chef de l'empire. Il était cependant nécessaire de les raconter avec détail, afin de donner une idée de la profonde irritation laissée dans l'âme de l'empereur par le souvenir de ces actes, qu'il n'a jamais cessé de considérer comme parfaitement injustes en eux-mêmes, et constituant de la part de Pie VII et des membres récalcitrans du sacré-collége une série d'impardonnables injures (1). Ou notre inhabileté a trahi nos efforts, ou nos lecteurs doivent maintenant reconnaître que, depuis le jour de la signature

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril et du 1er mai 1868.

du concordat, loin d'apporter dans ses relations quotidiennes avec le saint-siége la modération indispensable au maintien d'un si laborieux accord, Napoléon s'était mis à interpréter les articles du contrat religieux passé avec le chef de la catholicité comme il avait fait de tant d'autres traités signés avec les souverains de l'Europe. Habitué à prendre partout ses avantages, aussi prompt à exiger le strict accomplissement des clauses qui lui étaient favorables que peu soucieux d'exécuter celles qui retombaient à sa charge, l'empereur avait en quelques années conduit les choses à ce point où, plus ou moins retardée, une rupture ouverte devenait à peu près inévitable. Si, au lieu d'avoir été dirigées contre le plus faible des princes et le plus conciliant des pontifes, elles avaient atteint n'importe quel autre monarque, nul doute que des mesures aussi violentes que l'invasion successive de toutes ses provinces et l'occupation définitive de sa capitale n'eussent partout ailleurs amené un état de guerre immédiate. C'était le caractère mixte de la souveraineté pontificale qui avait empêché la querelle de dégénérer sur-le-champ en collision militaire. Pie VII, à qui Napoléon reprochait si injustement d'imiter les exemples de quelques-uns de ses ambitieux prédécesseurs, avait au contraire été pris de scrupules qui n'auraient pas arrêté un seul instant les Boniface, les Grégoire VII et les Jules II. A peine avait-il opposé une résistance purement passive aux agressions brutales de son entreprenant adversaire. Nulle part la force n'avait été employée pour repousser les envahissemens des troupes françaises; dans aucune circonstance, Pie VII n'avait voulu que l'épée fût tirée du fourreau afin de défendre ses intérêts temporels. Il s'était contenté des plaintes doucement insérées dans ses lettres à l'empereur et des protestations officiellement émanées de la secrétairerie d'état, protestations à demi religieuses, à demi politiques, qui, bien que vives, avaient rarement dépassé les limites de son droit le plus incontestable. Aussi longtemps qu'il avait été reconnu comme souverain indépendant à Rome, le saint-père s'était abstenu de recourir à ses armes spirituelles. Il ne les avait saisies qu'à son corps défendant, quand toutes les autres lui avaient été successivement arrachées, et seulement à l'heure où l'enlèvement du drapeau pontifical, immédiatement remplacé au château Saint-Ange par les couleurs françaises, avait, au bruit des salves d'artillerie, annoncé à ses sujets et à l'Europe entière sa déchéance définitive. Chose étrange, qui serait véritablement inexplicable, si l'excès de la passion ne suffisait à tout expliquer, même les aberrations du plus éminent esprit, Napoléon avait été saisi d'autant de surprise que d'indignation quand il avait vu Pie VII, en désespoir de cause, employer pour se défendre les ressources extrêmes auxquelles il l'avait lui-même si inconsidérément réduit. Cette surprise et cette

indignation n'avaient d'ailleurs rien de simulé. Le cardinal-légat Caprara, tous les évêques de France, le pape lui-même, avaient mille fois répété à l'empereur que la religion lui devait tout : à force de se l'entendre dire, comment n'aurait-il pas fini par en être sincèrement convaincu? De plus en plus enivré par ce concert de louanges, il en était peu à peu arrivé à regarder le concordat, même tempéré par les articles organiques, comme un don généreux que dans sa magnanimité il avait gratuitement accordé au saint-siége. Quand il avait invité Pie VII à venir le sacrer à Paris, il n'avait pas réclamé de lui un service; il lui avait au contraire octroyé une véritable faveur, et le bénéfice avait été tout entier pour le saint-siége, car il avait honoré l'église catholique en l'associant à ses triomphes. Avoir si vite oublié tant de bienfaits, c'était de la part de Pie VII et des membres opposans du sacré-collége le comble de l'ingratitude.

Comment s'étonner si, après avoir sérieusement attribué à son inoffensif adversaire le rôle d'oppresseur et s'être de bonne foi posé lui-même en victime, Napoléon, irrévocablement gâté par la fortune, n'a plus jamais recouvré assez de sagesse pour faire face aux difficultés de toute nature qui, par la seule force des choses, allaient maintenant résulter de la violente déposition du saint-père et de sa longue réclusion à Savone? Toute la meilleure volonté du génie le plus habile n'eût pas alors suffi à combler le vide immense que laissait forcément dans la chrétienté la subite interruption du fonctionnement régulier des pouvoirs spirituels qui sont aux yeux des catholiques l'apanage exclusif du successeur de saint Pierre. Le gouvernement de l'église romaine étant devenu depuis des siècles essentiellement monarchique, cette église tombait inévitablement dans le plus effroyable état d'anarchie le jour où les membres épars de ce grand corps ne pouvaient plus communiquer librement avec leur chef, et recourir pour l'expédition régulière de leurs affaires religieuses aux congrégations qui de date immémoriale servent à Rome de juridiction spéciale aux fidèles. Certes, en des temps ordinaires, les diverses communautés catholiques répandues sur la surface du globe n'auraient pas manqué d'élever la voix et de se plaindre hautement. Le nombre, la justice, la vivacité de leurs réclamations auraient causé à l'empereur un premier et inextricable embarras. Théoriquement il est en effet difficile d'imaginer ce qu'il aurait trouvé à répondre aux ministres des puissances étrangères qui, reprenant ses propres doctrines éloquemment développées devant son conseil d'état lors de la signature du concordat, lui auraient dit à leur tour : « N'est-ce pas vous qui, le premier en France depuis la révolution, avez proclamé, il n'y a pas dix ans encore, qu'il était non-seulement utile, mais néces-

saire que le pape fût un souverain indépendant? N'est-ce pas vous qui avez pris la peine d'expliquer à votre conseil d'état comment il était indispensable que le saint-père ne fût ni à Paris, ni à Madrid, ni à Vienne, afin que son autorité spirituelle fût également acceptable pour les Français, pour les Autrichiens et pour les Espagnols? vous encore qui avez soutenu qu'il était trop heureux qu'il résidât dans ses propres états, au milieu de la vieille Rome, loin de la main des empereurs d'Allemagne, loin aussi de celle des souverains de France ou d'Espagne, tenant la balance égale entre les princes catholiques, penchant peut-être un peu vers le plus fort, mais se relevant bientôt, si le plus fort devenait oppresseur? Ce sont les siècles, ajoutiez-vous, qui ont fait cela, et ils ont bien fait. Pourquoi donc détruire aujourd'hui l'état de choses si heureusement constitué par le travail des siècles, celui-là même que de vos propres mains vous avez rétabli, et de quel droit voulez-vous nous imposer à sa place un régime que de votre bouche vous avez vous-même déclaré insupportable (1)? »

L'ennui d'avoir à se réfuter par quelque document international et public fut en réalité épargné à l'empereur. Nous n'avons pas appris qu'aucun cabinet étranger ait officiellement réclamé contre le sénatus-consulte qui faisait de Rome la seconde ville de l'empire, qui imposait aux papes l'obligation de s'engager par serment lors de leur exaltation à respecter les quatre propositions de l'église gallicane, qui leur attribuait un traitement fixe de 2 millions comme à de grands fonctionnaires de l'état, et leur assignait des palais dans les villes de l'empire où il leur plairait de résider, particulièrement à Paris et à Rome. Parmi les puissances faisant profession de reconnaître l'autorité spirituelle du saint-siége, les unes étaient, comme Naples et l'Espagne, rivées par toute sorte d'attaches à la politique impériale, les autres, comme l'Autriche et la Bavière, étaient pour quelque temps encore entrées dans les voies d'une obséquieuse déférence. Il ne paraît pas non plus que les cantons catholiques de la Suisse, craignant avec raison de soulever contre eux quelque dangereux orage, aient pour leur compte songé à protester. Le Portugal, allié de l'Angleterre, était en état de guerre avec l'empire, et par conséquent sans agent diplomatique à Paris. La Russie schismatique, la Prusse et les petites principautés protestantes de l'Allemagne étaient à la fois trop indifférentes aux intérêts catholiques et trop préoccupées de leur propre sécurité pour vouloir se hasarder sans droit bien positif sur un terrain aussi scabreux. Le silence fut donc général de la part de tous les gouvernemens étrangers. Si nous ne nous trompons, il fut de même prudemment gardé

(1) Voyez M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. III, p. 216 et suiv.

par le clergé catholique du monde entier. Seuls à cette époque les évêques de la Dalmatie, répondant à une circulaire qui leur avait été adressée de Znaïm par Napoléon, osèrent prendre en main la défense de leur chef opprimé dans des termes si pleins d'une vaillante et fière indépendance qu'ils semblaient rappeler presque la classique harangue du paysan du Danube (1).

Hors cette lointaine protestation, qui n'eut d'ailleurs aucun retentissement, l'empereur ne rencontra nulle part en Europe de résistance aux mesures qui devaient, dans sa pensée, préparer l'établissement définitif en France des successeurs de saint Pierre. Le dessein formellement arrêté d'accaparer d'une façon directe dans l'intérieur de son empire le gouvernement religieux de ses sujets catholiques, et de peser par voie indirecte sur tous les fidèles de l'église romaine, à quelque nationalité qu'ils appartinssent, ne ressort pas seulement des confidences faites par Napoléon dans la solitude de Sainte-Hélène aux compagnons de son exil. L'empereur n'était pas homme à couver une idée d'une façon tout abstraite et sans lui donner un commencement d'exécution. Aussi l'ambition nouvelle dont il était alors obsédé lui a-t-elle dicté des actes précis que nous trouvons consignés dans sa correspondance des premiers mois de l'année 1810. Ce fut à cette époque de sa vie que, tout plein de l'orgueil de son prochain et surprenant mariage, fasciné par la perspective d'un avenir plus prodigieux encore, se flattant, à force d'insistance et de persécutions, d'avoir bientôt raison des scrupules du prisonnier de Savone, Napoléon envoyait au général Miollis l'ordre de faire partir de Rome tous les ministres étrangers en leur disant que, « s'ils sont chargés des affaires ecclésiastiques de leur cour, ils doivent se rendre à Paris, où sont transportés les offices de la daterie et de la pénitencerie (2). » Avec son activité dévorante et son goût accoutumé des détails, il avait même déjà pris soin « d'organiser des convois successifs de cent voitures qui, sous bonne et sûre escorte, devaient amener jusqu'à Suse les archives du Vatican, puis retourner à Rome en chercher d'autres tandis qu'un agent de M. Daunou serait chargé de les acheminer vers Paris, où le ministre de l'intérieur avait reçu l'ordre de disposer pour les recevoir l'ancien hôtel de Soubise (3). » Ce n'était pas tout. Quinze employés de la pénitencerie étaient destinés à

(1) Réponse des évêques de la Dalmatie à la circulaire de Napoléon, datée de Znaïm en Moravie, du 10 août 1809. — *Documenti relativi alle contestazioni insorte tra la santa sede ed il governo francese,* t. V, p. 7.

(2) Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 4 février 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier,* t. XXI.

(3) Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu, 2 février 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier,* t. Ier, p. 272.

suivre jusqu'à Paris cette immense collection de papiers, afin de les classer et de mettre leurs connaissances au service du gouvernement français (1). Ces minutieux préparatifs demeurèrent en réalité inutiles, car il ne paraît pas que M. Daunou, absorbé par d'autres soins, ait trouvé le temps de tirer grand parti du précieux dépôt qui lui fut momentanément confié. Quant à Napoléon, ramené sur les champs de bataille où la fortune allait bientôt refuser de le suivre, chacun sait qu'il ne devait plus, au milieu de ses gigantesques manœuvres militaires, trouver désormais assez de loisir pour diriger à sa guise dans le sens de ses ambitieuses visées les grandes institutions purement ecclésiastiques de la daterie et de la pénitencerie romaines; mais, répétons-le de nouveau, car il n'y a point à ce sujet d'illusion possible, les deux monstrueuses chimères de la domination de toutes les consciences catholiques et de la résurrection d'un second empire d'Occident, entrevues en même temps et caressées du même amour par cet étrange génie, avaient pris à ce moment un corps réel dans son imagination désordonnée. Pour mettre officiellement la main à l'œuvre, Napoléon, comme nous le verrons bientôt, n'attendait plus que d'avoir remporté une victoire décisive sur son dernier adversaire du continent, l'empereur Alexandre. Au lendemain de quelque triomphant traité signé aux portes de Saint-Pétersbourg ou de Moscou, un décret semblable à celui qui avait prononcé après Wagram la déchéance temporelle du pape, décret dont les dispositions étaient depuis longtemps mûries dans son esprit, aurait tout à coup proclamé sa subordination spirituelle aux volontés du chef de l'empire français. Il a fallu la catastrophe finale de l'expédition de Russie pour épargner à l'Europe étonnée un spectacle non moins étrange et non moins lamentable, celui des deux despotes réconciliés se partageant entre eux les peuples comme un vil troupeau, et se constituant, chacun chez soi, maîtres absolus, non-seulement des destinées politiques, mais de la foi religieuse de leurs sujets. Comment Napoléon s'y serait-il pris pour réaliser en matière de foi l'établissement de son universelle suprématie? Par quels moyens ce terrible dominateur aurait-il triomphé des résistances morales et matérielles que lui auraient sans doute opposées les fractions de l'église romaine qui, répandues sur le continent européen, ne relevaient pas de son empire, et celles plus nombreuses encore qui, en Angleterre, aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud, en Orient et sur toute la surface du globe, vivaient hors de ses atteintes? L'empereur n'a pas jugé à propos de nous indiquer dans

(1) Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 2 février 1810. — *Correspondance de Napoleon Ier*, t. Ier, p. 172.

ses mémoires de quelle façon il s'y serait pris pour mener à bien une tâche si extraordinaire. Ses confidens n'ont rien appris de lui à ce sujet. Il a préféré emporter dans la tombe son incompréhensible secret; mais, grâce à Dieu, il n'est que faire de ces révélations posthumes toujours un peu suspectes. La correspondance de Napoléon Ier, officiellement publiée par son successeur, et l'étude attentive des actes qu'elle révèle presque à chaque page suffisent et au-delà pour se rendre compte des procédés qu'il a mis en usage afin d'accomplir une partie restreinte et relativement moins ardue de son plan, celle qui consistait à se rendre d'abord maître de la conscience religieuse de ses sujets catholiques; par là nos lecteurs pourront juger du sort qu'il réservait un jour à ceux qui étaient nés hors des frontières de son immense empire. Ces procédés n'auront, hélas! rien de nouveau pour eux. Beaucoup d'habileté, l'emploi fréquent de la ruse et, quand la ruse avait échoué, le recours immédiat à la violence avaient été jusqu'alors les moyens habituels d'action de l'empereur; les ayant avec tant de succès appliqués au maniement des choses humaines, il ne lui répugnait à aucun degré de les transporter dans la direction des affaires religieuses. C'étaient ses armes naturelles et ses véritables instrumens de règne. En réalité, il n'en admettait pas d'autres. Cependant, comme, avant de s'en servir pour imposer ses volontés en France aux évêques du concile national de 1811, il en fit un premier essai sur le clergé des états romains, il nous faut, suivant en cela l'ordre des temps, dire quelques mots de ce qui se passa dans les états pontificaux après l'enlèvement du pape.

## II.

Quand on parle des contrées étrangères soumises pendant la durée du régime impérial à l'administration française, il y a lieu de distinguer entre celles dont Napoléon prit possession à titre de conquêtes provisoires, avec l'intention d'en tirer immédiatement tout le parti possible, sauf à les échanger plus tard, et celles qu'il avait au contraire dessein d'annexer définitivement à la France. Autant fut dure et parfois tyrannique l'autorité militaire établie dans les pays qui devaient faire retour à nos ennemis, autant l'ordre et la régularité, tempérés le plus souvent par une certaine douceur de commandement et par le soin intelligent des intérêts locaux, signalèrent le gouvernement civil institué dans les nouvelles provinces de l'empire que Napoléon s'étudiait à rendre aussi françaises que possible. A coup sûr, ni la bonne volonté du souverain ni les talens de ses préfets ne suffirent alors à rendre leur ancienne prospérité à Gênes, à Anvers, à toutes les grandes cités commerciales

de l'Italie ou des Flandres, que ruinait forcément le système du blocus continental; mais il n'en était pas ainsi de Rome. Si la ville des papes perdait matériellement quelque chose à ne plus servir de résidence au souverain pontife, à ne plus héberger la masse des fidèles et des curieux qu'attirait chez elle la pompe éclatante des cérémonies catholiques, cet inconvénient était compensé, pour l'ensemble des états romains, par les avantages qu'ils allaient retirer de l'énergique impulsion donnée à tous les travaux utiles, à toutes les dépenses productives. La nouvelle administration se montra aussi zélée qu'intègre et merveilleusement entendue à mettre en valeur toutes les ressources du pays. L'empereur Napoléon, qui ne s'était pas dissimulé les difficultés qu'il rencontrerait à satisfaire complétement cette population de la ville de Rome, aussi molle qu'orgueilleuse, toujours pleine du sentiment de son antique grandeur et naturellement portée à fronder son gouvernement, n'avait rien négligé pour calmer ses susceptibilités et mériter ses bonnes grâces. Il avait fait aux Tuileries l'accueil le plus gracieux à une députation de huit patriciens accourus d'au-delà des Alpes pour lui apporter les complimens passablement déclamatoires de la noblesse romaine. Après avoir parlé en termes magnifiques des grands hommes de l'ancienne république, des Scipion, des Camille, puis des César, l'orateur de la députation avait fait intervenir le Tibre en personne. « Le Tibre, s'était-il écrié, le Tibre, témoin de tant de faits héroïques, de tant d'actions généreuses, lève aujourd'hui le front vers son nouveau génie tutélaire pour que vous lui rendiez sa vieille gloire, que vous seul, sire, pouvez ressusciter et augmenter encore. Justement fier déjà de deux siècles si fameux dans les fastes de l'esprit humain, le Tibre, sous votre heureuse domination, sous un règne également grand par les arts de la guerre et par ceux de la paix, espère voir renaître sur ses rives un troisième siècle, non pas seulement égal, mais supérieur à ceux des Auguste et des Léon X (1). » — « Messieurs, avait répondu l'empereur avec une condescendante courtoisie, mon esprit est plein des souvenirs de vos ancêtres. La première fois que je passerai les Alpes, je veux demeurer quelque temps dans votre ville... La France et l'Italie tout entière doivent être dans le même système... D'ailleurs vous avez besoin d'une main puissante, et j'éprouve une véritable satisfaction à être votre bienfaiteur... (2). » Dans l'exposé des motifs du sénatus-consulte du 17 février 1810 sur la réunion officielle des états romains à l'empire, Napoléon laisse percer le même désir de

(1) *Supplemento ai documenti relativi alle contestazioni insorte tra la santa sede ed il governo francese*, t. Ier, p. 26.

(2) Allocution aux députés des états romains, 16 novembre 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 36, et *Moniteur* du 17 novembre 1809.

se rendre agréable à ses nouveaux sujets. Cette fois c'était M. Regnault de Saint-Jean d'Angely qui parlait en son nom au sénat. « Que fera Napoléon, disait l'orateur du gouvernement, de cet ancien patrimoine des césars? L'histoire l'indique, la politique le conseille, le génie le décide. L'empereur réparera les fautes de la faiblesse; il rassemblera les parties trop longtemps séparées de l'empire d'Occident; il régnera sur le Tibre comme sur la Seine. Il fera de Rome, naguère chef-lieu d'un petit état, une des capitales du grand empire... Quant à Rome, cette cité fameuse où vivent tant de souvenirs divers, qui fut le siége de tant de gloire, le théâtre de tant de maux, sans doute elle a craint un moment de descendre du rang moral où dans ses illusions elle se croyait encore placée. Elle remontera cependant plus haut qu'elle n'a été depuis le dernier des césars. Elle sera la sœur de la ville chérie de Napoléon. Il s'abstint aux premiers jours de sa gloire d'y entrer en vainqueur, il se réserve d'y paraître en père. Il veut y faire une seconde fois placer sur sa tête la couronne de Charlemagne. Il veut que l'héritier de cette couronne porte le titre de *roi de Rome*, qu'un prince y tienne la cour impériale, y exerce un pouvoir protecteur, y répande ses bienfaits, en y renouvelant la splendeur des arts... (1). »

Napoléon ne s'en tint pas d'ailleurs à de vaines paroles. Sans réaliser tout à fait ce qu'il y avait peut-être d'un peu trop pompeux et de volontairement illusoire dans ces retentissantes promesses, l'empereur ne cessa pourtant jamais, durant les courtes années qui précédèrent la campagne de Russie, de porter sur les départemens nouvellement fondés de Rome et du Trasimène ce regard attentif qu'avec une sagacité pénétrante il promenait incessamment jusque sur les parties les plus reculées de son empire. Il semble même qu'il ait pris soin de s'occuper avec une prédilection particulière des intérêts de la ville fameuse qu'il n'avait enlevée à ses antiques souverains que pour en faire l'apanage de l'héritier présomptif de sa couronne. En souverain très ordonné qu'il était, attachant avant tout avec raison le plus grand prix à la parfaite régularité des finances, il avait commencé par demander au duc de Gaëte de lui préparer un projet de budget général pour la ville de Rome et pour les états romains. Les instructions de l'empereur donnaient clairement à entendre que, ces provinces étant maintenant devenues sa possession, il ne regarderait plus à faire ce qui serait nécessaire pour en mettre les finances sur le meilleur pied (2); « c'était même son intention que les états romains payas-

(1) Exposé des motifs du sénatus-consulte sur la réunion des états de Rome à l'empire, 17 février 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 222 et suiv.

(2) Lettre de l'empereur au duc de Gaëte, ministre des finances, 19 décembre 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 80.

sent moins d'impôts que le reste de la France (1). » — « Le pays de Rome excite toute ma sollicitude, » écrit-il une autre fois, le 25 juillet 1810, à M. le comte de Montalivet, en mettant à sa disposition un crédit de 500,000 francs affecté à l'établissement de manufactures et à l'encouragement de la culture du coton. Il désigne en même temps une commission d'ingénieurs et d'agronomes distingués pour aller étudier sur place les moyens d'assainir et de féconder les environs de Rome et les marais pontins (2). Après tout, la marque la plus signalée de sollicitude que l'empereur ait donnée à l'ancienne ville des papes fut encore le soin qu'il prit d'en confier l'administration au comte de Tournon, esprit sage et modéré, préfet capable et tout disposé à seconder les conciliantes intentions du général Miollis. Il suffit d'avoir passé quelques années à Rome pour se rendre compte des grands efforts tentés et des notables résultats obtenus par ces deux fonctionnaires afin de rendre l'occupation française aussi profitable que possible aux populations momentanément placées sous leurs ordres. Nulle inscription pompeuse n'a transmis à la postérité le souvenir des monumens, des routes nouvelles, des travaux de toute sorte commencés et presque achevés sous leur intelligente direction. Ainsi qu'il arrive d'ordinaire en temps de révolution, ces ouvrages furent plus tard attribués par de complaisantes dédicaces au gouvernement qui n'avait eu que le facile honneur d'y mettre tardivement la dernière main; mais sur les lieux mêmes les administrés du général Miollis et du comte de Tournon rendaient alors complétement justice aux efficaces efforts de ces deux délégués du gouvernement impérial. C'était pour des Romains une chose toute nouvelle, et qui les remplissait d'étonnement non moins que de reconnaissance, d'avoir affaire à des administrateurs doués à la fois de tant de lumières, de tant de zèle et de tant d'honnêteté. Tout aurait donc été pour le mieux, la satisfaction eût été générale, aucun nuage ne serait venu assombrir la situation, si à Rome autant qu'ailleurs, nous nous trompons, si à Rome beaucoup plus vite et plus rudement que partout ailleurs l'empereur ne fût venu justement se heurter contre les obstacles qu'il s'était créés à lui-même par la violente séquestration du saint-père. C'était en effet au sein des provinces soumises au sceptre séculier de l'évêque de Rome que se trouvaient forcément mêlés ensemble de la façon la plus inextricable les deux pouvoirs spirituel et temporel. Dans cet ancien domaine des papes, jamais les coutumes et les mœurs des gouvernés n'avaient réagi efficacement

(1) Note dictée en conseil d'administration des finances, Paris, 22 juillet 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 529.

(2) Lettre de l'empereur au comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, du 25 juillet 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 536 et 537.

contre le pouvoir des gouvernans ecclésiastiques, ni essayé d'établir la ligne de démarcation, un peu indécise peut-être, qui, dans nos temps modernes, a presque partout suffi à éviter les trop insupportables inconvéniens d'une si dangereuse confusion. Nous avons eu plus d'une occasion de signaler les embarras que son double caractère de souverain et de pontife avait apportés au malheureux Pie VII pendant sa longue querelle avec Napoléon. Depuis qu'il avait pris possession des états du pape, depuis qu'il détenait celui-ci prisonnier dans une petite bourgade de son empire, depuis qu'il aspirait ouvertement à s'emparer de la direction religieuse de ses sujets catholiques et, si cela devenait un jour possible, de la suprématie sur les catholiques du monde entier, c'était le tour de l'empereur d'hériter des difficultés inhérentes à ce monstrueux mélange de choses aussi contradictoires. Ces difficultés, il les avait trop volontairement prises à son compte pour qu'on puisse jamais le plaindre du tort qu'elles lui ont causé. Peut-être faudrait-il au contraire reconnaître une sorte de justice rétributive, telle qu'en présente souvent l'histoire, dans ce fait que les premiers embarras vraiment sérieux suscités à l'empereur par le gouvernement des affaires religieuses qu'il avait si imprudemment assumé, lui vinrent d'abord des anciens états du saint-père.

Ne craignons pas en effet de le répéter, la résistance opposée aux volontés de Napoléon fut, de la part de ceux qui s'y risquèrent à Rome, une affaire de conscience ecclésiastique et pas autre chose. De politique, il n'y en avait pas trace chez eux. Politiquement on était plutôt satisfait dans presque toutes les classes de la société romaine. S'ils souffraient dans leur patriotisme de la présence des soldats étrangers, les patriciens romains étaient bien loin d'être insensibles à l'honneur d'entrer au sénat français, d'occuper dans la maison impériale de beaux emplois de cour. Les plus actifs d'entre eux et les hommes distingués du tiers-état ressentaient une sorte de satisfaction légitime à se voir pour la première fois appelés à suivre la carrière des grandes fonctions publiques, jusqu'alors exclusivement réservées aux seuls membres de l'église romaine. De la part de l'immense majorité de la population civile, aucune comparaison fâcheuse avec le passé n'était à redouter, et de fait il ne s'éleva guère de plaintes de ce côté, sinon peut-être chez quelques sauvages habitans des montagnes qui entourent la campagne romaine et parmi les vagabonds de la cité éternelle, qui avaient les uns et les autres grand'peine à prendre leur parti du lourd fardeau de la conscription militaire. Ces griefs, plutôt ressentis qu'exprimés, et qui d'ailleurs n'eurent jamais le caractère d'une résistance ouverte, n'étaient pas de nature à faire obstacle à la consolidation du nouveau régime qui était en train de s'établir à Rome. L'op-

position surgit d'un autre côté, latente, sourde, à peu près insaisissable, et par cela même destinée à devenir pour l'empereur infiniment plus incommode. Sortie tout entière des rangs du clergé, cette opposition ne fut pas d'ailleurs, ainsi qu'on serait à première vue tenté de le croire, et comme Napoléon ne manqua point sans doute de se le persuader à lui-même, le résultat d'une entente préalablement établie et d'un plan savamment concerté. Rien de semblable n'avait en réalité eu lieu. Il ne s'agissait à aucun degré d'une vaste conspiration dont les membres du sacré-collége auraient été les premiers organisateurs, qui, passant tout ourdie de leurs mains dans celles des évêques, puis des curés de paroisses, aurait, de ramifications en ramifications, enserré dans ses réseaux multiples les plus humbles dignitaires de la hiérarchie sacrée et jusqu'aux plus obscurs adhérens du malheureux pontife prisonnier à Savone. De machinations, de trames, de complots, il n'y en avait pas la moindre trace. Qui donc aurait osé y songer parmi les prêtres de Rome? Ils avaient infiniment trop peur des autorités françaises, qui étaient là tout près, vigilantes et sévères, et de Napoléon, qu'ils entrevoyaient derrière elles plus terrible encore dans son redoutable éloignement. C'étaient plus que des machinations ordinaires, plus que des trames vaines, plus que des complots misérables, qui se dressaient ainsi dans l'ombre avec une invincible énergie de résistance contre les autorités françaises et contre Napoléon; c'était la force même des choses et les conséquences inévitables de la situation qu'il s'était faite à lui-même.

Tâchons de bien expliquer cette situation. Lorsqu'un régime politique en remplace un autre, il est rare que cette révolution, si radicale et si soudaine qu'elle ait été, entraîne un renouvellement immédiat et complet de tout le personnel gouvernemental. Le plus souvent l'art du pouvoir nouveau consiste au contraire à conserver presque tous les rouages de l'ancienne administration, même à maintenir autant qu'il le peut à leurs postes, quand ils ne s'y sont pas trop compromis, les fonctionnaires ayant occupé des situations considérables sous l'état de choses antérieur. Rien de semblable n'avait été possible après l'enlèvement du pape. La consulte romaine, quand même elle n'eût pas été composée des adversaires les plus déclarés du clergé, n'était point maîtresse de transiger, si peu que ce fût, avec les cardinaux et les prélats qu'elle était en train de dépouiller de toutes leurs attributions politiques; ses avances, si elle eût jugé à propos d'en faire, auraient été infailliblement repoussées. Il n'en était pas en effet des dignitaires de l'église romaine ayant pris part aux affaires du saint-siége comme des fonctionnaires de tout autre gouvernement déchu. A leurs yeux, le saint-père, arraché de son palais du Quirinal, n'apparaissait pas unique-

ment comme un souverain légitime injustement dépossédé par de violens usurpateurs de sa royauté temporelle; il représentait le vicaire du Christ sur la terre, le chef spirituel de leur foi. La déchéance de Pie VII, la prise de possession de ses états, sa captivité à Savone, ne constituaient pas seulement une série d'usurpations criminelles suivant les lois humaines; c'était la violation des commandemens divins, c'étaient autant d'actes profondément sacriléges. Ceux qui les avaient commis s'étaient placés hors de la communion chrétienne. L'interdit avait été lancé contre eux. Nulle obéis sance ne leur était due; il n'était point licite d'entretenir avec eux la moindre relation.

Afficher en public de pareils sentimens n'aurait été toutefois conforme ni à la modération ecclésiastique ni à la prudence italienne. Les cardinaux et les prélats romains demeurés les plus dévoués à la cause du saint-père étaient d'ailleurs bien éloignés de vouloir faire inutilement parade de leur compromettante fidélité. Satisfaits d'être laissés à l'écart, la plupart n'auraient pas demandé mieux que de vivre obscurément à Rome en gardant le plus profond silence sur leur secrète opposition. Cette liberté, à laquelle ils auraient attaché le plus grand prix, leur fut, à leur grand regret, bientôt ravie par suite d'instructions envoyées de Paris au général Miollis. Avec cette merveilleuse promptitude d'esprit qui lui faisait parfaitement deviner à distance les choses qui se passaient loin de ses yeux et se rendre un compte précis des obstacles qui pouvaient nuire au succès de ses desseins, l'empereur, à Schœnbrunn même, avait pressenti ce qu'il y aurait de dangereux pour lui à laisser, après l'enlèvement du pape, les membres du sacré-collége assister, oisifs et mécontens, à l'organisation du nouvel ordre de choses qu'il se proposait d'établir à Rome. Il avait donc à la fois résolu de faire effort pour les attacher à sa personne en leur attribuant un généreux traitement, et dans tous les cas de les soustraire de gré ou de force à ce milieu romain, sur lequel il était à craindre qu'ils n'exerçassent à son détriment quelque fâcheuse influence. Ses résolutions ne furent pas d'ailleurs arrêtées à la légère; elles avaient toutes été discutées dans une correspondance fort détaillée que Napoléon entretint d'Allemagne avec son ministre des cultes. Vers le milieu de septembre 1809, peu de temps après l'arrivée de Pie VII à Savone, M. Bigot de Préameneu avait, sur son invitation, fait parvenir à l'empereur une note rédigée avec son exactitude accoutumée, par laquelle il lui donnait les informations les plus précises sur le personnel et sur la résidence actuelle des cardinaux italiens. Il les divisait en deux séries distinctes, l'une des cardinaux nés dans l'empire et par conséquent sujets de sa majesté, l'autre des cardinaux nés hors des frontières actuelles de

l'empire. « Je vais sur-le-champ m'occuper, ajoutait M. Bigot de Préameneu, de prendre des renseignemens sur les chefs d'ordre qui viennent à Paris, tant pour savoir l'espèce de traitement qu'il convient de leur faire que pour faire connaître à votre majesté leurs qualités, leurs opinions, en un mot ce que c'est (1). » Napoléon, tout occupé qu'il fût alors des laborieuses négociations qui suivirent l'armistice de Znaïm, trouva le temps de répondre immédiatement à M. Bigot. Le 23 septembre 1809, à un moment où la paix était encore bien loin d'être conclue avec l'Autriche, le jour même où il avait adressé à son futur beau-père, l'empereur François, une lettre passablement cassante et dédaigneuse, de la même plume avec laquelle il venait d'écrire au comte Maret un assez singulier billet, où il se vantait d'être maintenant *non moins apostolique et plus chrétien* que son auguste correspondant, l'ancien empereur d'Allemagne (2), Napoléon avait annoncé à M. Bigot de Préameneu « qu'il approuvait de commencer par faire venir d'abord à Paris les cardinaux français. Ce premier pas fait, on verrait, disait-il, ce qu'il serait convenable de faire pour les cardinaux du royaume d'Italie (3). » Le lendemain, les yeux toujours tournés vers Rome, il écrivait de nouveau à son ministre des cultes afin qu'il lui adressât un rapport sur cette question : « qu'est-ce qui constitue les secrétaireries papales pour l'exercice du gouvernement spirituel de l'église? quels sont les individus qui les composent? combien sont-ils? où sont-ils? Prenez des renseignemens et rendez-m'en compte, afin que je prenne une résolution (4). »

Nous avons déjà dit quelle fut la résolution définitive de l'empereur à l'égard des membres du sacré-collége. Nos lecteurs se souviennent sans doute qu'à peine rentré en France après le traité de paix signé à Vienne le 14 octobre 1809 Napoléon n'avait rien eu de plus pressé que de faire arriver en grande hâte à Paris non-seulement les cardinaux qu'il appelait français, parce qu'ils étaient nés dans les provinces maintenant annexées à l'empire, mais encore tous ceux du royaume d'Italie. Un très petit nombre de dispenses avait été assez difficilement accordé à quelques vieillards infirmes et presque moribonds, pour qui ce voyage avait été reconnu matériellement impossible. Nous avons eu occasion de raconter comment, à l'exception du cardinal Consalvi, ces grands

(1) Lettre de M. le comte Bigot de Préameneu à l'empereur, 15 septembre 1809.

(2) Voyez le billet de l'empereur au comte Maret, secrétaire d'état, et le projet de lettre à l'empereur d'Autriche, Schœnbrunn, 23 septembre 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 491.

(3) Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, Schœnbrunn, 23 septembre 1809. Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(4) Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, Schœnbrunn, 24 septembre 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 506.

dignitaires de l'église romaine avaient, sans de trop vives répugnances, accepté de toucher sur les fonds du trésor impérial un traitement égal à celui de leurs collègues, les cardinaux d'origine française. Nous avons même dû noter en passant la surprise involontaire qu'avait éprouvée l'ancien secrétaire d'état et l'ami intime de Pie VII en voyant ces conseillers naturels du souverain pontife se mêler un peu trop volontiers, suivant lui, aux fêtes de la cour impériale, et mener, au milieu de la brillante société parisienne, une vie qui ne laissait pas de contraster assez étrangement avec celle qui était alors imposée au prisonnier de Savone.

Peut-être la complaisance toute méridionale qui les avait portés à s'accommoder si vite et si aisément des conditions extérieures de leur nouvelle existence avait-elle contribué à tromper Napoléon sur la véritable nature de leurs secrètes dispositions. Quoi qu'il en soit, il ne se donna guère la peine de faire entre eux aucune différence. Les ayant tous vus réunis autour de son trône également craintifs et unanimement respectueux, l'idée ne lui était même pas venue qu'il y en eût dans le nombre d'assez osés pour s'opposer jamais par motifs de conscience à ses volontés clairement manifestées. Le refus signifié par écrit de tenter aucune démarche collective auprès de leur chef captif l'avait jeté dans une première et violente surprise. Son indignation, ses emportemens et ses rigueurs n'avaient plus connu de bornes alors que, par des scrupules du même genre, la moitié des cardinaux italiens présens à Paris (treize contre quatorze) avaient refusé d'assister à la cérémonie religieuse de son mariage avec l'impératrice Marie-Louise. Pareille déception, moins publique, il est vrai, beaucoup moins retentissante, mais non moins significative, l'attendait à Rome, et cette fois encore motivée par son mépris affiché, parlons plus exactement, par son ignorance incurable des mobiles de la conscience religieuse.

L'empereur, désireux de mettre sous son influence cette portion du clergé italien qu'il avait dû nécessairement laisser dans les anciens états pontificaux, et non moins soucieux de se rendre maître de l'esprit des prélats romains que de celui des cardinaux, avait pris ses dispositions en conséquence. Le général Miollis était muni à Rome des mêmes instructions que M. le comte Bigot de Préameneu à Paris, et, comme lui, il avait à sa disposition un assez large crédit destiné à subvenir aux besoins des anciens fonctionnaires ecclésiastiques du gouvernement pontifical qui auraient recours à sa munificence. Si la tâche était la même de l'un et de l'autre côté des Alpes, le résultat en fut tout différent. C'était grâce à son adresse, à ses infinis ménagemens, par suite surtout de la sincère bienveillance qu'il ressentait pour eux, que le ministre des cultes était parvenu à faire accepter aux cardinaux romains un traitement qu'il avait

eu l'art de leur présenter, que la plupart considéraient de bonne foi peut-être comme le juste remboursement de leurs frais de voyage et comme une naturelle indemnité pour les dépenses de leur entretien dans une ville étrangère.

A Rome, la situation ne se présentait pas sous cet aspect, et les choses s'y passèrent tout autrement. Soit que le général Miollis, malgré son esprit conciliant et sa modération accoutumée, ait agi en cette occasion plus en militaire qu'en diplomate, soit qu'il fût plus aisé de contrarier l'empereur à ceux qui étaient placés loin de lui qu'à ceux qui résidaient à sa propre cour et sous le coup de sa redoutable main, soit enfin que l'indépendance de caractère (ce qui s'est parfois remarqué ailleurs que dans les rangs du clergé) n'ait rien à voir avec l'élévation du grade, toujours est-il qu'à Rome les employés secondaires de l'ancien gouvernement pontifical ne voulurent suivre en rien l'exemple qui leur avait été donné de Paris par les cardinaux, c'est-à-dire par les chefs mêmes de la hiérarchie ecclésiastique. Au 17 mars 1810, huit mois après qu'il avait ordonné l'enlèvement de Pie VII au Quirinal, le général Miollis était obligé de convenir qu'il avait complétement échoué dans sa mission. Pas un des anciens serviteurs du saint-père n'avait voulu accepter une obole de sa main. C'est en vain qu'il avait fait ouvrir des crédits mensuels pour les traitemens des membres de la maison du pape et des premiers dignitaires de la cour de Rome. « Ils ont évité de les toucher, écrit-il assez piteusement à M. Bigot de Préameneu; on leur a dit de se faire inscrire pour leur paie, ils sont restés également passifs, et paraissent recevoir de l'argent par des voies particulières (1). » Refuser obstinément ses bienfaits, et, ce qui était plus grave encore, accepter des secours qui leur arrivaient par un canal mystérieux, c'étaient là autant de crimes irrémissibles aux yeux de l'empereur; mais les moyens ne lui faisaient pas défaut pour tirer vengeance d'une opposition d'autant plus insupportable qu'elle était toute morale et toute d'abstention. Il ne permettrait à personne, et à des ecclésiastiques devenus ses sujets moins qu'à qui que ce soit, de se dérober ainsi à l'empire qu'il entendait exercer non pas seulement sur les faits extérieurs, mais sur l'âme même et les sentimens les plus intimes de tous ceux qui se trouvaient rangés sous ses lois. On ne tarderait pas à s'apercevoir qu'il avait à sa disposition les armes les plus diverses, propres à atteindre également toute sorte de rebelles. Malheureusement pour le clergé romain, et malheureusement aussi pour Napoléon, les armes qu'il se proposait en ce moment de tourner contre les ecclésiastiques des anciens états pontificaux étaient d'une double nature, relevant plu-

(1) Lettre du général Miollis au ministre des cultes, 17 mars 1810.

tôt du pouvoir spirituel que de la puissance temporelle. Malgré ses récentes prétentions, le maniement n'en était pas encore aussi familier à l'empereur que l'avait été de tout temps l'emploi des formidables engins de guerre dont il s'était jusqu'alors servi pour accabler ses adversaires. Dans cette lutte d'un genre nouveau, il ne devait plus atteindre son ennemi qu'en se blessant lui-même. Les blessures reçues de l'autre côté des Alpes ne furent pas encore bien dangereuses pour Napoléon; mais, engagée à propos des mêmes questions, poursuivie par les mêmes procédés, aboutissant aux mêmes résultats, sa querelle religieuse avec le clergé romain est, pour ainsi dire, le prélude de celle qu'il a plus tard portée devant le concile national de 1811. C'est pourquoi, avant de parler avec détail des affaires intérieures de l'église de France, il convient que nous rendions compte de ce qui s'est d'abord passé en Italie.

## III.

Ce ne fut point de propos délibéré, par suite d'un système préconçu que l'empereur s'empara du gouvernement des affaires religieuses dans les anciens états pontificaux. Il y fut graduellement conduit par son goût naturel de domination aussi bien que par les nécessités de la situation qu'il avait créée de ses mains sur les bords du Tibre. Le pape une fois enlevé de Rome, les autorités françaises, succédant à un régime où les dépositaires un peu élevés de la puissance temporelle étaient tous ecclésiastiques, avaient été obligées de se prononcer souverainement presque chaque jour sur une foule de matières d'un caractère mixte, quand elles n'étaient pas, comme il n'arrivait que trop souvent, exclusivement spirituelles. Dans les cas embarrassans, le général Miollis, s'il n'avait pas reçu d'avance les ordres directs de son maître, ne manquait pas de les solliciter par écrit. Napoléon se trouvait donc hériter ainsi forcément des récens embarras du malheureux Pie VII. Sur lui retombaient maintenant les ennuis et les charges qui à Rome résultaient de la confusion traditionnelle des deux pouvoirs. Les premières mesures émanées de l'initiative impériale, quoique inspirées par une façon toute moderne et plutôt philosophique d'envisager les choses de la religion, n'avaient pas d'ailleurs en elles-mêmes une grande gravité. L'empereur, à peine en possession des états romains, avait été frappé de ce qu'il y aurait d'étrange à ce que le gouvernement dont il était le chef continuât à recevoir comme par le passé certaines redevances qui, sous le régime antérieur, venaient tout naturellement grossir le trésor pontifical. « A quelque prix que ce soit, je ne veux pas, écrivait-il le 13 août 1809 à M. Bigot de Préameneu, qu'on paie rien à Rome pour expéditions de bulles, dispenses, etc... C'est

une profanation des choses sacrées (1). » Cette décision, raisonnable en elle-même, n'avait trop rien qui excédât les droits du pouvoir civil. En tout cas, elle ne faisait de tort qu'à ses propres finances. Il n'en était peut-être pas tout à fait ainsi d'une autre résolution prise par l'empereur le 18 janvier 1810. Il lui répugnait beaucoup de voir célébrer en Italie la fête de Grégoire VII et de laisser figurer de l'autre côté des monts au calendrier des saints un pontife qu'à Paris, dans ses harangues officielles, il ne cessait d'anathématiser à tout propos. Cette contradiction ne devait plus subsister. « Le ministre des cultes a-t-il fait une circulaire aux évêques, écrit-il le 15 janvier, pour leur ordonner de supprimer la prière de Grégoire VII et de substituer une autre fête à celle de ce saint que l'église gallicane ne peut reconnaître (2). » Supprimer par décret des prières, abolir par simple circulaire la fête des saints qui lui déplaisaient, c'était là, s'il en fut, besogne de pontife. Cependant il y avait tant de fêtes religieuses à Rome et si grande abondance de saints de l'autre côté des Alpes, que les Italiens ne songèrent pas à se plaindre beaucoup de ce qu'on ne leur permettait plus de se placer sous la protection particulière de Grégoire VII. Il ne paraît pas non plus que les ecclésiastiques romains, si respectée et si populaire que fût restée parmi eux sa mémoire, aient trouvé trop mauvais qu'on leur interdît de célébrer désormais en chaire les mérites d'un pape dont les exemples étaient dans les circonstances présentes devenus tellement hors de saison. Une certaine émotion accueillit au contraire à Rome et dans toute l'Italie le décret du 25 février 1810, qui établissait comme loi générale de l'empire l'édit de Louis XIV et la déclaration de 1682 du clergé français (3). Jamais, on le sait, les quatre propositions auxquelles est attaché le nom de Bossuet n'avaient été admises par le saint-siége. S'il ne les avait pas dogmatiquement condamnées, il les avait toujours combattues de toutes ses forces. La controverse engagée à ce sujet depuis plus d'un siècle avait partagé en deux camps presque hostiles l'église romaine et l'église gallicane. De l'un et de l'autre côté, l'animation avait été extrême, et comme c'est le propre de tous les débats, particulièrement des discussions religieuses, non-seulement de confirmer chacun dans son opinion, mais de grossir démesurément l'importance des points en litige, peu s'en fallait qu'aux yeux des exagérés de l'école ultramontaine la déclaration de 1682 ne passât pour suspecte d'hérésie. Pour les évêques et les

(1) Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, Schœnbrunn, 13 août 1809. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XIX, p. 338.

(2) Note dictée par l'empereur au conseil des ministres le 18 janvier 1810. — Cette note n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(3) *Moniteur de l'Empire*, 1er mars 1810.

théologiens des états pontificaux, quel trouble de conscience d'être tout à coup obligés de professer et d'enseigner publiquement les quatres propositions de Bossuet, si constamment repoussées par les canonistes du Vatican! La plupart ne subirent point sans frémir cette pénible épreuve. Elle n'était rien cependant en comparaison de celle qui les attendait, et qui allait ébranler jusque dans ses fondemens même l'institution catholique.

Il suffirait d'avoir tant soit peu réfléchi aux conséquences des derniers événemens qui s'étaient passés à Rome pour avoir compris à l'avance qu'une crise religieuse plus ou moins prochaine, mais très grave, devait inévitablement éclater dans l'empire français à propos de la nomination des évêques. Le concordat, qui avait réglé le mode de recrutement de l'épiscopat, avait en effet supposé le maintien paisible d'un état de choses dont en réalité il ne restait presque rien. En vertu de l'article 5 du traité, la nomination aux évêchés vacans appartenait à l'empereur; au pape revenait le droit d'instituer canoniquement les titulaires. Pour que ce compromis, si délicat de sa nature, reçût son entier accomplissement, il fallait à la fois que les contractans restassent ensemble sur le pied d'un suffisant accord, et chacun par rapport à l'autre dans une véritable indépendance. Ces deux conditions avaient complétement disparu, et l'action d'un rouage si essentiel au fonctionnement régulier des affaires ecclésiastiques se trouvait momentanément arrêtée. On pouvait même aisément prévoir l'instant où, l'accord ne venant pas à se rétablir entre les deux antagonistes, et Pie VII continuant à refuser d'instituer canoniquement les prêtres désignés par Napoléon, le recrutement de l'épiscopat et par conséquent celui du clergé lui-même deviendraient impossibles dans tous les pays catholiques soumis aux lois du chef de l'empire. Cependant une distinction est à faire. Quand bientôt nous aurons à nous occuper plus particulièrement des affaires religieuses de France, nous verrons que le nombre des siéges épiscopaux vacans dans les diocèses qui composaient l'ancienne église gallicane était déjà devenu assez considérable en 1810. La nécessité d'y pourvoir était véritablement urgente. En cherchant les moyens de disposer seul et à son gré de la nomination aux évêchés qui faisaient partie de l'ancien territoire français, Napoléon ne cédait donc pas tout à fait à une pure fantaisie de despote. L'intention d'agir à lui seul dans une affaire d'une nature aussi essentiellement religieuse constituait un acte d'intrusion véritable et aussi fâcheuse, suivant nous, qu'elle était violente; mais il pouvait alléguer, sinon pour excuse, au moins pour explication de sa conduite, des motifs de nécessité et l'apparence d'un droit, tout au moins d'un demi-droit. Rien de semblable à l'égard des anciens états pontificaux. Dans les nouveaux départemens de Rome et

du Trasimène (c'était l'empereur lui-même qui le proclamait), le nombre des siéges épiscopaux dépassait de beaucoup les besoins des fidèles. Il n'était nullement nécessaire de procéder à de nouvelles nominations. Était-il indispensable de détruire les évêchés existans? était-il opportun et par conséquent politique de créer une nouvelle circonscription des diocèses? En tout cas, le pouvoir civil, à lui tout seul, en avait-il le droit? Ce sont là autant de questions que l'empereur, en son bon temps, n'aurait pas laissé poser devant lui, ou, pour mieux dire, il se les était déjà posées à lui-même, et déjà il les avait résolues dans un sens diamétralement opposé à celui que la passion lui dictait en ce moment. En 1801, le premier consul avait aboli en France tous les diocèses existans; mais cette mesure, qui fut alors d'une si difficile exécution, avait été accomplie d'accord avec Pie VII et par l'intermédiaire de Pie VII. Ce fut dans les conférences qui précédèrent la signature du concordat que Napoléon prononça ces paroles, insérées depuis dans ses mémoires : « si le pape n'avait pas existé, il eût fallu le créer pour cette occasion, comme les consuls romains faisaient un dictateur dans les circonstances difficiles (1). »

Comment l'homme qui avait été si raisonnable en 1801, et qui prenait encore plaisir à s'en vanter à Sainte-Hélène, a-t-il été en 1810 assez imprudent pour vouloir destituer à sa convenance les évêques des départemens de Rome et du Trasimène, pour prétendre bouleverser à son gré de fond en comble la circonscription épiscopale des anciens états du saint-siége, et pour essayer enfin de faire à Rome sans le pape et contre le pape ce que dans son propre royaume il avait si bien compris ne pouvoir faire que d'accord avec le souverain pontife? Hélas! la fortune, qui lui avait prodigué tant de faveurs, s'était comme vengée de l'excès de ses complaisances en retirant à ce prodigieux génie quelques-unes de ses plus précieuses qualités, et celles-là mêmes qu'il avait jadis possédées au degré le plus éminent. Depuis que tout lui avait réussi, l'empereur dédaignait de tenir compte des obstacles, assuré qu'il croyait être de les briser toujours sous ses pieds. Peut-être n'avait-il en réalité perdu aucune de ses facultés; mais, bercé par le succès, il avait laissé son imagination, toujours portée au grandiose, errer dans le vague, sans prendre désormais la peine de regarder aux détails et à la complexité des choses humaines. Cette orgueilleuse insouciance, dans laquelle il entrait autant de mépris des autres que de confiance en lui-même, n'était d'ailleurs mêlée d'aucune inclination à la paresse. Son corps et son esprit avaient gardé toute leur activité. D'affaiblissement dans les dons qui avaient fait de lui

(1) Mémoires de Napoléon, édit. de 1830. *Notes et Mélanges*, t. III, p. 196.

le premier homme de son temps, il n'y avait aucune trace; mais il ne faisait plus de ces dons merveilleux le même usage que par le passé. Soit négligence, soit ennui, soit infatuation toujours croissante de lui-même, soit par tous ces motifs réunis, il mettait dans ses façons d'agir une sorte de laisser-aller et de fantaisie capricieuse. On vit se produire de 1810 à 1812 dans la conduite politique de l'empereur une espèce de transformation assez pareille à celle que ses généraux remarquèrent plus tard dans ses combinaisons militaires durant les campagnes d'Allemagne et de Russie. Ses manœuvres de cette époque, certes toujours habiles, étaient devenues démesurément gigantesques, et par cela même beaucoup moins étudiées et moins parfaites qu'autrefois dans les détails. La conception de ses plans de campagne était encore très heureuse, mais l'exécution laissait beaucoup à désirer par suite de l'exagération du but qu'il se proposait d'atteindre et de l'immensité des opérations qu'il s'était données à conduire. On sentait qu'à manier à la fois tant et de si grandes masses l'ancien vainqueur de Marengo, d'Austerlitz et de Wagram avait fini par se gâter un peu la main. Chose bizarre et vraiment digne de remarque, ce fut la conclusion du mariage autrichien et sa confiance, d'ailleurs mal fondée, dans l'allié qu'il croyait s'être procuré de l'autre côté du Rhin, qui porta l'empereur à donner à ses opérations contre la Russie une extension si extraordinaire, et ce fut cette même confiance dans la seule cour de l'Europe ayant encore pied en Italie et de tout temps protectrice du saint-siége qui décida le gendre du très catholique souverain de l'Autriche à ne plus garder aucun ménagement envers le clergé des états pontificaux. Étrange complication des affaires humaines! le lien de famille récemment noué entre l'ancien empereur d'Allemagne et le nouvel empereur d'Occident allait justement servir de signal à la ruine totale et au complet bouleversement de l'état de choses que notre clergé français ne cesse point de se complaire à nommer encore la grande œuvre de Charlemagne.

Aussi longtemps en effet que son mariage avec Marie-Louise n'avait pas été chose faite et conclue, l'empereur, quoique décidé à mettre la main dans les affaires spirituelles des nouveaux départemens de Rome et du Trasimène, avait gardé une certaine réserve; mais quelques jours après son mariage il s'en affranchit absolument. A peine eut-il acquis la certitude que la complaisante Autriche ne lui ferait pas obstacle, et serait même, comme nous le raconterons bientôt, disposée à entrer dans son jeu, que de Compiègne, où il était allé passer sa lune de miel avec Marie-Louise, Napoléon écrivit à son ministre des cultes afin d'arrêter des me-

sures désormais décisives et qui ne permettaient plus de douter de ses desseins.

« Sa majesté désire que le ministre des cultes rédige sur les affaires du clergé des dispositions générales et complètes où il n'y aura pas seulement des principes arrêtés, mais où l'on comprendra même toutes les mesures de détail qu'il convient d'adopter. Ce ne sera pas, à proprement parler, un décret, puisqu'il n'aura pas force d'exécution, qu'il ne sera pas remis en minute à la secrétairerie d'état, qu'il ne sera pas expédié et qu'il restera entre les mains du ministre. Dans ces dispositions générales, on détaillera par titres toutes les mesures qu'on pourrait être dans le cas de prendre; on établira les choses *comme elles devraient être et d'une manière absolue, comme s'il n'y avait point de pape,* et sans avoir égard ni aux circonstances du moment, ni à des considérations quelconques... Lorsqu'on jugera qu'il convient d'exécuter quelques parties de ces dispositions, elles seront converties en décret, et l'on arrivera successivement au développement du système complet. Ainsi on ne sera plus fatigué par des rapports successifs; mais chaque fois qu'il y aura une mesure à prendre, le ministre rappellera ce qui est fait et ce qui reste à faire. Ces dispositions générales doivent se diviser par territoires et par ordre de matières... (1). »

Suivait, après l'énumération de ce qu'il y aurait à exécuter en Piémont, en Ligurie, dans les états de Parme et de Plaisance, un paragraphe qui concernait particulièrement les états romains.

« Le ministre des cultes est invité, continuait l'empereur, à traiter cette question : quels sont les moyens à prendre pour effectuer la réduction des évêchés, en restant le plus possible dans l'esprit de l'église, soit en ne supprimant pas les diocèses, mais en les réunissant, soit en faisant précéder la réduction d'une déclaration portant qu'il ne doit y avoir que tel nombre d'évêchés, qu'il est de principe qu'en matière de circonscription, si la puissance ecclésiastique est nécessaire, l'intervention de la puissance civile n'est pas moins indispensable. On doit trouver dans les règles de l'église que telle population, telle étendue de territoire est nécessaire pour l'établissement d'un évêché. Il est très probable qu'on trouvera quelque chose à cet égard dans la doctrine des conciles.

« Il convient d'écrire à la consulte de Rome de prendre les dispositions suivantes : quinze jours après la publication de l'arrêté de la consulte, tous les prêtres séculiers, tous les religieux et toutes les religieuses étrangers à Rome se retireront dans leur pays natal. Aussitôt qu'ils se-

(1) Notes pour le ministre des cultes, Compiègne, 15 avril 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier,* t. XX, p. 288.

ront partis, la consulte fera prêter serment, en commençant par les évêques (1). »

Ainsi le parti de l'empereur était pris, et comme il était dans sa nature, une fois décidé, de tenir rigoureusement la main à l'accomplissement de ce qu'il avait résolu, il ne manque pas de revenir souvent à la charge. On dirait même, à voir son insistance, qu'assuré d'être en définitive ponctuellement obéi, il craint de n'être pas entièrement approuvé, et qu'il doute un peu du zèle de ceux qui, à Paris comme à Rome, doivent être chargés de l'exécution de ses volontés. Durant le voyage entrepris dans le Brabant avec sa jeune épouse au printemps de 1810, Napoléon ne cesse d'écrire à son ministre des cultes des lettres où respire, au lieu de la facile indulgence qui aurait été si naturelle de la part de l'heureux souverain à qui tout souriait en ce moment, un ton d'amertume et de rudesse.

« Donnez ordre, écrit-il de Bar-le-Duc, où la population catholique lui avait fait un gracieux accueil, donnez ordre que conformément à nos lois il ne soit plus consacré aucun prêtre dans les deux départemens de Rome et du Trasimène sans ma permission. Prescrivez aux préfets, sous-préfets et maires de tenir la main à l'exécution de cet ordre. Donnez ordre que tous les prêtres séculiers, religieux ou religieuses étrangers à la ville de Rome retournent dans la commune où ils sont nés. Donnez ordre à la consulte de faire prêter serment à tous les évêques, d'envoyer en France ceux qui s'y refuseraient, et de faire mettre le séquestre sur leurs biens... Il faut que ces mesures précèdent de quinze jours le décret qui supprime toutes les corporations religieuses, qui vous sera expédié par le secrétaire d'état. Mandez à la consulte que, des siéges existans, plusieurs sont vacans par les démissions données à Paris par les cardinaux titulaires (les cardinaux noirs), que probablement un grand nombre va vaquer par le refus que feront les titulaires de prêter serment, que je n'attache pas d'importance à ce qu'ils prêtent tous serment, ne voulant conserver dans les deux départemens que trois évêchés ou quatre au plus... (2). »

De Berg-op-Zoom, trois jours après, il expédie à son ministre des cultes de nouvelles prescriptions encore plus rigoureuses, dictées pendant les courts instans de loisir que lui laissent les fêtes continuelles qui signalent sa présence et celle de l'impératrice.

« Vous recevrez un décret par lequel j'ordonne qu'au 15 juin tous les

(1) Notes au ministre des cultes, Compiègne, 15 avril 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 289.

(2) Lettre de l'empereur Napoléon au comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, Bar-le-Duc, 7 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 330.

ordres religieux soient détruits dans les départemens de Rome et du Trasimène... Je suppose que tous les prêtres auront, à l'heure qu'il est, prêté serment ou auront été dirigés sur la route de France sans hésitation, que tous les évêques, curés, vicaires, chanoines, auront prêté serment ou seront sur la route de France, que les biens des chanoines, chapitres, évêques, qui n'auraient pas prêté serment, ont été saisis par l'enregistrement. Quant aux évêques, il faut qu'on saisisse non-seulement leurs biens ecclésiastiques, mais aussi leurs biens patrimoniaux. Rédigez un décret conçu à peu près dans les termes suivans : « considérant que dans l'empire il y a des évêchés qui ont un million d'habitans tandis que dans les départemens de Rome et du Trasimène, qui n'ont que 800,000 habitans, il y a trente évêchés, etc... *Titre Ier. Des évêchés.* Tel et tel évêché est supprimé et réuni; tel et tel chapitre est supprimé. Il n'en sera conservé qu'un seul par cathédrale, composé de tant de membres, de même pour les séminaires, etc... *Titre II. Des paroisses.* Il ne restera que tant de paroisses à Rome; telles et telles sont conservées. » Il me semble que vingt paroisses sont suffisantes (1). »

Un mois plus tard, revenu à Saint-Cloud, l'empereur traite encore avec son ministre des cultes le sujet qui lui tient si fort à cœur. Il a médité tous les détails de son plan, et après y avoir mûrement réfléchi « il approuve que la consulte, avant de faire prêter serment aux curés, attende l'arrivée des troupes, la suppression des couvens et celle des évêchés dont les évêques n'auront pas prêté le serment, et qu'elle fasse préalablement l'opération à l'égard des chapitres des villes et des campagnes. » L'avantage qui le frappe dans cette combinaison, c'est que, si on commençait, comme on l'avait d'abord proposé, par une nouvelle circonscription des cures dans les diocèses, cette manière d'arriver au but ne produirait pas les mêmes effets.

« Il faut donc, dit-il, adopter l'inverse de la proposition, commencer non par organiser et par réduire, mais par demander le serment aux curés de Rome, et montrer à l'égard de ceux qui ne le prêteraient pas que la suppression est une conséquence de la rébellion. Il y a quatre-vingts paroisses à Rome; vingt paroisses doivent suffire. On connaît mal les prêtres d'Italie et de Rome, continuait assez dédaigneusement l'empereur, ou l'on ne doit pas douter que l'on ne trouve au moins vingt prêtres, soit curés, soit ecclésiastiques, qui prêtent le serment. Il convient de bien établir par les conversations, par les explications de toute nature et même par des articles dans les journaux de Rome que les mesures que l'on prendra seront uniquement le résultat de la rébellion, et que

(1) Lettre de l'empereur au comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, Berg-op-Zoom, 9 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 337.

son effet certain sera l'envoi des prêtres en France, la suppression des bénéfices et la vente des biens au moyen des rescriptions, qui seront employées au paiement de la dette publique... Un mois est de peu d'importance pour de si graves opérations, mais il faut s'arranger de manière qu'au mois de septembre tout ce qui concerne le clergé soit terminé dans les états romains, que les mauvais prêtres soient envoyés en France, et le sort des autres amélioré. On n'aurait pas tenté ces changemens il y a neuf mois ; il faut profiter du moment où l'on a la paix partout, et où rien ne peut embarrasser pour finir toutes ces affaires (1). »

Après cette note dictée par l'empereur pour servir de programme à son ministre des cultes, il devient facile de voir clair dans ses projets. Cependant, comme s'il craignait de ne s'être pas encore suffisamment expliqué, et redoutant sans doute que sa pensée secrète n'ait pas été complétement saisie par M. Bigot de Préameneu dans ce qu'elle avait d'enveloppé et de captieux, il la lui expose derechef avec une précision de détails qui cette fois lève tous les voiles :

« On pourrait conserver, dit la nouvelle note, les évêchés de Pérouse, de Spolette, de Tivoli, d'Anagni, dont les évêques ont prêté le serment, et celui de Rome, dont le pape est l'évêque. On réunirait tous les autres évêchés à ceux-ci. On déclarerait que tous les évêques qui ont prêté le serment conserveront leurs évêchés jusqu'à leur décès... Mais il paraîtrait préférable de suivre quant à présent une autre marche... On dirait qu'on ne peut conserver trente-deux évêchés pour une population de 800,000 âmes, tandis qu'en France il n'y a souvent qu'un évêque pour 1 million..... Ainsi on passerait de trente-deux évêchés à treize, pour arriver avec le temps aux cinq évêchés qu'on se propose de constituer définitivement. Cette mesure aurait l'avantage de laisser l'espérance aux villes dont les évêques ont prêté serment, et de donner raison à ceux qui se sont portés à cet acte d'obéissance..... Quant aux chapitres, les membres qui auraient prêté le serment seraient réunis aux chapitres conservés, et les chapitres dont tous les membres auraient refusé le serment seraient supprimés. On n'aurait pas l'air de se déterminer, soit par caprice, soit même par un système d'organisation, mais de prendre un parti nécessité par la rébellion de quelques évêques. Les prêtres savent fort bien que, dans tous les pays qui passent sous une nouvelle domination, on ne recule jamais à prêter serment à l'autorité. La rébellion des dix-neuf évêques serait un nouveau grief de l'église contre le pape. Ce système conduirait, par l'application des mêmes principes, à confisquer non-seulement en Toscane et en Piémont, mais encore en Italie, les biens des évêchés pour lesquels le pape ne voudrait

(1) Note pour le ministre des cultes, Saint-Cloud, 13 juin 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 408.

pas donner d'institution, ce qui montrerait encore dans l'obstination du pape la cause d'un mal qui serait irréparable pour l'église. Les dispositions à adopter pour Rome, si elles sont immédiatement suivies du séquestre des biens et des palais des évêques qui auront refusé le serment, et si toute cette affaire est traitée d'une manière sérieuse, ne peuvent manquer d'avoir une influence très sensible (1). »

Qui ne saisit au premier coup d'œil la perfide habileté de cette combinaison? L'empereur faisait semblant d'être profondément irrité du refus de serment des évêques qui avaient leurs siéges épiscopaux dans les anciens états romains. En réalité il s'en réjouissait, leur refus de serment lui donnant le prétexte qu'il cherchait pour confisquer leurs palais et leurs biens. A ce point de vue, il en est presque aux regrets de ce que treize évêques se soient soumis à cette formalité. Cinq lui auraient suffi. C'est le nombre d'évêchés qu'il ne veut point dépasser pour les états romains, nombre auquel il se réserve de les ramener plus tard. Pour le moment, le principal est de mettre à la charge morale du saint-père la viduité de tant de diocèses et le dénûment dans lequel sont forcément tombés tant de pauvres ecclésiastiques, car il ne s'agit pas seulement, dans le décret dont il dicta plus tard les termes mêmes à son ministre des cultes, de saisir le traitement et les biens des évêques : « vous aurez soin, lui écrit-il le 16 juin, de mettre un article qui dise que les biens des couvens, chapitres et abbayes supprimés sont réunis aux domaines, que l'enregistrement en prendra possession sans délai, et en touchera les revenus à partir du 1er juillet 1811 (2). »

Tels étaient les actes officiels du souverain qui songeait à s'emparer un jour de la haute direction de toutes les consciences catholiques, et qui, parmi les attributs innombrables de sa vaste puissance, revendiquait alors avec une insistance particulière le droit de se dire, suivant une vieille expression consacrée par l'église, l'*évêque extérieur* de tous les diocèses de son empire. Cet évêque d'un nouveau genre était, comme on vient de le voir, beaucoup plus préoccupé de grossir les revenus de son trésor que de pourvoir aux besoins des âmes. Son langage public n'était pas à cette époque moins singulier, et ne formait pas un moins étrange contraste avec la mission qu'il prétendait s'attribuer. Habitué à donner librement cours devant tout le monde aux idées qui fermentaient dans sa tête, et sachant qu'il n'en serait jamais rapporté rien par les journaux que de son consentement, l'empereur, pendant le

(1) Note pour le ministre des cultes, Saint-Cloud, 13 juin 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 409.

(2) Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 16 juin 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 416.

voyage qu'au printemps de 1810 il était allé faire avec l'impératrice Marie-Louise en Belgique et sur les bords du Rhin, n'avait pas perdu une seule occasion de s'adresser aux curés catholiques de ces contrées. Il les avait entretenus de ses différends avec le saint-père, et leur avait signifié en termes fort clairs la façon dont il entendait que les membres du clergé se comportassent dans ses états. Les échantillons de ces sortes d'instructions pastorales qu'il faisait tout en se promenant dans ses provinces nouvellement conquises sont curieuses à connaître, et nos lecteurs nous sauront gré de les mettre en partie sous leurs yeux. A Bréda, il avait trouvé fort mauvais que les chanoines du chapitre et les prêtres des diverses paroisses ne se fussent pas présentés devant lui en grande tenue. Il les avait assez mal reçus; puis, après les avoir vertement réprimandés de ce qu'il appelait une inconvenance et un manque de respect à sa personne :

« Vous vous plaignez, s'écria-t-il, des oppressions que vous avez souffertes sous l'ancien gouvernement de ce pays; mais vous montrez que vous les avez bien méritées. A présent un prince catholique vient régner sur vous, et le premier acte d'autorité que j'aie dû exécuter a été de faire arrêter à Bois-le-Duc deux de vos curés réfractaires, même votre vicaire apostolique. Je les ai fait emprisonner et je les punirai. Une poignée de Brabançons fanatiques voudrait s'opposer à mes doctrines? Imbéciles que vous êtes! si je n'avais pas trouvé dans la doctrine de Bossuet et dans les maximes de l'église gallicane des principes qui sont analogues aux miens, si le concordat n'était pas adopté, je me serais fait protestant, et 30 millions de Français auraient suivi le lendemain mon exemple; mais vous autres, ignorans que vous êtes, quelle religion enseignez-vous? Connaissez-vous bien les principes de l'Évangile qui dit : « Rendez à César ce qui est à César... » Et le pape, et vous autres, vous voudriez vous mêler des affaires de mon gouvernement!... Oh! je porte des papiers dans ma poche (en frappant sur sa poche), et si vous persistez dans vos maximes, vous serez malheureux ici-bas et damnés dans l'autre monde (1). »

Quelques jours plus tard, l'empereur traversait une seconde fois la Belgique pour retourner en France. Recevant le clergé du département de la Dyle, il lui adressait une allocution du même style, et qui a reçu une sorte de consécration officielle par son insertion dans la correspondance de Napoléon Ier.

« J'aurai tous les égards, disait-il, pour le pape; je le reconnaîtrai

(1) Détail de ce qui s'est passé à l'audience que Napoléon donna à Bréda le 6 mars 1810 dans la salle du barreau de la cour de justice. — Inséré dans le recueil des pièces officielles de M. Schoell, et reproduit par le *Journal des Débats* du 26 août 1814.

comme chef spirituel de l'église, comme successeur de saint Pierre, comme vicaire de Jésus-Christ, en tout ce qui concerne la foi et la doctrine; mais il ne doit pas s'immiscer dans mon temporel. Ces deux puissances sont indépendantes. Je veux la religion de saint Louis, qui a eu aussi des discussions avec le pape. Je veux la religion de saint Bernard, de Bossuet, de l'église gallicane, je la protégerai de toutes mes forces; mais je ne veux pas la religion ni les opinions des Grégoire VII, des Boniface, des Jules, qui ont voulu assujettir les royaumes et les rois à leur domination, qui ont excommunié les empereurs pour bouleverser la tranquillité des peuples. Quoi qu'on dise, je crois qu'ils brûlent aux enfers pour toutes les discordes qu'ils ont excitées par leurs prétentions extravagantes. Les papes ont fait trop de sottises pour les croire infaillibles. Qui est-ce qui a fait le schisme de l'Angleterre, de la moitié de l'Allemagne? N'est-ce pas les prétentions des papes, les opinions de Rome? Je ne souffrirai pas ces prétentions, le siècle où nous sommes ne les souffrira plus... Je ne suis pas de cette religion de Grégoire VII qui n'est pas celle de Jésus-Christ. Je serais plutôt protestant... Le pape est un bon homme, un homme doux, mais ignorant. Je l'ai connu évêque d'Imola, un homme saint, un anachorète, doux comme un agneau. Ce n'est pas lui qui agit, mais il suit de mauvais conseils. Monsieur l'archevêque, messieurs les vicaires-généraux, surveillez bien vos ecclésiastiques, inculquez bien ces principes à vos élèves dans les séminaires, et vous, messieurs, écrivez-les profondément dans votre mémoire et faites-en part à vos correspondans. Ils ne pourront se plaindre de la persécution que s'ils s'obstinent. Ils ne seront pas des martyrs, car c'est la cause qui fait les martyrs et non la mort. Si je suis mon bon droit et que le pape en suive un mauvais, c'est lui qui en est responsable. C'est un homme, il peut manquer... Quiconque connaît l'histoire ecclésiastique saura en quoi consistent nos différends avec le pape. Le pape n'est pas le grand-lama, le gouvernement de l'église n'est pas arbitraire; elle a des règles et des canons que le pape doit suivre. Si le pape veut être le grand-lama, dans ce cas je ne suis pas de sa religion (1). »

Si convaincu que fût l'empereur de la bonté de son droit et de l'excellence de ses raisons, il ne croyait pas inutile de les appuyer en Italie par le déploiement d'une force purement matérielle. Le théologien n'avait pas remplacé à ce point le capitaine qu'il eût complétement oublié ses anciennes et naturelles pratiques. C'est pourquoi, en même temps qu'il parle à son ministre des cultes des affaires religieuses qui se passent de l'autre côté des Alpes, il a grand soin d'en entretenir aussi son ministre de la guerre.

« Je remarque qu'il y a peu de troupes dans la 30e division militaire,

(1) Discours de l'empereur au clergé du département de la Dyle, 10 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 354.

écrit-il de Bois-le-Duc le 7 mai au général Clarke. Comme mon intention est de supprimer les couvens, d'obliger les prêtres à prêter serment et de finir ces ridicules scènes de Rome, j'ai besoin d'y avoir les forces convenables. » Suivent des indications précises et très détaillées sur la composition de plusieurs brigades qui doivent être mises sur pied et tenues à la disposition du général Miollis, auquel il faudra bien recommander de montrer à l'occasion toute la vigueur désirable (1).

Il semble que de pareilles mesures militaires, prises avec sa connaissance ordinaire et des lieux et des hommes, devaient suffire à rassurer complétement l'empereur sur la stricte exécution de ses desseins; mais sa passion ici est en jeu, c'est pourquoi il déclare à l'avance ne vouloir reculer devant aucun sacrifice. Napoléon, faisant manœuvrer de nombreuses colonnes mobiles entre Florence et Rome afin d'appuyer la destitution des évêques, des chanoines et des curés de paroisse qui, dans les états romains, n'ont pas voulu lui prêter serment, rappelle involontairement Louis XIV envoyant ses dragons pour aider à la conversion des protestans du midi de la France. A la distance d'un siècle, l'attitude et le langage des deux despotes sont exactement les mêmes. « J'ai déjà envoyé 12,000 hommes en 3 colonnes, écrit Napoléon à son ministre des cultes. J'en enverrai 100,000, si cela est nécessaire. Il faut qu'au 1er juillet tout soit dans les départemens romains sur le même pied qu'à Paris (2). »

Il est facile d'expédier de pareils ordres. Il n'est pas non plus impossible de les faire exécuter, même quand ils répugnent à la conscience de ceux qui sont tenus d'y prêter leur concours. Ce qui ne dépend d'aucune volonté humaine, si puissante et si obéie qu'elle soit, c'est d'empêcher que tôt ou tard, dans le présent ou dans l'avenir, dans un avenir souvent tardif, toujours inévitable, l'iniquité de l'oppression, soit qu'elle ait été ignorée, soit même qu'elle ait été approuvée par les contemporains, ne retombe un jour comme une charge terrible sur la mémoire de l'oppresseur. Les violences qui furent de l'autre côté des Alpes la conséquence des mesures arbitrairement décrétées par l'empereur contre le clergé italien sont assez peu connues. Le public, quand elles se produisirent, y demeura, il faut en convenir, assez indifférent; elles n'ont jamais été, que nous sachions, bien vivement reprochées à Napoléon. Peut-être cependant faut-il considérer comme un commencement de châtiment la nécessité où il s'est trouvé de recourir plus tard, pour expliquer sa conduite envers le pape, aux singulières contradic-

(1) Lettre de l'empereur au général Clarke, duc de Feltre, Bois-le-Duc, 7 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 33.

(2) Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, Middelburg, 11 mai 1810. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 342.

tions qui déparent les beaux mémoires de Sainte-Hélène. Quel que fût son mépris naturel de la vérité, quelle que fût sa confiance dans le dévouement, plus touchant, il est vrai, qu'éclairé, des honorables serviteurs qui le suivirent dans son exil, certes, pour peu qu'il les respectât, il a dû en coûter beaucoup à l'illustre prisonnier, qui sur d'autres sujets avait dicté à ses compagnons de captivité des pages d'histoire si nobles et si parfaitement véridiques, de les induire, à propos de ses rapports avec l'église romaine, dans des erreurs si palpables et si évidemment volontaires. Jamais aucun d'eux n'avait un seul instant songé à demander au grand homme qui faisait l'objet de leur culte enthousiaste de se disculper de quoi que ce soit au monde. Nous savons par les écrits de la plupart d'entre eux qu'ils admiraient particulièrement la façon dont il avait dirigé pendant son règne les affaires religieuses de son empire. Cependant c'est le ton de l'apologie, presque celui de la justification et de l'excuse, qui règne dans les six notes dictées à Sainte-Hélène à propos de l'ouvrage de l'abbé de Pradt, — excuses vagues, justifications pleines d'ambages, apologies déclamatoires et creuses qui font un fâcheux contraste avec d'autres chefs-d'œuvre de narration simple et ferme que nous devons à ce glorieux émule de César. Les reproches que les hommes de son entourage étaient hors d'état de hasarder, il entendait déjà la postérité les lui adresser tout bas dans le solennel silence que la solitude avait fait autour de lui. Par malheur, il a voulu agir avec elle comme nous l'avons vu agir avec les générations de son temps. Il a cherché à la tromper. Après avoir lu les lettres que nous venons de citer dans cette étude, comment admettre cette assertion de Napoléon, « qu'il n'avait eu que faire de demander la réforme des évêchés trop nombreux en Italie, parce que le concordat italien y avait pourvu (1), » et comment lui concéder « que la discussion avec le saint-siége soit restée purement temporelle jusqu'en 1811, et qu'elle ne devint spirituelle qu'à propos de la nomination des vicaires apostoliques dans les diocèses vacans en France (2)? »

Une autre affirmation non moins surprenante se lit également dans les mémoires de Napoléon. « Le fait est qu'il n'y a jamais eu, dit-il, plus de cinquante-trois prêtres retenus par suite des discussions avec Rome; ils l'ont été légitimement (3). » Sur ce point encore nous chargerons, selon notre constante habitude, Napoléon de se réfuter lui-même, et toujours par ses propres lettres, dont la copie authentique est sous nos yeux. Il est vrai que ces lettres n'ont pas été insérées à leur date dans la correspondance officielle

(1) Deuxième note. — *Mémoires de Napoléon*, t. IV, p. 197, édition de 1830.
(2) Troisième note. — *Mémoires de Napoléon*, t. IV, p. 209, édition de 1830.
(3) Sixième note. — *Mémoires de Napoléon*, t. IV, p. 242.

de Napoléon Ier; mais nous nous tenons pour assuré que les personnes qui n'ont pas jugé convenable de les publier, sans doute parce qu'elles montrent l'empereur autrement qu'il n'aurait aimé à être représenté devant la postérité (1), jugeront encore moins à propos de les démentir. Lorsque l'empereur écrivait ce chiffre si précis de cinquante-trois prêtres qui formait le total des ecclésiastiques *retenus* par suite des discussions avec Rome, il avait certainement oublié (cela s'oublie si aisément) que, sans compter ceux qui pouvaient avoir été *retenus* en vertu de ses ordres généraux, il avait de sa propre main prescrit d'en *retenir* en Italie seulement un nombre infiniment plus considérable, et c'est probablement en conséquence d'un pareil oubli moins explicable de leur part que ces ordres si nombreux et si impitoyables se trouvent omis par les éditeurs de sa correspondance officielle. Quoi qu'il en soit, voici ce qui s'est passé.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, ainsi que l'empereur lui-même l'avait au fond souhaité, afin d'avoir une occasion de leur *donner leur démission*, le plus grand nombre des évêques romains avait refusé le serment. « Le cardinal Vicenti, évêque de Sabine, vieillard de soixante-treize ans, écrivait M. Bigot de Préameneu le 10 juin 1810, presque aveugle, accablé d'infirmités, a donné sa démission. Les trois autres cardinaux, Joseph Doria, évêque de Frascati, Dugnami, évêque d'Albano, et Roverella, évêque de Palestrine, se présentent toujours comme les sujets les plus paisibles et les plus soumis en même temps qu'ils refusent l'acte de leur soumission... Quant au serment des évêques des états romains, je viens de recevoir une lettre du général Miollis qui m'annonce que les évêques de Nepi (Sincone), de Terracine (Mendelli), d'Aquapendente (Piezleoni), d'Amelia (Pinchetti), d'Orvieto (Lambruschini), de Terni (Benigni), de Lodi (Gazzoli), ce qui en porte le nombre à dix en comptant les évêques de Soligno, d'Assisi, de Nocera, dont j'ai fait mention dans mon rapport du 6 de ce mois, ont été dirigés sur Turin *sous escorte de gendarmes*, s'étant refusés à prêter le serment... Votre majesté m'avait donné des ordres pour qu'ils ne séjournassent pas à Alexandrie ni à Turin, et qu'ils fussent conduits à Bourg et dans de petites villes du département de l'Ain sans passer par Lyon... J'ai en même temps prévenu qu'il pouvait chaque jour en arriver d'autres (2). »

Il en arriva en effet beaucoup d'autres, car dans les états romains seulement le nombre des évêques qui refusèrent le serment s'éleva

(1) Voyez la préface au seizième volume de la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(2) Lettre de M. Bigot de Préameneu à l'empereur, juin 1810.

bientôt à dix-neuf; mais les évêques risquaient de recevoir leur démission pour d'autres raisons que le refus de serment. « Qu'est-ce que l'évêché de Fiesole, dont l'évêque est un membre dangereux? écrit l'empereur à M. Bigot le 18 juin 1810. Ne serait-il pas possible de supprimer cet évêché (1)? » Tous ces évêques à qui on avait enlevé leurs palais et leurs traitemens, dont on avait, suivant la recommandation expresse de l'empereur, saisi les biens patrimoniaux, erraient par les chemins avec leur escorte de gendarmes, sans avoir, ce sont les propres expressions de M. Bigot de Préameneu, l'argent et les vêtemens nécessaires pour continuer leur route (2). Les évêques n'avaient pas été les seuls à refuser le serment. Beaucoup de chanoines, un grand nombre de curés de paroisses, avaient suivi leur exemple. Que faire de tous ces ecclésiastiques? L'empereur écrit sans hésiter « qu'il faut diriger la plupart de ces évêques et les chanoines sur Pignerol, et prévenir le prince Borghèse pour qu'il prescrive les mesures de surveillance nécessaires à l'égard de ces *individus* (3). » Cependant les rigueurs exercées contre leurs supérieurs, loin de calmer les simples curés de paroisse, les avaient plutôt portés à la résistance. La colère de l'empereur s'allume alors contre les plus humbles desservans des plus modestes localités. Il les bannit par bandes. « Donnez ordre au préfet du département du Taro de choisir cinquante prêtres les plus mauvais qui sont à Parme et cinquante des plus mauvais de Plaisance... Ces prêtres doivent être embarqués pour la Corse (4). » — « Quant aux prêtres Boni, Ascensi et Toni, qui n'ont pas prêté serment, écrit-il plus tard, le 17 février 1811, dirigez-les sur Toulon, et là seulement vous leur ferez signifier qu'ils vont en Corse. Vous donnerez des ordres pour leur embarquement (5). » Le 2 mars, il reprend la plume pour commander de nouvelles arrestations, et c'est par des chiffres ronds qu'il procède, en prenant soin de les augmenter toujours. « Je désire que cent autres prêtres des plus mauvais soient dirigés de Parme et de Plaisance sur la Spezzia et de là embarqués pour la Corse. Faites part de ces mesures au ministre de la police, et envoyez en Corse les fonds nécessaires.

(1) Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 18 juin 1810. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(2) Rapport de M. Bigot de Préameneu à l'empereur, qui ordonne à son ministre de couvrir leurs dépenses avec le budget du ministère des cultes, juin 1810.

(3) Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 26 juin 1810. — Cette lettre n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(4) Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 3 février 1811. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

(5) Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 17 février 1811. — Cette lettre n'a pas été insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

Écrivez au consul Morand pour que tous ces prêtres soient débarqués à Bastia et réunis tous sur un seul point (1). » En ne prenant que les arrestations qu'il avait daigné ordonner de sa propre main, en nous renfermant dans la seule Italie, et sans mentionner celles probablement plus nombreuses qui là et ailleurs ont pu être décrétées par les autorités locales et que Napoléon n'aura eu qu'à approuver sans les décréter lui-même, nous voilà bien loin déjà de ce chiffre de cinquante-trois prêtres si arbitrairement consigné dans les mémoires de Sainte-Hélène.

En résumé, à parler uniquement des affaires religieuses de l'Italie, qui ont fait l'objet de la présente étude et dont l'empereur se trouvait avoir assumé la haute direction depuis la promulgation du sénatus-consulte du 17 février 1810, voici à quels résultats pour ainsi dire matériels il était arrivé. Il y avait treize cardinaux italiens dépouillés des insignes de leurs dignités qui étaient retenus dans quelques-unes de nos villes de province, sous la surveillance immédiate de la police impériale. Dix-neuf évêques des états romains avaient été expédiés de Rome en France sous escorte de gendarmes pour y vivre dans les mêmes conditions. De semblables mesures avaient atteint une foule de chanoines et de grands-vicaires dont le nombre est difficile à fixer, et plus de deux cents prêtres avaient été déportés en Corse. Tel est au bout d'une seule année, et fourni par lui-même, le bilan exact de l'immixtion du chef de l'empire dans le gouvernement de l'église d'Italie. Prochainement nous allons le voir mettre également la main aux affaires de l'église de France, et, là comme de l'autre côté des monts, les mêmes causes produiront immédiatement les mêmes effets. La scène seule sera déplacée. La logique des choses dominera encore les événemens; quant à l'homme, il ne sera nullement changé. Rien ne pouvait en effet le modifier, pas même l'échec qu'il venait d'essuyer. Après avoir débuté à Paris comme à Rome avec une espèce de modération relative, nous le surprendrons s'armant vite de ruses, recourant à ses moyens favoris de captation, puis, quand la ruse et la captation ont échoué, revenant plus vite encore, par une sorte de pente inévitable, aux violences contre les personnes.

D'HAUSSONVILLE.

(1) Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, 2 mars 1811. — Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

# LA

# SITUATION PHILOSOPHIQUE

## EN FRANCE

*Rapport de M. Félix Ravaisson sur la Philosophie en France au dix-neuvième siècle*, 1868.

M. Ravaisson n'est pas un de ces écrivains qui fatiguent le public de leur incessante activité. Après avoir entrepris sur Aristote, presque au sortir du collége, un travail de premier ordre qui serait un grand livre, s'il était achevé, il est rentré dans un repos que ne semblaient comporter ni l'âge de l'auteur ni la nature d'un esprit aussi curieux des choses de la pensée. Était-ce le recueillement d'un penseur qui médite et ne produit que quand il a trouvé satisfaction dans la pleine possession de la vérité? était-ce simplement la distraction d'un esprit épuisé par un grand effort de précoce maturité? était-ce plutôt l'indifférence philosophique d'une intelligence pénétrante qui a compris de bonne heure que le fond des choses est un abîme insondable? On pouvait tout croire d'un silence aussi obstiné. En voyant M. Ravaisson si désintéressé, au moins en apparence, des querelles des écoles, si heureux de vivre dans le commerce de ces arts innocens qui charment plus le goût et l'imagination qu'ils n'occupent la pensée et n'agitent l'âme, il était naturel de craindre que cette nature d'élite, après un moment de haute et profonde intuition métaphysique, ne fût retournée à ses plaisirs d'artiste, justifiant en quelque façon le mot prêté à Victor Cousin sur les « convictions esthétiques » très arrêtées de son ancien secrétaire. Le public en était là de ses conjectures, quand la nécessité de répondre à l'appel d'un ministre qui n'a jamais connu la méditation oisive vint mettre un terme à ce silence de vingt-cinq ans, à peine interrompu par quelques rapports officiels et quelques

lectures académiques où l'art avait une plus grande part que la philosophie pure.

Quelque jugement que la critique porte sur ce rapport (1), elle ne pourra dire que M. Ravaisson a oublié la métaphysique dans cette longue période d'apparente oisiveté. C'est bien la même pensée, profondément fixe, qui fut l'idée-mère de son premier travail, et qui se retrouve ici dans toute la force d'un esprit méditatif, dans toute la maturité d'une science consommée. Ce compte-rendu des œuvres de la philosophie française au XIXe siècle est un véritable livre digne d'occuper une place considérable dans l'histoire de la pensée contemporaine par la hauteur de la critique et la fermeté magistrale de la conclusion. On ne peut reprocher à l'auteur de n'avoir point réalisé le programme d'une histoire vivante de la pensée contemporaine, puisqu'il ne s'est proposé qu'un compte-rendu des travaux plus ou moins importans qui ont rempli cette première période de notre siècle; mais la lecture de ce rapport laisse apercevoir des lacunes qui, peut-être inévitables dans le cadre que l'auteur s'est proposé, n'en sont pas moins de nature à frapper l'attention de tous ceux qui sont au courant de notre histoire philosophique. Ainsi, à voir comment M. Ravaisson parle de Victor Cousin, de ses travaux, de ses idées et de son école, qui se douterait du rôle extraordinaire, unique, joué par le chef de l'éclectisme dans l'enfantement et le développement de la philosophie contemporaine? M. Ravaisson peut répondre qu'il n'a dû tenir compte que du contingent d'idées apporté par chaque penseur dans la masse des théories plus ou moins originales et personnelles qui font la substance de la philosophie française au XIXe siècle, et que ce n'est pas sa faute, s'il n'a pas trouvé chez le maître une doctrine plus riche, plus forte, plus systématique. Toujours est-il que Victor Cousin n'est point apprécié à sa juste valeur dans ce compte-rendu, et que, si M. Ravaisson eût fait un tableau vivant au lieu d'une savante analyse, il eût autrement parlé d'un homme qui a été l'âme du plus grand mouvement philosophique, du plus grand travail historique de notre temps et de notre pays.

Même en s'en tenant au programme adopté par M. Ravaisson, on pourrait y trouver des lacunes et des défauts de proportion. Sans aller jusqu'à analyser les ouvrages dont il a parlé, il aurait pu peut-être en donner un résumé plus substantiel, plus complet, mieux proportionné à l'importance de l'entreprise philosophique dont ils contiennent le développement. L'auteur, qui se montre toujours aimable et sympathique pour les savans, semble un peu froid et sec pour les philosophes proprement dits. Spiritualiste dé-

(1) Voyez dans la *Revue des Cours publics* du 16 mai un article aussi bien pensé que bien écrit de M. Beaussire sur le rapport de M. Ravaisson.

cidé, c'est pour les plus grands adversaires du spiritualisme qu'il réserve les grâces et les interprétations bienveillantes de sa critique. C'est ainsi qu'il fait un spiritualiste un peu contre nature d'Auguste Comte, dont il expose et explique d'ailleurs la doctrine avec une haute impartialité. C'est ainsi qu'il montre comment des savans qui n'ont nul goût pour la métaphysique, comme M. Claude Bernard, ou qui affichent hautement la prétention de ramener les phénomènes de la vie morale aux principes de la physiologie, comme M. Vulpian, travaillent néanmoins, avec ou sans la conscience de leur œuvre, pour le compte du spiritualisme en mettant en lumière un certain nombre de faits décisifs pour la doctrine qui leur est le moins sympathique. Après les savans, les philosophes à qui M. Ravaisson témoigne le plus d'intérêt sont les philosophes étrangers à l'école éclectique : c'est Pierre Leroux, Jean Reynaud, Lamennais, Charles Renouvier, ces deux derniers surtout, auxquels il a consacré une analyse vraiment en rapport avec l'étendue de leurs ouvrages. Les philosophes de l'école théologique, comme le père Gratry, sont cités avec un goût assez marqué pour leur manière de philosopher. Mais des philosophes éclectiques qui se rattachent plus ou moins à Victor Cousin, il n'en est peut-être pas un que M. Ravaisson ait traité selon l'importance de sa doctrine ou l'étendue de ses travaux. Ni Jouffroy, ni Damiron, ni Garnier, ni Saisset, parmi les morts, ni MM. de Rémusat, Barthélemy Saint-Hilaire, Franck, Jules Simon, Lévêque, Bouillet, Lemoine, Janet, Caro, n'ont dans cette revue la place qu'ils méritent. M. Ravaisson, qui cite des ouvrages à peu près inconnus de penseurs anonymes, fait à peine mention d'une publication de l'importance du *Dictionnaire des sciences philosophiques*, œuvre de tant de collaborateurs savans et distingués réunis sous l'intelligente et énergique direction de M. Franck. L'auteur de *la Métaphysique et la Science* n'a point à se plaindre de la place qui lui est faite dans ce rapport. Peut-être pourrait-il trouver qu'en insistant avec raison sur le point capital de sa doctrine, la distinction de l'être parfait et de l'être infini, l'éminent critique n'a point assez fait voir sur quelle analyse reposait cette distinction. En tout cas, l'auteur et tous ceux qui en France prennent au sérieux la pensée allemande sauront gré à M. Ravaisson d'avoir fait justice de cette étrange méprise d'un écrivain de l'école théologique qui fait de Hegel et de ses admirateurs français ou allemands les Gorgias et les Protagoras de la sophistique contemporaine. Enfin, si un esprit comme M. Ravaisson n'a de préférence que pour la vérité de la doctrine et la valeur de la pensée, on peut parfois lui demander pourquoi un philosophe de la force de M. Cournot tient une place si modeste dans un compte-rendu où l'auteur anonyme des livres connus sous le nom de *Strada* occupe

relativement un assez grand espace, et comment un écrivain critique comme M. Auguste Laugel n'y est même pas nommé.

Sans nous engager, à la suite de l'auteur du rapport, dans le compte-rendu des œuvres de la philosophie contemporaine, nous voudrions entrer dans le vif de la situation philosophique, en étudier les origines, en décrire l'état de crise, et enfin montrer quelle raison il peut y avoir d'espérer que la philosophie en sortira par une entente définitive avec la science positive, sans qu'il lui en coûte aucun sacrifice regrettable pour la dignité de l'esprit humain.

## I.

Nous n'avons pas vu naître la philosophie du XIXe siècle en France. Nous n'avons point assisté à ces entretiens profonds où, dans un petit cercle d'amis, M. Maine de Biran laissait deviner, à travers une parole timide et embarrassée, les idées lentement élaborées qui devaient faire la substance la plus solide du spiritualisme nouveau. Nous n'avons point entendu ces faciles et charmantes leçons où Laromiguière expliquait à un nombreux auditoire comment et pourquoi il se séparait du maître dont la doctrine avait été jusque-là entièrement dominante dans l'enseignement public aussi bien que dans le monde savant. Nous n'avons point entendu la parole plus forte, plus austère de Royer-Collard enseignant le sage spiritualisme écossais à un petit nombre d'auditeurs, dans une dialectique serrée et sévère que n'avait connue aucun philosophe de cette école, ni l'ingénieux Adam Smith, ni le judicieux Reid, ni l'aimable Dugald-Stewart. Nous n'avons pu recueillir que les échos des premières et brillantes improvisations du jeune professeur qui conquit tout d'abord la jeunesse enthousiaste de la restauration; mais il nous fut facile de comprendre, dès notre arrivée à Paris, qu'un autre esprit que l'esprit de Condillac, d'Helvétius, de Voltaire, avait commencé à souffler sur la littérature aussi bien que sur la société nouvelle. La réaction spiritualiste, qui a eu surtout pour organes les maîtres dont il vient d'être question, n'est pas née au sein d'une école, ni dans le cabinet d'un philosophe, ni dans une petite société de penseurs; elle a jailli tout à coup avec force, avec éclat, d'un sentiment puissant et général dont Chateaubriand, Mme de Staël, Benjamin Constant eux-mêmes n'ont été que les grands interprètes dans le monde de la littérature, avant que se fît entendre la parole des maîtres en doctrine.

Aujourd'hui, pour diverses causes que nous aurons à dire plus loin, c'est le matérialisme qui semble la doctrine nouvelle, et qui, comme tel, jouit d'une certaine faveur dans le monde de la jeune et libre pensée. C'était le contraire alors. Le matérialisme paraissait

suranné, et le spiritualisme semblait devoir être la philosophie du présent et de l'avenir. On était las d'entendre répéter, développer, commenter sous toutes les formes une doctrine qui, par son ingénieux système de transformations, simplifiait la nature humaine au point de réduire à la pure sensation la pensée, la volonté, l'amour, le sentiment, tout ce qui élève l'homme au-dessus de la bête. On se précipitait dans la doctrine nouvelle qui promettait de relever l'homme, de lui rendre sa sainte croyance aux plus hautes vérités de l'ordre moral, sans lui demander la moindre concession aux préjugés du passé. Car il est bon de faire remarquer que ce spiritualisme avait une confiance, naïve si l'on veut, mais admirable dans la science, avec laquelle il entendait rester en relation étroite et suivie, qu'il ne comptait pour son triomphe que sur l'observation, l'analyse, la démonstration logique, en un mot, sur l'emploi des méthodes scientifiques les plus sévères. Ce n'est pas lui qui aurait songé à invoquer tantôt la tradition, tantôt le sens commun, tantôt un intérêt moral ou social, à défaut de faits ou d'argumens. Il suffit de lire Maine de Biran, Jouffroy, Victor Cousin lui-même, dans ses jours de fière indépendance, pour se convaincre que le spiritualisme nouveau voulait s'ouvrir une voie toute scientifique sans se soucier beaucoup de la tradition, même de la tradition ayant pour maîtres Platon, Descartes et Leibniz. Tout entière à la discussion logique avec Royer-Collard, ou à l'analyse psychologique avec Maine de Biran et Jouffroy, cette philosophie n'avait guère plus souci du passé que la philosophie du siècle précédent : même confiance dans la raison, même ardeur d'initiative personnelle, même amour de la vérité et de la science pour elles-mêmes, sans préoccupation étrangère d'aucune espèce. On écrivait *Comment les dogmes finissent* avec une parfaite sécurité. On eût écrit (plusieurs l'ont fait) avec une sécurité égale comment les dogmes commencent, car on ne doutait pas plus de la puissance de la raison pour rétablir la vérité spiritualiste dans la conscience de l'homme que de l'impuissance des religions à l'y maintenir.

Que serait devenu ce mouvement philosophique, s'il eût suivi son cours régulier et naturel? eût-il engendré une grande et forte doctrine, un spiritualisme capable de conquérir le monde de la libre pensée et surtout le monde de la science? En suivant en droite ligne la voie ouverte par un Maine de Biran et éclairée par un Jouffroy, n'y avait-il pas lieu d'espérer une telle révélation psychologique que tous les esprits sérieux eussent été définitivement conquis et attachés à la doctrine si suspecte aujourd'hui aux esprits positifs? Il serait difficile de le conjecturer. Nous n'hésitons pas à penser qu'aucune direction ne pouvait valoir pour la nouvelle philosophie celle qu'elle prit tout à coup sous la pression de certaines

causes générales et personnelles dont nous allons parler. Ce qui est certain, c'est qu'elle changea brusquement d'objet et de méthode.

Si la philosophie française du XIXe siècle eut la psychologie pour berceau, elle eut bientôt pour théâtre l'histoire universelle de la pensée humaine. Le spiritualisme nouveau, dont Maine de Biran, Laromiguière, Royer-Collard, peuvent être considérés à des titres divers comme les promoteurs, ne tarda pas, sous l'énergique impulsion de Victor Cousin, à entrer dans la voie historique, où il devait prendre des proportions que ses premiers maîtres n'avaient pu soupçonner. Le jeune et ardent professeur fit d'abord, à l'exemple de ses maîtres, de la doctrine pure; il en fit, comme il a fait toute chose, avec éloquence et passion, depuis 1816 jusqu'en 1820, opposant la doctrine de la raison pure à la philosophie de la sensation, et la morale du devoir à celle de l'intérêt ou du sentiment. Quand plus tard il engagea la philosophie française dans le mouvement historique, en traduisant ou en faisant traduire les plus grands monumens de la philosophie ancienne, en provoquant et en inspirant toute cette belle série d'études historiques dont M. Ravaisson a reproduit la liste, il ne fit qu'obéir en cela au génie même de son époque, et suivre une voie où la science allemande l'avait déjà précédé. Si Victor Cousin n'eût pas vécu, il est possible que le mouvement des études historiques, en ce qui concerne la philosophie, n'eût été ni si rapide ni si brillant; il est certain néanmoins que l'histoire de la philosophie eût eu son moment tôt ou tard, grâce à l'esprit qui commençait à s'emparer de toutes les branches de la littérature. A vrai dire, Victor Cousin n'a pas plus créé le mouvement historique que le mouvement spiritualiste, qui ont fait le caractère propre de la philosophie française de notre siècle comparée à celle du siècle précédent; mais il mit au service de cette double tendance de telles facultés d'action, de parole et de style, qu'il a pu paraître créateur là où il n'a été qu'un incomparable organe.

Jouffroy nous disait un jour, en convenant des lacunes de l'enseignement philosophique du maître : « On pourra juger diversement sa doctrine; nul ne contestera son œuvre de moteur et d'inspirateur. » Et, développant cette thèse avec cette hauteur et cette sérénité d'esprit qui lui étaient propres, il la résumait dans une formule métaphysique que nous n'avons point oubliée : « celui-là est une cause. » C'est en effet à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger l'œuvre de cet homme vraiment extraordinaire. L'action dans le champ de la pensée, telle fut sa vocation propre, sa constante mission, depuis sa jeunesse jusqu'à sa mort. Dès le collége, ses amis et ses compagnons l'affirment, il sent le besoin d'agir par la parole et par la direction. A l'École normale, il est déjà maître, n'étant encore qu'élève; il y annonce toutes les grandes

facultés d'initiative et d'expression qu'il va prochainement déployer sur le théâtre de l'enseignement public. L'action partout et toujours, c'est-à-dire la parole toujours prête, tantôt grave et même solennelle dans la chaire de faculté, tantôt étincelante de verve et d'originalité dans la discussion du doctorat, dans la conversation de salon ou de cabinet. On a dit, dans une intention peu bienveillante, que la vie de Victor Cousin n'a été qu'un rôle, et qu'il était toujours en scène, même dans son cabinet, en face de ses plus modestes élèves ou de ses plus intimes amis. C'est précisément ce qui en fait l'ouvrier par excellence de son œuvre. S'il eût été un penseur plus méditatif, un savant plus patient, il eût fait des œuvres de doctrine ou d'histoire plus suivies, plus complètes; il eût eu une plus belle place dans les comptes-rendus des études philosophiques, tels que M. Ravaisson sait les faire. Il n'eût pas à ce point secoué les esprits et entraîné les volontés, il n'eût point propagé partout sur son passage la lumière et surtout le mouvement. Qu'eussent fait de semblable l'aimable Laromiguière, le grave Royer-Collard, le profond Maine de Biran, dans un pays où l'initiative individuelle est si rare et l'entraînement si nécessaire? M. Ravaisson, qui n'a pas connu cette passion d'agir et de communiquer, aurait dû en mieux reconnaître les merveilleux effets chez le père de la philosophie éclectique.

Oui, c'était une « cause » que cet esprit qui ne s'est jamais reposé, et qui s'est éteint dans un dernier effort : cause d'impulsion directe, d'action forte et vive, de direction impérieuse, qui ne laissait pas toujours leur liberté d'allures, leur originalité de pensée à ceux qu'elle inspirait et qu'elle guidait. Victor Cousin était de la famille des Bossuet plutôt que de celle des Fénelon dans l'art de gouverner les esprits. Avec toutes les grâces de son esprit et toutes les séductions de sa parole, il savait entraîner et soumettre plutôt qu'attirer et retenir, oubliant ou n'ayant jamais bien compris que l'attrait, dans l'empire des esprits, est la plus grande force de direction et le plus sûr moyen de gouvernement. Fénelon en fut un exemple décisif. Quand il avait fait sentir à une âme humaine le charme de sa douce et pénétrante action, il la possédait tout entière et pour toujours. Si donc nous voulions exprimer notre pensée sur ce point, comme Jouffroy, par une formule métaphysique, nous dirions que Victor Cousin fut, dans son gouvernement des esprits, une cause *motrice* d'une constante et laborieuse impulsion plutôt qu'une cause *finale* mouvant toute chose sans sortir de son repos, par l'attrait du vrai, du beau et du bien.

Telle était l'ardeur de Victor Cousin, lorsqu'il engagea la philosophie française dans les voies de l'histoire, qu'il ne vit d'abord que des conquêtes à faire pour la science dans ce vaste champ ouvert

par lui à l'activité des esprits. Où le mènerait cette grande aventure de la pensée philosophique lancée sur l'océan des systèmes après les tranquilles douceurs d'un voyage un peu monotone dans les régions de la philosophie écossaise? Qu'allait devenir la philosophie nouvelle, le sage et psychologique spiritualisme des Reid et des Royer-Collard, sur cette grande mer, n'ayant pour boussole que la trace du voyageur enthousiaste qui l'entraînait sur ses pas? Victor Cousin ne s'en inquiéta pas dans ce premier moment de jeunesse et de confiance où ni lui ni ceux qui l'entouraient ne doutaient de l'avenir. Comment aurait-il craint l'histoire des systèmes quand la philosophie allemande ne lui faisait pas peur? « Ce système est le vrai, » avait-il dit des conclusions de Schelling et de Hegel, ne faisant de réserve que pour la méthode. Seulement, afin de pouvoir se reconnaître, lui et ses compagnons de voyage, dans ce vaste pays des idées, il ramena, après une analyse un peu superficielle et entièrement psychologique, toutes les doctrines du passé à quatre systèmes: sensualisme, idéalisme, scepticisme et mysticisme. Comme il n'avait alors que de l'admiration pour ce grand développement historique de l'esprit humain, il se hâta de convertir le fait en loi, et proclama que la philosophie, étant identique à son histoire, ne pouvait avoir une loi différente, et était vouée à jamais à l'évolution fatale des quatre systèmes, se contredisant toujours, mais se limitant et se modérant par cela même de manière à maintenir l'équilibre, sinon l'harmonie de la pensée humaine. Tout au plus essayait-il, au moyen d'une méthode qui varia plusieurs fois, de faire un choix entre ces systèmes, tantôt les déclarant faux dans la partie négative et vrais dans la partie positive, tantôt appliquant la règle contraire, tantôt enfin se résignant, comme en désespoir de cause, à les citer tous devant le tribunal du sens commun.

Cette direction de la philosophie dont Victor Cousin, nous l'avons dit, était encore plus l'organe que la cause eut pour double effet de rendre toute liberté aux intelligences qui n'avaient guère connu en France jusque-là que la discipline exclusive de telle ou telle école, et de substituer à la poursuite de la vérité dogmatique la recherche de l'érudition historique. Non-seulement le goût de la méditation personnelle se perdit, mais l'érudition pesa d'un tel poids sur la pensée qu'elle l'accabla et la rendit moins capable tout à la fois d'initiative dogmatique et même d'initiative critique. On ne vit plus alors cette anarchie féconde qu'engendrent la création simultanée et la lutte opiniâtre d'un certain nombre de doctrines originales et puissantes, on vit une autre anarchie, produit de l'indifférence et de la faiblesse de l'esprit philosophique. Au début de ce mouvement, l'enthousiasme suppléait la foi. Bientôt l'enthousiasme fit place à une froide, mais persévérante curiosité : c'est le moment où la philo-

sophie française voyage avec son illustre guide d'un pays à l'autre, d'une époque à l'autre, passant des Écossais à Kant, de celui-ci à la nouvelle philosophie de l'unité, remontant avec lui à la philosophie grecque, à Platon, à Aristote, à Plotin, pour finir par Descartes et Leibniz, mais toujours avec plus de curiosité que de foi véritable.

## II.

Ici un nouveau mouvement va se produire dans l'histoire de la pensée francaise, mouvement dont Victor Cousin sera encore le puissant organe. Si une certaine discipline succède après 1830 à l'anarchie féconde créée par le premier élan d'expansion historique, cela ne tient pas uniquement, comme on l'a dit, à l'absorbante personnalité de Victor Cousin. Ce ne fut pas seulement l'Université, dont l'enseignement philosophique l'eut pour administrateur, qui sentit le besoin d'une direction dogmatique, ce fut la société française elle-même qui, sous l'influence de causes diverses, religieuses et sociales, commença de chercher dans la philosophie une règle pour sa conscience plutôt qu'une satisfaction à sa curiosité scientifique. Il est certain que la nécessité d'une doctrine bien arrêtée pour l'enseignement philosophique, dont la direction était confiée à Victor Cousin, fut pour beaucoup dans l'évolution qui remplaça la libre investigation des systèmes par la forte discipline du spiritualisme. Il n'en est pas moins vrai qu'il n'eût pas imposé cette évolution à la pensée française, si celle-ci n'y eût été préparée par des préoccupations morales et politiques. Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque le retour au spiritualisme se fait alors remarquer dans un monde philosophique non moins indépendant de la direction éclectique que de l'autorité religieuse. Le mouvement en ce sens s'accomplit sur toute la ligne en France. Le spiritualisme, qui devient le mot d'ordre de l'école éclectique, devient, sous la même pression des circonstances sociales, le lieu-commun du public qui s'intéresse à cet ordre de questions. Et ce phénomène apparaît bien avant la révolution de 1848, qui précipita les esprits et les âmes vers le spiritualisme religieux.

Quoi qu'il en soit, le spiritualisme est devenu la seule doctrine de l'école éclectique, non plus le spiritualisme tout psychologique des Écossais, de Maine de Biran, de Royer-Collard, de Jouffroy, mais le spiritualisme tout métaphysique des Platon, des Descartes et des Leibniz. Chose singulière, cette doctrine, qui n'avait pas même de nom dans la célèbre classification des systèmes, resta en définitive la philosophie à laquelle l'école éclectique attacha de plus en plus fortement sa destinée. Ce fut plus qu'une direction, ce fut une discipline dont le XVII^e siècle lui-même (en laissant Spinoza dans son

isolement) n'offrirait pas un exemple aussi parfait. Ce spiritualisme, qui dans le principe se trouvait confondu avec l'idéalisme, l'un des quatre systèmes nommés, en fut tellement distingué qu'il finit par en être séparé tout à fait, si bien que celui-ci devint plus suspect même que la philosophie de la sensation, pour peu qu'il parût tourner soit au panthéisme, soit à l'idéalisme critique. Ni Locke ni même Condillac n'inspirèrent autant de défiance avec leur doctrine, bien plus radicalement contraire au fond au spiritualisme, mais plus réservée sur les hautes questions métaphysiques, que certaines doctrines idéalistes d'un caractère plus élevé. Voilà donc la philosophie française, sauf certaines écoles de savans dont nous aurons à parler tout à l'heure, qui s'est fixée dans la doctrine spiritualiste, tout en poursuivant ses études historiques, et par parenthèse elle en est tellement possédée qu'elle n'apporte plus ni dans son analyse ni dans sa critique des systèmes anciens ou modernes une entière liberté d'esprit. Le spiritualisme est devenu son idée fixe, son *criterium* unique d'examen, le centre où elle se place pour tout voir et tout juger. Le sentiment spiritualiste est si pressant alors que la philosophie ne prend pas le temps de se faire une doctrine; elle la reçoit toute faite ou à peu près des mains de Platon, de Descartes, de Leibniz, sans même essayer de la renouveler et de la mettre ainsi en état de répondre aux exigences de la science moderne. Tandis que la science pousse toujours la pensée en avant par ses découvertes, ses théories, ses hypothèses, se confiant en sa force, et ne cherchant que la vérité en toute question, le spiritualisme retient sans cesse la pensée au nom de la morale et de la société, appelant à son secours tous les auxiliaires possibles contre les hardiesses d'une philosophie malsaine qu'il voit partout déborder, dans la science comme dans la société. Sous l'énergique direction et l'éloquente prédication de Victor Cousin, le spiritualisme cessa d'être une thèse philosophique comme les autres grands systèmes, il cessa même d'être une doctrine, la plus vraie et la plus vitale de toutes; il devint une cause. L'école spiritualiste prit les allures d'un parti; elle oublia trop que le spiritualisme n'est une vérité philosophique qu'à la condition d'être démontré par la science et défendu par la seule raison. Elle chercha des alliés dans le camp de la théologie, et ne craignit pas de faire campagne avec elle contre l'ennemi commun; elle alla jusqu'à interdire à la libre pensée la critique même la plus sérieuse du dogme et de l'histoire d'une religion avec laquelle elle croyait se rencontrer dans un intérêt sacré et capital. Servir le spiritualisme avant tout, le servir au prix même de sa liberté d'examen en ce qui touchait les questions religieuses, telle fut la devise de Victor Cousin, surtout dans les derniers temps de sa carrière philosophique.

Il ne faut rien exagérer. Si puissante que fût la personnalité de Victor Cousin, elle n'alla point jusqu'à absorber toute la pensée philosophique de l'école. Sans parler des libres penseurs, tout à fait étrangers ou simplement dissidens, qui ont été ou sont spiritualistes à leur façon, et que le maître n'eût point comptés parmi les siens, il eut jusqu'au dernier moment nombre de compagnons et d'élèves qui, tout en relevant de son école, ont conservé une indépendance d'esprit véritable sous les formes du respect et de l'amitié. Les lecteurs de la *Revue* en ont eu souvent des preuves aussi intéressantes que décisives. Il n'en est pas moins vrai que le spiritualisme de l'école, ayant contracté sous la pression des circonstances et sous l'autorité de son chef quelque chose de l'intolérance de ses nouveaux alliés, n'encourageait pas cette liberté d'allures incompatible avec une telle discipline. Les exigences de la raison, les nécessités de la logique, les révélations de la science positive, étaient prises en faible considération devant l'unité nécessaire à une doctrine de salut public. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore la question de doctrine domine toutes les autres dans le monde philosophique où règne le spiritualisme de l'école.

En face de ce spiritualisme, qui, par l'éloquence de la parole, le concours de la théologie chrétienne, la propagation de l'enseignement classique, est devenu une sorte d'institution sociale, se posent la libre pensée et la science pure, représentées par un certain nombre d'écoles bien connues, qui pour des raisons diverses ne veulent pas entendre parler d'une telle philosophie. L'école matérialiste n'en veut point, parce qu'elle arrive à des conclusions contraires; l'école positiviste n'en veut point, parce qu'elle se renferme dans le domaine de l'expérience; l'école critique n'en veut pas davantage, parce qu'elle repousse toute espèce de dogmatisme, spiritualiste ou matérialiste. Il est vrai que toutes ces écoles, si considérables qu'elles soient par le nombre de leurs adeptes, ne forment qu'une minime fraction du monde savant; mais que pense celui-ci sur les questions métaphysiques? La plupart y sont très indifférens. Beaucoup ont leur opinion faite d'instinct plutôt que de théorie et pensent tout bas ce que les matérialistes et les positivistes disent tout haut. Quelques-uns s'en tiennent là-dessus à la foi de leurs pères et croient au spiritualisme absolument comme ils croient aux mystères et aux miracles, sans avoir la moindre envie d'y regarder. C'est ce qui fait que, dans tout le monde savant, c'est à peine si l'on peut compter un petit nombre de croyans qui prennent au sérieux les démonstrations de la philosophie spiritualiste. Aussi ne pouvons-nous nous empêcher de conserver des doutes sur l'état réel des esprits, quand nous entendons affirmer que le spiritualisme gagne dans les régions de la science positive. Il est exact de dire

que les professeurs de matérialisme y sont encore en minorité; mais croire que l'esprit spiritualiste est l'esprit qui domine dans ce monde-là, c'est se faire une grande illusion.

La vérité est que le divorce paraît aussi complet que jamais entre le spiritualisme et la science par quelque côté qu'on y regarde, par les principes, par les méthodes, par les habitudes d'esprit. Ce sont les deux pôles opposés de la pensée, ce sont deux mondes où l'on parle un langage absolument différent. S'il y a des philosophes spiritualistes d'un optimisme assez naïf pour en douter, c'est qu'ils n'ont jamais sérieusement causé avec des savans. La plupart de ceux-ci ne se gênent guère pour faire profession de dédain envers toute espèce de métaphysique. En est-il quelques-uns que la politesse et la bienveillance rendent réservés? Il est facile de voir percer le doute sous leurs protestations d'estime et de sympathie. Dans ce monde-là, on ne parle que de matière, on ne connaît que des forces, on réduit à peu près tous les progrès de la civilisation aux conquêtes de l'industrie. On n'y a guère d'autre morale et d'autre politique que l'économie politique pure. Si l'on y fait des rêves de bonheur pour les sociétés humaines, c'est sur l'accroissement du bien-être général que l'on compte pour les réaliser. Beaucoup produire, beaucoup consommer, voilà le mot de la destinée humaine et le vrai *criterium* de la prospérité des nations. La liberté scientifique et la liberté économique sont les seules auxquelles on tienne essentiellement, parce que les progrès de la science positive et de l'industrie ne sont pas possibles sans elles. Quant aux querelles de la théologie et de la métaphysique, on ne s'y intéresse guère, et si, sous prétexte d'ordre public, l'état interdit aux libres penseurs de s'occuper des questions religieuses, le monde savant s'en émeut médiocrement. Pourquoi s'enflammerait-il pour une liberté dont il ne fait point usage lui-même?

Dans le monde spiritualiste, vaste et nombreux aussi, les choses se passent tout autrement. Nous entendons le spiritualisme sincère, celui qui prend au sérieux dans la pratique comme dans la théorie tous les mots dont se compose le vocabulaire de la doctrine, esprit, âme, liberté, conscience, loi morale, personnalité et providence divines, immortalité, vie future. Il n'est peut-être pas inutile en effet de faire remarquer que le monde spiritualiste, dans les jours où nous vivons, est singulièrement grossi par une foule d'âmes mercenaires et d'esprits habiles qui se servent du spiritualisme, comme d'autres se servent de la religion, pour faire leurs affaires ici-bas. En retranchant ces indignes de la noble et grande société à laquelle ils n'appartiennent pas, on ne peut, quelque libre penseur qu'on soit, entrer en commerce avec cette société sans ressentir pour elle du respect et même de la sympathie. On y trouve sans

doute un esprit étroit, ombrageux, défiant de la raison et de la science, s'inquiétant à tout propos des théories et des hypothèses nouvelles, craignant pour sa psychologie les expériences et les observations des physiologistes sur les rapports du physique et du moral, redoutant pour sa théologie les théories naissantes sur la génération spontanée, sur l'unité des forces de la nature, sur l'explication des espèces vivantes par la sélection naturelle, sur le dynamisme universel. Là en effet toute idée nouvelle est suspecte, toute expérience fait peur. La nature, avant d'être connue, avait été conçue et arrangée de façon à se prêter à tel ou tel dogme sur la création et la Providence qui fait partie des principes élémentaires du spiritualisme. Voici que la science positive est en train, avec ses observations, ses expériences et ses hypothèses, de substituer à ce vieux *cosmos* un *cosmos* nouveau, où il semble que la création ne soit plus nécessaire, et où la Providence se voit menacée de perdre quelques-uns de ses attributs. Tout cet attachement aux vieilles doctrines n'est que trop réel et fait sourire le monde savant, bien convaincu de sa supériorité; mais d'un autre côté où se trouve le sentiment des réalités invisibles, impalpables et pourtant les plus réelles de toutes, sinon dans ce monde spiritualiste? où est le dépôt de toutes les vérités de l'ordre moral? Où est la tradition de la vraie nature et de la haute destinée de l'homme? où est l'âme de cette civilisation supérieure qui élève le niveau de la moralité et de la dignité humaines en même temps qu'elle répand le bien-être et satisfait de plus en plus les besoins et les convenances de la vie matérielle? où est, en un mot, le sel conservateur des sociétés qu'enrichit l'industrie, sinon dans le spiritualisme? Ici le monde de la foi, qui a conscience de toutes ces choses, reprend l'avantage. Il ne sourit ni ne raille, comme fait le monde de la critique et de la science; mais il ne peut voir sans crainte et sans pitié la sécurité de ceux qui s'imaginent que l'industrie suffit à tout, et que la matière est toute réalité. On comprend alors comment dans cette société spiritualiste les philosophes donnent la main aux croyans. Les uns et les autres oublient ce qui les divise en face du triste avenir que semblent préparer à la civilisation moderne une critique qui détruit toute croyance et une science qui ne voit en tout que matière et force. C'était là ce qui rendait dans ses derniers jours le chef de l'école spiritualiste si impatient des nouveautés scientifiques et philosophiques et en même temps si sympathique aux croyances religieuses. Pour lui comme pour bien d'autres, on pourrait même dire pour toute la grande société spiritualiste dont il a été le plus puissant organe, la question était entre le spiritualisme et le matérialisme, et la philosophie n'avait pas une autre œuvre à faire que la religion elle-même dans cette lutte à mort.

## III.

Une doctrine qui redoute la science, une science qui ne croit guère à la doctrine, voilà en résumé la situation des esprits dans toute cette aristocratie sociale que se partagent les sciences et les lettres, particulièrement en France. Comment sortir de cette crise? Évidemment par une conciliation, car la doctrine n'est pas plus à supprimer que la science; mais comment cette conciliation sera-t-elle possible? Ici il ne peut être question de rien qui ressemble à ces alliances contre nature, à ces compromis entre la philosophie et la religion, qui au fond n'honorent et ne servent ni la religion ni la philosophie. Pour que l'accord se fasse entre le spiritualisme et la science, il faut que le spiritualisme devienne scientifique, et que la science devienne spiritualiste. Là est la difficulté. Est-il possible que le spiritualisme soit jamais autre chose qu'une doctrine étrangère aux méthodes positives? Est-il possible que la science, qui ne compte que sur l'observation et l'expérience, accepte jamais quoi que ce soit qui ressemble à une spéculation *à priori?* On peut bien convenir d'avance que, si cet accord est possible dans l'avenir, il ne le sera que par la liberté, c'est-à-dire par l'essor naturel de la philosophie et de la science, qui, se développant chacune dans sa sphère et selon son génie propre, pourront se rencontrer dans une même conclusion sur le fond et le principe des choses. C'est là en tout cas la première condition de l'entente. Que la philosophie et la science laissent là les passions, les préjugés, les alliances de la lutte actuelle, et qu'elles rentrent, la philosophie surtout, dans la haute impartialité qui convient aux deux grandes puissances de la pensée. Qu'elles se considèrent d'abord et se traitent comme deux sœurs d'une même mère, la libre pensée, parfaitement décidées à ne faire intervenir dans leurs débats aucune puissance étrangère. Que la philosophie enfin laisse la religion à sa place et à son rôle, que la science ne compte plus sur la faveur de cet empirisme vulgaire qui ne comprend guère mieux la vraie science que la philosophie.

Cela convenu, le premier soin de la philosophie doit être de se reconnaître. En reprenant sa liberté, elle se retrouve en face des grands systèmes de l'histoire convertis par l'éclectisme en lois nécessaires et universelles de la pensée. Si la philosophie devait s'en tenir là, il faudrait désespérer de l'harmonie de la pensée humaine et de l'avenir d'une spéculation vouée à une éternelle contradiction. Nous sommes plus dogmatiques que l'éclectisme, car nous croyons à l'unité future, plus ou moins prochaine, de la pensée philosophique; nous y croyons au nom de l'analyse et de la critique. Il n'est pas difficile à l'une et à l'autre de démontrer que deux

systèmes seulement, sur les quatre qui se disputent la scène historique, ont leur racine dans l'esprit humain. Le mysticisme n'est qu'un suicide de la raison et de la philosophie réduites au désespoir par le scepticisme, ainsi que l'a si bien expliqué Victor Cousin. Le scepticisme n'est qu'une négation engendrée par l'antithèse de l'idéalisme et du sensualisme; il n'a par conséquent de raison que dans cette antithèse, comme le mysticisme proprement dit n'a de raison que dans le doute de la pensée oscillant entre deux thèses contraires. Ces deux systèmes ne sont donc, malgré leur puissance et leur durée historique, que les conséquences d'un état de la raison et de la philosophie, c'est-à-dire de véritables accidens. Restent l'idéalisme et le sensualisme; mais ici encore l'analyse de Victor Cousin est en défaut. Ce n'est pas précisément entre l'idéalisme et le sensualisme qu'est l'antithèse, c'est entre l'idéalisme et l'empirisme d'une part, d'autre part entre le spiritualisme et le matérialisme, conséquence forcée du sensualisme. L'idéalisme et l'empirisme, telles sont les deux grandes doctrines qui ont chacune leur source dans le fond même de la pensée humaine. Ces sources sont le sens et l'entendement (en comprenant sous le mot sens le sens intime et le sens externe), l'expérience et la raison. La première antinomie à résoudre, pour parler le langage de la critique de Kant, est donc cette antithèse, la plus radicale et la plus générale de toutes, de l'expérience et de la raison. Tant que subsiste l'apparence d'une pareille antinomie, toute réalité objective de la philosophie et même de la science peut être contestée.

Or la solution de ce problème est précisément le résultat préparé par le travail de l'analyse et de la critique depuis Leibniz et Kant jusqu'à nos jours. Ni les *idées innées* des écoles platonicienne et cartésienne, ni la *table rase* de l'école de Locke, de Hume et de Condillac, n'ont pu soutenir l'examen. Il reste démontré d'une part que toute connaissance est *à posteriori*, d'autre part qu'aucune connaissance n'est possible sans un *à priori* quelconque. Kant a résumé cette conclusion de l'analyse moderne, déjà clairement aperçue par Leibniz, dans une formule célèbre qui restera comme le dernier mot sur la question : toute espèce de connaissance, quel qu'en soit l'objet, emprunte à l'expérience sa *matière* et à l'entendement sa *forme*. Tous les concepts purs de la sensibilité, de l'entendement proprement dit, de la raison, ne sont que les différentes formes de l'activité intellectuelle, qui opère sur les matériaux de l'intuition empirique. C'est l'esprit qui, par l'expérience aidée de la généralisation, retrouve les classes, les espèces et les genres au sein des choses. C'est l'esprit qui, par l'expérience aidée de l'induction, dégage les lois de la succession ou de la concomitance des phénomènes. C'est l'esprit qui, non content de pénétrer ainsi dans le fond

intime et immuable des choses, crée à l'aide de l'abstraction, et toujours avec les données de l'expérience, ces essences pures, ces types, ces *idées*, dont il compose un monde à part, au-dessus du temps, de l'espace, de toutes les conditions de l'existence.

Que conclure de ceci, sinon que toute connaissance, toute science, toute philosophie, toute métaphysique, si métaphysique il y a, se fait avec l'expérience, mais par la pensée elle-même, seule capable de féconder l'expérience? Donc l'idéalisme est chimérique quand il entreprend de construire une science quelconque sans l'expérience, de même que l'empirisme est impuissant, s'il essaie de faire la science avec l'expérience seule, sans le secours de la pensée. L'expérience est la seule faculté vraiment révélatrice. La pensée sans l'expérience ne peut sortir du domaine des abstractions idéales qui lui est propre, ni faire un pas dans le monde de la réalité, soit physique, soit morale. Ce n'est pas d'elle qu'il faut attendre quoi que ce soit qui ressemble à une révélation des choses. La logique, la dialectique, la métaphysique, à moins de tourner toujours dans le même cercle d'abstractions pures, ne peuvent avancer dans la recherche de la vérité que sur les pas de l'expérience; elles n'ont point à leur service, comme on a bien voulu le croire, une faculté toute spéculative qu'on nommerait raison ou intelligence, et dont la fonction propre serait d'initier l'esprit à un ordre de connaissances supérieures. Toutes les prétendues anticipations logiques de l'idéalisme, telles que les *idées* de Platon, les *idées* de Plotin, les *idées* de Malebranche, les *idées* de Schelling, les *idées* de Hegel, ou ne nous apprennent rien sur les lois et les principes des choses, ou ne nous en apprennent que ce que l'expérience nous avait déjà fait connaître. En définitive, il n'y a pas deux sources de connaissances correspondant à deux ordres de vérités distincts; il n'y a pas deux mondes réels séparés, l'un dans le temps et dans l'espace, qui serait le monde de l'empirisme, l'autre, non moins réel, hors du temps et de l'espace, qui serait le monde de l'idéalisme. Il y a le monde des réalités, qu'atteint l'expérience, et le monde des idées, que crée la pensée. L'antithèse de l'idéalisme et de l'empirisme se trouve ainsi résolue dans la distinction de l'expérience et de l'entendement concourant ensemble, chacun pour sa part, à l'œuvre commune de la connaissance. Les deux systèmes n'ont plus de raison d'être en tant que systèmes.

Cette conclusion n'est-elle pas trop sévère pour une doctrine qui a eu des maîtres s'appelant Platon, Plotin, Malebranche, Schelling, Hegel, et qui a fait si grande figure dans l'histoire? Mettons à part l'idéalisme allemand, lequel n'a guère que le nom de commun avec l'idéalisme platonicien, et prétend si peu se passer de l'expérience qu'il n'est, à y bien regarder, qu'une hardie synthèse construite

sur l'encyclopédie universelle des sciences positives. L'idéalisme proprement dit, c'est-à-dire la doctrine des idées, telle que l'engendre la pure dialectique avec ses procédés logiques d'abstraction et de généralisation, s'est fait dans l'histoire de la pensée humaine une place qui n'est point en disproportion avec ses grands et nombreux mérites. D'abord il apparaît, dans le duel de Platon avec les sophistes, comme l'éclatante réfutation d'une doctrine qui rendait toute science impossible en réduisant la connaissance à la sensation. Platon montra que l'*idée* est tout à la fois la condition de la science et le point fixe d'une réalité soumise à la loi d'un perpétuel devenir. Ce fut là son mérite scientifique, le premier et le plus important, au moment où la doctrine se produisit; puis, appliquant son principe à l'ordre esthétique et à l'ordre pratique en même temps qu'à l'ordre scientifique, Platon créa cette grande et immortelle doctrine de l'idéal, sans laquelle il n'y a ni haute et sévère critique dans les arts, ni haute et pure morale dans la vie. Voilà, pour ne parler que de ceux-là, les titres éternels de la philosophie idéaliste à l'estime et à l'admiration des historiens. Peut-être qu'Aristote et les philosophes de son école, comme M. Ravaisson, ne sont pas tout à fait justes dans leur critique de la dialectique platonicienne. Il n'en est pas moins vrai que, si l'idéalisme a ouvert les voies à la science en lui fixant son objet, c'est-à-dire la loi et l'idée des choses, il a laissé à une autre philosophie, à une autre méthode, la tâche de créer la science de la réalité, la seule science véritable. Aristote l'a dit, et nous ne croyons pas que sa critique de la philosophie platonicienne puisse être contestée en cela, la dialectique ne pénètre point dans la réalité; elle ne fait que se tenir à la surface des choses, discourant sur tout et n'enseignant rien à fond, parce qu'elle n'est pas en mesure d'arriver sur quoi que ce soit à une vraie définition. La réalité n'est pour elle qu'un point de départ, l'expérience n'est qu'une occasion pour prendre son essor vers un monde où elle croît atteindre l'essence même des choses, et où elle n'en retrouve que les formes abstraites et vides. Pour connaître cette essence, qui est l'objet propre de toute science, il faut s'établir, s'enfoncer dans la réalité avec le flambeau de l'expérience pour guide. C'est ainsi qu'on parvient à définir, à généraliser, à classer véritablement, en un mot, à faire l'œuvre de la science, ce que nul idéalisme n'a fait ni ne fera jamais.

Si l'expérience est la source unique de la connaissance, il s'ensuit que ni la philosophie ni même ce qu'on appelle la métaphysique ne peuvent chercher ailleurs la matière de leurs conceptions; mais il y a une double expérience, celle du sens externe et celle du sens intime. De même que de ces deux sources de l'expérience sortent deux ordres de sciences distinctes, de même il en

dérive deux principes différens d'explication des choses, deux doctrines philosophiques, le matérialisme et le spiritualisme, l'un expliquant tout par les lois de la nature révélées par l'expérience externe, l'autre expliquant tout par les lois de l'esprit révélées par la conscience : antithèse complète, profonde, aussi ancienne que la philosophie, et que l'éclectisme a proclamée nécessaire et éternelle. Le fait est que chacune de ces deux doctrines tient bon depuis les origines de la métaphysique contre les prétentions de la doctrine adverse, et qu'encore aujourd'hui la lutte ne semble pas près de finir. Comment résoudre cette antithèse, la plus grande et la dernière difficulté contre laquelle se débatte la pensée contemporaine? Il ne s'agit point seulement de sauver une doctrine, si vitale qu'elle soit; il y va du salut de la philosophie elle-même, dont une pareille antinomie tend à ruiner définitivement l'autorité. Qu'est-ce en effet qu'une prétendue science qui oscille perpétuellement entre les conclusions contraires sans jamais se fixer dans une méthode unique et dans une conclusion inattaquable? Ici encore, c'est par une distinction qu'il nous semble possible et même facile de résoudre l'antithèse des deux célèbres doctrines. Chacune a son principe d'explication, qui semble exclusif de l'autre au premier abord, et qui ne l'est point, si l'on veut bien y regarder de plus près. Le matérialisme et le spiritualisme n'entendent pas le mot principe dans le même sens. Le premier cherche le principe des choses dans le *comment*, le second le cherche dans le *pourquoi*. Le principe du matérialisme n'est que la condition élémentaire d'un être donné, tandis que le principe du spiritualisme en est la fin, la raison, c'est-à-dire la vraie cause.

En un sens, la thèse du matérialisme est démontrée par l'expérience et la science positive. Tout être réel, depuis le minéral jusqu'à l'être pensant inclusivement, a sa condition élémentaire d'organisation et d'existence dans les lois de la chimie, de la physique et même de la mécanique. En s'élevant dans l'échelle des êtres, on remarque que l'être le plus complexe a toujours pour base l'être le plus simple, que le supérieur a pour substance l'inférieur, que l'être chimique a pour principe élémentaire les lois de la mécanique et de la physique, que l'être biologique a pour principe élémentaire les lois de la chimie, de la physique et de la mécanique, que l'être psychologique a pour principe élémentaire les lois de la biologie et de toutes les sciences précédentes. C'est ainsi, pour ne parler que de l'être vivant, que l'observation microscopique des tissus a prouvé que les phénomènes physiologiques sont aussi exactement déterminés que les phénomènes physiques (1). Aucun an-

(1) M. Claude Bernard, *Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale.*

neau de la chaîne entière des êtres n'échappe donc aux lois de la nature, dont le caractère propre est un déterminisme absolu et universel. Et si, au lieu d'envisager la nature dans la hiérarchie de ses divers règnes, on la considère dans l'évolution progressive de ses différentes époques de création, on trouve encore qu'à ce point de vue c'est le complexe qui procède du simple, que c'est le système des organismes inférieurs qui est le point de départ et la base du système des organismes supérieurs de la matière, qu'ainsi, par exemple, tous les mondes où aujourd'hui se manifestent la vie et même l'intelligence ont commencé par la forme rudimentaire des nébuleuses. Ici le matérialisme semble encore plus fort et plus triomphant avec les révélations de la science positive, puisqu'il s'agit, non plus d'une simple vue comparée de la nature, mais d'une véritable genèse cosmique.

Jusque-là tout va bien pour le matérialisme. Rechercher partout et toujours la condition élémentaire des êtres et y trouver le principe même de la philosophie naturelle, telle est sa méthode constante : là est sa force et sa vérité. Toutefois cela ne lui suffit point. Par une prétention analogue à celle du sensualisme, qui confond la condition des actes intellectuels et volontaires avec leur principe générateur, et fait de toutes les facultés des transformations de la sensation, le matérialisme confond la condition élémentaire de l'être avec son principe générateur, et fait de la matière même des choses, de la substance proprement dite, la vraie cause de la vie universelle, engendrant ainsi le complexe du simple, le supérieur de l'inférieur, le meilleur du pire, comme disait Aristote des physiciens de la première époque; mais il échoue dans son entreprise de tout expliquer de cette façon. L'échec est éclatant pour l'être psychologique, dont les facultés essentielles, conscience, pensée, volonté, résistent aux lois de l'organisation animale. La doctrine de la sensation transformée compte aujourd'hui bien peu de partisans parmi les esprits familiers avec l'analyse psychologique. L'échec est évident pour les propriétés des êtres vivans, irréductibles aux lois de la chimie et encore plus aux lois de la mécanique. M. Claude Bernard voit fort bien qu'outre les phénomènes qu'il explique par les lois physico-chimiques il y a dans l'organisme l'ordre et le concert que forment ces phénomènes. Reconnaissant qu'un tel ensemble, si régulier et si constant, ne se peut expliquer par l'action irrégulière et variable des circonstances physiques et extérieures, il y voit l'effet d'un type défini, préexistant, auquel l'organisme se conforme comme un ouvrage d'art s'exécute d'après une pensée déterminée à l'avance, et en conséquence il appelle ce type une « idée organique, une idée créatrice, de sorte que ce qui caractérise la machine vivante, ce n'est pas la nature de ses propriétés, si com-

plexes qu'elles soient, c'est la création seule de cette machine. Tout dérive de l'idée qui seule dirige et crée. » Il n'est même pas sûr que le matérialisme réussisse à expliquer les propriétés des atomes chimiques, dont la science essaie de ramener la constitution aux lois de la mécanique, car, quand il serait vrai que l'atome chimique se forme mécaniquement, il resterait encore à expliquer comment il tend à telle combinaison plutôt qu'à telle autre. Enfin la force physique par excellence, la gravitation universelle, au lieu d'être une simple résultante de forces mécaniques pures, pourrait bien être au contraire, comme le fait remarquer Hegel, la vraie force naturelle, la seule réalité, dont les forces dites mécaniques ne seraient que des abstractions, en sorte que le principe véritable du mouvement universel serait, non la force qui subit l'action, mais la force spontanée, qui tend naturellement à l'action, ainsi que l'enseigne Leibniz. On voit que le matérialisme est arrêté à chaque pas par l'expérience et la réalité elles-mêmes dans sa tentative de tout ramener à la cause matérielle des choses. Là où il ne veut voir que résultante pure, unité de composition élémentaire, il y a unité d'initiative, de direction, de création. Tout ce qui est individu, si simple que soit cette individualité, échappe à l'explication matérialiste.

D'où vient ceci? Il y a donc entre les ordres de phénomènes et d'êtres dont se compose la vie universelle des hiatus que le matérialisme ne peut combler, des barrières qu'il ne peut franchir. Qui franchira ces barrières et comblera ces hiatus? C'est une tout autre méthode, qui prend son point de départ, non plus dans la nature, mais dans la conscience. Celle-ci, en nous révélant la vraie cause, non plus la simple condition élémentaire, des phénomènes de la vie psychologique, nous enseigne la véritable explication non-seulement des choses internes, mais des choses externes et naturelles, comme l'avaient déjà compris Aristote et le père de la philosophie socratique lui-même. La vraie cause de tout mouvement, de toute vie, est la cause finale. Le vrai type de l'être est l'individu, et le vrai type de l'individu est la personnalité, l'être pensant et libre, l'*esprit* en langage métaphysique. La méthode des sciences positives, l'expérience externe elle-même, n'atteint, ne saisit que des forces abstraites dans ce qu'on est convenu d'appeler la substance matérielle, puisque cette substance ne se manifeste jamais que par des mouvemens et des actions. La méthode psychologique peut seule déterminer ce qui fait l'être propre, l'essence même de ces forces. La force réelle, c'est la force qui tend, la tendance, l'*effort*, comme disent Leibniz et Biran. Or toute tendance suppose une fin, vraie cause de tous les mouvemens de l'être ou de la force qui tend. Quelle peut être cette cause finale, sinon le meilleur, le

plus parfait? Dans cette immense évolution de la vie universelle, ce n'est donc pas l'inférieur qui est le vrai principe du supérieur, comme l'affirme le matérialisme, confondant la condition élémentaire de l'être avec son principe générateur, c'est au contraire le supérieur qui est le principe de l'inférieur, ainsi que le démontre le spiritualisme en se fondant sur la vraie définition de l'être, même de l'être dit matériel. Point de substances inertes dont les propriétés essentielles seraient des propriétés purement géométriques, mais des forces dont l'activité propre est spontanée et qui tendent à une fin par un mouvement continu : voilà comment le spiritualisme résout le problème du principe des choses, et explique la loi du mouvement universel de la nature vers la perfection.

Le spiritualisme pourrait s'en tenir là; mais de même que le matérialisme dépasse les limites de l'expérience en faisant rentrer dans son explication toute espèce de phénomènes, de même le spiritualisme fait rentrer dans la sienne les phénomènes entre lesquels l'expérience accuse les différences les plus essentielles. Renversant l'ordre de la nature, il fait du supérieur le point de départ de l'inférieur, quand c'est au contraire l'inférieur qui est le point de départ du supérieur, soit dans l'évolution cosmique, soit dans le tableau des règnes comparés. Comme l'expérience lui fait défaut pour une pareille construction *à priori*, il imagine, ainsi que l'a fait la métaphysique orientale, toute une série décroissante d'hypostases qui s'engendrent de haut en bas, depuis la suprême perfection jusqu'à l'être le plus imparfait. Il est vrai que le spiritualisme moderne n'a jamais accepté cette hypothèse, qui comblait pourtant, d'une manière étrange sans doute, la lacune résultant de l'exagération de la doctrine spiritualiste; mais il est tombé dans un autre excès en confondant dans l'unité de son principe les diverses propriétés des êtres, telles que l'expérience les détermine et les définit. Tandis que le matérialisme ramène toute réalité, même la pensée, à un mouvement simple de la matière, le spiritualisme ramène toute réalité, même le mouvement le plus simple, à la pensée, en sorte que, si la formule du premier est que la pensée n'est qu'un *maximum* du mouvement, la formule du second est que le mouvement n'est qu'un *minimum* de la pensée. La philosophie allemande, qui se complaît dans les identités, qui d'ailleurs aime à mêler la poésie à la métaphysique, parle souvent d'un esprit mystérieux qui est engourdi dans la pierre, qui dort dans la plante, qui rêve dans l'animal, et ne prend conscience de lui-même que dans l'homme. M. Ravaisson, tout Français qu'il est par la pensée et par la langue, se confie un peu trop à ces décevantes analogies. Égale exagération des deux côtés, égal oubli des limites dans lesquelles l'expérience enferme toute philosophie qui veut rester posi-

tive dans le bon sens du mot! La réalité est ce qu'elle est; il ne faut pas la dénaturer sous prétexte de l'expliquer. Le monde de la nature et le monde de l'esprit ont leurs lois propres, parce que les êtres qui les habitent ont des propriétés spéciales et caractéristiques. Faire de la nature un esprit à l'état d'ébauche, ou faire de l'esprit une nature à l'état de perfection, c'est également abuser des mots, et il n'y a guère moins de danger d'un côté que de l'autre à confondre, à identifier des réalités si profondément distinctes. Que l'on rapproche la matière de la pensée ou la pensée de la matière, il est toujours à craindre que les vraies limites des deux mondes ne s'effacent dans ce rapprochement en sens contraires.

Cette observation nous ramène à la conclusion de M. Ravaisson. Il n'est pas possible de professer un spiritualisme plus savant, plus profond, plus absolu et en même temps plus libéral. On peut voir en le lisant comment il concilie de la façon la plus simple et la plus naturelle la doctrine métaphysique avec la science positive. Il nous semble seulement qu'il ne résiste point assez à la tentation de spiritualiser toutes choses par amour excessif de l'unité. « Dans l'infini, en Dieu, la volonté est identique à l'amour, qui lui-même ne se distingue pas du bien et de la beauté absolue. En nous, la volonté, remplie de cet amour, qui est sa loi intérieure, mais en commerce aussi avec la sensibilité, qui lui présente des images du bien absolu altérées en quelque sorte par le milieu où elles se peignent, erre souvent incertaine de ce bien infini auquel, entièrement libre, elle tendrait toujours, à ces biens imparfaits auxquels elle aliène une partie de son indépendance. Dans la nature, à laquelle nous appartenons par les élémens inférieurs de notre être, la volonté, éclairée seulement par une lueur de raison, est comme sous le charme puissant de telle forme particulière qui la lui représente et à laquelle elle semble obéir d'une obéissance toute passive. Il n'en est pas moins vrai que, jusqu'en ces sombres régions de la vie corporelle, c'est une sorte d'idée obscure de bien et de beauté qui explique dans leur première origine les mouvemens, qu'en définitive ce qu'on appelle la nécessité physique n'est, comme l'a dit Leibniz, qu'une nécessité morale qui n'exclut nullement, qui implique au contraire, sinon la liberté, du moins la spontanéité. Tout est réglé, constant, et pourtant radicalement volontaire. » Le dernier mot nous semble un peu fort, même avec l'explication qu'en donne M. Ravaisson. S'il faut dire toute notre pensée, nous n'aimons pas qu'on mêle ainsi la métaphysique à la psychologie. Nous comprenons fort bien que la nature humaine n'est pas le type de la perfection, et qu'en remontant toujours l'échelle du progrès indéfini on arrive à concevoir une volonté et une liberté qui n'aient plus à se débattre entre des partis contraires, ainsi que cela arrive dans

la commune humanité; mais nous ne pouvons comprendre comment cette volonté, cette liberté, dont le sage nous offre déjà un type assez élevé ici-bas, changent de nature en passant à la perfection absolue, et deviennent l'amour, la pensée pure, la nécessité du bien. Nous nous défions de cette sorte de méthode infinitésimale appliquée aux réalités de la conscience, qui consiste à poursuivre la perfection relative jusqu'à un absolu dans lequel elle perd tous les caractères qui lui sont propres. Ce procédé, que M. Ravaisson regarde comme si sûr, et qui nous paraît en effet bien supérieur à la méthode dialectique, est encore pourtant une méthode d'abstraction. Toute la différence, radicale du reste, c'est que l'abstraction psychologique d'Aristote pénètre dans l'essence intime de l'être, tandis que l'abstraction logique de Platon ne fait qu'en effleurer la surface; mais nous ne pouvons voir qu'un *abstrait* dans l'*acte* parfait d'Aristote, comme dans l'*idée* suprême de Platon, tout en reconnaissant combien l'un de ces principes l'emporte sur l'autre en profondeur et en précision.

Enfin nous trouvons que la psychologie et la théologie parlent ici la même langue, ayant en vue de tout autres réalités. Dans cette sphère supérieure où nous transporte la théologie, et où la volonté se confond avec la nécessité, la vertu avec l'amour, nous ne reconnaissons plus ce monde moral où les mots de liberté, de vertu, de sacrifice, d'héroïsme, ont un sens si précis et un charme si puissant. Ce n'est plus là, quoi qu'en dise M. Ravaisson, le ciel de la conscience où brille cette étoile de la vertu, plus belle, au dire d'un sage de l'antiquité, que toutes les étoiles du firmament. De même, si en descendant cette même échelle du progrès nous concevons que l'activité spontanée de l'être diminue graduellement d'espèce en espèce et de règne en règne, nous ne pouvons consentir à laisser les noms de volonté, de pensée et d'amour à des mouvemens auxquels ces mots ne peuvent s'appliquer sans perdre leur sens propre. Bornons-nous à dire que le fond de l'être est une activité spontanée, une force qui tend à une fin, réservant les mots de liberté, de volonté, de pensée, de raison, d'âme et d'esprit pour les réalités que nous révèle la conscience. L'expérience doit rester toujours et partout souveraine, aussi bien contre les usurpations de la métaphysique spiritualiste que contre celles de la physique matérialiste, et il n'est pas plus permis de spiritualiser la nature que de matérialiser l'esprit. En ceci, Aristote avait montré plus de mesure que Leibniz, que Schelling, que M. Ravaisson lui-même.

Ceci n'est peut-être, entre M. Ravaisson et nous, qu'une affaire de mots. Il est un autre point de la doctrine sur lequel il nous serait plus difficile de nous entendre. Le problème théologique a toujours été la grande difficulté de la philosophie spiritualiste. Dieu

ne semblant guère pouvoir être conçu autrement que comme l'être infini et l'être absolu, on ne voit pas comment une pareille conception pourrait sortir de la méthode spiritualiste qui prend pour devise le γνῶθι σεαυτόν. Conclure de l'être imparfait à l'être parfait par la raison qu'il y a d'autant plus d'*être* dans une réalité qu'elle possède plus de perfection, c'est raisonner sur une équivoque et confondre les catégories si distinctes de l'essence et de l'existence. Quand Platon réalisait ses *idées*, il ne procédait pas autrement. Dans le spiritualisme d'Aristote, de Leibniz, de M. Ravaisson, la transition du monde à Dieu paraît plus simple. Si toute substance est force, si toute force tend à une fin dans son mouvement, il faut bien que cette fin, cette cause finale existe. De là la nécessité d'un premier moteur, ainsi que le dit Aristote, et, comme ce mouvement est un progrès dont le terme indéfini est la perfection, on ne peut concevoir Dieu autrement que comme l'être parfait, le bien absolu, seule véritable cause de ce mouvement universel; mais cet être parfait, idéal de l'activité pure, c'est-à-dire de la pensée, de la volonté, de l'amour, toutes choses identiques à leur maximum d'être, cet être parfait dont la conscience nous offre le type imparfait, comment descendra-t-il dans le temps et dans l'espace? Comment fera-t-il cette œuvre d'imperfection qu'on appelle le monde?

C'est déjà beaucoup de faire de Dieu, par une abstraction réalisée, à l'exemple d'Aristote, la pensée de la pensée, l'être inintelligible que l'on fait résider par-delà l'espace, que l'on fait vivre par-delà le temps, dont la volonté n'est pas libre, au sens humain du mot, dont la pensée et l'amour n'ont pas d'autre objet que lui-même, un être enfin qui a tout l'air d'être un pur abstrait de même force, sinon de même espèce, que ces *idées* qu'Aristote et à sa suite M. Ravaisson ont tant reprochées aux écoles idéalistes; mais enfin, le Dieu d'Aristote n'étant que premier moteur, on a moins de peine encore à comprendre l'être parfait dans sa contemplation solitaire, au plus haut du ciel, séparé du monde du temps et de l'espace. Seulement ce n'est plus le véritable être infini et absolu que rien ne limite, parce que tout être, comme tout mouvement, part de lui. Cet être-là, nous persistons à penser, après avoir lu et admiré la savante conclusion de M. Ravaisson, que nulle expérience, pas plus celle de la conscience que celle des sens, ne peut le donner.

Mais voici la plus grosse difficulté. Il est encore moins facile au spiritualisme, tel que l'entend M. Ravaisson, de descendre de Dieu au monde que de monter du monde à Dieu. Comment comprendre que l'être parfait, immuable, immobile dans sa perfection, puisse en sortir jamais? Comment M. Ravaisson s'y prendra-t-il pour concilier l'activité intérieure et parfaite de la nature divine avec l'opération extérieure et plus ou moins imparfaite (au moins quant aux

œuvres) de la création? On en jugera par les phrases suivantes : « Dieu a tout fait de rien, du néant, de ce néant relatif qui est le possible; c'est que ce néant, il en a été d'abord l'auteur comme il l'était de l'être. De ce qu'il a annulé en quelque sorte et anéanti de la plénitude de son être (*se ipsum exinanivit*), il a tiré, par une sorte de réveil et de résurrection, tout ce qui existe (1). » Dieu auteur du néant, la création expliquée par une sorte d'anéantissement suivi d'un réveil et d'une résurrection, voilà, que M. Ravaisson nous permette le mot, de ces subtilités qu'il est bien difficile de faire entrer dans les intelligences même les plus familières avec les abstractions métaphysiques, et qui doivent rendre le spiritualisme indulgent pour le panthéisme. Que fait ici M. Ravaisson, l'éminent, le profond métaphysicien, sinon replonger la pensée contemporaine dans les mystères de la théologie orientale?

C'est ce qu'il avoue du reste en véritable alexandrin du spiritualisme moderne. « Ce fut dans presque tout l'ancien Orient, et depuis un temps immémorial, un symbole ordinaire de la Divinité que cet être mystérieux, ailé, couleur de feu, qui se consumait, s'anéantissait lui-même pour renaître de ses cendres... Suivant la théologie indienne, suivant celle aussi qu'enveloppaient les mystères de la religion grecque, la Divinité s'était sacrifiée elle-même, afin que de ses membres se formassent les créatures... Selon la théosophie juive, faisant mieux au monde sa part sans compromettre celle de Dieu, Dieu remplissait tout; il a volontairement, se concentrant en lui-même, laissé un vide où, d'une sorte de résidu de son être tous les autres êtres sont sortis... Selon les platoniciens des derniers temps, qui combinèrent avec les conceptions de la philosophie grecque celles de la théologie asiatique, le monde a pour origine un abaissement ou, suivant un terme familier aussi à la dogmatique chrétienne, une condescendance de la Divinité. Selon le dogme chrétien, Dieu est descendu par son fils, et descendu ainsi, sans descendre, dans la mort, pour que la vie en naquît, et une vie toute divine (2). » M. Ravaisson termine ces rapprochemens par une réflexion qui ne sera peut-être pas du goût des savans qu'il veut gagner à la doctrine du spiritualisme. « Ces pensées sont celles encore, si nous ne nous trompons, vers lesquelles gravitent nos systèmes modernes, sans en excepter ceux qui semblent, qui veulent s'en écarter le plus. » Nous croyons volontiers que la science moderne, qui semble incliner aujourd'hui vers la philosophie matérialiste, n'aura pas trop de répugnance à entrer dans les voies que lui ouvre la philosophie spiritualiste dont M. Ravaisson est un des

(1) *Rapport sur la Philosophie*, p. 263.
(2) *Ibid.*, p. 263 et 264.

plus intelligens organes; mais c'est sous la condition que ce spiritualisme restera fidèle à l'expérience, et se tiendra dans la sphère des réalités soumises au temps et à l'espace.

Franchement, si cette théorie de la création est le dernier mot de la sagesse humaine sur de tels problèmes, on comprend que la théologie rationnelle n'ait pas beaucoup plus de prix que la théologie orthodoxe pour les esprits qui aiment à voir clair en toutes choses, que devant de telles explications nombre d'intelligences moins exigeantes s'en tiennent au mystère tout net de la foi, qui suspend l'exercice de la pensée, mais ne la met point à la torture, qui enfin préfère la poétique obscurité du symbole à l'étrange lumière d'une pareille métaphysique. Ne sent-on pas ici l'abus de cette méthode psychologique propre au spiritualisme, qui entend tout expliquer, même l'absolu et l'infini, par l'expérience intime. Tel est le secret de la force et de la faiblesse de cette grande doctrine que nul métaphysicien de notre temps ne possède plus à fond que M. Ravaisson. Admirable et profondément vrai dans l'explication des phénomènes de l'homme et même de la nature, le spiritualisme échoue, à notre sens, devant le problème de l'infini et de l'absolu. Où faut-il alors en chercher la solution? L'histoire nous apprend que la dialectique n'y réussit guère mieux que la psychologie, puisque, si l'une aboutit à un absolu qui n'est que le type de la nature humaine, l'autre aboutit à un absolu qui n'est qu'une abstraction logique, sans relation possible avec le monde de la réalité. Que doit donc faire la philosophie? C'est ce que la science, selon nous, est en mesure de lui apprendre. Pendant que la métaphysique disserte toujours un peu stérilement sur le principe abstrait des choses, sur la substance créée ou incréée, sur le fini et l'infini, sur la cause finale et l'ordre possible ou nécessaire du monde, voici que la science positive découvre par l'observation astronomique l'infinité du *cosmos*, par l'analyse chimique la permanence de la matière, comme substance et comme mouvement, par l'expérience de toutes les propriétés physiques des corps l'essence active de la substance dite matérielle, enfin par l'observation comparée de tous les phénomènes du monde physique et du monde moral la loi du progrès gouvernant le mouvement de la vie universelle.

Qu'est-ce à dire? Si le néant répugne à la raison, si l'être, en tant qu'être, ne peut être conçu par elle que comme infini dans le temps et dans l'espace, comme nécessaire par conséquent et indestructible à travers ses innombrables transformations, n'est-ce point là l'absolu de la substance, cherché si laborieusement par la métaphysique? Si d'autre part tout être est force, et si toute force est active, selon le sentiment de Leibniz confirmé par la science, n'est-ce point là l'absolu du mouvement, cherché dans l'abstraction du

premier moteur immobile ou dans l'abstraction plus difficile encore à comprendre d'un créateur qui crée sans sortir de son repos d'être parfait? Et si les limites de l'être reculent indéfiniment devant les puissans télescopes qui nous découvrent toujours de nouveaux mondes solaires que l'analogie permet à la science de soumettre à la loi commune de l'attraction, n'est-ce point là une merveilleuse représentation de cet infini qui n'avait pu être conçu que logiquement par la pensée? Et si enfin dans la vie universelle tout tend vers le mieux, l'atome comme le monde solaire, n'est-ce point là une démonstration de l'ordre cosmique tout autrement triomphante que les spéculations métaphysiques sur l'optimisme vague déduit des perfections de la cause suprême? Donc, pour savoir ce qu'est cet infini, cet absolu, que l'idéalisme et le spiritualisme cherchent chacun à sa manière dans une abstraction, il semble qu'il n'y ait rien de mieux à faire que de s'adresser à la science positive. Elle nous en révèle tous les jours de plus en plus les vrais attributs, qu'il ne faut pas confondre avec les attributs que la conscience nous montre dans notre propre nature, sous peine de méconnaître la majesté de la nature divine; elle nous en fait voir l'unité, la bonté, la sagesse, la providence, se manifestant par l'harmonieuse et progressive évolution des puissances contenues dans son sein. Oui sans doute, le spiritualisme a raison, cet infini, cet absolu n'est point une cause aveugle qui produit tout au hasard. C'est, le spectacle du *cosmos* nous l'enseigne, la cause finale par excellence; ce n'est pas un être bon, c'est le bien, comme le dit Platon. Ce mot est peut-être le seul de la langue des hommes qui exprime la nature, l'action, les attributs du grand être qu'elle salue du nom de Dieu. Mais cette cause est identique avec son œuvre. Dans cet être infini en tout sens, se confondent le principe, la substance et la fin des êtres finis : pour créer, il n'a point à sortir de lui-même, à descendre on ne sait comment et par quelle dégradation dans le monde du temps et de l'espace. Il crée ou plutôt il produit dans le temps et dans l'espace, au sein desquels il réside avec toutes ses manifestations; il produit, il réalise toutes choses d'après une loi, une raison qui n'est pas distincte de sa nature. Et alors l'infini, l'absolu repose, non plus sur une abstraction logique ou psychologique, comme l'idée de Platon et de Plotin ou la pensée idéale d'Aristote, mais sur le fondement solide de l'être universel. La réalité cosmique n'est plus la dégradation continue de l'être parfait, comme l'avait rêvé l'Orient, avec la série indéfinie de ses hypostases, ni la chute graduelle suivie d'un retour progressif vers son principe, comme l'avait compris le néoplatonisme. C'est au contraire l'exaltation continue de l'être infini procédant éternellement de l'inférieur au supérieur, c'est-à-dire du simple mouvement à la vie, de la vie à la

pensée, dans laquelle son activité trouve encore à parcourir des degrés infinis, montant toujours, ne descendant jamais, ni au début, ni à un moment quelconque de son mouvement incessant vers la perfection idéale que contemple sa pensée.

Cela n'est-il pas plus clair, plus conforme à la pensée moderne, plus en rapport avec les révélations de la science positive que la théologie de *l'émanation*, ou même que la théologie de la création *e nihilo?* Ne serait-ce point la vieille science qui aurait mal inspiré l'ancienne métaphysique avec ses idées fausses ou incomplètes sur la matière et la nature? Et la nouvelle philosophie n'a-t-elle pas beaucoup à apprendre de la science nouvelle sur ces questions de haute cosmologie? C'est l'impression que nous a laissée la lecture des dernières pages de la conclusion de M. Ravaisson. Nous ne serions pas surpris que ce fût aussi le sentiment de nos savans et même de beaucoup de nos philosophes qui ont peu de goût pour les subtilités transcendantes, et pour lesquels toute théologie qui brave le temps et l'espace dans ses conceptions est inintelligible. Nous avouons être du nombre de ces esprits un peu simples, n'ayant jamais pu réussir à comprendre autrement que comme idéal de la pensée toute essence, même l'essence divine, qu'on soustrait à ces conditions nécessaires de l'existence. Ce qui ne nous empêche pas d'admettre avec Aristote, avec Leibniz, avec M. Ravaisson lui-même, que la philosophie spiritualiste est la seule qui entende véritablement l'explication des choses.

Quoi qu'il en soit, il nous suffit de reconnaître avec satisfaction, à part nos réserves sur la question théologique, que le moment est venu où le spiritualisme pourra lutter victorieusement contre le matérialisme avec les armes de la science elle-même, et non plus avec les vieilles traditions. Mais que parlons-nous de lutte entre deux doctrines opposées? Espérons, contrairement aux conclusions de l'éclectisme, que ce qui a été vrai dans le passé ne le sera plus dans l'avenir. L'antithèse du spiritualisme et du matérialisme tend à se résoudre dans une synthèse toute scientifique où ces deux doctrines se ramènent à deux méthodes, à deux points de vue, à deux principes également vrais, également nécessaires à la science et à la philosophie. Telle est au fond la conclusion du rapport de M. Ravaisson; mais, pour en venir là, il ne faut plus s'obstiner dans la tâche ingrate de réaliser des abstractions et de confondre le monde de la réalité avec celui de l'idéal, car alors gare au terrible mot de Voltaire : « chaque fois qu'on disserte sans s'entendre soi-même, c'est de la haute métaphysique. »

ÉTIENNE VACHEROT.

LES

# JURISTES A LA CONSTITUANTE

ET

## LES DROITS DES SOCIÉTÉS MODERNES

A peine les députés aux états-généraux se trouvèrent-ils, grâce à la fermeté du tiers, constitués en assemblée nationale, que la vérification des pouvoirs vint révéler le profond dissentiment qui régnait entre les trois ordres. D'accord pour demander des améliorations et des réformes, ils étaient trop séparés d'origine, de vues et d'intérêts pour s'entendre dès qu'il s'agirait d'indiquer avec précision les abus qui étaient à détruire. Leur antagonisme ne fit que s'accuser avec plus de violence à mesure qu'avançait la discussion. Ces déchiremens étaient au fond désapprouvés par le pays, qui aspirait à voir les ordres diriger leurs communs efforts vers le but suprême de leur mandat, l'établissement d'une constitution. Ce courant de l'opinion publique ne fut pas sans influence sur l'assemblée, dans laquelle se forma un groupe de députés résolus à se tenir en dehors des coteries, et à ne s'inspirer que des vœux énergiquement exprimés par les cahiers. Votant tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche, faisant entre les partis extrêmes l'office de régulateurs, ils entraînèrent les décisions, et furent, comme on l'a dit, l'âme et le génie de l'assemblée constituante. Parmi eux et bientôt à leur tête se trouvèrent les juristes, la plupart sortis du barreau. Le tiers-état était allé spontanément vers eux, parce que de longue date il s'était habitué à leur confier ses plaintes, et il les avait appelés à défendre les cahiers, parce que plusieurs les avaient dressés eux-mêmes. Ils apportaient dans les délibérations un singulier mélange de vues pratiques et d'idées spéculatives, d'élévation politique et

de modération, de hardiesse et de prudence, qualités solides qui fixèrent aussitôt sur eux l'attention et firent leur autorité. Eux seuls étaient à même de combattre avec succès les prétentions de la philosophie, qui eût voulu tout organiser selon les théories d'une raison absolue. Ils avaient dans les débats publics cette précieuse discipline qui bannit la déclamation. On ne peut douter qu'ils n'aient imprimé aux discussions cette allure vive, cette nerveuse dialectique, sans lesquelles il n'est point d'éloquence parlementaire. Leur place était aussi bien dans les comités qu'à la tribune; partout ils défendirent avec la même clairvoyance et la même énergie le droit et la liberté.

Dans quelques-unes des conceptions de la constituante, nous voudrions essayer de montrer la part qui revient aux juristes, à cette école toute française qui a parfois un peu trop incliné vers la réglementation, mais qui à coup sûr était dans sa sphère alors que, droit public et droit civil, tout était à reprendre et à régler. Cette école, qui ne comprenait la liberté qu'avec la loi, comptait dans ses rangs des hommes comme Barnave, Lanjuinais, Adrien Duport, Target, Rœderer, Merlin, Chapelier, Tronchet, Treilhard, Mounier, Thouret. Nous la retrouvons par la suite dans toutes nos assemblées législatives, c'est d'elle que nous tenons nos codes, c'est à elle enfin que la tribune a dû ses plus difficiles conquêtes, quand de nos jours elle a voulu se relever. Une pareille étude n'a pas seulement un intérêt de curiosité rétrospective; plusieurs des problèmes que l'assemblée s'était donné pour mission de résoudre se posent encore aujourd'hui, et les questions qu'elle agitait, longtemps laissées dans l'ombre, sollicitent de nouveau les regards et réveillent de généreuses aspirations. Sous l'influence du magnifique programme tracé dans la déclaration des droits, à la lumière de ce phare, selon l'expression de Thouret, comment les juristes de la constituante voulurent-ils assurer la liberté? C'est ce que nous aurons l'occasion d'indiquer en esquissant la physionomie de l'un des hommes qui prirent la part la plus active à la rédaction des grandes lois d'organisation de cette époque, et en le suivant dans les travaux de l'assemblée dont il fut, comme rapporteur et comme président, l'un des plus habiles et des plus éloquens inspirateurs.

## I.

Parmi les délégués du tiers qui se trouvaient le mieux préparés par leurs occupations antérieures au rôle inattendu de législateurs, Thouret, député de la bourgeoisie rouennaise, se fit distinguer dès l'origine par la rectitude de ses idées, son rapide coup d'œil et ce sens pratique des choses qui ne l'abandonnait jamais. Il arrivait à

Versailles précédé d'une réputation d'avocat, de jurisconsulte et de publiciste qu'il ne tarda point à justifier par sa parole ferme et sobre aussi bien que par ses écrits. Il avait distribué une analyse des droits qui excita surtout l'attention. Il ne s'était pas arrêté à la déclaration des droits en eux-mêmes, il en avait immédiatement tiré les conséquences dans un plan de constitution. Ce projet laissait peu de chose à désirer dans les lignes générales, et à travers les déviations que les événemens ont imprimées aux travaux de l'assemblée il est encore facile de voir que Thouret avait du premier coup posé les grandes assises de l'édifice. Sa conception dut faire impression sur ses collègues, car on la retrouve dans la plupart des résolutions qui suivirent. Ce projet n'était pas du reste une improvisation. Sur une scène plus modeste, il y avait longtemps que Thouret était mêlé aux affaires et se donnait à l'étude des questions d'économie sociale. La vie politique, qui s'était réfugiée dans les assemblées provinciales, s'y développait parfois avec beaucoup d'énergie. On ne s'y occupait pas seulement des tailles, des chemins, de la mendicité; on y examinait à fond tout ce qui intéressait l'industrie, le commerce, l'agriculture. Comme procureur-syndic du tiers aux états de Normandie, Thouret, dès l'année 1787, avait tracé un remarquable tableau de la situation de la province. Passant au crible tout le système administratif, il proposait une série de mesures qui montraient dans l'avocat au parlement de Rouen un réformateur hardi et convaincu. On voit à son langage que c'est bien moins le spectacle de sa province que celui de la France qui était sous ses yeux. Il avait aussi amené ses collègues aux états de Rouen à s'associer à une œuvre considérable, souvent entreprise depuis et qui n'est pas encore terminée, l'histoire de toutes les assemblées administratives depuis le XIII^e siècle, avec le résumé des vœux exprimés par elles sur tous les intérêts d'ordre public et les remontrances des cours souveraines. Bientôt cependant la rédaction des cahiers permit de sonder plus directement les aspirations et les besoins du pays. Thouret fut chargé de dresser celui du tiers-état de la généralité de Rouen, et l'on a gardé le souvenir des agitations que ce travail souleva au palais. En séparant leur cause de celle du peuple, les parlemens, selon Thouret, s'étaient condamnés à disparaître. Il concluait donc à la réorganisation des tribunaux de la province et à l'abolition radicale de la vénalité des charges. Le parlement s'indigna, et réussit à attirer de son côté une partie du barreau, qui protesta contre la manifestation de tels vœux dans le cahier du tiers-état. Le collége des avocats fut alors convoqué; Thouret y vint défendre ses propositions, et les fit maintenir dans le cahier aux acclamations de la bourgeoisie et même du barreau, qui désormais firent cause

commune, et, sous l'inspiration de Thouret, choisirent les salles de l'hôtel de ville pour y tenir leurs réunions. Ce chef du mouvement en Normandie arrivait donc à l'assemblée constituante ayant sur beaucoup de points, spécialement sur l'organisation administrative et judiciaire, des idées très fermes, puisées surtout dans l'observation des faits. L'occasion ne pouvait lui manquer de les mettre au jour.

C'est au milieu de tumultueux débats que l'assemblée entreprit d'arrêter la déclaration des droits, le premier et sans contredit le plus important de ses travaux. Pour un moment, elle sembla transformée en un sénat de philosophes dissertant sur les lois fondamentales de l'humanité. Fallait-il une déclaration? pourquoi cette vaine théorie? Les droits naturels n'ont besoin d'être ni démontrés ni décrétés, ils subsistent d'eux-mêmes, et ne sauraient trouver aucune force dans les actes législatifs qui les proclament. Telles furent les objections que la droite développa dans un brillant langage. Elles n'étaient cependant que spécieuses. Une déclaration était nécessaire, non pour décréter les droits, qui s'imposent comme des nécessités sociales, mais pour rappeler au pays ce qui lui était dû, au pouvoir ce qu'il devait. La révolution était là tout entière. On le vit bien à l'ardeur de la lutte dans l'assemblée, aux passions qu'elle soulevait au dehors, surtout à la manière dont la question vint se poser dans la discussion. — Qu'importe l'exemple de l'Amérique? ajoutait la droite. La société américaine est nouvelle, et n'a point eu de féodalité. Composée de propriétaires accoutumés à l'égalité, elle a pu recevoir directement la liberté. — Une fois ramené à ces termes, qui ne laissaient plus en présence que la féodalité et l'égalité, le problème fut promptement résolu. Les écrivains qui n'ont voulu voir dans la déclaration des droits qu'une sorte de lieu-commun philosophique ont répété le mot de la première heure dans l'assemblée, mais sans réfléchir que ce mot, prononcé encore le 4 août à la séance du matin, n'avait plus de signification à la séance du soir. C'est en effet le 4 août au matin que la déclaration, reconnue nécessaire, avait été admise en principe. Ni le clergé ni la noblesse ne se firent illusion. Tous leurs priviléges se trouvaient anéantis à la fois. En quelques heures, leur parti fut pris, et ils se décidèrent à en offrir d'eux-mêmes le sacrifice. Le coup de théâtre était prévu; Mirabeau, qui le désapprouvait, s'abstint d'aller à l'assemblée. La séance de nuit du 4 août eut son côté sublime, et elle l'a conservé surtout pour nous, qui vivons de ses bienfaits; mais pour une grande partie du clergé et de la noblesse, qui perdaient tout, on conçoit qu'elle eût un autre caractère. Le marquis de Ferrières n'y avait vu que des extravagances. « Les députés, debout et confondus pêle-mêle au milieu de la salle, écrivait-il encore longtemps après, s'agitent et

parlent à la fois : ceux des communes, par un feint enthousiasme, par des applaudissemens prodigués à chaque nouvel abandon, s'efforcent d'entretenir le délire; l'assemblée offre l'aspect d'une troupe de gens ivres placés dans un magasin de meubles précieux, qui cassent et brisent à l'envi tout ce qui se trouve sous leurs mains. » Le premier et subit effet de la déclaration, avant même qu'elle fût développée, avait été de déterminer l'abandon volontaire et immédiat des priviléges. Ce n'était donc point une si vaine conception métaphysique : aussi le mot ne revint-il plus dans l'assemblée. C'est sous l'empire que la déclaration des droits fut d'abord et très habilement classée parmi les œuvres de pure idéologie; depuis lors, on a semblé l'oublier un peu ou ne pas y attacher plus d'importance qu'aux autres promesses de constitutions qui reposent dans le paisible champ de l'histoire. Était-elle donc anéantie? On affirme qu'elle ne pouvait l'être par sa nature même, et l'on s'étonne que le pays l'ait aussi longtemps confondue avec ce qui n'est que transitoire dans les institutions des divers régimes.

Quels étaient cependant les droits qu'il s'agissait de puiser aux sources vives de la nature et de formuler dans une sorte de décalogue social et politique? A ce moment solennel où la France, sortant d'une longue compression, était conviée à s'interroger et à dire tout haut ses aspirations, chacun dut se recueillir et se demander quels étaient en définitive les droits qu'on ne pouvait lui enlever. Si l'on compare les vingt projets que reçut le comité chargé de poser les premières bases de la déclaration, il est facile de voir qu'au fond ils offraient bien peu de divergences. Les plus remarquables et les plus remarqués furent ceux de Sieyès, Lafayette, Mounier, Thouret, Pison du Galland et Target. Le comité s'était arrêté à ceux de Sieyès et de Mounier; mais la déclaration devait être l'œuvre impersonnelle de l'assemblée tout entière. Un comité de cinq membres avait été désigné pour examiner les différentes rédactions et les refondre en une seule. Afin qu'elle ne reflétât aucun système particulier, les auteurs de projets furent exclus de ce comité, qui choisit Mirabeau pour rapporteur. Le projet du nouveau comité se distinguait surtout par un préambule où se reconnaissait la manière du grand orateur; mais au fond Mirabeau était convaincu que la rédaction définitive de la déclaration devait être remise à l'époque où serait achevée la constitution. Son projet fut écarté, et l'on résolut d'engager la discussion sur le meilleur des projets antérieurs. Celui qui avait paru sous le nom du sixième bureau l'emporta. Après qu'on lui eut donné le magnifique préambule composé par Mirabeau, il fut discuté, amendé, refait dans toutes ses parties. Il n'en resta qu'un seul article.

Ni Sieyès ni Thouret ne prirent part à cette discussion, bien

qu'elle roulât sur une matière qui leur était assurément plus familière qu'à la plupart des orateurs de l'assemblée. On n'en fut point étonné cependant; leur silence ne se comprenait que trop bien après le dramatique incident qui les avait mis en lutte le jour même où s'était ouvert le débat sur la déclaration. Par ses publications, sa parole dogmatique et son projet de déclaration, Sieyès s'était placé très haut dans l'esprit d'un grand nombre de ses collègues. A la manière dont il avait attaqué les abus de l'ancien régime, on ne doutait point qu'il n'eût son plan de constitution tout fait, et que ce plan ne fût très radical; néanmoins cette conviction n'était pas celle des députés les plus clairvoyans. Pour eux, les idées de Sieyès étaient celles d'un rêveur qui était peu sorti de son cabinet. Déjà, en repoussant une de ses motions, Mirabeau avait dit avec ironie : « Le métaphysicien voyageant sur une mappemonde franchit tout sans peine, ne s'embarrassant ni des montagnes, ni des déserts, ni des fleuves, ni des abîmes; mais quand on veut réaliser le voyage, quand on veut arriver au but, il faut se rappeler sans cesse qu'on marche sur la terre et qu'on n'est plus dans le monde idéal. » C'est équipé d'une tout autre manière, on l'a vu, que Thouret était arrivé à la constituante. Son génie particulier en faisait en quelque sorte le rival et l'antagoniste de Sieyès. Dialecticien inflexible, mais observateur attentif des faits, la science expérimentale était avant tout son guide. C'est ce côté de son talent qui séduisait le plus Mirabeau et qui avait aussi frappé l'assemblée. Proposé pour la présidence dans la séance du 1er août 1789, il l'avait emporté de quelques voix sur Sieyès. Ce choix fut aussitôt violemment attaqué. Selon le marquis de Ferrières, Thouret, alors attaché au roi et à la monarchie, n'était point l'homme que voulaient ceux qu'il appelle les gens de la révolution; il suppose que leurs plans étaient dressés dès cette époque, et que pour les exécuter il fallait un chef qui fût entièrement dans leurs principes. Ils représentèrent donc au peuple que Thouret était vendu aux Polignac et à l'aristocratie; on parlait de marcher sur Versailles et là de l'immoler, lui et ceux qui l'avaient élu. De violens discours, il est vrai, furent tenus contre Thouret au Palais-Royal; mais Bailly dans ses mémoires les a fait remonter à leur véritable origine en disant qu'ils étaient inspirés par les amis de Sieyès. Thouret avait combattu la motion de ce dernier sur le titre que devait prendre l'assemblée, et c'était là une des accusations dirigées contre lui. En cela, avait-il cédé à quelque instigation? Il avait également repoussé la motion de Mirabeau pour défendre avec Barnave celle de Mounier. « Si par le mot peuple, avait-il dit à cette occasion, vous entendez ce que les Romains appelaient *plebs*, vous admettez dès lors la distinction des ordres: si ce mot répond à

celui de *populus*, vous étendez trop loin le droit et l'intention des communes. » On revenait à cette discussion dans les groupes du Palais-Royal non pour rappeler que les observations de Thouret, de Mounier et de Barnave avaient amené Sieyès à changer sa motion et à présenter le titre d'assemblée nationale, qui avait été définitivement adopté, mais pour faire de Thouret l'ennemi déclaré du tiers-état ou des communes. Le trait était habilement lancé, il porta. Thouret, craignant des désordres et voulant les prévenir, donna sa démission. « Sieyès avait eu 402 voix, Thouret 406, dit Bailly. Il y avait donc un combat à mort; deux partis s'étaient entrechoqués, et le parti de Sieyès a fait tout ce bruit qui a engagé Thouret à refuser; mais l'assemblée a fait justice en ne nommant pas l'abbé Sieyès. » Ce fut en effet Chapelier qui fut porté à la présidence. Il restait à Thouret et à ceux qui s'étaient groupés autour de lui une grande et difficile tâche à remplir, celle de défendre les communes parfois contre elles-mêmes, et de poursuivre cette œuvre avec une impassible volonté entre les deux partis extrêmes qui déjà troublaient les séances de l'assemblée. Il laissa donc passer l'orage, et c'est ainsi qu'il garda le silence dans la discussion que soulevait la déclaration des droits. Sieyès en fit autant.

Cette discussion, qui avait occupé treize séances, offrit ce caractère, que les orateurs étaient divisés bien plutôt sur la forme que sur le fond; la tribune était constamment envahie, bien qu'il ne s'agît le plus souvent que de rendre plus énergique et plus claire la rédaction de chaque article portant la proclamation d'un droit. Le désaccord ne fut éclatant que sur la liberté des cultes; il fit sortir de la poitrine de Mirabeau l'un de ses plus brillans discours. Dans la nomenclature qu'elle a dressée, l'assemblée aurait-elle omis des droits essentiels? On le comprendrait sans peine; mais on a prétendu qu'elle n'y avait point renfermé le droit de réunion, et, partant de là, on a soutenu que ce droit était au nombre de ceux qui sont abandonnés à la discrétion du pouvoir. L'objection serait grave alors qu'il s'agit de revendiquer le droit de réunion comme une des libertés nécessaires, et on n'y a point suffisamment répondu. L'oubli serait au moins surprenant, est-il réel? Le droit de réunion était inscrit dans tous les projets, et celui du comité des cinq l'avait très catégoriquement désigné. Celui du sixième bureau, peut-être le plus abstrait de tous, ne mentionnait d'une manière spéciale ni le droit de réunion, ni la liberté de la presse. Il avait renfermé l'idée de ces deux droits dans cette formule complexe, mais un peu trop vague : « la libre communication des pensées étant un droit du citoyen, elle ne doit être restreinte qu'autant qu'elle nuit aux droits d'autrui. » En moins de mots, Lafayette avait mieux dit quand il avait mis au nombre des droits du citoyen

« la communication de ses pensées par tous les moyens possibles. » Lorsqu'on en vint à la rédaction du sixième bureau, l'attention de l'assemblée ne se porta que sur la liberté de la presse, et l'on s'efforça de la dégager plus nettement de cet article. Barère insista en rappelant que c'était à cette liberté que le pays devait le bienfait de l'assemblée. « Consacrez donc, dit-il, la liberté de la presse, qui est une partie inséparable de la libre communication des pensées. » Robespierre s'exprima en termes semblables. « Il nous est impossible, reprit Rabaud de Saint-Étienne, de conserver un projet aussi vague, aussi insignifiant que celui du sixième bureau. » Alors M. de La Rochefoucauld proposa cette rédaction, qui répondait mieux à la préoccupation de l'assemblée : « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux à l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre des abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi. » L'article de M. de La Rochefoucauld fut admis et celui du sixième bureau rejeté. Le droit de réunion n'a donc pas été exclu de la déclaration; il est resté compris dans la première partie de l'article décrété, et la liberté de la presse n'est énoncée dans la seconde que comme une des conséquences de la libre communication des pensées et des opinions.

Ce point important de la déclaration fut bientôt commenté par l'assemblée elle-même de manière à lever tous les doutes. Lors de la révision, quand elle revint sur les droits pour les garantir, elle eut soin de placer à côté de la liberté de la presse « le droit de se réunir paisiblement et sans armes, en satisfaisant aux lois de police. » Par là, le comité de révision dégageait le droit de réunion de son principe essentiel et le mettait dans tout son jour. — Soit, a-t-on dit encore; mais alors les choses avaient marché, deux années s'étaient écoulées, le parti révolutionnaire avait fait une violente irruption dans l'assemblée : ce qu'on écrivait dans la constitution de 1791 est tout autre chose que ce qu'on avait exprimé dans la déclaration de 1789. — Cette explication n'est pas exacte : le comité de révision ne devait pas changer la déclaration, et le premier soin de Thouret avait été de le rappeler. « La déclaration des droits, disait-il, est en tête de notre travail telle qu'elle a été décrétée par l'assemblée, les comités n'ont pas cru qu'il leur fût permis d'y faire aucun changement; » mais le comité pensa qu'il était de son devoir d'éclaircir les points de la déclaration qui avaient déjà soulevé des difficultés, et de ce nombre était le droit de réunion, que l'on présentait comme illimité, parce qu'il était resté compris dans la formule générale de « la libre communication des pensées, » sans qu'on eût ajouté pour ce droit, ce qui avait été fait pour la liberté

de la presse, qu'il aurait à répondre des abus dans les cas prévus par la loi. Les clubs avaient fonctionné pendant deux années avec une liberté absolue. Lorsqu'en présence de scènes ignobles et de rixes sanglantes on avait songé à leur imposer quelques mesures d'ordre, ils avaient revendiqué l'inviolabilité. En revenant sur la libre communication des pensées, il était donc nécessaire d'expliquer que le droit de réunion n'était pas plus indéfini que la liberté de la presse elle-même. Il fut entendu et expliqué qu'il devait s'exercer « sans armes » et en donnant satisfaction « aux lois de police. » Imaginer que le comité de révision, cédant au débordement, décrétait après coup le droit de réunion, oublié dans la déclaration de 1789, c'est manifestement prendre le contre-pied des faits. Loin de donner des gages au désordre, ce comité préparait au contraire la loi du 30 septembre 1791, qui vint réglementer les clubs. Aussi un ancien membre du comité de révision, Barnave, tout en faisant la part des inconvéniens à cet égard, disait-il en 1792 : « Le droit de s'assembler paisiblement et sans armes, le droit de pétition, le droit de manifester ses pensées, à la charge d'une responsabilité fixée par la loi, sont de l'essence de la liberté, et nul gouvernement, s'il n'est oppressif, ne peut se dispenser de les admettre. » En cela, il ne faisait qu'exprimer l'opinion de l'assemblée elle-même.

La déclaration séparait profondément le présent du passé et traçait les droits de la société nouvelle; mais comment en assurer l'application et la permanence? Ce problème préoccupa vivement l'assemblée. Quelle garantie la constitution laissait-elle aux citoyens contre la violation des droits? avait demandé Buzot. Il ne suffit pas de dire que la constitution garantit les droits civils et naturels, il faut que l'on sache comment elle les garantit. Si les législatures à venir profitaient de quelques circonstances malheureuses pour porter atteinte à ces droits, elles ne manqueraient pas de prétextes. La première garantie offerte aux citoyens se trouve dans la constitution elle-même, répondit Thouret, c'est-à-dire dans l'organisation du gouvernement; la seconde est dans la liberté de la presse. Selon Pétion, l'objection n'était pas encore résolue. Si le pivot de l'édifice reposait sur la liberté de la presse, n'était-il pas à craindre que les législatures ne vinssent elles-mêmes à restreindre cette liberté? Alors que deviendraient la liberté individuelle et toutes les autres libertés? — A cela, les comités ne virent qu'un remède : c'était de signaler à l'avance les seuls abus de la presse qui pourraient être réprimés et de confier à des jurés la connaissance des délits; mais ces délits, comment les déterminer avec précision? Il semblait que pour l'assemblée la cause des libertés proclamées par la déclaration fût là tout entière. Sur ce point, l'on entendit suc-

cessivement Barnave et Pétion, Robespierre et Defermon, Rœderer et Chapelier, La Rochefoucauld, Goupil, Dandré, Duport. Une définition rigoureuse était impossible. Ce qui importait surtout, c'est que la presse ne sortît point des mains du pays. « Il ne faut point que les pouvoirs constitués soient les maîtres de prononcer et sur le fait du délit et sur le fait de celui qui en est l'auteur; il faut que ce soit la nation, il faut que ce soit le peuple, intéressé à conserver la liberté de la presse, il faut que ce soient des jurés. C'est là que réside principalement et substantiellement la véritable garantie à donner à la liberté de la presse. » Cette observation de Thouret résumait tout le débat, et après bientôt trois quarts de siècle le problème se pose de nouveau. Sans jury, peut-on dire que la presse est libre? Sans la presse, que deviennent les droits essentiels de la déclaration?

N'est-ce point parce que la liberté de la presse fut trop souvent enlevée au pays que la déclaration a subi ces brutales et incessantes atteintes qui l'ont mise en perpétuelle contradiction avec les lois qui nous régissent? L'assemblée voulait qu'on pût y ramener tous les actes du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif comme à leur source première. « Si dans la suite des âges, avait dit l'archevêque de Bordeaux en exposant la déclaration des droits, une puissance quelconque tentait d'imposer des lois qui ne seraient pas une émanation de ces mêmes principes, ce type originel et toujours subsistant dénoncerait à l'instant à tous les citoyens ou l'erreur ou le crime. » Ce n'était là qu'une brillante illusion. Les régimes se sont succédé, les lois se sont amoncelées sur les lois; à quoi donc a servi la déclaration des droits? Sous le premier empire, des décrets portèrent les coups les plus violens à la justice, à la propriété, à la liberté. Le sénat resta muet, non qu'il fût désarmé, la constitutionnalité des décrets et des lois était spécialement déférée à son examen et à son contrôle; mais la presse était sous la main du pouvoir, et sans ce puissant levier de l'opinion toutes les institutions fléchissent, la justice elle-même n'a plus l'énergie suffisante pour réprimer les violations les plus manifestes de la loi. La déclaration des droits est formellement rappelée en tête de la constitution qui régit la France du second empire, et la presse a reconquis depuis peu de temps quelques-uns de ses droits. C'est un rigoureux devoir pour le sénat d'aujourd'hui de ramener toutes les lois, tous les décrets au type originel que la déclaration leur impose et de signaler « l'erreur ou le crime, » pour parler comme l'archevêque de Bordeaux de la constituante, que feraient bien d'imiter les cardinaux du Luxembourg.

Appelée la première à s'inspirer des grands principes qu'elle avait formulés, on peut dire que l'assemblée constituante s'efforça d'y rester fidèle. « Il n'est pas douteux, écrivait depuis Barnave, que

dans la constitution de 1791 l'organisation de la partie administrative avait été faite non-seulement en vue de bien gouverner, mais dans la vue d'assurer la liberté et de donner de l'assiette à la constitution. » C'est pour cela que cette organisation exerce encore sur notre esprit un si puissant prestige. Même après les perturbations qui en ont dérangé l'économie, on y revient sans cesse et non sans profit. Les questions que soulèvent de nouveau l'organisation administrative et l'organisation judiciaire en France portent naturellement à rechercher de quelle manière l'assemblée constituante avait essayé de fixer ces bases essentielles de la liberté. Qu'il nous soit permis de nous y arrêter un instant, car là se révèlent les plus importans travaux de Thouret et des juristes.

## II.

L'ancienne administration avait cessé d'agir, il fallait d'urgence organiser la nouvelle. Par un mouvement spontané, les regards de l'assemblée se dirigèrent vers les communes. Tout ce qui existe entre la commune et l'état est arbitraire; mais la commune a ses lois, parce que ses droits sont nécessaires. Quels étaient ces droits? Le passé n'en montrait guère la trace. M. de Tocqueville a usé ses dernières forces à rechercher l'image exacte de l'ancienne commune ou plutôt de l'ancienne paroisse, et il n'a qu'imparfaitement réussi à la dégager, tant elle avait pris d'aspects différens. Elle se reconnaissait pourtant à ce trait général, que partout la représentation locale était nulle ou comptée pour rien. La commune était inerte et ruinée, ruinée au nom du roi par les impôts, au nom de la féodalité par les corvées et par des droits sans nombre, au nom du clergé par les dîmes. Auprès de qui réclamer? comment se plaindre? Un intendant pouvait écrire en 1750 : « J'ai fait mettre en prison quelques principaux des communautés qui murmuraient, et j'ai fait payer à ces communautés la course des cavaliers de la maréchaussée. Par ce moyen, elles ont été facilement matées. » On se proposa d'abord de faire revivre la commune; mais la division du territoire en communes, cantons, arrondissemens ou districts et en départemens fut loin de passer sans difficulté. Pendant plusieurs séances, elle souleva entre Thouret et Mirabeau une polémique où la dialectique et l'éloquence se tinrent longtemps en échec. Dans un discours très étudié, Mirabeau combattit le projet du comité. Pourquoi des arrondissemens et des cantons? Qu'on élève de 80 à 120 le nombre des départemens, mais qu'on supprime ces subdivisions compliquées et inutiles qui ralentissent le mouvement administratif! « On dirait que nous rejetons volontairement la simplicité des moyens que nous offre l'état réel de la société pour nous environner de dif-

ficultés qui ne sont que notre ouvrage. » Faisant le tableau du régime de la Provence, où se trouvait, selon lui, cette simplicité, Mirabeau le présentait à l'assemblée comme un exemple à suivre. En défendant le projet du comité, Thouret défendait son œuvre et non celle de Sieyès, comme on l'a pensé; il en avait pris l'idée dans l'organisation de sa province, et déjà l'avait indiquée dans son plan de constitution. « L'assemblée provinciale de la Haute-Normandie, disait-il, est une de celles qui ont obtenu le plus de succès; c'est à ses assemblées de district qu'elle doit tout ce qui a réussi dans le détail et dans la pratique. Tout le pays a cette opinion d'après l'épreuve, et mon cahier me charge d'en demander expressément la conservation. » Il était un point toutefois sur lequel les deux contradicteurs se trouvaient d'accord, c'est qu'il fallait appeler aux affaires le plus grand nombre possible de citoyens, afin de généraliser les sentimens élevés qu'elles développent et de « former des sujets. » Dans les deux projets, tout était demandé au zèle du pays, rien aux fonctionnaires. Sous ce rapport, le projet du comité réclamait un plus nombreux personnel que celui de Mirabeau, même avec ses 120 départemens; mais ce système, objectait-on encore, ne serait-il pas beaucoup trop compliqué? Le rapporteur répondait qu'il ne fallait pas seulement songer à la rapidité du mouvement, qu'il s'agissait surtout d'en mesurer la précision. Or le département était véritablement surchargé. Outre ses propres affaires, il avait mission de surveiller celles des communes. De plus, il devait maintenir entre celles-ci l'exacte répartition de l'impôt. Comment pourrait-il, sans intermédiaires, aviser à tout et faire à chacun bonne justice?

Les arrondissemens furent donc admis. Quant aux cantons, le comité lui-même en faisait bon marché et n'y voyait qu'un point de réunion électorale. En présence de nos rapides moyens de communication, qu'eût pensé l'assemblée des sous-préfectures? Il est inutile de poser la question. Les sous-préfectures, telles qu'on les voit aujourd'hui, ne sont pas l'œuvre de l'assemblée; ce n'est donc point à celle-ci que doivent remonter les critiques dont elles sont l'objet. Dans l'arrondissement comme dans les autres sphères, c'était à des citoyens que revenaient les soins du service. Pour la commune, le district et le département, le mode d'administration était uniforme: un conseil électif délibérait, un comité d'exécution était pris dans son sein, puis venait un procureur-syndic, relevant aussi de l'élection, qui veillait en toute chose à la stricte exécution de la loi. Le district n'était, à vrai dire, qu'un rouage de transmission; mais la commune et le département étaient fortement organisés. La commune avait ses biens propres, son initiative et son pouvoir. Au-delà de ce qui était purement communal commençait seulement le contrôle supérieur; toutefois ce contrôle était exercé par le départe-

ment, qui n'était lui-même que la commune agrandie, de sorte que son jugement n'était encore que celui des habitans porté au second degré sur les affaires locales. En cela, rien n'était demandé au pouvoir central. Le département, à son tour, n'était soumis à ce pouvoir pour ses propres affaires que dans des cas peu nombreux et bien déterminés. Cette organisation administrative a été très diversement appréciée. Pour les partisans de l'ancien régime, elle constituait une puissance anarchique rivale du pouvoir. « Il fallait achever de renverser l'ancien gouvernement, a dit Ferrières : l'abbé Sieyès conçut un plan qui parut propre à concilier les vues des révolutionnaires; Thouret se chargea de le présenter. » D'autres, en assez grand nombre aujourd'hui, reprochent à l'assemblée constituante d'avoir enlevé aux départemens leur vigoureuse autonomie d'autrefois, et par là d'avoir maladroitement préparé le triomphe définitif de la centralisation. Entre les deux points de vue, la contradiction est manifeste. Les uns étaient trop près, les autres sont beaucoup trop loin de l'assemblée, qui chercha loyalement à équilibrer la décentralisation administrative et la centralisation politique, pour employer la formule moderne. Tout en enlevant aux assemblées départementales certaines prérogatives des anciens états provinciaux, prérogatives qui en avaient fait des corps aristocratiques et indisciplinés, elle leur laissait une grande latitude sur les questions d'administration intérieure. « Toutes les provinces, avait dit Thouret au nom du comité de constitution, sont maintenant réunies en droits et en intentions : elles avaient dû se créer des corps assez puissans pour résister à l'oppression ministérielle; mais à présent ne rendons pas ces corps aussi forts. Élus par le peuple, leurs membres acquerront une trop grande prépondérance pour qu'on ne doive pas redouter une force que ces établissemens tireraient de leur masse. » La Belgique a eu fort peu de chose à changer à cette combinaison pour en faire la base de son régime administratif, le plus libéral et le mieux pondéré qu'il y ait en Europe. C'est là que doivent porter leurs regards ceux qui recherchent aujourd'hui la trace des conceptions de l'assemblée constituante.

Chez nous, le pouvoir absolu s'est empressé de porter la main sur ce flexible mécanisme et l'a faussé. Les départemens et les communes ont été soumis à des pressions qui y ont empêché le développement de la vie politique. L'institution des préfets et des sous-préfets a créé entre le pouvoir exécutif et les corps délibérans chargés de veiller aux intérêts locaux un antagonisme que les lois les plus ingénieuses ont essayé d'adoucir, mais qui ne s'est effacé qu'au détriment de la liberté du département et de la commune. En face d'une autorité qui dirige leurs mouvemens, l'un et l'autre ont perdu toute initiative. C'est là qu'est le vice de la machine ad-

ministrative; il vient de la superposition violente de deux régimes qui s'excluent, celui de 1789 et celui de l'an VIII. La commune est humble parce qu'elle a cessé d'être forte; elle sollicite et intrigue parce qu'elle a perdu ses droits et les ignore. Élevés à l'école des nécessiteux et des courtisans, les agens municipaux sont convaincus que leur premier devoir est d'obéir au pouvoir central. N'est-il pas légitime d'aspirer à un régime municipal plus en harmonie avec celui de l'assemblée constituante? Le gouvernement de 1830 s'était avancé vers ce régime; mais depuis la législation a reculé. Les communes avaient déjà perdu le choix de leur maire; récemment bien d'autres droits leur ont été enlevés. L'action des préfets a trouvé dans la loi du 24 juillet 1867 une puissance inouie : en cas de désaccord entre le conseil et le maire sur les questions d'intérêt local, c'est désormais le préfet qui tranche le différend comme juge souverain, de telle sorte que, grâce à cette remarquable innovation dans les procédés de la tutelle, il suffit au maire de manifester un avis contraire à celui du conseil pour que les délégués de la commune cessent d'avoir droit de décision sur les affaires communales. Les anciennes paroisses auraient eu plus de facilité pour se soustraire aux caprices d'un intendant, car elles du moins n'étaient pas enchaînées par la loi.

Cependant il y eut aussi pour les communes une déclaration des droits; à la vérité elle ne fut point inscrite au frontispice de la constitution, comme celle des droits de l'homme et du citoyen, mais elle est tout entière dans les travaux de l'assemblée constituante. Pour la première fois fut affirmée et définie l'existence nécessaire, indestructible de la commune. « La municipalité est par rapport à l'état précisément ce que la famille est par rapport à la municipalité dont elle fait partie. Chacune a des intérêts, des droits et des moyens qui lui sont particuliers; chacune entretient, soigne, embellit son intérieur, et pourvoit à tous ses besoins en y employant ses revenus, sans que la puissance publique puisse venir croiser cette autorité domestique, tant que celle-ci ne fait rien qui intéresse l'ordre général. » Voilà ce qui était de l'essence de la commune, selon Thouret, parlant au nom du comité de constitution; mais il se hâtait d'ajouter qu'il existait entre la commune et les pouvoirs publics une corrélation nécessaire. « Il ne faut pas conclure de là que les municipalités soient indépendantes des pouvoirs publics; disons qu'elles sont soumises à ces pouvoirs, mais qu'elles n'en font point partie; disons qu'elles y sont soumises comme les individus, comme les familles privées, et qu'elles dépendent du pouvoir exécutif, soit par les corps administratifs dans ce qui est du ressort de l'administration générale, soit par les tribunaux dans tout ce qui est du ressort du pouvoir judiciaire. » Ja-

mais on n'avait plus clairement expliqué pourquoi il est interdit au pouvoir de troubler la commune dans le soin de ses propres affaires.

On peut suivre dans l'esprit de Thouret la filiation des mêmes idées à propos de la discussion sur la vente des biens du clergé, qu'on s'efforçait d'assimiler à ceux des communes. La commission de l'assemblée estimait ces biens à 4 milliards, et l'état avait grand besoin d'argent. Il s'agissait de savoir s'il avait le droit d'en disposer. Les biens des communes étaient peut-être aussi considérables, aurait-il pu s'en emparer? L'assemblée, violemment agitée par le clergé, se perdait en discussions interminables. Thouret demanda à fixer les principes. Les établissemens de mainmorte n'ont pas d'existence propre, disait-il en substance; ils vivent, mais en vertu d'une loi qui les fait naître et dont ils tirent avec la vie tous leurs droits. Ils sont donc l'œuvre de la loi et rien de plus : la loi, qui les a institués, peut les détruire quand ils ne répondent plus au bien public. De là le droit pour l'assemblée de supprimer les établissemens de ce genre et de rendre à la masse, c'est-à-dire à l'état, le produit de leurs biens. Il est vrai que le clergé se place au-dessus de la loi et déclare ne point en relever; il est vrai qu'à l'entendre il a son existence propre et ne l'a reçue d'aucun pouvoir. Tout au moins le clergé ne tient-il que de la loi le droit de posséder au sein de l'état des immeubles et d'y jouir d'une sorte d'existence civile. « Le clergé doit à cet égard subir la loi commune à tous les corps. Sans anéantir les ecclésiastiques, la loi pourrait détruire le corps du clergé en ce sens qu'elle pourrait cesser de reconnaître les ecclésiastiques comme formant un corps. Le clergé a déjà cessé d'être un corps politique, il dépend encore de la loi qu'il cesse d'être un corps civil. » Thouret résumait toute sa théorie par ces mots restés célèbres : « la même raison qui fait que la suppression d'un corps n'est pas un homicide fait que la révocation de la faculté accordée aux corps de posséder des fonds de terre ne sera pas une spoliation. » Cette théorie, énergiquement combattue par le clergé et par la noblesse, fut acceptée par l'assemblée; mais celui qui l'avait émise la paya de bien des ressentimens. Ferrières ne lui pardonna jamais d'avoir « ébahi par sa fine dialectique » les ignorans de l'assemblée et de les avoir entraînés. Il imagine que Thouret n'avait cherché qu'à se rapprocher du parti populaire, et lui payait en quelque sorte sa bienvenue par une dissertation de son goût. Aujourd'hui les passions se sont apaisées, et la théorie reste; elle est au fond de notre droit public, et c'est là, pour le dire en passant, que l'Italie est venue récemment la prendre quand il s'est agi pour elle de statuer sur les possessions ecclésiastiques. A qui seraient transmis ces biens? Aux départemens? Non, ils n'a-

vaient pas d'existence propre, aux communes. « Les municipalités peuvent acheter et revendre comme individus, déclara Thouret; les corps administratifs ne le peuvent pas. Il serait possible qu'ils vendissent au nom de la nation et pour elle, mais il ne le serait pas qu'ils établissent une propriété intermédiaire entre la nation et les particuliers. » C'est plus tard seulement que l'existence civile des départemens a été admise par la loi; celle des arrondissemens et des cantons ne l'est pas encore.

Ce sont là des choses à rappeler aujourd'hui que la condition des communes est si peu comprise. C'est parce qu'elles sont des individus dans l'économie générale de tout état, c'est parce que leur individualité ne fut jamais décrétée par aucune loi, que les atteintes portées à leurs droits, à leur liberté naturelle, ont dans tous les temps été flétries comme des actes de violence et de spoliation. Ce fut une spoliation d'attribuer leurs biens à la caisse d'amortissement en 1813, même en leur donnant de la rente à 5 pour 100. Leurs droits essentiels n'ont pas moins été méconnus lorsqu'en 1860 on leur a imposé l'obligation de vendre leurs terres improductives. Que penserait-on de la loi qui forcerait les citoyens à vendre leurs terres ou à les cultiver? A peine la loi organique du 14 décembre 1789 était-elle votée, que Thouret, au nom du comité de constitution, rédigeait la lumineuse instruction qui l'accompagne dans le bulletin officiel. Le législateur se commentait lui-même : la sollicitude pouvait-elle aller plus loin? Qu'a-t-il donc manqué à la sauvegarde de la liberté municipale en France? Ce qui a manqué à celle de nos libertés publiques, avec lesquelles elle se confond, et dont elle suivra toujours la destinée.

Avant même qu'elle n'eût donné cette puissante constitution à la commune, l'assemblée dut aviser au moyen de la faire fonctionner. Les parlemens étaient encore debout, et dans leur hostilité contre le nouvel ordre de choses ils avaient empêché l'exécution de plusieurs décrets. N'était-il pas à craindre qu'ils refusassent l'enregistrement de la loi sur l'organisation administrative, qui touchait de si près à l'organisation judiciaire? Selon Alexandre Lameth, cela n'était que trop certain; or il était temps de prendre un parti, car on arrivait aux premiers jours de novembre, et les parlemens allaient se réunir. Il n'y avait point à hésiter, il fallait enjoindre aux parlemens de rester provisoirement en vacances. Target appuya la motion. Un conseiller de la cour de Paris, M. Fréteau, sollicita un sursis de quelques jours pour recueillir ses idées et répondre à cette brusque proposition, qui contenait en réalité l'arrêt de mort des parlemens. Thouret fit remarquer que le sursis en cette occasion équivalait à un ajournement après la rentrée, et séance tenante il rédigea un décret qui prescrivait aux chambres des vacations de

continuer leur service jusqu'à la nouvelle organisation judiciaire. Cette mesure ne fit qu'enflammer la colère des parlemens; ils se jetèrent dans les bras de la royauté et refusèrent d'enregistrer tous les décrets. C'était mal finir. Les choses en vinrent à ce point qu'à Marseille la justice suivait ses anciens erremens au mépris de la nouvelle réglementation de la procédure criminelle. Mirabeau demanda qu'il fût défendu aux tribunaux de statuer tant que la nouvelle procédure ne serait pas mise à exécution, et comme un député proposait l'ajournement : « Si l'on devait vous pendre, monsieur, s'écria-t-il, proposeriez-vous l'ajournement d'un examen qui pourrait vous sauver? Eh bien! cinquante citoyens de Marseille peuvent être pendus tous les jours. » Cette sortie décida l'assemblée à confier l'enregistrement des décrets tout à la fois aux tribunaux, aux corps administratifs et aux municipalités; mais il était démontré pour elle que l'ordre judiciaire devait être promptement et entièrement reconstitué. Ce fut aussitôt de ce côté que se porta son attention.

## III.

Le jury est très populaire en France; les magistrats lui rendent hommage, et un de nos criminalistes les plus distingués a pu dire sans exagération qu'il était désormais la seule institution qui fût en état de supporter la responsabilité des condamnations capitales. Il a fait accepter au pays des rigueurs jugées nécessaires, parce que c'est du pays même que lui vient sa force. Est-ce là tout ce qui nous reste des travaux de l'assemblée constituante? Notre organisation judiciaire lui appartient dans sa base, mais elle a subi certaines modifications. Les constituans voulaient une justice puissante, et, partant de ce point que la justice est elle-même un véritable pouvoir, ils s'efforcèrent de la rendre indépendante. Ce pouvoir, comme tous les autres, venait de la nation; mais la nation devait-elle le retenir ou le déléguer? C'est le premier point qui fut à résoudre. Bergasse avait tracé les grandes lignes du sujet dans un discours fort applaudi, et Thouret, chargé de reprendre le même travail au nom du comité de constitution, en avait fait sortir un projet d'organisation qui admettait des juges au civil et le jury au criminel. La droite attaquait dans ce projet ce qui, suivant elle, était contraire aux droits des parlemens et à ceux de la royauté; la gauche le repoussait comme rappelant encore trop l'ancien ordre de choses. « Ce sont les parlemens dédoublés et des bailliages changés de place qu'on nous propose, » s'écria Barère. — « La décoration a été modifiée, ajoutait Chabroud, mais la scène est toujours la même. » Sur ces entrefaites, Duport, conseiller au parlement de Paris, dont

la parole tirait une double influence de l'expérience et du talent de l'orateur, vint développer avec beaucoup d'habileté un projet très radical. L'impossibilité d'exercer lui-même et directement tous les pouvoirs avait, disait-il, contraint le pays à en déléguer quelques-uns : il avait délégué les pouvoirs législatif et exécutif; mais il devait se réserver le pouvoir judiciaire. De là le jury au civil et au criminel, des juges ambulans tenant des assises dans les départemens, de grands-juges planant sur tout le pays pour réviser les jugemens, un agent du ministère public dans chaque ville d'assises et un officier de justice de la couronne dans chaque chef-lieu. C'était à peu de chose près le système anglais. Prenant à la lettre la nouvelle organisation administrative, Duport montrait ce qu'elle avait d'inconciliable avec l'établissement des tribunaux sédentaires dans les diverses circonscriptions. On reconstituait par là des institutions fédératives propres à ramener le despotisme, mais contraires à l'unité monarchique. Avec le nouveau régime, on aurait la justice et point de tribunaux, car les citoyens seraient tour à tour appelés à se juger les uns les autres, sans que l'influence du pouvoir pesât sur ces nouveaux juges. Les jurés ne connaissent pas les lois, pouvait-on faire remarquer. C'était là raisonner, selon Duport, avec le souci d'un ordre de choses qui était condamné à disparaître. Il était temps d'en finir avec ces lois sans nombre, obscurcies par la jurisprudence et les commentaires. Bientôt, et là tendaient tous les efforts de l'assemblée, les lois seraient ramenées à un état de simplicité qui permettrait à chaque citoyen de les saisir et de les appliquer aussi bien qu'un jurisconsulte. Le droit n'offrant pas plus de difficultés que le fait, les jurés statueraient tout à la fois au civil et au criminel, et la justice pourrait être rendue au peuple par le peuple lui-même.

Le débat fut concentré sur ce point. Thouret défendit le projet du comité avec une grande énergie et repoussa le jury au civil. Il trouvait que c'était une généreuse illusion, mais rien de plus, qui avait conduit Duport à faire ce tableau de la justice sous les nouvelles institutions. Il était impossible de charger le jury de décider dans les affaires civiles avec une législation compliquée, abstraite et destinée à demeurer telle, quoi qu'en pussent penser ceux qu'avaient séduits les riantes perspectives évoquées par Duport. Lanjuinais prit le parti du comité, déclarant qu'il ne pouvait se faire à l'idée de ces juges chevaucheurs et vagabonds qui prononceraient le pied dans l'étrier. L'attention de l'assemblée fut bientôt excitée par un nouveau projet émané de Sieyès et qui était annoncé avec grand bruit. Sieyès appuyait le jury même au civil, et, pour lever l'objection tirée du défaut de lumières de ces nouveaux juges, il proposait de choisir les jurés parmi les hommes de loi, qui jugeraient le fait et ap-

pliqueraient le droit en attendant que l'éducation populaire fût achevée. Ce n'était plus là le jury proprement dit, c'étaient de véritables juges; mais que devenait alors le jugement au criminel? N'était-il pas enlevé aux citoyens et rendu aux jurisconsultes, ce qui était précisément le contraire de ce que se proposait l'assemblée? Suard s'était égayé dans son journal des airs de profondeur de ce projet et avait relevé les hardiesses de langage qui en couvraient le vide. Thouret et Tronchet lui portèrent le dernier coup. On s'attendait à une réplique de Sieyès; au grand étonnement de l'assemblée, « le philosophe spéculateur, » comme on venait de le qualifier, resta silencieux. Le jury fut rejeté au civil et admis au criminel à une très grande majorité, aux applaudissemens prolongés de toute la salle. L'humanité entrait enfin dans la justice. Pour le jury au civil, Thouret laissait une porte ouverte sur l'avenir, mais sans trop d'illusion. « Je me demanderai toujours, avait-il dit, quand arrivera cette époque fortunée où la législation générale sera devenue assez simple en France pour que tous les citoyens soient bons légistes et bons juges. » Tronchet, beaucoup plus affirmatif, déclarait que ce temps n'arriverait jamais. Se plaçant à un autre point de vue, Robespierre prédisait que différer l'établissement des jurés au civil jusqu'en 1792 et en laisser le soin à la nouvelle législature, « c'était peut-être y renoncer pour toujours. » Où en sommes-nous aujourd'hui? Si l'éducation populaire s'est améliorée, elle est encore bien insuffisante; d'un autre côté, notre législation s'est peu simplifiée. Il nous semble que l'œuvre des juristes se défend encore avec avantage, puisqu'il fut dit alors que les avocats et les procureurs l'avaient emporté, et qu'elle continue à rendre d'incontestables services.

Convenait-il de remettre la nomination des juges au chef de l'état? Cette question ramenait celle de la séparation des pouvoirs, et l'assemblée avait décidé à l'unanimité que les juges seraient élus par le peuple. Ne fallait-il pas du moins laisser au roi le soin de les instituer, ou même de les choisir sur une liste de présentation? Le comité avait proposé qu'une liste de deux candidats fût présentée à l'acceptation du roi. C'est le point qui devint le plus irritant dans le travail de l'organisation judiciaire. A quel titre le roi serait-il chargé d'instituer les juges? Il est le pouvoir exécutif et non le pouvoir judiciaire, disait Barnave en citant les paroles de Montesquieu. Le grand écrivain, répondait Cazalès, a exercé la magistrature avec gloire, il a été entraîné par l'esprit de son état; les fonctions judiciaires sont une partie du pouvoir exécutif, et dès lors le roi peut nommer les juges qui lui sont présentés par le peuple. Le discours de Cazalès, appuyé par Maury, fut un éloquent et dernier appel aux anciennes prérogatives de l'auto-

rité royale. Cazalès, déplorant la destruction du clergé, de la noblesse et des parlemens, est interrompu par des murmures. « Il est étonnant, s'écrie Lavie, qu'on ne veuille pas entendre l'oraison funèbre de tant d'oppresseurs. » — « Il me serait facile de prouver, reprend Cazalès, que c'est l'oraison funèbre de la monarchie. » Tel était bien le point capital du désaccord qui se cachait au fond de ce débat tout métaphysique entre les deux partis extrêmes de l'assemblée. Mirabeau ne s'y était point engagé, mais en rectifiant une assertion de Maury sur la nature des gouvernemens il avait tout à coup ramené la question à ces termes : « Il y a une manière vraiment simple de distinguer dans l'ordre judiciaire les fonctions qui appartiennent au prince de celles auxquelles il ne peut participer en aucun sens. Les citoyens ont des différends, ils nomment leurs juges : le pouvoir exécutif n'a rien à dire quand la décision n'est pas proférée; mais là où finissent les fonctions judiciaires, le pouvoir exécutif commence. Il n'est donc pas vrai que ce pouvoir ait le droit de nommer ceux qui profèrent la décision. » En cela, Mirabeau, qui était déjà en communication avec la cour, ne cherchait-il pas à pousser les choses à l'extrême afin de compromettre l'œuvre de l'assemblée? Il disait bientôt dans une de ses notes secrètes : « Les tribunaux vont être formés, comment le seront-ils? Un officier municipal peut cacher sa nullité par son inaction, et la généralité des citoyens est d'ailleurs assez indifférente sur l'administration publique. La justice au contraire est un besoin de tous et de chaque instant. Comme elle doit commander le respect, elle doit inspirer la confiance; ses erreurs sont des iniquités, ses iniquités excitent à la vengeance. Je vois déjà les plus funestes dissensions éclater avant que les tribunaux de toute espèce puissent seulement s'organiser. Tout le monde a prévu, ceux même qui l'ont établi, que cet ordre de choses ne tiendrait pas. » Le comité de constitution eût volontiers accepté une transaction, puisqu'il avait proposé la présentation au roi d'une liste de deux juges; mais la théorie la plus radicale l'emporta. A une faible majorité, l'assemblée décida que le roi ne pourrait refuser son consentement à l'admission des juges élus par le peuple, et, à la majorité de 503 voix contre 450, qu'il ne lui serait présenté qu'un candidat pour chaque vacance. Tout se réduisait pour le roi à enregistrer ce choix et à délivrer au juge les lettres patentes de sa nomination. Quant au ministère public, chargé de veiller à l'application de la loi, il était bien un délégué du pouvoir exécutif, et sa nomination directe et à vie par le roi ne souffrit aucune difficulté.

L'assemblée venait de trancher une grave question, encore débattue avec animation dans les pays où la justice n'a point trouvé son assiette définitive. Était-ce là une mesure anti-monarchique,

comme on le soutint alors et comme on l'a répété depuis? Barnave, qui était aussi pour l'élection populaire, repoussa toujours cette accusation. Rentré dans ses foyers, revenant sur sa conduite à l'assemblée et sur les fautes qu'il avait pu commettre, il persistait à penser qu'après que le jury au civil avait été rejeté, ce mode de nomination était celui qui présentait le moins d'inconvéniens. On réfléchissait alors que la nomination des juges donnerait au chef de l'état la disposition de trois mille cinq cents places, et l'on ne pouvait se faire à cette idée à la sortie d'un régime où la magistrature se recrutait elle-même. Selon Barnave, quand le jury décide au civil, le juge, qui se borne à appliquer la loi comme en Angleterre, remplit une fonction exécutive, et peut être nommé par le pouvoir qu'il représente, et cela sans péril pour la liberté individuelle et la liberté publique, puisque ses fonctions ne lui fournissent aucun moyen de les opprimer. Tout change dès que les fonctions du juge et du juré sont cumulées, « le pouvoir qui en résulte peut être le plus oppressif, le plus dangereux de tous; on peut disputer en théorie pour savoir s'il est ou s'il n'est pas une branche du pouvoir exécutif, mais on ne peut l'unir de fait à celui-ci sans établir la plus redoutable tyrannie. » On voit combien le principe de la séparation des pouvoirs entrait dans l'esprit des juristes de cette époque, et il est difficile d'admettre avec Mirabeau que, lorsque l'assemblée refusait au pouvoir la nomination des juges, elle savait qu'elle préparait une institution condamnée d'avance. On est revenu en France au système contraire, tandis que la Belgique, qui avait à choisir dans nos institutions, s'est rapprochée par son organisation judiciaire de celui de l'assemblée constituante. La magistrature belge, du moins la magistrature assise, est inamovible; elle est nommée par le roi, mais le choix du souverain ne peut porter que sur les listes proposées par les corps électifs et par la magistrature elle-même. Les listes ne comprennent que deux candidats chacune, et sont dressées, l'une par le conseil provincial, l'autre par la cour d'appel pour les conseillers à la cour, pour les présidens et vice-présidens des tribunaux de première instance. Le ressort des cours d'appel comportant plusieurs provinces, l'ordre dans lequel le conseil provincial est admis en chaque province à présenter des candidats aux places vacantes est déterminé par la loi. Les cours choisissent ensuite dans leur sein leurs premiers présidens et leurs présidens de chambre. Toutes les présentations sont rendues publiques au moins quinze jours avant la nomination. Les juges de première instance et les magistrats du parquet à tous les degrés sont directement nommés par le roi. On ne cesse en France de s'élever contre la maladie de l'avancement, qui est causée surtout par l'insuffisance des traite-

mens; mais que fait-on pour la combattre? La justice est réduite en grande partie à se suffire avec les droits de greffe et de timbre, et, pour équilibrer son budget, ces droits ont été fabuleusement exagérés. Est-il vrai de dire qu'elle soit gratuite quand, pour la mettre en mouvement, il est nécessaire de remplacer les épices d'autrefois par des versemens qui peuvent souvent atteindre et même dépasser le chiffre des intérêts en litige?

L'assemblée constituante avait établi un juge de paix au chef-lieu de chaque canton, et un tribunal dans chaque arrondissement. L'appel des tribunaux d'arrondissement était porté devant les tribunaux du même ordre, mais appartenant à d'autres circonscriptions. Une cour de révision était chargée de veiller à l'exacte application de la loi devant tous les tribunaux de France, et une haute cour jugeait des cas de forfaiture et des crimes d'état. L'ensemble de ce mécanisme subsiste encore, et n'a point été l'objet de bien graves critiques. Seules, les deux institutions sur lesquelles l'assemblée fondait le plus d'espérances peut-être, celles qui forment la base et le sommet de la pyramide, ont été attaquées avec vivacité, et récemment la tribune retentissait de plaintes sur lesquelles nous n'avons point à revenir ici. Le cadre de cette étude nous impose toutefois le devoir de rappeler qu'on ne saurait retrouver dans ces institutions, telles qu'elles sont aujourd'hui constituées, l'œuvre du législateur de 1789. Ainsi les juges de paix étaient soumis au libre choix des justiciables du canton et ne relevaient nullement du pouvoir. Leur mission était purement judiciaire. Thouret, le promoteur le plus ardent de cette institution, la recommandait comme « un des plus grands biens qui pût être fait aux utiles habitans des campagnes. » Il a suffi d'en remettre la nomination au pouvoir exécutif pour en faire, un certain relâchement des mœurs publiques aidant, des guides officiels en matière électorale. Mais c'est surtout pour la cour de cassation que la séparation des pouvoirs avait paru rigoureusement nécessaire. « Les juges de révision, devant rectifier les erreurs des tribunaux souverains, disait-on alors, ne peuvent efficacement remplir cette mission qu'autant qu'ils jouiront à un plus haut degré qu'eux de la considération publique et dans l'esprit des peuples et dans l'esprit des magistrats qui leur sont subordonnés. » Les membres de ce tribunal étaient donc élus dans chaque département parmi les hommes réunissant les conditions d'aptitude prescrites. Chaque département désignait un conseiller, et les départemens concouraient à cette élection par moitié tous les quatre ans. Chaque section de la cour nommait ses présidens, qui étaient élus tous les six mois. Dans la pensée de l'assemblée, la cour de cassation était établie beaucoup moins en faveur des parties que pour le

maintien de la loi. Quelle était en définitive la nature de ce tribunal? La discussion ne laissa subsister sur ce point aucune obscurité. « Fera-t-il partie du pouvoir judiciaire? Non, fut-il dit, puisque c'est le pouvoir judiciaire qu'on surveille. Sera-ce le pouvoir exécutif? Non, il deviendrait maître de la loi. Sera-ce enfin un pouvoir différent des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire? Non, il n'y en a pas quatre dans la constitution. Ce droit de surveillance est donc une dépendance du pouvoir législatif. » Ainsi était caractérisée cette haute juridiction, qui fut donc placée « auprès du corps législatif » par une disposition formelle. Chaque année, elle devait lui présenter, avec le texte des jugemens rendus par elle, une notice sur chaque affaire. Sous la constitution de l'an VIII et jusqu'à l'empire, les membres de la cour furent nommés par le sénat sur une liste de candidats présentés par les électeurs dans chaque département. Ainsi étaient conservées à l'institution son origine populaire et son attache législative. C'est avec cette attache que l'œuvre de l'assemblée constituante est passée en Belgique : le choix des magistrats à la cour de cassation belge est confié à cette cour elle-même et au sénat. La puissante organisation judiciaire de ce pays marche ainsi entre les citoyens et le gouvernement dans une ferme indépendance, et maintient l'équilibre entre les forces respectives des différens pouvoirs. Dominant toute l'organisation de la justice, la cour de cassation veille de haut non-seulement au respect de la loi dans les applications particulières, mais encore à l'observation des grands principes qui soutiennent l'édifice de la constitution. Elle paraît réaliser le vœu de l'assemblée constituante et renfermer assez d'énergie propre pour « contenir tous les pouvoirs constitués et les ramener au but de leur institution. » Par sa fermeté, elle épargne au législateur le soin de revenir sur ses pas et de fortifier par de nouvelles lois celles qu'il a déjà faites; elle maintient aussi la jurisprudence et l'empêche de sortir du cercle qu'elle franchit nécessairement là où les tribunaux et surtout la cour de révision flottent et passent d'une idée à l'autre. La Belgique n'aspire point à la possession de notre bulletin des lois et de nos recueils, quel qu'en soit en certaines parties l'incontestable mérite; elle pense, et elle a raison, qu'une bonne loi qu'on observe vaut beaucoup mieux que vingt lois qui se contredisent et enfantent l'obscurité. En cela, elle est encore dans les idées de l'assemblée constituante; c'est nous qui n'y sommes plus. Depuis l'empire, la cour de cassation est demeurée trop près du pouvoir exécutif, qui en choisit les membres : le fauteuil présidentiel attend toujours le ministre de la justice, et cela suffirait pour attester la déviation que l'institution a subie. Ce fut un sénatus-consulte de l'an X qui ouvrit la porte du tribunal su-

prême à ce ministre et lui donna le droit de le présider « quand le gouvernement le jugerait convenable. » Dans les conditions où elle se trouve aujourd'hui, cette cour n'est, à vrai dire, qu'un tribuna ordinaire jugeant de son mieux les débats d'intérêt purement privé, mais ayant peu d'action sur le reste de l'organisation judiciaire. Quant à ces questions fondamentales qui tiennent à l'ordre public, le plus souvent elle n'y a touché que d'une main débile. Elle doit donc renoncer au grand rôle politique et judiciaire à la fois que lui avaient délégué les législateurs de 1789, car, en lui donnant à juger les cas de forfaiture et les crimes d'état, ils avaient entendu l'armer d'une force efficace contre les usurpations et l'instituer gardienne de la liberté.

## IV.

Après avoir organisé les différentes parties du service public selon les règles posées par la déclaration des droits, la tâche de l'assemblée était loin d'être terminée; il lui restait à donner à la constitution sa forme définitive, il lui restait surtout à déterminer la force qui serait réservée au pouvoir exécutif. Plusieurs décrets organiques s'étaient formellement expliqués sur ce point, d'autres laissaient à dire. Enregistrer les uns et compléter les autres, telle était l'œuvre difficile confiée au comité qui fut établi au mois de septembre 1790. C'est à cette œuvre de révision que s'attendaient les partis, et c'est là qu'allait éclater un violent choc d'opinions; c'est là aussi que Mirabeau se préparait à opérer un revirement dans les idées de l'assemblée et à consolider la royauté. Il avait compté sur l'influence de Lafayette pour entrer au comité de révision; mais il en avait été écarté à son vif désappointement. A la séance du 8 août 1791, Thouret vint exposer la marche que le comité avait suivie dans ses travaux, et résuma le plan de la constitution tel qu'il ressortait de l'ensemble des décrets rendus et du complément qui leur avait été donné. On doit cette justice au comité de révision qu'il resta ferme dans ses vues et dans sa volonté au milieu de l'effroyable lutte dont les premières propositions furent le signal dans la chambre. Thouret et les juristes qui l'entouraient étaient sans illusion sur la durée de l'œuvre qu'ils se sentaient impuissans à terminer selon les conceptions premières de l'assemblée, auxquelles ils avaient la conviction d'être restés fidèles. Ils n'en soutinrent pas moins jusqu'au bout avec une inébranlable fermeté les principes qui les avaient toujours guidés. Faut-il penser, comme on l'a dit, qu'ils n'étaient plus dans le courant de l'opinion, et que le pays était passé de la monarchie à la république? On peut affirmer que la distance qui sépare ces deux régimes n'était point

encore franchie. Le déchirement des partis s'accusait entre les diverses fractions de l'assemblée, et créait au comité de constitution d'incessans obstacles; mais ce qui est frappant, c'est que le comité eut à lutter beaucoup plus souvent contre les partisans acharnés de l'ancien régime que contre la gauche, dont le programme était loin d'être arrêté. C'est eux qu'il avait rencontrés lorsqu'il s'était agi de statuer sur la résidence royale. C'est contre leur indignation que Thouret avait eu à se défendre pour avoir qualifié le roi de « premier fonctionnaire public. » Le mot « suppléant du roi » appliqué à l'héritier présomptif avait été raillé par Cazalès et d'Éprémesnil, et dénoncé comme une attaque à l'hérédité du trône. L'amertume de ces critiques démontrait assez que la droite ne voulait rien entendre au mécanisme de la constitution. Allant au vif de la question, Thouret se demanda de quelle hérédité il s'agissait désormais. Voulez-vous parler de celle qu'une famille tient de « Dieu et de l'épée, » et qui se transmet comme un patrimoine? Avec cela, « le fondement du despotisme est établi. » Il ne peut plus être question d'une telle hérédité. Il n'y a qu'une chose dans le principe de l'hérédité du trône, ajouta-il, « à savoir que la royauté n'est pas élective, mais qu'elle est héréditairement déléguée dans la famille du roi suivant l'ordre constitutionnellement établi. Fausses grandeurs, fausses propriétés, fausses doctrines, fausse autorité, faux talens, tout ce qui n'était pas à l'épreuve de l'opinion et de la raison publique a péri. Le dogme politique de la royauté pourrait périr lui-même, s'il n'était pas purgé de toutes les interpolations injurieuses à l'humanité par lesquelles l'ignorance, l'adulation et la force en ont altéré la pureté originelle. Voulez-vous assurer la stabilité des rois à la tête des nations éclairées? Il n'y a qu'un seul moyen : faites que la prérogative royale ne répugne pas aux principes imprescriptibles de la justice éternelle, et que rien n'éloigne des hommes libres et raisonnables de s'y soumettre. » Tel est l'énergique langage que le comité tenait aux partisans de l'ancien régime. Par un dernier effort, après avoir tenté de séparer le roi de ses dangereux conseillers, sur lesquels seuls il fit peser la responsabilité de sa fuite à Varennes, Thouret défendit la royauté tout à la fois contre la droite, qui, pour compromettre la révolution, poussait aux résolutions les plus violentes, et contre l'extrême gauche, dont par cette politique perfide et maladroite on préparait l'avénement. Ainsi s'acheva ce grand travail de la révision d'où sortit l'œuvre mutilée, incomplète et boiteuse que vint accepter le roi devant l'assemblée. Thouret, dernier président, reçut son serment et fut chargé de lui répondre. On peut dire que ni l'un ni l'autre ne partageaient l'enthousiasme que cette cérémonie excitait au dehors:

pour le roi et le groupe de la cour, la monarchie était perdue; pour Thouret et ses amis, elle n'était point encore fondée. A la séance du 14 août 1791, le comité était déjà venu déclarer par l'organe de Thouret que les changemens opérés dans le plan de la constitution « détruisaient tous les moyens de force et d'énergie du pouvoir exécutif, et enlevaient tout ce que le comité avait laissé subsister de bases efficaces pour l'établissement d'un gouvernement actif et durable. » Cette protestation du comité signalait du moins le péril et dégageait la responsabilité pour l'avenir; elle avait été froidement accueillie parce qu'elle n'apprenait rien à l'assemblée, où elle ne pouvait ramener personne. Aussi s'adressait-elle surtout au pays, qui avait unanimement demandé la monarchie constitutionnelle dans ses cahiers, et était impatient de la voir fonctionner; elle l'avertissait que, si le jeu de la machine ne répondait point à l'idée qu'il en avait conçue, il fallait s'en prendre, non à l'institution elle-même, mais aux difficultés qui en avaient fatalement entravé la fondation.

L'assemblée touchait à la fin de ses travaux. Thouret la présidait pour la quatrième fois, sans avoir cessé de faire partie du comité de constitution, dont il était le plus actif et le plus éloquent rapporteur. Avant d'en prononcer la clôture, au vaste programme qu'elle venait de tracer aux nouvelles législatures, l'intrépide réformateur obtint qu'elle ajoutât la rédaction d'un Code civil uniforme pour toute la France. Il descendit alors du fauteuil présidentiel, et alla occuper le siége qui l'attendait depuis plus de six mois au tribunal de cassation. C'est sur lui que le département de la Seine-Inférieure, appelé à élire un membre de ce tribunal, avait fixé son choix dès le commencement de 1791. Installé le 20 avril de cette année, il avait eu pour suppléant l'un de ses compatriotes, Ducastel, avocat distingué du barreau de Rouen. Thouret apportait à ce tribunal les grandes idées qui en avaient amené la création. Sous l'influence de tels hommes, soutenus et secondés par la presse, nul doute que cette belle institution n'eût rendu au pays tous les services qu'il devait en attendre; mais bientôt, affaiblie et faussée par un parti violent, elle allait manquer même de la force nécessaire pour protéger la vie de ceux qui en avaient voulu faire la sauvegarde des libertés publiques. Thouret vit monter l'effroyable tempête qui devait l'envelopper avec ses amis de l'assemblée et n'en parut point troublé; on le prévint qu'il était question de lui au comité de salut public, mais on ne put le déterminer à assurer sa sécurité personnelle. Le 24 novembre 1793, il présidait encore le tribunal de cassation et y faisait le rapport de plusieurs affaires. Le 26 au matin, il était arrêté à son domicile et incarcéré au Luxembourg. Le mandat d'arrêt n'articulait aucune accusation précise, et longtemps

on lui laissa ignorer quel crime on lui reprochait. Il fit de la prison son cabinet de travail; c'est là qu'il écrivit pour son jeune fils le magnifique programme d'histoire, aujourd'hui publié, qu'il lui envoyait par cahiers. Couthon imagina enfin un complot; c'était le grand moyen quand il n'y avait absolument rien à dire. On accusait Dillon et Simon d'avoir essayé de délivrer Danton et Camille Desmoulins et d'armer les contre-révolutionnaires contre la convention. Thouret fut mis au nombre des conjurés. Il ne voulut point répondre à cette accusation; mais sa famille s'efforça de la détourner. Son frère, le médecin Thouret, vit Couthon, entreprit de le convaincre : un passage du *Moniteur* démentait les faits. En l'envoyant à Couthon, il lui disait: « Tu vois, citoyen représentant, qu'il n'existe aucune charge contre mon frère... C'est à la droiture de ton cœur, à ton amour pour la justice que nous remettons à déterminer s'il doit être mis en cause, ou s'il ne mérite pas au moins une exception particulière, le bon citoyen qui n'a cessé de servir de tout son pouvoir et de toutes ses facultés la cause de la liberté et de la chose publique (1). » Thouret ne fut point compris dans l'affaire de Dillon et de Simon, mais il resta détenu au Luxembourg; son nom était souligné à l'encre rouge sur les listes de Robespierre. Que lui reprocher cependant? Le 4 mars 1794, le comité de salut public, croyant avoir mis la main sur un bon chef d'accusation, invitait Fouquier-Tinville à consulter les pièces de l'armoire de fer et à s'attacher à une conversation de Thouret, Chapelier et Desmeunier sur « la constitution monarchique qu'ils avaient fabriquée. » Dans cette pièce, un personnage anonyme rapportait au roi que le 10 juillet 1791 les trois interlocuteurs, membres du comité de constitution, avaient exprimé l'avis qu'il fallait rejeter l'idée du républicanisme, la combattre avec force par cela même qu'il était exclu de la constitution, et conserver le roi seul pour monarque; « mais, avait dit Thouret, vous ne faites pas une réflexion : si le roi, bien conseillé, travaillait de son côté à une charte constitutive, et si, dans le moment où vous lui présenteriez la vôtre, il la refusait et vous en faisait remettre une plus populaire et plus favorable au pouvoir exécutif en nous sommant de renvoyer le tout aux assemblées primaires, que feriez-vous? » L'entretien avait roulé sur ce point. Selon Chapelier, il n'y avait rien de semblable à craindre; un plan donné par le roi « aurait toujours un vernis d'aristocratie et de prêtraille » qui permettrait facilement de le déjouer. « Je le crois bien, avait ajouté Thouret; néanmoins, si mon rôle était de le dé-

(1) Nous devons la communication de cette pièce à un éminent magistrat de la cour de Paris, M. le président Casenave, qui fut l'ami de Thouret fils, mort en 1832.

fendre, je vous promets que je saurais vous embarrasser. » De là les trois membres du comité avaient conclu qu'il fallait éloigner du roi tout ce qui pourrait lui suggérer l'idée d'un tel projet, et hâter l'achèvement de la constitution. Dans cette conversation, Thouret et ses interlocuteurs s'étaient bien prononcés contre la forme républicaine, mais en même temps ils s'étaient montrés unis contre la monarchie absolue et l'ancien régime. Le document ne fournissait donc aucun motif à l'accusateur public.

Thouret avait-il jamais pactisé avec la cour? Une autre pièce de l'armoire de fer contenait à cet égard une curieuse révélation. Lorsque Mirabeau proposa d'agir par différens moyens sur l'assemblée, sur Paris et sur les provinces, il avait désigné les députés influens qu'il était nécessaire d'entraîner pour l'exécution de ce projet : c'était de Bonnay, l'abbé de Montesquiou et Cazalès pour le côté droit, Clermont-Tonnerre, Dandré, Duquesnoy, l'évêque d'Autun, Emmery, Chapelier, Thouret, Barnave et lui; mais il recommandait bien de leur cacher le fond de la tactique. « Il ne faut ni leur accorder une égale confiance, ni faire connaître à chacun d'eux ceux qui devront le seconder, ni leur faire part du projet que l'on veut exécuter. Il ne faut pas que Chapelier et Thouret sachent que Barnave et moi soyons leurs auxiliaires. » Tel était l'objet de la quarante-septième note secrètement adressée par Mirabeau à la cour. Avec cela, comment prétendre que Thouret avait eu le projet de « dissoudre la représentation nationale, de rétablir le despotisme et tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple? » Telle fut en effet la formule de l'accusation dirigée contre lui, et l'on conçoit que les pièces de l'armoire de fer eussent été écartées de l'instruction. Toutefois l'accusation restait un peu vague. Ne devait-on pas plus de précision dans les motifs à un avocat célèbre, à un président du tribunal de cassation? Fouquier-Tinville le sentit sans doute, car en relisant l'acte d'accusation il y ajouta de sa main ce nouveau chef par un renvoi en marge : « et encore Thouret, pour avoir, de complicité avec Dillon et Simon, formé le plan de forcer les prisons, de tomber et faire assassiner les membres du comité de salut public et de la convention. » A cette date, Dillon et Simon avaient déjà payé de leur tête le prétendu complot auquel Thouret était enfin rattaché à la dernière heure par l'accusateur public. Extrait du Luxembourg le 21 avril 1794 et transféré à la Conciergerie, Thouret y reçut la copie de l'acte d'accusation daté du jour même. Le lendemain, dans la chambre où quelques mois auparavant il présidait encore les audiences de la cour suprême, il comparaissait devant le tribunal révolutionnaire en même temps que le vieux Malesherbes, Chapelier, d'Éprémesnil et neuf autres

accusés au nombre desquels étaient M^mes^ Lepelletier de Rosambo, de Chateaubriand, de Foucault, de Rochechouart, de Grammont et M^me^ veuve du Chatelet. Fouquier-Tinville ne vint point à l'audience; il s'était troublé et avait balbutié devant les girondins. Depuis lors, dans les affaires où il avait à redouter les accusés, il cédait sa place à un substitut. On avait appelé plusieurs témoins à charge. De leur nombre était un nommé Parmentier, qui déclara ne connaître aucun des accusés. Ce n'était pas là ce qu'attendait de lui le tribunal. Sur les réquisitions verbales du substitut de service, le témoin est mis séance tenante en jugement. Le sort des accusés fut promptement décidé. A onze heures du matin était rendu l'arrêt qui les condamnait tous à la peine de mort en même temps que le témoin Parmentier; à cinq heures du soir, leur sang se confondait sur la place publique.

Ainsi que les hommes qui partageaient ses convictions, Thouret a été l'objet d'accusations contradictoires. A propos du *veto* absolu, il souleva contre lui la partie violente de l'assemblée, qui le dit vendu à la cour. Quand il parla contre les biens ecclésiastiques, le clergé et la noblesse s'écrièrent qu'il sollicitait les bonnes grâces du parti républicain. Il était cependant en parfait accord avec lui-même, avec ceux qui, comme lui, voulaient l'abolition de l'ancien régime, mais qui en même temps, sans détester la république, étaient convaincus que sous la pression des masses elle conduirait à l'anarchie et ramènerait le despotisme, ce cruel châtiment des nations troublées. Pour ces hommes, une monarchie libérale, réglée par une bonne et loyale constitution, était le rêve où s'arrêtaient leurs aspirations. Avec Barnave, ils voyaient dans la royauté le point fixe du système dont toutes les autres pièces devaient être sans cesse en mouvement, et ils s'étaient mis à agencer cette monarchie constitutionnelle qui résumait en définitive les vœux du pays. Thouret fut l'un des plus ardens apôtres de cette forme de gouvernement au sein du comité, et il la défendit avec talent et résolution à la tribune. Lorsqu'il marchait déjà vers l'échafaud, il se tourna vers d'Éprémesnil, qui se trouvait à côté de lui dans la charrette : « Nous allons, lui dit-il, laisser un grave problème à résoudre. — Quel problème? — Savoir à qui, de vous ou de moi, s'adresseront les huées de la populace. — A l'un et à l'autre, » reprit d'Éprémesnil avec insouciance. — Le mot était juste; en eux, ce sont en effet les partisans de la monarchie, bien qu'ils le fussent à des degrés très divers, que le comité de salut public avait entendu frapper.

Quant à cette phalange de juristes à laquelle appartenait Thouret et dont il fut la plus éminente personnification, il serait difficile de

contester l'influence qu'elle exerça sur les travaux de l'assemblée constituante. Il y eut de plus fougueux et de plus brillans orateurs peut-être; mais quand il fallut descendre des hauteurs et ramener les séduisantes conceptions de la philosophie politique du temps à la formule pratique des lois, quand il s'agit d'envisager froidement la société dans ses réalités, dans ses passions et ses défaillances, de poser pour la famille, la propriété, la justice, des bases fermes et durables, seuls ou à peu près seuls les juristes se chargèrent de mettre les choses à leur place. Mirabeau lui-même se trouva souvent déconcerté en présence de ces hommes que rien ne troublait dans les discussions; sa vive et pénétrante parole ne fut plus acceptée sans réserve, et Barnave put dire un jour en excitant le sourire de l'assemblée : « Heureusement il nous a aguerris contre les prestiges de son éloquence; plusieurs fois nous avons eu l'occasion de chercher la raison et le bien parmi les traits élégans dont il avait embelli ses opinions. » L'assemblée constituante eut beaucoup d'orateurs de premier mouvement, mais l'expérience consommée des juristes convenait surtout à ses travaux. Les juristes se signalèrent en outre par un profond sentiment du droit dans son acception la plus large; ils élevèrent parfois ainsi la législation à ces sublimes régions d'où elle commande à l'ancienne société et à la nouvelle. Aussi est-il toujours profitable de remuer la cendre de ces hommes qui marchèrent si vaillamment vers les institutions libérales. Si leur œuvre attend encore sa consécration dernière, elle s'impose aux nouvelles générations avec l'immense autorité qu'elle a puisée dans les principes de 1789, qui en furent la source féconde. Thouret a longtemps été oublié dans sa ville natale : le bronze officiel a toujours peu coulé pour les réformateurs de cette grande époque, et les populations, il faut le dire, ont peu fait de leur côté pour en perpétuer le souvenir. En 1849, quelques lignes commémoratives furent cependant inscrites sur la modeste demeure qui abrita ses premières années à Pont-l'Évêque. Ce qui doit le rappeler à l'orgueil de ses compatriotes et à la gratitude du pays, c'est la glorieuse part qui lui revient dans la préparation de ces lois qui ont survécu à tant de régimes, et demeurent en nos mains comme les impérissables monumens de la liberté.

JULES LE BERQUIER.

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 juin 1868.

Il y a des momens où la politique se concentre dans certains événemens autour desquels tout converge et se groupe, qui dominent tout et absorbent tout; il y a d'autres momens où la politique est en quelque sorte disséminée et alanguie, où elle semble se perdre dans mille incidens décousus et insignifians sous lesquels se voile la gravité des choses, où les hommes d'état enfin, les *leaders* de la diplomatie, ceux que l'impératrice Catherine appelait les « cochers » de l'Europe, se donnent le luxe de se promener et même d'être malades. — Fort bien, se dit-on avec un goût visible de tranquillité, fort bien, la politique est en congé; le roi de Prusse en est à méditer sur les eaux d'Allemagne qu'il ira prendre, car le bon vieux roi Guillaume ne prend que de bonnes eaux allemandes, et tout au plus irait-il jusqu'en Hollande, si son grand médecin, M. de Bismarck, lui en faisait sentir la nécessité. M. de Bismarck lui-même est malade, et part pour ses terres de Poméranie en attendant peut-être d'aller prendre ses quartiers d'hiver à Cannes entre le ciel bleu et les flots bleus de la Méditerranée. L'empereur des Français est en villégiature sous les ombrages de Fontainebleau, d'où il ira au camp de Châlons, à Plombières ou à Biarritz. Le prince Napoléon se promène dans les parcs de Vienne, et prend des glaces avec M. de Beust, voyant défiler autour de lui la belle et curieuse société viennoise. M. Rouher a besoin de repos, il sent la nécessité de réparer ses forces, épuisées par les combats oratoires, et il n'attend que le moment de partir à son tour. Chacun s'en va de son côté ou se dispose à prendre ses vacances, preuve certaine que rien ne se prépare, qu'il n'y a aucun nuage menaçant à l'horizon, et que nous pouvons nous endormir tranquilles dans une douce et confiante sécurité. — Nous ne demanderions pas mieux que de croire à ces aimables pronostics, à ces signes d'apaisement, et il y aurait sans

doute du vrai dans ce bon mouvement de confiance, si, à côté des optimistes voyant tout selon leurs espérances, les pessimistes ne venaient à leur tour, persistant plus que jamais dans leur incrédulité, et voyant tout en noir. Eh quoi! disent pour leur part les pessimistes, ne vous apercevez-vous pas que ce ne sont là que des apparences trompeuses, que chacun joue son jeu dans cette grande et confuse partie? M. de Bismarck est malade comme Sixte-Quint était vieux et cassé; au jour de l'action, il secouera ses béquilles, il reviendra de la Poméranie, et il retrouvera son « Allemagne en selle, » comme il l'a dit. L'empereur Napoléon, dans sa forêt de Fontainebleau, passe son temps à déchiffrer les dépêches que lui expédie le prince Napoléon, tout occupé pendant son voyage à nouer la grande alliance de la France et de l'Autriche pour la solution de la question d'Orient et le rétablissement de la Pologne, tandis que la Russie et la Prusse se lient plus étroitement pour tenir tête à l'orage qui les menace. N'avez-vous pas entendu répéter que le spirituel et impétueux prince français qui est à Vienne a des entrevues prolongées avec l'empereur François-Joseph, avec M. de Beust, qu'il se dispose à visiter la Hongrie, Constantinople, et que, s'il ne va pas à Cracovie, à Lemberg, c'est uniquement par délicatesse, par un dernier scrupule, pour se dérober aux ovations d'un peuple prêt à saluer en lui le futur roi de Pologne? Tout est convenu, et la France est prête; vous n'avez qu'à voir dans son budget, dans le rapport sur l'emprunt, ce que lui coûtent ses armemens. Après cela, ce n'est pas l'occasion qui manque : une étincelle suffit, un incident en Orient, une échauffourée dans le Luxembourg, où la propagande annexioniste en faveur de la France continue de plus belle, comme on vient de le voir tout récemment. Et quand il y aurait un retard de quelques mois, quand on laisserait encore passer l'été, cela ne changerait rien, c'est la guerre qui se prépare lentement et infailliblement au milieu de toutes ces vaines apparences de paix.

Ainsi on continue à parler des deux côtés, et, tout compte fait, les esprits oscillent incessamment entre ces courans contraires sans parvenir à se fixer, en se reposant tout au plus par intervalles dans une confiance vaguement agitée. Cela prouve que nous en sommes malheureusement venus à un point où il n'est pas si facile, même avec des déclarations périodiques de bonne intelligence, de raffermir un continent ébranlé. Trop de situations ont été compromises, trop de passions et d'intérêts sont en lutte, pour que la politique puisse si promptement retrouver son équilibre, pour qu'on puisse se promettre de ces périodes de paix octavienne dont on a joui dans d'autres temps, auxquelles on ne croit bien que quand elles sont passées. Aujourd'hui nous avons, pour ainsi dire, une confiance à court délai qui ne va guère au-delà d'une saison. Nous ne nous flattons pas des longues perspectives, et, même dans les momens

où semblerait régner un souffle plus favorable, on ne se laisse aller à l'heureuse influence qu'avec une certaine réserve, avec une certaine disposition à s'inquiéter de tout, en se tenant aux aguets et en s'attendant toujours à de l'imprévu. Il faut bien en prendre son parti, et s'aguerrir à ces perplexités. Il n'est pas moins vrai que pour le moment, dans ce conflit permanent d'impressions qui est un des plus curieux caractères du temps, ce sont les optimistes qui ont raison, ce sont les pessimistes qui ont l'humeur par trop sombre, qui ont tout l'air de prendre des fantômes pour des réalités. A l'heure présente, la politique proprement dite, la grande politique qui a la prétention de décider par la paix ou par la guerre de la destinée des peuples, cette politique semble provisoirement en congé. Chaque état en est plus ou moins à s'occuper de ses affaires de ménage, de sa vie intérieure, surtout des finances, qui sont en vérité la partie douloureuse et faible de toutes les situations, et c'est ainsi que nous-mêmes en France, à défaut de la campagne sur le Rhin, nous sommes engagés dans une vraie campagne économique dont le prix est la prospérité matérielle du pays, qui nous apparaît à travers une série de discussions parlementaires animant et surchargeant à la fois cette fin de session législative. Il n'y a point encore un mois, c'était le régime commercial de la France qui était au sein du corps législatif l'objet du débat le plus sérieux, le plus passionné et le plus profond. Dans quelques jours, ce seront les finances qui auront leur tour, qui seront scrutées, interrogées avec la même animation sans doute à l'occasion du budget et de l'emprunt ou des comptes de la ville de Paris. Aujourd'hui, c'est le système des voies de communication, chemins de fer, chemins vicinaux, qu'on vient de discuter, qu'on discute encore. En peu de temps, c'est toute la situation matérielle de la France qui apparaît sous ses trois faces principales, dans ses élémens essentiels.

Le développement des chemins de fer rentre évidemment dans le programme économique que s'est tracé le gouvernement, et dont il poursuit l'exécution avec une persistance qui ne s'arrête ni devant les difficultés ni même le plus souvent devant l'excès des dépenses. Ce n'est pas seulement une conséquence du nouveau régime commercial établi en 1860, et qui créait naturellement l'obligation de mettre l'industrie française en mesure de soutenir la lutte à laquelle elle était provoquée; c'est de plus une nécessité générale reconnue pour la France, qui ne peut rester au-dessous des autres pays. Sans doute, si on ne s'arrête d'une manière absolue qu'au chiffre kilométrique qui représente l'ensemble de notre réseau, la France n'est devancée que par l'Angleterre; si on compare ce chiffre à la superficie du territoire et à la population, elle ne vient qu'après la Belgique, la Hollande, la Suisse, sans parler de l'Angleterre, qui marche toujours en tête dans cette carrière du progrès industriel. Ce n'est pas que la France soit restée inactive; elle compte aujourd'hui, il

ne faut pas l'oublier, plus de 20,000 kilomètres de chemins de fer concédés, dont plus de 15,000 sont en exploitation. Ce grand travail, on le sait, a été principalement accompli par six grandes compagnies entre lesquelles l'état a distribué ses concessions par une série d'arrangemens et de conventions qui se sont succédé en 1859, en 1863, en 1865. De là, est sortie cette combinaison d'un premier, d'un deuxième réseau, dont les grandes compagnies sont restées concessionnaires, et qui ont formé peu à peu six groupes principaux, tandis que d'un autre côté, en 1865, une loi autorisait la création d'un réseau spécial composé de chemins de fer d'intérêt local que le gouvernement pouvait concéder à des compagnies particulières; mais cela ne suffisait plus, à ce qu'il paraît. Des intérêts nouveaux se créent incessamment, les besoins se multiplient, d'évidentes lacunes apparaissent, les plaintes deviennent plus pressantes de la part des contrées privées encore du bienfait des voies rapides. C'est pour faire face à ces nécessités révélées par le temps qu'ont été présentés les récents projets, qui embrassent un peu plus de 3,000 kilomètres. Sur ce chiffre, 1,464 kilomètres sont l'objet de conventions nouvelles avec les grandes compagnies, 1,781 kilomètres répartis en 17 lignes sont simplement classés et restent en réserve pour être concédés à des compagnies particulières, ou plus probablement, si on continue à suivre le courant actuel, pour rentrer un jour ou l'autre dans le domaine des anciennes compagnies à la suite de combinaisons ultérieures. Dans les arrangemens qu'il vient de faire, comme dans ceux qu'il a faits précédemment du reste, l'état contribue, soit par des subventions directes, soit par des garanties d'intérêts progressivement accrues en faveur des compagnies avec lesquelles il a traité. Que les lignes nouvelles répondent à des besoins pressans, à des nécessités réelles, qu'elles comblent des lacunes criantes, c'est ce qu'on ne peut contester. Elles ont surtout un avantage qui devient presque politique : elles décentralisent, pour ainsi dire, le système des chemins de fer en créant des communications transversales entre les principales villes françaises, entre les principaux centres industriels, sans qu'il soit nécessaire de remonter jusqu'à Paris, d'où toutes les lignes rayonnaient jusqu'ici; elles émancipent en quelque sorte la province au point de vue des transports et des communications.

Jusque-là rien de mieux, et la preuve que le gouvernement n'est pas allé trop loin, c'est que sur le seul réseau de l'Ouest il y a eu jusqu'à cent dix-huit amendemens pour réclamer des lignes nouvelles. Il est bien certain que, même après ce qu'on fait aujourd'hui, il restera encore à faire. Ce n'est donc pas la pensée d'un nouveau complément de nos chemins de fer qui est contestable; mais c'est dans l'exécution de cette pensée que la difficulté commence. Le gouvernement a-t-il pris les meilleurs moyens pour accomplir ce nouveau progrès? a-t-il tracé une limite bien exacte entre les lignes d'un intérêt général qui pourraient rentrer

dans le système des grandes compagnies et les lignes d'un intérêt tout local? a-t-il fait une part suffisante à l'industrie privée? ne s'est-il pas montré par trop libéral dans des évaluations qui représentent une charge pour l'état, et par trop retenu quand il s'agissait de toucher aux tarifs? C'est sur ces divers points que la discussion s'est animée, et ici le gouvernement a rencontré encore une fois tout armé pour la lutte, et vigoureusement armé, M. Pouyer-Quertier, qui devient décidément un athlète parlementaire. M. Pouyer-Quertier est partout presque à la même heure, au corps législatif et aux banquets protectionistes qu'on lui donne à Rouen, et partout il fait des discours avec cette effusion que donne le sentiment du succès. Il s'est jeté dans cette discussion avec une ardeur à peine refroidie depuis l'autre jour; il a fait manœuvrer en général habile une nouvelle armée de chiffres, et, chose curieuse, par un singulier changement de rôle, c'est lui qui a été libéral cette fois en parlant des chemins de fer, c'est le gouvernement qui s'est fait protectioniste. M. Pouyer-Quertier avait perdu la bataille l'autre jour dans l'affaire du traité de commerce; M. de Forcade la Roquette lui a laissé la victoire, au moins la victoire morale, dans la question des chemins de fer. M. Pouyer-Quertier a bien pu faire des confusions, grossir ses chiffres un peu arbitrairement et se laisser emporter par son imagination; il n'était pas moins dans la vérité. Au fond, dans cette affaire des nouveaux chemins de fer, il y a trois points qui ont été plus particulièrement mis en relief et plus vivement débattus : il y a une question générale du système quant aux concessions, il y a une question d'évaluation du prix de revient et des charges mises au compte de l'état, et il y a une question de tarifs. Tout est là.

Et quand nous parlons du système de concession, il ne s'agit plus évidemment de revenir sur le passé, de ranimer des querelles rétrospectives. Les grandes compagnies ont été constituées, elles existent avec les priviléges de toute sorte qui font leur puissance. Elles ont eu dans cette immense entreprise de la création des chemins de fer un rôle dont il serait peu juste de méconnaître l'efficacité maintenant que l'œuvre est plus qu'à demi accomplie. Elles gardent une sphère d'action certes assez étendue. Si l'état s'était borné aujourd'hui à faire rentrer dans le domaine de ces compagnies quelques lignes nouvelles d'un intérêt général, ce ne serait rien; mais la question est de savoir si le gouvernement n'a pas fait plus que cela dans ses conventions récentes, s'il n'a pas trop visiblement laissé percer ses préférences pour ces grands monopoles industriels qui enveloppent le pays, et que M. Picard comparait spirituellement aux grands commandemens militaires. La question est de savoir si le gouvernement n'aurait pas dû éviter autant que possible d'accroître encore ces grands monopoles et attribuer une plus large part à l'industrie privée dans ce qui reste à faire, s'il n'aurait pas mieux valu, en un

mot, marcher dans le sens de la loi de 1865 sur les chemins de fer d'intérêt local en provoquant l'initiative individuelle.

Il est malheureusement vrai sans doute que sur cette pente où il est l'état n'a qu'à se laisser pousser, rien ne le prouve mieux que la multitude d'amendemens qui est venue l'assaillir; chacun a présenté sa requête. Il est bien entendu qu'il n'y a plus de chemins d'intérêt local, tout est d'intérêt général, tout réclame l'intervention de l'état. Il est trop vrai que cette loi même de 1865 dont nous parlions n'a pas porté jusqu'ici des fruits très opulens. A part les chemins de l'Alsace, qui existent depuis plus longtemps, on compterait tout au plus six entreprises particulières formées dans les conditions de la loi de 1865, et de ce nombre est la construction des chemins de l'Eure, dont parlait avec feu M. Pouyer-Quertier; mais il faut bien dire aussi qu'on met peu de zèle à encourager, à soutenir l'initiative individuelle dans cette voie. On raille ses projets quand elle veut faire des chemins à bon marché, on décrie les travaux qu'elle exécute, on lui mesure parcimonieusement les secours, on la laisse assez volontiers seule et faible en face des grands monopoles qui la cernent, auxquels elle est bien obligée d'aboutir, et qui lui imposent leurs conditions. Les grandes compagnies, dit-on, offrent à l'état plus de garanties. Nous le croyons bien, elles ont toujours sans doute la force d'action et les ressources plus étendues d'administrations puissamment constituées; mais en somme elles ont tout juste la solidité et la puissance de crédit que leur assurent les subventions et les garanties de l'état. Si on agissait de même avec les petites compagnies, celles-ci auraient certainement plus de nerf, elles seraient plus vivaces. On pourrait citer telle compagnie particulière qui a eu du malheur pour bien des raisons, qui est maintenant en faillite et est par conséquent déchue. Qu'arrive-t-il? Sa concession passe entre les mains d'une des anciennes compagnies avec une subvention qui peut être évaluée à 9 millions. Il n'eût pas fallu autant pour sauver l'entreprise primitive de la faillite. Comment veut-on d'ailleurs que l'industrie privée trouve des ressources, qu'elle se développe aujourd'hui, lorsque les grandes compagnies vont avoir à recourir au crédit pour leurs nouvelles concessions avec la garantie de l'état? De telle sorte que l'industrie privée se trouve paralysée avant de se mettre à l'œuvre, et, quand elle a réussi à faire un chemin de fer, elle est enserrée, étouffée, dans le cercle des grands réseaux auxquels ses lignes restreintes et subordonnées doivent nécessairement se relier. Il en résulte une inégalité frappante, cette difficulté de vivre, cet état d'allanguissement où se traîne l'initiative individuelle.

Soit, l'état est libre dans le choix de ses moyens d'action; il a peut-être ses raisons pour préférer comme auxiliaires les grands monopoles à l'industrie privée. Ce qui est certain du moins, c'est que ce n'est point par économie qu'il agit ainsi. L'état en vérité procède largement, libé-

ralement, dans ses estimations des prix de revient, et, sans accepter à la lettre le chiffre de 900,000 francs par kilomètre, qui représenterait, selon M. Pouyer-Quertier, la part contributive de l'état, auquel l'intrépide député de Rouen n'arrive que par une confusion, en transportant sur les lignes nouvelles une indemnité allouée pour l'ancien réseau, on peut se demander si le chiffre officiellement accepté de 400,000 francs par kilomètre ne constitue pas lui-même une évaluation déjà bien étrange. On peut se demander si, après tous les progrès accomplis depuis vingt ans, lorsque le prix du fer, des machines, a nécessairement diminué, le chiffre de 400,000 francs, qui représente une subvention directe plus une garantie d'intérêt pour le reste, ne dépasse pas toutes les prévisions. Et ce qu'il y a d'excessif dans cette évaluation ressort d'autant mieux que le gouvernement lui-même laisse de côté ce chiffre de 400,000 francs lorsqu'il s'agit des autres lignes qu'il se borne aujourd'hui à classer, qu'il tient en réserve pour les livrer au besoin à l'industrie particulière, et qui ne sont pas l'objet de conventions avec les grandes compagnies. Ici les évaluations sont plus modestes, et elles se rapprochent beaucoup plus peut-être de la réalité des choses, puisqu'il n'est point douteux que l'industrie privée arrive aujourd'hui à construire les chemins de fer à meilleur marché, à 200,000, à 150,000, à 120,000 fr. le kilomètre. Les chemins de l'Eure, selon M. Pouyer-Quertier, ne coûtent pas davantage. Bien d'autres pourraient être cités. Ils sont faits, dit-on, plus légèrement, avec moins de soin, d'une façon moins complète, ils ne suffiraient pas à tous les besoins d'une grande exploitation. Les explications ne manquent pas, nous le savons bien. Il n'est pas moins vrai que le moment vient plus que jamais aujourd'hui de se tenir en garde contre cette habitude de travailler chèrement qu'ont trop souvent les ingénieurs de l'état, hommes instruits, habiles, expérimentés, qui n'ont qu'un malheur, c'est que leur habileté coûte cher. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que, soit en subventions directes, soit en garanties d'intérêts, les charges de l'état toucheront probablement d'assez près le milliard.

Mais du moins, en compensation des avantages faits aux grandes compagnies, l'état a-t-il obtenu des réductions de tarifs? C'est encore ici un des points qui ont été le plus vivement touchés par M. Pouyer-Quertier. Par le fait, l'état n'a rien obtenu, et, par des raisons qui ne semblent pas toutes également décisives, il ne paraît pas même s'être préoccupé de rien obtenir. La première raison, c'est qu'il y a un contrat entre l'état et les compagnies, et qu'on ne peut réviser les tarifs sans le consentement des deux parties. Or la question nous semble ici tranchée par un fait bien simple. S'il est possible de toucher au contrat pour assurer de nouveaux avantages aux compagnies, pourquoi ne pourrait-on pas y toucher également pour demander une révision des prix de transport? La seconde raison, et celle-ci est plus sérieuse, elle est d'un ordre tout

financier, c'est que toute réduction de tarifs se résoudrait inévitablement en un accroissement de la garantie de l'état par suite de la diminution des recettes, et que cette augmentation de la garantie effective de l'état pèserait nécessairement sur nos finances, déjà suffisamment surchargées. C'est une prévoyance qui serait certes fort salutaire, si elle se retrouvait dans toutes les questions. Une troisième raison invoquée par M. de Forcade la Roquette, c'est que, placé dans l'alternative de faire des chemins de fer dans les pays qui n'en ont pas encore, ou de dégrever les contrées qui en sont déjà pourvues, le gouvernement a préféré, dans un esprit d'équité, se prononcer pour le premier système. Rien ne serait plus juste en effet, si les deux choses ne pouvaient marcher ensemble, si, loin de s'exclure, elles ne se complétaient pas l'une l'autre, si enfin toute réduction de tarifs devait profiter uniquement aux contrées qui ont des chemins de fer, si elle ne profitait pas au contraire au commerce tout entier, à l'industrie tout entière. Le fait sensible et éclatant, c'est que depuis vingt années tout change, tout se transforme, tout est en progrès, les tarifs seuls sont restés tels qu'ils avaient été primitivement établis, avec leur échelle élastique de maximum et de minimum. Non, nous nous trompons, ils ne sont plus ou ils ne sont que nominalement ce qu'ils étaient, car de leur propre mouvement les compagnies ont opéré ces réductions qu'on se fait scrupule de leur demander aujourd'hui; elles les ont accomplies sous la pression de la nécessité; elles n'ont pas même hésité, quand elles en ont senti le besoin, à descendre au-dessous du minimum autorisé dans les cahiers des charges, et elles ne s'en sont pas plus mal trouvées. Mais alors, observera-t-on, le résultat est le même, que peut-on demander de plus? Effectivement le résultat est le même, la force des choses conspire pour cette diminution du prix des transports; seulement voici le danger, c'est que les compagnies, ayant à se mouvoir dans des conditions d'exploitation qui ne répondent plus à la situation actuelle, restent absolument maîtresses des tarifs. Par toute sorte de combinaisons ingénieuses où l'œil le plus scrutateur s'égare, elles peuvent favoriser telle ou telle industrie, tel ou tel point des régions qu'elles desservent. Bref, c'est l'arbitraire qui se glisse là comme partout, sans que l'état songe à se montrer bien chatouilleux au sujet de pratiques qui sont les siennes. Sur ce point, les démonstrations de M. Pouyer-Quertier ont été saisissantes. Elles n'ont rien empêché, il est vrai, elles n'ont pas modifié un vote auquel tout le monde était intéressé; mais elles restent comme un jalon pour l'avenir, et elles sont de nature à faire réfléchir ceux qui ont le maniement de ces grands intérêts.

Ce qui reste en définitive de ces discussions substantielles et animées d'où jaillissent souvent des lumières inattendues sur la situation économique du pays, c'est un notable accroissement du réseau de nos voies ferrées, de même que la loi sur les chemins vicinaux qui vient d'être

votée est faite assurément pour développer les communications locales. C'est un progrès matériel que nous ne voulons pas nier, ou du moins ce sera un progrès matériel quand les lois seront devenues des faits, quand les promesses auront passé dans le domaine de la réalité. Après cela on pourrait se demander si toutes ces mesures qu'on s'est hâté d'accumuler à la fin de la session, qui ont en apparence un caractère purement économique, n'ont pas en même temps une certaine signification politique. Voies de communication de toute espèce, chemins de fer, chemins vicinaux, un homme d'esprit leur a donné le nom de chemins électoraux. Pour tout dire, le gouvernement, à la veille des élections, n'aurait pas ménagé les chemins pour arriver plus sûrement au scrutin, et il a d'autant plus de facilité qu'il s'est réservé une grande latitude dans la distribution de la manne de la viabilité vicinale, qu'il dispose d'une subvention de 100 millions, d'une caisse instituée pour alimenter les emprunts des communes jusqu'à concurrence de 200 millions. Voilà certes de puissans moyens d'action. Là-dessus M. le ministre de l'intérieur se récrie, M. Pinard s'indigne presque qu'on lui attribue de telles pensées. Il est pétulant, notre ministre de l'intérieur, depuis qu'on a laissé entendre qu'il n'était pas le maître dans son ministère, qu'il y avait deux politiques, et qu'il ne représentait pas la vraie; il ne souffre pas qu'on mette en doute sa responsabilité, et qu'on dispute au gouvernement le droit de disposer des chemins vicinaux, d'allonger ou de raccourcir le contingent kilométrique des communes, et il a même des élans champêtres pour expliquer le danger d'arrêter d'une manière définitive le classement des chemins, la nécessité de laisser au gouvernement la liberté de proportionner ses bienfaits aux variations de la vie rurale, aux déplacemens d'intérêts, aux migrations des villages, qui, à ce qu'il paraît, se transportent ainsi en quelques années d'un point sur un autre, de la montagne à la plaine. M. le ministre de l'intérieur, qu'il nous permette de le dire, considère un peu tout cela en orateur bucolique; il voit un village descendant tout simplement du sommet de sa montagne, éprouvant le besoin de se fixer dans la vallée, d'aller « jusqu'au ruisseau où il a construit son lavoir, jusqu'à la gare qui le mène au chemin de fer; » il n'en faut pas plus pour qu'un village quitte « ses vieux sentiers » et change de domicile, d'où la nécessité de ne pas enchaîner le gouvernement et les communes à un classement définitif et obligatoire des chemins. Fort bien, mais M. le ministre de l'intérieur ne peut certainement dire d'avance quel usage sera fait de cette latitude laissée au gouvernement dans la répartition des voies vicinales; il ne dit pas si les communes, voyageuses ou sédentaires, qui auront l'inconvenante pensée de mal voter aux élections seront aussi bien dotées que les communes qui auront voté avec enthousiasme pour le candidat officiel. Le gouvernement, il faut le croire, n'abusera pas de ce puissant levier que

le corps législatif vient de mettre en ses mains en approuvant toutes les lois sur les chemins de fer, sur les chemins vicinaux, qui lui ont été présentées avec un empressement si visible et une simultanéité si étrange; mais, s'il le voulait, il le pourrait, et c'est là justement ce qui constitue le caractère politique de ces mesures, c'est ce qui leur donne ce faux air d'un commencement de campagne électorale.

Le progrès matériel n'est point certes à dédaigner dans le développement d'une société, et il est tout simple que les gouvernemens s'occupent avec un redoublement d'activité d'assurer à toutes les forces productives un essor légitime; mais après tout, si précieux, si utile, si envié qu'il soit, il ne peut faire oublier à un pays les grandes conditions de sa vie publique à l'intérieur et à l'extérieur. Le progrès matériel, il est partout, il se déroule avec une sorte de méthodique et irrésistible puissance, et cependant d'où vient ce malaise qui travaille les peuples, qui semble rendre possibles toutes les combinaisons, tous les conflits? La vérité est que l'Europe, nous le disions, vit au jour le jour, jouissant de sa fortune du moment, peu rassurée sur ce qui arrivera dans six mois, faisant ce qu'elle peut pour s'asseoir dans une situation dont elle sent la fragilité et l'incertitude. Elle aspirerait tout naturellement à la paix, et elle croit beaucoup à la guerre. Elle accumule dans ses arsenaux toute sorte d'engins de destruction, et de temps à autre elle tranquillise sa conscience par quelque acte ou par quelque déclaration humanitaire, en proscrivant par exemple dans les armées l'usage des balles explosibles. Cette proposition, émanée de la Russie, a été immédiatement acceptée par la France et par l'Italie, et elle sera sans doute admise avec le même empressement par les autres puissances. Nous voudrions bien y voir un progrès rassurant pour l'humanité; par malheur, ce n'est là en dernière analyse qu'un de ces actes d'ostentation qui ne résolvent rien, qui laissent l'Europe dans ses indécisions, toutes les armées debout, toutes les questions pendantes, en y comprenant les questions qui naissent de la politique même de la puissance qui a proposé philanthropiquement la proscription des balles explosibles. Tous les commentaires dont l'excursion du prince Napoléon a été l'objet, et qui dépassent sans doute de beaucoup la réalité, ces commentaires n'ont pas d'autre raison d'être que cet état troublé de l'Europe, et la Russie n'a point été la dernière à se demander si ce voyage ne cachait pas réellement quelque grande combinaison politique. Les journaux de Moscou et de Pétersbourg se sont aussitôt déchaînés contre la prétendue mission que le prince Napoléon serait allé remplir à Vienne. C'est qu'en effet la Russie se sentirait singulièrement menacée par une alliance de la France et de l'Autriche. La politique autrichienne, depuis qu'elle s'est faite libérale, lui suscite déjà de sérieux embarras; elle paralyse par le fait toute la politique russe en Pologne. Qu'on remarque cette situation : la Russie, on le sait, a eu ré-

cemment la prétention de supprimer jusqu'à la dernière trace d'autonomie en Pologne, jusqu'au nom de ce malheureux pays, elle s'est acharnée à ce travail d'assimilation ou de destruction avec une implacable ténacité; mais il est évident qu'elle n'aurait pu réussir, si un tel succès est possible, que par la connivence de l'Autriche, que toute son œuvre est atteinte et ébranlée dès que le sentiment polonais, refoulé du royaume, trouve un refuge en Galicie. Le cœur de la nation se déplace et n'a pas cessé de battre. Voilà la difficulté pour la Russie, et cette difficulté se trouverait tout d'un coup singulièrement accrue, si une alliance se formait entre l'Autriche et la France. Ce serait la résurrection immédiate ou tout au moins à un moment donné de cette question polonaise que le cabinet de Saint-Pétersbourg a la prétention d'avoir ensevelie sous les ruines et sous ses décrets. Ce qu'il y a d'étrange, c'est de voir une telle question reparaître vaguement à l'horizon moins de cinq ans après le plus douloureux et le plus éclatant désastre, et qui pourrait dire aujourd'hui qu'elle n'aura pas un rôle dans les complications qui peuvent naître un jour ou l'autre, peut-être à l'improviste?

C'est là en effet le caractère de cet état de l'Europe du nord et de l'orient : les questions les plus ardentes, les plus périlleuses, peuvent être ajournées, elles l'ont été bien souvent déjà, et elles peuvent aussi éclater subitement, de la façon la plus imprévue, par un de ces incidens qui échappent à tous les calculs de la politique, comme la mort du prince Michel de Serbie, qui vient d'être assassiné à Belgrade. C'est là certes une de ces péripéties inattendues qui peuvent changer en un instant toute une situation. Le prince Michel Obrenovitch, était le fils de Milosch, le vieux pâtre qui a bataillé pendant toutes les premières années de ce siècle pour la patrie serbe, et qui était arrivé à ceindre la couronne en se créant une souveraineté héréditaire qu'il a transmise à son fils. Le prince Michel était jeune encore, il n'avait pas plus de quarante-cinq ans; il régnait depuis 1860. C'était un homme d'un cœur droit, d'une intelligence cultivée, aimant le bien et le progrès pour son pays, travaillant sérieusement à toutes les améliorations. Il avait réussi à se faire aimer de ses compatriotes, et à se faire estimer pour son caractère. On peut dire que pendant ses huit ans de règne il a constamment assuré à la Serbie une tranquillité complète, et il a fait mieux pour elle, il donnait il y a deux ans une garantie de plus à son indépendance nationale en obtenant diplomatiquement l'évacuation des forteresses serbes par les Turcs. Le prince Michel régnait avec douceur, avec modération, s'inspirant d'un patriotisme prévoyant et réfléchi. Jusqu'à quel point la politique a-t-elle été le mobile des meurtriers qui l'ont frappé dans une promenade publique, au milieu de sa famille? C'est ce qu'il est encore assez difficile d'éclaircir. Ce crime fût-il d'ailleurs l'œuvre d'une vengeance privée, la mort du souverain serbe n'en est pas moins de nature à avoir peut-être les

plus dangereuses conséquence politiques; elle a une gravité exceptionnelle dans la situation où est aujourd'hui l'Orient. Une première question s'élève, c'est celle de l'hérédité. Le prince Michel ne laisse point d'enfans pour lui succéder; il ne laisse qu'un neveu qui était ces jours derniers encore à Paris et qu'on essaie de proclamer comme prince souverain à Belgrade, mais dont les titres peuvent être assurément contestés. A défaut de cet enfant, de cet héritier problématique, qui sera appelé à la couronne? Ce ne sera pas sans doute un prince étranger, les Serbes, dans la fierté de leur sentiment national, ne l'accepteraient pas probablement. D'un autre côté, les candidats nationaux à la couronne n'apparaissent pas à première vue; c'est dire qu'il n'y a pas de personnalité saillante faite pour ce rôle. On a parlé d'une combinaison qui appellerait le prince de Montenegro au trône de Serbie, et qui aurait ainsi pour résultat la fusion des deux pays; mais cette combinaison, si elle était admise par les Serbes, amènerait infailliblement une insurrection dans les provinces turques voisines, en d'autres termes, elle mettrait le feu à la question d'Orient. Au premier moment, il s'est formé à Belgrade un gouvernement provisoire qui gardera sans doute le pouvoir en attendant un vote du pays et peut-être aussi une intervention de la diplomatie; mais ce n'est pas seulement sous ce rapport que la mort du prince Michel Obrenovitch est un malheur. La Serbie, ainsi que toutes les régions orientales, est le théâtre d'une lutte permanente d'influences, d'idées, de passions, où la Russie joue le rôle le plus actif, comme patronne des Slaves. Le prince Michel était un habile modérateur dans ces luttes, il ne se laissait pas imposer une ingérence étrangère, et dans son patriotisme intelligent il ne pouvait comprendre qu'on voulût secouer le joug de la Turquie pour retomber sous le joug de la Russie. Son programme était le maintien de la nationalité serbe. Depuis quelque temps surtout, depuis les bruyantes équipées de la propagande slave, le prince Michel s'était éloigné de la Russie, dont il redoutait les menées, et il s'était plutôt rapproché de l'Autriche. Son ambition au fond était de maintenir la paix chez lui, et, s'il s'était armé dans ces derniers temps, c'était pour se défendre plutôt que pour prendre l'initiative d'une guerre orientale. Maintenant que va-t-il arriver? La Russie va-t-elle profiter du vide laissé par la mort du prince Michel pour faire prévaloir son influence à la faveur des partisans nombreux qu'elle compte en Serbie? La lutte des partis va-t-elle renaître et replonger ce pays dans les agitations? Ce sont là les questions que soulève cette mort imprévue. Ce n'est rien peut-être qu'un incident douloureux, et c'est peut-être aussi la question d'Orient qui se relève dans le sang versé par un meurtrier.

CH. DE MAZADE.

# ESSAIS ET NOTICES.

## LA SOCIÉTÉ HINDOUE, SES MŒURS ET SES PRÉJUGÉS.

*Six months in India*, by Mary Carpenter; London 1868.

Les hommes qui suivent avec attention les progrès de la colonisation européenne dans les diverses contrées du globe n'ont pas manqué de se poser cent fois la question suivante : que deviendront les peuples indigènes au contact des colons de race blanche qui leur viennent disputer la place? Quelque avis que l'on professe sur l'origine des races humaines, on ne peut contester que les blancs d'Europe possèdent une vitalité supérieure. Grâce à la persistance des idées, à l'effet d'armes perfectionnées, à la force de la civilisation, ils luttent sans désavantage sous les climats les plus divers contre les habitans des pays nouveaux. Ils disputent le terrain aux nègres de l'Afrique, aux Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, aux hommes jaunes de la Malaisie. Bien plus, ils bravent des hommes aussi blancs qu'eux de race, sinon de peau, dans le nord de l'Afrique et dans l'Inde. Quel sera le résultat de la lutte? Fusion ou extermination? Les esprits chagrins admettent plus volontiers cette seconde conclusion. Ils n'ont à donner que trop de preuves à l'appui de leur opinion. Les tribus du *far west* s'évanouissent devant les *Yankees*, les Australiens devant les Anglais, et les noirs ont été exploités comme de vils troupeaux depuis qu'on les connaît. Nous nous refusons à croire que cette doctrine cruelle soit conforme à l'ordre naturel. L'homme civilisé a, suivant nous, un rôle plus noble à remplir que d'écraser les populations qui lui sont inférieures : il doit les élever jusqu'à lui. Non-seulement c'est son devoir, mais c'est aussi son intérêt, et, qui plus est, c'est la marche fatale des choses. Il y arrivera, quoi qu'il fasse ou plutôt quoi que fassent des pionniers isolés, trop ardens ou trop cruels, qui se vantent de faire place nette autour d'eux. Il serait facile de montrer que les races inférieures, noire, jaune ou rouge, ont leur place marquée à côté des blancs dans l'exploitation intelligente des territoires qu'elles occupent. Nous ne voulons parler aujourd'hui que d'un peuple qui se rapproche davantage des habitans de notre Europe. Les Anglais dominent dans la péninsule de l'Inde depuis quatre-vingts ans; ils commandent sur ce terrain à 180 millions d'Asiatiques qui sont de race blanche pour la plupart sans doute, mais qui sont restés prodigieusement en retard dans les voies de la civilisation. Néanmoins l'assimilation entre les maîtres et les sujets marche à grands pas. On a sou-

vent parlé de la conquête de l'Inde par les armes; il vaut la peine de considérer un peu la conquête par les idées. Bien que les progrès soient lents et qu'ils datent d'une époque récente, ils sont assez sensibles déjà pour fixer l'attention.

Miss Mary Carpenter s'est fait un nom en Angleterre en se dévouant aux questions d'éducation et de réforme pénitentiaire. Administrateurs et législateurs ont souvent tenu compte de ses avis en ces matières, où elle a acquis une expérience incontestable. Dans les derniers mois de 1866, elle entreprenait un voyage dans les trois présidences de l'Inde en vue d'examiner si la population hindoue est mûre pour les institutions philanthropiques de la métropole. Le récit de cette longue excursion est plein de révélations curieuses sur l'état de la société indigène, sur ses besoins et ses tendances. On y voit avec satisfaction que les natifs de l'Inde se rapprochent davantage de jour en jour de leurs conquérans. Essayons de présenter en résumé le tableau de cette civilisation progressive.

Rien que dans l'Hindoustan, la population n'est pas moins variée que dans l'Europe entière. D'abord il y a une confusion de langues incroyable. Pour ne citer que les principaux idiomes, on parle le guzerathi et le marathi dans la présidence de Bombay, le tamil, le telugu et le canarese dans celle de Madras, le bengali dans celle de Calcutta. L'hindoustani est un peu répandu partout, il est vrai : c'est le langage des serviteurs indigènes; mais l'hindoustani est une sorte de patois vulgaire qui n'a pas de littérature. L'anglais, mieux approprié à la diffusion des idées et des progrès matériels de la civilisation, tend à devenir la langue commune de cet immense empire. Si la masse du peuple n'en sait pas encore un mot, du moins les classes aisées l'apprennent. On l'enseigne dans les écoles, et les petits Hindous montrent une aptitude merveilleuse à la parler. Non moins que les langues, les religions diffèrent, et non-seulement elles diffèrent, mais encore elles sont hostiles. On peut affirmer que les idées religieuses, qui sont intimement associées à tous les actes de la vie, sont l'obstacle le plus sérieux à la fusion des diverses races qui se partagent le sol.

Quelles sont donc ces races? Au premier rang, non comme nombre, mais comme développement social, il convient de mettre les Parsis ou adorateurs de Zoroastre. Ce sont les descendans d'anciens réfugiés persans que le hasard des guerres avait expulsés de leur pays. Leurs livres saints sont écrits en zend, une langue morte que les prêtres eux-mêmes comprennent rarement. Après avoir été opprimés durant des siècles par les gouvernemens indigènes, ils ont repris courage sous la domination anglaise; quelques-uns ont acquis de grosses fortunes et en ont fait un usage généreux. Des institutions de bienfaisance, surtout de vastes hôpitaux, ont été créés par eux. On compte 100,000 Parsis aux environs de Bombay. Ils éclipsent les Hindous par leur intelligence et leur activité

commerciales. Quant à leur religion, elle est monothéiste par essence; leur culte s'adresse au soleil, comme emblème de la puissance divine. Des superstitions et des cérémonies ridicules qui s'y sont introduites par l'effet du temps en ont altéré la pureté originelle; mais les Parsis ont toujours répudié la division par castes, qui est chez les Hindous le plus sérieux obstacle à toute réforme. Les Juifs ou Beni-Israeli, qui se groupent en petit nombre autour de Bombay, ne sont pas moins intéressans. Eux aussi sont des étrangers que les chances du commerce ou peut-être les persécutions ont conduits sur les rivages de l'Inde. On les dit originaires de l'Yemen ou Arabie-Heureuse. Ils occupent un rang peu élevé sur l'échelle sociale. Ils sont ouvriers ou agriculteurs, quelquefois soldats dans les corps indigènes de l'armée anglaise. Leur religion primitive s'est compliquée de pratiques idolâtres au contact des autres cultes plus grossiers de la péninsule.

A Goa et même à Bombay, on rencontre des sangs-mêlés, descendans des premiers colons portugais, qui s'allièrent jadis à des femmes indigènes. Ils sont intelligens, actifs, et retiennent quelque chose d'énergique de leur extraction européenne. Ce sont des catholiques. Les Eurasiens sont encore des métis, nés de pères anglais et de femmes du pays. Le christianisme, qu'ils professent en général, établit une démarcation profonde entre eux et les Hindous de sang pur. On leur reproche de manquer d'ardeur au travail. Néanmoins c'est à coup sûr la classe la plus apte à subir l'influence européenne dans un sens favorable. Çà et là, dans les districts sauvages et les plus éloignés des grands centres de population, croupissent des tribus vraisemblablement autochthones qui restent en dehors de tout commerce avec les Anglais. C'est à peine si les magistrats de la contrée osent les visiter aux époques fixées pour le paiement des impôts. On ne laisse pas d'en voir parfois, sans les chercher, par exemple aux abords des stations de chemins de fer. Nus ou à peu près, abjects, dégradés, ils offrent un contraste assez piquant avec ces engins d'une industrie perfectionnée dont ils ne dédaignent pas l'usage. Ces diverses peuplades isolées ne sont au surplus que des exceptions de peu d'importance, car le bloc de la population se partage en deux grandes divisions, les mahométans d'une part et les Hindous de l'autre. Miss Mary Carpenter déclare n'avoir guère vu les premiers. Leurs doctrines religieuses sont exclusives, comme on sait, et ils y adhèrent avec fidélité. Outre qu'ils redoutent toute ingérence étrangère en ce qui touche à leur culte, ils se soucient peu sans doute de l'éducation de leurs enfans, et moins encore de l'instruction de leurs femmes; or c'était là le sujet dont miss Carpenter se plaisait le plus à entretenir les indigènes.

Restent les Hindous. Ceux-ci, ceux du moins qu'une longue fréquentation familiarise avec les habitudes européennes, se montrent enclins à accepter un meilleur état social; mais, avant de dire à quel point ils en sont, il convient d'indiquer pourquoi les Anglais ne sont encore, après

quatre-vingts ans d'intronisation, que très peu nombreux dans la péninsule. L'Inde n'est pas, à proprement parler, une colonie anglaise, c'est un empire dont les Anglais sont maîtres et seigneurs. Les représentans de la race conquérante viennent en Asie, attirés par l'appât de grandes spéculations commerciales ou par les gros traitemens que le gouvernement britannique, héritier de la compagnie des Indes, prodigue à ses fonctionnaires et à ses officiers. En se soumettant à un régime hygiénique, ils supportent aisément la chaleur excessive du pays; mais, si les adultes résistent à l'effet énervant de la zone tropicale, il n'en est pas de même pour les enfans. Ces petits êtres ne sont pas moins éprouvés au point de vue de la santé du corps par le climat que corrompus au point de vue moral par l'insouciance et les mauvais exemples des serviteurs indigènes dont toute maison européenne est remplie. Les résidens renvoient leurs enfans en Angleterre aussitôt que possible. La famille se divise. Aussi, à peu d'exceptions près, il n'y a dans l'Hindoustan que des émigrans temporaires qui comptent les années de séjour avec impatience, et reviennent dans la mère-patrie aussitôt que leur carrière officielle ou commerciale est accomplie.

L'Inde restera donc aux Hindous. Voyons maintenant ce qu'ils sont par nature et ce qu'ils deviennent au contact d'une population étrangère qui les domine. Il serait superflu de rappeler ici les principes essentiels de la religion qu'ils professent. Le point principal à observer est que les dogmes interviennent dans tous les actes de la vie. Tantôt le brahmanisme dégénère en d'absurdes superstitions, tantôt il tolère et encourage même le crime : il y a une secte (*thugs*) pour laquelle l'assassinat est l'accomplissement d'un devoir religieux, et une autre (*dacoïts*) qui se livre avec ferveur au brigandage. D'aussi abominables coutumes ne sont pas encore tout à fait éteintes, bien que le gouvernement anglais s'applique à les extirper. Il serait injuste sans doute de juger une religion d'après la conduite de quelques bandes de fanatiques. La masse de la population, sans s'abandonner à de tels excès, est emprisonnée dans un réseau d'étroits préjugés. C'est d'abord, au premier chef, l'esprit de caste qui interdit toute communication, tout attouchement, entre certaines classes d'individus. Il est assez curieux d'entendre raconter à miss Mary Carpenter de quelle façon ces vieux préjugés s'effacent petit à petit devant les exigences de la société moderne. Voyons, par exemple, l'effet des chemins de fer. Le railway de Bombay à Surate traverse la Nerbudda, large rivière que l'imagination des natifs a déifiée. Les Hindous furent grandement indignés lorsqu'ils apprirent qu'on allait l'humilier en établissant un pont par-dessus. Aussi, au jour de l'inauguration, une immense multitude d'indigènes se réunit sur les rives de la rivière sacrée pour assister à la vengeance que la divinité tutélaire de la Nerbudda ne manquerait pas de tirer de cet outrage impie. Ils eurent un instant de satisfaction. Arrivé au milieu du pont, le train s'arrêta tout à

coup. Aux yeux des Hindous, la puissance de la déesse se manifestait par un miracle; mais aussitôt la machine reprit sa marche rapide, et au bout de quelques minutes parvint triomphalement sur l'autre bord. Les natifs en prirent bien vite leur parti. La Nerbudda ne perdit pas son prestige; seulement ils reconnurent que la locomotive était un être supérieur, et ils s'empressèrent de lui présenter leurs offrandes, afin de se rendre favorable une divinité si puissante. Les chemins de fer une fois livrés à la circulation, ce fut bien autre chose. D'abord ce mode de communication permet d'accomplir en une journée un voyage qui exigeait auparavant des semaines de fatigue. Il en résulte déjà des relations plus fréquentes, par conséquent plus bienveillantes, entre les habitans des diverses provinces; l'ignorance, mère des préjugés, décroît insensiblement. Ce n'est pas tout, les déplacemens étant plus fréquens, les hommes que la religion séparait se trouvent plus souvent rapprochés. Un brahmine se présente à la portière d'un wagon, il recule avec effroi en apercevant à l'intérieur des personnes de caste inférieure dont le voisinage serait une souillure pour lui; il va d'une voiture à l'autre, et rencontre dans chacune d'elles le même inconvénient. Que faire? Monter dans un compartiment de première classe, où il a toute chance d'être seul? Mais le brahmine n'est pas riche. L'intérêt de sa bourse l'emporte sur les scrupules de sa conscience. La première fois il se résigne avec regret à subir de tels compagnons, une autre fois il sera plus facile, bientôt on le verra boire en wagon et manger avec eux. Si ses coreligionnaires lui en font un reproche, il répondra par une excuse hypocrite : « le wagon est balayé par un vif courant d'air; la souillure n'y résiste pas. »

Lorsque le gouvernement anglais transporte ses cipayes par mer, à Aden ou en Abyssinie, tout soldat brahmine se plaint de ce que le manque d'ablutions et le contact des autres hommes lui font perdre ses priviléges de caste; à l'en croire, il est dégradé quand il revient à son foyer natal. C'est tout naturel, on l'emmène malgré lui. Voyage-t-il pour ses affaires ou pour son agrément, il est plus accommodant. La division des castes est un préjugé assez bizarre; ceux qui sont les privilégiés sont aussi ceux qui en souffrent le plus. Elle disparaîtra d'autant plus vite qu'elle sera moins contrariée en apparence. La religion des Hindous n'est pas moins défavorable aux affections de famille qu'hostile aux relations sociales entre les citoyens de même croyance. L'habitation est divisée en deux parties : l'une, vaste et bien ornée, du moins chez les gens riches, est réservée aux hommes; l'autre, privée d'air et de jour, aussi close que possible, appartient aux femmes, c'est la *zénana,* où mères, épouses et filles restent confinées. Une femme se montre-t-elle en public avec son mari, elle ne doit lui adresser jamais la parole, ce serait inconvenant. A-t-elle des enfans, elle ne doit leur accorder aucun témoignage d'affection, ce serait contraire aux usages. Dans les familles pauvres, la femme est une esclave à qui incombent les travaux les plus

rudes et les plus répugnans. Mariée à douze ans, grand'mère à vingt-cinq, elle est vieille de bonne heure. Ajoutons que la polygamie n'est pas interdite; cependant elle n'est plus guère pratiquée que par les gens du commun, et les motifs en sont parfois bizarres. En certains districts, les cérémonies du mariage n'ont lieu qu'une fois tous les douze ans. Alors les gens prudens prennent une femme d'avance, par crainte de perdre celle qu'ils ont déjà et de se trouver veufs trop longtemps. Enfin nous aurons énuméré toutes les misères que les mœurs imposent aux femmes en rappelant que les veuves ne peuvent se remarier, et qu'elles n'ont d'autre ressource que la mendicité ou l'inconduite.

Il ne peut être encore question de changer tout cela dans la masse du peuple. Seulement les Hindous riches et intelligens, que les affaires publiques ou les opérations commerciales rapprochent des Anglais, sentent où le joug théocratique les blesse, et voudraient bien s'affranchir d'inutiles obligations religieuses. Ils réclament quelquefois le concours de l'autorité, par exemple pour l'extinction de la polygamie; mais le gouvernement a la sagesse de compter plus sur l'effet du temps que sur les prescriptions légales, il s'abstient autant que possible d'intervenir en ce qui touche les mœurs et la religion. Si le brahmanisme perd chaque jour quelque chose de son prestige et de son ancienne rigueur, ce n'est pas la religion chrétienne qui en profite. D'abord le seul fait d'être la religion d'un peuple étranger détourne les Hindous de s'y convertir. Outre qu'un changement de croyance implique partout une certaine mésestime, il est à remarquer que la plupart des néophytes chrétiens appartiennent aux castes impures, et que les hommes de plus haute extraction croiraient déroger en se mettant à leur niveau. Au fond, la vérité est qu'ils ne sont guère disposés à accueillir une nouvelle révélation dès qu'ils cessent d'ajouter foi à leurs anciens livres sacrés. Ils en arrivent alors à une sorte de déisme tolérant qui conserve de la vieille doctrine des Védas tout ce qui n'est pas évidemment absurde ou contraire aux principes de la morale.

Il faut convenir qu'il y a dans le brahmanisme des idées bien contraires aux progrès de la civilisation. En veut-on un exemple? L'activité corporelle est avilissante, le repos est un signe de noblesse. On conçoit que la chaleur énervante du climat contribue à rendre le travail manuel plus pénible qu'ailleurs; mais nulle part peut-être la paresse de corps n'a si bien été érigée en principe. Marcher deux heures durant est œuvre de coulie; un homme qui se respecte ne doit pas se livrer à un travail si servile. Les exercices musculaires sont dédaignés, même ceux que nous autres Européens considérons comme une distraction. Cette règle immuable ne fléchit pas lorsqu'il s'agit d'un grave intérêt public. Le terrible cyclone de 1864 a produit, comme on sait, des effets désastreux dans les plaines du Bengale; les maisons furent renversées, les arbres abattus en travers des cours d'eau en arrêtèrent l'écoulement, et les

ruisseaux encombrés de feuilles et d'autres débris organiques ne donnèrent plus qu'une eau croupie et nauséabonde. Cependant les brahmines ne prirent pas la peine de remédier à ces maux; ils étaient trop fiers ou trop indolens pour de telles occupations.

L'éducation morale et intellectuelle luttera-t-elle avec succès contre ces tendances fâcheuses de la société hindoue? Le gouvernement anglais le croit, et il s'est donné beaucoup de peine pour favoriser l'instruction des jeunes indigènes. « On ne peut parcourir l'Inde, dit miss Mary Carpenter, sans être frappé de surprise et d'admiration à la vue du nombre des écoles et de la bonne direction des études qui y sont faites. L'instruction que l'on découvre chez les natifs avec lesquels on a l'occasion de causer, des écoles bien tenues et remplies d'enfans studieux, de beaux colléges où se rendent les élèves des provinces les plus éloignées, des universités ouvertes à tout le monde, sans distinction de couleur ni de croyance, et où affluent les candidats aux honneurs académiques, tout étonne. On dirait à première vue que le gouvernement a plus souci d'instruire les enfans d'une colonie lointaine que ceux de la métropole. » Si l'on va au fond des choses, le résultat est un peu moins satisfaisant. Les élèves que l'on questionne avouent crûment qu'ils ne se donnent tant de peine qu'avec la perspective d'obtenir plus tard un emploi du gouvernement. Les interroge-t-on sur les programmes de leurs études, leurs réponses font plus d'honneur à leur mémoire qu'à leur intelligence. Les bibliothèques scolaires ne sont pas fréquentées. Le but des études est de passer avec succès certains examens qui ouvrent l'accès de certaines carrières, et non d'élargir le domaine de l'intelligence. Après tout, on ne peut en faire un gros crime à ces jeunes Hindous; il n'est pas besoin d'aller si loin pour en voir autant. Le fait important à signaler, c'est que ces établissemens d'instruction fournissent déjà des médecins et des administrateurs indigènes pourvus des mêmes grades universitaires et éprouvés par les mêmes examens que leurs confrères d'Europe. La société native apprend à se passer des Anglais. Le temps est encore loin où elle pourra se suffire à elle-même; mais n'est-ce pas assez que la race indigène ait obtenu déjà quelques succès de ce genre pour démontrer qu'elle marche d'un pas rapide vers un état meilleur, et qu'elle saura vivre et se faire une place à côté de ses fiers conquérans?

H. BLERZY.

---

## M. LE COMTE D'HAUBERSART.

Un de ces coups de foudre qui troublent et confondent même les moins timides et les plus familiers à l'idée de la mort a récemment brisé la vie la plus réglée, la mieux conduite, la plus exempte d'imprudence et d'excès, une de ces vies toutes de prévoyance qui sembleraient

en droit d'interdire au hasard de les atteindre avant le temps, et qui par les calculs de la plus savante hygiène ont si bien corrigé le tort d'une constitution délicate qu'on s'accoutume à les tenir pour mieux aguerries, plus durables, moins menacées que les plus robustes en apparence. Telle était cette vie dont tant de gens à Paris déplorent en ce moment la perte inattendue, sans parvenir encore seulement à y croire. M. le comte d'Haubersart n'avait guère plus de soixante-quatre ans et conservait si bien toute la plénitude de son activité, de sa vivacité non-seulement d'esprit, mais de corps, qu'on se refusait à lui donner son âge. Svelte, alerte, élancé, nul ne pouvait se croire et ne devait paraître à ses amis mieux garanti contre la mort subite; il n'a pourtant pas eu même le temps de proférer une plainte, et il avait cessé de vivre avant de commencer seulement à souffrir.

Cette brusque disparition n'est qu'une rigueur de plus et comme un luxe de la mort, le fond reste le même. Celui que nous venons de perdre eût-il plus lentement fini, les regrets pour nous en seraient-ils moins amers et le vide moins grand? C'était quelqu'un de rare à bien des titres, un de ces hommes qu'on ne retrouve plus, vraiment unique en son espèce, on peut le dire sans rien outrer; une physionomie des plus originales, un type à part non moins par ses façons d'être, par un certain excès de droiture et de brusque franchise qui n'est guère de mode aujourd'hui, que par une verve à lui et par un tour d'esprit spontané, naturel, piquant, jamais cherché. S'il devenait mordant, c'était sans malveillance; sous des dehors presque anguleux, il cachait un grand fonds de bonté et couvrait d'un vernis souvent paradoxal un bon sens rarement en défaut. Son triomphe était la repartie; il avait le mot propre et la saillie rapide. Nul ne rompait mieux en visière avec les préjugés et les hypocrisies du monde. Il décochait son trait et démasquait du même coup soit de petites lâchetés, soit de fausses vertus avec un flegme imperturbable, sans éclat, sans élever la voix, ne semblant pas y toucher, exécutant les gens sans leur laisser prétexte de se plaindre ou de se défendre. Parfois aussi il savait s'interdire cette arme favorite; conciliant au besoin, négociateur discret, en toute occurrence fidèle en amitiés et du commerce le plus sûr. On le voit donc, c'était un type à part : si La Bruyère l'eût rencontré, il eût voulu le peindre et s'y serait complu, tant le modèle lui aurait semblé riche en contrastes et en traits heureux.

Homme de traditions, conservateur par essence, sa passion principale était l'ordre; mais son éducation et plus tard sa raison lui avaient fait comprendre et sentir les bienfaits de la liberté, à la condition pourtant qu'elle voulût bien être légale. L'arbitraire, la violence, la négation du droit, aussi bien au sommet qu'au bas de l'édifice, le mettaient hors de lui. Le pouvoir absolu et la démagogie étaient ses cauchemars. Aussi l'avait-on vu, bien avant le second empire, parfaitement désabusé et

affranchi de toute superstition sur les mérites du premier. Il en savait les fautes et les méfaits avec une exactitude, une érudition sans pareilles, et professait sur ce sujet de la façon la plus sagace et la plus instructive. Esprit précis, peu soucieux des théories, les gratifiant peut-être d'un dédain un peu trop cavalier, il avait la mémoire abondamment meublée de dates et de faits, et puisait à cet arsenal avec un merveilleux aplomb. Ces dons, qui lui venaient surtout de sa nature, il les avait de bonne heure cultivés par l'étude du droit, et surtout du droit administratif. Auditeur au conseil d'état dès les dernières années de la restauration, il avait pris au sérieux sa carrière, s'était assimilé tout le *Bulletin des Lois,* et avait transformé certaine case de son esprit en un répertoire vivant. Aussi lorsque après 1830, les pourvois au contentieux cessant d'être plaidés sur pièces et recevant les honneurs de l'audience, on dut chercher parmi la jeunesse du corps le praticien le plus expert, la parole la plus assurée, pour tenir tête aux avocats et donner devant ce tribunal, comme devant tous les autres, un organe au ministère public, M. d'Haubersart fut choisi. Il s'acquitta de sa mission avec tant de succès, porta dans ses résumés tant de clarté et de méthode, dans ses conclusions tant de fermes doctrines, qu'au bout de quelques années ce ne fut ni la politique, ni son crédit comme député, ni l'amitié de camarades devenus chefs du cabinet, mais bien les laborieux et signalés mérites du maître des requêtes qui lui valurent le titre de conseiller d'état en service ordinaire, auquel il fut promu. Ces fonctions convenaient à ses goûts au moins autant qu'il était apte à les remplir. Pour lui, la politique n'était qu'une tâche, un devoir, le contentieux au contraire un exercice, presqu'un plaisir : d'où il suit que de tous les amis fidèles de la monarchie de juillet qui ont résigné leurs fonctions à sa chute, sans avoir jamais fait la moindre concession de principes pour essayer de les reprendre, nul ne s'est imposé peut-être un plus vrai sacrifice que le comte d'Haubersart. Sa vie devenait sans but, sans aliment pratique et quotidien. Il avait eu le tort de négliger le mariage au bon moment, et il n'était pas homme à faire les choses hors de saison. Par bonheur il se trouva pourvu de vraie philosophie en dose suffisante pour braver aussi bien l'inaction que la solitude. Une fois passée la crise qui avait brisé ses habitudes de travail, on le vit bientôt et sans peine se créer une vie douce à lui-même et agréable aux autres.

Il lui manquait pourtant une ressource qui pour certaines gens tient lieu de bien des choses et console de tout, il n'était point avare. Tendrement attaché à ses sœurs et à ses neveux, il ne se tenait pas pour obligé de s'enrichir à leur profit, et n'avait pas ce goût si attrayant, dit-on, d'amasser peu à peu seulement pour grossir le patrimoine reçu de ses parens; il aimait au contraire à s'en faire un certain honneur, sans clinquant, sans ostentation, avec mesure et largesse tout ensemble. Son goût le plus dispendieux et purement personnel était l'amour des livres;

il les connaissait bien, surtout ceux des deux derniers siècles, et s'amusait avec sa persévérance et sa modération ordinaires à poursuivre l'acquisition de certains morceaux d'amateurs, d'éditions anciennes et bien choisies, de fines reliures. Pour loger sa bibliothèque et se loger lui-même, il avait fait construire une demeure modeste, mais tenue à ravir, décorée, ajustée, combinée avec les soins les plus exquis et les derniers raffinemens d'un parfait savoir-vivre. En tout, il aimait le simple et le délicat. Outre ses livres et lui-même, son toit abritait souvent un certain choix d'amis ou de convives, toujours en petit nombre, qu'il se plaisait à bien associer, et cette hospitalité d'élite était un de ses passe-temps favoris. Hélas! tout cet artifice, ces soins ingénieux, ces précautions habiles pour remplir et distraire sa vie, en un clin d'œil allaient s'évanouir. A regarder au-delà de ce monde, nous ne serions pas sans inquiétude sur le sort de cet ami que plus de quarante années de relations, de travaux et de devoirs communs nous avaient rendu cher, si nous pensions que jusqu'à l'heure fatale où la mort l'a brusquement saisi ces futiles recherches et ce soin de lui-même l'occupaient tout entier! Heureusement, sans vouloir le laisser paraître, il connaissait le sérieux de la vie. C'en serait assez, quant à nous, pour nous tranquilliser, de ses bontés, de ses charités cachées qui, malgré lui parfois, se laissaient soupçonner, c'en serait assez de ce culte de certains souvenirs, de cet hommage constant et passionné à la mémoire d'une mère chérie, tendre vénération qu'il ne dissimulait pas; mais nous avons mieux encore : depuis quelques années surtout, les grands problèmes de notre destinée l'avaient préoccupé, les vérités du christianisme l'avaient frappé comme tant d'autres; sa vue s'était éclaircie, et dans les questions religieuses qui s'agitent de notre temps il tenait à ne pas paraître spectateur passif et désintéressé. Il prenait volontiers parti pour la cause en péril, et mettait sa vaillance habituelle au service de dogmes et de principes devant lesquels, au moins de cœur et de pensée, il se soumettait à coup sûr.

Nous ne payons ici qu'un tribut incomplet à cet esprit vraiment digne de ne pas mourir connu seulement d'un cercle intime, c'est-à-dire presque inaperçu, et comme emporté dans le flot de l'indifférence publique. Nous voudrions avoir tout au moins indiqué qu'il y avait là, chose si rare, un esprit, un caractère, un homme, quelqu'un qui laisse un vide, qui occupait une place impossible à remplir, et qu'on est justement désolé de ne plus revoir. Vieillir, c'est faire l'expérience de tous les genres de douleurs. Sans toucher encore tout à fait à ces nobles années où l'on a droit de dire qu'on est las d'adresser des adieux, nous sommes déjà bien près de manquer de courage, tant la tâche revient souvent, tantôt cruelle et déchirante, tantôt pénible encore et pleine de regrets.

L. VITET.

*L'Art de Planter*, par M. le baron de Manteuffel, traduit par M. J.-P. Stumper. — *L'Art des Jardins*, par M. le baron Ernouf. — *Les Conifères*, par M. C. de Kirwan; Rothschild, Paris 1868.

Les végétaux occupent de nos jours une place fort large dans les préoccupations non-seulement des hommes spéciaux, mais encore d'une foule de lecteurs, car de plus en plus on s'intéresse à la plante, et à très juste raison. En même temps qu'elle nous nourrit, elle nous ombrage, nous entoure de ses fleurs, anime et transforme par sa présence le plus simple des paysages. De là l'inépuisable charme du jardin, du bosquet, de la forêt, de la simple prairie même, où marguerites et boutons-d'or rivalisent d'élégance simple et de naïve beauté. Il faut bien croire en effet que les lecteurs de livres d'horticulture se multiplient dans une proportion très rapide, puisque nous voyons naître pour eux toute une littérature spéciale, et apparaître, pour ainsi dire, chaque jour des ouvrages illustrés avec soin, d'un format commode et d'un prix modique, dont les auteurs s'efforcent de combiner le sérieux de la science à l'attrait d'un enseignement familier. Le caractère commun des publications dont nous avons réuni les titres, ce qui indique bien qu'elles ont eu pour but de répondre à un goût général et pratique pour les plantes, c'est que toutes trois sont écrites en vue d'une immédiate application. Elles se proposent nettement de mettre le lecteur à même de cultiver. Voici d'abord M. de Manteuffel, grand-maître des forêts de la Saxe, qui nous enseigne les divers procédés de culture concernant les plantes ligneuses, choix et préparation des terrains, création de semis et de pépinières, reboisement des montagnes, tout ce qui touche aux plantations de quelque nature, et écrit enfin *ex professo* un manuel riche de faits et d'enseignemens pratiques. *L'Art des Jardins*, du baron Ernouf, épuise dans une première partie tout ce qu'un petit propriétaire à intérêt à apprendre sur les jardins d'étendue médiocre, tels que ceux des instituteurs par exemple. Il enseigne à ces derniers quelle part revient à l'utile, quelle importance appartient à l'art. La seconde partie traite des *squares* et des parcs, et résume nombre d'ouvrages français, anglais, allemands, car ce mouvement des esprits ne s'arrête pas à la France. Enfin sous ce titre, *les Conifères*, M. de Kirwan, sous-inspecteur des forêts, a écrit un traité complet sur les arbres verts. La culture de ces superbes végétaux, tant au point de vue forestier qu'au point de vue horticole et décoratif, y est exposée avec détail; chaque espèce y est décrite, et ce n'est pas une collection de médiocre importance que celle qui, depuis les épicéas nains de nos parterres jusqu'aux séquoïas gigantesques des gorges de Californie, renferme, on peut le dire, les plus beaux représentans du règne végétal.

ED. GRIMARD.

---

L. BULOZ.

# TABLE DES MATIÈRES

DU

## SOIXANTE-QUINZIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XXXVIII^e ANNÉE.

MAI — JUIN 1868.

**Livraison du 1^er Mai.**


Les Mariages de province. — L'Album du régiment, par M. Edmond ABOUT. 5

L'Église romaine et le premier empire. — 1800-1814. — XIII. — L'Excommunication et le second Mariage de l'empereur, seconde partie, par M. le C^te d'HAUSSONVILLE. . . . . 39

Le Christianisme unitaire au III^e siècle. — Paul de Samosate et Zénobie, par M. Albert RÉVILLE. . . . . 73

Physique générale. — La Théorie de la Chaleur et le Principe de Carnot, par M. Edgar SAVENEY. . . . . 107

Joinville, saint Louis et le XIII^e siècle, par M. L. VITET, de l'Académie Française. . . . . 132

Études et Portraits du siècle d'Auguste. — I. Germanicus, par M. E. BEULÉ, de l'Institut. . . . . 164

Les Phénomènes nouveaux de la vie sociale aux États-Unis et la *Nouvelle Amérique* de M. Hepworth Dixon, par M. Émile MONTÉGUT. . . . . 181

Revue Dramatique. — *Le Roi Lear* a l'Odéon, par M. Henri BLAZE de BURY. 223

Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. . . . . 237

Essais et Notices. — Géologie du massif du Mont-Blanc, par M. Charles MARTINS. . . . . 249


**Livraison du 15 Mai.**


La Grève du Milliard, par M. Victor BONNET. . . . . 257

L'Alimentation de Paris. — I. — Le Pain, la Viande et le Vin, par M. Maxime DU CAMP. . . . . 279

La Mort de Deadly Dash, récit d'un lendemain de courses, par M. E.-D. FORGUES. . . . . 327
Le Spiritualisme français au XIXe siècle, par M. Paul JANET, de l'Institut. . 353
Études et Portraits du siècle d'Auguste. — II. — La Veuve de Germanicus, par M. E. BEULÉ, de l'Institut. . . . . 386
La Russie sous l'empereur Alexandre II. — II. — La Politique extérieure de la Russie et le Panslavisme, par M. Charles de MAZADE. . . . . 405
Littérature anglaise. — Une Crise de la Poésie. — M. Robert Lytton, par M. Louis ÉTIENNE. . . . . 439
L'Église d'État et l'Église libre en Irlande, par M. Xavier RAYMOND. . . 465
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. . . . . 504
Essais et Notices. . . . . 517

**Livraison du 1er Juin.**

L'Allemagne depuis la guerre de 1866. — VI. — La Hongrie, ses Institutions et son Avenir, par M. Émile de LAVELEYE. . . . . 551
Lettres d'un Voyageur a propos de Botanique, par M. George SAND. . . . . 557
Bertel Thorvaldsen, sa Vie et son Œuvre, par M. Henri DELABORDE. . . 583
Diplomates et Publicistes de l'Allemagne. — Frédéric de Gentz, d'après des publications nouvelles, par M. P. CHALLEMEL-LACOUR. . . . . 611
Opérations et Tendances financières du second empire, par M. André COCHUT. 649
L'Angleterre et la Vie anglaise. — XXXVII. — La Vie politique. — IV. — La Police, le Service secret et le Ticket-of-leave-man, par M. Alphonse ESQUIROS. . . . . 676
Le Salon de 1868, par M. Edmond ABOUT. . . . . 714
Un Mot sur l'Archéologie orientale, par M. L. VITET, de l'Académie Française. 746
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. . . . . 756
Essais et Notices. — Un Nouveau Combustible. — Le Chauffage au Pétrole, par M. F. FOUCOU. . . . . 768

**Livraison du 15 Juin.**

Jean de Chazol, première partie, par M. Mario UCHARD. . . . . 777
Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise, histoire du XIVe siècle, par M. B. HAURÉAU, de l'Institut. . . . . 815
Les Réformes de l'Enseignement. — L'Enseignement supérieur, par M. Gaston BOISSIER. . . . . 863
L'Alimentation de Paris. — II. — Les Halles centrales, par M. Maxime DU CAMP. . . . . 885
L'Église romaine et le premier empire. — 1800-1814. — XIV. — Rome après l'enlèvement du pape Pie VII, par M. le Cte d'HAUSSONVILLE . . . . . 917
La Situation philosophique en France, par M. Étienne VACHEROT, de l'Institut. . . . . 950
Les Juristes a la Constituante et les Droits des sociétés modernes, par M. Jules LE BERQUIER. . . . . 978
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. . . . . 1008
Essais et Notices. — Les Populations de l'Inde et les Progrès de la société hindoue, d'après miss Mary Carpenter, par M. H. BLERZY. . . . . 1020

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.

TUFTS UNIVERSITY LIBRARIES
3 9090 007 516 335